This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 49961 1

Digitized by Google

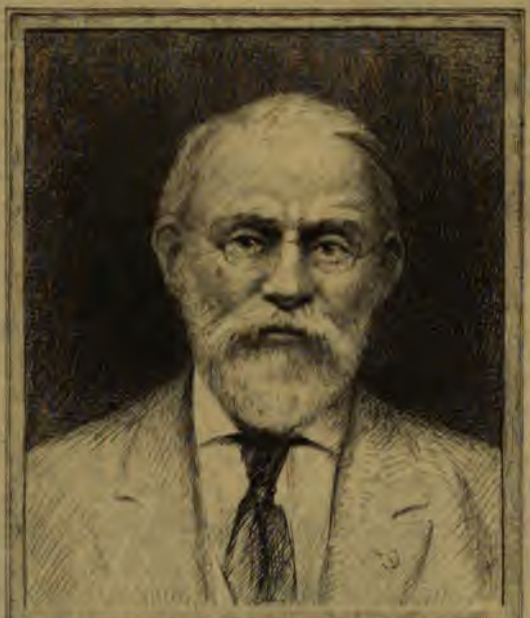

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DE

CHAMPAGNE

ET

DE BRIE

HISTOIRE — BIOGRAPHIE
ARCHÉOLOGIE — DOCUMENTS INÉDITS — BIBLIOGRAPHIE
BEAUX-ARTS

TOME VINGT-ET-UNIÈME

ONZIÈME ANNÉE — PREMIER SEMESTRE

ARCIS-SUR-AUBE
LÉON FRÉMONT, LIBRAIRE-ÉDITEUR
Place de la Halle

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DE

CHAMPAGNE

ET

DE BRIE

HISTOIRE — BIOGRAPHIE
ARCHÉOLOGIE — DOCUMENTS INÉDITS — BIBLIOGRAPHIE
BEAUX-ARTS

Honorée d'une Souscription du Conseil Général de la Marne

PRIX DE L'ABONNEMENT 12 FR. PAR AN

ARCIS-SUR-AUBE
LÉON FRÉMONT, IMPRIMEUR-EDITEUR
Place de la Halle
Et chez tous les Libraires des deux Provinces
1886

Juillet-Août 1886.— Première et deuxième Livraisons.—Onzième année.

Digitized by Google

SOMMAIRE DE LA PREMIÈRE ET DEUXIÈME LIVRAISONS

DE LA ONZIÈME ANNÉE

	Un Ordo de la Cathédrale de Châlons	5
E de B	Voyage littéraire de Dom Guyton en Champagne	13
X***	Description de la ville et forteresse de la Mothe	26
E. de B	La Vie de Château en Champagne au XVIIIe siècle	32
V. Froussard	Mémoires d'un Élève de l'École spéciale impériale militaire de Saint-Cyr	46
De Villefosse	Histoire de l'abbaye d'Orbais	81
Comte de Marsy	Les loisirs d'un Ministre prisonnier	106
Bibliographie	Annuaire de l'Aube pour 1886. — La question d'enseignement en 1789. — La chaire française au moyen-âge. — Jeanne d'Arc à Domremy	124
Chronique	M. Longnon, membre de l'Institut, décoré de la Légion d'honneur. — Académie de Reims. — Une lettre de M. Auguste Nicaise. — Statue du général Chanzy. — Musée de Troyes. — Changement du nom des rues à Reims	131
Mélanges	Trois pièces intéressantes. — Henri II à Châlons et à Reims. — Les origines vraies de l'église de Langres.	135

Les Epreuves doivent être retournées dans *un délai MAXIMUM de huit jours*. Passé ce délai, les Corrections sont faites d'office et il est passé outre.

Digitized by Google

REVUE

DE CHAMPAGNE ET DE BRIE

Digitized by Google

Arcis-sur-Aube. — Imprimerie Léon FRÉMONT.

Digitized by Google

REVUE

DE

CHAMPAGNE

ET

DE BRIE

HISTOIRE — BIOGRAPHIE
ARCHÉOLOGIE — DOCUMENTS INÉDITS — BIBLIOGRAPHIE
BEAUX-ARTS

TOME VINGT-ET-UNIÈME

ONZIÈME ANNÉE. — PREMIER SEMESTRE

ARCIS-SUR-AUBE
LÉON FRÉMONT, IMPRIMEUR-ÉDITEUR, PLACE DE LA HALLE

1886

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nichol
4-30-29
16143

REVUE

DE

CHAMPAGNE ET DE BRIE

UN ORDO DE LA CATHÉDRALE DE CHALONS

Nous avons rendu compte du remarquable travail consacré à Jeanne d'Arc par M. Siméon Luce ; mais nous voulons indiquer d'une façon toute particulière un détail tout spécial à la Champagne que contient ce livre et dont la découverte revient au savant M. Léopold Delisle, qui l'a fait connaître dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, année 1874, page 42. Il existe à la Bibliothèque nationale, — fond latin, nº 10579, — un *Ordo* de l'église de Châlons-sur-Marne, dont nous parlerons tout-à-l'heure. Ce manuscrit renferme quelques notes sur les feuillets de garde ; au verso du troisième se trouve une note très importante, écrite par un contemporain de la Pucelle. Un célèbre avocat qui vivait à l'époque de l'assassinat de Jean sans Peur, Nicolas de Savigny, avait consigné sur un de ses livres la coïncidence de ce meurtre avec la rencontre de l'Annonciation et du Vendredi-Saint. Une trentaine d'années plus tard, un commentateur inconnu, qui nous a conservé la note de cet avocat, reproduit la même remarque en l'appliquant à l'Annonciation et au Vendredi-Saint qui avaient suivi les exploits de Jeanne. Nicolas de Savigny avait dit, rapporte M. Luce : « Toutes les fois que le Vendredi-Saint tombe le jour de l'Annonciation, il arrive des choses merveilleuses et des évènements extraordinaires. » L'annotateur de l'*Ordo* de Châlons ajoute : « Il en fut ainsi l'an 1429 où, presque aussitôt après Pâques, la Pucelle prit les armes, leva bannière contre les Anglais, les chassa d'Orléans, de Jargeau, de Meung, de Beaugency. Pendant l'été de cette même

Digitized by Google

année, le roi Charles de France, accompagné de la dite Pucelle, s'étant mis à la tête de ses troupes, passa la Seine et fit reconnaître son autorité dans les cités de Troyes, de Châlons, de Reims, de Soissons, de Senlis et de Beauvais qui tenaient auparavant le parti des Anglais. Il fut sacré à Reims par Regnauld, archevêque de cette ville, et par Jean de Saarbruck, évêque et comte de Châlons, pair de France, assisté de Jean de Tournebu, évêque de Séez, et de l'évêque d'Orléans qui était d'origine écossaise. » L'auteur de ces remarques, ajoute M. Luce, faisait sans doute partie du clergé de Châlons ; la correction relative de la latinité, le choix des expressions, le tour cicéronien de la période trahissent même un haut gradué universitaire.

Deux mots sur l'auteur de la remarque. Nicolas de Savigny se nommait Nicolas Gouillart ; il fut doyen de Lisieux, chanoine de Paris et l'un des avocats les plus célèbres du commencement du XVIe siècle ; il mourut dans les derniers jours de décembre 1427 [1]. Fils d'un serf, nommé Pierre Gouillart, affranchi par Regnaud de Lor et par Jeanne de Launoy, maître Nicolas Gouillart tirait son nom universitaire, ainsi que la plupart de gradués de son temps, de la paroisse où il était né, Savigny-sur-Ardre (canton de Ville-en-Tardenois, Marne) [2].

L'*Ordo* de l'église de Châlons que possède la Bibliothèque nationale diffère peu de celui qui est conservé aux Archives de l'évêché de Châlons et dont nous avons donné l'analyse détaillée [3], ni de celui existant dans celles du chapitre de la même ville. Ce manuscrit petit in-folio, est en parchemin, d'une belle écriture de la fin du XIIIe siècle, avec lettres ornées, rouge et bleu, la première seule — du mot *Cathalaunensis ecclesie* — est très richement enluminée d'or. Il compte 192 feuillets comme ceux que nous venons de citer. Le texte est identique, mais il y a sur les feuillets de garde un assez grand nombre d'additions qui méritent d'être relevées. Dans le texte d'abord : f° 121, à propos de la fête de Saint-Vincent : « In isto festo

1. *Arch. nat.*, sect. judic. X, 1480, f° 392, 394, 410 et 412, d'après Luce.

2. *Arch. nat.*, sect. judic. X. 4595, f° 220, et F, 4796. f° 25, 44, d'après M. Luce. Le père de Nicolas, quoique serf, avait confié en mourant aux mains du sieur Denis de Reims, un dépôt de 3,000 écus d'or, ce qui prouve qu'au moyen-âge les serfs eux-mêmes arrivaient parfois à un certain degré de richesse.

3. *Usuaire de l'église cathédrale de Châlons au XIIIe siècle*, in-8, Paris, Menu, 1878.

Digitized by Google

tenentur interesse omnes abbates hujus diocesis. » — F° 88 : à l'occasion de la procession du second jour des Rogations : « Nunc quia monasterium Sancti Memmii est dirutum, imus ad Sanctum Lupum. — 1545 [1]. »

Sur le premier feuillet de garde : « Anno MCCLXX transfretavit rex Ludovicus cum duobus filiis suis et cum rege Navarre et uxore, filia Ludovici regis, et cum comite Flandrense, cum regibus et principibus et archiepiscopis et episcopis, cum exercitibus eorum, regnante in Cicilia fratre suo Karolo, et tempore illo vacabat sedes apostolica et ecclesia Cathalaunensis.

« Anno domini MCCLXXI tercio Kal. septembris consecratum fuit rex Philippus.

« Hystoria recitatur digna memorie commendari de rege Karolo primo hujus nominis in regno Neapoli, qui fuit comes Andegavensis et regnum acquisivit Sisilie, post cujus acquisitionem vacavit comitatus de Caserta (?) et illa die rege volente intrare ad dormitorium, unus miles de Neapoli quesivit comitatum a rege. Respondit rex : venias cras de mane et habebis responsum ; fecit miles camerarius camera regiæ quod nullus intraret ad regem donec ipse veniret, et venit miles de mane et iterum, reperto rege in lecto, petiit comitatum. Respondit rex : o carissime dominus Jo. de Levis querendo istum comitatum de tota ista nocte non permisit me dormire.— O domine mi rex quomodo dicitis quia dominus Jo. de Levis est in Tarenta, nec vidistis eum sunt tres menses. Respondit rex : o amice carissime, bona facta sua, nobilia servitia mihi facta et pericula in quibus se .... propter me tota nocte clamaverunt in auribus meis taliter quod sibi dedi comitatum. Et quomodo potest servitor melius petere premium quam fideliter serviendo, certe dominus non debet expectare quod talis petat premium verbo. »

Suit une pièce de 15 vers offrant peu d'intérêt, puis la sentence suivante :

Sciencia est arbor arduissima cujus radix amarissima
Fructus vero dulcissimus, et qui radicis amaritudinem
Non sensierit fructus dulcetudinem non gustabit.

« Le XVI° juin 1563 a esté assise la première pierre du boulvart d'Aumalle en la forteresse de Chaalons par hault et

1. On sait que l'abbaye fut démolie à l'approche de l'armée de Charles-Quint.

Digitized by Google

puissant seigneur Claude de Loreine, duc d'Aumalle, lhors grand veneur de France, gouverneur de Bourgoigne et lieutenant général du roy en Champagne et Brye.

« Die decima februarii 1533 in qua dies cinerum cecidit, nulla concio in capitulo acta est defectu domini de Combles, canonici prebendæ theologalis, propter quod ordinatum est domino decano quam primum idem de Combles Parisiis rediisset auctoritate capituli ei dicere quod a modo sermonibus faciendis in capitulo provideret aut illos ageret prout ad causam dictæ suæ prebendæ alias proviseret suis impensis et extractum a registris capituli.

« Ultima die novembris 1531. Idem Franciscus de Combles acceptavit prebendam Theogalem sub onere predicationis et lecturæ ; quo facto dispensatum est cum eo de residentia usque ad diem Paschæ proxime sequentem, dummodo sermonibus in capitulo faciendis debite provideret; extractum a registris capituli cathalaunensis.

« In vigilia omnium sanctorum 1559 Franciscus de Combles theologus, concionem habuit in capitulo ut in registro capituli habetur.

« Die XXIX octobris 1522 extractum a registro capituli cathalaunensis : — Hodie magister Nicolaus Baudesson, de licentia dominorum, fecit collacionem in capitulo ob infirmitatem magistri Radulphi Dolbel et cepit pro themate : Beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam.

« Le dixiesme jour d'apvril 1636, messire Henry Clausse, evesque de Chaalons, a consacré la chapelle et l'autel de Saint-Vincent, et audit autel y a mis les reliques dudit saint Vincent, de saint Sébastien et de saint Menge, à la prière de M. Claude Adam, doyen de l'église de céans.

« Par arrest donné en la grande chambre, le VIIe septembre 1643, le théologal est absoult de faire au chapitre le sermon du jour des Cendres et du grand jeudy et ordonné que le doyen les fera ou fera faire. »

Sur les dix feuillets de garde. placés à la fin de l'*Ordo*, on trouve les documents suivants :

1. *Quedam documenta in visitatione decani ruralis.* C'est un manuel résumant tout ce que les doyens ruraux doivent examiner dans les visites des églises de leurs circonscriptions ; suit la liste des doyennés du diocèse : Châlons, Bussy, Coole, Vitry, Sainte-Menehould, Pertes, Possesse, Joinville et Vertus.

Digitized by Google

2. *Quales et quomodo per annum leguntur historie.* Détail des *lectiones* empruntées à l'Ancien Testament qui doivent être récitées aux différents offices. Cet article est suivi d'un résumé en vers qui diffère de celui donné par Ducange, au mot *historiæ* :

Disce per hoc scriptum quod sit vel quando legendum
Aduentus propria vult sermones usare
Post Natale sacrum recitat sacra lectio Paulum
Quinque libros Moysi tibi septuagesima misi
Et tu levithicos lege Kadragesima libros
Vult sibi scripta legi Jheremie passio Christi
Actus apostolicus sequitur post Pascha legendus
Huic apocalipsim lege canonicasque vicissim
Post Penthecostem regium liber erit in hostem
Inde per Augustum sumit sapientia statum
Per totum mensem sapiens Salomon tenet ensem
Esdras september, Job, Thobias, Judith et Hester,
Octobri mensi Machabea trophea recense
Huic Evangelii lege libros mense novembri
Ezechielem lege primo post Daniclem
Hiis lectis repetas bis sex in fine prophetas.

3. La note sur Jeanne d'Arc, signalée par M. Delisle dans le *Bulletin de la Société de Paris et de l'Ile de France*, 1874, p. 43, et rappelé par M. S. Luce dans Jeanne d'Arc à Domremy, p. CCXCVII.

Item dicto anno (1423) mense marcii et aprilis dictus Johannes de Sarraponte fecit fieri muros domus suæ circa jardinum suum et muros civitatis et plura edificia in dicta domo fecit et reparavit. Nota de la nef que le vent fait aler et est en ung pays nommé Allecaire, près de Sansiganres.

Tu trouveras l'an par ces vers
Que Charles mist Flandres en vers
Rex Karolus quintus nomine venando Marie
Me dedit hic intus ut resonem varie
Remis sacratur Karolus Francie
Ergo frustratur planricus Anglie
Ex dictus occasu lex et rex grexque miratur
Pretiore . . . . . .
Territus e... major ..... sustinet ictus
Annum si queris virgula prima venit.

(Mil CCC et VII.)

Sequitur illa que precepit dominus episcopus Cathalaunensis domino sacriste de Sezannie. Primo quod habeat licenciam a summo abbate suo transmittendi se de una ecclesia in aliam. Secundo, quod sit expresse professus. Tercio, quod non sit excommunicatus. Quarto quod sit boni regiminis ac bone familie et quod

Digitized by Google

istud appareat per gentes nobiles et competentes cum instrumentis. Item quod habeatur instrumentum religiosis Sancti Salvatoris de Virtute.

4. *Epitaphium indulgentiarum dedicationis ecclesie Cathalaunensis (1147).*

5. *Declaratio preciossissimarum reliquiarum honorifice in auro et argento in eadem ecclesia beati Stephani Cathalaunensis reconditarum :*

Primo, preciosissimum corpus Domini nostri Jhesu Christi.

Item, de sancta cruce ejusdem Domini Jhesu Cristi.

Item, de purpureo Domini nostri Jhesu Christi.

Item, de lapide sepulcri Domini nostri Jhesu Christi.

Item, de lapide in quo crux Domini fuit affixa.

Item, de precepe Domini nostri Jhesu Christi.

Item, de precioso lacte gloriosissime virginis Marie.

Item, de sancto Johanne Baptista.

Item, de sancto Petro apostolo.

Item, de sancto Paulo apostolo.

Item, de capite sancti Andree apostoli.

Item, de ossibus sancti Bartholomei apostoli.

Item, de ossibus sanctorum Jacobi et Philippi apostolorum.

Item, de capite sancti Jacobi junioris apostoli.

Item, de sanguine sancti prothomartiris Stephani.

Item, de capite ejusdem.

Item, de lapidibus quibus fuit lapidatus.

Item, de costa beati Stephani prothomartiris.

Item, de cubitu ejusdem.

Item, de capite sancti Quintini.

Item, corpora sanctorum Oisanne et Darie que sunt recondita infra majus altare dicti Cathalaunensis ecclesie.

Item, brachium beati Vincencii martiris.

Item, de capite beati Sebastiani martiris.

Item, de reliquiis santi Lamberti martiris.

Item, de reliquiis sancti Firmini martiris.

Item, de reliquiis sancti Laurencii martiris.

Item, de reliquiis Calisti pape et martiris.

Item, de digito sancti Blasii.

Item, de reliquiis sancti Urbani et sancti Sixti martirum.

Item, de ossibus sancti Christophori.

Item, de Innocentibus.

Item, de reliquiis sancti Marcellini martiris.

Digitized by Google

Item, de ossibus sancti Martini.

Item, corpus beati Alpini honorifice reconditum in majori feretro dicte ecclesie.

Item, corpus beati Lupencii martiris etiam in alio sequenti feretro reconditum.

Item, feretrum apostolorum quod vocatur primum feretrum.

Item, de reliquiis sancti Memmii
Item, de reliquiis sancti Donaciani
Item, de reliquiis sancti Domiciani
Item, de reliquiis sancti Leudomiri
} episcoporum

Item, caput beati Alpini.

Item, de reliquiis sancti Silvestri.

Item, de oleo beati Nicholai.

Item, de vestimentis et reliquiis sancti Anthonii.

Item, de reliquiis beati Remigii.

Item, de tunica et corda sancti Francisci.

Item, de reliquiis beate Marie Magdelene.

Item, de sancta Katherina.

Item, de sancta Helena.

Item, de velo sancte Clare.

Item, sunt in dicta ecclesia multe alie reliquie que non possunt sub brevibus declarari.

6. *Deffinicio sancti Augustini que sunt virtutes Psalmorum.*

7. *Oracio pulcra.*

8. Un extrait du Livre 26, 4e partie, de Vincent (de Beauvais), relatif à Richard, duc de Normandie, et à Roger, évêque de Beauvais.

9. Incipiunt Julii pridie idus caniculares
Et pridie nonas septembris fine desaltant.

10. C'est le nombre de l'orloige combien qu'il doit fere moix por moix a soleil levant et a soleil couchant.

11. Ad sciendum horas diei per quadrantem.

12. Ad sciendum quando cantatur Alleluia, Te Deum, et Gloria in excelsis, secundum usum Senonensem.

13. Anno Dei 1628, junii 17, Roma sedente Urbano pontifice 8°, rege Galliarum Ludovico justo regnante, majus atrium ecclesiæ cæptum est ædificari cum quatuor capellis duabus columnis et fornicibus ad quorum fundamenta Henricus Clausse de Marchaumont, episcopus Cathalaunensis, rogatu decani et capituli Cathalaunensis, primum lapidem apposuit ; et anno domini 1634 opus illud fuit omnino consummatum atque perfectum expensis quorumdam canonicorum et capituli hujus ecclesiæ.

Digitized by Google

14. Formules de bénédictions.

15. Casus summo pontifici reservati per hunc versum.

16. Casus ab episcopo retenti par versus.

17. Note sur les devoirs d'un chapelain.

18. Hugo episcopus est sepultus ante capellam sancti Eustachii propre fontes ecclesie Cathalaunensis, anniversarium ejus fit ante Ascencionem Domini.

19. L'an mil CCC deux fois quarent
Et X en janvier le jour trente
Fust pronunciée, je vous ....
K. de Poitiers, évesque ....

20. Note sur les jours auxquels tombent les fêtes en 1432.

21. L'an mil IIII^c XXVI, le XXIIII jour de janvier, Révérend père en Dieu Jehan de Sarrebruche, evesque et comte de Chaalons, pair de France, donna à l'esglise de Chaalons pour lui et ses successeurs, evesques de Chaalons, ce breviaire lequel vint de l'execucion de feu reverend père en Dieu, messire Estienne de Givry, en son vivant evesque de Troyes et trespassa audit an.

22. Notes analogues au n° 20 pour l'année 1435.

23. Die XXI^a mensis junii 1522, extractum a registro Capituli : Conclusum est domino de Pintevilla archidiacono Virtutensi pro hac re presidente quod dominus et magister Guillelmus Cretin decanus ecclesiæ Cathalaunensis non percipiet pro duplo ex distribucione facta in choro pro obitu ultimi diei ceu .... butti anni magistri Theodorici Foluet ex racione quod non celebravit missam dicti obitus nec aliquem pro se commisit, nec deinceps pro similibus nisi celebret aut commitat, recipiet, sed si faciat prout dicitur habebit prout est rationis.

E. DE B.

Digitized by Google

VOYAGE LITTÉRAIRE*

DE DOM GUYTON EN CHAMPAGNE

Le 7 de septembre, je partis pour dîner à S. Florentin. Je vis l'église à laquelle on monte par nombre de marches de pierres longues et larges. Aux côtés de la première marche sont sur pilastres deux lyons; aux côtés de la dernière en haut, figure de Moyse tenant les tables de la loy, et la figure d'Aaron. Je visitai les Pères capucins. En entrant dans leur petite bibliothèque, on voit au fond en gros caractères sur une tablette de bois : *Anno* 1525, *inter Franciscanos, nati ad stuporem sæculi, qui dum Lutherus ad saginam corporis totus incumberet, prope modum nudi, non vestibus modo, sed corpore, repellunt hostes efficacicissimo, vivendi exemplo, tantaque inopia ut præter cœlum quod sperant, nihil proprium habeant in alementis*. Au dedans de la bibliothèque, sur la porte d'entrée, autre tablette qui porte : D. O. M. ad perpetuam Dei memoriam regnante Ludovico 13°, sedente R^do^ in christo patre Joanne archiepiscopo Senonensi, Galliarum et Germaniæ primate, et magistro Johanne Girard pastore et decano civium omnium voto, evocati capucini ad hoc S. Florentinum oppidum, sedem posuere sexto idiis octobris anno reparatæ salutis 1621.

Dans S. Florentin il y a un petit Hôtel-Dieu : il a la forme d'une maison bourgeoise, c'est une salle partagée sur deux côtés qui ont chacun trois lits pour hommes et femmes, lesquels répondent à un même autel, auquel les Capucins célèbrent la messe deux fois par semaine. Deux dames séculières

* Voir page 422, tome VII, 4e année de la *Revue de Champagne*.

1. La publication de cet important document a été interrompu dans la *Revue* depuis trop longtemps, à cause des occupations absorbantes de M. Ulysse Robert, nommé inspecteur général des bibliothèques. Nous nous sommes donc décidé à achever la copie de ce travail, tout en regrettant que le premier éditeur n'ait pu le continuer, car par son érudition il était autrement compétent que nous. (E. de B.)

Digitized by Google

y ont soin des malades. Elles y ont leur demeure et y sont nourries.

Le lendemain, j'arrivay sur les neuf heures en la ville de Joigny. Je dis la messe chez les Capucins qui sont fondés par le cardinal de Retz de Gondy, qui lui a laissé 300 l. de rente et sa bibliothèque. La plus grande partie est à la communauté de S. Magloire par échange ou vente, dont le prix a été employé à réparer ledit couvent. Ils y ont une coupe de vermeil et de métal pour soleil. Ils disent que c'était la coupe d'une reine de France.

J'allay coucher à Villeneuve-le-Roy. La ville est bien pavée. L'église paroissiale de Notre-Dame est belle : nombre de hautes figures de saints et saintes répandues au dedans et au dehors sur le grand portail. Tout autour en dedans, à la grande et aux basses voûtes, il y a des galeries : un beau rond-point. Au maître-autel il y a une suspension. Le rétable représente quatre grandes figures de pierre : S. Jean-Baptiste près la croix, S. Etienne à la droite, S. Jean l'Evangéliste près de la croix et la Sainte-Vierge tenant son fils à la gauche. Beaucoup de longues fenêtres, les piliers sont délicats. L'église est en bon état. Il y a trois autres paroisses, celle de S. Laurent qui est collégiale ; il y a des Bénédictines et un Hotel-Dieu.

Le 5e de septembre, je partis pour aller coucher à l'abbaye de Vauluisant. Je dinay à Sens au logis de Saint-Luc : il m'en coûta 2 l. 2 s. La métropole église est belle : son sanctuaire nouvellement décoré aux frais de Mgr Languet[1], archevêque, grand homme de bien, qui couche sur la dure. Le maître-autel est du plus beau marbre : quatre colonnes de même marbre soutiennent un dais de la longueur et de la largeur de l'autel, orné de lames de bronze doré ; des anges de bonne grandeur en bronze doré soutiennent le saint ciboire ; le pavillon est d'argent dont le travail est très riche. On voit dans le sanctuaire les mausolées du chancelier du Prat[2] et du cardinal du Perron[3]. Le chœur est neuf, tout est boiserie et sculpture.

1. Jean-Joseph Languet de Gergy (1675-1753), évêque de Soissons en 1715, membre de l'Académie française en 1721, archevêque de Sens en 1730 ; zélé partisan de la *Bulle Unigenitus*.

2. Antoine du Prat, premier président du parlement de Paris, chancelier de France de 1515 à sa mort arrivée en 1535.

3. Jean Davy du Perron (1556-1618), archevêque de Sens en 1606. Il remplit de hautes missions diplomatiques, après avoir préparé Henri IV à sa conversion.

Digitized by Google

Dans la nef, une chaire haute, large, sur quatre roulettes, fixée néanmoins par une bande de fer au pilier : on dit que notre saint père Bernard y a prêché, pour quoy elle est en vénération. A un autre pilier en face, on fait observer une petite tête nue qu'on y a placé dans un coin, par dérision pour le nommé Pierre de Cugnières, qui voulait ôter aux ecclésiastiques leurs biens.

J'ai vu à la sacristie les saints Evangiles, manuscrit velin ; à la fin du volume sont les serments des seigneurs archevêques.

Une personne malade des yeux se présente à genoux au sacristain qui lui donne à baiser l'anneau de S. Loup [1], archevêque de Sens, et lui appliqua sur les yeux, en disant une oraison au saint.

Il y a une tablette qui porte un décret de MM. du chapitre contre les causeurs et les babillards.

Le trésor des reliques et des plus riches ornements est dans une tour du grand portail sur la gauche. Ils montrent du bois de la vraye croix, de l'éponge, de la robe sans couture de Notre-Seigneur, du manteau blanc dont il fut couvert par dérision, un clou, une pierre de la lapidation de S. Etienne, patron de l'église de Sens ; l'un de ses bras et autres de ses reliques ; bras de S. Siméon sur lequel il porta Notre-Seigneur au Temple ; une figure de vermeil de S. Jean-Baptiste qui de sa main gauche tient un soleil dans lequel on renferme la sainte hostie, et de l'index de la main droite, la montre en disant : *Ecce agnus Dei.* Et plusieurs autres beaux reliquaires.

Les Pères jésuites y ont un collège qui est une petite maison et une petite église.

Le 19 septembre, j'arrivai à l'abbaye du Vauluisant, à cinq lieues de Sens. C'était le but de mon voyage pour en retirer des mémoires chronologiques sur Clairvaux de notre dom Claude Maillet, que le vénérable dom Hiérome Marguaisne, ancien abbé de la Piété, me mit en main avec beaucoup de politesse. L'église de Vauluisant est large, élevée, voûtée, longue : son sanctuaire est des plus beaux par sa construction et ses ornements. Le maître-autel porte 14 pieds de longueur. Le corps de l'église a tellement menacé ruine entière qu'on n'a pu la prévenir qu'en remplissant chaque arceau des basses

1. Mort le 1er septembre 623.

Digitized by Google

voûtes d'un mur auquel on n'a laissé qu'un petit passage, et que par une forte arcade pratiquée au pied de l'escalier de l'église au cloître régulier. Le cloître est lambrisé dans ses côtés. On y entre du côté de l'occident par une porte à grille de fer. Le réfectoire est beau, long, voûté sans piliers. Le chapitre est relevé, boisé, un pilier au milieu ; petite armoire à serrer les livres, laquelle porte un pupitre. Le siège du supérieur, pas plus haut que le banc des religieux, mais le dossier un peu concave à deux appuis fermés. Entre le chœur et les chapelles de la nef, il y a un petit passage. A l'entrée du chœur, un petit bénitier en fayence commune. Il n'y a point de jubé, mais, dans le chœur, au milieu, un pulpitre de fer ouvragé à deux faces. Le tableau de l'une de ces chapelles représente Ste Syre en grand, enchaînée devant un crucifix, élevant les mains vers Jésus-Christ qui luy met une couronne sur la tête : beau grillage qui sépare la nef du chœur, un petit orgue propre. Le portail est ancien, petit, mais entier, entre deux tourelles aux angles de l'église pour monter au clocher : sur la porte de ce portail est une petite sainte Vierge tenant l'Enfant Jésus. Il y a trois belles lampes au sanctuaire, au chœur et devant les chapelles de la nef. Une lampe toujours clairant devant le Saint-Sacrement.

Sur l'autel du sanctuaire, sont une très belle croix et de très beaux chandeliers en cuivre : deux grandes figures d'anges aux côtés, auprès d'eux un chandelier à trois branches ; autre autel derrière, dans le rétable, est une Assomption qui tient le saint ciboire suspendu, surmonté d'une gloire. Le tout, de grand goût, est magnifique.

La sacristie est belle, bien boisée, parquétée : belle argenterie en ornement. Cette maison est de 25 religieux. On lit dans la sacristie, sur une tablette : *Vallis lucens fundatur anno* 1127 *ab Artaldo primo abbate Prulliaci : eodem regnante, atrium benedicitur anno* 1129 *ab Henrico Apro Senonensi archiepiscopo. Major basilico vero est dedicata ab eodem in honorem dei sub titulo beatæ Mariæ Virginis, sumptibus regis Francorum Ludovi junioris anno* 1144, 9° *octobris. Decimo terrio octobris anni* 1562, *iterum qui anno* 1571 *hæretici Calvinisti hanc domum invaserunt, combustis sacris reliquiis, vasa sacra est depredati sunt. Trigesimo primo mensis marcii anni* 1638, *reintroducta est stricta observantia.*

Le père prieur dom Jean de Ranty, flamand, venait de

Digitized by Google

mourir le 4 septembre. Les autres religieux subsistants que j'y ai vus sont : Dom Fr. Hamel, de Pontois, religieux de Barbeau, ancien prieur de Vauluisant, qui a décoré le chœur si magnifiquement ; dom Jérôme Marguaisne, de Chaalons ; de Edme Catté, de Provins, sous-prieur ; de Pierre Jarlot, de Maizières ; de Benoit Herman, de Chaalons ; de Fr. Rosquin, de Charleroy ; de Claude Meunier, de Lyon ; de Jacques Cordier, procureur, de Sedan ; de Louis Michel, parisien, grenetier ; de Joseph de la Halle, ardennais, de Thomas Le Brun, de Metz, sacristain ; de Jean Malzan, breton, diacre. Le dortoir est beau : on y travaillait ; on y a réduit le nombre des chambres à 18. De plein pied on va à la bibliothèque, qui est un beau bâtiment, voûté dessus et dessous, dans le genre de celle de Clairvaux : on croit que le même ouvrier a construit les deux. On reconstruit à neuf l'escalier du dortoir au cloître, à la place de l'ancien chauffoir. Cette maison a eu de nos jours le noviciat qui y fut transféré de l'abbaye de Vauclair, par ordre de la cour. Le logis des hôtes est commode et propre. Il y a un logis abbatial éloigné de l'église et un moulin. Les jardins sont vastes et beaux : de belles allées d'arbres plantés par D. Marguaisne, et plusieurs autres autour de la maison au dehors qui font de fort belles avenues.

Il y a une chapelle à l'entrée de la grande cour à deux grandes portes. Dans les maisons contigües à cette chapelle, on croit y remarquer par les lambris de voûtes les vestiges d'une maison religieuse qui y aurait été autrefois.

Le 12 septembre, je partis avec dom Louis Michel pour l'abbaye de Prully[1], passant par la petite ville de Bray-sur-Seine[2], distante de six lieues, où nous dînâmes. La principale église y est Notre-Dame. On voit dans le chœur un tombeau élevé de terre qui porte la figure en marbre de Mme Delbene de Mesme, dame du lieu. Cette baronnie, aujourd'hui pairie, appartient à M. de Rochechouart-Mortemart. Petite église du couvent des Bernardines qui sont sous la juridiction de l'archevêque de Sens : la supérieure a la qualité de prieure, nommée Mme La Planche, que l'on dit avoir beaucoup d'esprit. Il y a huit religieuses, dont une est Royale : elles ne reçoivent pas de novices.

1. Preuilly, abbaye cistercienne, fondé par le comte de Champagne en 1116.

2. Ville de Champagne avec titre de baronnie pairie. (Seine-et-Marne.)

Digitized by Google

Sur la route de Bray à Prully, on passe auprès du village de Saint-Sauveur[1] où il y a un prieuré d'anciens bénédictins, qui ont composé avec ceux de la congrégation de Saint-Maur, qui y sont établis par permission de la cour. Il y a actuellement quatre religieux de l'abbaye de Sainte-Colombe de Sens.

L'abbaye de Pruilly a, à l'entrée, le logis de M. l'abbé, dont les jardins sont beaux : fort grande cour commune aux religieux et à l'abbé, dans laquelle est le portail ancien de l'église ; autre grande cour des religieux où sont leurs granges, remises et écurie, de laquelle on entre dans un vestibule qui a à gauche la chambre de jour pour Dom procureur. Du vestibule au cloître qui sur la droite conduit à une belle salle pour les hôtes, vis-à-vis de laquelle est la dispense, auprès de la cuisine qui tient au réfectoire qui est beau pour sa longueur, voûté en berceaux sans piliers. Dedans le chapitre et autres endroits du cloître on voit des tombes qui portent figures de religieux, vêtus de la coulle attachée au capuchon, manches étroites et courtes : il semble que par dessus les manches la cuculle soit serrée par une ceinture qui cependant ne parait pas. Le siège du supérieur est large à tenir trois personnes, clos par les côtés au moyen de deux appuis remplis à bras.

L'église est belle : beau sanctuaire, bel autel : une plaque de bronze fait le fond du rétable, et un devant d'autel, en bronze doré : c'est une descente de croix et Notre-Seigneur entre les mains de Marie et de plusieurs autres personnes bien représentées en relief : deux grands anges adorateurs, belle croix et chandeliers. Grande figure de la Sainte-Vierge tenant son divin Enfant au milieu de l'autel. Les sièges du chœur sont simples ; ceux de l'abbé et du prieur semblables aux autres, à l'exception que le dossier a un peu de sculpture. Ni jubé, ni orgues. A l'entrée du chœur, derrière la place de l'abbé à vêpres, il y a un petit bénitier de fayence. Dans la nef, séparée par une grille de fer, il y a une chaire à prêcher. La sacristie, ancienne, est propre. L'escalier du dortoir est très usé : le dortoir est beau, long, un peu sombre ; chambres des deux côtés. Deux chambres du dortoir sur le préau font la bibliothèque qui est petite : ils ont une belle Bible en 10 gros volumes grand in-f°, chez Ant. Vitré, Paris, 1645. Dans la bibliothèque, on lit sur une tablette en latin le temps de l'établissement de l'abbaye par le comte Thibaut de Champagne et

1. Seine-et-Marne, canton de Bray. Patrie de Mansart

Digitized by Google

Aelide, sa mère, en 1118. Artaud, premier abbé, a sa sépulture élevée dans le cloître, près de l'escalier de l'église au cloître. Imbert, dix-huitième abbé, dont nous avons des ouvrages sur velin. Le septième abbé commendataire a été Toussaint de Forbin de Janson, cardinal-évêque de Beauvais, décédé le 24 mars 1719, lequel a donné à l'église de Prully le chef de S. Donat, revenant de Rome d'où il l'a tiré et dont les religieux font l'office. Ils montrent le chef de S. Jacques le Majeur.

On me dit à Vauluisant que je trouverais à Prully de l'écriture sur écorce d'arbres, mais je n'y trouvai rien moins. Le bibliothécaire me fit voir trois ou quatre volumes de bois, les uns composés de 8 planches, les autres de 4, de 2. Mais je n'y lus que des articles de recepte et de mise d'un cellerier ou dépensier. Néanmoins, la rareté de la chose me porta à prier les pères prieurs de me favoriser d'un volume, ce qu'ils m'accordèrent. Je l'ai apporté à Clairvaux. Ce volume est composé de six petites tablettes, unies ensemble en forme de livre par trois languettes de parchemin : elles ont en hauteur dix pouces et demi et 4 lignes ; de largeur 5 pouces 1 ligne et 2 lignes d'épaisseur. Sur chaque tablette au dedans et au dehors on a répandu une espèce de mastic ou une encre qui a plus de corps que la commune, sur quoi on a écrit plusieurs articles de receptes et de dépenses. Il reste encore dans la bibliothèque plusieurs de ces tablettes sur l'une desquelles il est écrit : 1312, 1314 *quo tempore Guillelmus de S. Dyonisio erat bursarius*. Il y a un manuscrit en velin de la vie du bienheureux Guillaume, évêque de Bourges. La maison de Prully est vaste et fort grande ; il y a un fort beau jardin pour la communauté. Nous vîmes là un frère de chœur d'environ 60 et quelques années qui a des absences d'esprit : c'est frère Yves du Chatel, fils du baron du Chatel, seigneur de Querley, près de Quimper ; il a un frère doyen du chapitre de Roye en Picardie. Le prieur est un bon garçon.

Ils ont pour voisins, à une lieue, M. de Trudaine, seigneur de Montigny [1], conseiller d'Etat, et M. du Pré-de-Saint-Maur, maître des requêtes.

De l'abbaye de Prully, dom Pierre voulut bien m'accompagner, le 14 septembre, à l'abbaye de Barbeau. Nous passâmes par Valence-en-Brie, distant de six lieues [2].

1. Montigny-le-Guesdier, canton de Bray.
2. Canton du Chatelet, arrondissement de Melun.

Digitized by Google

L'abbaye de Barbeau [1] a au bord de sa maison un petit port sur la Seine qui ne peut que lui être incommode et préjudiciable, occasionnant dans l'abbaye beaucoup de travailleurs et manouvriers au port qui s'y glissent et pillent la maison. Grande et spacieuse cour où sont les granges, belles étables voûtées et greniers au-dessus bien voûtés : deux grandes portes pour entrer et sortir.

Le portail de l'église est ancien, ruineux, lequel a sur le port extérieur une Sainte-Vierge tenant l'Enfant-Jésus. L'église assez longue, peu élevée, bien voûtée : la nef est séparée par une grille. Les basses nefs sont formées par brisure : deux autels dont l'entre-deux est fermé par une porte de bois, ouvragée à jour au-dessus de l'appuy : le passage pour le chœur de vêpres est étroit : il y a un petit bénitier de fayence à l'entrée.

Le chœur a 17 sièges de chaque côté, outre ceux des supérieurs : ils sont de très beau bois de chêne venu de Hollande, disent quelques-uns, et plus vraisemblablement, disent d'autres, tirés de la forêt de Fontainebleau, à cadres carrés, ornés de fleurs de lys et sculpture : au-dessous sont de petits carrés renfermant des couronnes bien sculptées. Les places d'abbé et de prieur sont semblables : deux colonnes sur le devant, du même bois ; au milieu du chœur, un aigle en cuivre, un haut chandelier de cuivre avec pulpitre sur le milieu du degré du presbytère, que l'on allume dès le commencement de la messe avec un cierge de chaque côté de l'autel. Entre ce haut cierge et le degré intérieur du sanctuaire est le tombeau élevé de terre du roy Louis le Jeune, septième de nom, ayant la tête au chœur : au devant et au bas de la tête, il y a un écusson tout de fleurs de lys, une couronne à la tête, ouverte et sans fleurs de lys : aux pieds du tombeau on lit :

Hac sacra Lodoix quiescit urna
Quem, regum ordine, septimum recenses
Et vivens meruit pius vocari.
Inter mille deo elevata Templa
Dotatosque domos piissimus rex,
Barbellum sibi condidit sepulcrum
Immortale decus, perenne amoris.
Signum prœcipui, perenne lumen.
Jactent et merito sibi superbos

1. Barbeau, abbaye cistercienne du diocèse de Sens, fondée en 1147, par le roi Louis VII, qui y fut enterré.

Digitized by Google

Construxisse domos, dedisse croesum
Nobis, quid melius dedit seipsum.
Gemmis, arte nova, profuso et auro
Quandum magnificum fidelis uxor
Sponsa tota sua regem Adela
Erexit lapidem, ac diebus omnis
Transactis quoque sœculis et œvo,
Consumptus ruit, hunc, prioris umbram,
Cernis marmoreum, aureum futurum,
Si per fata licet deum precatus
Et armoris memore hinc abi viator.

Sepultus est anno 1180 mense septembri. » — Son anniversaire se fait par décret de notre chapitre général de 1183, le 19 septembre. L'abbaye de Barbeau a été fondée en 1145. Sa situation est assez jolie et saine. Sur le degré intérieur du sanctuaire, il y a deux hauts chandeliers de cuivre, dont on allume les cierges pendant la messe pour l'élévation. L'autel et le rétable sont de pierre, fort élevés. C'est un bel ouvrage ancien, fort délicat en sculpture : il y a des tombeaux près la muraille, du côté de l'évangile. En carême, ils mettent comme à Clairvaux un rideau blanc sur le degré du presbytère. Le saint Ciboire suspendu est couvert d'une espèce de pavillon, fait de même ouvrage que le rétable. La sacristie, au nord, belle, bien boisée et parquetée : beaux meubles, savoir une croix et huit chandeliers d'argent, égaux et bien travaillés ; c'est un présent : une ancienne croix, belle, qui renferme du bois de la vraie croix : le tonnerre en a enlevé une pierrerie et a fait un petit trou au pied : son ouvrage est un filigranne très artistement élaboré ; une douzaine de beaux calices, une coupe en façon de nos entonnoirs, qui a un pied et sert chaque jour à la communion aux jeunes religieux pour y prendre un peu de vin au sortir de la Sainte-Table : elle est en vermeil. Plusieurs paires de burettes et plats d'argent. Beaux ornements blancs. Pas d'orgues.

Les religieux se lèvent régulièrement à deux heures de la nuit pour l'office des vigiles : reviennent au chœur à cinq heures et demie ; la grande messe à huit heures et demie ; ensuite à dix heures trois quarts ils disent nones ; puis, après la fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix, vont de suite dîner. Dans une chapelle, derrière le chœur de l'abbé, il y a un autel qui n'est point en usage pour le saint sacrifice : au-dessus est un tableau sur toile qui représente la première assemblée de l'ordre de Cîteaux. En haut est le nom de Dieu en hébreux, de

Digitized by Google

chaque côté duquel est un moine noir à genoux : l'un à droite tient un livre ouvert ; l'autre à gauche une église : au bas, plusieurs moines blancs en demy-cercle : l'un au mileu, plus élevé que les autres, vêtu de la coulle blanche, le chaperon par dessus, assis, portant la couronne de gloire sur la tête, tient de sa main droite un rouleau de papier sur lequel est écrit : *Carta caritatis quia unius veri regis.* A ses pieds on lit : S. Steph. 3. abb. Cist., general.; à sa droite, un abbé ayant la couronne de gloire, assis comme les suivants sur un siège inférieur : à ses pieds on lit : *S. Petrus* 2. *ab. Firmit.* Le second sans couronne de gloire, à ses pieds on lit : S. Bernardus 1. abb. Clareval. Le suivant, couronne de gloire, à ses pieds ; D. Artaldus 1. abb. Prull. Le suivant avec couronne de gloire, à ses pieds : S. Joann. 1 abb. Bonavallis. Le suivant : D. Godefridus. 1. abbas Fontenet. Ce sont les cinq abbés à la droite du premier. Voici ceux qui sont à la gauche : un abbé assis avec couronne de gloire, à ses pieds : S. Hugo 1. abb. Pontiniac. Un suivant assis sans couronne de gloire, à ses pieds : D. Arnould, 1. abb. Morimund. Le suivant : D. Amalricus, 1. abb. Curiæ Dei. Le suivant avec couronne de gloire, à ses pieds : D. Rogerus, 1. abb, Trium Fontium. Le suivant et dernier sans couronne de gloire : D. N., 1. abb. Doni Radii. Cette chapelle et son autel sont vis-à-vis une autre chapelle qui est à l'orient, lequel est consacré à S. Bernard et à S. Thomas de Canterbury, en 1178, par Maurice, évêque de Paris. Dans la chapelle voisine, à l'orient, est un tableau sur toile représentant Ste Catherine et S. Brice, tenant dans le bas de son manteau des charbons rouges pour prouver son innocence à saint (*sic*) qui y est aussy représenté.

Les chapelles de la nef : l'une à droite et à gauche les figures de S. Jean et de S. Benoit ; l'autre de la Ste Vierge et de S. Bernard, d'un très beau bois de chêne comme celui du chœur, mais bien travaillé en sculpture. Sous le bel escalier du dortoir est un lavoir pour le célébrant.

Le cloître a quatre côtés, plafond en anse de panier ; beau préau, jet d'eau.

Le chapitre est beau, bien voûté, délicatement avec des ornements et sculptures : la voûte élevée sur deux piliers délicats, ornés de figures : il est proprement boisé tout autour. On dit qu'un dom Gervaise, ancien abbé de la Trappe, qui demeurait à Barbeau, a fait la dépense de cette boiserie. Il y a plusieurs tombes d'abbés, une crosse sur chacune : sur un

Digitized by Google

socle, il y a une épitaphe : *Hic jacet dominus Guibertus quondam abbas hujus loci.* La place du supérieur n'est pas plus élevée, auprès de laquelle est un pulpitre sur lequel sont les œuvres de S. Bernard, une lanterne sur un guéridon pour faire la lecture de complies : le gros pulpitre au milieu pour la lecture du martyrologe et de la règle de notre saint Père S. Benoit, sur lequel on pose la table qui marque les offices ecclésiastiques. Il y a à l'entrée et dedans douze tablettes : sur l'une sont les obits pour les fondateurs sous ce titre : *Miseremini mei, miseremini mei saltem vos amici mei.* Sur l'autre sont les noms des abbés de la maison.

A un pilier du chapitre et dehors il y a une peinture sur pierre qui est une figure du même roy Louis VII debout, ayant au-dessus les armes de France et de Navarre peintes. Tout autour des fleurs de lys et la lettre L de la hauteur de six pieds. Sur un petit marbre noir sont gravé en lettres d'or : *Ludovicus septimus hujus cœnobii fondator, act propriis cineribus illustrator*, 1633. Le tout couvert d'une grille fermant à clef.

La petite école comme le parloir sont propres et voûtés délicatement comme le chapitre : ses fenêtres sur le cloître sont murées.

Le côté du cloître pour la lanterne de complies est en partie boisé : le siége du lecteur est au-dessus un tiroir. Le support du pulpitre est de fer ouvragé. Le jeudy saint on y fait la lecture et le *mandatum.*

Le réfectoire est haut, assez beau, voûté : on en a retranché 5 à 10 pieds à l'entrée par une balustrade en menuiserie qui fait du haut comme une tribune qui sert de passage du dortoir au logis des hôtes : au-dessus on trouve à laver et à essuyer ses mains et une entrée à la cuisine pour en tirer les mêts.

Le dortoir est beau, long, plafonné en anses de pannier, les chambres assez grandes : elles ont deux fenêtres : il y en a des deux côtés. Celle du vénérable dom Jean Michel Jaladon, parisien, prieur âgé de 80 ans, qui gouverne en cette qualité la maison depuis 40 ans avec grande régularité, et auprès de l'église, haute simple, les murailles nues, les chaises de paille.

La bibliothèque et les archives sont dans une salle à la hauteur de la moitié de l'escalier du cloître. On m'y montra un pseautier latin, imprimé en langue arabique, et un brouillon de la vie de S. Paul, apôtre, composés par dom Gervaise.

Digitized by Google

Le portail de l'église est plus profond que d'ordinaire : il y a un pilier de chaque côté, voûté délicatement, duquel sur la gauche on entre dans une chambre destinée à donner à diner aux dames ; jamais à coucher. Le logis des hôtes est assez propre. Les jardins sont beaux, spacieux, jets d'eau : plusieurs cloîtres. Les bâtiments de la basse-cour sont bas. Ils sont 12 ou 15 en communauté qui vivent régulièrement.

Je partis de Barbeau le 16 septembre et j'arrivai à Nangis [1] : l'église est belle, grande, bien voûtée, beau rond-point : belles chapelles : le chœur simple et propre : neuf grillages de pilier à pilier qui entourent le grand autel et le dégagent gracieusement : autre grillage séparant le chœur de la nef. Il y a un tapis à la place de M. le Curé qui a 2,000 fr. de revenus. On y voit la chapelle du seigneur de Nangis où le dernier maréchal est inhumé depuis 3 ou 4 ans : il n'a pas voulu qu'on lui érigeât de mausolée particulier.

Il y en a un élevé en marbre avec figures du seigneur et de son épouse derrière lui à genoux. Autre en pyramide et cadre en marbre avec figure. La muraille au levant et celle du midi sont ornées du haut en bas en peinture des armoiries desdits seigneurs et de leurs alliances avec leurs noms. C'est le dernier maréchal qui a fait la dépense de reblanchir l'église. Au milieu du chœur est un aigle en cuivre au bas duquel on lit en lettres gothiques : l'an mil C. LXXIII, le XVIIIe jour de septembre, cette présente église a été dédiée par S. Thomas, martyr, évêque de Comtarbéry. — Au-dessus de cet écrit et dans une petite niche la figure de S. Thomas. Dans une autre niche voisine est une figure d'un saint qui tient un agneau qu'il montre de son index. C'est apparemment S. Jean-Baptiste, cependant au bas est gravé S. Martin.

Ledit maréchal de Nangis a laissé une rente de 1,500 fr.[2] à l'hôpital pour fonder la place de trois sœurs pour soigner les malades pour lesquels il y a actuellement sept lits, et enseigner gratuitement les petites filles de la ville.

J'arrivay le soir à l'abbaye de Jony [3] qui est à 2 lieues de Provins. C'est une belle, grande et spacieuse maison. Longue,

1. Petite ville de Brie, érigée en marquisat en 1612 pour Antoine de Brichanteau, confirmée en 1749 pour M. de Guerchy.

2. Louis-Armand de Brichanteau (1681-1749), maréchal en 1742.

3. Abbaye cistercienne, diocèse de Sens.

Digitized by Google

haute et belle église, fortifiée de quantité de ferrements en ancres, bandes aux arceaux de la voûte, sur le chœur. Les religieux disent que ces ferrements ont été mis dès le commencement.

Le sanctuaire, les côtés des chapelles voisines sont boisées proprement. Au sanctuaire, vers le bas du degré du côté de l'Epitre, est une pierre de marbre à fleur de terre, sur laquelle est gravé le nom du second abbé de Jouy, depuis évêque de Meaux [1], et enterré en 1160. Dans une chapelle voisine, qui est au midi, vis-à-vis l'escalier du dortoir, est un tombeau orné de lames de cuivre : la figure en cuivre d'un évêque couché, fort orné tout autour d'émails et de pierreries qui ne sont plus dans chatons, aussi bien que la mitre : il est revêtu du pallium. Ce tombeau était dans le sanctuaire du côté de l'évangile, élevé de terre et incommode au service de l'autel, ce qui fait qu'on l'a déplacé. A la place on a placé un marbre à fleur de terre, dont l'inscription gravée marque que son nom de famille était Beaulieu, archevêque de Bourges et cardinal [2]. Le chœur a quinze sièges au long et trois au dossier de chaque côté. Boiserie élevée, propre, pareille à celle du sanctuaire. Pas d'orgues. Les chapelles de la nef touchent le derrière du chœur : celle de la Sainte-Vierge derrière la chaire de l'abbé, celle de S. Bernard de l'autre côté. Puis en descendant et dans toute la largeur de l'église un grillage de fer qui sépare la nef du chœur : le dessus de la porte grillée porte des armoiries dorées.

(*A suivre.*)

1. Renaud fut évêque de Meaux de 1158 à 1161.

2. Simon de Beaulieu, archevêque de Bourges de 1281 à 1294.

Digitized by Google

DESCRIPTION

DE LA

VILLE & FORTERESSE DE LA MOTHE*

1634 — 1745 — 1884

Outremécourt vénère, dans son église, des parcelles de la Sainte Couronne d'épines, données aux chanoines par Thiébaut II. Dans sa Notice sur Outremécourt, M. le curé Liébaut raconte que, pendant les sièges de la ville, cette précieuse relique aurait été cachée en terre sous l'autel. Vingt-sept ans après la démolition de l'église, des recherches ayant eu lieu, on retrouva la boîte de plomb qui renfermait trois petites branches de la Sainte Epine, parfaitement intactes et bien conservées.

Une partie de l'argenterie de l'église de La Mothe, consistant en calices, burettes, ciboires et miséricordes, pesant 22 marcs, fut déposée, en 1645, chez les Religieuses de Notre-Dame de Neufchâteau, en garantie d'un prêt fait par elles au Trésorier de la fabrique, moyennant un intérêt de 7 0/0. Il est à croire que le remboursement n'a pas eu lieu et que ce dépôt n'a pas été retiré.

Le surplus de l'argenterie et les ornements furent enfermés dans un coffre, au château de Bauffremont et à la chapelle d'Outremécourt. L'inventaire en fut fait le 18 août 1649. Voici le détail des objets déposés à Beauffremont :

Seize aulbes; dix-sept draps d'autel de toile; onze draps d'autel nappés; cinq petites aulbes; cinq rideaux; trente-deux pièces de.....; huit pantes de ciel; deux chasubles de satin orangé; une de damas blanc; une de damas rouge; deux de camelot rouge avec les deux tuniques; une chasuble blanche avec les deux tuniques; une noire avec les deux tuniques; une chappe noire; un devant d'autel noir; deux chasubles de

* Voir page 446, tome XX de la *Revue de Champagne et de Brie*.

Digitized by Google

damas violet; une chasuble de camelot rouge; une de damas noir; une couverte de tabernacle de camelot violet; quatre pièces de *sarge* verte; une chasuble violette, avec un croison de satin rouge; un rideau de camelot bleu; un rideau de taffetas; une vieille chappe de damas rose; une serviette damassée; un devant d'autel de damas colombin; un parement d'autel de futaine argentée consistant de cinq pièces; six devantières de l'image de Notre-Dame, tant grandes que petites; quatre bandes de damas cassart vert et orange: cinq couvertes de ciboire auquel on mettait les petites hosties; un petit rideau camelot bigaré; deux marbres ou autels portatifs.

Les objets déposés à la chapelle d'Outremécourt étaient: un calice d'argent; un vaisseau pour l'onction des malades, aussi d'argent; un autre vaisseau en plomb pour les onctions du baptême; une chasuble de satin, à bouquet, avec une croisée de broderies; une chasuble de camelot blanc bigaré avec une croix de passement d'or, laquelle appartient à la Confrérie du Rosaire; une autre chasuble de camelot noir, qui appartient à la même Confrérie; une aulbe bien usée, avec des bandes de point *couppées* et d'étoffe; deux autres aulbes avec les amicles; deux draps d'autel de toile; un tapis d'autel avec les devants de serge verte; un tapis d'autel de damas cassart rouge, blanc et vert; un encensoir d'airain; un petit eau-bénitier d'airain; deux bannières; un missel bien déchiré; quatre chandeliers de bois argenté; deux autres chandeliers de potin; une croix d'airain; deux vases d'étain; un tabernacle de damas, auquel on met le Saint-Sacrement sur l'autel; un reliquaire de forme de bras; une image dorée qu'on porte en procession; une armoire dans laquelle on enferme les ornements à dire la messe; un ciel ou *dez* du Saint-Sacrement.

V

Une école existait, à La Mothe, avant 1617. Dans toutes les fondations faites à l'église, on trouve toujours une rémunération réservée pour *le maistre d'école* répondant. Il n'y avait pas de bâtiment scolaire spécial, et le maître d'école, choisi par la communauté, réunissait ses écoliers dans son propre domicile. Avec le chauffage et l'éclairage, il fournissait le mobilier nécessaire.

En 1642, Jean Morizot est désigné comme *subalterne des escholles* de La Mothe. Cette qualification qui indique un

Digitized by Google

maître en sous-ordre, doit venir de *scholæ subalternæ*, noms des petites écoles.

Dans un compte du chapitre de 1622, on lit : *payé au maistre d'escholle, pour avoir enseigné un enfant de chœur, pendant trois mois,* XIII *fr.* 2 *deniers.* — *Payé au s^r Charey, maistre d'escolle, pour avoir enseigné les enfants de chœur,* XXVII *fr.*

Il y avait aussi un collège dirigé probablement par des chanoines. Anthoine Robert, sénéchal de La Mothe et Bourmont de 1568 à 1585, décédé à La Mothe le 20 juin 1594, légua, par son testament, aux habitants de la ville, *sa maison sise en la rue de la Vieille porte de Soulaucourt pour y loger les prédicateurs, ou bien pour y fonder un collège.* La ville vendit cette maison à Jehan Rouyer, notaire, et avec les rentes et intérêts, établit un collège pour enseigner la jeunesse : *ce qui fut trouvé plus expédient et pour le plus grand proffict et utilité de la communauté.* Après la ruine de la ville, les comptes établirent que ce collège avait trois mille francs d'obligations qui étaient confiées à la gestion de Nicolas Collin, marchand et bourgeois de la ville.

En 1619, on trouve Jean Plumeret, prêtre et régent du collège.

VI

Le couvent des Religieux Récollets se trouvait près du moulin à vent. Il donnait à la fois, sur la place de la Citerne et sur le chemin de ronde des bastions Saint-Nicolas et Saint-Antoine.

Les chroniques lorraines signalent aussi un couvent de Capucins ; nous n'avons aucun renseignement à ce sujet.

Les Religieuses Augustines de la Congrégation de Notre Dame, instituée en 1598 par le R. Père Fourrier de Mattaincourt, pour l'instruction gratuite des petites filles, s'établirent à La Mothe en 1627. La maison dirigée par la Mère Fournier, de la famille des Barons de Raon, avec le concours des Mères Scholastique Gauthier et Antoinette Lechicaut, fut bientôt en pleine activité. Leur couvent était dans la Grande-rue, au midi du château, et la seconde maison de cette rue à partir de la porte de Soulaucourt. Un jardin attenant était planté d'arbres : ils s'y trouvait une chapelle, dans laquelle eurent lieu les funérailles d'Antoine de Choiseul. Après 1645, l'établisse-

Digitized by Google

ment fut démoli comme tout le reste : les trois Religieuses retournèrent à leur premier monastère de Nancy.

VII

Dans les vieux papiers de l'époque, il est souvent question du *petit puits* et du *grand puits*. Le petit puits était le véritable puits de la ville, et le grand puits désignait la citerne.

Cette dernière avait été creusée, au nord du moulin à vent, sous une partie de la place publique. Par des canaux souterrains, elle emmagasinait les eaux pluviales de certaines toitures voisines, notamment du bâtiment de la Halle. Elle était voûtée : sa margelle s'ouvrait au centre de la place. En 1642, le registre des actes de la Communanté énonce que, *pour parer aux inconvénients qui pouvaient arriver par le malheur des temps et de la guerre, il était nécessaire de fermer l'orifice de ce grand puits et de l'entourer d'une palissade. En outre, Jean May, charpentier de La Mothe, consentit à faire une machine propre à tirer l'eau, sans que l'on ait communication avec le puits, au moyen d'un tour à l'intérieur, qui était remonté par une grande roue posée sur un pivot et maniée à bras, qui se pouvait facilement tourner avec un seau tenant une demie-feuillette d'eau et plus, lequel étant rencontré par un crochet, était versé dans un bassin ou autre, et de là, l'eau conduite hors la fermeture du dit puits par un canal.* (Délibération de la Communauté du 12 juin 1642.)

Le petit puits avait été percé entre le bastion Le Duc et la plate-forme Saint-François, tout contre le rempart. Il était profond et devait arriver au niveau de la vallée. La tire de l'eau s'opérait difficilement, *avec une poulie et une grosse corde pourvue de seaux aux deux extrémités*. Il fut recomblé au moment de la ruine de la ville.

Dans les premières années de ce siècle, un sr Degoix, descendant d'une famille de La Mothe, sur les conseils d'une commère de Circourt, s'avisa de faire vider ce puits pour y découvrir les trésors de la ville. Il y employa de longs jours et de nombreux ouvriers, et on peut ajouter qu'il se ruina dans cette entreprise sans rien trouver. On raconte qu'au moment où les travaux étaient très avancés, deux visiteurs de la montagne, dont un était Receveur des Domaines, s'attardèrent près des ouvriers, en leur représentant la folie de ces recherches et les dissuadant de les continuer. Degoix parut se rendre à leurs

Digitized by Google

conseils et renvoya ses ouvriers. Mais, dès le lendemain, il reprit les travaux et redoubla d'efforts, persuadé que ses conseilleurs importuns voulaient l'éliminer et continuer le déblaiement à leurs frais. Il eut même peur que l'Etat n'intervînt pour le déposséder et se saisir du trésor comme épaves. Ce pauvre chercheur mourut fou.

A côté de ce puits, de l'autre côté du chemin de ronde, se trouvait un grand terrain vague non bâti, il commençait en pointe au bastion de Danemark, et se terminait près de la porte d'Outremécourt. Les comptes du Domaine de 1611, 1620 et 1627, ascencent pour six blancs, aux veuve et héritiers de Jean de Suriauville la plus grande partie de ce terrain, *sur* 88 *pieds de long et* 50 *de large, en dedans de la fermeture de la ville et proche le petit puits, pour en faire un jardin, sous la condition que* Son *Altesse pourra le reprendre pour les fortifications, selon l'occurrence et la nécessité.*

VIII

En dehors de la ville, à peu de distance des remparts, existaient deux fontaines. L'une, appelée fontaine du *Plessis*, était du côté de Médonville, près d'un chemin public que des titres de 1611 nomment *chemin du Seigneur*. La seconde sortait de la montagne, sous le bastion de Vaudémont, et avait nom *fontaine du Gué*. Elle était entre la voie de La Mothe et la voie des Auges, desservie par un grand chemin. Elle remplissait un bassin bien entretenu, dont le trop-plein, avec les eaux pluviales qui descendaient des fossés, se réunissaient ensuite dans un grand réservoir creusé exprès et destiné à servir d'abreuvoir et de gué pour les bestiaux. Son vrai nom était donc la fontaine du *Gué* et non du *Guet*, comme l'indiquent par erreur les Relations imprimées des sièges de la Mothe. Aujourd'hui, cette source, qui n'est plus captée, laisse suinter ses eaux sur une grande surface, sous la dénomination de *fontaine d'Argent.*

IX

Si nous recherchons quelle pouvait être la population de La Mothe, nous avons, pour le faire, un document précieux dans le Registre des Baptêmes, qui nous a été conservé pour une période de cinq années. Ce registre donne : 64 naissances en 1641; 100 en 1642; 96 en 1643; 110 en 1644; 118 en 1645. Si l'on suppose que le rapport de la population aux naissances

Digitized by Google

était alors de 28 3/4, nous aurons pour population totale : 1840 habitants en 1641 ; 2875 habitants en 1642; 2760 habitants en 1643 ; 3162 habitants en 1644 ; et 3392 habitants en 1645. Mais cette époque est un temps de troubles et de guerres, de garnisons toujours grossissantes. L'année 1641 seule pourrait approcher de la vérité, car les garnisons française et lorraine, qui ont occupé la ville successivement, étaient peu considérables. En les défalquant, il resterait pour la population réellement municipale, le chiffre de 1400 à 1500 habitants. C'est, je crois, le chiffre auquel il convient de s'arrêter.

Digitized by Google

LA
VIE DE CHATEAU EN CHAMPAGNE*
AU XVIIIe SIÈCLE

Mais si l'on jouait avec succès la comédie à la Chapelle, on n'en soupait pas moins brillamment. Ce même soir, mis en verve probablement par le vin de Champagne, l'abbé de Lattaignant improvisa à table des nouveaux couplets sur l'air de la *Bonne aventure* pour ajouter au divertissement du *Médecin malgré lui*. Cette chanson a le mérite de nous faire connaître les noms de tous les acteurs.

A la marquise de Besons :

Sous mille formes Besons
Est toujours nouvelle.
C'est un vrai Caméléon
Qu'un sujet comme elle.
Elle fait rire et pleurer
Tour à tour et soupirer.
Vive la Chapelle
O gué
Vive la Chapelle

A Mme de Case et à M. de la Grange, jouant la pupille et le tuteur dans la comédie de la *Pupille :*

Cette beauté qui d'Orgon
Est sous la tutelle
Le préfère avec raison :
Il est digne d'elle.
Il n'est point un fanfaron,
Il vaut mieux qu'un Céladon.
Vive, etc.

Au chevalier de Bégon[1] :

* Voir page 401, tome XX, de la *Revue de Champagne et de Brie*.

1. D'une ancienne famille de Blois à laquelle appartint Michel Bégon, intendant général de la Marine, sous Louis XIV, et amateur distingué.

Digitized by Google

Entre Case et Calvisson
Tout brûlant de zèle,
Vois l'affectueux Bégon
Leur ami fidèle ;
Trouve-t-on ailleurs qu'ici
De tout le monde l'ami ?
Vive, etc.

Au même comme danseur du ballet :

Vois Bégon que fait rougir
Une bagatelle,
Comme il se livre au plaisir !
Son œil étincelle
Sur un théâtre d'Enfer.
Mais pourquoi s'en offenser ?
C'est à la Chapelle
O gué
C'est à la Chapelle.

—

Je crains que de repentir
Il ne se flagelle ;
Hélas ! pourquoi se punir
De faute vénielle.
On le prie, il est galant,
S'il fait voir son talent.
C'est à la Chapelle, etc.

A M. de Pont de Veyle[1] qui jouait le rôle du président dans la pièce du comte de Marcel :

Pourquoi ne le pas nommer ?
Oui, c'est Pondevelle.
En tout genre il sait charmer.
En tout il excelle.
Il est grave, il est badin,
Magistrat et baladin.
Vive, etc.

Pont de Veyle prit alors la parole et répliqua pour la clôture :

1. Antoine de Ferréol, neveu de Mme de Tencin, frère du comte d'Argental, mort en 1774. Ami de Mme du Deffaut, auteur agréable, il fut un des beaux esprits du temps, grand causeur et faisant de petits vers, avec cela, ayant manqué son existence, il la passa à s'ennuyer, quoique n'étant pas sans valeur.

Digitized by Google

Si vous avez applaudi
La pièce nouvelle :
Si l'ouvrage a réussi
Grâce à votre zèle.
Où trouver des spectateurs
Indulgents et connaisseurs ?
C'est, etc.

Cette aimable société demeura encore quelque temps à la Chapelle-Godefroid renouvelant chaque jour les divertissements. Le terme cependant arriva et ce ne fut pas certainement sans une vive douleur, car non-seulement on s'amusait, mais il paraît que, chose plus rare, on y vivait dans une parfaite intimité et un accord sans nuage. Ce jour ne pouvait venir sans provoquer de nouvelles chansons. L'abbé de Lattaignant commença ces adieux qui furent chantés sur le théâtre par les artistes. On s'adressa d'abord à Pont de Veyle qui était évidemment l'auteur d'une des pièces qui venaient d'être jouées :

On trouve en Pondevelle
Tous les talents à la fois :
Et la pièce nouvelle
Réunit toutes les voix.
Acteur, auteur, et Protée
Fait une pièce et soudain :
Une autre est représentée
Le lendemain.

Pont de Veyle répondit sur-le-champ :

Notre abbé nous compose
Des chansons à tout moment :
La plus petite chose
Lui fournit un trait charmant ;
Ses vers qui coulent sans peine
Avec un ton fin et naïf.
Il est toujours en haleine
Quoique poussif.

Puis on reprit les compliments. A Grandval :

C'est le roi de la scène
Que Grandval à mon avis.
On le quitte avec peine,
Dans cette troupe d'amis.
Il est si vif et si tendre,
Son jeu si noble et si fin
Qu'on voudrait encore l'entendre
Le lendemain.

Digitized by Google

Par M. Bouret[1] :

Messieurs, n'allez pas rire
Quand je vous fais mes adieux
Car mon cœur en soupire
Et j'en ai les larmes aux yeux.
En quittant cette demeure,
Peut-on faire le badin ?
Tel aujourd'hui rit, qui pleure
Le lendemain.

Pour Mme de Besons dit par Mme de la Grange :

Quelque rôle que fasse
Cette actrice dans nos jeux,
C'est toujours avec grâce,
Et d'un air ingénieux.
Vous la voyez sur la scène ;
Thalie, un masque à la main ;
Vous la verrez Melpomène
Le lendemain.

Par Mme de Noailles :

Je ne cherche qu'à plaire
Et j'eus toujours ce désir :
C'est un si beau salaire
Que l'honneur de réussir.
Je deviendrai grande actrice
Si l'on me prête la main ;
Souvent on n'est plus novice
Le lendemain.

A M. de Boullongne, chanté par M. de la Grange

Pour vous dans ces retraites,
Un fils tendre, ingénieux,
Invente mille fêtes
Que l'on exécute au mieux.
Avec d'aimables confrères
On s'amuse, on est en train
Crac, il part pour ses affaires
Le lendemain.

Par Mme de Valleville :

1. Probablement le fils du propriétaire de la Chapelle avant M. de Boullongne.

Digitized by Google

Je suis une novice
Qui vous offre ses essais :
Pour devenir actrice
J'ai des modèles parfaits.
Dans un an ou deux peut-être
J'aurai fait bien du chemin.
Vous savez qu'on ne peut l'être
Le lendemain.

Par M. Grandval :

Si j'avais su vous plaire
Que je serais enchanté !
De charmer le vulgaire
J'aurais été moins enchanté.
Lorsque mon départ s'apprête
Vous jugez de mon chagrin :
Car pour moi c'est une fête
Sans lendemain.

Par M. Bouret, de nouveau :

Messieurs, je suis bien aise
Pendant quelques jours d'avoir
Joué sur ce théâtre
Avec tant de gens d'esprit :
A Paris, les trois spectacles
N'ont pas de si bons acteurs.
Je leur dirai bien en face
Après demain.

Enfin Mme de Besons chanta pour clôture :

Chez des hôtes aimables
Que l'on passe d'heureux jours.
Mais qu'ils sont peu durables :
Avec vous qu'ils m'ont semblé courts.
Nous allons cesser de rire :
Déjà je meurs de chagrin
De ne pouvoir plus vous dire
Au lendemain.

Mais notre infatigable abbé ne s'en tint pas là, et il conserva la plume pour composer les « couplets pour le secrétaire » :

De votre secrétaire
Lorsque j'accepte l'emploi,
Je suis prêt à tout faire.
Çà, Mesdames, dites-moi,

Digitized by Google

Que de plaisir je vais prendre
Quand j'aurai la plume en main,
Ne me faites pas attendre
Au lendemain.

Je suis là pour écrire
Et vous ne me dites rien.
Si l'on ne veut rien dire
Je vous donne encor du mien.
Je suis galant, je suis tendre
Je suis solide, je suis badin
Et je ne puis pas attendre
Au lendemain.

N'est-ce donc qu'une amorce ?
Vous ne dites pas un mot.
Me croyez-vous sans force ?
Me prenez-vous pour un sot ?
En pareil cas, je défie
Le directeur le plus saint
De remettre la partie
Au lendemain.

C'est le 10 octobre que commencèrent les adieux. C'est M. de la Grange qui entama le feu sur le même air :

Moi qui de la Gazette
Ai pris le département,
J'examine, et je guette
Jusqu'au moindre évènement
Elle est toujours si remplie
Que je suis souvent contraint
D'en remettre une partie
Au lendemain.

—

Vos jeux, vos comédies
Remplissaient tous nos journaux
D'assez bonnes saillies
De récits originaux.
Mais je vois qu'à la Chapelle
Quand le théâtre a pris fin
On rit encore de plus belle
Le lendemain.

—

Lattaignant, Pontdevelle,
Curris, Dutilloy, Michon
Et la troupe femelle :
Besons, Case et Calvisson,

Digitized by Google

Et Noailles la soubrette,
Et le chevalier Begon
Fourniront mainte gazette
Sans le lardon.

—

Si ma Muse rétive
Jusqu'à présent ne dit mot
C'est que d'être si vive
Ne fut jamais son balot.
Sa marche est un peu tardive ;
Mais sitôt qu'elle est en train,
Tout comme une autre elle arrive
Le lendemain.

Et l'abbé d'ajouter en parlant de Mme de Case :

Peut-on être aussi belle ?
Peut-on avoir tant d'esprit ?
Case, toujours nouvelle,
Nous enchante et nous ravit.
Aujourd'hui l'on croit de Flore
Voir les traits et l'air divin :
Vous la trouvez mieux encore
Le lendemain.

Le lendemain nous voyons M. de Boullongne, le fils, s'adresser à son tour à ses amis ; c'est la note attendrissante :

Amis, troupe fidèle,
Qui si bien avez servi :
Les efforts de mon zèle
Pour notre patron chéri.
Je pars : le devoir m'appelle :
Affaires faites soudain
Je reviens à la Chapelle
Le lendemain.

Dans cet heureux asyle
Jouissez paisiblement
De jours purs et tranquilles :
C'est le vœu de votre enfant :
Il vous aime, il vous révère,
Chaque jour, soir et matin,
Et n'attend pas pour vous plaire
Le lendemain.

Hélas ! mes chers confrères
Nous allons nous séparer :
Faisons des vœux sincères
Ici de nous retrouver.

Digitized by Google

Soyons comme l'hirondelle.
Revenons au même temps
Et volons à la Chapelle
Dès le printemps.

L'abbé continua sur le même ton :

J'ai vu couler vos larmes,
J'ai vu vos adieux touchants
La tristesse a des charmes
Pour des cœurs à sentiments.
Mais ce fils, père trop tendre,
Va-t-il au pays lointain ?
Non, l'amour doit vous le rendre
Le lendemain.

Puis s'adressant à Mme de Béthune[1] à laquelle on reprochait de ne pas répondre aux gazettes que M. de la Grange lui adressait :

Vous êtes une ingrate,
Vous n'aurez plus rien de nous.
Un peu de retour flatte :
On ne reçoit rien de vous.
Toute autre, je l'ose dire
A si gentil écrivain
N'aurait pas manqué d'écrire
Le lendemain.

Mais il réserve ses plus chaleureux élans pour Mme de Noailles :

Le respect et l'estime
M'empêchent de nommer
La beauté qui m'anime
Et que tout doit aimer.
Je consens qu'on devine
A ma façon d'agir,
Quelle est mon héroïne.
Çà fait toujours plaisir.

—

D'un aveu téméraire
Elle peut s'offenser :
Je crains de lui déplaire
Comme de la blesser.

1. Fille de M. de Boullongne.

Digitized by Google

Je retiens par prudence
Jusqu'au moindre soupir
Et je l'adore en silence,
Cela fait toujours plaisir.

—

Je ne crains auprès d'elle
Ni rivaux, ni jaloux
Ni les soins, ni le zèle
D'un trop heureux époux.
Je vois sans jalousie
Les baisers du zéphir :
Elle en est embellie,
Çà fait toujours plaisir.

—

Le matin, c'est l'aurore
Que je crois voir lever ;
Dans un jardin, c'est Flore
Que je crois y trouver.
Tout, quand elle est absente
M'en fait ressouvenir
Ou me la représente,
Çà fait toujours plaisir.

—

Que ma beauté nouvelle
Se présente à mes yeux
J'en fait le parallèle :
Et nulle autre n'est mieux :
La nuit quand je sommeille
Je pense la servir
Et quand je me réveille
Çà fait toujours plaisir.

—

C'est une voix si tendre,
Ce sont de si beaux yeux,
Que la voir et l'entendre
Enchanteraient les dieux.
Sans chercher à séduire
Et sans y consentir
Elle charme, elle inspire :
Çà fait toujours plaisir.

Enfin vint le final de la saison théâtrale de la Chapelle, le « Menuet d'exaudiet » :

De l'amour
C'est la cour
Toute entière
Que je trouve en ce païs.

Digitized by Google

Oui, je crois que je suis
Dans l'île de Cythère.
Que d'oliviers !
Que d'objets
Pleins d'attraits !
Quelle troupe
D'acteurs presque tous auteurs !
D'amants et de joueurs
Quel groupe !
La raison et la folie,
Melpomène avec Thalie,
Apollon,
Cupidon,
Muses, grâces,
Du maître de ces beaux lieux
Suivent d'un air joyeux
Les traces,
Vins exquis,
Chers amis,
Grande chère,
Des spectacles amusans,
Des plaisirs innocens,
Et tout ce qui peut plaire.
Jeune Hébé,
Vieil abbé
Auprès d'elle.
Ma foi, tous ces plaisirs-là
Ne se trouvent qu'à la
Chapelle !

Et, en effet, on revint en 1765, mais tous ne furent pas fidèles au rendez-vous et la réunion fut probablement moins brillante. MM. de Lattaignant et de la Louptière furent exacts et toujours en verve. Nous en sommes certains pour le premier, puisque nous le voyons souhaiter, le 25 août, la fête à Mme de Boullongne :

A votre sujet, l'autre jour
Le respect, l'estime et l'amour
Disputaient tous les trois ensemble
Sur une vaine priveauté.
Mon cœur qui pour vous les rassemble
Les remet dans l'égalité.

—

Louise pour à ses genoux
Les voir tous les trois, sans courroux,
L'estime a tout droit d'y prétendre :

Digitized by Google

Pour en bannir les autres deux,
Vous verrez le respect trop tendre
Et l'amour trop respectueux.

Puis c'est la compagnie de l'Arquebuse de Nogent-sur-Seine, dont M. le comte de Nogent — fils de M. de Boullongne — était capitaine, qui était venue assister la fête et à laquelle notre poète s'adresse :

Voici, Messieurs de l'Arquebuse !
Ce sont là des braves guerriers
Qui cueillent, si je ne m'abuse,
Plus de myrthes que de lauriers.
Ils viennent célébrer la Fête
De la patronne de céans
Rlin, Rlan.
Leur colonel est à leur tête
Ran tan plan, tambour battant.

—

Vois-tu la gentille figure
De leur aimable commandant :
C'est un vrai Mars en miniature,
Tant il a l'air noble et charmant[1].
Je crois cependant qu'à la guerre
Il fit peu d'exploits sanglants,
Rlin, rlan.
Mais qu'il doit briller à Cythère
Ran tan plan, tambour battant.

—

Il a tout ce qu'il faut pour plaire :
Dans sa taille il est fait au tour.
Auprès de sa charmante mère
Qui ne le prendrait pour l'Amour ?
S'il suit les traces de son père,
Qu'il promet d'être un vert-galant.
Rlin, rlan.
Et de bien remplir sa carrière,
Ran tan plan, tambour battant.

La fête se continua dans le bois, ce qui inspira à l'abbé ce couplet :

Dans nos forêts
Jeunes objets, remplis de charmes,
Dans nos forêts
Ne craignez ni plomb, ni filets.

1. Il était né en 1758.

Digitized by Google

De beaux yeux y sont là sous les armes
Qui causent de tendres alarmes
Dans nos forêts.

Mais M. de la Louptière ne voulut pas se faire oublier et il rima sur le même air : *Du haut en bas* :

Dans nos forêts
L'homme est plus vif et plus tendre
Dans nos forêts
Il nous prépare des filets
Mais aux pièges qu'il sait nous tendre
Vos charmes sauront le surprendre
Dans nos forêts.

—

Dans nos forêts
Triomphez Driades légères,
Dans nos forêts
Que votre dame aura d'attraits.
Souvent sur les simples fougères
Les Dieux ont conduit des bergères
Dans nos forêts.

Ces vers indiquent assez le caractère de la pastorale par laquelle M. de Boullongne fêta sa belle-fille : il paraît qu'il y prit une part active, car La Louptière dit encore :

Vois-tu comme il badine
Cet aimable patron,
Et n'a-t-il pas la mine
Du tendre Anacréon ?
Vois comme en son automne
Il a l'art de jouir ;
Et des plaisirs qu'il donne
Comme il fait son plaisir.

Puis les gens du château vinrent débiter ce « bouquet » composé par notre infatigable abbé :

Il s'agit d'un bouquet galant
Qu'il faut former dans le moment
Et pour Louis et pour Louise.
Louis n'en sera point jaloux.
De tous deux l'empire est si doux,
Le lieu, le jour nous autorise.
Tot, tot, tot,
Battons chaud

Digitized by Google

Tot, tot, tot,
Bon courage
Ne séparons pas notre hommage.

—

Ce qu'on doit à la Majesté
N'empêche pas qu'à la beauté
Un pareil tribut n'appartienne
Elle nous donne aussi la loi,
Et si Louis est notre roi,
Louise est notre souveraine.
Tot, tot, tot, etc.

—

Louis est un roi bien-aimé
Et de Louise il est charmé :
On les sert par goût et sans peine ;
Tous deux sont d'aimables vainqueurs.
Et savoir signer sur les cœurs
N'est-ce pas être vraiment reine ?
Tot, etc.

—

Grand Saint-Louis, du haut des cieux,
Entends les soupirs et les vœux
Qu'en ce jour notre cœur t'adresse
Nous implorons tous ton secours.
Conserve aux dépens de nos jours
Notre maître et notre maîtresse.
Tot, etc.

Mme de Boullongne, le lendemain, répondit à cette gracieuseté de son beau-père en organisant une fête sur l'eau. Puis ce fut une fête champêtre à l'occasion de la moisson pour le comte de Nogent. Des moissonneuses arrivaient et M. de la Louptière leur fait chanter :

Accourez mes compagnes,
Pour chanter ce beau jour.
Dans nos riches campagnes
Nos Dieux sont de retour
Et le nom de Boullongne
Toujours y fleurira
Ah ! la bonne besogne
Que le Ciel a fait-là.

Un orchestre champêtre faisait alors entendre l'air de la *Boulangère* pendant qu'un moissonneur déposait l'enfant dans une petite voiture ornée d'épis de blé, et une moissonneuse

Digitized by Google

venait lui chanter des couplets[1] ; après lui avoir offert un gâteau également avec accompagnement de chansons[2]. Il y avait ensuite un couplet spécial pour Mlle de la Rochefoucauld[3].

On joua aussi la comédie pendant cette saison et il arriva à un grave magistrat, M. Maillet, une mésaventure qui inspira à M. de la Louptière l'impromptu suivant :

Un magistrat aimable et sage
Voisin de ce riant séjour,
Quoique déjà d'un certain âge,
Compta pour faire sa cour
Dans une pièce un personnage,
Et dans son rôle, resta court.
Sans le prendre pour un outrage,
Nos actrices avec bonté
Lui dirent de prendre courage :
Vous vous êtes bien présenté.
Nous n'en voulions pas davantage.

Il paraît même que cette année on resta plus longtemps à la Chapelle, car ce n'est que le 5 novembre que les bergères adressèrent à M. de Boullongne leurs couplets d'adieux, toujours à l'aide du même poète ordinaire du château :

Voici ces petites bergères
Qui, d'être admises dans vos jeux,
Avec raison étaient si fières :
Recevez leurs tendres adieux.

—

Que pour nous ces lieux ont de charmes,
Seigneur, quand vous les habitez.
Pouvons-nous sans verser des larmes
Voir le moment où vous partez.

—

Nous avons le destin des roses
Et vous êtes notre printemps.
Par vous seul, on nous voit écloses :
Puissiez-vous l'être encor vingt ans !

—

Vous nous donnez un nouvel être
Par votre retour tous les ans :
Ainsi le soleil fait renaître
Tout par ses rayons bienfaisans.

Cte E. DE B.

1. Imprimés dans ses œuvres, t. I, p. 165.

2. Ibid., t. I, p. 164.

3. Adélaïde de la Rochefoucauld, fille du duc de Damville et de Nicole de la Rochefoucauld, née le 4 octobre 1745, non mariée, sœur de la comtesse de Chabot.

Digitized by Google

MÉMOIRES*

D'UN

ÉLEVE DE L'ÉCOLE SPÉCIALE IMPÉRIALE MILITAIRE

DE SAINT-CYR

CHAPITRE XV

LA PROMENADE MILITAIRE (*Suite*)

Quant à moi, qui n'ai jamais su jouir de ce que m'offre le destin et qui passe ma vie à me lamenter de ce qu'il me refuse, je maudissais ces promenades charmantes pour tant d'autres, et leur préférais mille fois les plus ennuyeuses qui, au moins, n'excitaient pas mes regrets. Que nos sous-officiers étaient loin de penser ainsi ! et comme ils étaient fiers de se montrer à la tête des compagnies ou en serre-files, devant ces bourgeois, ces femmes, attirés par la curiosité. On voyait les sergents se tenir à quelque distance, hors des rangs, pour être mieux aperçus, arrondir le bras, afin de mettre mieux en évidence le galon doré qui en ornait la manche, se retourner d'un air important pour voir si tout était en ordre, et élever la voix pour gourmander les hommes.

A votre chef de file ! — Serrez le pas ! — Silence ! — Vous serez consigné ! — Quatre jours de corvée ! — Huit jours de peloton ! — Et ils tiraient leur petit calepin vert pour y inscrire ces différentes punitions, regardant autour d'eux pour recueillir les marques d'admiration que leur supériorité et ces actes d'autorité ne pouvaient manquer d'inspirer à ces bons habitants de Versailles, rassasiés de généraux, d'officiers et de vieux soldats de toutes armes, et qui devaient nécessairement s'extasier devant un sergent qui n'avait encore vu le feu qu'à l'exercice. Et cependant, combien de ces pauvres et obscurs fusiliers, ainsi humiliés par leurs camarades, sont rentrés en France, après avoir bravement combattu, avec le grade de capitaine, de chef de bataillon même, tandis que le superbe

* Voir tome XX, page 457, de la *Revue de Champagne et de Brie.*

Digitized by Google

sergent commandant de l'Ecole est resté sous-lieutenant comme il en était sorti.

Mais il est temps de nous débarrasser de l'attirail de route qui nous charge et de retourner à la caserne, dont la fatigue nous fait revoir avec plaisir les toits d'ardoises. Nous voici arrivés à la grille qui sépare Versailles de Saint-Cyr, grille dont le concierge débite de si excellent *parfait amour* de Lorraine. Les rangs se resserrent, on met l'arme au bras, les tambours battent et les contrebandiers qui, pendant notre promenade, n'ont pas cessé de nous suivre, sont forcés de déguerpir. Nous enfilons l'avenue à la porte de laquelle se tient le hideux chef des balayeurs avec son trousseau de clés, et la caserne nous engloutit de nouveau, silencieuse et déserte pendant notre absence, elle retentit tout-à-coup de cris, de commandements militaires. Les Chambres se remplissent. Les armes sont posées aux râteliers ; le conscrit, fatigué, se hate de tout remettre en ordre, et l'homme d'eau court à la fontaine s'il n'a pas eu la prévoyance de remplir les cruches avant le départ. Quant aux anciens et aux hommes à chic, ils organisent un gala pour expédier la contrebande qu'ils ont achetée pendant la promenade.

Bientôt, le dernier roulement de la journée se fait entendre, les sergents crient : Silence ! les lumières s'éteignent et les compagnies semblent inhabitées.

CHAPITRE XVI

MON PREMIER DUEL

Dans une réunion aussi nombreuse de jeunes militaires, tous dans l'effervescence des passions et de l'âge, séparés pour ainsi dire du monde entier et livrés incessamment aux pensées de guerre et de combats, on comprend que les mœurs devaient être rudes, les esprits peu endurants et par conséquent les querelles fréquentes. Aussi, est-ce une justice à rendre à mes compagnons que de dire que chacun d'eux semblait rechercher les occasions de disputes avec infiniment plus de soins qu'un paisible et prudent citadin ne met à les éviter. La plus petite contradiction, le plus léger prétexte suffisaient pour qu'un cartel fut proposé et accepté. Si, en passant, on heurtait ou effleurait seulement le bras de quelqu'un, on était certain d'en recevoir à l'instant cette brusque apostrophe : F... est-ce que vous ne pouvez pas prendre garde à ce que vous faites ? A un

Digitized by Google

pareil compliment, c'était convenable de répondre avec la même énergie d'expression : Eh ! Ch. F...,prenez garde vous-même.

Et voilà la guerre allumée.

Chacun se donnait réciproquement son nom, le numéro de sa compagnie, de son escouade ; celui des deux champions qui avait dans sa manche un sergent ou un caporal, allait lui demander son carré pour la première nuit où il serait de veille et quelques coups de compas ou de bayonnette termineraient l'affaire.

Et cependant, combien ces parties n'étaient-elles pas dangereuses ? Je ne parle pas du combat en lui-même, quoique, de mon temps, un excellent jeune homme, le meilleur tireur de l'Ecole, ait été tué sur place par trois blessures de compas, toutes les trois mortelles ; que deux ou trois autres aient failli éprouver le même sort, que moi-même j'aie été presque estropié de la main gauche, ainsi que je le dirai plus tard ; les considérations, on le sait bien, n'étaient de nature à arrêter personne et la vérité est qu'ordinairement on s'en voyait quitte pour quelqu'égratignure que l'eau admirable de Cologne, la divine toile de mai ou l'incomparable eau de Goulard avaient cicatrisée au bout de quelques jours ; il ne manquait pas d'ailleurs à la caserne de pharmacies clandestines bien approvisionnées de ces précieux médicaments, ainsi que de bandes, de compresses et de charpies dérobées à l'hôpital.

Ce n'était donc pas là que se trouvait véritablement le péril, mais bien dans la difficulté de conserver le secret. Ceux qui étaient découverts devaient se regarder à peu près comme perdus. La moindre punition, après une captivité plus ou moins longue, était de se voir rayé du concours et retardé d'une promotion, ou envoyé en punition pour cinq ou six mois pendant lesquels les pauvres parents n'en payaient pas moins la pension dont la durée s'allongeait de tout le temps perdu. On pouvait même être chassé pour toujours et ce renvoi n'avait pas seulement pour effet de faire perdre à l'élève la position qu'il était sur le point d'obtenir et aux parents les sacrifices auxquels ils s'étaient déjà soumis ; souvent le malheureux était envoyé dans un dépôt de conscrits où il devenait simple soldat.

Ainsi une famille désolée, une existence perdue étaient au bout de ces branches de compas ou de ces bayonnettes que la cause la plus ridicule faisait croiser ! Mais telle était la force

Digitized by Google

du point d'honneur ou plutôt de l'absurde préjugé, que le plus sage, le plus éclairé, n'eut pas osé balancer un instant entre des considérations si graves et la crainte de donner une mauvaise opinion de son courage.

Quant à moi, bien que le digne général ait jugé convenable, pour la plus grande joie de mes pauvres parents, de leur envoyer périodiquement des notes où il me qualifiait d'*homme à surveiller*, de *cabaleur* et de *mauvaise tête*, je puis affirmer, en toute conscience, que je n'ai cherché aucune des affaires qui me sont survenues et que mon rôle y a toujours été ou contraint ou défensif.

Je venais d'entrer depuis peu au bataillon, et c'était le jour où je montais la garde pour la première fois ; j'étais en faction à la porte de la cour des exercices et je devais y rester jusqu'à la fin des classes de mathématiques, de dessin et de fortification qui ne faisaient que commencer. Le sergent de garde venait de me recommander de ne laisser sortir personne ; le caporal, en me posant, m'avait donné la même consigne ; c'était la première que je recevais ; on juge si j'étais résolu à la faire respecter.

Arrive un ancien. On ne passe pas ! — Qu'est-ce à dire ? — On ne passe pas, c'est la consigne, et je me place en dehors de la porte que je barre avec mon fusil.

J'avais derrière moi sept à huit marches. Mon homme saisit la bayonnette de mon fusil pour l'écarter, je résiste, il me repousse, me fait descendre trois ou quatre marches en me disant : Apprends qu'un conscrit doit toujours laisser passer un ancien, et il force ma consigne pendant que je lui réponds : qu'un conscrit comme moi se f... d'un ancien comme lui, et que la chose n'en resterait pas là. Il me demande alors mon nom et ma compagnie que je lui décline avec le plus de dignité qu'il me fut possible de prendre, ajoutant à ces indications celle de mon numéro, de mon escouade et l'emplacement de mon lit. — Suffit, conscrit, vous entendrez parler de moi. — J'y compte, l'ancien.

Ma faction finie, je m'empressai d'aller raconter le tout à un de mes amis que je choisis pour mon témoin, parce qu'il était membre de l'Ordre des Chevaliers de l'Aigle Impérial dans lequel j'avais, depuis peu, demandé à être admis.

Huit ou dix jours s'étaient déjà écoulés quand, au milieu d'une nuit, je me sens secoué légèrement par quelqu'un qui

Digitized by Google

me demande à voix basse si je suis un tel ? et, sur ma réponse affirmative, m'invite à me lever et à venir sur le petit carré où m'attend mon antagoniste. Je saute à bas de mon lit et cours appeler celui qui devait me servir de témoin.

Comme la besogne que nous avions à faire n'exigeait pas une toilette recherchée, nous fûmes bientôt rendus, en chemises et sans culottes, sur le carré, où se trouvait, avec mon homme, un caporal de ses amis qui, étant de veille, lui avait prêté son carré. Un matelas était étendu par terre pour que le bruit de nos pieds ne fût pas entendu. La lampe de veille et la lanterne de ronde suffisaient pour éclairer la scène. On me présente deux polissoirs croisés et garnis chacun d'une branche de compas ; j'en prends un et nous voilà en garde.

J'étais un méchant tireur et je débutais avec un plus habile ; mais le peu de longueur de nos armes rendait la science à peu près inutile. Bientôt je me sens piqué à l'aisselle droite ; au même instant, mon homme laisse tomber ses bras, ses yeux deviennent tout blancs. Il chancelle et se laisse aller sur le matelas : je lui avais porté deux coups dans la poitrine.

Quel fut mon effroi et mon désespoir en le voyant ainsi inanimé ; je le croyais mort et je commençais à perdre la tête, quand des pas précipités se font entendre. On se bat ! on se bat sur le petit carré, s'écriait le sergent de veille. Eh vite, nous détalons. Mon témoin s'enfonce sous la couverture de son lit, mais les étouffements que me cause ma blessure m'empêchent de courir assez lestement et je me laisse surprendre au moment où j'approchais du mien. Le maudit sergent m'a reconnu.

Je passai une nuit affreuse, souffrant dans la poitrine et dévoré d'inquiétudes, tant sur le sort de mon adversaire que sur le mien. Mais le lendemain matin, je fus à demi rassuré en apprenant qu'il n'était pas mort et qu'on venait de le transporter à l'hôpital, en assez mauvais état, à la vérité. Quant à moi, quoique ma piqure fût très petite, je ne pouvais ni marcher, ni parler, ni me moucher, ni faire aucun mouvement sans me sentir presque suffoqué. Toutefois, ma santé ne m'occupait guère. Qu'allait-on faire de moi ? Déjà, j'avais été mandé au rapport où le capitaine S... venait de me faire subir un long interrogatoire. Je sus bientôt à quoi m'en tenir ; en sortant de la gamelle, le caporal de garde apporta à son confrère l'ordre de mettre ses galons dans sa poche, et à moi, celui d'aller en prison où il devait me conduire sans délai.

Digitized by Google

CHAPITRE XVII

LA PRISON

La prison de l'Ecole militaire ne ressemblait pas à ces lieux souterrains, humides, noirs, où l'on n'a d'autre lit qu'une paille hachée, d'autre nourriture que du pain et de l'eau. Nous étions traités avec plus de considération que nos confrères les prisonniers, et au lieu de nous envoyer à la cave, c'est au grenier qu'on nous renfermait.

Les mansardes du corps de logis qui sépare la cour de l'hospice de celle du manège n'étaient pas destinées, comme celles des autres ailes que nous habitions, à servir de salles d'étude. On en avait réservé quelques-unes pour le logement d'un concierge et celui de quelques commensaux. On y arrivait par un escalier donnant sur le petit carré qui sépare des voltigeurs la septième compagnie et dont une cloison défendait l'approche.

Au bruit que fit le caporal en frappant contre la porte de cet escalier et en appelant le concierge, ce digne personnage, qui occupait, sans contredit, le poste le plus élevé de toute l'Ecole, accourut comme l'araignée qui s'élance de son trou au moindre mouvement qui lui indique qu'une nouvelle proie vient de s'arrêter dans ses filets. Mon guide me remet entre ses mains et me voilà habitant de ces régions aériennes. Toutefois ce ne fut pas pour longtemps, car j'avais eu le soin de prier le caporal de faire avertir le chirurgien-major qu'un blessé réclamait ses soins. Hâtons-nous donc de faire connaître l'aimable séjour où ma bonne fortune m'avait conduit.

Huit ou dix pieds carrés, sous les combles, formaient un joli appartement dont je jouissais à moi seul ; une paillasse sur une couchette, une couverture de laine, composaient mon mobilier, une redingotte grise, surmontée d'un capot, de même drap, en manière de domino, devait me servir à la fois de robe de chambre pendant le jour et de draps pour la nuit.

En face de mon lit, et à quelques pieds au-dessus du sol, était une fenêtre, murée dans sa partie inférieure et protégée extérieurement contre la grêle par une espèce d'embrasure (pour me servir d'une comparaison de mon ancien métier), s'évasant par le haut et appliquée par le bas contre l'appui de la fenêtre, de sorte que le prisonnier, en se hissant jusqu'aux carreaux ne pouvait rien voir au-dessous et que toutes ses

Digitized by Google

pensées et toute son attention étaient nécessairement dirigées vers le royaume des cieux qu'il pouvait observer à son aise suivant une surface rectangulaire de trois pieds sur deux, c'est-à-dire de six pieds carrés.

Mais cette défense était là pour la forme seulement et comme ornement obligé de tout séjour qui veut prétendre au nom de prison. Nulle part, une telle précaution ne fut moins nécessaire, car la fenêtre de la mansarde était ouverte sur le plan incliné d'un toit en ardoises, sans gouttières, si rapide et si glissant que le chat le plus habile et le plus déterminé ne s'y serait hasardé qu'en voyant sur le champ sa témérité punie par une petite chute de soixante à quatre-vingts pieds de haut.

On comprend que ce séjour n'offrait pas à celui qui l'habitait de nombreuses distractions. Cependant après quelques jours, on ne tardait pas à faire connaissance avec le vétéran gouverneur de ces hautes contrées. Alors, protégé par ses ouvrages avancés, et certain de n'être pas surpris par une ronde imprévue, ce digne commandant ouvrait les portes à sa garnison et lui permettait de s'entretenir ; lui-même ne dédaignait pas de communiquer familièrement avec elle, et il fallait l'entendre raconter ses campagnes dont le récit ne frappait pas des oreilles inattentives. C'était surtout l'heure des repas qui s'écoulait doucement dans ces intéressants entretiens.

Deux fois par jour, à neuf heures et à quatre heures, je vois encore le concierge chargé d'un long bidon de fer-blanc, sortir de la cuisine par la porte intérieure, suivre lentement le corridor jusqu'à l'entrée de l'escalier à côté de la baraque du perruquier et disparaître derrière la cloison, tandis que le bruit de ses pas faisait résonner l'écho solitaire de l'escalier par lui seul fréquenté. Il portait la ration commune qu'il partageait avec ses hôtes et que souvent ils mangeaient fraternellement ensemble.

Je regrette presque de n'avoir pas eu le temps de jouir de ces doux loisirs. Dans les premiers moments, l'idée seule de la captivité m'avait affecté désagréablement ; un peu de réflexion avait bien vite changé cette lugubre impression en des pensées de joie. Que m'importait, en effet, d'être prisonnier en haut ou en bas ? Il est vrai que je n'avais alors d'autre compagnon que le vieux concierge, tandis que j'en laissais en bas un grand nombre. Mais je ne dépendais plus que d'un seul homme dont, au bout d'un jour ou deux, j'aurais fait tout

Digitized by Google

ce que j'aurais voulu, au lieu qu'à la caserne, combien de capitaines, de lieutenants, de sergents et de caporaux se succédaient sans relâche pour me faire agir en dépit de ma volonté, semblables aux vents qui se plaisent a souffler dans toutes les directions sur la feuille ronde et légère du tremble à la blanche écorce. Là, plus de lit à faire, plus de chambre à balayer, d'eau à quérir, plus de sacs de pain à charger sur ses épaules, de gamelles vides à porter sur des brancards, corvées dont mon ancienneté ne me permettait pas encore de gratifier les conscrits, et que j'étais obligé de remplir à mon tour ; plus d'exercice par le froid, la pluie ou le trop grand soleil, plus de peloton de punition, plus de salles d'étude où il fallait être muet comme le banc que je ne pouvais quitter que pour aller, pour forme de passe-temps, faire semblant de boire au broc, rempli d'eau pour le service de toute la compagnie ; plus de cours à suivre, de leçons à réciter ; les camarades de la caserne avaient soin de fournir la prison de romans, complets ou non, qui tous étaient dévorés. Je pouvais me promener, quand en bas il eût fallu rester immobile, m'asseoir quand on m'eût obligé à rester debout, chanter quand j'eusse été forcé de me taire, croiser mes bras quand on m'eût forcé de retourner mon fusil en tous sens, dormir enfin, surtout dormir, sans avoir besoin d'aller entendre le savant M. A..., qui, je crois, n'a jamais ri de sa vie, et dont la tête poudrée était aussi blanche que les bâtons de craie qui servaient à tracer sur la planche noircie, les équations, objet de ses amours plus que des nôtres, où le court et rond M. N..., à la perruque plate, nous racontait l'histoire des Babyloniens, ou, nous enseignant, la sphère à la main, ce qu'il nous fallait d'astronomie pour savoir, comme M. Jourdain, quand il y aurait de la lune.

Plus de gêne, en un mot, plus de contrainte, et de ces réflexions que je faisais, étendu sur ma paillasse, je venais de conclure qu'on ne pouvait avoir véritablement de liberté qu'en prison, lorsque la clé tourna dans la serrure de la porte. C'était le chirurgien-major qui venait me visiter et qui, après avoir inspecté ma petite blessure, ordonna de suite ma translation à l'hôpital, ordonnance que j'entendis avec une grande joie, car l'hôpital était aussi un bienheureux séjour de fainéantise, qui, par ses agréments, l'emportait autant sur la prison, que celle-ci était, dans l'un comme dans l'autre cas, au-dessus de la caserne.

Digitized by Google

CHAPITRE XVIII

MON DEUXIÈME DUEL

Parmi nous, la parole d'honneur était véritablement sacrée et c'était une action infâme d'y manquer ou de la donner contre la vérité. Celui qui se serait rendu coupable d'une pareille bassesse eût été bientôt obligé de fuir, de déserter, à moins qu'il n'eût préféré se voir abandonné de tous, et en butte au mépris général. Aussi les exemples en étaient-ils excessivement rares. C'était, un grand bien, sans doute, qu'un sentiment aussi vif de l'honneur animât tous ces jeunes gens destinés à une profession dont il est la base. Malheureusement, les hommes savent abuser des choses les plus excellentes et cette disposition généreuse avait fini par devenir une arme redoutable contre nous, un piège auquel nous ne pouvions manquer de nous laisser prendre. Se commettait-il quelqu'action assez gravement contraire à la discipline, à l'ordre, pour qu'il importât à l'autorité d'en connaître les auteurs? Dans l'absence d'indications suffisantes, on exigeait que celui ou ceux qui étaient soupçonnés jurassent sur leur honneur qu'ils étaient innocents, moyen qui n'a pas besoin d'être qualifié, et qui les plaçait dans l'alternative d'être punis en ne trahissant pas l'honneur ou impunis en le foulant aux pieds. Je dois dire, du reste, qu'à ma connaissance, aucun élève, ainsi interpellé, n'a hésité sur ce qu'il avait à faire et que jamais la crainte du châtiment, quelque sévère qu'il dût être, n'a amené un coupable à donner à faux sa parole. Il se taisait ou refusait positivement de la donner ; c'en était assez. Son silence ou son refus étaient considérés comme un aveu implicite ; lui-même s'était condamné et on le punissait comme si la vérité eût été découverte par une voie plus honorable. C'est ainsi que, lors d'une affaire qui fit grand bruit dans toute la France et où, suivant les effrayants récits qui ont circulé, on aurait menacé les officiers et jeté quelques sergents par les fenêtres, tandis que dans la réalité, il ne s'agissait que d'un liquide fort peu ragoûtant répandu à plein baquet, pendant la nuit, sur le nez d'un sergent-major endormi, le chef des arroseurs fut connu parce qu'il ne voulut pas donner sa parole d'honneur qu'il était demeuré étranger à l'expédition. On l'envoya en permission, espèce de punition très fâcheuse, puisque le temps de cette absence ne comptait pas et qu'ainsi l'époque de la sortie de l'Ecole comme officier se trouvait retardé au bon

Digitized by Google

plaisir du général. Le pauvre garçon resta longtemps dehors, incertain de sa destinée ; il revint pendant mon séjour et finit par être renvoyé encore pour les fautes de quelques membres de l'Ordre dans lequel j'avais été admis et dont il était le Grand-Maître.

Toutefois, cette religion de la parole fut aussi utile dans quelques circonstances et la confiance qu'elle inspirait à nos chefs les engagea souvent à taire des fautes qui, si elles avaient été connues du général, auraient été punies par le renvoi, la prison ou quelqu'autre peine fort sévère. Deux élèves se disputaient-ils et avait-on quelque sujet de croire qu'un duel était projeté ? au lieu de dénoncer les champions, on exigeait d'eux qu'ils donnassent leur parole d'honneur de ne pas se battre tant qu'ils seraient à l'Ecole ou sous les ordres du sous-officier que leur duel eût compromis, et, sous cette garantie, les officiers et les sous-officiers, non moins généreux que les élèves, les laissaient aller, gardaient le silence et l'affaire n'avait de suites fâcheuses pour personne.

Il est vrai que l'on en vint à escobarder et que le commode système des distinctions et des restrictions mentales ne laissa pas de se glisser dans les esprits échauffés par l'excès même du point d'honneur. Mon deuxième duel offrait un exemple de cette bizarrerie.

Il y avait à peine deux mois que l'Ordre des Chevaliers de l'Aigle Impérial m'avait admis dans son sein, quand un matin on vint m'annoncer que j'avais été désigné pour servir de second à l'un de nos frères et me battre en son lieu et place. Voici ce qui était arrivé. Ce frère avait eu une querelle avec un autre élève ; au moment où ils allaient la vider, ils avaient été surpris les armes à la main par le capitaine S... qui, toujours plein de bonté, avait consenti à ne pas faire son rapport à la condition que les deux adversaires lui donneraient leur parole d'honneur de ne pas se battre *ensemble*. Ils la donnèrent et le capitaine la reçut sans songer à l'équivoque que formait le mot *ensemble*, dont les parties belligérantes ne manquèrent pas de profiter. En effet, ils convinrent de ne pas se battre l'un contre l'autre, mais d'amener chacun un second qui prendrait la place de son ami ; de cette manière, il devait y avoir deux duels au lieu d'un, résultat que le digne capitaine n'avait assurément pas prévu. La chose fut exécutée et en ma qualité de nouveau venu dans l'ordre, je dus servir de second à notre frère.

On vint donc me commander pour ce service en me préve-

Digitized by Google

nant que l'engagement aurait lieu le matin même au corps de garde, (le sergent et le caporal de garde étaient des nôtres, bien entendu). Nous nous y rendîmes tous les quatre sous prétexte de passer la visite du chirurgien-major. Comme nous n'étions pas malades, nous eûmes soin de nous tenir cachés à l'écart et de nous soustraire aux regards du docteur qui, d'ailleurs, était trop occupé de sa besogne pour nous remarquer. On m'avait fait voir pendant la visite mon antagoniste que je ne connaissais pas le moins du monde, et contre lequel, par conséquent, je ne pouvais avoir aucun sujet d'animosité. Il en était de même de son côté, ce qui ne nous empêcha pas, quand tout le monde fut retiré, et que nous demeurâmes paisibles possesseurs du corps de garde, de nous porter fort sérieusement des bottes qui, heureusement, ne nous firent pas grand mal ; nous en fûmes quittes chacun pour deux ou trois égratignures, et l'autre combat n'eut pas de suites plus fâcheuses.

Cette singulière façon de faire connaissance établit entre mon combattant et moi des dispositions de bienveillance réciproques qui, sans nous amener à nous lier, durèrent pendant tout notre séjour à l'Ecole, et maintenant encore je ne me rappelle pas sans plaisir le nom et la figure de ce jeune homme qui était véritablement un bon et franc garçon. J'ignore ce qu'il est devenu ; mais s'il existe encore et qu'il vienne jamais à lire ces lignes, j'aime à croire que le souvenir de notre combat ne lui sera pas plus désagréable qu'il ne l'est à moi-même et qu'il fera venir sur ses lèvres le sourire qu'en le décrivant je sens courir sur les miennes.

CHAPITRE XIX

MON TROISIÈME DUEL

J'ai déjà dit que je n'étais pas un chicaneur et que je n'avais cherché aucune des querelles que j'avais eu à soutenir à l'Ecole militaire. Je dois avouer, cependant, que j'aurais pu, à la rigueur, éviter celle dont je vais rendre compte et qui pour moi a eu des suites assez graves. A un âge plus avancé, je n'aurais certainement pas eu une affaire pour une cause aussi futile ; mais à dix-huit ans, à l'Ecole militaire, et imbu des maximes du point d'honneur qui nous dirigeait, on va voir que je ne pouvais guère agir autrement que je ne l'ai fait.

J'étais encore simple fusilier, mais déjà un peu ancien, membre d'un ordre, par conséquent homme à *chic* dans toute

Digitized by Google

la force du terme. Je couchais en serre-file, et la compagnie se mettait en rangs devant mon lit. Quand on sortait, je prenais la queue de la compagnie. Avant de monter à l'étude du soir, je profitais de l'instant où on s'alignait ainsi pour préparer mon lit afin d'être plus tôt couché en descendant, et pendant l'été, j'en arrosais abondamment les carreaux de brique au-dessous et autour.

Il arriva qu'un jour, sans aucune intention et fort innocemment, je jetai un pot d'eau sur les pieds d'un homme du premier rang, c'est du moins, car je ne m'en aperçus point, ce qu'il vint me dire le soir même ou le lendemain en ajoutant qu'il ne doutait pas que je l'eusse fait involontairement, sans quoi la chose ne se passerait pas ainsi.

J'avoue que je fus choqué de cette espèce de menace indirecte et peut-être aussi de ce que celui qui me parlait de la sorte était un peu conscrit. D'un autre côté, j'aurais craint, qu'en lui disant qu'en effet, il n'y avait de ma part que de la maladresse et nullement intention de l'insulter, il n'attribuât cette déclaration à l'effet que sa manière solennelle d'aborder la question avait pu produire sur moi, et peut-être à la crainte de son ressentiment. Je crus donc qu'il convenait de faire parade d'une aussi grande dignité qu'il en montrait lui-même.

Vous avez vu deux chiens hargneux s'approcher le poil hérissé, gronder en montrant leurs dents blanches et aigües, et préluder ainsi à un combat d'où ils se retirent tous les deux mordus et poussant des cris plaintifs.

C'est ce qui nous arriva, et je prie qu'on me passe le peu de noblesse de la comparaison en faveur de son exactitude.

Je répondis donc fièrement à mon irascible camarade : Eh ! qui vous a dit que je ne l'ai pas fait exprès ? — En ce cas, cela suffit, nous nous reverrons, me répondit-il. — Quand vous voudrez.

Me voilà donc encore avec une affaire sur les bras ; on voit qu'il n'était pas difficile chez nous de se procurer ce petit divertissement.

Comme je n'étais pas l'offensé, je n'avais nullement à m'occuper des préparatifs qui regardaient mon adversaire. Conscrit encore, et n'ayant pas beaucoup de gradés dans sa manche, il fut longtemps à trouver une occasion favorable. Pendant qu'il l'attendait, j'avais quitté la compagnie pour entrer aux Grenadiers, et j'avais presqu'oublié cette aventure, lorsqu'un jour,

Digitized by Google

vers quatre heures, le caporal de garde vient m'appeler dans la classe d'histoire de Mr N... Je sors. C'est X... qui vous attend, me dit le caporal. — Où ? — Je vais vous conduire. Il me mène à la cour des jeux et me fait entrer dans les commodités, où je trouve le dit X... tout seul. Quoi, sans témoins, dis-je ? — Nous risquerions trop d'être surpris, répondit-il ; nous pouvons bien nous en passer. — Soit, eh bien donc, en action. Nous mettons habit bas, et nous voilà en garde. Les compas dont il s'était servi pour armer les baguettes, étaient vieux ; la partie en acier, rongée par la rouille, tenait mal à la portion en cuivre. Nous féraillons, et je porte à X... deux bottes qu'il ne peut parer et qui l'atteignent toutes deux au haut de la poitrine. A la seconde botte, la pointe de mon compas se casse, et je l'entends tomber sur le pavé, fort heureusement pour mon adversaire. Je baisse ma baguette et me mets hors de garde. Mais, dans le même instant, il s'était fendu sur moi, et n'ayant pas le temps de parer avec le bras droit, j'écarte son arme avec la main gauche que j'avais la mauvaise habitude de placer devant moi au lieu de la tenir élevée en arrière ; je la sens frappée sur le côté extérieur où j'éprouve subitement une vive douleur. Le compas qui venait de me blesser s'était cassé aussi.

Les coups que j'avais portés paraissaient fort graves. X... ne pouvait plus parler. Appuyé contre la porte, il crachait beaucoup de sang et se sentait étouffer. Fort inquiet sur son compte et suffisamment maltraité pour le mien, je remets mon habit à grand'peine, j'enveloppe ma main gauche dans mon mouchoir, et le laissant entre les mains de son ami le caporal, je retourne chez M. N... à la leçon duquel on peut croire que je ne prêtai pas une grande attention. Cependant ma main s'était considérablement enflée, et j'y éprouvais des douleurs fort aiguës ; toute ma figure était décomposée et il me fut impossible de rien manger.

Pendant la récréation du soir, n'y pouvant plus tenir, je me glissai à l'hôpital où je demandai la bonne sœur Emilie ; je lui expliquai ma triste aventure, et cette excellente personne, tout en poussant mille exclamations, en me plaignant et en me grondant tour à tour, s'empressa de bassiner ma blessure, d'y mettre des compresses d'eau de Goulard, et d'entourer ma main d'une bande. Je lui témoignai toute ma reconnaissance, et retournai dans la cour des jeux, fort bien pansé mais point soulagé.

Digitized by Google

X... ne tarda pas à se rétablir, quoique blessé deux fois et à une place très dangereuse ; au bout de quelques jours, il se vit hors d'affaire. Il n'en fut pas de même pour moi. Je ne saurais exprimer les tourments que j'éprouvai pendant tout le reste de la soirée, et l'horrible nuit qui la suivit. Je ne fermai pas l'œil pendant une seconde ; une douleur insupportable et qui ne me donnait aucune relâche, des élancements aigus qui me répondaient au cœur et me faisaient presque tomber en faiblesse à chaque instant, l'impossibilité de trouver une position qui fit, je ne dirai pas cesser, mais diminuer le mal qui me dévorait, une fièvre ardente, une soif continuelle, la crainte de ne pouvoir cacher notre duel, toutes ces circonstances réunies me firent passer une nuit épouvantable dont le souvenir me fait encore frissonner. Cet état dura plus d'une semaine pendant laquelle je n'eus pas un instant de sommeil.

On trouvera sans doute extraordinaire qu'un coup de compas ait pu produire des effets aussi effrayants, je ne le comprenais même pas moi-même et ne m'en suis rendu compte que bien longtemps après.

J'ai dit que X... s'était servi de vieux compas rouillés, que le mien s'était cassé sur sa poitrine, probablement contre une côte, et que le sien s'était également cassé. Dans l'empressement où nous étions de nous sauver, le combat fini, nous n'avions pas pensé à rechercher les pointes de ces compas ; j'avais bien entendu celle du mien tomber sur le pavé. Mais non celle de X... Elle était entrée dans ma main. Dans le mouvement que je fis pour parer la dernière botte que X... me porta, au lieu de rencontrer la baguette, je trouvai la pointe du compas qui, ainsi poussée en avant par lui et obliquement par moi, se rompit et longue d'environ deux pouces, pénétra dans la chair où elle fut entièrement cachée. Je l'ignorai pendant longtemps, et ce ne fut qu'au bout de onze mortels mois que je m'en aperçus enfin et que le docteur en fit l'extraction.

CHAPITRE XX

PERMISSION

Je rêvai une nuit que j'étais dans la maison de mon père, à table, et faisant un bon dîner. Une pareille illusion était d'une nature trop agréable pour que l'impression qu'elle avait produite ne se prolongeât pas après le réveil qui l'avait si fâcheu-

Digitized by Google

sement fait évanouir. Je finis même par être obsédé de cette idée d'une manière si persistante que je résolus d'employer tous les moyens afin de voir mon rêve se réaliser.

Il y avait quelques maladies que l'on ne soignait pas à l'Ecole dont l'hôpital était tenu par de bonnes sœurs. Les élèves, qui en étaient atteints, étaient renvoyés dans leur famille où ils séjournaient jusqu'à complète guérison. Je parvins, par des moyens qu'il est inutile de rappeler ici, à me donner une apparence si parfaite de l'une de ces maladies, qu'après sa visite, le docteur s'empressa de prendre mon nom et de m'annoncer que je devais me préparer à revoir mes pénates. A midi, en effet, le caporal de garde m'appela de la part du général ; entrevue assez fâcheuse, mais inévitable.... La maison paternelle et les bons dîners que j'ai vus en songe me donnent du courage. Je me présente donc avec un certain embarras.

Ah ! c'est vous, Monsieur ? — Oui, mon général. — Vous êtes malade, à ce qu'il paraît ? — Oui, mon général, je ... — Taisez-vous, Monsieur, vous êtes un mauvais sujet. — Mon général ! — Un vaurien. — Mon général ! — Un homme sans conduite. — Mon général ! — Et vous irez vous faire traiter chez vos parents. — Mon génér... — Et vous ne reviendrez plus. — Mon génér... — Je ne veux plus de vous. — Mon général ! — Je vous chasse !... — Mais mon général... — Allez, voilà votre permission, que je ne vous voie plus ! Chassé ! ô mon Dieu ! que vais-je devenir ? Comment me représenter au pays ? Que dira-t-on ? Que deviendra ma pauvre mère ? Que deviendrai-je moi-même ?

Ah ! si je disais un mot ! Si je disais que cette maudite maladie est feinte !... Mais que dis-je !... Confesser que je me suis moqué du docteur, du général, de tout le monde ! C'est m'exposer à être envoyé en prison pour être chassé ensuite ! Ma foi ! puisqu'il faut finir par là, mieux vaut encore échapper à la réclusion. Le vin est tiré, il faut le boire et vogue la galère !

Me voilà donc sur la route de Versailles, en culotte et veste blanche, guêtres blanches, frac bleu, schako en tête, sac sur le dos et ma permission en poche, avec fort peu d'argent comptant.

A propos de ma permission, qu'est-ce qu'elle chante donc ?

« Le Général permet à l'élève F... d'aller en convalescence « dans sa famille à C..., département de la H...

Digitized by Google

« Les autorités civiles et militaires sont invitées à le faire « arrêter s'il s'écarte de sa route. »

Diable ! voilà un joli passeport ! Au reste, que m'importe ? Je n'ai pas envie de courir le monde, et pourvu seulement que je puisse faire un petit séjour à Paris.... Heureusement que le général ne sait pas que j'y ai des connaissances, sans quoi il n'eût pas manqué d'ajouter à sa recommandation : « S'il s'écarte de sa route et *s'il s'arrête plus de vingt-quatre* » *heures à Paris.* »

C'est sa formule ordinaire dans les grandes occasions. Soit-il béni d'en avoir oublié la moitié.

Je dois convenir cependant, qu'au milieu de la joie que je ressentais à me voir en plein air et libre, « *pourvu que je ne* « *m'écarte pas de ma route* », des réflexions d'un genre assez fâcheux se présentaient quelquefois à mon esprit. Pour m'en délivrer, je fis une petite station chez le premier restaurateur que je rencontrai et en sortant de chez lui, j'étais l'homme le plus heureux du monde.

Paris. — Paris. — Mon maître ! — Paris. — Une place ! — Un pour Paris !..., crient dix cochers de pots de chambres, pendant que je m'achemine sur la place d'Armes. Pars-tu tout de suite ? dis-je à l'un. — A l'instant, mon maître, il ne me manquait plus qu'un voyageur. Je me débarrasse des autres qui me tirent par le bras, par le sac, par les pans de l'habit et je monte dans la voiture de mon homme où... je suis tout seul. Avant que j'aie pu me reconnaître, il ferme la portière et malgré mes cris et mes jurements, commence à me promener sur la place, dans toutes les directions, en criant de sa voix rauque : Paris, Paris, encore un pour Paris !

Furieux, je vais sauter dehors, quand mon cocher apercevant de loin un homme, chargé d'un sac et d'un parapluie, s'élance vers lui pour le recruter.... Eh vite, ne perdant pas un instant, je m'empare des rênes ; adieu, cocher, je fouette et pars au plus grand trot de la misérable rosse. Mon homme se retourne et me voit déjà enfilant l'avenue de Saint-Cloud. Il crie, il jure, il galoppe ; je l'attends enfin, il veut faire le méchant, mais voyant qu'il n'y gagnera rien, il file doux et j'achève de le calmer en lui promettant de payer toute la voiture. Nous partons ; à Sèvres, je lui fais avaler le petit verre et je trinque avec lui. A cinq heures nous sommes à Paris.

Plus de soucis, plus d'inquiétudes, plus de réflexions tristes.

Digitized by Google

L'air énivrant de cette grande ville, le bruit, le mouvement, le cahos qui m'environne, le tourbillon qui s'agite autour de moi, ne me laissent qu'une pensée, celle de la liberté, qu'un but, celui du plaisir.

J'entre dans un misérable hôtel garni de la rue de Grenelle-Saint-Honoré. On me conduit à un petit quatrième au-dessus de l'entresol ; quatre-vingt-seize marches ! Qu'est-ce que cela me fait ? Un galetas de six pieds carrés ; que m'importe ! Un grabat plus dur que.... Je m'en soucie bien ; tant que durera mon argent, le petit quatrième, le galetas, le grabat, n'auront pas souvent ma visite.

Mon installation n'était pas longue à faire ; je n'avais qu'à déposer mon sac sur une des deux chaises qui formaient, avec le lit de sangle, tout l'ameublement de ce réduit. Je me lave la figure, les mains, je fais, au coin de la rue, cirer mes souliers et brosser mes guêtres, et, en un clin d'œil, me voilà dans les galeries du Palais-Royal, le schako sur l'oreille, content comme un roi et plus fier qu'un capitaine de la garde.

Je n'ai pas besoin de raconter la fin de tout ceci. Il me suffira de dire que cette belle vie dura trois ou quatre jours ; que, dès le second soir, je remarquai au Caveau des Aveugles, un monsieur qui paraissait avoir d'excellents yeux et de fort bonnes oreilles, lequel m'observait avec beaucoup de curiosité ; qu'avec toute la courtoisie que j'avais acquise à la caserne, je l'invitai à me dire ce qu'il trouvait en moi de si digne de son attention ; qu'il voulut faire le méchant, et que je lui conseillai de décamper bien vite, ce qu'il fit, de quoi je fus fort grondé par...., mais il n'est pas nécessaire de dire quelle était la personne qui m'aidait à vider un bol de punch et qui, fort au courant du personnel des Aveugles, m'avertit que je venais d'avoir à faire à un mouchard qui ne manquerait pas de m'attendre et de me suivre. Bon, dis-je, on en est là ; eh bien, je vais retourner simplement et à petit pas à mon logis, et si le susdit mouchard s'avise de m'éclairer d'un peu trop près, il fera connaissance avec une canne que je vais acheter tout exprès pour ses nobles épaules. Ainsi, à ta santé, finissons notre bol et bonsoir les voisins !

Je jouais de malheur ce soir là ; j'eus beau, tout le long du chemin, me tourner, me retourner, m'arrêter subitement, me cacher au coin des rues, contre les bornes, même derrière le corps de garde du Pont-Neuf, je n'aperçus pas mon homme et j'arrivai à mon logis, regrettant d'avoir laissé échapper l'occa-

Digitized by Google

sion que je tenais pour courir après une autre qui devait m'échapper. Ainsi va le monde.

Le lendemain, je me mettais en route pour ma ville natale.

Je m'attendais bien à une réception un peu solennelle de la part de mes parents, mais celle qui me fut faite dépassa tout ce que j'avais osé espérer. Ma mère, fondant en larmes et au désespoir, mon père, grave et silencieux, nos amis, nos voisins m'adressant à peine la parole; où diable me suis-je fourré et quelle sera la fin de tout ceci ? Je l'appris le lendemain matin.

J'allais descendre pour tâcher de capituler honorablement quand mon père entra dans ma chambre et procéda à mon interrogatoire.

L'aimable général avait écrit, le jour même de mon départ de la Spéciale, et d'après les adieux qu'il m'avait faits, on peut juger du contenu de son épître et du plaisir qu'elle causa. Ce n'est pas tout, j'aurais dû arriver en même temps que ladite lettre et, ne prévoyant pas le cas, j'avais oublié de m'annoncer moi-même, en sorte qu'on était dans les plus vives inquiétudes quand je ne songeais qu'à battre gaiement le pavé de Paris. Ce n'est pas tout encore. Quatre jours après la lettre du général, en arrive une d'un employé de la police qui prévient mon père que son chef (un de nos compatriotes, heureusement pour moi) a reçu un rapport contre un jeune homme qu'à son uniforme et à l'aménité de ses manières, on a reconnu pour être élève de l'Ecole militaire, que ledit jeune homme a été suivi, qu'on s'est informé de son nom et de son pays, et ne doutant pas que je fusse le fils de son ancien condisciple, et peut-être déserteur de l'Ecole, M. X... en faisait donner promptement avis à mon père. Oh ! le maudit mouchard ! Si je l'avais tenu en ce moment.

Je fus interrogé sur tout cela et sur ma maladie.

Je ne me démontai point. J'arrangeai un petit récit assez vraisemblable ; je racontai mon duel dont les circonstances ne m'étaient nullement défavorables, puisque je n'avais pas été l'agresseur ; j'en montrai les marques que je porte encore, et qui donnèrent plus de poids à mon récit ; je feignis de croire que c'était là l'unique sujet de mécontentement du général, ce qu'il me fut assez facile de faire admettre, parce qu'il s'était expliqué vaguement dans sa lettre, me traitant de mauvais sujet et de mauvaise tête. Quant à mon affaire avec la police, je

Digitized by Google

n'eus qu'à transformer le lieu et l'heure de la scène, le tout se passa assez bien. Il n'y eut que l'article de la maladie sur lequel je ne réussis pas. J'eus beau affirmer qu'elle n'existait pas, que je l'avais simulée pour venir en permission, mon éloquence échoua. C'était le seul point sur lequel j'avais dit la vérité, c'est le seul point sur lequel on ne me crut pas. Ce qu'il y a de plus plaisant, c'est que le vieux docteur C... fut mandé ; que, malgré mes déclarations, il me soutint malade, m'indiqua un régime que je ne suivis point, m'envoya des drogues que je jetai par la fenêtre et déclara, au bout de quinze jours, que j'étais guéri, sur quoi il me bailla, sur papier timbré, et sa signature dûment légalisée, son certificat que je devais montrer au général, parce qu'il y recommandait, pendant quelque temps, la continuation de son régime.

Au bout de quelques jours, j'avais fait ma paix avec ma famille et je m'étais trouvé soulagé d'un grand poids en lisant, dans la lettre du général, la recommandation de ne me renvoyer à l'Ecole que quand je serais tout à fait guéri. Je n'étais donc pas chassé ? En ce cas-là, rien ne m'empêchait plus de mettre mon temps à profit : je me préparai à aller faire un tour et à visiter mes anciennes connaissances. Ou vas-tu, me dit ma mère ? — Me promener. — Attends, j'irai avec toi. — Inutile, j'ai des affaires. — Je les ferai avec toi. — Mais elles seront longues. — Cela ne fait rien. — Tu t'ennuieras. — Nous causerons. — Le temps n'est pas sûr. — Tu prendras un parapluie. — Tu seras fatiguée. — Tu me donneras le bras. — Mais, ma mère... — Pas de mais, ou tu resteras à la maison ou je te suivrai, et il en sera chaque jour ainsi. Arrange-toi en conséquence.

Ouais ! Qu'est ceci ? Autant vaudrait être resté à la caserne. Allons toujours, je saurai bien me délivrer de cette surveillance.

Je sors de la ville, j'arpente deux ou trois fois les promenades ; ma pauvre mère, tout essouflée, n'en pouvant plus, me demande grâce et veut rentrer à la maison. Je la ramène sans rien dire et après dîner, je lui propose une promenade de deux lieues. Elle refuse, bien entendu, veut m'engager à rester, mais j'ai besoin de prendre l'air ; elle peut me suivre si elle le veut, je ne m'y oppose pas, mais il n'est pas juste que je m'emprisonne parce qu'elle ne peut plus marcher ; le docteur m'a ordonné l'exercice. Je l'emporte, je sors et je sors seul !

Au bout de la rue, je tourne la tête par hasard, j'aperçois

Digitized by Google

mon père qui marche doucement à cinquante pas en arrière. Je change de direction, une fois, deux fois, trois fois...., il paraît que les affaires l'appellent partout où je vais; toujours il est là, à cinquante pas derrière moi.

Le lendemain matin, le lendemain soir, le surlendemain matin, le surlendemain soir, même répétition!.., je n'en saurais douter, je suis observé, suivi, éclairé... Quelle attention! Quelle douce confiance! et, par dessus le marché, les sermons, les réprimandes, les remontrances, les pleurs, les reproches, etc., etc.

Au diable! dis-je au bout de la quinzaine, je n'y saurais plus tenir, j'aime mieux retourner à l'Ecole.

On me prend au mot, on arrête ma place à la diligence, on me met sous la garde d'un jeune homme du pays qui retournait à Paris dans l'étude où il était clerc et dont la réputation était aussi bonne que la mienne était détestable. Mon père écrit au général et l'informe très exactement du jour où je pars, de celui où j'arriverai à Paris, de l'heure où je devrai être rendu à l'Ecole; il me fait lire sa lettre et, en ma présence, la met à la poste afin de m'ôter la fantaisie de séjourner à Paris. Je promis tout ce qu'on voulut; j'embrassai tout le monde et je partis assez peu satisfait du succès de mon rêve et de la manière dont il s'était réalisé.

CHAPITRE XXI

RETOUR A LA CASERNE

Je ne parlerai pas des airs que je me donnai pendant la route, grondant les postillons de n'aller pas assez vite, embrassant toutes les servantes d'auberge, me faisant servir le meilleur vin, prenant sous ma protection une jolie demoiselle à laquelle j'avais cédé ma place d'intérieur, faisant enrager une vieille dame, chantant à tue-tête dans le cabriolet, fumant une pipe à chaque poste et lâchant des quolibets contre les passants.

Ah ça! tu vas partir pour Saint-Cyr, me dit mon Mentor en descendant dans la rue Notre-Dame-des-Victoires. — Vraiment non, je n'ai garde. — Que veux-tu donc faire? — Rester à Paris. — Mais le général qui est informé que tu dois arriver aujourd'hui. — Il m'attendra. — Et ton père? — Il ne saura rien. — Et moi qui ai promis de te mettre en voiture?

Digitized by Google

— Qu'à cela ne tienne ; tu n'as pas promis que je n'en descendrais pas aussitôt. — Et ma surveillance? — Oh ! je veux être sage. — Mais quand partiras-tu ? — Je n'en sais rien. — Je ne te quitte pas. — Tant mieux, j'aime la compagnie, allons déjeuner.

Nous prenons un fiacre qui nous mène avec le bagage de mon compagnon chez le patron de celui-ci et de là chez un restaurant du Palais-Royal.

Promenons-nous, dis-je après le café, il faut prendre l'air. — Crois-tu que je vais te suivre dans tout Paris? — Non, je ne sors pas de cette enceinte ; c'est ici mon quartier général. — Mais où veux-tu loger ? — Ici. — Où coucheras-tu donc? — Ici. — Je m'y oppose, et je dois te représenter... — Oh, laisse-là tes représentations et viens faire une partie de billard à l'estaminet Hollandais.

A cinq heures, nous retournons chez notre restaurateur, et de là nous allons passer la soirée au théâtre des Variétés.

Maintenant nous allons nous retirer. — Pas encore, allons chez Borel. — Qu'y faire ? — Boire du punch et entendre le ventriloque. — Et après ? — Nous irons aux Aveugles. — Et après? — Nous verrons. Et mon surveillant ne me quitte pas, tant il a à cœur de s'acquitter de sa mission.

J'espérais retrouver aux Aveugles l'honnête mouchard qui m'avait si bien échappé trois semaines auparavant. Mais il exerçait sans doute ailleurs, et je ne le vis point. Désappointé, je cédai aux instances de mon surveillant, et nous allâmes nous coucher. Le lendemain matin, après déjeûner, il me conduisit au quai des Tuileries, je montai en pot de chambre et arrivai à Versailles.

Quel superbe palais ! le beau jardin ! Que ces bosquets sont attrayants ! Quel bonheur d'errer sous ces ombrages solitaires ! Ah ! s'il me restait un seul jour de liberté, ce n'est pas le bruyant, l'enivrant Paris qui m'attirerait, et j'emploierais jusqu'à la dernière heure de cet heureux jour à parcourir ces délicieuses promenades. Mon imagination s'égara sur ce texte jusqu'à mon arivée à la caserne qui ne m'en paraît que plus horrible. Il est cinq heures du soir.

Le général, dis-je au portier. — Monsieur, il a quitté son pavillon, vous ne pourrez plus le voir que demain. — Une excellente idée me vient tout à coup. Voilà qui est fâcheux, m'écriai-je ! Il faut absolument que je lui parle avant de rentrer à l'Ecole ; je reviendrai demain.

Digitized by Google

Et vite, je tourne les talons et ne fais qu'une course jusqu'à Versailles. Je possède ces heures de liberté tant enviées un moment auparavant; il ne tient qu'à moi de passer la soirée la plus romantique.... Au diable le romantique! Est-il bon à quelque chose quand on a Paris devant soi et l'Ecole militaire derrière. Je passe comme un trait, j'enfile la grande rue, je traverse la place d'Armes, saute dans un pot de chambre; je bois à Sèvres l'indispensable verre de liqueur, j'arrive au Point-du-Jour quant il est tout à fait nuit, j'aperçois la longue file des réverbères du quai des Tuileries; me voilà sur le Carrousel, dans la rue Saint-Nicaise, dans la rue Saint-Honoré, au Palais-Royal et... il ne me plaît pas d'en dire davantage.

Le lendemain matin, arrivent en foule les réflexions sérieuses. Que va dire le général? Hâtons-nous de retourner dans ma prison.

Les idées romantiques me reprennent en passant près des jardins de Versailles. Je les contemple le cœur gros de soupirs et rempli d'inquiétude. Je le sens battre fortement quand je sonne à la porte de l'Ecole.

Ah! vous revoici, me dit le portier. Passez au bureau du quartier-maître, vous y trouverez une lettre pour vous. Cette lettre avait été apportée quelques jours après mon départ pour mon pays, par un compatriote qui était venu voir son fils. Elle était de mon père qui ne s'attendait pas à me voir arriver, et contenait simplement des nouvelles de la famille et les admonitions accoutumées avec les meilleurs conseils. Je n'y vois, moi, qu'un prétexte pour m'enfuir encore; je feins qu'elle rend indispensable mon retour à Paris, et j'y retourne entraîné par mon mauvais génie.

Le lendemain, à midi, j'étais aux portes de Saint-Cyr. Plus de prétextes, plus de retards possibles, il faut rentrer, il faut se présenter au général, à ce redoutable général qui est prévenu par mon père que le jeudi matin j'ai dû arriver à Paris, et le soir à St-Cyr. Heureux s'il ne m'envoie qu'en prison.

J'entre en tremblant; quelle agréable surprise. Ce bon général ne se souvient plus des adieux qu'il m'a faits il y a trois semaines; il a oublié la lettre de mon père; pas une réprimande, pas un reproche; il me renvoie à ma compagnie que je trouve au Champ-de-Mars faisant l'exercice à feu. Bon, me dis-je, si j'étais resté hier, j'aurais aujourd'hui mon fusil à nettoyer; c'est autant de gagné. Je salue mon capitaine, mon

Digitized by Google

sergent, mon caporal, j'embrasse tristement mes amis. C'en est fait, je suis coffré.

Coffré ! c'est ce que nous allons voir.

Nous apportes-tu de la contrebande ? me disent mes camarades. — Pas un morceau. — Comment ? rien ? — Que veux-tu, je suis ruiné, il me reste à peine vingt francs, et ce n'est pas de sitôt que mon père m'enverra de l'argent. — Eh bien, s'écrie l'un d'eux, nous allons t'en donner : tu as encore ta culotte blanche, on sait à peine que tu es revenu. C'est aujourd'hui jour de parloir : rien ne t'empêche de sortir pour une heure ou deux ; il faut absolument que tu nous rendes ce service. — Qu'à cela ne tienne, mes amis, je vous promets de revenir chargé comme un mulet.

Aussitôt dit, aussitôt fait. J'entre dans la cour de l'hospice, et le sergent du parloir, trompé par ma bienheureuse culotte blanche, me laisse passer croyant que je vais en permission. Je n'ai garde d'aller dans les deux autres cours où je serais infailliblement arrêté par les officiers qui y veillent. Je me rappelle que le parloir de l'hospice a un escalier dérobé qui prend son issue sur l'avenue, j'y entre ; par le plus heureux des hasards la porte de cet escalier est ouverte ; et je suis une troisième fois en liberté.

Je cours à perdre haleine jusqu'au premier cabaret où je m'approvisionne d'eau-de-vie, de liqueurs et de saucissons, et je fais entourer le tout proprement d'une serviette, en manière de paquet à porter sous le bras. Mais au lieu de rentrer à l'Ecole, ce maudit Paris me revient à la pensée ; j'oublie tout, et me voilà trottant sur la route de Versailles, en bas blancs, (j'avais ôté mes guêtres à la caserne) et la tête nue, ayant oublié, dans ma précipitation de prendre mon schako ou mon bonnet de police. Heureusement, un monsieur et une dame passent dans un fiacre, où avec leur permission, le cocher me donne une place. A quelque distance, la dame s'écrie tout à coup : Monsieur Sauvage, Monsieur Sauvage, venez donc, montez avec nous, il reste encore une place ! Un monsieur à pied se retourne, monte dans la voiture, et je pâlis en reconnaissant le secrétaire du quartier-maître, celui-là même qui, la veille, m'a remis la lettre de mon père. Eh ! où allez-vous donc, me demanda-t-il, est-ce que le général n'a pas voulu vous recevoir ? — Si fait, vraiment, mais comme, entre nous, j'avais quelque sujet de le craindre, j'avais laissé à Versailles mon paquet que je vais chercher. Mon petit mensonge n'avait

Digitized by Google

rien que de naturel. Aussi, tout finit là, et M. Sauvage se mit à causer avec la dame jusqu'à la porte de Versailles où il mit pied à terre et nous quitta.

Arrivés sur la place d'Armes, la dame, le monsieur et moi, nous montâmes dans une voiture de Paris où se trouvait déjà un étranger. Monsieur ne reste donc pas à Versailles ? me dit la dame. — Mon Dieu, non, madame, je viens de me rappeler une affaire importante qui m'oblige d'aller à Paris. — Mais vous êtes tête nue. — Oh ! je ne prends garde à cela ; les affaires avant tout. — Vous avez donc des connaissances à Paris ? — Ma foi non. c'est-à-dire, je vous demande pardon, j'y ai un oncle. La dame se pince les lèvres et ne dit plus mot, le monsieur qui l'accompagnait me regarde fixement et longtemps ; le nouveau venu me regarda aussi.

C'était un homme jeune, vêtu de noir, la figure pâle, les yeux enfoncés, les cheveux noirs ; je le vois encore.

Au bout de quelque temps, cet étranger rompt tout à coup le silence qui régnait dans la voiture par une violente apostrophe contre les comédiens de Versailles, et sans que personne l'interroge, il nous raconte comment il devait jouer les premiers rôles, comment la jalousie avait cabalé contre lui et fini par le faire exclure, etc. Puis, il me parle des agréments de Paris, d'une réunion de bons vivants où l'on ne boit qu'avec discrétion, où l'on ne joue qu'un jeu modéré, où l'on ne veille que jusqu'à quatre heures du matin, tout au plus ; il me trouve bon compagnon, digne d'être admis dans sa société, et m'offre de m'y conduire en me promettant une soirée agréable. J'accepte l'invitation et me disposais à le suivre en mettant pied à terre, quand le monsieur qui, pendant tout le voyage s'était entretenu à voix basse avec la dame qui l'accompagnait, me prend par le bras et me dit qu'il a quelque chose de particulier à me communiquer. J'ouvre de grands yeux, car c'était la première fois que je le voyais, et à peine avions-nous échangé deux ou trois mots insignifiants.

Ne vous fâchez pas de ce que je vais vous dire, ajoute cet homme respectable ; vous êtes jeune, mon ami, et, à ce que je vois, un peu étourdi. Moi, je suis père, et si mon fils, qui est aussi un jeune militaire, se trouvait dans la circonstance où vous êtes, je serais trop heureux que quelqu'un voulût bien l'éclairer. L'homme avec qui vous vous étiez lié si légèrement n'est autre chose qu'un filou qui comptait profiter de votre inexpérience. Il est déjà éloigné ; promettez-moi de ne pas le suivre,

Digitized by Google

promettez-moi de retourner demain à votre école ; je vous le demande au nom de votre père.

Il y avait tant d'intérêt dans cette petite exhortation, tant de bienveillance dans l'air de celui qui me l'adressait que je me sentis tout ému, au point que si j'eusse été encore à Versailles, je crois en vérité que je serais retourné sur-le-champ à Saint-Cyr. Il était trop tard. Tout ce que je pus faire, fut de remercier mon Mentor ; de lui faire toutes les promesses qu'il exigeait de moi, et de le quitter en lui serrant la main.

Plusieurs années se sont écoulées depuis cette petite aventure, je n'ai pas revu cet homme respectable, j'ignore son pays, son nom même, mais je ne l'ai point oublié et ne l'oublierai jamais, et si, par hasard, ces lignes arrivaient jusqu'à lui, et lui rappelaient le souvenir de l'étourdi à qui il a rendu un service vraiment paternel, qu'il apprenne au moins qu'il ne l'a pas rendu à un ingrat, et que j'en garde la mémoire dans mon cœur.

Mais alors, l'impression qu'il avait faite sur moi ne pouvait durer bien longtemps. Parbleu, me disais-je, ce monsieur est un bien brave homme, il faut avouer qu'il m'a donné d'excellents conseils, et en disant cela, je m'acheminais à grands pas vers le Palais-Royal.

Terminons enfin ce récit ; je venais de faire une escapade qui pouvait devenir très grave ; je fus assez heureux pour en être quitte pour la peur. On ne se douta de rien, mon sergent demanda à un de mes camarades ce que j'étais devenu ; celui-ci répondit que j'étais allé chercher mon paquet ; le capitaine me demanda au sergent qui fit la même réponse, et tout se passa le mieux du monde.

Effectivement, le lendemain à deux heures après-midi, on me vit revenir portant sous mon bras un paquet blanc bien carré et bien cousu, et nous passâmes plus d'une nuit joyeuse à expédier les saucissons, les pâtés, les bouteilles d'eau-de-vie, de rhum et de parfait amour de Lorraine que je fis entrer à la caserne sans la permission du général et sans le congé du directeur des droits réunis.

CHAPITRE XXII

LE DIMANCHE A L'ÉCOLE MILITAIRE

Le dimanche est partout, même pour les malheureux, un

Digitized by Google

jour de repos et de distraction, de liberté. Ce jour là, l'ouvrier quitte son pénible travail, l'écolier ses livres et son collège, le soldat sa caserne, l'avocat son cabinet, le juge son tribunal, l'employé son bureau ; la promenade, les spectacles, les dîners de famille, les réunions d'amis, la guinguette, les bals champêtres offrent à chacun un délassement agréable des maux et des soucis de la semaine.

Pour nous seuls, le dimanche était sans joie ; il ne nous apportait qu'une variété d'ennuis sans aucune liberté, et de nouveaux devoirs sans aucun relâchement de cette discipline de fer qui pesait sur nous à tous les instants.

Trois quarts d'heure de sommeil de plus, c'était le seul adoucissement qu'il nous procurait.

A huit heures, les lits étaient faits, les chambrées balayées, et nous allions à la messe ; non dans l'église du village, c'eût été pour nous un trop grand bonheur de sortir de l'enceinte de nos murailles, et de voir, pendant quelques instants, d'autres figures que celles de nos officiers et de nos sergents, mais dans la chapelle de l'Ecole, située au fond de la cour de l'Etat-major. Là, sur deux rangs, gardés à vue dans chaque compagnie par trois sergents, un fourrier, et sept ou huit caporaux, et formant à droite et à gauche de la chapelle deux colonnes serrées, nous assistions à une messe basse à la fin de laquelle, en récitant le *Domine salvum fac imperatorem*, nous ne manquions pas de donner au diable tous ceux qui nous retenaient en esclavage, galons de laine ou d'or, Etat-major petit ou grand.

Au retour de la messe, un quart d'heure se passait dans l'inaction, à attendre la gamelle du matin.

A dix heures, l'inspection en armes. Brossés, boutonnés, agraffés et guêtrés, les boutons bien clairs, le fusil bien brillant, la giberne cirée et le baudrier blanchi, nous descendions par compagnies dans la cour des exercices où nous faisions une belle ligne de bataille. Chaque sergent commandant faisait d'abord une inspection sévère de tous les hommes de la compagnie, et distribuait libéralement les jours de corvée, de peloton, de punition et de consigne. Bientôt arrivait, sans se faire attendre, comme je l'ai vu trop souvent depuis, le général suivi de tous les officiers attachés à l'Ecole.

On portait les armes, on ouvrait les rangs ; les derniers mettaient l'arme au bras et l'inspection commençait.

Digitized by Google

Malheur à l'élève qui avait quelque mauvaise affaire sur son compte, et dont le général connaissait la figure. Il pouvait être sûr d'avance que le groupe doré ne manquerait pas de faire une station devant lui et que le général ne mettrait pas de gants pour lui laver convenablement la tête. Avare de compliments, notre digne commandant était libéral de réprimandes; aussi rien n'égalait la terreur qu'il nous inspirait à tous. Sa belle tête était pour nous la tête de Méduse, et chaque fois que nous entendions sa jambe de bois frapper sur les carreaux, le contre-coup résonnait au fond de nos cœurs. En mon particulier, je n'étais nullement curieux de m'exposer aux attaques de ce redoutable général dont j'étais trop bien connu. Aussi, savais-je me dispenser de son inspection par un moyen bien simple. J'étais au troisième rang quand le général passait devant le premier, et au premier quand il était au troisième. Tous mes camarades, les anciens et les hommes à chic en usaient de même, et l'inspection en étant ainsi abrégée d'un bon quart-d'heure, on ne peut nier que cette pratique ne tournât à l'avantage général.

L'inspection finie, on nommait les gradés, on lisait quelque ordre du jour, et quelquefois, pour nous divertir, on nous conduisait au Champ-de-Mars, où, pendant une heure ou deux, nous faisions l'école du régiment.

L'étude et la promenade militaire se partageaient le reste de la journée.

Ainsi, pas un jour de l'année, pas une heure du jour, pas un instant, ne se relâchait cette insupportable contrainte qui nous enveloppait si étroitement : toujours des devoirs, toujours des maîtres, jamais de repos, jamais de liberté, tel était notre sort.

Et même quand, de deux dimanches l'un, s'ouvrait le parloir, et que ceux d'entre nous, dont les parents et les amis, habitant la capitale ou les environs, obtenaient la permission d'une courte entrevue, la porte massive toujours fermée, le concierge à son poste, des officiers dans la cour, des sergents au parloir, empoisonnaient par leur présence les épanchements de la nature et de l'amitié et ne nous laissaient pas la douceur d'oublier un moment notre esclavage. Tel le prisonnier, volant dans les bras de son père, de sa femme ou de ses enfants, traîne après lui les chaînes qui le chargent et qui résonnent au milieu des plus doux embrassements.

Digitized by Google

CHAPITRE XXIII

VISITES DE L'EMPEREUR

Le dimanche 4 août 1810, bien qu'on nous eût fait mettre en grand uniforme, le général ne passa pas son inspection hebdomadaire. Nous nous perdions en conjectures sur le motif imprévu qui avait pu le forcer à contremander une revue dont. à ma connaissance, il ne s'était jamais abstenu, lorsque, pendant la promenade que nous fîmes dans l'après-midi, nous apprîmes que l'Empereur et sa cour étaient installés à Versailles pour quelques jours, et que si le général ne nous avait pas passés en revue le matin, c'est qu'il s'était rendu au Trianon, auprès de leurs Majestés. Même, sans une malencontreuse pluie qui fit abréger notre promenade et nous força de rentrer à la caserne, nous aurions pu rencontrer l'Empereur qui avait fait une partie d'eau sur le canal.

Le lendemain, arriva du Trianon, un guide qui annonça au général que l'Empereur devait venir le jour même à quatre heures à l'Ecole. Aus sitôt. on nous fit mettre en grande tenue, et à deux heures et demie, nous descendîmes en armes dans le Champ-de-Mars où nous attendîmes l'Empereur ; on nous donna à chacun un paquet de quinze cartouches, afin d'en brûler quelques-unes en l'honneur de Sa Majesté. Nous restâmes là jusqu'à cinq heures et demie, le nez au vent, à bâiller aux corneilles, et nous désespérions déjà de voir l'Empereur arriver, lorsque vingt-six coups de canon, tirés par les élèves désignés, nous annoncèrent sa présence. Il entra dans le Champ-de-Mars, suivi de plusieurs personnes de la cour et accompagné du général Bellavène, tous couverts d'or et de broderies, ce qui contrastait singulièrement avec l'extrême simplicité de ses vêtements. Il avait des escarpins, des bas de soie blancs, une culotte verte, un habit de chasseur avec des cors de chasse au bas des pans, deux petites épaulettes de colonel, sa croix d'honneur, son crachat et un petit chapeau ayant pour tout ornement une petite cocarde large comme un écu de trois livres.

A son entrée dans le Champ-de-Mars, nous présentâmes les armes, les tambours battirent aux champs, notre drapeau s'inclina. (Il nous a été donné par l'Empereur ; c'est un aigle à l'extrémité d'une hampe, à laquelle flotte un morceau de taffetas violet ; aux quatre coins sont des couronnes de laurier en

Digitized by Google

or ; en lettres d'or, d'un côté : L'Empereur Napoléon aux élèves de l'Ecole militaire; de l'autre côté sont quatre couronnes en or, et ces mots : Ils s'instruisent à vaincre.) L'Empereur salua en portant sa main à son chapeau, et de suite il passa notre bataillon en revue, suivi de l'Impératrice, vêtue à la légère d'une robe de mousseline ou de dentelle blanche, et pardessus d'une lévite de même étoffe, le tout chargé de paillettes d'argent. Quoique je ne l'aie aperçue qu'en passant et assez imparfaitement parce qu'elle portait un de ces vilains grands chapeaux à la mode, elle me parut très belle femme et jolie. Plusieurs de mes camarades qui purent la voir plus longtemps et plus à loisir furent du même avis que moi, et de leur part, leur examen fut si minutieux qu'ils remarquèrent une petite tache de rousseur qu'elle portait au coin de la bouche.

Après elle, venaient le général Mouton, le maréchal Duroc, le maréchal Bessières, puis un autre en habit violet galonné d'argent qu'on a prétendu être Mr de Ségur, deux chambellans et deux pages. Avant ces messieurs, étaient Mme la duchesse de Montebello qui nous parut aussi être de la plus grande beauté, Mme de La Rochefoucauld et d'autres dames du Palais.

L'Empereur reçut, pendant la revue, plusieurs pétitions présentées par des élèves.

L'inspection terminée, l'Empereur nous fit faire le maniement d'armes. Pendant ce temps, il s'écriait à chaque instant : Ferme — Mieux que cela — Plus ferme donc ! — et il accompagnait ces mots du geste que demandait l'exécution du commandement. Il fit ensuite charger les armes et ayant fait détourner sa cour qui était devant le front du bataillon, il commanda les feux de peloton. Nous exécutâmes encore différentes manœuvres, et l'Impératrice qui ne se souciait pas de se trouver au milieu de la poudre se retira à quelques pas de nous, derrière le gros des conscrits. Une de ses dames lui demanda si elle avait peur. Non, répondit-elle, mais je me cache. Nous formâmes ensuite le carré, et aussitôt un feu roulant des mieux soutenus partit des quatre faces du bataillon. L'Empereur s'avança au-devant des bayonnettes, malgré le feu, les écarta et entra dans le carré avec un de nos sergents. L'Impératrice le voyant au milieu de ce carré, crut qu'il y courrait quelque danger et s'écria : Où va-t-il donc ? Mais il est fou ! Allez le tirer de là ! Sur cela, on prétend qu'un chambellan fit la bêtise de lui répondre : Madame, c'était bien pis à Wagram.

Digitized by Google

Nous fîmes encore quelques manœuvres qui ne sont pas dans le règlement concernant l'infanterie, et comme nous les exécutions assez mal, notre général fit observer à Sa Majesté que jamais nous n'en avions entendu parler. L'Empereur répondit: « Je le sais bien, ce n'est pas dans l'ordonnance, ce sont des manœuvres que j'invente, mais je veux les éprouver et voir s'ils ont du sang-froid. »

Il alla ensuite à une batterie que les élèves, d'après les ordres du général, avaient construite derrière les murs de l'Ecole ; là, on tira le canon, le mortier ; il interrogea plusieurs élèves, et fut si content de leurs réponses qu'il dit au général qu'il en prendrait vingt pour l'artillerie.

De la batterie, il se rendit dans un petit bois qui fait partie de l'enclos de l'Ecole et là, il vit partir quatre fusées incendiaires composées par notre capitaine d'artillerie. Deux de ces fusées manquèrent, les deux autres réussirent. L'empereur se tournant vers le capitaine : Je vous fais Chevalier ; et il ajouta que le lendemain il reviendrait et qu'il se ferait expliquer la composition de ces fusées. Il accorda en outre le grade d'officier à deux sergents d'artillerie, et promit la croix à un de nos capitaines et à un lieutenant qui ne l'avaient pas encore.

Il était sept heures lorsque Leurs Majestés nous quittèrent, et nous allâmes de notre côté, expédier notre souper, qui, par cette visite, avait été retardé de trois heures seulement.

Le lendemain, à 6 heures du soir, l'Empereur revint avec la même suite que la veille. L'Impératrice avait, cette fois, une robe rouge. Le mameluck de l'Empereur, Rustan, l'accompagnait.

Leurs Majestés se rendirent aussitôt à une classe de mathèmathique et ensuite à une classe d'administration militaire, et l'Empereur interrogea lui-même plusieurs élèves.

On battit ensuite la gamelle et la distribution se fit en leur présence. L'Empereur prit un petit morceau de notre pain, en mangea et en fit manger à son épouse, ce qui est tout le contraire de ce qu'ont fait nos premiers parents. Ils ne firent ni l'un ni l'autre la grimace en mangeant de cet excellent pain, mais je crois qu'ils ne le gardèrent pas trop longtemps dans la bouche et qu'ils se dépêchèrent de l'avaler.

Lorsque nous entrâmes dans notre réfectoire, une forte vapeur de musc et d'odeurs balsamiques vint frapper notre odorat. C'était toute la cour qui était au fond et qui embau-

Digitized by Google

mait ainsi l'air empesté de la salle. L'Empereur parla à plusieurs élèves et reçut des pétitions. Les cris de : Vive l'Empereur ! Vive l'Impératrice ! furent si violents que celle-ci et les dames de sa suite se bouchaient les oreilles, et que Rustan qui, pendant ce temps, était resté dans la cour, inquiet du tapage qu'il entendait, accourut dans notre réfectoire où un homme de la sixième compagnie lui dit : Ne craignez rien, Rustan, il est parmi ses enfants. Quant à l'Empereur, il saluait de côté et d'autre.

Lorsque Leurs Majestés se retirèrent, à mesure qu'elles passaient devant nos tables, nous nous tournions de leur côté et buvions à leur santé, ce qui fit rougir beaucoup l'Impératrice.

Enfin, à notre grand regret, nous les vîmes s'éloigner, et déjà, l'Empereur et sa suite étaient rentrés dans le parc que des fenêtres de nos compagnies, nous le poursuivions de vivats, capables d'ébranler toutes les vitres de la caserne.

Le lendemain, pour célébrer d'une manière militaire et peu commune un jour aussi remarquable, un homme de ma compagnie et moi avons réuni nos parts de viande, et après les avoir coupées en petits morceaux, nous les avons épicées avec la poudre de trois cartouches et avons mangé ce ragoût avec une fermeté héroïque. Il est vrai que la nuit et le lendemain nous eûmes d'horribles coliques, mais nous avions la consolation d'avoir offert à Leurs Majestés un sacrifice d'un nouveau genre, idée qui nous faisait sourire au milieu des tortures que nous endurions.

Le surlendemain de sa visite, l'Impératrice nous envoya un fort joli déjeûner, tellement copieux que les restes nous servirent pour le 15 août, jour de la fête de l'Empereur.

CHAPITRE XXIV

LA LEVÉE

Les examens étaient passés depuis plusieurs jours et rien ne transpirait encore relativement à leur résultat et à l'époque de la levée. On devine que cet heureux moment était attendu avec impatience, surtout par ceux qui, comme mes amis et moi, savaient qu'ils ne devaient pas compter sur une excessive bienveillance de la part du général. Le cœur nous battait toutes les fois que nous pensions à un avenir qui allait être

Digitized by Google

décidé si prochainement et aux faibles chances que nous pouvions espérer.

Enfin, le grand jour arriva. Le 27 janvier 1812, vers trois heures après midi, le caporal de garde va dans toutes les salles annoncer que le 1er détachement d'artillerie est mandé chez le général. Tout sera donc connu dans un instant ! Vite, chacun court et se précipite. L'antichambre du cabinet du général est envahie, encombrée ; la porte s'ouvre, on appelle un nom.... L'élève désigné entre et sort quelques minutes après dans le délire de la joie. Je suis officier, s'écrie-t-il, et il fend la foule, franchit par quatre les marches de l'escalier et traverse les cours en courant et en répétant les seuls mots qu'il puisse articuler : Je suis officier !

L'appel se continue ; déjà plusieurs de nos camarades sont sortis comme le premier, trop occupés, trop remplis de leur bonheur pour écouter nos questions et pour répondre à cette demande que chacun s'empresse de leur faire : As-tu vu mon nom sur la liste ?

Hélas ! le mien ne se prononce pas ! Le cœur oppressé d'une mortelle angoisse, et le visage pâle comme celui d'un mort, j'écoute avidement chaque fois que la porte s'ouvre.... Je pense à mon bon père, à ma pauvre mère, qui seraient si heureux de ma promotion, et que mon insuccès plongera dans le désespoir, car je l'ai juré, je ne veux plus demeurer à l'Ecole, et comme je ne peux songer à retourner ainsi dans mon pays, la désertion ou un engagement sont ma seule ressource après un si long séjour.

Le 20e..., le 30e..., le 40e nom ont été appelés. Nous restons un bien petit nombre dans l'antichambre, et une morne tristesse nous rend immobiles, tandis que nos heureux camarades ajoutent encore à notre angoisse par l'explosion de leur ravissement.

Au nom de Dieu, dis-je au 48e, qui sortait du cabinet où entrait le n° 49.... C'est toi qui viens après, me répondit-il, et il est déjà bien loin.

Serait-il possible ? Le Ciel ne m'a pas abandonné ou le misérable aurait-il osé se jouer de moi avec tant de barbarie ? Malheur à lui, s'il en était ainsi !...

Mais la porte s'ouvre. Le n° 49 sort, et le valet de chambre, huissier, perruquier, barbier, le petit Ulmann, vient prononcer l'arrêt avec un calme glacial : M. F... ! c'est moi, c'est bien

Digitized by Google

M. D... ne riait pas toujours et il me chapitra assez vertement sur ce qu'il appelait ma mauvaise tête et mon humeur querelleuse. J'eus beau protester et rappeler que loin d'avoir été l'agresseur, je m'étais toujours vu entraîné par des circonstances indépendantes de ma volonté, il ajoutait plus de foi aux lettres de son ami le général qu'à mes paroles.

Cependant, malgré l'accueil si aimable qui m'était fait, j'attendais avec impatience l'heure où il me serait permis de me retirer afin d'aller me pavaner au Palais-Royal, avec mes camarades que j'étais sûr d'y rencontrer en force. Le moment arriva enfin. Nos convives saluèrent Mme D..., et je prenais mon schako pour les suivre, quand l'ordonnateur, qui venait de quitter l'appartement, y rentra tenant à la main une épée d'ordonnance et s'approchant de moi, me dit avec dignité ces paroles que je n'oublierai jamais, non plus que l'embrassement amical qui les suivit :

« Monsieur, recevez cette épée, je vous la donne : Servez-« vous en contre les ennemis de la France, mais ne la tirez « jamais contre un Français. »

Pour copie conforme :

V. FROUSSARD.

Digitized by Google

HISTOIRE DE L'ABBAYE D'ORBAIS*

PAR

DOM DU BOUT

La fontaine de Saint-Prix conduite dans l'abbaye.

Vers la fin du mois d'avril de cette même année, la communauté fit travailler à ses dépens à faire conduire une partie des eaux de la fontaine de Saint-Prix dans le jardin où elle forme un trés beau jet d'eau de vingt-cinq pieds de haut, et dans les officines du monastére. Le jet d'eau commença à jouer le quatorziéme jour de juin, jour et fête de la Trés Sainte Trinité fort célébre dans notre église de toute antiquité, où il se fait une procession publique et solennelle avec les saintes reliques, aprés laquelle il y a prédication au milieu de la grande-messe. — La dépense faite pour conduire cette eau dans notre monastére revient à environ neuf cens livres. Il y avoit plus de cent cinquante ans que cette belle fontaine ne communiquoit plus ses eaux dans ce monastére. Elles se perdoient toutes en sortant de leur source, parce que les canaux, bassin et conduits en avoient esté négligez depuis longtems, comme on l'apprend d'un procez-verbal de visite de cette abbaye, faite le jeudy vingt-huitiesme jour de décembre mil cinq cens quatre-vingt-et-un, par Louis Duran, conseiller du Roy au Grand Conseil, commissaire député par iceluy pour l'exécution de son arrest du deuxiéme jour d'avril mil cinq cens soixante-quatorze, pendant lequel procez-verbal ou visite les religieux de cette abbaye demandérent audit sieur commissaire que Jean de Pilles, abbé commendataire, présent aussi en personne audit procez-verbal de visite, fût condamné à rétablir, remettre en estat, entretenir bien et dûment à l'avenir et faire couler ladite fontaine dans ce monastére pour les nécessitez et commodité desdits religieux.

Ledit sieur commissaire, faisant droit sur leur requête, pro-

* Voir page 465, tome XX, de la *Revue de Champagne et de Brie*.

Digitized by Google

nonça en leur faveur en ces termes : « Sur quoy nous avons « condamné ledit abbé à faire refaire et racoûtrer[1] ladite fon- « taine, et à ces fins avons ordonné aux experts accordez entre « les parties de visiter ladite fontaine et d'en faire mention « dans leur rapport, ensemble de l'estimation à laquelle se « trouvera monter la réparation d'icelle. »

Lesdits experts firent leur visite et rapport et déclarérent que « par cy-devant il y avoit une fontaine au cloître qui est « à présent ruinée, et parce que nous n'avons connoissance si « les cors et conduits qui servoient à faire fluer l'eau d'icelle y « sont encore à présent, nous n'avons fait aucune évaluation « des réparations de ladite fontaine. »

Ainsi elle demeura abandonnée jusqu'audit mois d'avril 1699. En ouvrant les tranchées pour y placer les cors ou canaux de bois d'aulne, on en trouva plusieurs de terre et de grez revêtus d'un ciment ou mastic extrêmement dur; on en voioit encore quelques-uns dans la court derriére la chapelle du Saint-Esprit en 1702, et quand on creusa la terre au pied du gros mur de l'église en 1700, pour y faire descendre les poids de la nouvelle horloge, on y trouva encore un cor ou tuyau de poterie, ce qui fait conjecturer qu'anciennement les eaux de ladite fontaine avoient passé par l'église pour se rendre audit cloître et autres lieux du monastére.

Cette grande réparation et cette inestimable commodité, si longtems négligées, étoient réservées au zèle et à l'industrie de notre R. P. prieur Dom Pierre Mongé, qui finit tous ces travaux icy par cet accommodement également utile et agréable et que l'on ne sçauroit assez estimer ni payer.

Nota 1°. 1° Il est à propos d'observer icy que cette fontaine sort d'un roc qui environne de tous côtez le bassin (profond de cinq à six pieds, et large de trois à quatre), excepté vers l'entrée de la petite porte à gauche, de sorte que si dans la suite des tems on s'appercevoit que l'eau fût moins abondante, et qu'elle se perdît en terre, en ce cas il faudroit ouvrir la terre et la maçonnerie à gauche de ladite petite porte de la fontaine vers l'orient, où on a mis et paîtri une grande quantité de limon appellé vulgairement icy *conroy*[2] pour empêcher que l'eau ne pénétre,

1. [Réparer.]

2. [«... Les séparations épaisses que l'on fait entre les eaux..... se nomment *conrois*. Elles sont vraisemblablement appelées ainsi parce qu'elles sont faites d'un mortier *conroié*, c'est-à-dire bien battu. » La Curne de Sainte-Palaye, *Glossaire*, vis CONREIZ et CONRAER.]

Digitized by Google

ne transpire et ne se perde, et faire un nouveau *conroy* plus épais et une maçonnerie plus forte et mieux cimentée pour empêcher l'eau de se perdre.

2° On remarquera aussi que l'eau de notre fontaine, à quelque distance de sa source et au-delà du chemin qui conduit au cimetiére, coule et passe par le coin d'un petit pré ou héritage du fief et de la ferme du Jard aliéné et relevant de notre abbaye [1], appartenant à présent aux filles du feu sieur de Fourches et d'Elizabeth Laguette [2], leurs pere et mere, laquelle consentit de bonne grâce que l'on ouvrît la terre et que l'on y plaçât quelques tuyaux de bois d'aulne pour conduire ladite eau dans le pré-au-chêne, et de là dans notre jardin et dans les officines du monastére.— Si dans la suite les propriétaires dudit petit pré ou héritage s'avisoient, par fantaisie ou mauvaise humeur, de refuser ou de rompre ledit passage de notre eau, il faudroit retirer ladite petite portion de pré appartenant anciennement et aliénée de l'abbaye pour peu de chose et la rembourser. On a obtenu quelque sentence ou jugement qui en adjuge le retrait. Il ne s'agit que de les exécuter. Le R. P. Dom Pierre Mongé, prieur, auroit pris cette voye, si ladite dame de Fourches en eût usé moins raisonnablement. Il avoit ses titres en main tout prests; on les trouvera dans notre chartrier. Nota 2°.

Le neuviéme jour de may de la présente année 1699, ou peu auparavant, la communauté acquit en son propre et privé nom et de ses deniers la maison de Didier Charton, marchand drappier, joignant le monastére, proche le portail de notre église, et située dans la rue aux Arches, moyennant cinq cens livres payées aux créanciers dudit Charton sur la fin du mois de décembre audit an 1699. Le contract de vente et d'achapt fait Acquisition de la maison de Didier Charton.

1. [A l'époque où écrivait Dom Du Bout, l'abbaye d'Orbais avait sous sa mouvance huit fiefs, savoir : Le Jard, La Tour près Orbais, Les Aulnois, Le Hazeau, Montifeau, Le Bois l'Hermite, Clairefontaine, et une partie de la seigneurie de Boursault. Bibl. nat. ms. lat. 11818, f° 355 v°. — Cf. *Archives départ. de la Marne*, f. d'Orbais, n° 38.]

2. [Dans les minutes de Mathurin Gauvain le jeune (étude de Me Charlot), on trouve un contrat de vente passé, à la date du 12 octobre 1705, entre « Charles Chevailler et damme Eslisabeth Geneviesve de La Guette, veuve de defunt messire Jaque Charles Mailliard, vivant escuyer seigneur de Fourche, Janlis (auj. Genlis) et autres lieux, demeurant en son château audit Fourche... » L'ancien fief de *Fourche* est aujourd'hui un écart de la commune de Baulne (Aisne), cant. de Condé.]

Digitized by Google

pardevant ledit Mathurin Gauvain lesdits jour, mois et an [1]. Les droits d'amortissement et de nouveaux acquêts ont été payez en 1701 à Soissons.

Aprés avoir rapporté exactement jusqu'icy les grands avantages et les grands biens que le Révérend Pere Dom Pierre Mongé a procurez et les grands services qu'il a rendus à ce monastére, qui doivent persuader et faire sentir à toutes les personnes équitables et non prévenues, qu'il a non seulement répondu entiérement à tout ce que l'on attendoit de son zéle, de son application, industrie, constance, travaux, œconomie, etc., mais qu'il a même porté les choses plus loin et au-delà de toute espérance, qu'on doit toujours admirer comment avec un revenu si modique il ait pu exécuter si heureusement tant de si différentes entreprises, et le regarder comme le véritable et infatigable *restaurateur* de ce monastére ; aprés, dis-je, ce détail si connu d'un chacun, ce seroit icy le lieu de découvrir et de faire connoître une infinité de bonnes actions qu'il a pratiquées dans le secret, qui n'ont eu que Dieu pour témoin, parce qu'il n'en attendoit et n'en vouloit de récompense que de sa main, si sa modestie et son humilité profondes et ingénieuses ne nous en avoient dérobé la connoissance, si on n'appréhendoit pas de faire violence à ses deux vertus favorites, — car il est ennemi et ne peut souffrir les louanges et les applaudissemens qui luy sont dubs et qu'on luy donne, — et si enfin on n'espéroit que ces obstacles étant levez par sa mort, quelques religieux, pour rendre justice à sa mémoire et inspirer à nos successeurs dans ce monastére une reconnoissance proportionnée à tout ce qu'il a fait pour eux et pour nous, rendra public ce que l'on découvrira avec le tems.

Bonnes œuvres secrétes du R. P. Dom P. Mongé.

Mais on ne peut omettre icy les actes héroïques de la charité du R. P. Dom Pierre Mongé ; on n'en rapportera que quelques-uns.

Sa charité envers les pauvres.

Il sauva la vie à un trés grand nombre de pauvres d'Orbaiz et du voisinage en les occupant utilement pour gagner leur vie et celle de leurs familles, réduites aux derniéres extrémités pendant une espéce de famine qui, jointe aux taxes, impositions, levées de sommes considérables et autres charges publi-

1. [9 mai 1699. — Vente consentie aux religieux d'Orbais par Didier Charton et sa femme. (Etude de Me Charlot). Cf. *Archives départ. de la Marne*, f. d'Orbais, no 13, Petit couvent.]

Digitized by Google

ques pour subvenir aux fraiz de la guerre, désola toute la France et autres royaumes en mil six cens quatre-vingt-treize et les années suivantes.

Combien d'autres pauvres a-t-il soulagés dans leurs différentes miséres ? Mais sur tout combien d'honnêtes familles, mais pauvres et qui, par leur condition n'osoient découvrir leur extrême pauvreté, souffroient tout ce qu'on peut bien s'imaginer, que son cœur et son esprit également éclairez et charitables déterroient adroitement, qu'il assistoit et soulageoit doublement puisqu'il les secouroit dans leurs pressants besoins par l'entremise de personnes prudentes et fideles et qu'il leur épargnoit par sa vigilante charité la honte et la confusion de se déclarer, en prévenant leur demande ? Pauvres honteux.

N'a-t-il pas empêché la ruine inévitable de plusieurs pauvres fermiers en leur faisant des remises considérables à cause de la stérilité des années ou du vil prix des espéces, ou en leur donnant du tems pour payer et satisfaire à leur debte ? Pauvres fermiers.

Ne sçait-on pas dans tout le pays que par son credit et ses assistances secrétes il a fait rompre et briser les fers et les chaînes et sortir des prisons de Châtillon-sur-Marne Charles Chevalier, huissier royal, où il auroit longtems croupi et gémi, ou s'il en étoit sorti plus promptement, peut-être que ç'auroit esté pour éprouver par l'animosité dudit Jean Jullion dit du Maine, son ennemi, quelque supplice plus rigoureux et plus infamant, si le R. P. Dom Pierre Mongé ne luy eût tendu sa main bienfaisante, et s'il n'eût fait sa paix avec son adversaire, avec lequel il s'est bien réconcilié par sa médiation. On souhaitte que ledit Charles Chevalier et sa famille s'en ressouviennent. Un prisonnier.

La droiture, la bonne foy et la probité du R. P. prieur étoient si universellement reconnues qu'on le choisissoit ordinairement pour l'arbitre des différens, et quand il avoit une fois prononcé, on s'en tenoit à son avis comme à des arrests. Quand il avoit aussi donné sa parole, on en estoit aussi assuré que si on avoit traitté avec luy pardevant notaires ; et quoiqu'il ait eu de grands procez à soutenir contre différentes personnes de toutes conditions, qu'il a toujours ou gagnez par des arrests des Cours souveraines ou terminez à l'amiable par des transactions avantageuses à la communauté, cependant pas une de ses parties adverses n'a jamais douté de sa bonne foy et ne lui a jamais reproché d'avoir produit aucune fausse piéce, ni employé aucune chicane pour obtenir un jugement favorable. Il a tou- Sa droiture et sa bonne foy.

Digitized by Google

jours véçu même en bonne intelligence avec ceux contre qui il plaidoit qui n'ont rien diminué de l'estime et de la vénération qu'ils avoient pour luy.

Sa fermeté à défendre les droits de l'abbaye ne luy a pas fait perdre l'estime et l'amitié de ses parties, ayant la justice et le bon droit de son côté.

On sçait assez qu'il n'arrive que trop souvent que s'il y a des mécontents, à qui le respect ou la crainte qu'ils [ont] pour certaines personnes, imposent le silence pendant que ces personnes considérables sont sur les lieux, ils se déchaînent contre elles lorsqu'ils n'ont plus rien à en espérer ou à craindre. Le R. P. Dom Pierre Mongé, chargé et obligé de conserver ou de rétablir les intérests de cette pauvre petite abbaye, a eu icy des affaires à démêler avec toutes sortes de personnes ; il n'a point eu de foiblesses ni de respect humain, il a soûtenu les droits de son monastére avec vigueur et avec fermeté et constance, mais aussi avec honneur, prudence et justice, de sorte que quand ses adversaires ont succombé, ils ont toujours conservé pour sa personne le même respect qu'auparavant, persuadez que la raison, le bon droit et la justice étoient de son côté.

Celuy qui a eu l'honneur de luy succéder, pour rendre justice et un témoignage public à la vérité, assure que depuis le départ de son trés digne prédécesseur, on n'a ni vu, ni entendu, ni appris que qui que ce soit ait témoigné le moindre mécontentement, ni proféré la moindre parole désobligeante contre ses mœurs, sa conduite et sa réputation. Son nom et sa mémoire y sont et y seront toujours en bénédiction et en bonne odeur ; mais quand les hommes se tairoient, Dieu fera parler les pierres. *Si hi tacuerint, lapides clamabunt.* Lucæ, XIX, v. 40.

Sa profonde humilité.

Et parce que les plus belles qualités et les plus solides vertus ne sont telles devant Dieu que lorsqu'elles ont pour fondement une véritable et profonde humilité, il en donna deux preuves autentiques, qui ont mis le sceau à tout ce qu'il a fait icy pour la gloire de Dieu, l'honneur de la congrégation et le rétablissement de cette abbaye. *Fœlix clausula totius itinerarii.* S. Bernardus.

Il sollicite si fortement sa décharge qu'on fut obligé de la luy accorder.

La premiére fut de solliciter sa décharge de la supériorité auprés des RR. PP. président et définiteurs du chapitre général tenu à Marmoûtier-lez-Tours, au mois de juin de la présente année. On luy avoit proposé avant ledit chapitre de le continuer supérieur à Saint-Pierre de Chezy [1], ou dans un autre

1. [Chézy (*Casiacum*), abbaye de bénédictins, au diocèse de Soissons, fondée vers le VIIIe siècle. Auj. Chézy-sur-Marne (Aisne), cant. de Charly.

Digitized by Google

semblable monastére, qui avoit besoin d'un homme de son zéle et de son courage pour commencer et entreprendre leur rétablissement ; mais il persista toujours avec tant d'instances réïtérées à demander sa décharge que l'on fut obligé de la luy accorder avec beaucoup de difficultés.

Aprés sa décharge il reste icy soûprieur et vit dans une grande dépendance sous son successeur.

La seconde fut qu'estant déchargé, il voulut bien encore rester icy à la priére de son successeur, plus jeune que luy de trente ans, en qualité de soûprieur. Cette action est d'autant plus louable qu'elle est presque sans exemple dans notre congrégation. Aussi chacun en fut trés édifié. Pendant qu'il y resta en cette qualité, on ne vit jamais de simples religieux ni même de novices plus soûmis et agir avec plus de dépendance que luy : on ne pouvoit rien voir de plus édifiant et de plus touchant que le Révérend Pere Dom Pierre Mongé qui, aprés avoir gouverné pendant vingt-six ans trés sagement et avec un si heureux succez qu'il tient du miracle, demandoit néantmoins permission à chaque action, ne voulant rien faire que par obéïssance, quoique son successeur en arrivant l'eût prié instamment de continuer de prendre soin des affaires et d'agir comme auparavant en différentes occasions ; cependant il ne voulut jamais [faire] aucune démarche sans en avoir communiqué.

Il fut envoié à Saint-Nicolas-aux-Bois en 1700.

Il resta icy aprés sa décharge jusqu'à ce que les RR. PP. supérieurs majeurs, voulant que l'on commençât incessamment le rétablissement de l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois, au diocése de Laon[1], et ayant besoin pour exécuter ce grand dessein d'un religieux également régulier, industrieux, œconome, laborieux et intelligent, ils jettérent les yeux sur luy, trouvant en sa personne toutes ces qualités nécessaires. Il partit d'Orbaiz le dernier jour de mars mil sept cens, regretté universellement de tout le monde, pour se rendre à Saint-Nicolas-aux-Bois, où il est encore au moment que l'on écrit cecy, en qualité de soûprieur, cellerier et directeur des bâtimens ; et quoiqu'il soit à présent, c'est-à-dire en mil sept cens quatre, âgé de plus de soixante-douze ans et de profession plus de quarante-six, cependant [il poursuit] ses travaux avec

— *Gall. christ.* IX, 427. Cf. R. de Lasteyrie, *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques*, etc., Paris, imprimerie nationale, 1885, nos 464, 467, 487, 495, 889 et 1016.]

1. [Saint-Nicolas-aux-Bois (*S. Nicolaus in Bosco vel de Nemore*), abbaye de Bénédictins fondée vers 1085.— *Gall. christ.* IX, 610. Cf. *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques*, etc , no 1378.]

Digitized by Google

la même assiduité, le même zéle et la même ferveur qu'il faisoit il y a vingt-cinq à trente ans[1]. Le récit de la conduite du Révérend Pere Dom Pierre Mongé[2] dans ce monastére ne sera pas ennuyeux à ceux qui seront sensibles et reconnoissans des avantages qu'il leur a procurez icy, et on n'en peut mieux finir le récit qu'en luy faisant cette heureuse et juste application des paroles de l'autheur de la vie de saint Arnoul, évêque de Metz : « Hæc nos pauca de pluribus viri (D. P. Mongé) « virtutibus vel operibus bonis, ut valuimus, scriptis indidi- « mus. Ceterum si omnia bona quæ egit stilo persequentes « membranis inserere studuissemus, enorme volumen et « magnum legentibus adfuisset. Elegimus namque de multis « saltem aliqua narrare, ne audientium auribus fastidium face- « remus, auxiliante Deo omnipotente.» Auctor vitæ S. Arnulfi, episcopi Mettensis, sæculo II *Actorum ordinis S. Benedicti*, pagina 157, num. 30. — « Si hi (homines seu monachi) « tacuerint, lapides clamabunt. » Lucæ, XIX, v. 40.

CHAPITRE DOUZIÈME

DOUZIÉME TRIENNAL

Dom Nicolas Du Bout succéde au R. P. Mongé.

Le Chapitre général tenu au monastére de Marmoûtier-les-Tours au mois de juin de la présente année, ayant déchargé le Révérend Pere Dom Pierre Mongé à sa sollicitation, luy donna pour successeur le Révérend Pere Dom Nicolas du Bout[3], qui estoit auparavant religieux du monastére des Blancs-Manteaux de Paris, suivant les lettres de son institution du seiziéme jour de juin audit an mil six cens quatre-vingt dix-neuf.

Le vingt-deuxiéme jour d'août audit an, on prit deux mille

1. [Les lettres du P. Mongé pendant son séjour à Saint-Nicolas-aux-Bois, prouvent l'activité que, malgré ses soixante-dix ans, il déployait encore dans les affaires. Le 16 mai 1700, écrivant à Dom Louis Nattin, procureur de l'abbaye d'Orbais, il entretient ce religieux de l'acquisition d'une moitié de la ferme de la Croix-Marotte et du différend avec Plancy. Dom Du Bout, de son côté, a mentionné deux lettres en date des 13 février 1701 et 20 juillet 1702 que Dom Mongé lui adressa à lui-même. — V. *suprà* chap. IV, § 1, et *infrà*, sous l'année 1701.]

2. [Dom Pierre Mongé mourut au monastère de Saint-Remi de Reims le 25 décembre 1713.]

3. [*Liber continens electiones superiorum*, f° 118 v°.]

Digitized by Google

quatre cens livres à constitution de rente au profit du sieur Cocquebert, élu de Reims[1], à qui on paye annuellement quatre-vingt seize livres d'intérest, pour rembourser une pareille somme[2] cy-devant prise aussi à constitution de Mr Estienne Cousin, frére uterin dudit R. P. Dom Pierre Mongé, de qui on l'avoit prise auparavant pour rembourser Madame Payen d'une semblable somme et rente constituées à son profit dés le dixiéme jour de novembre 1686.

Emprunt pour rembourser les héritiers de Estienne Cousin.

Pendant le même [mois] d'août on releva et avança les chaires du chœur vers le maître-autel, et on les replaça entre les quatre gros piliers, ce qui rend ledit chœur plus large, et donna lieu de relever et exhausser le pavé du chœur[3] et de réparer par la baze les deux gros piliers qui sont derriére le fond desdites chaires vers la nef.

Dans ce même tems on pava le cloître, le refectoir et le parloir.

Le vingt-septiéme jour de septembre audit an la communauté acquit de ses deniers la maison dite *Turaterie*, située rue des Arches, joignant le monastére, moyennant cent livres, de la fabrique de la parroisse Saint-Prix d'Orbaiz, par contract passé pardevant ledit M. Gauvain lesdits jour, mois et an. Les droits d'amortissement et de nouveaux acquêts ont été payez en 1701 à Soissons.

Acquisition d'une maison dite *Turaterie*.

Le samedi vingt-quatriéme jour d'octobre suivant, Augustin Fraguier, chevalier, baron de Batilly, propriétaire de la ferme

1. [*Peut-être* « François Coquebert, conseiller du Roy esleu en l'élection « de Reims », portant de gueules à trois coqs d'or. Armorial de d'Hozier, *Champagne*, f° 100. — Cf. *Revue de Champagne*, t. I, p. 382.]

2. Cette somme a été remboursée en 1720 au sieur Coquebert, et ainsi cette rente est éteinte. [Note ajoutée au manuscrit après la mort de D. Du Bout.]

3. [A l'époque dont il s'agit, le sanctuaire de l'église d'Orbais fut entièrement carrelé à l'aide d'une mosaïque de marbre, et bientôt après le reste du chœur reçut des dalles de pierre de liais à compartiments blancs et noirs. Auparavant, le pavage, comme dans la plupart des églises du moyen-âge, consistait en carreaux de terre cuite émaillée qui peu à peu, du XIIe siècle au XVIe, s'étaient substitués au mode primitif de revêtement du sol adopté par les constructeurs. Pour les détails et la reproduction de plusieurs sujets, voir : *Le pavage de l'église d'Orbais* par Louis Courajod (Extrait de la *Revue archéologique*), Paris, Didier, 1876, 27 p. in-8°, et un article de M. E. de Barthélemy dans la *Revue archéologique*, nouvelle série, t. VI (1862), p. 46 et suiv. *Adde* Viollet-Le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française*, t. V, p. 19.]

Digitized by Google

Déguerpissement et retrait faits de douze arpents de terre.

de Coupigni, parroisse d'Orbaiz, en conséquence d'une signification à luy faite par Charles Chevallier, sergent royal [à Orbaiz], le vingt-neuviéme jour de juillet de la présente année, à la requête des religieux, abbé, prieur et couvent d'Orbaiz, déclara par acte passé pardevant ledit Mathurin Gauvain, notaire, ledit jour vingt-quatriéme, qu'il déguerpissoit, abandonnoit et cédoit ausdits sieurs religieux, abbé, prieur et couvent, dez maintenant et à toujours, douze arpents et demi ou environ de terre labourable en plusieurs piéces, situées sur le terroir du village de la Ville-sous-Orbaiz, vulgairement appellées les terres du Moulin Hardoüin [1], cy-devant données à baulx emphytéotiques par les abbez et religieux d'Orbaiz, sçavoir : le dix-huitiéme jour de may mil cinq cens onze à Jean Le Tierce dit Regnault et à sa femme, et le vingt-troisiéme jour dudit mois de may mil cinq cens quatre-vingt dix-huit à Valentin Chabrison par ledit Jean de Piles, abbé commendataire, et les religieux d'Orbaiz.

Bail desdits arpents fait audit sieur de Batilly pour neuf années seulement.

Ledit jour vingt-quatriéme d'octobre, lesdits religieux donnérent lesdits douze arpents et demi de terre audit sieur de Batilly à titre de loyer et prix d'argent pour un bail de neuf années et neuf dépouilles entiéres et consécutives seulement, moyennant la somme de neuf livres par chacun an, et aux autres charges, clauses et conditions énoncées audit bail fait et passé pardevant ledit Gauvain lesdits jour, mois et an, 24e octobre 1699 [2].

Acquisition d'une maison rue des Arches.

Le 28e jour de novembre audit an 1699, lesdits religieux acquirent de leurs épargnes la maison de Charles Georgin, serrurier d'Orbaiz, située rue des Arches et joignant le monastére, moyennant la somme de quatre cens livres, par contract passé pardevant ledit sieur Mathurin Gauvain lesdits jour, mois et an[3]. Ladite somme de 400 l. a été employée par ledit C. Georgin à rembourser et éteindre une rente constituée sur une maison

1. [Cf. *Archives départ. de la Marne*, f. d'Orbais, n° 18.]

2. [24 octobre 1699. — Bail par les religieux d'Orbaiz à M. Augustin Fraguier, « chevallier et baron de Batilly, de Grange-sur-Aube et de la « Tour de Sainct (auj. Saints en Brie, près Coulommiers), y demeurant, « estant de present en ce lieu d'Orbais, ...moyennant le prix et somme de « neuf livre cinq solz, etc...]

3. [28 novembre 1699. — Contract de vente... par Charles Georgin et Jeanne Coustanst sa femme aux sieurs religieux d'Orbais, « s'obligeans les- « dits vendeurs de faire agreer et ratifier le present contract par lesditz les « Georgins, leurs enfants, aussy tôt qu'ils auront ataint l'aage de majo-

Digitized by Google

à luy appartenante à Ville-Nôce [1], laquelle est demeurée hypothéquée envers lesdits religieux pour sûreté de leur acquisition, et ont esté subrogez aux nom et droits du créancier dudit Georgin, comme il est porté dans le contract de remboursement fait de la rente sur ladite maison qui provenoit du chef de sa femme qui a ratifié lesdits contracts.

Sur la fin du mois de décembre 1699, on paya aux créanciers de Didier Charton cinq cens livres pour le prix de sa maison [2].

Nota. Il faut observer que cette derniére maison et toutes les autres du même rang, sont de l'ancien domaine du monastére, lesquelles ont été données à baulx emphytéotiques, que des receveurs comptables ou autres ont supprimez ou déchirez et arrachez des registres des minutes et originaux des notaires, comme le R. P. Dom Pierre Mongé nous a assuré positivement l'avoir vu et reconnu dans lesdits anciens registres de minutes qui sont dans l'étude dudit sieur Mathurin Gauvain [3] : ainsi, faute desdits titres, il a fallu rachepter lesdites maisons.

Titres supprimez qui sont cause qu'on n'a pu rentrer dans des maisons aliénées qu'en les acheptant comme étrangéres.

1700 1700.

Le neuviéme jour d'avril de la présente année mil sept cens, Messire Fabio Brulart de Sillery, évêque de Soissons, indiqua par son mandement dudit jour le synode général de tout son

« rité, etc...» La ratiffication du présent contract a esté faite par lesdittes Marie Madelainne et Agnes les Georgins pardevant Naudé, notaire royal audit Orbais, le 23e juillet 1728. — Cf. *Archives départ. de la Marne*, f. d'Orbais, n° 13.]

1. [Auj. Villenauxe (Aube), ch.-l. de cant. de l'arrond. de Nogent-sur-Seine.]

2. [19 décembre 1699. — Quittance de Morel aux religieux d'Orbais, avec une procuration annexée. Par cette procuration, en date du 10 décembre 1699, « les sieurs Anselme Duretesto et Pierre Cliquot, marchands demeu- « rants à Reims, ont fait et constitué leur procureur general et special le « sieur Charles Morel, demeurant à Orbays, auquel ils ont donné et donnent « par ces présentes plein pouvoir de pour et au nom desdits sieurs consti- « tuans recevoir de qui il appartiendra les sommes qui leur sont deües, tant « en principaux intérêts que frais, par le sieur Charton, marchand demeurant « audit Orbays, et à eux adjugées par la sentence d'ordre qui a esté faitte « et rendûe par le sieur bailly en la justice dudit Orbays, etc... »]

3. [Les différents actes notariés qui viennent d'être cités pour l'année 1699, sont conservés aujourd'hui dans l'étude de Me Charlot, au nombre des minutes de Me Mathurin Gauvain le jeune, notaire à Orbais de 1685 à 1719]

Digitized by Google

Le 26 may synode tenu à Soissons auquel nos abbez et prieurs, quoiqu'invitez, refusent de se trouver.

diocése pour le mercredi dans l'octave de l'Ascension, vingt-sixiéme jour de may suivant. Ledit mandement fut envoié à toutes les abbayes réguliéres et en commendes pour y inviter Messieurs les abbez selon l'ancienne coutume. Mais depuis l'introduction desdites commendes, les abbez commendataires n'y assistent point, ni les supérieurs desdites abbayes qui sont unies et aggrégées en congrégation, telle qu'est celle de Saint-Maur, qui ne reconnoissent point l'authorité desdits synodes ; on n'y députe personne de leur part, quoique l'évêque y invite toujours. Ces synodes ne sont que pour les curez et autres prêtres séculiers et autres réguliers soumis aux evêques, si ce n'est en certains cas marquez dans le droit, lorsqu'il s'agit du bien public de l'Eglise ou de l'Etat en général, comme jubilez, etc...

Messes du prieuré Saint-Germain reglées.

On a fait remarquer cy-devant, chapitre IVe, Des bénéfices etc., paragraphe premier, II, que cette communauté jouit du petit prieuré simple ou chapelle de Saint-Germain, évêque d'Auxerre, situé au-dessus et dans la parroisse du Breuil, dont est à présent titulaire Dom Eustache L'Ecuyer[1]. On a accoutumé de dire de quinze en quinze jours une messe basse dans ladite chapelle, de tems immémorial, et les autres messes dans l'église de cette abbaye pour les fondateurs et bienfacteurs dudit prieuré[2]. *Vide* suprà chap. IVe.

Quelques religieux particuliers, au commencement de cette année, firent difficulté et eurent du scrupule de dire lesdites messes dans notre église, prétendant que l'on étoit obligé en conscience de les dire dans la chapelle dudit prieuré. Pour calmer et tranquilliser le trouble intérieur de ces consciences si délicates et si timorées, on proposa la difficulté aux Docteurs de Sorbonne qui donnérent la résolution cy-dessus rapportée, chap. IVe, à laquelle on s'est depuis inviolablement attaché. Vide suprà, *ibid.*

1. [Dom Eustache Lescuyer, né à Beauvais, avait fait profession au monastère de Saint-Faron de Meaux le 26 octobre 1687, à l'âge de dix-sept ans. Le chapitre général de 1714 le nomma prieur de l'abbaye d'Orbais.]

2. [Voici les noms de quelques prieurs de Saint-Germain-sur-le-Breuil relevés dans les minutes des anciens notaires d'Orbais au XVIIIe siècle :

1707. — Dom Louis Lescuyer qui fut aussi prieur des abbayes de Rebais (1696), de Saint-Bâle (1705), de Breteuil (1708).

1750 et 1768. — Dom Augustin Legault.

1785. — Dom Abel Cazé, dernier prieur de l'abbaye d'Orbais avant la Révolution.]

Digitized by Google

Les mêmes religieux formérent encore une autre difficulté au sujet des pierres bénites des petits autelz que ledit R. P. Dom Pierre Mongé avoit fait démolir et reculer d'un pied ou deux jusqu'au mur pour rendre les chapelles plus grandes et plus commodes, et sur lesquelles pierres ainsi transférées et reculées on avoit célébré de bonne foy plusieurs fois la sainte messe sans que lesdites pierres ayent été ni bénites, ni consacrées depuis leur rétablissement. Ces religieux prétendoient que ces pierres, quoique demeurées en leur entier, avoient perdu leur consécration par la démolition desdits autelz, quoique le changement ne fût qu'un à deux pieds plus loin, et qu'ainsi on ne pouvoit ni devoit licitement y célébrer la sainte messe, sans les avoir auparavant fait consacrer tout de nouveau. On proposa cette difficulté aux mêmes Docteurs, qui donnérent la résolution cy-dessus rapportée tout au long, chap. VIe, § 3e.

Pierres bénites d'autel transférées.

Le vingt-sixiéme jour d'avril audit an 1700, la communauté consentit à l'échange que ledit sieur Mathurin Gauvain fit de quatre à cinq arpents de terre de sa ferme de Marlay, pour pareil nombre de terre aussi labourable, avec Pierre d'Autroy, laboureur, qui tient de ladite communauté la ferme du Tremblay à rente; lesdits arpents de terre échangez respectivement étant pour la bienséance, proximité et avantages respectifs desdits sieur Gauvain, notaire, et d'Autroy, fermier.

Echange de 4 arpents de terre de la ferme du Tremblay avec le sieur Gauvain.

En cette année 1700, on fit et on posa la nouvelle horloge. Voyez cy-aprés.

Horloge.

Le vingt-cinquiéme jour de may de cette année 1700, Messire Pierre d'Avaux, vicaire perpétuel de ladite parroisse Saint-Prix, aprés avoir prié et pressé avec instances le R. P. prieur, et même s'être adressé au R. P. Dom Charles Petey de l'Hostallerie [1], visiteur de la province, pour qu'on nommât icy des confesseurs des externes pour l'aider aux grandes fêtes et dans d'autres occasions en cas d'absence, de maladie, etc..., et n'en ayant pu obtenir, il demanda luy-même et de son propre mouvement audit seigneur Fabio Brulart de Sillery, évêque de Soissons, les permissions de prêcher et confesser, lesquelles ledit seigneur évêque accorda aux RR. PP. prieur et soûprieur d'Orbaiz de la maniére la plus honnête et la plus obligeante, témoignant qu'il se faisoit un mérite de confier son pouvoir

Approbations pour confesser données aux religieux par M^r l'évêque à l'instance de M^r le curé.

1. [L'article biographique de ce religieux est dans Moreri.]

Digitized by Google

aux religieux de la congrégation Saint-Maur, parce qu'il sçavoit par une longue expérience qu'ils en faisoient un bon et saint usage pour le soulagement de ses curez et l'édification de ses diocésains.

Conduite des curez à l'égard des réguliers.

La conduite de Messire Pierre d'Avaux est bien différente de celle de la plûpart des curez, qui, bien loin de solliciter eux-mêmes des approbations et des permissions pour des religieux, quels qu'ils soient, et qui les aideroient dans le besoin, ne les voyent et ne les souffrent qu'avec peine, jalousie et une extrême indignation dans leurs églises, lors même qu'ils y sont envoyez par l'ordre exprez de nos seigneurs les évêques. Mais si Mr d'Avaux en usoit bien avec les religieux d'Orbaiz, s'il les voyoit exercer leurs droits, prérogatives et prééminences de curez primitifs, donner les bénédictions aux prédicateurs en sa présence dans la parroisse, présider aux processions, luy en indiquer l'heure et faire autres actes, sans qu'il en témoignât jamais la moindre peine, chagrin ni jalousie, il est trés certain que les religieux eurent toujours pour sa personne tous les égards et toute la considération possibles; il trouva en eux toute l'assistance et tous les secours dont il avoit besoin, en santé, en maladies, absent, empêché, ou présent; ils suppléoient à toutes ses fonctions et obligations, la nuit comme le jour, au loin et auprés, sans que l'on se soit jamais apperçu de ses maladies, ni de ses absences. Il faut aussi luy rendre ce témoignage qu'il en avoit toute la reconnoissance convenable, publiant partout, surtout à Monsieur son évêque et à Messieurs ses vicaires généraux, archidiacres, dans leurs visites, les soins, la peine que l'on prenoit, et les bons offices que lesdits religieux luy rendoient, ausquels Mr de Soissons et ses officiers en faisoient de grands remerciemens dans les occasions.

On souhaitte, bien plus que l'on espére, que ses successeurs soient autant appliquez à remplir leurs ministéres, aussi amateurs de la paix et de la bonne intelligence que luy; ils trouveroient toujours dans les religieux d'Orbaiz de bons et charitables voisins toujours disposez à leur rendre service, et les peuples, édifiez de cette concorde et union, des secours pour leurs différens besoins.

Au mois de juin de la présente année 1700, les habitans de Mareuil[1], proche d'Orbaiz, — dont l'église, qui (n'ayant été

1. [Sur cette localité voir *Recherches sur l'histoire de l'industrie dans la vallée du Surmelin*, p. 45 et s.]

Digitized by Google

jusqu'alors depuis sa fondation et érection qu'une chapelle, ou tout au plus qu'une église succursale dépendante de la parroisse de Coribert) a été depuis peu érigée en cure, et l'église de Coribert est devenue chapelle ou succursale dudit Mareuil par l'authorité, ordonnance et disposition dudit seigneur Fabio Brulart de Sillery, évêque de Soissons, à la sollicitation de dame Françoise de Nargonne[1], dame de Mareuil[2], etc., épouse en secondes nôces de Charles de Valois, duc d'Angoulesme, fils naturel et reconnu de Charles IX, roy de France, et de Marie Touchet, dame de Belleville, — les habitans, dis-je, de Mareuil, qui jusqu'alors n'avoient, ni leurs peres, depuis l'érection de leur chapelle, jamais inquiété ni sommé ni les abbez et religieux du Valsecret, gros décimateurs, ni les abbez et religieux d'Orbaiz qui ont une prestation annuelle sur lesdites dixmes de Mareuil, s'avisérent néantmoins cette année de menacer de citer en justice lesditz religieux, abbez et couvent d'Orbaiz et du Valsecret, pour les faire condamner à réparer incessamment le chœur, cancelle et le clocher posé sur ledit chœur,

Les habitans de Mareüil importunent les abbayes du Valsecret et d'Orbaiz pour réparer le chœur de leur église, laquelle, de succursale, fut érigée en parroisse en 1700 ou environ.

1. [Françoise de Nargonne, née vers 1621, était d'une famille champenoise, originaire du Gâtinais (Caumartin, *Noblesse de Champagne*, in-f°, t. II, p. 302; Bibl. nat. Imprimés, Lm2-37, exemplaire en place). Sous cette dame, veuve d'un prince du sang, le château de Mareuil devint au XVIIe siècle une somptueuse résidence.—Voir *Une bru de Charles IX*, Françoise de Nargonne, duchesse d'Angoulême, etc... par le comte Edouard de Barthélemy, dans la *Revue Britannique*, mars 1879, p. 197 et suiv. Adde *Revue de Champagne*, septembre 1882, p. 218 et suiv., et janvier 1884, p. 22.]

2. [Le château de Mareuil-en-Brie, qui appartient aujourd'hui à M. Orville, était pendant la Révolution et le Directoire la propriété d'Aimée de Coigny, duchesse de Fleury, la *jeune captive* immortalisée par une élégie d'André Chénier. Au début de son manuscrit, Dom Du Bout a déjà vanté la beauté des jardins de ce château. Une lettre du chevalier de l'Isle au prince de Ligne, datée du 16 septembre 1783, nous offre du même site la charmante description que voici : « ... Nulle part on n'y peut voir le travail des hommes ; il semble que ce soit depuis mille ans qu'une source abondante mugit, bouillonne et s'échappe d'un amas de rochers, pour tomber, s'étendre et couler, pure comme le cristal, dans un lit dont le gazon qui forme les bords a la finesse, la douceur et le lustre du velours..... Une multitude d'arbres vénérables, encore pleins de vigueur, semblent donner aux habitants de cet asile ce doux espoir d'être, comme eux, respectés par le temps ; et la végétation des quatre parties du monde, rassemblée dans cette terre hospitalière, s'y développe avec tant de complaisance, que Salomon, qui connaissait tout, dspuis le cèdre jusqu'à l'hysope, ne pourrait, s'il revenait occuper le trône d'Israël depuis si longtemps vacant, faire un voyage plus intéressant que celui de Mareuil, etc... » *Lettres de la marquise de Coigny* publiées par Paul Lacroix, Jouaust, 1884, in-8°; préface, p. III, et p. 181 et suiv., 194 et suiv., 314 et suiv.]

Digitized by Google

et les entretenir dans la suite à perpétuité, bien et düement en bon état de toutes réparations. — Ils écrivirent pour cet effect plusieurs fois à Louis Eléonor Hannequin [*lisez* Hennequin] de Charmont, abbé commendataire de Valsecret, et importunérent les religieux d'Orbaiz, chargeant de leur négotiation un certain Chantereau, greffier de son village, et maître d'échole de la parroisse, homme hardi, turbulent, brouillon, entreprenant, vain, présomptueux, aussi mal fait d'esprit que de visage.

Ledit sieur Hennequin, fatigué par ces paysans, écrivit plusieurs lettres fort honnêtes au prieur d'Orbaiz pour le prier de visiter et faire lesdites réparations, assurant qu'il avoit consulté l'affaire à Paris et qu'on luy avoit répondu qu'on y seroit condamné dans une justice réglée (quoique ni ses prédécesseurs, ni les abbayes de Valsecret et d'Orbaiz n'y ayent jamais fait aucunes réparations), y ayant plusieurs édits, déclarations et arrests[1] qui condamnent tous gros décimateurs à réparer et entretenir les chœurs des églises dont ils perçoivent les dixmes, nonobstant tout usage et coutume à ce contraires. D'ailleurs par la transaction faite entre ledit sieur Hennequin et l'abbaye d'Orbaiz le 9e décembre 1689, dont on a parlé cy-devant, on s'estoit obligé de faire les réparations dans la suite, au cas qu'on y fût contraint par lesdits habitans, à l'amiable et à proportion de ce que ledit abbé Hennequin ou ses successeurs, et notre abbaye, retireroient desdites dixmes. Et ainsi, pour éviter d'entrer en procez avec lesdits habitans, on fit réparer trois côtez du clocher et quelques endroits de la couverture du chœur de ladite église de Mareuil[2], ayant néantmoins fait auparavant signifier aux syndic, marguilliers et habitans de Mareuil que l'on ne prétendoit pas que lesdites réparations qu'on alloit faire tirassent à conséquence pour servir de titres contre lesdites abbayes d'Orbaiz et du Valsecret ausdits habitans.

On répare le clocher, etc., de Mareüil. On proteste néantmoins auparavant par Louis Gauvain, huissier.

1. [Nous avons rappelé plus haut (sous l'année 1690), au sujet de l'église de Saint-Prix d'Orbais, quel était, à la fin du XVIIe siècle, le droit en vigueur relativement à l'entretien des édifices religieux. Sur la question voir : A. Babeau, *Le village sous l'ancien régime*, 3e édition, p. 119 et suiv. Cf. De Tocqueville, *L'ancien régime et la Révolution*, 7me édition, p. 368 et 383.]

2. [L'église de Mareuil possède un rétable de la fin du XIIIe ou du commencement du XIVe siècle. Nous publions ici la gravure de ce curieux bas-relief qui est classé parmi les monuments historiques. Pour la description détaillée, voir : *Le rétable de l'église de Mareuil-en-Brie* par Louis Courajod (Extrait de la *Revue de Champagne et de Brie*), Paris, Menu, 1878, n-8° de 15 p.]

Digitized by Google

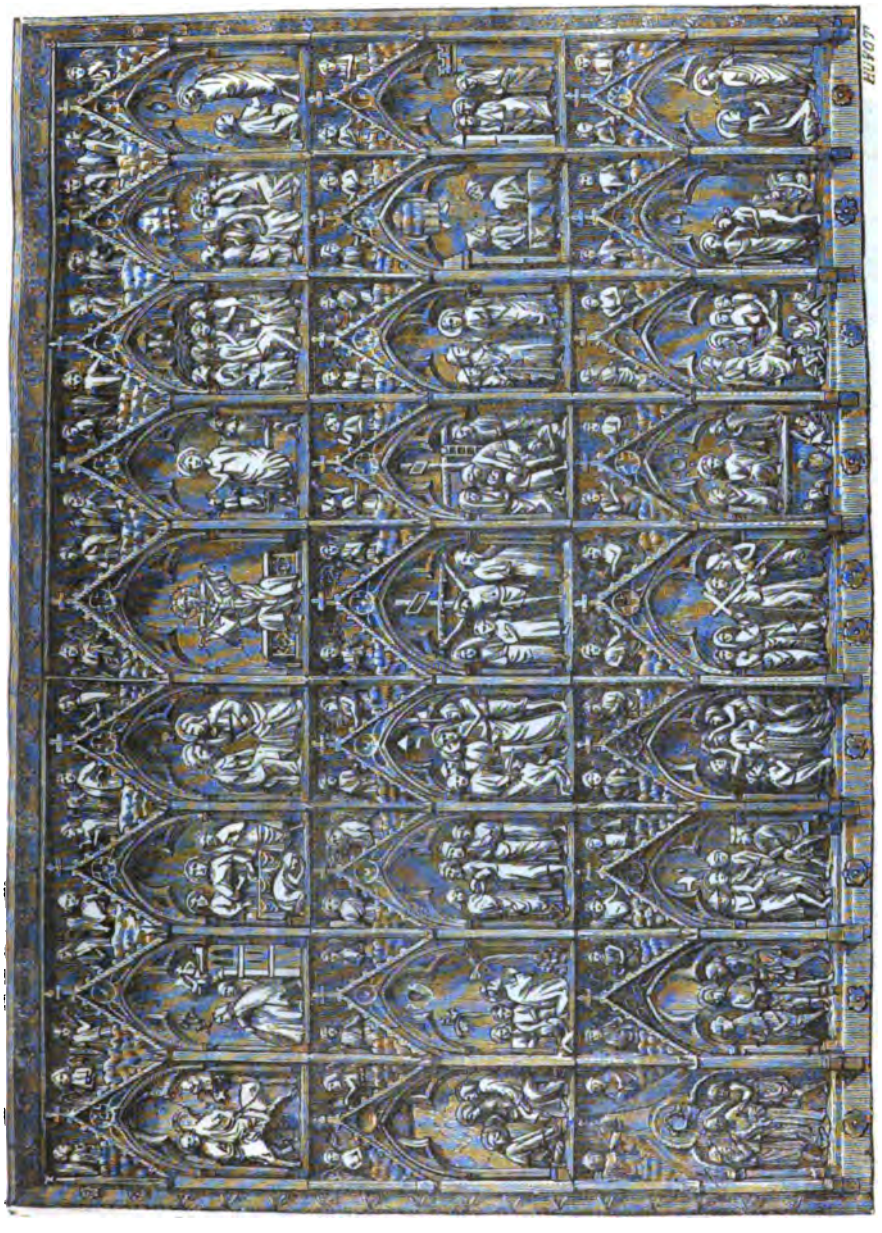

Le retable de l'église de Mareuil-en-Brie

Digitized by Google

Digitized by Google

A B

Détails du rétable de l'église de Mareuil-en-Brie

A. La descente de croix.
B. La descente de Jésus aux enfers.

Digitized by Google

Digitized by Google

Pauvres renvoiez chez eux

Le vingt-cinquiéme jour de juillet de cette année 1700, le Roy fit une Déclaration registrée au greffe du Parlement le 29e suivant[1] pour renvoier les pauvres chez eux. Cette Déclaration est conforme à un réglement du concile provincial de Cologne tenu l'an mil cinq cens trente-six, [partie XI], chap. 5 : « Sint [autem] mendicantibus validis non solum hospitalia « clausa, sed et publice ac ostiatim mendicare penitus inter- « dictum. Et qui secus agere comperti fuerint, arceantur, ac « legalibus.... pœnis subdantur. Utilius enim esurienti panis « tollitur, si de cibo securus justitiam negligat, quam eidem « frangitur, ut seductus injustitiæ acquiescat. » Et à ces autres paroles du second concile de Tours, chapitre 5, tenu l'an cinq cens soixante-sept : « Unaquæque civitas pauperes « [et] egenos incolas alimentis congruentibus pascat secundum « vires, ut tam vicani presbyteri, quam cives omnes, suum « pauperem pascant; quo fiet ut ipsi pauperes per civitates « non vagentur. » Et à ces autres paroles du concile III de Tours de l'an huit cent treize, c. 36 : « Omnibus commu- « niter intimetur, ut unusquisque omni tempore suam familiam, « et ad se pertinentes inopes alere ac vegetare studeat : quo- « niam impium est, et Deo odibile eos, qui divitiis affluunt, « nimiisque opibus abundant, non adjuvare miseros et indi- « gentes. »

Don gratuit de 4 millions accordé au Roy.

L'assemblée générale du clergé de France s'étant tenue à Paris ou au château de Saint-Germain-en-Laye aux mois de juillet, août et septembre de la présente année 1700, à laquelle présida d'abord Charles Maurice le Tellier, archevêque-duc de Reims [1668-1710], le Roy nomma ensuite pour y présider en sa place Louis Antoine de Noailles, archevêque de Paris [1695-1729], duc de Saint-Cloud, et fait cardinal depuis quelques semaines par Innocent XII[2]. Les prélats assemblez accordérent à Sa Majesté par forme de don gratuit la somme de quatre millions, comme il est marqué et expliqué plus au long cy-devant, chap. IV, § 3. Voyez aux mêmes endroits pour les années suivantes.

Horloge faite en 1700.

La nouvelle horloge dont le marché et prix avoient été faits, conclus et signez le seiziéme jour de septembre de l'année mil

1. [Déclaration du Roy contre les mandians et vagabonds; Paris, François Muguet, 1700. *Actes royaux* (Edits, déclarations et arrêts, 1700), p. 190 et s., Bibl. nat. Imprimés, F. — Isambert, t. XX, p. 366.]

2. [Ce prélat fut nommé cardinal le 21 juin 1700. Gams, *Series episcoporum*.]

Digitized by Google

six cens quatre-vingt dix-neuf, avec Florent Laguille, maître-horlogeur de Châlons-sur-Marne, moyennant la somme de quatre cens livres à tout fournir, excepté les deux ou trois timbres, fut posée et commença à régler la communauté le mercredi vingt-neufviéme jour de juin mil sept cens, jour et fête de Saint Pierre et Saint Paul, princes des apôtres, et patrons de cette église et abbaye [1].

Ledit Laguille s'estant [aperçu] qu'il avoit perdu dans ce marché, on donna encore vingt-cinq livres à Jean et Sebastien Laguille, ses deux fils, pour récompense et dédommagement de quinze jours qu'ils employérent à poser ladite horloge, timbres, quadrants et leurs accompagnements.

Cette dépense, y compris les deux timbres qui pézent ensemble cent soixante douze à treize livres, et qui ont coûté deux cens quatre livres, à raison de vingt-quatre sols la livre de métal façonné par le sieur Langlois, fondeur de Châlons ; les deux quadrans dont on a payé quarante livres au sieur Revelle, peintre de Château-Thierry, qui a fourni les couleurs ; les salaires de Ponce Olier, menuisier, et dudit Guillaume Le Grand, charpentier, qui ont fait la boëte ou loge de l'horloge, et le dôme où sont les trois timbres ; les salaires du serrurier pour avoir fourni quelques ferrures et sa forge ausdits Laguille horlogeurs, item des maçons en plâtre, item pour le plomb achepté dont on a fait les poids, et autres fraiz et avances, voitures desdits timbres et horloge, etc.; cette dépense, dis-je, revient à plus de mille livres, mais elle estoit absolument nécessaire pour vivre icy réguliérement.

1701.

1701

Le sixiéme jour de mars mil sept cents-un on fit à Paris un traitté sous signatures privées avec ledit sieur abbé de Montréal pour la réparation de la nef de cette église, dont on rapportera cy-aprés, la copie. Pour l'intelligence d'icelui il faut remarquer que par un arrest obtenu à fraiz communs au Grand-Conseil le vingt-sixiéme jour d'aoust mil six cens quatre-vingt-sept par feu Monsieur l'abbé de Lançon et le R. P. Dom Pierre Mongé, prieur, ledit sieur de Lançon étoit obligé à plu-

Traitté fait avec Mr l'abbé pour réparer notre nef le 6e mars 1701.

1. [Les vieillards du pays ont encore vu cette horloge qui était placée dans le transept septentrional, au-dessous de la rosace, du côté du dortoir de l'abbaye. V. *suprà* chap. VI, § 1, *De l'église*.]

Digitized by Google

sieurs choses, entre autres à faire ragréer les pierres saillantes de la voûte de ladite nef jusqu'au gros mur, et à entretenir à l'avenir ladite église en l'état qu'elle seroit aprés que lesdites réparations auroient été faites. — Monsieur de Lançon promit toujours d'y faire travailler, comme il paroît par plusieurs de ses lettres conservées dans notre chartrier, où il marquoit qu'il viendroit à Orbaiz et prendroit les mesures nécessaires pour faire faire à l'amiable les réparations dont il estoit tenu. Le R. P. Dom Pierre Mongé de son costé ne voulut pas l'y contraindre par les voies de la justice, mais faire toutes choses à son ordinaire, par les voies de douceur et d'honnêteté, espérant que Mr de Lançon tiendroit sa parole.

Cependant Mr de Lançon se démit de cette abbaye, comme dit est cy-dessus, aprés la mort de son frere aîné, sans avoir fait travailler à ladite nef, et peu de tems aprés sa démission il prit toutes ses assurances et toutes ses précautions pour n'être point inquiété ni recherché, ni luy ni ses héritiers, par les abbez ses successeurs et religieux d'Orbaiz. Pour cet effect il se fit donner une décharge générale, pure et simple, absolue et sans aucune restriction, par Monsieur Fortia de Montréal, son successeur, dons voicy une copie collationnée par Messire Thomas Charlier, prêtre et curé de Vonc, sur l'original écrit et signé de la main dudit sieur de Montréal, resté entre les mains de Madame Henriette de Poüilly de Lançon, sœur et unique héritiére de Mr de Lançon : « Je soussigné promets à Monsieur « de Lançon de faire toutes les réparations ausquelles ledit « sieur de Lançon, comme abbé d'Orbaiz, peut être tenu, sans « l'inquiéter ni lui demander jamais aucune chose pour cela, « dont je le décharge et promets l'en faire tenir quitte. Fait à « Paris, ce quatriesme jour de mars mil six cens quatre-vingt « dix-sept. Signé L'abbé de Montreal. » Et plus bas est écrit : « Délivré pour copie aux RR. PP. religieux d'Orbaiz par moy « soussigné curé de Vonc qui certifie qu'elle est en tout con- « forme à l'original, ce jourd'huy dix-septiéme novembre « 1701. T. Charlier, avec paraphe[1]. »

Décharge de Mr de Montréal donnée à Mr de Lançon.

On assure et avec assez de fondement que Mr l'abbé de Montréal, en donnant la décharge de l'autre part à feu Mr de Lançon, reçut en même tems de lui une somme d'argent pour faire lesdites réparations de la nef et autres, et l'en décharger,

1. Outre cette décharge, Mr de Montréal en donna encore une seconde le 30 novembre 1700. [On en trouvera le texte plus loin, sous l'année 1702.]

Digitized by Google

de même que ledit sieur de Lançon ou feu Mr son pere pour luy, avoient touché trois mille livres des héritiers dudit feu sieur d'Esclainvilliers, abbé, et ledit d'Esclainvilliers six mille livres de Mr le marquis de Sourdeac, héritier dudit feu Messire René de Rieux, abbé d'Orbaiz.

Toutes les fois qu'on a dit audit sieur abbé de Montréal qu'il avoit donné cette décharge à son prédécesseur, et que même il en avoit reçu et touché une somme d'argent, comme lesdits sieurs d'Esclainvilliers et de Lançon avoient reçu respectivement de leurs prédécesseurs pour faire faire lesdites réparations, dont il le déchargeoit en s'en chargeant luy-même, il s'est toujours récrié bien haut là contre, et a toujours nié absolument d'avoir jamais donné aucune décharge, ni d'avoir reçu aucun argent, parce qu'il se persuadoit que ladite somme avoit été donnée si secrétement que qui [que] ce soit que luy et feu Mr de Lançon, n'en avoit eu aucune connoissance ; mais il se trompoit : car feu Mr de Lançon et celui qui avoit dressé et minuté ladite décharge l'avoient dit et découvert en confidence audit R. P. Dom Pierre Mongé, de qui on l'a appris depuis, et auparavant qu'on en eût eu une copie collationnée par ledit sieur Charlier, laquelle se conserve dans nôtre chartrier.

Et certes feu Monsieur de Lançon auroit été bien mal conseillé et auroit bien peu pourvû a ses affaires et au repos de ses héritiers, de se démettre purement et simplement de cette abbaye sans réserve d'aucune pension sur icelle, avec l'agrément du Roy, et sans se faire décharger en même tems, ou peu aprés, par son successeur, de toutes les réparations et autres charges généralement quelconques dont il étoit tenu par ledit arrest du 26 aoust 1687, et pour lesquelles faire à la décharge de Mr d'Esclainvilliers, il avoit reçu des héritiers dudit d'Esclainvilliers trois mille livres ; et d'un autre côté ledit sieur de Montréal auroit agi aussi trop imprudemment de décharger son prédécesseur « de toutes lesdites réparations, de « promettre de les faire, et de l'en faire tenir quitte, sans l'in- « quiéter ni luy demander jamais aucune chose », comme il dit positivement dans la susdite décharge, s'il n'avoit pas touché une somme considérable pour les faire faire à la décharge de Mr de Lançon. Cette conjecture ne paroîtra pas mal fondée à ceux qui, faisant attention que Monsieur de Montréal n'estoit qu'un cadet de Provence, (d'une famille noble et ancienne à la vérité) [1], et qui n'avoit que peu ou point de patrimoine, et avoit

1. [Fortia, Maison originaire de Catalogne et établie en Provence depuis

Digitized by Google

besoin de tout le revenu de la manse abbatiale d'Orbaiz pour subsister, ne le croiront pas avoir esté assez généreux et désintéressé pour porter sa générosité jusqu'à se charger de faire gratuitement et à ses dépens des réparations dont son prédécesseur, plus riche que luy, étoit tenu.

Quoiqu'il en soit de ce qui s'étoit passé entre Messieurs de Lançon et de Montréal, dés aussi tôt qu'il eût pris possession de cette abbaye et qu'on eût appris qu'il avoit déchargé son prédécesseur, on le sollicita fortement de vive voix et par plusieurs lettres de faire travailler aux réparations de la nef et autres lieux. Mais il reculoit et s'en défendoit toujours, alléguant que l'état présent de ses affaires ne luy permettoit pas de rien entreprendre encore, n'ayant pas encore esté remboursé par le revenu de l'abbaye des avances ou emprunts qu'il avoit faits pour obtenir ses bulles et la prise de possession; tantôt en disant qu'il n'estoit pas obligé à réparer ladite nef, soutenant sans fondement que la communauté avoit consenti que feu Mr de Lançon et les abbez ses successeurs en fussent décharchez comme d'une réparation de vétusté.

(*A suivre.*)

la fin du XIVe siècle. *Armes :* « D'azur, à la tour d'or, crénelée et maçonée de sable, posée sur un rocher de sept coupeaux de sinople, mouvant du bas de l'écu. Couronne ducale. Supports : deux lions. Devise : Turris fortissima virtus. » *Généalogie de la Maison de Fortia*, par Lainé, Paris, 1829, in-8°; extrait du t. II des Archives généalogiques et historiques de noblesse de France.]

Digitized by Google

LES LOISIRS D'UN MINISTRE PRISONNIER

—

Analyse d'un Manuscrit de Henri de Loménie, comte de Brienne.

Fils et petit-fils de ministres, Louis-Henri de Loménie, comte de Brienne[1], eut une destinée des plus accidentées : secrétaire d'État en survivance à quinze ans, en 1651, appelé à en remplir les fonctions à vingt-trois, il fut disgrâcié en 1663, perdit prématurément une femme qu'il chérissait, et se retira à l'Oratoire. Mais, au bout de peu de temps, sa conduite forçait le général de cette congrégation à le prier de quitter l'habit, au moment où il venait de recevoir le sous-diaconat. Menacé d'arrestation à la demande de sa famille, à la suite de plaintes formulées contre lui dans lesquelles, il était question de vin, de jeu, de femmes, Brienne se sauva et alla chercher, auprès du duc de Mecklembourg, un refuge que celui-ci refusa de lui assurer longtemps. Rentré en France, il fut d'abord obligé de se retirer à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, puis, des lettres de cachet le firent enfermer d'abord à Saint-Benoit-sur-Loire, ensuite à Saint-Lazare, où il resta dix-huit ans.

Considéré en quelque sorte comme fou, pendant toute cette période, ce fut seulement, sous le ministère de Pontchartrain, à la suite d'interrogatoires passés devant le lieutenant civil Le Camus, que sa raison et sa santé furent déclarées en état suffisant pour qu'il ne fût pas donné suite à la demande d'interdiction formulée par ses parents et que Louis XIV accorda à son ancien ministre l'autorisation de se retirer à

1. Né le 3 janvier 1636, marié en 1656 à Henriette Bouthillier, fille du comte de Chavigny, ministre et secrétaire d'Etat, veuf, sans enfants, en 1664, mort le 17 avril 1698, à l'abbaye de Saint-Séverin de Château-Landon.

Le titre de comte de Brienne avait été apporté en 1623, à son père, Henri-Auguste de Loménie (1595-1666), par son mariage, avec Louise de Béon, fille de Bernard, seigneur du Massès, gouverneur de Saintonge et de Louise de Luxembourg-Brienne, †1667.

Digitized by Google

l'abbaye de Château-Landon, où il mourut au bout de quelques années.

Pendant cette longue réclusion, réclamée autant par le gouvernement que par ses proches, Brienne se livra avec passion à la poésie. « S'il y perdit la raison, et dit Barrière, il n'en faut pas tant pour la perdre, il n'y perdit du moins, ni l'esprit, ni la mémoire, ni l'art de raconter avec grâce les souvenirs de sa jeunesse. »

Dessinateur habile et grand collectionneur d'estampes, bon musicien, le ministre disgrâcié avait de tout temps beaucoup aimé et cultivé les lettres et il a laissé un grand nombre d'écrits, en partie seulement imprimés de son vivant[1]. Ses *Mémoires*, publiés par Barrière[2], fourmillent d'anecdotes sur la fin du règne de Louis XIII et la première moitié de celui de Louis XIV. Ami de nombreux écrivains, tels que Gomberville, Maucroix, La Fontaine et Boileau, admirateur passionné de Mademoiselle de la Vallière[3] et plus tard de Madame Des Houllières, Brienne se livra avec ardeur à la poésie et écrivit des compositions latines et françaises, dont le nombre ne remplace pas la qualité. Comme l'a dit justement l'éditeur de

1. *L. H. Lomenii, Briennæ comitis, Itinerarium*, 1660, in-12 (relation de son voyage en Suède et en Allemagne). — *Gabr. Madeleneti Carminum libellus*, Paris, 1662, in-12. — *De Pinacotheca sua*, Paris 1662, in-8°. — *Institutions divines de Jean Tauler*, Paris, 1665, in-8° et 1668. — *Remarques sur les Règles de la Poésie française*, à la suite de la 7e édition de la *Nouvelle méthode latine*, de Port-Royal, 1667. — *Recueil de poésies chrétiennes et diverses*, Paris, 1671, 3 vol. in-12. — *La vie et les révélations de Sainte Gertrude*, Paris, 1673 in-8°. — La *Biographie* de Didot donne, en outre, une liste de ses œuvres manuscrites, dans laquelle ne figure pas le volume, motif de cet article.

2. *Mémoires inédits de Louis Henri de Loménie, comte de Brienne, secrétaire d'Etat sous Louis XIV*, publiés sur les manuscrits autographes avec un essai sur les mœurs et sur les usages du XVIIe siècle, par F. Barrière. Paris, Ponthieu, 1828, 2 vol. in-8°. — L'auteur de l'article sur Brienne, dans la *Biographie* de Didot, cite une première édition de ce livre imprimée à Amsterdam en 1720, en 2 vol. in-12. Barrière n'en avait pas eu connaissance, je l'ai vainement demandée dans plusieurs bibliothèques et je crois qu'il y a double emploi avec l'édition des mémoires de son père, Henri-Auguste, publiée en 1717 et 1723, à Amsterdam, en 3 vol. in-12. Peut-être quelque libraire aura-t-il cherché à écouler des exemplaires incomplets de la première édition, en attribuant au fils, l'œuvre du père. C'était, on le sait un procédé alors fort répandu.

3. Voir, dans les *Mémoires* (T. II, p. 166-172), les détails relatifs au portrait exécuté, par Lefebvre, pour Louis XIV, de Mademoiselle de la Vallière, en Diane, avec Brienne en Actéon.

Digitized by Google

ses Mémoires, sa pensée, qu'il renfermait avec grâce dans la mesure d'un vers latin, reste privée, dans les vers qu'il a composés en français, de chaleur, d'élégance et même de correction. Aussi, comprend-on le sentiment de Boileau, qui mettait comme condition de ses visites qu'il ne lui réciterait pas de ses poésies, et volontiers répéterait-on avec Brienne, lui-même :

Le vain plaisir de la rime
M'a seul rendu criminel.

Malgré cette critique sévère et que nous croyons juste, nous avons pensé qu'on ne lirait pas sans intérêt l'analyse d'un recueil manuscrit, composé par Brienne, pendant sa réclusion, et dans lequel il a réuni un certain nombre de pièces d'un père de la Congrégation de la Mission, Jacques de la Fosse, poète latin, mort à Sedan, dont le nom paraît avoir échappé à tous les biographes.

Ce manuscrit, dont nous avons fait il y a quelques années l'acquisition, est un in-quarto, d'environ quatre cents pages, mais dont la pagination est fort irrégulière et dont plusieurs feuillets ont été arrachés, quelquefois par Brienne lui-même. Il comprend non-seulement les pièces inédites de Jacques de la Fosse, mais quelques autres pièces assez courtes de ses amis et diverses introductions et compositions à la louange de ce missionnaire, dues à Brienne. Plusieurs pièces imprimées contemporaines, la *Vitis egloga*, de Huet, etc., ont été introduites dans ce recueil.

Malgré le peu de goût que nous éprouvons pour la poésie latine du XVIIe siècle, il y a, pensons-nous, un certain intérêt à faire connaître la liste complète des pièces que comprend ce manuscrit, principalement à cause des noms des personnages auxquels plusieurs sont dédiées et du sujet de quelques autres, pièces de circonstances relatives à des évènements dont Troyes, Sedan, etc., ont été le théâtre.

Le manuscrit de Brienne est entièrement autographe, quoique écrit de deux corps différents qui alternent sans que l'on sache pour quel motif, souvent même au milieu d'une pièce. L'un est fin, serré, et peut presque, pour sa correction et sa régularité, lutter avec un texte imprimé, l'autre, au contraire, est lache, orné de fioritures et d'enjolivements.

Dans un certain nombre de pièces dont il était l'auteur, Brienne a indiqué des variantes, et son manuscrit porte la trace de surcharges et de corrections.

Digitized by Google

Le recueil paraît avoir été écrit en entier pendant les années 1680 et 1681. L'une des dernières pages porte, avec la signature : *Lud. Henr. Lomenius Breonæ ad Albam comes*, dans un paraphe qui semble plutôt appartenir à un maître d'écriture qu'à un ministre de Louis XIV, ces mots : *Absolutum XII Kal. Novembris anni MDCLXXXXI*. Mais, il y a évidemment un X de trop; plusieurs autres pièces, qui ne précèdent celle-ci que de quelques pages, portant différentes dates de 1681.

Le titre du manuscrit est :

Jacobi de la Fosse, V. C. Congregationis Missionis Galliæ Presbyteri, Poet. Laureat.; et Rethoris Elegantissimi POEMATA SELECTA, *accurante Lud. Hen. Lomenio, Briennæ ad Albam comiti, nuper Regi Christianiss. ab actis, consiliis et epistolis, ac Primicerio Notariorum Regni Franciæ, dehinc Cong. Orat. D. N. J. C. subdiacono-sodali, nunc demum, in S. Lazari Parisiensis Domo convictorum captivo moestissimo. Anno à Christo nato MDCLXXXI, captivitatis vero suæ VII.* Et au-dessous, dans un paraphe, la maxime *Decus unde dedecus*[1].

Le livre commence par une dédicace latine de Brienne : *Piis manibus Jacobi Fossaei, amici cariss. et colendiss. nuper apud Sedanenses vita functi.*

Dans ce morceau, écrit en prose latine, Brienne passe en revue les différents ouvrages de J. de La Fosse. Il explique qu'ils lui ont été autrefois donnés à Sedan, par le P. Firmin Get, supérieur de la Mission, et manifeste le plaisir qu'il éprouve à les corriger et à les remettre en ordre. Il déplore la perte de plusieurs d'entr'eux : *Fama, Tinea, Vita*, etc.

A la suite vient une ode française sous le titre de « Tombeau de M. de La Fosse, prestre de la Mission, excellent poète lyrique ».

Nous n'en citerons que quelques passages pour donner une idée du style de Brienne :

. . . . . .
La Fosse n'est plus que cendre.
Mais ses nobles feux éteints
Par la rigueur des destins

1. Sur d'autres de ses manuscrits, Brienne a dessiné un ver-à-soie, avec ces mots : *Inclusum labor illustrat.* (*Mémoires*, T. I, p. 214.)

Digitized by Google

Ont quelque chose de tendre ;
Que j'aurois peine à comprendre,
Nymphe, si je ne savois
Que les accens de sa voix
Sont d'éternelle durée.
. . . . . .
En vain la parque cruelle
A mis son corps au tombeau.
Son langage toujours beau
Tient le Parnasse en cervelle [1].
. . . . . .

Les vers suivants font allusion aux poésies consacrées par La Fosse à l'élévation de croix plantées à Sedan, après la réduction du protestantisme dans cette ville :

C'est là que les croix sacrées
Beau triomphe de ses mains
Sont encore des humains
Après leur mort, adorées.
Et, des anges révérées,
Occupent l'heureux séjour
Où Dieu tient sa Sainte Cour.
Sedan qui les vit plantées
En dépit des Huguenots
Rend à ces croix si fort vantées
Le culte qu'en tous lieux leur rendent nos dévots.
. . . . . .
O La Fosse, mon cher maistre
Pourquoy bruslas-tu les vers
Qu'eut admiré l'Univers
Dès qu'il les eut vu paroistre.
Et Dieu t'a puni peut-être
Dans le brazier redouté
De ton trop d'humilité ;
Quelle perte a fait l'Eglise !
C'est comme si l'on brusloit
L'Evangile saint qu'elle prise
Plus que tous les trésors que Crésus assembloit.
. . . . . .
Adieu donc, mon cher Confrère,
Si ma main t'a mal loué
J'en seray désavoué
Par la Reyne de Cythère
. . . . . .

1. C'est à cause que ses vers sont fort difficiles à comprendre. (Note de Brienne.)

Digitized by Google

Ces extraits suffiront pour montrer que, si son cœur inspirait Brienne, la muse ne répondait guère à ses appels et que ses vers ne peuvent être cités qu'autant qu'ils renferment des détails que nous ne pouvons nous procurer autrement.

Dans une autre pièce, intitulée : *Caprice à l'auteur en forme d'épistre impromptu*, placée en tête de deux épitres de La Fosse « stylo Horatiano » (p. 252-255), Brienne nous donne, sur lui et sur les malheurs des dernières années de sa vie, d'assez curieuses appréciations :

Et La Fosse est aujourd'huy
Le seul poëte en ce monde
De qui la muse féconde
N'ayt rien emprunté d'autruy.
J'entends d'Espreaux [1] qui gronde
Et son docte amy Rapin
Qui, pour orner son jardin,
Chose à faire très facile,
Prit tant de vers à Virgile,
A Columelle surtout,
Que de l'un à l'autre bout
Fouragea le bon jésuite.
. . . . . .
Mais, c'est assez t'ennuyer
Des caprices de ma veine ;
Amy, si ta main hautaine.
Vint mes larmes essuyer
Dans ma prison triste et noire ;
Il est juste que ta gloire
Par les soins que j'en prendray
Fasse le tour de la terre
Durant que me font la guerre
Ceux à qui je parleray
Ailleurs d'un plus aigre style
Que ne fit jamais Lucile

1. Barrière, dans la notice placée en tête des *Mémoires de Brienne*, donne quelques détails sur les relations de celui-ci avec Boileau et publie une lettre non datée de l'auteur du *Lutrin*, dans laquelle ce dernier traite assez sévèrement la manie de Brienne pour la poésie :

« ...Si je fais peu de cas de mes ouvrages, j'en fais encore moins de ceux de nos poètes d'aujourd'hui, dont je ne puis plus lire ni entendre pas un, fut-il à ma louange. Voulez-vous que je vous parle franchement : c'est cette raison en partie qui a suspendu l'ardeur que j'avois de vous voir et de jouir de votre agréable conversation, parce que je sentois bien qu'il la faudrait acheter par une longue audience pour quantité de vers très beaux sans doute, mais dont je ne me soucie point... » (T. I, p. 208-210.)

Digitized by Google

Aux Boucherats[1] de son temps.
Si le huitième printemps[2]
Me retrouve à Saint-Lazare,
En cette affreuse maison
Où ma famille barbare
M'a fait coffrer sans raison.
— En attendant que les roses
Sur les buissons soyent écloses,
Je laisse en paix ces tyrans,
Que le Ciel en sa colère
Quand il ne me sçut pis faire,
M'alla choisir pour Parens.
— Je mettray ma Belle-Mère[3]
Et ma sœur[4] et mes neveux,
(Si je n'ay ce que je veux
Et que m'a promis mon frère)[5]
Alors en si beaux draps blancs
Que, sans changer les visages
De ces prudens personnages,
En mes portraits ressemblans
Ceux qui verront leurs images
Sans doute auront de l'horreur
Des incroyables outrages
Que reçeut de leur fureur,
Cher Amy, mon innocence,
En ce lieu de Pénitence,
D'où, malgré ses pesans fers,
En mon ennuyeuse chambre
Ce dernier jour de décembre
Ma main t'escrivoit ces vers.
1680. De Loménie Brienne.

1. Louis Boucherat, comte de Compans, secrétaire d'Etat, plus tard, chancelier de France, mort en 1699, était, par son mariage avec Anne-Françoise de Loménie (1697), l'oncle de Brienne, et ce dernier attribuait à son influence la disgrâce dont il était l'objet.

2. Brienne y resta jusqu'en 1692, c'est-à-dire pendant plus de dix-huit ans, comme nous l'avons dit précédemment.

3. Anne Phelypeaux, veuve du comte de Chavigny, morte en 1694, à 81 ans.

4. Marie-Antoinette, mariée en 1642, à Nicolas-Joachim Rouault, marquis de Gamaches.

5. Charles François de Loménie, évêque de Coutances, mort le 7 avril 1720.

Digitized by Google

Table des pièces contenues dans le manuscrit des œuvres de J. de La Fosse, transcrit par Brienne et complété par ses soins[1].

1. Piis manibus Jacobi Fossæi (Auctore Lomenie de Brienne), p. 3*-7*.

2. Tombeau de M. de la Fosse, prêtre de la Mission; Ode par Loménie de Brienne (297 vers), p. 8*-24*.

3. *Hymnus* in Divam Lazarum, sanctæ Massiliensis Ecclesiæ proto-præsulem, ad utrasque vesperas; *id.*, ad laudes, etc.[2], p. 1-12.

4. *Hymnus* in S. Isarnum, ad utrasque vesperas, id, ad matutinam, etc., p. 12-16.

5. *Hymnus* in S. Urculam et socias, p. 16-19.

6. *Hymnus* in S. Cannatum, Massiliensem episcopum, p. 19-23.

7. *Hymnus* in S. Ludovicum, episcopum Tholosanum, p. 23-24.

8. *Hymnus* in S. Remigium, archiepiscopum Rhemensem, p. 25-26.

9. *Hymnus* in S. Victorem et socios Massilienses martyres, p. 27-30.

10. *Hymnus* in S. Cassianum, abbatem Massiliensem, p. 30-34.

11. *Hymnus* in S. Cyprianum de Monte-Olivo, episcopum Tolonensem, p. 34-36.

12. In S. Appolloniam, virginem et martyrem, *Cde*, p. 37-40.

13. Renvois à d'autres offices; p. 40-41.

Odarum Sacrarum libri duo.

14*[3]. *Ode* in Dominum Salvatorem nostrum necnon de vivifica salvatoris cena, ad Eminentiss. Card. de Retz, p. 43.

15*. Epistola dedicatoria ad eumdem, p. 44-46.

Odarum sacrarum liber primus. De puero Bethleem.

16-26. Les onze premières Odes de ce livre (p. 47-93) sont consacrées à la vie de N.-S. La douzième a pour titre : « In divam Genovefam virginem. Panegyris lyrica, p. 93-95. » — A la page 313 *bis*, se trouvent près de cinquante vers à intercaler dans l'*Ode* VII.

1. Toutes les pièces dont nous n'indiquons pas l'auteur sont de Jacques de La Fosse; nous avons noté les dates, toutes les fois qu'elles se trouvent dans le manuscrit.

2. Les hymnes pour chaque saint comprennent les différents offices, nous indiquerons seulement le nom du saint, sans en distinguer le nombre.

3. Nous notons avec un numéro d'ordre, mais en le faisant suivre d'une étoile, les pièces arrachées du recueil, mais mentionnées dans la table.

Digitized by Google

27-31. *Sacrarum odarum liber secundus.* In divum Franciscum Salesium, nuper apotheosi consecratum.

Cinq Odes, dont la dernière est datée du 17 janvier 1668, p. 98-112.

32. Ode VI. In Deiparam assumptam in Cœlos sub cujus auspiciis, se se dicat et consecrat Deo Congregatio Missionis, p. 112-119.

33. Illustrissimo Domino D. Lazaro de Vento, domino de la Baume, protoconsuli Massiliensium, Jacobus de la Fosse, etc.

Epitre latine en prose, p. 119-121.

Divo Johanni evangelistæ ac theologo typographorum patrono (Ode VII.), p. 121.

34. Ode en grec à Saint-Jean, avec traduction latine, p. 122.

35. In Sanctum Dyonisium areopagitum, Galliarum apostolum. Ode IX, p. 123-124.

36. In cruces solemniter depactas Sedani, munifica Regis pietate. Ode X, p. 125-126.

37. In easdem cruces Sedanenses. Ode XI, p. 126-128.

38. *Parænesis lyrica* ad Sedanenses, cæterosque Heterodoxos, maxime ad ministros. Ode XII, p. 129-132.

39. Excerptum ex epistola D. de Lestocq, sacræ theologiæ professoris Regii apud Sorbonicos, ad quemdam familiarem, p. 132-133. Lettre latine en prose, datée du 5 juillet 1665.

40. In immaculatum Deiparæ conceptum. *Ode* XIII, p. 134.

41. In nativitatem Deiparæ, quasi aurora. *Ode* XIV, p. 134-136.

42. In Divum Franciscum, cujus hæ voces Deus meus et omnia. *Ode* XV, p. 137.

A la fin se trouve la mention : « 18 februarii sacra D. Simeoni Episcopo et martyri, anno MDCLXXXI », qui doit s'appliquer au jour où Brienne a achevé la copie des Odes.

Odæ variæ, carminum lyricorum liber tertius.

43. In Reverendum Patrem Michelin, Trecensem, Barbaria reducem, cujus adminiculo captivi sunt redempti, et per Tricassinam civitatem honorifice deducti, panegyris lyrica, *Ode* I, p. 140-141.

44. In eumdem. Captivorum redemptio potissimus est triumphus, quo stipatus incedit. *Ode* II, p. 141.

45. Honorifica et religiosa captivorum deductio per urbem Trecensem, graphice descripta. *Ode* III, p. 141-144.

46. Ad RR. Patres Religiosos sanctissimæ Trinitatis, invictissimos captivorum assertores et redemptores, parænesis. *Ode* IV, p. 145.

47. Clarissimo viro D. D. Joanni Aguenino Le Duc, priori

Digitized by Google

Sancti Jacobi, ordinis sanctissime Trinitatis de Redemptione captivorum, Cleri Trecensis legato, proficiscenti Parisios, Deputationis et Legationis ergo, extemporale propempticon et protrepticum. *Ode* V, p. 145.

Les cinq pièces qui précèdent, relatives à l'arrivée à Troyes d'un groupe d'esclaves rachetés par les Pères de la Merci, ne renferment malheureusement pas de détails précis sur les cérémonies de leur réception.

48. Ad Illustrissimum Ecclesiæ Principem Harduinum Beaumontium Perefixum, archiepiscopum Parisiensem, in ipsius assumptionem, seu exaltationem, panægyris lyrica. *Ode* VI, p. 145-147.

49. Ad Reverendum Patrem Fæum, Cong. Orat. Presbyt. eximium concionatorem, albis eloquentiæ quadrigis triumphantem, allegorica. *Ode* VII, p. 147-148.

50. In Reverendum patrem Frontonem, nuper denatum. *Ode* VIII, p. 148-150.

51. Nobilissimo adolescenti de Gombault, rusticanti, paræsis extemporalis ut annuales ferias aliquo literarum studio diffindat, p. 150-151.

52. Ad clarissimum juvenem Meraldum, senatorem, X *Ode paræsetica*, p. 152-155.

Il y a dans cette pièce une telle recherche d'expressions que Brienne a cru devoir expliquer que *crobylus* signifiait boucle de cheveux, etc.

53. Epithalamium ad eundem Meraldum. *Ode* XI, p. 155-158.

54. Ill° Domino D. Henrico de Maynier, baroni d'Oppede, etc., equiti torquato, etc, et in supremo Gallo-Provinciæ Senatu Proto-Præsidi, *panegyris lyrica. Ode* XII, p. 158-160.

Jacobi de la Fosse, lyricorum poetarum facile Principis Odæ variæ seu carminum liber IV.

55 à 60. Piis manibus Clariss. viri D. D. Gulielmi Cornuel, presbyteri, superioris missionis Trecensis, Threnodia, autore Petro de Vienne, domino de Trevilliers. Item, ad autorem plus æquo dolentem Odæ consolatoriæ, in quibus nonnulla ex mansueti stoa, ita deponuntur ut et ad mitigandum animi luctum, et ad singularem Cornuelis του Μακαριτου laudationem commode referantur, per Jac. de la Fosse, S. C. M.

Trecis, ex typographia Nicolai Oudot, MDCLXVI.

Brienne paraît avoir extrait de ce recueil imprimé, outre une *Oratio Dedicatoria*, adressée par Pierre de Vienne de Trévil-

Digitized by Google

lers, à son frère « Ludovicus de Vienne, Regi à Consiliis, prætor in curia Trecensi integerrimus, D. D. de Girodot, etc. », six Odes de J. de la Fosse, consacrées à la mémoire de Guillaume Cornuel, p. 165-173.

61. Illustrissimo et excellentissimo viro D. D. Carolo Colbert[1], Regi ab omnibus consiliis, Libellorum supplicum magistro, dein Præsidi Infulato in Senatu Parisiensi, et Regi ab Actis et Epistolis, Legato extraordinario Pacis Proxenetæ et caduceatori, epicitharisma de Triumphali pace. *Ode* VII et ultima, p. 173-176. A la fin : Accinebat paci et optimo pacis caduceatori, Trecis an. 1668, sub finem autumni J. d. L. F.

Voir nos 86 à 91, cinq Odes qui complètent ce livre.

62. Piis manibus Jacobi Phocæi P. C. M. seculi nostri poetarum facile principis. *Odarion.* Cette pièce, signée de Brienne, porte à la fin : Lazarianum. Lud. Hen. Lomenius Briennæ comes mærens canebat ipsis eidibus, januarii MDCLXXXI, p. 177-178.

Heroicorum liber unicus.

63*. Illustriss. ecclesiæ principi Stephano de Puget Massiliensi episcopo, p. 181.

64*. Argumentum ex Divo Hyeronimo in vita S. Pauli eremitæ. Nicetas, *Carmen heroicum*, p. 182-190.

Brienne parle en ces termes (p. 16*) de cette pièce qui ne nous est pas pas conservée :

Physalis l'inimitable
Et ton brave Nicetas
Célèbre par les combats
D'une femme redoutable,
Ternissent même la fable,
Et son éclat merveilleux.
Quel archet plus glorieux
Flatta les fines oreilles?

65. Clarissimo Viro Domino D. Jacobi de Rebuti, priori dignissimo inclytæ abbatiæ Sancti Victoris Massiliensis, nec non cæteris ejusdem asceterii laudatissimis viris..., *Carmen gratulatorium*, p. 191-195. — Daté : Cal. Jan. 1657.

66. Nobilissimo viro Balthazari de Vias, Regi à Consiliis, *Soterion*, p. 196-197.

67. In effigiem Henrici de Maynier, baroni d'Oppede, protopræsidis, *Distichon*, p. 197.

1 Charles Colbert, marquis de Croissy, né en 1625, mort en 1696, frère du grand Colbert.

Digitized by Google

68. Illustrissimo Domino Henrico de Maynier, baroni d'Oppede, domino de la Fare, comiti palatino, equiti torquato..., *Eucharistichon*, p. 198-202. — A la fin : Offerebant Patres Augustiniani discalceati Tarasconenses.

69. Illustrissimo principi ecclesiæ Stephano de Puget, Massiliensi episcopo[1], *Eucharistichon*, p. 202-205. — Mais le feuillet 205 manque, ainsi que les suivants.

70*. De nuptis Baltazari Viassi et Gabrielis Baumonticæ, *Carmen nuptiale*, p. 206-207.

71. Stibio et stibiatris, *Soterium*.

La table donne à ce poëme ce titre plus détaillé qui était peut-être transcrit sur le feuillet 217 manquant : Stibio et stibiatris soterium, seu Carmen Sospitale, in gratiam medicorum qui stibium sive antimonium venenis non esse accensendum, imo gravioribus morbis curandis idoneum, confirmarunt. *Lutetiæ Parisiorum*, 1659, p. 219-230.

72. A la suite de ce poëme, qui renferme soixante noms de médecins parisiens de cette époque, se trouve, sous le titre de *Soterii clavis*, une très courte notice sur chacun d'eux avec la traduction française de leurs noms, p. 231-234.

Cette pièce a été imprimée en effet sous ce titre à Paris en 1659, en une brochure in-4° de 24 pages et elle est mentionnée, parmi les anonymes, dans le *Parnasse Médical Français*, du docteur Achille Chéreau. — *Paris*, *A. Delahaye*, 1874, in-12, p. 19.

Chéreau indique, dans cette publication, un certain nombre de poèmes publiés sur le même sujet vers cette époque.

73. Physalis, sive Bulla, (ou la bouteille de savon). Illustrissimo ecclesiæ principi Stephano de Puget, episcopo Massiliensi, p. 235-249. — Entre la dédicace de J. de la Fosse et le poème se trouve la pièce suivante de Gassendi :

Ad autorem
Ex nihilo nihilum fieri, famosa Sophorum.
Gnoma fuit, sed tu vatum doctissime Fossa,
Ex nihilo speciosa natis miracula rerum.

P. Gassendus.

Epistolæ Duæ, stylo Horatiano.

74. *Caprice* à l'auteur en forme d'épitre impromptu, par Brienne, 1680, pièce de vers français, à laquelle nous avons emprunté déjà la tirade de Brienne contre les persécutions de sa famille, p. 252-255.

1. Evêque de Marseille, de 1644 à 1668.

Digitized by Google

75. Sur l'épître à M. Félix. *Quatrain*, signé B. (Brienne).

76. Clariss. virum Balthasarem de Vias, Regi à Consiliis, studiosissimum antiquitatis et poetam ardui volatus, salutat Jacobus de la Fosse, presbyter cong. miss. Nupenis et advena Massiliam, calendis Januariis anno 1657, p. 257-259.

77. Nobilissimo viro Ludovico de Felix, primi ordinis Legionis Reginæ præfecto J. de la Fosse. — Epître latine, en prose, accompagnant la pièce suivante, p. 260.

78. Clariss. Viro D. D. Antonio de Felix, alias proto-consuli Massiliensi. De inopia et recenti ejus ad sacrum presbyteratus ordinem promotione, *Epistola*, p. 260-268.

79. In icones quas vir incomparabilis Joseph de Verner pinxit amico suo Eustachio Quinot, *Epigrammata nec non hypothyposis*. — Ce titre qui se trouvait au f° 268 est arraché, nous le restituons d'après la table.

Ce recueil commence par une dédicace à Verner ainsi conçue et qui fournit quelques détails utiles pour la biographie de cet artiste peu connu :

« Clariss. Viro D. D. Joseph de Verner, pictori excellentissimo historiæ, mythologiæ, architecturæ peritissimo, cujus penicillus in effingindis ad vivum humanis formis, in exprimendis omnigenis fructibus, et floribus, in adumbrandis nemorosis, et in rebus ad architecturam spectantibus ad admirabilitatem, genuinus, elegans, delicatus, felix et expeditus, non modo toti Helvetiæ (quæ tali se jactat alumno) sed Germaniæ, Belgio, Imperio, Bataviæ, Italiæ, universæ Galliæ, tot editis industriæ suæ, et exaggeratæ scientiæ speciminibus adeo inclaruit ; ut prioribus seculis ruborem, præsentibus invidiam, futuris desperationem creaverit, et injecerit. Hoc ce extemporalis quidem, et sequioris venæ, tamen ab ingenti et pictoris et picturæ amore professum, offert dicatque Eustachius Quinot, p. 271. »

Puis vient un *Elogium acrostichon* sur le nom de Joseph de Verner[1], p. 273 et à la suite treize pièces sur les tableaux de ce peintre qui faisaient partie de la collection de Quinot.

1. Joseph Werner, dit le jeune, peintre en miniature, né en 1637, mort en 1710, fut l'élève de son père et de Mathieu Mérian, le jeune. D'origine suisse, il fut appelé par Louis XIV en France et peignit un certain nombre de compositions dans lesquelles il sut apporter dans un cadre restreint, tout le mouvement, l'effet et l'expression des plus grandes compositions. Plusieurs de ses œuvres sont au Louvre et ont attiré l'attention de M. de Montaiglon, qui lui a consacré un article dans la *Revue Universelle des Arts*. Trompés par une similitude de noms, quelques-uns des écrivains qui en ont parlé en ont fait un ami du poète Philippe Quinaut, et ont cru que c'était pour celui-ci qu'il avait exécuté les miniatures appartenant au collectionneur troyen Eustache Quinot, dont il est question dans les pièces que nous citons ici.

Digitized by Google

I

In iconem sancti Eustachii graphice depictam, in quà equus, canes, cervus et ipse venator ingenti prodigio attoniti non parvam Josepho de Verner laudem peperunt. *Epigramma.*

II

In Junonem elegantissimæ formæ admirabili Joseph de Verner penicillo. *Distichon.*

III

In eamdem ejusdem. *Distichon.*

IV

In Floram gestantem flores. *Epigramma.*

V

In Dianam à venatione bene auspicata recensem, et adhuc non sine decoro anhelam. *Epigramma.*

VI

In Palladem vultu cogitabundo inter medias artes depictam, ad cujus pedes caput Laocoonis; opus sane palmarium. *Epigramma.*

VII

In Cadmi Draconem faucibus unum, unguibus alterum abripientem, tam solerter depictum, ut totum ejus corpus e variis animalium venenis conflatum videatur. Opus immortalitate dignum. *Epigramma.*

VIII

In Reginam Dido accuratissime depictam. *Epigramma.*

IX

In miserrimam Dido, necem sibi in flammis gladio consciscentem. *Epigramma.*

X

In Artemisam insolabiliter gementem prope Mausoleum; una ux ancillis cineres mariti propinante. *Epigramma.*

XI

In Parnassum Josephi de Verner, stupendi laboris, industriæ supremæ opus; in qua omnes et Poësis et Picturæ delicias videre. *Epigramma.*

XII

In Parnassum incomparabilem Josephi de Verner. *Hypotyposis.*

Digitized by Google

XIII

In Colisæum Romanum in quo Lepidæ admodum figuræ eximio pictore Josepho de Verner. *Carmen eucharisticon.*

80. In tabellas excellentissimi pictoris Iosephi de Werner ad nobilem et eximium virvm Evstachivm Qvinot. Apud quem illæ visuntur Trecis, Carmen. Trecis, apud Franciscvm Jacqvard, typographum D. Episc. in vico magno, sub signo D. Catharinæ. MDCLXVIII.

In quarto, imprimé de 22 pages, portant à la fin : Canebant Musæ Treco-pithæanæ Auctore P. I. Bahier, Orat. D. I. Sacerd., p. 285-306.

Brienne, dans une note mise au verso du titre, explique qu'il a placé la pièce de Bahier à la suite de celles de J. de la Fosse parce qu'elle a le même sujet. Jean Bahier, mort en 1707, est cité en outre comme auteur d'un poème sur Fouquet : *Fuquetius in Vinculis.*

Les sujets des compositions de Werner, au nombre de onze sont rappelés par des manchettes.

81. Jacobi de la Fosse, congr. mission., presbyteri, *Carmina Palinodica*, vulgo dicta *Palinods*, in immaculatum Deiparæ conceptum, p. 309-314.

I. Mopsus; II Pepo; III Simonides ex Tullio.

Brienne met à la fin la date des calendes de mars 1681, où il a achevé la copie de cette pièce.

82-85. Petri Danielis Huetii, serenissimo Delphino à studiis : Epiphora Idyllium, Cadomi 1654, in-4°; Vitis egloga; Cadomi, 1653, in-4°; Ad ægidium menagium epistola s. l. n. d., in-8°; et Ad Ludovicum XIV. Ode, Parisiis, 1660 in-4°[1]. Adde, p. 315-346.

Brienne fait précéder ces quatre pièces imprimées de la note suivante :

Hos quatuor cultissimi Ingenii fætus ne pereant hûc attenere visum est, nec ingratum esse potest Fossæi Μακαρίτου piis manibus tanti viri consortium.

86. Addenda ad Librum IV odarum Jacobi de la Fosse. In Truttam à R. P. Brissonio ad D. D. Barat[2], clarissimum medicum

1. Aux titres sommaires de Brienne, je substitue ceux de ces pièces de Huet.

2. Dans une note d'une autre pièce, Brienne qualifie Barat, « medicus Trecensis politioris literaturæ. »

Digitized by Google

dono missam. Extemporalis urbanitas ac festivas poetica. *Ode* VIII, p. 347-353.

87. R. P. Alexi Brissonio, notissimæ facundiæ viro. *Eucharistichon*. Signé : I. Barat medicus, p. 354.

88. Clarissimo viro D. Barato, doctori medico. — Pièce latine de dix vers, signée : Alexis Brissonius, p. 355.

89. Clarissimo viro D. D. Jacobo Moireau, cong. Orat. presbyt. viro reconditioris Polymathiæ nec non amænioris Philologiæ, Rhetori multarum palmarum, poetæ felicissimi volatus, ac demum Præfecto in collegio Pithæo-Trecensi gratias refert poetice, ob pugillares affabie factas, J. D. la Fosse. *Ode extemporanea*, IX, p. 356-361.

90. Ad eundem R. P. I. Moireau. post mille exantlatos in augendo literarum patrimonio labores, defectum viribus, flaccescente in dies pulmone, ad Caprinum uber edactum consilio prudentissimi medici. *Liberalis jocus et pœtica expostulatio. Ode* X, p. 361-364.

91. Ludrica Nænia in denatum felem. *Ode alcaica* et XI^ma^.

92. Opusculum continens veram et graphicam descriptionem morbi D. Lamberti, cong. Miss. presbyt. et prosopopæiam missionis natos suos flentis et novissime Dominum Lambertum, authore J. de la Fosse, p. 371-380.

I. Mors Domini Lamberti elegiaco carmine celebrata.

II. Prosopopæia missionis interitus natorum suorum lugentis ac maxime Domini Lamberti, nuper in Polonia, summo bonorum omnium dolore ac desiderio erepti. *Carmen elegiacum*.

En marge se trouve une suite de mentions indiquant les noms français des personnages cités, qui comprend ceux de MM. de la Salle, de Sergis, Le Laboureur, Mestier, Moncuy[1], du Four, de Pille, Le Sage, Guerin, du Coudray, Gilles, des Champs, frère Hervy, Gondrée, Nacquart.

Brienne s'élève d'une manière véhémente, contre un annotateur du manuscrit de La Fosse, qui a osé dire que deux vers de cette pièce étaient *litura digni;* il termine sa copie : poematum quotquot hujusce (La Fosse) reperiri potuerunt », le XII kal. novembris, anni MDCLXXXXI[2].

A la suite, il donne encore cependant les pièces suivantes :

93. Tombeau en latin d'Adrien Le Bon, de Neufchâtel, en Nor-

1. Occidit et Cocti sortitus nomina Montis.

2. Nous avons déjà dit que ce devait être une erreur pour 1681.

Digitized by Google

mandie, prêtre, chanoine régulier de S. Augustin, mort à 74 ans, le 5 des ides d'avril 1651, p. 380.

C'est sans doute la copie d'une inscriptien qui se trouvait alors : « in æde S. Lazaris congregationis missionis Parisiis. »

94. R. P. Famiani Stradæ, Soc. Jesu citharædus et philomela, stilo Claudiano, p. 382.

95. Jacobi Sannazarii, *epigramma*, p. 382.

96. Caroli du Perrier, inscriptio Luparæ apponenda.

97. Inscriptio altera quæ legitur super portam Domus bellicæ vulgo L'arcenal, dictæ in urbe Parisiensi (par J. Auratus, ni fallor.)

98. Table, p. 383-387.

COMTE DE MARSY.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

M. Leblond, sénateur de la Marne, est mort le 22 juillet, des suites d'une maladie de cœur.

Il était âgé de 75 ans.

M. Leblond avait été jadis le secrétaire de Merlin de Douai.

Après la Révolution de février, il fut appelé au poste de substitut du procureur général près la Cour d'appel de Paris, poste qu'il abandonna lorsque le département de la Marne l'eut choisi comme représentant. C'est lui qui fut l'auteur de la proposition en vertu de laquelle le président de la République devait être élu par l'Assemblée nationale.

Sous l'Empire, M. Leblond reprit sa place au barreau de Paris et, après la Révolution, il devint quelque temps directeur politique du journal *le Siècle*.

Le 5 septembre 1870, il fut nommé procureur général près la Cour d'appel de Paris.

M. Leblond siégea sur les bancs de la gauche républicaine à l'Assemblée de Versailles.

En 1879, il fut élu sénateur et s'inscrivit à la gauche républicaine.

Ancien vice-président de la Commission des grâces et bâtonnier de l'Ordre des avocats de Paris en 1873, il fut nommé, dans ces derniers temps, conseiller à la Cour de cassation. Il était président du Conseil général de la Marne.

* * *

Mme Coquebert de Montbré, née de Maindreville est morte récemment à Paris, à l'âge de 84 ans. La famille Coquebert est l'une des plus considérables de la vieille noblesse bourgeoise de Reims, par son ancienneté, par ses charges et par ses alliances. L'un de ses membres, le capitaine Coquebert se signale à Reims par sa fidélité au roi contre les Guises. Elle a formé les branches de Bullin, de Montfort, de Crouy, de Mutry, de Montbré, seule subsistante, formée par Jean, maître en la Cour des comptes de Paris en 1710. — De gueules à 3 coqs d'or, posés 2 et 1.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Annuaire de l'Aube pour 1886, Dufour-Bouquot, éditeur, et librairie Léopold-Lacroix, Troyes.

Comme les années précédentes, l'*Annuaire de l'Aube*, méthodiquement divisé en deux parties principales, l'une qui doit être en quelque sorte le *vademecum* des administrateurs et des administrés, l'autre qui fournit aux amateurs de notices historiques et de renseignements statistiques, une série d'études aussi variées qu'approfondies sur les choses locales, mérite de fixer l'attention du monde savant de la Champagne et de la Brie.

D'abord est-il rien de plus curieux que le *Voyage d'un archéologue dans le sud-ouest de la Champagne en 1646*, publié avec une introduction et des notes par M. Albert Babeau, l'un des membres les plus distingués de la Société académique de l'Aube? Le voyageur archéologue n'est autre qu'un descendant d'une famille noble de Normandie, Nicolas-François Baudot, seigneur du Buisson et d'Aubenay; c'était un de ces érudits solides et modestes qui écrivaient beacoup et ne publiaient rien; attaché à des ambassades, ou sous les ordres d'intendants d'armée, il avait parcouru diverses contrées de l'Europe, le crayon à la main pour noter, chemin faisant, les observations archéologiques et les documents historiques qu'il lui était permis de recueillir. M. Albert Babeau, par un heureux hasard, trouva dans les volumes manuscrits de ce savant touriste, le Voyage en Champagne et, grâce à la communication qui lui en a été faite, il en reproduit avec d'intéressants commentaires les passages relatifs à la région qui forme aujourd'hui le département de l'Aube.

La *Notice sur le prieuré de Foissy*, par M. Alphonse Roserot est précédée d'un plan de ce domaine, aujourd'hui propriété du Collège Saint-Bernard, près Troyes, finage de Baire-Saint-Parre-aux-Tertres. Ce prieuré figure parmi ceux qui restèrent conventuels jusqu'à la fin de l'ancien régime; les religieuses professes atteignaient encore le chiffre de vingt en 1762; elles dépendaient de l'abbaye de Fontevrault, mais primitivement elles étaient hospitalières sous la régle de Saint-Augustin; leur fondation, due à Thibaut, comte de Champagne, remontait au commencement du XIIe siècle.

Viennent ensuite les *De Vaveray*, seigneurs des Presles, d'après des documents inédits, par M. l'abbé Etienne Georges, de Troyes, membre de plusieurs Sociétés savantes; il paraît que cette famille,

Digitized by Google

alliée aux maisons nobles de la région limitrophe de l'Aube et de la Marne, remonte au temps des croisades; mais on n'en trouve la trace qu'au XVIe siècle; ainsi Nicolas de Vaveray, gentilhomme du duc d'Aumale, et René de Vaveray, bailli-capitaine de Rosnay, les premiers connus dans l'histoire locale, vivaient vers 1590.

M. Louis Le Clert, membre associé de l'Académie de l'Aube, nous apprend *comment on chassait jadis à Aix-en-Othe*, dont la terre et seigneurie, situées sur les confins du diocèse de Troyes, faisaient partie du domaine des évêques de cette ville; ceux-ci possédaient là un forteresse entourée de fossés qu'alimentaient les eaux de nombreuses fontaines; bien qu'ils eussent un autre château au territoire de Saint-Lyé, agréablement bâti sur les bords de la Seine, celui d'Aix-en-Othe semble avoir été leur séjour de prédilection; dans cette résidence qui comprenait des étangs, des prés, des bois considérables, ils avaient, à titre de seigneurs hauts justiciers, le droit de chasse; c'est là que plusieurs d'entre eux venaient chasser le cerf, le chevreuil, le sanglier; les autres y envoyaient les gens de leur maison prendre le gibier nécessaire à l'entretien de leur table.

Dans sa notice sur *Jacques Juliot et les bas-reliefs de l'église Saint-Jean de Troyes*, M. Albert Babeau, président de la Société Académique de l'Aube, démontre, par des arguments tirés de la biographie de l'artiste et de ses œuvres connues, que l'auteur du bas-relief de la *scène* et des deux sujets qui l'accompagnent, c'est-à-dire le *Lavement des pieds* et la *Restitution des trente deniers*, ne saurait être que le sculpteur troyen. Jacques Juliot l'aîné appartenait, par l'époque de sa vie, comme par le caractère de ses œuvres, à la période de transition où dominèrent alternativement, à Troyes, l'influence flamande et l'influence italienne; mais ce qui se dégage de ces influences étrangères dans l'œuvre de Jacques Juliot, c'est encore un caractère d'origine locale; c'est l'inspiration française, ainsi que s'exprime l'intelligent appréciateur M. Albert Babeau; c'est le génie propre de l'artiste troyen, qui l'emporte par son originalité puissante.

Mentionnons, pour terminer, la notice du docteur Nicolas Jacquier sur l'*Eglise d'Ervy* dont l'architecture date du commencement du XVe siècle, et la notice du savant M. Albert Babeau sur la *Tour Saint-Lambert*, ancienne glacière de Troyes, qui a fourni le motif d'un élégant dessin dû à l'habile crayon de M. Paul Nancey et que l'intelligent éditeur de l'*Annuaire*, M. Dufour-Bouquot, a reproduit par les procédés nouveaux de la photogravure.

Jean PRINTE.

***

LA QUESTION D'ENSEIGNEMENT EN 1789 D'APRÈS LES CAHIERS, par l'abbé Allain. Paris, Laurens, 1886, in-12 de 360 p.

Les cahiers de 1789 sont des documents précieux pour faire

Digitized by Google

connaître les idées de ceux qui les ont rédigés plutôt que pour révéler l'état réel des choses à cette époque. Ils contiennent surtout des vœux et des doléances; et l'on sait qu'en politique surtout, les vœux ne sont pas toujours pratiques et les plaintes ne pas toujours justes. C'est donc avec certaines réserves qu'il faut les consulter; mais ces réserves une fois faites, on ne saurait dissimuler l'intérêt qu'ils présentent, et l'on conçoit que M. l'abbé Allain, dont les travaux sur l'histoire de l'instruction en France font autorité, ait entrepris la tâche méritoire d'en extraire et d'en publier tous les articles qui concernent l'éducation et l'enseignement.

M. Allain n'a pas dissimulé le degré de confiance qu'il faut accorder aux cahiers; ils n'ont pas le caractère et la portée d'une enquête méthodiquement faite, et l'on ne saurait, comme certains écrivains, en déduire des arguments sur l'état lamentable de l'instruction avant la Révolution. Il est à peu près démontré aujourd'hui qu'il y avait presque partout des écoles primaires au XVIIIe siècle, et que l'instruction secondaire était au moins aussi répandue que de notre temps. On a constaté l'existence de 900 écoles secondaires sous l'ancien régime et l'on a pu établir que le nombre des élèves qui suivaient ces écoles dépassait 72,000.

Nous ne suivrons pas M. l'abbé Allain dans le dépouillement méthodique et consciencieux qu'il a fait du volumineux recueil des cahiers de 1789, publié par MM. Mavidal et Laurent; nous ne pouvons parler dans cette revue que des vœux et des doléances formulés par les trois ordres des différents bailliages de la Champagne.

Le clergé se plaint, à Châlons, de la décadence des études; à Chaumont, il demande un plan d'éducation nationale; à Reims, il voudrait que le gouvernement rédigeât un Code d'enseignement national; mais en même temps, presque partout le clergé sent que l'enseignement échappe à sa haute direction et voudrait la ressaisir. Il réclame, à Châlons, la direction du corps enseignant; il désire, à Chaumont, que l'éducation nationale soit confiée aux religieux; il en est de même à Troyes, où il demande que le Conseil de surveillance du collège soit nommé par le Synode diocésain et que les maîtres d'école soient présentés par les curés; à Vitry-le-François, le clergé demande que ces maîtres puissent être destitués, sur la plainte des curés. Le clergé, qui avait tant fait pour l'instruction, s'effrayait de voir l'esprit laïque y pénétrer en même temps que l'influence de l'Etat et de la commune s'y faisait sentir de plus en plus.

La noblesse, en Champagne comme ailleurs, s'occupe moins de l'instruction que le clergé; elle s'en occupe aussi dans un intérêt personnel. La noblesse de Chaumont voudrait que l'on convertît quatre maisons religieuses en collèges pour y élever gratuitement les enfants pauvres de la noblesse de l'un et de l'autre sexe. Celle

Digitized by Google

de Troyes demande aussi la création de collèges gratuits, mais sans prétendre qu'ils soient réservés à la seule noblesse. A Reims, les vœux sont plus larges ; ils tendent à ce que l'on soumette aux Etats-Généraux tout ce qui concerne le progrès des sciences et l'éducation.

Le Tiers-Etat n'est pas hostile à ce que l'on appellerait de nos jours l'enseignement clérical; mais à Châlons, il demande qu'on supprime les maisons religieuses, où il y a moins de dix sujets, sauf dans les petites villes, où elles devraient, afin d'être conservées, avoir des cours gratuits d'études et d'instruction. A Reims, il est d'avis d'attribuer une partie des bénéfices à la dotation des collèges et des écoles. Il se préoccupe comme à Vitry, comme à Sézanne, des petites écoles, des écoles du peuple. Il voudrait qu'il fût établi dans chaque diocèse des établissements propres à former de bons maîtres d'école. A Troyes, le Tiers-Etat demande qu'il soit établi des collèges dans toutes les villes où il n'y en a pas et que les Etats-Généraux s'occupent d'un nouveau plan d'éducation.

Par ce rapide aperçu des vœux des trois ordres de la province, on peut voir ce qu'ils avaient à la fois de vague et de précis. On rêvait à cette époque des institutions parfaites, et l'on s'imaginait qu'il allait sortir des Etats-Généraux un plan d'éducation comme il n'en avait jamais existé ; mais chaque ordre songe aussi à son influence et à son intérêt; le clergé veut rester le seul arbitre de l'instruction; la noblesse voudrait faire instruire ses enfants gratuitement, aux dépens du clergé ; le Tiers Etat admet que le clergé instruise ses enfants, mais il veut aussi que ce soit aux frais du clergé; il se préoccupe des écoles que fréquente le peuple et de la qualité des maîtres qui l'enseignent. Dans leur ensemble, ces vœux indiquent que des améliorations sérieuses devaient être introduites dans l'enseignement, mais que cet enseignement était largement répandu dans les villes et les campagnes.

On verra dans le savant et consciencieux ouvrage de l'abbé Allain les rapports que les vœux de notre province présentent avec ceux des autres cahiers de la France. Albert Babeau.

* * *

La chaire française au moyen-age spécialement au XIIIe siècle, d'après les manuscrits contemporains, par A. Lecoy de la Marche. Deuxième édition, Paris, Laurens, 1886, in-8° de 550 p.

Chaque siècle excelle dans un genre particulier d'éloquence. Le XIIIe siècle, le grand siècle chevaleresque et religieux du moyen-âge, a excellé dans l'éloquence de la chaire. Les prédicateurs étaient les grands orateurs de ce temps; ils ne prêchaient pas seulement les vérités religieuses ; ils signalaient les vices et les travers pour les corriger; ils prenaient la cause des peuples opprimés; ils usaient largement de la liberté de la parole que leur conférait

Digitized by Google

leur caractère sacré. Aussi ne trouve-t-on pas seulement dans celles de leurs œuvres qui sont parvenues jusqu'à nous des enseignements de dogme et de morale; on y rencontre sur les mœurs et sur les usages des indications nombreuses et d'autant plus précieuses que les documents historiques sont bien plus rares à cette époque que dans les siècles postérieurs.

M. Lecoy de la Marche, qui a publié tant d'excellents travaux sur le moyen-âge, avait remporté, en 1867, le prix que l'Académie des inscriptions avait mis au concours pour la meilleure étude sur les sermons du XIIIe siècle. La première édition du livre couronné a rencontré un accueil assez rare parmi les ouvrages d'érudition; elle n'a pas tardé à être épuisée, et l'auteur a dû en publier une nouvelle, avec de nombreuses additions. Le succès de ce travail considérable s'explique à la fois par la manière approfondie et attrayante avec laquelle a été traité le sujet. Les érudits proprement dits s'attacheront peut être surtout aux deux premières parties, *les prédicateurs* et *les sermons;* mais tout le monde lira avec le plus vif intérêt la troisième partie, dans laquelle l'auteur a peint *la Société d'après les sermons,* avec les traits les plus piquants et les couleurs les plus vives. Ce sont des aspects peu connus du moyen-âge qu'il nous fait entrevoir, et qui nous rappellent par la naïveté et l'originalité de leurs traits quelques-unes des peintures des manuscrits et des vitraux de l'époque.

Nous ne pouvons nous étendre sur ce livre rempli de faits et de citations; qu'il nous suffise de dire ici que la Champagne est représentée dans le savant catalogue bibliographique par lequel M. Lecoy de la Marche a terminé son ouvrage. Elle ne l'est pas il est vrai par des noms très célèbres, si ce n'est par celui de Robert de Sorbon, le fondateur de la Sorbonne. On peut citer aussi parmi les prédicateurs les plus connus de ce temps, Gérard de Reims, chantre de l'église de Paris, qui prêcha devant le roi, et le dominicain Henri de Provins, orateur moraliste et satyrique, dont les paraboles devaient saisir fortement les masses. M. Lecoy de la Marche en donne un spécimen, qui fait valoir leur tour original et pratique. Nous pouvons nommer également parmi les orateurs vraisemblablement d'origine champenoise dont on connaît les sermons, des prêtres réguliers comme Arnoul, Etienne et Reginald de Reims, Geoffroy de Troyes, doyen du Chapitre de cette ville vers 1200, et surtout les religieux, les Franciscains Gilles et Jacques de Provins, les Dominicains Simon de Troyes, Pierre, Ponce et Richard de Reims, les Cisterciens Jean de Troyes et Nicolas de la Ferté-sur-Aube. Ajoutons qu'un certain nombre de leurs sermons et de ceux de leurs contemporains sont conservés dans des manuscrits de la bibliothèque de Troyes.

Albert Babeau.

* * *

Digitized by Google

JEANNE D'ARC A DOMREMY, recherches critiques sur les origines de la Pucelle, par M. Siméon Luce, membre de l'Institut; Champion, libraire-éditeur, quai Malaquais, Paris.

Chaque année, les origines champenoises de Jeanne d'Arc, grâce à des études de plus en plus approfondies, deviennent plus nettement démontrées; jamais on ne s'est tant occupé de cette virginale héroïne qui brille d'un si vif éclat dans les fastes de la vieille France chevaleresque; parmi les historiens les plus récents qui se prononcent en faveur de sa nationalité française et par conséquent champenoise, il importe de citer M. Siméon Luce, comme la *Revue* l'a déjà constaté, l'érudit sous-chef de section des Achives nationales, le membre de l'Institut à qui l'on doit l'excellent travail sur la *Jeunesse de Bertrand du Guesclin*; après avoir fait l'historique de la petite langue de terre enclavée entre la Lorraine et le Barrois, il tranche la fameuse question de la nationalité de Jeanne d'Arc en faveur du Bassigny champenois. On sait que M. Siméon Luce fut l'élève de Quicherat et probablement de Vallet de Viriville, l'ancien archiviste du département de l'Aube; n'est-ce pas dans l'enseignement de ces deux éminents historiographes de Jeanne d'Arc qu'il a puisé le premier germe de son culte pour notre héroïque champenoise? Ce serait bien le cas d'affirmer que les maîtres d'élite se survivent à eux-mêmes dans leurs dignes disciples.

Désireux de rendre plus péremptoires encore, dans une deuxième édition, les arguments que j'ai fait valoir dans ma brochure intitulée : *Jeanne d'Arc est-elle champenoise ou lorraine?* Je m'adressai à ce docte professeur de l'Ecole des chartes; voici sa réponse :

Paris, lundi, 15 février 1886.

« Monsieur l'abbé,

« Merci de votre intéressante brochure. Je crois, comme vous, « que la Champagne doit être considérée comme la patrie provin- « ciale de Jeanne d'Arc; et je viens de le démontrer d'une manière « irréfutable, si je ne me trompe, dans mon ouvrage intitulé : « *Jeanne d'Arc à Domremy;* recherches critiques sur les origines « de la mission de la Pucelle, volume in-8° de plus de 700 pages, « qui vient de paraître, à Paris, chez le libraire Champion, quai « Malaquais, 15.

« Comme Domremy était soumis, au XVe siècle, ainsi du reste « que la plupart des villages mi-partie du Bassigny champenois « et du Barrois, au régime dit de l'entrecours, quant même « Jacques d'Arc, père de Jeanne, aurait demeuré, *ce que je ne* « *crois pas*, sur la partie barroise de Domremy, né à Ceffonds en « Champagne et par conséquent sujet direct du roi de France, il « n'en serait pas moins resté, en vertu de *l'entrecours*, l'homme « du roi de France, de même que les sujets du duc de Bar, qui

Digitized by Google

« venaient s'établir dans la partie française de ces villages « mi-partie, n'en restaient pas moins, toujours en vertu de *l'en-* « *trecours*, des Barrisiens.

« Cet argument, que j'ai fait valoir le premier, devrait clore un « débat où vous vous êtes distingué au premier rang des champions « de votre province natale.

« Veuillez agréer, Monsieur l'abbé, avec mes remercîements, « mes salutations empressées. Siméon Luce. »

En ajoutant à un argument d'un si grand poids, qu'il y a, dans la physionomie de Jeanne d'Arc, des traits qui la rattachent à la Champagne, la bonhomie malicieuse, la gaieté primesautière l'esprit caustique, la piété pour les malheureux, et un ardent patriotisme, on sera convaincu que l'héroïque libératrice de la France appartient à l'ancienne province de Henri-le-Libéral et du sire de Joinville.

L'abbé Etienne Georges, de Troyes,
Membre de plusieurs Sociétés savantes.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Nous sommes heureux d'avoir à mentionner la décoration de la Légion d'honneur accordée, le 14 juillet, à notre savant compatriote et collaborateur, M. Longnon, membre de l'Institut. On sait qu'il est originaire de Montmirail. Voilà certes, une croix bien placée et qui n'a pas été sollicitée, nous pouvons l'affirmer, par celui qui la reçoit.

***

Académie de Reims (*Prix et médailles du Concours de* 1886). — Le 22 juillet, l'Académie de Reims a tenu sa séance annuelle sous la présidence de M. le Dr Luton, en présence de S. E. le cardinal-archevêque. Après quelques paroles de félicitations à l'éminent prélat, le docteur a prononcé un discours très spirituel sur les médecins et la médecine. M. Bertinet lut un éloge de M. Jamin. MM. Durant des Aulnois et Demaison ont rendu compte du concours d'histoire et d'archéologie dont voici les lauréats :

POÉSIE (*Prix F. Clicquot*).

Le prix, consistant en une médaille d'or de 200 fr., est décernée à M. l'abbé Cizel, professeur à La Chapelle-sous-Rougemont (Haut-Rhin), membre correspondant et lauréat de précédents concours, pour ses pièces intitulées : *Victor Hugo* et *l'amiral Courbet.*

Médaille d'argent, à M. le colonel Chabert, membre correspondant à Paris et lauréat de précédents concours, pour son recueil de *Fables.*

Médaille de Bronze, à Mme la baronne de Pages, à Paris, pour son recueil de *Fables.*

Mention très honorable, à M. P. Mieusset, membre correspondant à Besançon et lauréat de précédents concours, pour ses pièces intitulées : *Spartacus* et *le Christ libérateur.*

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE

Médaille d'or de 200 fr., à M. Ch. Bosteaux, maire de Cernay-les-Reims, pour son *Etude sur les antiquités du canton de Beine* (Marne).

Médaille d'or de 100 fr., à M. A. Lebourq, membre correspondant à Reims, pour ses *Recherches sur les anciennes fortifications de Reims.*

Digitized by Google

Médaille de vermeil, à M. l'abbé Chevallier, curé de Tramery (Marne), pour la suite de ses études sur les *Carreaux émaillés du moyen-âge*.

Médaille d'argent de 1re classe, à M. Thénault, de Reims, lauréat de précédents concours, pour sa *Monographie des communes de Taissy, Saint-Léonard et Cormontreuil* (Marne).

Médaille de bronze, à M. E. Thellier, employé des postes et télégraphes à Reims, pour diverses publications sur *Sedan, Charleville* et *Mézières* (Ardennes).

Mention honorable, à M. Jules Legoux, pour son ouvrage sur les *Chapelles-Bourbon* (Seine-et-Marne).

DESSIN ET INDUSTRIE

Médaille d'argent de 1re classe, à M. E. Auger, de Trigny, pour son dessin du *Rétable de Pévy* (Marne), et ses autres dessins sur Reims.

Médaille de bronze, à M. Simon-Gardan, maître menuisier à Reims, pour l'exécution d'un reliquaire destiné à l'église du Fréty (Ardennes).

* * *

Nous recevons la lettre suivante que nous nous empressons de publier :

Châlons-sur-Marne, 22 juillet 1886.

« Monsieur,

« Une note parue dans la livraison de juin, de la *Revue de Champagne*, me présente comme voulant démontrer dans un mémoire publié par moi, que chez tous les Gaulois, le torque était porté exclusivement par les femmes. Car cette note dit *chez les Gaulois*, sans apporter le correctif que renferme mon travail, et sans dire que mon mémoire ne s'applique *qu'à certaines tribus de la région de l'Est*, ainsi que le porte d'ailleurs le titre de ce mémoire.

« En effet, j'établis que le torque était surtout porté par les femmes et par les enfants du sexe féminin : chez les *Catalauni*, les *Remi* et les *Tricasses* et très probablement chez les *Médiomatrices*, les *Rauraci* et les *Triboci*, qui habitaient les Vosges et la vallée du Rhin.

« Mais il n'est jamais venu à ma pensée d'affirmer le port exclusivement féminin du torque *chez les autres tribus gauloises*, comme on persiste à me le faire dire, bien que, dans mon travail, je repousse cette imputation par des conclusions nettement formulées et imprimées *en italiques*.

« Je vous serais reconnaissant de vouloir bien insérer une rectification à cet égard dans la prochaine livraison de *la Revue*.

« Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes dévoués sentiments. Aug. Nicaise. »

* * *

Digitized by Google

Le 18 juillet a été inaugurée la statue du général Chanzy sur la place du village de Nouart (Ardennes), où il est né, en face de l'église. La cérémonie a été solennelle et on y avait fait venir un effectif assez nombreux de troupes pour rendre hommage au brillant général en chef de l'armée de l'Ouest. L'Empereur de Russie avait chargé le général baron de Frederick, attaché militaire à Paris, de venir rendre hommage à l'ancien ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg. Le général Mathelin a porté la parole ensuite. Puis d'autres discours ont été prononcés qui auraient pu peut-être s'occuper moins de politique et plus de la vie du héros de la fête.

***

Le Musée de Troyes s'est accru cette année par des dons importants. L'Etat a donné à la ville un tableau de M. Laugée, représentant *Lesueur chez les Chartreux*, et une *Eve*, belle étude un peu plus grande que nature, en marbre blanc, de M. Hiolle. M. Joseph Audiffred a offert au Musée de sculpture un groupe en marbre, qui représente une *Mère jouant avec son enfant*. Ce n'est pas le premier don que fait au Musée de sa ville natale M. Audiffred, ancien juge au Tribunal de commerce de la Seine. M. Julien Gréau, dont les collections d'objets d'art et de curiosité sont justement célèbres, doit aussi figurer au nombre des récents donateurs de Musée; il lui a fait remettre, entres autres objets de valeur, les moulages des vingt-neuf bas-reliefs en bois du superbe jubé de Villemaur, qu'une inscription mise en lumière par M. l'abbé Garnier permet d'attribuer aux « maîtres menuisiers », Thomas et Jacques Guyon, avec la date de 1521. La Société académique de l'Aube de son côté ne néglige rien pour l'accroissement du Musée; c'est ainsi qu'elle a acquis l'année dernière, à la vente de la collection des bronzes de M. Gréau, la presque totalité des bronzes antiques qui provenaient du département de l'Aube.

***

La maladie du changement du nom des rues a éclaté à Reims et nous lui devons un rapport, intéressant, avons-nous hâte d'ajouter, lu par M. Richard à la séance du 2 juillet du Conseil municipal. Il proposa de remplacer les noms des rues :

De la Peirière, sur l'origine duquel on est incertain : les uns l'attribuent à une ancienne carrière de pierres; les autres à la présence d'une fabrique de petits carreaux dits *pierreries*; d'autres encore y voient une contraction du mot la *prière*, parce que cette rue menait à un grand nombre d'églises.

De S. Etienne, petite rue tirant son nom d'une église démolie et qui se confond d'ailleurs avec une rue y attenante. Ces deux rues porteront à l'avenir le nom uniforme de *l'Université*.

Digitized by Google

D'Alsace, faisant double emploi avec la rue d'Alsace-Lorraine, sise à côté, devient la rue Jean de la Fontaine.

De Sainte-Catherine, souvenir d'un ancien hôpital, sera confondue avec la rue Libergier qu'elle prolonge.

De Notre-Dame, devient la rue Robert de Coucy, nom du célèbre architecte de la Cathédrale.

Du cimetière S. Hilaire et du cimetière de la Madeleine, deviennent la première rue Cazier, nom d'un généreux bienfaiteur des ouvriers méritants; la seconde rue Bacquenois, nom du premier imprimeur établi à Reims.

Des Gobelins, devient la rue Duquenelle, le savant collectionneur rémois.

La rue de Coury, prolongement de la rue du Temple, reçoit ce dernier nom.

Enfin des noms de villages environnants Reims sont donnés à sept rues dont les appellations ne rappellent aucun souvenir ou portent les noms des propriétaires ou entrepreneurs qui les ont ouvertes. En revanche, M. Richard réclame énergiquement le maintien de la dénomination de rue Folle-Peine, comme l'une des plus anciennes de Reims, puisqu'elle y est ainsi désignée dans une charte de 1176 : il fait valoir en outre que c'est là que Victor Hugo a fait naître Esméralda. Nous ne pouvons qu'approuver les conclusions de ce rapport qui ont été d'ailleurs votées par le Conseil.

Digitized by Google

MÉLANGES

Nous devons à notre zélé collaborateur, le comte de Gourjault, la communication des trois pièces suivantes qui présentent à titres divers le plus réel intérêt. La première concerne un personnage qui s'était fait passer pour le fils légitime de Charles IX et, jugé d'abord à Reims, avait eu pour complice un paysan ardennais. La seconde établit les droits que le duc de Nevers prétendait lever sur certains villages ardennais et donne de curieux détails. La troisième est relative à la plantation du jardin potager du duc de Nevers à La Cassine et fournit des renseignements fort intéressants sur les espèces d'arbres fruitiers cultivées au commencement du XVIIe siècle.

I

Arrest de la Cour de Parlement contre un qui se disoit fils du roy Charles IX[1].

(Extrait des registres de la Cour de Parlement du 8 mars 1596)

Ven par la Cour le procès criminel faict par le bailly de Vermandois au siège royal de Rheims ou son lieutenant à la requeste du substitut du procureur général du roy demandeur en crime et délict à l'encontre de François de La Ramée, soy disant gentilhomme, ayant esté nourry au logis de Gilles de la Ramée, escuier demourant au village de La Ramée, pays de Poictou, et Jean Frissier, laboureur, demeurant à Vaulx en Champagne, prisonniers es prisons de la conciergerie du palais, appelans de la sentence contre eux, par le dit Bailly ou son dit lieutenant le 29 febvrier dernier passé, par lequelle le dit La Ramée étoit suffisamment atteint et convaincu des crimes de Lèze Majesté divine et humaine, pour réparation desquels auroit esté condamné faire amande honorable nud teste nuds pieds et en chemise au devant du grand portail et principale entrée de l'Esglise N. Dame dudict Rheims et, illec a genoux tenant une torche ardente de cire du poids de deux livres, dire et déclarer que temerairement faussement et comme maladvisé il avoit soutenu au procès qu'il estoit fils du feu roy Charles IX et de dame Elisabeth d'Autriche son espouse, que Dieu absolve, et se disant roy de France abusant pour confirmer sa fausseté et meschanceté de pretendues révèlations divines dont il se repentoit et crioit mercy a Dieu au roy et a justice; et ce faict, mené et conduit au marché au bled dudit Rheims et là estre pendu et estranglé en

1. Bib. Nat., Fonds Fr., 2751.

Digitized by Google

une potence y attachée et plantée, déclaré ses biens acquis et confisqués au roy; et au regard dudit Fossier, pour reparation des cas mentionnez audit procès, estoit condamné assister ledit La Ramée nud teste nuds pieds et en chemise, tenant aussy une torche de cire ardente du poids de deux livres, dire et déclarer que témérairement comme mal advisé il avoit dit avoir eu pareilles révélations que ledit La Ramée, ce qui n'estoit véritable, dont il se repentoit et crioit mercy a Dieu au roy et a justice et de là assister au supplice dudit La Ramée, puis banny du royaume de France pour 3 ans et a luy faict defense de plus user de tels et semblables propos et de converser durant ledit temps dans ledit royaume et a luy enjoinct de garder son ban a peine de la hart. Ouis et interrogés en ladite Cour lesdits de La Ramée et Faussier sur leurs causes d'appel et cas contenus audit procès et tout considéré dict a esté pour le regard dudit La Ramée qu'il a esté bien jugé et sentencié par ledit Bailly de Rheims ou son dict lieutenant mal et sans grief par lui appellé et l'emendera et quant audit Fossier ladite Cour a mis et met lapellation à néant sans amende, ordonne que la sentence de la quelle a esté appellé sortira son effect et pour aucunes causes et considération a ce mouvans ladite Cour ordonne, que l'exécution du présent arrest sera faite au parvis N. Dame et en la place de grève de cette ville, ce faict le corps dudit de La Ramée bruslé et réduit en cendres. Prononcé aux dits de La Ramée et Fossier et exécuté le 8 mars 1596.

II

Memoire de ce que M. le duc de Nivernoys et Retheloys désire des habitans des villages de la Grandville, Geruelle, Rurenuelle Sugny, Bohan Membre, Bagimont, Pacemagne et Neufmanil qui sont au Sauvement par prétention de mondit seigneur, pourquoy ils les doibvent par an au jour St-Martin dhiver, scavoir : ceulx de la Grandville estant au nombre de 73 bourgeois, comprises 2 vefves pour ung bourgeois, la quantité de 1 septier davoine mesure de Beaumont par chascun bourgeois réduit à 7/4 mesure de Mezières. Et les autres bourgeois des autres 8 villages estant en nombre de 376 a environ, 2 carolus chascun.

Monseigneur demande :

1° Que le 6e jour de may qui est le jour de la fondation de Charleville et de la naissance de mondit seigneur les bourgeois desdits villages ayant a amener audit Charleville 6 seps de bled froment mesure de Maisieres sur un char.

Plus sur un aultre char 12 septiers d'avoine.
Plus un char de foing.
Plus un char de paille.
Plus sur un char 1 pièce de vin contenant 100 pintes.
Un char de gros boys.
Un char de fagots.

Digitized by Google

Plus sur ung aultre char 1 douzaine de chappons, une douzaine de poulles et 2 douzaines de pigeons.

Plus sur autre char 4 coqs dinde, ou poulles dinde, ou 4 cochons de lait, qui sont en tout 9 chariots que désire mondit seigneur quils soient separés dans les susdits 9 villages afin que chascun soit obligé d'y amener le sien.

Oultre Mgr désire quils y amènent 1 bœuf gras en vie, 3 veaux et 6 moutons et que devant iceux ils ayent 3 hauts boys quils feront sonner en entrée de la porte de ville, feront le tour de la place ducale et de là conduiront iceux au palais de mondit seigneur et y seront au plus tard arrivés a 10 h. du matin.

Moyennant quoy mondit seigr permettra de descharger les bourgeois desdits 9 villages de toutes les cordes de boys quils avoient accoustumé amener en la ville de Maizieres et de renouveler la prétention de sauvegarder et de les admettre a venir tirer le prix de 30 livres que mondit seigr a donné tous les ans à Charleville au jour de sa fondation, mais ce privilege ne soit accordé que aux harquebusiers qui viendront accompagner ledit char lesquels auront encore attestation des maires desdits villages comme ils en sont bourgeois. Fait a loriginal le 26 février 1615

MIDROUET[1].

III

Fut présent en sa personne Ambroise Bourdois jardinier de monseigneur es jardins de son chasteau de la Cassine-le-duc et recogneut par ces présentes avoir faict marché et promet a mondit seigneur présent de planter ou faire planter au verger de Mirefleur qui est contigu et attenant la place ou seront plantés les. . . . . proche de sa ville de Charleville, la quantité des arbres sauvageons cy après déclarés et speciffiez dont la teneur ensuit : scavoir deux cents mérisiers sur lesquels seront antés et greffés six vingts de cerises aigres, quarante de bigarreaux et quarante de griottes; six vingts sauvageons pruniers qui seront antés et greffés vingt de prunes impérialles et vingt de perdrigons, vingt de damas noirs, vingt de damas violets, vingt de mirabelles et vingt de dattes. Quatre vingt sauvageons poiriers qui seront antés et greffés scavoir dix de Caillot rosat, dix d'oranges, dix a deux testes, dix de muscatelle, dix de bon chrestien, dix de Bergamottes, dix de Rousselet et dix de messire Jehan; quarante pommiers qui seront antés et greffés scavoir dix de Calleville, dix de Renette, dix de Rambourg et dix de Courpendu.

Tous lesquels sauvageons cy dessus seront plantés antés et greffés bien et duement par ledit Bourdois dedans ledit verger de Mirefleur et iceux avec les greffes fournis et livrés à ses despens, scavoir, les-

1. Archives d'Arlon.

Digitized by Google

dits sauvageons en la meilleure saison de l'automne prochain et au printemps ensuivant aussy en la meilleure et plus convenable saison seront antés et greffés; lesquelles greffes il pourra neantmoins choisir et prendre en lieux et endroicts ou il trouvera les meilleures et de la nature susdite. Le présent marché faict moyennant la somme de quatre sols tournois pour chascun sauvageon anté et greffé comme dit est, qui sera audit Bourdois a fur et mesure qu'il travaillera payé par Maistre Anthoine Collart receveur général de mondit seigneur en son duché de Rethelois et terres sòuveraines, auquel mondit seigneur donne par ces présentes ordonnance de payer ledit Bourdois suivant qu'il est dit cy dessus en apportant coppie des présentes avec quictance dudit Bourdois. Mondit seigneur a aussy ordonné a maistre Pierre Linage trésorier général de son domaine de le passer et allouer en la despense des comptes dudit Collart et aux gens de sa chambre des comptes à Nevers, d'ainsy le faire audit Linage sans difficulté. Car ainsy. . . . . Promettant mondit seigneur payer et ledit Bourdois de satisfaire entièrement aux clauses et conditions dudict marché Obligeans biens, mesme ledict Bourdois son corps sur peine renoncant.

Faict et passé audict Charleville en la maison de mondit seigneur par devant nous nottaires en la souveraineté d'Arches soubs signés le 17me jour d'aoust 1624 et a monseigneur requis. Signé et ledit Bourdois a marqué déclarant ne scavoir escrire ny signer, lecture faicte[1].

CHARLES, BOURDOIS, LYEDET.

***

HENRI II A CHALONS ET A REIMS. — Le roi vint avec la cour à Châlons au mois de février 1552; il y revint au mois de novembre et ce second séjour n'a pas été mentionné, croyons-nous, jusqu'à présent. Les évènements militaires, le siège de Metz notamment, déterminèrent Henri II à se rapprocher de la frontière de l'Est. Il arriva au commencement de novembre 1552 à Reims, comme le prouve une lettre d'Anne de Montmorency au duc de Nevers, datée du 4 novembre, de cette ville. Le 8, le roi adressa au même, comme gouverneur général de Champagne, la dépêche suivante, intéressant assez notre région pour trouver place ici[2]:

Reims, 8 novembre. — Le roi au même.

« Mon cousin, le sr de Pradine, lieutenant du sr d'Esclavelles à

1. Archives des minutes de Me Lyedet, notaire à Charleville.

2. Toutes les lettres que nous citons existent en originaux à la Bibliothèque Nationale, fonds français, no 3130.

Digitized by Google

Sainte-Menéhould ma escript que ladicte place est très mal fournye de boys et charbon, qui se pourroit aisément prandre en ma forest qui est prochaine, et pour ce que s'est chose nécessaire je vous prie mon cousin, escripre à mes officiers en ladicte forest qu'ils aient à luy faire marquer et deslivrer le boys nécessaire à faire 400 cordes de boys et cent tonneaulx de charbon, et ce aux lieux moins dommageables et plus à propre que faire se pourra, et pour le faire mener et conduyre dedans, luy faire bailler et accomoder des voitures et charroys du pays dont il aura besoing. Il y a aussi dix harquebusiers à cheval et dix-huit hommes à pied soubs la charge dudict s^r de Pradines qui nont point encore faict monstre; à ceste cause je vous prie, mon cousin, y envoyer quelques commissaires et conterolleurs de ceux qui ont desja servy ce moys pour faire ladicte monstre; et les faites payer par le trésorier de l'extraordinaire sur les deniers revenant quil aura en ses mains affin que ladicte place ne demeure despourvue. Priant Dieu, etc. »

La cour quitta Reims le lendemain; ce même jour, Montmorency informa le duc de Nevers de l'arrivée du roi à Châlons dans la soirée et l'invita à venir sans retard. Le maréchal de Saint-André était mandé en même temps. Le roi voulait, en effet, profiter de la présence de l'armée impériale retenue sous les murs de Metz pour aller reprendre Hesdin[1]: il recommandait la réunion du plus de forces possible à La Fere[2]. Les lettres que nous trouvons sont malheureusement peu intéressantes, parce que le roi et Montmorency préféraient envoyer des messagers spéciaux chargés de communications verbales.

Dans une seconde lettre du 19 novembre, Montmorency entre cependant dans de longues explications pour signaler au duc de Nevers l'importance qu'i y avait à ne rien négliger pour conserver Toul, en envoyant des forces suffisantes afin d'inquiéter les ennemis et « les combattre par la diette qu'on leur fera faire en les tenant serrés au lieu où ils sont, tout est pièc à mangé et consumé, comme vous savez. » Suit ce curieux passage : « M. de Vaudemont a icy envoyé ung de ses gens pour avoir un sauf conduit pour un gentilhomme que lempereur veult commestre pour aller par toute la Lorraine pourveoir aux pilleryes qui y font ses souldats, qui sera en bon langage le meilleur espye qu'ils scauroient avoir, et néantmoings le luy a octroyé moyennant qu'il luy en accorde autant pour ung quil députera ensemblable. »

Le soir même la cour remonta à Reims comme le prouvent deux lettres du roi et de Montmorency, datées de cette ville : dans celle-ci Henri II parle ouvertement de son projet sur Hesdin,

1. Châlons, 16 novembre : Henri II à Nevers. — Montmorency au même.

2. Montmorency au même, 17, 18 novembre. — Le roi au même, 19 novembre.

Digitized by Google

« estimant que estant l'ennemy attaché à Metz comme il est, il luy seroit trop malaisé d'en partir et si mectroit ses affaires en quelque nécessité de séparer les forces qu'il y a ». Nouvelle lettre de Montmorency, le lendemain, où on trouve ce passage : « le roy a esté fort aise d'antandre ce que luy avez escript du marquis Albert, qui est une pugnition de Dieu aussi juste quil en feut jamais[1]. » Il recommandait en même temps « de ne perdre une seulle heure à Coiffy, Montigny et Montecler, pour lequel effect ledict s^r roy ordonna les trois mil livres qui sont à Langres et commanda au s^r d'Espinant demeurant au camp après les autres qu'il ait l'œil au couché des soldats. »

Le secrétaire d'Etat Laubépine écrivait au duc de Nevers, de Reims le 20 novembre, que le roi avait très bien accueilli ses observations, au sujet de l'attaque de Hesdin : « Beaucoup de gens sont de vostre avis, mais il en fault attendre ce qu'il plaira à Dieu ». Le 23, le roi lui envoie deux lettres du duc de Guise, écrites de Metz et renfermant les nouvelles les plus rassurantes. Le 26, il lui annonce l'envoi du s^r de Nicey « pour saller mectre dedans Coiffy et je vous prye d'escrire au capitaine, qui est dedans, le recepvoir et admectre pour s'emploier avec luy à ce qui s'offera pour la seureté de ladicte place et advancement de la fortification ». Une lettre de Montmorency commentait celle de Henri II. Le 30 novembre la cour était rendue à Soissons, pour delà gagner Compiègne. B.

***

Les origines vraies de l'Eglise de Langres. — Pour ce qui concerne particulièrement l'origine des Eglises de France, un savant bénédictin, dom Chamard, dans son livre intitulé : *Les Eglises du monde romain, notamment celles des Gaules pendant les trois premiers siècles*, a soutenu comme une vérité incontestable : 1° que toutes les Eglises des Gaules sont apostoliques et ont été fondées avant l'an 250 ; 2° que des sièges épiscopaux se trouvaient établis, avant la date précitée, dans toutes les provinces de l'Empire romain sans exception et conséquemment dans nos contrées, et non-seulement dans toutes les villes de quelque importance, mais jusque dans les *pagi* et les *vici* des campagnes. *P.* 16 *et passim.*

1. Albert, marquis de Brandebourg, après avoir été l'un de nos plus ardents adversaires, se mit avec nous au commencement de 1552, après avoir été battu et pris par le duc de Brunswick ; il entra alors dans la ligue de l'Electeur de Saxe, pillant partout et rançonnant les souverains ecclésiastiques. Pendant le siège de Metz il s'éleva de graves différends entre le duc d'Aumale et lui; il revint à Charles Quint et commit de telles déprédations que la Chambre impériale le condamna : il reforma une ligue avec Maurice de Saxe et finit, après avoir subi une défaite éclatante, par être mis au ban de l'Empire et exilé (1563).

Digitized by Google

Après avoir lu avec attention le livre précité, j'ai essayé d'en faire l'application au diocèse de Langres, qui est l'objet spécial de mes études, et je suis demeuré convaincu que la thèse de dom Chamard, prise dans sa généralité, est insoutenable, au point de vue de la vérité historique. Je vais essayer de le démontrer, spécialement pour ce qui concerne les Lingons et tout leur territoire, en émettant la proposition suivante :

La ville de Langres, capitale des Lingons, n'eut point d'évêque avant l'an 250, ni même en 250, et son siège épiscopal n'a été établi que dans les premières années du IVe siècle; de plus, parmi les *pagi* et les *vici* du territoire lingon et même parmi ses villes, autres que la cité de Langres, il n'y a point eu d'évêques durant les premiers siècles. Je vais démontrer successivement les deux parties de cette proposition.

I. La ville de Langres n'avait point d'évêques avant l'an 250, ni même en 250, et son siège épiscopal n'a été établi que dans les premières années du IVe siècle :

1° Dom Chamard lui-même nous fournit, sans le savoir, une bonne preuve de cette assertion, quand il dit, p. 258, que dans le concile de Cologne de l'an 346 se trouvait Desiderius de Langres. Or, ce Desiderius est saint Didier, troisième évêque, et il n'y a jamais eu à Langres qu'un seul évêque de ce nom. Si donc son troisième évêque siégeait en 346, évidemment cette ville n'a pas eu d'évêque avant 250, la durée moyenne de chaque épiscopat, comme je l'ai vérifié pour la ville de Langres, n'étant que de 14 ou 15 ans, et ne pouvant, en tout cas, pour les deux prédécesseurs de S. Didier, embrasser l'étendue nécessaire pour faire coïncider l'origine de l'évêché à l'an 200 de notre ère. Ce n'est donc pas à l'an 200, mais vers l'an 320, après l'édit de paix donné par Constantin, que l'évêché de Langres a pu être fondé.

2° Quoique la ville de Langres ait joué un rôle assez important dans l'histoire civile des trois premiers siècles, elle ne fournit aucun renseignement, aucun indice touchant ses évêques de ce temps-là, ce qui prouve bien qu'elle n'en avait pas.

3° La tradition ancienne de l'Eglise de Langres, et la seule vraie, puisqu'elle remonte à l'origine même de cette Eglise, est que son siège épiscopal a été établi au IVe siècle. Cette tradition transmise sans interruption jusqu'au milieu du XVIIe siècle, a été contredite depuis lors par le P. Vignier et par l'abbé Mathieu, mais gratuitement et sans raisons convaincantes, comme ils l'avouent eux-mêmes. L'opinion de ces auteurs et de leurs partisans, c'est que l'évêché de Langres a été fondé dès le commencement du IIIe siècle. Mais cette opinion, purement hasardée et émise sans preuve, contrairement à l'ancienne tradition, n'est qu'une pure illusion. Il est vrai, dom Chamard, pour se tirer d'embarras, au sujet des catalogues de nos évêques, qui ne sont point favorables à sa thèse, soutient que ces catalogues sont incomplets et que les premiers

Digitized by Google

évêques sont demeurés inconnus. C'est ce qu'il avance, même au sujet de S. Pothin, que S. Grégoire de Tours, d'accord avec la tradition unanime, appelle *primus Lugdunensis Ecclesiæ episcopus*, *p.* 297. Mais cette prétention est purement arbitraire. Tout en admettant que certains évêques qui n'ont point laissé de traces dans l'histoire, à cause de leur court passage, aient été omis sur quelques catalogues, il ne s'ensuit pas que le fondateur même de l'Eglise, le premier évêque ait été omis sur les catalogues, et moins encore qu'il faille ajouter aux noms connus une dizaine d'autres, pour être en droit de reporter l'origine du siège à cent ou cent cinquante ans au-delà de l'époque fixée par les traditions locales. Avec un pareil système on détruirait toutes les notions de l'histoire, et la simple et pure vérité ne pourrait jamais se dégager de l'hypothèse. Mais poursuivons.

4° Dom Chamard prétend prouver que toutes les Eglises des Gaules ont été établies avant l'an 250 par cette raison d'induction, qu'il en a été ainsi pour les Eglises de la Grèce, de l'Asie proconsulaire, de la Phrygie, du Pont, de la Cappadoce, de la Mésopotamie, du patriarcat d'Antioche, de la Palestine, de l'Arabie, de l'Ile de Chypre, de l'Afrique, etc. *P.* 101. Mais si son raisonnement est valable pour nos contrées, pourquoi recourt-il à tous ces moyens extérieurs d'induction? Que ne fait-il pour les Eglises des Gaules ce qu'il fait si savamment pour les Eglises étrangères? Je m'explique : pourquoi ne prouve-t-il pas par des moyens directs, puisés dans nos annales, l'apostolicité de nos Eglises? Ces moyens indirects d'induction qu'il emploie pour démontrer sa thèse, n'en montrent-ils pas la faiblesse? Si nos Eglises sont vraiment apostoliques, pourquoi les preuves de leur apostolicité ne sont-elles pas gravées dans l'histoire de nos contrées? Oh! je ne veux pas dire pour cela que certaines Eglises de France ne soient pas véritablement apostoliques. J'admets bien volontiers que plusieurs ont été fondées dès le Ier siècle; d'autres, en plus grand nombre, au IIe et au IIIe siècle. Mais ces Eglises ont alors entre les mains, dans leurs annales, les preuves de leur apostolicité. Quant à celles à qui ces preuves font défaut, c'est en vain que vous leur crierez : toutes les Eglises de l'Asie et de l'Afrique sont apostoliques, donc vous l'êtes aussi. Non, non, l'antiquité d'une Eglise ne doit pas s'établir par induction, mais par des preuves directes et intrinsèques. Si l'on s'en rapportait au raisonnement de dom Chamard, il faudrait admettre que toutes les Eglises épiscopales ont été fondées en un même jet, dès les temps apostoliques, c'est-à-dire sous les apôtres ou sous leurs premiers successeurs; mais l'histoire et la tradition démontrent le contraire, et l'ordre même établi, pour désigner dans chaque province, les sièges épiscopaux dépendants d'une Eglise métropolitaine, indique leur ancienneté respective. Ainsi la province de Lyon, ayant l'Eglise de Lyon pour métropole, avait sous sa juridiction les Eglises d'Autun, de Langres, de Chalon-sur-Saône, de Mâcon, de Dijon et de Saint-Claude, selon l'ordre établi

Digitized by Google

d'après leur fondation et qui n'a été complété qu'au XVIIIe siècle. Venons maintenant à la seconde partie de notre proposition.

II. De plus, parmi les *pagi* et les *vici* du territoire lingon et même parmi ses villes autres que la cité de Langres, il n'y a point eu d'évêques durant les premiers siècles.

Qu'il y ait eu des sièges épiscopaux établis dans les Gaules, au Ier, au IIe, au IIIe ou au IVe siècle dans toutes les villes ayant le titre de cité, *civitas*, nous le reconnaissons; qu'il y ait eu même à cette époque ou dans les temps postérieurs des sièges épiscopaux, établis dans quelques villes secondaires, et même en certains bourgs appelés *pagi* et *vici*, nous l'avouerons encore, notamment pour ce qui concerne le midi de la France; mais on en compte si peu, que ces évêques de nos *pagi* et de nos *vici*, forment une exception à la règle commune, exception que le pays des Lingons, comme beaucoup d'autres de la Gaule, n'a jamais connue. Prouvons-le.

Le territoire des Lingons, comme le diocèse de Langres s'étendait au midi jusqu'à S.-Jean-de-Losne et à l'ouest jusqu'à Montbar et Tonnerre. Il comprenait outre la cité de Langres, plusieurs localités importantes, notamment : Dijon, *castrum Divionense*, Tonnerre, *Castrum Tornodorense*, puis Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine, et plusieurs bourgs importants qu'il est inutile d'énumérer, sans compter Chaumont-en-Bassigny qui n'existait pas aux premiers siècles de notre ère ou qui du moins n'avait alors aucune importance.

Eh bien! sur ce vaste territoire, comprenant pour le moins une douzaine de *pagi* et de *vici*, où trouverons-nous des sièges épiscopaux? Sera-ce à Dijon, localité très importante, visitée par Marc Aurèle au IIe siècle et par Constantin le Grand au commencement du IVe siècle, illustrée de plus par le glorieux martyre du prêtre saint Bénigne, son apôtre? Nullement. Il est vrai que cette ville, dès les premiers siècles, a servi de résidence à plusieurs évêques de Langres; mais ils n'étaient point pour cela évêques de Dijon, et pour reconnaître les prérogatives de leur Eglise épiscopale, ils ne manquaient pas, à chaque fête solennelle, de se rendre de Dijon à Langres. C'est même ce qui a occasionné la mort de saint Grégoire, lorsqu'il se rendait de Dijon à Langres, au milieu de l'hiver, pour célébrer la fête de l'Epiphanie, comme il est marqué dans sa légende. Cependant la ville de Dijon, grâce à son importance et à sa population, méritait bien d'avoir un évêque. Quand a-t-elle pu, après de longues sollicitations, obtenir cette faveur? Au XVIIIe siècle seulement, en 1731.

Mais la ville de Tonnerre n'a-t-elle pas été dans le passé un siège épiscopal? Nullement. Tonnerre a bien eu, durant quelques années, un chorévêque sous S. Tétric, accablé par les infirmités de la vieillesse; mais ce chorévêque, S. Mondéric avait été placé à Tonnerre comme archiprêtre de cette ville, l'archiprêtré de Tonnerre formant son bénéfice, sans devenir pour cela siège épiscopal. Ce

Digitized by Google

même chorévêque, devenu par la suite évêque du bourg d'Arsat dans le Rouergue, n'a obtenu ce siège que par un privilège personnel avec quinze paroisses seulement, et après sa mort ce siège fut supprimé aux instances de l'évêque de Rodez. Quant à Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine, Châtillon, Noyers, Chablis, Montbar, S.-Jean-de-Losne et autres localités importantes, personne n'a jamais dit, ni même soupçonné que des sièges épiscopaux y eussent été établis, malgré que dom Chamard ose affirmer, *p.* 203, que nul ne pourra révoquer l'existence des chorévêques, c'est-à-dire des évêques ruraux dans toute l'étendue des Gaules, du IIIe au VIIIe siècle. Ce qu'il y a de vrai sur ce point, c'est que les chorévêques étaient presque inconnus dans les Gaules durant les trois premiers siècles, et que dans les siècles suivants, s'ils ont existé en plusieurs diocèses, leur titre était plutôt honorifique que réel, et parmi ces chorévêques, les uns qui avaient reçu la consécration épiscopale, étaient simples coadjuteurs de l'évêque de la cité, tandis que les autres qui n'avaient pas reçu cette consécration, remplissaient les fonctions d'archiprêtre, d'archidiacre ou de vicaire général. En tout cas ces divers chorévêques dont nos annales font mention, ne supposent nullement la préexistence de véritables évêques ruraux auxquels ils auraient succédé.

Le même auteur, après avoir affirmé, *p.* 427, que dans les Gaules avant le IVe siècle, les évêques surabondaient dans les campagnes, se trouve obligé d'avouer que de ces nombreux sièges il ne nous reste plus que des épaves. La vérité en tout cela, c'est qu'il n'en reste pas même des épaves, par la raison que ces nombreux sièges épiscopaux de nos campagnes n'ont jamais existé. S'ils avaient existé réellement, il en resterait plus que des épaves; il en resterait l'emplacement, il en resterait la tradition. La preuve en est que l'on reconnait encore aujourd'hui avec certitude les emplacements de quelques sièges ruraux cités par l'auteur, à l'exception d'un ou deux sur lesquels on a quelque doute.

Les diverses considérations qui précèdent, m'ont porté à donner au public l'ouvrage suivant: *Etude historique sur les premiers évêques de Langres*[1]. Dans cet opuscule je me suis appliqué, à l'aide de documents authentiques, à remonter sûrement et graduellement des évêques postérieurs, signalés dans l'histoire et dont la date est certaine, à leurs prédécesseurs, dont la date restait plus ou moins enveloppée de ténèbres, et par ce moyen je suis parvenu à fixer approximativement, vers l'an 320, la fondation du siège épiscopal de Langres, me trouvant en cela d'accord avec la tradition ancienne, que nous ont fidèlement transmise les premiers historiographes du diocèse. Abbé Roussel.

1. In-8° de 150 pages, chez les libraires de Langres et chez l'auteur.

Le Secrétaire Gérant,
Léon Frémont.

Digitized by Google

A NOS COLLABORATEURS

A la suite d'une réclamation, à propos de plusieurs procès de poste pour annotations d'épreuves, nous avons reçu la réponse suivante que nous publions, pour éclairer nos collaborateurs :

MONSIEUR,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée relativement à des contraventions résultant de l'inscription de certaines notes sur des épreuves d'imprimerie à votre adresse, affranchies à prix réduit.

La mention : « 25 *tirés à part pour l'auteur, sur papier ordinaire mais collé* », était une recommandation absolument étrangère à la correction proprement dite et constituait par conséquent une correspondance qui ne pouvait légalement figurer sur une épreuve affranchie 5 centimes. Il en est de même de la phrase : « *Si vous n'avez pas le cliché, insérer le texte sans attendre.* »

Aux termes d'un arrêté du 20 janvier 1885, en effet, les épreuves admises à la taxe réduite ne doivent contenir que les mentions et les signes purement relatifs à la correction et les mots : « *Bon à tirer* », « *Bon à tirer après correction* » ou encore « *Fournir une nouvelle épreuve* », à l'exclusion de toutes observations ou commentaires de quelque nature que ce soit.

Les recommandations ou indications autres que celles spécialement permises, peuvent seulement être inscrites *sur les épreuves elles-mêmes*, moyennant acquittement d'une taxe supplémentaire de 10 centimes, prix d'une carte postale.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération.

Digitized by Google

En Vente dans toutes les Librairies importantes

ALMANACH

DE LA

CHAMPAGNE & DE LA BRIE

(*Aube, Ardennes, Marne, Haute-Marne, Seine-et-Marne, Yonne*)

TABLE DES PRINCIPAUX ARTICLES :

L'Alchimiste de Chapelaines. — Les Voyageurs en France et particulièrement en Champagne, depuis la Renaissance jusqu'à la Révolution. — Comment au XVIIe siècle un seigneur de Ville-sur-Arce voulut couper les oreilles aux religieux. — Manassès de Montdidier, comte de Dommartin. — Les Champenois célèbres. — Le Voyage de Jean Maillefer, bourgeois et négociant de Reims, au XVIIe siècle. — Henri II, comte de Champagne, en Terre-Sainte. — La Sépulture de Champigny. — La Population de la ville de Troyes. — Les Pompiers champenois. — La Coutume de Vitry-en-Perthois. — Une ancienne Epitaphe à Ervy. — Le Crime puni par le Crime, histoire champenoise. — Variétés.

EN VENTE AU BUREAU DE LA REVUE

LES SIRES ET LES BARONS DE CHACENAY

Par M. l'Abbé LALORE

Ancien Professeur de Théologie au Grand Séminaire de Troyes

(Prix : **15** francs)

Ouvrage imprimé sur papier de Hollande, enrichi de Gravures et de Chromos.

HISTOIRE DE SOMSOIS

(MARNE)

Par M. l'Abbé A. Millard

Beau volume in-8° de près de 300 pages. — Prix : **6** francs.

Digitized by Google

REVUE

DE

CHAMPAGNE

ET

DE BRIE

HISTOIRE — BIOGRAPHIE
ARCHÉOLOGIE — DOCUMENTS INÉDITS — BIBLIOGRAPHIE
BEAUX-ARTS

Honorée d'une Souscription du Conseil Général de la Marne

PRIX DE L'ABONNEMENT 12 FR. PAR AN

ARCIS-SUR-AUBE
LÉON FRÉMONT, IMPRIMEUR-EDITEUR
Place de la Halle
Et chez tous les Libraires des deux Provinces
1886

Septembre 1886. — Troisième Livraison. — Onzième année.

Digitized by Google

SOMMAIRE DE LA TROISIÈME LIVRAISON

DE LA ONZIÈME ANNÉE

A. de B	Melzicourt, Malmy et le fief d'Haulzy (Marne)	145
E. Choullier	Pierre Bertin, sténographe, littérateur et inventeur	159
E. de B	Voyage littéraire de Dom Guyton en Champagne	169
Barbat de Bignicourt	La plus malheureuse femme du monde	181
De Villefosse	Histoire de l'abbaye d'Orbais	202
Nécrologie	M. Henri Deu de Perthes. — Mme Le Blanc du Plessis, née Aubry d'Arancey. — M. le comte de Simony. — M. Canelle de Provisy. — M. Ferrand, ancien représentant du peuple.— M. Ferrageau de Saint-Amand. — M. l'abbé Benjamin Hurault. — M. le baron Didelot. — M. le Dr Decès	211
Bibliographie	Les comtes de Dampierre-en-Astenois.—Vie de M. C.-A. Ludinart. — Diderot de Langres	214
Chronique	Maison des Trappistes d'Igny. — Camp de Châlons. — Saint-Loup de Chalons. — Note de Dom Guyton extraite de la partie de son voyage relatif à la Lorraine. — L'ouragan du 11 août. — Notre-Dame de Châlons. — Concours hippique de Reims	217
Mélanges	La Marquise de Brinvilliers. — La bulle *Unigenitus* à Reims	219

Les Epreuves doivent être retournées dans *un délai* ***MAXIMUM*** *de huit jours*. Passé ce délai, les Corrections sont faites d'office et il est passé outre.

Digitized by Google

MELZICOURT, MALMY,

LE

FIEF D'HAULZY (MARNE)

J'essaierai de retracer, dans cette étude, l'histoire de deux modestes villages champenois et celle d'un fief : de ces deux villages l'un, après avoir été chef-lieu paroissial, ne forme plus qu'un simple hameau composé de sept maisons avec 20 habitants environ ; le second est resté commune ; quant au fief, depuis près de sept siècles, il est oublié.

Les guerres des Anglais, celles de la Ligue et de la Fronde ont fait disparaître des châteaux, des maisons-fortes et des villages [1] dont il faut aujourd'hui chercher le souvenir dans les noms de lieux dits cadastraux ou dans les documents d'archives. Il y a une étude à faire sur ces lieux, jadis habités, dont les traces ont été complètement anéanties. Les lecteurs qui voudront bien parcourir ces pages pourront juger du parti qu'il y a à tirer des souvenirs attachés aux moindres villages, lorsqu'on veut se donner la peine de chercher dans les archives.

I

Melzicourt, réuni à la commune de Servon depuis le 16 juin 1843, est connu dès le XIe siècle, au moins. Le Polyptique de l'abbaye de Saint-Remi de Reims mentionne *Limezei Curtis* [2].

1. Dans la région qui nous occupe en ce moment, on peut citer comme exemples : Haulzy, dont je parlerai plus loin ; Buzy, entre Ville-sur-Tourbe et Massiges ; *Frisivilla*, chef-lieu paroissial entre Noirlieu et Somme-Yèvre au XIIe siècle ; *Curtis*, également chef-lieu paroissial à la même époque, aujourd'hui simple ferme appelée Hautecour, dans la commune d'Epense.

L'état du doyenné de Cernay-en-Dormois, daté de 1459, mentionne six villages dépeuplés par suite des guerres : Séchaut, Melzicourt, Buzy, Grandhan, Vaux-les-Mouron ; Châtel-les-Ripont. A cette date, on constatait encore onze églises en ruines et un nombre égal, récemment réparées.

2. X. 11.

Digitized by Google

C'était alors une paroisse, située dans le Dormois ; elle avait pour limites : l'Aisne et la Tourbe, au nord, à l'est et à l'ouest ; elle était, sur ce point, la dernière qui appartînt à la Champagne proprement dite ; au-delà de l'Aisne commençait le Barrois, d'où ce dicton : « Melzicourt en France et Saint-Pierre en balance[1]. »

Dès le XIe siècle, les seigneurs d'Autry avaient les paroisses qui se trouvaient sur les rives de la Tourbe, dans le diocèse de Reims : Melzicourt, Virginy et son annexe Ville-sur-Tourbe[2], Minaucourt et son annexe Wargemoulin ; ils avaient aussi la partie de Vienne-la-Ville qui, située sur la rive droite de l'Aisne, faisait partie de la Champagne ; Berzieux, son annexe, et Malmy. — La limite méridionale de ce territoire était la voie romaine qui séparait les diocèses de Reims et de Châlons.

Henri III, comte de Grandpré, mourut en 1212 ; il laissa comme domaine à sa femme, Ade d'Avesnes, depuis comtesse de Soissons, la seigneurie de Hans qui relevait de Clermont-en-Argonne. Ade voulut arrondir ses domaines en Champagne, et acheta à Baudouin, seigneur d'Autry, tout ce qu'il avait dans la vallée de la Tourbe. Bien que je n'aie pas réussi à retrouver cet acte de cession, je puis en fixer approximativement la date ; ce fut entre 1212, époque à laquelle Ade commença à jouir de son douaire, et 1222, date de la fin de la régence de la comtesse Blanche de Navarre ; en 1239, la dame de Hans rappelle qu'elle lui avait fait hommage à Sainte-Menehould[3].

1. Le bois Saint-Pierre était, jadis, sur le territoire de Servon, et plus tard sur celui de Melzicourt ; il y avait là un ermitage, avec une chapelle, mentionnés dans un aveu rendu en 1606 par Chrétienne Daguerre, baronne de Vienne-le-Château ; la maison fut démolie en 1813. Cet ermitage était un bénéfice attaché à la chapelle du château de Vienne. Dans le cartulaire A de Saint-Remy, (p. 144) nous lisons : « 1124. Carta qua Nicholaus capellanus capellanie comitis Grandis Prati dedit conventui terragia que habebat apud Cervon, in loco qui dicitur Nemus sancti Petri. Item omnes census, justicias, ventas et vestituras ad dictos census pertinentes quos habebat apud Viennam. Item censum in quo tenebatur prioratus Sancti Thome eidem. Item foragia in villa Sancti Thome. Item bladum quod habebat annui redditus in molendino Sancti Thome. »

2. En 1141, Garnier d'Autry donnait à Moiremont la plus grande partie de ses dîmes de Ville-sur-Tourbe.

3. A. Longnon, *Rôles des fiefs de Champagne*, p. 473 : « Comitissa Suessionensis, domina de Hans, fecit homagium ligium, salva ligietate comitisse Barri Ducis et episcopi Suessionensis : feodum est apud Minorcourt, apud

Digitized by Google

Nous trouvons la mention de Melzicourt, comme paroisse, dans un acte de 1244 de l'abbaye de Saint-Maur, relative à la dîme des brebis qui paissaient sur le finage ; en 1253, dans une charte par laquelle Jean Blanchard, chanoine de Reims, renonce aux paroisses de Servon, Malmy, Perthes, le Mesnil, Melzicourt, Virginy et Ripont. Puis nous arrivons au Pouillé de Notre-Dame de Reims, de 1302, dans lequel nous lisons : « Parrochia de Lemesicurto, fundata in honorem beate Marie Magdalene, et est succursus Malmy, fundata in honorem beate Marie Virginis. Capellania de Hauseyo fundata in honorem sancte Elisabeth [1], sita in parrochia de Lemezicourt. »

En 1389, Melzicourt était divisé entre deux seigneurs, par suite de partage de succession [2]. Une partie avait été attribuée à Jean d'Arrentières, seigneur d'Arrentières et Meyneville et Agnès de Hans sa femme, avec la moitié d'une maison sise sur le chemin de Malmy et une fauchée et demie de pré. L'autre partie était à Simon de Joinville, seigneur de Beaupré, avec 100 arpents de bois. Trente-deux ans plus tard, par suite d'un nouveau partage, la portion de Melzicourt de Jean d'Arrentières était passée aux héritiers de Mainfroi d'Aisne et de Marie d'Arrentières, sa femme ; l'autre portion aux héritiers de Gérard de Pouilly.

Pendant les guerres qui désolèrent la Champagne au xve siècle, Melzicourt avait eu à souffrir. L'état du doyenné de Cernay, de 1459, fait connaître que l'église, totalement en ruine, était desservie par Jean du Pied, curé de Servon, mais qu'il n'y avait plus d'habitants par suite de la destruction du village.

En 1505, Jean Bouclier, curé de Melzicourt, réclamait, devant l'officialité de Reims, à Jean Caynet, de Malmy, cinq setiers moitié froment, moitié avoine, qu'il prétendait lui être dûs sur les dîmes de Melzicourt par l'abbaye de Saint-Maur ;

Vergigni, apud Berzius et apud Lemezicort in hominibus quos emit de domino Balduino d'Auteri, et granchia sua de Hasi cum terris arabilibus ejusdem venditionis et in nemor.... granchia quod debet ostendere. »

1. Je ne sais si le vocable de Sainte-Elisabeth ne pourrait pas avoir été attribué à la chapelle d'Haulzy à cause de l'abbesse de Saint-Maur qui portait ce nom, ou à cause de la femme de Gautier, seigneur d'Autry.

2. Cette division existait déjà en 1357 à la mort de Jacques II de Grandpré, seigneur de Hans ; son gendre Renier, seigneur d'Offroicourt, la possédait ; nous ignorons à qui était alors l'autre moitié.

Digitized by Google

Caynet s'excusait sur ce fait que l'abbesse lui avait défendu de payer depuis plusieurs années.

Au commencement du XVIIe siècle, Nicolas Thierry, procureur au siège royal de Sainte-Menehould et Louise Adam, sa femme, avaient légué deux fauchées de pré, sises à Melzicourt à l'église de Sainte-Menehould et une fauchée à l'Hôpital [1].

Nous ne savons pas d'une manière précise à quel moment les habitants de Melzicourt vinrent reconstruire leurs maisons et leur église ; celle-ci devait être réparée en 1631 ; une sentence du bailli de Vitry, du 11 juillet, condamnait, sur les instances des dames de Saint-Maur, la dame de Malmy à faire des réparations à la nef de l'église de Melzicourt. Trois ans plus tard une autre sentence était rendue contre les dames de Saint-Maur, dans le même but, à cause du tiers des dîmes qui leur appartenait. Plus tard encore, en 1664, pour ne plus avoir à s'occuper de ces réparations elles cédaient au curé, Jean Charpentier, moyennant 40 livres de rente, toutes leurs dîmes, grosses et petites, avec charge de payer toutes les réparations à faire aux églises de Malmy et de Melzicourt [2].

Nous insistons sur tout ce qui se rattache à cette pauvre église dont il n'existe plus aujourd'hui la moindre trace.

En 1733, il est de nouveau question de réparations à faire à l'église de Melzicourt, à la charge des décimateurs; le 26 avril 1739, un devis fut rédigé par Ponce Baudet, maître charpentier, expert nommé d'office par le subdélégué de Sainte-Menehould ; il s'élevait à 642 livres, y compris la croix et le coq à poser sur le clocher, coûtant 36 livres. Le 13 mars 1740, on dut faire un devis supplémentaire montant à 46 livres ; l'adjudication des travaux eut lieu le 25 mai suivant, au prix

1. Les prés étaient loués :
En 1659, moyennnant 16 livres 6 sols 8 deniers à Robert Collot et à Ferry Golot, de Melzicourt.
En 1662, 22 l. à Claude Oudiette, de Malmy.
En 1672, 24 l. à Gilles Burgain, de Malmy.
En 1676, 20 l. à Michel Collot, Christophe Varocquier et Ferry Gollot.
En 1681, 24 l. à Claude Oudiette.
En 1693, 21 l. 10 s. à Jean Oudiette, marchand à Ville-sur-Tourbe.

2. Un procès-verbal de visite de 1685 constate que l'église était alors comme une halle ; il y avait un calice, une patène et une boîte en argent. Le revenu de la cure était de 400 livres avec une chenevière et une maison à Malmy.

Digitized by Google

de 630 livres offert par François Bliard, marchand, de Vienne-le-Château, en l'hôtel du subdélégué « sis à Sainte-Menehould, en la nouvelle ville, place Louis XV. ».

Nous avons, à la date du 15 juillet 1741, le rôle de répartition de la seconde moitié de la dépense occasionnée par ces travaux, au prorata du revenu de chacun des propriétaires de la paroisse. Il n'est pas sans intérêt de donner cette liste en tête de laquelle figurent M. de Joyeuse, seigneur de Melzicourt, pour 69 livres 15 sous, le comte des Salles pour 46 livres 10 sous, le comte de Dampierre pour 8 livres ; ensuite viennent les privilégiés et les non-taillables ;

M. de Soulange.
Jean Pérignon, de Vienne-le-Château.
Mathurin Guyot.
Fr. Bliard, de Vienne-le-Château.
Martin, de Missy.
Louis Burgain, de Vienne-la-Ville.
Vauthier, de Cormors.
Hurault, de Berzieux.
Aubriet, de Berzieux.
Le baron de Landres
Louis de Villiers, de Vienne-le-Château.
Denize, id.
Du Breuil, écuyer, de la Harazée.
La fabrique de Melzicourt.
Le curé de Melzicourt.
La veuve Nicolas Langlois, de Malmy (58 livres).
La fabrique de Sainte-Menehould.
Linger, de Vienne-le-Château.
Le seigneur de Vienne-le-Château.
Antoine Michel, de Vienne-la-Ville.
L'hôpital de Sainte-Menehould.
Le seigneur de Malmy, averti, ne concourut pas à la dépense parce qu'il prouva qu'il n'avait rien sur le finage de Melzicourt.

Ensuite viennent les taillables :

Etienne Passe, manouvrier.
Elie Mallot, laboureur.
Jean Buffet, id.
Jean Saulnier, id.
Jean Landragin, curé.
L. Lepointe, laboureur.
Louis Geay, manouvrier.
Jeanne Marie et Elisabeth Minon.

Digitized by Google

Nicolas Ancart, manouvrier.
Ch. Willesmé, de Malmy (5 livres 6 deniers).
Fr. Lartilleur, de Malmy (5 deniers).
L. Colson, de Servon.
L. Boureulle, de Courtémont.
Dardare, de Vienne-le-Château.
Dumont, de la Placardelle [1].

En 1767, il fallut de nouveaux travaux dont le devis fut établi par le sieur Guérin, architecte entrepreneur, expert nommé par les dames de Saint-Maur, MM. du séminaire de Reims [2] et le curé de Melzicourt. A ce moment, le Séminaire fit comme jadis les dames de Saint-Maur; en avril 1768, il cédait au curé ses dîmes de Malmy et de Melzicourt et était ainsi déchargé de toute contribution aux réparations, à la fourniture des vases sacrés, ornements, linges, à la portion congrue et aux décimes.

Dans ce même moment, le curé voulut avoir un presbytère à Melzicourt; je crois que, depuis le xve siècle, on y avait perdu complètement le souvenir d'une habitation consacrée au logement du curé. Deux prêtres s'étaient succédés, les sieurs Landragin et Christian Gaspard, qui, chacun, avaient renoncé à toute réclamation à cet égard moyennant une indemnité de 40 livres que devaient leur payer les paroissiens de Melzicourt et de Malmy; mais en 1767, le curé Etienne Mercier entama une véritable lutte, sans grand succès, pour avoir son presbytère. Le seigneur de Malmy, Charles Deu de Vieuxdampierre, tenait à voir le curé résider à Malmy et offrait, pour le loyer, une maison du village qui lui appartenait. Dans un long mémoire, il chercha à établir que Melzicourt était un simple hameau et Malmy, un village autrement important. Malgré tout le respect que je dois à la mémoire de mon grand oncle, je ne puis nier que dans le feu de la discussion, il n'ait multiplié des arguments discutables, de nature à faire douter de son impartialité; il allait jusqu'à contester le territoire de l'ancienne paroisse de Melzicourt et la participation des trois seigneurs qui se partageaient la forêt d'Haulzy aux réparations de l'église. Nous avons vu plus haut combien grande était son erreur alors

1. Arch. Nat. Q 661.

2. Il y avait eu un patronage dont le titre était éteint; les biens qui en dépendaient avaient été attribués à M. Dey de Séraucourt, grand archidiacre de Reims, à la condition d'être réunis après sa mort, arrivée en 1675, au Grand Séminaire.

Digitized by Google

qu'il avait dû connaître l'état de répartition qu'il avait refusé de signer. Mais il avait affaire à un antagoniste qui, lui aussi, savait rédiger de longs mémoires et les assaisonner de réparties sarcastiques dont la vivacité excédait les bornes de la discussion. Il traitait volontiers le seigneur de Malmy de *marchand de bœufs*, la maison qu'on lui offrait de *fournil*, bien qu'elle ait été habitée par la douairière de Malmy ; il préférait les *trois fournils* qu'il occupait à Melzicourt. Je ne sais pas quelle fut la suite des discussions assez violentes du curé et du seigneur de Malmy ; ce qui est certain, c'est que le presbytère reste à l'état de vague projet.

L'abbé Mercier eut aussi des démêlés avec les dames de Saint-Maur, et fut condamné le 10 janvier 1769 à payer les deux tiers de la fourniture des bêtes mâles tant qu'il jouirait des deux tiers de la dîme.

En 1769, l'abbaye de Saint-Maur dut concourir, à cause de ses dîmes de Melzicourt, à la reconstruction du pont de Vienne-la-Ville.

A partir de 1459, Melzicourt figure dans les aveux des seigneurs de Hans et passa aux différents propriétaires de ce fief. En 1690, le 14 mai, Jean-Armand de Joyeuse, qui fut maréchal de France trois ans plus tard, rendait aveu pour ce fief qui, malgré son peu d'importance, avait droit de haute justice ; il le tenait de son père Antoine-François de Joyeuse, seigneur de Saint-Lambert, qui avait épousé Henriette de Viefville.

Le seigneur percevait 7 deniers et une maille par journel de terre, 20 deniers par fauchée et menu pré, 20 deniers par journel d'enclos, maison et cour, 5 sous par fauchée de gros pré ; le tout rapportant à peu près 100 sous par an. Il avait en outre des redevances sur les chevaux et les bestiaux ; la rivière d'Aisne depuis le point où finit ce qui appartenait au prieur de Vienne-la-Ville jusqu'à Servon. Le prieur lui devait, sous le nom de *muids de Hans*, 18 quartels de froment et autant d'avoine à la Saint-Martin d'hiver, représentant, en monnaie, la valeur de 18 livres [1].

II

LE FIEF DE LA RIVIÈRE DE TOURBE OU D'HAULZY

Déjà, à plusieurs reprises, le nom de ce fief a passé sous les

1. Arch. Nat. Q 661.

Digitized by Google

yeux des lecteurs ; nous avons mentionné la chapelle et la forêt d'Haulzy ; nous avons parlé des « hommes de la rivière de Tourbe » que Ade de Hans avait achetés au seigneur d'Autry, et qui se trouvaient compris dans une circonscription territoriale dont nous avons indiqué les limites.

Au premier abord, en jetant un coup d'œil sur la carte, on est surpris de voir cette circonscription complètement étrangère à la seigneurie d'Autry proprement dite [1]. Cependant, si on réfléchit que ce territoire a eu un chef-lieu féodal, on est amené naturellement à penser que l'on se trouve en présence d'un fief arrivé probablement par une alliance dans la maison d'Autry [2]. Le chef-lieu du fief était Haulzy, en la paroisse de Melzicourt ; il y avait là un château, dont le souvenir est consacré dans les aveux sous la dénomination de *Chastellet* et plus tard sous celle de *Château de Charlemagne*. Abandonné de bonne heure par les Autry et ensuite par les Grandpré Hans, il tomba peu à peu en ruine, mais, aujourd'hui encore, on en distingue parfaitement l'emplacement, sur les bords de l'Aisne, vis-à-vis Saint-Thomas. C'est un quadrilatère défendu à l'ouest et au nord par un escarpement naturel, et sur ses autres faces par un fossé qui a encore huit mètres de largeur. L'enceinte a 120 mètres de longueur du nord au sud, 102 mètres à l'est et 118 à l'ouest.

1. La châtellenie d'Autry comprenait Autry, Binarville, Condé, Grandhan, Montcheutin, Lanson, Machault et Séchault.

2. On chercherait inutilement la suite des premiers seigneurs d'Autry dans les ouvrages publiés jusqu'à ce jour. En étudiant les notes que j'ai réunies, voici de quelle manière on peut établir leur généalogie :

Manassès, seigneur d'Autry, dans la seconde moitié du XIe siècle, eut trois fils : Garnier qui suit ; Gui ; Baudouin, doyen de l'église de Châlons.

Garnier eut d'Elisabeth deux fils : Angobrand et Hairy, châtelain de Mouzon dont je parlerai ensuite.

Angobrand Ier épousa Havoise, dont il eut Angobrand II et plusieurs filles.

Angobrand II, de Marguerite, eut Baudouin qui suit ; Angobrand et une fille nommée Isabeau.

Baudouin, seigneur d'Autry, châtelain de Mézières, épousa Alix dont il eut : Renaut, mort avant 1246, qui avait épousé Agnès ; *Angobrand III*, mort en 1230 ; *Baudouin*, archidiacre d'Astenois qui hérita de ses deux frères ; Clémence, épouse de Renaud de Donchery ; Mahaut et Alix.

Hairy, second fils de Garnier, seigneur d'Autry fut, ainsi que ses successeurs, châtelain de Mouzon.

Angobrand Ier son fils eut pour enfants Angobrand II, Richard et Marie.

Angobrand II eut une femme du nom d'Isabeau dont :

Angobrand III,

Jacques son fils, était châtelain de Mouzon en 1267.

Digitized by Google

A 1500 mètres environ du *Chastellet*, au sud-est, vers Vienne-la-Ville, on a retrouvé l'emplacement de la chapelle Sainte-Elisabeth, entourée de ruines d'habitations qui indiquent l'emplacement du village d'Haulzy : elle existait encore en 1340 et 1392, puisque, dans le Pouillé de cette même année nous lisons : « Capella de Hauseyo non excedit 36 l., cadunt pro tercio, 28 s. abbatissae Sancti-Mauri ». L'aveu du seigneur de Hans du 15 mai 1392 mentionne la dîme de Dommartin-sous-Hans, sur laquelle « le chappelain de la chapelle de Hauzi doit prandre et avoir chacun an dix muis de bleif à la mesure de Hans ». (Arch. de Clermont, au château de Chantilly.)

Dans un acte de Moiremont de 1243, nous voyons mentionner une pièce de terre appartenant à la maladrerie de Royon et qui était située « de les la voye par où on va à Hauzey desur la Machière ». Aujourd'hui encore, le cadastre, parmi les lieux dits de la commune de Vienne-la-Ville, fournit les noms de *Plat d'Aulzy*, la *Montée d'Aulzy*. Cette dénomination est appliquée à toute la forêt située entre Melzicourt, l'Aisne, Malmy et la Tourbe, et l'on trouve la *Porte d'Haulzy* à l'entrée des bois entre le point où sont les vestiges de la chapelle Sainte-Elisabeth et le *Chastellet*.

En 1244, il y eut un accord entre l'abbaye de Saint-Maur et la maison Dieu de Hans au sujet des menues dîmes d'Haulzy [1]. Six ans plus tard, Ade, dame de Hans, donnait à la même maison Dieu une maison sise à Haulzy, deux charruées de terre et 30 arpents de bois ; en 1271, Henri de Hans faisait hommage au comte de Champagne de 100 livrées de bois, sises à Haulzy, qui jusque-là avaient relevé du comte de Bar, et s'engageait en même temps à acheter 100 autres livrées, là où il plairait à ce dernier, afin de les tenir de lui, en compensation. En 1274, Henri de Hans faisait un nouvel hommage au comte de Champagne, dans les mêmes termes que celui d'Ade, son aïeule, mais il y comprenait les 100 livrées de bois en question [2].

1. Les religieuses de Saint-Maur avaient une grange dimière à Haulzy ; en 1324, un acte dit : « Si quelques étrangers laborent dans Hazei, les deismes seront apportées dans notre grange décimale. »

2. Helvis de Barbençon, veuve en premières noces de Gilles Berthout, seigneur de Balaër, puis de Jacques de Grandpré, qu'elle avait épousé en 1228, et belle-fille de Ade de Hans, eut Haulzy comme douaire (Longnon, *Rôles des fiefs du comté de Champagne*, p. 404.

Digitized by Google

Les aveux d'Haulzy, au XIVe siècle, donnent quelques renseignements précieux que nous devons noter ici.

Henri IV, seigneur de Hans, mentionne en 1394 la maison de Hauzy, sise entre Viaisne et Lemezeicourt, avec ses jardins, 50 journels de terre, 14 fauchées de prés, 3 arpents de vignes, une tuilerie et 216 arpents de bois « au lieu dit ou Chastellet, tenant à la rivière d'Aisne, d'une part, à M. Henry d'Argier et demoiselle Jehanne de Lor, d'autre part »; plus 80 arpents de bois entre Vienne et Hauzy, la moitié de l'étang de Royon [1], deux sourciers entre Vienne-la-Ville et la maison d'Haulzy. — Viennent ensuite les arrière-fiefs : celui de Jacques de Hans, son frère, seigneur de Thenorgues, contenant l'autre moitié de l'étang de Royon et 60 arpents de bois. Celui de Simon de Hans, son autre frère : 100 arpents de bois et 7 fauchées de pré. Celui de Jean d'Arrentières, son beau-frère, comprenant la moitié de Melzicourt. Enfin, celui de Simon de Joinville, également son beau-frère, comprenant l'autre moitié de Melzicourt et 100 arpents de bois.

La guerre avait passé dans toute cette région lorsque, en 1421, le seigneur de Hans faisait un nouvel aveu; la tuilerie et les vignes avaient disparu et n'étaient plus mentionnées que pour mémoire. A cette date, un nouvel arrière-fief relevait d'Haulzy, c'était Chevières appartenant par indivis à Charles d'Haraucourt et à Edouard de Grandpré; celui-ci avait la motte seigneuriale et en faisait encore aveu en 1446 à Jacques III, seigneur de Hans.

On a des aveux et des hommages rendus par les seigneurs de Hans pour le fief d'Haulzy et l'étang de Royon en 1332, 1425, 1436, 1453, 1459, 1484, 1501, 1508; en 1519 par Guillaume de Grandpré, en 1524 par Hesse, comte de Linange et de Dampierre, en 1473 par Jeanne d'Anglure, veuve de Nicolas de Bossut, au nom de ses filles.

Au XVIIe et au XVIIIe siècle, le fief d'Haulzy n'est plus représenté que par la forêt de ce nom partagée entre les seigneurs de Ville-sur-Tourbe, de Vienne-la-Ville, de Hans et de Malmy.

MALMY

La première mention que nous trouvons de Malmy est dans

1. Notons en passant que, en 1357, à la mort de Jacques II de Hans, Regnier d'Offroicourt, son gendre, avait eu 98 arpents de bois à Haulzy, la

Digitized by Google

une énumération des biens de Saint-Maur de Verdun au milieu du XIe siècle, sous la forme *Malameias*[1]. Nous passons ensuite brusquement à l'année 1234, date d'une charte par laquelle Elisabeth, abbesse de Saint-Maur, reconnaît que les granges et dîmes d'Haulzy appartiennent à l'église de Malmy[2]; 19 ans plus tard, cette paroisse était au nombre des sept bénéfices auxquels renonçait Jean Blanchard, chanoine de Reims ; en 1459, Malmy est succursale de Melzicourt alors désert ; on y notait peu d'habitants.

Il n'est plus question ensuite de la paroisse de Malmy jusqu'en 1631, alors que le 11 juillet, le bailli de Vitry condamnait Isabelle Duval à faire des réparations à la nef de l'église. Trois ans plus tard, un acte établit que les dames de Saint-Maur y possédaient les deux tiers des dîmes qu'elles abandonnaient au curé en 1664 pour n'avoir plus à s'occuper des réparations à l'église. En 1680, les marguilliers de Malmy étaient déboutés de leurs prétentions à un préciput de 12 quartels de froment sur la dîme.

En 1733 et 1767, les décimateurs sont contraints à faire des réparations au chœur et à la chapelle Saint-Nicolas ; le séminaire de Reims, qui comptait au nombre de ces décimateurs, renonçait le 16 avril 1768 à ses dîmes pour être déchargé des frais d'entretien des bâtiments et du mobilier.

Je crois que les deux paroisses de Malmy et de Melzicourt furent presque toujours administrées par le même curé, malgré la difficulté de communication qui existait entre ces deux villages ; un sentier qui traverse la forêt d'Haulzy et qui est encore suivi et connu sous le nom de *Sentier du Curé*, indique le chemin que celui-ci avait à parcourir.

moitié de Melzicourt et le quart de l'étang de Royon. En 1364, au décès d'Alix des Armoises, veuve de Jacques II, son fils Henri III eut ce qui avait constitué son douaire à Haulzy.

1. *Gall. Christ.* XIII, pr. col. 559. Sur le territoire de cette commune il y avait, bien antérieurement, un centre habité; en effet, dans la partie nord, où commence la plaine qui s'étend jusqu'à la Tourbe, on trouve des substructions qui remontent à l'époque romaine.

2. « Je Elisabeth, par la patience de Dieu humble abbesse de Saint-Maur et tout le couvent de ladite église sçavoir faisons que nous reconnaissons les granges et dismes de tout le ban de Hauzey appartenir à l'église parocchiale de Malmy, voir même si aucun étranger labouroit terre en ladite tenue pourvu qu'ils ne fussent de Vienne ou de Berzieux. (Invent. des titres de Saint-Maur, communiqué par Mme Marcé, t. 3.)

Digitized by Google

Nous avons parlé plus haut des discussions qui eurent lieu au siècle dernier entre le seigneur de Malmy et le desservant de cette paroisse et de Melzicourt.

On peut déterminer la date à laquelle la paroisse de Malmy, jusque-là confondue dans la circonscription féodale de Hans, devint un arrière-fief distinct, avec haute justice.

En décembre 1332, Marie de Vierne, « damoiselle de Hans[1] », faisait aveu au comte de Bar, à cause de Clermont, du douaire qui lui avait été attribué ; c'était le quart du château et du village de Hans dont les trois autres quarts appartenaient à son neveu Jacques, seigneur de Hans, la moitié de Vienne-la-Ville et le quart de la haute justice de Malmy. Marie de Vierne était alors veuve de Jean, dit le Moine, seigneur de Hans qui, n'ayant pas laissé d'enfant mâle, avait pour héritier son neveu.

La succession de Jean Le Moine donna lieu à quelques incidents[2] ; en effet, dans l'aveu rendu un an plus tard, en 1333, par le seigneur de Hans, je remarque que Marie de Vierne avait pour douaire la moitié de ce qui avait appartenu à son mari ; de plus, qu'il y avait un jugement de la Cour des Comtes de Bar établissant que Henri d'Argers, chevalier, avait un tiers de l'héritage de Jean Le Moine parce qu'il devait payer « tout le testament et toutes les debtes et tous les tors fais doudit Jehan. »

59 ans plus tard, les fiefs qui avaient constitué le douaire de Marie de Hans appartenaient à Jean de Béveren, seigneur d'Aure ; le 15 février 1591, il faisait hommage à Yolande de Flandre, comtesse de Bar, à cause de Clermont, de ce qu'il possédait à Vienne-la-Ville, ainsi que de la seigneurie de

1. Je pense que Marie de Vierne était fille du seigneur de Hans et qu'elle ajoutait à son nom celui de Vienne-La-Ville, fief qui faisait partie des domaines qui lui avaient été attribués. Je n'ai encore rien trouvé sur l'origine de Jean le Moine, son mari qui n'ayant pas eu de postérité eut pour héritier son neveu, Jacques de Grandpré-Hans. C'est donc au commencement du XIVe siècle que Malmy, compris dans la part de Marie de Vierne devint une haute justice relevant d'abord directement de Clermont et, plus tard, de Hans.

2. Jean le Moine, écuyer, avait eu pour sa part une partie du château de Hans ; la moitié de la seigneurie ; la moitié de Royon ; 400 arpents de bois à Haulzy ; Malmy avec les maisons, la justice haute et basse, ce fief estimé 60 liv. de rente ; de plus, des arrière-fiefs tenus par Henri d'Argers et par Hugues de Conflans, dit Torchapel (Arch. de Clermont ; château de Chantilly).

Digitized by Google

Malmy ; avec maison, gaignage et haubergement, jardins, prés, terres, vignes ; plus une autre maison sise audit lieu entre celles de Jean Lambelet[1] et de Henri Martin, avec tuilerie, au lieu dit Les Planches ; le 30 octobre 1396, Jean de Béveren renouvelait cet aveu au comte de Bar.

Il est à remarquer que pendant près d'un siècle, Malmy releva directement du comté de Clermont-en-Argonne ; au xve siècle, il devint arrière-fief, relevant de Hans.

Dans l'aveu de 1456, rendu au comte de Bar par le seigneur de Hans, nous voyons figurer Henri de Béveren, dit de Dixmude, parmi les possesseurs d'arrière-fiefs. Henri était l'un des deux fils de Jean dont nous venons de parler et de Isabeau de Jumelles qui, devenue veuve, épousa Jean III, comte de Grandpré : « item, soulloit tenir Thierry de Beuvres, chevaliers, de mes prédécesseurs, les choses qui s'ensuivent et de present les tient de moy Henry de Disquemue ; premier, la ville de Courtaumont..., l'étang de Courtaumont...[2]. Item, tient ledit Henry de Disquemue, de moy, la ville de Malmy, ban et finaige d'icelle, toute la justice haulte, moyenne et basse, sa maison, tieullerie, et tout ce qu'il y peut avoir, lequel fief pouvoit valloir pour chacun an soixante livres tournois et de presant ne vault que quarante livres tournois ou environ. »

Maintenant, comment Malmy arriva-t-il aux Béveren, j'avoue que je ne puis le dire. Est-ce par suite d'arrangement de famille ? Est-ce par un mariage ? Le changement de mouvance laisserait supposer qu'à la mort de Marie de Hans, ce fief fut réuni aux domaines de Hans ; puis, qu'il en fut séparé ensuite par suite de quelque circonstance sur laquelle les textes font défaut[3].

1. Le cartulaire de l'église de Sainte-Menehould rédigé avant 1418, mentionne l'obit de Jean Lambelet, fils d'autre Jean, le 6 octobre. Il avait légué 20 sous tournois sur une maison sise à Malmy, appartenant à Jean le Bouquesson.

2. L'aveu de Marie de Hans (1332) porte que le moulin et la moitié de l'étang de Courtémont étaient tenus d'elle par Hugues Torchapel de Conflans, seigneur de Vitry-la-Ville. Dans l'aveu de Jacques de Hans (1333), Thierry de Béveren tenait sous lui la ville de Courtémont et 4 livres sur le grand marché de Hans. Jean était petit-fils de Thierry de Béveren, seigneur d'Aure : c'est à lui que revinrent les seigneuries de la maison de Dixmude, situées en Champagne.

3. Je trouve bien, mais sans preuves à l'appui, dans la généalogie des Dixmude faisant partie de la collection manuscrite de Kerchofs, à Bruges, que Gérard de Béveren, châtelain de Dixmude, dixième fils de Thierry et de Beatrix de Wallers, épousa l'*héritière de Han*.

Digitized by Google

Le 27 mai 1458, Henri de Dixmude, seigneur de Malmy, présentait le dénombrement de ce fief à Jacques, seigneur de Hans. Dans ce dénombrement, nous notons deux maisons, un colombier, le four banal alors en ruines ; nous remarquons aussi 52 arpents de bois « en bois qu'on dit les bois d'Hausy ou bien que on dit es Hayes », qui étaient alors de nul rapport pour avoir été destruits par le feu. C'est évidemment le bois d'Aure, appelé depuis ainsi parce qu'il appartenait au seigneur d'*Aure* et Malmy.

En 1451, d'accord avec sa femme, il vendait moyennant 1083 l 6 s 1 d. au comte de Vaudémont, la terre de Trois-Fontaines (Dufourny, I. 493). Saint-Jean et Champigneulles lui furent engagés en 1453 par Edouard, comte de Grandpré. Il avait, en outre, les dîmes de Tahure, celles d'Avègre qu'il partageait avec le chapitre de Reims, les fiefs d'Aure et de Marvaux. En 1474 il fonda, à Sainte-Menehould, une messe quotidienne dite messe d'Aure, dotée de rentes sur Saint-Juvin, Grandpré, Autry, Landres, Ville-sur-Tourbe, Virginy, Dommartin-sous-Hans ; il avait aussi des prés à Saint-Juvin, la tour démolie de Valmy et des biens à Braux-Sainte-Cohière.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

PIERRE BERTIN

STÉNOGRAPHE
LITTÉRATEUR ET INVENTEUR

I.

Le nom de Pierre Bertin mérite d'être mieux connu. C'était celui d'un homme utile, d'un travailleur infatigable, qui rendit à son pays d'incontestables services.

Théodore-Pierre Bertin naquit à Provins, le 2 novembre 1751, ainsi que l'atteste son acte de naissance [1], et non à Donnemarie-en-Montois [2], comme l'ont faussement indiqué les biographes.

Son père, Louis Bertin, avocat en parlement, avait débuté à Provins comme assesseur de la Maréchaussée ; nommé, en 1750, par Guérapin de Vauréal, prévôt-maire de la justice de Combles, qui dépendait de l'abbaye de Jouy, il cumulait ce titre avec ceux de prévôt de Courchamp et de Sourdun, de juge de la prévôté des Bénédictins de Saint-Ayoul, de bailli du Houssay et enfin de bailli du Plessis-aux-Tournelles, pour le duc de Fleury. Il avait, en même temps, un emploi dans les Aides.

Son aïeul, Michel Bertin, aussi avocat en parlement, remplissait à Provins les fonctions de Lieutenant de la maîtrise des Eaux-et-Forêts ; il était également prévôt de Courchamp, de Sourdun et de Chalautre [3]. Michel Bertin, comme beaucoup

1. Baptisé le même jour, il eut pour parrain Pierre-Louis de Cheverry, fils du substitut Procureur du Roi au bailliage et siège présidial de Provins, et pour marraine, sa sœur, Louise-Jeanne Bertin. (Reg. de la paroisse Sainte-Croix de Provins.)

2. Donnemarie-en-Montois, arrondissement de Provins (Seine-et-Marne). — Cette petite ville a donné, à une de ses rues, le nom de Bertin.

3. Toutes les localités citées font partie de l'arrondissement de Provins. — Combles et Jouy, commune de Chenoise ; — Guérapin de Vauréal, évêque de Rennes, abbé de Jouy, membre de l'académie Française. — Le prieuré de Saint-Ayoul à Provins. — Le Houssay, ancien marquisat près Provins. — Le Plessis-aux-Tournelles, commune de Cucharmoy. — Courchamp, Sourdun et Chalautre, canton de Villiers-Saint-Georges.

Digitized by Google

de bourgeois de son temps, avait pris des armoiries à la suite de l'édit de 1696. Il figure à l'Armorial général, dressé en 1698, qui existe en manuscrit à la Bibliothèque nationale. D'Hozier lui donne pour blason : « *de sable à une merlette d'argent.* »

La mère de Pierre Bertin, Louise Mitantier, appartenait à une vieille famille provinoise : elle était fille de Louis Mitantier. président en l'Election de Provins, et petite-fille de Bernard Mitantier, conseiller au bailliage de cette ville, dont il fut élu maire en 1676.

On assure que, vers 1760, Louis Bertin vint, avec sa famille, habiter Donnemarie-en-Montois. C'est peut-être le séjour de Pierre Bertin dans cette localité qui a pu induire en erreur les biographes, en leur donnant à croire qu'il y était né.

D'abord employé dans l'administration des Fermes Générales, Pierre Bertin résigna bientôt ces modestes fonctions et passa en Angleterre où il se livra avec ardeur, et on peut dire avec une sorte de passion, à l'étude de la langue anglaise. De retour en France, cette langue devint sa principale ressource ; il en donna des leçons à Paris et publia divers ouvrages anglais, alors que les chefs-d'œuvre de la littérature de nos voisins d'outre-mer n'étaient guère connus de nous. Il s'occupa également, dès 1790, de recueillir pour les journaux, au moyen du *système sténographique de Taylor*, les discours prononcés à la Législative et à la Convention et, en 1792, il donnait une première édition de cet ouvrage, simplifié et adapté à la langue française.

Mais les évènements qui survinrent, puis la chute du régime parlementaire au 18 brumaire, le forcèrent à renoncer à ses travaux. Découragé, il prit le parti d'émigrer en Angleterre ; son passe-port était prêt lorsque Manuel, Procureur de la Commune de Paris, lui refusa son visa. Au commencement de 1793, Bertin se retira d'abord à Provins, chez sa sœur, rue de la Table-Ronde, puis en septembre suivant dans la petite ville de Donnemarie-en-Montois [1].

Sous la Restauration, il put continuer son œuvre interrompue et organiser, vers 1817, le service sténographique chargé du compte-rendu officiel des Chambres que publiait le *Moniteur*.

1. Le Cri de l'indignation, par T.-P. Bertin. — Préface.

Digitized by Google

A la chute de l'Empire, Bertin avait repris, au Ministère des Finances, ses fonctions de chef de bureau de l'administration des *Droits-Réunis* ; il venait d'être admis à la retraite, lorsqu'une attaque de paralysie, suivie bientôt d'apoplexie, l'enleva à sa famille et à ses amis, le 25 janvier 1819.

N'ayant reçu de ses parents aucune fortune, Bertin eut à lutter presque constamment contre l'adversité ; homme de génie, travailleur infatigable, il s'occupa de littérature, de science, de commerce, d'industrie, et mena tous ces travaux avec une rare énergie, sans pourtant réussir à améliorer sa position.

Il ne traduisit pas moins de cent volumes et, pour les vendre, il se mit à la tête d'une librairie. Il faisait aussi le commerce de médailles antiques.

Mais, son plus grand mérite est d'avoir introduit en France la sténographie de Taylor. A ce titre seul, Bertin a droit à l'estime de ses compatriotes et nous pouvons, sans craindre le reproche de vanité locale, saluer en lui l'un de nos savants et hardis novateurs.

II.

La sténographie (du grec Στενοσ resserré, abrégé, et γράφω, j'écris), consiste à se servir de signes abréviateurs et conventionnels pour écrire aussi vite que la parole.

L'emploi d'une écriture abrégée était connu des anciens. Xénophon se servait de signes particuliers pour recueillir la parole de Socrate; Tiron, affranchi de Cicéron, avait inventé pour recueillir les discours de l'orateur romain, des signes abréviatifs devenus célèbres sous le nom de *Notes tironiennes* ; mais la véritable sténographie ne remonte pas au delà du XVIIe siècle.

Elle fut pratiquée d'abord en Angleterre. L'ouvrage de Macaulay, le premier écrivain anglais qui ait traité de cette matière, a été suivi d'une foule d'autres qui se sont succédé rapidement par des méthodes diverses, toutes supérieures à celles des Romains.

Sous le règne de Louis XIII, l'abbé Cossard publia le premier ouvrage qui ait paru en France sur la sténographie, il était intitulé : « *L'Art d'écrire aussi vite qu'on parle* ». En 1681, l'écossais Charles Ramsay dédia au roi Louis XIV sa *Tachéographie*. Ramsay n'écrivait que par syllabes détachées.

Digitized by Google

Un ouvrage plus remarquable parut encore en France en 1776, c'est la *Tachygraphie* de Coulon de Thévenot. Malheureusement la tachygraphie, presqu'aussi exacte, à l'orthographe près, que l'écriture ordinaire, avait le défaut de n'être pas assez rapide et se trouvait ainsi ne pas remplir le but de son auteur.

De toutes ces méthodes, celle que publia l'anglais Samuel Taylor, en 1786, eut la vogue la plus méritée et la plus soutenue. Taylor supprima hardiment les voyelles médiantes qui faisaient le désespoir de ses prédécesseurs, et obtint par là une rapidité presque double de celle qu'on avait obtenue avant lui. On peut dire qu'il opéra dans l'art abréviateur une véritable révolution.

Bertin, qui avait été à même d'étudier ce système durant son séjour en Angleterre, fixa l'attention publique en adaptant à la langue française la sténographie de Taylor et en s'appliquant à faire prévaloir, sur d'autres méthodes connues, un système qu'il perfectionna et où, pour la première fois, les signes étaient combinés de manière à représenter des mots simplifiés par la suppression des voyelles et même d'une partie des consonnes. Dès 1790, il employa lui-même ce procédé pour recueillir les discours prononcés à la Tribune législative, qu'il transmettait ainsi aux journaux.

On peut dire qu'il rendit un énorme service à la presse en propageant cette invention. Il donna à cet effet, en 1792, une première édition de son « *Système universel et complet de sténographie d'après Taylor* ».

A cette époque, malgré les diverses méthodes qui existaient, la sténographie était encore si peu cultivée chez nous qu'aucun journal n'avait pu trouver des hommes capables de reproduire les séances de la *Constituante*. Néanmoins, l'impulsion était donnée ; la pratique de la sténographie commençait à se répandre. Le Directoire regarda le système de Bertin « *comme l'une des plus heureuses conceptions dont le génie de l'invention ait à s'applaudir* » et encouragea le novateur qui fut compris dans le nombre des gens de lettres auxquels la Convention accorda des secours : il reçut quinze cents francs à titre de *Récompense nationale*.

Dès ce moment, Bertin assistait régulièrement aux séances des Assemblées politiques ; il envoyait ses comptes-rendus sténographiques aux journaux. C'est ainsi que nous ont été conservés tant d'admirables discours.

Digitized by Google

Il fit paraître successivement une deuxième, puis une troisième édition de son livre[1] ajoutant, chaque fois, quelques perfectionnements (1794-1796), et commença, en 1795, la publication des fables de La Fontaine « *gravées en caractères abréviateurs, avec vignettes en taille douce et le portrait de l'auteur* ».

« Quelque répugnance que nous ayons à nous montrer avec avantage, dit Bertin dans la préface de sa troisième édition, nous ne pouvons dissimuler à nos lecteurs que nous n'ayons contribué à la propagation de la méthode de Taylor par le développement que nous lui avons donné, ainsi que par les changements importants que nous y avons faits. Ces innovations, qui consistent principalement dans la composition de nos finales, dans leur classification, et dans la faculté de les combiner avec les dernières lettres des mots, ont tellement ajouté à la simplicité de l'écriture, qu'on pourrait, sans exagération, appeler ce nouveau type l'ombre de la parole, si jamais l'ombre pouvait devancer la substance, phénomène très fréquent en sténographie.....

« Ne voulant rien omettre de ce qui avait quelque rapport avec notre méthode, nous avons créé, à l'instar de quelques abréviateurs, un alphabet physionomique qui rend le silence même intelligible ; et une numération sténographique formée avec nos caractères, qui, en se combinant de même que les lettres, simplifie beaucoup les opérations du calcul. Nous nous flattons que ces différentes additions ne pourront qu'ajouter au mérite d'un ouvrage dont le succès est pleinement justifié par le cours rapide de la première édition, depuis longtemps épuisée, et par la Récompense nationale que lui a décernée la Commission exécutive de l'Instruction publique, sur l'avis favorablement motivé du Bureau de Consultation des Arts. Si des motifs aussi déterminants ne parvenaient pas encore à faire adopter généralement nos principes, nous ne pourrions alors en chercher la cause que dans la justesse de cette pensée, malheureusement trop vraie, de J.-J. Rousseau : « Certains hommes, sans discuter l'avantage des signes, s'en « tiennent à ceux qu'ils trouvent établis, et préfèrent une mau- « vaise manière de savoir à une meilleure manière d'apprendre. »

Après le 18 brumaire, les évènements politiques interrom-

1. Système universel et complet de Sténographie, ou manière abrégée d'écrire, applicable à tous les idiômes... Adapté à la langue française par Théodore-Pierre Bertin, traducteur des Satyres d'Young et autres ouvrages anglais. — Troisième édition. — Paris, l'an 4 de l'ère Françoise. — De l'imprimerie de P. Didot l'aîné. — Chez T.-P. Bertin, rue de la Sonnerie, n° 1, près le Châtelet, et à Provins, chez sa sœur, rue de la Table-Ronde.

Digitized by Google

pirent l'œuvre de Bertin. Sa vie fut brisée, et c'est ce qui explique son animosité contre Napoléon et sa joie du retour des Bourbons. Sous le Consulat et l'Empire, le rôle de la sténographie se trouva singulièrement réduit : on cherchait plutôt à étouffer la pensée qu'à la propager; quoi qu'il en soit, Bertin ne perdit pas courage et la ténacité des efforts tentés par lui devait, comme d'ordinaire, triompher des obstacles et atteindre le but. Esprit inventif, il simplifia encore sa méthode dont il donna, en 1804, une quatrième édition sortie des presses de l'Imprimerie impériale.

L'inauguration du gouvernement représentatif par la Restauration mit en faveur l'art sténographique qui prit, dès lors, un grand développement. La sténographie était devenue, en effet, une nécessité ; les mains des scribes étaient trop lentes pour satisfaire aux besoins moraux d'une masse d'individus impatients et avides de connaître les débats des Chambres. Il fallait un travail mécanique pour y suppléer. Bertin vit enfin ses efforts couronnés de succès et il rendit un service réel à la presse en appliquant son ingénieux système aux séances des Assemblées publiques. En 1817, il se trouva à la tête d'une petite phalange de sténographes chargés du compte-rendu officiel des Chambres que publiait le *Moniteur*.

Doué d'aptitudes diverses, Bertin ne s'est occupé qu'accidentellement de sténographie. Cependant, on doit lui rendre cette justice, c'est qu'en propageant et en simplifiant le système de Taylor, il a été, non-seulement par lui-même, mais encore par ses élèves et ses imitateurs, l'introducteur de la sténographie en France. A ce titre, son nom mérite d'être connu de tous les sténographes français.

III

Pauvre et laborieux, Bertin eut souvent à lutter, par un travail opiniâtre, contre les rigueurs du sort. Il fut, tour à tour, libraire, relieur, inventeur. Constamment occupé de physique, il croyait avoir découvert une application nouvelle du siphon « *pour élever l'eau, sans pompe ni piston* » au-dessus de sa source, par la seule force ascensionnelle qui, en faisant passer le liquide de la petite branche dans la grande, remplissait un réservoir placé au sommet. L'Institut nomma des commissaires pour examiner l'instrument ; le célèbre physicien Charles en fut rapporteur. On étonna beaucoup Bertin

Digitized by Google

en lu montrant sa machine décrite et gravée dans le *Traité de la Magie naturelle*, par J.-B. Porta.

Il a été plus heureux dans une invention que personne ne lui a disputée. Le 27 septembre 1799, il obtint un brevet d'invention pour sa « *lampe docimastique* » fondée sur les propriétés de l'éolipyle et destinée à l'essai des mines et métaux, comme également aux usages domestiques. Après diverses transformations, cette lampe docimastique est devenue, de nos jours, la lampe à souder des plombiers.

Doué d'une imagination inventive, Bertin avait conçu le projet de reliures vernies pour lesquelles il avait aussi pris un brevet en 1811. Aidé du comte Frochot, préfet de la Seine, qui s'intéressait à lui, il établit un vaste atelier dans les anciens bâtiments du Châtelet; mais toujours malheureux dans ses entreprises, il fut bientôt obligé de l'abandonner. Les livres, recouverts d'un cartonnage verni avec miniatures, dessins gravés, peints ou incrustés, étaient assez agréables à l'œil, mais n'offraient pas de solidité.

IV

Nous avons suivi Bertin comme sténographe et comme inventeur ; voyons-le maintenant comme traducteur et littérateur.

Pierre Bertin est assurément l'un des écrivains les plus laborieux qu'ait possédé la France [1]. Ses œuvres, traductions et opuscules, ne s'élèvent pas à moins de cinquante ouvrages formant plus de cent volumes [2].

Ayant acquis une connaissance approfondie de la langue anglaise, il voulut, à l'exemple de Voltaire, faire connaître à ses contemporains les institutions parlementaires du Royaume-Uni, et les œuvres des plus célèbres écrivains anglais.

C'est en 1788 qu'il débuta comme traducteur. Etonné de l'oubli de Letourneur qui n'avait pas compris dans les œuvres choisies du célèbre orateur des *Nuits*, les *Satyres d'Young* sur l'Amour et la Renommée, il en fit une traduction. La *Vie de Bacon*, par David Mallet, et un ouvrage de William Paley, sur la Justice criminelle et sur le Jury, ont été traduits par Bertin

1. Larousse. — Dict. du XIXe siècle. — Vo Bertin.

2. Quérard, — *France Littéraire*, t. I, p. 388, — *La Biographie des Hommes Vivants*, Didot, t. Ier, p. 319, — Fourtier, — *Provins-lettré*, 1880, p. 56, ont donné la liste complète des œuvres de Bertin.

Digitized by Google

avant 1789[1]. De 1795 à 1804, il donna l'*Histoire des principaux Lazarets de l'Europe*[2]. Cette traduction, dont on trouve des exemplaires séparément, fait partie du *Recueil des Mémoires sur les Etablissements d'Humanité* publié par ordre du Ministre de l'Intérieur. Il fit paraître, en 1817, la quatrième édition de la *Grammaire Française et Anglaise*, de Dubieff.

Bertin avait préparé, dans sa jeunesse, une traduction complète de *Tom Jones*; son but était de venger l'ingénieux philosophe Fielding, des mutilations de Laplace. Son manuscrit était presqu'achevé lorsqu'il fut devancé par des concurrents plus diligents, entr'autres par Davaux en 1794. Forcé de renoncer à son entreprise, qui aurait pu lui procurer un succès durable, il traduisit une multitude de romans anglais.

En 1814, Bertin salua le retour des Bourbons et, comme tant d'autres, crut devoir attaquer le pouvoir impérial qui venait d'être renversé ; il écrivit une brochure intitulée : *Le Cri de l'Indignation ou l'Ami des Bourbons*[3]. Mais son zèle, sans doute, ne fut pas récompensé, puisqu'arrivé à l'âge où le repos devient nécessaire, cet écrivain laborieux et digne d'un meilleur sort fut forcé de continuer le métier ingrat et pénible de traducteur.

Citons encore parmi ses opuscules : *La Comiphonie ou les Femmes dans le délire* (Paris, 1802, in-12 avec fig.). — Le *Tom Jones des Enfants*, (Paris, 1812, in-18 avec fig.)

Et parmi ses autres traductions : L'*Eté du Nord* (Northen Summer) traduit de John Carr, (Paris, 1802, 2 vol. in-8°). — Les *Misères de la vie humaine*, traduit de James Baresfort, (Paris, 1818, 2 vol. in-8°, fig. sur bois). — Les *Curiosités de la Littérature*, traduit d'Israéli, (Paris, 1819, 2 vol. in-8°)[4].

V

En 1875, dans une courte notice intitulée : *Le Sténographe Bertin, né à Provins*[5], nous indiquions, d'une manière certaine, le lieu de naissance de Théodore-Pierre Bertin.

1. Dict. de la Conversation.
2. Traduction de J. Howard. Paris, 1799-1804. 15 vol. in-8°.
3. Paris, 1814. — Dabo Blanchard, in-8° de 48 pages.
4. Plusieurs des ouvrages de Pierre Bertin ont été attribués, à tort, à Louis-François Bertin, son homonyme qui, comme lui, s'occupa de traduction d'ouvrages anglais.
5. Arcis-sur-Aube, 1875, 3 pages in-8°.

Digitized by Google

Ce travail, reproduit en caractères abréviatifs dans la *Gazette sténographique de Seine-et-Marne*[1] et, plus tard, en langue allemande, dans les *Archiv für Stenografie*[2], devait être le point de départ de l'hommage public rendu depuis à la mémoire du célèbre sténographe.

Dans sa réunion tenue à Lagny, le 16 octobre 1881, le cercle sténographique de la Brie décidait qu'une plaque commémorative serait placée à Provins, sur la maison de naissance de Bertin, « en souvenir des services rendus par lui à la cause sténographique[3]. »

Une souscription fut ouverte et la ville de Provins, s'associant à cette généreuse pensée, s'inscrivit aussitôt pour une somme de trois cents francs.

La municipalité, d'accord avec les membres du Cercle fixa au lundi 22 mai 1882, l'inauguration du monument. Par les soins d'une commission spéciale, des fêtes furent organisées : concours de gymnastique, marches militaires, bals, illuminations, attirèrent la population de la ville et des pays voisins qui se pressait dans les rues enguirlandées de la vieille cité des roses.

Des conférences eurent lieu, ce jour-là, dans la salle du théâtre, sous la présidence de M. Lenient, professeur à la Sorbonne et député de l'arrondissement, en présence de la municipalité, des fonctionnaires et des délégués du Cercle sténographique : MM. Fleury fils, président; Fleury, père, Inspecteur d'Académie, le docteur Thierry-Mieg, Jules Grenier, etc... Une foule nombreuse, un public d'élite, occupait l'intérieur de la salle.

Après deux charmantes allocutions de MM. Lenient, député, et Duflos, Sous-Préfet, MM. Fleury, père et fils, firent, tour à tour, l'éloge de Bertin et de la sténographie; puis l'Assemblée se transporta *rue aux Aulx*, où fut solennellement découverte

1. Février et mars 1878. — Journal mensuel dirigé par M. Jules Grenier, officier d'Académie, d'après la méthode des frères Duployé.

2. Publication mensuelle publiée à Weimar, par le Dr Paul Mitzchke, archiviste du Grand-Duc de Saxe-Weimar. — N° 360, décembre 1878.

3. Dans son assemblée générale du 30 avril 1882, le Cercle sténographique conféra à M. Choullier le titre de Membre d'Honneur. — Au mois de novembre de la même année, cette société prit le nom d'Union sténographique de Seine-et-Marne. Elle a, actuellement, pour Président d'Honneur M. le comte Foucher de Careil, sénateur, ancien Préfet de Seine-et-Marne, et, pour Président effectif, M. Schindler, de Provins. (*Note de l'Éditeur.*)

Digitized by Google

l'inscription suivante gravée, en lettres d'or, sur une plaque de marbre noir encastrée au-dessus de la porte de la maison portant le numéro 14 :

HONOS PATRIÆ

—

PIERRE-THÉODORE BERTIN
INTRODUCTEUR DE LA STÉNOGRAPHIE EN FRANCE
EST NÉ DANS CETTE MAISON LE 2 NOVEMBRE 1751

—

LA VILLE DE PROVINS
LE CERCLE STÉNOGRAPHIQUE DE LA BRIE
22 MAI 1882

En participant à l'œuvre entreprise par le Cercle sténographique, la ville de Provins a montré, une fois de plus, qu'elle aimait à reconnaître, quand il se révélait, le mérite de ceux de ses enfants qui, dans la mesure de leur force, ont contribué à l'avancement des sciences, des lettres ou des arts, et sont restés l'honneur du pays. Il s'agissait de perpétuer le souvenir d'un compatriote méritant, d'un citoyen utile, qui a su non-seulement faire faire un grand pas à l'art sténographique, mais encore acquérir, par ses travaux divers, des droits à la reconnaissance de tous. Bertin, sténographe, littérateur et inventeur, est un de ces hommes dont la vie, toute de labeur et de persévérantes recherches, peut être donnée en exemple aux amis du progrès.

Espérons que l'ancienne capitale de la Brie, fière de toutes ses gloires, voudra aussi un jour honorer la mémoire du « doux chantre de la Voulzie », si Provinois par le cœur, et que bientôt la statue d'Hégésippe Moreau se dressera rayonnante sur l'une des places publiques de Provins !

ERNEST CHOULLIER.

Digitized by Google

VOYAGE LITTÉRAIRE*

DE DOM GUYTON EN CHAMPAGNE

Le portail de l'église est profond avec piliers. M. l'abbé y a une porte de communication : son logis est au midi. C'est aujourd'hui monseigneur Vauréal [1], évêque de Rennes, ambassadeur en Espagne, qui n'accommode pas les prieur et religieux, et les laisse, disent-ils, à la mercy d'un agent ou intendant qui n'entend du tout aux affaires. Le service divin se fait bien à Jony : il y a de bonnes voix qui ne s'épargnent pas. Les religieux marquent dans l'église et dans le cloître l'endroit des sépultures de leurs confrères par un carreau de brique sur lequel est gravé les noms et surnoms des religieux et le temps de l'obit. La sacristie au nord assez propre. Il y a des reliques, entr'autres un buste dont la tête porte en étiquette : *Sancti Marci et Marcelliani*, quoi qu'il n'y ait qu'un chef. Il y a des saints de figure antique. Beaux cloîtres voûtés dans les quatre parties en ogive. Le chapitre qui a trois fenêtres au levant est bien boisé de côtés, mais pas au fond. Au devant du réfectoire, une belle rotonde voûtée sur laquelle il y a une fontaine. Le réfectoire est beau, long, large, sans pilliers, bien voûté, bien éclairé : une chaire dont l'escalier est dans la muraille, mais la lecture se fait à la table du prieur. Le dortoir est beau et assez large. De l'horloge il y a un fil de fer qui répond dans le milieu du dortoir à un timbre qui réveille forcément à deux heures après minuit pour l'office divin. Du dortoir on monte par 4 ou 5 marches à la salle de la bibliothèque, belle, bien boisée, parquetée. Il y a de bons livres, des manuscrits en velin, deux gros globes. Du dortoir, un peu au-dessus de la bibliothèque, on va à l'infirmerie, dont les fenêtres donnent sur une chapelle d'où les malades entendent la messe. L'appartement du prieur qui a issue au dortoir, est fort commode.

* Voir page 13, tome XXI, de la *Revue de Champagne*.

1. Louis-Gui Guérapin de Vauréal, ambassadeur en Espagne, évêque de Rennes de 1732 à 1758.

Digitized by Google

Il y a une galerie au-dessus du cloître qui communique au logis des hôtes qui est honnête et propre.

Le 19 septembre je vins à la ville de Provins, distante de deux lieues. Je m'arrêtay d'abord à l'abbaye de Saint-Jacques, de chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, où le prieur me fit remarquer des travaux : une cuisine en terre : la bibliothèque et deux chambres l'une sur l'autre : je ne vis que celle du bas, fort belle, dont chaque armoire a son petit grillage de cuivre et leur a été donné par leur abbé, M. d'Aligre, chancelier de France[1] y a son tombeau du côté de l'Evangile, partie dans la muraille, partie dehors, assez simple, qu'il fit faire 50 ans avant sa mort, parce que son faible tempérament le menaçait chaque jour de sa fin. Le prieur décore l'église : il y a fait faire une porte en grillage de fer à l'entrée du chœur d'un grand et riche dessin, habilement travaillé.

J'ai vu dans Provins les pères bénédictins de Saint-Ayoul. Leur maison est petite, comme la bibliothèque, mais jolie. Leur église est contigüe à une autre église du même nom qui sert de paroisse à la ville.

A deux pas de la ville, sur la hauteur, est une abbaye de Citeaux, nommée le Mont Notre-Dame[2]. Ce sont des religieuses, dont les facultés sont petites : elles vivent pauvrement et régulièrement.

De Provins, retournant à l'abbaye de Vauluisant qui mérite d'être vue plus d'une fois, j'allay à Nogent-sur-Seine qui en est à 4 lieues[3]. L'église paroissiale Saint-Laurent a sa beauté. Il y a au faubourg des Pères Capucins qui ont une petite bibliothèque et une église qu'ils décorent. La rivière de Seine passe à Nogent et il y a un beau pont pour les grands batteaux. C'est M. le maréchal duc de Noailles qui en est seigneur engagiste[4].

De Vauluisant je passai deux jours après, pour mon retour à Troyes, par la petite ville de Villeneuve-l'Archevêque[5] qui en

1. Etienne d'Aligre (1592-1677), nommé chancelier le 4 janvier 1674.

2. Fille de Preuilly, fondée en 1230 par le comte de Champagne.

3. Département de l'Aube.

4. Adrien-Maurice de Noailles (1678-1766).

5. Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Sens (Yonnne). L'église réunit les trois styles romans. XIIIe siècle (le portail) et Renaissance (le chœur).

Digitized by Google

est à une lieue. Je m'y arrêtai pour voir l'église qui porte des marques de sa dépendance de celle de Sens, par les armoiries de M. Languet, archevêque, qui sont en plus un endroit du chœur. Cette église a une grande porte au nord, dont le dehors est orné de plusieurs grandes figures de pierre. La grande porte au couchant n'a rien de remarquable. Elle est voûtée au sanctuaire et au croison traversant. La chaire est du côté de l'épitre, vis-à-vis un *Ecce Homo*. Dans une chapelle particulière du côté de l'Evangile, sur l'autel, est un Dieu de Pitié qui se voit par le grillage, qui sert de devant d'autel. C'est un chanoine régulier de Sainte-Geneviève de Paris qui en est toujours curé à la nomination de l'archevêque. Je fus diner à Saint-Liébaut chez le sieur de Rhin qui est bon et honnête, et je fus voir le beau château de M. le duc d'Estissac, autrefois de M. le chancelier Séguier. Les jardins, les caneaux d'eau y sont d'une prodigieuse longueur, bien entretenus : ceux qui environnent le château sont larges, profonds de six pieds, et contiennent beaucoup de poissons, entr'autres des carpes que M. André, le concierge, me fit remarquer, de couleur verte, rouge, blanche. Il y a une petite chapelle propre : le tableau de l'autel est le roi saint Louis. Dans la chambre de la dame, il y a une belle tapisserie de soye, fils d'or et argent : c'est l'histoire de Marie Stuart, reine d'Ecosse. Autre tapisserie à fleurs de lys du temps du chancelier. Tour de lit de damas de Caux.

Le même jour, 22 septembre, je me rendis à Troyes, dont le pavé est fort dur. J'y vis la cathédrale qui est fort belle : le riche trésor, les riches couvertures des textes sacrés, la couronne du comte Henry. Entre le chœur et le sanctuaire, du côté de l'Evangile, on voit le beau et haut mausolée de M. le maréchal de Choiseul-Praslin, maréchal de France, lieutenant général en Champagne, mort le 1er février 1626, âgé de 63 ans. On voit son éloge sur son tombeau. — L'église Saint-Etienne, qui était la chapelle des comtes de Champagne, dans laquelle on remarque encore leur longue tribune contiguë à leur palais, a un chapitre et collégiale distingués. M. Camusat, chanoine, voulut bien me faire voir les différentes pièces de leur trésor : une très belle croix en filigrane fin, ornée de riches pierreries et de figures antiques : le bréviaire du comte Henry, en vélin, lettres d'or, couvert magnifiquement ; la crosse de saint Thomas de Cantorbery ; boëte d'or à mettre le Saint-Sacrement le jeudy saint, estimée par un juif 200 louis ; texte sacré et sa couverture ; le chapeau du comte Henry, de taffetas, orné partout de pierreries. Les tombeaux dans le chœur de cette collégiale, du

Digitized by Google

comte Henry et de son épouse : ils sont d'argent avec pierreries autour et émail : beaucoup d'écrit tout autour, que nous n'avons eu ni le loisir, ni la commodité de lire.

Dans l'église Saint-Jacques, le Saint-Sacrement repose dans une niche à côté de la chapelle de la Vierge.

Dans l'abbaye de Saint-Loup, chanoines réguliers, il n'y a pas de bibliothèque. On y voit au milieu du rétable du maître-autel le riche reliquaire qui renferme le chef de saint Loup, évêque de Troyes [1]. Dans une chapelle au nord, on remarque une pierre qui en fait le rétable et qui n'étant qu'un seul bloc représente le baptême de saint Augustin, comprenant les figures de saint Ambroise, saint Augustin, sainte Monique et trois autres personnages en grand. La place de l'abbé à vêpres est distinguée par une coquille sculptée au-dessus de sa tête.

A l'abbaye de saint Martin, chanoines réguliers, qui ont une petite communauté, il y a une petite bibliothèque. Dans la sacristie, belle argenterie et ornements. Les Pères Dominicains ont une belle bibliothèque lambrissée, longue, large, élevée : les livres en paraissent négligés et la salle mal propre. Les Cordeliers en ont une bien voûtée avec ornements à la voûte : elle n'est pas propre, il y a un grand nombre de livres sur le plancher. On me promit de m'y faire voir les *Dits de saint Bernard*, insérés dans leur catalogue. J'y retournay dans cette espérance, mais le père lecteur me dit l'avoir recherché inutilement. Dans leur église, au Jubé, une figure de la Sainte-Vierge très bien sculptée.

L'Hôtel-Dieu a 30 lits d'hommes et autant de femmes, et pour supérieur un antoniste, établi par M. le Grand aumônier de France.

A la porte Saint-Jacques sont les pères Mathurins et de la Rédemption des captifs, fort petite maison. Hors les portes, bien loin, sont les pères Antonistes, petite maison. Le supérieur commandeur me fit voir leur pauvre bibliothèque et me mit en mains les sermons imprimés de leur père saint Antoine, en me disant qu'ils faisaient preuve contre feu M. Fléchier qui dans son panégyrique du saint a dit : O la bienheureuse ignorance de saint Antoine. Apparemment, ajouta-t-il, que cet évêque n'avait pas lu dans la vie que saint Athanase a fait de ce saint que : *legebantur epistolæ S. Antonii, sicut epistolæ*

1. Mort en 479.

Digitized by Google

divi Pauli. A quoy je répondis que vraisemblablement M. l'évêque de Nîmes reconnaissait dans saint Antoine l'ignorance de l'esprit et des maximes corrompues du siècle dans le sens que le pape saint Grégoire dit de notre père saint Benoit que *erat scienter nescius et sapienter indoctus.* Comme je parus surpris que je ne remarquasse pas de livres rares, il me répondit que l'usage parmi eux de leurs petites communautés était que celles où il se trouvait des livres rares et importants, les envoyaient à la maison chef d'ordre. Il serait à souhaiter que dans l'ordre de Citeaux cet usage fut sur pied, où il y a nombre de petites communautés qui laissent pourrir de beaux manuscrits et livres imprimés, ou en donnent les feuilles à leurs cuisiniers pour mettre sur la pâte, ou en tirent les feuilles de parchemin pour mettre leur tabac, ou les vendent aux épiciers et beurriers.

Les Pères de l'Oratoire ont à Troyes une maison de repos : et une autre maison qui est le collège de la ville, où l'on dit que l'on fait de bons écoliers. Il y a des Pères missionnaires qui ont la direction des jeunes séminaristes.

De Troyes je passay à l'abbaye de La Rivour [1], maison bien rétablie et décorée partout, entr'autres dans l'église, par les soins des prieurs et procureurs depuis environ 20 ans, particulièrement par celui d'aujourd'hui, dom Fournival, qui empêcherait, s'il le pouvait apparemment, la fréquentation des femmes de la basse-cour dans les basses-cuisines. Je dinay à l'abbaye de Montiéramey [2], où je trouvai le prieur, dom Forestier malade à l'infirmerie, le sous-prieur et sept autres religieux occupés pour les vendanges. Ils se trouvèrent tous à 4 heures dans la salle à manger : le prieur y tenait la première place, le sous-prieur à sa droite, celui qui écrit cecy à sa gauche, ce qui n'est pas conforme à la règle *de hospitibus suscipiendis.* Le père prieur me fit voir l'église qui me parut fort belle et singulière pour la partie fort renfoncée qui est derrière le maître-autel et se découvre dès le chœur et la nef. Au-dessus du maître-autel est une châsse peu riche renfermant le corps de saint Victor. Ils ont séparément un reliquaire qui renferme son chef dans l'infirmerie. Sur les sièges du chœur on voit gravé sur le bois en plusieurs endroits : *virtuti fortuna laves.* La sa-

1. Larivour.

2. Abbaye bénédictine, fondée vers 837 par Aladron, comte de Troyes, canton de Lusigny (Aube).

Digitized by Google

cristie est très meublée d'argenteries, linges tenus très proprement : il y a une belle et riche croix et de beaux tableaux. Ils ont une bibliothèque. Le père prieur m'assura qu'ils n'avaient rien des ouvrages de Nicolas, religieux et secrétaire de saint Bernard et retiré enfin à Montiéramey. Dans l'abbaye de Mores [1], il y a quelques manuscrits en velin et imprimés assez bons. Je lui conseillay d'en user pour Clairvaux comme je viens de marquer qu'ils usent les Antonistes : il ne m'en a pas paru éloigné. Il paraît homme de bien, zélé pour rétablir cette maison où il y a trois religieux. Les femmes de ménage entrent aussi dans l'intérieur.

A la maison des Pères Mathurins, dite la Gloire-Dieu [2] à deux lieues de Mores, je ne trouvai qu'un religieux. C'est peu de chose partout. Dans la chambre du ministre, il y a un petit tableau, *Vera effigies S. Anastasii*, dont le religieux me dit qu'on avait offert 500 livres. On y voit aussi le portrait dudit ministre.

Je m'arrêtay à la ville de Mussy-l'Evêque [3]. Je visitay l'église dont la voûte menace ruine et est à la charge des habitants. Le sanctuaire est réparé à nouveau dont sa voûte par l'évêque de Langres qui en est seigneur et y a un fort beau château. Un chanoine me conduisit derrière le maître-autel entouré de rideaux où je vis une lampe clairante pour le Saint-Sacrement qui est dans une niche, près de laquelle il y a deux figures fort hautes et larges et d'autres moindres sur une seule pierre, qui sont fondateurs-fondatrices de ladite église [4], qui a un trésor dont il n'avait pas la clef. De treize chanoines ils ne sont que quatre à la nomination dudit évêque. Il y a un Hôtel-Dieu sans salles ni lits.

De Mussy où il y a un couvent d'Ursulines, je fus à l'abbaye bénédictine de Pothières [5] avec laquelle notre maison de Pothières a eu de si longs procès. L'église est toute neuve. Ils ont

1. Mores, abbaye cistercienne, dépendait du diocèse de Langres (Aube).

2. Aube.

3. Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bar-sur-Seine (Aube). L'église est classée.

4. Ce doit être le tombeau sur lequel sont représentés Gilles Vignier et sa femme (XIVe siècle). L'église date en grande partie du XIIIe siècle.

5. Pothières ou Poulthières, abbaye bénédictine du diocèse de Langres, fondée en 1160 par Gérard, comte de Roussillon. — Côte-d'Or, canton de Châtillon. Il n'en subsiste que le pavillon du prieur.

Digitized by Google

placé leur chœur dans le sanctuaire tout près du maître-autel : il est petit et étroit et c'est sans doute pour cela qu'entre chaque siège il n'y a ni appui, ni porte close. La sacristie boisée proprement, bien fournie de linge et argenterie, reliquaires avec reliques : il y en a une *de cuculla S. Bernardi*. Le tout tenu avec beaucoup d'ordre. Au-dessus de la table où s'habille le prêtre, est un bon portrait de saint Bernard. La bibliothèque est bien rangée et a de l'agrément par la belle situation de l'abbaye : il y a un volume de sermons en français de saint Bernard et le *Genus illustre S. Bernardi* du Père Chifflet. L'abbaye a la seigneurie du bourg. Il y a un soleil de figures anciennes, en émail, soutenu par deux anges. Il y a cinq religieux. Dans une salle il y a un bon portrait de saint François de Sales. Dans le réfectoire, il y a au dos de la place du supérieur deux tablettes, sur l'une, les armoiries de la maison et au-dessus on lit : *Illustrissimus Gerardus de Rosillon totius Burgundiæ multarum que aliarum provinciarum princeps*[1], *cujus stemma hic depingitur, hujus sacri monasterii Pultheriensis fundator viam universæ carnis ingressus est anno octogesimo.* Sur l'autre tablette : *Sacri monasterii Pultheriensis ad romanam curiam immediate pertinentis insignia.* Ce sont deux clefs croisées avec une épée qui élève la pointe en haut au milieu. Je remarquay au bas d'une estampe de saint Jérôme : *multos sacros libros sua manu descripsit.* Il y a un ancien manuscrit de la vie de saint Paulin, évêque de Nole.

J'allay coucher à Châtillon[2] où je fus obligé de loger à l'enseigne de Saint-Maurice, où je vis un ancien portrait portant au bas : *Cytoien romain Guillaume Philandor, chanoine de Rodez*, il était né à Chatillon et fort estimé du cardinal d'Armagnac[3]. Il y avait beaucoup de prisonniers. Le lendemain je visitais à la chartreuse de Lugny[4]. L'église a été embellie tout à neuf, le rétable, les niches, grand chandelier à deux branches au bas de l'autel qui ont au bas pour armoiries le saint nom de Jésus : quatre autres chandeliers de croix fort beaux, à feuilles d'ar-

1. Gérard II, fut le dernier comte de Roussillon : il légua ses états à Alfonse, roi d'Aragon, et mourut en 1172.

2. Châtillon, chef-lieu d'arrondissement de la Côte-d'Or.

3. Evidemment Georges d'Armagnac, archevêque de Toulouse, puis d'Avignon, cardinal (1501-1585).

4. Lugny, canton de Recey (Côte-d'Or). Le château a été restauré en 1770, appartint à la maison de Damas et passa au xve siècle dans celle de Lévis.

Digitized by Google

gent, pour le prix de 200 livres chaque. Il y a huit religieux : dom Alexis, ancien, qui a un valet pour le servir, le père prieur dom François, Bonhaume, de Beaune, dom Ambroise, bon ouvrier en cire et dorure, tous raisonnables et de bonne conversation.

Je lus *in calendario benefactorum domus Luvigniaci, anno* 1598 : « Inscriptio tumuli fundatoris nostri : Hic jacet reverendus in christo pater dominus Galterus olim Lingonensis præsul[1] et hujus domus fundator, qui diem suum feliciter clausit extraneum anno domini 1178. »

Le 20 octobre, samedy, je me rendis de Lugny à l'abbaye d'Auberive[2]. L'église et la sacristie sont mal bâties, mal faites. L'église lambrissée, induement ornée dans toutes ses parties. M. l'abbé a son entrée au midy près d'une chapelle, ce qui donne lieu à dissipation dans le chœur et à l'entrée par là dans l'église de tous, son domestique, gouvernante, servantes, valets, etc., contre la régularité et le bon ordre. Le sanctuaire qui est plus bas que le reste de l'église est voûté : le Saint-Sacrement repose dans le coin de la muraille du levant, du côté de l'Epitre, dans une châsse de pierre ouvragée, fermée d'un grillage de fer, un rideau dessus : point de lampe clairante. Les femmes ont un passage de l'église sortant du logis de M. l'abbé pour aller dans les cloîtres et les religieux de leur cloître audit logis par devant le Saint-Sacrement, ce qui est d'une pratique continuelle et fort scandaleuse. Il y a deux côtés de cloître neufs, bien voûtés et pavés : on travaille à faire les deux autres semblables et des appartements par dessus au couchant. Le dortoir est ancien, propre et commode : il y a trois ou quatre chambres à feu. La seconde contigue à l'église, sert de bibliothèque : il y a quelques livres mal proprement tenus, mais l'armoire qui y est renfermant les tiltres de l'abbaye est à bonne serrure et les titres sont bien en ordre avec des répertoires bien reliés et bien écrits. Il y a aussi quelques cahiers de l'histoire chronologique des abbés soit réguliers, soit commanditaires, d'où j'ai tiré ce qui suit :

L'an 1263, la collégiale de Châteauvilain[3] fondée par Jean,

1. Gautier de Bourgogne, évêque de 1163 à 1179.

2. Abbaye cistercienne, fondée en 1135 par Guillenc, évêque de Langres; canton d'Auberive.

3. Chef-lieu de canton de la Haute-Marne, donna son nom à une ancienne famille éteinte par le mariage de la dernière héritière dans la maison de Thil-en-Auxois.

Digitized by Google

sire dudit lieu, l'un des 300 nobles chevaliers qui eurent les yeux crevés à la conquête de la Terre Sainte l'an 1261.

En 1443, sous l'abbé Simon, les salus d'or avaient cours, valant 2 l. 15 s. Ledit abbé fut pris par le bastard de Bourbon. Auberive perdit le contre scel de son église. Jean de Vergy [1] chassa les Anglais de Nogent, Montigny et Coiffy.

L'an 1434, les gens de M. de Varambon, en garnison à Chaumont, prirent près de Marac [2] trois religieux d'Auberive, menés en prison à Chaumont et rachetés pour 8 hémines blé-avoine.

L'an 1452, la livre d'estain ne valait que 6 blancs, 4 deniers.

L'an 1468, Guy Bernard, 85e évêque de Langres, acheta le domaine de Mussy [3].

L'an 1476, il établit des chanoines dans l'église Saint-Jean de Chaumont.

L'an 1639, le nonce extraordinaire du pape, Scoti, passant à l'abbaye de Clairvaux, y célébra pontificalement le grande messe le jour de saint Bernard. Il permit l'entrée des femmes dans l'église : mais ayant trouvé les portes ouvertes, elles entrèrent dans toute l'abbaye.

Dans un autre livre, nous avons extrait ceci : *Benedictio unguenti ad Tineam.* — « Benedic, Domine, hoc unguentum sicut benedixisti unguentum quod tibi obtulit Maria Magdalena in domo Symonis leprosi quando pedes tuos lacrymis lavit et capillis suis tersit, et unguento alabastro unxit, et peccata sua, quia dilexit multum sibi dimisisti. Ita tuam immensam deprecor clementiam, Domine, ut sacrifices et benedicas hoc unguentum ad sanandam Tineam ; et per tuam magnam virtutem fugiat atque discedat omne malum et omnis infirmitas per intercessionem beatorum Cosmæ et Damiani, amen. Pater noster IIII ; Ave Maria III, in nomine patris et filii et spiritus sancti amen. »

Il y a au dehors du clos régulier d'Auberive une chapelle contiguë fort propre, paroisse sur le vocable de Sainte-Anne. Le jardin est grand, fort beau, bien entretenu. Dans la sacris-

1. Jean de Vergy, sénéchal de Bourgogne, en 1352, mort en 1418.

2. Canton de Langres (Haute-Marne).

3. Mussy-l'Evêque, où les prélats langrois eurent dès lors leur résidence d'agrément.

Digitized by Google

tie des ornements neufs assez propres. Au dortoir où loge le Prieur, il a pratiqué depuis peu dans une chambre au couchant qui a une petite fenêtre sur le sanctuaire de l'église un oratoire pour réciter les vigiles la nuit en hiver. Il y a des croix anciennes fort belles, travaillées en filigranne fin, depuis peu raccomodées fort adroitement. Il y en a une en or. M. l'évêque de Meaux, abbé commanditaire et les religieux ne sont pas amis : le temporel n'en vaut mieux. Le portail de l'église est lambrissé : il y a sur la droite plusieurs tombes élevées que l'on dit couvrir les corps de plusieurs archidiacres de Langres : une grille de fer ferme la nef entre le chœur d'abbé et de prieur, quoique la nef soit assez large.

En passant au village de Rouvres [1], je vis l'église qui est en bon état : chapelle au midi de M. de Rouvres : au-dessus du tableau de l'autel sont les armoiries de MM. Bruslart (Madame la mère était une Bruslart [2]), et ailleurs celles de M. de Tissart, comte de Rouvres. Cette maison a son charnier dans cette chapelle, sur la muraille du côté de l'Evangile est un drap de velours noir sur lequel est un cœur d'argent qui renferme le cœur du susdit comte mort à Provins en se rendant à Paris. Le château est beau, couvert de laves, les fossés, les jardins sont grands. Dans l'église d'Aubepierre [3] beaucoup d'instructions écrites sur les murailles, les commandements de Dieu et de l'Eglise sur la grande porte en dedans.

L'abbaye de Longuay [4], autrefois des chanoines réguliers de Saint-Augustin, est au-dessus d'Auberive, de Rouvre et d'Aubepierre, en plaines, bon air, bonnes eaux, bien dégagée des bois. Elle a une fort belle église, réparée à neuf, beau chœur et sanctuaire. Les deux chapelles appliquées derrière les places d'abbé et de prieur, ont en l'un, au nord, une grande figure sur les gradins d'autel inscrite : *Sanctus sanctorum*, sur bois en carnation, fort bien sculptée : Et en l'autre, au midy, une figure de pareille hauteur qui est inscrite : *Mater dolorosa*,

1. Canton d'Auberive (Haute-Marne).

2. Madeleine Brulart, fille de Noël, baron de Sombernon, comte de Rouvres, conseiller au grand conseil, et de Jeanne Gruyn, marié le 8 mai 1698, à Louis de Tissart, seigneur de Biche, Toucherondc, etc.

3. Canton d'Arc (Haute-Marne).

4. Abbaye cistercienne, diocèse de Langres; commune de Dancevoir, canton d'Arc. Subsistent la grange dimière et une chapelle avec de bonnes peintures.

Digitized by Google

qui vient du même ouvrier Bouchardon, fameux sculpteur de Chaumont, très bien faite. Le balustre de pierre qui est à hauteur d'appui et distingue la nef du haut de l'église, est surmonté d'une bande de fer à pointes dorées. M. l'abbé qui a derrière l'église son hôtel, grand, beau et commode et y réside, a son passage pour l'église par l'ancienne sacristie sous le dortoir. Il devrait s'en servir seul, mais tous ses gens, hommes ou femmes n'en prennent pas d'autres, ce qui est scandale. On dit qu'il tire bien 9,000 livres de son abbaye. La sacristie est bien meublée en beaux ornements, linges, reliquaires et reliques : deux croix moyennes renferment du bois de la vraie croix. En argenterie, belle croix ayant pierreries : un petit reliquaire en façon de jonc, vermeil, où on disait qu'il y a un peu du roseau de Notre-Seigneur ; un buste de bois doré où il y a un chef et l'étiquette : *caput S. Agnetis virginis et martyris*, un grand morceau de la tunique de saint Bernard, dont le prieur et la communauté donneront un morceau avec attestation signée d'eux tous. Aux crédences qui sont de chaque côté du maître-autel, il y a deux portraits de saint Benoit et de saint Bernard, que l'on dit de bonnes pièces. Ce saint Bernard m'a bien plu : il a le chaperon cousu à la cuculle. Le maître-autel est le premier élevé en l'honneur de notre père saint Bernard, consacré par saint Pierre, archevêque de Tarentaise[1], mort à l'abbaye de Belleval, diocèse de Besançon. Plusieurs os de saints dans une bourse à la sacristie sans noms. Il y en a aussi dans la chambre du Prieur dans des bourses d'autel. Il y a aussy une petite boite en argent pour porter dans leurs fermes le Saint-Sacrement, dont une grande et belle bourse brodée d'or. Il y a dans le dortoir quatre grandes armoires pleines de livres et dans leurs archives aussi placées dans l'ancien chauffoir qui est auprès : ceux-ci sont à terre les uns sur les autres qui se perdent : ceux des armoires sont pleins de poussière. J'en ay remarqué cependant de rares, même des manuscrits fort beaux sur velin, comme un martyrologe de règle de saint Benoit, ayant à la fin les obits et mémoires et confraternité : un autre in-folio : c'est d'abord la vie de saint Bernard, par Guillaume, abbé de saint Thierry, un sermon au jour anniversaire de sa déposition, un sermon de saint Hylaire, évêque d'Arles, sur saint Honoré, accommodé à saint Bernard ; la narration comment le roy Amaury de Jérusalem, a envoyé à Clairvaux la vraie croix : *quomodo rex Jerusalem sanctam cru-*

1. Saint Pierre, archevêque de 1141 à 1174.

Digitized by Google

cem quaam in prœliis gestabat, apparente et jubente sibi sancto Bernardo Claram vallem emisit : les lettres de Rome pour sa canonisation ; le livre des miracles de saint Bernard ; la lettre de l'abbé Fromand, de Chervalle, au sujet de la messe que le pape a composée et chantée de saint Bernard, qu'il conseille de voir ne pas être changée ; la vie de sainte Malachie entière, par saint Bernard ; enfin *Passio Agnetis sanctissime virginis*, en vers de cinq colonnes ; *versus Cenomanensis episcopi de hic quæ aguntur in missa* en onze feuillets qui finissent ledit volume dont le prieur et les religieux ont fait présent à Clairvaux, avec un missel de l'église de Toul imprimé en 15.. (*sic*). Ils ont aussi un vieux petit missel de l'ordre de l'an 1516, imprimé : un missel de Langres, imprimé en 1520. Au pied de la porte dudit chauffoir, il y a dans le dortoir une demie pierre de tombe sur laquelle on lit : *Hic jacet Evrardus abbas hujus loci* ; une crosse dans la partie supérieure seulement. Au dortoir il y a un tableau qui représente une personne qui se regarde dans un miroir avec ces vers au bas :

Qui bien se mire, bien se voit ;
Qui bien se voit, bien se connoit ;
Qui bien se connoit, peu se prise ;
Qui peu se prise, très sage est.

Pas d'orgue. Le logis des hôtes est propre : il y a au moins quatre bons lits dans trois chambres. Les jardins sont grands et beaux avec des canaux. Ils ont augmenté leur enclos : leurs vins n'approchent pas de ceux qu'on boit à Auberive. L'abbaye a été incorporée dans la filiation de Clairvaux en 1136, le XII des calendes de juillet.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

LA PLUS MALHEUREUSE FEMME DU MONDE

Comédie en un Acte, en prose

—

PERSONNAGES : AGENOR DARBLAY ; ODETTE, sa femme ; SOPHIE DARBLAY, sœur d'Agenor ; une FEMME DE CHAMBRE.

—

La scène se passe, de nos jours, à la campagne, au mois de septembre. Les personnages auront l'âge qu'on voudra.

SCÈNE PREMIÈRE

Le théâtre représente un salon riche, élégant, à la campagne ; des fleurs partout. Portes au fond, une fenêtre à droite. Au lever du rideau, Odette est seule, assise près d'un pouff sur lequel se prélasse un petit chien.

ODETTE, seule.

Quatre heures !... et il n'est pas encore rentré ! (A son chien.) Heureusement que tu es là, toi, mon bon Falstaff, pour me tenir compagnie ?... A bas les pattes, Monsieur !... Ce n'est pas toi qui me laisserait ainsi seule, pendant toute une journée, à la campagne, sous prétexte d'attraper des perdreaux. (Elle se lève et va vers la fenêtre.) Si encore il en tuait, mon doux Seigneur et maître... Mais cela arrive si rarement... (Elle revient s'asseoir.) Et Monsieur me laisse là, du matin au soir, en face de mon isolement, pendant qu'il s'amuse, lui !... (Un silence.) Quand je dis que je suis seule, j'exagère, certainement, puisque Sophie est là... Mais Sophie, c'est la sœur d'Agenor, et c'est tout dire... Elle a aussi sa toquade, cette pauvre Sophie, qui est bien la meilleure personne du monde — et qui a eu le grand esprit de ne pas se marier — mais qui s'occupe de sciences exactes, de pierres, de philosophie, de géologie... Rien que d'entendre tous ces grands mots là, j'en ai le frisson.... Alors, Mademoiselle, lorsque son frère est à la chasse, se claquemure dans sa chambre, sous prétexte d'études comparatives à faire, à la manière de M. Caro, dont elle raffole, sur le pessimisme et l'optimisme... et me voilà bien avancée !

Digitized by Google

(Elle prend un ouvrage de main qu'elle laisse presqu'aussitôt.) Sans compter que lorsque Agenor va chasser du côté de la vieille montagne, elle le suit pour ramasser des pierres... Et je m'ennuie, moi, je m'ennuie à mourir, au milieu de mes fleurs, de mes toilettes et de ma musique ! (Elle va au piano et fait quelques arpéges.) La musique ! à quoi bon en faire, si personne n'est là pour vous écouter ?... Les fleurs, pour qui les arranger, grand Dieu ! si personne ne les admire ?... Et les toilettes, quel plaisir peut-on avoir à en porter si le Ciel vous a départi un mari qui ne distingue pas même la couleur de vos robes ?... (A son chien.) Oh ! oui, décidément, c'est bien toi qui es mon seul ami, mon bon Falstaff... D'abord, tu fais tout ce que je veux, ce qui est précieux pour une femme... Et puis tu ne me fausses jamais compagnie; (d'un ton sérieux) aussi je puis bien le dire à toi en toute sincérité : je suis la plus malheureuse femme du monde !... (Au moment où elle va reprendre son ouvrage, on frappe à la porte.) On frappe ! Si c'était une distraction ?... Entrez ! (Une femme de chambre paraît.) Hélas ! non, c'est Nanine.

SCÈNE II

Odette, une Femme de chambre

ODETTE

Que voulez-vous, Nanine ?

LA FEMME DE CHAMBRE, tenant une jupe.

Je viens prévenir Madame que je ne sais comment arranger son pouff ?

ODETTE, gaîment.

Mais, Nanine, c'est que vous vous y prenez mal.

LA FEMME DE CHAMBRE

Cependant, Madame, je m'y prends comme Madame m'a dit de m'y prendre.

ODETTE, saisissant la jupe.

Donnez-moi donc cela, Nanine... Et, tenez, il n'y a qu'un pincement à faire ici... On les porte moins gros, cette année, (arrangeant le pouff) l'an prochain on n'en portera plus du tout... Ce n'est rien et c'est quelque chose que ce dernier coup de pouce... Mais quel ennui d'être ainsi loin de tout, à la campagne, et surtout loin des bons faiseurs.

LA FEMME DE CHAMBRE

Madame est si adroite, elle n'a besoin de personne.

ODETTE, lui rendant la jupe.

Flatteuse !

Digitized by Google

LA FEMME DE CHAMBRE

Madame fait tout ce qu'elle veut de ses dix doitgs.(Elle va pour sortir ; en ce moment entre Sophie Darblay qui a entendu les derniers mots).

SCÈNE III

Odette, Sophie Darblay, la Femme de chambre

SOPHIE

Vous n'avez jamais dit une plus grande vérité, Nanine. (A Odette.) Tu es une fée, chère sœur.

ODETTE

Comment Sophie, voilà que, toi aussi, tu me flattes ?... Ce n'est guère ton habitude.

SOPHIE

Je te rends justice, voilà tout.

LA FEMME DE CHAMBRE

Je n'ai jamais vu de dame adroite comme Madame.

ODETTE

Nanine, voici deux fois que vous me dites cela, c'est une fois de trop. Laissez-nous. (Nanine sort en emportant la robe.)

SCÈNE IV

Les mêmes, moins la Femme de chambre

SOPHIE, avec bonté.

Te voilà, comme toujours, fort occupée de tes robes, ma chère Odette. (Elle s'assied.)

ODETTE, piquée.

Lorsqu'on n'est pas à la hauteur des philosophes, il faut bien s'occuper de chiffons. Je n'ai pas ton intelligence, moi.

SOPHIE, d'un ton de reproche.

Odette !

ODETTE

Surtout lorsqu'on se voit dans la pénible nécessité de passer, seule, dans un désert, de mortelles journées, sans apercevoir âme qui vive.

SOPHIE

Voilà tes idées noires qui reviennent, ma bonne Odette, il faut les chasser. Pourquoi toujours te plaindre...

Digitized by Google

ODETTE

Si mes idées sont noires, c'est que ma vie n'est pas gaie.

SOPHIE

N'es-tu pas heureuse ?

ODETTE

Heureuse, moi !...

SOPHIE

Enfin, sérieusement, de quoi te plains-tu ?

ODETTE, avec vivacité.

Je me plains de la solitude dans laquelle je vis ; je me plains de mon isolement dont j'ai horreur ; je me plains de l'indifférence de mon mari qui passe la plus grande partie de ses journées à la chasse, et l'autre dans son cabinet, à faire des comptes. (S'animant de plus en plus.) Je me plains de toi, Sophie, qui n'a aucun de mes goûts...

SOPHIE

C'est-à-dire que tu te plains de ce qu'Agenor et moi aimions notre intérieur et sachions nous occuper, tandis que toi...

ODETTE, l'interrompant.

Je ne dis pas cela. Je dis que si vous vous amusez, vous, je m'ennuie, moi ; je dis que je trouve ma vie insipide. (Elle va vers la fenêtre et se met à battre la mesure sur les carreaux.)

SOPHIE, après un silence.

C'est ta faute, Odette. Que te manque-t-il ?

ODETTE

Je m'ennuie, te dis-je.

SOPHIE

Mais, crois-tu donc que l'on soit sur terre pour toujours s'amuser ?

ODETTE

De la morale ? Oh ! je te dispense de m'en faire ! Je ne suis pas d'humeur à t'écouter... Je te répète que je trouve ma vie fastidieuse, car j'aime le bruit, le mouvement... J'ai l'horreur de la solitude, j'aime à parler...

SOPHIE

Même quand tu n'as rien à dire...

ODETTE

Certainement !... Rester toujours ainsi à la même place, dans la même maison, en face des mêmes meubles, est-ce que c'est vivre

Digitized by Google

cela ? Je déteste ce continuel tête à tête avec moi-même qui me fait trouver les journées si longues.

SOPHIE

Tu pourrais si bien les remplir.

ODETTE, saisissant son ouvrage.

En faisant de la tapisserie, n'est-ce pas ?

SOPHIE, froidement.

Pourquoi pas ? (Après un silence.) Voyons, Odette, tu exagères, je crois, la situation. Si tu aimes le mouvement, que n'accompagnes-tu, quelque fois, Agenor, dans ses tournées et même à la chasse...

ODETTE

Et le soleil et la pluie ?

SOPHIE

Et ton teint, c'est vrai... mais je le fais bien, moi.

ODETTE

Oh ! toi.

SOPHIE

Et s'il prend soin de ses intérêts, n'en profites-tu pas, comme lui ?... Enfin, aimerais-tu mieux un mari inoccupé, dépensier, blasé, — la pire espèce, dit-on.

ODETTE

Tu parles d'or ! Que ne t'es-tu mariée ?

SOPHIE, sérieuse.

Si je ne me suis pas mariée, cela tient à des causes qui ne regardent que moi ; autrement, sois assurée que j'eusse, avant tout, préféré un mari occupé. D'ailleurs, tu as tort de me prendre à partie ; il ne faut jamais, dans les discussions, faire de personnalités. C'est un aveu d'impuissance. Je suis loin de prendre en mains la cause des maris... il y en a de détestables... C'est du moins ce que j'entends dire souvent..., mais c'est peut-être une raison pour mieux apprécier les autres... les bons... Il y a des femmes qui, par leurs continuelles exigences, leur amour du mouvement, le désir qu'elles ont de toujours primer partout où elles sont, l'horreur qu'elles semblent avoir de leur chez elle, rendent la vie très dure à leurs maris.

ODETTE

Combien la réciproque serait plus vraie.

SOPHIE

J'en connais une, — tu l'as connue, comme moi, — qui était

Digitized by Google

dévorée par ce besoin continuel de parler. Elle avait fait de son mari, magistrat distingué, un véritable *patiras*. A toute heure, elle venait l'ennuyer par des histoires qui n'en finissaient plus. Toujours, la note médisante y dominait; si bien que M. d'Auteroche, — tant pis, je l'ai nommé ? — avait dû avoir recours à un moyen suprême; n'avait-il pas habitué son perroquet à pousser des cris affreux, en le pinçant d'une certaine façon, lorsque sa femme paraissait ? Leurs deux voix se mêlant, je sais bien qui cédait la place à l'autre. Au moins le cabinet restait libre.

ODETTE

Mais c'est odieux.

SOPHIE

Pas tant que cela ! Aux grands maux, les grands remédes. Mme d'Auteroche s'en allait, répétant partout qu'elle ne comprenait pas l'affection de son mari pour un aussi vilain oiseau. Son amour propre, du reste, a toujours été sauvegardé ; elle est morte sans rien savoir, cette pauvre Mme d'Auteroche.

ODETTE

Si c'est là un exemple de l'amabilité des maris !... Après tout, nous valons autant qu'eux...

SOPHIE

Et le Code ?... La femme doit obéissance à son mari... Tu as promis cela, ma pauvre Odette... Tout contrat oblige... Si les maris n'étaient pas nos maîtres, il faudrait que nous fussions les leurs. Cela reviendrait au même.

ODETTE

Tout cela est très beau, en paroles... mais tu n'arriveras jamais à me convaincre que je ne sois pas fondée à me plaindre de l'abandon dans lequel me laisse Agenor.

SOPHIE

L'abandon ! es tu folle ?... Voilà un bien gros mot pour une bien petite chose ! Comment ! parce que ton mari chasse, il t'abandonne ?... Sois persuadée qu'il ne convient pas déjà tant d'être ainsi toujours ensemble... Le complet bonheur n'est pas de ce monde, et jamais mot plus profond ne fut dit que par Barthelemy, le poète, qui, laissant tous ses biens à des neveux qu'il adorait, écrivit dans son testament : « Que ne puis-je leur léguer le bonheur ? »

ODETTE

Agenor est à la chasse depuis le déjeûner ; il est quatre heures. Tu es enfermée, toi, dans ta chambre, depuis le même laps de temps... or c'est tous les jours à recommencer.

Digitized by Google

SOPHIE

Tous les jours !... Mais mon frère va rentrer, il nous racontera quelqu'histoire amusante.

ODETTE

Ah ! oui, des histoires de chasse !

SOPHIE

Peut-être bien ; mais qu'importe ?..., (devenant plus grave) il ne te vient donc jamais à l'idée que ton mari est heureux et cette seule pensée ne suffit pas à t'aider à supporter tes ennuis.

ODETTE

Je ne suis pas si généreuse que cela. Je serais disposée, au contraire, à me dire que c'est lui qui devrait s'apercevoir que je souffre.

SOPHIE

Tu appelles cela souffrir !..., oh ! ma pauvre Odette, on voit bien que tu n'as jamais connu les vrais chagrins. Peut-être, un jour, viendront-ils ? Garde-toi pour eux... Mais j'entends ton mari.

(La porte du fond s'ouvre et l'on voit paraître Agenor, en costume de chasse, le fusil en bandouillère et brandissant un perdreau de chaque main.)

SCÈNE V

Les mêmes, Agenor Darblay.

AGENOR, gaiement et avec ostentation.

Il y en a deux !... Deux !... Un pour chacune de vous, belles dames !

SOPHIE

Deux perdreaux ?

AGENOR, scandant les mots.

Deux perdreaux.

ODETTE, indifférente.

Au moins, cette fois, vous ne rentrez pas bredouille.

AGENOR, piqué.

Bredouille !... Vous avez des expressions... Il me semble que cela ne m'arrive pas déjà si souvent de rentrer bredouille ?... Par exemple, si j'ai eu ces deux perdreaux-là (il les met dans son carnier), c'est que je m'y suis pris de bonne heure. (Il va déposer son fusil et son carnier.) Imaginez-vous la plus sotte aventure...

Digitized by Google

SOPHIE

Tu vois, Odette, une histoire.

ODETTE

Naturellement.

AGENOR

Une bien bonne histoire, après tout ; jugez-en.

ODETTE

Ne vendez donc pas la peau de l'ours avant qu'il ne soit tué.

AGENOR, ne comprenant pas d'abord.

Que parlez-vous d'ours? On n'en tue pas encore, que je sache, dans l'arrondissement.

ODETTE

Vous dites que votre histoire sera drôle? En la vantant ainsi d'avance, vous vous exposez à ce que nous ne la trouvions pas telle.

AGENOR, avec un geste.

C'est juste. (A part.) Sur quelle herbe a-t-elle encore marché, ma femme.

SOPHIE

Eh ! bien, cette histoire?

AGENOR

Je commence.

ODETTE, voyant Falstaff flairer le carnier.

Ici, Falstaff ! Ne touchez pas à cela, monsieur, (le caressant) mon seul ami, va ! (Elle sonne.)

AGENOR

Comment, votre seul ami...

ODETTE, à Nanine qui paraît.

Emportez ce gibier à l'office et menez jouer Falstaff. (Nanine sort en emportant le carnier et le chien.)

SOPHIE

Pauvre Agenor ! tu vas le priver de la vue de son trophée.

ODETTTE

Cela empeste !... et maintenant, j'écoute.

AGENOR

Eh ! bien, voici mon histoire. Ce matin j'avais pris du côté de la vieille montagne...

Digitized by Google

ODETTE

Comment ! et vous n'aviez pas emmené Sophie ?... Mais elle raffole de cette contrée-là ?...

AGENOR

Si vous m'interrompez toujours ?...

SOPHIE

C'est vrai, laisse-le donc parler, Odette.

AGENOR

J'avais, au bout de deux heures, ramassé mes deux perdreaux.

ODETTE, non sans ironie.

Un par heure !

AGENOR, après un geste.

Il arrive souvent, ma chère amie, qu'on n'en trouve pas même deux dans toute sa journée.

ODETTE

Je le sais. Mettons que je n'ai rien dit. (Elle brode.)

AGENOR, après un nouveau geste.

Enfin, j'avais mes deux perdreaux. Je me sentais fatigué, j'avise une meule qui projetait une ombre bienfaisante autour d'elle. Bon, me dis-je, une meule est un abri offert par la nature au chasseur fatigué. Asseyons-nous là et reposons-nous.

ODETTE

Sur vos lauriers, naturellement ?...

AGENOR, très piqué, mais sérieux.

Mais certainement.

SOPHIE

Odette !

AGENOR

J'étais assis là, depuis une demi-heure peut-être... je crois même que je m'étais assoupi... lorsqu'en me réveillant, je me vois entouré... devinez de quoi ? je vous le donne en mille... d'un troupeau de moutons ! ..

SOPHIE

Comment cela ?

ODETTE

A la campagne, cela n'a rien d'étonnant.

AGENOR

Il y en avait bien deux cents !... Or, je vous laisse à penser si

Digitized by Google

j'avais lieu d'être flatté... Voyez-vous d'ici la position d'un malheureux chasseur qui cherche inutilement des perdreaux... quand je dis inutilement, je me trompe puisque...

ODETTE, interrompant.

Nous le savons.

AGENOR

...et qui se voit entouré de deux cents moutons bêlants!... C'est ce qui m'avait réveillé... Ces malheureuses bêtes avaient l'air de prodigieusement s'ennuyer : « Berger, m'écriai-je, rappelez donc vos moutons... » Silence sur toute la ligne. Il était absent, le berger; il était parti, le berger. Je passais à l'état de Guillot, berger de ce troupeau...

SOPHIE

Mon pauvre Agenor, la chose est très drôle, en effet.

AGENOR

La suite l'est plus encore. Un gamin ramassait des grenouilles non loin de là. Je lui demande où est le berger. « Le berger est à Banville, me dit-il. » A Banville? Mais c'est à une lieue d'ici. « Il ne reviendra que dans une heure, » ajoute l'enfant. Parbleu, ça m'est bien égal, m'écriai-je. Je ne suis pas obligé de l'attendre, moi, ce berger. Garde son troupeau, si tu veux, petit; quant à moi je me remets en chasse.

ODETTE

C'est ce que vous aviez de mieux à faire.

AGENOR

C'est très joli; mais vous ne connaissez pas les mœurs de la gent moutonnière! Je n'avais pas fait un pas, que les moutons en avaient fait deux. Je les sentais dans mes jambes, ces affreuses bêtes. J'avançais, elles avançaient; je reculais, elles reculaient. Il fallait décidément aviser à me débarrasser de ces deux cents compagnons... avec cela que mon chien leur mordait les mollets.

ODETTE

Oh! des mollets de moutons...

AGENOR

Mettons leurs jambes et n'en parlons plus. (Il s'asseoit.) Bref, ma position n'était pas tenable. Je sentais que je devenais parfaitement ridicule. En vain je menaçais les malheureuses bêtes de la crosse de mon fusil, elles faisaient mine de se sauver et puis revenaient.

ODETTE, sur l'air du *Sapeur*.

Rien n'est tenace comme un mouton!

Digitized by Google

AGENOR

Or, voilà comme je suis revenu jusqu'au village, avec le troupeau à mes trousses. J'étais d'une humeur de dogue, comme bien vous pensez... C'est un abus cela (avec humeur), il devrait y avoir des lois pour punir les bergers qui abandonnent ainsi leurs troupeaux... Un moment, j'ai cru bien faire en prenant mes jambes à mon cou, mais les moutons s'en sont très peu préoccupés... et les voici gambadant, courant, sautant autour de moi... J'étais grotesque...

ODETTE

C'était votre punition.

AGENOR

Comment, ma punition ?

SOPHIE, d'un ton de reproche.

Odette !

ODETTE

Heureusement, vous n'aviez pas lâché vos perdreaux.

AGENOR, froidement.

Certainement non, je ne les avais pas lâchés (piqué), ils étaient dans ma carnassière, mes perdreaux... Mais pourquoi me parlez-vous toujours de mes perdreaux?

SOPHIE

Enfin, vous avez pu gagner l'avenue.

AGENOR

Oui ; et savez-vous en face de qui je me suis trouvé ?

ODETTE

Du garde-champêtre, peut-être, qui vous aura déclaré procès-verbal ? Cela vous manquait...

AGENOR

Pas du tout ! En face du berger. Vous ne me croiriez pas si je vous disais que mon humeur était de rose. Or, voici cet animal qui m'invective et me demande de quel droit je lui ramène ses moutons ? J'étais furieux :

Du droit qu'un esprit ferme et vaste en ses desseins
A sur l'esprit grossier des vulgaires humains,

lui ai-je répondu, en comprenant qu'il fallait mieux rire que pleurer de l'aventure... et me voilà.

SOPHIE

Pauvre Agenor !

Digitized by Google

ODETTE

Voilà des histoires qui n'arrivent qu'à vous.

AGENOR

C'est ce qui vous trompe. Pareille aventure, ou à peu près, est arrivée à Hippolyte Royer-Collard, le médecin, le neveu du penseur... Seulement, il était entouré d'hommes et non pas de moutons. Ces hommes étaient des étudiants qui faisaient du tapage à son cours, comme dernièrement, d'autres étudiants, en faisaient au cours de M. Caro, les amours de Sophie... Une bande de ces jeunes gens l'avait suivi, en poussant des cris de chat, jusqu'au Pont-des-Arts qui était payant alors. « Ces messieurs sont avec moi, » cria-t il au buraliste en jetant cent sous sur la tablette. Personne ne passa. Je ne pouvais cependant pas employer ce moyen avec mes moutons? D'ailleurs, je n'avais pas de pont à passer et tout au plus avais-je des fossés à sauter.

ODETTE

Eh ! bien, vous n'aurez plus maintenant de motifs sérieux pour refuser de chanter avec moi le duo de *la Mascotte* (elle se met au piano et joue l'air des dindons).

SOPHIE, qui s'est levée et a été vers la fenêtre

Ah ! voici le facteur.

AGENOR

Distribution du soir.

ODETTE, toujours au piano

Quel bonheur ! Nous allons avoir des nouvelles.

AGENOR

Des nouvelles de qui ?

ODETTE

De personne... des nouvelles...

SOPHIE

C'est que bien souvent il en apporte de mauvaises.

ODETTE

Qu'importe ? C'est toujours une distraction. L'arrivée du facteur est l'un de mes rares bonheurs ici.

AGENOR

Rares ? Je ne trouve pas que le bonheur soit déjà si grand. Je vous quitte, je vais m'habiller. (Il sort en emportant son fusil.

Digitized by Google

Pendant toute cette scène, Odette, au piano, a joué en sourdine l'air de *la Mascotte*.)

SCÈNE VI

Les mêmes, moins Agenor, puis peu après la Femme de chambre

ODETTE, qui a quitté le piano

Tu vois, Sophie, comme il me contrecarre en tout, monsieur ton frère; pour des riens, il me contrarie!

SOPHIE

La belle affaire! parce que, sur une question semblable, il n'est pas de ton avis? Mais, sur ce point, je lui donne tort, car j'aime beaucoup, moi aussi, l'arrivée du facteur.

ODETTE

Oh! je ne suis pas heureuse, va.

SOPHIE

Vois donc si toutes tes anciennes amies le sont plus que toi?

ODETTE

Mais j'en suis sûre.

SOPHIE

J'en doute..

ODETTE

Julie, par exemple.

SOPHIE

Ne parle pas de Mme d'Angennes à qui le hasard a fait épouser, avec son prénom de Julie, un homme portant un nom qui la force à avoir autant d'esprit qu'on en avait à l'hôtel de Rambouillet. C'est une exception. Riche, belle, partout fêtée, adulée...

ODETTE

Eh bien! alors.

SOPHIE

Malgré cela, ce n'est pas un ménage à citer comme modèle.

ODETTE

Pourquoi donc?

SOPHIE

Mais, monsieur va à droite et Madame à gauche. On ne les voit jamais ensemble.

ODETTE

Qu'importe, encore une fois. Julie est libre et c'est, certaine-

Digitized by Google

ment, le bonheur cela ; elle est de toutes les fêtes ; on cite ses toilettes dans les journaux ; elle va au bal, pendant l'hiver, aux eaux pendant l'été. C'est, assurément, l'une des plus heureuses femmes que je connaisse.

SOPHIE

Son mari, en revanche, va au club, y passe une partie de ses nuits, joue et fréquente activement les coulisses de l'Opéra.

ODETTE

Mais il n'y a pas qu'elle?... Irène?...

SOPHIE

En voilà une qui porte un nom d'impératrice. Si c'est à cela que tu mesures son bonheur, je t'engage à y regarder à deux fois avant de lui donner la palme. Les bruits les plus fâcheux courent sur le compte de son mari, qui s'est trouvé mêlé à de tristes affaires de bourse et qu'on dit ruiné

ODETTE

Andrée Delrieu, alors?

SOPHIE, lentement.

Celle qui a perdu deux enfants...

ODETTE, vivement.

Il y a si longtemps ! (avec plus de calme). Il lui reste un fils.

SOPHIE, après un silence.

Tu ne crois donc qu'au bruit et au mouvement, ma pauvre Odette, pour assurer le bonheur ?

ODETTE

Où le trouver, si ce n'est dans la fortune et la distraction ?

SOPHIE

Désolante maxime, ma chère !

ODETTE

Tu vas me dire qu'on peut se dévouer !... Mais, pour qui, grand Dieu ! de notre temps ?

SOPHIE

Notre temps est triste, c'est vrai. Mais n'est-ce pas quelque chose, à une époque où tout est ostentation, et dans un siècle de palinodies, comme le nôtre, de pouvoir se servir de ce que le cœur humain a de meilleur, la faculté d'admirer et d'aimer...

Digitized by Google

ODETTE

Admirer quoi? la nature... comme mon mari?... Je ne l'aime guère, moi, la nature... elle est partout la même!... Aimer qui? des ingrats... Tu ne me persuaderas pas...

SOPHIE, l'interrompant.

... que tu n'es pas la plus malheureuse femme du monde...? En effet, j'y renonce. Mais que fait donc Nanine, qui ne nous apporte pas les lettres. (Elle sonne.)

ODETTE

Vois, comme Agenor, est long à sa toilette.

SOPHIE

Oh! par exemple, si tu lui reproches encore cela...

LA FEMME DE CHAMBRE, entrant.

Madame a sonné.

ODETTE

Mais, certainement, Nanine. Pourquoi donc n'apportez-vous pas le courrier?

LA FEMME DE CHAMBRE

C'est vrai, madame, le facteur est là. Mais c'est qu'il nous racontait, qu'il y a de bien mauvaises nouvelles de là-bas... il paraît que cette affreuse guerre...

ODETTE

Nanine, je vous dispense de nous donner vos appréciations sur la guerre.

SOPHIE, à Nanine, avec intérêt.

Est-ce que la mère Hardy n'a pas de nouvelles de son fils?

LA FEMME DE CHAMBRE

Hélas! non, mademoiselle! et l'on a bien peur qu'il n'ait été tué?

SOPHIE, tressaillant.

Tué!

LA FEMME DE CHAMBRE

Oui! mademoiselle.

SOPHIE

Pauvre femme!

ODETTE

Enfin, Nanine, ce courrier?

LA FEMME DE CHAMBRE

Je l'apporte, madame. (Elle sort).

Digitized by Google

ODETTE

Il est étrange, qu'on se passionne ainsi, pour la guerre! quelle folie d'aller au bout du monde...

SOPHIE

Hélas! oui, ma bonne Odette, et dans un pays où les femmes ne passent pas, non plus, pour être très-heureuses...

ODETTE

Qu'en sait-on? (Nanine reparaît, apportant le courrier sur un plateau; Odette s'en saisit). Enfin, nous allons savoir... (Nanine sort.)

SOPHIE, pendant qu'Odette feuillette le courrier.

Je trouve cela horrible la guerre; mais c'est, dit-on, un mal nécessaire.

ODETTE, examinant les lettres.

Ah! de Bordeaux, c'est d'Andrée, justement... Une autre de Paris, je ne connais pas l'écriture... Mais si, c'est de Julie... Et celle-ci? de Moulins? c'est de Pauline... En voilà encore une que nous avions oubliée... j'espère qu'elle est heureuse, celle-là; quel mari, quel fils!...

SOPHIE

Tu peux même dire aussi : quel frère! Ce missionnaire fait l'admiration de l'armée, en même temps que son neveu en est la gloire, (avec feu) à vingt-deux ans, décoré sur le champ de bataille...

ODETTE, regardant une autre lettre.

En voilà une qui m'intrigue fort.... C'est pour mon mari.... ministère de la guerre... je n'y connais personne... nous verrons tout à l'heure... Ah! tu as bien raison Sophie, Pauline est heureuse, heureuse de toutes les manières, elle est adorée de son mari, elle a pour frère un saint, pour fils un héros... Si j'étais comme elle, je ne me plaindrais pas. (Reprenant la dernière lettre.) Mais que peut contenir cette lettre?

SCÈNE VII

Les mêmes, Agenor, entrant

AGENOR

Il n'y a rien pour moi?

ODETTE

Si, une lettre qui m'intrigue fort, (la lui tendant) du ministère de la guerre.

Digitized by Google

AGENOR

Voyons.

ODETTE, l'arrêtant au moment où il va l'ouvrir.

Non ! pas encore. Attendez que je lise d'abord les miennes, nous ferons ainsi durer plus longtemps le plaisir.

AGENOR

Quelque circulaire ; à votre aise, (il pose la lettre) voyons les vôtres.

ODETTE, brisant un cachet.

Celle de Pauline d'abord... chère Pauline... (lisant), « Tu ne saurais comprendre, ma bonne Odette, quelles angoisses sont les miennes. Songe donc ! Gabriel, mon frère (mouvement de Sophie) là-bas, exposé, chaque jour, comme prêtre et mon adoré Charles, mon fils, blessé !... Je suis cependant bien heureuse. » (S'interrompant) tu vois Sophie ? (reprenant sa lecture) car je suis fière de voir ceux que j'aime, porter aussi loin et si haut, le renom de leur pays, la gloire de leur nom... »

SOPHIE

Continue.

ODETTE, se contentant de parcourir la lettre des yeux.

Elle me raconte ensuite, comment son Charles a été blessé, légèrement, heureusement... les journaux l'avaient dit... tout à l'heure, j'y reviendrai... Voyons la lettre de Julie...

SOPHIE

Elle va parler fête, celle-là, plaisirs.

ODETTE

Mais, certainement (elle a brisé le cachet de la lettre). Oh ! elle a été au bal des Guichard... un bal d'été... tu sais, Sophie, cette fête magnifique qui a, dernièrement, bouleversé tout ce qui reste encore de monde, à Paris ? Un bal costumé, dans de grands salons Henri II... Quel regret j'ai eu de ne pouvoir être là... des toilettes superbes, un luxe asiatique... et une musique, un entrain, (lisant). « Depuis longtemps, on ne s'était autant amusé... le roi de la fête était le comte de Vesle, en polichinelle... »

AGENOR

Dans un salon Henri II, le costume me paraît singulier. On l'aura pris pour le fou du Roi.

ODETTE

Vous n'y connaissez rien : affaire de contraste. (Continuant sa lecture.) « Madame de Prie était en chèvre blanche... »

Digitized by Google

AGENOR

C'est joli cela. Mais, c'est encore un anachronisme; Esméralda date d'avant.

ODETTE

Laissez-moi donc finir... « Berthe Savy avait pris le costume de Marie-Stuart, » (s'interrompant). Comment! Madame Pontcastel était là?... oh! par exemple si l'on admet, maintenant, de pareilles femmes dans le monde...

SOPHIE, qui est restée songeuse.

Elle est riche, ma chère, et elle aussi, donne de belles fêtes.

AGENOR

D'ailleurs, on dit M. d'Angennes du dernier mieux avec elle, et il était là certainement.

ODETTE

Vous calomniez le mari de Julie. (Reprenant la lettre.) Ah! madame Ascart qui avait une toilette feu...

AGENOR

Feu ?

ODETTE

Ce sera la couleur à la mode, cet hiver... elle a pris les devants comme toujours... heureuse madame Ascart!

AGENOR

Pourquoi heureuse ?

ODETTE

Parce qu'elle devance toujours les modes.

AGENOR

Ce n'est peut-être pas une raison... En tout cas, feu me paraît hardi pour une femme qui a le teint rouge et les cheveux de la couleur de son teint... *similia similibus*... une Proserpine sans doute?

ODETTE

Mon Dieu, Agenor, ne parlez donc pas de choses que vous ignorez.

SOPHIE

Feu, en effet, est risqué.

ODETTE

Risqué! mais c'est ce qui en fait le charme! Vouliez-vous donc que Madame Ascart allât au bal Guichard, en robe gris-perle ?

AGENOR

Si c'est la mode!

Digitized by Google

ODETTE

Ce sera la mode de demain, c'est bien mieux! (Parcourant de nouveau la lettre.) La petite Godin était en robe absolument courte, costume de la Restauration... ah! c'est joli, cela... on va y revenir... plus de pouffs, l'an prochain, plus de traînes, plus de paniers... des robes courtes et le coup de pied découvert, avec des cothurnes aux jambes, comme en 1824... Autre affaire : M. de Jouy se marie... il épouse, devinez qui?

SOPHIE

Mlle Debry?

ODETTE

Non.

SOPHIE

Amélie Gardon?

ODETTE

Pas du tout.

AGENOR

Sa cousine, Mlle Degas?

ODETTE, étonnée.

Oh! par exemple, voilà qui est fort! Pour une fois, vous devinez juste?... Petit mariage... (Reprenant la lettre.) Ah! Madame de Tably a obtenu son divorce... quel scandale!... enfin la voilà libre.

SOPHIE, bas à Odette.

Et selon toi, parfaitement heureuse?...

AGENOR

Libre de faire des folies, après comme avant.

SOPHIE

Eh! bien, tu ne lis pas ta lettre, Agenor?

AGENOR, montrant les autres lettres.

J'attends.

ODETTE, gaiement.

La consigne est levée.

AGENOR

(Il prend la lettre et en brise le cachet; il ne l'a pas plutôt lue, qu'il pousse un cri.)

Oh! mon Dieu!

SOPHIE

Qu'est-ce donc?

AGENOR

Un grand malheur! C'est de Denty, le secrétaire du ministre... il sait notre intimité avec une famille cruellement frappée, me dit-il, et me charge de la préparer à apprendre...

Digitized by Google

SOPHIE

Mais quoi donc, pour l'amour de Dieu ?...

AGENOR, lisant.

« Une dépêche arrivée toute à l'heure au ministère, annonce la mort...

ODETTE

Mais de qui donc?

AGENOR, avec accablement.

Du fils de Pauline !

ODETTE

Ah !...

AGENOR, continuant.

« ...tué en donnant l'assaut malgré sa blessure à peine fermée. »

SOPHIE, atterrée.

C'est affreux !

AGENOR

Et ce n'est pas tout (lisant). « L'abbé Gabriel, lui aussi, en portant des secours aux blessés, dans la tranchée, a été frappé d'une balle perdue... »

ODETTE

Mort aussi ?

AGENOR

Hélas ! oui.

SOPHIE, prête à défaillir.

Oh !

ODETTE, se laissant tomber comme accablée.

Et moi qui la disais heureuse !

SOPHIE, reprenant son empire sur elle-même.

Tu ne prétendras plus, n'est-ce pas, ma pauvre Odette, que tu es la plus malh...

ODETTE, s'élançant et lui mettant la main sur la bouche.

N'achève pas. (Elle se dirige précipitamment vers la porte.) Je vais écrire à Pauline. (Elle sort. Un silence.)

SCÈNE DERNIÈRE

AGENOR, regardant sa sœur avec un profont sentiment de tristesse.

Pauvre sœur ! tu souffres plus qu'elle...

Digitized by Google

SOPHIE

Oui... mais j'aurai du courage.

AGENOR, regardant tristement sa sœur.

J'avais bien, autrefois, deviné ton secret. L'abbé Gabriel, avant d'entrer dans les ordres, était de notre monde... C'est à cause de lui que tu ne t'es pas mariée...

SOPHIE, simplement.

Oui... je l'aimais... Mais silence ! (Elle se met un doigt sur la bouche. Agenor la serre dans ses bras. La toile baisse.)

A. Barbat de Bignicourt.

NOTA. — Cette petite comédie, comme les autres pièces du même auteur, *les Mardis de Madame*, *la Mort d'un Gendarme*, *les Vieux Souvenirs*, etc., précédemment éditées (Tresse, au Palais-Royal, à Paris), peut être facilement jouée, dans un salon, sans décors, entre deux paravents.

Digitized by Google

HISTOIRE DE L'ABBAYE D'ORBAIS*

PAR

DOM DU BOUT

Cette réponse absolument parlant étoit captieuse et fausse, car la communauté n'avoit pas déchargé feu Mr de Lançon, mais tout au plus avoit comme consenti qu'il se fît décharger, — s'il pouvoit, et si Monsieur le procureur général du Grand Conseil y consentoit, — du rétablissement de la voûte de notre nef, des fermes de Heurtebise, de la Petite Cense, de la Chapellote, de Saint-Thibaud, et autres, comme de réparations fort anciennes et de vétusté, dont effectivement ledit arrest du Grand Conseil du 26 août 1687, obtenu à fraiz communs, l'avoit déchargé, ses successeurs et tous autres ; — mais il l'avoit condamné en même tems à faire ragréer les pierres saillantes de ladite voûte jusqu'au gros mur, et d'entretenir à l'avenir ladite église en l'état qu'elle seroit aprés qu'il auroit fait faire et recevoir à ses fraiz et dépens lesdites réparations.

Demandes des religieux d'Orbaiz à leurs abbez.

La communauté des religieux, agissant de bonne foy, ne demandoit pas que M. de Montréal fît rétablir la voûte de notre nef, ni les quatre fermes cy-dessus, mais qu'il fît ragréer lesdites pierres saillantes et qu'il entretînt en bon état ladite nef et église conformément audit arrest de 1687 ; ce qu'il ne pouvoit faire solidement qu'en faisant retenir avec de bonnes grosses poutres et de grosses barres de fer les piliers de ladite nef qui surplombent en dedans de beaucoup, et en réparant le pignon du bas de la nef depuis les galeries jusqu'en haut.

Mais Monsieur l'abbé de Montréal reculant toujours, et les religieux appréhendant que, faute de retenir lesdits piliers, la nef ne tombât et n'entrainât par sa chûte la ruine du reste de l'église, s'adressérent audit trés Révérend Pere Dom Claude

* Voir page 81, tome XXI, de la *Revue de Champagne et de Brie*.

Digitized by Google

Boistard, supérieur général, qui permit par écrit, le dixiéme jour de janvier de cette présente année, ausdits religieux de faire sommer ledit sieur abbé de faire travailler incessamment à ladite nef et église, souhaittant néantmoins qu'on écrivît encore audit sieur abbé pour le mettre tout à fait dans son tort. Et ainsi, pour satisfaire à l'intention dudit trés R. P. supérieur général, on luy écrivit et on luy fit entendre que c'estoit pour la derniére fois qu'on luy écriroit, et que, si dans peu il ne donnoit ses ordres pour faire travailler au plutôt à ladite nef, il devoit compter et s'attendre qu'on n'emploiroit plus les voyes de remontrances et de priéres, mais celles que l'on jugeroit plus propres et plus convenables pour l'y contraindre incessamment.

L'abbé, effrayé par ces lettres du prieur d'Orbaiz, accourut et vint au-devant et proposa un rendez-vous à Paris au carême suivant. Il s'y trouva effectivement, et la communauté des religieux donna procuration passée pardevant Claude Chevallier, notaire royal à Orbaiz, audit Dom Nicolas Du Bout, prieur, pour traitter en leur nom avec ledit sieur abbé. Etant arrivé à Paris, on eut de grandes conférences ensemble, en particulier et devant ledit trés R. P. supérieur général. L'abbé rebattoit et répétoit toujours les raisons cy-dessus rapportées, qu'il n'estoit pas en état, qu'il n'estoit obligé à rien, que la communauté avoit consenti que feu Monsieur de Lançon, ses successeurs abbez et tous autres, fussent déchargez desdites réparations, comme de réparations de vétusté.

On lui répondoit qu'on ne lui demandoit pas le rétablissement de la voûte et des quatre fermes et autres bâtimens cy-dessus marquez, mais seulement qu'il empêchât ladite nef de tomber, qu'il l'entretînt en bon état et conformément audit arrest du 26 août 1687. L'abbé, ne sçachant que répliquer à cette réponse, offrit trois cens livres d'abord, et alla jusqu'à cinq cens livres, sçavoir trois cens livres à prendre et retenir sur les redevances des années 1701 et 1702 de la recepte de la manse abbatiale, et deux cens livres sur la derniére année du bail à vie de ladite recepte. Ledit prieur rejetta bien loin ces offres de Mr l'abbé, et dit qu'il ne se contenteroit pas même de douze cens livres, et voulut rompre les conférences et se retirer sans rien conclure, ajoutant que si Mr l'abbé croyoit qu'on luy demandât trop, qu'il pouvoit faire faire luy-même lesdites réparations.

Mais ledit trés R. P. général, présent à toutes ces contesta-

Digitized by Google

tions, — et qui deux mois auparavant, de l'avis des RR. PP. Dom Louis Trochon et Dom Robert Marcland, sénieurs-assistans[1], avoit permis, par sa lettre dudit jour dixiéme janvier, audit prieur de faire sommer ledit sieur abbé de faire faire lesdites réparations, — retracta ladite permission, et protesta hautement en présence dudit abbé qu'il ne souffriroit jamais que les religieux luy intentassent procez pour lesdites réparations, et s'adressant audit prieur, il lui ordonna de s'accommoder et d'accepter lesdites offres dudit sieur abbé qui luy paroissoient suffisantes, et fit mille honnêtetés audit abbé, lequel, se voyant ainsi soutenu, devint plus ferme et plus fier et n'offrit pas un sol davantage. Ledit prieur voulut renoncer à sa procuration et s'en retourner, mais le Pere général luy ordonna de faire affaire.

Raisons qui déterminérent à traitter avec Mr l'abbé et [à] accepter ses offres de 500 l.

L'affaire étant en cette situation, ledit prieur consulta les plus habiles personnes qu'il pût trouver dedans et dehors Saint-Germain-des-Prez, qui toutes unanimement lui conseillérent d'accepter lesdites offres de l'abbé et de finir une bonne fois cette affaire. Trois circonstances l'y déterminérent :

1° L'opposition et le refus perpétuelz et insurmontables de la part dudit trés Révérend Pere général qui ne consentiroit jamais qu'on mît en justice ledit abbé qui avoit agi auprez dudit Léon Potier de Gévres, archevêque de Bourges et abbé commendataire de l'abbaye de Bernay[2], pour terminer les différens[3] qu'il avoit avec les religieux d'icelle.

1. [D. Louis Trochon, né à Château-Gontier, diocèse d'Angers, fit profession à Saint-Melaine de Rennes le 7 novembre 1643, à l'âge de vingt ans. Il fut prieur de Saint-Pierre de la Couture au Mans, visiteur de la province de Bretagne (1684) et assistant du supérieur général (1699). Il mourut le 25 mars 1701 au monastère de Saint-Germain-des-Prés.—D. Achille Robert Marcland, né à la Chaise-Dieu, diocèse de Clermont-Ferrand, fit profession à Saint-Augustin de Limoges le 23 novembre 1657, à l'âge de dix-sept ans. Visiteur de la province de France en 1696, il remplit plusieurs fois, à partir de 1699, les fonctions d'assistant du supérieur général. De 1708 à 1714 il fut prieur de Saint-Germain-des-Prés où il mourut le 31 mars 1724. *Gallia* VII, 485 et s.]

2. [Léon Potier de Gesvres était âgé de dix ans seulement lorsqu'il fut pourvu en 1666 de l'abbaye de Bernay qui avait alors 22,000 livres de revenu. Par suite d'un concordat passé en 1667, on fixa à 8,000 l. la part des religieux, et tout le surplus revint à l'abbé. *Histoire de Bernay et de son canton*, etc., par A. Goujon, p. 219, Evreux, Hérissey, 1875, in-8°. *Gallia* XI, 834.]

3. [Au XVIIIe siècle Léon Potier de Gesvres soutint de longs procès au sujet de l'abbaye de Bernay. Voir : Bibl. nat. Imprimés, *Recueil de Factums*, 4° F 3, nos 13,624 et suiv.]

Digitized by Google

2° Les sentimens unanimes de tous ceux que ledit Dom prieur avoit consultez, qui luy firent entendre que l'on dépenseroit bien de l'argent de part et d'autre à plaider, et qu'aprés avoir consumé beaucoup d'argent et de tems, on seroit peut-être trop heureux d'accepter lesdites offres que ledit sieur abbé faisoit à présent, lequel n'ayant que peu ou point de patrimoine, et le revénu de la manse abbatiale n'étant que de deux mille [livres] ou deux mille cinq cens au plus, toutes charges faites et déduites, on ne devoit pas s'attendre qu'il fût jamais en état de faire d'autres offres. D'ailleurs qu'il seroit odieux et en quelque maniére de mauvaise foy de vouloir faire casser et revenir contre ladite transaction faite entre ledit feu Monsieur de Lançon et le R. P. Dom Pierre Mongé, prieur, le troisiéme mars 1687, confirmée par ledit arrest du vingt-sixiéme d'août suivant, sollicité et obtenu à fraiz communs par lesdits de Lançon et R. P. Mongé. — Mais ce qui étoit le plus à considérer, c'est qu'il étoit à craindre que, pendant le cours d'un long procez, ladite nef, faute de réparation, ne vînt à tomber et par sa chûte causer celle du chœur, de la croisée et du reste de l'église, ou que l'abbé vînt à mourir promptement, (comme il arriva le 9 mars 1704)[1], qu'il valoit mieux emploier l'argent qu'on dépenseroit en procez, à contribuer avec ledit sieur abbé à réparer ladite nef promptement et solidement.

Mort de Mr de Fortia-Montreal.

3° Que le R. P. Dom Pierre Mongé n'avoit jamais demandé audit sieur abbé de Montréal que cinq ou six cens livres pour réparer et remettre ladite nef en assurance, (ce qu'il marque encore dans sa lettre audit Dom Nicolas Du Bout, son successeur, écrite de Saint-Nicolas-aux-Bois, le treiziéme jour de février audit an 1701, répondant aux défaites dudit abbé contenues dans sa lettre du 26e janvier 1701, envoiée audit R. P. Mongé, et conservées dans le chartrier), l'intention des religieux d'Orbaiz ayant toujours été de contribuer ausdites réparations de la nef avec Monsieur l'abbé, d'une somme considérable.

Toutes ces circonstances et raisons firent consentir ledit Dom prieur, au nom de la communauté, au traitté suivant, sous signatures privées, dont on va donner une copie, — les religieux ayant mieux aimé se charger de faire faire eux-mêmes lesdites réparations plus solidement que de les laisser faire par

1. [Louis Fortia de Montréal, abbé d'Orbais, mourut d'apoplexie au séminaire de Saint-Magloire de Paris où il s'était retiré.]

Digitized by Google

un commendataire, ou son agent, qui les auroit fait faire superficiellement pour en être quitte à peu de fraiz, selon la coutume de ces messieurs, sans s'embarrasser de l'avenir et des suites.

Copie du traitté fait sous signatures privées le 6 *mars* 1701.

« Nous soussignez, pour éviter toutes contestations parmi « nous et entretenir la paix et l'union parmi nous, sommes « convenus de ce qui ensuit : à sçavoir que moy abbé, quoique « je ne prétende être tenu en aucune maniére des réparations « de la nef de l'église de mon abbaye, je promets cependant « de payer ausdits prieur et religieux de mon abbaye la somme « de cinq cens livres, dont ils retiendront trois cens par leurs « mains sur l'année mil sept cens échue et mil sept cens un à « écheoir, aux termes portez par le bail à vie fait entre nous, et « deux cens livres sur la derniére année dudit bail, moyennant « quoy moy prieur, protestant que Monsieur l'abbé est tenu « desdites réparations, m'oblige cependant par les motifs cy-« dessus exprimez, aux réparations cy-aprés, sçavoir de « réparer les deux pilliers de la nef de ladite église et de ragréer « les pierres saillantes de la voûte, et de faire enduire et blan-« chir la nef, le tout conformément au procez-verbal dressé par « Monsieur Hervé, conseiller au Grand Conseil, en l'année mil « six cens quatre-vingt-huit. Bien entendu que les choses « réparées cy-dessus, et reçues par le sieur abbé, seront par « lui entretenues. Fait double entre nous ce sixiéme mars mil « sept cens-un, et avons signé. » — Ainsi signé : « Fortia de « Montreal, abbé d'Orbaiz ; Nicolas du Bout, prieur d'Orbaiz », fondé de la procuration de la communauté, demeurée entre les mains dudit sieur abbé [1].

On place deux poutres avec des semelles et liens dans la nef pour la retenir.

En conséquence du susdit traitté, les religieux firent préparer deux grandes poutres, qui furent posées par Guillaume Le Grand, charpentier, le jeudi douziéme et vendredi treiziéme de may de la présente année mil sept cens-un [2], en travers sur les chapiteaux des deux gros piliers de chaque côté de la nef pour les retenir en état, suivant l'avis des experts nommez

1. Nota que ce traitté n'a été ratifié ni par le R. P. général, quoique sur les lieux, ni par les religieux d'Orbaiz ; s'ils le trouvent préjudiciable, ils s'en peuvent relever.

2. [« Deux travées de la grande nef ont été retranchées depuis 1701 et probablement en 1735, d'après les traditions locales....» Abbé Musart, *Notice historique sur l'abbaye et l'église d'Orbais*, p. 26.]

Digitized by Google

audit procez-verbal fait par ledit sieur Hervé, conseiller au Grand Conseil, ledit jour 26 août ou octobre 1688, en conséquence de ladite transaction du 3 mars 1687, suivie d'un arrest dudit Grand Conseil du 26 août audit an.

Nomination d'un procureur fiscal.

Le samedi dix-neuviéme jour de mars de cette présente année 1701, veille du dimanche des Rameaux, le sieur Pierre Monnera, *boucher de son métier*, procureur fiscal de la seigneurie et justice d'Orbaiz, étant mort, Monsieur l'abbé de Montréal pourvut dudit office Me Louis Gauvain, maire et juge royal du village et seigneurie de la Chapelle-Mont-Haudon, et adressa les provisions dudit office audit Dom prieur des religieux de l'abbaye, pour concourir par leur agrément et consentement, conjointement avec luy, à la nomination dudit sieur Gauvain en qualité de procureur fiscal, dont les provisions luy furent délivrées le jeudi cinquiéme jour de may 1701, fête de l'Ascension.

Ouverture du jubilé.

Le quinziéme jour desdits mois de may et an, jour et fête de la Pentecôte, on fit à Orbaiz l'ouverture du jubilé accordé par Nostre Saint Pere le pape Clément XI, créé souverain pontife le vingt-troisiéme jour de novembre mil sept cens, pour luy obtenir du Ciel les grâces et les puissans secours pour gouverner saintement l'Eglise catholique dans des conjonctures si difficiles, à cause des guerres et divisions entre les princes chrêtiens. Cette ouverture se fit en conséquence d'un mandement de mondit seigneur Fabio Brulart de Sillery, évêque de Soissons.

Ce que l'on doit observer pour les Te Deum, processions et autres solennités.

Les religieux de cette abbaye firent en leur particulier leurs cérémonies pour l'ouverture dudit jubilé, la procession autour du chœur et dans le cloître seulement, et les stations dans leur église. Mais autrefois et avant l'introduction de la Réforme de nostre congrégation Saint-Maur, Messieurs les anciens religieux de cette abbaye appelloient les vicaires perpétuelz de l'église Saint-Prix et ils luy [*lisez* leur] indiquoient le jour et l'heure pour les Te Deum, processions générales et autres solennités publiques et extraordinaires, où lesdits vicaires perpétuelz venoient trouver les supérieurs pour recevoir l'heure desdites cérémonies eux-mêmes, comme ils font encore à présent pour les processions du jour saint Marc et des trois jours des Rogations. Il y a dans notre chartrier plusieurs sentences, actes, transactions faites entre les religieux et lesdits vicaires perpétuelz d'Orbaiz, une entre autres faite avec Messire Pierre Vinnot, vicaire perpétuel de Saint-Prix, du vingt-septiéme

Digitized by Google

jour de janvier mil cinq cens quatre-vingt dix-sept, et une avec Messire Nicolas Chevallier, aussi vicaire perpétuel de l'église dudit Saint-Prix et doyen rural d'Orbaiz, du vingt-huitiéme jour de juin mil six cens trente-huit, confirmée par une sentence des Requêtes du Palais de Paris le onziéme jour de septembre 1646, obtenue par lesdits religieux contre ledit Chevallier, qui vouloit résilier de ladite transaction, portant fort impatiemment le joug de la dépendance de l'abbaye, et qui fit mille chicanes et bien de la peine à Messieurs nos anciens religieux, comme on le reconnoît par les procédures conservées dans notre chartrier, au titre des Papiers avec les curez ou vicaires perpétuelz d'Orbaiz. Voyez aussi ce que l'on a observé cy-devant au chapitre IV, § 4, des droits et processions, etc...

On trouve plusieurs ossemens d'hommes.

Le dix-huitiéme jour des présens mois et an, en creusant la terre dans la court derriére l'église, proche la chapelle de la Sainte-Vierge vers le midi, pour y faire éteindre de la chaux vive, on trouva plusieurs ossemens d'hommes confondus ensemble.

On en avoit encore cy-devant trouvé une fort grande quantité en ce même endroit et aux environs, en ôtant les terres qui étoient le long du tour des chapelles pour les rendre moins humides.

Tous ces ossemens font conjecturer qu'il y avoit eu autrefois un cimetiére, ou qu'à l'occasion de quelques combats ou guerre, on y avoit inhumé plusieurs corps ensemble. Peut-être étoit-ce le cimetiére des religieux?

Acquisition de la moitié de la ferme de la Croix-Marotte.

Le douziéme [*lisez* onziéme] jour de juin de cette année 1701, les religieux d'Orbaiz acquirent de Sebastien Crêpin et de Jeanne Deceds, sa femme, la moitié de la petite ferme de la Croix-Marotte de la seigneurie d'Orbaiz et de la parroisse de la Chapelle-sur-Orbaiz, moyennant la somme de dix-sept livres dix sols de rente annuelle, racheptable en deux payemens égaux de la somme de trois cens cinquante livres de sort principal, par contract passé pardevant ledit sieur Mathurin Gauvain, notaire, ledit jour douziéme [*lisez* onziéme] de juin 1701[1].

1. [11 juin 1701. — Vente par Sebastien Crepin à Messieurs les religieux d'Orbais. « Furent présentement en leurs personnes Sebastien Crespin, laboureur demeurant aux Fourneaux, paroisse de Corobert, et Jeanne Deceds sa femme, dudit Crespin son mary pour l'effet des présentes subséquemment licentiée et authorizée, etc... Signé Du Bout prieur. » En marge

Digitized by Google

La communauté desdits religieux avoit, quelques années auparavant, acquis ou réuni à son domaine seigneurial l'autre moitié de ladite ferme, faute de payemens des cens et rentes seigneuriales et autres droits, devoirs, hommages et aveus non rendus[1].

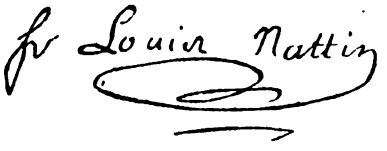

Signature apposée au bas d'un acte du 16 juillet 1700

Aprés cette seconde acquisition, on y fit commencer au mois de juillet suivant une belle grande grange, l'ancienne étant trop petite pour resserrer tous les grains des terres que l'on

est écrit : « Par acte passé pardevant ledit Gauvain, notaire, le deuxiéme décembre mil sept cens treize, la rente esnoncée au présent contract a esté remboursée...» — Etude de Me Charlot.)

1. [Les circonstances de l'affaire sont exposées dans une lettre du R. P. Mongé dont voici le texte :

Au R. P. Dom Louis Nattin.

A Saint-Nicolas [aux Bois] le 16 may 1700.

Pax Christi.

Mon Révérend Père,

La moitié de la ferme de la Croix-Marotte.... estant demeuré vacante et nous estant deub sur icelle 4 livres d'une part pour des bois, et beaucoup de censives à raison de 29 sols et un chappon par an, pour ne pas laisser tout perdre, je l'ay louée, avec Crespin à qui l'autre moitié appartient, au fermier qui y demeure. Il n'y a point eu de sentence de réunion rendue, car elle n'en valoit pas la peine. Je ne croy pas qu'il y ait d'héritiers ; s'il y a des créantiers, il faut qu'ils la fassent vendre, et en ce cas faudra vous opposer à la vente, pour payement des arrérages, des cens et surcens, et pour le remboursement des réparations que vous y avez fait fere. Il y en a bien pour 66 livres au moins dans un mémoir que j'ay laissé à Orbais dans le portefeuille de notre chambre, si je ne vous l'ay pas donné. Ce mémoir contient en détail ce que nous avons fourny tant en matériaux que pour la façon ; je croy que le couvreur s'en souviendra bien, car nous avons dressé ce mémoir ensemble. — Quant à la pièce qui manque dans le sac des Messieurs de Plancy, etc... — Mes baise-mains à tous nos confrères et à tous nos bons amis, même de Plancy, et souvenez-vous en vos saints sacrifices,

Mon Révérend Père,

De votre très humble et affectionné confrère,

Frère Pierre Mongé M. B.

Lettre originale conservée aux *Archives départ. de la Marne*, f. d'Orbais, n° 19 ; cf. *ibid.*, n° 4.]

Digitized by Google

défrichoit tous les ans. — Cette acquisition donnera lieu de faire valoir une grande partie des terres de l'ancienne ferme de la Chapellotte qui sont en savarts depuis long-tems. C'est dans cette vue que l'on a fait ladite acquisition [1].

Droits d'amortissemens payez.

Le vingt-huitiéme jour desdits mois de juin et an 1701, on signifia ausdits religieux la taxe des droits d'amortissemens et nouveaux acquêts faits par lesdits religieux, ladite taxe montant à la somme de cinq-cens soixante et quelques livres, suivant la quittance du sieur Denisot, commis au recouvrement desdits droits résident à Château-Thierry, en date du trentiesme jour de juin suivant. Lesdites nouvelles acquisitions sont reprises au long dans ladite signification conservée dans notre chartrier avec ladite quittance.

(*A suivre.*)

1. On a échangé aussi en 1702 quelques arpents de terre de ladite ferme de la Chapellotte avec un nommé Claude Le Clercq, habitant et laboureur demeurant audit village de la Chapelle-sur-Orbaiz, pour un pareil nombre d'arpents de terre qui sont dans la bienséance et plus proche de ladite ferme de la Croix-Marotte, étans proche du bois de la Chapellotte. [V. *infrà* sous l'année 1702.]

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

M. Henri Deu de Perthes, chevalier de la Légion d'honneur, ancien consul de France à Cologne, vient d'y mourir le mois dernier à l'âge de 74 ans. Il était fils de M. Deu de Perthes, directeur des douanes de Strasbourg. La famille Deu appartient à la noblesse châlonnaise, mais elle ne paraît pas avoir de communauté d'origine avec celle des Deu de Vieux-Dampierre. Elle remonte, d'après les lettres d'anoblissement accordées en 1704, à Jacques Deu, bourgeois de Châlons dont la descendance se partagea entre les rameaux de Montigny, de Marson, de Rapsécourt, du Mesnil et de Perthes, et dont les membres contractèrent au siècle dernier les plus brillantes alliances dans le pays et exercèrent les fonctions locales les plus élevées au Présidial, au Bureau des finances et comptèrent de nombreux officiers chevaliers de Saint-Louis.

Jacques-Joseph Deu, écuyer, seigneur de Marson, Perthes, Sonain, Hurlus, président-trésorier de France, eut un fils aîné qui lui succéda ; un autre, capitaine au régiment de Picardie, tué à la bataille de Parme, et Claude Deu, seigneur de Perthes, contrôleur général des fermes, bisayeul de M. de Perthes qui vient de mourir. Celui-ci laisse postérité. — D'argent à l'arbre arraché de sinople, au chef de gueules, chargé de 3 étoiles d'or.

* * *

Un ancien nom du Perthois vient de s'éteindre avec Mme Le Blanc du Plessis, née Aubry d'Arancey, décédée le 16 septembre à un âge très avancé, dans son domaine de Trois-Fontaines (Marne). Son mari avait été longtemps conseiller général de la Marne et descendait d'Etienne Le Blanc du Plessis, sr Maisons, lieutenant-général au bailliage de Vitry en 1680, et de Marie Deu de Marson, sa femme.—Armes : coupé d'or à l'aigle à deux têtes, éployée, de sable et d'azur plein. — La famille Aubry d'Arancey a produit un maréchal de camp, né à Vitry, mort en 1835 ; armes : d'azur à 3 épées d'argent, surmontées chacune d'une croisette de même.

* * *

Le 22 septembre, est mort le comte de Simony, colonel de cavalerie en retraite, officier de la Légion d'honneur. La famille de Simony remonte, à Langres, à François Simony, dit le Siennois, écuyer, mort en 1497 ; il avait été blessé à la bataille de Nancy

Digitized by Google

en 1477. Il eut une nombreuse descendance qui s'allia aux premières familles de la ville et compta beaucoup de magistrats locaux et plusieurs officiers; un écuyer de la reine Marguerite, un évêque de Soissons, neuf chevaliers de Saint-Louis, un de Saint-Michel, etc., un rameau se fixa à Metz au XVIIIe siècle et fournit deux conseillers au Parlement. — Cette famille est partagée aujourd'huy en deux branches : celle dont le défunt était le chef et demeurait dans le Langrois et celle de Broutiers, fixée dans la Nièvre. — Armes : écartelé au 1er, d'or; au 2e, de gueules à l'étoile d'or; au 3e, d'azur; au 4e, d'argent; à la croix de sinople brochante.

* * *

Une des plus anciennes familles des Ardennes vient de s'éteindre, le 16 septembre, par la mort à Charleville, de M. Louis Canelle, chevalier de Provisy, ancien employé supérieur des douanes; il était fils du baron Joseph-Thomas Canelle de Provisy et de Louise-Clémentine-Clémence des Lyons; il était né à Séry, le 4 octobre 1816. — D'azur au chevron brisé, acc. en chef de 2 étoiles et en pointe de trois maillets, 2-1, le tout d'or. Une branche de cette famille, qui posséda la seigneurie de la Lobbe, ajoutait un chef d'argent, chargé de 3 pommes de pin de sinople.

* * *

Nous mentionnerons, dans la Marne, le décès, au mois de septembre, de MM. Ferrand, à Reims, ancien représentant du peuple en 48, âgé de 87 ans et à Sézanne, de M. Ferrageau de Saint-Amand, à 66 ans, ancien maire de cette ville pendant plusieurs années.

* * *

M. l'abbé Benjamin Hurault, né à Cernay en Dormois en 1832, vient de mourir le 2 août à Kouba près d'Alger; prêtre de la Congrégation de S. Lazare, il dirigeait une mission en Algérie. Pendant le siège de Paris, il était directeur de l'administration de l'ordre à Paris et en voulant sauvegarder une maison de Lazaristes dans la banlieue, il fut pris par les Prussiens. Depuis, il avait dirigé des missions en Espagne et en Portugal et avait trouvé un accueil des plus flatteurs près de la jeune reine Christine. Son corps a été ramené à Châlons. Il appartenait à une ancienne famille qui a fourni au clergé Châlonnais de respectables prêtres, et à laquelle appartenaient M. Hurault, ingénieur en chef de Champagne au siècle dernier, et M. Hurault de Sorbé, maréchal de camp sous le gouvernement de juillet.

* * *

Le vice-amiral baron Didelot, qui est mort en Bretagne, à la fin

Digitized by Google

du mois de septembre, appartenait à une famille champenoise. François-Marie Didelot, écuyer, seigneur de Fagnières et de Champagne, secrétaire du roi, figure au nombre des votants pour l'ordre de la noblesse du bailliage de Châlons en 1789. — De sable au sautoir gironné d'argent et de gueules, accompagnée en chef d'une étoile d'or.

* * *

Le 3 septembre est mort à Reims, M. le docteur Decès, à l'âge de 83 ans, après une existence entièrement consacrée à la science et au devoir. Né à Saint-Martin-d'Abbois (Marne), Louis Decès vint à Reims en épousant Mlle Duquenelle, fille d'un médecin estimé de cette ville. Chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, fonctions exercées actuellement par son fils, M. Decès prit sa retraite en 1870 et consacra ses loisirs à l'étude. Il publia en 1883 un livre très remarquable : *Science et Vérité,* qu'anima un puissant souffle chrétien; il est mort avant d'avoir pu terminer un grand ouvrage sur l'*Art médical.*

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Les comtes de Dampierre-en-Astenois. — Sous ce titre, M. Louis Brouillon, avocat, vient de publier la monographie d'une famille seigneuriale dont l'influence s'étendit pendant deux siècles environ (1138-1356) sur les populations voisines de la forêt d'Argonne.

L'Astenois avait jadis pour capitale Stadunum, dont l'emplacement exerça longtemps la sagacité des érudits. Dom Mabillon prit parti pour Stonne (Ardennes); M. Buirette croit trouver Stadunum dans Stenay (Meuse); mais l'un et l'autre ont le tort de mettre la capitale en dehors de l'Astenois. M. Longnon penchait pour Sainte-Menehould, mais il était détourné de cette attribution par l'introduction d'un nom propre inconnu dans le texte de l'hagiographe. Or, le P. Chifflet ayant démontré que ce nom propre était l'altération de Stadunum, M. L. Brouillon identifie cette ville avec le *Castrum Conthense* qui prit le nom de Sainte-Menehould après avoir reçu les reliques de la pieuse fille de Sigmare, comte du Perthois.

Le premier comte de Dampierre dont le nom nous soit parvenu est Frédéric. Il fut le bienfaiteur de l'abbaye de Moutiers-en-Argonne, et sa femme Adevise aida de ses biens celle de Beaulieu. A ce propos, l'auteur fait remarquer l'influence des Ordres religieux qui, de La Chalade au nord, à Trois-Fontaines au midi, défrichèrent et assainirent, pour y fonder six monastères, de vastes contrées boisées et coupées de marécages.

Le petit-fils de Frédéric, Renard II, prit part à la quatrième croisade. Ville-Hardouin, qui le cite parmi les nobles Champenois qui payèrent si bien de leurs personnes, lui reproche seulement son peu de sympathie pour le marquis de Montferrat, nommé chef de l'expédition après la mort de Thibaut de Champagne. Renard demeura trente ans captif en Orient.

Durant cette longue absence, Renard III, son fils, donna la charte communale de Givry, qui servit de modèle pour plusieurs de celles qu'on octroya dans la suite.

Renard II revint de captivité en 1233, mais il mourut dans l'année, et avec lui s'éteignit la branche aînée des Dampierre.

Dans la branche cadette, nous devons mentionner Renard de La Neuville-au-Bois, qui, de concert avec sa femme Alis, accorda, en 1266, à ses hommes de La Neuville-au-Bois, le Vieil-Dampierre et Remirecourt, une charte d'affranchissement qui leur assurait le

Digitized by Google

bénéfice de la loi de Vervins. Les termes de cette charte prouvent qu'en cette occasion le seigneur agissait un peu malgré lui.

Avec Jean II disparaissent et la seconde branche et le nom des Dampierre : Agnès, sœur de Jean II, épousa Eustache de Conflans, dont le fils Jean, maréchal de Champagne, fut tué le 22 février 1358 aux côtés du dauphin Charles par les sicaires du prévôt des marchands, Etienne Marcel.

Le travail de M. L. Brouillon n'est pas une œuvre de seconde main. Sans doute il a consulté les livres publiés sur la Champagne, tels que *le Diocèse ancien de Châlons*, par M. Ed. de Barthélemy; mais il a surtout interrogé les Archives de la Marne, et tiré bon parti des Cartulaires de Cheminon et de Moûtiers : un soin scrupuleux de la vérité puisée aux sources recommande son ouvrage à tous les érudits.

Nous félicitons le jeune auteur d'avoir consacré ses loisirs aux recherches historiques et d'avoir préféré aux séductions de son âge les austères jouissances de l'étude. A. Fourot.

***

Vie de M. C.-A. Ludinart, successivement prêtre-missionnaire à Reims pendant la Révolution (1791-1803), vicaire d'Epernay (1803-1813), curé de La Ferté-sous-Jouarre (1813-1814), curé-doyen de Rethel (1814-1836), par M. l'abbé Th. Pierret, docteur en théologie, archiprêtre de Rethel. 1 vol. in-8° de VIII-138 p., Reims, Michaud, Rethel, Legros, 1886.

A mesure que notre siècle s'écoule, les faits saillants qui ont marqué son début nous captivent de plus en plus, et nous nous intéressons chaque jour davantage à la vie des personnages mêlés de près ou de loin aux suites de la grande Révolution. Il semble qu'à leur école nous apprenions à mieux connaître le présent et à discerner les évènements que l'avenir réserve au prochain xxe siècle. C'est dans le but d'instruire de la sorte, et plus encore peut-être en vue d'édifier les chrétiens fidèles, que M. l'abbé Pierret a eu l'heureuse inspiration de retracer en détail l'existence de l'un de ses prédécesseurs à la cure de Saint-Nicolas de Rethel. Sans doute, les récits édifiants abondent dans la carrière d'un prêtre qui remplit ses fonctions aux plus mauvais jours de la Terreur, et les hommes de foi y trouveront matière à de pieuses réflexions, mais l'historien rencontrera également dans ces pages un utile contingent de recherches sur la vie publique et privée à cette époque. Le style de l'ouvrage est coulant, sa lecture par conséquent très facile, et l'attrait d'un livre bien édité s'ajoute à la curiosité du fond.

Claude-Antoine Ludinart, né à Corny près de Rethel en 1767, et mort en 1836 exerçant dans cette ville la charge pastorale, fut un ecclésiastique digne des plus hautes fonctions par ses vertus et la noble fermeté de son caractère. Il se montra, en effet, quand

Digitized by Google

un schisme déplorable éclata par la faute de la constitution civile du clergé, l'un des plus inébranlables défenseurs de l'autorité traditionnelle. Il s'était soumis en bon citoyen à toutes les grandes réformes apportées par l'élan généreux de 1789 à notre organisation politique et sociale, mais il réprouva celles qui portaient atteinte aux principes mêmes de l'organisation religieuse du culte catholique. Il resta fidèle à l'ancienne hiérarchie, résistant à la tentative nouvelle, si pleine d'illusions et de périls. Il n'émigra point cependant, et il se montra soumis, pour le reste, à l'autorité civile qu'il respecta sous toutes ses formes et à toutes les époques. N'avait-il pas compris de la façon la plus judicieuse, eu égard aux nécessités de son temps, la grande parole du Christ rendant à César ce qui est à César? Aussi, fut-il compris, aimé et regretté des populations au sein desquelles il exerça son ministère à travers les épreuves, les persécutions et les difficultés de toutes sortes. Sa mémoire resta vénérée dans sa paroisse aussi bien que dans les autres villes qu'il édifia par son courageux dévouement, notamment à Reims et à Epernay. Mais l'oubli qui atteint peu à peu les meilleures œuvres d'ici-bas, n'aurait pas épargné la modeste existence de cet homme de bien, si son biographe n'avait pris soin d'en recueillir les souvenirs et de les fixer dans une étude annotée avec soin.

Ajoutons que l'auteur s'est inspiré des sources les plus sûres, des mémoires manuscrits du personnage lui-même, et des indications de son neveu, M. Millet, directeur des contributions directes en retraite à Châlons-sur-Marne. On pourrait souhaiter çà et là une plus grande précision dans les dates, et même de plus larges emprunts aux pièces contemporaines, mais l'ensemble a gagné à ne pas être trop surchargé de citations. Quelques points difficiles ont été éclaircis à l'aide d'ouvrages recommandables récemment édités, comme l'*Histoire de M. Emery, prêtre de Saint-Sulpice*, par M. l'abbé Méric. Il faut, en effet, pour ces époques restées obscures bien que si rapprochées de nous se défier des récits trop crédulement acceptés, consulter les auteurs éclairés et recourir soi-même aux archives contenant le témoignage irrécusable de la vérité prise sur le fait. Utilisons ces documents afin de juger toujours en connaissance de cause et d'apprécier ainsi à leur juste valeur les hommes courageux aux jours de tourmente, tel que fut celui dont nous recommandons la consciencieuse biographie.

H. JADART.

***

Un langrois anonyme vient de publier une brochure intitulée : *Diderot de Langres* (in-8°, Paris, Retaux-Bray). « Ce que je veux, dit-il, c'est faire connaître et par conséquent, c'est faire bannir le répugnant personnage que vous allez glorifier. »

Digitized by Google

CHRONIQUE

Un rescrit du Souverain Pontife, accordé sur la demande du cardinal-archevêque de Reims, le 20 août, vient de rendre à la maison des Trappistes d'Igny, jusqu'ici simple prieuré, son ancien titre abbatial. Le 6 septembre a eu lieu l'élection de l'abbé, suivant le cérémonial de l'ancienne règle de Saint-Benoit et sous la présidence du R. P. Candide, abbé de Sainte-Marie-du-Désert. Le prieur, le P. Augustin, dont chacun dans le pays apprécie la valeur, a été élu abbé à l'unanimité.

***

De grandes manœuvres militaires viennent d'avoir lieu avec un remarquable succès dans notré région, en dépit des chaleurs exceptionnelles qui régnaient en ce moment. Pendant le mois d'août, seize régiments de cavalerie ont manœuvré dans le camp de Châlons, sous la direction du général Lhote et ont été terminées par un simulacre de combat dans la plaine de Valmy. En septembre, deux divisions d'infanteries, commandées par les généraux Février et de la Hayrie, ont également simulé des combats, terminés par une grande revue dans la prairie de Vitry-la-Ville. On a été unanime à constater l'excellence des mouvements et de la tenue des troupes.

***

Chalons. — Par suite de la reconstruction du portail de l'église Saint-Loup, l'ancien portail de cette église, qui n'était pas en rapport avec le style de l'édifice, et qui était néanmoins d'une architecture assez gracieuse, a été enlevé pierre à pierre, puis réédifié dans la cour du petit hôtel de ville. Il décore l'entrée principale du Musée, rappelant ainsi la munificence de M. le curé de Saint-Loup qui l'a cédé à la ville.

Ce portail est formé d'un plein cintre, encadré de chaque côté par des pilastres corinthiens cannelés. Les angles tangents au cintre sont ornés de palmes en relief; le tout est surmonté d'une frise sculptée et d'un fronton cintré, mais coupé par une niche, aussi encadrée de pilastres et cintrée.

C'est une œuvre du XVIIe siècle, qui paraît avoir d'abord appartenu à un autre édifice que l'église Saint-Loup à laquelle elle a été appliquée.

***

Note de dom Guyton extraite de la partie de son voyage relatif a la Lorraine. — A son passage à Toul, dom Guyton signale dans la cathédrale « à un des piliers de la nef, à gauche, à la hauteur de 15 ou 20 pieds, sous la figure de Jeanne de Domprémy, dite d'Orléans, à genoux, habillée en militaire, un casque

Digitized by Google

à ses genoux, dite aussi la Pucelle d'Orléans, on lit : hoc est mirabile quod manus puellæ hostem dejecerit (IX Judith); a Domino factum est istud et est mirabile in oculis nostris (psalm. 117); benedictus dominus qui docet manus meas ad prælium et digitos meos ad bellum (psal. 143); non est difficile domino in paucis, vel in multis salvare. — Il y a une épée à la pointe de laquelle est une couronne entre deux fleurs de lys. Il y est fait mention d'une fondation faite en 1621, couchée au martyrologe de ladite église : eo quod pietatem et castitatem amaverit, ideo manus domini confortavit eam. »

* * *

Un ouragan d'une violence presqu'inconnue en Champagne, a produit de véritables désastres, le mardi 11 août, dans la Marne et les Ardennes. Reims a été particulièrement frappé. Ce qui nous touche plus particulièrement c'est la destruction presque totale de la magnifique rosace du grand portail de la cathédrale. C'était un merveilleux vitrail dans lequel était racontée, par la peinture, l'Assomption de la Sainte-Vierge. Il est véritablement désolant qu'on n'ait pas la précaution de mettre cette incomparable verrière à l'abri de pareils malheurs à l'aide d'un grillage. Du reste, Notre-Dame de Reims est dans un état pitoyable. Il pleut à verse dans la sacristie; le grand orgue est perdu : l'eau remplit tous ses tuyaux et les voûtes sont dans une dégradation navrante. Il n'est que temps d'aviser. A Saint-Remy, la rosace du grand portail, — moderne celle-là — est aussi complètement perdue.

* * *

L'église Notre-Dame de Châlons possède une galerie où s'ouvrent cinq fenêtres à trois baies que le regrettable abbé Champenois regrettait de voir garnies de simples verres blancs. Son vœu vient d'être réalisé. On se propose d'y représenter Marie entourée des Saintes Femmes de la Bible et de l'Evangile. La verrière centrale à trois ouvertures vient, grâce à la générosité de Mme la baronne de Pinteville-Cernon, de recevoir un très beau vitrail de l'Assomption, exécuté par M. Didron. A droite, Sainte-Anne tenant d'une main la porte symbolique; à gauche, Sainte-Elisabeth; au milieu, la Vierge triomphante.

* * *

Nous constaterons avec plaisir le succès complet du concours hippique qui a eu lieu à Reims, les 15 et 16 août. Equipages très bien attelés, sauts d'obstacles bien exécutés, assistance élégante. Ce début est encourageant pour l'avenir et l'on doit en féliciter vivement les deux organisateurs qui n'ont pas reculé devant la peine : MM. Julien de Felcourt et le comte Werlé.

Digitized by Google

MÉLANGES

La marquise de Brinvilliers. — Nous n'avons pu donner tous les Mémoires de la marquise de Fresne et nous avons dû nous en rapporter à l'aimable et intelligente collaboratrice qui a bien voulu faire le choix de ce qu'il y avait de curieux à publier dans les souvenirs de son originale parente. Mais nous croyons devoir encore donner place ici au passage consacré par la marquise de Fresne à la marquise de Brinvilliers[1] : *(Note de la Rédaction.)*

« Un gascon nommé Sainte-Croix, qui avait été capitaine de cavalerie dans le régiment de Train, avait donné lieu à ces poisons qui semblent en quelque sorte avoir déshonoré notre nation.

« Il avait conseillé à la fille d'un des premiers magistrats de Paris de se servir de ce remède pour se défaire de son père et de son mari, qui s'opposaient à l'amour qu'ils avaient l'un pour l'autre.

« En effet, il n'y avait pas longtemps qu'il était sorti de la Bastille, où il avait été mis en vertu d'une lettre de cachet, que ce magistrat avait obtenue pour le faire rentrer en lui-même. Mais au lieu d'y devenir sage, il avait appris à y devenir scélérat.

« Il avait été enfermé avec un certain abbé, italien de nation, pays fameux de longue main pour ces sortes de crimes. Au reste, cet abbé lui avait appris à composer des poisons où il s'était rendu tout-à-fait expérimenté.

« Sa maîtresse qui avait déjà fait un assez grand crime en jetant les yeux sur un autre que sur son mari, fut encore assez malheureuse de ne point avoir horreur de celui qu'il lui proposait.

« Elle y tapa à la première ouverture qu'il lui en fit et ayant fait l'épreuve de son savoir, tantôt sur des pauvres de l'Hôtel-Dieu où elle allait tout exprès et à qui elle donnait des biscuits empoisonnés, sous prétexte de charité, tantôt sur d'autres pauvres qu'elle trouvait sur son chemin en allant à la promenade, enfin elle s'encouragea par le damnable succès qu'avaient eu ces biscuits au plus grand de tous les crimes. Elle empoisonna son mari et son père, dont celui-ci mourut au bout de quelque temps, après avoir demeuré en langueur, pendant que celui-là qui se défiait d'elle,

1. Marie-Marguerite Dreux d'Aubray, fille d'un lieutenant civil de Paris, mariée en 1651 au marquis de Brinvilliers. Son histoire est assez connue. Elle fut exécutée le 16 juillet 1696.

Digitized by Google

comme je m'étais défiée de mon mari, se tira d'affaire en prenant du contre-poison à propos.

« Ce qu'il y a de plus horrible pour cette femme, que l'on peut, à bon droit, appeler un véritable démon, c'est que, pendant que son père languissait ainsi et qu'il lui témoignait par des amitiés extraordinaires qu'il était au désespoir de mourir sitôt, parce que cela le mettait hors d'état de lui faire encore du bien, elle lui donna une seconde dose de poison, voyant que la première n'avait pas encore fait son effet.

« Après avoir ainsi consommé son crime, elle en commença d'autres, elle empoisonna deux frères qu'elle avait, qui étaient tous deux fort honnêtes gens et fort estimés de tout le public.

« Elle empoisonna aussi la femme du cadet, afin qu'elle ne jouît pas longtemps du douaire que son mari lui donnait et des autres avantages qu'il lui avait faits par son contrat de mariage. Enfin, après avoir poussé ses crimes au-delà de toute imagination, je ne sais ce qu'elle eût encore fait si Dieu n'y eût donné des bornes.

« Un jour que Sainte-Croix travaillait à la composition de ses poisons et qu'il avait un masque de verre sur le visage, sans bouche, sans nez et sans yeux et dont la respiration était par derrière, de peur que la violence de ces poisons ne l'envoyât lui-même en l'autre monde; comme, dis-je, il était après son malheureux travail, son masque se cassa de la force du poison et le visage lui étant demeuré à découvert, il fut empoisonné lui-même par les endroits qu'il avait eu soin de cacher si inutilement.

« Il eut encore le temps néanmoins de donner ordre à ses affaires, mais au lieu de l'employer à demander pardon à Dieu, il ne songea qu'à ôter la connaissance de ses crimes à ceux qui y pouvaient entrer. Il voulut faire porter chez sa maîtresse une cassette qui était remplie de poisons. Mais sa femme avec qui il vivait mal, comme font la plupart des débauchés, ayant avis qu'il était prêt à rendre l'esprit, s'en vint chez lui et empêcha par le moyen de la justice le transport de cette cassette où était son trésor.

« Sa maîtresse n'en eût pas plutôt le vent et que sa femme avait fait mettre les scellés partout, d'abord qu'il avait eu les yeux fermés, qu'elle ne se fit pas dire deux fois de s'enfuir. On reconnut cependant à l'ouverture des scellés des choses qui font horreur à y penser seulement.

« La cassette renfermait une quantité de petits paquets avec les noms des personnes auxquelles ils étaient destinés et les effets qu'ils produiraient. On y trouva ainsi un paquet destiné même à la femme de ce gascon.

« Je ne m'amuserai point à raconter ce qui s'en suivit, puisque tout le monde le sait. Mais bien des gens en ce temps-là profitèrent de cette funeste mode pour se défaire de parents gênants. Je ne

Digitized by Google

rapporterai pour exemple que celui de Mme de M... (le nom est en initiales seulement). Cette jeune femme était aimée éperdûment de son mari, mais elle le trompait cruellement sans souci de son honneur ni de sa réputation. Je le sçais d'autant plus sûrement qu'un mien parent avait succombé à ses charmes. Un jour cependant, son mari découvrit sa perfidie. Il avait un valet de chambre en qui il se confiait beaucoup et lui laissa voir son tourment. Ce valet de chambre n'eut rien de plus pressé que d'aller avertir Mme de M... du danger qui la menaçait. Elle fut fort surprise, mais craignant avec justice que son mari ne lui fit perdre la vie, elle résolut de le devancer. Elle s'adressa donc à une femme qui tenait boutique ouverte de poisons et qu'on appelait la Voisin. Ainsi, elle envoya son mari en l'autre monde; mais elle ne put si bien effacer tous soupçons qu'il n'en revint quelque chose aux oreilles de la justice et elle eût justement fini sa vie sur le gibet, si le Roy, qui avait quelques considérations pour sa parenté et qui avait reçu mille supplications des tristes amis de Mme de M..., ne lui eût fait dire que si elle était criminelle, le meilleur conseil qu'il avait à lui donner, était de se retirer promptement, que si au contraire elle ne l'était pas, elle pouvait tout attendre de son équité et de sa justice. Mais soit que sa conscience lui fit des reproches, ou qu'elle craignît, comme elle a voulu dire pour s'excuser, que la puissance de ses ennemis ne prévalût sur son innocence, elle partit à l'heure même que le Roy lui eut fait faire ce compliment et se rendit en Belgique; depuis lors, j'ai entendu dire qu'elle avait eu des aventures à Bruxelles, qui ne prouvent guère qu'elle ait été si innocente à Paris. »

***

Recueil de pièces sur la publication de la bulle *Unigenitus* a Reims[1]. — 10 mai 1714. Sommation aux curés de publier la Bulle. — Louis Hoquet, promoteur.

24 mai. Mandement de l'archevêque à son clergé pour ci.

4 juin. Lettre dudit à la Faculté de théologie de Reims sur ce que les docteurs n'avaient pas été unanimes pour la réception de la Bulle.

12 juin. Première requête du promoteur à l'Official contre les curés: assignation à comparaître le 12 juin. (Cloquet, prom. Coquault, Official.)

14 juillet. Première sentence par défaut contre eux. (Le Poivre, greffier.)

31 décembre. Sentence sur les récusations proposées par le promoteur et les trois curés et sur le départ du sr Neveu. (André, Deperthes, Dourq.)

1. Bib. Nat. coll. de Champ., tome XXVII.

Digitized by Google

Destitution du sr Neveu, Official métropolitain et le vice-gérant de l'Official diocésain.

9 janvier 1715. Protestation des trois curés contre cette destitution.

22 mars. Lettre de cachet pour renfermer les trois curés dans le séminaire.

18 avril. Mandement de l'archevêque pour la souscription de la Bulle.

13 mai. Seconde requête du promoteur contre les curés avec assignation à ce jour.

17 juin. Extrait de la sentence d'excommunication contre les trois curés, jugés ledit jour.

23 juin. Lettre des curés de Reims demandant à l'archevêque à être dispensés de publier ladite sentence.

Consultation faite par les curés à ce sujet.

25 juillet. Arrêt d'évocation au Conseil d'Etat de la cause.

29 juillet. Consultation des avocats sur laquelle a été obtenu un relief d'appel du 6 juillet, signifié le 29 à l'archevêque.

28 décembre. Arrêt de renvoi au Parlement.

1er janvier 1716. Lettre de cachet pour l'élargissement des trois curés.

Mémoire imprimé pour les trois chanoines appelants. 1er plaidoyer de M. Chevalier pour les trois curés et les trois chanoines, du 23 avril, continué les 30 avril, 9 mai. — Second, 14 et 15 mai par M. Prévost. — Troisième, pour l'archevêque, les 20 et 22 mai par M. Fessart. Le 27, Chevalier répond encore. — Quatrième, le 28 mai, par Joly pour le procureur-général.

5 octobre. Ordonnance de l'archevêque concernant un livre intitulé : *les Témoignages de la vérité*, sans nom d'auteur ; et aussi les Hexaples ou les six colonnes sur la constitution Unigenitus, imprimée à Reims chez Multeau, 1716.

9 décembre. Ordonnance du même suspendant plusieurs chanoines de son église. Impr. Multeau.

4 janvier 1717. Lettre pastorale du même aux fidèles du diocèse. Ordonnance du même condamnant la Défence du Recteur de l'Université de Paris dans l'assemblée du 22 juin 1716, et d'autres imprimés relatifs à la même question.

20 mars. Ordonnance du même donnant 8 jours de délai pour les ecclésiastiques en ville et 31 aux curés de la campagne pour recevoir la Bulle sous peine d'excommunication. Mémoire imprimé pour le Chapitre de N.-D. et autres appelants desdites ordonnances.

23 mars. Appel au Concile par ledit Chapitre.

Mémoire pour la Faculté de Théologie de Reims contre le mandement du 5 octobre 1716. (Chevalier, avocat.)

Digitized by Google

5 avril. Protestation de la Faculté contre l'ordonnance des 20 mars et renouvellement de l'appel au Concile.

Mémoire pour les curés de la ville et du diocèse contre les ordonnances du 5 octobre et 20 mars (imprimé à Paris). Lettres et actes de divers curés du diocèse à l'archevêque, touchant leurs peines lors de la publication de la Bulle, qu'ils ne regardent pas comme une acceptation. (Août, septembre et octobre 1716.)

28 mai. Arrêt du Parlement annulant les ordonnances des 5 octobre, 9 décembre 1716 et 20 mars 1717.

10 septembre 1718. Mandement de l'archevêque au sujet de la Bulle, dirigée avec une extrême violence contre le P. Quesnel et ses adhérents.

27 juin 1719. Arrêt du Parlement condamnant au feu le libelle de l'archevêque, intitulé : Lettre de l'archevêque de Reims à NN. SS. les cardinaux, archevêques et évêques qui sont soumis à la Bulle. Imprimé à Namur.

14 janvier 1716. Censure de la Faculté de Reims contre cinq propositions extraites du *Traité de la Pénitence* du sr Le Roux, professeur en théologie.

Dans le même volume, se trouve une longue pièce de très médiocre poésie intitulée : *le Cantique de Reims*. Nous en donnons un court extrait à titre de curiosité. Elle est évidemment due à quelque janséniste rémois :

A quelles tristes allarmes
Nous voyons-nous exposés.
On n'entend de tous costés
Que gémissements, que larmes ;
Quoi, la Constitution
Cause encor tant de vacarme,
Quoi la Constitution
Met tout en combustion !

O vous que l'on veut surprendre,
Par un langage flatteur,
Gardez-vous de l'imposteur
Et des pièges qu'il veut tendre.
Ecoutez la vérité,
Ce cantique va vous l'apprendre.
Ecoutez la vérité,
Dite avec simplicité.

La grâce de Dieu dans l'âme
Est une inspiration,
D'un amour plein d'onction
Qui l'attire et l'enflamme ;
Esprit saint par ta douceur,
Embrase-nous de ta flamme ;
Esprit saint par ta douceur
Daigne guérir ma langueur.

Digitized by Google

Voilà les leçons sublimes
De Prosper, de Célestin,
De Fulgence et d'Augustin,
En ces points tous unanimes
Dans la bouche de Quesnel
Deviennent-elles des crimes ?
Dans la bouche de Quesnel
Sera-ce un poison mortel ?

Le Secrétaire Gérant,

LÉON FRÉMONT.

Digitized by Google

A NOS COLLABORATEURS

A la suite d'une réclamation, à propos de plusieurs procès de poste pour annotations d'épreuves, nous avons reçu la réponse suivante que nous publions, pour éclairer nos collaborateurs :

MONSIEUR,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée relativement à des contraventions résultant de l'inscription de certaines notes sur des épreuves d'imprimerie à votre adresse, affranchies à prix réduit.

La mention : « 25 *tirés à part pour l'auteur, sur papier ordinaire mais collé* », était une recommandation absolument étrangère à la correction proprement dite et constituait par conséquent une correspondance qui ne pouvait légalement figurer sur une épreuve affranchie 5 centimes. Il en est de même de la phrase : « *Si vous n'avez pas le cliché, insérer le texte sans attendre.* »

Aux termes d'un arrêté du 20 janvier 1885, en effet, les épreuves admises à la taxe réduite ne doivent contenir que les mentions et les signes purement relatifs à la correction et les mots : « *Bon à tirer* », « *Bon à tirer après correction* » ou encore « *Fournir une nouvelle épreuve* », à l'exclusion de toutes observations ou commentaires de quelque nature que ce soit.

Les recommandations ou indications autres que celles spécialement permises, peuvent seulement être inscrites *sur les épreuves elles-mêmes*, moyennant acquittement d'une taxe supplémentaire de 10 centimes, prix d'une carte postale.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération.

Digitized by Google

Pour paraître le 1er Novembre 1886

ALMANACH

DE LA

CHAMPAGNE & DE LA BRIE

(*Aube, Ardennes, Marne, Haute-Marne, Seine-et-Marne, Yonne*)

EN VENTE AU BUREAU DE LA REVUE

LES SIRES ET LES BARONS DE CHACENAY

Par M. l'Abbé LALORE

Ancien Professeur de Théologie au Grand Séminaire de Troyes

(Prix : **15** francs)

Ouvrage imprimé sur papier de Hollande, enrichi de Gravures et de Chromos.

HISTOIRE DE SOMSOIS

(MARNE)

Par M. l'Abbé A. Millard

Beau volume in-8° de près de 300 pages. — Prix : **6** francs.

LÉGENDES, CURIOSITÉS ET TRADITIONS

DE LA

BOURGOGNE ET DE LA CHAMPAGNE

Recueillies par Alexandre ASSIER

Officier d'Académie

2 Volumes in-32. — Prix : **Un** Franc l'Exemplaire

Digitized by Google

REVUE

DE

CHAMPAGNE

ET

DE BRIE

HISTOIRE — BIOGRAPHIE
ARCHÉOLOGIE — DOCUMENTS INÉDITS — BIBLIOGRAPHIE
BEAUX-ARTS

Honorée d'une Souscription du Conseil Général de la Marne

PRIX DE L'ABONNEMENT 12 FR. PAR AN

ARCIS-SUR-AUBE
LÉON FRÉMONT, IMPRIMEUR-EDITEUR
Place de la Halle
Et chez tous les Libraires des deux Provinces
1886

Octobre et Novembre 1886. — 4e et 5e Livraisons. — Onzième année.

Digitized by Google

SOMMAIRE DE LA QUATRIÈME & CINQUIÈME LIVRAISONS

DE LA ONZIÈME ANNÉE

L. Grignon	L'Abbaye de Saint-Sauveur-lez-Vertus	225
Ch. Savetiez	Maison de Châtillon-Dampierre	240
Anatole de Barthélemy	Melzicourt, Malmy et le fief d'Haulzy (Marne)	273
E. de B	Les Archives des Actes de l'Etat-Civil de Châlons-sur-Marne	278
Cte de Riocourt	Lettres de M. de Dinteville (1580-1597)	290
De Gourjault	Mémoires du Maréchal de Saint-Paul	293
De Villefosse	Histoire de l'abbaye d'Orbais	302
Mlle X	Simple Histoire	219
Nécrologie	M. Albert Deganne. — M. l'abbé Loisson de Guinaumont. — M. Gargam. — Mme Jacobé de la Franchecourt. — M. Arthur Talon. — Mme la comtesse de Chamisso. — M. Fléchey. — M. Théodore Martin	330
Bibliographie	Notre-Dame-en-Vaux de Châlons. — Mémoire sur le Vin de Champagne. — Recherches historiques sur la Fondation de l'Eglise de Chartres et des Eglises de Sens, de Troyes et d'Orléans. — Mémoires de la Société archéologique de Château-Thierry. — La Revue Champenoise. — La Revue de l'Art Chrétien. — Les Almanachs de 1887. — Le Poète Auguste de Vaucelle, né en Champagne, etc	333
Chronique	Exposition de tableaux à Reims. — L'Eglise de Montlaurent. — Le Sacre du R. P. Augustin. — La Messe de Jeanne d'Arc. — Une grande Chasse en Champagne. — Portrait du Cardinal Bellarmin. — Sépultures de Bagneux (Marne). — Mlle Rachel à Troyes. — Mariage de Mlle Boissonnet	353
Mélanges	La consommation du vin de Champagne. — Règlement de la Maison du Président Morel. — Danton émigré. Les Archevêques de Reims. — La Famille Beaugier.	360

Les Epreuves doivent être retournées dans *un délai MAXIMUM de huit jours*. Passé ce délai, les Corrections sont faites d'office et il est passé outre.

Digitized by Google

L'ABBAYE

DE

SAINT-SAUVEUR-LEZ-VERTUS

Nous trouvons dans un manuscrit établi en 1684, un court historique de l'abbaye de Saint-Sauveur. Cet opuscule est certainement l'œuvre de l'un des quatre bénédictins qui alors composaient la communauté. Ce qui le prouve, c'est que bien que distrait depuis longtemps des Archives du couvent, il est inscrit dans l'inventaire des titres dressés en 1758, sous la rubrique : Liasse 10, cote A, et que de plus il a été recopié *in extenso* en tête de cet inventaire :

Ce manuscrit contient des renseignements intimes et des appréciations qui ne pouvaient être donnés que par un religieux de la maison, et il nous a paru assez curieux et assez intéressant pour être mis sous les yeux des lecteurs habituels de la *Revue de Champagne et de Brie.*

En voici le texte :

Sommaire de l'histoire de la fondation de l'Abbaye de Saint-Sauveur-lez-Vertus et ses divers évènements jusqu'en l'année présente 1684.

Quoique le plus ancien tiltre que l'on ait recouvré faisant mention de l'abbaye de St-Sauveur-lez-Vertus de l'ordre de St-Benoist au diocèse de Chaalons en Champagne ne soit que de l'an XIcLXXIX, il est certain qu'elle existait dès longtemps auparavant ladite année. Les fondateurs sont les comtes de Champagne ; et on le doit d'autant moins révoquer en doute que c'est un comte de Champagne, Henry qui se nomme dans une pièce « Trecensium comes palatinus » qui l'assure par ces mots de lad. pièce qui ne fait que confirmer ce qui déjà estoit faict par son ayeul en faveur des abbés et religieux de St-Sauveur dont un nommé Pierre estoit abbé. Car après avoir trouvé un différend qui estoit entre ledit abbé et ses religieux d'une part et les chanoines de Provins qu'il appelle sa chapelle au sujet de ce qui devoit appartenir tant audit abbé et religieux qu'aux dis chanoines ou chapelains aïant de

Digitized by Google

beaux droits et prérogatives sur certains moulins à draps à Bierge sur la rivière ; il dit : « Sciendum est etiam quoniam terram et domos de Monte Canino et de Vico Ulmesio, quæ Adela avia mea dictis monachis in elemosinam contulit eidem que Ecclesiæ confirmo liberam ab omnibus constitutionibus meis excepto exercitu.»

C'est dans l'étendue de cette terre qui se nomme encor aujourd'huy Montchenin, en latin » Mons-Caninus » que l'abbaye est assise à l'une des portes de la petite ville de Vertus, à six lieues dud. Chaalons en Champagne, sur laquelle terre l'abbaye a toute justice haute, moyenne et basse de la libéralité desdits comtes de Champagne comme elle devroit avoir à Ulmoy : « de Vico Ulmesio » mais dont elle ne jouit pas de mémoire d'homme, et à cette dotation de son ayeul ledit comte Henry ne se contenta pas d'y donner son consentement et aggrément et adjouter la cession de tous ses droits régaliens, « excepto exercitu, » mais il confirma encore le beau droit que led. abbé et religieux avoient déjà de prendre toutes sortes de bois pour bastir ou pour bruler, dans ses foretz de Vassy près de Chasteau-Thierry et de Vaudy : « Usuarium quoque quod habent in nemore meo de Wasseyo et Wando, ligna scilicet mortua ad comburendum et viva ad ædificandum eis concedo et in perpetuum confirmo. »

Et comme outre les bienfaits dudit comte et de son ayeul l'abbaye avoit reçu et acquis plusieurs autres biens et possessions, Thibault, roy de Navarre, comte de Champagne et de Brie en l'an 1269, outre ses libéralités particulières envers lad. abbaye, déclara tous les biens donnés et acquis jusqu'à soy, entièrement francs et amortis : « Volentes et intendentes ut supradictus abbas et conventus omnia acquisita in perpetuum habeant teneant et possideant in manu mortua pacificè et quietè. » — Un nommé Hugues en estant abbé.

Outre les dixmes de quatorze ou quinze églises qui lui avoient esté données par les Evesques de Chaalons et les nobles du païs, dont elle jouit encore aujourd'huy, elle a possédé longtemps plusieurs seigneuries et diverses belles censes qui donnoit lieu d'y entretenir une communauté assez nombreuse jusqu'en 1430, que les Anglais ayant fait irruption dans la Champagne ravagèrent tout le païs, bruslèrent et pillèrent les monastères et entre autre celui de St-Sauveur, un nommé frère Jean du Degré en estant abbé.

Cet accident contraignit les religieux de se retirer, les uns dans quelques bénéfices curiaux de la campagne, les autres en d'autres pays et peu restèrent avec led. abbé qui pouvoit à peine subsister, ne purent aussy restablir l'église et le monastère ensevely dans ses ruines que d'une manière fort chétive et par des moyens économes à quoy la nécessité les obligeoit, et pour attirer des habitans pour restablir leurs villages de leurs censes abandonnées, ils leurs donnèrent à cens viagers par baux amphitéotiques tous les

Digitized by Google

heritages dépendants, ce qui causa la perte de toutes ces belles censes comme se verra ensuite.

Et du depuis elle n'a pas moins souffert dans ses autres droits de seigneuries, censives, lotz et ventes, tant à cause de la proximité d'une forteresse dite le Moymer dont il reste encore les vestiges sur une haute élévation à une bonne lieue de la ville de Vertus, et qui servoit dans les guerres civiles, au plus fort, pour désoler tout le pays, que de l'érection en comté et pairie qu'en avoit fait de la ville de Vertus et des dépendances qu'on y avoit démembrées du comté de Champagne et de Brie en l'année 1366 par le roy Jean en faveur de sa fille Isabelle de France, mariée à Galéace fils de Caléace, vicomte de Milan, notamment depuis la ruine ci-dessus qui favorisa l'ambition et la cupidité desdits comtes, lesquelz considérant cette abbaye à leur porte et qui faisoit ombrage à leur grandeur se servirent de son malheur pour usurper ses droits et notamment la haute, moyenne et basse justice qu'on a seulement retirée de leurs mains par arrest du Grand-Conseil en 1678 à la diligence et poursuite des pères réformés de la congrégation de St-Vanne sur Mess^re Claude de Bretagne à présent comte de Vertus.

Cette abbaye demeura soubz ses ruines pendant le règne des abbés Jean du Degré soubz qui elles estoient arrivées, et Philippe d'Ancre et Jean Solet, ses successeurs, jusqu'en 1520, que Dieu permit que le petit nombre de religieux qui restoient choisissent pour abbé un de leurs confrères appellé Dom Simon Thomas qui desservait la cure de St-Quentin et de St-Fergeux, bénéfice dépendant de sa collation et de la maison, au choix duquel ils ne se trompèrent pas, puisque par sa vertu, sa prudence et bonne économie, dans peu d'années il restablit son église et monastère, non pas entièrement en son premier estat, mais d'une manière fort propre et régulière, rappela les religieux qui restoient dispersés et en reçut de nouveaux, de sorte qu'en l'an 1547 il se voit par un dénombrement qu'il fournit aux commissaires du roy qu'il avoit avec soy dix prestres et trois novices faisant le service divin jour et nuict et outre ce, plusieurs domestiques, et que par sa bonne économie le temporel estoit en bon estat et suffisoit pour entretenir sa communauté, qu'il avoit beaucoup travaillé pour l'éclercir et faire valoir et en soutenir les droits s'estant fait restablir en la jouissance de ce beau droit en la forest de Vassy, accordé et confirmé par Henry, comte de Champagne, dont on n'avoit jouy depuis la ruine des Anglois, et ce par sentence de la Table de marbre du 22 juin 1535, nonobstant les oppositions du procureur du roy pour le roy comme estant aux droitz des comtes de Champagne ; sentence qui nous a donné la connoissance de ce beau tiltre qu'il y avoit produit et y est couché en sa substance, et droit dont on est hors de jouissance depuis sa mort et qu'on attend du zèle des abbés commendataires qu'ilz s'emploiront auprès de Sa

Digitized by Google

Majesté pour le rendre à l'abbaye. — Ceste foret est unie au domaine de Chasteau-Thierry, ceddé à la maison de Bouillon ; et auroit encore mieux fait si ses prédécesseurs ne luy en avoient osté les moyens par les emphitheoses viagères d'avoir donné à vil prix tous les héritages de ces belles censes et pour peu de redevances, au moins fut-il soigneux d'en marquer les possesseurs de son temps selon les diverses mutations qui se faisoient, ce que depuis, ceux qui luy ont succédé ont entièrement négligé.

Sa mort estant arrivée en 1559 ainsy qu'il est marqué sur son tombeau qui est au milieu de la croisée de l'église qui est une grande pierre qui porte aux quatre coins un écusson chargé de trois trèfles en échiquet, qui est la seule sépulture de tous les abbés qui se connoissent avoir tenu l'abbaye, avec cette inscription à l'entour : « Cy gist Rev. Père en Dieu Dom Simon Thomas religieux, abbé et réparateur de céans qui mourut le 1er janvier 1559. Priez Dieu pour luy. »

Après la mort de ce prudent abbé, l'abbaye se vit réduite à plusieurs malheurs dont le commencement fut que le roy François Ier ensuite du traité avec Léon Xe après avoir abrogé la Pragmatique-Sanction, empescha les religieux de faire élection et nomma pour abbé commendataire Estienne Boucher lors secrétaire du seigneur de Lanzac au voyage qu'il fit à Rome et ailleurs pour le service de Sa Majesté, qui en prit possession tost après et s'empara de tous les revenus, n'en donnant qu'une bien petite partie aux religieux pour leur subsistance.

Mais Dieu ne permit pas que cet abbé de nom et séculier d'effet qui ne pouvoit que destruire la régularité, jouit longtemps et paisiblement du fruict et des travaux de son prédécesseur véritable abbé Dom Simon Thomas, car en 1568 les guerres civiles des huguenots troublant toute la France depuis quelques années se répandirent cette année dans toute la Champagne sous la conduite du Prince de Condé qui, s'attachant particulièrement aux églises et monastères, pillèrent, ruinèrent et mirent le feu partout à celuy de St-Sauveur, ravagèrent tout le plat païs et le désolèrent en sorte que les religieux ne pouvant subsister au nombre qu'ilz estoient, plusieurs se mirent à desservir les cures dépendantes de l'abbaye comme Souliers, Estrechy, St-Ferjeux, St-Quentin, etc., et le peu qui restèrent se mirent peu en peine non plus que l'abbé de rechercher et faire valoir les revenus, ny retirer de certains habitans du lieu les meubles de l'église et les titres de la maison qu'ilz y avoient pillé soubz le nom des huguenotz, s'estant contentés de commencer la fulmination d'un monitoire sans en poursuivre l'effet, ou pour le peu de zèle qui les poussoit ou parceque, comme vraysemblable, leurs parens et amis y estoient intéressez, y ayant peu de familles qui ne soient redevables à l'abbaye de quelques droitz pour des biens qu'ilz se sont à la fin appropriez dont ilz ont retirez les tiltres et instructions, ou le scachant n'en

Digitized by Google

payent les droits, et c'est par un effet de la Providence qu'on ait conservé ceux qui restent après tant de ruines et soub la conduite des abbés commendataires qui y ont esté jusqu'à nos jours, sans y avoir de religieux et en très petit nombre et qui n'en vouloient que pour leurs parents, aussy bien que lesdits abbés.

C'est ce qui se justifie très clairement en la personne d'Estienne Boucher qui d'abbé de St-Sauveur estant aussi fait abbé de Notre-Dame, autre abbaye à l'une des portes dudit Vertus de l'ordre de St-Augustin, ruinée comme celle de St-Sauveur et enfin par son adresse, quoyque de basse naissance, natif de Troyes en Champagne, fait avec ce evesque de Cornouaille en 1560, « voulut agrandir une sienne nièce qu'il maria d'abord au fils d'un petit procureur postulant de Vertus et qu'après avoir enrichy Marguerite Boucher des biens des abbayes, il l'esleva à la noblesse telle qu'elle subsiste à présent en la personne de Mrs les Cabarets, ses descendants se nommant Simon Cabart fils de Brice, car comme l'Estat estoit dans le besoin tant à cause des guerres civiles que celles des ennemis de dehors, on exigeoit des sommes considérables sur les abbayes et que pour le refus ou l'impuissance de les pouvoir payer, les abbés et religieux faisaient vendre ou aliéner les biens fonds ou demandoient permission de le faire ; toutes ces aliénations se faisoient d'intelligence pour le prétendu nepveux soub des noms empruntez ou personnes qui à l'instant leur en faisoient retrocession sans en rien payer de leur bource mais de celle de l'abbé qui faisoit faire la couppe des bois pour telle somme qu'il jugeoit à propos par les commissaires députez.

Ce fut pour lors qu'on exposa en vente partye de ces belles censes ou du moins les censives viagères avec droit de réversion les unes empirées comme les Coullons, Archambaut, celle de la Croix de Maison, Vigny et autres biens, et que faute de faire des cuillerets [1] de ceux qui tenoient les autres à Souliers, Estrechy, St-Quentin, St-Fergeux et à Voipreux, et qui en devoient les redevances, tout est tombé dans une confusion à ne plus connoistre les possesseurs ny les heritages qui les composoient sinon qu'on a sujet de soubçonner que les descendans de ladite niepce en possèdent une partye encor présentement.

Il est vray qu'après la mort de cet abbé Boucher qui arriva en 1571 sans avoir fait autre chose que mettre à couvert le presbiter de l'église jusqu'à la croisée seulement en l'estat qu'il se voit voulté et vitré pour y pouvoir dire la messe laissant le reste à découvert et tout le temporel en mauvais estat.

Claude Bonneau, abbé commendataire qui lui succéda, se mit en devoir de leur en retirer une partye ayant intenté procès aux fins de leur en faire déguerpir, mais comme il se laissa gagner, il n'en tira que la moindre et leur laissa le surplus par une transaction

1. Recueil ou registre des redevances.

Digitized by Google

encore plus préjudiciable ostant les censives et redevances de ce qu'il leur laissoit pour en cacher la connoissance à ceux qui luy succéderoient, n'ayant tenu l'abbaye qu'environ six ans sans avoir rien fait digne de gloire que cette action bien commencée, mal achevée. Claude de Breuil, conseiller, clerc du Parlement de Paris, lui succéda en qualité d'abbé commendataire dont on ne voit rien sinon qu'il en a perçu les revenus jusqu'en 1579 et a eu pour sucseur ;

Pierre de Gomer commendataire qui a jouy des revenus de l'abbaye pendant 18 ou 20 ans c'est-à-dire jusqu'en 1618. Il se fit bien relever de la transaction de son prédécesseur Bonneau comme frauduleuse, car il obligea les détenteurs de se départir de partye de ses biens en leur rendant une somme de 300 l. qu'ilz ont en effet receue des mains des religieux par un bon acte en vertu du jugement du bailliage de Vertus, mais après tout ayant profité de la mort dudit abbé et de l'intelligence de certains religieux qui leur estoient parens, ilz ont retenu jusques à huy et les heritages qui est un moulin à Voipreux et une pièce de vigne de six boisseaux qu'ilz ont depuis vendu sçavoir le moulin audit comte de Vertus au sujet de quoy il y a une instance au Grand-Conseil prest à juger et la pièce de vigne dite : derrière le mur, à des particuliers qui la possèdent.

Nicolas Colbert, natif et chanoine de Reims, après la mort de Gomer, obtint l'abbaye par commende et on peut dire eu égard au longtemps qu'il a jouy de tous ses revenus n'y ayant que trois ou quatre religieux à entretenir et le temps des guerres estant cessé, il a moins fait que ses prédécesseurs ayant eu lieu et moyen de signaler son zèle ou a réparer l'église ou des bastiments réguliers qu'il a laissé achevez de ruiner, résignant après une longue jouissance de 25 ans son abbaye à Oudart Colbert son nepveux aussi chanoine de Reims.

Ce fut soubz cet abbé Oudart Colbert que l'ancien clocher de l'église qui avoit toujours subsisté avec quatre grosses cloches dont la grosse se nommoit la cloche St-Blaize qui est réputé un des patrons par la voix du peuple de père en fils, tomba en 1632, faute d'avoir esté entretenue par son oncle et que suivant le procès-verbal qu'il fit faire, il tira lesdites cloches de dessous les ruines qu'il dit avoir fait transporter en une chapelle voisine de l'église qui restoit, peu endommagée, mais qu'à la vérité il a depuis fait mettre en morceaux et transporter à Reims avec un grand St-Benoist de bronze s'estant contenté d'en faire fondre deux médiocres pour l'abbaye sur lesquelles sa vanité luy a fait graver ces paroles : « Oudart Colbert chanoine de Nostre-Dame de Reims et abbé de Céans, dans le grand désir qu'il a de réparer cette église a fait fondre ces deux cloches. »

Et pour remplacer le St-Benoit de bronze il en fit faire un de pierre qui est à présent sur la porte du monastère. Eschange

Digitized by Google

digne de luy, de deux petites cloches pour quatre grosses, dont la moindre, au dire de plusieurs personnes dignes de foy qui les avoient veu plusieurs fois, valoit les deux de sa façon, et d'un St-Benoist de pierre pour un de bronze dont il a fait proffit sans autre restitution.

Et pour un effet de son grand désir à réparer l'église, il se voit en la construction d'un petit clocher d'ardoises pour lequel faire après la ruine de l'ancien et qu'il eut pris les cloches sous un faux exposé de vouloir réparer ledit clocher ruiné, il donna sa requeste au Conseil duquel il obtint lettres patentes pour abattre une foret de huit vingt arpens proche de Chaltrait qui estoit le seul recours pour l'abbaye, laquelle vient de l'abbaye de la Charmoye, en eschange de deux voitures de bois que l'abbaye de St-Sauveur avoit droit de prendre journellement dans les bois de ladite Charmoye par donation des comtes de Champagne fondateurs desdites abbayes ; laquelle forest remplie de grands bois il fit mettre à blanc et en tira 16 ou 18,000 livres pour sept ou 800 l. qu'il a employé à la construction du clocher comme il se voit à présent. Mais que ce fut un coup du hazard ou non, à peine fut-il achevé que la foudre tomba dessus, en enleva une partye et de là alla briser ses armes qu'il avoit fait attacher au-dessus de la porte de la sacristie ; ce que j'escris pour l'avoir ouï dire à plusieurs personnes tesmoings dignes de foy et avoir veu moy meme les armes brisées. On en fera tel jugement que l'on voudra.

Pour son économie il se flait à des recepveurs qui s'y sont enrichis mais au préjudice de l'abbaye, ayant converti les vignes en terres arables pour en tirer abondance de grains et l'exempter de faire façonner les vignes et s'estant peu mis en peine de conserver les droits de censives, lotz et ventes ny de faire aucun cuilleret des biens laissés à cens viagers ny des possesseurs d'iceux pour servir à ceux qui leur succéderoient et s'estant eux memes appropriés certains biens sujets à redevances dont ils ont soustrait les tiltres.

Toute sa magnificence à la décoration de l'église qu'il n'a jamais restably qu'en idée et désirs spéculatifs, consistoit à entretenir deux moines mercenaires après la mort de deux profès qu'il y avoit encore de son temps, pour y faire le service qui consistoit en une messe basse par jour ; et pour tous ornemens il y avoit cinq chasubles de camelot, pour lesdites couleurs de l'église, portant ses armes et quelques chétifs paleteaux de mesme, un tableau pour la table de l'autel qui se voit au-dedans de la maison. Voila à quoy se sont terminez tous ses grands désirs, sinon qu'après vingt années et plus de jouissance il en fit sa démission en faveur de Me Nicolas Colbert, son nepveu, lors bibliothécaire de Sa Majesté et depuis evesque de Luçon, finalement d'Auxerre, luy laissant l'obligation de mieux faire que luy, avec celle qu'il est certain qu'il luy imposa par forme de restitution pour avoir trop profité

Digitized by Google

de la coupe des bois cy-dessus pour son clocher, de donner 2000 livres ou les employer à réparer l'église dudit St-Sauveur, ce qu'ayant différé d'exécuter jusqu'à ce qu'il se vit évesque de Luçon, dont la tour de l'église estant tombée et se laissa persuader qu'il serait quitte de cette obligation en appliquant cette somme à Luçon au lieu de St-Sauveur ou de vray il n'y avait plus, disoient-ils, de communauté pour réclamer. Mais le Sauveur réclamera un jour contre luy et ceux qui luy ont inspiré pareilles maximes. On pouvoit espérer des bonnes inclinations et de la piété de Me Nicolas Colbert appuyée de l'authorité de ses parents qu'il répareroit une partie des deffautz de ses oncles à rechercher les biens et travailler au spirituel et temporel de cette abbaye; en effet il s'y appliquoit un peu au commencement et rechercha les pères réformés de la congrégation de St-Vanne pour les y introduire dès lors au lieu de deux religieux anciens de divers lieux qu'il y entretenoit moyennant rétribution, mais la fortune l'ayant poussé plus hault à l'épiscopat et autres bénéfices plus considérables que cette abbaye, il la quitta après peu d'années en faveur de Me Jean Martineau, conseiller au Parlement de Paris et abbé de Nostre-Dame de Valloirs, qui fut obligé de quitter le prieuré de la Charité-sur-Loire au nepveu dudit sr Colbert à son grand regret, et se contenter de ce petit morceau et quelques autres de pareil revenu de peur de tout perdre, à cause d'un dévolu sur ledit prieuré interjecté par le sr Colbert.

Quoy qu'en apparence Jean Martineau estoit celùy de qui on devoit moins espérer pour le restablissement de cette abbaye, d'autant qu'il estoit d'une humeur à ne s'inquiéter de rien, remettant tout le soin temporel de ses bénéfices à ses domestiques, sans prendre garde à leur conduite et fort esclave de ses parens dont il dépendoit absolument, qui le gouvernoient suivant leur inspiration à l'insceu desquelz il n'osoit rien faire de considérable, promettant beaucoup et n'exécutant rien, vivant avec peu de conduite pour son salut et de piété pour le service de Dieu qu'il faisoit faire par un jacobin qu'il avoit introduit dans cette abbaye et qu'il y entretenoit, tirant d'ailleurs tous les revenus qu'il consommait assez mal à propos sans y avoir rien employé ny aux lieux réguliers pendant 13 ou 14 années qu'il en a tiré seul les revenus; cependant c'est sous cet abbé Martineau que cette abbaye a commencé de se restabtir au spirituel et temporel par l'introduction des pères de la réforme de la Congrégation de St-Vanne et l'union de cette maison à cette sainte congrégation en l'année 1676, Dieu ayant pris occasion du grand désordre qu'il y avoit d'y restablir un bon ordre.

Il y avoit quarante ans et plus que tous les religieux profès estoient morts en la personne de Dom Nicolas Le Sage, le dernier qui s'en disoit prieur claustral, et depuis ce temps les abbés commendataires n'en vouloient pas recevoir, entretenant seulement

Digitized by Google

des religieux estrangers pour s'approprier tous les revenus et en disposer comme bon leur sembloit; et pour lors elle estoit desservie depuis ledit Martineau par ledit Jacobin qu'il y avoit introduit et par un prestre séculier de la ville qui se succédoient par semaine pour y célébrer une messe par jour pour tous offices et règlements. Le petit reste d'église qui s'y voit, à l'exception des chapelles qui estoient à découvert estoit si malpropre qu'elle ressembloit à une escurie, sa voulte menaçant ruine, le pavé entièrement rompu, un tableau crucifix faisant tout l'autel sans que le St-Sacrement y reposat pour la crainte des voleurs qui y pouvoient entrer jour et nuict tant les portes estoient peu asseurées et les vitres en mauvais estat; les meubles de lad. église consistoient en ung petit calice d'argent de la donation d'un religieux, valant douze à 15 livres au plus, en cinq vieilles chasubles de camelot, blanche, rouge, verte, violette et noire portant les armes de MM. les Colbert et quelques paleteaux à demi pourris, deux meschantes aulbes de grosse toille et deux nappes d'autel pareilles, un missel, deux chandeliers de cuivre et deux vieux de bois, une lampe d'airain et une vieille encensoire de cuivre, le tout porté dans un inventaire signé que l'on conserve pour un digne mémorial de la piété des abbez commendataires.

Il y avoit deux petits logements séparez de l'église et l'un et l'autre menaçant ruine en l'un desquelz estoit le père Jacobin se nommant Pasty et le prestre séculier en l'autre quand il vouloit; ce qui restoit des lieux réguliers estoit un ancien corps de logis de quarante pieds de long et de vingt six de large, séparé de l'église, ayant cave voultée en deux berceaux par le bas et n'estant au dessous qu'un lieu abandonné consistant aux murailles, à la toiture et rien plus. Au dedans du costé du septentrion, sans vitres ny portes et tout le reste rez-pied, rez-terre, ou hayes et buissons sans aucune apparence de closture de monastère ny de jardins que ceux des petites maisons citées cy dessus.

On ne pouvoit attendre d'y avoir de grands biens pour pouvoir restablir un jour cette maison dans une si grande ruine puisque ce qui restoit de ses revenus ne pouvoit monter qu'à 4000 livres avec les charges dont on ne pouvoit demander qu'un tiers consistant en dixmages chargés des portions des curez et des réparations d'églises, tout le reste estant aliéné et dans la confusion ce qui pouvoit estre peu suffisant pour y mettre et faire subsister une communauté, sans parler de la réparation des lieux réguliers pour les y loger avec tous les ameublemens nécessaires et pour l'église et pour le mesnage.

On ne se promettait pas mesme que l'abbé Martineau deub consentir à un pareil changement qui dépendoit plus de ses parens qui le gouvernoient que de luy, parce qu'ilz voyoient une diminution de son revenu qui ne tourneroit plus à leur advantage.

Et quoy que pour se délivrer de quelques poursuittes que luy

Digitized by Google

faisoit le seigneur evesque de Chaalons de mettre quelque ordre à son abbaye, il fit paroistre quelque velléité d'y appeller les pères de la réforme, comme son esprit estoit changeant et défiant, il y avoit peu de mesures à prendre avec luy qui pussent estre solides.

Aussy on le fit sans luy par le seul motif de la gloire de Dieu et pour ne laisser perdre entièrement cette maison de l'ordre qu'on avoit quelque dessein de faire séculariser pour servir à un fond de séminaire.

Ce fut de faire pourvoir à Rome « per desertionem », trois religieux de trois offices claustraux qu'on sçavoit qui y estoient autrefois : de prieur claustral, de prévost et de trésorier et que les rentes qui en dependoient fussent inconnues et meslangées avec les autres, ce qui estant fait et le seigneur evesque de Chaalons ayant donné son visa à l'insceu dud. abbé, on vint un jour se mettre en possession « nemine contradicente licet ipso abbate præsente », ce que voyant et qu'il aurait peine de s'exempter de leur donner pension monachale et logement dans l'abbaye avec les autres choses nécessaires pour faire le service divin sans en consulter avec ses parens, il prit résolution d'y introduire absolument la réforme et lesdits pères consentant l'union d'icelle à la congrégation de St-Vanne soub l'agrément de Sa Majesté, ainsy traitté en fut passé le 4 mars 1676 et confirmé ensuite par Lettres patentes.

Un traité de partage fut fait de tous les biens en trois lotz, un pour led. abbé, un pour les charges et l'autre pour la subsistance des religieux, et à l'esgard des biens aliénez, ils leur furent cédés à très grande charge de restablir l'église d'ornemens et les lieux réguliers et d'en faire les menues réparations et autres charges moyennant, avec lesd. bien alienez, cent écus annuellement sur le tiers desdites charges.

Voilà donc un grand commencement de changement en l'abbaye de St-Sauveur d'y voir des enfants de St-Benoist au lieu des estrangers, de les y voir vivre d'une vie qu'on n'attendoit pas que pust donner un tel père ou abbé que Martineau et qu'il n'y a en effet que Dieu qui l'aye inspiré et faict effectuer tirant ce bien des désordres de Martineau. Oh ! qu'il ne l'eust sans doute pas faict s'yl n'y avoit trouvé son advantage se voyant estre exempt d'estre poursuivy pour réparer les bastimens. On y vit bientot les fruits de ces nouvelles plantes tant pour l'édification qu'en eust le peuple de Vertus de leur vie solitaire, retirée et austère que du service divin qu'on y faisoit exactement et dévotement, des assistances charitables qu'ilz y recevoient, des confessions, predications et bons avis pour leur conscience, et surtout de voir élever sur les ruines du bastiment destruit depuis 150 ans, une maison régulière qui outre qu'elle fait un des ornemens de leur lieu donnoit aussi moyen aux pauvres ouvriers de tous mestiers d'y gagner leur vie par la grande despense qu'on y fist d'abord et qu'on y a faict du depuis qui faict que ceux qui avoient veu l'eglise et autres lieux

Digitized by Google

auparavant, trois ans après ne le connoissoient plus tant la netteté et bienséance estoit à l'eglise et en ses ornemens et la propreté religieuse aux bastiments réguliers que l'on perfectionne encore tous les jours.

Et on ne peut pas dire que ce soit des avantages provenant des biens retirez non plus que sur les revenus de la maison qu'on a fait et qu'on fait toutes ces réparations, puisqu'à l'égard des premiers le peu qu'on en a retiré ne peut valoir que pour les grands frais qu'on y a employé et qu'on y emploie pour les retirer sans parler des soins et des peines et de la despense qu'on a fait pour retirer les tiltres des mains de certaines personnes, une seule en ayant rendu sous cette condition deux cents en parchemin ; sçavoir comment ils leurs estoient venus et en quelle conscience ils les ont retenus et pu en recevoir argent pour les rendre ; c'est ce qui se connoistra un jour à la confusion de ceux qui les ont donnez ou laissé prendre et de ceux qui les ont pris malicieusement ou retenu meschamment après leur avoir esté seulement confiez.

Et qu'à l'égard du second les revenus n'estant pas mesme suffisants pour faire subsister les quatre ou cinq religieux qui y font la communauté, on doit croire comme il est vray que le tout s'est fait par un effet de la charité de la congrégation desdis pères de la réforme qui ont contribué et contribuent encore à toutes ces despenses de bastimens lesquelz estant achevez il y a lieu d'espérer qu'ilz voudront bien contribuer pour y faire subsister un plus grand nombre de religieux à la confusion des abbez commendataires qui en consomment si inutilement les revenus, en attendant que Dieu fera profiter leur petit travail à déterrer les biens perdus et les retirer des mains de ceux qui les possèdent avec si peu de justice pour augmenter un peu leur petit revenu dont encore ils en employent une partye à faire l'hospitalité de charité à toutes sortes de religieux, prestres séculiers et autres passants qui auparavant ne trouvoient personne pour les recevoir, non plus que les pauvres du lieu pour les assister parce que tous les revenus se consommoient à Paris et ailleurs par une seule personne en celle d'un abbé commendataire.

Enfin l'abbé Martineau luy mesme estoit contraint de louer un si bel ordre et d'avouer plusieurs fois comme il avoit fait par le traité d'introduction qu'il n'y avoit que la réforme qui pust restablir cette abbaye au spirituel et temporel et que le malheur des abbayes ne provenoit que des commendes. Enfin il est mort à Paris de mort subite sans aucuns sacremens de l'église, le 24 janvier 1681, ni donner aucun ordre à ses affaires spirituelles et temporelles.

On a remarqué depuis sa mort l'indignation de ses parens contre luy pour avoir consenty à la réforme, à ce qu'ilz n'ont donné aucun avis de sa mort ny demandé un « De profundis »

Digitized by Google

pour lui, et contre lesdits réformés en ce que quoy qu'ilz ayent abandonné la succession ils taschent encore de leur susciter des difficultés en justice soub prétexte d'un prétendu compte à quoy ilz n'ont aucun interet, n'estant heritiers de sa succession. C'est pourtant tout ce que l'on peut dire à la louange dudit Martineau d'avoir permis cette introduction de réforme en ce monastère que peut estre il eust eu peine d'empescher quand il s'y seroit opposé.

Me Eléonor Cauchon de Léry fut nommé par le Roy à cette abbaye au mois de mars 1681 et après en avoir obtenu bulle « in commendavi » sur son brevet, il en prit possession par procureur quelques mois après. Il a par les traités tous les droits honorifiques dans la maison, la Seigneurie dans l'abbaye et l'estendue de son territoire, la nomination du juge et officiers d'icelle, la nomination aux offices claustraux et aux cures qui dependent de l'abbaye à condition qu'il ne pourra nommer autre grand-vicaire que le prieur de la maison qui est vicaire né.

Les offices claustraux sont le prieur claustral, le trésorier et le prévost dont on ignore les biens qui dépendent desdis offices pour estre confus dans les autres biens lesquelz il est dit qu'ilz leur seront rendus si on vient à les connoistre.

Outre le prieur claustral il y a le prieur de Ste-Barbe à Voipreux qu'on nommoit autrefois hospital dont on ne connoit encore de ses revenus que la cense des Boudats ou des Burettes à Voipreux quoy qu'elle tienne lieu de partage aux religieux à quoy il faut adviser. Le titulaire qui est Dom Mariette et le champ dit le prévost ou la haye d'Argensolles environ XXI arpens terres et accrus de bois.

Les cures où l'abbaye a les dixmes en tout ou en partie sauf les portions des curés et qui est le seul bien qui est resté du malheur des guerres et de la mauvaise économie des abbez commendataires et qui sont à la nomination dudit abbé sont :

Celle de Souliers et Estrechy.

Celle de Voipreux et Chevigny son annexe.

Celle de St-Mar[1] sans annexe.

Celle de Fromentière sans annexe.

Celle de Champaubert sans annexe.

Celle de St-Ferjeux et St-Quentin son annexe[2].

Celle de Villers aux bois sans annexe.

Celle de Grosve et Montgrimont sans annexe et d'un prieuré de Nostre-Dame audit lieu possédé par un séculier.

Celle d'Avize sans annexe.

Celle de St-Pierre aux Oyes sans annexe.

1. C'est Saint-Mard-les-Rouffy.
2. C'est Gionges et Fulaines.

Digitized by Google

Celle de Vilseneux pour un tiers et son annexe.

Celle de Trécon pour un tiers et Pierre-Morains son annexe entière.

Celle d'Aulnay aux planches et son annexe.

Celle de Contant et Maison-Vigny son annexe.

Partye des dixmes à Moyvre sans nomination.

Partye à Plivot sans nomination.

Autrefois celle de Chaltrait avec les dixmes ceddées au seigneur evesque de Chaalons pour estre peu considérables n'estans suffisans pour nourrir le curé.

Les Seigneuries et belles censes qui appartenoient à l'abbaye. A sçavoir :

La Seigneurie de St-Sauveur ou terre de Montcheny réunie par arrest du Grand-Conseil en 1678. Haute, moyenne et basse justice, censives et lotz et ventes partout.

La Seigneurie haute, moyenne et basse justice à Estrechy comme à St-Sauveur restée à l'abbaye, censives, lotz et ventes.

La belle cense de la Croix, celle de l'ordre tant audit lieu d'Estrechy que Souliers, aliénées.

Celles en toute l'estendue du terroir d'Estrechy à charge de censives.

Celle dite des Cartes à Souliers aliénées.

La Seigneurie et belle cense des Coullons réunie par arrest de 1678 aux frais et diligence de la réforme.

La Seigneurie et belle cense d'Archambault aliénée.

La cense de St-Ferjeux et St-Quentin réunie seulement en partage.

La cense et Seigneurie de Bois-Morel audit lieu ascensée.

La Seigneurie haute, moyenne et basse justice de Voipreux aliénées.

La cense des Boudats ou Burette à Voipreux ascensée.

La cense des Phelizats audit Voipreux ascensée aux demoiselles de Vinguenet et consorts.

La belle cense de Maison-Vigny, rendoit 40 septiers aliénée.

La Seigneurie et la cense dite des Grangettes lez Pierre-Morains ascensée.

La cense au dessus du Mont retirée des mains des Cabarets par l'abbé Bonneau, restée depuis à l'abbaye.

Toutes lesdites seigneuries et censes avec les vignes, terres, prez, bois, qui restent et sont aliénés en partye faisant avec les dixmes cy dessus le revenu de l'abbaye pouvant suffire à l'entretien d'une bonne communauté.

Les noms des abbez tant réguliers que commendataires dont on a trouvé quelque mémoire et des années qu'ils vivoient, sont :

Digitized by Google

Sophrone 1er abbé, envoié avec 12 religieux par St-Arnoul de St-Médard de Soissons à la réquisition d'Alix, épouse de Thibault Ier du nom, en 1080.

Pierre en l'an 1179.

Urien en l'an 1236, termina son procès des chanoines de la collégiale de St-Jean.

Philippe en l'an 1253.

Hugues en l'an 1280. Soub cet abbé, Thibaut, roy de Navarre, comte de Champagne, amortit tous les biens.

. . . . . .

Jean de St-Adrian en 1406.

. . . . . .

Jean du Degré en 1461. En 1461, Guillaume, evesque de Paris, luy adressa la commission du pape Pie II pour informer du besoin de supprimer six canonicats de la Collégiale de St-Jean de Vertus et les réduire à douze à la requeste de la princesse Marguerite d'Orléans comtesse d'Estampe et de Vertus.

Philippe d'Encre de 1477 à 1494.

Jean Solet jusqu'en 1520.

Simon Thomas bon abbé jusqu'en 1559, dernier abbé régulier.

Etienne Boucher, evesque de Cornouaille, premier abbé commendataire, mort en 1571 suivant MM. de Ste-Marthe.

Claude Bonneau, commendataire en 1576.

Claude de Breuil, commendataire en 1584.

Pierre de Gomer, commendataire en 1603.

Nicolas Colbert, commendataire en 1620.

Oudart Colbert, commendataire en 1656.

Nicolas Colbert, commendataire, Evesque de Luçon, puis d'Auxerre jusqu'en 1660.

Jean Martineau, commendataire, mort en 1681.

Eléonor Cauchon de Léry, commendataire en la présente année 1684.

Comme nous l'avons dit, cette brochure est reproduite, mot pour mot, en tête de l'inventaire de l'abbaye de Saint-Sauveur, dressé en 1758 ; cependant la liste des abbés a été ainsi complétée :

1. Sophrone.
2. Benoit lui succéda en 1108.
3. Albert en 1140.
4. Pierre en 1167.
5. Odilon en 1198.
6. Urien en 1234.

Digitized by Google

7. Philippe en 1253.
8. Hugues en 1280.
9. Arbogaste en 1316.
10. Polycrone en 1347.
11. Eloy .....
12. Laurent en 1360.
13. Jean Ier, dit de Saint-Adrian, en 1406.
14. Estienne de Metigny .....
15. Gerard en 1448.
16. Jean IIe du Degré en 1462.
17. Philippe IIe surnommé d'Encre .....
18. Jean IIIe, surnommé Solet, en 1508.
19. Simon Thomas, dernier abbé régulier, mort en 1559.
20. Estienne Boucher, Ier abbé commendataire, mort en 1571.
21. Claude Bonneau, mort en 1559.
22. Claude de Breuil, mort en 1584.
23. Pierre de Gomer, mort en 1618.
24. Nicolas Colbert a résigné en 1630.
25. Oudart Colbert a résigné en 1654.
26. Nicolas Colbert a résigné en 1660.
27. Jean Martineau, mort en 1681.
28. Eléonor Cauchon de l'Hery, mort en 1743.
29. Eléonor-Ignace de Marmes de Val-Croissant, mort en 1760.
30. Louis-Alexandre de Collat de Pradines, nommé en 1761.

L. Grignon.

Digitized by Google

DAMPIERRE DE L'AUBE ET SES SEIGNEURS

TROISIÈME PARTIE

MAISON DE CHATILLON-DAMPIERRE*

VI

JACQUES I

Jacques I de Châtillon fut seigneur de Dampierre, de Vaucogne, de Sompuis, de Rollancourt, de Beauval et autres lieux, Conseiller et Chambellan du Roi, Sénéchal de Ponthieu et Amiral de France.

Le 18 de juin 1389, « Agnès de Séchelles, veufve de feu Hue de Chastillon, seigneur de Dampierre et de Rollaincourt, qui fut maistre des arbalestriers de France, comme ayant le bail, garde, gouvernement et administration de Jacques de Chastillon, son filz, advoue à tenir noblement en une pairie de Waleran de Luxembourg, comte de Saint-Pol, à cause dudit chastel de Saint-Pol, le Chastel de Rollencourt, etc. — Cet adveu et denombrement donné partie présente [1]. » (*Duchesne, Preuves, X*, 23.)

En 1390, Agnès de Séchelles, *relicta defuncti Hugonis de Castellione*, intente contre *Jacobum de Castellione, armigerum, eorum filium*, un procès pour son douaire. Elle réclame : « *ratione suæ dotis et ad vitam* » la moitié des héritages que Hugues tenait et possédait au jour de ses nôces au pays de Champagne, de ceux qu'il y avait recueillis au cours du ma-

* Voir page 434, tome XX, de la *Revue de Champagne et de Brie*.

1. « Extrait d'un inventaire des fiefs et hommages de la comté de Saint-Pol, écrit l'an 1537 par Thibaut de Longuejoe, conseiller et maistre des requestes ordinaires de l'hôtel du Roy, seigneur d'Iverny, et Jean Billon, aussi conseiller dudit seigneur et maistre ordinaire de ses comptes. » (*Duchesne, Preuves, X*, 23.)

Digitized by Google

riage en ligne directe, et aussi la moitié des terres de Rollancourt et autres existant au comté d'Artois, que Hugues avait recueillies durant leur mariage par le décès de sa mère et de Jean de Châtillon son frère; — parce que, disait-elle, la femme au décès du mari doit tenir et avoir, selon la coutume de Champagne, à raison du douaire coutumier, la moitié des terres que le mari tenait au temps des nôces et de celles qui lui sont échues en ligne directe au cours du mariage, et aussi au pays d'Artois la moitié des terres et héritages échus au mari en lignes directe et collatérale pendant le mariage[1]. » (*Ibidem*, *X*, 22.)

« Le treiziesme jour de juillet, M. le Chancelier alla au parlement déclarer que Jacques de Chastillon estoit venu pardevant luy dire qu'il se soubmettoit au jugement de la cour, sur quoy, l'affaire examinée, sur le rapport dudit sieur chancelier fut dit que la veuve auroit pour son douaire la moitié de la terre de Sompuis en Champagne, et la moitié de la tierce partie des terres de Beauvoisin, lesquelles Hugues de Chastillon son mari possédoit lors de ses nôces, ou la moitié de la terre de Rollaincourt en Arthois, suivant les offres à elle faites par Jacques de Chastillon son fils. » (*Ibidem*, *Histoire et Preuves*.)

En 1392, Jacques de Châtillon prend alliance avec Jeanne de la Rivière, fille de Bureau, seigneur de la Rivière, premier chambellan de Charles VI, et précédemment de Charles V, et de Marguerite, dame d'Auneau, sa femme[2].

Bureau était le second fils de Jean de la Rivière et d'Isabeau d'Augeren, dont le père, Hugues d'Augeren, avait été l'un des exécuteurs testamentaires de Louis-le-Hutin. Jean, frère aîné de Bureau, premier chambellan de Charles V, était mort en 1365 sans enfants[3].

1. L'aveu et le procès ci-dessus ne font pas connaître d'autres enfants que Jacques. Les frères de Jacques, dont parle Duchesne, (voir chapitre précédent), seraient donc des frères naturels.

2. La Rivière, château, sur Pontgouin, c. de Courville (Eure-et-Loir).— Auneau (Eure-et-Loir).

3. Bureau de la Rivière et Marguerite d'Auneau avaient quatre enfants :

1° Charles, qui fut seigneur de la Rivière. Il épousa en premières nôces Blanche, fille unique de Charles de Trie, comte de Dammartin, dont il n'eut pas d'enfants, et en secondes nôces Isabeau, fille de Gui de la Tremouille et de Marie de Craon. Cette dame, après sa mort survenue en 1429, épousa Guillaume de Châteauvillain.

Digitized by Google

(La maison de la Rivière avait pour armes : de sable à la bande d'argent.)

Jeanne de la Rivière apporte en dot à son mari la seigneurie de Beauval[1], que vraisemblablement Bureau avait acquise de Robert III de Beauval, de la famille de Candavêne.

Voici comment Froissard parle du mariage de Jacques et de Jeanne : — « Le sire de la Rivière avoit une jeune fille, belle damoiselle et gente, en l'âge de dix ans, laquelle fille avoit espousé par conjonction de mariage un jeune fils qui s'appeloit Jacques de Chastillon, fils à messire Hue de Chastillon, qui jadis fut maistre des arbalestriers de France. Et estoit le fils héritier de son père, et tenoit grans héritages et beaux, et estoit encore taillé d'en plus tenir ; et jà chevauchoit-il, et avoit plus d'un an chevauché avecques son grant seigneur le seigneur de la Rivière. Mais nonobstant toutes ces choses, et outre la volonté de l'enfant, on le démaria de la fille au seigneur de la Rivière et fut remarié ailleurs, là où il pleût aux seigneurs de Berry et de Bourgoigne, et à ceux de la Tremouille qui pour le temps de lors menoient la tresche..... » (Le comte de Dammartin, dont le fils aîné de Bureau avait épousé la fille unique, s'oppose à la dissolution de ce mariage) « ..... Quand on vit la bonne volonté du comte de Dampmartin et ses défenses, on le laissa en paix, demeura le mariage et les deux enfans ensemble. Mais le premier (c'est-à-dire le précédent) dont je vous ai parlé, se rompit et en dispensa le pape Clément (VII), voulsit ou non, car pour lors au royaume de France il n'avoit autre puissance que celle que on luy donnoit et consentoit à avoir, tant estoit l'Eglise subjette et vitupérée par le schisme et ordonnance de ceux qui gouverner la devoient[2]. »

Charles VI, par lettres patentes du 23 janvier 1393, décide

2° Jacques, qui fut seigneur d'Auneau et mourut prisonnier des Bourguignons en 1413.

3° Perrette, qui épousa Gui de la Roche, seigneur de la Roche-Guyon.

4° Et enfin Jeanne, la plus jeune, « mais la plus accomplie en beauté, » mariée à l'aage de dix ans à Jacques de Chastillon. » (*Duchesne.*)

1. Beauval, près Doullens (Somme).

2. « Mais si lors Jacques de Chastillon fut contraint de quitter son espouse pour obeir à ceux qui avoient la puissance en main et poursuivoient injustement la ruine de Bureau, son beau-père, toutefois il est certain qu'il la reprist depuis, vesquit maritalement avec elle, et en eust mesme très belle et féconde lignée. » (*Duchesne.*)

Digitized by Google

que Louis, duc d'Orléans, son frère, tiendra de lui à l'avenir le comté de Vertus (dont faisait partie la châtellenie de Rosnay). Ce comté appartenait au duc d'Orléans du chef de sa femme Valentine de Milan, fille de Jean Galéas Visconti et d'Isabelle de France. — A partir de ce jour, la Châtellenie de Dampierre qui était tenue à foi et hommage du Roi [1], *sans moyen*, relèvera directement du comté de Vertus, à cause du châtel de Rosnay.

En 1395, Jacques de Châtillon, seigneur de Dampierre, fournit au duc d'Orléans, comte de Vertus et de Rosnay, aveu et dénombrement de la baronnie de Dampierre. (*Archives du château de Dampierre. Original en parchemin.*) C'est le plus ancien aveu qui existe.

« L'an 1396, Jacques est l'un des parents et amis qui assistent Simon de Roucy, comte de Braîne, pour luy faire pourvoir de curateur au parlement. » (*Duchesne.*)

A la date du 26 juillet 1397, le premier des deux manuels « des receptes et despenses des échoites et mortemains de la grand'chambre (Evêché de Troyes), » constate, au folio 23, des présents de pain et de vin « au capitaine de Dampierre. » (*Archives de l'Aube, G.* 1833.)

« Par le décès de Guy (II) de Chastillon, comte de Blois, arrivé au mois de décembre l'an 1397, les armes pleines de la maison de Chastillon (de gueules à trois pals de vair, au chef d'or) echeurent à Jacques, seigneur de Dampierre. Car les enfants de Charles de Chastillon, duc de Bretagne (Saint-Charles de Blois), ausquels elles devoient appartenir; avoient retenu celles de Bretagne. Par quoy il osta les deux lions de sable contrepassants sur le chef que ses prédécesseurs y avoient adjoustés pour briseure. » (*Duchesne.*)

1398. Le roi Charles VI retient Jacques de son conseil et l'institue son chambellan. « Ensuite de quoy il servit sa majesté en plusieurs entreprises et affaires tant de guerre que de paix. » (*Ibidem.*)

1404. Le Prieuré et la Cure de Dampierre durent payer leur part d'une aide de 15,000 livres tournois levée dans le diocèse de Troyes pour en employer le produit à repousser « l'entreprise de Henri de Lancastre qui se dit roy d'Angleterre. » (*Boutiot, II, p.* 309.)

1. Comme héritier du comté de Champagne.

Digitized by Google

1405. « Environ le mois de may, Waleran de Luxembourg, comte de Ligny et de Saint-Pol, et capitaine de Picardie de par le Roy, s'en alla mettre le siège devant un chastel nommé Mercq [1], à une grosse lieue près de Calais. » Il prit la ville, endommagea le châtel, mais fut battu, mis en fuite et se partit à Thérouanne. — « De ceux qui furent pris furent le seigneur de Hangest, capitaine de Boulogne, *le seigneur de Dampierre, seneschal de Ponthieu.....* » — Conduit à Calais, le seigneur de Dampierre dut recouvrer sa liberté, car « trois jours après, le comte de Saint-Pol, qui étoit trait à Therouene, espérant aucunement recouvrer son honneur, mande de toutes les marches de Picardie gens à venir devers luy. S'y vinrent *le seigneur de Dampierre* et plusieurs autres nobles hommes en très grand nombre, avec lequel comte ils eurent plusieurs conseils ès quels ils conclurent d'aller esmayer leurs adversaires; mais en ces propres jours le Roy manda aux comte et seigneurs de ne pas proceder plus avant de faire ladite entreprise. (*Monstrelet, édition Buchon, I*, 24 [2].)

1405. On voit dans un arrêt de cette année, « que Jean de Chastillon, fils de Floridas, accompagné de Richard de la Loue, de Jean de Remy dit le Roy, et de Colin Salomon, commit divers excès et attentats sur les hommes et sur les sujets de l'abbaïe de Sainte-Berthe de Blangy [3], pour gratifier Jacques de Chastillon (son oncle?) qui les vouloit contraindre à faire le guet et la garde en son château de Rolaincourt. » (*Duchesne.*)

1405-1406. On lit à cette date au compte des amendes de l'officialité de Troyes, rendu à Etienne de Givry, évêque de Troyes, ce qui suit : — « Die martis ante festum Pentecostes..... D.nus Franciscus curatus de Sancto Audoeno..... emendavit, et taxata est emenda ad XX s. — Eadem die D.nus Jacobus capellanus de Sumpseio emend. et tax. est emenda ad XX s. — Eadem die *Curatus de Dampetra* emendavit et tax. est emenda ad XL s. » (*Archives de l'Aube, G.* 243.)

1407. Le pouillé du diocèse de Troyes de l'année 1407 porte ce qui suit : — « Hic sunt collationes et taxationes

1. Marck, c. de Calais (Pas-de-Calais).

2. « Waleran de Luxembourg, comte de Saint-Pol, ayant mandé par toutes les marches de Picardie gens à venir devers luy, le seigneur de Dampierre y va avec Jean de Craon, seigneur de Domart, et autres chevaliers. » (*Duchesne.*)

3. Blangy, c. du Parcq (Pas-de-Calais).

Digitized by Google

« decime ecclesiarum et beneficiorum diocesis Trecensis..... « Decanatus Sancte Margarete:.... Prior de Dampetra (ex « cænobio Majoris Monasterii) non debet visitationem nec « procurationem per compositionem XXXII l..... Par- « rochie:..... Dampetra : Prior de Dampetra presentat. « XXXIIII l..... » (*D'Arbois de Jubainville, Pouillé de* 1407.)

Le sire de Dampierre est assurément au nombre des chambellans, conseillers, chevaliers et nobles qui, avec les princes du sang et les grands feudataires signent l'édit du 26 décembre 1407. Cet édit porte que : lorsque le Roi décédera avant la majorité de son fils aîné, le royaume ne sera point gouverné par un régent, mais au nom du nouveau Roi par un conseil dans lequel les affaires seront décidées à la pluralité des voix. (*Monstrelet-Buchon, note au ch.* 37.— *Recueil des Ordonnances du Louvre, IX, p.* 267.)

Il signe les lettres de rémission accordées par le Roi au duc de Bourgogne (Jean-sans-Peur), qui avait fait assassiner le duc Louis d'Orléans. — « Donné à Paris le 5 mars 1407. Ainsi « signé par le Roy ; présents : le Roy de Sicile, Nos Seigneurs « les ducs de Guyenne, de Berry, de Bretagne, de Lorraine ; « les comtes de Mortain, de Nevers, de Vaudemont ; messire « Jacques de Bourbon, Monsieur l'Archevêque de Sens, l'Evê- « que de Poitiers, le comte de Tancarville, le grand maistre « d'hostel, le sire d'Aumont, le sire d'Ivry, le *sire de Dam-* « *pierre*, le Galois d'Aunay et plusieurs autres. » (*Monstrelet-Buchon, note au ch.* 40.)

1407. « Jacques de Chastillon, seigneur de Dampierre, fut lors choisy par le duc de Bourgogne pour faire sçavoir à la cour *que le roy en son intervale qu'il avoit eu de santé depuis vendredy au soir*, dixiesme jour de mars, *jusques au samedy au disner, avoit dit sur ce que plusieurs luy demandoient le lieu vacant par la mort de feu maistre Renaut de Bucy, qu'il vouloit et estoit son intention que eslection se fist du plus suffisant selon les ordonnances royaulx autres fois faites*. Et parle le registre ancien, qu'il y alla le lundy suivant accompagné de plusieurs chevaliers et écuyers avant les plaidoieries du matin.» (*Duchesne.*)

1408. Jacques de Châtillon fut pourvu de la charge d'Amiral, à la faveur du duc de Bourgogne dont il tenait le parti [1], et à la

1. « Enclinant, *dit Duchesne*, aux prières de la royne Isabeau. »

Digitized by Google

place de Pierre de Breban (dit Clignet), par lettres données le 23 avril 1408; ce qui causa depuis de grands différents entr'eux pour l'exercice de cette charge, lesquels n'étaient pas terminés en 1413[1]. (*P. Anselme.*)

La même année 1408, Jacques accompagne le duc de Bourgogne en l'expédition qu'il fait à Liège pour défendre Jean de Bavière, évêque et prince de cette ville, contre ses sujets révoltés. — « Les seigneurs et capitaines du pays de Bourgogne estoient le prince d'Orange, les seigneurs de Saint-Georges, de Vergy et autres.....; de Champagne, les seigneurs de Château-Villain et *de Dampierre*..... Et y eut bien de 20 à 24,000 de morts, et fut ladite bataille le 23e jour de septembre audit an. Et de la partie du duc de Bourgogne y eut seulement de septante à quatre-vingts personnes mortes. » (*Juvenal des Ursins.*)

1408. Après l'assassinat du duc d'Orléans (23 novembre 1407) et la mort de Valentine de Milan, sa veuve, arrivée en 1408, le comté de Vertus fut attribué à Philippe, leur second fils. Le seigneur de Dampierre dut lui faire acte de foi et hommage, comme à son suzerain.

1409. On lit à cette date au registre précité des amendes de l'officialité de Troyes : « Sequuntur compositiones et emende « [ap]plicate et taxate ad promotionem Gileti Baudeti cur. « Trecen. pro anno incepto die dominica ante festum Nativ. « Beati Johannis Bapt. anno D ni milles. quadrag. nono. — « Primo die mercurii præter dictum festum. *D nus Nicolaus* « *curatus de Dampetra* emendavit et tax. ad XL s. » (*Archives de l'Aube*, *G.* 243.)

1409. Dans ses lettres du 20 décembre de cette même année le Roi qualifie Jacques de Châtillon de « son amé et féal cousin Jacques de Chasteillon, seigneur de Dampierre, de Sompuis et de Rolaincourt, et Amiral de France. » (*P. Anselme.*)

En 1410. « Est à sçavoir que le seigneur de Dampierre, l'évêque de Noyon (Pierre Fresnel ou de Fresnay), le seigneur de Tignonville, maître Gautier Col (secrétaire du roi), et aucuns autres ambassadeurs du Roy, sont envoyés de Paris à Boulo-

1. « Messire Clignet de Brabant, admiral de France, qui estoit à feu Monseigneur d'Orléans, fut desappointé, et Messire Guillaume (*lisez* Jacques) de Chastillon, seigneur de Dampierre, fut admiral en sa place. » (*Juvenal des Ursins.*)

Digitized by Google

gne-sur-mer à l'encontre de l'ambassade du Roy d'Angleterre, c'est à sçavoir le seigneur de Beaumont, l'évêque de Saint-David et aucuns autres qui estoient venus à Calais pour traiter les trèves avec eux, à quoi il travailla si bien qu'elles furent rallongées du jour de la Toussaint qu'elles devoient faillir jusques au jour de Pasques en suyvant. » (*Monstrelet, I, ch.* 71. — *P. Anselme.* — *Duchesne.*) — « Le Roi avoit fait donner à Jacques 800 francs pour son voyage. » (*P. Anselme.*)

1411. « Furent pris en ceste saison deux moines (tenant la partie d'Orléans), c'est à sçavoir : maître Pierre Fresnel, évêque de Noyon, lequel fust pris par messire Pierre de Craon, et de Noyon mené au chastel de Crotoy ; l'autre fust l'abbé de Forest-Moutier [1] et fust prisonnier au *seigneur de Dampierre, amiral de France ;* mais depuis, en payant grand' finance furent délivrés et s'en allèrent chascun en son bénéfice. » (*Monstrelet, I, ch.* 89.)

« En ce mesme temps fust envoyé de par le Roy le seigneur de Dampierre, amiral de France, et aucuns autres à Boulogne-sur-Mer, au devant des ambassadeurs du roy d'Angleterre qui estoient à Calais, et tous ensemble convinrent à Lolinghen [2], et là traitèrent trèves entre les deux rois durant un an entier. Après lequel traité iceluy Amiral et ceux qui estoient avec luy retournèrent à Paris devers le Roy ; auquel lieu estoient assemblés très grand nombre de prélats et autres gens d'église pour la réformation de l'Eglise universelle. » (*Monstrelet, I, ch.* 91.)

L'Amiral de France assiste fréquemment aux conseils du Roi, et nous avons trouvé sa présence constatée aux ordonnances suivantes de Charles VI :

1°, du 4 juillet 1411, — aux Gens de la Chambre des comptes, de pourvoir par élection à l'office de clerc en ladite chambre, nonobstant les dons ou octrois que le Roi aurait pu faire de cet office.

2°, du 26 avril 1412, — portant que ceux qui ont été pourvus de bénéfices pendant la neutralité établie pour parvenir à l'extinction du schisme, y seraient maintenus.

3°, de fin avril 1412, — permettant à tous marchands et habitants de Paris, et aux marchands forains, d'apporter et

1. Forest-Moutier, près de Rue (Somme).
2. Lélinghem, c. de Marquise (Pas-de-Calais).

Digitized by Google

vendre des armures à Paris, concurremment avec les ouvriers de Paris qui avaient le droit d'en fabriquer.

4°, du 3 mai suivant, — par laquelle le Roi exempte, pour cette fois seulement, les présidents, conseillers et autres officiers du parlement, du service militaire de l'arrière-ban dans l'armée qu'il avait l'intention d'assembler.

Et 5°, de février 1412, — par laquelle Charles VI permet à Robert, seigneur de Wavrin, d'établir à Wavrin[1] une confrérie de soixante arbalétriers au plus, tous d'un même serment ; et commet ledit seigneur de Wavrin pour recevoir le serment que ces arbalétriers feront de servir loyalement Sa Majesté toutes fois qu'ils en seront requis. (*Ordonnances des Rois de France*, *X*.)

Le 25 mai 1413, paraît une ordonnance royale, dite la Cabochienne, concernant la police générale du royaume. Il y est dit, à l'article 42 : « Item nostre amé et féal Jaques de Chas- « tillon, seigneur de Dampierre, Admiral de France, lequel « prenoit sur les receptes de Vermandois et d'Amiens CCCCL « livres tournois par an, en recompensation de la chastellenie « de Crotoy, ne prendra d'ores-en-avant aucune chose. » (*Ibidem*, *et Duchesne*, *Preuves*, *X*, 24.)

Au commencement de 1413, « Messire Jacques de Chastillon, fils aisné du seigneur de Dampierre, et autres seigneurs, se partirent de Paris pour la cremeur des mutations, » comme nous le verrons plus loin. (*Monstrelet*, *I*, *ch.* 111. — *Duchesne*.)

Au mois de juillet de cette même année, — « adonc furent envoyés le Connestable et l'Admiral de France, avecques eux l'évesque de Tournai, de par le Roy à Boulogne-sur-Mer, en contre la légation du nouvel roy d'Angleterre (Henri V), c'est à sçavoir le comte de Warwick, l'évesque de Saint-David, et autres qui étoient venus à Calais. Si convinrent ensemble à Lolinghen, et là traitèrent ensemble trèves entre les deux royaumes jusques aux Pasques ensuyvant, lesquelles furent publiées par tout les deux royaumes dessus-dits. » (*Monstrelet*, *I*, *ch.* 113)

Le 6 octobre suivant (1413), l'*Amiral* assiste au grand con-

1. Wavrin, c. de Haubourdin (Nord). — Nous avons vu en 1211 Gellin de Waurin ou Wavrin épouser Félice de Montmirail. (*Deuxième partie de cette notice*.)

Digitized by Google

seil du Roi avec les ducs de Berry, d'Orléans et de Bourbon, les comtes de la Marche, d'Alençon, d'Eu, de Vendôme et d'Armagnac, le connétable et autres grands seigneurs et hauts fonctionnaires. Avec eux il signe « un édit contre les fauteurs de discorde (visant le duc de Bourgogne), ceux qui ne se confioient pas en la paix (le duc de Bourgogne et autres), sèment paroles au contraire malsonnantes, et qui ne se peuvent ou veulent abstenir d'appeler et surnommer l'un l'autre par paroles et surnoms sonnant division pour mettre et émouvoir gens à commotion, et à discorde, et à rumeur, et engendrer nouveaux débats. » (*Ibidem, I, ch.* 116.)

A la même date, l'*Amiral* signe un autre édit royal ordonnant que l'étape au vin qui se tenait aux halles de Paris se tiendra dorénavant à la place de Grève. (*Ordonnances des Rois de France, X.*)

1413 (octobre et novembre). — Le duc de Bourgogne avait assemblé à Lille ses partisans chassés de Paris, les seigneurs Bourguignons et autres, au nombre desquels était le comte de Saint-Pol[1], et se préparait, de concert avec le roi d'Angleterre, à faire la guerre à la France. — « Le Roi (Charles VI) fit en ces jours un nouvel édit[2] afin que nul, de quelque état qu'il fût, ne se mit en armes, ...et le dimanche devant la feste de la Toussaint le duc de Bourgogne tint grand feste à Lille, et le lundi et mardi joutèrent chevaliers et écuyers, c'est à sçavoir ledit duc, son fils comte de Charolois, le duc de Brabant et le comte de Nevers, ses frères. Après laquelle feste, et eux départis après la Toussaint, vinrent à Lille les ambassadeurs du Roi, c'est à sçavoir *le seigneur de Dampierre, amiral de France*, l'évêque d'Evreux et aucuns autres, et lui commandèrent par la vertu de lettres royaux que, sur peine de toute confiscation, ne fit aucun pacte ou convenance au roi d'Angleterre sur le mariage de sa fille, ni autrement en quelque manière, et qu'il rendit au Roi trois châteaux Cherbourg, Caën et le Crotoi, et qu'il tint la paix telle qu'il avoit autrefois sur sa foy promise et jurée loyaument au duc d'Orléans et à ses frères, adhérents, alliés, serviteurs et bienveillants ; mais quand il eut ouï ledit mandement royal, tantôt, sans faire à eux quelque réponse, demanda ses housseaux, si

1. Le comte de Saint-Pol avait été nommé connétable par le parti Bourguignon, l'autre parti avait élu Charles d'Albret.

2. Edit du 22 octobre à Vincennes, publié à Amiens le 12 novembre.

Digitized by Google

se fit housser, puis monta à cheval et s'en alla à Audenarde, et ainsy lesdits ambassadeurs retournèrent par *Rolaincourt, un châtel qui étoit audit amiral,* la vigile de la Saint-Martin, et de là s'en vinrent à Paris. » (*Monstrelet, I, ch.* 117. — *De Barante.*)

Pierre de Bréban, dit Clignet, seigneur de Landreville [1], qui avait été destitué en 1408, comme nous l'avons vu, profite des dissensions pour être rétabli dans son office d'amiral. — « Sur la poursuite qu'il faisoit à la cour, *Messire Jaques de Chastillon, seigneur de Dampierre, admiral de France,* s'oppose le samedy 27 janvier 1413, par J. Soulas, son procureur, à ce que messire P. de Breban, dit Clignet, ne autre, ne soit mis et institué en possession et saisine dudit office, ne qu'il en joysse sans oyr ledit *messire Jaques.* » (*Duchesne, Histoire, et Preuves X*, 25.)

Du 30 juillet 1414. — « Messire Jaques de Chastillon dit qu'il fut admiral par le trespas de l'admiral de Vienne en 1409, et est *le chef des armes de Chastillon*, et pour la contention d'entre luy et Clignet de Braban le Roy ordonna que ny l'un ny l'autre n'exerceroit ledit office, mais seroit excercé par lieutenant [2]. » (*Ibidem, Preuves, X*, 26.)

Et « messire Jacques de Chastillon, chevalier, seigneur de Dampierre, soy disant admiral de France, se tient toute ceste saison en son chastel de Ramecourt (*lisez* Rolaincourt), feignant d'estre malade de goutte, dont souvent estoit occupé, afin d'estre excusé (ainsy que Waleran, comte de Saint-Pol, qui se disoit encore connestable de France) de servir le Roy en son armée, ou le duc de Bourgogne dont moult désiroit le salut. Toutes fois leurs gens qui avoient accoustumé d'aller en armes avecques eux quand ils se mettoient sus, se mirent tous, ou au moins la plus grande partie, à servir le duc de Bourgogne contre le Roy et ses favorisants. » (*Monstrelet, I, ch,* 126.)

« Sur ces entrefaites, Robert de Robreviettes s'estant précipité, comme l'on disoit, le seigneur de Dampierre prétendit ses biens meubles et héritages par confiscation avec Waleran de Luxembourg, comte de Saint-Pol et de Liney (Ligny), et

1. Landreville, c. d'Essoyes (Aube).

2. Duchesne, dans son Histoire, donne à ce lieutenant le nom de « Jean de Lésines ou Lisines. » — Dans les Preuves il est appelé « J. de Lesmes. »

Digitized by Google

Jean, seigneur de Monchy, chevalier, contre Robinet de Robreviettes, fils et prétendu héritier du défunct, ainsi que le porte un registre de l'an 1415. » (*Duchesne.*)

1414. L'Amiral est au nombre des seigneurs qui se joignent à Jean I, duc de Bourbon, dans la proposition de Tournoi qu'il lance le premier janvier 1414 aux chevaliers d'Angleterre. Les lettres de défy de ce tournoi sont ainsi conçues : « Nous, Jean, duc de Bourbonnois, comte de Clermont, de Foix et de l'Isle, seigneur de Beaujeu, pair et chambrier de France, désirant échiver oisiveté et explecter nostre personne en avançant nostre honneur par le mestier des armes, pensant y acquérir bonne renommée et la grâce de la très belle de qui nous sommes serviteurs, avons n'aguère voué et empris que nous, — accompagnez de seize autres chevaliers et escuyers de nom et d'armes, c'est à sçavoir : l'*Amiral de France*[1], messire Jean de Chalon, le seigneur de Barbazan, le seigneur du Chastel, le seigneur de Gaucourt, le seigneur de la Heuse, le seigneur de Gamache, le seigneur de Saint-Remy, le seigneur de Monsurs, messire Guillaume Bataille, messire Drouet d'Asnière, le seigneur de la Fayette, le seigneur de Poulargues, le seigneur Carmalet, Louis Cochet escuyer, Jean du Pont escuyer, — Porterons en la jambe sénestre chascun un fer de prisonnier pendant à une chaîne, qui seront d'or pour les chevaliers et d'argent pour les escuyers, par tous les dimanches de deux ans entiers, commençant le dimanche prochain après la date de ces présentes, ou cas que plus tost ne trouverons pareil nombre de chevaliers et escuyers de nom et d'armes, sans reproches, que tous ensemblement nous veuillent combattre à pié jusqu'à outrance, armez chascun de tel harnois qu'il luy plaira, portant lance, hache, épée et dague, ou moins de baston de telle longueur que chascun voudra avoir, pour estre prisonnier les uns des autres, par telle condition que ceux de nostre part qui seront outrez soient quittes en baillant chascun un fer et chaîne pareils à ceux que nous portons ; et ceux de l'autre part qui seront outrez seront quittes chascun pour un bracelet d'or aux chevaliers et d'argent aux escuyers, pour donner là ou leur semblera, etc. » — Un autre article fait voir que les armes se devoient faire en Angleterre : — « Item, et serons tenus, Nous duc de Bourbonnois, quand nous irons en Angleterre, ou devant le juge qui sera accordé, de le faire sçavoir à tous ceux de nostre compagnie que ne seroient par

1. *Moréri* désigne nommément *Jacques de Châtillon.*

Digitized by Google

deçà, et de bailler à nosdits compagnons telles lettres de Monseigneur le Roy qui leur seront nécessaires pour leur licence et congé, etc. — Fait à Paris le premier de janvier l'an de grâce 1414. » (*Moréri, au mot Tournoi*[1].)

En 1415 une nouvelle aide, fixée à 18,000 l. t., frappe le diocèse de Troyes. (*Boutiot, II, p.* 350.) La Cure et le Prieuré de Dampierre durent en supporter leur part.

La même année, « messire Jeannet de Poix, neveu (lisez beau-fils) de messire Jacques de Chastillon, seigneur de Dampierre et amiral de France, allant devers le duc de Bourgogne, atout 200 combattants ou environ, fut rué sus et détroussé de tous points que oncques de sa compagnie n'en eschappa qu'un seul homme, lequel se nommoit Tambulan, et se sauva par fuite, et tous les autres furent morts et pris ; de laquelle détrousse moult déplut au duc de Bourgogne. » (*Monstrelet, I, ch.* 140.)

(Date non connue.) Jacques de Châtillon s'était reconnu débiteur envers Jean de Lesme, bourgeois d'Amiens, d'une rente annuelle et perpétuelle ; et pour assurer le service de cette rente il avait obligé et hypothéqué sa terre de Rollancourt et tous ses biens meubles et immeubles. (*Duchesne, Preuves, XII*, 44.)

1415. Le seigneur de Dampierre, « voyant la guerre déclarée à l'Anglois, rentra en son devoir ; il leva des gens pour le service du Roy » (*Duchesne*), et se mit à leur tête.

« Et adonc estoient à Abbeville messire Charles d'Albret, connestable de France, le mareschal Boucicaut, le comte de Vendosme (Louis de Bourbon), grand maistre d'hostel du Roy, *le seigneur de Dampierre soy disant admiral de France*, le duc d'Alençon (Pierre II), et le comte de Richemont (Artus III, depuis duc de Bretagne), avec autres grands et notables chevaliers, lesquels ayant les nouvelles du chemin que tenoit le roy d'Angleterre (il venait de Harfleur par le pays de Caux et le comté d'Eu, trépassant le Vimeu, logeant à Bailleul-en-Vimeu, puis à Hangest-sur-Somme), se départirent et allèrent à Corbie et delà à Péronne, tous jours leurs gens sur le pays assez près d'eux, contendant garder tous les passages de l'eau de Somme contre les Anglois. » ..... (Mais le roi d'Angleterre

1. La bataille d'Azincourt empêcha l'exécution de ce *défy*, car le duc de Bourbon y perdit la vie, ainsi que l'*Amiral* et plusieurs des chevaliers ci-dessus nommés.

Digitized by Google

traverse la Somme aux passages de Voyenne et de Béthencourt, non rompus par ceux de Saint-Quentin, comme ils en avaient reçu l'ordre de Charles VI)..... « Et ce propre jeudy (24 octobre) vers le vêpre, arrive le connestable assez près d'Azincourt [1], auquel lieu avec luy se rassemblèrent tous les François en un seul ost, et là se logèrent tous en plein champ, chacun au plus près de sa bannière, sinon aucunes gens de petit état qui se logèrent ès villages au plus près de là. Et le roy d'Angleterre avec tous ses Anglois se logea en un petit village nommé Maisoncelles, à trois traits d'arc des François. Lesquels François avec tous les autres officiers royaux, c'est à sçavoir le connestable, le maréchal Boucicaut, *le seigneur de Dampierre* et messire Clignet de Brabant, tous deux se nommant amiraux de France, le seigneur (David) de Rambures, maistre des arbalestriers, et plusieurs princes, barons et chevaliers fichèrent leurs bannières en grande liesse avec la bannière royale du connestable au champ par eux avisé, situé en la comté de Saint-Pol, au territoire d'Azincourt, par lequel le lendemain devoient passer les Anglois pour aller à Calais, et firent cette nuit moult grands feux chacun au plus près de sa bannière sous laquelle ils devoient le lendemain combattre... .....En après le lendemain..... vendredy vingt-cinquiesme jour d'octobre, les François, c'est à sçavoir le connestable et tous les *autres officiers du Roy*, les ducs (Charles) d'Orléans, (Jean I) de Bourbon, (Edouard II) de Bar, et d'Alençon, les comtes de Nevers (Philippe de Bourgogne), (Charles) d'Eu, de Richemont, de Vendosme, de Marle (Robert de Bar), (Ferry) de Vaudemont, (Edouard II) de Grandpré, de Roucy (Jean VI, comte de Braîne)..... et généralement tous les autres nobles et gens de guerre s'armèrent et issirent de leurs logis. Et adonc, par le conseil du connestable et aucuns sages du conseil du Roy, fut ordonné à faire trois batailles, c'est-à-sçavoir avant-garde, bataille et arrière-garde. En laquelle avant-garde furent mis environ 8,000 bassinets, chevaliers et escuyers, 4,000 archers et 1,500 arbalestriers; laquelle avant-garde conduisoit ledit connestable, et avec luy les ducs d'Orléans et de Bourbon, les comtes d'Eu et de Richemont, le maréchal Boucicaut, le maistre des arbalestriers, *le seigneur de Dampierre, amiral de France*, messire Guichard Dauphin et aucuns autres capitaines. Le comte de Vendosme

1. Azincourt et Maisoncelles, près Rollancourt, c. du Parcq, arr. de Saint-Pol (Pas-de-Calais).

Digitized by Google

et aucuns autres officiers du Roy, atout 1,600 hommes d'armes, fut ordonné faire une aile pour férir les Anglois de costé; et l'autre aile conduisoient messire Clignet de Brabant et messire Louis Bourdon, atout 800 hommes d'armes à cheval, gens d'élite, avec lesquels estoient pour rompre le trait d'iceux Anglois messire Guillaume de Saveuse, Hector et Philippe ses frères, et plusieurs autres..... — S'en suyvent les noms des seigneurs qui moururent à ladite bataille de la part des François : 1er les officiers du Roy, messire Charles d'Albret connestable, le maréchal Boucicaut mené prisonnier en Angleterre et là mourut, *messire Jacques de Chastillon, seigneur de Dampierre, amiral de France*.....—*(Monstrelet, I, ch.* 152 *et suivants.*)

Il est à présumer, à cause de la proximité des lieux, que Jacques de Châtillon fut ramené et enterré à Rollancourt.

« Jeanne de la Rivière, sa femme, le survesquit longtemps, tutrice d'auscuns de leurs enfans mineurs. (*Duchesne.*)

Jacques et Jeanne avaient eu de leur union :

1° Jacques II, ci-après ;

2° Waleran, dont il sera parlé après son frère aîné ;

3° Louis, mentionné en plusieurs arrêts avec ses frères (mort après 1460 sans lignée) ;

4° Isabeau, mariée en 1435 à Jean de Courtenay, chevalier, seigneur de Champignelles et de Saint-Briçon, fils de Pierre de Courtenay et de Jeanne Braque ;

5° Marguerite, femme de Philippe de Fosseux (grand partisan du duc de Bourgogne), morte sans enfants vers 1469 ;

6° Agnès, qui épousa le seigneur de Fromont ;

7° Marie, femme de Jehan d'Isque. Duchesne la mentionne comme alliée au seigneur d'Aurie ;

8° Jacqueline, mariée à Jehan de Wertaing, seigneur d'Aubigny ;

9° Et Jeanne, qui épousa : 1. Henry de Loustat ; 2. Nicolas de Marisy ; 3. puis David de Brimeu, seigneur de Ligny, gouverneur d'Artois.

Jacques eut en outre un fils naturel, Jean de Châtillon, connu dans l'histoire sous le nom de Bâtard de Dampierre. Nous en parlerons en son lieu.

Digitized by Google

VII

Jacques II

Jacques II de Châtillon fut seigneur de Dampierre, de Sompuis, de Rollancourt, de Ravel, d'Escolle et autres lieux, Conseiller et Chambellan du Roi, et Grand Pannetier de France.

Nous l'avons vû, en 1413, « lors des tribulations de Paris, » à l'exemple du comte de Vertus (Philippe d'Orléans), du comte (Philippe) de Charolois, fils de Jean, duc de Bourgogne, et de madame (Michelle) sa femme, fille du Roy, s'enfuir avec les seigneurs de Croï, de Roubaix et très grand nombre d'autres, craignant les séditions et les mouvements du peuple. (*Monstrelet. — Juvenal des Ursins. — Duchesne.*)

« Peu après, son père vivant encore, » il avait épousé Jeanne Flote, dame de Ravel et d'Escolle, sa parente [1].

Jeanne était fille d'Antoine Flote, dit Floton de Ravel ou de Revel, et de Catherine de Cousan. Après la mort de son père, tué à Rosebecque en 1382, et sa mère s'étant remariée avec Jean de Sainte-Croix, Guillaume Flote, son aïeul, en avait eu la garde. Jeanne avait été accordée en 1384 à Antoine de Boulogne-Montgascon, « mais avant la consommation du mariage iceluy Antoine entreprist le voyage de Hongrie, auquel il décéda l'an 1396, par quoy sa fiancée, héritière des seigneuries de Revel et d'Escolle après la mort de son aïeul, espousa depuis (le 2 février 1400) François d'Auberchicourt (fils d'Eustache d'Auberchicourt), seigneur de Montcresson-lès-Montargis. » Le duc Louis II de Bourbon avait donné, en faveur de ce mariage, à François, qui était son chambellan et qu'il appelait son cousin, la seigneurie de Rochefort et moitié de celle de Genzat [2], sur laquelle fut assis le douaire de Jeanne. François

1. Ravel, c. de Vertaison (Puy-de-Dôme). — Escolle : Le Mayet d'Escolle, c. d'Escurolles (Allier).

Généalogie de Jeanne Flote :

Pierre Flote I, chancelier de France en 1293.

Guillaume Flote I, chancelier de France, marié à Jeanne d'Amboise.

Pierre Flote II, époux de *Marguerite de Châtillon-Dampierre* (comme nous l'avons vu précédemment), mort avant son père.

Guillaume Flote II, époux de Marguerite, dauphine d'Auvergne-Clermont.

Antoine Flote, dit Floton de Revel.

Enfin Jeanne Flote.

2. Rochefort et Janzat, près de Gannat (Allier).

Digitized by Google

d'Auberchicourt mourut quelque temps après sans enfants, « car par un arrest de l'an 1412, Jeanne se disoit veuve de luy, et finalement elle se remaria pour la seconde fois à nostre Jacques de Chastillon. » (*Duchesne.*)

En 1415, Jacques II succéda à son père dans les seigneuries de Dampierre, de Sompuis et de Rollancourt ; et à ce titre il dut prêter foi et hommage, avec aveu et dénombrement de ses fiefs de Champagne, à son suzerain Philippe d'Orléans, comte de Vertus et de Rosnay.

« Le lundy 4 Janvier 1416, dame Jeanne de la Rivière, veuve de messire Jaques de Chastillon, ayant le bail de ses enfans, dit que son douaire luy fut assigné sur Rollaincourt. » (*Duchesne, Preuves, X*, 27.)

Le 30 mars 1416, Jeanne, tant en sa qualité de veuve que comme ayant le bail, la garde et l'administration de ses enfants mineurs, et Jacques II de Châtillon, chevalier, « primogenitus defuncti et viduæ, » plaidaient en la cour du parlement avec l'abbé de Montiéramey [1]. (*Ibidem, XI*, 30.)

Année 1417. Dampierre dut se ressentir « d'un foudre ou tonnerre et merveilleuse tempeste de grêle qui se leva en ce temps ès diocèses de Chaalons et de Troyes. Et bien par 14 heures durant furent tous les bleds, vignes et autres fruicts destruits, foudroyés et battus mieux et plus que de fléaux. Et si tua plusieurs personnes, et en aucunes des personnes qui furent tuées il fut trouvé que leurs os estoient tous comminués et desrompus sans ce que la peau et la chair fussent aucunement entamées. » (*Juvenal des Ursins.*)

En 1418 et 1419, Jeanne de Revel et Jacques de Châtillon son mari plaidaient comme défendeurs au parlement de Poitiers contre Philippine de Veauce, dame de Combronde, demanderesse, « conquerentem in casu novitatis et saisinæ tam suo quam liberorum suorum annis minorum nomine, ratione possessionis et saisinæ omnimodæ jurisdictionis et justitiæ cujusdam territorii vulgariter *des Quayras* nuncupati. » Et le 15 juin 1419, la cour renvoie les parties devant le Sénéchal d'Auvergne, ou son lieutenant, au premier jour du mois de septembre suivant [2]. (*Duchesne, Preuves, XI*, 35.)

1. Jean III Vervin (1382 à 1422).

2. Veauce, c. d'Ebreuil (Allier). — Combronde (Puy-de-Dôme). — Les Quayras ?

Digitized by Google

Pendant ce temps, Jacques II suivait les armes justes et légitimes du Dauphin. Son château de Dampierre, avec les châteaux voisins d'Allibaudières, de Pougy, de Beaufort et de Rosnay, soutenait vaillamment la lutte contre les Bourguignons dont le quartier général était à Troyes. — « Entre toutes ces garnisons on se plaint surtout de celles de Pougy et de Dampierre[1]. Aussi, pour en repousser les attaques, la ville délivre au sire de Cottebrune, maréchal de Bourgogne, au sire de Châteauvillain et au comte de Brienne[2] 200 livres de poudre pour aller assaillir de par le Roi la forteresse de Dampierre. » (*Boutiot, II, p.* 414 *et* 419.) — Le château est assiégé; après une vigoureuse résistance il est pris, et le duc de Bourgogne le donne avec toutes ses dépendances, y compris la terre de Sompuis, au comte de Brienne, l'un des assaillants, qui en restera possesseur pendant quelques années[3].

Le comte de Vertus meurt en 1420, et par suite du partage de sa succession le comté échoit à sa sœur, Marguerite d'Orléans, femme de Richard de Bretagne, comte d'Etampes[4]. Les événements qui se passaient permirent-ils à Jacques de Châtillon de rendre à la comtesse de Vertus l'hommage qu'il lui devait?

En janvier 1423, Henri VI, roi d'Angleterre, lève une aide de 5,470 livres sur le diocèse de Troyes et diverses châtellenies. Les gens d'église sont compris parmi les contribuables. Le doyenné de Margerie (dont dépend Dampierre) est taxé à

1. Boutiot dit 1419, et Courtalon 1420.

2. Pierre I de Luxembourg, comte de Saint-Pol, de Brienne et de Conversan (au royaume de Naples).

3. Il s'agit bien du comte de Brienne, ou de Brenne (suivant l'ortographe et la prononciation de l'époque), *comes Brenæ*, et non du comte de Braîne, comme le rapportent quelques mémoires. Jean VI de Roucy, comte de Braîne, était mort à Azincourt, laissant une fille unique, Jeanne, qui porta le comté de Braîne, en 1435, à Robert de Sarrebruck. Sa veuve, Elisabeth de Montaigu, s'était remariée à Pierre de Bourbon, seigneur de Préaux. (*Voir première partie de cette notice.*)

4. (*Lesage, Géographie de la Marne, au mot : Vertus.*)
Ne vaut-il pas mieux admettre que le comté de Vertus resta d'abord indivis entre les héritiers de Philippe, et que Marguerite en eut la jouissance ou l'administration pendant la captivité du duc Charles d'Orléans. Ce dernier donna Vertus en 1439 au bâtard Jean d'Orléans, son frère, qui le lui rétrocéda aussitôt en échange du comté de Dunois. C'est vraisemblablement à cette époque que Marguerite devint d'une manière définitive comtesse de Vertus.

Digitized by Google

200 livres ; les recettes y sont de 101 livres. (*Boutiot, II, p.* 463 *et* 464.) — Quelle fut la taxe imposée à la châtellenie, à la cure et au prieuré de Dampierre ?

Le 27 juin 1424, madame Jehanne de la Rivière, dame de Dampierre, de Rollencourt et de Beauval, achete à Guillaume de Clary, chevalier, seigneur de Gézaincourt et d'Esquencourt, moyennant 5,000 écus d'or, la terre de Gezaincourt[1], tenue du Roi à cause du château de Doullens. Guillaume de Clary vend cette terre pour l'aider à payer sa rançon, s'élevant à 23,000 escus d'or, à la suite de la bataille d'Azincourt. (*Bibliothèque Nationale, Fonds Grenier. — Dom Grenier ; Dict. topogr. — Ducange, mss. D* 116.)

Le roi Charles VII, voulant reconnaître et récompenser les services du seigneur de Dampierre, lui confère, en 1427, la dignité de Grand Pannetier de France, vacante par le décès de Jean de Prie, tué en défendant Bourges contre les Anglais. (*Duchesne et Moréri.*)

En 1427, le comte de Brienne occupe et détient encore la châtellenie de Dampierre. Le 28 février de cette année, il plaide avec les religieuses de Pont-aux-Dames, qui lui réclament la rente annuelle de 40 livres assise sur les terres de Dampierre et de Sompuis. — « Religiosæ, abbatissa et conventus monasterii de Ponte-Dominarum juxta Creciacum-in-Bria, actrices ex una parte, et dilectus ac fidelis consanguineus noster *comes Brenæ*[2] defensor, et opponens ratione vel occasione XL librarum redditus quem ipsæ actrices capiebant super terris de *Dampierre* et *Sompuis*, ad *Jacobum de Castellione dudum* spectantibus, et nonnullorum arreragiorum inde obventorum, ut dicebant ; de quibus quidem redditu et arreragiis dictæ actrices præfato defensori, tamquam *occupatori et detentori dictarum terrarum de Dampierre et Sompuis* petitionem faciebant, etc..... Curia provisionem dictis actricibus de summa centum libr. tur. pro una vice super arreragiis dicti redditus capienda fecit, etc..... XXVIII die februarii anno D. 1427. » (*Duchesne, Preuves, XI*, 31.)

En 1428, un nouvel impôt frappe le diocèse de Troyes, pour

1. Gezaincourt, c. de Doullens (Somme).

2. Déjà en 1355, le roi Jean donnait au comte de Brienne le titre de cousin. — « Galterus dux Athenarum et comes Brene, dilectus ac fidelis consanguineus noster..... » (*Ordonnances des Rois de France, IV, p.* 721.)

Digitized by Google

le produit en être employé au recouvrement des places de Vitry et de Sainte-Menehould qui tiennent pour Charles VII. (*Boutiot*, *II*, *p*. 475.)

Charles de la Rivière, comte de Dammartin, meurt en 1429 « sans hoirs de son corps, » et sa succession est recueillie par ses deux sœurs, Jeanne, dame de Dampierre, et Perrette, dame de la Roche-Guyon. « Jacques (II) de Chastillon, seigneur de Dampierre, son nepveu, » est l'un de ses exécuteurs testamentaires [1]. (*Duchesne; Histoire, et Preuves*, *XI*, 32.)

La même année, le seigneur de Dampierre est au nombre des ambassadeurs que Charles VII envoie à Arras, vers le duc de Bourgogne, pour traiter de la paix. — « Desquels estoient les principaux l'archevesque de Reims Christophe de Harcourt, les seigneurs de *Dampierre*, de Gaucourt et de Fontaine, chevaliers, avec autres gens d'Etat qui trouvèrent au lieu d'Arras le duc avec son conseil. » (*Monstrelet*, *II*, *ch*. 67.)

En 1429 encore, Jacques de Châtillon ratifie par lettres authentiques la vente que Jacques I, son père, amiral de France, avait faite à Jean de Lesme, bourgeois d'Amiens, de deux cents livres tournois de rente annuelle et perpétuelle. Il compose pour les arrérages échus et s'oblige au service de la rente. (*Duchesne*, *Preuves*, *XII*, 44.)

Cependant la Champagne était rentrée sous l'obéissance de Charles VII, et le seigneur de Dampierre avait recouvré la possession de Dampierre et de Sompuis.

Le 8 juillet 1431, deux assemblées nombreuses se tiennent à Troyes, l'une au Chapitre de Saint-Pierre, l'autre « en la loge du Prevost, » à l'occasion des affaires de la guerre. Dans la première on décide qu'il serait écrit au bailly de Sezanne, à Mussy, à Nogent [2], à Provins, à *Dampierre*, pour recommander que s'il venait quelques nouvelles de l'ennemi, on le fit savoir immédiatement aux habitants de Troyes, qui se chargeraient de payer les messagers. (*Boutiot*, *II*, *p*. 536.)

Le 6 juillet 1432, le duc Jean I de Bourbon octroie par

1. Les autres exécuteurs testamentaires de Charles de la Rivière étaient : « M. de la Trémouille, son (beau-)frère, messire Jean de Giverlay, Richard Paucaire, Guillaume Dissy, Jean de Garges, Pierre de Bellegarde, messire Guillaume le Tur, président du parlement et autres. » (*Duchesne*, *Ibidem*.)

2. Mussy-sur-Seine et Nogent-sur-Seine (Aube).

Digitized by Google

lettres « à Jacques de Chastillon, seigneur de Dampierre et de Revel, qu'il jouysse la vie durant de Jeanne de Revel, sa femme, par avant femme de François d'Aubichécourt, de la moitié de la chastellenie d'Escolle, dont sa dite femme jouyssoit, et pour l'autre moitié en douaire seulement. » (*Duchesne; Preuves, XI*, 39.)

En 1435, Isabelle de Châtillon, épouse Jean IV de Courtenay, chevalier, fils de Pierre III de Courtenay, seigneur de Champignelles et de Saint-Brisson, et de Jeanne Braque. Jacques de Châtillon, son frère, la dote sur les terres de Dampierre et de Sompuis. Elle meurt après 1436 sans enfants[1]. (*Ibidem, X*, 28.)

Vers le mois de juin 1439, le seigneur de Dampierre est au nombre des « grands et notables seigneurs » qui forment le cortège de Madame Catherine, fille de Charles VII, quand elle se rend à Cambrai et à Saint-Omer pour la célébration de son mariage avec le comte de Charolais (Charles-le-Téméraire). — « En cet an, environ le mois de juin, le Roy Charles de France fit départir dame Catherine, sa fille, hors de son hostel, icelle moult hautement et honorablement accompagnée des archevesques de Reims[2] et de Narbonne, des comtes de Vendosme, de Tonnerre et de Dunois, du jeune fils du duc de Bourbon, nommé le seigneur de Beaujeu, du *seigneur de Dampierre*, et autres plusieurs grands et notables seigneurs, chevaliers et escuyers, accompagnés de 300 chevaucheurs ou environ, pour la mener et conduire devers le duc de Bourgogne, auquel il l'avoit accordée pour son fils le comte de Charolois avoir en mariage ; avec laquelle dame estoient pour la conduire la dame de Rochefort et plusieurs autres nobles dames et damoiselles en très noble et bel état. » — La princesse, avec sa suite, séjourne trois jours à Cambrai, puis est conduite à Saint-Omer, où le duc tient « son état. » De grandes fêtes y sont célébrées. « Si demeurèrent les dessus dits seigneurs assez longuement au dessus dit lieu de Saint-Omer pour estre à un parlement qui se devoit faire d'entre les deux Rois de France et d'Angleterre, entre Gravelines et Calais. » (*Monstrelet, II, ch.* 241.)

Le seigneur de Dampierre assiste à ce parlement. — « Entre lesquels y estoient de par le Roy de France, l'archevesque de Reims, grand chancelier, l'archevesque de Narbonne, l'eves-

1. Jean de Courtenay prit une nouvelle alliance, avant 1447, avec Marguerite David, veuve d'Etienne de Vignoles, dit La Hire.

2. Renauld de Chartres.

Digitized by Google

que de Châlons, les comtes de Vendosme et de Dunois, *le seigneur de Dampierre*..... Et de la partie du duc de Bourgogne..... et du côté du Roy d'Angleterre..... Lesquels tous ensemble eurent conseils par plusieurs journées, pour savoir s'ils pourroient aucunes choses besogner sur la paix générale des deux royaumes, et aussi pour la délivrance du duc d'Orléans; mais finalement ne purent venir à aucune conclusion qui fut de valeur..... Si fut repris autre journée au prochain an en suyvant, et se départirent d'illec sans autre chose besogner....., et après s'en retournèrent chacun chez eux ès lieux et places dont ils estoient venus sans pouvoir autres choses besogner. » (*Ibidem*, *II*, *ch.* 243.)

En 1489, Hugues de Lesme, fils et héritier de Jean de Lesme, vend et transporte à Philippe de Saveuse, chevalier, la rente annuelle et perpétuelle de deux cents livres à lui due par Jacques de Châtillon, avec les arrérages alors échus. (*Duchesne ; Preuves*, *XII*, 44.)

Par un arrêt du parlement en date du 5 mars 1439, Jacques de Châtillon est maintenu dans la charge de Grand Pannetier de France. Cet office lui était contesté par Roland Dunkerque, chevalier, qui avait été nommé par le parti bourguignon. Cet arrêt autorise le seigneur de Dampierre « uti et gaudere pacifice dicto Magni Pistoris officio, vadiorumque, jurium, fructuum, profectuum et emolumentorum quæ ex eodem officio dictus actor capere et recipere potuisset, nisi fuisset ipsius defensoris tortionarium impedimentum. » (*Ibidem*, *XI*, 36.)

1439-1440. — « C'est le compte des receptes et mises de l'Eveschié de Troyes, faictes pour Jean Lesguisié, evesque de Troyes, par Jehan Le Becel, clerc, tabellion de la court d'icellui seigneur, et son receveur général du temporel dudit eveschié pour ung an commençant à la feste de la Nativité Sainct-Jehan-Baptiste 1439 includ, et finissant à la dicte feste de la Nativité Sainct-Jehan-Baptiste 1440 exclud. »— Il y est question d'un voyage à *Dampierre*, parceque *le seigneur du lieu* s'était emparé de la succession d'Emery Chasteignier, curé de Dampierre. (*Archives de l'Aube*, *G*, 299.)

1440. Le seigneur de Dampierre donne au Roi de nouvelles preuves de sa fidélité. Nous le voyons, en effet, user de son influence sur les seigneurs d'Auvergne [1], et par les sages con-

1. Jacques de Châtillon, nous le savons, était par sa femme seigneur de Revel, en Auvergne, et d'Escolle, en Bourbonnais.

Digitized by Google

seils qu'il leur donne contribuer à apaiser la révolte de la Praguerie. — Le Dauphin (depuis Louis XI) et le duc Charles I de Bourbon se retirent à Moulins avec le duc d'Alençon, le comte de Vendôme, les seigneurs de la Trémouille, de Chaumont, de Prie, et autres mécontents. « Si estoit leur intention que le Dauphin auroit seul le gouvernement et pouvoir du Royaume, et que le Roy Charles seroit mis comme en tutelle et gouverné par eux. » Le Roi marche contr'eux. Les mécontents convoquent les barons, grands seigneurs et gentilshommes de divers pays, requérant leur serment pour le Dauphin. « Entre lesquels y vinrent les seigneurs d'Auvergne, lesquels cette requeste ouïe firent réponse par la bouche du *seigneur de Dampierre : que très volontiers le serviroient en tous ses affaires, réservé contre le Roy son père*, et disoient en outre, *que, au cas que le Roy viendroit à puissance au pays, il les requit d'avoir leur aide, et aussy d'entrer dans leurs villes et forteresses, ils ne luy oseroient ni voudroient nullement refuser ; et qu'iceux requérants point à ce ne s'attendissent autrement.* » — Cette réponse déplaît au Dauphin et aux seigneurs de son parti. Le 19 juillet, le Roi est à Cusset ; le 24, le Dauphin et le duc de Bourbon viennent faire leur soumission..... Le Roi assemble de grandes troupes « devers la rivière de Loire, puis se partit de Bourges, son fils le Dauphin en sa compagnie, le connestable de France, messire Charles d'Anjou, et autres grands seigneurs en très grand nombre, atout lesquels il se retira à Troyes, et là séjourna environ trois semaines [1], » puis se rendit à Bar-sur-Aube (où le Bâtard de Bourbon fut jugé, condamné et noyé), et de là se dirigea sur Châlons, Reims et Laon. (*Monstrelet, II, ch.* 245 et 253.)

Le premier septembre 1445, Jeanne de la Rivière plaide au Châtelet contre Louis de Châtillon, son fils, pour la terre d'Yerre [2] qui venait de son père. (*P. Anselme, VIII*, 897. — *La Chesnaie.*)

En l'an 1446, le seigneur de Dampierre « se trouve à Moulins à la bienvenue de Madame Jeanne de France, femme de Jean de Bourbon, comte de Clermont [3], et va audevant d'elle jusques à Souvigny avec 20 chevaux de son train. » (*Duchesne.*)

1. D'après *Vallet, de Viriville*, (*Histoire de Charles VII*), le Roi séjourna à Troyes du 24 au 31 janvier 1441 (nouveau style).

2 Yerre, c. de Boissy-Saint-Léger (Seine-et-Oise) ?

3. Il fut duc de Bourbon sous le nom de Jean II.

Digitized by Google

(Date incertaine.) Lors de son mariage avec Philippe de Fosseux, Marguerite de Châtillon avait été dotée de mille écus d'or. Jacques de Châtillon, son frère, en avait promis la moitié. — « ..... Summam quingentorum scutorum auri, medietatem mille scutorum, per Jacobum de Chastillon, militem, panetarium Franciæ dum viveret, Philippo de Fosseux, alias Le Borgne, etiam militi, in tractatu matrimonii dicti Philippi et Margaritæ de Chastillon ejus uxoris solutam facientem.» (*Ibidem*, *Preuves*, *X*, 28.)

(Date incertaine.) Jacques, Waleran et Louis de Châtillon s'étaient obligés, par acte passé au tabellionage de Troyes, de payer 92 saluts d'or à Jeanne de Châtillon, leur sœur, lors de son premier mariage avec Henri de Loustat. (*Ibidem*, *X*, 45.)

Il est évident que le seigneur de Dampierre avait également doté ses autres sœurs.

(Date incertaine.) Jacqueline de Châtillon, femme de Jean de Wertaing, avait renoncé en faveur de Jacques, son frère, et de Jeanne Flote, sa belle sœur, à toutes successions d'ascendants et de collatéraux. (*Ibidem*, *X*, 28.)

Jacques II de Châtillon mourut en 1446 ou 1447 sans postérité[1].

Il soutenait alors, avec sa femme, devant le parlement de Paris, un procès intenté par Bertrand de la Tour, comte d'Auvergne et de Boulogne, et Jacqueline du Peschin, son épouse. Cette dame agissait comme héritière de Françoise du Peschin, fille de Jacques du Peschin et de Delphine de Montlor, auxquels Godefroy de Boulogne-Montgascon (père d'Antoine, premier accordé de Jeanne Flote) avait donné quatre mille francs d'or. — « Quatuor millium francorum auri summam donaverat. » (*Duchesne*, *Preuves*, *XI*, 41.)

Le procès traîna en longueur. Il fut terminé par un arrêt du 6 mai 1452 qui condamna la dame de Dampierre à payer à Bertrand de la Tour et à sa femme la somme de 1,800 francs d'or. (*Ibidem.*)

Jeanne Flote, « se voyant destituée d'hoirs de sa chair, » avait donné la baronnie de Revel et d'autres terres et biens à André de Chauvigny son parent. « Ce que sachant Charles duc de Bourbon, héritier de François d'Auberchicourt, son premier espoux, il fit instance contre ledit de Chauvigny pour

1. La Chesnaie donne la date de 1446.

Digitized by Google

la somme de dix-huit mil escus, lesquels iceluy François avoit employés en l'acquit des debtes de sa femme. Par contrat du 23 janvier 1448 fut accordé que pour le remboursement de ceste somme André de Chauvigny paieroit au duc Charles 3000 escus comptant et cent septiers de froment de rente[1] » (*Duchesne*, *Histoire*). — « Et en ce faisant demourra ladite Jeanne de Revel quitte des actions et demandes que luy faisoit le duc de Bourbon, et jouyra sa vie durant des terres d'Escolle, Rochefort et Janzac. » (*Ibidem*, *Preuves*, *XI*, 40.)

VIII

Jean de Chatillon, batard de Dampierre

Nous allons rapporter ici les particularités connues de la vie de Jean de Châtillon, dit le Bâtard de Dampierre :

En mai 1431, messire Jean, bâtard de Dampierre, et le seigneur de Conflans assistent Barbazan[2] au siège d'Anglure, que tenaient les gens du duc de Bourgogne (*Monstrelet*, *II*, *ch.* 104. — *Boutiot*, *II*, *p.* 531.)

En 1432, « le bâtard de Dampierre et aucuns autres rassemblent au pays de Champagne 700 à 800 hommes pour combattre et ruer sus Philebert de Vaudray, gouverneur de Tonnerre, » qui allait en Picardie servir le duc de Bedfort. (*Monstrelet*, *II*, *ch.* 120.)

En 1435, « le dimanche dernier jour de juillet, vinrent au lieu d'Arras l'ambassade du roi Charles de France....., entr'autres : messire Jean de Châtillon, bâtard de Dampierre..... » La paix fut signée le 21 septembre[3]. (*Ibidem*, *ch.* 180.)

Deux ans après, le bâtard de Dampierre se trouve à Bruges « lorsque les habitants s'esmeurent contre le duc de Bourgogne. » *Duchesne*.)

En 1443, il fait partie de l'expédition entreprise par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, pour remettre Elisabeth de Gorlitz

1. Dans les *Preuves de Duchesne*, *XI*, 40, il est dit : « Et outre payera la somme de mil escus aux termes déclarez èsd. lettres. »

2. Armand Guilhem, baron de Barbazan, gouverneur de Champagne et de Laonnais, général des armées du roi, mort en 1432.

3. *Jean Chartier*, qui le cite également parmi les seigneurs envoyés à Arras, le nomme Lancelot de Dampierre.

Digitized by Google

en possession du duché de Luxembourg dont s'était emparé Guillaume de Saxe. La forteresse de Luxembourg est assiégée vers la fin de novembre ; le bâtard de Dampierre est tué pendant le siège.

« Le seigneur de Ternant assemble les jeunes gens qui voyent voulonté d'eux monstrer, dont estoient Jaques de Lalain, qui bruloit au feu de chaleureux désir,..... *le bastard de Dampierre*..... — Un jour, monsieur *le bastard de Dampierre*, un beau, sachant et plaisant chevalier, venoit de l'abaïe (de Sainct-Estienne de Luxembourg, derrière le chastel) sur sa mule, comme celuy à qui ne souvenoit de fortune, s'elle veilloit ou s'elle dormoit, et s'en retournoit dedans la ville par dessous le chastel, où se sauva le comte de Click [1] ; et ainsi avint que les Alemans avoient afusté une coulevrine à chevalet ; celle part droit à un petit pont près du moulin ; et au passer ce pont le coup de pierre ferit le chevalier en la teste, et cheut tout mort devant les piés de ladicte mule, et fut très grand dommage de luy. Le corps fut emporté et enterré ès Cordeliers moult honnorablement, et l'enterrèrent et l'accompagnèrent tous les princes et toute la noblesse de la cour, et fist le duc faire son enterrement moult honnorablement. » (*Olivier de la Marche, I, ch.* 12.)

IX

Waleran

« Waleran de Chastillon eust pour parrain Waleran de Luxembourg, comte de Saint-Pol et de Ligny.

« Il demeura, jeune, en la garde de Jeanne de la Rivière, sa mère.

« Estant en aage, il fut apanagé de la terre de Beauval, mouvante de la seigneurie de Dourlens (*Doullens*).

« Et prist alliance avec Jeanne de Saveuse, fille de Bon de Saveuse et de Catherine de Boubers. » (*Duchesne.*)

La famille de Saveuse [2], en Picardie, était illustre. — Guillaume, seigneur de Saveuse et de Flesselles, et Renaude d'In-

1. Le comte de Gleichen (qu'*Olivier de la Marche* appelle le comte de Click), commandait l'armée saxonne. (*Max. Lagarde, Histoire du Luxembourg.*)

2. Saveuse, c. d'Amiens, et Flesselles, c. de Villiers-Bocage (Somme).

Digitized by Google

chy, sa femme, vivaient en 1361-1384. — Morelet de Saveuse, leur fils aîné, chambellan de Charles VI, avait épousé Marguerite de Brouilly. Il avait perdu la vie en 1405 devant le châtel de Merck. — Bon de Saveuse, son cinquième fils, capitaine général du comté d'Artois pour le duc de Bourgogne, en 1465, était marié à Catherine de Boubers. Il réunit tous les biens de sa famille par suite du décès de ses trois frères aînés, Guillaume, Hector et Robert, morts sans postérité, et de Philippe son autre frère, dont la fille unique, Jeanne, mariée à Charles d'Artois, comte d'Eu, l'avait prédécédé sans laisser d'enfants. Bon avait deux fils, Jean et Jacques, et deux filles, Gillette, mariée au seigneur de Bailleul-en-Artois, et Jeanne, femme de Waleran de Châtillon.

[Les armes de Saveuse étaient : De gueules, à la bande d'or, accompagnée de 6 billettes de même, 3 en chef, et 3 en pointe.]

Waleran recueille, à la mort de Jacques II de Châtillon, son frère, les seigneuries de Dampierre, de Sompuis et de Rollancourt.

« Environ l'an 1448, il obtient les terres de Druy et de Burcy[1], situées en Nivernais, de la succession de Charles de la Rivière, son oncle, par traité fait avec Perrette de la Rivière, sœur du même Charles, » et dame de la Roche-Guyon[2]. (*Duchesne.*)

En 1453, avant le mois de juin, le seigneur de Dampierre fait partie de l'armée du comte d'Etampes. Il assiste à la prise du pont d'Espierres sur les Gantois, au siège d'Audenarde, et à la prise de Nivelles.— « Le comte d'Etampes, cousin germain du duc de Bourgogne, par son commandement et ordonnance, éleva et mit sus une moult belle armée du pays de Picardie, en laquelle avoit de grands seigneurs, à sçavoir : le seigneur de Moreuil, le seigneur de Lannoy, le seigneur de Saveuse, *le seigneur de Dampierre.....* » Le comte d'Etampes était à 'arrière-garde. (*Georges Chastelain* : *Chronique de Jacques de Lalain, ch.* 83.)

Dans une Déclaration non datée, mais dont une copie semble appartenir au milieu du quinzième siècle, Jacques Pilloux,

1. Druy, c. de Decise (Nièvre). — Nous n'avons trouvé que Burcy, c. de la Chapelle-la-Reine (Seine-et-Marne). — Ne serait-ce pas Lurcy, c. de Dornes (Nièvre) ?

2. Jeanne de la Rivière était décédée.

Digitized by Google

Prieur de Dampierre, fait connaître les revenus de son bénéfice. Ces revenus s'élèvent à 80 livres tournois, toutes charges déduites. Il consistent notamment dans : — les grosses dîmes de Dampierre estimées dix muids de grain, par moitié seigle et avoine ; — celles de Grandville estimées deux muids ; — un gagnage sis à Dampierre produisant autant ; — un pré, situé à côté de la rivière, loué 20 livres ; — le four banal rapportant 10 livres ; — et les menues dîmes qui sont affermées pour la même somme. — Les charges grevant le prieuré comprennent principalement : — le gros du curé, qui est de 9 setiers de grain par quart froment, seigle, orge et avoine ; — le luminaire de l'église pour les quatre bons jours de Pâques, de la Pentecôte, de l'Assomption et de Noël, coutant 40 livres ; — la somme de 50 livres payée au curé ou au vicaire, chargé du service religieux à la chapelle du Prieuré (Notre-Dame de Meix-Alleran). Ce service consiste en une messe basse tous les jours, et deux messes, dont une haute et une basse, les dimanches et bons jours. (*Archives de l'Aube, Fonds du prieuré de Dampierre. — Thevenot, Statistique du canton de Ramerupt.*)

Par un acte du 24 juillet 1454, l'abbé d'Auchy-lès-Hesdin constate qu'un pèlerinage se faisait chaque année, le jour de l'Annonciation, à la chapelle du prieuré de Notre-Dame de Perthes-lès-Mailly (prioratus Beatæ Mariæ de Perta de Mailliaco), et que *Waleran de Châtillon, seigneur de Dampierre*, avait établi une confrérie dont tous les membres devaient venir à ce pèlerinage et y verser une offrande de quatre deniers parisis, ou bien envoyer cette somme. Les confrères devaient payer en outre huit deniers au moment de leur admission. Tous ceux qui donnaient de l'argent pour l'entretien de la chapelle avaient part aux prières qui s'y disaient. Des indulgences avaient été accordées à cette église par le cardinal d'Estouteville, légat du pape en France[1]. (*Archives de l'Aube, Fonds du prieuré de Mailly. Acte en latin sur parchemin. — Thevenot, Notice sur Mailly. Arcisien*, 1865.)

Vers 1454 ou 1455, le seigneur de Dampierre, « ayant affaire d'argent, » vend les terres de Druy et de Burcy, du consentement de sa femme, moyennant 6,600 écus d'or, à Jacques de Chabannes, chevalier, seigneur de la Palice, souverain maître d'hôtel du Roi, qui les revendra l'année suivante, pour

1. Guillaume d'Estouteville, promu cardinal en 1439 par Eugène IV.

Digitized by Google

le même prix, à Jean d'Etampes, évêque de Carcassonne, Guillaume d'Etampes, évêque de Condom, et Robert d'Etampes, chevalier. (*Duchesne, Preuves, XII*, 42.)

En 1467, la paroisse de Dampierre est taxée à 20 sols dans la dîme levée sur le clergé et destinée à faire la guerre contre les Turcs. (*D'Arbois de Jubainville, Pouillé du diocèse de Troyes.*)

Aux termes d'un arrêt du mois de février 1462, la cour du parlement confirme une sentence rendue par les conseillers du Roi au profit de Perrette de la Rivière, dame de la Roche-Guyon, et de *Waleran* et *Louis de Châtillon*, ses neveux, contre Louis de la Trémouille, comte de Joigny, à raison de la foi, de l'hommage et des droits, devoirs et rachats dûs pour les châtellenies, terres et domaines de Cesey, La Ferté-Loupière et Pré-Martin [1], tenus en fief et mouvants de son comté. (*Ibidem, XII*, 43.)

Nous avons vu que Hugues de Lesme avait, en 1439, cédé à Philippe de Saveuse la rente de deux cents livres créée par l'amiral de Châtillon au profit de son père, ainsi que les arrérages alors échus. Un arrêt du parlement, en date du 27 juillet 1465, condamne Waleran de Châtillon à payer à Philippe de Saveuse les 200 livres de rente, ensemble les arrérages courus depuis le premier mars 1425. L'arrêt déclare que tous les biens, sis en dehors du bailliage d'Amiens, qui proviennent à Waleran de son père et de son frère, seront affectés et hypothéqués à la garantie de la dette. (*Ibidem, XII*, 44.)

Le 3 mai 1466, Waleran de Châtillon et Jeanne de Saveuse, du consentement de Marguerite leur fille aînée, vendent à Charles d'Artois, comte d'Eu [2], et à Hélène de Melun, sa femme, pour la somme de 5,020 livres, une rente annuelle et perpétuelle de 320 livres au profit desdits comte et comtesse d'Eu, et de leurs héritiers, descendants de leur mariage ; et si Hélène mourait sans enfants, au profit de ses héritiers et de son père. Waleran et sa femme se réservent la faculté de rachat « infra sex annos proximos sequentes » de ladite rente en principal et arrérages échus. La somme de 5.020 livres susdite faisait partie de 15,000 francs constitués en dot, lors de

1. Cezy, près de Joigny ? — La Ferté Loupière, c. de Charny (Yonne). — Pré-Martin...?

2. Charles d'Artois était veuf en premières noces de Jeanne, fille de Philippe de Saveuse, et nièce de la dame de Dampierre.

Digitized by Google

son mariage, à Hélène par Jean de Melun, seigneur d'Antoing, son père, et dont moitié devait être employée en achat d'héritages et de rentes. Pour garantir le paiement de la rente, Waleran oblige et hypothèque tous ses biens meubles et immeubles, et spécialement la terre de Beauval qu'il tient en fief du duc Charles de Bourgogne, comme comte de Flandre, à cause de son châtel de Doullens. Et pour assurer le service de la rente, il se dessaisit de la possession de ladite terre de Beauval en faveur du comte et de la comtesse d'Eu. (*Ibidem*, *XIII*, 47.)

Vers 1466, Jehan, seigneur d'Isque, autorisé par damoiselle Marie de Chastillon sa femme, vend la terre de Gezaincourt à Guy de Brimeux, sire d'Humbercourt. Cette terre provenait à Marie de Jeanne de la Rivière, sa mère. La vente est faite moyennant 4,200 francs, monnaie d'Artois. Un acte du 4 février 1466 autorise Jehan, seigneur d'Isque, à toucher le reliquat du prix de vente. (*Archives du château de Gezaincourt. Original*[1].)

En 1469, ou peu avant, Marguerite de Châtillon, femme de Philippe de Fosseux, dit le Borgne, chevalier, seigneur d'Arly, décède sans enfants. (*Duchesne.*)

Le 14 août de cette même année, les héritiers de Marguerite, et notamment Waleran, son frère, plaident devant le parlement avec Philippe de Fosseux, comme exécuteur testamentaire et légataire de sa femme, « ratione bonorum mobilium et conquestuum ex decessu ejus uxoris relictorum in villa Abbatisvillæ et de Fontanis existentium. » (*Ibidem*, *Preuves*, *X*, 29.)

En 1469 encore, Waleran de Châtillon et Jeanne de Saveuse marient leur fille aînée, Marguerite, à Philippe de Lannoy, fils de Guilbert de Lannoy, seigneur de Willerval, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, et de Jeanne de Guistelles, sa seconde femme. (*Duchesne.*)

Louis de Châtillon, frère de Waleran, décède vers la fin de 1470, ou au commencement de 1471. (*Ibidem*, *Preuves*, *XII*, 45.)

1471. Waleran et ses frères n'avaient pas payé à leur sœur Jeanne les 92 saluts d'or qu'ils lui avaient promis lors de son

1. (*Communication de M. l'abbé Lefévre, membre de la Société des antiquaires de Picardie, etc.*).

Digitized by Google

mariage avec Henri de Loustat. Nicolas de Marisy, second mari de Jeanne, avait appelé Waleran et Louis devant le bailly de Troyes pour en obtenir paiement. Le bailly avait condamné les débiteurs. Sur ces entrefaites, Louis était mort, et Waleran en avait appelé de la sentence. Un arrêt du parlement, rendu le 29 novembre 1471, déclare que le bailly a bien jugé, « bene judicasse, ordinasse, et appellantem male appellasse, » et renvoie les parties devant lui, au 8 janvier suivant « ulterius processuras, et facturas ut fuerit rationis. » (*Ibidem.*)

1470-1472. Le comte et la comtesse d'Eu, mis en possession de la terre de Beauval, en avaient joui jusqu'en 1470, « auquel temps la guerre s'étoit émue entre le roi Louis XI et le duc Charles de Bourgogne, comte de Flandre. » Celui-ci, « pour ce que le comte et la comtesse favorisoient le parti du Roi, » avait confisqué sur eux la rente de 320 livres, et « ayant esgard aux pertes et dommages soutenües par Waleran lui avoit donné ladite rente avec les arrérages qui en estoient dûs, par lettre du treiziesme jour d'avril l'an mil quatre cent soixante dix. » Pendant la guerre, Charles d'Artois était mort sans enfants, et Waleran, peu rassuré sur la validité de la donation, « avoit obtenu des lettres du Roy pour être reçu au rachapt de Beauval en restituant la somme de 5,020 livres; mais d'autant qu'il n'avoit observé la teneur des lettres, le rachapt ne luy devoit profiter. » Sur ces entrefaites, la comtesse Hélène était également décédée sans enfants, en 1472, et Jean de Melun, chevalier, vicomte de Gand, son frère et son héritier, avait été mis en possession de la rente. (*Duchesne, Histoire, et Preuves, XIII*, 47.)—Nous verrons plus loin, à sa date, la fin du litige.

1473. Les liens qui l'unissaient à la maison de Saveuse, le mariage de sa fille avec Philippe de Lannoy, mettaient forcément Waleran de Châtillon en relations fréquentes avec la cour de Bourgogne. Il avait pris une part active aux intrigues du duc Charles et l'avait aidé dans ses entreprises contre la France. Il en fut puni. Le Roi, ne pouvant l'atteindre efficacement dans ses biens d'Artois et de Picardie, confisqua ses seigneuries de Dampierre et de Sompuis, et les donna, quelque temps après (le premier décembre 1473), à Charles d'Amboise, alors gouverneur de Langres[1]. (*P. Anselme. VIII*, 125. — *Boutiot, III.*)

Waleran ne connut pas cette donation; il était mort le 13 octobre 1473.

1. Armes d'Amboise : D'or à 6 pals de gueules.

Digitized by Google

Il fut inhumé en l'église de Rollancourt, dans le Caveau des Seigneurs. Le cercueil de plomb qui contenait ses restes était recouvert d'une dalle en pierre portant cette inscription : « *Cy gist noble homme Waleran de Chastillon, seigneur de Dampierre, de Sompuis, de Rolencourt et de Beauval, qui trespassa le 13e jour d'octobre l'an* 1473. *Priez Dieu pour s. ame*[1]. »

Waleran de Châtillon ne laissait que deux filles : Marguerite et Barbe.

Jeanne de Saveuse survecut à son mari.

Le premier avril 1487, avec les autres représentants de Philippe de Saveuse, elle plaidait au parlement contre Jean d'Estouteville, seigneur de Torcy. (*Duchesne, Preuves, XII*, 46.)

« Elle vivoit encore l'an 1498, ayant son douaire sur la terre de Rollaincourt » comme tous le verrons plus loin. (*Duchesne. Histoire, et Preuves, XIII*, 48.)

Barbe de Châtillon, la plus jeune fille de Waleran, « prist alliance avec Jean de Soissons, fils de Jean de Soissons, seihneur de Moreuil et Mareuil et de Poix, et de Jeanne de Craon, auquel elle porta en dot la seigneurie de Beauval par contrat de l'an 1479. » (*Duchesne.*)

Marguerite et Barbe se partagèrent en 1481 l'héritage paternel. Tous les biens de Picardie, France et Champagne échurent à Marguerite, et Barbe conserva la terre de Beauval. Dampierre et Sompuis, comme nous le voyons, avaient été rendus aux enfants de Waleran ; mais nous n'avons trouvé aucuns renseignements sur l'année de la restitution.

Jean de Soissons et Barbe de Châtillon eurent à soutenir un long procès contre Jean de Melun, héritier de la comtesse d'Eu sa sœur. Jean de Melun réclamait la possession de la rente de 320 livres assise sur la terre de Beauval. Un arrêt du

1. Le Caveau des Seigneurs est construit sous la chapelle, autrefois de Saint-Nicolas, aujourd'hui de la Sainte-Vierge. Il a été violé, et les plombs des cercueils ont été enlevés en 1793, pendant la tourmente révolutionnaire. Lors d'une visite qui y fut faite vers 1855, on retrouva, parmi les ossements épars, la pierre sur laquelle est gravée l'inscription. Le caveau est actuellement muré. (*Communication de M. l'abbé Vivier, curé de Rollancourt.*) — Le manuscrit C de la collection Godin, intitulé : *Familles de Flandre et d'Artois*, conservé à la bibliothèque d'Arras, porte cette note : « Waleran de Chastillon, seigneur de Dampierre, Sempuis, Beauval, qui trespassa le XIIe jour d'octobre 1473. Priez Dieu pour s. âme. »

Digitized by Google

parlement, en date du 23 décembre 1493, mit fin au débat. « La cour déclara les biens et héritages de Barbe de Châtillon hypothéqués à la rente de 320 livres, et la condamna à payer les arrérages échuz depuis la mort du comte d'Eu ; lesquels toutefois elle modéra pour certaines causes à 3,520 livres ; et en outre permit à ladite Barbe et à son mary de pouvoir rachepter la mesme rente dedans deux ans prochains en payant le sort principal et les arrérages. (*Duchesne, Histoire, et Preuves, XIII*, 47)

Du mariage de Jean de Soissons et de Barbe de Châtillon naquit une seule fille, Jossine de Soissons, princesse de Poix, dame de Moreuil, etc., qui épousa en 1497 Jean VI de Créquy.

(*A suivre.*)

CH. SAVETIEZ,
Notaire honoraire.

Digitized by Google

MELZICOURT, MALMY*,

LE

FIEF D'HAULZY (MARNE)

Je saisis cette occasion pour rectifier une erreur commise par Buirette dans son *Histoire de Sainte-Menehould*, p. 172 et répétée dans la nouvelle édition, t. 1. p. 189. Il appelle *Desquermes* Henri de Dixmude dont le nom, en Champagne, était devenu Dicquemue. Ailleurs nous trouvons ce même nom transformé en Disquenne, par suite de mauvaise lecture.

Henri de Béveren mourut vers 1492, sans héritier de Marguerite de la Bove ; ses biens vinrent à son neveu Archambaud de Haveskèrke, fils de Renaud d'Haveskerke, gouverneur de Rupelmonde et de Marie de Béveren. Archambaud eut lui-même pour héritière sa sœur Antoinette, qui épousa Jacques de Sacquespée, seigneur de Baudement.

Jean-Jacques de Sacquespée, seigneur d'Écoust, eut plusieurs enfants et, parmi eux, Guillaume et Aliénor. La terre de Malmy fut attribuée à celle-ci qui épousa Alardin Bournel, seigneur de Vésigneul, capitaine de Saint-Menehould à la fin du xve siècle. Nous voyons en 1526 Aliénor de Sacquespée, alors veuve, faire hommage de Malmy au seigneur de Hans[1]. Son frère Guillaume hérita de cette terre ; il s'intitulait en 1533 seigneur de Dixmude, Malmy et la Tour de Valmy et faisait hommage pour celle-ci au roi. Il donna Malmy à son fils Philippe ; celui-ci étant mort sans postérité, Malmy revint à son frère Guillaume puis à leur sœur Louise qui épousa François d'Épense, seigneur de Bignipont et de Braux-Sainte-Cohière[2].

François d'Épense faisait hommage de Malmy à la dame de Hans le 25 mars 1540, au nom de sa femme ; en 1551, alors veuf, il réclamait au nom de sa fille Madeleine contre la saisie de la terre de Malmy faite par le procureur du roi. Il obtenait le maintien de la mouvance de Hans pour ce fief, ainsi que la main-levée de la Tour de Valmy à condition d'en faire le dénombrement dans un délai de 40 jours.

Madeleine porta Malmy à son mari Aloph de Beauveau,

* Voir page 145, tome XXI de la *Revue de Champagne et de Brie*.

1. Bibl. nat. Fr. 22,369, f° 240.

2. Bibl. nat. fr. 22363, f° 247.

Digitized by Google

écuyer, baron de Rorthe, seigneur de Marigny. Nous avons vu un contrat de vente à Pierre Braux, seigneur de Florent, consenti le 11 août 1561 par Alophe de Beauveau, seigneur de Malmy[1]. En 1563 ils vendent à Pierre Petit, avocat à Sainte-Menehould deux censes sises à Malmy pour 254 livres tournois, plus la cense du Bois d'Aure, représentant 10 setiers de grain par an, froment et avoine.

Entre 1563, au commencement du XVIIe siècle la terre de Malmy passa, je ne sais comment, probablement par saisie suivie de vente, à Anne Hocart qui en faisait aveu au seigneur de Hans. Dans le dénombrement de Hans, présenté le 27 août 1582 par Jacques Duval, seigneur de Maindreville, comte de Dampierre, baron de Hans, nous voyons parmi les anciens fiefs : « Tient de lui damoiselle Anne Hocart, la ville Malmy, ban et finage d'icelle, toute la haulte justice, moyenne et basse, sa maison, thuillerie, et tout ce qu'elle y peut avoir ; lequel fief pouvoit valoir chacun an, soixante livres et, de présent, ne vault que quarante livres[2]. »

Je serais tenté de croire que Anne Hocart pourrait être sœur de François, écuyer, procureur du roi à Sainte-Menehould. La généalogie de la famille Hocart, donnée par d'Hozier, le signale comme ayant acquis plusieurs héritages de Claude d'Épense, seigneur d'Épense et de Bignipont. D'après les notes de Bertin du Rocheret, François Hocart et Anne, qualifiée dame de Bouconville, étaient issus de Claude Hocart, homme d'armes des ordonnances du roi, et de Gillette Loingtier.

Après Anne Hocart, Malmy revient au seigneur supérieur, le baron de Hans, qui était alors Jacques Duval, auquel la baronie de Hans et le comté de Dampierre-le-Château étaient advenus par sa femme Anne de Bossut, qu'il avait épousée le 24 juillet 1578. Le baron de Hans disposa, vers 1604, de Malmy en faveur de sa fille Isabelle, qui épousa Robert de la Salde, seigneur de Montereau et Sommerécourt, dont elle était veuve avant 1616.

Le 9 août 1607, un arrêt du Grand Conseil avait adjugé au prix de 52,600 livres la baronnie de Hans à Isabelle Duval : ce fief avait été mis en vente sur l'instance de Jeanne de Hangest, baronne de Vienne-le-Château contre Anne de Bossut ; en 1616, par un acte notarié passé au château de Malmy, Isabelle retrocéda la baronnie de Hans à son père et à sa mère.

1. Cab. des Titres, 715, p. 472.
2. Arch. de la Meuse, B, 69, B. 314, f° 226-282.

Digitized by Google

Le 23 mars 1634, Isabelle Duval faisait aveu de Malmy à son frère Etienne, baron de Hans; mais cet aveu était très sommaire parce que, disait-elle, bien qu'elle en fût paisible propriétaire depuis 34 ans, elle n'avait aucun titre qui lui permît de connaître la contenance de son fief, ses archives ayant été dispersées ou brûlées pendant les guerres. De son côté, M. de Hans protestait que la seigneurie de Malmy lui appartenait pour les 5/6e, et qu'il existait hypothèque sur la troisième part[1].

Ce fut sans doute par suite de ces procès sur lesquels je manque de détails, qu'Isabelle Duval vendit ses droits sur Malmy à Robert de Joyeuse, seigneur à Saint-Lambert, qui en prit possession le 23 septembre 1644 ; ses représentants Nicolas Varoquier, lieutenant en la justice de Malmy, Jean Bureau et Philippe de Marolle, avocat, publièrent l'acte de prise de possession dans l'église, où l'on avait coutume de tenir les plaids et causes, firent feu et fumée en la cuisine et chambre basse du château, fermèrent et ouvrirent les portes et fenêtres de cette chambre, de la chambre haute, de la chapelle et des greniers. Isabelle, présente à ces opérations, demanda qu'on lui laissât une chambre pour se loger en attendant qu'elle ait pris possession de sa nouvelle résidence à Hannongne, dans un délai de 15 jours. — Ajoutons que le 27 septembre 1645, Isabelle Duval avait abandonné à Robert de Joyeuse tous les meubles qu'elle possédait à Malmy et au château de Ville-sur-Retourne, à cause des bienfaits « qu'elle avait journellement de lui » et en échange d'une somme de 40 livres tournois qu'elle devait à la comtesse de Grandpré.

Cette même année, Robert de la Salde, gentilhomme ordinaire de la chambre du duc d'Orléans, neveu d'Isabelle Duval, l'un des chevau-légers de la garde ordinaire du roi, achetait Malmy à Robert de Joyeuse, et en prenait possession le 11 août 1646. — Par le fait, il y avait, en ce moment, deux seigneurs de Malmy : Robert de la Salde et le baron de Hans[2].

Cet état de choses finit en 1650 ; le 7 septembre, un arrêt du Parlement avait attribué à Robert de la Salde, contre Etienne Duval, la moitié que celui-ci réclamait, et il avait pu la rendre à l'autre moitié acquise du baron de Saint-Lambert. Le 4 juin 1659, Robert de la Salde offrait d'en faire au baron de Hans, l'hommage qui fut accompli deux jours après ; aveu

1. Archives du château de Hans.

2. Le 18 nov. 1646, Etienne Duval, chevalier, comte de Dampierre, baron de Hans et de Basoches, seigneur de Sommerance, *Malmy*, Sombienne

Digitized by Google

et dénombrement étaient très laconiques, parce que la terre n'ayant pas été affermée pendant les dernières guerres, on n'en avait tiré aucun revenu.

De Robert de la Salde et de Michel de Marchand[1] naquit Philippe de la Salde qui succéda à son père ; il était seigneur de Malmy, Maffrécourt et Effrain ; le 17 mai 1675, il demandait à faire aveu à Charlotte de Galean, veuve de Henri Duval, baron de Hans. A ce moment, il y avait contestation entre le baron de Hans et le comte de Clermont au sujet des profits de fiefs dus à ce dernier sur les terres mouvantes de lui, mais placées dans la coutume de Vitry ; le 15 décembre 1678, le prévôt de Clermont ordonnait de saisir Malmy, pour défaut d'hommage, et le 28, Philippe de la Salde offrait de remplir ses devoirs de vassal. Intervention du baron de Hans qui obtient la main-levée de la saisie.

Philippe de la Salde avait épousé Marie Itam, veuve de Jean-Jacques Mathé ; elle mourut le 19 mars 1709 et fut enterrée le lendemain dans la chapelle Saint Blaise de l'église de Malmy. Mais depuis le 18 mars 1687, la terre de Malmy, adjugée à Pierre-André Mathé était passée en d'autres mains ; celui-ci faisait aveu au baron de Hans le 2 janvier 1689. Sa femme, Jacquette Desforges, alors veuve, mourut à Malmy le 3 août 1713 et fut enterrée le lendemain dans la chapelle de Saint-Blaise. Leur fille, Marie-Jeanne, née à Malmy en avril 1697, épousa Pierre Deu, à qui elle apporta cette terre.

Pierre Deu, chevalier, seigneur du Vieux-Dampierre, Saint-Remy, Malmy, Montain et Villers-aux-Corneilles, conseiller au présidial, puis lieutenant général et commissaire royal à Châlons, eut deux fils, Pierre-Louis, qui fut seigneur du Vieux-Dampierre, et hérita ensuite de son frère ; et Charles Deu qui eut Malmy. En 1730, le 14 août, les deux frères, encore mineurs, et étudiants à Paris, demandaient un délai pour faire hommage au baron de Hans. Le 5 août 1750, Charles Deu faisait cet hommage, en personne, au château de Hans

et autres lieux, obtenait du bailli de Vitry main-levée de la saisie de Malmy faite par le seigneur engagiste de Sainte-Menehould ; et le 25 mai 1647, Robert de la Salde faisait aveu au roi de la partie de Malmy achetée à Robert de Joyeuse.

1. Elle mourut en 1662 et fut enterrée dans l'église de Malmy, ainsi que son fils décédé en 1685. Je crois qu'à la suite de la mort de Robert de la Salde, il était resté à acquitter de nombreuses dettes qui firent mettre en vente la terre de Malmy ; le 1er avril 1678, Philippe de la Salde et sa femme s'en rendaient adjudicataires au prix de 45,000 livres.

Digitized by Google

« un genou en terre, estant teste nue, sans espée et sans esperons » ; cinq ans après, le 13 mai, il présentait l'aveu de son fief. Je n'ai pas à revenir sur les longues querelles de M. de Malmy avec l'abbé Mercier au sujet du presbytère mais je ne crois pas inutile de rappeler ici quelques lignes empruntées à une lettre du 12 septembre 1756 écrite par M. le président Morel, seigneur de Vitry-la-Ville :

« Nous arrivons à Herpont, ma très chère fille, ou nous avons passé 4 ou 5 jours ; il y avoit bonne compagnie : M. et Mme de Sommevesle, et on s'y est bien réjouy et réjouit encore, y ayant laissé M. Leclerc, etc. M. de Morains a fort bien ajusté son château, y ayant un tres bel appartement et 10 lits de maître à donner, le tout meublé fort proprement. J'ay profité de ce petit voyage pour aller voir M. de Vieux-Dampierre à Malmy, qui est un fort joli endroit qu'il a accomodé au mieux et fait un séjour des plus agréables en tous points ; chemin faisant, j'ai été demander à dîner, à Hans, à M. de Dampierre, colonel de cavalerie, que nous vîmes avec M. de Riocourt à Versailles. Sa terre est fort belle, grandement logeable, et de beaux jardins et de beaux arbres, mais qui ne se présentent pas si bien que ceux de Vitry-la-Ville. J'ai fait ce petit voyage avec M. de Vieuxdampierre, en cabriolet. »

Charles Deu, seigneur de Malmy, avait épousé Marie-Thérèse Rosnay de Villers, décédée en 1752 ; lui-même mourut sans postérité en 1788 ; ils furent tous deux ensevelis dans l'église de Malmy. Son frère Pierre-Louis Deu, mort en 1792, hérita ses biens ; il eut deux enfants : Félix-Victor et Marguerite ; celle-ci eut la terre de Malmy. N'ayant pas eu de postérité de son mari Auguste-Guillaume Vallois, écuyer, seigneur de Gatz et des Essarts, contrôleur général des fermes, Malmy revint à son frère, et celui-ci en disposa en faveur de sa fille, Antoinette, qui épousa, en 1820, Hyacinthe-Claude-Félix de Barthélemy.

Je dois rappeler ici que dans un des premiers volumes de la *Revue de Champagne*, il a paru (tome 4, p. 31 et sev.) une étude sur la commune de Malmy pendant la Révolution. Dans ce travail, M. Ed. de Barthélemy a fait connaître, sous une forme piquante, le contre-coup des innovations de la fin du siècle dernier dans un modeste village que le bon sens et la modération de ses habitants défendirent contre les excès que l'on eut à déplorer ailleurs.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

Digitized by Google

LES ARCHIVES DES ACTES DE L'ÉTAT-CIVIL*

DE

CHALONS-SUR-MARNE

Paroisse Sainte-Marguerite (*Suite*)

487. Le 13 mai 1766, marié Charles-Hudeline d'Yenval, Escuyer, Garde du Corps du Roy, Compagnie de Villeroy, Brigade de Blarie, fils de M. Florent Udeline d'Yenval, Président au grenier à sel de Noyon et de feu Marie-Eloy Meniolle et dame Marguerite-Marie Chamelot, fille de feu M. Drouin Chamelot et de feu Marie-Nicole Hocart.

488. Le 21 juillet 1766, décédé Monsieur Augustin Baudoin, 78 ans. Escuyer, Seigneur de Tours-sur-Marne, Bouzy, Coole, Tilloy et autres lieux.

489. Le 12 septembre 1767, décédé Monsieur Marc-Antoine-Jean de Lomas, 52 ans, Chevalier de Saint-Louis, ancien Lieutenant au Régiment Royal Cravates, Echevin de cette ville. Inhumé en cette Eglise.

490. Le 31 janvier 1769, marié Pierre-Benoist de Pinteville, Escuyer, Seigneur de Marson, Mousquetaire du Régiment de la 2e Compagnie, fils de M. Benoist-Nicolas de Pinteville, Escuyer, Conseiller du Roy au Bailliage et Siège Présidial et ancien Maire de cette ville et de Marie-Nicole Grossart et damoiselle Marie-Blanche Le Clerc, fille de feu Pierre-Benoist Le Clerc, Chevalier, Seigneur de Nuisement, Morains et autres lieux, Conseiller du Roy, Lieutenant-Général et Commissaire examinateur au Siège Présidial de Chaalons et de dame Marie-Claude Lallemant

491. Le 27 juin 1769, marié Jean-Baptiste-Benjamin d'Origny de Grand Champ, veuf de Marie-Anne de Pinteville de Cernon et damoiselle Jeanne-Gabrielle Lafond, fille de Jean-Baptiste Lafond, Escuyer et de feu dame Marguerite Hamelin.

492. Le 10 avril 1770, décédée Marie-Claude Lallemant, veuve de Messire Pierre-Benoist Le Clerc, Chevalier, Seigneur de Nuisement et de Morains, 63 ans. Inhumée en l'Eglise Saint-Eloy dans le tombeau de la famille de son mari.

493. Le 24 décembre 1771, baptisée Charlotte-Alexandrine, fille de

Voir page 327, tome XIX, de la *Revue de Champagne et de Brie*.

Digitized by Google

Pierre-Benoist de Pinteville, Escuyer, Seigneur de Marson, Mousquetaire du Roy, de la 2e Compagnie et de dame Marie-Blanche Le Clerc son épouse.

494. Le 17 février 1772, décédée haute et puissante dame Madame Anne-Charlotte de Cauchon, âgée de 72 ans, veuve de haut et puissant Seigneur Messire Armand de Valk, Comte de Dampierre. Inhumée le 19, dans le sanctuaire de cette Eglise du côté de l'Evangile.

495. Le 10 aoust 1773, marié Messire Louis-Gaston-Jean-Baptiste de Bœuf de Brabant, Ecuyer, Garde du Corps du Roy dans la Compagnie de Villeroy, fils de feu Louis de Bœuf de Brabant, Escuyer, Seigneur de Saint-Martin-aux-Champs, ancien Capitaine au Régiment de Cambresis, pensionnaire du Roy et de dame Louise-Catherine Dortu et damoiselle Marie-Charlotte-Félicité, fille de Louis-François-Xavier Senart et de damoiselle Barbe Drouet.

496. Le 13 janvier 1774, née et Baptisée Emilie-Louise, fille de M. Pierre-Benoist de Pinteville, Escuyer, Seigneur de Marson, Mousquetaire du Roy, de la 2e Compagnie et de dame Marie-Blanche Le Clerc.

497. Le 20 octobre 1775, née Madeleine-Françoise-Amélie, fille de Messire Jean-Baptiste-Paulin de Bertrand, chevalier, Seigneur de Mandre, Commissaire des guerres et de dame Marie-Louise-Antoinette Aucher.

498. Le 13 novembre 1775, né et baptisé Alexandre, fils de François-Benjamin de Latre de Misy, Capitaine reformé au Régiment de Lyonnois, pensionnaire du Roy et de dame Adélaïde-Madeleine de la Veufve du Chesnois.

499. Le 21 septembre 1778, baptisé Augustin-Pierre, fils de Antoine-Nicolas le Moyne de Villarsy, Ecuyer, Conseiller du Roy, Président, Trésorier de France au bureau de finances de Champagne et de Madeleine Ternier de la Ribeyre.

500. Le 16 octobre 1778, baptisé Pierre-Michel, fils de Sébastien-Claude de Lomas, Officier du Point d'honneur et de dame Marie-Louise Vanin.

SAINTE-MARGUERITE. — Ve REGISTRE (1780-1791).

501. Le 8 janvier 1780, marié Léonard-Louis Fagnier, Ecuyer, Seigneur de Mardeuil, Breuvery-sur-Coole, Sivry-les Busancy et Oger en partie, Conseiller du Roy, veuf de Marie-Anne-Jeanne Barbier de Felcourt et dame Marie-Anne-Françoise de Parvillez, veuve de M. Germain du Bois de Crancé de Loisy, ancien Officier de la garde ordinaire du Roy, Chevalier de Saint-Louis, Escuyer, de main honoraire de Mesdames les Dauphines.

502. Le 11 janvier 1780, baptisé Anne-Louise, fille de Antoine-Nicolas le Moyne de Villarsy et de Adélaïde-Madeleine de la Veufve de la Ribeyre.

Digitized by Google

503. Le 6 mars 1780, décédée dame Claude-Laurence Maupas, 60 ans, épouse de Jacques-Pierre Jacobé, Chevalier de Saint-Louis, ancien Capitaine au Régiment Dauphin, infanterie.

504. Le 19 juin 1780, décédé Jacques-Pierre Jacobé, Chevalier de Saint-Louis, ancien Capitaine au Régiment Dauphin, infanterie, pensionnaire du Roy, 61 ans.

505. Le 6 janvier 1782, baptisé Alexandre-Ambroise, fils de Antoine-Nicolas le Moyne de Villarsy et de dame Anne-Madeleine Ternier de la Ribeyre.

506. Le 28 septembre 1784, décédée Marguerite-Marie Chamelot, épouse de Monsieur Charles-Hudeline d'Yenval, ancien garde du Corps et pensionnaire du Roy.

507. Le 25 septembre 1786, marié Auguste-Claude-Guillaume Vallois, Ecuyer, Seigneur des Essarts, Contrôleur général des fermes du Roy, fils de Guillaume Vallois, Ecuyer, Seigneur des Essarts, Batarde, la Chauvinière et autres lieux et de dame Angélique-Louise des Plasses et demoiselle Marguerite-Victoire Deu de Vieux Dampierre, fille de Messire Pierre-Louis Deu de Vieux Dampierre, Chevalier, Seigneur dudit lieu, Malmy, Villers-aux-Corneilles et des fiefs de Dampierre, Francheville et Auve et de dame Charlotte-Claudette Le Clerc.

508. Le 20 octobre 1787, décédé Charles-Hudeline d'Yenval, Ecuyer, ancien garde du Corps du Roy, pensionnaire du Roy, 57 ans.

509. Le 5 mars 1789, décédé Gaston-Jean-Zacharie Hocart de Renneville, Chevalier, ci-devant grand Bailly d'Epée, Commissaire de la noblesse et Capitaine au Régiment de Picardie, Seigneur de Renneville, Coolle, Vouzy, Faux, Saint-Mard, 75 ans.

510. Le 28 septembre 1789, décédé Jean-Baptiste Turpin, Ecuyer, Président, Trésorier de France au bureau des finances, 53 ans.

511. Le 18 janvier 1790, décédée demoiselle Anne Jacobé de Faremont, fille, 83 ans.

FIN DE LA PAROISSE SAINTE-MARGUERITE

Paroisse de la Trinité

(*Archives des Actes de l'Etat civil de Châlons-sur-Marne*)

1er REGISTRE (1600-1659).

1. Le 7 mars 1602, b. Louise, f. de M. Claude de Bar, grenetier et de Suzanne le Duc. P. Daniel d'Aoust et Ysaac Beschefer. M. Loyse de Bar et Perrette de Morillon.

2. Le 1er may 1603, b. Jacques, f. de M. Robert du Boys et de Anne Chrestien.

3. Le 27 janvier 1604, b. Renée, f. de Claude Morel et de Magdeleine Moreau. P. Claude de Bar, grenetier au sel.

4. Le 19 avril 1604, b. Anne, f. de Guillaume Linage et de demoiselle Perrette le Duc. P. Pierre Linage.

Digitized by Google

5. Le 8 juin 1604, b. Anthoine, f. de M. Hugues Clement et de Marguerite Baugier.
6. Le 8 juillet 1604, b. Philbert, f. de Regnault Baugier. P. Philbert Godet.
7. Le 6 janvier 1607, b. Simonne, f. de M. Dommengin et de demoiselle Simonne Deya. P. Claude Linange et Claude Havetel. M. Perrette Linange et Nicolle Chastillon.
8. Le 14 avril 1607, b. Françoise, f. de Michel Chastillon et de Loyse de la Planche.
9. Le 18 octobre 1607, b. Nicolas Lallemant et de Andriette Horguelin.
10. Le 8 juin 1608, b. Blanche, f. de M. Guillaume Linange et de Perrette le Duc. P. Pierre Linage. M. Blanche de Bar et Magdeleine Linage.
11. Le 7 octobre 1608, b. Pierre, f. de Michel Chastillon et de Loyse de la Planche. P. Pierre Morel et Loys Linage. M. Françoise Le Febure et Claude Lallemant.
12. Le 13 mars 1609, b. Jacques, f. de Jean Le Lorain et de Marie de Marizy. P. Pierre Braux. M. Bastienne Aubelin.
13. Le 13 juin 1609, b. Anne, f. de M. Dommengin et de Simonne Girardin. P. Claude Girardin, M. Claude Lallemant sa femme et Anne de Bar.
14. Le 2 aoust 1609, b. Marie, f. de Hugues Clement et de Marguerite Baugier.
15. Le 23 aoust 1609, b. Nicolas, f. d'honorable homme Pierre Braux et de Bastienne Aubelin.
16. Le 3 febvrier 1610, b. Jehan, f. de Michel Chatillon et de Loyse de la Planche.
17. Le 2 mars 1610, b. Pierre, f. de Pierre d'Aras et de Jacquette Collebert.
18. Le 17 mars 1610, b. Marguerite, f. de Jacques Papillon et de Jacqueline Le Clerc. P. Monsieur Pierre Braux.
19. Le 28 may 1610, b. Denise, f. de Pierre Collet et de Loyse Le Grand.
20. Le 6 avril 1611, b. Amand, f. de Jean Jourdain et de Françoise Huet.
21. Le 28 avril 1611, b. Jehan, f. de Jehan Le Lorrain et de Marie de Marisy.
22. Le 30 avril 1611, b. Claude, fils de Claude Le Gentil et de Magdeleine Baugier.
23. Le 1er may 1611, b. Blanche, f. de M. Dommengin et de Symonne Girardin, M. Blanche de Bar.
24. Le 7 juin 1611, b. Pierre, f. de Claude Le Chauive et de Magdeleine de Bar.

Digitized by Google

25. Le 27 décembre 1611, b. Pierre, f. de Nicolas Morelle et de Anne Aymon.

26. Le 5 febvrier 1612, b. Sebastienne, f. de M. Hugues Clement, Conseiller et de Marguerite Baugier.

27. Le 7 febvrier 1612, b. Marguerite, f. de M. de Ru et de Marguerite Adam. P. M. Pierre Alfeston, Baillif de Chaalons.

28. Le 9 may 1612, b. Marguerite, f. de Claude de Molinet et de Jehanne de Bellevalle.

29. Le 1er juillet 1612, b. Catherine, f. de Michel Chastillon et de Loyse de la Planche.

30. Le 17 juillet 1612, b. Françoys, f. de Jehan Hermant et de Françoise Follemaryé.

31. Le 29 septembre 1612, b. Marguerite, f. de M. Pierre Braux, Controlleur et de demoiselle Sebastienne Aublin.

32. Le 21 décembre 1612, b. Pierre, f. de M. Pierre de Loysy et de Marguerite Gargan. P. Pasquis Gargan.

33. Le 18 fevrier 1613, b. Claude, f. de Claude Le Chaulve et de Magdeleine de Bar.

34. Le 27 juin 1613, b. Anne, f. de Laurent Lespagnolle et de Thomassine de Laval. P. Pierre Chastillon et Pierre de Loisy. M. Anne, femme de feu Hierosme Tartier.

35. Le 14 janvier 1614, b. Marguerite, f. de M. Pierre de Loisy et de Marguerite Gargan. P. Frère Loys Gargan, religieux de Saint-Menge. M. Andriette de Loisy et Anne Gargan.

36. Le 14 apvril 1614, b. Françoise, f. de Michel Chastillon et de Loyse de la Planche.

37. Le 14 aoust 1614, b. Marye, f. de Estienne Grosseau, Advocat et de Perrette La Guille.

38. Le 25 decembre 1614, b. Nicolas f. de Claude Le Chaulve e de Magdeleine de Bar.

39. Le 12 janvier 1615, b. Claude, fils de Nicolas de la Haye, Procureur et de Perrette Horguelin.

40. Le 14 mars 1615, b. Jehanne, f. de n. h. Loys Godet, sieur de Tilloy et de demoiselle Françoise Billet. P. n. h. Jehan Billet, sieur de Soude. M. demoiselle Jeanne du Courty.

41. Le 22 aoust 1615, b. Claude, f. de Michel Chastillon et de Loyse de la Planche.

42. Le 27 febvrier 1616, b. Pierre, f. de n. h. Nicolas Morel et de Anne. P. n. h. Pierre d'Alfeston, Baillif de Chaalons, M. Barbet Domballe sa f.

43. Le 5 juin 1616, b. Anne, f. de M. Pierre de Loisy, Procureur et de demoiselle Marguerite Gargan.

44. Le 20 novembre 1616, b. Claude, fils d'hon. h. Jehan Domballe et de demoiselle Perrette Moreau.

Digitized by Google

45. Le 17 janvier 1617, b. Jacques, f. de Michel Chastillon et de Loyse de la Planche.

46. Le 19 apvril 1617, b. Marguerite, f. de Nicolas Morel, greffier de bailliage.

47. Le 23 janvier 1619, b. Claude, f. de Nicolas Morel et de Anne Clement.

48. Le 27 novembre 1619, b. Marie, f. de Claude Collet, Lieutenant des Archers de robe courte et de Marie Lallemant.

49. Le 13 décembre 1619, b. Anne, f. d'hon. h. Claude Papillon e de Geneviefve Domballe.

50. Le 30 juillet 1620, b. Jacques, f. de n. h. Jacques Aubelin et de demoiselle Perrette de Bar. P. n. h. Pierre Bogier. M. Suzanne le Duc, f. de n. h. Claude de Bar, Grenetier audit Chalons.

51. Le 14 novembre 1621, b. Claude, f. de Claude Papillon et de Geneviefve Domballe.

52. Le 29 janvier 1622, b. Suzanne, f. de n. h. Jacques Aublin et de demoiselle Perrette de Bar. P. n. h. Pierre Linage. M. demoiselle Blanche de Bar sa femme.

53. Le 24 febvrier 1623, b. Claude, fils d'hon. h. Claude Collet, lieutenant du Prevost et de demoiselle Marie Lallement.

54. Le 29 octobre 1623, b. Pierre, f. de Pierre Sebille et de demoiselle Nicole Oury.

55. Le 26 avril 1624, b. f. de n. h. Jacques Aublin et de damoiselle Perrette de Bar.

56. Le 6 septembre 1624, b. Pierre, f. de Claude Papillon et de Geneviefve Domballe.

57. Le 2 octobre 1625, b. Perrette, f. d'h. h. Pierre Gargan et de damoiselle Jehanne Peintheville.

58. Le 24 octobre 1625, b. Pierre, f. de n. h. Etienne Le Febure et de damoiselle Catherine Godet. P. n. h. Pierre Godet. M. damoiselle Marye des Forges.

59. Le 18 novembre 1626, d. Estienne, f. d'h. h. Claude Papillon et de damoiselle Genevifve Domballe.

60. Le 24 may 1627, b. Perrette, f. de n. h. Jacques Aublin et de damoiselle Perrette de Bar.

61. Le 20 aoust 1628, b. Antoine, f. de Claude Papillon et de Geneviefve Domballe.

62. Le 11 décembre 1628, b. Marie, f. de Claude Linage, S. du Rozay et de damoiselle...

63. Le 19 décembre 1628, b. Jehanne, f. de n. h. Jacques Aublin et de damoiselle Perrette de Bar.

64. Le 31 janvier 1630, b. Jean, f. d'h. h. Claude de Gargan et de damoiselle Marye Horguelin.

Digitized by Google

65. Le 9 aoust 1631, b. Claude, fille d'h. h. Claude Collet et de damoiselle Marie Lallement. P. n. h. Claude Le Febure, Sgr. de Saint-Laurent, grand Prevost de Champagne. M. Claude Le Febure sa fille.

66. Le 25 apvril 1631, b. Pierre, f. de Jacques Ytam et de Roberte David.

67. Le 28 juillet 1632, b. Jacques, f. de n. h. Jacques Aublin et de damoiselle Perrette de Bar. P. Pierre de Bar.

68. Le 31 janvier 1633, b. Jehanne, f. de n. h. Claude Linage, S. du Rozay et de damoiselle Charlotte Noël. P. n. h. Jehan Le Febure, tresaurier de France à Chaalons. M. damoiselle Louyse des Armoises.

69. Le 26 janvier 1633, b. Françoise, f. de M. Collet, Lieutenant du Prevost des Mareschaux et de damoiselle Marie Lallement.

70. Le 31 aoust 1633, b. Marie, f. de Nicolas Chastillon et de Apolline Morel.

71. Le 11 mars 1634, b. Nicolas, f. de n. h. Jacques Aublin et de damoiselle Perrette de Bar. P. Laurent du Moulinet. M. damoiselle Marguerite Billet, f. de Nicolas de Bar.

72. Le 22 mars 1634, b. Nicolas, f. de n. h. Claude Lynage, S. de Rozay et de damoiselle Charlotte de Noël.

73. Le 13 juillet 1634, b. Estienne, f. d'h. h. Estienne Le Febure et de damoiselle Anthoinette Godet.

74. Le 10 mars 1635, adjouté les ceremonies du baptême à Pierre, f. de n. h. Claude Lynage, S. du Rozay et de damoiselle Charlotte Noël.

75. Le 12 may 1635, b. Jehanne, f. de n. h. Pierre Le Duc, S. de Compertrix et de damoiselle Perrette de Paris.

76. Le 4 septembre 1635, b. Nicolas, f. de n. h. Claude Lynage, S. du Rozay et de damoiselle Marie Morel.

77. Le 22 janvier 1636, d. Pierre, f. de n. h. Gilles Hennequin, President au Grenier à sel et de damoiselle Jehanne Le Duc.

78. Le 2 febvrier 1637, b. Pierre, f. de n. h. Pierre Le Duc, S. de Compertrix et de damoiselle Perrette de Paris.

79. Le 22 novembre 1637, b. Anne, f. de n. h. Gilles Hennequin et de damoiselle Jehanne Le Duc.

80. Le 31 mars 1638, b. Claude, fils de n. h. Claude Lynage et de damoiselle Marie Morel.

81. Le 18 decembre 1640, b. Marie, f. de M. Gil Hennequin et de damoiselle Jehanne Le Duc.

82. Le 20 decembre 1641, b. Jehan, fils de n. h. Nicolas Jourdain et de damoiselle Marie Lallement. P. n. h. Jehan Jourdain, Cons. du Roy au Presidial de Chaalons.

83. Le 28 febvrier 1642, b. Marie, f. de n. h. Pierre Lynage et de damoiselle Anne Haber.

Digitized by Google

84. Le 24 aoust 1642, b. Claude, f. de n. h. François Lallement, S. de Fasnières et de damoiselle Louyse Raulet.

85. Le 10 septembre 1643, b. Marye, f. de n. h. Claude Lynage et de damoiselle Marie Morel.

86. Le 2 febvrier 1644, b. Edme, f. de n. h. Jehan Baugier et de damoiselle Jacquette de Saint-Remy.

87. Le 5 octobre 1644, b. Marie, f. de M. François Lallement et de dame Loyse Rolet. P. Monsieur Pierre Rolet. M. damoiselle Marie Lallement, femme d'h. h. Nicolas Jourdain.

88. Le 31 mars 1645, b. Amand. f. d'h. h. Amand Jourdain et de damoiselle Suzanne Aublin, P. n. h. Michel Jourdain, M. damoiselle Perrette de Bar, f. de n. h. Jacques Aublin, S. de Nuysement.

89. Le 4 septembre 1646, b. Quentin, f. de n. h. Amand Jourdain et de damoiselle Suzanne Aublin.

90. Le 10 septembre 1646, b. Françoise, f. d'h. h. Nicolas Jourdain et de damoiselle Marie Lallement.

91. Le 3 may 1648, b. Nicolas, f. de n. h. Nicolas Josseteau, Cons. du Roy au Presidial et de damoiselle Marguerite Lallement. P. h. h. Jourdain.

92. Le 30 aoust 1648, b. Marie, f. de Amand Jourdain et de damoiselle Suzanne Aublin.

93. Le 16 octobre 1648, b. Claude, fils d'h. h. Jehan Horguelin et de dame Marie de Monjot.

94. Le 23 juin 1649, b. Jacques, f. de n. h. Claude Lynage et de damoiselle Marie Morel. P. Jacques Lynage, Chanoine de Saint-Etienne.

95. Le 12 novembre 1650, b. Hyacinthe, f. de Germain Blondelo, Escuyer, sieur de Postel en Brye et de Anne de Pautrizol.

96. Le 8 octobre 1651, b. Françoys, f. d'h. h. Nicolas Jourdain et de Marie Lallement. P. et M. André et Françoyse Jourdain frère et sœur dudit baptisé.

97. Le 8 mars 1655, b. Marie, f. de Pierre de Parvillé et de Nicole Le Maistre. P. Pierre de Parvillé, grand-père.

98. Le 21 febvrier 1659, b. Magdeleine, f. de Gilles Le Duc, advocat et de Magdeleine Cuissotte.

99. Le 15 avril 1659, b. Marie, f. de M. Pierre Grossart, Procureur et de Catherine Dulorin.

100. Le 11 octobre 1659, b. Michelle, f. de Pierre de Parvillé et de Nicole Le Maistre.

MARIAGES

101. 12 may 1614 : Claudio Papillon, paroch. Sancti Alpini et Genovefæ Domballe.

102. 10 septembre 1614 : Petro de Parvillé et Mariæ Sebille.

Digitized by Google

103. 2 febvrier 1615 : Johanni Le Duc, viro nobili et Mariæ Baugier, Edmundi Baugier filiæ, presente Magdalene de Watronville, sponsæmatre.

104. 30 aoust 1615, Petro de Monchy et Johannæ Chedel.

105. 11 avril 1616, Nicolao Chaalons et Johannæ Le Febure.

106. 13 aoust 1617, Nobili viro Jacobo de Guillemin et domicillæ Franciscæ de Saint-Aulnois.

107. 7 septembre 1619, Jacobo Deu et Annæ Jourdin.

108. 8 febvrier 1627, Sacramentum matrimonii inter nobilem virum Renatum Le Gorlier, et domicillum Magdalenam Dommengin.

109. 2 octobre 1631, Sacramentum matrimonii inter Nicolaum Chastillon et Appolinam Morel, celebravimus.

110. 27 novembre 1632, Sacramentum matrimonii inter nobilem virum Claudium Linage et domicillam Mariam Morel.

111. Le 7 febvrier 1637, Sacramentum matrimonii inter nobilem virum Nicolaum de Chastillon et Domicillam Simonam Dommengin.

112. 16 janvier 1640, Sacramentum matrimonii inter honrabilem et nobilem virum Franciscum Rosnay, Divinæ Mariæ, in vallibus parochianum et Domicillam Margaritam Le Febure, celebravimus.

113. 18 aoust 1641, Sacramentum matrimonii inter Nicolaum Baugier filium nobilis viri Petri Baugier et domicillæ Jacobæ Aubelin, defunctæ, et Margaritam Jourdain filiam honorabilis viri Johani Jourdain et domicillæ Franciscæ Huet ex nostro grege celebravimus.

114. 11 janvier 1655, Sacramentum matrimonii inter Petrum de Parville et Nicolaam Le Maistre solenniter celebravimus.

115. 23 juillet 1658, Sacramentum inter Petrum Grossart et Catharinam Dulorin.

DÉCÈS

116. Le 3 octobre 1622, décéda n. h... le Duc, sieur de Compertrix

117. Le 3 septembre 1623, décéda Pierre Fournier, inhumé le 4 en l'église des Pères Cordeliers.

118. Le 6 septembre 1624, décéda M. le Contrôleur Robert. Inhumé en cette Eglise.

119. Le 14 septembre 1624, décéda M. Amand Jourdain, f. d'h. h. Jacques Jourdain.

120. Le 30 septembre 1624, décéda M. Bogier. Inhumé en cette Eglise.

121. de 8 octobre 1624, décéda Pierre Sebille. Inhumé en l'Eglise des Cordeliers.

122. Le 2 décembre 1624, décéda damoiselle....., veufve de Pierre Sebille. Inhumé en l'Eglise des Cordeliers.

Digitized by Google

123. Le 15 mars 1625, décéda Marguerite, jeune fille de n. h. Claude Caillet. Inhumé en nostre Eglise de la Trinité.

124. Le 9 décembre 1625, décéda damoiselle Claude Gargan, femme de M. de Loisy. Inhumé en nostre Eglise de la Trinité.

125. Le 17 septembre 1627, décéda damoiselle Marie Lesralier, veuve de feu M. Esme Baugier. Inhumé en nostre Eglise de la Trinité.

126. Le 6 mars 1628, décéda discrete personne M. Guillosme Ytam, Chapiain de Sainct-Estienne. Inhumé en l'Eglise Sainct-Estienne.

127. Le 22 apvril 1628, décéda damoiselle Marguerite Godet, veuve de Joseph..... Inhumé en l'Eglise des Cordeliers.

128. Le 24 febvrier 1629, décéda Catherine Le Clerc, femme de M. Papillon. Inhumée au couvent des Cordeliers.

129. Le 15 mars 1629, décéda damoiselle Jehanne Linage. Inhumée le 16 en nostre Eglise de la Trinité, près du tombeau de M. Robert.

130. Le 29 mars 1629, décéda damoiselle Marie Baugier, femme de M. le Conseiller Clement. Inhumée en nostre Eglise de la Trinité.

131. Le 15 juillet 1629, décéda damoiselle Marguerite Colet, veuve de feu n. h. Gerard de Watronville.

132. Le 4 aoust 1629, décéda h. h..... Ytam, Père de M. François Ytam, Chanoine de la Trinité.

133. Le 23 octobre 1629, décéda noble homme Jacques Domballe, Contrôleur général en Champagne. Inhumé en cette Eglise.

134. Le 21 novembre 1629, décéda Claude Domballe. Inhumé en cette Eglise de la Trinité.

135. Le 3 may 1630, décéda le fils de M. Gargan. Inhumé en cette Eglise de la Trinité.

136. Le 17 may 1630, décéda Marie Braux, femme de M. Domballe, fut son corps conduict en sépulture à Saint-Sulpice.

137. Le 11 aoust 1630, décéda damoiselle Anne François, femme de h. h. Jehan Domballe. Inhumée en cette Eglise de la Trinité.

138. Le 18 juillet 1633, decéda h. h. Claude Caillet, vivant, bourgeois de Chaalons. Inhumé en cette Eglise de la Trinité.

139. Le 8 febvrier 1634, décéda damoiselle Marie d'Aoust, veuve de M. Aublin. Inhumée en l'Eglise des PP. Cordeliers.

140. Le 16 décembre 1634, décéda damoiselle Symonne Girardin, femme de M. Nicolas Dommangin, Contrôleur. Inhumée en cette Eglise.

141. Le 10 octobre 1635, décéda Perrette Dombasle, jeune fille promise en mariage. Inhumée en l'Eglise des Frères Prescheurs.

142. Le 19 juin 1636, décéda h. h. Jean Lorain. Inhumé en nostre Eglise de la Trinité.

Digitized by Google

143. Le 19 novembre 1637, décéda Godet le Père et fust inhumé aux Cordeliers.

144. Le 12 juin 1638, décéda la femme de Collet, demeurant en la maison des trois Pucelles et fust inhumé aux Prescheurs.

145. Le 22 décembre 1639, décéda M. Guillaume Roussel, Avocat et Lieutenant au Bailliage. Inhumé aux Pères Cordeliers.

146. Le 4 febvrier 1640, décéda M. Grossart, Advocat, demeurant à Espernay. Inhumé en nostre Eglise de la Trinité.

147. Le 10 décembre 1640, décéda dame Loyse Francoys, veuve de M. Anthoine Cocquart. Inhumé en cette Eglise.

148. Le 28 aoust 1641, décéda M. Domballe, Procureur au Présidial.

149. Le 20 mars 1642, décéda dame Sebille, veuve de M. Parvillé. Inhumée aux Cordeliers.

150. Le 30 may 1646, décéda n. h. Nicolas Dommengin, vivant Controleur général. Inhumé en cette Eglise de la Trinité.

151. Le 8 janvier 1645, décéda M. Françoys Ytam, Pretre Chanoine de la Trinité. Inhumé en cette Eglise.

152. Le 14 janvier 1645, décéda Catherine Horguelin, veuve de feu Claude Caillet. Inhumée en cette Eglise de la Trinité.

153. Le 2 may 1647, décéda M. Jean Deu, Procureur. Inhumé en cette Eglise.

154. Le 13 apvril 1648, décéda la fille de M. Lynage. Inhumée aux Pères Cordeliers.

LA TRINITÉ. — IIe REGISTRE (1660-1692).

155. Le 12 janvier 1660, marié Gabriel le Gentil et Petronille de Pinteville.

156. Le 18 janvier 1662, marié Jean Boyau, fils de Jean Boyau et de Michelle Pleuvier et Marie, fille de Jean Horguelin et de Marie de Montgeot.

157. Le 12 juin 1668, marié Nicolas, fils de Jean de Baussancourt et de Catherine le Camus et Catherine, fille de feu Anthoine Dubois, notaire royal et de Petronille Guyot.

158. Le 26 avril 1670, marié Pierre Braux, fils de noble Pierre Braux et de damoiselle Marie Hocart et Madeleine, fille de noble homme René le Gorlier, Escuyer, Seigneur de Braux, Verneuil, la Grandcour et autres lieux et de Madeleine Dommengin.

159. Le 12 mars 1660, b. Pierre, f. de Gille le Dieu, Advocat et de Magdeleine Cuissotte.

160. Le 14 mars 1661, b. Françoise, f. de Pierre de Molinet et de Claude Charton.

161. Le 29 avril 1661, b. Anthoine, f. d'h. h. Gille le Dieu, et de Magdeleine Cuissotte.

162. Le 7 aoust 1661, b. Anne, f. de Charles d'Alichan et de Renée

Digitized by Google

Braux. P. Geoffroy Henriet, Chanoine. M. Christophe Dubois, veuve de M. Robillard.

163. Le 6 septembre 1661, b. Jeanne, f. de Gabriel le Gentil et de Perrette de Pinteville, P. h. h. Jean Deu, Conseiller.

164. Le 21 octobre 1662, b. François, f. de Gilles le Dieu, Conseiller au Présidial et de Magdeleine Cuissotte. P. Mr François Cuissotte, Chanoine. M. damoiselle Françoise Grahan, femme de n. h. M. Cocquart, serviteur de M. le Prince de de Condé.

165. Le 25 septemdre 1663, b. Alexis, f. de M. Claude Lelorain, Advocat au Parlement et de Marie Caillet.

166. Le 13 fevrier 1664, b. Magdeleine, f. de Pierre Grossart, Procureur et de Catherine du Lorin.

167. Le 19 fevrier 1665, b. Perrette, f. de Jehan Angenoust, notaire royal et de Marie Dubois.

168. Le 26 juillet 1666, b. Antoine, f. de Jehan Angenoust, notaire royal et de Marie Dubois.

169. Le 31 janvier 1668, b. Gabriel, f. de Gabriel le Gentil et de Perrette de Pinteville.

(*A suivre.*) Cte D. DE R.

Digitized by Google

LETTRES DE M. DE DINTEVILLE*

1589-1597

II

ARDENNES

1554-1594

MÉZIÈRES. — RETHEL. — MAUBERT-FONTAINES. — ROCROY. — MOUZON. — LE CHESNE. — DONCHERY. — ATTIGNY. — SY. — BUZANCY. — SEDAN. — AMBLY.

Comme le matin du jeudy fut venu, les assiégés se voyant ainsi dominés par l'artillerie et barricades, et canonnés des maisons, ils feirent une chamade à laquelle M. d'Espouville, maréchal de camp, s'en alla et attendu qu'ils avaient député le capitaine Thomas pour aller parler à Monseigneur afin d'essayer de retirer de lui quelque honneste capitulation, le priant de le luy vouloir conduire et reconduire seurement, ce qui lui promit de faire suivant la charge qu'il avait jà eue de Monseigneur de lui amener en toute seureté tels qu'ils députeroient pour l'aller trouver. Ainsi fut fait défense de ne tirer jusqu'à ce que le capitaine Thomas fut de retour. Lequel estant arrivé vers Monseigneur estant audit Montigny, il le supplia de la part des capitaines et soldats assiégés de les vouloir laisser aller avec armes et bagages sauves jusqu'en la ville de Maizières, ce que Monseigneur ne trouva nullement raisonnable et leur dit qu'il ne partirait jamais delà qu'il n'eût raison d'eux et qu'ils n'estoient pas dans une place pour capituler, ains qu'ils devoient se remettre à sa discrétion laquelle il leur ferait paraistre estre de prince doux et gracieux, ou autrement que s'ils vouloient tenir bon, il les ferait tous tailler en pièces et renvoya ledit capitaine Thomas avec cette réponse ; lequel estant rentré dans le fort et ayant fait rapport de la charge qu'il avait, les autres capitaines et soldats regrettant la perte qu'ils feroient de leurs

* Voir tome XX, page 289, de la *Revue de Champagne et de Brie*.

Digitized by Google

bagages et armes, ne voulurent aucunement accepter la condition de se soumettre à la discrétion de Monseigneur, et tout hautement dirent qu'ils aimeroient mieux mourir que de ce faire, disant que l'on ait à se retirer et à l'instant commencèrent à tirer sur les nôtres qui fut cause que l'artillerie commença à jouer sur ceux de la barricade et canonnèrent les maisons, en sorte qu'ils en tuèrent et blessèrent grand nombre, ce qui engendra de la rumeur parmi eux et des désordres, prévoyant bien qu'ils estoient contrains de se retirer en l'église et quitter ledict cymetière, et comme ils commençaient à ce faire, nos soldats apercevant le désarroi, donnèrent à l'entour du cymetière et en moins de rien l'emportèrent, si tost après forcèrent l'église et taillèrent en pièces tous ceux qu'ils rencontrèrent de sorte qu'il ne s'en est trouvé que bien peu qu'ils n'ayent passé par le fil de l'épée, comme par un vray jugement de Dieu, ayant refusé de se mettre à la discrétion d'un prince si doux et gracieux qu'il est ainsi qu'il l'a bien fait paraître depuis, car au lieu de faire pendre comme il devait tous ceux que l'on avait retenu prisonniers et environ 40 autres qui s'estoient sauvés au clocher qui se sont rendus à sa discrétion, il n'a voulu néanmoins qu'on ne leur fasse aucun mal à pas un d'eux, ains qu'on les mit en rançon à charge de faire délivrer d'autres capitaines et soldats que ceux de la Ligue tiennent prisonniers avec grande cruauté et horreur en des cachots pleins de vermine où seulement sont mis les voleurs et les brigands. Ainsi donc ledict jour le fort fut pris et l'église, et le vendredi matin aisément ceux du clocher se rendirent à la discrétion de Monseigneur, desquels pas un ne fut seulement blessé, ains dévalisés de leurs armes et argent ; et à ce que chacun a conclu, mesme sur le dire des assiégés, il en est demeuré plus de 600 morts sur la place et le reste prisonnier, ne s'en estant pas sauvé 15 ou 20, de sorte que toutes les troupes que Saint-Pol avait et desquelles il faisait tant de cas, ont esté par Monseigneur toutes défaites et taillées en pièces, ce qui a apporté un grand crevecœur et déplaisir audit Saint-Pol et au contraire grand contentement aux gens de bien et d'honneur et au misérable peuple qui a esté tant affligé par ledit cruel et barbare Saint-Pol, et combien que le nombre ne fût que de 600 hommes morts, néanmoins vous pouvez dire que c'estait toute la fleur et les meilleurs soldats que ledit Saint-Pol avait conservé de toutes ses guerres, non pas seulement des gens de pied, mais de la cavalerie ; car à ce qu'on a seu depuis toute la cavalerie y estait fort la compagnie du capitaine Geoffroy-

Digitized by Google

Ville qui estait aux faubourgs de Maizières. Les soldats ont fait un grand butin de tous les bagages et armes et argent desdictes troupes qu'ils avaient ramassés des pillages et rançonnemens qu'ils ont fait de si longue mais qu'ils estoient aux champs.

Le vendredi après disner, Monseigneur continua son chemin pour aller à Mauberfontaine comme il désirait faire pour visiter cette place et y mettre l'ordre qu'il pourrait pour la conservation d'icelle et aussi pour prendre quelques canons et pièces d'artillerie qui y sont pour conduire à Chaalons, et aussi par mesmes moyen joindre les forces qu'il pourrait tirer du costé de la Thirache pour après ayant réuni tous ceux ayant le courage bon pour s'opposer à la pernicieuse entreprise que M. de Lorraine avait faite sur ceste couronne, s'en alla droit à lui pour lui faire lever le siège de Sainte-Menehould, voire pour lui faire perdre l'artillerie qu'il aurait fait dresser en batterie, ainsi que j'ai dit au commencement qu'estait sa vraie volonté. Mais comme il fut à trois lieues de Maubert il eut advis que M. de Lorraine avait levé le siège sous couleur de vouloir venir secourir les assiégés du fort de Poix et s'estait avancé quatre lieues de ce costé-là avec son armée. Ce qui fut cause que Monseigneur se résolut de prendre le chemin de Rozoy et de Montcornet en Thirache, et de là à Pont à Vert pour ramener son artillerie et ses troupes en seureté jusqu'à Chaalons parcequ'il avait effectué le dessein qu'il avait eu au partir de ladicte ville, qui estait de défaire les troupes de Saint-Pol et au retour faire lever le siège de Sainte-Menehould, chose qui lui eut succédé à point nommé, ainsi qu'il l'avait projeté avec très grand honneur et louange et avec un contentement si extresme de toute la noblesse qui l'a assisté en ceste occasion où elle n'a nullemeut plaint la peine grande qu'elle a eue dans tout ce voyage, d'avoir demeuré quinze jours entiers sans aucun bagage tant pour le bon effet qui s'en est ensuivy que voyant que Monseigneur avait pris beaucoup plus de peine en ce voyage qu'il ne devait, attendu la débilité de sa personne.

E. DE B.

Digitized by Google

MÉMOIRES DU MARÉCHAL DE SAINT-PAUL*

De quoy le duc de Guyse faict certain tascha de parer aux coups, et neantmoins a pourveoir que Paris ne fut en manque de vivres, mais les favorizer, spécialement ceulx qui venoient le long de la Seine qui fut cause quil depescha le régiment de Champaigne pour investir et assiéger Melun dans lequel estoient trois régiments, lesquelz se voyans reserrez et le seigneur de Sainct-Paul qui les escarmouchoit souvent avec sondict régiment nosoient paroistre en sortie ou escarmouche ains se maintenant sur la deffensive gardoient lenclos de leurs forteresses qui fut cause que ledict seigneur eut tout loisir de fortiffier son camp et de se barricader allencontre deulx faisant les tranchez et approches pour dresser sa batterie a quoy assez lentement ilz mettoient empeschement et croy que si la royne mère du roy (extrêmement mary de ces troubles) neust apporté le edict de pacification quils se fussent veu forcez a quitter la place a ung plus petit nombre qu'eulx.

Mais les affaires ayant prins le chemin de paix estant toutes choses addoucis les assiegeans se retirerent es lieux ou ilz furent envoyez comme aussy les assiégez se rafreschirent de leur trop long et continuel travail ayant receu ung grand contentement de la paix que sa maiesté conceddoit a ses subiectz laquelle fut nommée reunion. Permettant par icelle aux catholicques de se dispenser et distraire du serment de fidélité quilz luy debvoient en cas qu'en aucune manière il commit chose preiudiciable a l'entretenement d'icelle, layant pour aggréable, et la tenant inviolable approuvant quelle fut loy fondament de cestuy royaume voulant pour lobservation de ceste réunion que tous ses bons subiects catholicques apportassent une sincère volunté a l'approbation dicelle, n'ayant rien en plus grande recommandation que le repos des catholicques et la manutention de leur religion en son pristine estat. Ce qui fut prononcé par la bouche de nostre roy avec tant d'animosité que l'on eut jugé par son discours et traicté qun regret incroyable avoit saisy son ame de navoir peu compren-

* Voir page 81, tome XX de la *Revue de Champagne et de Brie.*

Digitized by Google

dre les sainctz advis de ses subiectz catholicques pour approbation de quoy ayant recognu le péril auquel il disoit par mauvais conseil sestre plongé voulant couvrir la dissimulation qui luy consommoit lame il se monstra si traictable envers ceulx de qui il napprouvoit les desseins que toutes choses vaquantes qui les pouvoient rendre plus honnorez et moins suspect de sa volunté leur estoient donnez outre et par dessus les dignitez quilz avoient des estatz de ceste couronne, ruze si bien desguizé que les plus subtilz sen laisserent repaistre, à cauze aussy de la demonstration de contentement quil leur faisoit lorsquilz estoient près de luy leur faisant paroistre que son esprit prenoit repos lorsquilz soccupoient à chercher et inventer la ruyne des ennemis ayant en singulière recommandation les moyens qui luy estoient pour ce faire proposez, dissimulations qui feirent croire aux princes catholicques quil avoit banny et chassé de luy toute mauvaize impression et volunté en leur endroit, et neantmoins dissimulant en son coeur la vengeance quil se réservoit pour leffectuer à sa commodité les repaissoit de ces fadaizes. Ce que voulant encore faire paroistre dadvantaige feit demonstration dapporter une sincère affection au soulaigement de son peuple foulé et oppressé d'infinies tailles et subcides desquelz il délibéra les descharger par la voix et assemblé de ses estatz généraulx quil voulut estre convocquez a Blois au moys doctobre 1588 et par mesmes moyens pourveoir aux désordres et autres occurrences qui ruinoient la France.

Estats de Blois 1588.

Bref il sceut donner tel masque et couverture a sa dissimulation que lon pensoit estre entré au regne le plus tranquile qui eut esté de 30 ans en France ; qui fut cause que le duc de Guyse le voyant en ceste saincte résolution ne voulut habandonner la court bien que ses amys le tinssent adverty de ces belles dissimulations et de ce qui se brassoit au préiudice de luy et des catholicques, nonobstant quoy assemblant beaucoup de ses amis se trouva a Blois a louverture des estatz comme aussy feirent MM. les Cardinaulx de Bourbon et de Guyse, les ducs de Nemours, d'Elbeuf, et prince de Joinville ensembles plusieurs autres seigneurs et gentilhommes en grand nombre, ausquelz le roy par une harangue proférée de sa bouche en elegans termes françois feit paroistre avec combien de regret il supportoit la foulle et oppression que son pauvre peuple avoit souffert, ne désirant qu'à y pourveoir, ne luy ayant jamais esté telles surcharges que fort odieuze a la diminution de quoy désirant parvenir il croioyt que les depputez des trois ordres

Digitized by Google

de son royaume la assemblez luy donneroient ung advis sain et salutaire lesquelz il exortoit dy aviser comme aussy de pourveoir à la manutention et restablissement de ceste monarchie laquelle sembloit menasser ruyne si eulx tous ensemble navisoient les moyens dy remédier et que pour luy il apporteroit ce qun bon roy doibt au soulagement de ses subiectz et quil avoit pensé que le edict d'union estoit pour y donner commencement lequel il vouloit être gardé de poinct en poinct par les estatz et par eulx, de rechef, juré en sa présence y voulant le premier donner commencement; ce qui fut essuivy par les depputez desdicts estatz généraulx lesquelz louant Dieu de la saincte résolution en laquelle Sa Maiesté se trouvoit esperoient que lissue en seroit heureuze.

Mais le roy couvant d'autres desseins en son âme se servoit de ce prétexte pour oster toute deffiance a ceulx contre lesquelz il coniuroit voulant repaistre son ame du sang de la maison de Lorraine duquel il ne pouvoit estre rasazié que par la mort de ceulx de Guyse contre lesquelz il avait une haine invétérée, ce qui le feit choisir le temps a propos pour prendre sa biscaye, car voyant que ceulx de Guyse estoient en court fort bien accompagnez voire si forts quil estoit impossible dattenter à lexécution de ses desseins delibéra de patienter et inventer quelque artifice pour diminuer la trouppe qui les accompagnoit et de faict savisa desloigner ceulx quil sembloit estre affectionnez a ces princes et en la fidélité desquelz ilz se repposoient cherchant honnestes moyens pour y parvenir comme de depescher le seigneur de Sainct-Paul vers la duchesse de Boullon pour adviser de traicter quelques articles, denvoyer le seigneur de la Chatre en larmée que dressoit le duc de Nevers en Poitou ou fut aussy envoyeé le régiment de Champaigne et ainsy de plusieurs autres qui tenoient grand train près dudict duc de Guyse, inventions qui diminuerent de beaucoup la suitte de ces princes, lesquelz neantmoins se fussent encores trouvez vigoureux et forts si la longueur de laquelle lon usa a entretenir les estatz neust tarry les bourses du reste de la noblesse qui les accompagnoient lesquelz ayant despensé ce quilz avoient apporté de leurs maisons furent contrainctz faulte d'argent de se retirer pour en reffaire du nouveau, occasion que peu de gens leur resterent en court qui donna subiect au roy de se venger sans hazard et neantmoins ayant eu advis de la venue des ducs de Mayenne et d'Aumalle qu'on disoit estre prochaine il differa l'exécution en les attendant. Mais voyant quilz usoient de peu de dili-

Digitized by Google

Mort des ducs et cardinal de Guise à Blois 1588.

gence le 23 décembre 1588 le duc de Guyse mandé pour laller trouver fut assaissiné en chemin comme aussy le cardinal de Guyse son frère allant pour trouver le roy fut prins le mesme jour et le lendemain hallebardé. Les princes de Joinville ducs de Nemours et d'Elbeuf furent faictz prisonniers comme aussy dautres depputez des estatz de la ville de Paris le primat de Lion la duchesse de Nemours mère des deux princes massacrez furent aussy faicts prisonniers.

Ce massacre estonna fort le reste des depputez des Estatz et en fut l'exécution tant odieuze que pour ne sestre le roy excusé ny declaré causes qui lavoient meu a ce faire que la pluspart des depputez desirerent le rethour en leurs maisons craincte que pour avoir peult estre porté faveur à ce qui estoit du bien de ce royaume ilz receussent pareille punition que les princes et pour ce la pluspart obtindrent congé pour retourner en leurs provinces sans pouvoir rendre raison ny declarer au peuple la cause de la rupture des Estatz et de la mort des princes, ce qui grava une mauvaize ediffication en la teste du peuple françois ayant esté tant desdaigné de leur prince que de ne les vouloir tenir adverty des causes qui avoient meu Sa Majesté a exécuter si grande vengeance, et a ceste occasion beaucoup de gens fort affectionnez a la mesmoire du duc de Guyse abhorrerent estrangement ce massacre, mesme la Royne mere lorsquelle en fut par luy adverty le blasma dune telle cruaulté luy predisant quil ne les survivroit dun an et luy annonça quil navoit jamais eu telle guerre a supporter qu'alors estant en péril de perdre sa couronne. A quoy il respondit je y ay remedié madame car a lheure que je parle je tiens les ducs de Mayenne et d'Aumalle morts pour avoir envoyé Alphonce Corse personnaige en qui je croy pour les fidèls services quil ma faict vers le duc de Mayenne pour se saisir de luy et le tuer en cas de résistance et despeche, vers le duc d'Aumalle qui est a Paris, gens qui ont plus daffection a mon service qu'a la conservation de la vye de mes ennemis et si je pense que beaucoup d'autres les suivront principallement Sainct-Paul lequel jay envoyé a Sedan vers la duchesse de Buillon sa grande ennemye qui ne le laissera eschapper de ses mains car la haine invéterée que ceulx de Sedan ont contre luy fera sans attendre plus grand commandement de moy mectre fin a sa vye et ainsy en ay-je faict à beaucoup daultres controlleurs de mon règne. Dieu veille quil vous en preigne bien, dict sa mère, mais si ainsy est se sera contre mon opinion.

Digitized by Google

Après que le massacre fut divulgué par la France et rendu notoire a ung chacun sans que le roy descouvrit les causes qui lavoient meu a ce faire pour le faire approuver par son royaume le peuple se logea aussy tost en son esprit que le roy par malveillance avoit faict mourir le duc de Guyse a cause quil subsistoit au repos du peuple catholicque et tendoit a la ruyne des hereticques ce que ne se pouvant effacer de leur memoire et estant ja foullé de plusieurs oppressions et desesperant du fruict espéré des Estatz, beaucoup prindrent les armes contre son authorité suivant la permission par luy donné en son eédict de réunion s'opposant à la tranquilité de son règne comme je deduiray cy après du moins de ce qui sest passé en Champaigne, lorsque jaurai discouru que le seigneur de Sainct-Paul (exécutant sa légation vers la duchesse de Bouillon), prévoyant que la longueur en laquelle on le tiroit tendoit a quelque pernitieux desseing sen partit peu de jours auparavant la mort desdictz princes et ariva a Paris ou peu après son arivée lon eut certaines nouvelles du deces des deux fréres ce qui reduict tout Paris en une grande extremité et merveilleuze perplexité, se trouvant les princes et princesses qui y estoient tant attristez quilz ne se pouvoient a quoy resoudre; touttesfois deliberans de ce qui estoit a faire ilz avisérent qune telle tristesse ne feroit que perdre et amatir le cœur des parisiens lesquelz il estoit besoing faire entrer en jeu et que le meilleur remède estoit de ce résoudre à la guerre tant pour la conservation de la vie des ungs que pour semployer a la ruine de la tirannie du roy.

Surquoi prenant résolution que puisque leur humilité navoit sceu divertir sa volunté de dessus leur teste ny mesmes lever grand service en aucun pouvoir pour en divertir loraige quil failloit sans dilation user de sa force et vigueur implorant layde et faveur des princes et seigneurs tant françoys questrangers et que pour donner commencement au jeu (attendant la venu du duc de Mayenne vers lequel on avoit despeché) cestoit de faire entrer en ligne la ville de Paris laquelle seroit aysement persuadé à ce faire pour la veoir abhorrer ce massacre et mesmes pour veoir Orléans, laquelle sans estre secondé et sans espoir de secours avoit ja prins les armes, sestant déclaré du party catholicque et retranché contre la citadelle grand esguillon pour exciter les parisiens a embrasser dadvantaige leur party et sopposer à la vengeance qui leur pendoit sur la teste à cause des barricades, comme le duc d'Aumalle, pour vives raisons leur pourroit persuader lequel par la

Digitized by Google

demeure quil feroit en ce lieu donneroit pied à lestablissement de la guerre et pourvoiroit a ce que les intelligences du roy fussent assopis et mis à neant. A quoy pourroit grandement ayder la duchesse de Guyse a cause de la recente mémoire quavoient les parisiens des vertus du deffunct duc son mary, touttesfois que si ces choses ne succedoient comme ilz se le promettoient quil estoit besoing de pourveoir que en cas que le roy eut des trop grandes praticques dans Paris et quil la falut quicter quil ne luy failloit rien laisser dont il se peult prévaloir et pour ce quil failloit envoyer les princes de Mayenne et de Guyse avec la duchesse de Montpensier à Sainct-Dizier et que par mesme moyen que celuy qui feroit ce voiaige communicqueroit avec le duc de Loraine affin dimplorer son ayde ; pourquoy faire ayant faict choix de la personne du seigneur de Sainct-Paul il rendit en peu de jours les duc de Chevreuze et prince de Mayenne à Sainct-Dizier.

Auquel lieu nestant besoing faire long séjour il print résolution de sacheminer en Loraine. Touttesfois pour avoir advis de la mort du cappitaine Stef gouverneur de Victry il sy achemina et pourveut au gouvernement de ceste place y installant le sieur de Mutigny gentilhomme de reputation et fort affectionné au bien de l'union pour gouverneur, et, parachevant la resolution de son desseing, se rendit en Lorayne ou il eut une assez longue communication et conférence avec le duc du pays nen pouvant tirer pour lors autre chose que quelques trouppes dalbanois commandé par les cavallier Verdel et Maudricart ; il tira avec icelles en Champaigne laquelle ja en armes pour la pluspart divisez en deux factions de réalistes et catholicques commençoit à veoir ce que la guerre produict. Les effectz de laquelle espandoit le sang des ungs et des autres, ce qui fut accreu par la rencontre que feit ledict seigneur à Sainct-Juvin de bon nombre des trouppes du roy à la descouverte desquelz chacun de son costé donnant lordre quil vouloit tenir au combat feirent paroistre la résolution quilz avoient de venir aux mains, bruslant dun désir de combattre, presumant que levenement de ceste première charge rebutteroit son compagnon, et la dessus, conservant chacun son advantaige ilz attendoient que lun commençasse ; mais les ennemis semparant dun champ de bataille qui leur estoit fort favorable se seurent prévaloir de la commodité du païs contraingnant le seigneur de Sainct-Paul a prendre la charge a son desadvantaige et de venir aux mains avec eulx les enfonçant furieuzement ce quilz soustindrent repoussant limpétuosité de leur feu les contrain-

Digitized by Google

gnirent par la perte daucuns des siens de faire la retraitte affin deviter la desroute qui le menassoit et par ce moyen dicelle il pourveût a maintenir le reste et a se retirer pour obvier qu'aucun désastre narrivasse, prenant le chemin de Landre ou il se rendit leur ayant fort peu quicté dadvantaige raffrechissant ses trouppes pour à la première occasion les mectre en curée lesquelles il renforça de quelques compagnies de cavallerie et d'infanterie qui battoient lestrade.

Sans party avec resolution que soffrant une occasion quelle quelle fut, de ne la laisser eschapper ains pour ung grand combat rompre leffect du premier malheur qui lavoit accompagné en ceste charge ne voulant longuement cedder à lennemy la joyssance de lheur qui leur avoit favorizé. Comme fort bien il feit paroistre lorsque lon luy donna advis que les trouppes de Turteron Vendy et de Thermes estoient logez à Bisseuil, car aussy tost quil en fut certioré il uza de telle promptitude quil investit ledit bourg de Bisseuil dedans lequel estoit seulement l'infanterie du baron de Thermes. Il fut reçeu et soustenu brusquement encores que la cavallerie en fut eslongné pour sestre acheminé soubz la charge de Turteron Vendy et Nettancourt à Neufchastel pour illec veoir le baron de Cardillac qui commandoit ung régiment pour le roy avec lequel ilz désiroient se joindre ou du moins avoir une correspondance ensemble pour apporter de ladvancement aux affaires de Sa Majesté en Champaigne ce quy occasionna icelluy seigneur pour rompre cest conférence de les devancer avec sa cavallerye laissant son infanterie au siège de Bisseuil. Pourquoy faire tenant le chemin de Neufchastel eut lheur tant favorable quil les rencontra près dudict Neufchastel, lesquelz lappercevans de loing se préparèrent de lattendre. Mais luy voulant malgré la fortune estre vainqueur les chargea avec tant de furie que eulx succumbant soubz le faix furent contrainctz cedder à la désespérée charge des catholicques (ores quilz les excedassent en nombre) et de prendre party en désordre ayant faict grand perthe dhommes entre autres du baron de Verpeil et de plusieurs autres comme aussy laissé Nettancourt prisonnier et beaucoup dautres.

Ceste charge reussy selon le désir du seigneur de Sainct-Paul, le feit resoudre a la poursuitte de sa victoire voulant que le Neufchastel tenu et occuppé par le Dantart partissant du roy luy fut rendu ce que fut avec peu de resistance faict par ledict Dantart moyennant la composition quil eut de sortir avec

Digitized by Google

armes et bagaige dedans lequel fut laissé le sieur de Savigny pour y commander et aussy tost ledict seigneur partit pour sacheminer au parachevement du siege de Bisseuil prenant pour cest effect deux pièces legères a Reims lesquelles après avoir tiré quelques coups contraingnirent le baron de Thermes qui estoit dedans desespéré du secours dentrer en termes de composition, laquelle il ne peult obtenir autre que sortir la baguette à la main laissant aux assiegeans touttes leurs dépouilles quy sen accommoderent suivant la volunté du général, touttesfois ledict seigneur de Sainct-Paul permit par courtoizie audict baron de Thermes demmener ung courtault.

Ce qu'accomply ceulx d'Espernay ayant craincte de ces troupes victorieuzes luy apporterent les clefs de leur ville jurant l'union en ses mains et luy presterent le serment de bien et fidellement servir ceste cause et promirent comme catholicques demployer leurs biens et moyens pour la conservation de la religion catholicque appostolicque et romaine ne recognoissant autre quiceluy seigneur pour lieutenant général de Champaigne. D'Espernay ce seigneur salla loger dans le faulxbourg de la porte Marne de Chaallons ou il feit quelque sejour bravant par ce moyen ceulx de dedans lesquelz intimidez bien que plus forts en nombre nentreprindrent jamais en aucune occasion de luy rompre le repos soit de nuict ou de jour. Touttesfois ceulx de dedans sopiniastrans à la continuation du service de leur Roy et luy voyant que ses desseins ne reussissoient selon son attente partit en resolution daller trouver Mgr de Mayenne qui estoit faict lieutenant général de l'Estat et couronne de France avec lequel ayant eu une longue conférence touchant ce qui concernoit la conservation de la Champaigne en lobéissance catholicq. Il eut commandement de retourner et y ramener ses forces pour y estre employez selon quil jugeroit nécessaire et par mesmes moyen fut pourveu de lestat de lieutenant général au gouvernement de Champaigne par iceluy, luy en estant pour cest effect expédié lettres de provision amples portant pouvoir et authorité telle que laffaire sembloit mériter et comme tel feit son entrée à Reims en telle magnificence que le désastre et malheur du temps sembloit permectre recevant les habitans dudict Reims ung grand contentement de ce que librement il avoit entreprins leur deffence contre les praticques et menez des ennemis ce que plus amplement le sieur Goin lieutenant de la Ville de Reims par le discours de sa harangue luy feit entendre.

Après la reception du seigneur de Sainct Paul au gouver-

Digitized by Google

nement de Champaigne par ceulx de Reims lors capitalle de la province luy recognoissant que la lentitude en guere civile ne faisoit questaindre la première ardeur du combat se résolut de promptement prendre advis de ce quil avoit à faire pour après avoir considéré avec le conseil de la Ville de ce qui estoit le plus important au bien de leur conservation tascher a l'effectuer.

Ce que considéré prévoyant quil estoit de besoing conserver ceste fervente ardeur a ce peuple et rendre leur zèle inextinguible délibera de leur faire joyr du temporel de leurs moyens ne voulant quilz sen tinssent incommodez non plus quilz avoient esté empesché le passé à la joyssance diceluy pour a quoy avec moins de difficulté parvenir il resolut de semparer du Rethellois dou provient le meilleur et principal de leurs rentes et infiniz autres commoditez scaçhant que de cette joyssance deppendoit la conservation de leur bonne volunté et affection a cause que nécessité leur eut peu faire changer de pasture et dadvis se voyans delaissez de tant de commoditez quilz en tiroient et pour cest effect il suscita toute la noblesse du pays a embrasser ce party laquelle il feit rechercher affin que aigriz dun mespris ilz neussent occasion de troubler le repos publicq et par mesme moyen se saisit des villes du pais nommement de Rethel vray motrice de Reims en laquelle sestant acheminé il recognut estre aisé de les contraindre a embrasser le party catholicque pour a quoy les exciter il sy transporta et les convya par le contenu dune harangue cy déclarer dentendre a accepter le party, leur proposant que cetse monarchie ayant esté par unze cens tant d'ans a suivre la religion que Crist nous avoit par sa libéralité envoyé, quil nestoit besoing a present de la perdre à la suscitation du mauvais conseil dun prince mais que constamment puisquil avoit pleu à la divine majesté nous faire entrer au régne de grâce, il failloit consacrer sa vye à la manutention de la religion catholicque apostolicque et romaine et non par ung infâme désir de nouuauté se laisser emporter à lhérésie qui nous tallonnoit de si près quil voyoit peu de moyens dy résister que par le moyen de l'union de tous les catholicques et que luy les ayant de tout temps cognu avoir beaucoup de zèle à leur religion quil croyoit quilz suivroient les autres villes, comme à sa suscitation ils feirent jurant parfaicte association avec les autres confédérez bien qu'aucuns subtillement leur meit la puce en loreille de cette nouveauté.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

HISTOIRE DE L'ABBAYE D'ORBAIS*

PAR

DOM DU BOUT

L'étang de Mont-Libôt labouré. Différent pour la dixme.

En la présente année mil sept cens-un on laissa à sec l'étang de Mont-Libôt, qui avoit été pêché au mois d'octobre ou novembre de l'année précédente; et Daniel Denizart, fermier des fermes du Jard et de la Tour, parroisse d'Orbaiz, laboura ledit étang et y sema de l'avoine au mois de mars. Vers le tems de la moisson ledit Messire Pierre d'Avaux, vicaire perpétuel de ladite parroisse Saint-Prix, prétendit que c'estoit une novalle [1] et que luy, ou Pierre Le Pape à qui il avoit affermé sa part des dixmes d'Orbaiz, devoit lever luy seul la dixme, cette année, sur ledit étang.

Point de novalle reconnue dans le dixmage d'Orbaiz.

Mais on luy fit voir : 1° Que ledit étang de Mont-Libôt et tous les autres étangs de l'abbaye situez dans l'étendue de la dixme d'Orbaiz et autres avoient accoutumé d'être labourez et ensemencez de douze ans en douze ans ou environ pour être remis en valeur; — 2° Que ses prédécesseurs les plus animez contre les droits de l'abbaye et les plus attachez à leurs intérests, tels qu'étoient Nicolas Chevallier, Remy Prud'homme et autres, n'avoient jamais prétendu qu'il y eût aucune novalle dans toute l'étendue dudit dixmage d'Orbaiz, qu'il n'y en avoit aucune de reconnue, qu'il devoit se contenter que l'abbaye ou ses fermiers de ladite dixme donnoient trois piétons, et luy ou son fermier deux, comme on a toujours fait, et partager toutes les grosses dixmes par moitié, suivant l'ancien usage qui s'est toujours icy pratiqué; — 3° Que le droit de novalle n'est dû que sur une terre nouvellement défrichée et qui n'a jamais été cultivée; mais dés qu'on peut montrer que la dixme a été

* Voir page 202, tome XXI, de la *Revue de Champagne et de Brie*.

1. [On appelait *Novales* les terres nouvellement mises en culture et dont les dîmes, d'après le droit commun, appartenaient aux curés ou aux vicaires perpétuels, préférés ainsi aux gros décimateurs.]

Digitized by Google

autrefois levée et payée dans un champ, quel qu'il soit, si dans la suite on en change la superficie, il doit toujours la dixme. Il y a une Déclaration du Roy Louis XIV du [mois de février 1657, article 4][1], et un arrest du vingt-neufe d'aoust 1689 du Parlement de Paris[2], rendu en faveur de l'abbaye Saint-Germain-des-Prez-lez-Paris ; qui sont formels pour cela, et dont on trouvera des copies imprimées ou manuscrites dans notre chartrier, parmi plusieurs autres arrests imprimez ensemble chez Jean-Baptiste Langlois à l'Ange Gardien en 1700.

La grange proche de l'abbaye appartient uniquement aux abbé et religieux.

Ledit sieur d'Avaux prétendoit aussi que lui ou ledit Le Pape, son fermier, avoit droit d'engranger et resserrer ses dixmes conjointement avec les dixmeurs ou fermiers de l'abbaye dans la grange de ladite abbaye. Mais on lui fit voir que ladite grange appartenoit uniquement aux religieux, ayant été par eux ou leurs prédécesseurs construite et étant par eux seuls entretenue ; qui ni lui, ni pas un de ses prédécesseurs curez ou vicaires perpétuelz n'y avoient jamais fait faire pour un sol de réparations ; qu'elle avoit été autrefois abandonnée à Dom Jean Richard, prieur des anciens religieux, pour y retirer la dixme de la parroisse du village de la Ville-sous-Orbaiz que les religieux réformez lui avoient abandonnée pour sa pension monachale et viagére.

Ledit sieur d'Avaux, persuadé par toutes ces raisons, y acquiesça, et Vincent Jullion dit Rond-Bois et Charles Garand, dixmeurs ou fermiers de l'abbaye, levérent et prirent la dixme moitié par moitié sur ledit étang de Mont-Libôt et partout ailleurs, et partagérent sur les champs les gerbes allencontre dudit Pierre Le Pape ; mais ils engrangérent seuls dans ladite grange de l'abbaye, à l'exclusion dudit Le Pape, comme il s'est toujours pratiqué.

Tous les fonds de terre, soit en prez, soit en labeur, doivent dixme à l'abbaye, soit que la superficie ait changé.

Il faut observer icy que la plûpart des clos d'Orbaiz n'ont pas toujours été clos, et les prez sont tantôt en terres labourables et tantôt en herbes ou prez. Quand on met des terres labourables en prez ou en clos, si dans la suite on

1. [Dans le silence du Dom Du Bout, nous donnons cette date avec d'autant plus de réserve que la déclaration de février 1657, n'ayant pas été enregistrée en Parlement, n'a jamais eu force de loi. V. notamment : Louis de Héricourt, *Les loix ecclésiastiques de France dans leur ordre naturel*, vo Dixmes ; Néron et Girard, *Recueil d'édits et d'ordonnances royaux*, II, 53.]

2. [Nous avons vainement recherché cet arrêt aux Archives nationales. Peut-être y a-t-il erreur dans l'indication donnée ici par Dom Du Bout.]

Digitized by Google

y séme du grain, lin ou chanvre, ce n'est point une novalle, de sorte que les nouveaux enclos et les nouveaux prez doivent toujours la dixme à l'abbaye comme les autres terres dudit dixmage d'Orbaiz.

C'est aux curez à faire reconnoitre et prouver les novales d'Orbaiz.

Si dans la suite quelques curez ou vicaires perpétuelz, moins raisonnables que Messire Pierre d'Avaux, veulent plaider et chicaner contre l'usage établi icy, il faudra qu'ils commencent par faire reconnoître à leurs fraiz et dépens les prétendues novalles, car il n'y en a aucune de reconnue jusqu'à présent, — et alors on les leur contestera. Les Déclaration et arrests cy-dessus citez sont de grands préjugez contre eux.

Ces remarques paroîtront peut-être fort minces ou inutiles et de peu de conséquence par rapport audit étang de Mont-Libôt; mais elles peuvent servir, pour les autres, à cause du grain que l'on y séme lorsqu'on fait reposer et labourer iesdits étangs, à cause de la dixme que les vicaires perpétuelz y prétendent lever. Ils n'ont point non plus la dixme des pêches desdits étangs.

Emprunt de 2000 liv.

Au commencement du mois d'août de la présente année 1701, la communauté étant redevable et se trouvant pressée de payer plusieurs sommes considérables tant à Monsieur l'abbé pour le terme échu à la Saint-Jean-Baptiste derniére de la recepte de la manse abbatiale, qu'à Messieurs les curez pour leurs portions congrues échues dez le premier juillet dernier, et n'ayant point de quoy y satisfaire, soit par son revenu et ses épargnes, soit par le secours et assistance de quelque ami, on fut obligé d'emprunter deux mille livres à constitution de rente au denier vingt de Mademoiselle Magdelaine Vertus, demeurant à Château-Thierry; ladite somme de deux mille livres remboursable en quatre payemens[1]. Les taxes extra-

Raisons et nécessité de cet emprunt.

1. [Constitution de rente pour madame de Vertus contre les RR. PP. relligieux d'Orbais (contrat sur parchemin). — « Par devant les notaires royaux à Château-Thierry..... Dom Robert Le Nain, prebstre relligieux, procureur et celairier de l'abbaye Saint-Pierre de Chezy, fondé de procuration des relligieux, prieur et couvent de l'abbaye Saint-Pierre d'Orbaiz, passée devant Gauvain et Chevallier, notaires audit Orbais, le trentiesme juillet dernier, ...lequel audit nom a recongnu avoir vendu et constitué... envers dame Magdelaine de Vertus, fille marchande demeurant audit Château-Thierry, ... c'est asçavoir la somme de cent livres de rente annuelle et perpetuelle sauf le rachapt au denier vingt, ...à icelle rente avoir, prendre et recevoir speciallement sur la ferme..... de la Croix-Marotte scituée proche Orbais.....» Fait et passé à Château-Thierry, le 5 août 1701. (Minute de Rimbert, notaire à Château-Thierry). Signé Carrier et Rimbert, — *Archives départ. de la Marne*, f. d'Orbais, n° 4.]

Digitized by Google

ordinaires, capitations, décimes, dons gratuits, droits d'amortissement et nouveaux acquêts, taxes pour les armoiries, pour les eaux et les bois, et autres nouvelles impositions que la communauté fut obligée de payer; la non-valeur et le peu de rapport des terres et étangs dont la plupart ne produisirent rien à cause d'un grand débordement d'eaux sauvages qui renversérent les chaussées et firent périr et perdre pour trois mille livres de poissons ; le vil prix des grains et autres espéces qui ôtoit aux fermiers les moyens de payer les propriétaires; l'exactitude avec laquelle Monsieur de Montréal et Monsieur Jolly, pensionnaire sur le prieuré de l'Abbaye-sous-Plancy, vouloient être payez et se faisoient payer aux premiers jours des termes et quartiers échus, et autres fâcheuses conjonctures obligérent lesdits religieux à emprunter ladite somme de 2000 livres.

Procession aprés vêpres le jour de l'Assomption de la Sainte-Vierge.

Le quinziéme jour d'août audit an 1701, jour et feste de l'Assomption de la trés sainte Vierge, en conséquence d'un mandement du seiziéme de juin précédent publié par ledit seigneur évêque de Soissons, Fabio Brulart de Sillery [1], et transcrit tout au long cy-dessus, chapitre IV, § 4, on fit pour la premiére fois par tout le diocése la procession générale aprés vêpres pour le vœu du feu Roy trés chrétien Louis treiziéme du nom, dit le Juste, fait le dixiéme jour de février 1638 à Compiégne, à la sollicitation du fameux Pere Joseph de Paris capucin, — ce qui étoit déjà établi dans les autres diocéses.

Les religieux font leur procession en particulier.

Les religieux de cette abbaye firent ladite procession en particulier dans leurs église et cloître aprés vêpres : mais suivant lesdites transactions, sentences et autres actes cy-dessus citez chap. IV, § 4, les vicaires perpétuelz, le clergé et la parroisse Saint-Prix devroient accompagner lesdits religieux dans cette procession et toutes autres publiques et générales établies et à établir, ausquelles lesditz religieux auroient le premier rang et y présideroient, comme dit expressément ladite transaction faite le 27 janvier 1597 entre lesdits religieux et Messire Pierre Vinnot.

Si on n'a point conservé ce droit et cet usage pendant un tems considérable, c'est parce que le nombre des religieux

1. [*Fabius* ou *Fabio Brulart*, fils de Louis Brulart, marquis de Sillery, et de Marie-Catherine de la Rochefoucauld, portait : de gueules, à une bande d'or, chargée d'une traînée de sable, accompagnée de cinq caques ou barils de poudre de même (Chevillard, *France chrétienne*). A. de Marsy, *Notes pour servir à un armorial des évêques de Soissons*, p. 15.— *Gallia*, IX, 435.]

Digitized by Google

tant anciens que réformez a été réduit pendant plus de soixante ans à un trés petit nombre de religieux âgez et infirmes ; mais on peut et on doit présentement rétablir l'ancien usage, puisque les religieux de chœur sont au nombre de six.

Subvention de 1500000 liv. accordée au Roy en 1701.

Le vingtiéme jour de juin de cette présente année le clergé de France s'étant assemblé extraordinairement à Paris par ordre du Roy, accorda à Sa Majesté par forme de subvention à lever sur le clergé séculier et régulier de France la somme de quinze cens mille livres payables au premier octobre suivant. Voyez ce qui a été dit cy-dessus chap. IV, § 3, Des offices claustraux, au sujet des taxes, impositions, subventions pour les années précédentes, la présente et les suivantes.

4 000 000 l. accordez au Roy pour 1702 et suivantes.

Ledit clergé accorda de plus à Sa dite Majesté pendant les années 1702 et suivantes quatre millions par chacun an par forme de subvention, tant que la guerre durera. *Vide* ibid. ubi suprà.

Echange de deux arpents de terre.

Le dernier jour de septembre de cette présente année, les religieux consentirent à l'échange de deux arpents de terre de la ferme de Marlaix avec pareil nombre ou environ de la ferme du Tremblay, faite entre ledit sieur Mathurin Gauvain, propriétaire de Marlaix, et ledit Pierre d'Autroy, fermier du Tremblay, pour leurs commodité et avantages réciproques.

Information contre les chasseurs.

En conséquence d'une commission obtenue à la Table de Marbre de Paris dez le septiéme jour de juin mil six cens quatre-vingt dix-huit, à la requête dudit sieur abbé de Montréal, on fit informer au mois de décembre 1700 contre plusieurs particuliers qui chassoient et pêchoient dans l'étendue de la seigneurie et de la riviére d'Orbaiz. Et au mois d'octobre et de novembre de l'année présente 1701, en vertu d'une commission nouvelle de la Table de Marbre de Paris, du neuviéme jours de mars audit an 1701, adressée au sieur de La Haye, prévôt royal de Château-Thierry et maître particulier des bois et forests du duché de Château-Thierry, on fit assigner par Nicolas Mercier, huissier royal, les nommez Jean de Villongue [*lisez* Villelongue], Antoine d'Esteuf[1], Antoine de Laître, s[eigneu]r de Beaufort[2], Paul Ferrand, s[eigneu]r des Bou-

1. [Antoine d'Esteffe (*al.* de Stef, Estef, Esteufle, Déteufile), écuyer, demeurant à la Chapelle-sur-Orbais, avait épousé Elisabeth Charlotte de Villelongue, fille majeure, demeurant à Corrobert, sœur de Jean de Villelongue. (Contrat de mariage du 28 mai 1701). Etude de Me Charlot.]

2. [« Antoine de Laistre, escuyer, sieur de Beaufort, demeurant à La

Digitized by Google

leaux [1], cy-devant capitaine du régiment de Guyenne, N. et N. [de] Chavigny [2], Charles Chevallier, sergent royal, et Jean Chevallier, fermier des Angloux [3], à comparoître personnellement devant ledit sieur de La Haye.

Lesdits de Villongue [*lisez* Villelongue] et d'Esteuf s'accommodérent pour les fraiz. Lesdits de Chavigny obtinrent un arrest de défense à ladite Table de Marbre sur un faux exposé de plusieurs nullités et défauts de formalités dans ledit ajournement personnel.

Lesdits de Laître, sieur de Beaufort, Ferrand et Charles Chevallier obtinrent aussi un arrest de défense de la Cour du Parlement de Paris du dix-huitiéme jour de novembre audit an 1701, qu'ils firent signifier le vingt-quatriéme jour suivant du même mois.

On accommode cette affaire.

Cette procédure n'alla pas plus loin, parce que tous différens particuliers promirent de se désister de chasser, et employérent plusieurs personnes puissantes et amis de l'abbaye qui sollicitérent si instamment en leur faveur, que l'on ne put honnê-

Corre [auj. La Caure], seigneurie de Montmort », fit le 1 juillet 1675, au profit des religieux, une déclaration des logis et héritages à lui appartenant et situés sur la seigneurie d'Orbais, terroir de la Chapelle-sur-Orbais. *Archives départ. de la Marne*, f. d'Orbais, n° 38.]

1. [Paul Ferrand était fils d'un gentilhomme de la maison du roi, Pierre Ferrand, qui, le 15 juin 1685, avait acheté la terre des Bouleaux à Jacques Lefebvre, écuyer, seigneur de Maurepas. V. aux *pièces justificatives*.]

2. [Voir sur les gentilshommes de ce nom, contemporains et voisins de Dom Du Bout, ce qui a été dit plus haut au sujet de Pierre de Chavigny, abbé régulier d'Orbais en 1402. — A la fin du XVIIe siècle, le principal représentant de la famille dans le pays était Antoine de Chavigny (fils de Nicolas de Chavigny et de Blanche de Sapincourt), qui avait été baptisé à Verdon le 14 décembre 1646. Il épousa, le 29 septembre 1673, « damoiselle Caterine de Lestre [de Laistre], fille de Nicolas de Lestre, ecuyer, seigneur de la Motte, et de damoiselle Charlotte de Tassin. » De cette union naquirent trois fils : 1° François ; 2° Antoine ; 3° Louis, — qui furent baptisés à Orbais, dans l'église Saint-Prix, les 14 mars 1683, 24 avril 1685 et 16 février 1688. En effet, à l'époque dont il s'agit, « Antoine de Chavigni, « ecuyer, seigneur de Chavigni et de Courbois-les-Dezers et dame Cate- « rine de Laistre, sa femme, » résidaient en leur terre de « Montlibault, « paroisse d'Orbais. » (Actes des 10 août 1675, 28 avril 1693, 27 novembre 1698, etc...) Etude de Me Charlot. — Bibl. nat. Cabinet des titres, f. Chérin, dossier Chavigny.]

3. [« Charles Chevallier, huissier royal, demeurant à Orbais..... » — « Jean Chevallier, laboureur, demeurant aux Angloux...» (Actes des 7 mars et 11 octobre 1700. Etude de Me Charlot). Cf. *Archives départ. de la Marne*, f. d'Orbais, n° 10.]

Digitized by Google

tement et raisonnablement ne pas avoir toutes sortes d'égards et de déférences à leurs puissantes recommandations, tant à cause du rang distingué qu'ils ont dans le pays, qu'en vue des bons offices qu'ils ont rendus à notre communauté en différentes occasions, comme aussi pour ne pas engager plusieurs pauvres gentilshommes et autres en de grands fraiz qui les auroient fort incommodez s'ils avoient été contraints de les payer, ou plutôt que nous aurions avancez et perdus, plusieurs se trouvants insolvables. Cette procédure les a intimidés.

1702.

1702

Il étoit dûb 3000 l. aux religieux par Mr de Lançon s'il quittoit cette abbaye.

Par la transaction ou bail à vie du revenu de la manse abbatiale d'Orbaiz faits le troisiéme jour de mars mil six cens quatre-vingt-sept sous signatures privées entre feu Messire Jacques de Pouilly, marquis de Lançon, pour lors abbé commendataire d'Orbaiz, et le R. P. Dom Pierre Mongé, prieur, fondé de la procuration des autres religieux dudit Orbaiz, ledit sieur de Lançon, abbé, s'étoit obligé de payer ausdits religieux la somme de trois mille livres pour dommages et intérests des réparations et autres sujets déclarez et expliquez dans ladite transaction ou bail à vie, au cas qu'il vînt à quitter cette abbaye soit par permutation, démission, ou autrement que par mort, lequel cas est arrivé par sa démission libre et volontaire de ladite abbaye, le dernier jour de décembre mil six cens quatre-vingt-seize, en faveur de Jean Louis de Fortia de Montréal, avec l'agrément du Roy. En vertu de ladite transaction et aprés ladite démission, les religieux retinrent par leurs mains, du consentement dudit feu sieur de Lançon, lors vivant, et mort depuis, la somme de deux mille cinq cens livres d'une part, à lui due pour la derniére année de redevance de ladite manse abbatiale, et cent soixante-quinze livres d'autre part reçue par lesdits religieux des mains dudit sieur Mathurin Gauvain, notaire, provenant d'un remboursement d'une taxe à lui fait pour ledit sieur de Lançon, — de sorte qu'il n'étoit plus dûb ausdits religieux de reste desdites trois mille livres que la somme de trois cens vingt-cinq livres par la succession dudit feu sieur marquis de Lançon.

Madame de Lançon offre de payer aux religieux ce qui leur étoit dûb par son frere.

Madame Henriette de Pouilly, comtesse de Lançon, chanoinesse de Remiremont, sa sœur et unique héritiére [1], offrit de

1. [Henriette de Pouilly-Lançon, née en 1669, sœur cadette de Jacques de Pouilly, abbé d'Orbais, a laissé quelques souvenirs au sein du chapitre

Digitized by Google

payer ladite somme de 325 livres restans des trois mille livres, et de plus de donner ausdits religieux d'Orbaiz une quittance et décharge desdites deux sommes de deux mille cinq cens livres d'une part, et de cent soixante-quinze livres d'autre, avec une quittance et décharge générales et absolues de tous les arrérages et redevances de toutes les années précédentes dudit bail à vie de ladite manse abbatiale fait ausdits religieux par ledit feu sieur de Lançon, son frere, ledit jour troisiéme mars 1687, pourvû que lesdits religieux d'Orbaiz luy donnassent aussi une quittance de ladite somme de trois mille livres, et une décharge générale et absolue pour elle, ses hoirs, héritiers, ou ayants cause, de toutes les réparations dont lesdits religieux étoient tenus et chargez à la décharge dudit feu sieur abbé de Lançon, son frere, par la susdite transaction du 3 mars 1687, en sorte que ni ladite dame de Lançon, ni ses héritiers, ne pussent jamais être recherchez ni inquiétez pour lesdites réparations dont nous étions tenus à la décharge de son dit feu frere abbé, et qu'enfin lesdites quittances et décharges, étans données sous les signatures privées desdits religieux, fussent transcriptes et insérées mot à mot dans le registre des délibérations capitulaires, ensuite de l'acte capitulaire fait en conséquence de la délibération faite pour accepter ou rejetter lesdites offres de ladite dame de Lançon, pour y avoir recours en cas de besoin. — Lesdits religieux délibérérent entre eux et furent conseillez d'accepter les offres de ladite dame de Lançon aux conditions qu'elle proposoit ; et pour obtenir le payement de ladite somme de trois cens vingt-cinq livres, outre les quittances de ladite somme de trois mille livres et la décharge absolue de toutes les réparations, ils avoient encore besoin d'une décharge des mêmes réparations de la part de Mr l'abbé de Montréal pour mettre à couvert de toutes recherches Mr de Lançon ou ses héritiers. Ledit sieur abbé de Montréal donna cette décharge en ces termes :

Les religieux acceptent les offres de Madame de Lançon.

« Je soussigné, abbé d'Orbaiz, consens que Mr le marquis « de Lançon, cy-devant abbé d'Orbaiz, soit déchargé des répa- « rations que les religieux d'Orbaiz étoient tenus de faire à sa « décharge par le traitté du troisiéme mars mil six cens « quatre-vingt-sept. Fait à Bourges ce trentiéme novembre « mil sept cens. Signé Fortia de Montreal, abbé d'Orbaiz. »

Décharge de Mr de Montréal à Mr de Lançon.

noble de chanoinesses séculières dont elle faisait partie. Voir : Destrayes, *Une élection au chapitre de Remiremont en* 1706, p. 13, 21, 27, 38, 40, 41, etc..., Remiremont, 1876, in-8°.]

Digitized by Google

L'original est dans le chartrier; on en a donné une copie collationnée à Madame de Lançon.

Signature apposée au bas d'un acte du 27 juin 1702

Madame de Lançon paye 325 l. aux religieux, et leur donne une quittance générale de toutes les années de jouissance du bail à vie fait le 3 mars 1687.

Cette affaire étant enfin amenée et conduite à ce point d'accommodement, Maître Thomas Charlier, prêtre et curé de Vonc, fondé de la procuration à luy donnée par Henriette de Pouilly, comtesse de Lançon [1], dame chanoinesse de Remiremont, et passée le 4 juillet 1701 à Mélimé [2] en Champagne pardevant Misset, notaire royal résident au Chêne, en présence des sieurs Jean Arnoult et Jean Aubert, témoins, paya ausdits religieux d'Orbaiz ladite somme de trois cens vingt-cinq livres restant de trois mille livres à eux dues par Mr le marquis de Lançon cy-devant abbé, pour avoir quitté cette abbaye autrement que par mort; de plus ledit sieur Charlier, audit nom, donna une quittance et décharge générale ausdits religieux de toutes les redevances des années de jouissance de la manse abbatiale par eux dues audit sieur de Lançon, ladite quittance dudit sieur Charlier, procureur, du 31e mars 1701. Et en conséquence de ce payement de trois cens vingt-cinq livres et de la quittance absolue et générale des redevances dudit bail à vie de la manse abbatiale, les religieux de leur côté donnérent à ladite dame de Lançon, le vingtiesme jour de may suivant de la même année 1701, une quittance de ladite

1. [Lançon (*Lancium*, *Lansum*, *Lansson*), sur le ruisseau de Balderange. — La propriété de Lançon, d'une étendue de trois cents arpents, fut achetée, suivant contrat du 25 novembre 1718, a Henriette de Pouilly, moyennant la somme de trente-huit mille francs, par des chanoinesses régulières de Saint-Augustin, qui, chassées de Hollande en 1717, s'étaient réfugiées à Charleville. (Leur maison avait été fondée en 1471, sous le titre de Notre-Dame-de-Nazareth, à Walvirck, mairie de Bois-le-Duc.) Le couvent de Lançon a existé jusqu'à la Révolution. Les cellules et les bâtiments principaux d'habitation ont été détruits en 1861. Voir pour les détails : E. de Montagnac, *Ardennes illustrées* (les), t. II, 2me partie, p. 75.]

2. [La maison seigneuriale de Mélimée, vers 1717, avait servi de retraite aux chanoinesses régulières de Saint-Augustin, expulsées de Hollande pour cause de religion. Elles y étaient restées jusqu'au moment où elles allèrent s'établir à Lançon. — Hubert, *Géographie historique du département des Ardennes*, p. 460, Charleville, 1855, in-12; cf. *ibid.*, p. 469.]

Digitized by Google

somme de trois mille livres, sçavoir : deux mille cinq cens livres, pour la dernière année dudit bail à vie, dues audit sieur de Lançon aux termes de Pâques et Saint-Jean-Baptiste de l'année 1697, et cent soixante-quinze livres reçues dudit sieur Gauvain, l'une et l'autre [somme] retenue avec l'agrément dudit feu sieur marquis de Lançon lors vivant, et lesdites trois cens vingt-cinq livres payées par ledit sieur Charlier audit nom.

Les religieux donnent à Madame de Lançon une quittance de 3000 l. et une décharge des réparations.

Lesdits religieux donnérent aussi à ladite dame de Lançon une décharge absolue et générale de toutes les réparations dont ils étoient tenus et obligez à la décharge de feu Mr son frere par ladite transaction du 3 mars 1687, — lesquelles décharge desdites réparations et quittance de la somme de trois mille livres, données sous signatures privées à ladite dame de Lançon, sont insérées et transcriptes mot à mot dans le registre des délibérations capitulaires, aprés l'acte de ce jour vingtiéme de may mil sept cens deux. Recours à iceux.

On n'exigea point de Madame Henriette de Pouilly, dame comtesse de Lançon, ni dudit sieur Charlier, son procureur, une décharge des réparations dont les religieux étoient tenus par ladite transaction du 3 mars 1687, pour plusieurs raisons :

Les religieux ne demandent point de décharge des dites réparations. Pourquoy ?

1° Parce qu'aprés la démission dudit feu sieur abbé de Lançon et prise de possession de cette abbaye par Mr de Montréal, ledit R. P. Dom Pierre Mongé, prieur, pour satisfaire audit traitté du 3 mars 1687, fit promptement en 1697 faire toutes lesdites réparations, qui furent aussi-tôt reçues et approuvées par ledit sieur abbé de Montréal, et en a donné, comme dit est, sa décharge audit sieur de Lançon le 30 novembre 1700.

2° Parce que, par le nouveau bail à vie du revenu de ladite manse abbatiale fait ausdits religieux par Mr l'abbé de Montréal le septiéme jour de mars mil six cens quatre-vingt-dix-neuf, lesdits religieux se sont obligez tout de nouveau et d'abondant à faire toutes les réparations pendant la vie abbatiale de Monsieur de Montréal, et ainsi il est évident que lesdits religieux (en donnant le 20 may de la présente année 1702 à ladite dame de Lançon, une décharge des seules réparations dont ils étoient tenus à la décharge dudit feu sieur abbé de Lançon par ladite transaction du 3 mars 1687), n'ont rien risqué et ne se sont exposez à aucunes fâcheuses suites à l'avenir, puisque Monsieur l'abbé de Montréal, les trouvant bien et dûment faites, les a reçues, et en a déchargé feu Mr de

Les religieux n'ont rien risqué en déchargeant Mr de Lançon. Pourquoy ?

Digitized by Google

Lançon, son prédécesseur, et que lesdits religieux s'y sont obligez d'abondant par ledit nouveau bail à vie fait ledit jour septiéme de mars mil six cens quatre-vingt-dix-neuf, entre Mr de Montréal et les religieux.

Emprunt de 500 l. sans intérest.

Environ ce même tems, la communauté des religieux d'Orbaiz se trouvant pressée par plusieurs créanciers pour le payement de leurs créances et n'étant pas en état d'y satisfaire pour les mêmes raisons rapportées au commencement du mois d'août de l'année précédente, fut encore obligée d'emprunter la somme de cinq cens livres de Mademoiselle Chiarry, demeurant alors au bourg de Chezy, pour subvenir ausdits pressans besoins et payer les debtes les plus pressées.

Echange de huit arpents de terre.

En la même année ou environ on échangea huit arpents de terre pour pareil nombre avec le nommé Claude Le Clercq, laboureur, demeurant au village de la Chapelle-sur-Orbaiz. Lesdits huit arpents de terre qu'il a donnez en contre-échange sont situez joignant le bois de la Chapellote et dans la bienséance de la ferme de la Croix-Marotte nouvellement acquise [1].

Grand jubilé de l'année sainte.

Le seiziéme jour du mois d'avril de la présente année mil sept cens-deux, jour de Pâques, on publia dans tout ce diocése de Soissons le grand jubilé de l'année sainte de cent ans en cent ans, accordé par Notre Saint Pere le pape Clément onziéme le dix-huitiéme jour de juillet de l'année précédente 1701, suivant la bulle de Sa Sainteté desdits jour, mois et an. Et ce en vertu du mandement spécial de Messire Fabio Brulart de Sillery, évêque de Soissons, donné à Paris le vingt-quatriéme jour de mars de la présente année mil sept cens-deux.

Ouverture du jubilé.

L'ouverture s'en fit dans Orbaiz le lundi dix-septiéme jour dudit mois d'avril 1702, et dura jusqu'au lundi douziéme jour de juin suivant, lendemain de la fête de la Trés Sainte Trinité, feste trés solennelle dans l'église de cette abbaye à cause de la procession générale des saintes reliques. Les religieux de cette abbaye firent en leur particulier leurs cérémonies pour l'ouverture dudit grand jubilé de l'année sainte, comme pour celui de l'année derniére 1701. Mais il faut appliquer icy les

1. [Le contrat d'échange est du 20 août 1702. Les huit arpents qui, d'après ce contrat, étaient cédés a l'abbaye d'Orbais par Claude Le Clerc, venaient à celui-ci d'un échange antérieur avec les Ferrand, seigneurs des Bouleaux, V. aux *pièces justificatives*.]

Digitized by Google

observations qu'on y a faites pour tâcher de rétablir l'ancien droit de l'abbaye sur les vicaires perpétuelz et sur la parroisse Saint-Prix.

Clôture du jubilé.

La clôture de ce grand jubilé s'en fit dans l'église de l'abbaye, aprés complies, ledit jour de lundi douziéme de juin ; le R. P. Dom Antoine Le Marquant [1], religieux et thrésorier de l'archimonastére de Saint-Remy de Reims, qui remplit fréquemment les premiéres chaires de Reims, et qui avoit prêché la veille, jour et fête, et l'année derniére, la fête des saintes reliques, avec une approbation universelle, prêcha sur le sujet du jubilé avec un succez toujours égal et se fit admirer icy comme à Reims.

Aprés le sermon, on fit la procession au tour du chœur et du cloître. Maître Pierre d'Avaux étant en surplis et son clergé aussi, avec toute la parroisse Saint-Prix, y assistérent. On finit cette grande et sainte cérémonie par le *Te Deum*, les versets et les oraisons convenables.

Copie de la bulle de N. S. P. le Pape Clément XI pour le grand Jubilé de l'année sainte pour la ville et diocése de Soissons.

Bulle de Clément XI pour la ville et diocése de Soissons.

Clément XI, pape, pour servir de mémoire à la postérité.

« Nôtre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ fils de Dieu, « dont nous sommes le vicaire sur la terre, sans l'avoir me- « rité, a voulu nous donner la puissance de lier et de délier, « afin que, veillant continuellement sur son troupeau avec « toute l'application possible, nous nous employions avec un « soin et un amour paternel à lui procurer le salut. C'est « pourquoy considérant que les fidéles de la ville et du diocése « de Soissons n'ont pû venir en nôtre bonne ville, à cause de « la distance des lieux, ou d'autres empêchemens qu'ils ont « eus, pour y acquérir les trésors célestes du jubilé de l'année « passée, qui avoit été accordé par Innocent XII, d'heureuse « mémoire, nôtre prédécesseur, et desirant pourvoir à leur sa- « lut, et ayant égard aux humbles priéres de *nôtre vénérable « frere l'Evêque de Soissons*, nous confiant en la miséricorde « de Dieu tout-puissant et en l'authorité de ses bienheureux

1. [Dom Antoine Le Marquand, natif de Lisieux, avait fait sa profession monastique dans l'abbaye de Saint-Faron de Meaux, le 6 juillet 1689, à l'âge de 21 ans.]

Digitized by Google

« apôtres Pierre et Paul, Nous de nôtre autorité apostolique « octroyons et accordons par ces présentes à tous et [à] chacun « des fidéles de l'un et de l'autre sexe desdites ville et dio- « cése de Soissons, qui étant véritablement pénitens, s'estant « confessez et ayant reçû la sainte communion, visiteront « pendant quinze jours de suite ou interrompus quatre églises « ou chapelles ou lieux pieux qui leur seront une fois dési- « gnez par ledit ordinaire de Soissons, et là réciteront avec « piété cinq fois l'oraison dominicale et cinq fois la salutation « angélique pour le pardon de leurs péchez, pour la paix entre « les Princes chrétiens, pour l'extirpation de l'hérésie et pour « l'exaltation et les besoins présens de la Sainte Eglise nôtre « mere, qu'ils gagnent pour une fois seulement la remission et « l'indulgence pléniére de tous leurs péchez accordée pour la- « dite année du jubilé, comme s'ils avoient personnellement « visité les quatre églises désignées de nôtre dite bonne ville « de Rome, aux jours marquez pendant ladite année du jubilé « pour gagner ledit jubilé, et comme s'ils avoient accompli les « autres choses à ce requises.

« Voulant que ledit ordinaire puisse, selon qu'il le jugera « à propos, réduire lesdits quinze jours à un moindre nombre « pour les pauvres, les infirmes, les vieillards, les femmes « enceintes, les filles, les veuves et [autres] personnes qui au- « ront quelque empêchement légitime, comme aussi pour les « chapitres, congrégations tant séculiéres que réguliéres, « communautez, universitez et confrairies qui visiteront pro- « cessionnellement lesdites églises, et pour autres causes que « ledit ordinaire trouvera raisonnables.

« Et pour l'effet de ce jubilé nous accordons aux personnes « susdites le pouvoir de choisir pour confesseurs tels prêtres « qu'il leur plaira séculiers ou réguliers, de quelque ordre « qu'ils soient, entre ceux qui seront députez nommément « par ledit ordinaire pour ledit jubilé dans les églises par lui « ordonnées, lesquels ayant entendu avec soin leurs confes- « sions et leur ayant enjoint une pénitence salutaire, pour- « ront les absoudre et chacun d'eux de toutes sortes de pé- « chez, crimes, excez et délits, quelque griefs et énormes « qu'ils puissent être, même réservez au Saint Siége Aposto- « lique et contenus dans la bulle *in coena Domini*, et des « censures et peines ecclésiastiques, à l'effet seulement de ga- « gner le jubilé.

« Nous accordons aussi le pouvoir de gagner encore une

Digitized by Google

« fois ce jubilé, selon la teneur des présentes, à ceux qui sont « venus à Rome et qui l'ont déjà gagné en quelque maniére « que ce soit.

« De plus nous voulons qu'à l'égard des religieuses de « quelque ordre qu'elles soient, des communautez d'orphelins « et d'autres femmes qui vivent en commun, ledit ordinaire « puisse leur prescrire les conditions, la maniére et le tems, « ainsi qu'il le jugera à propos, pour qu'ils puissent gagner le « jubilé dans leurs monastéres ou maisons. Enfin que ledit « ordinaire puisse en toutes les choses susdites et chacunes « d'icelles, faire, ordonner, pourvoir et apporter tels remédes « qui lui paroîtront propres et convenables, ainsi qu'il le ju- « gera expédient pour le salut des âmes.

« Les présentes ne devront avoir force et valeur que pour « deux mois seulement, à commencer du jour de la publica- « tion d'icelles. Voulant aussi qu'on ajoûte la même foy aux « copies des présentes, etc.

« Donné à Rome à Sainte Marie Majeure, sous l'anneau du « pescheur, le 18 juillet 1701, la premiére année de nôtre pon- « tificat. Signé Oliverius. »

Mandement de Monseigneur l'Evêque de Soissons pour la publication du Jubilé.

« Fabio Brulart de Sillery, par la miséricorde divine évêque « de Soissons, doyen et premier suffragant de la province de « Reims, à tous les fidéles de nôtre diocése, salut et bénédic- « tion. Voicy des richesses abondantes. Nôtre trés saint Pere « vous fait part *de tout ce qu'il y a de meilleur dans Israël.* Il « ne vous distingue pas d'avec ceux des fidéles qui lui doivent « être les plus chers, qui sont tous les jours sous ses yeux et « qu'il éléve, pour ainsi dire, dans son sein. Il vous ouvre les « thrésors célestes du jubilé de l'année sainte. Il vous accorde « des indulgences pour lesquelles vous auriez dû faire le « voyage de Rome[1]; et cette grâce vous doit être trés pré- « tieuse: mais comment la recevrez-vous cette grâce si insigne, « si nouvelle ? Quelle idée avez-vous des dispositions qu'elle

1. Quelques évêques de France, ou leurs grands vicaires, ont obligé tous les peuples de chaque parroisse de venir en procession générale dans leur ville épiscopale et dans leur église cathédrale, pour y faire une fois leurs stations. Cela s'est ainsi pratiqué dans le diocése de Beauvais, à cause,

Digitized by Google

« demande de vôtre part ? Si vous regardiez ce jubilé comme « un moyen de vous purifier sans passer par le baptême la- « borieux de la pénitence, si vous croyiez, aprés avoir satisfait « aux pratiques que nous allons vous prescrire, vous être ac- « quitez pleinement envers la justice de Dieu, vous seriez « dans une erreur grossiére. L'Eglise ne prétend pas par les « indulgences qu'elle donne de tems en tems favoriser la « lâcheté, et l'impénitence des pécheurs ; mais elle veut con- « descendre charitablement à la foiblesse et à l'impuissance « de ceux qui sont véritablement contrits et humiliez. Ne « vous flattez donc pas ; vous ne joüirez de la grâce qui vous « est présentée qu'autant que vous détesterez sincérement « vos péchez, et que vous tâcherez de les expier par des satis- « factions proportionnées à leur énormité et à vos forces. « Nous vous exhortons à concevoir ces sentimens, et à « prendre une résolution généreuse *de vous juger vous-mêmes*, « *afin que vous ne soyez pas jugez de Dieu et que vous ne re-* « *ceviez pas en vain ses grâces*. Vous sentez l'interest que « vous avez de vous hâter de flêchir sa miséricorde ; vous « voyez le trouble où est toute l'Europe ; et qui ne sçait que « tant et de si horribles guerres sont les fruits de nos iniqui- « tez ? Convertissez-vous donc à Dieu de tout vôtre cœur dans « les pleurs, dans les jeûnes et dans les gémissemens. *Déchi-* « *rez vos cœurs et non vos vêtemens : convertissez-vous au Sei-* « *gneur vôtre Dieu, puisqu'il est bon et compatissant, qu'il est* « *patient et riche en miséricorde et qu'il peut se repentir du* « *mal dont il nous a menacés*. Et afin que l'on sçache tout ce « qu'il faut faire pour cette grande indulgence, de l'avis et « conseil de nôtre vénérable chapitre, auquel nous avons fait « communiquer la bulle du jubilé par nos vicaires généraux, « voicy l'ordre qui sera gardé....

(Aprés les instructions cy-dessus et en l'autre page suit l'ordre pour le jubilé et ce qu'il faut faire pour le gagner) :

« 1° On fera la publication du jubilé le premier dimanche qui suivra le jour auquel on aura reçû le susdit mandement.

« 2° L'ouverture du jubilé se fera le lundi dix-septiéme « avril, lendemain de Pâques, dans l'église cathédrale et dans

dit-on, que Toussaint Janson de Fourbin [Forbin], évêque, étoit cardinal de Rome. Les religieux bénédictins de l'abbaye de Breteüil y allérent en procession avec le curé et la parroisse du même lieu. Les religieux de l'abbaye Saint-Germer de Fley (*Gallia* IX, 787) firent le même.

Digitized by Google

« toutes les autres églises de notre diocése par une procession « générale, au retour de laquelle on célébrera dans nôtre « église une messe solennelle du Saint-Esprit, et ledit jubilé « durera jusqu'au lundi douziéme juin, lendemain de la feste « de la Trinité, inclusivement.

« 3° Le Saint Sacrement ne sera pas exposé dans au- « cune église de nôtre diocése au sujet du jubilé. On y expo- « sera seulement la sainte croix et les reliques, et les autels « demeureront parez selon la qualité du tems et du jour. »

S'ensuivent plusieurs autres [instructions] ordinaires et usitées en pareil cas pour le réglement des jeûnes, priéres, aumônes, confessions, communions, confesseurs, stations et autres qu'on peut voir dans tout autre mandement en pareille rencontre. Il y est aussi parlé, comme dans la susdite bulle, des religieuses et autres personnes qui vivent en clôture, des femmes, vieillards, infirmes, etc. Enfin le mandement finit par ces paroles remarquables et presque ordinaires dans tous les mandemens de *Messieurs les évêques de France*. « Donné à Paris — ou à Versailles, à Fontainebleau, à Saint-Germain-en-Laye, à Marly, à Chambor, séjours ordinaires de nos Roys — où nos affaires nous retiennent, le vingt-quatriéme jour de mars mil sept cens-deux. Signé : Fabio Brulart de Sillery, évêque de Soissons ; et plus [bas] : par Monseigneur, Vuillaume. »

Permission de confesser, et de faire confesser les autres religieux que le supérieur jugeroit capables.

Le vingt-sixiéme jour de may de la présente année Mr Le Bon de Moisemont, archidiacre et vicaire général dudit Mre Fabio Brulart de Sillery, permit audit Dom prieur d'Orbaiz, ou plutôt renouvella et continua les approbations de confesser, d'absoudre de tous les cas réservez audit seigneur évêque, et même pria ledit Dom prieur de faire confesser les religieux qu'il jugeroit à propos et capables de s'en bien acquiter dans des nécessités et cas imprévus pour la commodité des peuples et des pélerins. Il faut remarquer que ces permissions doivent être renouvellées de tems en tems selon la discipline nouvellement établie dans la France par les évêques.

Mr l'abbé demande la permission de manger de la viande dans l'intérieur du monastére.

Au mois de may de la présente année 1702, Monsieur de Montréal, abbé commendataire de cette abbaye, souhaittant d'y venir passer tous les ans quelques mois, s'adressa au chapitre général de notre congrégation assemblé actuellement dans le monastére de Marmoutier-lez-Tours, pour obtenir la permission de manger habituellement de la viande dans l'infirmerie, ou

Digitized by Google

même dans les chambres des hostes de la communauté ; mais le définitoire chargea le Révérend Pere Dom Arnoul de Loo[1], prieur de Saint-Denys en France et l'un des neuf définiteurs[2], d'écrire la lettre suivante audit Dom Nicolas du Bout, prieur d'Orbaiz, où on marque un expédient que l'on ne put exécuter, les lieux n'estans plus habitables.

(*A suivre.*)

1. [Dom Arnoul de Loo, né à Rouen, fit profession dans l'abbaye de Jumiéges, le 2 mai 1663, à l'âge de 19 ans. Il fut administrateur de Saint-Germer de Flaix (1678), prieur de Saint-Père de Chartres (1681), abbé régulier de Saint-Martin de Séez (1687), prieur de Saint-Germain des Prés et de Saint-Denis en France. Nommé supérieur général en 1711, il mourut à Saint-Germain des Prés le 9 août 1713, et fut inhumé auprès de ses prédécesseurs, dans le chœur de la grande chapelle de la Vierge. *Gallia*, VII, 487. Dom Bouillart, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prés*, p. 291, 324.]

2. [Les *définiteurs* dont la réunion formait un Conseil appelé *Définitoire*, étaient neuf religieux choisis parmi les supérieurs des divers monastères de la Congrégation de Saint-Maur assemblés pour le Chapitre général qui se tenait tous les trois ans Ce conseil administrait les affaires de l'ordre, et chacun devait se soumettre à ses *définitions*.]

Digitized by Google

SIMPLE HISTOIRE*

Cette histoire commence avec le printemps : non le printemps transi du calendrier, qui grelotte sous les giboulées de mars, mais le vrai printemps du bon Dieu, qui fait chanter les buissons fleuris sous le soleil de mai.

Il y avait ce jour-là marché aux Fleurs dans le joli bourg de V... dont les rustiques maisons se mirent coquettement dans les eaux bleues de la mer; c'est là sous les frais et poëtiques ombrages de ce petit coin de la France, que se tenait, malgré l'heure matinale, une foule déjà animée.

De tous côtés arrivaient une quantité de charrettes, traînées par ces petits ânes, bourrées de fleurs de toutes sortes; c'était une avalanche, et le charmant village était comme métamorphosé en un immense bouquet.

C'est à leur petit lever qu'on obtient les plus précieuses faveurs des roses; aussi chacun s'empressait-il de faire sa provision. Un gros homme achetait un bouquet de pensées rustiques, deux grisettes se disputaient un pot de réséda, un jeune homme, à l'air fat, se contentait d'un œillet rouge : à trente pas on le croyait décoré, et à trois, on le prenait pour un sot : il était content!...

La Place du marché aux Fleurs faisait suite à une magnifique allée d'Acacias. On aperçut tout à coup à son extrémité, un nuage de poussière que soulevait le trot allongé de deux chevaux, entraînant une calèche découverte, dont le fond était gracieusement occupé par deux jeunes femmes, et dont la banquette de devant disparaissait sous des bottes de fleurs sauvages et de branches d'aubépine, qu'elles avaient dû cueillir dans les buissons.

La voiture s'arrêta : un groom en petite livrée vient abaisser le marche-pied, les promeneuses sautèrent à terre et s'engagèrent bientôt au milieu des étalages.

Les passants se retournaient pour les voir, mais c'était discrètement qu'on levait les yeux sur ces jeunes femmes, dont l'allure et la dignité simple imposaient le respect.

* Nous publions avec plaisir cette courte nouvelle, dont la forme simple et cependant ingénieuse, nous a paru digne d'éloge dans un temps de réalisme et de naturalisme comme le nôtre. Elle est due à la plume encore inexpérimentée d'une jeune fille qui porte un des plus beaux noms de l'aristocratie française. (*Note de la Rédaction.*)

Digitized by Google

Odette était dans sa vingtième année; elle était grande et sa démarche élégante, ses yeux pleins de douceur et son sourire gracieux donnaient un charme angélique à son visage rose et frais.

Les marchands regardaient les jeunes promeneuses en leur montrant leurs fleurs.

Elles s'arrêtèrent enfin devant la barraque d'une vieille femme qui semblait connaître Mlle d'Evran, elle lui dit : « Ah ! mamselle Odette allez-vous m'étrenner aujourd'hui ? six sous ce petit bouquet de roses, ça me portera bonheur, voulez-vous, ma bonne demoiselle? »

Odette prit le bouquet qu'elle offrit à sa sœur, puis son regard s'arrêta sur un pied d'œillet qui paraissait fort beau.

A la demande de la jeune fille la marchande le prit, et lui dit : « C'est un œillet blanc, mais, Mamselle, vous pourriez mieux choisir, celui-ci n'a qu'un bouton et n'aura qu'une fleur. »

« C'est pour cela que je le prends » dit Odette; et elle s'éloigna, tout heureuse de son nouvel achat.

Nos jeunes femmes regagnèrent leur voiture et quelques instants après, les chevaux s'étant arrêtés dans la cour d'un grand château Louis XIII, elle se retirèrent dans leurs appartements.

Odette dénoua les brides de son chapeau qu'elle jeta sur son lit, elle avait dû monter trop vite, car son cœur battait bien fort, quand elle posa son œillet sur la cheminée, en murmurant :

« S'il n'aimait pas les œillets blancs ? »

Elle prit ensuite une broderie anglaise, s'assit près d'une fenêtre, et rêva plus qu'elle ne travavailla.

A quoi, et à qui, Odette rêvait-elle ?

Elle était fille du marquis d'Evran, d'une des familles les plus considérables du pays, propriétaire aux environs de V...

Le marquis habitait un magnifique château, entouré d'un immense parc qui faisait l'admiration de tous les visiteurs; malheureusement les revenus de cette propriété étaient absorbés par la passion qu'avait M. d'Evran pour les innovations agricoles, lesquelles, ne réussissant pas toujours, avaient fini par amoindrir sinon le capital, du moins le bien-être de la maison.

Dans cette situation le Marquis avait dû marier sa fille aînée, en lui laissant simplement les espérances de son bien après lui; il ne pouvait faire mieux pour sa seconde fille.

La sœur d'Odette était de cinq ans plus âgée qu'elle, elle avait épousé un riche industriel M. Derguilly.

Cette jeune femme, que nous avons vue dans la voiture avec Mlle d'Evran, était charmante ; fort intelligente, fine et spiri-

Digitized by Google

tuelle, elle venait tous les ans passer trois mois chez son père, à la grande joie de sa jeune sœur qui, le reste de l'année demeurait seule entre le marquis et sa gouvernante, ayant perdu sa mère dès son bas âge. Ne quittant jamais leur manoir, la saison rigoureuse était peu faite pour égayer une jeune fille, mais Odette en avait pris son parti et ne s'ennuyait jamais: elle était active et savait s'occuper.

Mme Derguilly était chez son père, sans son mari: ce dernier, ayant été appelé à faire un long voyage pour ses affaires industrielles devait passer plusieurs mois dans les Colonies.

Un jour, au sortir de la messe, où Odette s'était rendue avec sa sœur Alice, elle entrevit dans un groupe de jeunes gens un étranger, dont la tournure et le grand air la frappèrent; leurs regards se croisèrent et Odette baissa le sien, ayant cependant assez vu, pour que la pensée de cet inconnu se fixât dans son esprit d'une façon dont elle se défendit tout d'abord et qui resta victorieuse.

Cette pensée, étant devenue pour ainsi dire constante, expliquait les rêveries continuelles de cette enfant qui n'avait eu besoin que d'un instant pour apprécier tout ce qui, dans ce jeune homme, appelait et retenait l'attention.

Elle ne se doutait cependant que par intuition que celui qui avait surpris sa sympathie si subitement, était digne en tous points de cette distinction, car il y joignait à un physique attrayant les qualités du cœur et celles d'un esprit élevé et cultivé.

Resté orphelin dès le plus jeune âge, la Providence voulut qu'un ancien ami de sa famille se chargeât de son éducation et de la direction de sa fortune, laquelle, assez délabrée, reprit, entre les mains d'un homme droit et habile, son ancienne splendeur. A 21 ans Robert de Pleumarin était à la tête d'une superbe situation. Il avait grandi dans le respect de tout ce qu'aujourd'hui on oublie malheureusement trop parmi la jeunesse; studieux et grave, il voyageait pour achever de se mûrir dans l'art difficile de connaître les hommes et la vie.

Un de ses amis l'ayant entraîné avec lui dans sa famille pour passer quelques jours de chasse, ce fut ainsi qu'il se trouva à portée du regard d'Odette, et que de cette rencontre toute fortuite, il était arrivé que la jeune fille avait fixé sa pensée sur lui; depuis elle ne l'avait jamais oublié; elle avait appris son nom, c'était tout : il était reparti.

Pendant qu'elle était toute absorbée par sa rêverie, sa sœur entra dans sa chambre, et la voyant mélancoliquement penchée sur sa broderie, l'aborda avec un sourire dans lequel il y avait autant de malice que de gaieté.

Digitized by Google

« Curieuse ! dit Odette en rougissant d'être surprise au milieu de ses réflexions. »

Alice fit quelques pas vers Odette qui se jeta dans ses bras et posa sa tête un peu pâlie sur son épaule.

Alice se doutait du sujet des pensées de sa sœur, elle ramena le front d'Odette jusqu'à ses lèvres avec une câlinerie de jeune mère :

« Tu l'aimes donc bien », dit-elle.

Mlle d'Evran resta silencieuse, mais son regard disait tout.

« Folle petite tête », reprit Alice, et passant son bras autour de sa taille, elle la conduisit gaiement au salon.

Elles s'assirent auprès d'une table avec leur ouvrage, mais Odette ne causa pas et travailla encore moins : elle rêvait toujours.

« Chère Odette, dit la sœur aînée, c'est assez rêvé, passons au positif. Mon père vient de recevoir de nouvelles propositions pour le parti qui déjà t'a été présenté et tout se trouvant réuni dans cette union, notre père m'a chargée de savoir auprès de toi si enfin tu te décidais à prendre cette communication au sérieux. »

La jeune fille, troublée par ces paroles, se leva, et d'une voix ferme lui dit : « Je t'en prie Alice, ne me parle jamais de projets d'avenir, j'obéis à une mystérieuse impression qui m'enchaîne, et jamais je n'y faillirai ; c'est un songe, une folie à laquelle je ne saurais me soustraire, et il faut que mon père apprenne par toi que cette proposition, tout avantageuse qu'elle soit, serait pour moi un malheur, et que je suis très décidée à ne me marier jamais, car jamais je ne trouverai celui qui, dans un instant, a pris toute ma vie. »

— « Je n'accepte pas cette décision et n'en parlerai point à mon père, laissant au temps seul, le soin de te faire changer d'avis », répondit Mme Derguilly.

— « C'est inutile », dit Odette ; elle sortit du salon et se dirigea vers l'avenue du château. Le soleil, jusque là caché par un léger brouillard, répandait depuis un instant une pure lumière ; c'était une de ces mélancoliques et douces matinées de printemps, la nature égayait la campagne de son premier sourire.

Odette était charmante ; elle avait posé sur sa blonde tête un petit châle de soie noire que la brise soulevait ; quelques boucles de cheveux échappées se jouaient sur sa figure pâle et triste. Le négligé du matin, en pleine campagne, lui allait à merveille.

Entraînée par la rêverie, elle se promena longtemps. Elle rencontra son père qui venait de faire une tournée dans ses propriétés, ils causèrent quelques instants et rentrèrent ensembles pour l'heure du déjeûner.

Quelques jours se passèrent sans incidents, lorsqu'on reçut,

Digitized by Google

au château du Beau-Site, une invitation pour la fête qu'une famille du voisinage allait donner pour célébrer le retour de noce d'un jeune couple uni depuis peu.

La perspective d'un bal souriait médiocrement à Mlle d'Evran; elle céda cependant aux instances de sa sœur, et se laissa entraîner.

Odette avait une élégante robe entièrement blanche, elle brillait toujours par sa simplicité au milieu des autres toilettes éclatantes, et parfois tapageuses.

Quand elles firent leur entrée accompagnées de leur père dans le salon où déjà une foule élégante était assemblée, un murmure flatteur accueillit les deux sœurs.

Odette s'arrêta saisie et troublée, en apercevant, au milieu de tous, celui qui depuis plus d'un an s'était emparé de son cœur.

Elle pâlit et rougit tour à tour, mais bientôt, maîtresse d'elle-même, elle s'assit auprès de sa sœur, qui ne fut pas moins surprise de la présence de M. de Pleumarin.

Odette dansa fort peu, et chaque fois que son regard rencontrait Robert, elle remarquait une grande mélancolie sur son front, et une extrême douceur sur son visage.

M. de Pleumarin en voyant Mlle d'Evran ne sut se défendre, d'un sentiment de profonde admiration, il avait l'âme trop ouverte à toutes les impressions du beau pour ne pas être frappé par cette jeune fille au visage charmant et plein de fraîcheur dont l'expression était si douce et si naturelle.

Une émotion profonde s'empara de lui; c'était comme le contre coup de l'émotion d'Odette.

Robert, poussé par le désir de connaître Mlle d'Evran, se fit présenter au marquis, afin de pouvoir inviter sa fille.

Au nom de Pleumarin M. d'Evran devint grave et froid; son visage prit une expression douloureuse, il s'inclina légèrement sans dire un mot.

Robert de Pleumarin remarqua, non sans étonnement, l'air glacial du Marquis, en en cherchant en vain la cause.

Il se fit ensuite nommer à Mlle d'Evran et en profita pour lui demander de lui accorder une valse.

Odette, à son approche, sentit son cœur s'agiter et une sorte de timidité s'empara d'elle, mais cependant elle répondit aimablement au salut cérémonieux de M. de Pleumarin.

Quand l'orchestre fit entendre les premières notes de la valse promise, Robert s'approcha de nouveau de Mlle d'Evran et le jeune couple se mêla à la foule des danseurs. Robert, penché sur sa danseuse, soutenait la taille d'Odette qui posait gracieusement sa petite main sur son épaule; elle se laissait aller au bonheur de voir, à ses côtés, ce beau jeune homme qu'elle aimait,

Digitized by Google

sentant peser sur elle le regard de Robert, qui l'enveloppait comme d'une caresse.

Odette était brisée par l'émotion ; c'en était trop pour sa nature délicate et impressionnable ; elle voulut réagir et cacher cette émotion à M. de Pleumarin, mais ce fut en vain, elle faiblit et laissa aller sa tête sur l'épaule de son danseur. Robert sentit qu'elle pesait davantage à son bras ; il s'arrêta troublé et vit qu'Odette pâlissait, il la souleva de sa main vigoureuse et l'assit à l'écart.

Mme Derquilly, non loin de là, reconnaissant sa sœur, se leva inquiète, et s'empressa auprès d'elle ; on l'entoura, et, après quelques soins elle revint à elle ; c'était une faiblesse passagère

Lorsqu'elle ouvrit les yeux elle aperçut Robert qui s'était éloigné à l'approche du Marquis d'Evran et elle lui adressa un regard reconnaissant et plein de tendresse.

Le Marquis, en voyant la fatigue de sa fille, fit demander sa voiture. Odette fut heureuse d'échapper enfin aux regards de l'assemblée, qui attribua cette légère indisposition à la chaleur qui régnait dans les salons.

Robert se trouva près de la porte de sortie au passage de Mlle d'Evran et lui demanda comment elle se trouvait et Odette ne dissimula point sa satisfaction, lorsqu'il lui dit qu'il espérait la revoir.

En rentrant dans sa chambre, après avoir raconté toutes ses impressions à sa sœur, Odette désira être seule, et lorsque la porte se fut refermée sur Mme Derguilly, elle ne se coucha point et médita longtemps.

Elle était heureuse à la pensée que M. de Pleumarin la connaissait, elle murmurait :

« Ah ! s'il savait combien je l'aime, s'il se doutait que c'est lui qui a causé toute mon émotion !... »

Elle avait le pressentiment qu'il l'aimerait peut-être, mais elle avait aussi celui que l'avenir lui réservait bien des larmes

Robert, en sortant du salon, ne rentra pas chez lui : il était en proie à une sorte d'agitation. Il s'achemina vers un bois voisin ; le temps était calme et le ciel serein, et il lui semblait que jamais ce bois n'avait répandu tant d'harmonie et de parfum. L'aurore commençait à déchirer les sombres voiles dont s'enveloppe la nature, et faisait place à ces heures matinales qui ne sont déjà plus la nuit, et ne sont pas encore le jour ; tout faisait silence. Seul, le rossignol jetait aux échos sa note perlée. Robert, pensif, laissait s'égarer ses pas, ne pouvant se soustraire au charme du souvenir de cette enfant si attrayante dont il ne pouvait plus détacher sa pensée ; c'était la première fois que son cœur battait avec une telle violence, il s'imaginait qu'une voix mystérieuse s'élevait dans son âme, pareille à une

Digitized by Google

chanson de printemps, et il se demandait pourquoi tout à coup, auprès de cette jeune fille faiblissante, ces accents s'étaient élevés. Sa promenade solitaire dura plus d'une heure, et, lorsqu'il revint chez son hôte, tout le monde dormait dans la maison; les domestiques seuls étaient déjà à leur service.

Pour la clarté de ce récit, nous sommes obligés de remonter quelques années en arrière.

Comme on l'a déjà vu, le Marquis d'Evran, au nom seul de Pleumarin, était devenu grave et avait paru mécontent; voici ce qui s'était passé entre les pères des deux jeunes gens, trente ans auparavant :

Le marquis d'Evran était fiancé à une très jolie personne, réunissant toutes les qualités qu'il désirait; ayant une fortune considérable. Il fit part de son mariage à un de ses amis, M. de Pleumarin, qui le félicita, et lui demanda à voir celle dont il avait fait choix. A quelques jours de là, le marquis vint un matin chez son ami pour l'engager à venir prendre part à un pique-nique qui devait avoir lieu, et auquel il y aurait fort peu de monde, puisque sa fiancée devait s'y trouver. Paul de Pleumarin, enchanté, accepta; et ils partirent pour se joindre au groupe plein de gaieté et d'entrain.

Le marquis d'Evran présenta à sa fiancée M. de Pleumarin; ce dernier approuva fort le choix de son ami, car il trouva la jeune personne accomplie; lui-même était fort joli garçon, et la différence était grande entre lui et M. d'Evran; aussi la jeune fille le trouva-t-elle très à son goût; elle n'était pas éprise de M. d'Evran, c'était un mariage de raison qu'elle faisait.

M. de Pleumarin et Mlle Leroy causèrent beaucoup ensemble, et le marquis, naturellement jaloux, en ressentit un certain froissement.

Il reprocha à la jeune fille sur le ton de la plaisanterie son amabilité pour son ami; celle-ci, blessée de ce reproche, lui répondit sèchement, et le marquis, froissé à son tour, se retira, en se promettant de rompre. Sa décision ne fut pas de longue durée; aimant beaucoup Mlle Leroy, il lui fit des excuses sur l'observation qu'il s'était permis de lui faire, mais elle ne voulut rien entendre, et elle lui fit comprendre que tout était fini entr'eux.

La douleur du marquis fut très grande, et, quelques mois après, on célébrait le mariage de M. de Pleumarin avec Mlle Leroy.

Le Marquis conçut pour son ancien ami une véritable haine; il quitta la France sous le coup d'un désespoir profond. Il épousa, deux ans plus tard, une jeune Créole qui mourut cinq ans après son mariage.

On s'explique maintenant l'accueil que fit le marquis d'Evran au fils de Paul de Pleumarin.

Digitized by Google

Les filles du Marquis n'avaient jamais entendu parler de cet incident, car ce souvenir était si pénible à leur père, qu'il avait résolu d'en garder le secret.

Les quelques jours qui suivirent la rencontre d'Odette et de Robert se passèrent calmes, monotones, et tristement pour Mlle d'Evran; elle comprenait que ce sentiment si fort, qu'elle ressentait pour M. Pleumarin, l'envahissait de plus en plus et elle se sentait très malheureuse. L'avenir lui apparaissait sous les couleurs les plus sombres; quoiqu'elle voulût vivre seule avec ses souvenirs, il lui fallut subir quelques visites du voisinage.

Mme Derguilly fit part à sa sœur de son projet d'aller au château de Chartly, où elles avaient été au bal. Odette accepta avec joie, ayant un vague espoir d'y retrouver Robert.

Il y avait nombreuse réunion au château, quand elles y arrivaient. Odette chercha en vain celui qui occupait sa pensée, plusieurs de ses amies l'entraînèrent, ayant, disaient-elles, le temps de faire une partie de lawn-tennis, avant de goûter.

Odette prétendit être un peu fatiguée et s'assit non loin de ses compagnes, se contentant de les regarder jouer. Tout à coup, au détour d'une allée, elle aperçut Robert marchant à pas comptés, et l'air visiblement préoccupé. Le cœur d'Odette bondit de joie et un rayon de bonheur éclaira sa physionomie. Lorsque M. de Pleumarin fut auprès de Mlle d'Evran, il la salua avec sa bonne grâce accoutumée, et s'arrêta quelques instants auprès d'elle. Ils causèrent un moment; Odette ne répondait aux questions de Robert que par monosyllabes, sa voix la faisait tressaillir, elle se leva et voulut s'éloigner, mais sur la prière de M. de Pleumarin, elle s'arrêta, et lui adressa un regard interrogateur.

Robert, qui se sentait le cœur envahi par une tendresse infinie, songeait que plus il la voyait, plus elle lui devenait chère. il n'avait plus le courage de s'éloigner sans lui dire un mot de ses sentiments; il était ému et sa voix tremblait, il parla néanmoins. Odette, de son côté, était trop sous le charme pour ne pas être persuadée : ce fut chez tous deux comme une surprise du cœur.

On ne lui avait jamais parlé ainsi et elle était surprise et heureuse à la fois, à l'idée que sa sympathie était partagée. Robert, avec le tact parfait de l'homme bien élevé, n'eut garde d'insister après quelques mots qui avaient suffi pour toucher le cœur de Mlle d'Evran. Un léger nuage rose envahit les joues pâles d'Odette, elle ne répondit rien, et tendit timidement la main à M. de Pleumarin.

Au même instant, le groupe des jeunes filles se rapprocha, et nos amis rentrèrent avec elles dans le château.

Quelques heures plus tard, en regagnant Beau-Site. Odette fit

Digitized by Google

connaître à sa sœur l'entretien qu'elle avait eu avec Robert. Mme Derguilly écouta les confidences d'Odette avec un sentiment attristé, car elle avait remarqué que leur père avait toujours répondu d'une façon très brève lorsqu'il était question de M. de Pleumarin.

Robert prit aussi congé des maîtres de la maison et monta dans la voiture de son hôte, en songeant à la grave résolution qu'il venait de prendre.

Il passa la nuit à réfléchir; libre et n'ayant de consentement à demander à personne, il songeait comment il pourrait parvenir à faire part de son désir au Marquis d'Evran, dont l'abord si froid lui revenait en mémoire et le laissait perplexe.

Il résolut alors de s'adresser au curé de la paroisse où était situé le château du Beau-Site.

Robert se présenta donc le lendemain au presbytère. l'abbé Dubois était un vieux et digne prêtre et paraissait être un saint homme ; il y avait plus de trente ans qu'il occupait la cure du village de V... Ce n'était pas un palais que le presbytère. Le salon et la salle à manger ne formaient qu'une seule pièce, qui était garnie tout simplement : six chaises de paille, un buffet et une table.

La vieille Marguerite vint ouvrir à l'étranger qui demanda un moment d'entretien avec le pasteur. On introduisit Robert dans la chambre dont nous avons déjà parlé, et qui prenait jour sur un jardin rempli des fleurs les plus variées.

Cinq minutes après Robert faisait connaissance avec l'abbé Dubois, se nommait, le mettait au courant de ce qui s'était passé, et de son projet de demander la main de Mlle d'Evran dont il espérait avoir l'assentiment. Le bon curé prit un véritable intérêt à écouter son jeune visiteur; étant très lié avec la famille d'Evran, il fit les plus grands éloges d'Odette qu'il avait baptisée et dont il avait marié la sœur. Connaissant le peu de sympathie qu'avait le Marquis pour les Pleumarin, car il était le seul à qui M. d'Evran eût confié son histoire, et étant presque certain que le père d'Odette n'accepterait point cette proposition, il parla au jeune homme de la question d'intérêt et ne lui cacha point que Mlle d'Evran n'aurait que peu de fortune.

— Cela n'est point un obstacle pour moi ! s'écria Robert.

L'abbé lui promit donc, sans trop l'encourager, de se rendre le soir même au château, et de faire part au Marquis de la demande du jeune homme.

Robert, heureux de ce premier pas, remercia chaleureusement le bon prêtre, et lui dit qu'il bénissait la Providence de lui avoir inspiré l'idée de venir le trouver, car il ne pouvait mieux placer sa confiance, pour cette mission si difficile, et il prit congé de

Digitized by Google

l'abbé Dubois en lui demandant l'heure à laquelle il pourrait revenir le lendemain.

Les derniers rayons empourpraient encore les arbres verts, et les oiseaux, penchés sur les branches, semblaient adresser à Dieu leur dernière prière, lorsque l'abbé Dubois se mit en route pour le château. Arrivé à la grille du parc, il entendit des pas derrière les charmilles et aperçut aussitôt Mme Derguilly et sa sœur qui furent surprises de voir arriver leur curé à une heure si avancée.

— Si tard, dit Odette, c'est donc bien grave?

— Une simple affaire auprès de M. le Marquis, mais rien de fâcheux.

Au mot affaire, Odette frémit et eut une sorte de pressentiment de ce qui allait se passer.

Le Marquis d'Evran finissait son journal dans la salle de billard, et ne fut pas moins surpris que ses filles, à la vue de l'abbé Dubois qu'il avait du reste en grande estime. Mais quand ce dernier lui expliqua le motif de sa tardive visite et qu'il lui eut fait part des intentions de Robert de Pleumarin, le marquis se leva vivement et d'une voix émue dit, que jamais, au grand jamais une d'Evran ne s'allierait à un Pleumarin.

Le curé, voyant l'agitation du marquis, comprit qu'il était inutile d'insister davantage, et, nullement étonné de l'effet qu'avait produit cette démarche, rentra quelques instants après chez lui visiblement contrarié de donner au jeune homme, qui avait su lui inspirer un véritable intérêt, une réponse si décourageante.

Le lendemain, Robert, en s'acheminant vers le presbytère, espérait encore, mais ses espérances n'eurent que des fleurs effeuillées comme bien des espérances.

L'abbé Dubois l'attendait avec une certaine appréhension ; à sa physionomie attristée, Robert comprit tout de suite ce qui s'était passé. Le bon prêtre lui rendit compte de son entretien de la veille avec le marquis et lui conseilla de renoncer à un projet qui ne pourrait aboutir, et qui le rendrait malheureux ; car rien ne changerait le refus irrévocable de M. d'Evran. Robert, à ces mots, ne put réprimer un vif mouvement de douleur.

— Excusez-moi, reprit M. de Pleumarin, si j'entre dans des détails qui peuvent vous paraître indiscrets, mais vous ne devez pas ignorer les motifs de la conduite du marquis à mon égard?

L'abbé, voyant qu'il ne pouvait lui cacher ce qui s'était passé entre le marquis et M. de Pleumarin, son père, lui raconta l'histoire dont nous avons déjà fait le récit en ajoutant que c'était de là que venait toute l'antipathie du marquis contre la famille de Pleumarin.

Robert fut très surpris de cette étrange confidence ; il fit un

Digitized by Google

énergique appel à sa force morale, et, honteux de donner son émotion en spectacle au curé, il lui dit qu'il comprenait le sentiment du Marquis, mais qu'il était dur d'en être victime, étant entièrement innocent.

Puis il le quitta, en le remerciant de son bon accueil et de la démarche qu'il avait bien voulu faire.

Robert, voyant que ses espérances étaient déçues, il résolut de quitter sans retard ces lieux où il avait cru un moment pouvoir fixer sa destinée ; mais, avant de parler de sa décision à son hôte, il aurait désiré revoir Mlle d'Evran.

Le hasard le favorisa.

Dans la journée du lendemain, Robert, entraîné par son ami qui allait faire un tour de chasse, le quitta au milieu d'un bois avoisinant le château du Beau-Site, plongé dans une tristesse qui s'étreignait de plus en plus sur son âme. Il laissait ses regards s'égarer vaguement sous la voûte de verdure qui s'étendait au loin devant lui.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

Lundi matin ont eu lieu, à Arcachon, les obsèques de M. Albert Deganne, qui deux fois fut maire de cette ville, en 1870-1871, et de 1876 à 1880.

M. Deganne était né à Vertus (Marne), le 20 octobre 1817. Ingénieur distingué, il a coopéré à la construction de divers chemins de fer, notamment celui de Versailles, rive gauche. Fixé à Arcachon en 1841, il n'a cessé d'embellir cette station, qui lui doit son chemin de fer et presque son existence. Dans de vastes terrains qu'il avait achetés, il perçait des voies, les bordait, y installait le gaz, puis les donnait à la ville. Les terrains ainsi donnés par lui représentent une valeur de plus d'un million. Il a, en outre, fondé un collège et doté Arcachon d'un théâtre et d'un gymnase.

Dans son testament, il lègue à la ville son château, évalué à un million, destiné à faire un musée, et qui renferme déjà des toiles et des statues d'un grand prix ; sa maison d'habitation, son parc et enfin, 300,000 fr. en argent.

M. Deganne était chevalier de la Légion d'honneur.

***

Le 12 octobre est mort à Châlons l'un des doyens du clergé français, M. l'abbé Loisson de Guinaumont, né dans cette ville en 1799, vicaire-général du diocèse, puis doyen du chapitre Saint-Etienne. De sa vie, on ne peut rien dire, sinon qu'il a fait le bien et qu'il avait la piété d'un saint. Il appartenait à une ancienne famille de Troyes. Claude Loisson, secrétaire du roi, le 2 juillet 1628, président, trésorier de France au bureau des finances de Châlons, se fixa dans cette ville, dont son fils devint président du présidial en 1639; il y épousa Claude Hennequin et acquit les seigneuries de Guinaumont, Breuvery, Marson, etc. Son fils lui succéda et le petit-fils de ce dernier, seigneur de Guinaumont, Bazame, Méry-sur-Marne — terre encore possédée par ses descendants — fut pourvu en 1752 d'une charge de maître de la Cour des comptes de Paris. Il était le bisayeul de l'abbé de Guinaumont, qui laisse un frère père de deux fils, mariés l'un à Mlle Le Charron, l'autre à Mlle de Malartic.

Armes : d'azur à deux bandes d'or : au chef d'or, chargé de trois étoiles de sable.

***

M. Gargam, élève à l'école de Saint-Cyr, est mort le 22 octobre à la suite d'une longue maladie, à Nancy. Il appartenait à une ancienne famille noble connue à Châlons depuis le XVIe siècle, et

Digitized by Google

qui formait une branche de la famille Gargam, venue au XIVe siècle d'Italie en Lorraine, où elle subsiste encore. L'un de ses ascendants, M. Gargam de Chevigny était maire royal de Châlons en 1778. — Armes : d'argent au chevron d'azur, accompagné de 2 roses de gueules en chef et en pointe d'une merlette de sable.

***

Mme Jacobé de la Franchecourt, ayeule de M. de Felcourt, conseiller général de la Marne, vient de mourir à Vitry, à 92 ans. Nous avons déjà eu l'occasion de parler de la famille Jacobé, de la noblesse du Perthois.

***

Le mois dernier est mort à Paris M. Arthur Talon, lieutenant de cavalerie, à l'âge de 37 ans, des suites de blessures reçues dans la campagne de Tunisie. Il appartenait à une famille champenoise au moins pendant deux siècles. Originaire de Rosières-en-Santerre, et nullement d'Irlande, comme on l'a très longtemps répété, la famille se divisa au XVIe siècle en deux branches : l'une fixée à Paris où elle occupa les premières places de la magistrature ; Omer Talon, l'aîné du rameau, mourut en 1562, professeur au Collège du cardinal Le Moine ; son neveu, Omer, l'un des principaux avocats du siècle, fut chancelier de la reine Marguerite en 1604, ayeul de l'avocat général auquel on doit de si curieux mémoires. Cette branche reçut au XVIIIe siècle le titre de marquis du Boulay et s'est éteinte en 1767 en la marquise d'Aligre, décédée sans hoirs.

Pierre Talon, frère du professeur au Collège Le Moine, s'établit à Châlons comme receveur des décimes et s'y maria. Un de ses frères l'avait suivi et fit de larges libéralités aux établissements religieux de la ville, n'ayant pas eu d'enfants en Louise Deu. Arthur laisse une nombreuse postérité qui se multiplia d'une façon extraordinaire. Ses parents de Paris procurèrent à beaucoup de ses descendants des situations importantes ; trois furent abbés de Toussaint, un président au Parlement de Metz, deux secrétaires du cabinet du roi, un autre gouverneur de Bitch, intendant du Canada, baron de Nanteuil, mourut en 1694. Les aînés demeurèrent à Châlons revêtus, héréditairement de la charge de juge de la police de la comtée-pairie. Jean Talon quitta cette situation et acheta une charge d'avocat au Conseil vers 1721 ; son fils devint conseiller au Parlement et eut pour arrière-petits-enfants, la comtesse de Baschi du Cayla, l'amie de Louis XVIII, et le comte Talon, marié à une Beauvan-Craon d'où descendait le jeune officier dont nous mentionnons la mort. — Armes : d'azur au chevron d'or, accompagné de trois épis soutenus chacun d'un croissant d'or.

***

Mme la comtesse de Chamisso est morte le mois dernier, à 73 ans,

Digitized by Google

dans son château de la Malmaison près d'Ay (Marne); paralysée depuis plusieurs années, elle a succombé à une grave brûlure causée par un tison qui a roulé sur elle. Elle était fille unique de Charles de Chamisso de Boncourt, ancien page de Louis XVI, chevalier de S. Louis et d'Angélique du Cauzé de Nazelles, dont le père était, en 1789, gouverneur royal de Châlons, et était frère du comte de Nazelles, adjoint, tué par les Cosaques en 1815, sur les marches de l'Hôtel-de-Ville, au moment où il défendait les intérêts de ses concitoyens. Mlle de Chamisso avait épousé son cousin germain, le comte Alexandre de Chamisso et n'a pas eu d'enfant.

La famille de Chamisso est originaire de Lorraine où, d'après la maintenue de Caumartin, Alexis, sieur d'Audevannes, était écuyer du duc en 1499. Son fils, Varin, commandant pour le roi, de la place de Montfaucon en 1534, fut amené en Champagne par son mariage avec Anne Cuissotte, fille de Nicolas, seigneur de Gizaucourt et de Marie Godet. Son fils aîné s'établit dans sa seigneurie de Sivry, près de Sainte-Menehould; il acquit ensuite le château de Boncourt à Ante, et parties des seigneuries de La Neuville-au-Bois, du Vieil-Dampierre, de Villers-en-Argonne, où une branche possède encore l'ancien manoir. C'est à Boncourt que naquit, le 27 janvier 1781, Adalbert de Chamisso qui suivit ses parents dans l'émigration et est devenu, après une existence passablement agitée, l'un des romanciers les plus populaires de l'Allemagne; il fut aussi un savant naturaliste et il mourut à Berlin, directeur du Jardin botanique, le 21 août 1838. Sa descendance est demeurée allemande.

Chamisso porte d'argent à cinq trèfles posés en sautoir de sable, en chef, à deux mains dextre et senestre renversées de même, en pointe.

* * *

Le 30 octobre ont eu lieu, à Troyes, les obsèques de M. Fléchy, le doyen des architectes du département de l'Aube.

Le regretté défunt était âgé de 84 ans; il était né à Troyes et était ancien élève des Beaux-Arts. Il a attaché son nom à nombre de monuments communaux et départementaux. C'était un travailleur passionné et un chercheur distingué, aussi bien qu'un homme de goût.

* * *

Le 16 novembre est mort, à Châlons, M. Théodore Martin, ancien imprimeur et directeur du *Journal de la Marne*, né à Châlons, le 25 novembre 1810, d'une vieille famille champenoise : son père avait fondé le journal qui tient une place considérable dans la presse conservatrice du département. Comme l'a dit avec justice un grand évêque, « il avait voué sa vie au culte de l'honnête et du beau ». Il laisse deux fils qui continuent courageusement son œuvre et portent dignement son nom.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Nous extrayons du rapport fait au nom de la Commission des Antiquités de France, sur les ouvrages soumis au concours de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres pour 1886, par M. Schlumberger, le passage concernant l'un de nos collaborateurs :

« M. L. Grignon a obtenu la cinquième mention pour une monographie historique et descriptive bien faite et fort minutieuse de l'église de Notre-Dame-en-Vaux de Châlons. M. Grignon est atteint de graves infirmités, alité depuis de longues années, et c'est à travers des difficultés sans nombre et de grandes souffrances, courageusement supportées, qu'il a achevé les deux intéressants volumes envoyés par lui au concours de cette année. On ne possédait jusqu'ici aucun travail d'ensemble sur la collégiale de Notre-Dame de Châlons, un des plus beaux et des plus curieux monuments de l'époque romane dans l'Est de la France, qui a été dernièrement restauré ou plutôt rétabli dans son état primitif avec une grande intelligence. M. Grignon nous en donne, dans une première partie de son travail, la description archéologique la plus consciencieuse jusque dans ses moindres détails. La seconde partie, ou partie historique, est également très complète. C'est le résumé fidèle d'une grande quantité de documents choisis avec soin, présentés avec méthode; les plus curieux seulement sont publiés à l'appendice. L'étude spéciale des archives du chapitre de la cathédrale de Châlons dans la dépendance duquel la collégiale de Notre-Dame-en-Vaux était placée, a fourni les plus intéressants chapitres sur les anciens quartiers, les rues, les nombreuses maisons qui appartenaient à la collégiale. Cette étude topographique du vieux Châlons présente une réelle importance. M. Grignon a mis, on s'en aperçoit vite, tout son zèle, toute son énergie à écrire la monographie la plus complète, la plus instructive de l'édifice qui est l'ornement de la cité qu'il habite. Il n'y a rien là d'un intérêt bien général, mais ce n'en est pas moins une étude d'histoire locale très soigneusement préparée. Çà et là même, on relève des détails qui offrent un importance supérieure.

« Votre Commission, en récompensant l'œuvre de M. Grignon, a entendu encourager ces consciencieux érudits de province qui, à force de recherches patientes, parviennent à réaliser des progrès véritablement considérables dans la connaissance de l'histoire et de l'archéologie locales. »

* * *

Digitized by Google

Mémoire sur le vin de Champagne, par M. Louis Perrier, un vol. in-8, Epernay, Bonnedame, 1886.

M. Bonnedame a eu une heureuse pensée en réimprimant cet excellent travail devenu une véritable rareté, puisqu'il n'avait été tiré qu'à un nombre excessivement restreint d'exemplaires lors de sa première édition, faite en 1830, par la Société des Bibliophiles français. M. Louis Perrier avait rassemblé toutes les notes qu'il avait pu recueillir sur l'histoire du vin de Champagne et en avait composé un livre réellement très intéressant et très curieux. C'est tout un chapitre d'histoire locale traitée à fond et à peu près inconnue des Champenois. M. Bonnedame y a ajouté une courte notice sur l'auteur qui a laissé à Epernay une réputation justement honorée. Ajoutons que le volume fait à tous les égards grand honneur à l'imprimeur; mais la maison Bonnedame n'en est plus à faire ses preuves. E. B.

* * *

Recherches historiques sur la fondation de l'église de Chartres et des églises de Sens, de Troyes et d'Orléans, par M. l'abbé Hénault, un vol. in-8. Paris, Bray et Rétaux, 1885. — *Supplément contenant réponse aux objections des contradicteurs*, in-8, les mêmes, 1886.

Ce travail, dont le titre suffit pour expliquer le but, a soulevé de vives controverses. M. l'abbé Hénault se prononce catégoriquement en faveur de l'opinion qui soutient que la Gaule Celtique a été évangélisée et pourvue d'églises dès le premier siècle de notre ère. Et il le démontre en s'appuyant sur les témoignages des Pères de l'Eglise et des historiens et des apologistes les plus anciens, après avoir tracé un tableau de l'état civil et matériel de la Gaule sous les premiers empereurs. Il combat ensuite l'école qui nie l'opinion soutenue par lui, expliquant notamment comment la légende de saint Saturnin dont s'est servi Grégoire de Tours pour fixer au temps de Dèce la venue de sept premiers évêques dans les Gaules, est en contradiction avec d'autres vies de ce martyre et de plus est apocryphe dans sa date consulaire.

M. Hénault passe ensuite à l'étude concernant particulièrement les diocèses dont nous avons transcrit les noms. Nous signalons avec plaisir les recherches par lui faites au sujet de saint Savinien et des églises de Troyes et de Sens qui nous intéressent spécialement. Nous ne pouvons entrer dans le détail d'une discussion aussi serrée que celle à laquelle M. l'abbé Hénault emploie son érudition; nous préférons reproduire la partie principale de sa conclusion :

« Peut-on raisonnablement récuser les témoignages des Pères de l'Eglise et des historiens anciens qui affirment, les uns implicitement, les autres formellement, que la Gaule celtique a été évangélisée et pourvue d'églises dès le premier siècle ? Du reste, nous sommes en possession d'un document d'une valeur

Digitized by Google

égale à celle d'une pièce historique. C'est la légende qui renferme les Passions de saint Savinien, de saint Potentien et de saint Altin. Tout concourt à proclamer son ancienneté, sa véracité, son authenticité. Nous avons consulté des écrits composés du IXe au XIIe siècle, dont l'étude comparée nous a fait voir qu'elle lui était antérieure, et même que le récit des missions concernant quatre Eglises ou localités différentes avait été rédigé avant le Ve siècle. Nous avons examiné la légende en elle-même et nous avons été frappé de la sincérité et de la bonne foi de ses auteurs. Nous avons scruté la tradition écrite, reflet de la tradition orale, et, à travers tous les siècles, jusqu'au XVIIIe, nous n'avons entendu qu'un concert unanime et avec tant de voix, les plus autorisées, en faveur de son authenticité. Confrontée avec les autres légendes des anciens âges, cette histoire de nos martyrs s'est trouvée en parfait accord avec elles; une seule la contredit, mais elle a été composée évidemment à l'époque du schisme gallican avec le passé traditionnel de nos Eglises. Enfin, nous avons interrogé les débris de nos vieux monuments chrétiens, et ils nous ont presque tous répondu : nous sommes contemporains des édifices gallo-romains. Nous avons alors conclu et nous concluons à la vérité de cette histoire de nos premiers missionnaires et de l'apostolicité des églises de Sens, de Chartres, de Troyes et d'Orléans, fondées au Ier siècle par saint Savinien, saint Potentien, saint Altin et leurs compagnons. »

E. de B.

* * *

Le tome des Mémoires de la Société archéologique de Château-Thierry pour 1884 vient de paraître. Nous y relevons deux articles intéressants pour la Champagne. Une note de M. le Dr Corlieu, démontrant que la famille Poisson, à laquelle appartenait Mme de Pompadour, était de notre province. Claude Poisson en effet naquit à Provenchère (arrondissement de Langres) en 1631 et eut plusieurs enfants dont un, Nicolas, né le 8 novembre 1671, qualifié bourgeois de Paris, se fixa à Nogent-l'Artaud en y épousant, le 2 juillet 1701, Henriette Philbert de Mienjat : il eut une fille mariée 1° à Adam Hennequin, sr de Coincourt en 1711 ; 2° Jacques Caternault d'Issoudun, intendant de l'hôtel du marquis de la Vieuville en 1716; — et un fils, François, père de Mme de Pompadour. Le second article est le relevé fait par M. Delteil dans un incunable de 1482, — dont il est regrettable qu'il ne donne pas la description et l'origine — de dix-neuf fables dont le texte est absolument identique à autant de fables de la Fontaine. Ceci est très curieux. — Citons encore l'abbaye de la Barre et son cartulaire par M. l'abbé Poquet.

* * *

Nous souhaitons avec plaisir la bienvenue à la *Revue champenoise*, recueil littéraire, artistique, pédagogique, publié à Reims

Digitized by Google

sous la direction de M. Aug. Linert, en livraison mensuelle, grand in-octavo. La poésie y tient une large place. Elle sert aussi d'agence à *l'Académie Champenoise,* dont le but est de faciliter aux jeunes gens la publication de leurs travaux. Présidée par notre collaborateur M. Armand Bourgeois, elle s'est déjà révélée avec distinction par le concours de poésie sur Jeanne d'Arc, qui a provoqué d'excellentes poésies et a été l'occasion, le mois dernier à Epernay, d'une solennité très intéressante, dans laquelle de nombreuses récompenses ont été distribuées.

***

Lire dans le dernier numéro de la *Revue de l'Art Chrétien*, la relation de l'excursion de la Gilde de Saint-Thomas et Saint-Luc, venue de Belgique visiter l'Est de la France : les pages concernant Reims, Châlons, Lépine, sont très intéressantes et on constate avec plaisir comme ces savants étrangers ont rendu hommage à nos monuments.

***

Les Almanachs de 1887.—Les almanachs arrivent avec les marrons et cela doit être puisqu'on les lit au village ceux-là pendant qu'on fait cuire ceux-ci. C'est le livre populaire par excellence. Anciennement les almanachs n'étaient que de simples calendriers donnant les jours et les mois de l'année et depuis le ve siècle, l'indication des fêtes de l'Eglise. Ces tableaux se propagèrent rapidement : on les copiait dans les livres d'églises et on les affichait. L'invention de l'imprimerie a donné, comme on l'a justement dit, des ailes à l'almanach. Le plus ancien connu de ces petits livres est de l'année 1455, publié en Allemagne et compte neuf pages ; on en connaît un autre de 1498 ; puis un autre publié à Lyon, sans date, mais vers cette époque, « la Pronostication des laboureurs ». Les almanachs deviennent plus fréquents au xvie siècle et le plus célèbre est alors la *Grande Pronostication*, composée par Michel Nostradamus en 1557. Nous arriverons plus tard à des auteurs champenois : Pierre de Larrivey entr'autres, dont l'almanach se publiait encore il y a quelques années à Marseille, à Aix et à Avignon. Aux xvie et xviie siècles on ne pouvait insérer aucune prédiction sans le visa de l'évêque diocésain et Henri III même interdit toutes les prédictions politiques. Mathieu Laensberg, dont l'œuvre se poursuit encore de nos jours, apparut en 1636. En Champagne, l'almanach fit aussi de bonne heure son apparition : le premier connu est le « Grand Kalendrier et compost des bergiers », publié à Troyes chez Le Rouge en 1510. A Reims, le premier almanach local date seulement de 1752 ; à Châlons, de 1756. Les deux principales collections anciennes sont : les *Ephémerides troyennes,* de Grosley, continuée par Courtalon (1759-1768 et 1776-1790) ; *l'Almanach historique de la ville et du diocèse de Reims*, par dom Reigler, Hillet, etc. (1752-1791). Citons à présent *l'Annuaire de la Marne,*

Digitized by Google

qui parait depuis 1806 et celui de *l'Aube*, depuis 1826. Tous deux publient chaque année une partie historique remplie de documents intéressants.

Ne rentrent pas dans cette catégorie les nombreuses collections des almanachs publiés par la maison Plon et Nourrit, de Paris, mais ils ne sont pas moins bons à signaler : on n'en compte pas moins de vingt-cinq. Il y en a pour tous les goûts ; genre sérieux : l'Almanach du clergé, l'Almanach du Sacré-Cœur ; genre pratique : les Almanachs, du Vigneron, du Cocher, Scientifique, du Bon Paysan, de la Cuisinière ; genres spéciaux : Almanachs du Soldat, de France, des Jeunes Mères, des Dames et Demoiselles, de la Mère Gigogne (pour les enfants) ; enfin, genre fantaisiste : Almanach Parisien ; Almanach pour rire ; Almanach Lunatique ; Almanach Astrologique ; Almanach du Charivari ; Almanach — le plus réussi de tous — l'Almanach des Parisiennes de Grevin. Sans oublier pour finir le vénérable Mathieu Laensberg et les trois éditions du docte Mathieu (de la Drôme). Il y en a de tous les formats, de toutes les couleurs ; il n'y a après cela que l'embarras du choix. B.

* * *

Notice biographique et littéraire sur le poète Auguste de Vaucelle, natif de la Champagne méridionale, 1818-1876. — Auguste de Vaucelle, digne d'être plus connu dans l'Aube, son département natal, a vu le jour, le 28 août 1818, à Dienville, bourg agréablement situé dans la partie méridionale du canton de Brienne-le-Château ; sa naissance, comme son talent, eut quelque ressemblance avec celle d'Hégésippe Moreau, poète plein de sentiment, de fraîcheur et de grâce. Un chirurgien de l'endroit, Antoine-François Devaucelle, frappé des heureuses aptitudes de l'enfant, le prit en affection ; il se chargea des frais de son éducation tant à l'école primaire de Dienville qu'au collège de Troyes ; l'élève, à la ville comme à la campagne, se signala, dans toutes ses classes, par une application soutenue et une vive intelligence. Les professeurs virent percer de bonne heure en lui un goût très prononcé pour la littérature en général et pour la poésie en particulier ; il rapportait, chaque année, au foyer de son bienfaiteur, de nombreuses couronnes ; en rhétorique, il obtint le prix d'excellence et le premier prix de discours latin ; puis, il acheva sa philosophie en cueillant de non moins glorieuses palmes.

Pendant ses vacances, le jeune lauréat se plaisait au milieu des scènes de la vie rurale ; il venait s'y reposer des fatigues de l'étude, comme il le dit lui-même :

O ma vieille maison, je te reviens fidèle
Je vais rasseoir ma vie à ton foyer béni ;
En mon été, je veux, ainsi que l'hirondelle,
Sous le toit familier, me reconstruire un nid.

Digitized by Google

Je n'y viens point chercher les bronzes ni les marbres,
Mais respirer en paix la fraîcheur de tes eaux ;
Je viens me reposer à l'ombre de tes arbres
Et rêver aux chansons de tes petits oiseaux.

Auguste de Vaucelle, envoyé à Paris pour y étudier la médecine, se distingua d'abord par ses progrès dans les sciences ; mais les vers d'Homère et de Virgile, de Théocrite et de Tibulle, qu'il avait traduits naguère avec tant de bonheur, éveillèrent dans son âme une voix qui n'était autre que celle de la muse ; la renaissance littéraire qui donnait un nouvel essor aux imaginations ne fut pas non plus sans influence sur l'étudiant en médecine ; la vieille monarchie française disparaissait, emportant avec elle les derniers vestiges d'une société faite à son image et d'une littérature qui en était l'expression plus ou moins exacte ; la liberté de penser et d'écrire imprimait une impulsion vigoureuse au mouvement intellectuel ; chaque jour voyait éclore en philosophie, en histoire, en poésie, d'éminents écrivains pénétrés d'un esprit nouveau ; de leurs œuvres devait sortir une littérature nouvelle, trempée à la source des antiquités nationales et chrétiennes, plus conforme au génie moderne, expression plus fidèle des besoins des âmes qui, de 1830 à 1850, étaient en quête d'une croyance et d'un avenir.

Ce fut au milieu de cette transformation que Auguste de Vaucelle sentit se développer son goût pour la poésie et qu'il débuta par des satires politiques ; les pièces qu'il intitula : les *Dragées du baptême*, les *Feuilles d'airain*, le *Tocsin*, semblent des pastiches de la *Némésis*, d'Auguste Barthelemy ; ou si l'on préfère une appréciation plus caractéristique, ce sont comme des articles d'Armand Carrel, fondateur-rédacteur du *National*, mis en vers avec une verve qui prouve que le jeune homme, naturellement débonnaire, avait cependant des heures d'indignation patriotique ; il y a, en effet, dans ses satires quelque chose de la causticité mordante et des traits acérés des journaux de l'opposition libérale de l'époque ; aussi eurent-elles un grand succès parmi les lettrés.

L'auteur, devenu en 1847 le collaborateur d'Arsène Houssaye à l'*Artiste*, prit en 1850 la direction de ce recueil pour la garder jusqu'à la fin de 1852. Durant cette période de cinq années, il publia une foule d'articles, non-seulement pour l'*Artiste*, mais encore pour la *Revue pittoresque* ; sans se prononcer dans la querelle des romantiques et des classiques ; il reconnut qu'en dehors de toute prévention d'école, le beau ne devait pas être une affaire de pur goût et de pur sentiment ; le beau, pensait-il avec le père André, devait plaire à la raison par son excellence propre, et, pour ainsi dire, par son agrément intrinsèque ; pour cela, l'ordre, la décence, la vérité, devaient régner dans les ouvrages de l'esprit ; sur ce fond du beau essentiel, il fallait répandre, selon l'exigence des matières, les mouvements, les images, toutes les grâces du beau naturel ; l'expression, le tour, le style, devaient relever encore

Digitized by Google

ces beautés fondamentales, mais avec un art qui ressemblât si bien à la nature qu'on le prît pour elle-même; enfin, l'unité devait relier les détails de façon à en faire un tout parfaitement assorti. Auguste de Vaucelle contribua, par une application plus ou moins heureuse de ces principes, au libre retour vers les croyances conformes aux traditions séculaires du genre humain régénéré par le christianisme; il se persuada que c'était le plus efficace remède qu'on pût opposer à l'esprit dissolvant qui prenait tantôt la forme du matérialisme licencieux et frivole, tantôt celle de la déclamation sophistique ou de la rêverie énervante.

Ne visait-il pas ce mercantilisme littéraire, sous l'empire duquel pullulent tant d'œuvres malsaines ou avortées, quand il disait qu'à côté des besoins du corps il y a ceux de l'âme qui doivent être aussi impérieusement satisfaits : « L'industrie est sans doute un progrès au point de vue matériel, ajoutait-il dans la préface des *Olympiades de 1868 ;* mais elle n'en est vraiment un qu'à la condition qu'un progrès analogue sera réalisé dans le domaine de l'esprit; maintenons donc haut et fier le drapeau de la poésie qui, seule, peut lutter contre l'industrialisme contemporain; élevons l'idéal et tâchons de la faire pénétrer dans la sphère des réalités...» Ce fut à ces idées généreuses et sensées qu'il s'attachait avec persévérance, lorsqu'il improvisait des nouvelles fort goûtées, telles que le *Violon de Munich*, le *Prince-Loup*, *Chante-Marle*, une *Tache au soleil*, le *Vase de Chine*, le *Nid de loriot*, la *Fête des âmes*, et tant d'autres où il porta très loin l'analyse des sentiments délicats et parla le langage du meilleur monde.

Cependant, le prosateur n'avait pas imposé silence au poète; il publia successivement : en 1853, *Bleuets et Soucis ;* en 1858, *Aspirations ;* en 1861, *Inspirations champêtres*. Le premier recueil, complètement refondu et augmenté de sept cents vers, reparut, en 1865, sous le titre de Cimes et Vallons; il contient comme principales poésies : le *Bain de la nymphe*, la *Chanson de la rosée*, *Jours sombres de la vie*, les *Illusions perdues*, l'*Idéal*, les *Vendanges*, *Philosophie*, *Dieu*, *Idylle ;* toutes ces pièces remarquables par l'élégance du style et par l'élévation des pensées, laissent percer, il est vrai, sous l'éclat d'une facture brillante, une certaine pénurie d'idées, mais elles renferment de charmantes descriptions et des scènes pathétiques.

Les *Aspirations* et les *Inspirations champêtres* ont été rééditées en 1880 dans un seul volume par Louise-Adrienne de Vaucelle, son aimable et docte fille : « c'est pour réaliser un désir de notre cher et regretté père, dit-elle dans la préface, que nous réunissons ces deux volumes tirés à un très petit nombre d'exemplaires; ils ne furent même pas mis en librairie; la famille de l'auteur est donc heureuse et regarde, comme un pieux devoir, de faire connaître aux nombreux amis et admirateurs du poète ces pages toutes pleines des nobles sentiments qui faisaient battre son

Digitized by Google

grand cœur. » Depuis 1862, époque à laquelle son talent poétique s'était épanoui dans toute sa floraison, Auguste de Vaucelle avait rempli successivement les fonctions d'archiviste, de vice-président, de président de l'*Union des poètes ;* cette société, fondée par La Rochefoucauld-Liancourt et Victor Robert, s'appela plus tard l'Académie des poètes ; les membres du Comité, auxquels s'adjoignaient souvent des célébrités contemporaines, avaient les uns pour les autres une amitié franche et cordiale ; ils formaient entre eux une sorte de cénacle littéraire ; de délicieuses années de travail s'écoulèrent dans ces réunions intimes ; notre Dienvillois qui s'était acquis déjà un certain renom, en devint, non-seulement l'habitué le plus assidu, mais encore l'inspirateur le plus écouté.

Dans ce groupe figuraient Arsène Houssaye, Théophile Gautier, Henri Murger, Louis Ulbach, Gérard de Nerval, Laurent Pichat, et quelques vaillantes recrues qui laissèrent un sillon moins lumineux sur leur passage. Les uns se faisaient remarquer par leur bonne humeur, leur hardiesse inventive, leur verve inépuisable ; les autres, par une science de mise en œuvre qui prêtait une vie factice, mais puissante, aux plus arbitraires combinaisons du roman et de l'histoire ; d'autres, par la justesse de la nuance, le fini de l'expression, une certaine chaleur d'âme ; d'autres, par des traits de badinage où la malice et la naïveté se combinaient si bien, qu'on se demandait si l'épigramme avait été méditée ou si l'auteur l'avait laissé fuir à son insu ; tous vivaient de la vie de leur temps, collaboraient à des revues, à des chroniques, à des recueils variés et périodiques, obtenaient une popularité plus glorieuse pour la plupart que rémunératrice, spécialement pour notre poète ; malgré cela, il n'eut pas à subir les dures nécessités de la lutte pour l'existence ; le chirurgien Antoine-François Devaucelle, son généreux bienfaiteur, mort en 1841, l'avait institué son légataire universel ; cette clause testamentaire lui avait assuré une honnête aisance ; aussi, dans des strophes intitulées : *Actions de grâce*, où il répand tout entière sa belle âme reconnaissante, s'écriait-il :

Non, la route à mes pas, n'a jamais été dure !
J'ai marché devant moi, rêveur insoucieux
En chantant le printemps, les fleurs et la verdure,
Et lorsque j'étais las, je regardais les cieux.
Les cieux ! où mon cœur sent qu'un Dieu clément réside,
Et, d'où comme un pilote au gouvernail assis,
A la marche du temps, invisible, il préside,
Et du doigt, aux soleils trace un sillon précis.

Mais aussi son regard ne craint pas de descendre
Sur l'être qu'il voit seul dans son néant perdu ;
Et, dans l'espace, il suit le vol du grain de cendre
Aux flots de la poussière atome confondu.

Quelques nuages troublèrent néanmoins la sérénité des espérances que l'avenir ouvrait à ses regards enchantés ; il eut un fils

Digitized by Google

en qui son amour paternel mettait toutes ses complaisances ; par une ambition toute légitime, il rêvait pour lui de brillantes destinées :

C'était un bel enfant, gracieux et robuste ;
A l'œil d'un bleu profond, au front intelligent,
Tout prêt à bien venir, ainsi qu'un jeune arbuste
Qui croît sous le regard d'un maître diligent.

La faulx de l'impitoyable mort le moissonna dès le premier âge ; le coup, en frappant le fils, transperça, comme un glaive de douleur le cœur du père ; celui-ci, désolé, exhala sa tristesse dans ces strophes touchantes :

Tu ne dormiras plus sous les yeux de ta mère,
Gardé par son amour, par son amour bercé,
Pauvre petit enfant, voyageur éphémère,
Par un souffle de mort au départ renversé.

Tu ne fis que passer, chère âme fugitive,
Et ta trace est partout empreinte en ma maison ;
Partout autour de moi, ton ombre erre fugitive,
Papillon egaré dans l'amère saison.

Mon fils n'est plus, Seigneur, mais laissez-moi ma fille :
C'est la joie et l'espoir de ma pauvre maison ;
Dans l'ombre de mon ciel son aurore scintille,
Et sa folle gaieté console ma raison.

Dieu exauça sa prière ; la jeune sœur survécut au jeune frère ; elle devint l'ange consolateur du foyer domestique ; ce fut comme un gracieux rayon de soleil qui ne cessa de briller au sein de la sombre atmosphère appesantie sur les fronts pendant les jours de deuil ; son esprit vif, éveillé, tourna de bonne heure vers les occupations intellectuelles ; dès l'âge de huit ans, elle composait de petites mélodies qu'elle jouait sur le piano ; elle était déjà musicienne et poète ; car la musique aussi est une poésie, la poésie des sons qui expriment, dans les êtres les plus élevés, les sentiments qu'excitent en eux les types éternels du beau, du vrai, du bien, que l'esprit contemple, et les choses extérieures que perçoivent les sens ; toutefois, pour réveiller ces sentiments, pour peindre ces choses extérieures, il faut que la poésie proprement dite cherche ses moyens dans les éléments physiologiques du langage, dans le rythme, le mouvement, la cadence, la mesure ; par là, elle se lie à la musique ; en effet, issue de la même racine, elle en est le développement, un développement correspondant à celui qui s'opère dans l'homme, lorsque, sans cesser de sentir, il commence à penser ; voilà pourquoi originairement la poésie et la musique étaient inséparables ; elles se complétaient l'une l'autre ; unies intimement, elles formaient comme une indivisible manifestation de l'amour et de l'intelligence qui constituent la plus noble portion de notre être ; en se séparant plus tard, elles ont conservé une

Digitized by Google

mutuelle attraction, une affinité réciproque qui rappelle encore leur primitive union ; le poète ne parle pas, il chante ; cette expression n'est-elle pas usitée dans toutes les langues ?

Louise-Adrienne Devaucelle, c'était le nom auquel elle répondait, toujours spirituelle et souriante, fut l'objet d'une sollicitude spéciale de son père, qui l'encouragea dans ses aspirations vers le beau idéal ! Faut-il s'étonner si l'on a compare Louise-Adrienne Devaucelle à Doète de Troyes, surnommée la Sapho du treizième siècle, parce qu'elle célébra les hauts faits des preux de son époque et qu'elle occupa un rang supérieur parmi les trouvères non-seulement de la Champagne et de la Brie, mais même du nord de l'Europe ; bien qu'elle fût excellente musicienne, au point que, non contente de toucher du piano, elle joua du violon avec un talent remarquable, elle n'attira pas, comme la belle Doète, par des chansons mélodieuses, les princes à des cours plénières tenues sous la présidence de têtes ceintes d'un diadème ; mais elle fit vibrer harmonieusement les cordes de sa lyre ; et, plus d'une fois, les concours poétiques lui décernèrent des couronnes ; aussi fut-elle décorée des palmes d'officier d'Académie, et l'*Union des Poètes* s'estima-t-elle fière de la compter dans la brillante pléïade de ses membres.

Tandis que l'habile artiste faisait alterner ses exercices de *pianiste et de violoniste* avec les charmantes inspirations de sa muse, Auguste de Vaucelle, son père, publiait la *Revue de la poésie* qu'il enrichissait d'excellents articles bibliographiques ; ardent propagateur du beau, du bien, du vrai, dont il avait étudié la théorie dans les leçons d'un éminent professeur de philosophie à la Sorbonne, Victor Cousin, considéré comme le chef de l'éclectisme moderne, il ne se contentait pas d'en indiquer les préceptes dans cette *Revue* mensuelle, organe de l'*Union des poètes*, il les enseignait encore dans des écrits spéciaux, notamment dans son volume d'esthétique : *De l'idée et de la forme*, qui lui valut les éloges de plusieurs illustrations européennes ; ainsi affamé d'idéal et plein de confiance dans les destinées de sa patrie, pouvait-il pardonner à l'année 1870, justement stigmatisée d'*Année terrible*, qui détruisait tous les rêves de son imagination enthousiaste ! Le triomphe de la force étrangère le désenchanta, sans toutefois briser son courage :

« Notre livre, dit-il dans sa préface des *Olympiades de* 1874, est l'expression multiple des idées, diverses quant à la forme, analogues quant au fond, qui vibrent dans tous les cœurs honnêtes à l'unisson des grandes douleurs de la patrie. Nous ne sommes point de ceux qui pensent que la poésie doive s'abstraire de tous les sentiments et de tous les intérêts contemporains pour planer impassible dans je ne sais quelle sérénité incompréhensible, au-dessus des ruines amoncelées autour d'elle. La poésie ne doit pas être seulement une belle statue de marbre ; elle doit vivre et

Digitized by Google

posséder une âme pour se réjouir de nos joies ou s'affliger de nos douleurs ; mais que dis-je ? Le statuaire lui-même s'efforce d'animer la matière ; sous son ciseau, le marbre se meut, vit, pense, rit et pleure, et son œuvre est d'autant plus complète qu'il lui a imprimé plus profondément le caractère de la vie et de la sensibilité ; sans cela il n'aurait fait que l'image de l'immobilité et de la mort. La poésie qui doit être l'expression de ce qu'il y a de meilleur et de plus élevé dans le cœur de l'homme devra, sous peine d'être une froide statue, entrer avec énergie dans le domaine de l'action humanitaire et prendre part à toutes ses luttes... »

Grâce à ces exhortations chaleureuses, l'*Académie des poètes* fut préservée, en 1870, du lamentable naufrage où sombrèrent tant de choses ; aussi la *Société philotechnique*, classe des lettres, qui compta et compte encore tant d'hommes remarquables, lui avait-elle ouvert ses portes avec un empressement significatif, le 2 septembre 1873 ; le nouveau sociétaire, élu à l'unanimité, exerça d'abord les fonctions de secrétaire temporaire, puis de vice-président ; au sein de ce cercle choisi des amis des arts, comme à la tête de la phalange des jeunes parnassiens dont les voix poétiques s'élevaient de tous les points de la France, il ne cessa de montrer que ses vers quoiqu'habitués à ne rendre que des sons harmonieux et tendres, savaient encore se faire écouter par la justesse de ses observations et la sagesse de ses conseils. Dans l'un et l'autre groupe, il rencontra de fervents adeptes de la philosophie demi-stoïque, demi-épicurienne, du chantre de Tibur, Horace, qui ne tenait guère compte des devoirs de l'homme et de sa destination providentielle ; sans partager leur système, il reconnaissait que cette philosophie avait néanmoins un côté vrai, un côté par lequel elle correspond à nos instincts intimes ; seulement il les exhortait à s'élever dans les pures régions du spiritualisme où l'inspiration grandit avec le sentiment de l'infini et la vision de la beauté idéale ; là, comme après l'hiver, la terre amollie, réchauffée par la tiède haleine du printemps, se couvre de fleurs et de verdure, leur répétait-il, la poésie, pétrifiée par de froides et stériles doctrines, se ranime au souffle divin, s'épanouit aux rayons de l'éternelle lumière. Il joignit l'exemple au conseil dans ses *Critiques littéraires*, ses *Etudes philosophiques*, ses *Olympiades*, ses *Poésies posthumes*, où les aspirations de sa belle âme montent ardentes vers l'intarissable source de la beauté idéale, s'y abreuvent à longs traits, pour s'épancher ensuite en accents mélodiques.

En 1883, j'avais écrit à un docte ami de la famille, pour qu'il me procurât ces divers ouvrages, afin d'y puiser les éléments de ma notice biographique et littéraire. « Monsieur l'abbé, me répondit de Paris, le 27 février de la même année, la respectable fille d'Auguste de Vaucelle, j'ai appris par un de nos amis, qui habite Dienville, que vous prépariez un grand travail sur les hommes importants du département de l'Aube, et que vous aviez le désir de

Digitized by Google

connaître les ouvrages de mon cher et regretté père. Je viens donc vous donner des renseignements sur sa vie et ses œuvres, et serai heureuse de voir son nom figurer parmi les célébrités de l'Aube.» Elle esquisse ensuite une biographie très sommaire, puis elle ajoute : « Mon cher et regretté père fut aimé de tous ceux qui le connurent et ne laissa que d'excellents souvenirs. Après sa mort, la presse de Paris et celle des départements firent paraître un grand nombre d'articles qui renferment les plus grands éloges sur la pureté de son style, l'élévation de ses pensées, et rendent hommage à ses talents. J'ai l'honneur de vous adresser, en même temps que cette lettre, un volume de poésies de mon père ; je regrette que les autres éditions soient épuisées, parceque j'aurais été heureuse de vous faire connaître tous ses ouvrages. »

La mention qu'Adrienne Devaucelle faisait des éloges de la presse parisienne et de la presse départementale m'inspira la respectueuse hardiesse de solliciter de son obligeance la communication de ces documents. « J'ai le regret, monsieur l'abbé, m'écrivit-elle le 6 février 1885, de ne pouvoir répondre d'une manière satisfaisante à la demande que vous vouliez bien me faire relativement aux ouvrages de mon cher père. Ils sont tous épuisés depuis longtemps et il m'est impossible de vous donner d'autres renseignements que ceux que j'ai eu l'honneur de vous adresser déjà. Quant à Théophile Gautier, Arsène Houssaye, Louis Ulbach, Gerard de Nerval, Murger et d'autres encore, mon père les voyait journellement aux bureaux du journal l'*Artiste*, dont il avait la direction, et ces messieurs, par conséquent, s'écrivaient rarement ; les lettres, très peu nombreuses que j'ai d'eux, ont un caractère particulièrement privé, et ne pourraient vous servir en rien pour une notice biographique. Afin de vous prouver ma bonne volonté, je vous adresse une *Olympiade* dont la préface a été écrite par mon père ; elle est un résumé de ses sentiments patriotiques et de ses idées philosophiques et religieuses. Veuillez agréer, avec la nouvelle expression de mes regrets l'assurance de ma considération distinguée. Adrienne Devaucelle, officier d'Académie. »

Déjà elle m'avait envoyé, au nom de la famille, le beau volume des *Aspirations et Inspirations champêtres*; ces poésies composées pour la plupart au bourg de Dienville qui fut son berceau, exhalent un parfum du pays natal ; il semble qu'au talent poétique d'Auguste de Vaucelle, il fallait, pour s'épanouir dans toute sa grâce, l'air et le soleil de la terre féconde qui produisit les jolies pastourelles de Thibaut de Champagne et la prose enjouée du sire de Joinville. Quoi de plus charmant que ces pièces intitulées : *Chansons d'avril*, *La forêt que j'aime*, *Sous les lilas*, *Tous les bleuets ne sont pas défleuris*, *Plaintes d'une mère ;* toutes évoquent le souvenir de quelques scènes rustiques des bords de l'Aube ; par exemple, les stances *A un grand arbre*, dédiées au docteur Alexandre Delaine, médecin à Dienville, rappellent qu'à proximité

Digitized by Google

de ce bourg, au hameau de Chantemerle [1], annexe de Radonvilliers, existait un orme séculaire, l'un des survivants de ceux que Sully, ministre de Henri IV, avait plantés pour jalonner les routes qu'on projetait de construire.

Un jour, Auguste de Vaucelle et son ami Alexandre Delaine, désireux de respirer l'air vif et pur de la campagne, s'étaient acheminés vers le vieil orme. Au retour de cette excursion champêtre, il leur était venu à l'idée de traduire en vers, chacun à sa façon, les impressions qu'ils avaient éprouvées à la vue du grand arbre de Chantemerle, le lendemain dans une nouvelle promenade le long des bords de l'Aube, assis à l'écart des sentiers battus, au milieu de fraîches et suaves effluves qui embaumaient l'air calme, les deux poètes répétèrent leurs strophes à tour de rôle. Auguste de Vaucelle commença :

Salut à toi, salut, vieil orme populaire,
Que j'aperçois là-bas dans l'or du soir noyé,
Escaladant le ciel de ton front séculaire,
Titan toujours debout et toujours foudroyé !

Autour de toi, géant, tout est petit et sombre,
Et devant ta hauteur, nous semblons accroupis,
Tant nous sommes perdus dans un des plis de l'ombre
Déroulée à tes pieds comme un large tapis.

Sur le derme squameux de ton énorme buste,
Gissent inaperçus les coups d'ongle du temps ;
Et le fardeau d'un siècle, à ton torse robuste,
Semble moins lourd qu'à nous le fardeau d'un printemps.

Alexandre Delaine, ensuite, donna lecture de son préambule :

Puisque on ressent, comme aux temps druidiques,
En te voyant, vieux orme, un saint émoi,
Digne héritier des arbres fatidiques,
Sois mon oracle, allons, parle, instruis-moi !

A mon espoir seras-tu favorable ?
Tout le promet : de ton tronc caverneux
Les vastes flancs, et ton port vénérable,
Et tes longs bras tordus en puissants nœuds.

Oui, devant toi, je suis devant un sage,
Vieillard auguste, ah ! dirai-je, combien
J'aime, en hiver, à voir sur ton branchage
Les blancs frimas qui te poudrent si bien !

1. Le hameau de Chantemerle où s'étalaient avec une ampleur imposante les brunâtres ramifications de ce colosse, s'était établi sur l'emplacement d'une ancienne abbaye de chanoines réguliers fondée par Henri-le-Libéral, comte de Champagne, à l'époque déjà très reculée où les moines de Beaulieu et de Basse-Fontaine défrichèrent une partie du Der pour faciliter les communications entre la cité sénonaise et la cité lingonaise séparées par ce vaste massif forestier qui se développait dans la Haute-Marne et l'Aube.

Digitized by Google

Auguste de Vaucelle reprit la parole :

Des générations ont passé sous ton ombre,
Dont rien n'a surnagé, pas même un souvenir ;
Combien passeront, dont nul ne sait le nombe,
Qui sommeillent bien loin au fond de l'avenir?

Et tu verras encor passer bien des orages,
Convulsions d'en haut ou tempêtes d'en bas ;
Mais, si du ciel ton front provoque les outrages,
Jusqu'à ta cime au moins, nos bruits n'arrivent pas.

Et tu seras debout, o grand vieillard austère,
Quand déjà dans la mort nous serons abrités,
Nous, voyageurs d'un jour qui traversons la terre
Ainsi qu'un pont tremblant sur deux éternités.

Alexandre Delaine ajouta :

Tes feuilles sont celles d'un docte livre
Qu'ont enrichi trois cents éditions ;
Chaque printemps à nos regards y livre
L'enseignement des révolutions.

De nos Bourbons la longue dynastie
Parut, tomba, depuis qu'on t'a planté ;
Et peuple et roi fournirent leur hostie
Au sol français, autel ensanglanté.

Tu fus toi-même éclairé par la foudre ;
Mais la tempête, en éprouvant ton front,
Des temps passés mit à tes pieds la poudre
Que l'esprit souffle, ils ressusciteront !

Auguste de Vaucelle termina cette espèce de tournoi littéraire par ces strophes :

Cependant viendra l'heure où la sève vitale
Dans tes membres noueux cessera de courir ;
Et pour toi sonnera la minute fatale
Où cèdres et brins d'herbe, il nous faut tous mourir !...

Les grandeurs, o géant, ne sont point éternelles :
Déjà deux peupliers, au niveau de ton front
Elevant fièrement leurs tiges fraternelles,
De leur rivalité te préparent l'affront.

De ta hauteur avant que le temps ne retranche,
Abdique dans ta force et dans ta majesté,
Pour mourir, n'attends pas, en tombant branche à branche,
Que de l'arbre géant il ne soit rien resté.

Un autre lieu mémorable des alentours de Dienville, où Auguste de Vaucelle aimait à promener ses méditations poétiques, était le monticule où se trouve reléguée la chapelle de Notre-Dame du Tertre, fondée par une dame Barbarat Delestre, tante de l'abbé

Digitized by Google

Courtalon, le savant topographe du diocèse de Troyes ; qu'y vois-je, s'écrie-t-il dans les strophes qu'il consacre à la description de ce monument d'architecture rustique :

Qu'y vois-je ? Des murs nus qu'à défaut de sculpture
Relève seulement une intacte blancheur ;
Un autel que décore une antique peinture
Dont un peintre forain raviva la fraîcheur.
Un banc s'étend le long de la modeste enceinte ;
Puis une balustrade où viennent, en priant,
S'appuyer les élus qu'attend la table sainte,
Sépare l'humble autel tourné vers l'orient,
Rien de plus, et c'est tout ; mais jamais cathédrales
Aux gothiques arceaux, aux piliers sourcilleux,
Jamais temples tout neufs, églises théâtrales,
Où le siècle s'épuise en travaux merveilleux.
Ne m'émurent autant que la simple chapelle
Qui se dresse au dessus d'un peuple insoucieux,
Comme un acte de foi qui, d'en haut, lui rappelle
Que la terre n'est rien que l'escalier des cieux.

La muse champêtre d'Auguste de Vaucelle ne se bornait pas à chanter les souvenirs historiques de la bourgade qui fut son berceau ; elle peignait les mœurs de ses habitants ; tantôt elle retraçait leur existence toute patriarcale, sous un ciel pur, calme, au milieu des champs, des bois, des pâturages ; tantôt, sous une forme humoristique, elle les montrait devenus sceptiques, se riant des naïves croyances de leurs ancêtres ; bien des populations rurales du canton de Brienne pourraient se reconnaître dans les stances suivantes intitulées : *Heureux le laboureur.*

Heureux le laboureur ! Sous le ciel il travaille ;
Son immense atelier pour lampe a le soleil ;
C'est pour lui que de fleurs la nature s'émaille :
Pour lui que le printemps met son manteau vermeil

Après un tableau des intempéries des saisons et des rudes labeurs auxquels l'homme des champs se trouve sans cesse exposé, Auguste de Vaucelle l'exhorte à songer aux sublimes destinées qui lui sont réservées :

Sur des chemins semés d'épineuses morsures
Laboureurs, mes amis, je vous ai vus marcher ;
Et mon cœur a saigné par toutes vos blessures,
Et j'ai laissé mes pleurs sur vos maux s'épancher.

En avant, en avant, amis, et que chaque homme
Allège du voisin le fardeau trop pesant ;
L'humanité n'est pas une bête de somme ;
Si l'homme est un roseau, c'est un roseau pensant.

Mais vos yeux trop souvent sont penchés vers la terre ;
La terre que tourmente un labeur infécond,
N'est que le premier mot de l'immense mystère ;
Regardez vers le ciel, c'est là qu'est le second.

Digitized by Google

Quand Auguste de Vaucelle était importuné par les bruits tumultueux de la capitale, il brûlait du désir d'aller respirer l'air vivifiant de la campagne ; alors, rêvant les tranquilles loisirs de sa terre natale, il se retirait vers les bords de l'Aube et les ombrages de la forêt d'Orient pour y boire l'oubli d'une vie agitée, comme autrefois Virgile, fatigué, aspirait à se reposer dans les fraîches vallées arrosées par des fleuves aux eaux paisibles. Quoi ! s'écrie-t-il dans des strophes intitulées : *Le Retour*, faisant allusion à sa maison rustique :

Quoi ! j'aurais quitté cet antique asile
Dont le souvenir de loin m'enivrait,
Où, lorsque l'ennui des cités m'exile,
Je retrouve encore un bonheur si vrai !

J'y marche, entouré d'images chéries ;
L'espace a des bruits dont je me souviens ;
Et j'entends passer des voix attendries
Qui disent tout bas : enfin, tu nous reviens.

Oui, je vous reviens, ombres que je pleurs ;
Que ne puis-je, hélas ! dire pour toujours.
Mais, quand du départ pour moi viendra l'heure
J'aurai pu de blanc marquer tous les jours.

Auguste de Vaucelle revoyait cependant avec une douce satisfaction ses pénates urbaines, et la capitale avait pour lui des attraits irrésistibles. Je te revois, dit-il dans une de ses *Inspirations champêtres :*

Je te revois, Paris, après un an d'absence,
Entre tes grands palais, tout joyeux d'étouffer ;
Aprés un rude hiver, du lieu de ma naissance,
A ton puissant soleil je viens me réchauffer.

Et me voilà devant les cent mille merveilles,
Spectateur ébloui, comme un hôte d'un jour,
Moi qui, de tes rêveurs, ai partagé les veilles,
Et, dans ta vie ardente ai fait un long séjour.

Il n'avait pas seulement, au sein de la ville qu'il appelle cœur et cerveau d'un monde, la noble jouissance d'être entouré de puissantes sympathies, et, secondé par elles, de travailler au relèvement de la France ; il trouvait aussi des charmes, sans retours amers, dans ses relations avec plusieurs illustrations étrangères contemporaines ; parmi ces dernières, il faut citer Petit-Senn de Genève et ses amis de la Suisse qui professaient pour Auguste de Vaucelle une estime toute particulière ; cette prédilection avait d'autant plus de valeur que ce charmant écrivain genevois joignait à la finesse de l'observation une aimable bonhomie et qu'on le considérait comme le rival de Rodolphe Tœpfa, l'élégant et judicieux professeur de belles-lettres à l'Académie de Genève ; aussi

Digitized by Google

notre poète lui consacra-t-il une de ses plus belles pièces où il exprime d'une manière ingénieuse ses sentiments de vive et profonde gratitude ; ô vous, dit-il :

O vous qui, d'un regard voilé par l'indulgence,
De mes vers orphelins encouragez les pas,
Et qui, dans des trésors de noble intelligence,
Leur trouvez des beautés qu'ils ne se savaient pas ;
Vous tous, qui leur tendez une main fraternelle
A ces humbles oiseaux envolés demi-nus
Et qui pleurent si loin de l'aile maternelle,
Merci, merci deux fois, ô frères inconnus !
Lorsque leur troupe, hélas ! follement envolée,
N'en pouvant plus, transie et mourant à demi,
Frappait à votre seuil d'une aile désolée,
Et déjà sous le bec de l'autour ennemi,
Vous avez eu pitié de ces oiseaux timides
Et recueilli chez vous passereaux et pinsons ;
Et, secouant le froid de leurs ailes humides,
Ils ont à votre feu réchauffé leurs chansons.

Ces strophes ne révèlent-elles pas qu'Auguste de Vaucelle eut ses heures de mélancolie ? On en trouve la preuve dans ses vers intitulés : *Le vieux poète ;* en vain, s'écrit-il :

En vain, ô mes amis, la gaieté m'environne ;
Lorsque votre jeunesse à tous les beaux fruits mord,
Je sens de mon été s'effeuiller la couronne
Et suis au fond du cœur triste jusqu'à la mort.

Je suis l'arbre penché que la hache réclame ;
Un ver intérieur me ronge sourdement ;
La sève en moi s'éteint ; mon front n'a plus de flamme
Et fléchit sous le poids du désenchantement.

Ensuite, il déclare qu'un flot de lie amère envahit son âme, et que, veuf d'illusions, il a le dégoût pour hôte, et il se sent pleurer sur les beaux jours qu'il a perdus à poursuivre des chimères ; puis, il exhorte ses amis à ne pas prêter l'oreille aux chants de la sirène, mais à méditer les graves enseignements de l'histoire, s'ils veulent éprouver, en mourant, la joie intérieure d'avoir accompli leur tâche en ce monde, et moi, conclut-il :

Et moi, barde sans force, à ce moment austère
Où point l'éternité, courbé sous le remords
De n'avoir pas creusé mon sillon sur la terre,
Je me traîne au tombeau plus triste que la mort.

On eût dit le chant du cygne ; épuisé par un excès de travail, Auguste de Vaucelle succomba, le 27 novembre 1876, à une attaque d'apoplexie. Adrienne, sa fille désolée, trouva dans le culte des muses une consolation à sa douleur ; elle semble s'être peinte

Digitized by Google

elle-même avec ses occupations studieuses et solitaires dans ces stances intitulées : *Ma fenêtre.*

Sous les brises de mai, quand tout semble renaître,
Quand s'éveillent les nids, quand rayonnent les cieux,
De festons verdoyants se pare ma fenêtre,
Et le printemps fleurit son cadre gracieux.

L'une à l'autre grimpant, les flexibles lianes
Unissent leurs senteurs, confondent leurs bouquets,
Et les volubilis, aux teintes diaphanes,
Ouvrent à l'aube en pleurs leurs calices coquets.

Deux caisses de bois peint, au bord de ma croisée,
Voilà tout mon domaine ; et pourtant, le matin,
Ainsi que dans les bois y brille la rosée,
Et l'abeille y recueille un odorant butin.

Sous le terreau fécond, enlaçant leurs racines,
Pâquerettes, muguets, aux pétales soyeux,
Résédas parfumés et rouges capucines
Rivalisent d'éclat pour enchanter mes yeux.

Sans doute, en sa modeste demeure, elle ne pouvait saisir les harmonies de cette musique universelle qui embrasse tous les sons, tous les bruits, et leurs combinaisons innombrables, depuis la goutte d'eau qui gémit en se brisant sur un brin d'herbe, jusqu'à l'Océan qui ébranle avec des mugissements formidables les bases souterraines du globe ; depuis le jonc des bords du fleuve jusqu'à l'oiseau qui soupire au fond des hautes futaies ; depuis l'insecte imperceptible qui murmure des tristesses ou des joies inconnues dans le calice d'une fleur, jusqu'à l'homme dont la voix s'élève de monde en monde vers leur éternel architecte : mais les petits oiseaux venaient voltiger auprès de sa fenêtre et becqueter les miettes de sa table ; elle prenait plaisir à contempler les ébats de ces innocentes petites créatures, et, parfois comme pour se reposer de cette contemplation ravissante, elle suivait avec l'aiguille les contours d'un dessin élégamment tracé sur une toile légère. De mes heures, disait-elle :

De mes heures ainsi les plus douces s'écoulent
Auprès de la fenêtre où j'ai rimé ces vers ;
Et de là, sous mes yeux tour à tour se déroulent
Et les joyeux printemps et les mornes hivers.

Il serait injuste de méconnaître ce que l'*Académie des poètes*, dont cette respectable fille d'Auguste de Vaucelle était membre, apporta de juste et de vivifiant, même après Alphonse de Lamartine et Victor Hugo, à la poésie sous ses formes multiples ; pour s'en convaincre, il suffit de parcourir les volumes des *Olympiades :* les patriotiques, les esthétiques, les philosophiques, les intimes, les descriptives, les sentimentales, les champêtres, les fantaisistes, les

Digitized by Google

anacréontiques, les élogiaques, les enfantines, les allégoriques, les fantastiques, les satiriques, les religieuses, tous les genres, tous les types s'y trouvent avec des spécimens plus ou moins réussis, mais avec une manière de penser, une délicatesse de sentiment, un tour d'expression que Auguste de Vaucelle inspirait à la pléiade poétique dont il était le guide ; lui-même s'appliquait à orner ses œuvres de ces qualités littéraires que le père André, dans son *Essai sur le beau*, appelle *grâces de l'esprit*.

Il y a trois grâces de l'esprit, dit-il, qui se tiennent toutes par la main, toujours riantes, jeunes, vierges, décemment vêtues, mais avec élégance, en robe traînante, légère, et d'une étoffe un peu diaphane ; leurs noms symboliques signifient : brillant, douceur, vivacité ; le brillant tout seul fatigue ; la douceur toute seule affadit ; la vivacité toute seule étourdit ; les trois grâces, pour plaire, doivent ne pas se séparer dans une composition, c'est-à-dire que le brillant doit être doux, la douceur vive, la vivacité douce et lumineuse. Il faut qu'elles soient toujours riantes, parce que c'est la gaieté de l'esprit qui leur donne naissance ; toujours jeunes, car elles sont de la nature de l'âme, que l'âge ne ride pas ; toujours vierges, autrement ce ne seraient plus que des courtisanes indignes de nos regards ; il faut aussi qu'elles soient décemment vêtues, car comment la plus belle pensée ou le plus beau sentiment pourrait-il plaire, si les expressions qui en sont comme les vêtements, n'étaient pas conformes aux règles des convenances ? Du reste, elles n'exigent pas beaucoup d'apprêts ; la propreté des termes, avec un peu d'élégance, en doit faire toute la parure ; par la même raison, elles marchent en robe traînante ; parce qu'un peu de négligence ne sied pas mal aux grâces dont le principal soin doit être d'imiter la nature ; on ajoute que leur robe légère est d'une étoffe un peu diaphane ; n'est-ce pas une façon ingénieuse de dire que, si la poésie doit avoir des ornements, il ne faut pas qu'elle en soit trop chargée.

Les œuvres diverses d'Auguste de Vaucelle offrent, du moins dans leur ensemble, ces grâces de l'esprit, sans pour cela qu'on puisse les ranger parmi les compositions littéraires de premier ordre. Notre poète n'a pas, comme les grands maîtres, la profondeur de la pensée et la perfection de la forme ; les lignes de son style n'ondulent pas avec la même ampleur, la même souplesse, la même harmonie ; les idées qu'il exprime n'atteignent pas la même élévation ; elles ne descendent pas aussi avant, ni avec la même sagacité pénétrante, dans les obscurs replis où se cachent les ressorts des actions humaines ; mais il est enclin, comme eux, à une sensibilité profonde, à une rêveuse mélancolie, à un généreux enthousiasme pour le beau idéal, parfois même il en approche dans la peinture des sentiments délicats et tendres ; il excelle surtout dans le tableau des scènes printanières ; aussi, ses vers se rattachent-ils plus au genre descriptif qu'au genre lyrique ; ils

Digitized by Google

n'ont pas le vigoureux souffle qui emporte l'esprit loin des sentiers connus, ni le vaste coup d'œil qui embrasse tous les contours de la pensée, en même temps qu'il lui donne un puissant relief. Auguste de Vaucelle n'en contribua pas moins à amener les jeunes nourrisons des muses au principe du spiritualisme, en les exhortant à se débarrasser des oripeaux fanés de la mythologie et des lieux communs d'une galanterie surannée.

L'abbé Etienne Georges, de Troyes.

***

Mentionnons : *La commune de Triaucourt dans le bailliage de Beaulieu-en-Argonne* (Philipona, à Bar-le-Duc). — *Les Promenades d'un touriste dans l'arrondissement d'Epernay* (un vol. in-12, Châlons, Martin), par M. A. Bourgeois, volume très réussi, très agréablement composé et accompagné de vues des principaux châteaux de la région.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Le 1er octobre a été ouverte à Reims l'exposition de tableaux, organisée avec tant de goût par la Société des Amis des Arts. On compte dans la salle, organisée au cirque, 7 ou 800 toiles; le plus grand nombre vient de Paris et ont déjà figuré dans des expositions. Nous n'en parlerons donc pas, sinon pour dire que le choix est généralement heureux. Nous avons surtout remarqué les œuvres locales. M. Barrau tient la corde avec deux toiles : une petite représentant *la Vue de la Vesle au moulin de Sept-Saulx*, œuvre réellement exquise où l'eau notamment est traitée avec un talent exceptionnel; une grande représentant *la Vue des abords d'un village champenois :* un vieux paysan achève de cueillir des choux dans un champ au-delà duquel se dressent les maisons et l'église avec sa massive tour romane ; c'est peut-être un peu gris, mais c'est vivant et ressemblant. M. Meslé, élève de Bonnat, a fait deux très beaux portraits de MM. Parseval et docteur Delacroix: le premier est un travail de premier ordre : M. Parseval assis négligemment, accoudé à la table où fume encore sa tasse de café, le cigare à la main, semble parler. Deux toiles très finement traitées et remarquablement jolies de M. Jules Ruinart, *la Brouille et la Réconciliation dans un ménage.* Citons encore une jolie aquarelle de M. Maillet-Valser : *Une Rue de Thonon.* Les panneaux et le plafond de M. Vernachet : *la Chasse Henri II* mérite le plus d'éloges. M. Meslé a fait ausssi deux portraits de femme, au pastel, petite dimension, qui sont très agréables.

Voilà ce qu'il y a à notre hors ligne comme œuvre rémoise. Plus un groupe en marbre de M. de Saint-Marsaulx, *le Premier Baiser :* c'est évidemment exécuté avec un rare talent, mais c'est un peu froid et les deux têtes se ressemblent trop. Nous aimions mieux du même la *Petite Paysanne*, relevant sa juppe et ayant l'air de craindre d'être grondée.

***

Le cardinal-archevêque de Reims vient de bénir, le 12 octobre, à Montlaurent, près Rethel, une superbe église construite dans le style roman, par les soins de M. Griffon et de Mme de Courmont, en exécution du legs de Mme de Finfe leur tante, dont le mari appartenait à l'une des plus anciennes familles de la noblesse des Ardennes. Cet édifice a coûté, dit-on, près de 200,000 fr.

***

Digitized by Google

Le 28 octobre a eu lieu, en grande pompe, dans la chapelle des Frères — une véritable église — de Reims, le sacre du R. P. Augustin, dont nous avons annoncé l'élection comme abbé d'Igny. La cérémonie était présidée par S. E. le cardinal Langénieux, assisté des évêques de Soissons et de Châlons — qui a prononcé un très beau discours, — et des R. P. abbés de la Grande-Trappe et de Sainte-Marie du Désert.

***

Nous pouvons annoncer pour la fin de juillet 1887 l'exécution, dans la cathédrale de Reims, de la messe de Jeanne d'Arc, composée par M. Gounod. L'œuvre est complètement terminée. Vers la même époque aura lieu l'inauguration solennelle de la statue de saint Urbain II, à Châtillon-sur-Marne.

***

La fin du mois d'octobre a été signalée en Champagne par cinq chasses à courre au cerf, par l'équipage de Mme la duchesse d'Uzès qui le dirigeait elle-même. Les chasses ont eu lieu dans la forêt de Vertus et les rendez-vous au château de la Charmoye, au marquis de Bouthillier, et au château de Villiers-au-Bois, à M. Brinquant. La chasse a été très suivie par les invités de la duchesse et par toute la gentrye des environs à cheval et en voiture. Beaucoup d'habits rouges, temps superbe, joyeuse animation; espérons que cela se renouvellera tous les automnes désormais.

***

Un portrait du cardinal Bellarmin. — Une heureuse rencontre vient de nous faire découvrir dans la commune du Thour (Ardennes), chez un menuisier, M. Nautré, qui conserve cette peinture avec un grand soin, une vaste toile représentant le cardinal Bellarmin. Bien qu'elle ait été diminuée au sommet et à la base, l'œuvre est à peu près intacte, gardant son caractère de peinture historique, et encore encadrée dans une moulure de l'époque, ornée d'arabesques sur fond noir. Elle date de la première moitié du XVIIe siècle, peut-être du vivant, à coup sûr peu de temps après la mort de l'illustre théologien (1621). Ses portraits furent très recherchés, et celui-ci orna sans doute la bibliothèque de l'une des communautés de Reims avant la Révolution; c'est, du moins, en cette ville qu'il fut acheté de nos jours, mais nous ignorons sa provenance antérieure.

Le tableau mesure 1m86 de hauteur sur 1m20 de largeur; le personnage, assis devant une simple table de bois, est revêtu du costume de cardinal; à ses côtés sont disposés des livres et des manuscrits; en face de lui se trouve un crucifix, et à ses pieds l'écu de ses armes : *d'azur à cinq pommes de pin, la pointe en*

Digitized by Google

bas, posées 3, 2 et 1. L'expression de la figure est calme, plutôt méditative que belliqueuse, malgré l'appel au combat que formule une poésie inscrite à la partie inférieure. Voici, en effet, la dédicace et le distique qui précèdent la signature :

ROBERTO BELLARMINO S. R. E. CARDINALI
ARCHIEPISCO CAPVANO THEOLOGIÆ DOCTORI,
...idus alexicacum rege, Bellarmine, Phalanges,
Contere hydras, Generis malleus hæretici.

N. ALLYÉ.
MUSSIP.....
A° D^i.....

Malheureusement, les premières lettres du distique, ainsi que la date qui suit le nom propre, ont disparu par suite de la déchirure des coins de la toile. Ce nom, *N. Allyé*, est-il celui d'un artiste, auteur du portrait, ou celui d'un étudiant de l'Université de Pont-à-Mousson (*Mussipontanus*), qui composa le distique? Nous serions reconnaissant aux iconographes qui voudraient bien nous répondre et interpréter l'inscription de ce précieux tableau.

H. JADART.

* * *

SÉPULTURES DE BAGNEUX (MARNE). — M. A. Fourot et moi avons publié dans les trois fascicules de la *Revue de Champagne et de Brie* de février, août et décembre 1882 le résultat des fouilles dues à l'initiative de M. J. Guyot[1].

Cimetière franc-mérovingien de Mesureloup. — Il restait à interroger quelques sépultures de *Mesureloup* que l'état d'un chemin de desserte n'avait pas permis d'explorer autrefois. Actuellement, ce cimetière paraît avoir à peu près dit son dernier mot.

M. Lemoine, le fouilleur de Connantre a (15-16 septembre 1886) ouvert sous nos yeux six sépultures.

Leur mobilier funéraire diffère peu de ce que nous connaissons déjà; il est pauvre, souvent nul. Les armes sont en fer. Peu de poteries.

Les corps, inhumés à 0m30 de profondeur, sont assez régulièrement orientés. Les mains sont croisées sur le bassin.

Dans l'escarpement d'est du chemin une sépulture d'enfant était dénuée de tout objet.

Mais, en dirigeant nos recherches vers la route de Granges à Bagneux, nous avons rencontré deux corps d'adultes.

1. Les deux premières notices ont été tirées à part, l'une d'elles avec planche.

Digitized by Google

Le premier a donné des débris d'une agrafe de ceinturon et, sur la poitrine, une lame de couteau de 0m22, y compris la soie. La tête du mort était relevée : l'angle supérieur droit de la fosse avait été démesurément agrandi et on y avait déposé un fragment de la tête d'un bovidé; une corne, le frontal et trois molaires.

Le second avait à la taille une boucle de ceinturon avec plaques, dont l'ensemble mesure 0m20.

Dans l'autre escarpement, après une première exhumation sans résultat, nous avons trouvé un adulte dont la tête était tournée de côté. Sur le bassin, débris de plaque de ceinturon, accompagnés d'un petit anneau de suspension de 0m03 de diamètre total. Sur la poitrine, moitié de scramasax et couteau placés l'un sur l'autre, les pointes dirigées vers le menton.

Longueur de ces armes, y compris les soies : 0m37 et 0m18.

Cimetière gaulois de la Pièce de la Cure. — Après avoir consacré la journée du 17 septembre à exhumer trois adultes et deux enfants à *Baignelat* et à pratiquer des tranchées aux *Mardelles*, nous nous sommes transportés le 18 à la *Pièce de la Cure*. De tout temps, paraît-il, la culture a mis à jour des ossements dans cette contrée.

Nos fouilles nous ont en effet permis d'y reconnaître l'emplacement d'un cimetière gaulois qui a été violé à une époque sans doute très ancienne. Nous n'y avons malheureusement pu rencontrer au milieu d'os épars et de débris de poteries qu'un seul objet : c'est un anneau de bras en serpentine, d'un beau vert marbré de blanc. Il mesure en tous sens 0m10 de diamètre, 0m02 de largeur et 0,005 mm. d'épaisseur. L'une des faces est légèrement bombée; l'autre, qui est plane, est recouverte d'un épais enduit; une contre-partie semblable à celle que nous possédons devait donc s'y appliquer exactement.

Aucune sépulture de la Marne n'a encore, à notre connaissance, rien donné de ce genre. Peut-être y a-t-il lieu néanmoins de rapprocher l'anneau de Bagneux de la trouvaille faite par M. A. Nicaise à Charvais. L. Lex.

***

Mademoiselle Rachel a Troyes. — Nous croyons curieux d'extraire du supplément du *Figaro*, du 25 septembre, cet amusant récit de notre compatriote M. Lucien Ulbach :

« Pour venir à Troyes, en 1851, Rachel n'eut pas besoin de la diligence, le chemin de fer de Montereau commençait à fonctionner.

« Vers le commencement d'avril, je reçus, en qualité de rédacteur en chef et unique du *Propagateur de l'Aube*, la visite de M. Félix, me priant d'annoncer la prochaine arrivée de son illustre fille qui donnerait deux représentations solennelles. La

Digitized by Google

première se composerait du *Moineau de Lesbie* et d'*Andromaque;* la seconde, de *Phèdre* et du *Dépit amoureux*.

« M. Félix en m'avouant que le prix des places serait considérablement augmenté, me donna quelques détails que je trouvai alors bien inutiles, mais dont j'ai compris depuis la portée, sur les frais de ces voyages, sur l'obligation, pour lui, de remettre, tous les soirs avant le lever du rideau, à *Mademoiselle Rachel*, la recette totale en billets de banque. La grande artiste dédaignait le métal.

« L'avant-veille de la première représentation, le 11 avril, M. Félix vint me prier d'annoncer que, par suite de l'indisposition d'un acteur, on ne jouerait pas le *Moineau de Lesbie* et que cette comédie antique serait remplacée par le *Mari de la veuve*.

« Rachel ne jouait pas dans le *Mari de la veuve*. C'était donc une déception pure et simple, réservée au public, un démenti du programme, une sorte de mystification pour les Champenois qui avaient loué leurs places trois ou quatre fois plus cher que d'habitude.

« J'étais consterné et plein d'inquiétude. Je m'étais rendu complice d'une annonce fausse; puisque Rachel n'était pas indisposée, on pouvait suppléer à l'absence d'un acteur ordinaire. Comment le public prendrait-il la chose?

« J'étais si épouvanté que j'épouvantai M. Félix.

« Il m'engage à aller voir Rachel à l'*hôtel des Courriers* où elle était descendue. Cette démarche provoquée m'avertissait peut-être qu'il y avait moyen de faire revenir Hermione à de meilleurs sentiments. C'était une affaire d'éloquence, hélas!

« Je m'empressai de rendre visite à la grande artiste et je plaidai chaudement la cause du moineau, autant par conviction que pour le plaisir de plaider. Je ne fis d'effet que sur moi.

« Rachel fut superbement inflexible. Elle commença par un faible sourire qui me classait parmi les infimes journalistes de province, incapables de comprendre les allures d'une grande comédienne. Je parlai de ma responsabilité engagée, de la sainteté de la réclame. Elle sourit davantage. Ah! quel joli sourire! j'aurais voulu me mettre à ses genoux, la conjurer encore.

« Je donnai à entendre qu'il pourrait bien se faire, non pas qu'on sifflât réellement, mais qu'on accueillît par des murmures Hermione après avoir attendu Lesbie.

« Rachel, à cet argument, ne sourit plus; elle déclara qu'elle ferait rendre l'argent, plutôt que de s'exposer à l'injure des sifflets. Je dus annoncer en effet dans mon journal, de même qu'on annonça sur l'affiche, que les personnes mécontentes du changement intervenu dans le spectacle, pouvaient se faire restituer le prix des places louées.

« Il n'y avait rien à répliquer. Personne d'ailleurs ne se présenta. On a son point d'honneur à Troyes, comme ailleurs; seu-

Digitized by Google

lement, on a aussi sa rancune, et le premier accueil fut très froid.

« Rachel débuta dans un silence qui faisait à cette jolie statue, un vestibule de marbre.

« Quelques années avant Rachel, Frédérik Lemaître était venu donner, à Troyes, une représentation de *Kean*. Comme il s'était permis une facétie trop apparente, s'étant mouché dans sa perruque (dans la scène d'insulte au duc de Galles) et ayant jeté le mouchoir à la tête d'un spectateur qui lui déplaisait, on avait exigé des excuses immédiates.

« Frédérik les fit très poliment et déclara que, pour les faire, il aurait dû mettre un costume de circonstance :

« — Je devrais, dit-il avec le sourire de Robert Macaire, ne me présenter aux honorables habitants de Troyes, *qu'en douillette*.

« Les charcutiers, toujours nombreux au théâtre, rirent de cette allusion à la divine *cochonaille* qui est une des gloires de mon pays, et *Kean* fut pardonné.

« Rachel ne fut pas sifflée, n'eut pas d'excuses à refuser, ne s'inclina pas, et affronta en déesse une hésitation des hommages, dont elle fut bientôt maîtresse.

« Quand je passai, le premier soir, devant le contrôle, où M. Félix, en véritable douillette, ornée de fourrures au collet et aux manches, recevait lui-même les billets, je trouvai le père de l'illustre débutante en grande discussion avec le maire de la ville de Troyes. Ils échangeaient de vives paroles à haute voix, sans se soucier des passants. Je m'arrêtai et je m'informai.

« — Je vous prends pour arbitre, me dit le maire.

« — Et moi aussi! dit le père.

« — De quoi s'agit-il?

« Le premier magistrat de la cité exprima ainsi les faits :

« — M. Félix m'a écrit, avant de venir à Troyes, pour me demander l'état des frais d'une représentation. Je lui ai envoyé le tarif municipal, tant pour la salle, tant pour l'éclairage, tant pour les machinistes, tant pour les pompiers, etc... et, enfin, dix francs pour le droit des pauvres. M. Félix accepta.

« — C'est exact! dit M. Félix.

« — Mais, je n'avais pas prévu, dit le maire, que monsieur triplerait le prix des places.

« — Vous auriez dû le prévoir! interrompit majestueusement l'homme d'affaires d'Hermione.

« Soit! mais est-il convenable, décent, digne de Mlle Rachel d'abuser de cet oubli, pour s'en tenir strictement au minimum du droit des pauvres?

« — Pardon, interrompit M. Félix, au maximum.

« — Oui, en temps ordinaire, dix francs, c'est tout ce que nous

Digitized by Google

percevons sur une recette qui, souvent, ne dépasse guère cent francs. Mais, ce soir, quand vous encaissez plusieurs billets de mille francs, est-il juste de ne payer que dix francs? Conduisez-moi à Mlle Rachel, elle me comprendra.

« — Mlle Rachel n'entre pas dans ces détails. Cela me regarde seul et je m'en tiens aux conditions.

« M. Félix était vraiment très beau en défendant son droit. Il devint sublime.

« Comme j'insinuai qu'il pouvait bien écorner sur la recette de quoi quadrupler, ou tripler, au moins, le tarif des jours ordinaires, il redressa la tête, se drapa dans sa fourrure et d'une voix, deux fois accentuée, par l'Alsace et par l'émotion :

« — Monsieur, me répondit-il avec onction, si M. le maire, en m'envoyant les conditions, m'avait déclaré que le droit des pauvres était proportionné à la recette, je n'aurais rien dit; s'il m'avait imposé de cent, de deux cents francs, je n'aurais rien dit, parce que le droit des pauvres, voyez-vous, c'est sacré!

« Il se frappa la poitrine et j'entendis résonner sous sa main le portefeuille contenant les billets de banque qu'il allait porter à sa fille, avant le lever du rideau.

« -- Oui, monsieur, répéta-t-il, les pauvres, c'est sacré! je n'aurais rien dit..... seulement, je ne serais pas venu.

« Il n'était pas possible de lui donner tort. Le maire, furieux, se déclara vaincu par ma sentence, et les pauvres de Troyes eurent vingt francs, pour les deux représentations, qui furent pour le pays relativement phénoménales. »

***

Le 16 octobre a eu lieu, à Paris, le mariage de Mlle Boissonnet, fille du général de brigade Boissonnet, grand officier de la Légion d'honneur, ancien sénateur et président du Conseil général de la Marne, avec M. Amédée Constant de Saint-Sauveur. Nous avons dans un numéro précédent donné une notice sur la famille Boissonnet qui, par ses alliances, appartient à d'anciennes familles nobles de Sézanne. M. Constant de Saint-Sauveur est le chef d'une famille noble du Rouergue, dont l'un des membres siégeait au XVIe siècle à la Cour des aides de Montpellier; par ses ayeules, il descend des familles de Monby et de Voisins.—Armes : d'or, en chêne de sinople, au chef d'azur, chargé d'un croissant entre deux étoiles d'argent.

Digitized by Google

MÉLANGES

Nous trouvons cette intéressante note dans le *Gaulois* du 12 octobre, à propos d'un ordre de la place de Stuttgard qui interdit la consommation du vin de Champagne dans les murs de la garnison :

« Cet ordre a éclaté juste au moment où la Champagne est dans tout l'éclat de son opulence, les coteaux roussis par nos derniers soleils, qu'on va mettre en bouteille, sont sillonnés par les joyeux vignerons; nous autres, gens de Paris, habitués à tout voir venir chez nous sans nous déranger, nous sommes loin de nous faire une idée de l'activité qui règne sur les deux rives de la Marne. Tous les soirs, chaque maison de vigneron retentit de joyeux cris; une fois la journée faite, chacun s'en donne à cœur-joie; les filles boivent aussi sec que les parents, et sont toutes de grandes coquettes, s'offrant rubans et bijoux à la première envie, car le vigneron gagne gros et dépense de même; il sait que son coteau veille sur lui, et sera toujours là à l'automne pour venir réparer les brèches des autres saisons.

« Si, quittant la campagne, nous entrons dans Epernay, ce pourvoyeur du monde entier, l'aspect devient tout à fait imposant; ici, ce ne sont plus des maisons, mais de véritables palais, bâtis sur ces caves célèbres qui sillonnent, en dessous, la ville entière. Une certaine rue rappelle certains décors de féerie. De chaque côté, chaque propriétaire rivalise de goût et d'élégance. Ici, l'hôtel Gallice; là, le palais des Chandon et tous les noms fameux, qui viennent ensoleiller les joyeux repas de jeunesse. Le grand sport à la mode, en ce moment, est de visiter ces caves interminables, où les bouteilles, alignées sur huit et dix rangs d'épaisseur, attendent le moment de jeter leurs bouchons par-dessus les moulins, dans les cabinets particuliers.

« Toutes ces caves sont creusées dans la craie, à une profondeur de soixante-quinze marches; cette craie ruisselle d'humidité et, à la lumière des bougies que l'on porte au milieu d'un grand plateau de fer-blanc, fixé au bout d'un long bâton, cette craie mouillée donne à la cave l'aspect d'un glacier de Suisse. L'illusion est encore complétée par le froid intense qui vous pénètre; aussi les propriétaires ne vous font jamais descendre sans vous faire couvrir, comme pour une expédition au pôle Nord. En remontant, on vous fait visiter les celliers où se prépare le champagne, car ce joli vin a besoin d'être apprêté comme une jeune coquette : déjà dans les caves, afin de lui donner le teint clair, on le met la tête en bas,

Digitized by Google

ce qui ne ferait pas le même effet aux humains, et, chaque jour, un homme vient tourner chaque bouteille dans une nouvelle position, pour que toutes les impuretés descendent sur le bouchon.

« Au bout de trois semaines de cette manipulation, on fait sauter le bouchon imprégné de lie et on le remplace par le superbe bouchon définitif, ce brave bouchon à trogne rabougrie qui vous saute au nez avec tant de désinvolture. A ce moment-là le vin est clair comme une topaze; il ne reste plus qu'à attifer la bouteille, à lui mettre son corset d'argent et sa carte de visite pour se présenter dignement cher tous ceux qui désirent faire sa connaissance.

« Et voilà comment cette jeune personne est élevée par ses parents avant d'être lancée dans le monde, toute prête à fêter des baptêmes et des mariages, et quelquefois aussi à faire boire à la santé de gens que l'on voudrait à cent pieds sous terre. »

***

Règlement de la maison du président Morel, 1737. — Nous donnons le règlement suivant comme un document des plus curieux pour l'histoire sociale du temps passé. Le président Morel occupait à Châlons une situation considérable comme premier président du présidial et allié aux principales familles du pays. Il venait, au moment où il rédigea cet ordre de service de sa maison, étant veuf de Mlle Le Clerc de Morains, de se remarier avec Anne Hoccart de Renneville (17 avril 1737).

Il est bon de rapprocher ce règlement de celui arrêté en 1666 par Mgr Vialart, évêque de Châlons, que nous avons publié dans le tome VI de nos *Variétés historiques sur le Chalonnais et le Rémois*. L'original appartient à M. le comte de Riocourt, arrière-petit-fils du président :

Predicamus Jesum Cristum gentibus stultitiam
Quod stultum est Dei, sapientius est hominibus.

« La famille de Monsieur et Madame Morel estant une famille chrestienne et leur charité allant non-seulement à faire eux-mesmes ce qui depend d'eux pour aymer Dieu, mais encore de procurer qu'il soit aymé et servy par les autres et particulièrement par leurs domestiques ils veulent et entendent que l'on observe dans leur maison le règlement qui suit :

1

Tout le monde aura soin à son réveil de donner sa première pensée à Dieu, de s'offrir à luy et pour témoigner que l'on l'aime d'invoquer dévotement Jésus et Marie en prononceant leur saint nom et faisant le signe de la croix.

2

Le maistre d'hotel, s'il n'est déjà levé pour aller à la provision,

Digitized by Google

le portier, les deux cochers et les deux servantes se lèveront en hyver à cinq heures et demy et en esté à proportion, s'habilleront modestement, iront à la messe à la Mercy, à six heures en hyver et en esté à la première qui s'y dira et le premier d'entre eux qui sera éveillé, éveillera et fera lever les autres.

3

Le valet de chambre se lèvera à pareille heure, restera à la maison pour servir Monsieur Morel en cas de besoin et pour prendre garde à la porte pendant que le portier sera à la messe et avertira les laquais de se lever et s'habiller honnestement.

4

Les laquais se lèveront en hyver à six heures et en esté à proportion et lorsque les premiers seront de retour de la messe, tous iront à la prière qui se fera en commun et se récitera hautement et posément par ceux des domestiques qui sçauront lire, chacun pendant une semaine à son tour.

5

Celuy qui récitera les prières et ceux qui y répondent seront fort humbles et attentifs, se souvenant qu'ils sont devant la Majesté d'un Dieu auquel ils demandent des faveurs et des grâces; c'est pourquoy il le faut faire avec révérence et piété et non pas en courant et en ne sachant pour la pluspart ce que l'on dit.

6

Pour montrer plus particulièrement la confiance que chacun de la maison aura en Dieu et l'estime qu'il fera de la prière, si quelqu'un estoit malade ou avoit quelque autre besoin, il priera ou fera prier humblement Monsieur ou Madame de faire dire quelque prière particulière pour luy comme seroit un *Pater* et un *Ave* ou autre courte prière de l'Eglise, tant que durera le besoin.

7

Il y aura une tablette sur laquelle seront écrits les noms des domestiques, à l'endroit de chacun desquels il y aura des cordons pour marquer par celuy qui sera le plus ancien ou le principal de la Compagnie, ceux qui auront manqué aux prières et en fera rapport le mesme jour à Monsieur ou à Madame et qu'il sache que ce sera le meilleur et le plus fidel service qu'il puisse rendre.

8

Ceux qui pour cause légitime auront esté absents diront leurs prières après les autres au lieu ordinaire et sera bon que quelqu'un les voye pour certifier Monsieur ou Madame que cela se sera fait et pour donner par là bon exemple.

9

Les laquais entrants dans la chambre de Monsieur, Madame ou Mademoiselle Morel, demanderont s'il leur plaira qu'ils aillent avec eux à la messe ou s'ils iront auparavant.

Digitized by Google

10

Tous auront soin d'élever leur cœur à Dieu durant la journée, le plus souvent qu'ils pourront, de s'offrir à luy et leur travail, de profiter des bons exemples qu'ils auront et d'éviter les mauvais, s'il s'en rencontre, en demandant à l'heure même intérieurement, l'aide et l'assistance de Dieu, invoquant la Sainte-Vierge à laquelle tous sont exhortés à avoir une particulière dévotion comme aussy à leur saint ange gardien et à leurs saints patrons et patrones.

11

Tous les domestiques se confesseront et communieront chacun premier dimanche du mois et demanderont à Monsieur ou à Madame à quelle heure il leur plaira qu'ils aillent à l'Eglise pour cet effet; et si les deux cochers, les deux servantes et autres ne le pouvoient faire en mesme jour ou qu'ils eussent dévotion de le faire plus souvent, arrivant quelque bonne feste ils pourront demander librement permission de le faire dans les temps propres, comme aussy de se confesser dès la veille.

12

Ils prieront Monsieur ou Madame de les adresser à quelque prestre sçavant et charitable auquel ils se confesseront sans aller à d'autres que dans la nécessité et demanderont à Dieu qu'il lui plaise de communiquer son Saint-Esprit à leur confesseur pour les conduire seurement dans le chemin du salut.

13

Ils obéiront sans réplique à Monsieur et à Madame et leur communiqueront leurs besoins spirituels et corporels, s'ils en ont, avec confiance et promptement afin d'en estre soulagés; ils n'auront aucunes querelles ny debatz entre eux, ne profereront aucune sorte de jurements quelques légers qu'ils soient, seront honestes envers tout le monde, soumis aux plus anciens, charitables envers leurs égaux et inférieurs, les aidant charitablement de leurs avis et autrement pour leur apprendre la manière de bien servir qu'ils ne sçauraient pas encore.

14

Fuiront l'impureté et pour cela observeront que tous leurs discours et maintiens soient chastes; ne seront ny gourmands ny yvrognes; fuiront l'oisiveté et avertiront en secret Monsieur ou Madame des vices qu'ils auront en leurs compagnons.

15

Chacun aura grand soin de se bien acquitter de l'employ auquel il est destiné, s'y appliquant fidellement et sans se flatter, comme à l'ouvrage que Dieu désire qu'ils fassent afin que le faisant pour Dieu et avec l'affection qu'ils doivent à leurs maître et maîtresse, ils gagnent légitimement le salaire qui leur est promis et pour le temps et pour l'éternité.

Digitized by Google

16

Les laquais ainsy que les servantes s'employeront indifféremment aux bas ouvrages de la maison comme à porter le bois et charbon à la cuisine et ailleurs, à nettoyer les chambres et faire encore de moindres ouvrages s'il y en avoit, s'entreaideront mutuellement, afin que les plus forts et les plus adroits aident charitablement les plus foibles, faisant à leur égard ce qu'ils voudroient qui fût faict au leur s'ils estoient en pareil estat, ne se portant point d'envie et ne se renvoyant pas les uns aux autres le travail, mais chacun d'eux devant estre prest à le faire tout entier s'il pouvoit et que les plus jeunes et nouveaux soient subordonnés aux plus anciens.

17

Lorsque le travail ordinaire sera achevé, ceux qui le reste du temps seroient obligés de demeurer à rien faire prieront Monsieur et Madame de leur faire apprendre ce à quoy ils auront le plus d'inclination soit à écrire s'ils y ont des dispositions, soit à faire de la tapisserie, bas ou autre chose semblable, afin d'employer le temps; et lorsqu'ils seront à la campagne, après le travail ordinaire de la maison, ils prieront Monsieur ou Madame de les employer au travail du jardin ou ailleurs et tacheront toujours d'apprendre quelque chose qui puisse leur servir par la suitte.

18

Qu'ils soient toujours dans un maintien honeste et dégagé, tenant leurs corps droits sans mauvaise posture, sans s'appuyer sur leurs chaises quand on est à table; qu'ils soient propres en leurs habits, prenant garde de ne les pas déchirer en badinant les uns avec les autres ny autrement à ne les point salir se frottant contre les roues des carosses ou portant quelque chose, et à manger proprement afin de n'y faire aucune tache, changeant de linge tous les huit jours.

19

Chaque jour l'un de la compagnie à son tour dira le *Benedicite* et *Grâces* et les autres répondront humblement et dévotement devant et après disner et souper.

20

Après le souper des domestiques tous se rendront au lieu destiné pour y faire la prière en commun.

21

Chacun se retirera en sa chambre après la prière à la réserve de ceux qui rendront encore service à Monsieur et à Madame, on se couchera honestement et sans indécence.

22

Les laquais laisseront la clef de leur chambre après la porte la nuit, pour que lorsque le maistre d'hotel, le valet de chambre ou autre ayant ordre de Monsieur ou de Madame voudra y entrer

Digitized by Google

pour cognoistre s'ils observent la modestie, s'ils sont couchés, si la chandelle est bien esteinte et pour les éveiller, on le puisse faire; et tous prendront extraordinairement garde au feu, à bien esteindre la chandelle, ni liront point avec la chandelle quand ils seront couchés et ne l'approcheront point de leurs lits, demeurant tous responsables à cet égard de ce que l'un d'eux feroit du mal sur cela.

23

Ils auront soin d'invoquer dévotement Jésus et Marie en se mettant au lit et de faire le signe de la croix pour obtenir de Dieu la grâce de passer heureusement la nuit et sans l'offenser.

24

S'il arrivoit que l'on eût besoin de quelque chose pendant la nuit, tous seront prets de rendre service et celuy d'entre eux qui sera le plus diligent et le plus affectionné se lèvera diligemment après avoir fait le signe de la croix et offert son cœur à Dieu, ira voir ce que c'est, et avertira les autres de se lever s'il est besoin.

25

Tous et touttes s'instruiront de la créance catolique, auront à cet effet des catéchismes afin que lorsque on trouvera à propos de les interroger, ce qui se fera de temps en temps, ils puissent répondre pertinemment sur tous les articles de créance qu'il faut sçavoir pour estre sauvé.

26

Si quelqu'un ne se sent pas de disposition et n'a pas la volonté d'exécuter le contenu cy-dessus, Monsieur ny Madame Morel ne veulent pas de son service, croyant qu'ils seront d'autant mieux servis que leurs domestiques serviront mieux Dieu. »

***

Danton emigré[1]. — Nous croyons intéressant de reproduire cet excellent article paru dans *la Gazette de France*, du 12 octobre :

« La Révolution française, pour les masses, se caractérisera toujours dans trois noms : Marat, Danton, Robespierre, trois scélérats de nuances et de degrés divers. Marat est ignoble; c'est la canaille envieuse, le prétendu savant raté. Danton est un type plus moderne; c'est l'homme d'affaires, le jouisseur, ce qui ne l'empêche pas de laisser tuer et de faire tuer au besoin. Robespierre est le cuistre bourgeois, envieux de toutes les supériorités, l'assassin méthodique; il est rempli des utopies des philosophes du XVIIIe siècle; il croit aux doctrines nouvelles; il les applique. La guillotine est son instrument de persuasion.

« Depuis que la Révolution française est battue en brèche par

1. *Danton émigré, Recherches sur la diplomatie de la République, an I* (1803), par le docteur Robinet. — Paris, H. Le Soudier, éditeur.

Digitized by Google

l'école historique, elle cherche à se défendre dans ses derniers retranchements à l'aide des biographies de certains personnages. Vuillaumé a fait l'apologie de Marat dans son *Histoire de la Révolution française* qui a paru en 1850. Il avait bien tout ce qu'il faut pour tenter la réhabilitation de ce personnage. Vuillaumé était un excellent homme, mais aussi soupçonneux que Marat. S'il vivait encore aujourd'hui, il me dirait : « Nous sommes gouvernés par des misérables. »

« Robespierre a tenté quelques écrivains; jusqu'à ce jour il n'en a trouvé qu'un de sérieux. Cependant, Robespierre a été un personnage; sa mort a fait sensation en Europe. Il mériterait mieux que ce qui a été écrit sur lui jusqu'à ce jour. Quel qu'il soit, il a, en définitive, fait couper la tête à ses adversaires. Il a été renversé par des gens qui ne le valaient pas, et dont il aurait bien fait de débarrasser la France. A ce point de vue, il est une personnalité.

« Danton, moins ignoble que Marat et Robespierre, a trouvé un défenseur dans le docteur Robinet. Il en a eu d'autres. M. Aulard, professeur à la Sorbonne, payé par le Conseil municipal, croit que Danton avait du génie. Cela lui permet de tomber contre Marat et Robespierre sans être brisé aux gages.

« Le docteur Robinet a déjà écrit deux volumes sur Danton. D'abord il a constaté qu'il avait participé à tous les mouvements révolutionnaires depuis le 14 juillet 1789 jusqu'au 10 août 1792. Cela nous suffirait pour le juger. Il conteste sa participation aux massacres de septembre. Danton était à cette époque ministre de la justice. Un ministre et un gouvernement qui laissent assassiner pendant cinq ou six jours des prisonniers dans les prisons sont des misérables qu'on devrait, dans toute société civilisée, envoyer au bagne. Voilà ce que nous avons à dire aux défenseurs de Danton. On l'a de plus accusé d'avoir été un voleur. Il n'existe aucune preuve de ce qu'il a pris en Belgique et ailleurs, aussi ferons-nous facilement sur ce sujet toutes les concessions que désireront ses amis. Il serait parfaitement ridicule à un critique écrivant en 1886, sous la République, de reprocher à un conventionnel ce qu'il a pu voler. Nous sommes trop de notre époque et nous savons trop ce que les républicains prennent aujourd'hui pour faire un crime à Danton de quelques millions dérobés. En tout cas, il n'en aurait pas longtemps profité. Les gens du jour gardent ce qu'ils enlèvent. Ces questions écartées, il nous est permis d'apprécier Danton à sa juste valeur. Il est véritablement l'homme de la Révolution.

« Il a préparé les émeutes. Il a poussé le peuple à s'insurger contre tous les pouvoirs. Il exécrait la royauté parce qu'elle était pour lui comme pour les Girondins un obstacle. Elle l'empêchait de satisfaire sa passion du pouvoir et les jouissances qu'il procure. Quelles sont ses idées philosophiques, ses théories de gouvernement, on n'en sait rien. Il lance le peuple dans la rue, il en sortira ce qu'il pourra. Cependant on préfère Danton à ces person-

Digitized by Google

nages guindés, élégants et polis qu'on appelle les Girondins. Lamartine a essayé de les réhabiliter et de les populariser en 1847. Il n'a pas réussi. Ils sont complètement oubliés aujourd'hui. Qui, dans le peuple, connaît Vergniaud, Brissot, Rolland, sinon à cause de sa femme, tandis que Marat, Danton et Robespierre ne sont ignorés de personne? C'est précisément parce qu'ils sont l'incarnation de ces trois années infâmes pendant lesquelles la France a subi un gouvernement comme il n'y en a jamais eu de plus despotique et de plus odieux dans le monde. Le vol et l'assassinat étaient passés en principe de gouvernement. On ne tuait pas, comme à Rome, sous les empereurs, parce qu'on gênait César; on est tué parce qu'on est considéré comme suspect par une bande d'assassins.

« Qu'on ne dise pas que les monarchistes sont incapables de juger la Révolution. La Monarchie telle que l'avaient faite les légistes et dont Louis XIV a donné le dernier mot n'a jamais été un dogme pour les royalistes. Ils ont toujours regretté les libertés. Ils ont été en 1789, à la tête du mouvement, ils acceptaient toutes les réformes. L'Assemblée nationale avait dépassé le but de celles réalisables. Mirabeau était allé trop loin, il l'a compris dans les derniers jours de sa vie. C'est précisément ce qui fait qu'étant un esprit politique, il ne caractérisera jamais la Révolution.

« Qu'a voulu prouver M. le docteur Robinet dans son travail sur Danton émigré? Que ce personnage avait compris la politique étrangère qu'aurait dû suivre la Révolution. Il faudrait d'abord se demander si ces gens, dans les mains desquels le pouvoir était tombé, étaient assez instruits et assez intelligents pour s'élever en dehors des coups de force de la rue à des considérations politiques.

« Tout le monde sait, écrit le docteur Robinet, au début du premier chapitre de son livre, que Danton, pendant qu'il eut part à la direction des affaires politiques de notre pays, ne cessa au dehors de rechercher l'alliance de l'Angleterre et qu'il s'efforça, n'ayant pu l'obtenir, d'empêcher du moins cette puissance de sortir de la neutralité et d'accéder à la coalition formée contre la France par la Maison d'Autriche. » Nous allons voir ce qu'il y a de sérieux dans cette allégation du docteur Robinet. Nous admettons que Danton, ami de Dumouriez, lequel avait fait partie de la diplomatie secrète de Louis XV, où il avait connu Fabvier, dont les rapports sur la situation de l'Europe, à cette époque, étaient très appréciés, ait eu quelques notions de politique étrangère. Il est acquis à l'histoire que l'Angleterre avait vu d'une façon assez favorable la Révolution. M. de Mercy-Argenteau écrivait à Marie-Antoinette que ce serait un coup de maître d'empêcher Pitt de soutenir les révolutionnaires parisiens.

« Que font les républicains à partir du 10 août, eux qui ne doivent pas ignorer que l'Angleterre avait refusé d'entrer dans la

Digitized by Google

coalition? Lorsqu'après le 10 août, l'Angleterre eut rappelé de Paris son chargé d'affaires sous le prétexte qu'il n'était accrédité qu'auprès de Louis XVI, Pitt ayant exprimé nettement le désir de rester en paix avec la République, quoique l'Angleterre ne la reconnût pas, Chauvelin, l'ambassadeur de France sous Louis XVI, reçut l'ordre de prolonger son séjour à Londres comme simple particulier. Depuis longtemps son hôtel était un centre où se rencontraient publiquement les chefs de l'opposition parlementaire. Un fréquent échange de lettres avait lieu par son entremise entre Fox et Condorcet, Sheridan et Brissot, et plus d'une fois on put remarquer que les discours des lords Landsdowne et Landerdale s'accordaient avec les notes rédigées par le ministre des affaires étrangères de France, Lebrun.

Ces personnages ne voulaient pas plus faire de l'Angleterre une République sociale qu'une province française, mais ils ne se faisaient aucun scrupule de proclamer leur sympathie pour la France afin de s'en faire une arme de politique libérale et d'opposition sérieuse contre les ministres. Que Danton ait eu des relations en Angleterre, nous ne le contestons pas. Mais il faut avouer que s'il voulait agir de façon à maintenir la paix entre la France et l'Angleterre, il s'y prenait d'une façon singulièrement maladroite et qui prouvait toute autre chose que du génie politique. La tyrannie populaire qui régnait en France et dont Danton était un des auteurs, avait produit une vive impression en Angleterre. Le Tiers-Etat anglais avait pu s'enthousiasmer pour le serment du Jeu de Paume et pour la prise de la Bastille, mais le 10 août l'avait singulièrement inquiété et les massacres de septembre que Danton avait préparés ou laissé faire l'avaient rempli d'horreur. La bourgeoisie anglaise se souvint alors de tout ce qu'elle devait à la Constitution britannique et au ministère Pitt.

« Lorsque le 13 décembre 1792, la Chambre des communes ouvrit ses débats, l'opposition fut écrasée par le changement qui venait de s'opérer dans l'opinion. Les chefs de l'opposition n'osaient même pas tenter un vote à l'occasion de l'adresse. Fox ayant essayé de défendre la Révolution, 50 voix sur 340 se prononcèrent en sa faveur. Il était évident alors qu'il n'y avait plus à compter avec l'Angleterre. L'assassinat de Louis XVI et l'invasion de la Belgique firent le reste. Pitt entra dans la coalition et l'Angleterre y resta fermement fidèle jusqu'après 1814 et 1815.

« Il nous semble que si Danton, comme le soutient le docteur Robinet, avait recherché sinon l'alliance, au moins la neutralité de l'Angleterre, il s'y est pris bien mal pour réussir. Tout ce qu'on peut dire en sa faveur, c'est qu'entré dans l'engrenage révolutionnaire, il était le chef de la populace et que, par conséquent, il devait obéir à tous ses caprices et accomplir en son nom toutes les sottises. Danton prit la direction des affaires étrangères après la chute de Lebrun. Les Girondins, qui, en 1792, avaient déclaré

Digitized by Google

la guerre, étaient, après la mort du roi, revenus aux idées de paix. Danton n'y était pas opposé. Il l'aurait très certainement acceptée, si elle eût été possible. Il chercha pour la République des alliances. Son intention se fixa d'abord sur ce qui était alors le fait important pour l'Est de l'Europe : le développement colossal que prenait chaque jour la puissance russe.

« Déjà Dumouriez et Lebrun s'en étaient occupés. Ce dernier avait songé à chercher en Suède, en Pologne et en Turquie des auxiliaires contre les Russes. Mais rien n'avait été fait. En janvier 1793, le baron de Staël fut envoyé à Paris par le tuteur du jeune roi de Suède, Gustave-Adolphe, avec mission d'offrir à la République l'alliance de la Suède en échange d'une somme d'argent considérable, sous le prétexte que le commerce neutre était menacé par l'Angleterre. Tant que le baron de Staël eut à traiter avec le girondin Lebrun qui ne voulait pas étendre le théâtre de la guerre, ses propositions reçurent un accueil assez froid; mais aussitôt après l'établissement du Comité de Salut public la négociation fut menée si activement que le 23 mai un traité, par lequel la Suède promettait d'équiper dix vaisseaux de ligne, et mille hommes destinés à combattre les ennemis de la France, était signé. Quelque faibles que fussent les secours promis par la Suède, le traité pouvait être regardé comme un premier pas vers l'intervention active dans les affaires de Pologne. C'était la première fois que les fautes de la coalition tracèrent à la politique française la route qu'elle devait suivre.

« Danton chercha alors à négocier avec l'Angleterre; le bon sens fit taire chez lui tout sentiment d'orgueil militaire. Il était évident que la paix avec l'Angleterre était la première condition nécessaire à la guerre d'Orient. Il n'y a pas, dans tous ces actes, de quoi élever aux nues Danton. Lorsque les révolutionnaires ont jeté leur pays dans les aventures les plus coupables, qu'ils cherchent à l'en tirer, c'est une circonstance atténuante en leur faveur, mais tous les crimes de Danton, depuis le début de la Révolution, ne peuvent pas être excusés par un acte isolé. Du reste, il faut bien reconnaître que les Girondins et les montagnards, lorsqu'ils ont vu que la guerre ne leur rapportait plus rien, auraient été heureux d'y renoncer. C'était avant le 9 thermidor, l'espérance de Robespierre; des négociations sérieuses étaient entamées. Nous n'en avons plus de trace, mais l'impression produite par son exécution dans les chancelleries suffit pour démontrer toute l'importance qu'on attachait alors aux projets de paix.

« Le livre de M. Robinet est à consulter, bien que nous n'y ayons rien découvert de bien nouveau. Il soutient, en défendant Danton, une thèse bien difficile. La Révolution que représente l'orateur de la Convention n'a pas été, comme on le prétend dans une certaine école, le point de départ d'une ère nouvelle. Au point

Digitized by Google

de vue de la liberté philosophique, on ne doit rien aux révolutionnaires ; au point de vue économique, la Révolution n'a rien innové. Toutes les réformes ont été accomplies par l'Assemblée nationale, on ne doit donc rien aux conventionnels. La Révolution française, méconnaissant la mission qu'elle avait à accomplir, a déclaré la guerre non-seulement aux fausses autorités, mais à toutes les lois morales. A la place de la liberté économique, elle a mis le vol des propriétés ; à la place de la justice, égale pour tous et de la liberté religieuse, elle a mis la persécution des hautes classes et des princes de l'Eglise. Elle n'a pas su améliorer un gouvernement. Elle a trouvé plus simple de détruire tout gouvernement et d'y substituer l'anarchie. L'égalité pour elle a été la ruine des riches et la liberté, le déchaînement de toutes les passions et de tous les crimes.

« Danton a eu sa part dans toutes les infamies. Qu'il ait voulu faire la paix avec la Prusse cela n'est pas douteux, qu'il ait cherché à négocier avec l'Angleterre et même avec l'Autriche, nous l'acceptons, mais cela empêche-t-il tous les crimes qu'il a commis? Il est trop tard pour parler de clémeuce lorsqu'on a été un assassin, et la mort qu'il a subie sur l'échafaud n'excuse pas les assassinats auxquels il a participé ou tout au moins qu'il a autorisés.

« Disons en terminant qu'il n'y a rien de plus amusant que cette facilité avec laquelle l'école historique républicaine sacre un homme du titre de génie et lui décerne la décoration d'un ordre quelconque.

« Danton a manié les affaires étrangères, admettons du 30 novembre 1792 lors de sa mission en Belgique à la fin de 1793, en tout treize ou quatorze mois. Il a compris que les républicains avaient fait une sottise en déclarant la guerre à l'Europe. Immédiatement il est transformé en génie politique. Il ne reste pas un acte et dix lignes de lui, peu importe. Mais que diriez vous donc de nos rois et de leurs ministres, dont les correspondances occupent des volumes et qui ont travaillé pendant des quarts de siècle pour faire triompher une idée, toujours dans l'intérêt de la grandeur de la France, si la passion ne vous aveuglait pas? »

« A. Lentéric. »

* * *

Les archevêques de Reims. — Dom Marlot s'arrête dans son histoire de la métropole de Reims à l'avènement du cardinal Antoine Barberini. Nous avons dès lors pensé qu'il serait intéressant de continuer ce travail en publiant dans la *Revue* les articles relatifs aux prélats qui ont siégé après lui, rédigés par le chanoine Lacour. Ce travail autographe se trouve à la Bibliothèque nationale dans le tome XXXII de la collection de Champagne.

Antoine Barberini, cardinal, 1657. Quelques années après la mort de Charles-André de Savoie, qui fut tué en duel à Paris en 1652,

Digitized by Google

Henri de Savoie, archevêque de Reims, quitta l'état ecclésiastique. Il n'eut que le nom d'archevêque et ne fit aucune résidence. Il épousa, en 1657, le 22 mai, Marie d'Orléans, fille du duc de Longueville. Il mourut le 4 de janvier 1659 et la branche des ducs de Nemours, de la maison de Savoie, finit en lui. Il ne paraît pas qu'il ait pris possession de l'archevêché, ni qu'il eût obtenu des bulles de Rome, au moins ne les avait-il pas encore en 1654.

Le roi donna le brevet de l'archevêché de Reims au cardinal Antoine Barberini, neveu du pape Urbain VIII. Il avait été destiné d'abord à l'ordre de Malte ; dès que Mathieu Barberini eut été élevé au pontificat, il le fit grand prieur de Rome : il le mit au rang des cardinaux deux jours avant la promotion du 30 août 1627, qui était la quatrième de ce pape. Il fut employé dans la légation d'Avignon et d'Urbain, et, en 1629, il alla en Piémont en qualité de légat *a latere* pour terminer les affaires de Montferrat. La paix qu'il procura à l'Italie fut l'ouvrage de sa négociation. Il s'attacha à Louis XIII, et ce prince lui donna la protection de cette couronne en 1633. Il commanda l'armée de l'Eglise contre les princes d'Italie qui s'étaient confédérés. Innocent X succédant à Urbain VIII, en 1644, oublia les services qu'il avait rendus à l'Eglise. Les Barberini, persécutés, se réfugièrent en France : ils ne rentrèrent en grâce qu'en 1653. Le roi le combla de bienfaits ; il le fit grand aumônier de France, depuis évêque de Poitiers, et il le nomma, en 1657, à l'archevêché de Reims, au mois de juillet. Les corps de ville, le chapitre, l'Université, le Conseil députèrent chacun de leur part pour rendre les premiers devoirs au cardinal. Il reçut avec de sincères démonstrations de bonté ceux qui étaient chargés de cette députation, et les régala magnifiquement en son hôtel du faubourg Saint-Germain. Il leur témoigna qu'un voyage à Rome qu'il avait à faire pour le service du roi l'empêchait de se rendre à Reims, que cette absence serait d'un an au plus, qu'il se proposait de résider une partie de l'année, et il envoya des meubles pour son palais, ses carrosses et plusieurs de ses domestiques. Il prit possession par procureur le 4 octobre 1657 et le 22 décembre suivant en personne.

Le mouvement des troupes qui passaient en Champagne pour le siège de Montmédy resserra Montal dans Rocroy et arrêta les courses de la garnison[1]. L'armée s'étant retirée après la prise de cette place, il tira des détachements de cavalerie d'Avesnes, de Philippeville, de Maisonbourg et de Linchamp. Il s'empara du poste de Sillery ; il fit mettre le feu à trois ou quatre villages de la Montagne et menaça les autres d'un pareil traitement et de toutes les rigueurs de la guerre s'ils ne venaient à contribution.

1. Les ennemis effrayaient tellement le plat pays que l'on n'osait plus y résider. En 1653, les habitants de Sept-Saulx, sur la Vesle, à peu de distance de Sillery, vers Châlons, voulurent, dit Lacour dans ses notices précédentes sur Henri de Savoie, livrer leur tour aux ennemis. Le Conseil de ville de Reims, en ayant eu avis, y envoya promptement un officier et seize soldats pour s'en emparer.

Digitized by Google

La garnison de Rocroy dont Montal était gouverneur avait passé ses contributions jusqu'à Isles-sur-Suippe et menaçait toute la campagne au-delà de cette rivière, et la ville de Reims même ; c'est ce qui obligea le conseil de ville de députer en cour pour demander des secours, ou permission de contribuer. N'ayant pu obtenir ni l'un ni l'autre, deux députés de la ville furent envoyés à Rocroy traiter de la contribution de Reims sur le pied de 6,000 l. par an, payables en deux termes. Les ennemis n'avaient accordé cette composition à cette ville que pour étendre plus facilement leurs contributions au-delà. En effet, Montal envoya aussitôt ses mandements par tous les villages de la Montagne pour les obliger d'entrer en composition. Les paysans envoyèrent à Rocroy pour traiter, mais n'étant pas si ponctuels au paiement que la ville, ce gouverneur vint avec 1,000 à 1,200 hommes pour passer au Pont-l'Archevêque ; mais l'ayant trouvé rompu, il tira droit à Cernai, où, après avoir campé quelques heures, il alla établir son bureau à Sillery pour lever plus aisément les contributions et les étendre même au-delà de la Montagne.

Il envoya de nouveaux mandements aux villages qui étaient en retard de payer, et comme ils ne se pressaient pas assez de payer, il fit mettre le feu aux villages de Taissy, Montbré, Champfleury et Sacy. Le Conseil de ville de Reims donna secrètement avis au comte de Grandpré de l'arrivée de Montal à Sillery. Le comte étant sorti de Mouzon pour faire contribuer le pays ennemi, aussitôt il rebroussa chemin et fit si grande diligence par une marche de vingt-quatre heures, qu'il arriva le 4 septembre à une heure après-midi à la place Cérès, où il fut reçu par le s^r^ Amé, lieutenant des habitants. Il se disposait à passer au-delà de la ville pour aller battre les ennemis qu'il croyait dans la Montagne ; mais ayant appris qu'ils étaient à Sillery, il tourna droit à eux. Montal avait campé les siens au-dessus de la Pompelle, vers Sillery. Cette situation l'empêcha de découvrir le comte de Grandpré avant qu'il fut à portée de mousquet. Le combat fut engagé vers quatre heures, dans le moment si vivement qu'en moins d'une heure il demeura sur la place plus de 120 cavaliers des soldats de Montal, sans compter plus de 200 prisonniers. Cet échec l'obligea de faire retraite à la faveur du pont du moulin de Sillery qu'il fit rompre afin de n'être pas poursuivi. Ce gouverneur gagna la Champagne et reprit le chemin de Rocroy, tandis que le comte, victorieux, revint à Reims où il reçut 6,000 liv. des habitants pour la subsistance de ses troupes, non compris les frais de leur logement. Cette action mérita au comte l'estime de Louis XIV.

1661. Jean-Baptiste Colbert, né à Reims dans la maison dite Le Long-Vêtu, rue Porte Cérès, au coin de la rue de la Vachy, fut élevé au ministère aussitôt après la mort de Mazarin et la destitution de M. Fouquet. Ce ministre qui avait conservé une sincère affection pour la ville de sa naissance, y établit différentes manufactures de savons, de dentelles et de crêpes.

1663. Les Jésuites ayant manqué le nouvel établissement qu'ils

Digitized by Google

s'étaient proposés de faire d'une seconde maison à Reims, en furent bien indemnisés par la fondation de leur collège à Sedan en 1663. Ils s'y étaient établis dès le temps de la réunion de cette ville à la couronne, en 1643. Un de leurs pères, nommé Roche, enseigna vers ce temps-là, dans le couvent de Saint-Thomas de Reims, qu'Adam n'ayant eu honte de sa nudité qu après avoir péché, la marque la plus certaine de réprobation était d'avoir quelque pudeur de paraître en cet état de nudité. Les leçons détestables, données pendant quelque temps, infestèrent insensiblement la plupart des professeurs et des novices, et les auraient porté à d'horribles excès si Charles-Maurice Le Tellier, devenu coadjuteur de Reims, n'eût forcé la société de chasser cet infâme du diocèse.

Le collège des Bons-Enfants était tombé dans une telle décadence que sa ruine paraissait prochaine. Quelques particuliers formèrent le dessein de faire une cueillette pour le rétablissement de cette maison : ils ramassèrent près de 1,200 écus dont on employa une partie aux réparations nécessaires des classes ; l'autre au paiement des gages des régents ; on s'adressa ensuite au lieutenant des habitants à qui on versa les deniers de la cueillette, pour en être le dispensateur, en le priant de proposer au Conseil de prendre à l'avenir le soin de la conduite du collège et surtout des honoraires des régents. La proposition fut agréée et donna lieu à une conclusion du 4 novembre 1661 qui décida que pour asseoir avec plus de solidité la somme de 1,500 liv. à laquelle le conseil avait fixé l'honoraire des régents, cette somme serait prise sur les deniers communs de la ville et distribuée par le lieutenant. Les Jésuites avaient déjà acheté une maison rue de la Clef sur la paroisse Saint-Pierre. Le roi témoigna qu'il le désirait, quand le lieutenant des habitants alla le saluer ensuite de la paix : le clergé, les magistrats, le présidial, l'Université et les autres corps s'assemblèrent et délibérèrent ; on résolut de s'opposer : on fit une députation vers le roi. Les Jésuites avaient pour eux une lettre de jussion : on se pourvut contre eux par une très humble remontrance et la chose en demeura là, au même état qu'en 1645. C'est alors que Thomas le Maire, recteur de l'Université, entreprit de solliciter à ses frais des statuts pour chacune des familles qui jusque-là n'en avaient pas eues de fixés. Il fit réparer le bâtiment du collège des Bons-Enfants, orner les classes : il donna une somme considérable pour la nourriture des régents. Le Parlement nomma quatre commissaires pour dresser les statuts que la cour approuva ensuite.

La nouvelle de la paix avait été reçue à Reims avec d'autant plus de joie qu'elle arrivait dans un temps où on l'espérait le moins. Les magistrats enjoignirent aux marchands de fermer leurs boutiques, et aux artisans de cesser leur travail pendant trois jours. A neuf heures du matin, on l'annonça sur la place de l'Hôtel-de-Ville au son des tambours, des violons et des hautbois. Après-midi, le présidial et le conseil, précédés des tambours et des trompettes, des archers et des compagnies de l'Arquebuse, et suivis de tous les capitaines, publièrent la

Digitized by Google

paix dans les carrefours. On chanta le *Te Deum* le dimanche suivant, et sur le soir on alluma un feu de joie orné d'emblèmes et de devises convenables au sujet. Les divertissements continuèrent pendant six semaines : on fit des feux successivement dans tous les quartiers.

Le cardinal Antoine arriva de Rome à Paris au mois de septembre 1663. Des députés envoyés au nom du clergé et de la ville allèrent le complimenter.

1666. La peste fut apportée de Soissons à Reims en cette année. Le bon ordre de la police et la procession du corps de saint Remy et des saints Tutélaires de la ville dissipèrent le mauvais air dès la fin de l'été. Le cardinal y assista.

1669. Le 12 août, Ch.-Maurice Le Tellier, archevêque de Nazianze, coadjuteur du cardinal, arriva à Reims et prit possession le lendemain. Le 30 mai le cardinal passa par Reims et alla prendre les eaux de Bourbon et prit ensuite le chemin de Rome.

Le procès entre l'archevêque et les échevins de Reims pour la juridiction de l'échevinage, fut enfin terminé par la médiation de M. Colbert par une transaction du 11 mars 1670 ; les appellations du jugement des échevins ressortissaient avant ce temps-là au baillage de l'archevêché, mais par ce traité il ne leur resta plus que la connaissance des causes dans les parties demandant le renvoi au bailli de l'archevêché, qui dans ce cas dut tenir audience le mercredi au matin aux deux échevins pour entendre ces causes renvoyées dont l'appel ressortit au Parlement. Ce serait au moins une ombre de l'ancienne juridiction si cette transaction était exécutée sur ce point ; mais l'assoupissement des échevins a été si grand jusqu'à présent sur son exécution, qu'ils n'ont pas eu une occasion de monter sur le siège. Cette transaction réservait aux seuls échevins la connaissance des affaires du buffet, et au conseil de ville celle des manufacturiers ; mais l'arrêt de réunion de la police au baillage de l'archevêché, obtenu par le prélat en 1699, a entièrement dépouillé ces échevins et le conseil de ville de leur autorité au préjudice du public et du commerce.

Antoine Barberini, rebuté par les hauteurs de son chapitre, quitta son diocèse et retourna en Italie où il mourut le 3 août 1671, âgé de 64 ans. Son corps fut porté à Rome dans l'église du grand couvent des Jésuites où il est enterré. On ne vit jamais un prélat plus honnête, plus généreux, plus obligeant. Il fit présent à l'église de Reims d'un magnifique ornement vert, enrichi d'une belle broderie, sur lequel on voit ses armes.

L'abbé Fromentié prononça l'oraison funèbre au service qui fut célébré à la cathédrale de Reims.

La maison des Orphelins a pris naissance en 1662 par la charité de Marie Brisset, femme de Georges Varlet, bourgeois de Reims. Elle acheta avec le produit de ses quêtes une maison dans le bourg Saint-Denis, où elle ouvrit une chapelle sur la rue, y mit un tronc et un écriteau sur la porte : Maison de Notre-Dame de pureté pour les pauvres Orphelins. Les magistrats obligèrent cette dévote de se défaire de

Digitized by Google

cette maison en faveur de l'hôpital Saint-Marcoul : elle en employa les deniers à l'acquisition d'une maison rue du Barbâtrey, où elle se logea avec quelques autres dames de la Miséricorde et y entretint un grand nombre de jeunes orphelins.

Les pères de la Mission essayèrent en vain de s'établir à Reims en 1667.

La chapelle de Saint-Léonard, à une lieue de Reims, qui servait aux moines convalescents de Saint-Remy, fut érigée en une paroisse par décret du 9 décembre 1664.

Charles-Maurice Le Tellier. Fils de Michel Le Tellier, chancelier de France, et d'Elisabeth Turpin, il naquit à Paris en 1642 et succéda au cardinal Barberini en 1671. Il fit son entrée à Reims le 11 octobre. Il soutint avec éclat la dignité épiscopale, se déclara en toute occasion le défenseur de la discipline ecclésiastique, des libertés de l'église gallicane, de la doctrine des Saints Pères et des conciles œcuméniques. Ses rares qualités lui méritèrent le cordon bleu, le provisorat de Sorbonne et la grande maîtrise de la chapelle du roi. Il officia en 1669 aux obsèques de Henriette de France, reine d'Angleterre, et en 1670, à celles d'Henriette d'Angleterre, femme du duc d'Orléans. Au début de son pontificat, tandis que, en 1678, on tirait des canons à l'arsenal de Reims pour l'armée de Flandre, et que les troupes du roi y étaient occupées, le duc de Lorraine, pour faire diversion, vint jusqu'à Mouzon dans le dessein de ravager la Champagne. Cette ville, démantelée depuis 1671, n'était pas en état de lui disputer le passage, mais sur le bruit que le roi avait envoyé des troupes et une partie de sa maison commandée par le maréchal de Créquy pour s'y opposer, le duc de Lorraine retourna en arrière, ce qui sauva la Champagne d'une dangereuse invasion,

Les religieuses de Longueau bâtirent en ce temps-là une belle église. Celles de la Congrégation ouvrirent, en 1674, la rue qui traverse des Barbâtres à la rue Neuve. Quelques années après les filles du Saint-Enfant Jésus bâtirent une petite église.

En 1676, le roi accorda des lettres-patentes pour l'érection d'un séminaire à Reims, d'autant plus nécessaire à cause de la longue vacance de l'église de Reims et des désordres causés par les dernières guerres. M. Soret, chanoine et archidiacre de Champagne, avait fait un legs qui s'était multiplié jusqu'à 20,000 liv. M. Le Tellier voulut l'employer avec d'autres sommes plus considérables à la fondation de ce nouveau séminaire. Le roi lui permit d'y unir jusqu'à concurrence de 10,000 liv de rente en bénéfices, et en attendant d'imposer sur tous les bénéfices du diocèse, à l'exception des cures, la rente de 3,000 livres jusqu'à ce que le séminaire ait la jouissance nette d'une pareille somme.

Les lettres-patentes furent enregistrées au Parlement le 19 août.

Aussitôt, M. Le Tellier fit mettre en état les anciens bâtiments et prit le soin de faire subsister les jeunes ecclésiastiques quoiqu'il n'y eût aucun revenu ; et pour élever le nouvel édifice que l'on avait pro-

Digitized by Google

jeté et faire face à ces dépenses, il fallut un fond fixé. L'union des bénéfices simples, et en particulier de ceux qui ne sont assujettis à aucune fonction, était le moyen le plus économique et le plus court. Les prédécesseurs de M. Le Tellier en avaient agi ainsi pour doter l'Université, augmenter les revenus trop modiques du grand archidiaconé, de la pénitencerie de la cathédrale et du doyenné du chapitre de Saint-Symphorien et l'on y avait semé quelques patronages. Le sr Callou, prêtre et supérieur du séminaire, représenta à M. Le Tellier par une requête du 16 août 1678 qu'il restait encore plusieurs de ces patronages dans l'étendue du diocèse à la collation de l'archevêque et des bénéfices simples dont les titulaires tiraient un bénéfice assez considérable et n'avaient aucune fonction à remplir. Il demanda, conformément aux lettres-patentes permettant d'unir au séminaire jusqu'à concurrence de 10,000 liv. de revenu, la suppression des titres des patronages de Saint-Remy de Harancourt, Notre-Dame de Houpe et la Berlière, Saint-Laurent de Villemontry, Notre-Dame de Wadelincourt, Saint-Basle de Villiers devant Raucourt, autrement dit Sainte-Geneviève de Mezancelles, Saint-Hyppolite de Faveroles, Saint-Remy de Bouilly, Saint-Remy d'Ormes, Saint-Remy de Loivre, Saint-Symphorien de Maison, Saint-Nicolas de Brémont, etc. On fit les informations de *commodo* et *incommodo* sur ces bénéfices valant annuellement 4,000 liv., charges déduites. M. Le Tellier donna un décret portant extinction de ces titres et réunion de leurs revenus au séminaire. Le roi confirma ces mesures par lettre-patente du mois de février 1679. Mais avant d'enregistrer, le Parlement ordonna que les titulaires de ces bénéfices seraient appelés le 16 février, et que l'on informerait sur cette union : le lieutenant satisfit à cette condition et la plupart des patrons consentirent à cette union. L'enregistrement des lettres eut lieu par arrêt du 4 septembre 1679. Le séminaire jouit aussi de 4,000 livres de revenu. M. Le Gentil, chanoine de Reims, l'augmenta. Il était prieur commendataire de Saint-Georges d'Haricourt, dépendant de l'abbaye de Mouzon et valant 1,500 liv. Il le remit entre les mains de M. Le Tellier, le titre en fut éteint par décret d'union du 20 mai 1679.

1678. M. Le Tellier condamna le *Miroir de la Piété Chrétienne* et la suite de cet ouvrage imprimé à Liège en 1670 et 1671. Son mandement est daté de Reims le 25 mars 1678 : il y rend un témoignage public à son clergé ; il dit qu'il avait reçu une grande consolation lorsque, appelé au ministère épiscopal, il trouva son diocèse nourri des paroles de la foi. On avait fait glisser dans son diocèse les deux libelles dont on vient de donner le titre ; ce prélat jugea après les avoir lus et examinés que le but de l'auteur était de renouveler les erreurs condamnées dans les cinq propositions, qu'il était à craindre que la paix que le roi avait si heureusement procurée à toute l'église de France, n'en fut troublée, et par ces raisons il condamna ces écrits et en défendit la lecture à tous les fidèles sous peine d'excommunication.

Le P. Gerberon, bénédictin, auteur de ces livres sous le nom de

Digitized by Google

Flore de Sainte-Foy, écrivit à M. Le Tellier, pour justifier sa conduite, le 2 juillet 1678, sous le titre de : *Lettre d'un théologien à M. l'archevêque de Reims.*

Pour traiter l'article de M. Le Tellier avec ordre, il faut parler : 1° de l'affaire du P. Desmothes ; 2° du séminaire de Reims ; 3° de celui de Sedan ; 4° de la mission fameuse de Sedan après la révocation de l'édit de Nantes ; 5° des ordonnances ; 6° du mémoire pour l'affaire de l'érection de Cambrai en archevêché ; 7° de l'union du séminaire aux pères de Sainte-Geneviève ; 8° mémoire contre le livre du cardinal Fondrate ; 9° des bâtiments du palais ; 10° des assemblées du clergé ; 11° des voyages du P. Mabillon par ses ordres ; 12° des manuscrits donnés à la bibliothèque du roi ; 13° de son testament ; 14° du voyage en Angleterre ; 15° de sa mort à Paris, le 22 février 1710, enterré à Saint-Gervais.

Le séminaire de Reims pouvant à peine fournir à un diocèse d'une aussi grande étendue les sujets nécessaires pour remplir les cures, ce prélat put en établir un autre à Sedan qu'il confia à la direction des Pères de la Mission. Ce fut vers ce temps-là que Charles-Maurice Le Tellier, grand imitateur de Charles de Lorraine, s'avisa de prêcher les habitants de Sedan presque tous huguenots ; mais son peu de talent pour la prédication l'exposa à la censure et à la raillerie des huguenots : il ne réussit pas mieux dans ses conversions. Un calviniste ayant fait abjuration entre ses mains dans la nef de la cathédrale, cet hypocrite plus touché des promesses du prélat que de ses instructions, retomba peu après dans ses erreurs et se retira en Hollande.

Ce fut ce prélat qui abolit plusieurs abus introduits dans son diocèse, tels que celui de représenter le jour de la fête des Saints Jacques et Christophe, les douze apôtres et un Saint-Christophe portant un enfant habillé en Jésus sur son dos ; celui de jeter le jour de la Pentecôte par les ouvertures de la voûte de la cathédrale, dans le temps de la messe, des étoupes enflammées pour représenter les langues de feu ; celui de représenter la descente du Saint-Esprit par le vol d'une colombe qui venait se percher sur un arbre chargé d'échaudés et de petits pâtés placé au milieu du chœur ; celui de porter aux processions des Rogations une figure de dragon volant que le peuple appelait le Bailla, parce qu'il avait la gueule béante. Les trois premiers jours il précédait la procession et le jour de l'Ascension il la suivait pour montrer qu'il était dompté par les prières de l'église.

De concert avec son chapitre, il fit réformer le bréviaire de Reims et réformer par une ordonnance de 1694 l'abus des autels privilégiés, qui s'était glissé jusque dans son église.

En 1686, Charles-Maurice fit bâtir presqu'entièrement le palais archiépiscopal à l'exception de la chapelle, et orna la salle des portraits au naturel des archevêques de Reims les plus illustres ; il transféra en même temps dans l'enclos de son palais l'auditoire au bailliage ducal qui était auparavant au marché sur le coin de la rue du Tambour, proche un lieu appelé la Pierre-au-Change.

Digitized by Google

Il conféra vers ce temps à Camille Le Tellier, fils du marquis de Louvois, son frère, un canonicat de son église, et lui fit prendre place dans la chaire des sous-diacres, quoi qu'il ne fût encore que minoré. Ce jeune chanoine fut dans la suite élevé à la dignité de prévôt, qu'il conserva jusqu'à sa mort arrivée dans le mois de novembre 1718.

En 1697, l'archevêque donna une sévère ordonnance contre les Jésuites au sujet de deux thèses soutenues dans leur collège sur les principes de Molina et contre la doctrine de Saint-Augustin sur la grâce.

Il augmenta, en 1699, le temporel de son archevêché en réunissant la charge de lieutenant-général de police dans toute la ville et les faubourgs à sa juridiction. Les officiers du présidial, de l'Hôtel-de-Ville et les seigneurs hauts justiciers qui étaient en possession de cette justice cédèrent à l'autorité de cet archevêque ; les échevins qui étaient plus intéressés que les autres à ne point consentir à cette réunion, transigèrent avec lui en 1703 à des conditions qui font peu d'honneur au Conseil de ville qui peut par cette transaction être traduit devant le lieutenant-général par une simple femme. Cet officier a rang dans le conseil et séance après les sénéchaux et a droit de signer les billets pour les logements de guerre.

La réunion de l'abbaye de Saint-Etienne-les-Reims à l'archevêché augmenta beaucoup son revenu : elle fut accordée par Louis XIV pour indemniser le prélat de la soustraction faite de l'évêché de Courtray faite à sa métropole sous le cardinal de Lorraine.

1701. La ville de Reims paya au roi 8,000 liv. pour l'établissement des lanternes; et pour fournir cette somme, on imposa pour trois ans l'entrée des farines de froment.

Charles-Maurice mourut subitement à Paris le 22 février 1710, âgé de 68 ans et le plus ancien consacré de tous les archevêques de France. Il fut enterré dans l'église de Saint-Gervais dans le tombeau de son père. Ce prélat fonda de son vivant son anniversaire et celui de son père dans l'église de Reims ; on se sert à cette cérémonie d'un ornement de velours noir à ses armes qu'il donna. Il donna aussi à cette église une riche chasuble, de beaux livres d'église, et à la bibliothèque il fit présent de deux grands globes, de belles estampes et de quelques livres. La bibliothèque de Sainte-Geneviève de Paris fut augmentée de celle de ce prélat, et elle était considérable par un pareil nombre de livres d'un excellent choix. Il laissa par testament aux hôpitaux de cette ville 30,000 liv. en contrat sur l'Hôtel-de-Ville de Paris. La marquise de Créquy, sa nièce, fut sa légataire universelle : moins instruit du maxime du droit civil que du droit canonique, il légua à cette dame tous ses acquêts et conquêts, ce qui fit dire à quelques rieurs qu'apparemment il avoit des raisons de la traiter comme sa femme.

Cet archevêque, d'un mérite distingué, ne fut pas cependant sans défaut, et sa vivacité dans la poursuite de ses droits le rendit plus terrible qu'estimable à plusieurs. L'arrêt rendu contre les propriétaires

Digitized by Google

des maisons et héritages du faubourg et tenait de Reims, arrêt tout contraire à celui qui fut rendu sur le même sujet contre Louis de Guise, est une voix qui réclamera éternellement contre l'injuste perception de ces droits.

Sous son pontificat, M. de La Salle, chanoine de l'église de Reims, institua les Frères des Ecoles Chrétiennes, et quitta son canonicat pour se mettre à leur tête. Cet établissement répandu en plusieurs endroits du royaume est toléré, quoiqu'il ne soit autorisé par aucune lettre du prince. Le legs de 50,000 liv. fait par Mme Rolland, veuve de M. Maillefer, maître des Comptes à Paris, en faveur de ces Frères, leur procura un établissement à Rouen, qui est devenu leur principale maison et où ils forment leurs élèves.

Quelques hommes illustres par leur piété et par leur savoir ont vécu sous ce pontificat.

Pierre Lallement, natif de Reims, chanoine régulier et chancelier de l'Université de Reims, recommandable par le livre de piété qu'il a composé et particulièrement par celui de la *Mort des Justes*, mourut à Sainte-Geneviève le 18 février 1673 à 57 ans.

Anselme de Paris, aussi chanoine régulier, natif de Reims, grand théologien, a composé contre le ministre Claude la Créance de l'église grecque sur l'Eucharistie et est mort à Paris, à 52 ans, le 3 mars 1683.

Le P. du Moulinet, aussi chanoine régulier, natif de Châlons, s'est rendu recommandable par plusieurs ouvrages : il a rendu la bibliothèque de Sainte-Geneviève célèbre par ses soins. Il mourut le 2 septembre 1687 à 67 ans.

Jean Gerbais, docteur de Sorbonne et professeur royal, natif d'Essoye, mort le 14 avril 1699 à 70 ans.

Rainssant, médecin de Reims, garde des médailles sous Louis XIV, s'est distingué par plusieurs belles dissertations sur les médailles et les monuments de l'antiquité. Il mourut subitement dans les jardins de Versailles.

Antoine Oudinet, avocat, directeur, après M. Rainssant, du cabinet des antiques de Reims, natif de Reims, mort à Versailles en 1714.

Robert Nanteuil, dessinateur et graveur du cabinet du roi, naquit à Reims en 1630 et mourut à Paris le 18 décembre 1676. C'était le plus habile graveur de son temps, particulièrement pour les portraits aux pastels. Il est enterré sous les orgues de Saint-André-des-Arts.

Lange, avocat, né à Reims, donne au public le *Praticien français*; il était de son temps un des plus habiles consulteurs de Paris : son livre est d'une grande utilité aux gens de robe.

Je ne parle ni des Mabillon, ni des Ruinart, si connus dans la République des lettres par leurs beaux ouvrages.

Voici la lettre que le nonce adresse à M. Le Tellier, de Paris, le 30 septembre 1695, au sujet de ses bulles :

« J'ay appris aujourd'huy par une lettre de Rome que Sa Sainteté,

Digitized by Google

pour vous donner des marques effectives de son affection paternelle et de la considération qu'Elle a pour vous, a résolu de vous accorder deux grâces dont la première est de vous accorder le gratis des bulles de votre archevêché ; et l'autre de vous proposer Elle-même dans le consistoire. J'ay une extrême joye de vous en donner la nouvelle, estant persuadé que vous reconnoîtrez par les grandes grâces que Sa Sainteté vous fait, la bonne disposition où Elle est à l'égard de tout le clergé de France, et particulièrement envers vous qui en allez fort dignement occuper la principale place. Je vous baise les mains de tout mon cœur. A Paris, ce 30 septembre 1695. »

Texte de la requête présentée au Parlement par Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, premier pair de France, légat né du Saint-Siège, primat de la Gaule Belgique, contre un libelle intitulé : *Remontrance contre son ordonnance sur les Jésuites :*

M. Le Tellier ayant eu connaissance de deux thèses dangereuses soutenues publiquement dans le collège des Jésuites de la ville de Reims les 5 et 17 décembre 1696, il les a examinées avec quelques prélats, ses confrères, et plusieurs docteurs très éclairés, et croyant du devoir de sa charge pastorale d'en reprendre les auteurs, il fit une ordonnance en forme d'instruction pour les facultés de théologie de Reims par laquelle il les avait censurés.

Après avoir expliqué dans cette ordonnance la doctrine de l'église sur la matière de la grâce et de la prédestination, il faisoit expresses défenses aux Jésuites de rien enseigner, écrire, prêcher ou dogmatiser qui fût contraire aux deux points qu'il avait prouvé dans son ordonnance être la doctrine inébranlable et la foi de l'église. Cependant, au préjudice de ces défenses, il parut à Versailles, dans Paris et dans son diocèse, un libelle imprimé sous le titre de : *Remontrance audit sieur archevêque contre la susdite ordonnance,* sans nom d'auteur ni d'imprimeur, ni d'approbateur, où l'auteur prend la liberté d'y reprendre la doctrine de l'ordonnance, ce qui est donner une liberté qui n'appartient en première instance qu'au Concile de la province dudit sieur archevêque. En conséquence, il demande que la cour du Parlement ordonne que le P. Jacques Le Picart, provincial des Jésuites de la province de France, le supérieur de leur maison professe, le recteur de leur noviciat de Paris et le recteur du collège Louis-le-Grand, soient tenus d'avouer ou de désavouer ledit libelle, et de déclarer s'il est de leur connaissance que quelqu'un de leur société l'ait composé et distribué. Ces pères, dans la crainte que l'affaire ne fût décidée peu favorablement pour eux, à la grande Chambre, et pour éviter d'y comparaître en personne, s'adressèrent au roi pour obtenir qu'elle fût terminée par un accomodement dont fut chargé M. du Harlay, premier président, qui, ayant dressé l'acte de satisfaction, l'envoya au sieur archevêque et au Père Provincial des Jésuites. Cet acte fut présenté à M. l'archevêque par les Pères Jésuites y dénommés, en son hôtel, à Paris, le 23 janvier 1698. Signé : Jacques Le Picart, Louis le Vallois, Pierre Pommereau, Jean Martineau.

Digitized by Google

François de Mailly. Il était fils de Charles de Mailly, marquis de Nesle, et de Jeanne de Monchy, et naquit le 4 mars 1658. Il fut transféré du siège d'Arles à celui de Reims après la mort de Charles-Maurice Le Tellier. Il en prit possession le 5 mars 1711. L'année suivante, un détachement de l'armée ennemie commandée par le major-général Growestein entra en Champagne et fit de grands désordres le long de la rivière de Suippe, l'archevêque en apprit la nouvelle à Serzy-Maupas ; il était dans le cours de ses premières visites. La crainte de tomber entre les mains des hussards lui fit reprendre précipitamment le chemin de Reims, où il entra escorté d'un détachement de dragons sorti pour aller à sa rencontre.

Sous son pontificat, plusieurs ecclésiastiques furent agités pour leur opposition à la bulle *Unigenitus*. Le séminaire fut même transféré au collège des Jésuites, nonobstant l'opposition du chapitre, de la ville et des chanoines réguliers auxquels Charles-Maurice Le Tellier en avait conféré la direction.

Il exista un procès au Conseil d'Etat contre la ville au sujet des droits d'entrée sur les farines de froment dont il prétendait que son clergé était exempt, mais il y fut assujetti par arrêt. Il prétendit aussi nommer deux personnes de chaque métier, mais la requête ne fut pas écoutée.

Une lettre aux évêques imprimée à Namur sous le nom de ce prélat fut brûlée par la main du bourreau en exécution d'un arrêt du Parlement.

Le dévouement de cet archevêque à la cour de Rome lui mérita le chapeau en 1721. En cette qualité, il officia pontificalement le jour de l'Assomption de la même année; mais s'étant trouvé mal, il se fit transporter dans la maison abbatiale de Saint-Thierry où il mourut le 13 septembre plein de pourriture. Il fut enterré le 17 en l'église de Reims, au-dessus du degré du sanctuaire, par M. Languet, évêque de Soissons. Son cœur fut envoyé à Nesle.

Du temps de ce prélat, le czar de Moscovie passa à Reims, put retourner dans ses Etats en 1717. Il eut la curiosité de monter dans le clocher de Saint-Nicaise pour considérer de près le pilier branlant de cette église, qui fait l'admiration des plus habiles architectes.

En 1719, la ville céda un terrain dans la place du château de Porte-Mars au directeur de la monnaie à charge d'un surcens, sur lequel il fit bâtir une maison pour y fabriquer des gros sous.

Armand-Jules de Rohan. Il était abbé de Gorge en Lorraine quand il succéda à François de Mailly. Il sacra Louis XV le 25 octobre 1723.

En 1723 ce prélat, en conséquence d'une déclaration du roi du 19 août qui défendait à toute sorte de personnes de vendre leurs pains ailleurs qu'au marché, fit exiger des fermiers de sa vicomté le droit du stellage sur tous les grains des chanoines, de leurs bourgeois et francs servants, de tous les habitants et des communautés. Les maire et échevins trop complaisants envers leur archevêque et peu sensibles au tort que cette exaction faisait au public, se soumirent les premiers au paie-

Digitized by Google

ment de ce prétendu droit, que l'on exigerait encore, si le sr de Sugny, écolâtre de l'église, au nom du chapitre, n'en eût empêché la levée par arrêt du 19 décembre 1723.

En 1727, cet archevêque transigea avec le conseil de ville sur la perception du droit de la prévôté; cette transaction ne fut pas approuvée par les personnes zélées pour le bien public. Ces magistrats peu attentifs à l'intérêt commun rachetèrent les offices municipaux contre le sentiment des notables assemblés à ce sujet, qui en prévoyaient la suppression, qui arriva peu de temps après.

L'évêque de Nicée fut choisi pour faire à Reims et dans le diocèse les fonctions épiscopales pour l'archevêque que ses infirmités en rendaient incapable.

En 1732, Armand-Jules de Rohan fut élu doyen du chapitre de Strasbourg dont il était chanoine.

En 1733, la ville fit planter un cours depuis la porte de Mars jusqu'à celle de la Vesle; elle acheta pour cela un pré le long de la rivière dans lequel elle fit planter des charmilles.

Sentence du baillage royal et présidial de Reims du 26 septembre 1740, condamnant par coutumace le sr Jean Pelletier, curé de Saint-Julien de Reims pour avoir causé scandale et émotion en ladite église en refusant publiquement la communion pascale à Nicolas Galichot et Catherine Herrart, veuve de Pierre Navelot, ses paroissiens en lui ordonnant de comparaître en leur présence en la chambre du Conseil, et devant six personnes choisies par eux, la compagnie assemblée, et déclarer être fâché de leur avoir refusé la communion, et envoyer au bureau des pauvres 20 l. pour les pauvres de ladite paroisse. — Sentence conforme de l'officialité de Reims du 6 septembre 1741.

La première sentence signée d'Origny, lieutenant criminel, de la Motte, rapporteur assesseur président, Lévêque de Vandières, lieutenant particulier, de la Salle, Regnault, Lequeux, Renard, d'Origny, Bouvin, Rogier, conseillers. — La seconde : Hachette, Deperthes, Amé.

***

La famille Beaugier. — Je ne crois pas qu'il existe une généalogie détaillée de la famille de l'auteur des *Mémoires historiques sur la Champagne*. Nous allons essayer de l'établir d'après l'arrêt de Maintenon, du 27 juillet 1671, qui n'est malheureusement pas toujours d'accord avec les renseignements jusqu'ici trouvés. Le premier membre connu, dont l'arrêt ne parle pas et au sujet duquel nous possédons un testament original, est Edme Beaugier, praticien à Châlons, marié à Nicole Oulriet, qui testa en 1556. Il fut évidemment le père de :

II. Pierre Beaugier, qualifié dans l'arrêt, écuyer, seigneur de Lozeroy, vivant en 1548 avec sa femme Jacquette Aubelin[1], ayant:

1. Ancienne famille d'Epernay où Guyot-Aubelin fonda son obit en 1300.

Digitized by Google

III. Edme Beaugier, greffier du baillage de Châlons et procureur du chapitre, qualifié dans l'arrêt, seigneur de Raigecourt ou Raincourt (1609), marié à Marie Lerraillé (1556), puis Elise de Villet, d'où : Pierre. — Marie, femme de Jean Leduc, seigneur de Compertrix ; — Nicolas, marié à Marguerite de Jourdain. — Un autre fils fixé à Sainte-Menehould.

IV. Pierre Beaugier, écuyer, seigneur de Lozeroy avant 1635, bailli de l'abbaye de Toussaint, trois fois lieutenant de ville à Châlons, commissaire-général de l'armée de Metz en 1622. Il eut de Jacquette Auban, veuve en 1648 : Pierre. — Edme, seigneur de Voize, Montrouge, capitaine au régiment Navarre (1670), puis fermier-général, mort en 1713, laissant d'Hélène de Laistre une seule fille, mariée en 1714 à Nicolas Le Camus, premier président de la Cour des aides. — Nicolas, seigneur de Saint-Gibrien, lieutenant à Royal-Roussillon; Antoine, seigneur de Poix, lieutenant à Navarre, chevalier de S. Louis. Charles, chanoine, prieur d'Oger. Alexis, prieur de Cramant; deux filles, mariées à MM. de Givry.

V. Pierre Beaugier, épousa en 1633 Madeleine de Clozier, d'où : Pierre. — Louis (1646-1724), seigneur de Poix, lieutenant-colonel du régiment Quercy, chevalier de S. Louis, commandant à Quartelles.

VI. Pierre Beaugier, écuyer, seigneur de Bignipont, marié à sa cousine Anne de Givry, veuf en 1745, avec : Pierre. — Edme, seigneur de la Gravelle, grand prévôt de la maréchaussée, sans hoirs. — Mmes Gargam, Françoys de Montbazon, Cabaret de la Crouilière, Aubelin de Villers et de Parvillez.

VII. Pierre Beaugier, seigneur de Bignipont, conseiller de ville, épousa Jacquette Papillon de la Ferté, fille du subdélégué-général de l'Intendance de Châlons, mort en 1764. Il laissa deux fils, MM. de Bignipont et de Fontaine, mousquetaires, dont la postérité est éteinte.

IV. Edme Beaugier, écuyer, seigneur de Breuvery, secrétaire du roi, conseillé au présidial de Châlons, lieutenant de ville (2 février 1644, 27 septembre 1728). Il était fils de Jean Beaugier et de Jacquette de Saint-Remy, issu de celui des membres de cette famille qui s'était fixé à Sainte-Ménehould.

Armes : d'azur au chevron brisé, surmonté en chef d'une croix lorraine accostée de deux étoiles, avec une autre étoile en pointe, le tout d'or.

Caumartin, dans son arrêt de Maintenon, le fait venir du pays chartrain à Epernay en 1410, ce qui est absolument erroné. Elle forme plusieurs branches et possède les seigneuries de Voulzy, Nuisement, Souain, la Motte, le Sailly, Cuperly, le Jardinet, Villers-aux-Bois, Faux-sur-Coole, Loisy ; Givry, la Chapelle, Saint-Quentin, Eclaires, etc. La famille a produit un grand nombre de magistrats à Epernay, à Châlons, et au XVIIIe siècle plusieurs officiers. — Encore existante. — D'azur au chevron d'argent, accompagné de deux étoiles et une tête de cerf d'or.

Digitized by Google

Il n'eut qu'un fils, M. d'Ante, sans postérité et Mme Fagnier de Mardeuil.

M. Beaugier a beaucoup écrit. Vers 1700, l'Intendant le chargea d'écrire un Mémoire sur la Champagne, dont Piganiol de la Force se servit largement dans sa *Description de la France* et que l'auteur, après l'avoir fortement remaniée, publia en 2 volumes in-12, en 1731. On a aussi de lui un *Traité des eaux minérales d'Attancourt avec quelques observations sur celles de Sermaize* (Châlons, 1696), in-12. En 1722, un article de la *Gazette de Verdun* ranima la querelle de préséance entre les ville de Châlons et de Reims au point de vue du titre de capitale de la Champagne. Beaugier y répondit en faveur de sa ville natale; il y eut plusieurs répliques auxquelles Beaugier répondit avec une grande vivacité.

***

Dans les cartons de l'Intendance, aux archives de Châlons, C. n° 253, on trouve une requête curieuse des habitants de Domrémy-la-Pucelle. Ils exposaient qu'un sr François François, tabellion, ayant bâti une maison au bout de Domrémy, entre les limites de France et de Lorraine, partie sur Graux en Champagne et sur Graux en Barrois, avait obtenu surcéance de tout impôt de la part de l'Intendant : puis il la céda à son parent Claude François, qui quitta sa maison de Domrémy, étant vrai sujet du Barrois pour y venir habiter et jouir de cet avantage. Le contrôleur général communiqua cette pièce à l'Intendant, le 4 juillet 1733, en l'invitant à faire cesser cet abus. Une Commission avait été nommée à cet effet depuis 1727.

Le Secrétaire Gérant,

LÉON FRÉMONT.

Digitized by Google

A NOS COLLABORATEURS

A la suite d'une réclamation, à propos de plusieurs procès de poste pour annotations d'épreuves, nous avons reçu la réponse suivante que nous publions, pour éclairer nos collaborateurs :

MONSIEUR,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée relativement à des contraventions résultant de l'inscription de certaines notes sur des épreuves d'imprimerie à votre adresse, affranchies à prix réduit.

La mention : « 25 *tirés à part pour l'auteur, sur papier ordinaire mais collé* », était une recommandation absolument étrangère à la correction proprement dite et constituait par conséquent une correspondance qui ne pouvait légalement figurer sur une épreuve affranchie 5 centimes. Il en est de même de la phrase : « *Si vous n'avez pas le cliché, insérer le texte sans attendre.* »

Aux termes d'un arrêté du 20 janvier 1885, en effet, les épreuves admises à la taxe réduite ne doivent contenir que les mentions et les signes purement relatifs à la correction et les mots : « *Bon à tirer* », « *Bon à tirer après correction* » ou encore « *Fournir une nouvelle épreuve* », à l'exclusion de toutes observations ou commentaires de quelque nature que ce soit.

Les recommandations ou indications autres que celles spécialement permises, peuvent seulement être inscrites *sur les épreuves elles-mêmes*, moyennant acquittement d'une taxe supplémentaire de 10 centimes, prix d'une carte postale.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération.

Digitized by Google

En Vente dans toutes les Librairies importantes

ALMANACH

DE LA

CHAMPAGNE & DE LA BRIE

(*Aube, Ardennes, Marne, Haute-Marne, Seine-et-Marne, Yonne*)

TABLE DES PRINCIPAUX ARTICLES :

Frontispice. — Notices chronologiques pour l'année 1887. — Calendrier. — Repas de noces en 1[illegible] (Epernay et Châlons). — Fragments des Mémoires inédits de la Vicomtesse de Loménie (Brien[illegible] — Nos Célébrités (Troyes). — M. Charles des Guerrois et son nouveau volume de poésies natio[illegible] « La France Héroïque ». — Les Champenois célèbres (suite). — Saint-Yves (Charles), phi[illegible]trophe, né à La Viotte. — Saint-Yves, l'aîné, artiste peintre, né à Liart. — Sainte-Suzanne, lieu[illegible]nant général, né à Châlons-sur-Marne. — Sainton (Clara), artiste dramatique, née à Givet. — San[illegible] marchand français, né à Sens. — Sauvage (Denis), historiographe, né en Champagne. — Sauva[illegible] (Olivier), poète, né à Chessy. — Savart (Nicolas-Pierre-Antoine), capitaine au régiment de Ch[illegible]pagne, né à Mézières-sur-Meuse. — Savart (Félix), savant physicien, né à Mézières-sur-Meuse. — Savary (Anne-Jean), ministre, né à Marcq. — Savary, colonel, né à Sedan. — Savigny (Ch[illegible]tophe de), né à Savigny. — Semonville (Charles), pair de France, né au Château de Grand-Pré. — Senrey (Ange-Bénigne), savant ecclésiastique, né à Langres. — Sevin (François), membre de l'A[illegible]démie des Inscriptions et Belles-Lettres, né à Villeneuve-le-Roi. — Simon (Edouard-Thomas), sa[illegible] médecin, né à Troyes. — Simonet (Edmond), savant jésuite, né à Langres. — Sinssart (dom Be[illegible] savant bénédictin, né à Sedan. — Sohet (Dominique), savant jurisconsulte, né à Choz. — Songis, [illegible]pecteur général du génie, né dans le département de l'Aube. — Sorbon (Robert de), fameux [illegible]logien, né à Sorbon. — Soufflot (Jacques-Germain), fameux architecte, né à Irancy. — Strebée (Jacq[illegible] Louis), savant helléniste, né à Reims. — Taillard (Constant), littérateur, né à Wasigny. — Talo[illegible] premier chirurgien du roi, né à Lagny-en-Brie. — Tarbé (Louis-Hardouin), ministre des finances, [illegible] Sens. — Tardy (Claude), savant médecin, né près de Langres. — Tarente (Jacques-Etienne-Jos[illegible] Alexandre, Macdonald, duc de). — Tassel (Richard), peintre, né à Langres, etc., etc. — Une com[illegible] au Moyen-Age (Vézelay, Marne). — Notice biographique sur M. le Vicomte de Jessaint, an[illegible] préfet de la Marne, né à Bar-sur-Aube. — Le retour du bon vieux temps, par Grosley, de Tr[illegible] — La famille Raisin, de Troyes. — Rachel à Troyes. — Histoire d'une meunière, d'un notai[illegible] d'un vieux sergent (Marne). — Une Lettre d'un Arcisien. — Prophétie réalisée. — Une plais[illegible]terie. — Variétés. — Foires des départements de la Champagne et de la Brie.

EN VENTE AU BUREAU DE LA REVUE

LES SIRES ET LES BARONS DE CHACENAY

Par M. l'Abbé LALORE

Ancien Professeur de Théologie au Grand Séminaire de Troyes

(Prix : **15** francs)

Ouvrage imprimé sur papier de Hollande, enrichi de Gravures et de Chromos.

Digitized by Google

REVUE

DE

CHAMPAGNE

ET

DE BRIE

HISTOIRE — BIOGRAPHIE
ARCHÉOLOGIE — DOCUMENTS INÉDITS — BIBLIOGRAPHIE
BEAUX-ARTS

Honorée d'une Souscription du Conseil Général de la Marne

PRIX DE L'ABONNEMENT 12 FR. PAR AN

ARCIS-SUR-AUBE
LÉON FRÉMONT, IMPRIMEUR-EDITEUR
Place de la Halle
Et chez tous les Libraires des deux Provinces
1886

Décembre 1886. — Sixième Livraison. — Onzième année.

Digitized by Google

SOMMAIRE DE LA SIXIÈME LIVRAISON

DE LA ONZIÈME ANNÉE

Pol de Courcy	Les Origines de Berryer et de Victor Hugo	385
Millard	Histoire ecclésiastique et féodale de l'Archidiaconé de Margerie	398
E. de B	Une Châlonnaise oubliée. La Comtesse de Luçay	413
De Gourjault	Mémoires du Maréchal de Saint-Paul	425
De Gourjault	Le Trésor de Regnaud de Chartres, Archevêque de Reims	433
X***	Simple Histoire	435
Nécrologie	Mme de Simony. — Mme de Besancenet. — Mme A. de Joinville. — M. de Bigault-d'Avocourt, général de brigade	441
Bibliographie	Histoire générale de Languedoc. — Les Etangs de Baudonvilliers. — Nouveaux ouvrages de M. Albert Babeau. — Les Monuments de la ville de Reims. — Les Almanachs locaux. — Les Dessous de Troyes. — Provins pendant l'invasion. — Documents inédits relatifs à la ville de Troyes et à la Champagne méridionale. — Catalogue des gentilshommes. — Inventaire des meubles et joyaux de la cathédrale de Châlons	442
Chronique	Concours littéraire à Epernay. — Agrandissement du collège de Châlons. — Claude Chastillon, topographe du roi. — Bulletin des Bibliophiles. — Mariages	447
Mélanges	Simon Barbier, chirurgien et poète rémois. — François Godet, seigneur d'Omey. — Liste des anoblissements enregistrés dans les registres au Bureau des finances de Châlons — L'Hôtel de l'Intendance de Châlons	453

Les Epreuves doivent être retournées dans *un délai MAXIMUM de huit jours*. Passé ce délai, les Corrections sont faites d'office et il est passé outre.

Digitized by Google

LES ORIGINES

DE

BERRYER ET DE VICTOR HUGO

La noblesse n'existant plus en France depuis un siècle comme corps privilégié et n'y étant acceptée que comme distinction sociale, n'a aujourd'hui d'autre place que celle que l'opinion veut bien lui accorder ; mais l'opinion est tenue apparemment en grande estime, à en juger par les jalousies mesquines qu'excite la noblesse, et par les efforts de tant de roturiers pour s'y affilier sournoisement. On se plaint du ralentissement de la population en France, c'est du Tiers-Etat sans doute que l'on veut parler, car la noblesse se multiplie démesurément, sans lettres patentes, menaçant de couvrir bientôt la surface du pays. On peut dire qu'il n'existe plus que des titres au porteur. Les hommes les plus remarquables par la valeur personnelle que leurs talents leur ont acquise, ne sont pas moins enclins que les publicains enrichis à se parer, comme le geai de la fable, de plumes d'emprunt, en se décorant vaniteusement de qualifications nobiliaires auxquelles ils n'ont aucun droit et *l'homonymie* est la planche aux assignats pour les fabricants de généalogies qui pullulent de nos jours.

Nous ne confondons pas avec ces prestidigitateurs faisant renaître les races éteintes d'un coup de leur baguette vénale, l'honorable auteur de l'étude sur *les premières années de Berryer*, mais nous allons démontrer que la bonne foi de M. Charles Mercier de Lacombe a été surprise, quant à l'origine nobiliaire qu'il attribue à notre grand orateur « dont tous les papiers lui ont été, dit-il, communiqués [1] ».

Il commence par une notice généalogique rattachant Berryer à son homonyme le garde des sceaux [2] sans toutefois apporter aucune preuve à l'appui de cette prétention. Il s'ap-

1. Voyez le *Correspondant*, livraison du 10 janvier 1886.

2. Nicolas-René Berryer, garde des sceaux en 1761, mort en 1762.

Digitized by Google

puie seulement sur les relations du père de Berryer avec Lamoignon [1] qui le traitait de *cousin* et surtout sur une lettre du grand orateur adressée le 14 décembre 1866 à son neveu Lucien Berryer, alors élève de l'Ecole navale et depuis lieutenant de vaisseau, dans laquelle il lui dit : « Nous ne sommes pas issus du garde des sceaux ; il n'a laissé qu'une fille mariée au président de Lamoignon ; mais *nos souvenirs de famille* ont transmis à mon père et à moi *l'assurance* que sa lignée et la nôtre avaient la même origine. »

Il paraît d'abord assez étrange que Berryer, homme de loi, se soit contenté de souvenirs de famille pour établir une parenté facile à constater ou à exclure au moyen d'actes probants à retirer du greffe ou de la mairie de Sainte-Menehould, lieu de naissance de son père. C'est ce que nous avons fait, et le résultat de nos recherches réduit à néant la prétention de l'illustre député de la droite d'appartenir de près ou de loin à la famille de ses homonymes, malgré le soin qu'il avait pris, pour s'y rattacher, d'en adopter les armes « *d'argent au che-* « *vron de gueules, accompagné en chef de* 2 *quintefeuilles* « *d'azur et une pointe d'une aigle de même* » en les faisant graver sur les *ex libris* de sa bibliothèque d'Augerville.

Mais avant de rapporter les actes de l'Etat civil concernant les ascendants vrais de Berryer, nous exposerons la filiation donnée par M. de Lacombe, filiation conforme (à part un sujet interpolé) à celle donnée au garde des sceaux par La Chênaye des Bois [2].

Nous ajouterons seulement entre crochets les faits et dates omis dans les deux généalogies précédentes et extraits du volume complémentaire à l'*Histoire des grands officiers de la couronne*, par le P. Anselme, que nous avons publié [3].

I

Louis Berryer, fils de Denis dont on ne sait rien [4] [sr de la Ferrière, près Domfront, reçu secrétaire du roi à la grande

1. Chrétien-François de Lamoignon, président à mortier, puis garde des sceaux en 1787, mort en 1789.

2. Dictionnaire de la noblesse, 15 vol. in-4°, 1770-1786.

3. T. IX complémentaire, chapitre des chanceliers et garde des sceaux, in-4°, Paris, Firmin Didot, 1879.

4. Denis Berryer était greffier de la maîtrise des eaux et forêts de Domfront.

Digitized by Google

chancellerie le 21 octobre 1662 [1] et secrétaire des commandements de la reine Marie-Thérèse en 1681; mort au mois de septembre 1685] épousa Renée Hameau et laissa trois fils :

1° Louis Berryer, trappiste, sur lequel M. de Lacombe donne quelques détails ;

2° Jean-Baptiste-Louis Berryer qui suit ;

3° Nicolas Berryer, sr de Ravenoville [près Valognes, secrétaire du Roi sur la résignation de son père, puis procureur général au Grand Conseil, mort le 21 novembre 1707.

Il avait épousé, le 27 septembre 1693, Elisabeth-Nicole-Ursule Arnolet, fille de Jean-Baptiste, Sr de la Rochefontaine, président en la Cour des Monnaies, et d'Elisabeth de Creil. Elle mourut à Paris le 5 janvier 1739, laissant entre autres enfants :

Nicolas-René Berryer, Sr de Ravenoville, né à Paris le 24 mars 1703, intendant de Poitiers en 1743, lieutenant-général de police en 1747, charge qui valait 50,000 écus, suivant les mémoires du duc de Luynes, et qu'il exerça jusqu'après la tentative de Damiens contre le Roi en 1757 ; conseiller d'Etat en 1758, ministre et secrétaire d'Etat au département de la marine en 1759, par la protection de la marquise de Pompadour, garde des sceaux le 15 octobre 1761, mort à Versailles le 15 août 1762.

De son mariage contracté en 1738 avec Marie-Madeleine Jorts, fille de Gabriel, Sr de Fribois, fermier général, et de Catherine-Marguerite de Vougny, naquit une fille unique :

Marie-Elisabeth Berryer, mariée le 9 avril 1758 à Chrétien-François de Lamoignon, marquis de Bâville, président à mortier en 1758, garde des sceaux en 1787, fils de Chrétien-Guillaume, marquis de Bâville, et de Louise-Madeleine-Henriette Bernard de Coubert. Il mourut à son château de Bâville le 16 mai 1789, et elle à Vannes, au mois d'août 1821. A l'occasion de son mariage, le Roi lui avait fait don d'un collier de 30,000 livres.] [2].

II

Jean-Baptiste-Louis Berryer, comte de la Ferrière [maître

1. Histoire chronologique de la grande Chancellerie de France, par Abraham Tessereau, 2 vol. in-fo, Paris, Pierre Emery, 1710.

2. Mémoires du duc de Luynes, Paris, Firmin Didot 1864, T. XVI p. 409.

Digitized by Google

des requêtes, puis conseiller d'Etat en 1718, mort doyen le 12 mars 1743.] Il avait épousé, en 1674, [le 6 mars,] Marie-Catherine Potier, [fille d'André, marquis de Novion, et de Catherine-Anne Malon de Bercy.]

De ce mariage :

1° Louis-Nicolas Berryer, comte de la Ferrière, marié à Marguerite Blondel, dont un fils, mort sans postérité ;

2° René-Michel Berryer qui suit.

III

René-Michel Berryer, [inconnu à La Chênaye] né en 1697, [c'est-à-dire 23 ans après le mariage de son père,] disgracié de la fortune, se transporta en Champagne. [M. de Lacombe ne dit pas qui il épousa, mais lui donne plusieurs enfants.]

L'aîné s'établit en Hollande, où il germanisa son nom. Le second fut Pierre-Michel Berryer qui suit.

IV

Pierre-Michel Berryer se fixa à Sainte-Menehould où il exerçait la profession de verrier, « industrie qui avait sa noblesse et que recherchaient, dès le temps d'Henri IV, les gentilshommes pauvres. » Sur le déclin de ses jours, il se retira à Sailly, près Mouzon (Ardennes), où il mourut le 26 janvier 1808.

Ce Pierre-Michel fut le grand-père de notre Berryer, mais son biographe n'ayant pas rapporté le nom de sa mère, quoiqu'il soit marqué dans son acte de mariage avec Anne-Françoise Varroquier, nous avons fait transcrire cet acte à la mairie de Sainte-Menehould, ce que Berryer ou M. de Lacombe auraient pu faire comme nous, et nous le reproduisons *in extenso*. Il suffit à démontrer que le leader des légitimistes ne tenait nullement à vérifier ce que ses traditions de famille avaient de fondé en ce qui concerne son origine.

L'acte de mariage en question prouve en effet que l'aïeul de Berryer ne se nommait pas Pierre-Michel Berryer, mais bien Pierre Bichelberrier ; il n'était pas fils de René-Michel Berryer, personnage chimérique inconnu à La Chênaye, et qui serait né, suivant M. de Lacombe, en 1697, c'est-à-dire ainsi que nous l'avons déjà fait observer vingt-trois ans après le mariage de son père.

Digitized by Google

Il était fils de Jean-Pierre Bichelberger (*sic*), bourgeois de Sarreguemines, et d'Anne-Marie Lamy, sa deuxième femme, et petit-fils de François-Jacob Bichelberger et d'Anne-Catherine, ainsi que le témoignent les pièces que nous donnons ensuite.

Si René-Michel Berryer, disgracié de la fortune et retiré en Champagne avait été, comme l'établit la filiation de M. de Lacombe, cousin germain du garde des sceaux, il est plus que probable qu'il eût profité de sa parenté pour relever sa position sociale ou celle de son fils Pierre Bichelberrier. Celui-ci n'était pas gentilhomme verrier à Sainte-Menehould, mais marchand faïencier, tenant boutique rue de Royan, ce qui est très différent.

D'ailleurs, l'art de la verrerie ne conférait pas la noblesse, seulement les gentilshommes ne dérogeaient pas en l'exerçant[1].

L'une des désinences allemandes les plus communes est Berger, qui se prononce exactement Berryer. Les Berryer n'ont donc pas germanisé leur nom, comme l'écrit M. de Lacombe, ce sont les Bichelberger de Sarreguemines qui ont francisé le leur et sont devenus à Sainte-Menehould Bichelberrier, puis Berrier, et enfin Berryer, dernière transformation que fit subir à ce nom le père de l'orateur, ainsi que le prouvent les pièces dont voici l'extrait[2] :

I

François-Jacob Bichelberger, bourgeois de Sarreguemines, épouse Anne-Catherine.

II

Jean-Pierre Bichelberger, baptisé à Sarreguemines le 2 avril 1678, marié :

1° A Marie-Elisabeth Klein, dont Marie-Elisabeth Bichelberger, baptisée à Sarreguemines le 13 mars 1709.

2° A Anne-Marie Lamy, dont Pierre Bichelberger, qui suit.

1. C'est une erreur populaire et grossière de croire que les verriers soient nobles en vertu de leur exercice, car ils ne se peuvent pas plus avantager que les autres marchands et ouvriers du royaume, qui sont du Tiers-Etat, sinon que leur profession est fort honorable et qu'ils ne dérogent point, s'ils sont de naissance noble.

(Traité de la Noblesse, par La Roque, chap. CXLIV. Edition de 1734.)

2. Voir le texte à la fin de l'article. Dans les actes de l'Etat civil de Sarguemines de 1600 à 1700, il n'est fait aucune mention d'un Berryer quelconque ; par contre on y trouve fréquemment le nom de Bichelberger en un seul mot et les Bichelberger sont encore nombreux tant à Sarguemines que dans la commune voisine de Sarralbe.

Digitized by Google

III

Pierre Bichelberger, marchand faïencier à Sainte-Menehould, marié dans cette ville le 18 août 1755 à Anne-Françoise Varroquier, fille de Maître Nicolas-François, avocat au Parlement, et d'Anne-Marie Petit.

Il mourut à Sailly, près Mouzon, le 26 janvier 1808, ayant eu, en onze ans de mariage, 8 enfants, nés de 1756 à 1766, et dont nous avons sous les yeux les actes de baptême où ils sont inscrits sous le nom de Bichel-Berrier et Bichelberryer.

Nous ignorons ce qu'ils sont devenus, à l'exception de Pierre-Nicolas qui suit.

IV

Pierre-Nicolas Bichel Berryer, né le 22 et baptisé à Sainte-Menehould le 23 mars 1757 (et non le 17 mars, comme le disent tous les biographes), avocat au Parlement de Paris en 1780, connu au barreau sous le nom de Berryer père, mort à Paris le 25 juin 1841.

Suivant M. de Lacombe, il épousa à Paris, paroisse Saint-Merry, en janvier 1789, Marie-Anne Gorneau, fille d'un procureur au Parlement, mort Conseiller à la Cour d'appel de Paris, et de N. Thibault, dont il eut :

1° Pierre-Antoine Berryer, le grand orateur, né à Paris le 4 janvier 1790, et baptisé le 5 à Saint-Merry, dont le petit-fils réside à Montélimart.

2° Ludovic Berryer.

3° Hippolyte-Nicolas Berryer, né le 4 janvier 1795, général de brigade, mort en mars 1857.

4° N. Berryer, mariée 1°, en 1809, à Alexandre-Emmanuel-François Janson de Sailly, avocat, mort en 1829 ; 2° au duc de Riario.

Les registres de l'Etat civil des paroisses de Paris, conservés à l'avenue Victoria ayant été brûlés par les insurgés de la Commune le 24 mai 1871, il nous est impossible de vérifier sur l'acte de mariage du père de Berryer, s'il avait supprimé, dès cette époque, le préfixe *Bichel* porté sur son acte de baptême, mais nous avons lieu de le croire, car dans le tableau des avocats au Parlement de Paris donné par les almanachs royaux de 1780 à 1791, il n'est inscrit que sous le nom de Berryer [1].

1. L'étymologie des noms synonymes Berryer, Berrier ou le Berruyer, c'est-à-dire originaires du Berry, répandus dans toutes les provinces de

Digitized by Google

Il demeurait à cette époque rue des Marmouzets, et la Commission des inscriptions de la ville de Paris s'honorerait en faisant placer une plaque commémorative sur la maison où a vu le jour l'une de nos célébrités parlementaires les plus pures et les plus invariables dans ses opinions politiques.

Dans la liste des collègues de Berryer père à la Cour de Paris, on distingue particulièrement Target, l'un des rédacteurs du Code Napoléon, qui, en décembre 1792, avait refusé l'honneur et le péril de défendre Louis XVI devant la Convention ; Tronchet et de Sèze qui acceptèrent, au contraire, sans hésitation, d'assister Malesherbes dans cette douloureuse mission ; Chauveau de la Garde et Tronson du Coudray, défenseurs de Marie-Antoinette ; Bigot de Préameneu, commis dans la suite avec Target à la rédaction du Code civil, enfin le régicide Billaud de Varenne.

Il est à remarquer que tous ces bourgeois s'affublaient, à l'exception de Target et de Tronchet, de noms de terre et de la particule dite improprement nobiliaire. Santerre lui-même, brasseur et fils de brasseur, qui donna le signal aux tambours de battre pour étouffer la voix de Louis XVI sur l'échafaud, se fit inscrire sous le nom de Gallet de Santerre, comme commandant de la garde nationale parisienne.

La contagion des particules avait atteint également le ministre Roland de la Platière, célèbre par sa femme, le vertueux Pétion de Villeneuve, maire de Paris, et jusqu'à l'incorruptible Maximilien de Robespierre[1]. Ce dernier aurait vécu obscur dans son étude d'Arras, si les électeurs de l'Artois ne l'avaient envoyé, comme député du Tiers, grossir aux Etats-Généraux les rangs des 184 avocats[2] ou basochiens figurant dans cette assemblée qui, loin de constituer, ne fit que détruire.

Nous ignorons les relations qui ont pu exister entre Berryer

France, rappelle la plus ancienne patrie de ces familles, lors de la transmission au XIIe siècle, en noms patronymiques héréditaires des surnoms ou sobriquets jusqu'alors personnels. Les nombreuses races des Gallois, le François, le Breton, l'Anglois, Flamand, Normand, Picart, Bourgoing, Gascoing, Poitevin, l'Angevin, Lallemand, Lombart, etc., ont également emprunté leur appellation aux pays dont elles étaient originaires.

1. Voyez les listes des députés aux Etats-Généraux imprimés en 1789 et les almanachs royaux de 1790 et 1791.

2. L'ordre des avocats fut supprimé par décret de l'Assemblée constituante en 1790 ; le nom même d'avocat fut proscrit et remplacé par celui d'homme de loi, puis de *défenseur officieux*.

Digitized by Google

père et ces hommes de robe, mais il ne salit jamais la sienne dans sa longue et laborieuse carrière. Toutefois, la notoriété que lui valurent les causes dont il prit la défense, et particulièrement son éloquente plaidoirie en faveur du Maréchal Ney, ne justifie en rien la parenté fictive avec les gardes des sceaux Berryer et Lamoignon que lui a assignée son biographe [1].

Puisqu'une monographie renferme tant d'erreurs faciles à éviter, quelle confiance peut-on accorder aux Biographies générales ou universelles dont les auteurs se recopient servilement, sans recourir aux sources officielles et principalement aux minutes des notaires et aux actes de l'Etat civil !

C'est pour s'être dispensés de ce soin que les généalogistes puis les biographes sont si souvent tombés dans des confusions monstrueuses, en faisant naître fréquemment les pères de leurs fils, les fils de leurs oncles, les oncles de leurs neveux, les frères puînés de leurs frères aînés. Les erreurs grossières dont leurs ouvrages sont remplis exigeraient d'autres volumes pour être redressées.

Pour n'en citer qu'un exemple, nous appellerons l'attention de nos lecteurs sur la filiation attribuée à une autre célébrité contemporaine par M. Barbou, dans son ouvrage : *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie.* « Ce livre, nous avertit l'auteur, n'a été écrit qu'après en avoir soigneusement recueilli les éléments dans ses conversations avec le *Maître.* »

Or, voici l'information que Victor Hugo avait fournie à son biographe, relativement à l'ancienneté de sa maison. Elle est empruntée pour les premiers degrés à la généalogie que d'Hozier, juge d'armes de France, a donnée d'une famille Hugo, originaire de Lorraine, anoblie par lettres du 14 avril 1535 en la personne de Georges Hugo, capitaine dans les troupes de René II, duc de Lorraine [2].

Georges Hugo fut le cinquième aïeul de Charles-Hyacinthe Hugo, maître à la Chambre des comptes de Lorraine, mort à Estival en 1738, père de Louis-Charles-Toussaint Hugo, dont la postérité émigrée en 1790 dans le Wurtemberg, y existe encore.

L'arbre généalogique publié par d'Hozier en 1752 s'ar-

1. Conférez surabondamment l'*Annuaire de la noblesse* de Borel d'Hauterive, année 1870, Art. Berryer, p. 158.

2. Armorial général de France, par d'Hozier, in-f°, Paris, Pierre Prault 1752, Reg. IV.

Digitized by Google

rêtant forcément à cette date au lieu de se continuer postérieurement, M. Barbou profite de cette lacune obligée pour compléter à sa façon la filiation interrompue, en donnant à Charles-Hyacinthe Hugo un autre fils (dont d'Hozier n'a pas eu connaissance), qu'il fait père du général Sigisbert Hugo, et grand-père du poëte. Ce n'est pas plus difficile que cela et le tour est joué ; mais pour prouver cette descendance, il aurait fallu rapporter l'acte de naissance du général Hugo, ce dont M. Barbou s'est bien gardé, et ce qu'un auteur plus sérieux s'est chargé de faire[1] en recourant aux actes de l'Etat civil de Nancy où l'on lit :

Extrait des registres de la paroisse de Saint-Epvre.

« Du 15 novembre 1773, baptême de Joseph-Léopold-Sigisbert, fils de Joseph Hugo, maître menuisier, et de Jeanne-Marguerite Michaud. Parrain Joseph Bechet, avocat à la Cour, et marraine Marthe-Elisabeth Bechet. »

Il est donc démontré que le père de Victor Hugo, Joseph-Léopold-Sigisbert, mort lieutenant général en 1828, était fils de Joseph Hugo, maître menuisier. Mais quel était le père de ce menuisier ? C'était, suivant M. Barbou, Charles Hyacinthe Hugo, maître à la Chambre des comptes de Lorraine. Cette paternité est absolument fantaisiste, ainsi que le prouve l'acte de baptême de Joseph Hugo, extrait des registres de l'Etat civil de Baudricourt où l'on lit :

« Du 24 octobre 1727, Joseph, fils légitime de Jean-Philippe Hugo et de Catherine Grandmaire, sa femme, né le vingt-quatrième jour d'octobre 1727, a été baptisé le même jour. Parrain Joseph l'Huillier, laboureur à Offroicourt, et marraine Marguerite Christophe, femme de Claude Mansuy, etc. »

Comme Joseph Hugo est devenu le maître menuisier père du général et aïeul du poëte, il convient de mentionner aussi ses deux mariages contractés à Nancy, l'un le 1er juillet 1755 avec Dieudonnée, fille de Dominique Bechet, maître cordonnier ;

1. *Victor Hugo avant* 1830, par Edmond Biré, in-12, Paris, Jules Gervais, 1883. Ouvrage à sensation, malgré la conspiration du silence organisée contre lui par la presse républicaine qui ne l'a pas signalé au public.

Rien de plus curieux à lire que les palinodies du poëte, obsédant Charles X de son dévouement. Voyez les odes qu'il a composées sur la mort du duc de Berry, sur la naissance du duc de Bordeaux, sur le sacre de Charles X.

Digitized by Google

l'autre le 22 janvier 1770 avec Marguerite Michaud, gouvernante d'enfants chez M. le comte de Rosières d'Euvezin [1]. M. Edmond Biré a voulu remonter à une génération au-delà et l'acte de mariage de Jean-Philippe Hugo avec Catherine Grandmaire, contracté à Baudricourt le 1er janvier 1707, lui a appris qu'il était le fils de Jean Hugo, cultivateur à Domvallier, et de Catherine Mansuy. En compulsant, au greffe de Mirecourt, les anciens registres de la paroisse de Domvallier, on parviendrait sans doute à trouver une ou deux générations de plus, mais les pièces qui précèdent suffisent, et au-delà, à ruiner de fond en comble les prétentions aristocratiques du Maître, et l'origine nobiliaire écrite sous sa dictée par son panégyriste.

Nous laissons de côté, avec M. Barbou, ce qui regarde ses tantes, couturières, mariées l'une à un boulanger, l'autre à un perruquier ; mais nous ne devons pas omettre que le citoyen Joseph Hugo, maître menuisier, son grand père, devenu excellent républicain, et la gouvernante d'enfants, sa grand'mère, furent couronnés à la fête des époux, célébrée à Nancy le 29 avril 1797 [2].

Que les admirateurs de Victor Hugo renoncent donc à falsifier d'Hozier pour forger à leur fétiche une généalogie menteuse et à le faire parodier. M. Jourdain, si sottement entiché de sa noblesse, et encore M. Jourdain prêtait moins au ridicule, puisqu'il n'était ni républicain ni radical.

Nous devons dire, en terminant, que ce n'est pas l'esprit de dénigrement qui a inspiré les lignes précédentes, mais l'amour du vrai.

« *Amicus Plato, sed magis amica veritas.* »

D'ailleurs, les deux sommités intellectuelles dont nous avons présenté l'origine, avaient assez de valeur personnelle pour se passer d'aïeux apocryphes.

Nous excuserons plus volontiers chez Berryer, défenseur inflexible des principes conservateurs, la faiblesse d'avoir voulu se greffer sur des familles de l'ancien régime qui, comme lui, avaient apporté tout leur dévouement au trône ; mais nous refusons les circonstances atténuantes à l'auteur de 93, devenu

1. Conférez l'*Annuaire de la noblesse*, par Borel d'Hauterive, année 1873, Art. Hugo, p. 405-406.

2. Voy. Histoire de Nancy, par Jean Cayon.

Digitized by Google

démagogue et faisant appel aux plus mauvaises passions pour capter les suffrages des nouvelles couches.

S'il avait été conséquent avec les théories subversives et égalitaires qu'il a préconisées dans sa vieillesse, bien loin de cacher son origine plébéïenne, il aurait dû se glorifier d'avoir pour aïeul et pour aïeule un menuisier et une servante. « Ne désavouons pas la fortune et condition de nos ayeulx, dit Montaigne, et ôtons ces sottes imaginations qui ne peuvent faillir à quiconque a l'impudence de les alléguer. »

POL DE COURCY.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

AUSZUG AUS DEM GEBURTS-REGISTER DER STADT SAARGEMÜNS PRO 1678

Den 2 April 1678 ist fois (?) Jacobi Bichelberger und Anna Catharina Eheleüte Sohn Hans Peter, getaüft. Gevatter : Hans Peter Mohr, und Anna.

Für richtigen Auszug,

Saargemünd den 12 April 1886.

Der Standesbeamte,

E. JAUNEZ.

Die Unterschrift des Standesbeamten E. Jaunez beglaübigt.

Saargemünd, den 12 April 1886.

Der Landgerichts Präsident,

WACHTER.

EXTRAIT DU REGISTRE DES NAISSANCES DE LA VILLÉ DE SARREGUEMINES DE L'AN 1678

Le 2 avril 1678 a été baptisé Jean-Pierre, fils des époux François-Jacob Bichelberger et d'Anne-Catherine. Parrain et marraine : Jean-Pierre Mohr et Anne.

Pour extrait conforme,

Sarreguemines, le 12 avril 1886.

L'employé de l'Etat-Civil,

Signé : E. JAUNEZ.

Digitized by Google

Certifié la signature de M. E. Jaunez, employé de l'Etat civil.

Sarreguemines, le 12 avril 1886.

Le Président du Tribunal régional,
Signé : WACHTER.

II

EXTRAIT DU REGISTRE DES MARIAGES DE LA VILLE DE SAINTE-MENEHOULD DE L'AN 1755

Le dix-huit août (1755), après les fiançailles, la publication d'un ban faite au prône de la messe paroissiale tant de cette église que de celle de Sarreguemines, diocèse de Metz et la dispense des deux autres bans obtenue de Monsieur Bertin, provicaire général de Monseigneur de Saint-Simon, évêque de Metz, en date du douze présent mois et de la présente année mil sept cent cinquante cinq et la même dispense obtenue de Monsieur l'abbé le Maître, vicaire général de Monseigneur de Choiseul, évêque de Chaalons en Champagne, en date du seize des présens mois et an, sans qu'il se soit trouvé aucun empêchement ni opposition quelconque, comme il nous a paru par le certificat de Monsieur Ferange, curé de ladite paroisse de Sarreguemines en date du onze août de l'année susdite ; le dit certificat légalisé par le dit Monsieur Bertin le douze des dits mois et an.

Veu le consentement et procuration de Maître Pierre Varroquier, avocat au Parlement, oncle paternel et tuteur de D^lle^ Anne-Françoise Varroquier cy après dénommée ; du sieur Jean-Louis Lenfant, marchand en cette ville, beau-frère de la dite D^lle^ Anne-Françoise Varroquier, à cause de D^lle^ Jeanne Varroquier, son épouse ; de Maître Nicolas Varroquier, curé de Belval, promoteur du doyenné de Possesse, cousin germain de D^lle^ Anne-Françoise Varroquier ; du sieur Nicolas Blanchin, marchand, demeurant à Givry, oncle de la dite D^lle^ Varroquier, à cause de feue D^lle^ Jeanne Varroquier son épouse ; de Maître Claude Blanchin, notaire royal à Givry, curateur et cousin germain du sieur Claude de la Croix, cousin germain du côté maternel, dont l'acte a été dressé par devant Maître Jean-Baptiste Mathieu, conseiller du Roy, lieutenant particulier, civil et assesseur criminel au bailliage et siège royal de Sainte-Menehould, en date du quatorze des dits mois et an.

Je soussigné, curé doyen de Sainte-Menehould, certifie avoir conjoint en mariage par paroles de présent, après avoir

Digitized by Google

obtenu leur consentement mutuel, le sieur Pierre Bichel Berrier, marchand faïencier en cette ville, fils du sieur Jean-Pierre Bichel Berrier, bourgeois de Sarreguemines et de Demoiselle Anne-Marie Lamy, ses père et mère, d'une part :

Et Demoiselle Anne-Françoise Varroquier, fille de Maître Nicolas Varroquier, avocat au Parlement, ci-devant receveur des fermes du Roy, à Givry en Argogne, absent depuis douze ans et plus et de défunte Anne-Marie Petit, ses père et mère de cette paroisse, d'autre part et leur avoir donné la bénédiction nuptiale pendant la messe des épousailles, en présence du dit Maître Pierre Varroquier, oncle et tuteur honoraire de la mariée, du sieur Nicolas Varroquier, chirurgien, son frère, du sieur Armand Varroquier, aussi son frère, du dit sieur Jean-Louis Lenfant, son beau-frère, de Maître Louis Jacquart, avocat au Parlement, son cousin, du dit sieur Jean-Pierre Bichel Berrier, père du marié, du sieur Jean Bichel Berrier, son frère, qui ont signé avec le marié, la mariée et nous.

Signé au registre : Anne Varroquier, Bichelberryer, Pierre Bichelberryer, Jean Bichelberryer, Varroquier, Lenfant, Varroquier, Jacquart, Varroquier, Rouyer, curé.

III

EXTRAIT DU REGISTRE DES BAPTÊMES DE LA VILLE DE SAINTE-MENEHOULD DE L'AN 1757

Le vingt-trois mars (1757) a été par moi, vicaire de cette paroisse, baptisé un fils né la veille du légitime mariage du sieur Jean-Pierre Bichel Berryer, marchand, et d'Anne Varroquier.

Il a été nommé Pierre-Nicolas, le parrain a été le sieur Nicolas Varroquier, maître chirurgien de Sainte-Menehould, demeurant à Givry, oncle maternel de l'enfant, la marraine Marguerite Varroquier, marchande en cette ville, tante maternelle aussi de l'enfant qui ont signé avec le père et nous.

Signé au registre : Bichelberryer, Varroquier, Marguerite Varroquier, Frontin, vicaire.

Digitized by Google

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE ET FÉODALE

DE

L'ARCHIDIACONÉ DE MARGERIE

LE MEIXTIERCELIN

1° Etymologie et Origne.

Ce village, dont le nom se trouve écrit Mansus Tescelini, Tecelini (1131-1140), Masus Thiecelini (1357), n'était primitivement qu'une métairie, une exploitation agricole appartenant a Tescelin, Thiécelin, nom d'origine franque dont on a fait au xve siècle Meix-Tiercelin par l'introduction euphonique de l'r. Il faut donc rejeter l'étymologie de Tiercelin donnée dans une brochure intitulée: « Le Meixtiercelin et son église. » L'auteur dit que le nom de ce village vient du mot Tiercelin qui a servi au moyen-âge à désigner un religieux du tiers-ordre de Saint-François. Or ce tiers-ordre, l'auteur le dit lui-même, ne fut fondé qu'en 1221. Comment alors pouvait-on en 1130 donner un nom qui ne fut créé que cent ans plus tard? Vers le viie siècle, un franc nommé Tescelin est venu bâtir là, sur la rivière, une métairie à laquelle on a donné le nom de son propriétaire ; telle est l'origine de ce village situé aujourd'hui dans le canton de Sompuis. Il faisait partie avant 1789 du diocèse de Troyes, archidiaconé de Margerie, bailliage de Chaumont, élection de Vitry-le-François.

2° Paroisse, Communauté.

Vavray, dans son livre sur l'Election de Vitry-le-François, dit que le Meixtercelin était un bourg considérable à l'entrée de la haute Champagne. Il est fort probable, en effet, que Meixtiercelin fut jadis un village plus important qu'aujourd'hui. Au xiiie siècle on y voyait un monastère, un hôpital ; mais ces établissements paraissent dus plutôt aux facilités de communication qu'à la grande population. La grande voie romaine de

Digitized by Google

Reims à Langres, par Bar-sur-Aube qui traverse une partie du village pouvait amener nombre de pauvres voyageurs, surtout à l'époque des Croisades. En 1271, cinquante-six habitants seulement, sans doute les plus importants, comparaissent en assemblée extraordinaire et parmi eux on compte 4 clercs, 4 maçons, 3 tisserands, 3 menuisiers, 2 cordonniers, 1 charron et 1 barbier. Il n'y a dans ces professions rien qui accuse une forte population, surtout si on réfléchit qu'à cette époque on se fournissait sur place de tout ce qui servait à l'habillement, etc.

A cette date Meixtiercelin était déjà érigé en commune puisqu'on y voit un mayeur nommé Oger et un prévôt nommé Jean.

En 1665 il y avait 89 feux et la taille se montait à 1050 livres. (*Inventaire sommaire des Archives de l'Aube*, série C. 79.) Vavray, grand ami de Paul de Remigny, seigneur du Meixtiercelin en 1750, caractérisait ainsi dans son *Election de Vitry-le-François* les habitants du Meixtiercelin : « Bons habitants et ouvriers en petite partie ; le surplus pauvres ; en général habitants mutins ». Nous aimons à croire qu'ils sont devenus dociles.

Le Meixtiercelin, dès les temps les plus anciens de son existence, a formé une paroisse dont relevait comme annexe ou desserte le village plus récent de Humbeauville. Il est question pour la première fois de l'église du Meixtiercelin dans une bulle du pape Eugène IV qui le 31 décembre 1152 confirme au chapitre de Troyes la possession de l'église et de la dîme du Meixtiercelin, c'est-à-dire une partie de la dîme et les revenus de l'autel du Meixtiercelin. (*Cartulaire de St-Pierre*, Lalore. V. 24.) Mais soit que St-Pierre de Troyes n'ait pas joui de la totalité des revenus de l'autel, ou que postérieurement à la bulle d'Eugène IV, une partie de ces revenus soient devenus la propriété des évêques de Troyes, nous voyons en 1184, Manassés de Pougy, évêque de Troyes, assigner au chapitre Saint-Pierre, 20 sols de rente à percevoir sur les revenus de l'autel du Meixtiercelin pour l'anniversaire de l'évêque Mathieu, son prédécesseur. (Ibidem 55.)

3° Eglise.

L'église du Meixtiercelin telle qu'elle existe aujourd'hui offre un mélange de tous les styles. De l'ancien édifice, élevé probablement au XIe siècle, il ne reste que deux piliers avec

Digitized by Google

leurs chapiteaux à l'entrée du sanctuaire. Cette première église, fort basse, n'était sans doute que l'oratoire du couvent qui existait alors à l'emplacement du château actuel. Au XIIe siècle, peut-être parce que le village prenait quelque importance, on agrandit l'église ; sur les quatre piliers du chœur on surèleva des colonnes avec de nouveaux chapiteaux à crochet de l'époque ; le chœur fut entièrement reconstruit. Nous ignorons ce qu'était la nef, probablement unique avec fenêtres étroites à ogive et plancher en bois à poutres visibles. Au XVIe siècle on bâtit les nefs actuelles et postérieurement encore, dans de mauvaises conditions de solidité, la chapelle seigneuriale qui sert actuellement de sacristie.

Ces piliers du XVIe siècle sont curieux. Sur l'un on voit : « Une tête de femme servant d'appui aux pieds d'un squelette « étendu horizontalement duquel s'échappe une petite figure « humaine, image symbolique de la vie, de la mort et de la « résurrection. » Sur d'autres on voit : « Un serf travaillant « péniblement à charger de terre une espèce de tombereau ; à « côté un personnage nonchalamment étendu, le maître, le « seigneur sans doute, tenant d'une main un verre, de l'autre « un vase à anse ou cruche rustique ; des entrelacs, des « branchages, etc... » (Le Meixtiercelin et son église, par Jean Bertrand, 5.)

Cette reconstruction fut faite de l'année 1533 à 1600. A cette reconstruction appartiennent le portail du côté du presbytère et le grand portail qui offrent tous deux de vrais modèles par leurs sculptures les plus délicates.

La cloche est de quelques années antérieure, ainsi que le témoigne l'inscription suivante en caractères gothiques historiés les plus curieux qu'on puisse voir : « Jésus Maria, Jehan « de Mertrus, escuyer seigneur de Roumayne, d'Oiselet et de « Humbeauville et damoiselle Jehanne de Poytiers sa femme, « m'ont nommée de *lours* nom l'an 1528. »

En 1588 on restaura le clocher ; il y eut même à cette époque un procès contre les religieux de Toussaints et de St-Pierre-au-Mont de Châlons, appelés à supporter les frais pour leur quote-part à titre de décimateurs. En 1642 on répara les voûtes. En 1652 le clocher était encore sur le point de tomber comme en 1588. Une partie des piliers en dedans et en dehors menaçaient d'entraîner dans leur chute la tour du clocher. Le 23 février 1652 on fit visiter l'église par Jean Garnier, charpentier à Poivre, Jean Mallinot, maçon à Vitry et Nicolas Delahante, couvreur à Arzillières.

Digitized by Google

Les réparations ne furent point faites de suite, car personne, ni les habitants ni les décimateurs, n'entendait payer. En 1654, 1659 mêmes difficultés. Les habitants ne voulaient concourir en rien aux frais des réparations. Ils y furent toutefois forcés après procédure, exploits d'huissiers. Le dossier de ces singuliers démêlés ne comprend pas moins de 128 pièces aux archives de l'Aube. (G. 3048.) Nous voyons figurer parmi les personnages officiels de cette époque au Meixtiercelin, Louis de la Vesve, seigneur ; Henry Moutillot, curé ; Denis Royer, lieutenant de la justice ; Marin Coliet, procureur fiscal et Claude Parmentier, greffier et marguillier de l'église. Il est dit dans les pièces du procès que les ruines sont arrivées faute d'avoir par les dits habitants entretenu ledit clocher, chapelles et autres. Les réparations furent reçues par Noël Battelier, maître-maçon, le 10 novembre 1659.

4° Fabrique.

La fabrique de l'église du Meixtiercelin ne possédait de revenu en 1521, qu'un droit de 4 pintes d'huile sur une danrée et demie de terre sise près de l'église, tenant à la rue de l'église. (Archives de l'Aube G.) Après diverses donations dont la plus importante fut faite par Paul Gillet et Catherine Collard sa femme, le 10 décembre 1658, la fabrique s'enrichit au point que le 16 juillet 1736, le marguillier François Turot, après l'ordonnance du roi autorisant le seigneur du lieu à confectionner le livre terrier du domaine du Meixtiercelin, fit, devant François Chaperon et François Tisserand notaires à ce désignés, la déclaration de 32 pièces de terre appartenant à la fabrique. (Archives de la mairie de Vitry-le-François.) En 1750 la fabrique possédait 40 journels de terres loués 45 boisseaux de seigle et autant d'avoine. Le total des revenus de la fabrique se montait en 1755 à 200 livres 17 sols. Sur cette somme on devait payer au curé 73 livres pour honoraires de fondations ; au maître d'école 39 livres 9 sous 6 deniers tant pour l'assistance aux services de fondations que pour l'*écolage gratuit de* 15 *pauvres enfants ;* au sonneur 1 livre 15 sols et aux pauvres 25 sols, en exécution du testament du curé De Beurville. La fabrique en outre était chargée de certaines réparations à l'église, de l'entretien du linge, etc.; pour ces derniers articles on avait dépensé de 1740 à 1749, la somme de 1438 livres, soit 152 livres chaque année.

En 1756 les revenus de la fabrique se montaient à 293 livres

Digitized by Google

et les charges étaient de 180 livres. Toutefois le 18 novembre 1771, les marguilliers sollicitaient une décharge de décimes ou secours voté au roi par le clergé de chaque diocèse.

Nous n'avons pu savoir quand et à qui les biens de la fabrique avaient été vendus pendant la Révolution.

D'après l'inventaire dressé en 1552, la fabrique du Meixtiercelin possédait : 1° un calice d'argent qui a été donné autrefois par maître Jean Huart, en son vivant curé ; 2° une coupe de métal doré, (en note : peut valoir pour la dorure, un ducat ;) 3° une chasuble de damas rouge couvert de fleurs, donnée par Jean Huart, en son vivant curé ; 4° une chape de velours noir, donnée par feue Louise de Parthenay, en son vivant dame dudit Meixtiercelin en l'an mil cinq cent vingt-huit ; 5° une chasuble et deux tuniques noires et une chape qui ont été baillées par aumône de demi ostade et les orfrois de Suippes, de velours noir, par Jeanne de Poitiers et Marie sa fille, en leur vivant dames de Romaine et Humbeauville ; 6° deux chapes l'une rouge et l'autre blanche, de satin de Bourges, données par aumône dès longtemps. (Archives de l'Aube. G. 691.)

Pour l'aide accordée par le clergé de France au roi Charles VI en 1381, la paroisse du Meixtiercelin fut taxée à 15 sols ; et pour la défense contre les Turcs en 1457 elle fut imposée de 20 sols. (D'Arbois de Jubainville. Pouillé de Troyes.)

5° Cure, Curés, Ecoles.

La cure du Meixtiercelin qui n'était point une des plus riches, n'avait pour revenu que le produit des terres lui appartenant et ce que rapportaient les menues dîmes, les novalles (chanvre, navette, sarrazin, lentilles, agneaux) le casuel et la portion congrue.

En 1521 l'abbé Billotain possédait 8 pièces de terre, sans compter 3 journels où est assise la maison presbytérale. Sur les grosses dîmes le curé n'avait qu'une part ou portion congrue qui en 1549 se composait de 3 setiers de froment, 1 setier de seigle, 3 setiers d'orge et 1 d'avoine.

En 1583, le 22 juin, le curé de Domprot s'obligeait à payer au curé du Meixtiercelin et à ses successeurs, 9 setiers de grains, moitié seigle et moitié avoine, à prendre sur les dîmes de Domprot. En effet le territoire de Domprot est dit dans un document, être dépendant du finage du Meixtiercelin. Il y avait eu à ce sujet un procès entre les décimateurs du Meix-

Digitized by Google

tiercelin, les chanoines de St-Pierre de Troyes et André Merisey, prieur de Domprot en 1578.

En 1745, le revenu de la cure était de 966 livres 10 sols. Le curé était alors chargé des réparations au presbytère ; il devait payer 8 livres aux chanoines de St-Pierre de Troyes et 10 sols pour deux services au maître d'école.

D'après le compte de 1756 fourni par le curé lui-même, les revenus de la cure se répartissaient ainsi :

1° Portion congrue, 24 setiers estimés.....	150	livres
2° Produit des terres en location	156	—
3° Menues dîmes.....	452	—
4° Dîme des agneaux.....	50	—
5° Honoraires de fondations au Meixtiercelin.	65	—
6° Honoraires de fondations à Humbeauville.	55	—
7° Casuel estimé environ.....	50	—

Pendant les années 1734 et 1735, le curé avait eu 30 agneaux du produit de sa dîme. Cette dîme était louée 30 livres en 1730. Les autres menues dîmes étaient seulement louées 200 livres en 1749 ; 432 livres en 1750. Le 27 novembre 1781, l'abbé Regnault sollicitait une décharge d'impôts. (Archives de l'Aube C. 691.)

Tels sont les faits que nous avons pu recueillir sur les revenus de la fabrique et de la cure du Meixtiercelin avant 1789. Nous allons maintenant donner les noms des curés que nous avons rencontrés. Gotbert, curé en 1122 ; Ecelinus était *presbyter de Masotecelini* en 1203 ; Jean Jeanson était curé vers 1450 ; Jean Huart, bienfaiteur de l'église, chanoine de St-Pierre de Troyes, était curé du Meixtiercelin en 1514 ; Billotain, en 1521 ; Jean Boucher, en 1549 ; Jean de Gand ou de Goix, 1567 et 1569 ; Antoine Tréfart 1574 ; Jean Bourrier 1593 ; Nicolas Varlet 1623 ; Jean Gillet 1654 ; Henri Moutillot de 1654 à 1678 ; de Beurville 1678 à 1701, il mourut au Meixtiercelin le 25 mai 1708. Il avait pour vicaires Mailly en 1698, Thévenot en 1701 ; Joseph Martinet de 1701 à 1732, mort au Meixtiercelin le 21 mai 1732 ; Thierry de 1732 à 1733 ; Paul Turot, né au Meixtiercelin, ancien vicaire de Soulaines, curé de 1733 à 1773, il mourut le 20 mars 1773 ; Regnault de 1773 à 1789, passe à la cure de Torvillers ; Rabiel de 1789 à 1792, signe son dernier acte le 12 novembre 1792.

Un curieux procès est celui intenté en 1514 par Jean Delaistre, religieux de St-Antoine de Châlons, à Jean Huart (ou

Digitized by Google

Huyart) curé du Miextiercelin, qui avait érigé dans l'église une statue à St Antoine. Le religieux Delaistre prétendait que cette érection ne pouvait avoir lieu sans son consentement, pas plus que l'établissement d'une confrérie ou la perception d'offrandes en l'honneur de St Antoine. Il obtint en effet une sentence du bailli de Chaumont contre le curé. Celui-ci en appela et un arrêt de la Cour du Parlement de Paris, en date du 12 décembre 1514, cassa la sentence du bailli de Chaumont et condamna Delaistre aux dépens. (Archives de l'Aube G. 1249.)

Le presbytère du Meixtiercelin fut vendu comme propriété nationale, le 19 thermidor an IV (6 août 1796) au nommé Fagot, pour 2700 livres. Peu de jours après Fagot cédait son marché à Duchesne. Les biens de la cure furent vendus une partie le 23 mai 1792 à Plouvier, pour 1015 livres, et 5 pièces de terre formant 45 arpents à plusieurs, le 4 prairial an II (2 juin 1794) pour 18200 livres. (Archives de la Marne.)

De tout temps il y avait une école au Meixtiercelin ; les plus anciens registres des actes de baptêmes, mariages et sépultures en font foi. La maison d'école fut même vendue comme bien national pour la somme de 504 livres, pendant la *Révolution protectrice des lettres et de l'instruction.*

6° Hôpital.

Il y avait au Meixtiercelin une Maison-Dieu, un hospice où on logeait les pauvres passants. Cet établissement dû à la générosité des seigneurs du lieu et des habitants, était desservi par des religieux probablement de l'ordre de St-Augustin et un maître, sous la juridiction de l'évêque de Troyes.

Nous n'avons pu découvrir à quelle date il fut fondé, ni en quel endroit du village il était situé. Vers le milieu du XIIIe siècle les évêques de Troyes étaient en contestation depuis plusieurs années avec les habitants sur la question de savoir qui devait nommer le maître de cet hôpital. Les habitants sans l'avis de l'évêque avaient en dernier lieu nommé un supérieur qui géra mal les intérêts qui lui étaient confiés. La maison fut réduite à une telle misère que les pauvres n'y étaient plus reçus et qu'il n'y avait plus de service divin, c'est-à-dire d'observance religieuse. C'était en 1271. Instruit de cet état de choses, l'évêque de Troyes, Jean Ier décida le 19 avril 1271, le dimanche avant la St-Marc, que l'hôpital de Meixtiercelin serait réuni à l'hôpital St-Nicolas de Troyes qui aurait alors le droit d'administrer tous les biens. Il y eut toutefois une enquête et

Digitized by Google

on demanda l'avis du seigneur et des habitants. Ces derniers, au nombre de 56, ayant à leur tête le mayeur et le prévôt, comme nous l'avons dit ailleurs, comparurent avec un chevalier, Jean du Meix, au mois de mai 1271, le chevalier devant l'official, les autres devant son clerc et déclarèrent se soumettre à la décision épiscopale. Ils consentent qu'à l'avenir leur hôpital soit considéré comme une dépendance de celui de St-Nicolas de Troyes, avec ses terres, ses maisons, ses revenus et appartenances, sauf toutefois les droits de justice, les cens et les coutumes dues au dit Jean du Meix par cette maison-Dieu. Elissende (Elissanz) dame de Gigny et du Meixtiercelin approuva cette décision avec les restrictions faites par Jean du Meix ; c'est-à-dire qu'elle donne, octroie et quitte tout le droit qu'elle pouvait avoir en la maison Dieu : « *don Mes « Thiécelin ;* sauf ce que je retien par devers moi et pour mes « hoirs la joustice, les cens, les terrages et les autres rentes que « je et mi devantier avons accoustumé à avoir et à apparcevoir « en la dite maison-Dieu. » (D'Arbois de Jubainville. Archives des petits hôpitaux de Troyes. Documents antérieurs à l'année 1285.)

L'hospice de St-Nicolas à partir de cette date géra donc les biens de l'hôpital du Meixtiercelin.

Ces biens consistaient au xvie siècle en six vingt dix-sept journels (137) et 6 danrées 1/2 de terre. C'est la quantité trouvée le 22 mars 1617 par Paul Horguelin, mesureur et arpenteur au Meixtiercelin.

Il n'y avait plus alors sans doute de maison spécialement désignée comme hôpital ; mais cette maison existait antérieurement, car dans le bail fait au fermier Jean Noël et sa femme Jeannette le 8 janvier 1340, on loue moyennant 4 livres tournois, les terres de l'Hôtel-Dieu avec la maison, grange, courtil et pourpris. Ces biens étaient loués le même prix le 3 juin 1407 à Gillot Somier et Jeannotte sa femme ; Pierre Sompsois et Claude Galois prennent le tout à bail le 29 juin 1555 à raison d'un setier de froment, d'un setier d'orge, 24 boisseaux de seigle et 24 d'avoine.

Outre les terres et la maison, cet Hôtel-Dieu avait aussi un certain droit sur les dîmes du Meixtiercelin, puisque d'après le bail des dîmes du 11 juin 1540 nous voyons qu'on donnait annuellement 5 muids de grains à l'Hôtel-Dieu St-Nicolas de Troyes.

L'hôpital du Meixtiercelin qui avait perdu son autonomie en

Digitized by Google

1271 eut encore à subir une nouvelle vicissitude : l'hôpital St-Nicolas de Troyes, ayant été en 1630 réuni au grand hôpital St-Etienne, ce fut ce dernier qui jouit ensuite des biens du Meixtiercelin. Du reste les habitants eux-mêmes du village attaquaient la propriété des pauvres : en 1662 on constata que des particuliers du Meixtiercelin s'étaient emparés de plusieurs pièces de terre appartenant à l'hospice. Nous aimons à croire qu'on les leur fit rendre. Ces terres étaient louées alors la somme de 80 livres en argent par bail du 29 janvier 1652. (Archives de l'Aube.) En 1696 au moment d'une enquête faite contre le seigneur du Meixtiercelin, il est question dans les dépositions de *la maison destinée pour coucher les pauvres passants, de la grange destinée pour coucher les pauvres, de celui qui a soin de la dite grange qu'on nomme Hôtel-Dieu !* (Dossier communiqué par M. Royer, de Balignicourt.)

On voit que les intentions des premiers fondateurs de l'hôpital du Meixtiercelin n'étaient plus guère observées. Ils dotent et fondent un hôpital pour loger, soigner les pauvres, les passants ; vient un moment où pour remédier à certains abus, un hopital plus fort jouit des biens du plus faible, vient ensuite une époque où on fait coucher les pauvres dans une grange : enfin arrive la mort ; le grand Hôtel-Dieu vend les biens du Meixtiercelin et on parle seulement dans l'histoire de l'hôpital du Meixtiercelin.

L'Hôtel-Dieu de Troyes jouissait encore en 1756 de 100 journels de terre au Meixtiercelin, loués 90 livres. (De Vavray, Election.) Enfin cet hopital vendit ces biens vers 1820.

7° Abbaye de Toussaints.

L'abbaye de Toussaints de Châlons possédait dès les premières années du XIIe siècle au Miextiercelin, une maison d'exploitation, un moulin, des serfs, une part des dîmes et différents autres droits énumérés plus loin. Tous ces biens avaient été donnés par Dudon et Ilbert, frères, chevaliers, du Meixtiercelin vers l'an 1100 ; nous préciserons plus loin la date. Le moulin est dit avoir été donné par un autre chevalier, Rainier, qui était peut-être aussi frère des précédents.

Ce fut après cette donation que l'abbaye de Toussaints créa une exploitation agricole qui prit le nom de monastère ou d'abbaye. La rue qui y conduisait se nomma rue de l'abbaye; le moulin fut nommé moulin de l'abbaye et la tradition conserva le souvenir du monastère du Meixtiercelin. De Vavray, dans

Digitized by Google

son Election de Vitry, dit que ce monastère était situé *dans ce qui forme aujourdh'ui les jardins et accins de la seigneurie.*

Des contestations ne tardèrent point à s'élever entre les moines et Rodolphe, chevalier, fils de Dudon, l'un des donateurs. On eut recours pour les terminer à Saint Bernard lui-même. L'abbé de Clairvaux étant à Châlons probablement, en présence de Geoffroy évêque de Châlons, de Hugues abbé de St-Pierre-au-Mont, de Odon, abbé de Beaulieu, de Gibuin, archidiacre de Troyes et d'autres décida que le chevalier Rodolphe aurait dans l'aleu du Meixtiercelin les deux tiers des droits de justice, rentes et servitudes et que l'abbaye qui prétendait tout avoir, n'aurait qu'un tiers. Il est dit encore que l'abbaye et Rodolphe garderont réciproquement les produits de leurs métairies dans le cas où les produits des manses ou métairies de l'abbaye égaleront la moitié de ceux de Rodolphe, et dans le cas ou les produits des manses de Rodolphe produiront le double de ceux de l'abbaye. Le surplus dans les deux cas sera partagé à raison de 2/3 pour Rodolphe et 1/3 pour l'abbaye. L'abbaye gardera en toute propriété sa maison, son verger avec les clôtures et ses bâtiments à l'exception de la pêche dans les fossés de la clôture qui sera commune dans toute autre eau. L'abbaye aura aussi en toute propriété ses hommes tant domestiques que fermiers. Rodolphe, de son côté, aura ses hommes, son verger avec ses bâtiments. Béliarde, l'épouse de Rodolphe, accéda à cet arrangement. Quant au moulin donné à l'abbaye par Rainier, Rodolphe reconnut qu'il appartenait bien à l'abbaye.

Cette charte scellée par Saint Bernard fut ratifiée par Haton, évêque de Troyes qui dit expressément que de tout l'aleu qui vient de Dudon, père de Rodolphe et de son oncle Ilbert, l'abbaye aura 1/3 et Rodolphe deux. L'accord fut fait, dit-il aussi, du consentement de Hugues, chevalier, de Plancy, gendre de Rodolphe.

Cet arrangement fut enfin confirmé par une bulle du pape Innocent II, qui énumérant les biens de l'abbaye de Toussaints cite l'aleu du Meixtiercelin donné par Dudon, chevalier, Renier et Varnier. (Archives de la Marne, fonds de Toussaints. E. de Barthélemy, Diocèse de Châlons. II. 412. L'abbé Lalore, cartulaire de Toussaints. IV. 245.)

Toutes ces chartes furent données entre les années 1131 et 1140. Le chevalier Rodolphe était alors déjà d'un certain âge puisque sa fille est mariée à Hugues de Plancy ; Dudon,

Digitized by Google

Renier, Varnier, les donateurs paraissent morts depuis un certain temps ; nous pouvons donc faire remonter la donation à 30 ans auparavant, soit vers 1095, époque de la première croisade et ce fut sans doute à cette occasion, pour subvenir aux frais du voyage que les seigneurs du Meixtiercelin abandonnèrent à l'abbaye de Toussaints comme aumône ou vente un tiers de leur aleu, de leur seigneurie du Meixtiercelin et le moulin dit de l'abbaye.

D'après l'accord susdit les religieux de Toussaints possédaient au Meixtiercelin une maison dite abbaye, un moulin, des métairies, des serfs, soit un tiers du village et de la justice. Mais différents arrangements sont intervenus à une date postérieure avec les seigneurs, et avant 1498 l'abbaye de Toussaints ne possédait plus au Meixtiercelin que : 1° une justice en un lieu dit le Meix de l'isle, lequel est clos de fossés là où soulait avoir (existait jadis) grange et maison, les dits fossés, plaste et emplaste franchement ; 2° un moulin, rivière, étang de 22 danrées ; 3° 20 journels de terre en 31 pièces ; 4° un droit de 1/8 de la justice, haute, moyenne et basse ; 1/8 de la place du four, 1/8 des terrages et censives ; 5° un tiers des grosses dîmes.

En 1482, le moulin appartenant à l'abbaye avait besoin de réparations ; les religieux voulaient aussi créer l'étang dont il est question plus haut. Ils s'adressèrent au seigneur Eudes de Ragny qui députa son fils Claude : « pour enquester et savoir « au vrai du droit que nos seigneurs les religieux du couvent « de Toussaints en l'Isle-lez-Châlons disent avoir en la ville « du Meixtiercelin de refaire un mur et construire un moulin « et un petit étang au lieu dit le moulin de crocheret à eux « appartenant de toute ancienneté... » Claude de Ragny consentit à ce que les dits religieux rebâtissent leur moulin. Ce document est du 26 décembre 1482.

En 1498 les religieux de Toussaints, autorisés par l'enquête favorable, bâtirent leur moulin, construisirent leur étang ; mais ils durent abandonner au seigneur tous leurs droits seigneuriaux sur la justice, le four, les terrages et les censives.

En 1504, le moulin de l'abbaye rebâti à peine depuis 20 ans leur était de nul profit à cause de la sécheresse ; ils consentirent le 15 décembre 1504 à céder encore leur moulin au seigneur Guillaume de Remigny ; mais en échange ils reçurent 1/3 des grosses dîmes, à l'exception toutefois de 1/9 que le seigneur gardait. Il est dit que l'abbaye pourra obtenir la

Digitized by Google

totalité de ce tiers à condition de céder des terres au Meixtiercelin ou à 4 lieues aux environs pour l'équivalent. L'abbaye de Toussaints finit par abandonner toutes ses terres, postérieurement à l'année 1530. Elle ne possédait plus en 1540 que les dîmes du Meixtiercelin. Ainsi disparut l'abbaye du Meixtiercelin. (Voyez l'article Dîmes) (Archives de la Marne. Fonds de Toussaints. Liasse 46.)

8° Saint-Pierre-au-Mont de Châlons.

Ce fut peut-être à l'époque où les seigneurs du Meixtiercelin aliénaient une partie de leur domaine en faveur de l'abbaye de Toussaints de Châlons que l'abbaye de St-Pierre-au-Mont de la même ville devint propriétaire au Meixtiercelin. Dès les premières années du XII° siècle, St-Pierre-au-Mont possédait dans ce village des moulins, dits les moulins La Perière, une métairie et plusieurs pièces de terre. Vers 1122 cette abbaye fut inquiétée dans la possession de ces biens par Varnier, chevalier du Meixtiercelin et ses enfants, par Herbert de Rosnay et Haywide femme de Menhard. C'est ce que nous apprend une charte du Comte Hugues de Champagne. Cette charte n'est point datée, mais elle fut donnée à Châlons dans un voyage que fit le comte Hugues à la fin de l'année 1122 et au commencement de 1123. En voici la traduction.

« Au nom de la Sainte et indivise Trinité, sachent tous les « fidèles présents et à venir que moi Hugues, comte de Cham- « pagne, je vins un jour pour visiter les frères de l'église du « bienheureux Pierre-au-Mont de Châlons. Là j'appris par « plusieurs que les frères de cette église souffraient du dom- « mage qui leur était causé dans les moulins de leur aleu. « Comme fils de cette église j'en fus beaucoup irrité et je promis « de leur faire rendre justice. Mais j'en fus empêché par beau- « coup d'affaires et j'ai différé quelque temps. Enfin pendant « le voyage que fit à Rome le vénérable Raoul, abbé de ce lieu « avec plusieurs évêques et abbés, je revins à Châlons et les « frères du monastère m'appelèrent dans leur chapitre et m'ex- « posèrent les violences que leur faisaient dans leurs moulins « Varnier du Meixtiercelin et ses fils, Herbert de Rosnay et « Haywide, femme de Menhard. Je jugeai à propos de ne pas « tarder plus longtemps à leur rendre justice. Au jour fixé, « j'amenai dans le chapitre Varnier et ses fils, et après avoir « entendu les raisons de part et d'autre, je connus le bon droit « des moines et la fourberie des autres. Le susdit Varnier et

Digitized by Google

« ses fils, Herbert de Rosnay reconnurent leur perfidie ; ils « déposèrent leur foi en mes mains et jurèrent sur les reliques « des saints amenées à cet effet, en présence d'un grand nombre « de personnes, que jamais à l'avenir ni par eux, ni par leurs « héritiers ou personne suspecte, ils ne réclameraient quoi que « ce soit non-seulement dans les moulins et cela en ma pré- « sence et en celle d'un grand nombre de personnes, et à ce « sujet les légats du pape et le vénérable Philippe évêque de « Troyes et les frères de la susdite église avaient demandé il y « a quelque temps une sentence d'excommunication, qu'ils ne « réclameraient, dis-je, aucun droit à l'avenir dans les moulins « ni dans tout le cours d'eau près des biens de cette église. « Herbert de Rosnay, pour que cette transaction soit plus « ferme et tranquille reçut des frères cent sols en deniers « de Châlons en jurant et promettant que son épouse et ses fils « reconnaîtraient et approuveraient l'abandon de tout cet aleu « au jour fixé devant les frères : ce qui fut fait. Nous déclarons « donc par cet acte et assurons que cette église peut posséder « tout l'aleu du Meixtiercelin librement et pacifiquement, tant « les moulins que le four, le cours d'eau, les métairies, les « champs et autres coutumes et revenus. Et afin que ce décret « soit conservé en toute sa vigueur nous l'avons fait munir de « notre sceau et de celui de plusieurs personnes qui étaient « là, témoins : Geoffroy de Chaumont ; Otranne à la Barbe ; « Gauthier fils de David ; Milon de Cernon ; Raoul de « Fagnières ; Thierry de Montmort ; Gotbert, curé du Meix- « tiercelin ; Raoul, laboureur, au Meixtiercelin ; Brunel, « mayeur ; Pierre, doyen ; Pierre, serviteurs des moines. » Cette charte est inédite, ainsi que celles dont il est fait mention plus loin.

Ces moulins n'appartenaient point en totalité à St-Pierre-au-Mont ; les seigneurs du Meixtiercelin en avait gardé une partie.

Avant 1160, les co-propriétaires les démolirent et n'en construisirent qu'un seul en leur place. Un quart de ce dernier appartenait à Rainier, chevalier du Meixtiercelin, fils de Hugues. Ce Rainier se croisa, et pour subvenir aux frais du voyage de Jérusalem, il vendit sa part, du consentement de sa femme et de ses proches, aux moines de St-Pierre pour le prix de 30 livres, monnaie de Châlons. Il est dit dans l'acte de vente que, soit que ce moulin reste seul, soit qu'on en construise un autre à la place de l'ancien, Rainier abandonne tous ses droits aux moines. Le comte de Champagne Henri, dont ces moulins relevaient en fief, non-seulement ratifia la vente, mais abandonna même tous

Digitized by Google

ses droits à St-Pierre par pure aumône. Cette vente eut pour témoins Odon d'Arzillières, Bertran de Vitry, Henri de Pringy, Odon vicomte et André son frère, Hugues de Montrampont et maître Hugues, son fils, Hugues Cosiers, Thibaut Fournier, Jean, de Paris, Robert Tuebes ? et Odon, paysan de Vitry. La Charte fut donnée à Troyes, en 1161. La même année et sans doute au même moment l'Evêque de Troyes ratifia et la vente faite par Rainier et la donation du comte de Champagne.

Après cette donation St-Pierre possédait les trois quarts du moulin, le reste appartenait à Odon, vicomte de Rosnay qui en 1171 en fit également l'abandon à St-Pierre pour le prix de 30 livres. Il est dit dans l'acte dressé à ce sujet que le vicomte de Rosnay le possédait par droit d'héritage et que son fils pourra à son gré se faire moine à St-Pierre-au-Mont. Cet abandon fut fait du consentement de la femme, du fils et des proches de Odon. Le comte de Champagne abandonna également ses droits féodaux sur ce moulin. La charte dressée en 1171 eut pour témoins Anseau de Trainel, Guillaume de Dampierre, connétable, Guillaume, maréchal, Nevelon de Ramerupt, Tescelin, de Clairi, Reiner du Meix, Guy du Meix, et Dudon du Meix. Cette charte fut visée en 1427 par l'official de Châlons.

Malgré ces actes authentiques d'abandon de propriété, vers 1260, le chevalier Jean du Meixtiercelin et Marguerite, sa femme, prétendirent avoir quelques droits sur ce moulin, nommé moulin La Périère. Ils disaient qu'ils pouvaient prendre de la farine, de la mouture autant de fois qu'ils le voulaient dans le moulin appelé moulin La Périère ; et qu'ils avaient droit de poser un engin pour prendre du poisson dans l'écluse du dit moulin. En présence de l'official de Troyes, Jean du Meix et sa femme reconnurent qu'ils n'avaient aucun droit sur le moulin ni dans l'écluse ; ils promirent de ne plus rien réclamer à l'avenir dans la pêche de l'écluse, de ne plus empêcher le cours de l'eau près des *masures* et la maison des religieux. Cette charte est de l'année 1261.

Par acte du 18 avril 1426 ce moulin fut loué à Rogier Marchant, demeurant à Loisy, pour le prix de 8 grands setiers de seigle.

Enfin par acte du 18 avril 1543 les religieux de St-Pierre stipulant par Jérome de Burgensis, (Jérôme Bourgeois) leur abbé et abbé de Montier-en-Argonne, échangèrent tous ces biens du Meixtiercelin avec Claude de l'Isle et Nicolle de Remigny, stipulant par Jacques de Gretz, écuyer, contre 1/3

Digitized by Google

dans 1/3, qui est un neuvième, dans les grosses dîmes du Meixtiercelin et Humbeauville. L'acte dit que St-Pierre abandonne : « certain moulin appelé moulin La Périère, ensemble l'étang « au-dessus avec une pièce de terre contenant environ 5 dan- « rées, tenant d'une part à un pré appartenant à l'église du dit « Meixtiercelin et d'autre au chemin de Domprot ; item dix « danrées de terre tenant d'une part audit sieur du Meixtier- « celin et d'autre part au chemin de l'abbaye ; item un jardin « et pré contenant environ 12 danrées tenant d'une part à « l'étang du dit seigneur du Meixtiercelin et de l'autre part et « de l'un des bouts au chemin royal et d'autres à plusieurs « particuliers. Le tout assis au finage du Meixtiercelin que de « présent tient à cens à vie du dit sieur abbé ensemble des « religieux et couvent de St-Pierre damoiselle Jehanne de « Meurtru (Mertrus) demeurant à Montmirail-en-Brie, moyen- « nant 10 sols tournois de cens viager... et a en outre le dit « abbé délaissé parmi ce présent échange une certaine cense « et métairie consistant en terres arables montant à 73 journels « environ, en plusieurs pièces, louées à Charles Turot 20 « setiers moitié seigle, moitié avoine... »

A partir de ce moment l'abbaye St-Pierre-au-Mont ne possédait plus au Meixtiercelin qu'un neuvième des grosses dîmes : mais son bail devait être commun avec l'abbaye de Toussaints. (Voyez article dîmes) (Archives de la Marne, fonds de St-Pierre, art. Meixtiercelin.)

(*A suivre.*) A. MILLARD.

Digitized by Google

UNE CHALONNAISE OUBLIÉE

LA COMTESSE DE LUÇAY

I

Le 24 avril 1786, dans la chapelle de l'Hôtel des Menus-Plaisirs du Roi, à Paris, était célébré un brillant mariage qui avait attiré une foule nombreuse, gens de cour et artistes ; c'était celui de Jean-Baptiste-Charles le Gendre de Luçay [1], avec Jeanne-Charlotte Papillon de la Ferté. Mgr de Beauvais, ancien archevêque de Sens, donna la bénédiction nuptiale. La jeune mariée était Châlonnaise, mais sa famille était originaire de Paris et l'un de ses membres acquit une fortune considérable dans les opérations financières de Law ; il eut trois fils et une fille, I. Pierre Papillon de la Ferté, écuyer, qui s'établit à Châlons-sur-Marne en qualité de président-trésorier de France au bureau des finances et qui y devint en outre, en 1748, sub-délégué général de l'Intendance. Né en 1689, il avait épousé Mlle du Verdier, fille d'un de ses collègues. Il mourut à Châlons le 10 novembre 1759, laissant cinq enfants : M. de la Ferté qui devint Intendant des Menus-Plaisirs et eut jusqu'à la fin du XVIIIe siècle une si grande influence au point de vue artistique, ce qui ne l'empêcha pas de monter, en 1794, sur l'échafaud.—M. d'Auteroche, seigneur de Sannois, président-trésorier de France au bureau de Châlons, puis fermier général et Intendant des Menus-Plaisirs de Monsieur Frère du Roi (1774-1780), marié le 22 avril 1754 à Louise-Antoinette Brémont, fille d'un trésorier de l'extraordinaire des guerres et sœur de M. de Vouciennes

1. M. de Luçay était fils de M. Le Gendre de Villemorien, chevalier, seigneur comte de Luçay, seigneur de Valençay, Varennes, Bois-Mortier, successivement conseiller au parlement, administrateur général des Postes, et fermier général, à la suite de son mariage avec Marie-Antoinette Bouret de Croix-Fontaine, fille du fameux financier Bouret ; c'était un lettré, un bibliophile et un amateur passionné des arts, ce qui lui valut que Saint-Aubin lui dédia la belle gravure du *Bal paré*. Il appartenait à une ancienne famille noble du Lyonnais, établie à la fin du XVIIe siècle dans l'Ile-de-France, la Champagne et le Berry.

Digitized by Google

lieutenant-général au présidial de Châlons[1]; — Mme du Mont de Chillois, Mme Beaugier de Bignipont et Mme Le Clerc de Morains, femme d'un président-trésorier de France au bureau de Châlons. — II. M. Papillon de la Grange, capitaine des chasses du duc d'Orléans et fermier général, père de MM. de Lailly passé à la Martinique, de Fontpertuis, fermier général et contrôleur général de l'argenterie et de la chambre du roi (1752). — III. L'abbé Papillon, chanoine du Saint-Sépulcre à Paris ; — IV. Madame de Saint-Céran.

C'est à Châlons que naquit Jeanne-Charlotte, le 8 janvier 1769, et à Châlons qu'elle fut baptisée, dans la belle église de Notre-Dame, le 17 septembre suivant, ayant pour parrain son oncle de la Ferté et pour marraine Mme Rouillé d'Orfeuil, femme de l'Intendant de la généralité. Elle était au moment de son mariage, dit un contemporain, « charmante à tous égards[2]. »

Elle entrait dans une famille riche, bien posée à Paris et en province, et où l'on savait mener brillamment la vie mondaine, auprès de laquelle la nôtre parait bien mesquine. M. de Villemorien venait d'acheter la magnifique terre de Valençay, comprenant entr'autres domaines douze mille hectares de forêts, et il y dépensa aussitôt plus de deux millions, dont la moitié pour l'embellissement du château ; en même temps il consacrait une somme considérable à l'installation d'une forge à Luçay. « Ce galant homme, d'une belle figure, fort instruit, parlant avec aisance et élégance, d'une gaieté aimable »[3]. recevait largement à Valençay, secondé en cela par sa femme, qui avait beaucoup insisté pour l'acquisition de cette terre ; elle aimait les réceptions magnifiques et jouait gros jeu , aussi un voisin a-t-il pu déclarer qu'elle avait apporté dans cette terre les mœurs de Paris et qu'on y trouvait tout ce qu'on pouvait désirer, excepté l'Opéra[4]. Peu à peu M. de Villemorien délaissa même Paris , où il ne vint plus qu'en passant, pour s'établir complètement à Valençay, y attirant beaucoup d'artistes, mais ne pouvant plus recevoir avec la même largeur, sa

1. Son portrait existe dans un des salons d'une maison de campagne d'Ambonnay (Marne), appartenant à M. Quinquet de Monjour, juge au tribunal civil de Rouen.

2. *Mémoire de Dufour de Cheverny*, Paris, Plon, 1886, tome II, p. 27.

3. Ibid.

4. Ibid.

Digitized by Google

femme, d'une humeur assez fantasque, ayant trouvé bon de se fixer au contraire à Paris, où M. de Villemorien allait parfois souper chez elle [1]. Ce dernier mourut au commencement de 1789. Il laissa toutes ses terres et sa charge de fermier général à son fils, qui, s'occupant peu des obligations de celle-ci, passa presque tout son temps à Valençay. Sa femme lui tenait une constante compagnie. Il voyait souvent son voisin le comte Dufour de Cheverny, auquel nous devons ces détails, et c'est à Cheverny, comme il y avait nombreuse assistance au château, que se produisit un vif émoi, provoqué par une de ces paniques qui se manifestèrent souvent sans cause aucune en province à cette époque si profondément troublée. « La jolie Mme de Luçay, monte chez elle, raconte Cheverny dans ses Mémoires, descend deux pistolets, qu'elle assure chargés et les dépose entre mes mains pour la défense générale. » Ce trait peint la femme qui décida son mari à regagner sans retard Valençay.

Le jeune ménage ne quitta plus cette terre : M. de Luçay s'occupait activement des forges installées par son père, et dans le pays on ne le connut plus que comme le chef de cet important établissement métallurgique. Près de là, depuis la mort de sa femme arrivée le 28 décembre 1791, Madame de Luçay avait vu son frère venir habiter le château de Vernelles, qu'il eut le tort de quitter pour aller à Paris s'occuper de la liquidation des Fermes ; il fut arrêté avec ses collègues, et avec eux il fut envoyé à l'échafaud (8 mai 1794). La situation de M. de Luçay, comme successeur de son père, n'était pas rassurante ; il crut devoir aussi se rendre à Paris pour s'occuper de ses intérêts, mais il se tint prudemment caché à Bourg-la-Reine, d'où il s'enfuit à temps pour échapper à une incarcération. En arrivant à Valençay, il fut arrêté, mais les autorités municipales et les Sociétés populaires de Valençay et de Luçay se plaignirent vivement en exposant que le départ de M. de Luçay amènerait la ruine du pays ; d'un autre côté, les ouvriers se réunirent pour déclarer qu'ils ne consentiraient pas à travailler sous un autre maître. Enfin, Mme de Luçay, courageuse et dévouée, courut à Paris, ne recula devant aucune démarche, allant jusqu'à Danton et à Couthon, et obtint enfin le 28 Prairial an II, un ordre du Comité de Sûreté Générale au Comité Révolutionnaire de Valençay, de mettre en liberté le citoyen « Legendre-Lucay, maître des forges. » Mais la

1. Elle se remaria en 1791 avec le baron de Grimaldi, et, dénoncée pour un propos imprudent dit à son jardinier, elle fut guillotinée le 2 juillet 1794.

Digitized by Google

menace restait toujours suspendue sur la tête de l'ancien fermier-général, et pour l'en mettre à l'abri, il fallait obtenir un certificat des reviseurs des comptes des fermes générales attestant, ce qui était d'ailleurs la stricte vérité, que comme survivancier de son père, il n'y avait eu aucun intérêt. Mme de Luçay repartit pour Paris afin de faire expédier ce précieux certificat, et pendant son absence, son mari fut une seconde fois arrêté et conduit en prison à Chatillon-sur-Indre. Les municipaux de Valençay s'y rendirent aussitôt pour lui servir de gardiens et en même temps ils adressèrent à la Convention une pétition pressante (3 Pluviôse an II). Mme de Luçay recommença ses démarches et fit si bien qu'elle pouvait à peu de jours de là, écrire à son mari : « Les trois Comités réunis ont arrêté de faire un rapport à la Convention Nationale, demain, sur la nécessité indispensable de t'excuser de la mesure générale, vu l'utilité où tu es à la tête de ces établissements. »

Dans ce lugubre temps, le péril renaissait chaque jour. Après l'exécution des fermiers généraux, le représentant en mission, Adam, ordonna la troisième arrestation de M. de Luçay, (12 mai 1794), et il fut ramené à Châtillon, d'où on annonça bientôt son transfèrement à Paris. Nul n'ignorait ce que cela présageait. Mais Mme de Luçay veillait : elle avait fait parvenir à son mari, les moyens de s'enfuir et M. de Luçay n'hésita pas à en profiter : il était déjà au bas du donjon fort élevé où il était détenu, quand la trahison du valet qui devait l'attendre l'arrêta ; il remonta rapidement et se réinstalla tranquillement dans sa prison. Mais il remit sans trop tarder son projet à exécution, et cette fois, il put gagner le bord de l'Indre et la traverser à la nage, en ayant soin de laisser flotter quelques-uns de ses vêtements pour faire croire qu'il s'y était noyé. De là, il se cacha dans sa forêt de Garsendaut où il passa deux jours et deux nuits, sans abri et sans autre nourriture que des herbes. Terrassé par la fatigue et par le besoin, il alla demander asile à un de ses gardes, où il apprit que la municipalité de Châtillon avait fait incarcérer sa femme qui, si son mari ne se représentait pas sous trois jours, devait être condamnée à mort. M. de Luçay ne tarda pas une heure à aller reprendre sa place en prison. Tous ces incidents avaient causé une émotion universelle dans le pays, et les Sociétés populaires avaient élevé encore plus vivement la voix pour réclamer l'élargissement de M. de Luçay. En même temps arrivait le certificat des réviseurs, témoignant de la non participation du fermier général survi-

Digitized by Google

vancier aux bénéfices de la Ferme. Il n'y avait donc plus aucun motif plausible de maintenir l'arrestation ; mais on chercha alors à incriminer la tentative de fuite. « Madame de Luçay courut trouver le représentant en mission, Ferry — un Ardennais, assez honnête au fond — et obtint qu'il défendît la vie de son mari. Cependant, on conduisit celui-ci au tribunal ; il s'échappa à Selles en Berry. Sa femme, qui revenait de Paris, était sûre que s'il se présentait, il serait absous comme entrepreneur utile à la République ; elle le fait chercher, le rassure, et le mène elle-même à Paris, où il obtint le sauf-conduit le plus sûr. (1er prairial an II. — 5 juin 1794.)

La vie de M. de Luçay était désormais à l'abri de tous dangers et la Révolution du 9 thermidor acheva de le rassurer complètement, — car il avait bien le droit de ressentir quelques inquiétudes, quand dans le mois qui précéda et celui qui suivit sa libération, il vit monter sur l'échafaud, sa belle-mère d'abord, puis sa mère. Ses biens demeuraient sous le séquestre et tous les moyens lui faisaient défaut pour rendre du travail aux populations qui lui avaient témoigné un si touchant dévouement. Le Directoire du Département de l'Indre s'employa activement à faire cesser cette situation et ne contribua pas peu par ses pressantes démarches à obtenir la main-levée totale, le 19 juin 1795. Mais l'état des affaires n'était pas de nature à permettre de se livrer à des entreprises industrielles ; les évènements de la Révolution avaient fait subir à M. de Luçay des pertes considérables : — et on en jugera quand on saura par exemple, qu'une terre achetée 70,000 liv., reprise par le Domaine sous prétexte que l'acte était irrégulier, fut remboursée en assignats, lesquels à ce jour valaient 211 liv. en argent. — M. de Luçay ayant trouvé l'occasion de vendre dans de bonnes conditions Valençay à M. de Talleyrand, s'y décida en 1803.

Dans l'entre-temps, M. de Luçay, élu d'abord président à l'administration du canton de Valençay, avait été choisi comme l'un des administrateurs du département de l'Indre. A la création des préfectures, il fut nommé préfet du Cher (8 mars 1800), désigné uniquement, et sans avoir fait aucune démarche, par sa haute position locale. Le rôle de ces nouveaux fonctionnaires n'était pas facile à remplir, après dix ans d'anarchie et de souffrances, M. de Luçay s'en acquitta cependant de façon à satisfaire tous les partis et en cela, il trouva un précieux concours auprès de sa courageuse femme. A Paris seulement, on lui

Digitized by Google

reprochait trop de complaisance pour les anciens émigrés. Les choses devinrent même assez graves pour que le préfet du Cher attendît en quelque sorte, chaque jour sa révocation, quand, en brumaire an X, le premier Consul le manda à Paris. Bonaparte, déjà quasi souverain, voulait se constituer une espèce de cour et s'entourer d'hommes qui, aux yeux de l'étranger, représentassent convenablement et au point de vue de la naissance, et au point de vue des usages de l'étiquette. C'est ainsi que M. de Luçay, au lieu de se voir destitué, apprit sa nomination comme préfet du Palais, avec MM. Benezech, Didelot et de Rémusat ; et celle de sa femme, comme dame du palais, avec Mmes de Lauriston, de Talhouet et de Rémusat. « Les personnages les plus dénigrants des salons, émigrés de Paris, a écrit M. Thiers, n'avaient rien à dire, quant à la convenance de ces choix. » En l'an XI, M. de Luçay eut dans ses attributions la surintendance de l'Académie impériale de Musique. A cette petite cour de la Malmaison, le nouveau préfet du Palais sut promptement se concilier tout le monde, chose toujours difficile dans un milieu où la bienveillance n'est pas la vertu particulièrement en honneur. « Je ne joue presque plus au billard, écrivait-il à sa femme, le 24 juillet 1802 ; et en revanche, je suis enrôlé dans la troupe, et je débute mercredi par le rôle de M. de Saint-Hilaire, dans le *Collatéral*. Les autres rôles sont joués par Eugène et par Bourrienne. » A la constitution de l'Empire, M. de Luçay qui avait reçu la croix de la Légion d'Honneur à la création de l'Ordre, fut nommé premier préfet du Palais : en 1809, il reçut des lettres-patentes de Comte de l'Empire : malheureusement déjà, les atteintes d'une grave maladie l'avaient obligé à renoncer presque entièrement à l'exercice de ses fonctions.

Mme de Luçay partageait entièrement la faveur de son mari et elle avait conçu pour l'Impératrice Joséphine, une profonde affection. Aussi ressentit-elle une vive douleur à la nouvelle du divorce et prit-elle la résolution de se retirer avec elle. Mais on ne pouvait pas ainsi disposer de soi avec le tout-puissant Empereur, et quand elle reçut le brevet de Dame d'Atours de la nouvelle Impératrice, le 24 février 1810, elle n'eut que le droit d'obéir. Mme de Luçay partit immédiatement avec Mme de Montebello, dame d'honneur, et les autres officiers et dames de la maison, pour aller chercher Marie-Louise, à Brannau en Bavière, où eut lieu, le 16 mars, la remise de l'Archiduchesse aux autorités Françaises. « La journée d'hier a été bien remplie, écrivait-elle, le 17, à son

Digitized by Google

mari : nous l'avons commencée de très bonne heure afin d'être rendues à la baraque, toutes parées, vers dix heures, nous y sommes restées jusqu'à trois. A deux, S. M. l'Impératrice est arrivée : peu d'instants après, l'auguste cérémonie de la remise s'est accomplie avec toute la pompe et dignité possibles. Ce spectacle a été des plus imposants et des plus touchants à la fois. Nous y avons remarqué avec attendrissement l'attachement profond que paraissaient avoir pour l'Impératrice, les personnes qui faisaient partie de sa Cour. Le baisement des mains a été particulièrement remarquable par la sensibilité des cœurs pénétrés de regrets de quitter cette princesse, et je pensais alors qu'on n'inspire pas des sentiments aussi vifs, sans posséder les qualités et la bonté d'âme qui les font naître. »

Une grande intimité s'établit promptement et exista toujours entre Marie-Louise et sa dame d'Atours, dont l'Empereur faisait le plus grand cas, et qui, par sa douceur, sa modestie, sa haute vertu, s'était conciliée les sympathies de tous à la Cour. L'Impératrice aimait beaucoup assurément la belle duchesse de Montebello, sa Dame d'Honneur, mais mille détails intimes la rapprochaient peut-être plus étroitement de Mme de Luçay, qui avait eu la prudence de se tenir en dehors de tous les partis, notamment de deux coteries rivales qui se partageaient la Cour, entre la duchesse de Montebello et la comtesse de Montesquiou, gouvernante du roi de Rome.

Pendant le voyage de Hollande, en 1811, auquel Mme de Luçay ne put prendre part à cause de l'état inquiétant de la santé de son mari, elle reçut cette lettre de l'Impératrice, curieuse par ses résolutions d'économie dont elle fait preuve : « Je crains bien que l'Empereur ne trouve mauvais que je lui demande des suppléments pour la toilette. J'attendrai un jour où je le trouverai bien disposé, pour lui en parler..... D'après mon calcul, nous ne reviendrions guère avant la Toussaint, de sorte que j'économiserai les robes d'automne..... Je fais différentes excursions dans les environs, qui sont très jolis, mais l'on y voit tant d'eau que l'on s'en dégoûte bientôt. » (Amsterdam, 18 octobre 1811).

L'année suivante, eut lieu le voyage de Dresde : Marie Louise accompagna son époux, c'était un voyage triomphal, Napoléon voulait, dans la capitale de la Saxe, étonner l'Europe par le faste de sa Cour. On a dit avec raison, que l'époque du séjour de Napoléon à Dresde, fut l'apogée de sa puissance. Le 29 mai, l'Empereur quittait cette ville, pour aller prendre

Digitized by Google

le commandement de son armée, laissant, ce semble, Marie-Louise dans un violent chagrin de cette séparation, d'après la lettre suivante :

Dresde, le 1er juin 1812.

« Je vous prierai de m'envoyer par Isabey, les colliers, la plaque et les boucles d'oreilles, en lui recommadant d'y prendre garde. Il faudrait aussi lui dire de m'apporter tout ce qu'il me faut pour dessiner des fleurs et des paysages, selon ce qu'il aimerait le mieux. Et si vous avez de l'argent de reste des cadeaux, lui donner 3 ou 5,000 liv. pour son voyage. S'il n'a pas encore reçu l'ordre de se rendre à Prague, vous lui direz de s'y rendre infailliblement..... Vous savez déjà que l'Empereur est parti vendredi. J'ai de ses nouvelles de Glogan..... Vous me connaissez assez pour pouvoir vous figurer l'état dans lequel je suis, et comme je suis malheureuse et triste. Je tâche de me vaincre, mais je resterai comme cela jusqu'au moment où je le reverrai. »

Ce fut pour elle une vraie consolation de pouvoir aller passer quelques semaines à Prague, au milieu de sa famille.

« J'ai d'excellentes nouvelles de l'Empereur qui est resté à Posen jusqu'au 6 juin, écrit-elle le 11 juin; il se porte à merveille et me donne toujours l'espérance de le revoir sous peu. Dieu veuille que cela soit vrai ! Je serai trop malheureuse sans cela. L'on me donne des fêtes continuelles qui ne font que me rendre plus triste. Je vous assure que malgré mes vieilles robes votre amour propre de dame d'atours n'est pas négligé, car on les trouve superbes et elles font réellement un effet merveilleux entre toutes les toilettes ridicules que l'on trouve ici. Mes sœurs et l'Impératrice sont enchantées de celles que je leur ai apportées. J'ai trouvé la première embellie. Mes oncles viennent aussi me voir. Ainsi je pourrais être parfaitement heureuse si l'Empereur était avec moi, mais sans lui, je ne puis avoir de bonheur. »

Les fêtes étaient continuelles en effet : le 12 la journée avait cependant été sérieusement employée : visite à la bibliothèque impériale, à l'école de dessin, au musée des machines, concert le soir. C'est le 16, qu'arrivèrent les archiducs Antoine et Renier, oncles de Marie-Louise. Le 22, elle écrivait : « J'ai de très bonnes nouvelles de l'Empereur qui est près de Kœnigsberg et qui ne s'est jamais mieux porté que dans ce moment, et qui est très gai et content. Je ne le serai que dans le moment

Digitized by Google

où je reverrai l'Empereur et je voudrais pouvoir l'acheter même aux dépens de quelques années de ma vie[1]. »

Quelques jours après l'Impératrice quittait son père qu'elle ne devait plus revoir avant la chute de l'Empire, et elle était le 9 à Wurtzbourg d'où elle écrivait à Mme de Luçay les deux billets suivants, le 9 et le 10.

« J'ai reçu d'excellentes nouvelles de l'Empereur qui a passé le Niémen dans les derniers jours du mois passé. Sa santé est bonne et il soutient très bien toutes les fatigues. Malgré cette assurance, je me tourmente beaucoup d'être séparée de lui, je tâche de m'en cacher, mais je n'ai pas encore eu la raison nécessaire à cet effet. Je vous prie de faire comprendre la somme de 1571 fr. dans la dépense de la toilette, car il ne m'en reste pas pour les dépenses particulières. J'ai été obligée à donner beaucoup à Prague ; mais j'économiserai cela le mois prochain, afin que je ne reste pas en arrière. »

« J'arrive avec des robes bien chiffonnées, mais après un grand voyage, cela ne peut être autrement, mais vous savez que les manteaux de cour, les robes riches et les habits de voyage sont très bien conservés..... J'ai très mal à un bras et je suis empaquetée dans des cataplasmes qui n'embaument pas trop ma chambre. »

En quelques jours l'Impératrice rentrait à Paris. Elle en partait en 1813, après l'armistice, pour aller rejoindre Napoléon, sur son ordre à Mayence, où de là elle mande, le 30 juillet, à Mme de Luçay :

« Le jour approchant, je désire faire un cadeau à l'Empereur pour sa fête. J'ai le projet de lui donner mon portrait avec celui de mon fils, sur une de ses tabatières. Je vous prie donc au reçu de ma lettre de charger M. Ysabey de faire cette miniature. S'il n'était pas de retour à Paris, vous lui écrirez pour qu'il y travaille à Vichy sans perdre de temps, parce que mon intention est qu'elle soit exécutée par lui-même et non par un autre. M. Ysabey disposera le groupe comme il l'entendra, en plaçant mon fils sur mes genoux. »

1. Dans cette lettre l'Impératrice exprime dans les termes affectueux la part qu'elle prenait aux inquiétudes que causait à Mme de Luçay l'état de plus en plus grave de son mari : « J'espère, ajoute-t-elle, que votre santé n'en souffre pas, car elle m'est bien nécessaire, je vous prie de la ménager, car vous savez l'amitié que je vous ai vouée et vous ne pouvez vous figurer la peine que me causerait l'idée de vous voir malade. »

Digitized by Google

On sait qu'après l'abdication de Fontainebleau, Marie-Louise, régente, cédant à des conseils regrettables, quitta Paris le 25 mars : Mme de Luçay blâmait cette résolution, mais elle n'en demeura pas moins à son poste. « Nous sommes partis à 10 h. 1/2 du matin, écrit-elle le soir de Rambouillet à son mari ; en m'éloignant tout frappait ma vue douloureusement. Quel voyage ! Sous quels auspices est-il entrepris ? Chacun y a été entraîné avec le plus vif désir qu'il n'ait point lieu, et cependant nous voici ici depuis quatre heures. Tout est bien triste autour de moi, mais chacun a sa peine qu'il renferme puisqu'elle vient de la même cause. Je dois cependant remercier le hasard qui m'a servie heureusement en m'associant comme compagnons de route Mme de Brignolé, M. de Ségur et M. de Montesquiou. Tu vois que je suis bien partagée. Ils apporteraient peut-être quelques soulagements à mes pénibles pensées si cela était possible, car ils sentent comme moi notre douloureuse position. Nous sommes ici très nombreux : toute la famille y est sans exception que les deux frères. Nous avons eu ce matin une scène touchante par les sanglots et les cris que le petit roi a fait en quittant ses appartements : il s'accrochait à tous les meubles pour y rester et disait : je ne veux pas m'en aller ! Il semblait qu'il était inspiré. »

Cette triste cour arriva à Blois le 2 avril et y resta jusqu'au 9.

Ce fut à ce moment que, bien que l'Empereur, il faut le reconnaître, n'appelât nullement Marie-Louise auprès de lui, Mme de Luçay, qui avait suivi l'Impératrice, lui adressa de si vives instances pour lui faire comprendre que son devoir était de rejoindre Napoléon, qu'elle fut au moment de l'emporter. Voici à cet égard le récit du comte de Ségur, gendre de Mme de Luçay :

« Ma belle-mère venait de décider secrètement l'Impératrice à partir de Blois pour Fontainebleau ; le secret pour lui faire accomplir un devoir aussi sacré était malheureusement indispensable. Déjà la voiture, commandée pour ce départ, l'attendait au bas d'un escalier dérobé, quand une autre personne, dont la funeste influence n'agissait que trop depuis longtemps sur l'esprit de la faible Marie-Louise, se fit annoncer. Aussitôt l'Impératrice, troublée par cet incident inattendu, fit précipitamment passer sa dame d'atours dans un cabinet voisin. Ce fut de là que ma belle-mère put entendre, et n'entendit que trop bien, avec quel art perfide on parvint à détruire, sans retour possible, et à changer en les plus tristes des défections la généreuse et noble résolution qu'elle avait fait prendre. »

Digitized by Google

Mme de Luçay, malgré cet échec, demeura auprès de l'Impératrince jusqu'au dernier moment. « Notre départ est remis, écrit-elle à son mari d'Orléans le 7 avril, parce que l'Impératrice a la bonté de nous engager à rester quelques moments. Nous profiterons de cette permission pour lui rendre nos devoirs. Nous partirons samedi après l'Impératrice qui va coucher à Grosbois où son père va la voir le dimanche. Demain on attend la visite du roi de Prusse : elle agite autant que celle de l'empereur de Russie, ces politesses étouffent celles à qui on les adresse. Tout semble aller mal pour son cœur. C'est qu'il n'est pas de bonheur que dans les sentiments naturels, dans les situations simples. C'est surtout la passion des femmes. Quelle triste existence pour celles qui en sont privées. Nous déjeûnons, nous dînons tous les jours avec l'Impératrice. Je passe les autres moments avec maman Quiou. »

Mme de Luçay avait formé le projet de suivre Marie-Louise dans son exil. Cela est prouvé par une lettre que celle-ci lui adressa de Schœnbrun le 24 juin 1814, et où elle lui dit : « Soyez persuadée de la peine que j'ai éprouvée en me séparant de vous et surtout du regret que j'ai eu que les circonstances m'aient empêchée de vous avoir près de moi. J'espère que vous êtes sûre de tous les sentiments que je vous ai voués, ainsi que de ma reconnaissance pour tous les services que vous avez bien voulu me rendre pendant les quatre années de mon séjour en France. Je vous prie aussi de penser quelquefois à moi et de me donner de vos nouvelles ainsi que de votre famille. Mon fils se porte à merveille. Il a grandi beaucoup pendant le voyage et l'air de Schœnbrunn a l'air de lui faire du bien. Ma santé ne se remet que fort lentement, ce qui est bien naturel après toutes les secousses que j'ai éprouvées. Je vous prie de croire à tous mes sentiments d'estime et d'amitié avec lesquels je suis votre très affectionnée, Louise. »

Mme de Luçay se retira alors à Saint-Gratien où son mari avait acheté, en 1806, une terre importante. C'est de là qu'elle revint aux Tuileries le 20 mai 1815, où son mari était venu dès la veille reprendre son service. L'empereur voulut la voir et il l'embrassa plusieurs fois en pleurant et sans pouvoir prononcer un mot. Il la pria de reprendre également son titre de Dame d'Atours et il recomposa toute la maison de l'Impératrice, comme si elle devait arriver le lendemain. Ce lendemain fut Waterloo.

M. de Luçay entretint encore pendant quelque temps des relations avec Marie-Louise et l'on conserve dans sa famille

Digitized by Google

plusieurs lettres très affectueuses de l'Impératrice. Nous en citerons deux seulement.

« Aix-en-Savoie, 30 juillet 1814. — Je suis charmée de voir que mon portrait vous ait fait plaisir. Je vous prie de le regarder comme un bien faible gage de ma reconnaissance pour tous les services que vous avez bien voulu me rendre... »

« Vienne 25 août 1814. — Je n'ai pas été fatiguée du tout du voyage en Suisse, par le bonheur de revoir mon fils depuis trois mois d'absence y a contribué pour beaucoup. Vous seriez étonnée du changement qui s'est opéré en lui. Il a grandi au moins d'une demi-tête. J'ai un reproche à vous faire, c'est celui de ne parler ni de la santé de M. de Luçay, ni de la vôtre. Donnez-moi de vos nouvelles. »

Au début de son arrivée en Autriche, Marie-Louise avait été assez mal accueillie, comme on peut en juger par cette lettre adressée de Vienne, le 29 septembre, par la duchesse de Périgord à Mme de Luçay : « Elle a montré à son arrivée un grand mépris pour l'Allemagne et ses habitants. Elle ne parle que le français et y est établie complètement française. » Mais cela dura peu. L'influence du comte de Neipperg, son chevalier d'honneur, détruisit ces honorables sentiments, et au bout de l'année l'Impératrice se trouvait très heureuse dans le magnifique palais de Schœnbrunn, ne paraissant nullement penser à celui pour lequel deux ans auparavant elle se disait prête à acheter le retour au prix de plusieurs années de sa vie.

La comtesse de Luçay vécut depuis lors dans une complète retraite au point de vue du monde officiel, mais elle occupa une place vraiment considérale dans la société parisienne, comme elle le méritait d'après le portrait que son gendre, le comte Ph. de Ségur, a tracé d'elle dans ses *Mémoires*, la montrant « animée des aimables et douces vertus comme de ces sentiments d'honneur qui distinguaient la haute société de la fin du XVIIIe siècle ».

(*A suivre.*) Cte E. DE BARTHÉLEMY.

Digitized by Google

MÉMOIRES DU MARÉCHAL DE SAINT-PAUL*

Ce que venu en la cognoissance du seigneur de St-Paul y sceut fort bien remédier par le moyen du sieur de Castignau quil leur laissa pour gouverneur se fiant tant en sa fidélité dextérité et valleur qu'a l'expérience aux affaires de la guerre quil avoit recognu par le continuel service quil luy avoit faict en l'estat de sergent major de son régiment lequel meritoit non seulement le gouvernement de ceste place mais aussy la conservation d'une de plus grande conséquence a cause de sa capacité scachant quil adouciroit les mutins par voyes douces et aimables luy donnant pour ce faire 100 soldats quil installa dans le chasteau dudict Rethel puis la pressant les affaires de tirer ailleurs icelluy seigneur en diligence se rendit à Maizières tant pour pourveoir a la conservation de la place peu avant entrée en ce party par le moyen des sieurs de Geoffreville et Juillet quy s'estoient emparez du seigneur de Laviefville gouverneur dicelle, renduz maitres de la ville les habitants de laquelle jurerent en ses mains l'union des catholiques leur laissant pour garnison à la persuasion desdicts habitants quatre compagnies de gens de pied commandez par les sieurs de Montbron, Scannevelle, Thiébert et de Larche affin de pouvoir esviter les surprinses et résister aux courses des ennemys donnant entretenement pour un moys seullement attendant son retour de Lorraine ou il sachemina emmenant quant a luy les sieurs de Geoffroiville pour s'en servir en son voyaige et faisant delivrer commission au cappitayne Juillet pour lever des harquebuziers a cheval et se joindre a son rethour.

Les affaires de Champaigne se trouverent lors fort brouillez sestans les villes a la persuasion de ceulx qui y avoient authorité rangé de party que les grands dicelles avoient embrassé, ou du roy ou des princes le peuple desquelles se laissant aller aux passions d'aucuns particuliers n'oublyoient a faire paroistre quelle licence leur avoit permis les présens troubles, d'aus-

* Voir page 293, tome XXI de la *Revue de Champagne et de Brie.*

Digitized by Google

tres aussy se comportant mieulx dans les limittes de raison monstroient dégarer avec plus de poix les événements incertains de la guerre, touttesfois ses gueres semblant estre climatericques les plus turbulents esprits tendoient aux armes et non au repos sestant la pluspart des villes diversiffiez de factions speciallement ceux qui s'estoient voulu conserver neutres comme Thoul et Verdun lesquelles aprés s'estre maintenuz avec une modestye commencerent a se brouiller pour embrasser ung party. Ce que venu à la cognoissance du segneur de Sainct Paul resolut d'un voyaige faire deux pelerinaiges car estant necessaire de conferer avec le duc de Lorraine pour le persuader d'entrer en ligue et confédération avec les autres princes catholiques, il se résolut par mesme moyen d'escouler quelque temps pour induire les habitants de ces deux villes à entendre à la conservation de leur religion laquelle il leur représentoit fort esbranlée en cas que les ennemis des princes les surmontasse; pendant quil se promettoit ces choses il se rendit à Nancy y trouvant son altesse de Lorraine laquelle duement certioré par luy qu'avec la religion on tendoit à la totalle ruyne de la maison de Lorraine et par vives raisons persuadé à le croire estant l'affaire mis et communiqué en son conseil par advis dicelluy print et embrassa ce party y promettant tout secours et assistance comme en semblable le seigneur de Sainct Paul au nom des princes et catholiques associez ayant charge lui promit que généralement tous se secoureroient de leurs forces et puissance. Ce qu'estant a son contentement parachevé delibéra bien adverty des divisions de ceulx de Thoul et Verdun d'en aller investir lune avec les régiments des sieurs de Rotty Cotty Voignon, Montmarin et Sainct Lumier sadressant a Thoul comme la plus aisée a reduire et ranger à la raison laquelle fut selon ce quil s'estoit proposé bientost contente d'accepter la capitulation et d'entrer en alliance avec les autres villes pour ayder à la manutention de la religion catholicque apostolique et romaine pour asseurance de quoy ils jurerent l'union en ses mains approuvant la guerre encommencée à la charge destre maintenuz et conservez en leurs franchises et priviléges sans permestre de rien innover au préiudice diceulx tenant et prenant sa foy pour asseurance de ce avec promesse à toutes occasions de les secourir pour abbrobation de quoy affin que son eslongnement ne les meit en suspence et en doute affin aussy de les asseurer d'un plus prompt secours il les meit es mains du duc de Lorraine tant pour la puissance de son auctorité res-

Digitized by Google

pectée en ce païs que pour leur estre voisin, lequel embrassant leur protection pourroit aussy plus promptement les deffendre contre les ennemis qui la voudroient violer joinct que le dit Duc debattoit quelque droict en cette place.

Aprés la reddition de Thoul le seigneur de Sainct Paul deument adverty des particularitez des habitants de Verdun resolut de poursuivre la faveur de fortune qui luy avoit rit en la prinse de Thoul pourquoy faire promptement il se rendit devant affin par ce moyen d'intimider les habitants dicelle touttesfois estant adverty que ce voisinaige apportoit de lirresolution ausdicts habitants il conclut de se loger a Wimberg chasteau appartenant à lévesque du lieu partissan de Lorraine et la attendre la resolution de leurs conseils continuels qui tendoit a embrasser ung des trois partys que ceulx de la dicte ville recherchoient quy estoit celuy des Roys de France et d'Esppaigne et celuy des princes catholicques, et neantmoins ne se pouvans iceulx résoudre tenoient le seigneur de Sainct Paul en cervelle le repaissant desperance pendant quoy ceulx quy favorisoient le party d'Espaigne voyant que la pluspart des voluntez des bourgeois tendoient a estre et demeurer françois rechercherent de se fortiffier diligentant d'envoyer au duché de Luxembourg pour avoir quelques forces, affin de s'opposer violemment et de faict aux opinions contraires du party quils approuvoient, le secours duquel leur fut si soudainement promis que le gouverneur de ceste province ne voulant manquer au service de son maistre leur despescha aussy tost Don Joan de Cordou avec 1000 ou 1200 chevaulx lequel désirant par sa présence forcer les voluntés du reste des habitants se vint planter a une lieue 1/2 de la ville apportant tous les devoirs quil recongnoissoit en son jugement pouvoir servir a lavancement du party du Roy son maistre ; mais les contraires ayant en singulière recommandation la nation françoise pour plus participper du françois que de l'espagnol et mieulx en entendre la langue eurent recours d'aviser aux moyens d'empescher l'effect des menasses quils fumoient contre eux et ne recognoissant rien qui ne les en peut garantir que le seigneur de Sainct Paul despecherent vers luy gens de leur part avec priéres de les secourir en si urgente nécessité l'admonestant des forces espagnolles qui estoient en son chemin es mains desquels ils le prioyent de garder de tomber craincte que quelque mauvais desseing conviasse don Joan de Cordou d'attenter quelque acte dhostilité, ce pourquoy ils lexhortoient de s'y acheminer la nuict pour esviter à tous

Digitized by Google

inconvénieus, mais iceluy seigneur ne voulant rien monstrer qui partist d'ung cœur timide et pusillanime, ains voulant faire paroistre la générosité françoise résolut de partir de Wimberg en plein midy ne voulant que ces trouppes estrangéres se prévalussent de lavoir faict cheminer la nuict, ny de luy avoir faict faire ung pas de destour ; mais donnant bon ordre à son marcher il partit avec 300 bons chevaux avec lesquels il tint le droict chemin passant près du quartier de Dom Juan de Cordou qui estoit encore logé à Charny son premier logis lequel voyant ses trouppes si près de son quartier ne faillit à luy despescher ung cappitaine nommé l'Escolle tant pour les recognoistre que pour les amuser et gaigner le temps de monter a cheval pour peult estre tascher de le divertir de son desseing ; mais ce cappitaine s'approchant et estant attendu dict audict seigneur quil estoit envoyé la par D. Juan de Cordou pour scavoir de celuy qui commandoit cette trouppe ou il alloit et quelle occasion le menoit à Verdun, à quoy lui fust par ledict seigneur de Sainct Paul respondu que ce n'estoit a luy a quy il estoit tenu rendre compte de ses actions mais au Roy seul ou au duc de Mayenne lieutenant général de l'Estat et Couronne de France et quil alloit ou les affaires le convioient et le service de son maistre. Ce que dist tirant tousjours païs sans faire aucun arrest se rendit aux portes de Verdun qui luy furent ouvertes au grand contentement de bon nombre dhabitans lesquelz le supplyoient de faire ce qui estoit nécessaire à l'advancement de ce party comme il feit battant le fer tandis quil estoit chaud employant ses subtilitez et ruses pour acquerir et gaigner la volunté de ce peuple, lequel ores quil fut dedans leur ville ne vouloient aucunement entendre a prendre party et le mettoient quasi en ung labirinthe d'user des voyes de faict pour les veoir en volunté de résister, touttesfois eulx voyant ses forces introduictes dedans leur place et que le party catholicq estoit le plus fort voyant aussy D. Joan de Cordou qui les regardoit ils désespérerent de luy pouvoir résister spécialement lorsque en lengaige ung peu aigre il leur feit entendre ses conceptions leur disant qu'il recognoissoit les habitants de Verdun de tout temps dévots et catholicques et quil s'esmerveilloit qu'a present quil y alloit de la manutention de la religion laquelle sembloit fondre en ténébres et submerger au fond de la mer par le labirinthe ou elle estoit plongé à cause de nos iniquitez quils se monstroient trop froids a apporter ce que bons catholicques doibvent à la conservation de leur religio

Digitized by Google

et quil sembloit que ceste saincte humeur se fut évaporé deulx, mais quils avoient a considérer qu'encore quils se puissent conserver en leur religion tenans le party de l'ennemy que néantmoins leurs enfants nourriz parmi le faict de l'hérésie humeroient bien tost l'air d'une religion nouvelle les ames desquels par ce moyen s'enseveliroyent aux cavernes de Sathan frustrant leurs ames par leur faulte de la béatitude éternelle en laquelle ils estoient appellez, mais qu'ils se debvoient mettre devant les yeulx le debvoir que tous les catholicques doibvent apporter a la manutention de la religion catholicque laquelle les convye d'immoler pour elle leur vye car par plusieurs autres années nos pères par leffusion de leur sang nous l'avaient conservé s'estant acquis pour rémuneration de leurs travaulx la felicité de la salvation de leurs ames introduictes au ciel et que neantmoins eulx vouloient faire du contraire veu la frigidité de leurs parolles qui denottoient la débilité de leur estomac à digérer cette saincte viande, touttesfois que puisqu'il estoit entré dans leur place quil s'estoit résolu les ayant garandy de la domination estrangère de n'en sortir quil ne les eust garanty des griffes du diable ou au supplement de ce par le sacrifice de sa vye faire cognoistre à tout le monde leur peu de foy et religion en l'ingratitude de laquelle ils se seroient aydés pour le rémunérer de ses services touttesfois que vivant en esperance il croyoit qu'avant venir ou ils pensoient que la faveur du Tout Puissant s'eslargissant sur luy et les siens permettroit de remettre au giron de l'Esglize les desvoyés qui s'en vouloient distraire et quil estoit résolu faire avant partir pour l'intérest quil avoit a la perte de tant de fideles les priant d'y adviser de bref et l'advertir de leur resolution afin de faire ce quil jugeroit nécessaire ne leur voulant rien dire d'advantaige. Ces propos eurent tel effect que beaucoup d'habitans ayans pris une saincte impression en leur cœur de ceste harangue se conformérent à sa volunté encores qu'aucuns sy feussent voluntiers oppose s'ils eussent jugé leur party esgaler en force les catholicques lequel ne faisant qu'une tierce partie des factions diversiffiez n'estoient bastans que pour sopposer a l'une et non aux deux qui s'estoient unies a demeurer catholicques lesquels espouvantoyent par leur secours les opposans, les contraingnant de se joindre en ung seul corps et accepter l'alliance et confederation des autres villes unies de ce royaume pour seureté de quoy déliberérent en l'esglise cathedralle d'y faire le serment de fidélité frustrant par ce moyen les partys de Henry III Roy de France et de

Digitized by Google

Pollongne et de Philippe roi des Espaignes en considération de quoy le seigneur de Sainct Paul leur promit de les conserver et garder en leurs franchizes et libertez les prenant et mettant en sa protection et sauvegarde installant au gouvernement le sieur d'Ossonville qui l'a conservé soubz l'obeissance du duc de Lorraine, quant a la garnison ledict seigneur advisa avec (les) habitans de leur laisser 3 compaignies de gens de pied et une d'harquebuziers a cheval pour obvier aux courses des ennemis. Ce voyaige fut accompagné d'un grand heur le presaige duquel luy arriva lors que passant pour s'acheminer a Nancy il eut advis que prés de Saincte-Menehould les compaignies de Thomassin et de Corna estoient logez à ung certain villaige lesquelles usant de diligence il surprit et tailla en pieces dans le logis mettant ceulx qui restoient a Vauderoutte estonnant ceulz de Saincte-Menehould en telle sorte que ils se virent en termes de capituler et prests a prendre le party catholicque si beaucoup daffaires dignes de diligenter ne leust convyé de passer oultre pour rendre l'obeyssance au lieutenant géneral de ceste couronne. Auquel lieu les regiments des sieurs de Woignon et Montmarin l'ayant auparavant habandonné faulte d'argent le vindrent joindre lesquelz luy feirent un notable service à la prinse de ces deux places. Le discours précedent vous peult faire cognoistre comme le seigneur de Sainct Paul s'estoit emparé du chasteau de Wimberg lequel fort de soy mesme eust apporté beaucoup d'incommodité à ceulx de Verdun par le moyen de la garnison qu'on y eut laissé si ilz se fussent opiniastrés a garder le party du Roy ce que recognoissant aucunement les habitans s'en monstrerent plus traictables et doulx et plus libres a donner entrée audict seigneur dans leur ville lequel ayant apporté leffect qu'il s'estoit projetté en lesprit fut par eulx prié d'en tirer les garnisons qui ne feroient que les incommoder et espuiser leurs bourses pour lentretenement d'icelles ce que leur ayant esté accordé recognoissant ceste place n'estre aucunement nécessaire que pour ce dont il s'en estoit servy manda au sieur de Pema quil avoit laissé dedans d'en sortir et le venir trouver a Verdun avec les trouppes pour joindre trois mil lansquenets quil attendoit lesquels il fut recevoir et devancer sur les frontiéres se resolvant avec iceulx d'aller joindre le duc de Mayenne prés de Montereau ou sur son chemin il eut a la rencontre le sieur de Haultefort avec les troupes qu'il avoit peu amasser lequel sacheminoit en mesme intention de trouver le duc de Mayenne lesquelles se joignirent avec les siennes pour parachever

Digitized by Google

ensemblement le chemin se rendant sans rencontre prés du lieutenant général de ceste couronne Françoise a son grand contentement qui les remercya de ce prompt secours layant fort aggréable eulx aussy pour monstrer lalegresse quils en avoient se logérent d'un plein abord dans le Faulxbourg de Montereau-Fault-Yonne tenant la main a l'avancement des tranchez en disposition de la batterye laquelle dressée par le continuel travail des lansquenets commença a tonner dès le matin et a continuer tant que la bresche resta raisonnable pour aller a l'assaut ; mais l'ennemy ne se jugeant bastant pour soustenir l'effort se rendirent par composition emportant armes et bagaiges leur estant ladicte capitulation de poinct en poinct observée sans quil fut par aucuns soldats rien innové au prejudice dicelle.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

LE TRÉSOR DE REGNAUD DE CHARTRES

Archevêque de Reims

Le volume 172 de la seconde série des titres scellés de la collection Clairambaut, aux manuscrits de la Bibliothèque Nationale, contient les pièces relatives à la famille de Levis. Parmi elles se trouve un volume en parchemin écrit au xve siècle, intitulé : « Copie de titres appartenant à dame Catherine de Levis relaissée de feu le seigneur de Surgieres touchant les droiz quelle prétend à elle appartenir aux biens de Villart et de Levis. »

Ces titres furent produits dans un procès engagé à l'occasion de la succession de Regnaud de Chartres, dont les biens tombèrent dans la maison de Levis, ainsi que le montre le tableau suivant :

Jean de Chartres seigneur d'Ons-en-Brai-en-Beauvoisis, époux de Marie de Lestandart, dont :

Hector de Chartres, seigneur d'Ons-en-Brai, mort à Azincourt, époux : 1° de Jeanne d'Estouteville ; 2° de Blanche de Nesle, dame de Savigny, veuve de Raoul de Flavy, dont :

Pierre Renaud, archevêque de Reims.

Hector, seigneur d'Ons-en-Brai, mort en 1418, épousa Antoinette de Hemeri, dont :

Isabeau de Chartres, dame d'Ons-en-Brai, mariée le 9 novembre 1425, à Antoine de Levis, seigneur de Vauvert, dont elle eut des enfants.

L'archevêque de Reims était par conséquent l'oncle de Antoine de Levis.

O. de Gourjault.

Inventaire de biens meubles de feu honoré de bonne memoire Messire Regnaud de Chartres en son vivant arcevesque de Reins premier per et chancellier de France fait par moy Jacquet Autrainne notaire et tabellion juré des contraulx royaulx de Tours a la requeste et en la presence de bonnorables hommes et saiges

Digitized by Google

maistre Guillaume de Selande archidiacre de Rains, maistre Rogier de Buligne et Denis Budé comis de par le Roy notre sire a se saisir prendre et mectre en la main du roy notre sire par bon et loyal inventaire tous et chascuns les biens meubles demourés du décès dudit feu arcevesque Regnaud estans en la ville de Tours come il appert par les letres du Roy notre dit sire scellées en queue simple et cire jaune soubz son seel ordonné en l'absence du grant, desquelles la teneur sensuyt. Charles etc. Fait le 8e jour d'avril avant Pasques lan 1443.

Et premièrement une robe longue de drap noir forrée de costes de martres prisée par Jehan Boutin pelletier et Jehan Doulart costurier 29 escuz a présent aians cours cest assavoir le drap 9 escus et la paue 20 escuz.

Item. Une autre robe longue de escarlate vermeille forrée par bas de dous de martres et par le hault de costez prisée par les dessusdits cest assavoir la paue 40 escuz et le drap 16 escuz.

Item. Une autre robe de escarlate violet forrée de dous de martres prisée par les dessus dits 32 escuz c'est assavoir la paue 20 escuz et le drap 12 escuz.

Item. En or monnoie 39 escuz.

Sensuyt la veisselle d'argent :

Et premierement deux grans potz dargent en fasson de quarte poisans ensemble 12 marcs d'argent.

Item. Deux pintes dargent en fasson desdits pots poisant ensemble 7 marcs 3 onces.

Item. Deux bassins dargent a laver, poisans ensemble 10 marcs.

Item. Ung quoqmart dargent poisant 3 marcs 1 once.

Item. 6 hanaps a pie esmaillez ou fons en la fasson de soleil poisant ensemble 43 marcs 2 onces.

Item. 21 tasse dargent poisant ensemble 42 marcs.

Item. 2 potz dargent dorez chascun de 3 chopines poisant ensemble 7 marcs 5 onces.

Item. 11 cuilliers dargent poisant 2 marcs d'argent.

Item. Flacons dargent avecques les chavetes et estoupaulx tous blans poisans ensemble 12 marcs 3 onces.

Item. 2 autres bassins d'argent esmaillez ou fons darcolis poisans ensemble marcs 4 onces.

Item. 9 plats dargent de divers fassons que grans que petiz poisant ensemble 30 marcs 7 onces dargent.

Item. 12 escuelles d'argent poisans ensemble 24 marcs 2 onces.

Item. 6 platz et 12 escuelles dargent poisant ensemble 43 marcs 3 onces.

Item. 2 drageours dargent lung esmaillé ou fons lautre non poissant ensemble 23 marcs 1 once.

Digitized by Google

Item. 6 hanaps dargent dorez plains esmaillez ou fons de ne mobliez mye poisant ensemble 17 marcs 6 onces.

Item. Une cope d'argent dorée esmaillée ou fons a ung levrier blant poissant 5 marcs 1 once.

Item. Une autre cope dargent dorée esmaillée ou fons a une beste sauvaige poisant 3 marcs 3 onces et demye.

Item. Une esguere dargent dorée poissant 2 marcs dargent.

Chascun marc d'argent prisé cest assavoir marc dargent blanc et vere 6 escuz et demy lequel prisaige a esté fait par Jehan Lambert et Jehan Suan clerc de Jehan Berthelot changeur.

Sensuyt la veisselle dor :

Et premierement une petite cope dor esmaillée ou fons dung enfant a cheval sur ung hours poisant 1 m. 6 o. 1/2 prisée par Gillet de Bellin maistre de la monnoie de Tours le marc 50 escus.

Item. Une autre cope dor esmaillée ou fons dung coulon blant et une esguer dor de meme poisant ensemble 5 marcs 1 once prisée par le dit maistre de la monnoie chascun marc 53 mars 1/2.

Item. Une cinture dor prisée 30 escuz d'or.

Sensuyt les anneaulx dor :

Et premierement ung grant anneau dor ou il y a 4 dyamans faisans une flour de ne mobliez mye prisée ung marc d'or.

Item. Ung petit diamant pointu a 4 quarres prisé 12 escus.

Item. Ung aulte anneau dor esmaillé de blant ou il y a ung petit rubis prisé 3 escus.

Item. Ung aultre anneau ou il y a ung gros rubyt prisé 30 escus.

Item. Ung autre anneau d'or tout plain ou il y a ung rubis prisé 20 escus.

Item. Ung autre anneau dor tout plain ou il y a ung rubis prisé 7 escus.

Sensuyt les mules et chevaulx :

Et premierement une mule quil avoit de pieca prisée 50 escuz.

Item. Une autre mule que la royne luy donna prisée 50 escuz.

Item. Une autre mule que luy donna Mgr de Saint-Georges prisée 40 escus.

Item. Une hacquenie noire prisée 40 escus.

Item. Ung cheval gris prisé 30 escus d'or.

Ainsi signé : J. Anteaume, notaire et tabellion juré de Tours.

Item. Est a demander une nef que ou ne seit quelle est devenue.

Copié sur une copie non signée.

GAYAND.

Digitized by Google

SIMPLE HISTOIRE*

S'isolant dans cette solitude profonde, il écoutait les mille bruits vagues de la nature; l'insecte frémissait sous la feuille, l'oiseau modulait un chant qui lui semblait en harmonie avec la désespérance de son cœur, l'abeille bourdonnante s'avançait, puis s'envolait aussitôt, ayant deviné un ennemi; mais tout-à-coup le bruissement des feuilles s'accentua et Robert s'étant levé, aperçut, à quelques pas de lui, Mme Derguilly au bras de son ami, Odette suivait : sa vue fit battre le cœur de M. de Pleumarin, si vivement, qu'il fut un instant comme étourdi. Il reprit bientôt son sang-froid, et son regard ne quitta plus Mlle d'Evran, qui, s'avançant, lui tendit la main.

Odette était plus jolie que jamais; cette nonchalance qui avait un si doux attrait, cette beauté délicate, distinguée, qui inspirait autant d'admiration que d'amour, mettait au cœur de Robert un véritable enchantement.

Il vit au corsage de la jeune fille un œillet blanc, dont la fraîcheur témoignait qu'il avait été cueilli peu d'instants auparavant.

— Nous étions sorties, ma sœur et moi, dit Mme Derguilly, pour aller visiter une famille de bûcherons que mon père protège et qui demeure dans le fond de la petite vallée le long du bois; si vous voulez, nous cheminerons ensemble?

Ils se mirent donc à suivre une superbe allée dont la sombre verdure atténuait la trop grande chaleur du jour. M. de Pleumarin fut bientôt à côté d'Odette et après quelques instants de silence :

— Je pars demain, mademoiselle, pour ne plus revenir, puisque tout espoir m'est refusé, mais je suis heureux de trouver l'occasion de vous dire que votre souvenir me suivra au loin, et que rien ne me distraira, laissant à Dieu et au temps le secret de l'avenir.

Odette leva sur Robert ses grands yeux baignés de larmes.

— Vous pleurez? lui dit Robert.

— Vous partez? reprit Odette.

— Oh! l'absence, dit M. de Pleumarin, vous ne savez pas ce

* Voir tome XXI, page 319, de la *Revue de Champagne et de Brie.*

Digitized by Google

que c'est que l'absence. Quand vous ne me verrez plus, m'aimerez-vous encore? connaissez-vous votre cœur?

Odette détachant la fleur de son corsage : — Tenez, dit-elle, prenez cet œillet ; la branche qui l'a porté n'aura qu'une fleur, de même mon cœur n'aura qu'un amour.

Robert prit l'œillet avec ravissement. Il fit alors part à Odette de la démarche qu'il avait faite auprès de son père et du refus formel de celui-ci.

— Je vous crois, ajouta-t-il, et vous même ne doutez jamais de moi. Vous aurez peut-être beaucoup d'épreuves à subir, mais ma pensée ne vous quittera pas, de même gardez-moi la vôtre.

— Oui, répondit Mlle d'Evran, mon père est incompréhensible, mais son arrêt ne sera peut-être pas inexorable. Voulez-vous que nous gardions la douce pensée du revoir? qui sait ce que l'avenir nous réserve!... J'espère que la Providence nous viendra en aide. — Mais son cœur se serra violemment et elle ne put continuer.

Mme Derguilly se rapprochait, et les jeunes gens se séparèrent. Arrivés au but de la promenade, les chasseurs firent leurs adieux aux jeunes femmes et reprirent leur course, mais en s'éloignant, Robert échangea un long regard avec Odette, un dernier regard.

Le lendemain soir, M. de Pleumarin laissait derrière lui la petite ville de V... Après avoir quitté Robert, Odette rentra dans sa chambre toute attristée de cette séparation. Elle ne pouvait s'expliquer le sujet du refus de son père, ni le silence qu'il gardait maintenant au sujet de Robert.

Pendant la soirée, Odette constata que son père avait l'air pensif et sérieux ; plusieurs fois même elle rencontra son regard, dans lequel se trahissait un vif mécontentement ; elle s'en attrista davantage et ne put dissimuler un profond chagrin.

Mme Derguilly venant rejoindre sa sœur lui raconta la conversation qu'elle avait eue avec leur père : le marquis avait blâmé sévèrement la promenade de la veille, et avait fini par confier à sa fille la cause de son antipathie pour tout ce qui portait le nom de Pleumarin, ajoutant que jamais il ne donnerait son consentement à cette union, et priant sa fille aînée de faire de son mieux pour dissuader Odette de cette pensée.

Le cœur de la pauvre enfant se brisait à chaque parole de sa sœur ; elle voyait son rêve s'évanouir et son bonheur sombrer, elle sentait qu'elle n'aurait plus la force de plaider auprès de son père une cause si chère ; elle était soumise et douloureusement résignée, son seul refuge était son cœur, où était tout son amour.

Deux mois se passèrent, et aucune nouvelle de M. de Pleumarin ne parvint au château du Beau-Site. Odette était pendant

Digitized by Google

ce temps devenue l'ombre d'elle-même; une tristesse morne et invincible s'était emparée de tout son être; elle errait sans but dans les salles désertes du château, car sa sœur était absente en ce moment. Ses beaux yeux étaient abattus et s'enfonçaient sous la fine arcade sourcilière ; elle avait perdu son charmant sourire. Malgré cet état de souffrance morale et physique elle ne se plaignait jamais, et M. d'Evran, dans son inconscient égoïsme, n'était nullement frappé du changement survenu dans sa fille.

Il s'en apercevait si peu qu'il pensait qu'Odette avait accepté son opposition immuable à un mariage avec Robert de Pleumarin, et il lui fit part un soir de son désir de lui voir agréer comme fiancé, un de ses cousins éloigné, qu'un beau nom, une grande fortune et de sérieuses qualités mettaient au rang de ceux qu'on désigne comme d'excellents partis.

Odette se sentit tellement malheureuse à cette proposition, qu'un flot de larmes envahit ces yeux, et des sanglots convulsifs lui coupèrent la parole. Devant cette explosion de douleur le marquis resta confondu, et d'une voix moins sévère, il dit à la pauvre affligée, que du reste cette pensée ne venait que de lui, qu'il ne la contraindrait nullement, et qu'il lui laissait tout le temps de la réflexion.

Cependant les jours se suivaient rapides, et n'apportaient aucun changement dans la situation de tous. Mme Derguilly était de retour. Devant le dépérissement de sa sœur, elle éprouva une véritable inquiétude, comprenant que la pauvre enfant était à bout de courage, et n'avait plus la force de résister aux assauts que son père lui livrait souvent en faveur de son projet de mariage.

Sérieusement inquiète, Mme Derguilly allait se décider à prier son père d'y renoncer à son tour, quand tout à coup des bruits de guerre se répandirent; les journaux devinrent alarmants, et on apprit, peu de jours après, que la guerre était déclarée avec l'Allemagne.

Le marquis d'Evran, fut aussitôt nommé commandant des mobiles de son département. Il partit après des adieux déchirants, car ses filles étaient désolées de voir leur père s'exposer, mais il était un de ces hommes qui ne reculent devant rien, quand le devoir et l'honneur les appellent.

Robert, qui n'abandonnait pas son rêve le plus cher, était résolu néanmoins à ne pas subir plus longtemps la torture que lui imposait l'éloignement de celle qui possédait toutes ses pensées. L'absence complète de nouvelles et le découragement qui s'était emparé de lui, en faisaient un être réfractaire à toute occupation; le mouvement et la distraction d'un voyage étaient les seuls remèdes qui pussent lui faire supporter le temps plus pa-

Digitized by Google

tiemment ; il avait donc pris toutes ses mesures et il était décidé à s'expatrier et à se diriger vers les pays les plus lointains.

Mais il a été souvent dit que si l'homme propose, c'est Dieu qui dispose, et au moment où Robert pensait sérieusement au départ, les nouvelles politiques si graves appelèrent son attention et le ramenèrent auprès d'amis que depuis longtemps il fuyait et qui commençaient à l'oublier.

Il s'informa et sut bientôt que la guerre était imminente; son parti fut bientôt pris; renonçant à son projet de voyage, il se rendit au ministère de la guerre et signa son engagement dans le 14e hussards, puis il prit la plume et écrivit à l'abbé Dubois la lettre suivante, espérant que, par ce moyen, Odette apprendrait peut-être un jour son sort :

« Monsieur l'abbé,

« Le canon va tonner à la frontière; j'ai quitté, il y a deux mois, le cœur brisé, les lieux que vous habitez; je n'avais pas cependant épuisé le calice d'amertume, car j'apprends que la patrie demande le sang de ses enfants.

« J'ai tenu à être un des premiers à répondre à cet appel si impératif pour tout cœur français, et je me suis fait incorporer depuis quelques heures dans le 14e hussards.

« Vous m'avez prêté un trop charitable concours pour que j'aille m'exposer aux hasards de la guerre sans vous demander votre souvenir devant Dieu, monsieur l'abbé. Priez pour le succès de nos armes, et n'oubliez pas celui qui vous est reconnaissant du fond du cœur.

« ROBERT DE PLEUMARIN. »

Pendant que Robert rejoignait son régiment, Odette était livrée aux angoisses les plus cruelles. A la nouvelle de la guerre, sa première pensée avait été pour Robert. Les plus tristes pressentiments lui traversèrent l'esprit; ne pouvant rien par elle-même, elle demanda dans ses ferventes prières à Dieu, sa bénédiction et sa protection pour son père et pour le fiancé de son cœur.

Chacun se rappelle, hélas! les détails de cette triste année, où tant de malheurs vinrent affliger la France.

Que d'héroïsme inutile! que de victimes, que de fautes commises! et enfin après tant d'heures sombres, il fallut subir la mutilation du pays, perdre les belles provinces des frontières, et l'on entendit bientôt après sonner l'heure de la signature de la paix.

Nous retrouvons le marquis d'Evran fatigué et vieilli, rentré dans son manoir. Ses deux filles l'entouraient et écoutaient les récits de ces nuits passées sous la tente, et de ces luttes toujours héroïques.

Fait prisonnier presque à la première heure, le marquis était gardé à vue dans une salle d'auberge d'un petit bourg, par les

Digitized by Google

Allemands. La nuit était venue; le marquis, voyant que les soldats, ne se méfiant pas de lui, prenaient un peu de repos, parvint à se glisser derrière une vieille porte qui donnait sur la campagne et il se sauva. Mais, reconnu par une patrouille qui battait les champs environnants, il fut ramené et condamné à être passé par les armes.

Son courage ne l'abandonna pas, et c'est en chrétien qu'il se préparait à la mort, en donnant à ses enfants ses dernières pensées, quant il fut brusquement emmené par un officier prussien, lequel le fit monter dans une voiture et le conduisit à X***.

Là, il fut échangé contre un colonel allemand et rentra en France sous bonne escorte.

Robert de Pleumarin, dans une rencontre avec les ennemis, avait eu son cheval tué, et, se trouvant à pied, se battait presque à bout portant sur le revers d'un coteau avec son bataillon; on allait être écrasé par le nombre, quand le hasard fit qu'un officier supérieur, entraîné par son cheval, se trouva au milieu des Français; Robert reconnut M. de X..., qu'il avait souvent rencontré à Paris.

Se précipitant à la bride du cheval, il arrête le colonel ennemi, qui, le reconnaissant à son tour, et se voyant perdu, lui remet son épée. Sans chef, le régiment bavarois, qui se trouvait engagé là, eut un moment d'hésitation qui permit aux Français de reprendre l'avantage. Robert fut mis à l'ordre du jour pour sa conduite, et apprenant le danger que courait le marquis d'Evran, il demanda son échange avec son prisonnier.

Trois jours après une balle siffle aux oreilles de Robert, et atteint un de ses compagnons qui tombe auprès de lui. Presque aussitôt un éclat d'obus l'étend par terre.

Reconnu heureusement par les brancardiers après la bataille, Robert fut transporté à l'ambulance. Quand il revint à lui, ce fut pour apprendre que l'amputation du bras gauche était inévitable. Il supporta avec courage cette terrible opération, mais avec profonde tristesse, car il ne pouvait se dissimuler que désormais il n'oserait plus jamais demander à Odette d'unir son existence à la sienne.

Odette apprenant comment Robert avait sauvé la vie au marquis, conçut tout au contraire l'espoir que celui-ci se départirait de sa rigueur et ne pourrait plus refuser son consentement à celui qui l'avait sauvé. Le marquis, en effet, ne se sentit plus le cruel courage de résister aux prières de ses filles, qu'il n'avait le bonheur de revoir que grâce à la conduite de Robert. C'est à peine s'il tenta timidement de mettre en avant la mutilation subie par le jeune volontaire. Odette lui ferma la bouche en lui prouvant que c'était précisément un moyen de plus pour elle de lui prouver son amour. Robert accourut au château et fut reçu

Digitized by Google

par M. d'Evran. Celui-ci se contenta de dire aux deux jeunes gens : Embrassez-vous, mes enfants.

A quelques semaines de là, le mariage était célébré dans la chapelle du château de Beau-Site.

Les invités et les curieux, qui étaient accourus en foule, s'étonnèrent de voir, dans le bouquet du corsage de la fiancée, un petit œillet blanc, flétri, dont la feuille jaune et raidie faisait ressortir plus éclatante la blancheur des boutons d'oranger. Cependant les deux époux le regardaient avec une tendresse infinie, pendant que, sous les yeux du brave et digne abbé Dubois, ils échangeaient avec leurs anneaux, ces promesses d'amour éternel, que les Anges écoutent et que Dieu bénit.

X...

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

Mme de Simony, née de Cholet, vient de mourir, le 11 novembre, dans son château de Brouthières (Haute-Marne), à 80 ans; elle a donné pendant sa vie l'exemple d'une noble existence, toute consacrée au bien. Nous avons déjà parlé ici de cette famille langroise qu'une tradition fait descendre des Simony d'Italie et qui est établie en Bassigny depuis 400 ans; parmi ses membres les plus distingués dans les temps récents, nous citerons le vice-amiral comte de Symony et Mgr de Simony, évêque de Soissons et aumônier de Charles X. La défunte laisse un fils et deux filles : Mme Le Masson et la baronne Paul d'Huard.

***

Nous apprenons la mort, à Langres, de Mme de Besancenet, veuve de Richard de Besancenet, ancien maréchal-des-logis des gardes du Corps de Charles X, et mère de notre collaborateur, M. Alfred de Besancenet. Elle était née de Selle de Beauchamps, famille d'origine lorraine. Un des ancêtres de Mme de Besancenet était capitaine des gardes du duc Charles IV.

***

Le mois dernier, est mort dans la Meuse, le général de brigade de Bigault d'Avocourt, du cadre de réserve, commandeur de la Légion d'honneur. Il était le chef d'une branche d'une vieille famille noble de Champagne et a formé les branches de Granrut et de Maisonneuves, encore existantes. La famille Bigault, dans le dernier siècle, était à la tête des verreries de Clesmartin et de l'Argonne. — D'azur à 3 agneaux, avec des chefs adossées, leurs queues passées en sautoir, accompagnés de 4 étoiles d'or, 1, 2 1.

***

La Gazette de France du 16 décembre annonce la mort, à Paris, de Mme A. de Joinville, descendante, dit-elle, du fameux Sénéchal. Nous mentionnons ce fait en réclamant des éclaircissements sur cette généalogie, qu'il serait très intéressant de pouvoir établir.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Histoire générale de Languedoc, par Dom Cl. Devic et dom J. Vaissette, religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur; édition accompagnée de dissertations et notes nouvelles, continuée jusques en 1790 (texte ordinaire), par M. Ernest Roschach; 14 beaux volumes, texte, notes, preuves, un vol. d'épigraphie et un album. — Toulouse, Privat.

Nous ne pouvons, quoiqu'étrangère à notre province, mais qui intéresse toute l'histoire de la France, nous résigner à ne pas signaler cette magnifique réédition.

De tous les ouvrages d'érudition que l'on doit à la congrégation de Saint-Maur, il n'en est pas de plus légitimement estimé que l'*Histoire générale de Languedoc*, publiée de 1730 à 1745, au frais de la Province, par DD. Claude Devic et Joseph Vaissete. Si la critique historique a fait, depuis le milieu du XVIIIe siècle, d'immenses progrès permettant de discuter aujourd'hui telle ou telle appréciation des deux illustres religieux, d'aborder certaines questions dont il ne leur était pas même donné de soupçonner l'existence, on n'en reste pas moins frappé de la simplicité, de la solidité et de la puissance de l'œuvre prise dans son ensemble, de la juste proportion de ses diverses parties, du souffle de bon sens, de raison et de probité qui l'anime, depuis la première jusqu'à la dernière page. Les savants la regardent camme la plus remarquable et la plus complète des histoires provinciales, et les gens du monde, qui cherchent encore, à l'occasion, l'exactitude et la vérité, sont heureux de les retrouver dans un ouvrage aussi étendu, dégagées de toute prétention et de tout fatras, présentées dans une langue sobre, correcte et claire.

Un éditeur consciencieux, M. Edourd Privat, a eu la courageuse idée de publier de nouveau ce grand monument. En respectant jusqu'au scrupule le texte des Bénédictins, en conservant toutes leurs preuves, il s'est efforcé, par une révision minutieuse des documents qu'ils ont recueillis, par un choix abondant de pièces inédites ou peu connues, d'en combler les lacunes. Parmi les additions, nous signalerons de nombreuses notes sur la période gallo-romaine, l'épigraphie de la Narbonnaise, des dissertations sur la géographie ancienne et moderne du Languedoc, sur sa numismatique, sur son organisation municipale et féodale, sur la langue romane et les troubadours, sur l'origine des Jeux-Floraux, sur les enquêteurs royaux, envoyés dans la Province par saint Louis ou par ses successeurs, sur la guerre de Cent-Ans, sur les guerres de religion, etc. Elles sont dues à MM. Ch. Robert, P. Meyer, Allmer, Chabaneau, Molinier, A. de Barthélemy, Lebè-

Digitized by Google

gue, Germer, Durand, J. Romain. Les documents nouveaux ajoutés à l'œuvre des Bénédictins se comptent par plusieurs centaines. Deux des dissertations nouvelles ont obtenu le second prix Gobert, en 1880, à l'Institut, qui a encore décerné, en 1886, une récompense aux études sur la langue et la littérature romanes publiées dans le tome X. Des tables dressées avec le plus grand soin permettent de retrouver à l'instant, dans ce volumineux ouvrage, un fait, un détail, un nom d'homme ou de chose, et renferment nombre de renseignements sur la synonymie des noms anciens et nouveaux des localités de la Province.

L'*Histoire générale de Languedoc* s'arrêtait à la mort de Louis XIII (1643). Depuis cette époque, il s'est accompli bien des évènements, bien des transformations qui forment le passage de l'ancien régime à la société moderne. Deux volumes entièrement inédits, dont un composé de pièces justificatives, conduisent l'œuvre des Bénédictins jusqu'en 1790, moment où la Province a cessé d'avoir une existence politique; cette continuation a été couronnée par l'Institut.

***

Les Etangs de Baudonvilliers. — Le *Bulletin de l'Association scientifique de France* (17 oct. 1886) publie une intéressante étude de M. F. Lescuyer sur les modifications de la faune et de la flore, selon que les étangs sont en eau ou à sec.

M. F. Lescuyer possède une ferme aux environs de Baudonvilliers, sur les confins de la Haute-Marne et de la Meuse. Aux environs de cette ferme se trouvent quelques étangs que l'on met à sec pendant un laps de temps plus ou moins considérable, et que le propriétaire a remis en eau ces années dernières. A partir de 1880, les plantes des prairies ont fait place à celles des marais; puis sont apparus des animalcules chargés d'extraire du limon de la terre les sucs provenant de la décomposition de ces plantes.

Tout ce petit monde se multiplierait outre mesure, si les amphibies, particulièrement les batraciens, n'y mettaient bon ordre. C'est dans ce milieu de végétaux et d'animaux que doivent vivre les poissons, surveillés à leur tour et décimés par le brochet; mais ce dernier ne suffirait pas à l'œuvre d'élimination, si les oiseaux d'eau ne venaient à son secours. D'autre part, le terrain marécageux attire une foule d'insectes, dont la multiplication prodigieuse appelle dans la région des oiseaux au vol rapide qui les saisissent dans les airs pour nourrir leur couvée. Aussi, dans les fermes voisines, a-t-on vu bientôt accourir et se fixer un nombre considérable d'hirondelles de fenêtres et d'hirondelles de cheminée qui donnent la chasse aux menus insectes, tandis que les martinets détruisent les plus grosses mouches en les poursuivant à tire-d'aile dans les hauteurs de l'espace.

Digitized by Google

Ces observations de M. Lescuyer sont un nouvel argument pour sa grande idée, l'élimination des êtres l'un par l'autre dans la création. Le monde savant connaît le soin que cet ornithologue apporte à toutes ses recherches, et les distinctions qui sont venues le trouver n'ont fait que l'encourager dans la voie qu'il a suivie.

A. Fourot.

* * *

Nouveaux ouvrages de M. Albert Babeau, président de la Société académique de l'Aube : 1° *La Vie rurale dans l'ancienne France*, un volume in-12; Paris, librairie académique Didier, 31, quai des Augustins, 1885; — 2° *Les Artisans et les Domestiques d'autrefois*, un vol. in-8°; Paris, librairie Firmin-Didot, 1886; 3° *Les Bourgeois d'autrefois*, un volume in-8°, Paris, même librairie, 1886.

Tandis que de hardis pionniers du progrès humanitaire vont à travers les mers et jusqu'au fond des déserts les plus reculés, à la recherche de peuplades sauvages qu'ils veulent conquérir au commerce, à la science et à la civilisation; d'autres, non moins hardis, non moins courageux et non moins dévoués à leur pays et à l'humanité, se donnent la haute et belle mission de fouiller nos archives nationales, départementales et locales pour en extraire, au profit de tous, les faits, les leçons et les exemples que le passé y a accumulés.

Parmi ces généreux et vaillants explorateurs de l'intérieur, l'un des plus actifs, des plus persévérants et des plus heureux dans ses découvertes est incontestablement notre distingué compatriote, confrère et maître, M. Albert Babeau, président de la Société académique de l'Aube, lauréat de l'Académie française, qui n'en est plus à compter ses travaux et ses succès. Nous avons à signaler, parmi ses derniers ouvrages :

1° *La Vie rurale dans l'ancienne France*, volume in-12 de 382 pages, a paru en 1885, à la librairie académique de Didier, 35, quai des Augustins, à Paris. Cet ouvrage, qui a pour but de faire connaître la vie privée des habitants des campagnes, avant 1789, peut être regardé comme la suite et le complément du *Village sous l'ancien Régime*, dans lequel le même auteur a étudié précédemment la vie publique des mêmes habitants.

Dans celui-ci, M. Babeau passe successivement en revue la maison, le mobilier, le vêtement, l'alimentation, l'aisance, les professions, la famille, le caractère, les divertissements, les veillées, la religion, etc. Un appendice composé de pièces justificatives rares et curieuses, termine ce volume rempli de faits, d'anecdotes et d'observations du plus piquant et du plus puissant intérêt.

2° *Les Artisans et les Domestiques d'autrefois*, qui a paru au commencement de 1886, à la librairie Firmin-Didot, rue Jacob, 56, à Paris, forme un volume in-8° de 364 pages. Comme on peut en juger par le titre, ce livre est consacré à retracer l'existence

Digitized by Google

domestique laborieuse et morale, des artisans et des bourgeois d'autrefois. C'est encore une étude qui se rattache aux précédentes, par son objet, et dont l'auteur ne s'est pas acquitté avec moins de soin et de succès, bien que la tâche fût à la fois difficile et multiple.

L'ouvrage est divisé en trois parties qui traitent des ouvriers, des maîtres artisans et des domestiques, ou gens de service, et dont l'auteur examine et décrit également le logement, le mobilier, la nourriture, le travail, le caractère, la vie en famille ou en association, etc. Comme le précédent, celui-ci est terminé par un appendice qui complète et justifie les curieux détails dont il est rempli.

3° Enfin *Les Bourgeois d'autrefois*, qui vient également de paraître en un volume in-8°, à la même librairie que le précédent, est encore conçu dans le même ordre d'idées et de recherches.

Cette nouvelle étude est assurément digne de ses aînées, car elle renferme une série de tableaux qui montrent de la façon la plus précise ce qu'était la vie des bourgeois d'autrefois. Là, nous voyons chez eux les marchands, les artistes, les gens de lettres, les médecins, les fonctionnaires et les rentiers, avec leurs petits travers, comme de nos jours, mais aussi leurs qualités et leurs vertus.

En résumé, M. Albert Babeau, dans toutes ses études sur les hommes et les mœurs du passé, se montre observateur judicieux et fidèle, autant qu'historien impartial et véridique. Ce fond de sincérité joint aux charmes d'un style qui, pour être correct, n'a rien de la froideur académique, fait de ces ouvrages une lecture des plus attachantes et des plus instructives. A. Thévenot.

***

Architecture, Histoire. — *Les Monuments de la ville de Reims*, par Eugène Leblan, architecte; 10 fascicules in-folio, avec 75 figures dans le texte et 40 planches à part, Reims, 1882-1886.

Un architecte rémois, Eugène Leblan, né en 1819 et décédé en 1883, avait conçu l'idée d'une publication grandiose sur les édifices de sa ville natale. Après avoir collaboré à l'*Architecture du moyen-âge*, par J. Gailhabaud; à la *Statistique de Paris*, par A. Lenoir, et aux *Villas, Maisons de Ville et Campagne*, par L. Isabey, il s'était enfermé depuis longtemps dans l'étude des églises, des hôtels et de tous les débris de l'art ancien que les transformations modernes anéantissent à Reims comme partout ailleurs. Secondé en 1875 dans cette voie par l'administration municipale, il releva les plans et les détails d'un grand nombre d'habitations restées debout depuis le moyen-âge jusqu'à nos jours, et il constitua avec ces dessins un fonds très précieux à la Bibliothèque de la Ville. En même temps, poussé par son attrait instinctif que développa Viollet-le-Duc, il adressait au ministère des Beaux-Arts ses

Digitized by Google

remarquables travaux sur l'architecture religieuse. Avec ces éléments, il voulait réaliser un recueil destiné à ses compatriotes. Son plan était vaste, presque infini, mais d'une exécution très dispendieuse, rendue possible en 1882, grâce à de généreux souscripteurs qui répondirent à son appel. L'entreprise fut trop tôt enrayée par la mort de l'artiste, et elle vient de prendre fin avec le 10e fascicule. L'heure est donc venue de se rendre compte du chemin parcouru et de faire connaître au public un ensemble qui honore la ville de Reims.

Chaque fascicule se compose d'un texte rédigé par des écrivains rémois et orné de figures empruntées à nos monuments; l'impression, confiée aux presses de la maison Motteroz, a revêtu toute la magnificence des éditions de grand luxe. Les figures finement dessinées par M. Parmentier, offrent de charmants détails qui sont de vrais modèles pour l'art décoratif. Mais la valeur architecturale de l'ouvrage réside dans les planches tirées hors texte, qui sont distribuées au nombre de quatre par fascicule et reproduisent, parmi des sujets d'un intérêt secondaire, quelques œuvres capitales pour l'art français. Elles ont été toutes exécutées sur les dessins de E. Leblan par les maîtres de la gravure architecturale : R. Pfnor, Bruck, Ch. Bury, A. Chappuis, A. Soudain et J. Sulpis. Il est impossible d'approfondir ici le contenu de ces dix fascicules qui sont malheureusement dépourvus de tables, mais nous pouvons donner, par le simple énoncé des titres, un aperçu suffisant de cette publication qui continue et surpasse les tentatives du baron Taylor et de Prosper Tarbé.

Le premier et le second fascicule sont consacrés à l'*Hôtel-de-Ville*, élégant édifice commencé sous Louis XIII, achevé récemment et décrit par M. Louis Paris. A l'état ancien et actuel de la façade, M. Leblan a joint la reproduction de décorations murales et de boiseries contemporaines de la première construction.

Le deuxième fascicule, qui est le résumé des recherches de M. l'abbé Cauly, fait revivre l'*Ancien collège des Bons Enfants de l'Université de Reims*, aujourd'hui lycée national, dont les vieux bâtiments, élevés par le cardinal de Lorraine et par Maurice Le Tellier, ont tous maintenant disparu. Une porte et une tourelle du XVIe siècle, un portail et un grille du temps de Louis XIV, le plan général de l'établissement dressé par M. Habran, forment les principales compositions dues au burin des artistes.

Le quatrième fascicule, écrit par M. Ch. Givelet, donne la restitution de l'*Hôtel Feret de Montlaurent*, habitation seigneuriale de la fin du XVIe siècle, aujourd'hui divisée et remaniée. On y a cependant sauvegardé deux belles cheminées du temps et quelques sculptures éparses; les plus intéressantes sont les bas-reliefs de la cour, que personne n'avait encore relevés quoiqu'ils offrent les figures si curieuses des signes du Zodiaque. R. Pfnor a gravé Jupiter, Mars, Mercure et la lune.

Digitized by Google

Le cinquième fascicule reproduit divers immeubles du quartier de l'*Ancienne Ecole de Médecine*, et le texte passe en revue les souvenirs historiques que rappellent ces maisons. L'une d'elles a été le foyer des études médicales. A l'angle de la rue voisine, les émigrés anglais installèrent leur collège. Mabillon, étudiant à l'Université de Reims, vécut dans un hôtel de la rue d'Anjou, dit alors *de la Pourcelette*, dont la porte de beau style Louis XIII a été également gravée par Pfnor. — Le sixième fascicule présente la description du *Cloître du chapitre de Notre-Dame*, vénérable édifice dont M. l'abbé Cerf retrace les destinées : on y admire surtout le porche ouvrant sur la rue des Tapissiers et ses vantaux, riches sculptures de la Renaissance heureusement conservées dans la réserve de la Ville. — Le septième fascicule a trait aux *Maisons du XIIIe et du XIVe siècle de la rue de Tambour*, dont la célébrité est universelle et que M. Louis Demaison a étudiées dans leurs origines d'après les textes des archives; l'aspect général des façades a été reconstitué par M. Leblan d'après les lignes primitives; les statues des Musiciens sont rendues avec toute leur expression.

Le huitième fascicule contient des recherches identiques poursuivies par les mêmes auteurs sur les *Maisons du XVIe et du XVIIe siècle de la rue de Mars* : les planches offrent la vue d'un escalier en bois du temps de Louis XIII dont l'aspect, est très original; signalons aussi deux cheminées de cette époque couvertes d'armoiries, des berceaux de caves, et cette sentence gravée sur un linteau dans la cour :

Quand une chose faire voudra
Panse a ce quy lan adviendra.

Les deux derniers fascicules, neuvième et dixième, donnent une notion à peu près complète de cette merveilleuse *Basilique de Saint-Remi*, à la fois romane et gothique, ensemble harmonieux qui n'avait pas encore été offert de la sorte à l'étude des archéologues. M. Louis Paris est l'auteur des pages qui accompagnent et commentent les huit planches exécutées par J. Sulpis, gravures magnifiques d'une large exécution, bien qu'irrépréhensibles dans leurs détails infinis. La coupe longitudinale de l'édifice offre particulièrement l'aspect grandiose et sévère qui convient à cette église du XIe siècle; les coupes des nefs et du transept ne sont pas moins remarquable comme précision et comme fidélité. L'architecte et l'antiquaire, comme l'amateur profane, seront donc ici également satisfaits.

Telle est la partie réalisée d'une entreprise dont les proportions étaient trop vastes pour être jamais atteintes. Ce qui en subsiste de durable et d'utile remplit, du moins, une portion notable du programme, et comble quelques-unes des lacunes de nos ouvrages descriptifs. Au surplus, l'initiative sera profitable, car l'œuvre sera reprise et continuée sous une autre forme, avec moins de luxe et

Digitized by Google

d'étendue, mais sur un plan conçu dans des données promptement réalisables et par conséquent plus accessibles au public. Le *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Reims* comprendra deux fascicules spécialement consacrés aux monuments civils et religieux de la ville de Reims, sujets d'études incessantes et toujours renouvelables parce qu'elles ne satisfont jamais entièrement les aspirations des historiens et des artistes.

(Courrier de la Champagne.) H. JADART.

***

Un très bon point aux deux almanachs publiés par notre éditeur pour 1887, l'*Almanach de la Champagne* et *l'Arcisien*. Le premier nous donne la fin des Champenois célèbres, des fragments inédits très curieux des Souvenirs de la vicomtesse de Loménie, de 1785 à 1794; une note sur l'histoire de la commune de Vezelay; la biographie du vicomte de Jessaint, d'après le travail de M. Sellier; la famille Raisin, famille d'organistes troyens; un repas de noces à Châlons en 1604, très intéressant document trouvé par M. Grignon. Dans le second, la cachette de Longueville où l'on a trouvé en 1882, près de 300 monnaies romaines de Septime-Sévère et Volusien; l'histoire du prieuré de Sainte-Thuise; des papiers inédits assez intéressants sur le village de Longsols, par l'abbé Georges, etc.

***

A paru à Troyes, les *Dessous de Troyes*, études de mœurs, impressions, types, souvenirs, indiscrétions, par M. C. Bregnard (un vol. in-18).

***

A Provins, *Provins pendant l'invasion*, 1870-1871, par M. L. Rogeron (un vol. in-8°, Vernant).

***

A Troyes encore, le tome III des *Documents inédits relatifs à la ville de Troyes et à la Champagne méridionale* (in-8° Lacroix).

***

A Paris, chez Pillet, la seconde édition du *Catalogue des gentilshommes ayant pris part aux assemblées de la noblesse pour l'élection des députés aux Etats-Généraux*, par MM. L. de la Roque et E. de Barthélemy (in-8°).

***

Mentionnons encore l'*Inventaire des meubles et joyaux de la cathédrale de Châlons en 1410*, publié par M. Pélicier, archiviste de la Marne (Imp. Nat., in-8°), véritable découverte d'une haute valeur.

Digitized by Google

CHRONIQUE

L'Académie champenoise que préside notre collaborateur, M. Armand Bourgeois et qui a son siège à Epernay, légitimement satisfaite du succès de son premier concours littéraire en l'honneur de Jeanne d'Arc, dont nous avons rendu compte, en annonce un second pour 1887. Cette fois les deux sujets proposés sont : l'éloge de La Fontaine et celui de dom Perignon ; en prose, maximum, 150 lignes et 120 vers pour la poésie, pour le premier ; 120 lignes en prose et 80 vers pour le second. Les concurrents devront envoyer leurs œuvres sous pli cacheté avant le 1er mars 1887 et la distribution des récompenses aura lieu à Epernay, le jour de la Pentecôte.

***

Dans sa séance du 13 novembre, le Conseil municipal de Châlons a décidé, pour l'agrandissement du Collège de cette ville, la démolition de la chapelle de cet établissement. Cette décision est absolument déplorable. Cette chapelle terminée en 1678 est un excellent spécimen de l'art architectural de cette époque et sa façade, sur la rue du Collège, est réellement monumentale. Elle a été construite avec un don de 50,000 l. fait dans ce but par M. Mathé, né à Châlons, écuyer, seigneur de Vourienne et Vitry-la-Ville, directeur de la Compagnie des Indes qui se chargea en outre des frais causés par la riche ornementation de la façade. Il serait bien désirable que l'administration supérieure s'opposât à cet acte de véritable vandalisme.

***

Claude Chastillon, topographe du roi. — Le colonel Augoyat a publié en 1856, chez Martinet (Paris, in-8°), une brochure devenue introuvable sur la famille châlonnaise de Chastillon, ingénieur des armées. Il s'occupe en même temps de Claude, le célèbre auteur de la *Topographie française*, si rare aujourd'hui. Nous croyons intéressant de résumer la dernière partie de ce travail.

Claude Chastillon appartenait bien à la famille des ingénieurs des fortifications de ce nom, car sur ses planches figure son écusson reproduisant le même blason. Une étude lui a été pour la première fois consacrée dans *l'Echo du monde savant* (20 octobre 1642), par M. Grouet et a été presqu'entièrement reproduite dans la biographie Didot. Or M. Augoyat y a relevé d'importantes erreurs et il regrette avec raison que l'auteur n'ait pas indiqué ses sources.

Digitized by Google

Claude Chastillon, dit M. Grouet, naquit à Châlons en 1547 et étudia très jeune le dessin et la géométrie ; passionné pour les voyages, devant la résistance de sa famille, il s'enfuit un jour et accepta un emploi modeste chez un architecte qui le chargea de diverses tournées. Il se fit aussi remarquer à la cour de Henri IV et fut nommé topographe du roi en *1580*. Puis l'auteur parle du service que Chastillon aurait rendu au siège de Chartres, la prise du pont ouvert qui décida de la reddition de cette place, fait qui appartient à François de Coligny, comte de Chastillon, comme L'Estoile le raconte en détail. M. Grouet fait voyager Chastillon en France, en Suisse et en Savoie, dans une partie de l'Italie. Or, la *Topographie* ne contient rien de l'Italie et seulement une vue de Genève. En revanche, l'expédition de Henri IV en Savoie et en Bresse, en 1600, donna à Chastillon l'occasion de dessiner les vues de tous les points fortifiés devant lesquels se présenta l'armée.

Les premières places qu'il grava, ajoute-t-il, sont datées de 1589, les dernières de 1615. On y grava le nom des éditeurs : Boisseau, Poinssart, Briot, Daweert.

Or, dit le colonel Augoyat, aucune estampe des trois éditions de la *Topographie*, publiées après la mort de Chastillon, ne porte date de gravures de 1589 à 1615 et autre nom que le sien ; M. Grouet a dû confondre les dates de gravures avec les dates des faits représentés. Il y a vingt et une portant les dates des évènements : un de 1589, deux de 1595, un de 1597, un de 1600, trois de 1604, un de 1608, un de 1609, trois de 1610, un de 1612, deux de 1614, quatre de 1615. En outre, dans chacune des trois éditions quelques estampes, portant le nom de l'architecte, ont reçu des graveurs éditeurs des légendes ou des dates postérieures à l'année 1615 et leurs noms.

L'édition du Dépôt de la guerre (1641) se distingue de celles de de 1648 et de 1655 par une cartouche et est moins mélangée de dessins qui ne sont pas de Chastillon ; il y a deux vues des fortifications de Sedan, assez semblables, mais de différents formats : la plus petite sans date avec le nom de Chastillon ; la seconde date de 1641, mais qui doit aussi être de notre artiste : il y a 126 ou 128 planches.

L'édition de la Bibliothèque Nationale (1648) renferme diverses estampes d'édifices et douze plans de places postérieurs à 1620 et par conséquent étrangers à Chastillon, mort en 1615.

La Bibliothèque du dépôt des fortifications a l'édition de 1655, comprenant 142 planches comme celle de 1648. Aucune de ces éditions ne renferment exactement les mêmes estampes. Le titre exact de la première est : « Topographie française, ou représentation de plusieurs villes, chasteaux, maisons de plaisance, ruines ou vestiges d'antiquités du royaume de France, désignez par defunct Claude Chastillon, et mis en lumière par Jean Boisseau, 1641. » — Celle de 1648, « porte par Claude Chastillon et autres. » — Celle

Digitized by Google

de 1655, « la plupart par Claude Chastillon, ingénieur du roy. » La vérité est qu'il était *topographe du roi*, titre qu'il prend dans le « Porfille d'Amiens, 1597 », et dans le plan de *Piquiny*.

D'un autre côté M. Allent dans son *Histoire du corps impérial du génie*, publiée en 1805 consacrant un long article à Jean de Chastillon, écuyer, seigneur de Contaut, justement célèbre comme ingénieur des armées sous Henri IV et sous Louis XIII — qui devait être cousin germain de Claude — le confond avec le dernier et fait assister Claude à tous les sièges qui sont représentés dans la *Topographie*, tandis que la tombe de Jean établit qu'il prit part à ceux de Laon, de La Fère, d'Amiens, de Montmélian et autres qui ont eu lieu en Savoie en 1600. Mais à cet égard nous ferons observer que M. Augoyat a peut-être oublié qu'il n'y aurait rien eu d'extraordinaire à ce que les deux cousins aient assisté aux mêmes affaires militaires.

Quant aux édifices parisiens dont on trouve les plans dans la *Topographie*. M. Augoyat pense qu'ils n'ont été construits sous la direction ni de l'un ni de l'autre des Chastillon. Il est certain qu'Aléaume et Chastillon, qualifiés ingénieurs du roi, tracèrent sur le terrain, en présence d'Henri IV, « *l'admirable dessin de la porte et place de France avec ses rues, commencées à construire durant le règne de Henri le Grand l'an* 1610. Tel est le titre d'une estampe de Chastillon, accompagnée d'une description détaillée. La place de France, modifiée, devint la place Royale. Le graveur Poinssart a reproduit cette estampe en la datant de 1640, ce qui s'accorde mal avec l'histoire, puisque dès 1639, la statue équestre de Louis XIII y avait été inaugurée : d'ailleurs la description n'est nullement conforme à celle accompagnant l'estampe.

* * *

On vient enfin de restaurer la mosaïque trouvée en 1845, dans la cour de l'archevêché de Reims et placée à cette époque dans la chapelle du Rosaire de la Cathédrale, au pied du splendide rétable de P. Jacques, artiste rémois qui, en 1550, concourut à Rome avec Michel Ange pour une statue de S. Pierre et remporta le prix. Elle a été remise en état très artistiquement par M. Guidici.

* * *

Melzicourt, Malmy, le Fief d'Haulzy. — *Erratum.* — P. 274, lig. 12, 31 et 39; p. 275, lig. 1, 10, 24, 31, 37, 42; p. 276, lig. 7, au lieu de *Duval*, lisez *Du Val*.

* * *

A voir dans le dernier numéro du *Bulletin des bibliophiles*, publié par Techener — un champenois — la bibliographie de tous

Digitized by Google

les ouvrages relatifs à Jeanne d'Arc, par M. Pierre d'Arc. C'est un travail du plus haut intérêt qui exigera encore plusieurs articles.

* * *

A Lille, a eu lieu à la fin de novembre, le mariage de M. Albert Le Dieu de Ville avec Mlle d'Herbigny. Le marié appartient à la noblesse de Champagne et a pour premier auteur, Anne-Jean Le Dieu, écuyer, seigneur de Beaubuisson sous le règne de Louis XII. Ses descendants acquirent la seigneurie de Ville-en-Tardenois. — Armes : d'azur au chevron d'argent, accompagné de 3 glands de chêne d'or. — La famille d'Herbigny, originaire de Picardie, est depuis plusieurs générations fixée en Laonnais.

* * *

On vient de célébrer à l'église de Longchamps, près Clairvaux (Aube), au milieu d'une nombreuse assistance, le mariage de M. Henri de Lassus, lieutenant au 11e hussards, et de Mlle Marie-Thérèse Harlé d'Ophove.

La famille de Lassus est originaire du Midi. L'arrière grand-père de M. de Lassus, Joseph-François de Lassus, maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis, est venu, au siècle dernier, se fixer en Champagne.

Mlle Harlé d'Ophove avait pour aïeul paternel M. Harlé d'Ophove, ancien pair de France ; son grand-père maternel est M. de Parieu, membre de l'Institut, ancien ministre, ancien sénateur du Cantal, etc.

Les témoins du marié étaient : MM. le baron d'Herlincourt et de la Motte ; ceux de la mariée : MM. Charles Harlé d'Ophove et Joseph de Parieu, ses oncles.

Digitized by Google

MÉLANGES

Simon Barbier, chirurgien et poète rémois. — Nous empruntons au dernier numéro de l'*Union médicale et scientifique du Nord-Est*, l'intéressante chronique qui suit :

« Se souvenant sans doute qu'Apollon fut à la fois le père de la poésie et le dieu de la médecine, bon nombre de nos confrères, dans les loisirs que leur laissait l'exercice de leur art, ont essayé avec plus ou moins de succès d'enfourcher Pégasse. A ne parler que des médecins rémois, la liste de leurs œuvres poétiques est longue, depuis l'*Hymne à Sainte-Cécile* et la *Satyre contre les Festins*, de Simon de Malmédy (1558), jusqu'au *Prieur de Saint-Basle* (1881).

« Sans compter les vivants, ni les poètes honteux qui n'ont pas oser se faire imprimer, je relève les noms de Simon de Malmédy, Nicolas Jabot, Henri de Monantheuil, Simon Barbier, Abraham de la Framboisière, François de la Framboisière, Pierre le Comper, Claude Gillat, Ponsardin-Simon, Duquenelle, etc. Des étudiants de l'ancienne Faculté de médecine ont laissé des traces poétiques de leur passage à Reims: Hilarion Petot, Desmaretz, Cabanis; enfin d'autres médecins : P. Pasté, J. Noblet, S. Hervet, Josnet, Ninnin, Pécheur, Landouzy, Maldan, ont excité la verve lyrique ou badine de leurs contemporains. Voilà matière à un beau chapitre sur les rapports de la médecine et de la poésie à Reims.

« Puisque la médecine elle-même chôme un peu par ces temps de vacances, je demande à mes confrères la permission de leur présenter un chirurgien poète du XVIIe siècle, Simon Barbier, qui paraît avoir joui, à ce double titre, d'une certaine réputation locale.

« La famille rémoise des Barbier compte au moins quatre chirurgiens de ce nom : *Gaspard*, au XVIe siècle ; *Jehan*, qui exerçait de 1570 à 1590, et *Claude*, signalé en 1584.

« *Simon* était déjà chirurgien en 1607; l'on peut donc faire remonter sa naissance à l'année 1585 environ. Il fut nommé, en 1628, chirurgien de l'Hôtel-Dieu, en remplacement de Henri Grandidier.

« La date que nous venons de donner, 1607, nous est fournie par son premier essai poétique :

Panégyrique pour le doctorat de M. Jean Coustier, *dédié à Messieurs les Docteurs de la salubre Faculté de médecine de Reims, par Simon Barbier, chirurgien rémois. A Reims, chez*

Digitized by Google

Simon de Foigny, imprimeur, à l'enseigne du Lion, 1607. Petit in-4° de 31 feuillets.

« L'occasion de ce panégyrique, qui compte plus de 1,300 alexandrins, était la réception au doctorat de Jean Coustier, originaire de Château-Porcien[1].

« Cet examen définitif se faisait alors avec un apparat dont Molière nous a laissé la caricature; si le récipiendaire avait la chance de compter un poète parmi ses amis, celui-ci prenait sa lyre et entonnait un chœur d'allégresse. Ainsi, vingt ans, auparavant, Jean Morel, principal du collège de Reims, avait mis au jour un poème lyrique — en latin, cette fois — pour fêter les lauriers du rémois Nicolas Jabot, reçu le 17 mars 1587, docteur de la Faculté de Paris, dont il devait plus tard devenir le doyen.

« L'œuvre de Barbier est empreinte d'une profonde déférence pour « Messsieurs les Docteurs de la salubre Faculté » à qui il dédie son opuscule avec ce quatrain :

Ce don ne méritoit paroistre en vos présences
Si non en tant qu'il est en un subject commun,
Le subject doit vous plaire, et par ces influences
Notez qu'en vostre endroit et au mien il n'est qu'un.

« Cet échantillon du style de l'auteur n'est pas fait pour en donner une haute idée. Il cherche surtout à imiter Ronsard dont il avait sans doute fait sa lecture. Dans ses vers, le soleil devient le *haut porte-lumière*, l'*astre du porte-jour*, l'*astre échauffe-tout*; ses rayons sont des *rays brise-nues;* la terre est le *commun marche-pied;* le corps humain, la *tige porte-chef;* les fleurs, des *porte-odeurs;* on y voit une couleur *flave*, un teint *freschelet.*

« Après une poétique description de l'influence du soleil, Barbier fait l'éloge de l'art qui guérit, et celui du récipiendaire.

... Qui par longueur et par suants travaux,
A franchy mois et ans, et qui par patience,
Auiourdhuy porte au chef le bonnet de science.

« Puis, faisant une revue de la médecine, il décrit la grossesse, la naissance, les mille maux auxquels sont assujettis les humains. Heureusement, le médecin est là qui veille pour les conjurer :

O art incomparable, ô salut des humains,
Art sans l'effet duquel tous nos plaisirs sont vains,
Rien sans toy, tout en toy, toy régnant tout louable,
Tout par toy, mais sans toy tout est déplorable.

1. Jean Coustier ou Coutier, né à Château-Porcien, reçu docteur à la Faculté de Reims, au *grand ordinaire*, le 23 août 1607, sous la présidence de Nicolas Richelet. Il épousa Catherine, fille d'Abraham de la Framboisière et petite-fille de Claude Dambraine. En qualité de docteur régent, il pré-

Digitized by Google

« Nous citerons encore une description de la réception doctorale à Reims qui se termine par les applaudissements unanimes des assistants :

Puis chacun de la trouppe; et de voix et de mains
Servent de tesmoignage et de pleiges certains
De ces degrés acquis, annonçant ses louanges
Et ces los guerdonnés par les terres estranges.

et une énergique imprécation contre les charlatans qui florissaient déjà à cette époque sous leurs différentes espèces :

Au feu ces charlatans, à l'eau ces basteleurs,
Ces femmes au gibet et tous autres trompeurs
Qui remplis de cottise et privez de doctrine,
Propinent follement à la perte, à la ruine,
Sans nulle différence et sans acceptions,
Sans puissance de ce, sans inpositions,
Leurs potus outrageux soubs le lucre d'un dote
Donnans un seur poison pour un vrey antidote.
Vive le médecin de Dieu ça bas commis;
Son art vive à jamais.....

« L'année suivante, nouveau volume, qui témoigne des sentiments religieux de l'auteur.

PHRASES SUR QUELQUES CHAPITRES DE L'HISTOIRE DE JOB, *par Simon Barbier, chirurgien rémois, avec l'épigraphe : « Militia est vita hominis super terram. » A Reims, chez Simon de Foigny, imprimeur à l'enseigne du Lion, 1608.* In-8° de X-29 pages.

« Il est dédié à « Révérend Père en Dieu, messire François Brûlart, conseiller et aumosnier ordinaire du roy, abbé de la Vanleroy[1] », dont les armes sont gravées sur le verso du titre.

« Après la dédicace, on lit un sonnet de Barbier à Fr. Brûlart, puis une ode à Nicolas Picart, sieur de Sévigny, et à la fin, deux sonnets adressés à l'auteur par J. de Foigny et Simon de Foigny. Voici le premier qui montre l'estime que l'on faisait alors de Barbier, poète et de Barbier, chirurgien :

Cette gentille main, ce carme doucereux,
Cet orphéon fredon, cette muse polie,
Ne semblent, mon Barbier, nez de ta chyrurgie,
Ains comme tous divins, nez de quelqu'un des dieux.

sida plusieurs réceptions de doctorat, quitta Reims pour Château-Porcien en 1618, et revint bientôt dans sa ville d'adoption, où il mourut en 1624.

1. François Brûlart, frère du commandeur de Sillery, fut le 36e abbé du couvent cistercien de La Valroy, aux environs de Château-Porcien.

Digitized by Google

Plus es-tu qu'Œsculape en art industrieux.
Et plus que d'Apollon ta musique est ïolie :
Car ores par ton art tu nous donnes la vie,
Ores par tes fredons tu nous donnes les cieux[1].

« Nous parlerons peu du poème; on y retrouve le genre de Barbier; il y parle du *poulmon rouge-pasle* et du *cœur doux-mouvant*. Un simple exemple suffira pour donner une idée de cette poésie sacrée du précurseur de Lefranc de Pompignan. A la page 25, une paraphrase du psaume CXIX (*De profundis*) débute ainsi :

Despliez, ô Seigneur, vostre affable audience
Sur les contrains regretz de mon impatience ;
Les soupirs pénitens de mon affliction
Paroissent trop nourris de cuissante détresse,
Fléchisez vostre amour à mon occasion
Pour le soulagement de l'excès qui m'oppresse.

« Nous connaissons encore de Barbier quatre stances de quatre vers chacune imprimées en tête de l'*Histoire notable de la conversion des Anglais, rapportée soubs la vie miraculeuse de saincte Vauxbourg... par Jean Lespagnol, docteur en théologie* (Reims, 1612 et 1672, in-8°). Elles y sont en compagnie d'autres stances du médecin Claude Gillat.

« Tous ces vers — que Le Comper qualifie de *mieilleux* — sont souvent mal construits; ils se sauvent parfois par la naïveté, mais dès que le poète veut s'élever, ses ailes lui font défaut, il devient incompréhensible. Il semble le sentir lui-même, car il termine un de ses ouvrages par ce quatrain au lecteur :

Amy, si en lisant tu te resens obscure,
Porte la cécité au lieu d'où elle vient,
N'arrête pas tes sens à la seule escriture,
Mais plustôt au deffault qui de ta part advient.

1. Il semble que J. de Foigny ait prévu et retourné par avance l'épigramme bien connue :

Heureux qui reçoit la mort
Des mains du docteur Valère!
Car avant qu'il vous enterre,
Par ses vers il vous endort.

Pour ce, tu nous fournis en belle cadence
Les regrets, les sanglots, l'insigne patience
Du pauvre-riche Job : et pour un plus grand'heur,

Tu chantes de *Brûlart* la gloire non petite,
Tu braves résonant son los et son mérite.
Qui ne chérira donc un si brave sonneur ?

J. de Foigny R.

Digitized by Google

« Heureusement, S. Barbier a d'autres titres à la postérité.

« Parmi les épidémies de peste qui sévirent à Reims au XVIIe siècle, l'une des plus terribles fut celle de 1635. Elle avait débuté en octobre 1634 à la maison de la *Barbe-d'Or*, où elle avait atteint une servante, et au *Marché-au-Bled*, où elle avait tué un jardinier. En avril et en mai 1635, on signale de divers côtés les *charbons*, c'est-à-dire les bubons qui en constituent le signe essentiel; on est obligé de construire des loges dans la cense de Clairmarais, pour abriter les pestiférés.

« Simon Barbier fut une des premières victimes.

« Prévoyant les ravages de la maladie, il avait envoyé deux de ses jeunes enfants à la campagne; il mourait le 27 ou 28 mai 1635, de la *contagion*, selon l'expression du temps.

« Le Conseil de la ville fit conduire à Cormontreuil deux autres enfants qu'il avait chez lui au moment de sa mort, et pria sa fille Catherine et son gendre Chertemps « de se retirer cinq ou six jours aux champs pour s'airier[1] ». Il n'est pas parlé de sa femme, Isabeau Godinot, qui était absente ou morte depuis peu, car elle lui avait donné son dernier enfant le 27 mars 1634 (Registres de la paroisse de Saint-Etienne).

« L'épidémie continuait. En juillet, les loges que l'on avait fait construire à la Buerie sont remplies; les chirurgiens J. Camuzet, J. Mathieu, Lemelin, Jacques Lebrun, Nic. Froivant se multiplient.

1. Ces détails sont puisés dans les registres des *Conclusions du Conseil de Ville* (extraits communiqués par M. Duchénois).

Voici, d'après de La Salle, comment on pratiquait les *airements*, c'est-à-dire les désinfections en 1668. On pulvérisait et on mélangeait :

Deux livres de poudre à canon, de soufre, d'alun et d'encens;

Quatre livres de poix résine;

Deux onces d'antimoine;

Quatre onces de sublimé;

Deux onces d'arsenic;

Quatre onces d'orpiment et de cinabre;

Deux onces de graines de genièvre, ou de lin, ou de laurier.

« Du tout il faut en prendre cinq quarterons, plus ou moins suivant les places à airier et les hardes qui sont dedans... On sème cette composition sur un peu de foin mis au milieu de la place et l'on arrose le foin d'un peu d'eau-de-vie et de vinaigre, puis on y met le feu après avoir bien bouché les portes, fenêtres et ouvertures... Pour les pailles des paillasses, il faudra les brûler dans la cour ou au milieu de la rue, ou aux cheminées, peu à peu, crainte du feu. » La ville de Reims ne dépensa pas moins de 16,000 livres en 1635-1638 et 25,000 en 1668 pour les désinfections et la reconstruction de ce que nous appellerions aujourd'hui des pavillons d'isolement.

M. Maldan a donné une très complète histoire de l'épidémie de 1668 dans le deuxième volume de la *Chronique de Champagne* (1837, p. 1 à 25).

Digitized by Google

A la fin de 1635, on a un moment l'espoir de voir s'éloigner l'affreuse maladie; mais survient une recrudescence en 1636 et elle dure jusqu'en 1638.

« La peste devait faire une nouvelle apparition à Reims trente ans plus tard. C'est dans cette épidémie de 1668, plus épouvantable peut-être encore que les autres, malgré l'*Avis pour s'en préserver* de Pierre Rainssant, que sont morts les chirurgiens Paget et Nicolas Colin, deux noms à inscrire dans le livre d'or de la médecine rémoise, à côté de ceux de Barbier, de Demanche, de Chabaud, etc.

« Pour finir sur une note moins sombre, et puisque le jour est à la poésie, je transcris un sonnet qui chante les louanges de S. Barbier et de J. Coustier.

« Sonnet sur le doctorat de M. Coustier :

Galien désireux ou plustôt envieux
D'ouyr les doux accords de ce fils de Latonne,
Qui d'un vers mieleux tes louanges entonne,
Voudroit bien repasser le fleuve stygieux.

Je l'ay ouy prier Charon l'audacieux,
D'une tremblante voix, luy disant qu'il s'estonne
D'ouyr si doux accents que ton Barbier resonne,
Et de voir Coustier plus sçavant que les vieux.

Les livres surchargeans d'un tas de commentaires
Et des glosses qui sont l'une à l'autre contraires;
Il en fasche Pluton. montrant que son manoir

Ne sera fréquenté de la trouppe mortelle
(Qui par médicaments deviendra immortelle)
Pourveu que tu prodigue à chacun ton sçavoir.

Par P. Le Comper.

« L'auteur est *Pierre Le Comper*, docteur-régent de la Faculté de médecine de Reims (1612-1649), le premier qui ait reçu le bonnet doctoral dans les écoles Antoniennes, et dont le portrait, peint en 1626, est conservé à l'école actuelle. O. G. »

* * *

François Godet, seigneur d'Omey. — Nous possédons dans nos archives une pièce curieuse : c'est la plainte adressée à l'évêque de Châlons par un gentilhomme champenois, d'avoir été contraint d'entrer dans les ordres par son père pour complaire à sa belle-mère. François Godet était le fils aîné de François Godet, écuyer, seigneur de Saint-Quentin-sur-Coole, Vaugency, Fontaine, Visigneul, conseiller à la Cour des aides de Paris, puis en 1569, correcteur à la Cour des comptes, et de Marguerite Molé, fille de Nicolas, seigneur de Juvansigny, conseiller au Parlement, qu'il avait épousée le 22 novembre 1547. M. d'Omey se remaria le 13

Digitized by Google

avril 1562 à Marie de Nouveau, fille d'un secrétaire du roi et mourut le 29 septembre 1578, ayant eu de son second mariage un fils qui continua la lignée et fut trésorier général en Champagne et deux filles, l'une religieuse à Notre-Dame-des-Champs, l'autre unie en 1597 à Jean Le Febvre, seigneur de Villers-au-Bois, receveur des tailles à Châlons.

M. d'Omey gagna son procès, car nous le voyons en 1589 capitaine d'une des quatre compagnies d'infanterie levées à Châlons pour soutenir la cause royale; il y mourut le 29 novembre, sans avoir eu d'enfant de sa femme, Jeanne de Courtil. B.

A Monseigneur L'évesque, comte de Chaalons, pair de France, ou Monsieur son vicaire-général.

Supplie très humblement François Godet, sr d'Omey, et Vaugentian qui estant mis en ung colége de larchevesché de Paris, aagé de seize à dix-sept ans seullement, il en fut retiré par deffunct Mre François Godet; son père, conseiller du roy et correcteur ordinaire en sa Chambre des comptes à Paris, et ce par la suasion et induction de feue damoiselle Marie Denouveau, sa femme, belle-mère dudict suppliant, et envoyé en la ville de Chaalons en la maison de feu noble et vénérable personne Mre Jacques Godet, son oncle, vivant prestre, grand archidiacre, chanoine en l'église dudit Chaalons et de la Sainte-Trinité audict Chaalons, curé de l'église parochialle de Lespine au diocèse de Chaalons, en intention de obtenir pour le suppliant, à la prière et poursuitte de son dict père induit par ladicte de Nouveau, sa seconde femme, lesdicts bénéfices, comme depuis il auroit obtenu, pensant par ladicte damoiselle par tel moyen enrichir les enffans d'elle et dudict Godet son mary, au préjudice dudit suppliant et autres enfans du premier mariage dudict Godet; et se voulant ladicte damlle plus amplement asseurer pour l'advancement de ses dicts enffans faict telles poursuites que ledict suppliant auroit esté astrainct de prendre son gré et vouloir non seulement les ordres de acolite, mais aussi les ordres de soubs diacre et diacre, et attirer à elle et à ses enffans le bien patrimonial dudict suppliant, fils aisné en la maison de son dict père, lequel ordre de diacre il avoit esté tellement pressé et contraint par son dict père que estant devant vostre prédécesseur évesque, il seroit tombé en tel anéantissement et débilitation de son corps par la malladie qui le pressoit dès lors et auparavant; et prevoiant le danger où il se mettoit, qu'il avoit esté par deux ou trois fois contrainct de se retirer de la présence dudict sr Evesque; et finalement reprehendé par son dict père avec menasses et colère qu'il avoit contre son vouloir receu ledict ordre de diacre, aagé lors seullement de dix-neuf à vingt ans, sans considération de ce qu'il faisoit, aiant toujours intention de se faire dispenser dudict ordre sitôt que l'occasion s'en présenteroit : aussi na il pour effect exécuté ladicte

Digitized by Google

charge ny des bénéfices dont il avoit esté pourveu par les moyens que dessus, et autres qui depuis luy ont esté confiés. Ce quil auroit déclaré advant le decès dudict feu Mre François Godet son père et auparavant. Ce considérer, Monseigneur, que ledict suppliant pour la nécessité qu'il a eu d'obeyr à sondict père, n'a peu obvier à telles entreprises et empescher ladicte promotion ès dicts ordres de soubs diacre et diacre, il vous plaise de Vostre Bénignité et Paternité chrestienne à remettre ledict suppliant en tel estat quil estoit auparavant la susception desdicts ordres en déclarant non astrainct aux dicts veulx et ordres non plus quil estoit auparavant la reception d'iceulx, et aux offres quil faict dès à présent de affirmer le contenu de ladicte requeste véritable et d'en faire preuve si besoing est, et vous ferez bien et justice. GODET.

Renvoi de ladicte à l'official de la Cour épiscopale pour informer de l'affaire, le 6 juin 1583.

***

LISTE DES ANOBLISSMENTS ENREGISTRÉS DANS LES REGISTRES AU BUREAU DES FINANCES DE CHALONS

Le Blanc, Henri, sr du Plessis, 1635, conf. 1658.
Arnoult de Frémont, capitaine, 1660, conf. 1668.
De Roussin, capitaine, 1660.
Prudent de Villers (Sézanne), 1663.
Vuasselin, capitaine, 1668.
Collot du Quesnay, 1674.
Frizon, 1684.
Coulon, commissaire de l'artillerie, 1687.
De Recicourt, major de cavalerie, 1687.
Colin de Lisle, brigadier aux gardes du corps, 1687.
De Vaux, garde du roi, 1704.
Berthelier (Troyes), 1704.
Neret, 1704.
Potra (Troyes), 1704.
Lévèque de Vandières, 1704.
Baillot (Troyes), 1704.
Billet, trésorier, 1705.
Dermouts de Faurecourt, 1720.
Veron de Farincourt (Langres), 1721.
Favart (Reims), février 1722.

***

FAMILLE AUBERTIN, de Sainte-Menehould.— Vieille famille qui aurait eu pour auteur Hector, écuyer, seigneur de la Roche, capitaine d'une compagnie de chevau-légers au xve siècle. Son petit-fils aurait été capitaine de Château-Renaud en 1495, et demeurait à Somme-Vesle avec sa femme Jacqueline de Savigny. Lors de la Recherche de la

Digitized by Google

noblesse par Mgr de Caumartin, en 1668, les actes produits furent cependant argués de faux et la qualification de noble y aurait été substituée à celle d'honorable homme. Denis Aubertin était, en 1512, marié à Marguerite Cauchon, et garde des sceaux de la prévôté de Sainte-Menehould en 1541 : son fils lui succéda en 1565 et épousa une Lhoste, d'où naquit Claude Aubertin, conseiller au baillage de Vitry, qui mourut en 1608 marié à un Hoccart. Il laissa : Christophe, grenetier au grenier à sel de Sainte-Menehould, dont : François, capitaine au régiment Dampierre en 1653 ; Louis, seigneur de Woillon, succéda à son père et continua la lignée ; Madeleine épousa François Baillet, seigneur de Planches ; — Claude, seigneur de Jonchery ; — Nicolas, seigneur de Souain, Jonchery, lieutenant-général au baillage de Châlon, épousa vers 1614 Madeleine Beaugier, fille de Edme, conseiller-enquesteur au baillage du Vermandois, et de Madeleine de Watronville, d'où naquit une fille mariée le 4 mars 1666 à François d'Espinoy, baron de Songy, capitaine de chevau-légers : leur fils aîné, dit le comte d'Espinoy, mestre de camp du régiment Villars, chevalier de S. Louis, mort en 1736, épousa le 16 mars 1731 Louise de Lannoy, fille du comte de Lannoy et de la princesse Louise de Furstemberg. De cette union naquit, en 1733, Renée de Lannoy, mariée le 1er février 1755 à Jean-Baptiste Thomas, marquis de Pange, morte en 1780, arrière-grand-mère du marquis de Pange, actuellement chef d'escadron d'artillerie.

***

L'hotel de l'Intendance de Chalons. — L'hôtel de l'Intendance de Châlons, actuellement hôtel de la Préfecture, est certainement un des monuments civils les plus parfaits qui aient été construits à la fin du règne de Louis XV. Il nous a paru intéressant de relever les dépenses qu'il a occasionnées, d'après les comptes conservés aux archives départementales et de noter ce qui est particulièrement relatif aux travaux artistiques qui y ont été exécutés.

Une maison existait rue Sainte-Croix, au coin de la rue Saint-Martin, ayant sa façade interrompue par le logement du commandeur de La Neuville-au-Temple. Elle appartenait à Antoine Paris, écuyer, qui la vendit, le 14 juin 1720, pour quatorze mille livres au comte d'Argenson, garde des sceaux, lequel la céda, le 28 septembre 1730, à M. Papillon d'Auteroche, président-trésorier de France à Châlons, lequel la louait à l'Intendant.

Ce bâtiment, dépourvu de toute valeur au point de vue de l'architecture, présentait un corps avancé avec deux parties en retraite, dont l'une terminée par un pignon : il n'était ni commode, ni surtout suffisant pour un haut fonctionnaire appelé à recevoir souvent des souverains, Châlons étant sur la route d'Allemagne à Paris. En 1754, on commença à s'inquiéter d'une reconstruction totale. Le 3 septembre 1756, M. d'Auteroche vendit son immeuble à l'État pour 40,000 livres, « ayant toujours été

Digitized by Google

possédé en franc-alleu et chargé seulement d'une rente de 22 livres 10 sols au profit du chapelain du château de Cernon », qui fut régulièrement désintéressé. Il fallut en outre acheter successivement divers autres immeubles pour agrandir l'emplacement; décider le commandeur de La Neuville à abandonner son logis, ce qu'il fit après beaucoup de difficultés, moyennant deux fermes, sises à Saint-Etienne-au-Temple, acquises du sr Courtalon au prix de 3,700 livres (1er août 1760); une petite maison cédée en 1766, par Pierre Menil pour 6,760 livres, d'autres constructions élevées sur l'emplacement de l'ancienne Monnaie, etc. La ruelle dite de la Monnaie, séparant l'hôtel du couvent de Sainte-Marie fut supprimée par décision du bureau des Trésoriers de France, du 14 novembre 1764; une autre en revanche fut ouverte, ou du moins rendue plus praticable à l'extrémité opposée.

Les travaux furent commencés en 1758 et la direction en fut attribuée à M. Le Gendre, inspecteur général des ponts et chaussées en Champagne, remplacé en 1770 par M. Colluel — qui fit bâtir le théâtre l'année suivante. La construction dura quatorze ans — jusqu'en 1771 et le résumé du compte général s'élève à la somme de 643, 765 livres, 13 sols, 7 deniers, ainsi divisée :

Démolition	1.378	livres.
Fouilles de terre, maçonnerie	247.562	
Couverture	10.088	
Plomberie	14.791	
Ferblanterie	1.415	
Plafonds, cloisons	12.420	
Marbrerie	6.087	
Menuiserie	68.009	
Vitrerie	7.111	
Peinture en impression	37.918	
Au sr Villetard pour toisé de la dite	610	
Ferrure	31.458	
Sculpture	9.131	
Boisseaux de terre cuite *(sic)*	52	
Cuivrerie	1.158	
Clouterie	1.123	
Pavage	4.300	
Hollandage au jardin	3.823	
Pour les jardins	8.214	
Dépenses diverses	8.323	
Passage de la Reine	1.920	
Dépenses particulières *(sic)*	3.153	
Miroiterie	26.842	
Tables de marbre	3.739	
Tableaux	2.942	
Systèmes *(sic)*	200	
Poëles de fayence	2.000	

Digitized by Google

Pompes	412
Passage du roi de Danemarck.	1.959
Passage de la Dauphine.	16.496
Dépenses diverses	13.693
Ebénisterie.	4.584
Achat de maisons.	25.387
10 0/0 à l'entrepreneur et intérêts. . .	41.230
Honoraires du sr Le Gendre.	22.013
Au sr Peletier, conducteur des travaux de 1767 à 1770.	400
Tracés généraux de toisé.	3.000[1]

Les maîtres ouvriers employés furent : Dubois, sculpteur, poëlier à Paris; Chevalier, miroitier à Paris; Cornu, marchand de bois à Vitry; Bovet, plombier à Reims; Berthélemy, sculpteur sur bois à Paris; Presle, peintre du roi à Paris, peintre en bâtiments; Pestiaux, marbrier à Pontavert; Laval, menuisier à Reims, Fixon, sculpteur à Paris. Le dossier constate que les paiements furent longs à faire; il est rempli de lettres de plaintes douloureuses et de réclamations aiguës; en 1779, tout n'était pas encore réglé. Presle avait encore 10,067 livres à recevoir en 1769; « le désespoir où je suis, écrit-il, contraindroit à romper les bornes de la délicatesse où jusqu'à présent m'a retenu mon caractère... » La veuve de Berthélemy, le 25 janvier 1776, ne dissimulait pas qu'elle était dans un état de pauvreté qui ne lui permettait plus d'attendre; Dubois réclamait en 1775; Chevalier, en 1780.

Nous avons retrouvé dans une liasse une pièce particulièrement intéressante au point de vue artistique. C'est l'original du traité passé entre M. Le Gendre, le 14 février 1765 et Jean-Simon Berthelemy, élève de l'Académie de peinture, pour l'exécution des tableaux du palais. L'artiste s'engageait à exécuter :

Pour la chambre de l'Intendant, au rez-de-chaussée, deux pastorales, au-dessus de la cheminée et en face, « genre Boucher », à 60 livres l'une; plus deux « en gaze », représentant des enfants et des guirlandes, au même prix.

Pour le cabinet de travail, deux tableaux : la Paix (Numa Pompélius fesant bâtir le temple de la Paix), la Libéralité (Auguste et les chevaliers romains), à 80 livres l'un.

Salon au premier étage, cinq dessus de portes; quatre représentant les Saisons; le dernier en face des fenêtres, représentant les Passions (le vin, le jeu, l'amour, l'ambition), à 80 livres l'un.

1. Le corps compris entre le corps principal à la rue actuelle de Jessaint a été bâti en 1846 et 1847.

L'hôtel renfermait une salle pour jouer la comédie, munie de tout son mobilier, dont une partie existe encore, croyons-nous, dans quelque coin du grenier.— Et une chapelle où l'évêque autorisa la célébration de la messe, par décret du 9 août 1769, sauf aux six grandes fêtes et à la Dédicace.

Digitized by Google

Chambre de l'Intendant : deux dessus de portes cintrés ; deux au-dessus de la cheminée et en face ; les quatre heures de jour : l'Aurore (le temple de Memnon), Midi (Apollon et Daphné), le Soir (Apollon rentrant au sein de Thétys) ; la Nuit (Diane et Endymion), à 80 livres l'un.

Boudoir : dans la niche ovale, un tableau représentant la Curiosité (Psyché et l'Amour endormi), 100 livres.

Ces toiles devaient être soumises, avant d'être reçues, à l'approbation de Hallé [1]. Mais Berthélemy [2] repassa presque aussitôt son traité, avec l'approbation de M. Le Gendre, au peintre Godefroid, qui fut chargé d'un tableau de plus, la Politique arrêtant la guerre. De plus encore, il exécuta quatre tableaux faits à l'occasion du passage de la Dauphine, en 1770. En 1779, on lui devait encore les 400 livres stipulées à cet effet.

1. Noël Hallé, 1711-1781, membre de l'Académie de Peinture, surintendant des Manufactures de Tapisseries, directeur de l'Ecole de Rome.

2. Simon-Jean Berthélemy, né à Laon, 1743-1811 : élève de Hallé, peintre estimé. Il y a dans l'église Notre-Dame, de Châlons, une Assomption peinte par lui.

Le Secrétaire Gérant,

LÉON FRÉMONT.

Digitized by Google

REVUE

DE

CHAMPAGNE

ET

DE BRIE

HISTOIRE — BIOGRAPHIE
ARCHÉOLOGIE — DOCUMENTS INÉDITS — BIBLIOGRAPHIE
BEAUX-ARTS

TOME VINGT-DEUXIÈME

ONZIÈME ANNÉE — DEUXIÈME SEMESTRE

ARCIS-SUR-AUBE
LÉON FRÉMONT, LIBRAIRE-ÉDITEUR
Place de la Halle

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DE

CHAMPAGNE

ET

DE BRIE

HISTOIRE — BIOGRAPHIE
ARCHÉOLOGIE — DOCUMENTS INÉDITS — BIBLIOGRAPHIE
BEAUX-ARTS

Honorée d'une Souscription du Conseil Général de la Marne

PRIX DE L'ABONNEMENT 12 FR. PAR AN

ARCIS-SUR-AUBE
LEON FRÉMONT, IMPRIMEUR-EDITEUR
Place de la Halle
Et chez tous les Libraires des deux Provinces
1887

Janvier 1887. — Septième Livraison. — Onzième année.

Digitized by Google

SOMMAIRE DE LA SEPTIÈME LIVRAISON

DE LA ONZIÈME ANNÉE

De Gourjault	Le Prieuré de Saint-Thiébault de Château-Porcien	5
J. Villette	Un Duél à Sedan en 1629	23
G. Hérelle	Répertoire général et analytique des principaux Fonds anciens	32
E. de B.	Une Châlonnaise oubliée	40
Nécrologie	M. Alfred Nancey. — M. Jean Hubert. — M. Bonnedame. — M. le comte de Liniers. — M. Lundy. — M. de Roys. — S. Em. Mgr Caverot	5[illegible]
Bibliographie	Mémoires de la Société académique de l'Aube. — Promenades d'un Touriste dans l'Arrondissement d'Epernay. — Almanach de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes. — Histoire anecdotique de la Guerre de 1870-71	3[illegible]
Mélanges	Les Monuments de Troyes	[illegible]

AVIS

Nous ferons présenter les Quittances de la **REVUE**, par l'entremise de la Poste, à partir du 28 **Février**.

Les Epreuves doivent être retournées dans *un délai* ***MAXIMUM*** *de huit jours*. Passé ce délai, les Corrections sont faites d'office et il est passé outre.

Digitized by Google

REVUE

DE CHAMPAGNE ET DE BRIE

Digitized by Google

Arcis-sur-Aube. — Imprimerie Léon FRÉMONT.

Digitized by Google

REVUE

DE

CHAMPAGNE

ET

DE BRIE

HISTOIRE — BIOGRAPHIE
ARCHÉOLOGIE — DOCUMENTS INÉDITS — BIBLIOGRAPHIE
BEAUX-ARTS

TOME VINGT-DEUXIÈME

ONZIÈME ANNÉE. — DEUXIÈME SEMESTRE

ARCIS-SUR-AUBE
LÉON FRÉMONT, IMPRIMEUR-ÉDITEUR, PLACE DE LA HALLE

1887

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DE

CHAMPAGNE ET DE BRIE

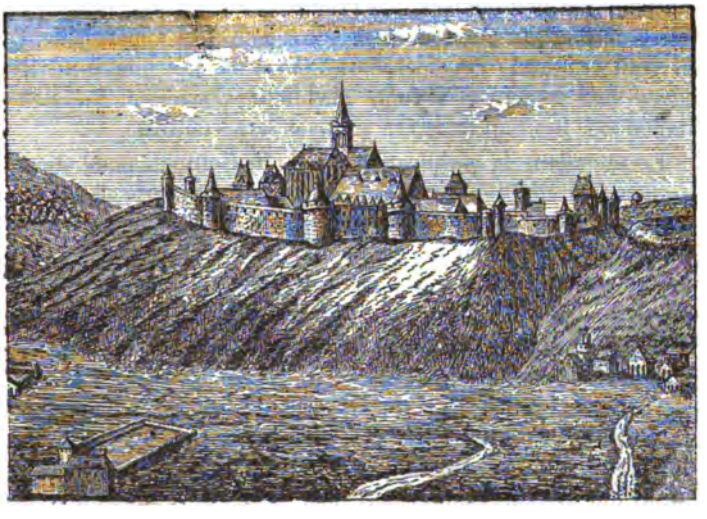

LE PRIEURÉ DE SAINT-THIÉBAULT

DE CHATEAU-PORCIEN

Parmi les fonds d'archives inexplorés jusqu'à ces derniers temps, il en est peu qui offrent plus d'intérêt pour l'histoire des localités du département des Ardennes que celui de la province de Luxemboug déposé à Arlon.

C'est là, en effet, que se trouvent les archives de l'abbaye de Saint-Hubert, celles de l'abbaye d'Orval et du prieuré de

Digitized by Google

Muno. En publiant le cartulaire d'Orval, le R. P. Goffinet S.J. a rendu un grand service à ceux qui voudraient s'occuper de l'histoire de l'ancienne prévôté d'Yvois, sur laquelle les documents sont assez rares.

En publiant, comme il va le faire prochainemunt, le cartulaire de l'abbaye de Saint-Hubert, il apportera une contribution très-importante à l'histoire de diverses parties du département.

Les possessions de Saint-Hubert en Champagne étaient anciennes et nombreuses ; les prieurés de Prix, de Saint-Thiébault de Château-Porcien et d'Evernicourt lui appartenaient. Il avait des droits considérables à Givet et sur quelques villages environnants ; Noyers, Thelonne, Cheveuge, Nouvion-sur-Meuse figurent dans ces archives importantes.

En attendant la publication du R. P. Goffinet, nous allons donner une analyse sommaire du fonds du prieuré de Saint-Thiébault de Château-Porcien ; elle a été faite avec une grande exactitude par un moine de l'abbaye, les chartes originales, généralement très-bien conservées, sont jointes aux dossiers. Nous joindrons à cette énumération un peu aride quelques lettres intéressant à divers titres nos localités.

Si l'on en excepte quelques chartes publiées par D. Morlet et D. Bertholet, les titres de ces prieurés étaient peu connus. D. Pelletier, dans une lettre datée de Chatrices le 14 novembre 1738, adressée à M. Mathieu, subdélégué à Sainte-Menehould, lui avoue qu'il en connaît fort peu de choses. Quoique il ait publié la vie de saint Thiébault, à Paris, chez Ruinart, en 1729, il pensait que la paroisse et le prieuré ne faisaient qu'un ; erreur que M. Mathieu lui signala. Ils ne connaissaient ni l'un ni l'autre les archives de l'abbaye de Saint-Hubert, et ce n'est qu'en 1772 que D. Jérôme André rassembla les titres relatifs aux prieurés de l'abbaye. Ce travail, destiné aux religieux, resta manuscrit.

O. DE GOURJAULT.

FONDATION DU PRIEURÉ SAINT-THIEBAULD

Le Comte Roger, inspiré de Dieu, ayant fait bastir vne Eglise et vne Celle sous l'inuocation du glorieux confesseur St Thiébauld, dans vn faubourg de sa ville de Chasteau Porçien, il en mit en possession les Abbé, Religieux et Conuent du Monastere de St Hubert lan mil octante sept.

Digitized by Google

Et affin d'inuiter les dits Religieux à rendre leurs services à Dieu avec plus d'allégresse, il leur donna pour la dote et fondation de de la dite Celle vn certain triage sur lequel l'Eglise estoit bastie, commençant de l'hostel Dieu proche le grand pont et continuant le long du milieu de la grand'rüe jusques à la porte de Morteauë, comprenant toute l'estendue qui est vers l'orient entre le milieu de la dite grand' rue du pont et la riuière qui coule derrière l'Eglise et la Couture. Ce qui a esté appellé le ban de Saint Thiébauld.

Et pour faire le détail de la donation dudit ban, il donna tout, sans se rien reseruer, auec tous ses appendices, auec tous cens, tous droits et toute justice auec les terres, prez, bois et vignes que tenoit Godeslarus fermier, avec les moulins situés proche le grand pont, le four bannal, vne foire chasque année, le stellage et mesurage de tous les grains vendus sur le dit ban, et la maison du stellage royé l'hostel Dieu.

Toutes lesquelles choses il nomma le fief l'Abbé, qu'il affranchit t fit libre de toute subjection, charge et seruitude.

Excepté que chasque abbé ou son commis sera obligé de prester vne fois seulement à chasque seigneur le serment de fidélité en reconnoissance de la donation.

A charge aussi que les Religieux commis en la dite Celle diront de grand matin les dimanches la messe des Chasseurs lors qu'ils en seront requis et non autrement. Et pour cela les Comtes de Porcien sont obligés de donner tous les ans vne pièce de vin de Reims.

Que si les Religieux acquêrent quelques biens, il veut qu'ils soient libres et exempts de toutes dismes, terrages, impositions ou assises et de toutes charges.

Et enfin il assujetit le Comte de Porcien à vn cens annuel de dix sols parisis envers l'Eglise St Hubert comme à Dieu mesme.

Ladite donation a esté faite par le comte Roger, en la présence et avec l'approbation de Raynold archeuesque de Reims, d'Albert comte de Namur, et des autres nobles qui ont signé le protocole ou minute qui est demeuré ès archives de l'archevesché de Reims comme dit le Cantatorium.

L'original de ladite donation est en parchemin, mais le scel est rompu.

Le Cantatorium qui est un liure escrit en parchemin en caractères très anciens, rapporte que le Comte Roger auroit eu dessein de bastir vn monastère considérable, et ayant commencé par l'Eglise St Thiébauld il luy donna quelques possessions, mais ne put acheuer son dessein. Et puis il adjouste que ladite fondation a esté approuuée et signée par Raynold archeuesque de Reims et qu'elle est conseruée ès archiues de l'Eglise métropolitaine, mais elle ne s'y trouve plus à présent.

Digitized by Google

Bulle de Lucius 3, de l'an 1183, par laquelle il confirme la fondation du prieuré de St Thiébauld en ces termes. In archiepiscopatu Remensi, Cellam Sti Theobaldi ante castrum Porcense cum vniuersis appendiciis suis, molendinis, pratis, silvis et cum ipso suburbio et banno ipsius suburbii, et furno bannali et censu et vniverso iure et telonis nundinarum quæ ibi sunt in ipso festo Sti Theobaldi, quod contulit Ecclesiæ vestræ comes Rogerus.

Bulle de Cœlestin 3 de l'an 1192 par laquelle il confirme au prieuré St Thiébauld les maisons de Remaucourt de Gans et de la Follie, le four, le moulin et le bourg St Thiébauld et le stellage. Et outre ce exempte ledit prieuré des dismes pour les terres labourées par nos mains et à nos frais. Led. titre est en parchemin auec un seel de plomb. mais le caractére est presque effacé.

Confirmation de la fondation du prieuré de St Thiébauld faite en forme de sentence par Philippe de Croy comte de Porcien lan 1524, par laquelle il déclare le procureur fiscal atteint et convaincu de concussion, et aduoüe, ratifie et confirme la fondation en toutes ses parties et circonstances, sçauoir toutes justices dans le ban St Thiébauld auec tous les droicts y annexés, deux muids de froment et vn de seigle sur les moulins de Chasteau, le four bannal, la foire la veille St Thiébauld, le stellage et la maison du stellage, la pièce de vin de Reims pour la messe des chasseurs, les dix sols parisis pour le denier à Dieu du Comte de Porcien, et l'exemption d'assises et de toutes charges, excepté ladueu et reconnoissance de la fondation que les Religieux sont obligés de faire seulement au changement des Seigneurs. Le titre est en parchemin avec vn sceau.

Bulle dvnion des prieurés passée à Rome, dans laquelle le prieuré de St Thiébauld est compris en datte de 1561.

Placet et consentement du Roy et enterinement de lad. vnion des prieurés en date de 1562.

Sentence dvnion du prieuré de Chasteau au monastere de St Hubert fulminée et omologuée par Messieurs de Reims en datte de 1564.

Sentence definitive pour l'vnion des prieurés rendue à Reims contre le prince de Portien l'an 1587 par les délégués de l'archevesque.

Arrest du parlement confirmatif de ladite vnion contre les Bernier, demandeurs, et le prince de Porcien, interuenant en datte de 1618.

(Les Bernier étaient les créanciers des Croy et firent saisir leurs immenses domaines.)

L'EGLISE DE ST-THIÉBAULD DE CHASTEAU PORÇIEN

L'église de St Thiébauld appartenoit jadis au prieuré de St Thiébauld, comme il appert par le titre de sa fondation cy deuant rap-

Digitized by Google

porté, et se peut recueillir par les titres suiuants, laquelle a esté accordée aux habitants de Chasteau à diuerses fois, à certaines conditions.

Extraict dvn dénombrement du Comté de Porcien rendu au Roy par Anthoine de Croy, comte de Porcien, le 20me octobre 1459. En marge du 1er feuillet verso qui est la correction est escrit. Item sur l'article là où il est dit. Item le Donjon, s'est trouvé par l'information que aud. Chastel y a vn prieuré de moines noirs fondé de N. Dame membre dépendant de St Nicaise de Reims, lequel prieuré naguère de l'authorité du pape et archeuesque de Reims et du consentement dudit abbé de St Nicaise, a esté translaté ensemble la cure de ladite ville qui estoit en l'église dudit prieuré, en l'église et prieuré de St Thiébauld qui est en ladite ville en bas, membre dépendant de l'Eglise et Monastère de St Hubert d'Ardenne. Et sont lesdits deux prieurez vnis soubs le titre dud. St Thiébauld. Et n'est lad. Eglise de N. Dame q'vne chappelle de déuotion. Et tous les édifices qui y appendoient estre aud. Chastel, appartiennent de présent au Comte, lequel en a fait récompensation à lad. Eglise de St Nicaise. Led. extrait se trouuera au coffre des chartes de Porcien, lequel est entre les mains des officiers de la Justice de Château.

Dicy se voit que le prieuré N.-Dame auec la cure ont esté vnis au prieuré de St Thiébauld de lauthorité du pape et de l'archeuesque de Reims et du consentement de l'abbé de St Nicaise.

Transaction faite entre l'abbé et conuent de St Hubert, et les habitants de Chasteau par laquelle nous leurs cedons nostre chœur et croisées auec les cloches et clocher ; Nous reseruant le droit de chanter nos messes et seruices au maistre autel et par toute l'Eglise, de faire l'office ou chanter la messe et les vespres le iour St Hubert, et d'avoir seuls toutes les offrandes de ce jour par toute l'Eglise pour marque de souuerainneté, la moitié des enterrements qui se feront dans lad. Eglise, l'vsage des cloches et autres droits accordés par les habitants sans estre tenus ou obligés à l'aduenir d'aucune réparation dans le corps de ladite Eglise en datte de 1488.

SEIGNEURIE ET JUSTICES DU BAN ST-THIÉBAULD, AUEC LES DROITS ET CENS EN DEPENDANS

Le prieuré de St Thiébauld a joui de la seigneurie et de toutes justices sur le ban dud. Thiébauld depuis sa fondation jusques à l'année 1567. Car encor bien que le procureur fiscal de Chasteau Porcien aye tasché de nous brouiller l'an 1524, et mesme d'assujetir le prieuré à vn relief annuel, toutefois son entreprise autant injuste que déraisonnable tourna à sa confusion. D'autant que l'Abbé et Convent de St Hubert l'ayant tiré en cause par Requeste pardeuant Philippe de Croy Comte de Porcien il fut déclaré atteint de concussion par ledit Comte et son Conseil, et les Religieux

Digitized by Google

conservés et confirmés dans tous les points et circonstances de la fondation et notamment de toutes justices.

De mesme quoy qu'il paroisse, tant par les sentences de mainleuée du 5 et 28 januier 1568 comme par celle renduë par Simon Balocier rapportée dans celle que le Prince de Porcien ou ses officiers ayent voulu faire quelque entreprise par saisies sur les droits du prieuré et sur la justice, néantmoins ledit prieuré fut maintenu et conserué en iceux et en toutes justices, tant par ladite sentence rendue par ledit Balocier le dernier auril 1529 en faveur de D. Ponce de Malmedy, administrateur dudit prieuré qui defendoit courageusement ses droits, que par celle du 28e janvier 1568.

Mais cette religieuse et généreuse liberté à soustenir les biens de la Religion luy couta la vie qui luy fut rauie auec Anthoine de la Glizeulle son confrére par les hérétiques caluinistes auprés de Launoy par le plus horrible meurtre qu'on puisse s'imaginer, l'onzieme décembre 1567. Et cela, comme l'on croit, par ordres du Prince de Porcien hérétique, qui les auroit fait chasser du prieuré St Thiébauld.

Depuis lequel temps tous les biens et droits du prieuré ont tombé dans une confusion deplorable. Et il y a grande apparence que le prince dans vne si horrible catastrophe s'en est emparé d'vne partie et donné partie à ses fauoris, puisque depuis ce temps là, non seulement l'exercice de notre justice a cessé, mais mesme elle a esté entièremeut supprimée, nous ayant premiérement remis à vne moyenne et basse justice sans exercice d'icelles, en aprés à vne justice fonciére seulement et encor auec vne charge honteuse de releuer tous les ans, premiérement dans vn paste ou banquet débordé et plein de désordres, et apres la remise du paste, en donnant 14 ll. par an aux officiers du prince, en quoy consistoit tout le beau relief, duquel ils dressoient vn acte ridicule ; de sorte que par une infinité de saisies et vexations nous estions obligés chasque année de releuer nostre justice, sans auoir autre justice que le nom d'vne justice foncière ; et cela contre la coustume generalle de la France, contre la nature des fiefs, et positivement contre nos titres de fondation et confirmation.

En mesme temps notre droit de trois muids sur les moulins a esté perdu, lequel est demeuré entre les mains du prince à qui les moulins appartenoient pour lors ; lesquels ayant esté vendus aux Vicomtes de Coole enuiron lan 1578, sans charger le contrat de lad. redeuance. Du temps que Bernier prieur intrus jouissoit du prieuré ledict Bernier a negligé par malice de conserver nostre droit, d'autant qu'il estoit nepueux des Vicomtes de Coole et qu'il estoit asseuré de se voir bientost obligé d'abandonner le prieuré. De maniére que nous avons esté forclos de notre droit premiérement par l'vsurpation du prince, et par aprés par la connivence et mauvaise foy dudit Bernier prieur intrus. Et enfin par la timidité de nos Religieux qui rentrant dans le prieuré n'ont ozé réclamer ou

Digitized by Google

faire des poursuites de crainte d'aigrir les esprits, se croians assez heureux de se revoir en possession du prieuré et d'vne partie de ses biens.

En mesmes temps nos maison et jardins de Gans ont esté vsurpés avec quelques terres. J'ay appris d'vn ancien que le prince les avoit donnés pour récompense à vn favory. M. le Bailly Canelle les tient à présent et tombe d'accord qu'elles viennent de nous mais que son ayeul les a acquis.

La foire qui se devoit faire tous les ans la veille et le jour St Thiébauld a esté tellement supprimée qu'elle ne se faisoit plus que deux fois en sept ans « scauoir lorsque la feste dudit Saint tomboit le samedy ou dimanche.

La maison du Stellage a esté donnée par le mesme prince à Curaté son procureur fiscal, laquelle a passé par succession aux enfants. De sorte que Pierre Curaté, greffier au grennier à sel lan 1678, m'a dit que son pere l'auoit vendu il y auoit plus de cent ans. Et même notre droit de Stellage a esté confondu auec celuy dud. prince et en quelque façon aboly. Car encor bien que lan 1569 nos fermiers du Stellage ayent fait vne enqueste iuridique et contradictoire pour la conseruation ou restablissement d'iceluy, néantmoins elle n'a pas eu son effect, puisqu'après vn long procés il n'est interuenu aucunne sentence sur icelle, les fermiers du prince ayant dans vne contre enqueste produit autant ou plus de tesmoins que nous pour énerver la nostre, de sorte que le procés est demeuré indécis.

Apres la mort du prince nos Religieux ont bien tasché de se remettre ou conseruer en la possession dud. Stellage. Mais ce droit n'a plus seruy que dvne pepiniére de procés, les officiers et fermiers des princes nous layans tousiours contesté. Cependant plusieurs administrateurs n'ont laissé d'intenter plusieurs procés pour obliger les particuliers de le payer. Mais aussitost les princes interuenoient en la cause de nos habitans contre nous, et nous contre les princes lors qu'ils pressoient les habitans du ban St Thiébauld de le payer. De manière que notre Stellage depuis long temps ne valoit pas trois livres par an, n'y ayant plus que quelques vieilles gens de bonne conscience qui le payoient.

Les habitans de Chasteau profitant de ces contestations, principalement apres vne suspension de plus de trente ans, se sont déterminé par vn résultat de la Chambre et Corps de ville de refuser absolument ledit droit hors la halle. Et en effect, lan 1678, ils ont interuenu contre nous en vn procés intenté contre Jourland, et en vn autre intenté par Monsieur le Duc Mazarin contre Hasto, meusnier, soutenant qu'ils ne deuoient aucun Stellage hors la halle.

Voilà vn grossier crayon du piteux estat auquel estoit le prieuré lan 1678 lors qu'on a fait la transaction auec Mons. le duc Mazarin. Il y auoit plus de cent ans et dix que nous estions hors de la haute justice. Il y auoit enuiron 38 ans que nous estions destitués de la

Digitized by Google

moyenne et basse, et depuis l'an 1642 nous estions remis à vne seigneurie et justice fonciere seulement auec cette obligation onéreuse de relever tous les ans ladite justice et de payer aussi chasque année 14 ll. aux officiers au lieu du paste et banquet qui se faisoit auant la remise dud. paste.

TITRES CONCERNANS LA SEIGNEURIE ET JUSTICE DU BAN SAINT-THIÉBAULD

1. Le titre de la fondation rapporté cy dessus attribuant toutes justices.

2. Le Cantatorium rapporté cy dessus.

3. Le titre de la confirmation faite par Philippe de Croy rapporté cy dessus attribuant toutes justices.

Procès verbal fait à l'officialité de Reims pour lalignement des maisons et places enclauées dans l'enclos du prieuré et dvne vigne qui ont esté démembrées de la Seigneurie et du fief St Thiébauld pour payer une taxe de l'officialité et quelques debtes. D. Floribert a raquis les maisons sans sçauoir quelles venoient du prieuré et pour lesquelles on a payé 35 ans six quarts de froment d'assises par an.

Relief de la Seigneurie et Justice du ban Sainct Thiébauld fait par Oudard Chevalier admodiateur des biens du prieuré, attribuant moyenne et basse justice et il est en papier en datte de 1567.

Enqueste ou proces verbal de l'assassinat de deux Religieux du prieuré St Thiébauld fait par les gens du prince de Portien à cause qu'ils deffendoient les droits du prieuré, et ladite enqueste passée pardeuant la justice de Nouuion Porcien le 3me januier 1568.

Remise du paste ou banquet par Mesdammes Marie et Anne de Gonzagues princesses de Portien. Leurs lettres patentes sont en parchemin auec vn cachet en datte de lan 1642, à charge de continuer le relief pour la justice.

Nota qu'auant la remise ou abolition dudit paste ou banquet on auoit accoustumé de releuer tous les ans le lendemain de Noël la Seigneurie et Justice du ban St Thiébauld dans vn festin que le prieur faisoit aux officiers de la justice du Prince, auquel se commetoient plusieurs desordres. Et la plus belle et essentielle formalité de ce relief estoit, qu'apres auoir pris du vin iusques à dessus les yeux, les sergents renuersoient la table pour signe que le prieuré n'avoit plus de justice, et puis ils la redressoient en signe de relief ou reprise d'icelle, de quoy mesme on dressoit vn acte ridicule. Le premier et plus ancien de ces actes (et comme je crois l'origine de tous les autres) est celuy de Cheualier fait sans commission apres l'assassinat de nos Religieux rapporté cy dessus.

Digitized by Google

DISMES DU BAN SAINCT THIÉBAULD

Le prieuré de St Thiébauld de toute ancienneté a droit de demy disme sur toutes les terres du terroir de Chasteau lors qu'elles sont labourées par les habitants du ban St Thiébauld : Et la coustume immémorialle et prescrite a obtenu que le prieuré n'a ledit droit de dem, disme que lors que les cheuaux ou animaux de labeur sont levants et couchants sur ledit ban ; sur laquelle restriction plusieurs arrests ont esté rendus en faveur du prieuré.

Semblablement ledit prieuré a ioui du droit de *refert* (ce qui est aussi demy disme) dans toutes les terres des terroirs contigus ou ioignans au terroir de Chasteau lors que lesdites terres sont labourées par des laboureurs ayans leurs chevaux leuants et couchants sur ledit ban.

Ainsi c'est dem, disme par tout ; mais on l'appelle specialement dem, disme lors qu'elle est leuée au terroir auquel l'Eglise est située, et refert ou rapport lorsquelle est leuée sur vn autre terroir contigu au terroir de l'Eglise.

Diuers extraicts des registres de la visite des Eglises du diocese de Reims disent tous que « Prior Sti Theobaldi percipit mediam partem decimarum omnium in suo banno. » En datte de 1570, 1571, 1572.

CENS ET SURCENS DE LA SEIGNEURIE DU BAN SAINCT THIÉBAULD ET DE SES APPENDICES

Le comte Roger a donné au Monastère St Hubert le Bourg et ban aujourduy nommé de St Thiébauld, avec tous cens et tous droits et avec tous ses appendices sans se rien reseruer par sa fondation.

Et encor bien que le titre ne particularise rien et ne fait aucune enumeration ni des cens, ni des appendices du bourg et ne déclare sur quelles maisons, place ou héritages ils estoient assis ou affectés, toutesfois il n'y a pas de doute qu'à la prise de possession du dit bourg, le comte ou ses officiers ont donné vne déclaration authentique et par détail de tous les droits et cens ou surcens tant des vns que des autres aux Religieux. Mais le mal est que ce titre ne se trouve plus.

Et de là vient qu'il y a plus de trente places, tant maisons, granges ou mazures que jardins sur ledit ban dont les propriétaires ne payent cens ni surcens se fondans tous sur la maxime : (Nulle seruitude sans titre), faute de quoy on ne peut les convaincre.

Il est pourtant certain que tous les heritages dudit ban doiuent cens, premiérement dautant que suiuant la maxime : Nulle terre sans Seigneur, nul Seigneur sans subject, nul subject sans seruitude. Or est-il que la moindre et plus douce seruitude est de payer vn même cens qu'on appelle autrement chef cens.

Digitized by Google

Secondement, dautant que toute la France a esté conquise et les terres departies entre les soldats ou delaissées aux habitans originaires reduits à l'esclauage tels qu'estoient la plus part de Chasteau et des enuirons, lesquels au comencement du Christianisme n'ont pas receu la liberté auec certains heritages qu'à charge de payer le chef cens pour reconnoissance de cette liberté, ou de tenir tel héritage par la libéralité du vainqueur, outre quoy ils payoient encor les assises et le terrage pour les terre labourables.

Les titres qui font mention des cens sont la fondation du prieuré, la bulle de Lucius 3, le Cantatorium, la confirmation de Philippe de Croy, la declaration de l'an 1571 et celle de lan 1618. Mais toutes ces piéces ne parlent qu'en général sans aucune spécification.

S'ensuivent les titres qui font quelque detail ou specification des cens.

Acte dvne donation de huict soulx parisis moins deux deniers et de deux chappons et demy affectés sur certaines maisons du bourg St Thiébauld spécifiées dans l'acte. Iad. donation faite par Walterius Nicar de Château Portien pardevant les officiaulx de Reims. En datte de lan 1269. L'acte est en parchemin auec vn seel.

THORAIN. — SURCENS OU PRECIPUT DEUB PAR LES FERMIERS DE THORAIN A LA DESCHARCE DES RELIGIEUX DE SAINCT MARTIN DE LAON

Lan 1164, Jean, premier abbé de St Hubert, a cédé et accordé aux Religieux de St Martin de Laon quantité de terres qui appartenoient audit prieuré St Thiébauld pour vn surcens annuel et perpétuel de dix setiers froment et deux setiers de febues livrés aux grenier dudit prieuré à la St Martin par les fréres ou fermiers de Thorain, et loriginal est en parchemin.

AUTRES CENS ET SURCENS DESQUELS ON NE JOUIT PAS

Le minage (minagium) du bourg St Jacque donné au prieuré par Wido, surnommé Pialard, et Joannes. Sans datte environ lan 1150.

Vn droit sur le moulin de Chantraine donné audit prieuré par Gerard de Condé avec une coulture située prés dudit moulin, et vne autre coulture dite à la Vigne, et encore une terre qui paye 3 sols p.

Gérard son fils a aussi donné 14 deniers de cens et six journaux de terre, et les fourages qu'on luy devait à Chateau Porcien.

Thiery surnommé (Fait moine) a encor donné audit prieuré vne part du jardin situé par delà la riviere d'Aixne qui devoit annuellement 2 s. 3 d. et 4 setiers de vin.

Lan 1145 ledit abbé Jean premier, auec le prieur de St Thiébauld, a accordé et cedé aux Religieux de St Martin de Laon vn

Digitized by Google

moulin appellé Cheterneis, situé sur le ruisseau de Linisuns, appartenant audit prieuré, à charge d'vn surcens annuel et perpétuel de 4 setiers froment et 4 setiers métillon payables à la St Remy, et l'original est en parchemin.

Thiery 3, abbé de St Hubert, a accordé vne piéce de terre aux fréres de la Ladrerie, à charge d'vn surcens annuel et perpétuel d'vn setier de froment payable à la St Remy au prieur de St Thiébauld en datte de 1234. Loriginal est en parchemin, le seau est perdu.

STELLAGE

Le prieuré de St Thiébauld auoit droit de stellage sur son ban, ce qui se voit par la fondation, les bulles de Lucius 3 et Cœlestin 3, et par la confirmation de Philippe de Croy et en a iouy quoy qu'auec beaucoup de deschet jusqnes à la transaction de lan 1678. Ensuivent les titres qui nous restent outre ceux cy dessus rapportés.

Le prieur de St Thiébauld a cedé et accensé à Jean Coqueau la maison du Stellage et dépendance d'icelle située au ban dudit St Thiébauld, à charge de rendre et payer la moitié de tous les profits prouenans du quartel dudit stellage et de payer annuellement 6 ll. parisis. En parchemin et en datte de 1396.

Permission en forme de bail ou remise du droit de stellage, rouage, chargeage, deschargeage, appartenant au prieuré moyennant 14 soulx par an. En papier en datte de 1579.

MOULINS DE CHASTEAU

Les moulins de Chasteau auec le four bannal ont appartenu au prieuré de St Thiébauld dez sa fondation, comme il appert par le titre primordial de ladite fondation, par les bulles de Lucius et Célestin 3 cy dessus rapportées.

Enuiron lan 1200 lesdits moulins auec la riviere et la pesche et ses dépendances ont esté donnés à surcens perpetuel par Wilheme abbé de St Hubert à Adam Brueris, à charge d'en rendre tous les ans audit prieuré trois muids de bled, sçauoir deux de froment et vn de seigle, plus de moudre tous les grains nécessaires pour l'vsage dudit prieuré sans prendre moulture, et à condition que ledit prieuré ne seroit obligé à aucunne réfection, et que lesdits moulins ne pourroient estre aliénés sans la licence et consentement de labbé dud. St Hubert et sauf son droit.

Lan 1236, Thiery 3, abbé de St Hubert, a consenti que Hugo fils dudit Adam Brueris rendroit lesdits moulins avec la riviére et la pesche à Jean Pain de Soile de Chateau Porcien, sauf ses droits et aux conditions et charge susdite. L'original est en parchemin auec deux cachets ou seaux.

Lan 1251, l'Abbé et Convent de Signy qui auoient acquis lesdits moulins, se sont obligés par lettres patentes envers l'Abbé et Con-

Digitized by Google

uent de St Hubert de satisfaire aux charges susdites. L'original est en parchemin auec le seel rompu.

Lan 1326, Gauché de Castillon, comte de Porcieu et connestable de France, s'est obligé vers l'Abbé et Convent de St Hubert de tenir lesdits moulins aux mesmes charges pour luy et ses successeurs. L'original est en parchemin, mais le seel est perdu.

Lan 1567, le Prieur et Religieux de St Thiébauld sont chassés du prieuré et assassinés en chemin par les gens du prince qui estoit partisan des rebelles et Huguenos. Depuis lequel temps, le prieuré a esté spolié d'une partie de ses biens et principalement de celuy de trois muids par la violence du prince et de ses officiers qui en ont vsé comme ils ont voulu pendant que led. prieuré estoit abandonné et entiérement désert apres vne si horrible catastrophe. Pendant lequel temps certains esprits brouillars profitans de l'occasion se sont fouré dans le prieuré par la conniuence du prince, et en ont iouy quelque temps, entre autres certains Geoffroy, Amé Bernier, Jules Cesar Bernier, lequel a voulu subroger Jean Jacques Bernier son nepueu; mais qui en a esté debouté et les Religieux restablis dans le prieuré par lvnion et sentence dvnion confirmées par arrest lan 1618 apres un long litige.

Or il faut notter que les moulins ont esté vendus par Philippe de Croy aux autheurs des Vicomtes de Coole et de Monsieur de Lonny lan 1598 ou 1599 sans charger le contrat de ladite redevence, et cela au plus fort du litige pour l'vnion des prieurés pendant que les Bernier neupueux de la maison de Coole jouissoient du prieuré comme prieurs intrus, lesquels par malice ont negligé de sopposer à ladite vendition pour conseruer notre droit, affin de favoriser leur maison principallement voyant qu'asseurement ils seroient obligés d'abandonner le prieuré puisque l'vnion estoit passée à Rome et la sentence de lad. vnion fulminée à Reims.

Cependant nous sommes forclos et hors dudit droit premierement par la violence du prince vsurpateur ; secondement, par la mauuaise foy des Bernier; troisièmement, par la négligence de nos Religieux qui n'ont pas reclamé estant rentrés dans ledit prieuré.

AUTRES CHARTES CONCERNANT LE PRIEURÉ ET LA CENSE SAINCT THIÉBAULD

Francois premier, Roy de France, prend en sa sauuegarde et protection toutes les personnes et tous les biens dud. prieuré. En datte de 1519.

Declaration par le menu des biens et reuenus du prieuré auec ses charges faite par D. Valerian de la Marche, en datte de 1571.

REMAUCOURT

Le susdit comte Roger a de plus donné audit prieuré de St Thiébauld la moitié du village et terroir de Remaucourt auec tous ses

Digitized by Google

appendices en terres, prez, bois, eaux, moulins, cens, surcens, seigneurie, ban, justice haute, moyenne et basse, et tous autres droits seigneuriaux auec quantité de familles, donnant l'autre moitié à l'Eglise St Bertau de Chaumont. En datte de 1087. L'original est en parchemin auec un sceau.

Accord fait entre les Religieux de St Hubert et ceux de Chaumont pour la seigneurie de Remaucourt, dans lequel il est dit que ce que les vns acquerront audit Remaucourt sera commun aux autres et partagé également en rendant la moitié des couts et des frais, suivant la volonté dud. comte Roger. Que le prez appartenant à St Thiébauld sera exempt de disme excepté vne petite partie contiguë des terres qui a esté réduite de l'agriculture en nature de prez. Et que le monastère dud. Chaumont payera annuellement au prieuré de St Thiébauld 40 soulx tournois. En datte de 1255... L'original est en parchemin.

IL FAUT NOTTER POUR LA FOLIE OU SAINCT FERIEUL (SAINT-FERJEUX)

Qu'il semble y auoir quelque contrariété entre les titres, dautant que Jean Ier dit (in instrumentis) q'vne certaine Dame nommée Candide a donné à St Thiébauld la quatrième partie de lalleu de St Ferieul, et auant elle vn certain Alemannus fils de Pierre Azopard avoit donné ce qu'il avoit aupres de St Ferieul en seruiteurs et seruantes et en terres. Or celuy cy estoit seigneur, lequel partout nous a donné sa part de la seigneurie qu'il avoit à St Ferieul. De mesme qu'vn autre nommé Héribert qui estoit aussi Seigneur s'ayant fait moine nous a aussi donné ce qu'il auoit auprés de St Ferieul. Et ainsi nous deuerions auoir pour le moins le quart à la seigneurie St Ferieul, supposé que lesdites donations se doivent entendre de ladite Seigneurie de St Ferieul.

Cependant nous n'y auons rien, exceptés quelques 20 den. de cens, cinq poulles et quelques autres droits en grains et deniers qui ont esté négligés et ne se reçoivent plus à présent, excepté le 5 poulles et 7 deniers. Tous lesquels cens et droits ne sont censés seigneuriaux puis que nous n'avons part à la justice.

Et qui plus est, la transaction faite avec Raus d'Herbigny, seigneur dudit St Ferieul, dit en termes exprés qu'il aura la haute et basse justice dans nostre maison de la Follie, ne faisant mention d'aucunne part que nous aurions eu à la seigneurie et justice dudit St Ferieul. D'ou s'ensuit que nous n'auons rien eu dud. St Ferieul admoins qu'on ne veuille dire qu'il a esté aliéné ou vsurpé, ou peutestre que ce que nous y avions a esté enueloppé dans ladite transaction quoy qu'elle n'en fasse mention.

Tout ce que dessus m'inuite de croire que les susdites donations rapportées par Jean Ier, faites à St Thiébauld, se doivent entendre de notre seigneurie de la Follie, de laquelle diverses particuliers nous ont donné leurs parts, de sorte que nous possedons le tout

Digitized by Google

d'vn quart qui auoit esté partagé, et duquel la haute et basse justice a esté retranché par la transaction. Mais il y a vne autre difficulté non moins espineuse que celle cy pour la maison de la Follie pour connoistre d'ou elle nous vient. Car d'vn costé Ermengarde nous donnant son titre de lan 1203, elle nous a tout ensemble donné toute sa maison de la Follie auec la moitié des biens de son mary. D'ailleurs nous avions vne maison à la Follie auant celle d'Ermengarde, puisque Celestin pape nous confirme la moitié de la Follie l'an 1192.

DISMES DE CONDÉ

Guido, clerc d'Avaux, a donné au monastere de St Hubert et au prieuré de St Thiébauld la part des dismes qui lui appartenoient à Condé, à charge de faire son anniuersaire solennel tous les ans. En datte de 1190. Loriginal est en parchemin.

Accord fait apres quelques procedures entre l'abbé de St Hubert et le prieuré de St Thiébauld en forme de sentence, par laquelle il est dit que lad. seigneurie de Remaucourt auec toutes ses dependances est du domaine du monastére de St Hubert, et qu'il en doit perceuoir les fruits et émolumens et mettre les officiers à l'exclusion dudit prieur. En datte de 1389.

Deux coppies de deux sentences extraictes d'vn registre de l'Abbaye de Chaumont et collationées par Benoistmont, Notaire Royal, lan 1633. La premiere rendue en faveur de l'Abbaye de Chaumont contre les Religieux de St Thiébauld qui pretendoient establir ou exiger quelques droits sur la terre de St Nicaise tenue soubs vn trecens annuel. Lad. sentence est sans datte, renduë par P. Adulphe, doyen de l'Eglise de Reims, et Baudouin, chanoine, commis et subdelegués par Thiébauld, Euesque d'Amiens, et deux autres abbés iuges, délégués par authorité apostolique.

Lautre, renduë par Drogo cellerier de Signy et par Ernoldus Blesensis pour le ban et justice de la terre de St Nicaise, située aupres de Remaucourt, et encor pour un certain viuier et siége du moulin, par laquelle le ban et la justice de ladite terre de St Nicaise, tenuë à cens par l'Abbaye de Chaumont, luy est adjugée à l'exclusion des Religieux de St Thiébauld. Et quant au viuier et moulin, telle part est adjugée aux moines de St Thiébauld à proportion de la part qu'ils auoient à la terre commune. En datte de 1188.

ACQUISITIONS FAITES A CHATEAU PORCIEN

Dom Jean de Dinant, prieur de St Thiébauld, a achepté deux piéces de vigne au terroir de Chateau situées au dessus des fallizes de la rue des Chiens, vendues par decret de justice et au nom du Comte de Porcien et en datte de 1349. L'original est en parchemin.

Dom Fisen, administrateur, a rachepté vne partie du jardin du

Digitized by Google

prieuré qui auoit esté vendue par décret pour les subventions accordées au Roy sur les Ecclesiastiques l'an 1588. Je l'ai retiré des mains de l'adjudicataire l'an 1632.

Dom Floribert a achepté trois maisons contiguës au jardin du prieuré lan 1649. Nota qu'elles auoient esté allienées lan 1569 pour les subventions.

Par la transaction rapportée cy dessus, Mons. le duc Mazarin nous a donné et cedé un muid ou douze jours de terre labourable lieudit le Mont Isleau et enuiron neuf fauchées de prez en deux pièces; lvn desd. prez situé en lieu dit l'Islese, l'autre en lieu dit Dondant, le tout vallant cent ll. par ans.

CHARTE RELATIVE A LA DONATION DE LA FOLIE PRÈS SAINCT FERJEUX AU PRIEURÉ DE SAINCT THIÉBAULD

Inconveniens videretur si femine non haberent premia nuptiarum, si migrantibus ad maritos precium pudicitie negaretur. Idcirco ego Johannes, charissima sponsa Ermengardis, subscriptam tibi donationem propter nuptias ordinavi, dedi tibi eo nomine mansionem meam de la Folie totam et medietatem omnium que teneo in commodis universis, et medietatem omnium que acquiram. Ut igitur donum istud in pace possideas feci illud fideliter hic inscribi et auctoritate ac testimonio reverendi domini nostri Rogeri Laudunensis episcopi confirmari. Actum anno Incarnationis dominice millesimo ducentesimo tercio mense januario.

Ego WILLELMUS Cancellarius scripsi.

ASSASSINAT DU PRIEUR DE SAINCT THIÉBAULD

Le troisieme janvier 1568 pardevant nous Pierre Camart, lieutenant bailly de Novion Porcien, Robert Perau et Denis Grandmont, eschevins, et Jean Franc, greffier de la justice dudit lieu, est comparu Pierre Lallemand secretaire de Monsieur de La Mock, abbé de St Hubert en A., ayant pouuoir et charge dudit sieur abbé, de quoy il a fait apparoir lequel audit nom nous a requis luy vouloir faire et delivrer procés verbaux du meurte et assassin de Dom Ponce de Malmédy et d'Anthoine de la Glizeule, relligieux de l'abb. de St Hubert, fait auprès de Launoy le 11 Xbre 1567, pour à quoy satisfaire avons à la requisition dudit sieur l'Allemand fait comparoistre devant nous les tesmoings qui ensuivent sçavoir Jehan Peray hostelain dudit Nouvion et Gerard Herbault son valet, lesquels ayant fait le serment de dire verité nous ont dit quils avoient connoissance de Ponce de Malmedy naguere prieur du prieuré de St Thiébault, lequel le 10 Xbre estant au logis avec un autre religieux duquel ils ne savent le nom, ils leurs ont ouy dire qu'ils avoient esté chassés hors dudit prieuré de Ch. par ordre et par les gens de M. le Prince de Porcien à cause qu'ils vouloient deffendre leurs droits, et peut être à cause qu'ils faisoient leur possible pour

Digitized by Google

empescher que les Huguenos ne pervertissent les habitants de Chasteau et que les susdits religieux ayant loué la charrette de Michel Gaultier pour se faire conduire à Prys les Mezières, ils auroient parti environ les 8 h., mais que lesdits chartiers estant retournés à Novion ils leur avoient dit que les gens de Monsieur le Prince de Porcien les avaient tuez ayant reconnu son homme de chambre, encore qu'il estoit déguisé, et ont dit ne sçavoir autre chose si non quils ont veu les religieux tués et qui ont esté enterrez non gueres loin de Launoy. Taxé à chacun 10 sols.

Et ayant fait comparaître Michel Gaultier et fait prester le serment de dire verité, il nous a dit quil avait convenu avec le prieur de St Thiébaut pour le mener à Prix avec un autre religieux, mais qu'ayant sorti de l'hostellerie et mis en chemin avec deux autres chartiers qui alloient à Meziers, ils avoient esté attaquez gueres loin de Launois par 9 cavalliers, lesquelz ayant veu les 2 religieux dans la charrette ils les ont tirez en bas et les ont percès de leurs espées et assommez à coup de pommeau, et ayant enquis s'il ne connaissoit pas les dits cavalliers, ou ne sçavoit pas leurs noms; il nous a dit que estoient des gens de la suite de M. le Prince de Porcien, mais ne sçavoit pas leurs noms, et rien autre n'a dit sinon quil avoit apprins que lesdits cavalliers avoient logé à Vieil St Remy, qu'il y en avoit 5 qui estoient de la suite M. le Prince de Porcien, l'un desquels estoit son homme de chambre, mais un peu deguisé. les quatre autres estoient soldats, et quil avoit aussi appris de deux autres chartiers qui estoient avec luy quand les RR. ont esté assommez. Taxés 10 sols.

Après quoy, à la req. dudit Léon L'Allemand, avons fait comparoître les deux chartiers l'un nommé Gerard Caillet et l'autre Anthoine Petit, tous deux d. à Novion, et ayant pris d'eux le serment de dire verité, Gerard Caillet nous a dit quil a veu assassiner 2 religieux qui se disoient Religieux de St Hubert et avoient esté chassez du prioré de Chasteau par les gens du Prince de Porcien, qu'il connaissait parfaitement deux de ces cavalliers, un desquels estoit son homme de chambre nommé Remy Burnon, l'autre un palfernier duquel il ne sçavoit pas le nom, et autre chose n'a dit sinon que toute la ville de Lausnois estoit tesmoins de cet accident et n'avoit autre chose à dire. — Taxé 10 solz.

Et ayant fait comparoître Anthoine Petit demeurant à Novion, aprés le serment de dire verité il nous a dit quil estoit présent lorsque les deux religieux ont esté assommez, quil a veu les soldats les percer de leurs espées et frapper sur les testes avec les pommeaux, qu'il connoissoit 5 cavalliers et le troupe qui estoient de la suitte M. le P. de Porcien, mais ne sçavoit leurs noms, un desquels estoit son homme de chambre, et autre chose n'a dit. — Taxé 10 sols.

Fait à Novion Porcien le jours et an susdicts.

Signé Pierre Camart, lieut., avec paraphe. — Robert Peronet,

Digitized by Google

eschevins, avec paraffe. — Denis Grandmont eschevins, avec paraffe. — Jean Franc, greffier, avec paraffe.

LETTRE DU PRIEUR DE SAINCT THIÉBAULT

Le 12me d'aoust de cette presente année 1615 a ete une journée deplorable en ceste ville de Chastel en P. Environ à 7 1/2 du matin, par un feu qui prit dans une maison app. à un certain J. Lambert, maison menacée auparavant par le vendeur de ladite maison nommé Dorigny, lequel embrasement fut tel que tout le canton du côté de ladite maison fut bruslé avec leglise parrochiale dudit Chastel avec notre prioré de St Hubert, le feu sautant par lautre coté de la riviere a brulé toute la rue des Cullot? et la porte du pont avec toutes les maisons d'un costé et d'autre la ruelle de l'abreuvoir avec la maison de l'abbé de Chaumont; au dit feu, moy celebrant la sainte messe si me sauvai seulement avec l'aube en partie bruslée là où j'ay perdu tous les ornements sacerdotaux tant calice, chasuble, nappe avec tous les meubles de la maison et tous les grains tant battus que à battre montant à la quantité de 7 muids de froment recueillis l'an passé sur la cense avec 100 septiers ou environ de méteil, toute la provision de bois, 8 cordes à 6 livres la corde, 600 fagots à 5 livres le 100 et 12 poinsons de charbon, dont les ruines ont esté fort grandes. Le pire qui a esté pour moy c'est que jay esté atteint du feu à une jambe avec grande douleur. MERLIN.

RÉVOLTE DES HABITANTS DE REMAUCOURT 1639

Monsieur mon tres cher et Révérend Patron (le prieur de Saint-Hubert).

Jay tressailly de joye à la reception de votre favorable lettre du 8 de ce mois et receu grand contentement de vos bonnes nouvelles que Monsieur le très reverend Prélat se porte bien, vous monsieur et toute sa maison, et aussy que vous avez heureusement presenté les chiens et oyseaux au roy dedans Mezieres qui les a receus avec tant d'affection et d'applaudissement. Chascun se porte bien. Nous avons esté longuement travaillés des armées qui ont bien gasté des grains es lieux de sejours, les terroirs d'Assy, Nampteuil, Thaizy, Avansson sont totalement couppés et ruynés, celui de ceste ville environ moitié, le censier du prieuré dicy perd bien le tiers de ses grains empouillés, St Fergeul et Remaucourt en sont exempts ny ayant point eu de logement des gens de guerre.

Le prieuré d'Evernicourt n'a pas souffert grand mal, mais la conduite y est très mauvaise, à quoy convient remedier le plustot qu'on pourra le dommage augmentant journellement. Je vous envoie coppie du dernier arrest obtenu le 26 juillet contre les rebelles de Remaucourt à la poursuite du prieur de Chaumont, auquel j'avais fourny argent, pour lequel arrest mettre à exécution j'envoyai hier 8 sergents royaux avec 12 bons soldats de notre gar-

Digitized by Google

nison de Chasteau commandés par un sergent sage et vaillant, mais de tout cela rien n'a reussy parce que lesdits rebelles en corps de communauté estant les plus forts et avec des rages et reniements ont empesché l'execution dudit arrest, tuerent d'un coup d'harquebuse travers le corps notre premier caporal, brave homme que je regrette beaucoup, ung aultre soldat blessé d'un coup d'harquebuse au travers des reins, un aultre soldat au dessus de l'œil et les sergents et records grandement excedés de coups de perches, fleaux, battons, cailloux, en sorte qu'ils auroient esté contraints eulx retirer en se deffendant avec leurs armes, sans lesquelles ils seroient tous morts.

Les archers de robe courte de Rethel m'avoient promis de venir et puis envoierent sexcuser. Jay fait dresser des procès verbaulx et demain matin je les renvois à la Cour où mon lieutenant est qui fera son possible.

Enfin je croy quil y en pourra bien avoir quelques uns de pendus et ne fault pas perdre courage jusqu'à ce qu'on emporte la victoire par la force ou obeissance, pouvant asseurer M. le Prélat de ne me lasser jamais de luy rendre service et à sa maison, et sy tous nos travaux ne succedent ce n'est pas faulte de bonne volonté. Je ne suys pressé en cheval, ma hacquenée me porte fort bien et doulcement comme je vous ay ci devant mandé. Faites moy la faveur de me continuer en votre favorable souvenir et croire que je suis véritablement,

Monsieur,

Votre très humble et asseuré serviteur,

CHEVRIERE [1].

M. le révérend Prieur de St Hubert à St Hubert,

Il s'agissait de terrages, et dejà par arrest du Parlement de 1636, 12 juin, ils avoient été condamnés. — Les terrages, consistant en 9 muyds de bled et mortillon, avoient esté affermés à Jehan Mydreau et Jehan Moret dem. à Remaucourt, qui n'avoient pu les percevoir.

1. Henri Bouron, seigneur de Chevrière, bailly de la principauté de Portien.

Digitized by Google

UN DUEL A SEDAN

EN 1629

ENTRE PHILIPPE DE MERODE, COMTE DE MIDDELBOURG ET LE BATARD DE CROY

Pendant une fête donnée à Bruxelles, chez le duc de Bournonville [1], un dimanche de février 1629, François de Croy, fils naturel du duc d'Aerschot et de la duchesse de Brunswick, heurta si violemment le jeune comte de Middelbourg que tous deux furent lancés à terre. Le comte, irrité de ce que le maladroit, au lieu de lui faire des excuses, le regardait sans mot dire, le souffleta. L'autre sortit immédiatement et demanda, plus tard, satisfaction de cet affront.

Francois de Croy, né à Mons en 1583, était capitaine de cavalerie et remplissait les fonctions de commissaire général aux Pays-Bas. Il avait épousé la veuve du baron d'Eltz, Dorothée de Raville, dame de Volmerange en Lorraine, fille d'un maréchal héréditaire de Luxembourg [2].

1. Alexandre de Bournonville, né en 1585, colonel d'un régiment d'infanterie wallonne et gouverneur de Lille, Douai et Orchies, fut créé duc et pair de France en 1600, par Henri IV, puis chevalier de la Toison d'or par Philippe IV. Il est mort en 1636. (Voir la Biographie nationale publiée par l'Académie royale de Belgique.)

2. Charles, Ier duc de Croy et 4e duc d'Aerschot, gouverneur du Hainaut, etc., s'était marié deux fois, mais n'eut pas de descendance légitime. A sa mort, en 1612, son opulente succession passa à sa sœur, la princesse d'Aremberg. Dans son testament, daté du 1er juillet 1610, il s'exprime ainsi à l'égard de son fils naturel : « ..... Nous certifions aussy que à François bastart Croy, nostre fils naturel et lequel nous avons eu de dame « Marie de Boussu, duchesse douairière de Brunswick et Luxembourg, doit « de droict appartenir par partage tous les biens provenans de sadite mère « et des portions et partages, droicts et actions qu'icelle pouvoit prétendre « de ses parents, tant directs que collatéraux, et aussy toutes prétentions « que la susdite feue dame pouvoit avoir tant contre les ducqs de Brunswick et Luxembourg ses beaux frères, le roy d'Espaigne, le duc du Maine, « les parents de sa feue mère, que toutes autres personnes.

« Et comme il est équitable que de nostre costé il ayt aussy quelque honneste moyen de pouvoir vivre et s'entretenir, nous déclarons par ce pré-

Digitized by Google

Son adversaire, Philippe II, baron de Mérode-Houffalize, n'avait guère plus de dix-neuf ans. Il appartenait à cette illustre maison de Mérode qui se partageait les plus riches seigneuries des Pays-Bas. Philippe, pour sa part, avait recueilli, dans la succession de ses parents, indépendamment de plusieurs charges héréditaires, le comté de Middelbourg, les vicomtés d'Ypres et de Ledringhem, les baronnies de Croisilles et de Chaumont, les terres de Frentz, Chatelineau, Watem, Lambuisart, Lincelles, Lanoy, etc[1]. Quatre mois avant la querelle il avait épousé, à Bruxelles, la sœur du gouverneur de cette ville, Jacqueline fille du comte Charles de Lalaing, Hoogstraeten et Rennebourg, chevalier de la Toison et gouverneur d'Artois. Le mariage s'était fait avec le consentement de l'infante Isabelle, gouvernante des Pays-Bas, qui, voulant témoigner son estime à la fiancée, lui donna à cette occasion une somme considérable. C'est sur ce jeune couple que reposait tout l'espoir de la branche des Mérode-Houffalize-Frentz, dont Philippe II était le dernier représentant mâle.

Les efforts qu'on fit pour empêcher le duel furent impuissants ; les deux seigneurs réussirent à se rejoindre en France, au petit village de Torcy, près de Sedan[2]. Le comte de Mid-

« sont testament que comme nous avons acquis de M. le Marquis de Havré, « nostre oncle, une rente de 1440 florins par an hypothéquée sur nostre « baronnie de Bévere, laquelle rente nous avons transportée et nous en « sommes déshérité à la Cour féodale du Comté de Flandre au profit dudit « François bastart de Croy, nous voulons et ordonnons que ladite rente luy « demeure à jamais, pour luy, ses enfants et enfants provenans d'iceulx en « ligne directe ; et à faute de ce qu'icelle rente soit esteinte et revienne au « profit de celuy ou celle à qui viendra à appartenir nostre terre de Bévere; « ordonnant très-expressement à un chacun en général qu'en particulier qui « sont dénommez par ce présent testament d'en laisser paisiblement de la « susdite rente jouir le susdit François, bastart de Croy, nostre fils naturel « et ses descendants comme dit est. »

1. Il était né le 4 octobre 1609. Son père, Philippe I, créé comte de Middelbourg, le 18 avril 1617, par l'archiduc Albert d'Autriche, était chevalier du Saint Sépulchre, grand veneur et grand forestier de Flandre, premier gentilhomme de la cour de l'archiduc Albert, gouverneur de Tournai et grand bailli de Bruges. En 1624, il se démit de toutes ses charges, fit son testament, entreprit un pélerinage en Terre sainte; puis, à son retour, reprit du service, fut grièvement blessé et fait prisonnier au siège de Dunkerque, et mourut le 8 octobre 1625. Il avait épousé Jeanne de Montmorency-Croisilles, héritière des charges de grand veneur et forestier de Flandre, qui mourut à Bruxelles le 7 novembre 1621.

2. Torcy, réuni, depuis 1846, à la ville de Sedan appartenait alors au roi de France. C'est dans la prairie qui sépare encore aujourd'hui la ville du faubourg que le duel a eu lieu.

Digitized by Google

delbourg y arriva le 13 mars et descendit avec sa suite dans l'hôtellerie d'Abraham Brandon. Il était accompagné du bailli de sa ville de Chatelineau ; d'un jeune gentilhomme de la suite du marquis de Westerloo, cousin du comte [1], qui devait reporter à son maître le résultat du combat ; et de sept ou huit pages et laquais. Quant à M. de Croy, depuis le 6 mars, il attendait à Renwez, à quelques lieues de là, des nouvelles de son adversaire.

Les détails de la rencontre sont exposés tout au long dans un dossier inédit qui contient les dépositions que les témoins firent, après le duel, au bailli de Sedan « afin de retirer de lui attestation et certificat en bonne et deüe forme de ce qui s'estoit passé, pour leur descharge et le contentement des parents et amis des deux seigneurs ». Dans l'extrait que nous donnons de ces dépositions, nous avons dû apporter au texte quelques modifications, fort légères d'ailleurs, pour éviter des longueurs et des répétitions.

« Ce jourd'huy, mercredy 21e de mars 1629, par devant « nous, Pierre de Guillon, écuyer, sieur de Laage [2], bailly

1. Florent I de Mérode et de Petersheim, marquis de Westerloo, né au château de Ham, près Charleroi, le 20 décembre 1598, était le quatrième fils de Philippe I de Mérode et de Petersheim, comte d'Oelen et autres terres et d'Anne de Mérode-Houffalize, chanoinesse à Mons.

2. Pierre de Guillon, seigneur de Laage (en Poitou) et de Réal (près Pontoise), naquit, en 1550, à Poitiers, d'une famille distinguée ; son père était seigneur de Lésigné. Nommé d'abord maître des requêtes du royaume de Navarre, de Laage reçut gratuitement, en 1573, de Henri de Bourbon, (plus tard Henri IV), une charge de conseiller à la Cour souveraine de St-Jean-d'Angely. Deux ans après, cette Cour ayant été révoquée, la princesse de Condé l'appela auprès d'elle et en fit son premier conseiller et l'intendant de sa maison. Il y resta vingt ans, avec un traitement annuel de 500 livres qui fut porté à la fin à 600 livres. En 1595, la princesse ayant fait abandonner la religion réformée à son jeune fils, alors héritier présomptif de Henri IV, et, quelques mois après, elle-même ayant abjuré le calvinisme, de Laage, zélé protestant, quitta son service. En partant, il reçut néanmoins de ses maîtres un don de mille écus comme témoignage de leur estime. Le duc de Bouillon lui offrit aussitôt la charge de bailli de ses souverainetés de Sedan et Raucourt qu'occupait depuis longtemps Pierre Baudouyn, licencié ès lois, sieur de Montarcis. De Laage resta à la tête du bailliage sedanais pendant près de quarante années, avec une pension annuelle de 800 livres. En 1635, son grand âge et la maladie le forcèrent à abandonner ses fonctions à son fils ; il mourut le 19 avril 1639.

Il avait épousé, en 1590, à Saint-Jean-d'Angély, Marie Prévost « de bonne et honorable maison », dit-il lui-même dans une note autographe jointe à son testament, qui nous a fourni quelques uns de ces détails biogra-

Digitized by Google

« des Souverainetés de Sedan et Raucourt, est comparu Phi-
« lippe de Croy, seigneur de Wederdick[1], écuyer de M. le
« prince de Chimay et cousin du seigneur François de Croy,
« lequel nous a dit qu'il y a quinze jours, son dit cousin et
« lui arrivèrent à Renwez; et que jeudi dernier, le comte de
« Middelbourg leur envoya un de ses serviteurs nommé Del
« Mot, pour les avertir qu'il se trouvait en lieu d'asseurance
« et que bientôt ils auroient de ses nouvelles ; à quoi son cou-
« sin répondit qu'il en estoit bien aise et que lui aussi se tien-
« droit sur ses gardes pour n'être pas arrêté. Et le jour d'avant
« hier, vers onze heures du matin, Del Mot étant revenu les
« informer que le comte se trouvoit au village de Torcy et
« qu'il offroit de faire le combat le lendemain ou le surlende-
« demain, M. de Croy répondit qu'il valoit mieux que ce fust
« le lendemain pour éviter tous empêchements qui leur en
« pourroient survenir.

« En conséquence, il s'advança le même jour jusqu'à Don,
« distant d'environ deux lieues de Torcy ; et quant au remons-
« trant, il se rendit auprès du comte pour lui annoncer l'ap-
« proche de son cousin et arrêter les armes et l'heure du com-
« bat. M. de Middelbourg lui apprit qu'il avoit fait apporter
« deux épées et deux poignards dont son adversaire pourroit
« faire choix ; puis on convint de l'heure de cinq à six heures
« du matin pour prévenir l'ouverture des portes de la ville et
« il fut question d'un pré situé contre le jardin d'Abraham

phiques. De leur union naquit Jeanne de Guillon, mariée d'abord au célèbre théologien Daniel Tilénus, puis à Henri, marquis de Clermont et de Gallerande.

De Laage épousa en secondes noces, à Paris, en 1597, Marguerite, fille de M. de La Saussaye, seigneur de Boisemont et de Réal. Ils eurent quatre enfants :

1° Daniel, seigneur de Réal, né à Sedan vers 1600, succéda à son père en 1635 et mourut le 31 décembre 1654. Après une vacance de trois années, le bailliage fut confié au vicomte Claude de Morel, chevalier, conseiller d'Etat et intendant de justice, police et finances dans le Luxembourg.

2° Charles, écuyer, seigneur des Touches, conseiller et ingénieur ordinaire du roi, commissaire extraordinaire des guerres au pays messin.

3° N....., décédé en Hollande, cornette de la compagnie de cavalerie du vicomte de Marchau.

4° Florance, mariée à Robert de Lalouette, écuyer, seigneur de Saulcy, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi, demeurant à Saint-Germain.

1. Le nom de cette seigneurie doit être mal orthographié. Il est à peu près illisible sur le texte original.

Digitized by Google

« Brandon, derrière l'hostellerie, assez proche de ladite ville ;
« sur quoi le déposant retourna à Don.

« Et hier, 20e de mars, à la pointe du jour, il amena son
« cousin au dit Torcy ; puis le laissant se débotter et se
« mettre en état de recevoir des nouvelles de M. de Middel-
« bourg, il vint prier ce dernier d'envoyer les armes à M. de
« Croy, ce que le comte commanda à l'un des siens, bailly de
« de Chatelineau. Toutefois, avant de conduire le dit bailly,
« le remonstrant voulut voir le lieu du combat et s'y rendit
« avec le sieur Cornélis Dama, jeune gentilhomme de la
« suite du seigneur marquis de Westerloo, parent de M. de
« Middelbourg. Ayant trouvé le terrain assez ferme, il revint
« dire au comte que s'il eust amené quelqu'autre avec luy, ce
« luy eust été chose fort agréable d'être de la partie ; à quoi
« le comte répondit qu'il n'en n'avoit pas pris dans la crainte
« de désobliger ses amis par son choix. Le remonstrant lui
« repartit que l'affaire ne seroit pas retardée pour cela et il
« emmena le bailly. Son cousin les attendoit devant son logis ;
« il prit une épée et un poignard et renvoya les autres avec
« remercîment, ajoutant qu'il se rendoit de suite à l'endroit
« convenu ; et, de fait, ils partirent à cheval avec un laquais
« sans arme et un cavalier qui leur avoit servi de guide.

« En approchant de la maison de Brandon ils aperçurent le
« comte à cheval. Près de lui se tenoient huit ou neuf cava-
« liers armés de mousquetons et de pistolets et quelques
« valets à pied avec des carabines. Néanmoins le seigneur de
« Croy n'hésita pas à s'advancer dans le pré que lui indiqua le
« remonstrant. Il enleva lestement son pourpoint, rompit le
« bouton de sa camisole et déchira sa chemise en deux sur le
« devant ; il avait jeté son manteau dès la sortie du village.
« M. de Middelbourg s'advança à son tour, sans manteau ni
« pourpoint, mais n'avoit pas sa camisole ouverte. A vingt pas
« du pré, il abandonna à un laquais son cheval dont la selle
« étoit garnie de deux pistolets, bien qu'on l'eust prévenu que
« son adversaire n'en auroit point. Sur l'ordre de M. de
« Croy, les laquais des deux seigneurs, après s'estre fouillés
« soigneusement, visitèrent réciproquement l'adversaire de
« leur maître. Pendant ce temps, le remonstrant se joignit aux
« cavaliers du comte, à deux cents pas environ, par delà un
« ruisseau et mare. A peine y estoit-il que les deux seigneurs
« s'attaquèrent furieusement avec l'épée et le poignard.

« Le combat dura près d'un quart d'heure. Au troisième ou
« quatrième coup, M. de Croy fut touché ; mais reprenant

Digitized by Google

« bientot courage, il fit reculer son adversaire et, le pressant « de pas en pas, le blessa à plusieurs reprises. On l'entendoit « parler, mais sans distinguer les paroles à cause de l'éloigne- « ment. Depuis, le laquais qui tenoit son cheval a raconté « qu'il disoit à son ennemi : « Tu fuis, comte ! Rends-toi, « comte ! Tu es un homme mort ; demande la vie ! » — « En « as-tu assez ? » répliqua l'autre ; — M. de Croy répondit que « non en l'attaquant de plus belle. A un moment, M. de Mid- « delbourg fit un faux pas et glissa sur le genou gauche ; heu- « reusement qu'il se soutint avec la main et se releva promp- « tement. Ce que voyant deux de ses cavaliers s'estoient ébran- « lés pour y aller et s'advancèrent même jusqu'au ruisseau ; « mais le remonstrant les arrêta en les menaçant de ses pis- « tolets. — Les deux combattants s'étant attaqués de nou- « veau, se portèrent encore quelques coups de contretemps et « tout-à-coup on vit le seigneur comte tomber sur le dos. « Alors ils accoururent chacun de leur côté et le déposant fit « remonter lestement son cousin à cheval et se rendirent « ensemblement en cette ville.

« Ne peut pas dire d'où proviennent les blessures que M. de « Middelbourg porte aux reins outre les trois qu'il a au corps « par devant et une autre au bras ; mais il estime que celles « des reins ont été produites par les incartades qu'il faisoit « parce que son ennemi le pressoit et tiroit incessamment en « estocade sur lui. « Ph. de Croy. »

Le récit des gens du comte ne s'écarte pas sensiblement de celui-ci. Son page Jean de Bodeghem, âgé de dix-neuf ans, ses valets de chambre Louis et Philippe Desmartins et le sieur Del Mot, du pays de Namur, racontent qu'en arrivant sur le pré il leur avait fait défense expresse, à peine de la vie, de s'approcher du combat. Les détails qu'ils donnent sur la lutte sont conformes à ceux qu'on vient de lire. Ils accusent, toutefois, François de Croy d'avoir frappé son adversaire à terre.

« ..... Les deux combattants, disent-ils, s'étant encore « porté quelques coups de contre-temps, leur maître tomba « tout plat en arrière. Alors ils ont aperçu que le seigneur de « Croy lui donna un dernier coup dans le corps, ne peuvent « dire en quel endroit. Il est remonté aussitost à cheval et s'en « est venu en cette ville avec ses gens. Quant à eux sont allés « relever leur maître qui s'est efforcé de se remettre en selle, « ce qu'il n'a pu faire. Ce que voyant, ils lui mirent dans la « main son épée et son poignard et l'ayant placé devant l'un

Digitized by Google

« d'eux sur un cheval l'ont apporté en cette ville chez Samuel « Poilblanc, maître chirurgien, où il a rendu l'âme environ une « heure après [1]. Depuis le moment où ils se sont approchés de « lui dans le pré jusqu'à ce qu'il rende l'âme, l'ont toujours « entendu demander pardon à Dieu et montrer une grande « repentance, et quand la parole lui a manqué, l'a témoignée « par signes autant qu'il a pu.

« Louys Desmartins, Philippe Desmartins, Charles Del Mot, Jean de Bodeghem. »

Pour confirmer leurs déclarations, ils firent citer comme témoins quelques bourgeois et des sentinelles qui, des remparts de Sedan, avaient vu le duel dans la plaine. Ecoutons, pour finir, la déposition de l'un d'eux qui nous apprend quelques nouveaux détails :

« Jehan Malcuit, soldat de la compagnie de Monseigneur [2], « âgé de quarante-quatre ans, a dit, après serment, qu'il est

1. La famille Poilblanc a fourni des chirurgiens et des médecins à la ville de Sedan pendant plus d'un siècle. Vers 1570, Jean Poilblanc, chassé de Melun par les guerres de religion, était venu chercher un refuge dans les terres du duc de Bouillon, prince souverain de Sedan et Raucourt et l'un des chefs du parti calviniste. Il devint le chirurgien attitré du prince, Samuel l'un de ses fils, né en 1575, exerça la même profession pendant plus de quarante ans et mourut en 1651. Il eut pour successeur son fils Abraham. Un frère de Samuel, Jean Poilblanc, né en 1581, exerça la médecine pendant fort longtemps et mourut en 1659. Le fils de ce dernier, nommé aussi Jean, se qualifiait, en 1670, conseiller et médecin ordinaire du roi.

2. F. M. de La Tour, duc de Bouillon et souverain de Sedan. Voici quelques détails inédits sur sa compagnie et sur les officiers qui la commandaient alors. Cette troupe comprenait quatre-vingts hommes, l'élite de la garnison sedanaise. Chaque soldat touchait 11 livres tournois par mois et les soldats appointés 15 livres. Les trois caporaux en recevaient chacun 18 et les deux sergents vingt-quatre. Enfin le traitement de l'enseigne de la compagnie, Antoine de Chavagnac, s'élevait à 60 livres et celui du lieutenant de Briquemault à 106 livres.

Antoine de Chavagnac, chevalier, seigneur de Chavagnac et de Boussières était né en 1594. Attaché de bonne heure à la maison du duc de Bouillon, il fut longtemps écuyer de ce prince. Il devint, vers 1636, capitaine au régiment de Turenne et épousa à Sedan, le 7 février 1635, Philippe de Comte, veuve du seigneur de Barisi.

Le commandant de la compagnie, Jacques de Briquemault, chevalier et baron de Saint-Loup-en-Champagne, né en 1587, appartenait à une très ancienne famille dont plusieurs membres se distinguèrent dans les rangs des calvinistes. Il devint plus tard lieutenant-colonel du régiment de Turenne, et, en 1640, succéda dans les fonctions de gouverneur des souverainetés de Sedan et Raucourt à son beau-père, Antoine de La Marche, dit de Comte.

Digitized by Google

« logé aux maisons des soldats à la corne de Floing [1], et que « estant de bon matin, entre cinq et six heures, en son jardin, « avant que la porte de la ville fust ouverte, il a ouï quelque « bruit vers Torcy. Tournant les yeux de ce côté, il aperçut « un cavalier éloigné d'environ vingt pas de son cheval que « tenoit quelque page ou laquais. Aussitôt arriva un second « cavalier qui mit pied à terre à vingt pas du premier et laissa « de même sa monture à son laquais. Il s'est approché de « l'autre et ont tous deux mis l'épée à la main. N'a pu distin- « guer s'ils avoient un poignard, mais sçait bien qu'ils se sont « allongé dix ou douze estocades pour le moins. Alors le pre- « mier arrivé tomba par terre en criant ; son ennemi lui a « encore porté un coup et après est remonté à cheval et s'en « est venu droit à Sedan. Quant à l'autre, huit ou dix de ses « compagnons sont accourus et l'ont relevé ; il a fait environ « dix ou onze pas vers son cheval, mais estant arrivé auprès « tomba de nouveau à la renverse. Ce que voyant ses dits « compagnons l'ont pris et mis devant l'un d'eux sur un che- « val et se sont dirigés vers la ville. Le déposant estant des- « cendu vers la porte les a remontés à la barre et les a aidés à « amener ledit corps qui n'avoit plus de vie encore qu'il pro- » nonçât quelques paroles et qu'il y eût quelque respiration. « On l'a transporté chez Me Poilblanc où il a aussitost rendu « le dernier soupir. Estoit le dit blessé sans pourpoint avec « une chemisette de satin blanc et un haut-de-chausses d'es-

seigneur et baron de Leschelle et de La Roche, qui avait occupé ce poste pendant quarante-trois ans. Briquemault ne jouit pas longtemps de cette charge. En 1642, le duc de Bouillon, compromis dans la conspiration de Cinq-Mars, ayant dû, pour sauver sa tête, abandonner au roi ses souverainetés, Briquemault céda la place au gouverneur envoyé par Louis XIII (29 sept.) et mourut, dit-on, de chagrin quelques jours après. — De son mariage avec Elisabeth de Comte, qu'il avait épousée le 8 novembre 1618, à Sedan, il eut plusieurs fils nés dans cette ville. L'un d'eux, Henri, devint, après la révocation de l'édit de Nantes, gouverneur de Lippstadt et lieutenant général de la cavalerie de l'Electeur de Brandebourg. L'abbé Bouillot a donné sa biographie. Un autre de ses fils, Marius, né le 12 avril 1634, devint officier au régiment de Royal-étranger. L'un de ses petits-fils, Charles-Auguste de Briquemault, fut brigadier des armées du roi ; un autre de ses descendants, Charles, épousa Marguerite d'Autriche.

1. On a commencé en 1617 les travaux de cet ouvrage que couronne aujourd'hui l'hôpital militaire. Deux ans plus tard, le duc de Bouillon, dans le but d'apporter un soulagement aux habitants, fit bâtir sur la corne de Floing, aux frais de la ville, dix-huit maisons de soldats, tenant lieu de casernes. Chaque maison contenait deux lits. (Chrn. inédite du P. Norbert, année 1619.)

Digitized by Google

« carlate ; a vu aussi chez Me Poilblanc, en la même cham-
« bre, l'autre des combattants couché dans un lit.

« † Marque du dit Malcuit. »

Philippe II de Mérode-Houffalize mourait sans laisser d'enfants. Ses charges héréditaires passèrent à ses cousins ; celles de Grand Veneur et de Grand Forestier de Flandre échurent au marquis de Mérode-Trélon. Ses importantes possessions territoriales se divisèrent entre les survivantes de ses huit sœurs « qui par cela même, dit Richardson, devinrent les plus riches héritières du pays. »[1] L'aînée, Marguerite Isabelle, épouse du prince Philippe Lamoral d'Ysenghien, fut investie, pour sa part, des terres de Middelbourg, Ypres, Chatelineau, Charleroi, Gilly, Lambuisart, Glajeon, Lannoi, Waëtem, etc. Se prévalant de son droit d'aînesse, elle voulait encore prendre possession de la seigneurie de Frentz ; mais elle se heurta aux prétentions de son cousin germain Anna-François, baron de Mérode-Oignies, lequel objecta que, devenu chef de la branche de Mérode-Houffalize par le décès de Philippe II, Frentz, en sa qualité de fief, lui revenait de plein droit. Un long procès s'engagea immédiatement. En attendant l'issue du litige, le comte palatin de Neubourg, sans s'arrêter aux protestations de François de Mérode, mit, dès le 29 mars, la seigneurie en séquestre sous l'administration du bailli. Le bon droit du baron fut à la fin reconnu ; mais à sa mort de nouvelles difficultés surgirent. Ce nouveau procès, encore plus compliqué que le premier, plus passionné surtout, ne se termina qu'en 1700 : Frentz fut définitivement adjugé, au mépris des droits du marquis de Trélon, à Gothard de Mérode-Margraten, cadet d'une ligne cadette.

La jeune veuve du comte de Middelbourg épousa en secondes noces, à Tournay, le 2 janvier 1631, Gillon Othon, marquis de Frazegnies-Silly et prince de Rognons, pair du Hainaut, sénéchal héréditaire de Liège et gouverneur d'Artois.

J. VILLETTE.

1. Geschiste der Familie Mérode.

Digitized by Google

RÉPERTOIRE

GÉNÉRAL ET ANALYTIQUE

DES PRINCIPAUX FONDS ANCIENS

Conservés aux Archives Départementales de la Marne

RÉPERTOIRE ANALYTIQUE (*Suite*)

B

BAALONS

Sainte-Balsamie. L. 2, Baalon. 1247-XVIIIe s.

Chap. métrop. Baslon, 1 liasse, dîmes. Depuis 1215.

BACONNES (Marne)

Justices de Reims. Justice de Baconnes.

Sainte-Balsamie. L. 3, Baconnes et Boulmont (Baulmont?) dîmes.

Saint-Basle. L. 36, petite mairie. 1285-1664.

Saint-Denis. Baconnes. 1704.

BAILLY-AUX-FORGES (Haute-Marne)

Evêché. L. 42, dîme de Bailly-aux-Forges, prévôté de Vassy.

BAIRON

Saint-Remy. L. 48, seigneurie, cens, dîmes. 1106-1781.

BAISSON

Igny. F° 38, Baisson, Beurie. 1201-1220.

BANNAY (Marne)

Le Reclus. L. 2, baux. 1670-1790.

BANNES (Marne)

La Charmoie. L. 26, Bannes. 1200-1765.

* Voir page 446, tome XX, de la *Revue de Champagne et de Brie*.

Digitized by Google

BARBONNE-FAYEL (Marne)

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse.

Saint-Nicolas. P. 285, biens à Barbonne.

BARBY (Ardennes)

Saint-Remy. L. 49, dîmes. 1692-1767.

BAR-LE-DUC (Meuse)

Saint-Denis. F° 95, Bar-le-Duc. 1543-1713.

Trois-Fontaines. L. 11, vignes. 1397-1399.

LES BARRES

Saint-Nicaise. L. 1, n° 7, les Barres.

BASLIEUX-LÈS-FISMES (Marne)

Justices de Reims. Justice de Baslieux-lès-Fismes.

Paroisses. Eglise de Baslieux-les-Fismes, 1 liasse. 1655-1785.

Saint-Denis. F° 93, Bailleux, cure. 1100-1692.

Saint-Nicaise. L. 1, n° 1, Bailleux. Depuis 1329.

BASLIEUX-SOUS-CHATILLON (Marne)

Justices de Reims. Justice de Baslieux-sous-Châtillon.

Paroisses. Cure, 2 liasses.

Longueau. L. 13, Bailleux et Melleroy. XII° s.-1759. — L. 14, domaine. 1222-XVI° s. — L. 15, domaine. 1600-1784. — L. 16, Melleroy, domaine. 1275-1607. — L. 17, Luacy, domaine. 1561-1636. — L. 18, Bailleux, Melleroy et Luacy, baux. 1632-1766. — L. 19, Bailleux et Melleroy, cens et surcens. 1515-1773. — L. 40. Bailleux. Voir Longueau.

BASSU (Marne)

De Torcy. Bassu, 1 liasse.

Saint-Pierre, P. 14, Bassu. — P. 140, Bassu. 1520-1658. — P. 227, Soulanges, Bassu, Neuvillez, etc. 1200-1436.

Saint-Memmie. L. 1, Bassu. 1184-1625.

N.-D. de Vitry. L. 50, ferme. 1536-1722.

BASSUET (Marne)

Paroisses. Fabrique de l'église.

Vitry. Mairie royale, registre. 1752-1790.

De Torcy. Bassuet, 1 liasse.

Digitized by Google

Saint-Memmie. Cartulaire de Saint-Memmie, ch. 7, pièces relatives à Bassuet.

BAUDEMENT (Marne)

Paroisses. Cure, 1 liasse.

[*N. B.* — Il y a des pièces concernant Baudement dans le fonds de la commanderie de Coulours.]

BAUDONVILLERS (Meuse)

Trois-Fontaines. L. 16, seigneurie et justice, titres primordiaux et généraux. 1170-1761. — L. 16 *bis*, bois, étangs, gruerie. 1229-1715. — L. 16, cure et dîmes. 1652-1706. — L. 18, terres, prés, gagnage. 1554-1788. — L. 19, cens seigneuriaux. 1625-1730. — L. 20, suite des cens seigneuriaux.

BAYE (Marne)

Justices de Reims. Justice de Baye.

Evêché. Baronie de Baye, fief de l'évêché, 2 liasses non cotées.

Andecy. L. 3, héritages, rente. 1285-1731. — F° 4, Tourbillon. 1410-1683.

Le Reclus. L. 3, Baye. XVI° s.

[*N. B.* — L'abbaye d'Andecy était située au territoire de Baye.]

BAYONVILLE (Ardennes)

Saint-Denis. F° 94, cure. Depuis 1106.

BAZANCOURT (Marne)

Justices de Reims. Justice de Bazancourt.

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse. Depuis 1678.

Archevêché. Terrier de Bazancourt.

Chap. métrop. Bazancourt, 1 liasse.

Saint-Remy. L. 50, seigneurie, moulins, terres, dîmes. 1053-1772. — L. 54, Saulx-Saint-Remy, Beffort (dépendance de Bazancourt), etc.

BAZANCOURT-SUR-BAR

Saint-Denis. Titres de propriété de domaines sur ce terroir. — F° 95, cure. 1214-1664.

BAZINCOURT (Meuse)

Trois-Fontaines. L. 15, Bazincourt. 1213-1218.

Digitized by Google

BAZOCHES (Aisne)

Igny. F° 35, Bazoche. 1202-1467. (Ces titres paraissent n'exister plus au chartrier.)

BEAUMONT-SUR-VESLE (Marne)

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse. 1675-An II.

Saint-Basle. L. 9, seigneurie, justice. 1205-1765. — L. 10, Beaumont, et Petites-Loges, dîmes et cure. 1190-1757. — L. 37, vignes. 1652-1658.

BEAUVAIS

Haute-Fontaine. L. 50, rente sur le tonnage de Beauvais, donnée par Thomas de Flandre. 1241.

BEFFU (Ardennes)

Saint-Denis. F° 101, Befeu, succursale de Grandpré. 1645-1646.

BEINE (Marne)

Saint-Remy. L. 51, seigneurie, justice, cens, surcens. 1173-1767. — L. 52, petites censes de la manse conventuelle. 1556-1641. — L. 53, Beine, Mouchery et Nauroy, dîme, cure, église. 1053-1753. — L. 310, Beine, Mouchery et Nauroy, seigneurie, domaines, cens et rentes. 1646-1772.

BELLEVILLE

Minimes. Liasse N° 1-5, Belville. 1615-1642.

BELVAL (Marne)

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse.

Justices de Reims. Justice de Belval.

Belval, prieuré. L. I, dossier 1, La Charmoise, dépendance de Belval. Voir La Neuville-aux-Larris. — L. II, dossier 2, acquisitions; dossier 3, moulin de la Charmoise; dossier 4, baux généraux; dossier 5, pré Ramé; dossier 6, champ Grandjean; dossier 7, Belval et Cuchery, moulins, domaine; dossier 8, déclarations de biens, XVIIIe s.; dossiers 9 et 10, renseignements; dossier 11, amortissements, gruerie, 1522-1713; dossier 12, acquisitions, 1562-1735. — L. III, dossier 17, moulin de la Charmoise. 1529-1704.

BELVAL (Ardennes)

Saint-Denis. F° 104, abbaye de Belval. 1160-1548.

Avenay. F° 196, Belval-en-Diolet, accord pour une rente de 40 livres de froment. 1174-1601.

Digitized by Google

BELVAL-EN-ARGONNE (Marne)

Paroisses. Cure, 1 liasse.

Monthiers. L. 7, Belval. 1244-1625.

BELZIS

Chap. métrop. Belzis, 3 liasses. Pour le détail, voir Varin.

BERGÈRES (Marne)

Justices de Reims. Justice de Bergères.

Paroisses. Fabrique, 1 liasse. — Chapelle Saint-Nicolas, 1 liasse.

Chap. métrop. Bergères-lès-Vertus, dîmes, foi et hommage, 1 liasse.

La Charmoie. L. 10-15, Bergères. Voir Vertus.

Saint-Sauveur de Vertus. L. 5, Bergères. 1585-1622. — L. 22, Bergères.

BERGNICOURT (Ardennes)

Université. L. 31, Bergnicourt. Voir Saint-Remy-le-Petit.

Saint-Denis. F° 114, cure. 1100-1106.

Chap. métrop. Bernicourt, dîmes, cure, église, 1 liasse.

BERMÉRICOURT (Marne)

Justices de Reims. Justice de Berméricourt.

Chap. métrop. Berméricourt, dîme, cure, église, 1 liasse.

Saint-Thierry. L. 22, dîmes. 1199-1751. — L. 62, Berméricourt et Loivre. 1650-1780.

BERRU (Marne)

Justices de Reims. Justice de Berru.

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse. 1594-1786.

Chap. métrop. Berru, 14 liasses. Pour le détail, voir Varin.

Saint-Nicaise. L. 1, n° 3, Berru. 1439-1770.

BERTONCOURT (Ardennes)

Saint-Remy. L. 56, cense et dîmes. 1668-1768. — L. 235, dîmes et surcens. 1502-1529.

BERZIEUX (Marne)

De Torcy. Berzieux, Malny-en-Dormois, 1 liasse.

Toussaints. L. 19. Voir Vienne-la-Ville.

BÉTHENIVILLE (Marne)

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse. 1675-1793.

Digitized by Google

Archevêché. Liasses 74-83, châtellenie de Bétheniville avec ses dépendances, Alincourt, Hauvinet, Manre et Vieux, Pont-Faverger, Saint-Clément, Saint-Hilaire-le-Petit ; seigneurie, domaines, bourgeoisies, moulins, bois, plaids généraux, cueillerets, comptes, etc.; le titre le plus ancien est de 1253. — L. 127 *bis*-137, fiefs mouvants de la châtellenie de Bétheniville, à savoir : Courcelancy, Ardenay, Aure, Dontrien, Saint-Martin-l'Heureux, Saint-Pierre à Arnes, Marvaux, Perthes-les-Hurlus, Richebourg, Saint-Masme, Heutrégiville, Tahure, Warigny, Manre et Vieux. Pour le détail, voir Varin. — Terrier de Bétheniville.

Chap. métrop. Bétheniville, dîme, cure, église, 1 liasse.

Saint-Denis. F° 119, Bétheniville. 1395.

BÉTHENY (Marne)

Justices de Reims. Justice de Bétheny.

Paroisses. Fabrique, 1 liasse. 1605-An II.

Archevêché. L. 34, seigneurie de Bétheny et Ruffy. Depuis 1445. — Terrier de Ruffy.

Chap. métrop. Bétheny, dîmes, cure, église, 1 liasse.

Anc. congrég. L. 1, un dossier pour la cense de Bétheny. 1364-1613.

Saint-Nicaise. L. 1, n° 4, Bétheny. 1714.

BETTANCOURT-LA-FERRÉE (Haute-Marne)

Trois-Fontaines. L. 22, Bettancourt. 1155-1249.

BETTANCOURT-LA-LONGUE (Marne)

Saint-Remy. L. 55, dîmes. 1402-1783.

Trois-Fontaines. L. 21, Bettancourt-la-Longue. 1521.

Cheminon. Carton 19, Bettancourt (?). 1218-1248.

BETTANCOURT

Saint-Nicaise. L. 1, n° 5, Bettancourt. Depuis 1247.

BEUREY-SUR-SAULX (Meuse)

Trois-Fontaines. L. 23, Beurey. 1246-1368.

Monthiers. L. 8, Beurey. 1260.

BÉZANNES (Marne)

Justices de Reims. Justice de Bézannes.

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse.

Digitized by Google

Vidamé. F° 69, seigneurie de Bézannes, autrement appelée la terre ou fief des Escuries.

Archevêché. L. 123, fief de Bézannes. — Terrier de Bézannes.

Chap. métrop. Bézannes, dîmes, 1 liasse.

Saint-Remy. L. 57, dîmes. 1183-1769.

Anc. congrég. L. 1, dossier de titres de biens à Bézannes. 1245-1733.

BIENVILLE (Haute-Marne)

Vitry. Justice seigneuriale.

BIERMES (Ardennes)

Saint-Nicaise. L. 1, n° 2, Biermes. Depuis 1122.

BIGNICOURT-SUR-MARNE (Marne)

Trinité. F° 186. Voir Matignicourt.

N.-D. de Vitry. L. 47, ferme. 1466-1664. — L. 94, baux.

Saint-Etienne. Tome IV, l. 15, cense de Bignicourt. 1517-1775.

BIGNICOURT-SUR-SAULX (Marne)

Vitry. Minutes et registres de la justice et de la mairie. 1750-1789.

Paroisses. Cure, 1 liasse.

N.-D. de Vitry. L. 48, ferme. 1302-1742.

Cheminon. L. 36, dîme de Bignicourt et autres lieux. — Carton 19, Bignicourt. 1212.

Ulmoy. L. 7, Bignicourt, dîme. 1213-1217. — L. 10, cense de Chasnoy. 1290.

La Neuville. L. 39, Buignicourt et autres lieux.

BIGNICOURT (Ardennes)

Saint-Remy. L. 58, dîmes. 1344-1764.

BILLY, GRAND ET PETIT (Marne)

Seigneuries. Papiers de la seigneurie de Billy-le-Petit. Voir Trépail.

Saint-Etienne. Tome IV, l. 5-6, Billy. Voir Ambonnay. — L. 18, seigneurie, censive. 1254-1773. — L. 19, Billy-le-Petit et Vaudemanges. 1351-1780.

Trinité. F° 89, Trépail et Billy, autel, dîmes, église, vignes, etc. 1078-1611.

Digitized by Google

BISSEUIL (Marne)

Louvois. L. 6, acquisition de la terre de Bisseuil par le marquis de Louvois. 1662-1728.

Vidamé. F° 77, fief à Bisseuil, appelé les Sognées. 1363-1602.

Université. L. 26, prés. Voir Mareuil.

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse. 1623-1794.

Saint-Remy. L. 69, Chézy, seigneurie, domaines, cense. 1114-1770.

Avenay. F° 148, acquêts à Bisseuil. 1187-1496.

Igny. F° 44 ou dossier I, l. 2, Chézy (?). 1200-1626.

Saint-Basle. L. 38, prés et bois. 1257-1771.

Saint-Denis. F° 119, Bisseuil. 1689.

Saint-Nicaise. L. 1, n° 6, Bisseuil. 1199-XVIIIe s.

BLACY (Marne)

Vitry. Justice seigneuriale. minutes et registres. XVIIIe s.

De Torcy. Fief de Blacy. 1655-1699.

Evêché. L. 6, chapelle Saint-Claude de Thiermont à Blacy.

N.-D. de Vitry. L. 45, biens à Blacy. 1405-1718.

Huiron. L. 12 et P. 364, dîmes, donations, acquêts, sentences. 1324-1684. — L. 14 et P. 415, chapelle Saint-Claude de Thiermont (Tardi Montis), terres, vignes. XVIIe-XVIIIe s.

Saint-Jacques. F° 10, terres, vignes. 1529-1670.

Ulmoy. L. 20, Puisiaux, grangia juxta Blaceium. 1198-1239.

Andecy. L. 4, Blacy, Loisy, Maisons-en-Champagne, dîmes. XVIe-XVIIIe s.

(*A suivre.*) G. H.

Digitized by Google

UNE CHALONNAISE OUBLIÉE*

LA COMTESSE DE LUÇAY

II

L'histoire de la vie de Marie-Louise, Impératrice des Français, n'est plus à faire : M. le baron de Saint-Amand l'a amplement racontée dans une série de livres consciencieusement travaillés et élégamment écrits. Mais la grande histoire laisse toujours à glaner autour d'elle.

Comme nous nous occupions de fixer les traités de la vie de Mme de Luçay, une obligeante amitié nous a confié les papiers de la dame d'atours de l'Impératrice, et nous a permis de pénétrer dans l'intérieur de sa Cour et de pouvoir reconstituer cette existence, que Napoléon Ier voulut rendre aussi somptueuse que possible pour ne point paraître demeurer inférieur à la vieille Cour des Bourbons. Le souverain sorti de la démocratie, et dont originairement les tendances furent singulièrement républicaines et égalitaires, oublia vite ses anciens errements, ou plutôt comprit promptement qu'on ne gouverne un grand peuple qu'en lui en imposant, parce qu'au fond les foules aiment le luxe, la grandeur et le faste militaire. Nous en avons vu de nombreux exemples et ce n'est encore que par ce goût irraisonné des masses pour ce qu'on appelle le plumet, qu'on peut s'expliquer certains enthousiasmes très contemporains, dont nous sommes les spectateurs étonnés.

Napoléon voulut que le luxe le plus éclatant entourât la femme qu'il faisait asseoir sur son trône de triomphateur. C'est le 7 février 1810 que les fiançailles de l'archiduchesse furent signées à Paris. Le mariage était officiellement annoncé, mais d'assez graves difficultés surgirent de la part de la cour de Rome. On les surmonta à la fin, mais non sans peine, en faisant constater qu'en fait le premier mariage de Napoléon était radicalement nul aux yeux de l'Eglise comme ayant été

* Voir tome XXI, page 413, de la *Revue de Champagne et de Brie*.

Digitized by Google

contracté sans que les parties aient rempli « les formalités les plus essentielles requises par les lois religieuses ». On sait que la cérémonie eut lieu le 2 avril dans la chapelle des Tuileries. Nous ne parlerons que pour mémoire des fêtes magnifiques qui suivirent, si cruellement terminées par l'épouvantable drame du bal du prince de Schwarzemberg. Le 20 mars 1811 naissait celui qui devait être le duc de Reichstadt, après avoir porté le titre pompeux de Roi de Rome.

Napoléon, nous l'avons dit, avait voulu faire grandement les choses. Il composa la maison de la nouvelle Impératrice avec un luxe de personnel qui ne le cédait à aucune Cour, et l'étiquette y fut réglée avec le même soin que si Louis XIV avait pris le soin d'en régler les articles.

Le service d'honneur comprenait un premier aumônier ; une dame d'honneur, la duchesse de Montebello ; une dame d'atours, la comtesse de Luçay ; un chevalier d'honneur ; un premier écuyer [1] ; vingt-quatre dames du Palais ; [2] douze chambellans ; quatre écuyers ; deux chapelains ; une lectrice ; un secrétaire du commandement [3].

L'appartement de l'Impératrice se divisait en deux parties : appartement d'honneur, les pièces précédant la chambre à coucher ; appartement intérieur, celle-ci et ses dépendances. Dans le premier, les officiers et les dames de la maison pouvaient toujours pénétrer, et les huissiers et valets y faisaient le service ; dans le second, les femmes de service seules y avaient accès.

La dame d'honneur avait la direction de tout le service dit d'honneur, tenait la cassette des cadeaux et aumônes, faisait les présentations, les invitations et arrêtait les états de traitements et des gages.

La dame d'atours était chargée de tout ce qui concernait l'administration des atours, soit pour le matériel, soit pour le personnel. En l'absence de la dame d'honneur, elle faisait son service. Les atours comprenaient la garde-robe, la toilette, le linge, le personnel, les bijoux. La dame arrêtait les comptes, visait les notes des fournisseurs et ordonnançait les paiements. La quantité des robes et des autres objets de toilette était déterminée par elle pour chaque saison, et les commandes exécutées sur un ordre signé d'elle et adressé par le secrétaire des

1. Touchant chacun 30,000 l. de traitement.
2. Chacune à 12,000 l.
3. Chacun à 6,000 l.

Digitized by Google

dépenses au fournisseur choisi. Aucun fournisseur, même breveté, ne pouvait pénétrer dans les appartements de l'Impératrice, à moins que la dame d'atours ne le jugeât utile pour changer un vêtement : dans ce cas, l'ouvrière ne devait pas adresser la parole à la souveraine, mais seulement à la dame d'atours. Tous les six mois celle-ci soumettait à l'Impératrice un état d'habillements à réformer, dont elle disposait à sa volonté. Les bijoux dits de la couronne étaient gardés au Trésor ; mais les bijoux personnels étaient confiés à une des premières femmes de chambre.

Le service des atours comprenait le secrétaire des dépenses, six premières femmes de chambre, six femmes de garde-robe, dont deux sachant coiffer, la garde d'atours, le valet de chambre coiffeur, quatre filles de garde-robes, deux porte-malles, deux courriers. Tous prêtaient serment de fidélité et d'obéissance : ils étaient logés et nourris et touchaient des gages de 6 à 10,000 francs.

Mme la comtesse de Luçay ayant eu le soin de conserver tous ses papiers de service, nous avons pu y recueillir des renseignements que nous ne croyons pas sans intérêt. Nous y avons trouvé d'abord l'état de la corbeille offerte par l'Empereur avec le prix de chaque objet.

CORBEILLE

Sept grands habits de 8 à 3,400 l.	31.400
Quatre robes longues de 2,500 à 1,300	8.100
Six robes de bal de 2,500 à 600	10.000
Douze robes de soie de 1,600 à 226	10.498
Douze robes plus simples de 1,000 à 290	5.110
Quatre robes de blonde chenillées or et argent	5.400
Six redingotes	2.700
Six redingotes plus simples	1.769
Six habits de chasse	8.200
Deux voiles longs	1.300
Deux grands fichus	1.400
Deux petits fichus	960
24 éventails	1.500
60 douzaines de gants	2.400
2 douzaines coiffures et bouquets	1.200
12 garnitures de fleurs	1.500
Modes	3.000
Une corbeille	12.000
Un sultan	1.800
Un héron fin	1.500
Un habit de mariage	12.000

Digitized by Google

Nous compléterons ces chiffres sommaires par quelques descriptions que l'on trouvera certainement curieuses :

La corbeille ovale, velours blanc, ornements en or fin mat et brillant, anneau, boule, flèche en bronze doré ; pied en bois doré et sculpté, soc en velours.

Le grand habit de mariage en tulle blanc, brodé en pierres et lames.

Un habit de tulle, brodé en argent, semé de palmes d'or et pierres : petite bordure en pierres carrées et lames sur champ : frange en lame or et argent de trois pouces et demi : dessous en satin ..... (8.000).

Un habit de blonde blanche et argent, dessin à hortensia, et chenillée : robe idem..... (6.000).

Une robe longue en satin rose et acier..... (2.500).

Une autre de tulle en or à petites losanges très près. (2.500).

Une robe de bal, habit à la François Ier, dessin en plein écailles de poisson argent mat et brillant, draperie très riche..... (2.500).

Une autre lamée or, ouverte sur les côtés, rayée à plumes de paon..... (1.200).

Une robe de soir tulle, semée de glands d'argent en relief..... (1.600).

Une robe de tulle rose à pois appliqués en satin et perles, autour garni de perles..... (600).

Une robe de velours rose plein sans garniture..... (234).

Une robe satin rose imprimé à pois d'argent..... (800).

Une robe satin blanc, 3 rangs de blonde..... (350).

Une robe faux cachemyre blanc et or..... (1.000).

Une robe de blonde chenillée et or, à dessein de feuilles de lierre..... (2.500).

Une robe de blonde à filets d'argent..... (1.200).

Une redingote satin blanc à deux rangs de ruche en blonde au corsage..... (530).

Une redingote de velours frisé rose garnie en blonde à schal..... (420).

Une redingote en crêpon bleu doublée de ruches de tulle et guimpe dedans..... (300).

Une redingote levantine vert fourré de peluche verte..... (320).

Une autre en velours rouge frisé faite en gilet satin rouge dessus..... (477).

Deux habits de chasse, l'un satin blanc et or, l'autre velours nacarat et or..... (5.000).

Deux habits de chasse, l'un bleu jarretière et or, l'autre lilas et hermine à 1,200 l. chaque.

Le trousseau ne le cédait pas en magnificences à la cor-

Digitized by Google

beille, comme on en jugera par l'état suivant qu'accompagnait celui des schalls et celui des grandes dentelles.

TROUSSEAU FOURNI PAR Mlles LOLIVE DE BEUVRY ET Ce

12 douzaines de chemises, coûtant pour la toile baptiste la somme de 6,840 l.; plus 864 l. pour broderie de 24 chemises à dents en point à l'aiguille, jour et plumetis à la gorge et aux manches.

224 aunes de dentelles pour garnir 96 chemises.....	3.360
192 aunes pour les 24 chemises à dents.....	2.772
24 douzaines de mouchoirs [1].....	10.416
24 camisoles [2].....	8.940
36 jupons.....	6.066
24 serre-têtes [3].....	831
24 bonnets de nuit.....	5.820
36 fichus de nuit.....	1.814
24 peignoirs [4].....	8.210
12 fichus de matin en Maline, Angleterre, etc [5].....	4.256
6 voiles [6].....	3.460
12 robes [7].....	14.360
12 pelotes.....	784
24 frottoirs en batiste et futaine.....	1.380
24 douzaines serviettes de toilette.....	2.352
144 linges de garde-robes.....	306
2 couvre-pieds [8].....	6.170
2 corbeilles en satin sur roulettes.....	800
Total.....	96.785
17 schals de cachemir [9].....	60.060 l.

1. Comprenant 192 aunes de batiste (4,896 l.).

2. Pour la dentelle : 6,312 l.—Reçu après le trousseau, 21 camisoles brodées.

3. Avec 18 aunes de « vraie Valenciennes », 628 l.

4. Savoir : 6 bonnets caroline en batiste avec vraie Valenciennes (948 l.); 6 bonnets Napoléon en mousseline brodée (972 l.); 6 bonnets napolitains en dentelles et bandes de mousseline ; 2 de mousseline brodée à points à l'aiguille ; 2 en Maline brodée (558 l.) ; 1 bonnet caroline en point à l'aiguille (840 l.) ; un en point d'Angleterre (840 l.). — Reçu après le trousseau 15 bonnets brodés.

5. Dentelles : 3,446 l.

6. Un à la Mexicaine et Angleterre. 1,100 l.; un à la Castillane, point à l'aiguille, 1,500 l.

7. Une en point à l'aiguille double broderie, 5,000 l.; une à la Ninon, avec Maline, (1078 l.).

8. L'un en mousseline claire à bordure à sujet au milieu, application de tulle avec 13 aunes point d'Angleterre (5160 l.).

9. Un schall de 3 aunes 1/2 sur 6/4 de largeur, fond blanc, dessin et guirlandes couvrantes. Médaillons extraordinaires semés dans le fond, petite bordure riche : sans couture, 6,500 l.

Digitized by Google

1 drap peau de Renne.
24 tabliers de percale.
36 paires de bas de coton.
12 jupons en tricot.
2 couvrepieds de bain en mousseline brochée.
6 peignoirs de bain en case (*sic*).
48 serviettes de bain id.
2 corbeilles en taffetas vert.

Un schal en Angleterre à couronnes de roses, semé de boutons de rose, d'une aune de large et 2 aunes 5/8 de longueur, très fin..... 5.500 l.

Un autre à bouquets de roses semé de pois, avec le chiffre de S. M. aux quatre coins..... 5.000 [1]

Dentelles vendues par Lesseur..... 27.599 [2]

Un manteau en Angleterre, bordure très riche, à trois rangs rayés tout du long, semé de pois : corsage, manches et chérusque (Lesseur)..... 16.000

Une robe d'Angleterre à trois rangs de feuilles enlacées avec une guirlande de fleurs..... 8.000

Une autre à guirlandes d'œillets à l'aiguille..... 4.800

Un schall de 2 aunes 1/2 de long, guirlande de laurier rose ou hortensia avec le chiffre aux coins 4.500

Quand vinrent les couches, il fallut songer à la fois au trousseau qui devait être offert à l'Impératrice et à la layette de l'enfant. Pour cela, Napoléon fit rechercher ce qui avait été fait pour les anciens rois de France.

Par une lettre adressée à l'Empereur, Joseph-Gabriel Dufresne, linger à l'enseigne de la *Picarde*, lui rappelait qu'il avait fourni la Cour de Louis XVI et les Enfants de France : il sollicitait la même faveur, enhardi par « les intentions généreuses que l'on remarque que vous montrez en faveur des anciennes maisons qui fournissaient la Cour de Louis XVI ». Et à l'appui il envoyait la copie des trousseaux fournis pour les diverses couches de la reine Marie-Antoinette. La layette de Madame première (1778) s'éleva à 168,665 l. Celle du Dauphin (1781), à 284,995 l.; celle du duc de Normandie (1785), à 246,787 l.; celle de Madame Sophie (1786), à 203,953. Nous reproduisons le détail de la layette de Madame première :

1. Fourni par Gesneur.

2. Un fichu d'Angleterre, dessin de pensées, 1320 ; un fichu en pélerine, dessin de feuilles de roses, 1500 ; un voile très fin, très haut, dessin à cloche à jour, 2160 ; un voile rond, dessin arabesque, 2040 ; une robe d'Angleterre, dessin de rose, 4500 ; six aunes 7/12 à l'aiguille, superfin, dessin lilas, 3785 ; 5 aunes 1/4 à l'aiguille, dessin de pavot, 3018.

Digitized by Google

3 douzaines d'alaises pour le corps.
4 douzaines pour le lit.
3 douzaines à pointe.
48 bandes à boutonnière.
18 chemises courtes dont 6 en coton.
24 chemises longues avec petites dentelles.
24 linges de sein.
24 douzaines de petites serviettes.
24 bonnets chauds avec dentelles.
4 paires de grands draps.
4 paires de petits.
8 oreillers pour le moment de la couche.
14 taies.
6 coiffes en marmotte.
12 fichus de batiste.
8 bonnets de Malines.
1 drap de lit en point de 7,850 l.
1 drap de Bruxelles de 5,000 l.
Un bonnet de Bruxelles en plein.
Un bonnet de point id.
12 taies garnies de dentelles.
Un beau couvre-pied en mousseline brodée, garni d'un beau point d'Argenton.
Un petit garni de point de Bruxelles.
18 camisoles garnies de dentelles diverses.
3 peignoirs garnis en point, en Malines, en Bruxelles.
Deux parures de jour en Bruxelles.
Deux — en point d'Argentan.
2 paires de manches en Bruxelles et Argentan.
3 bonnets pour les premiers jours.
2 manteaux de lit de satin non garnis.
4 — garnis de diverses dentelles.
Un couvre-pieds de satin brodé garni de point d'hiver.
Deux grands fichus couverts garnis de Valenciennes.
2 belles corbeilles.
24 tabliers en Courtrai, garnis de dentelle tout autour pour la première garde.
2 beaux ajustements de point pour deux premières femmes de S. M.

Mais nous reviendrons à Marie-Louise. Voici « sa layette de couche » :

Deux camisoles d'Angleterre avec pélerine.....	3.000
Deux autres, point à l'aiguille —	3.000
Quatre bonnets aportis.....	2.400
25 aunes dentelles point réseau	2.490
(Lesueur)	10.890

Digitized by Google

24 jupes ouvertes toile Hollande	1.170
36 serviettes cousues mi-Hollande	468
144 petites serviettes —	1.128
24 chemises de couche, garnies de Valenciennes	2.292
36 linges de sein batiste	816
24 fichus de nuit avec dentelles	1.488
12 camisoles de nuit avec Valenciennes	3.121
24 serre-têtes	444
24 bonnets [1]	7.892
3 camisoles de jour, point à l'aiguille	5.185
Une camisole en tulle de Paris, bordure de feuilles, à quatre collets	898
Une camisole de tulle de Paris, bordure, point à l'aiguille, satin de doublure	2.007
Une autre avec point de Bruxelles	2.033
Trois autres, en Malines, point d'Angleterre, etc	6.008
24 petits draps batiste	2.256
12 couvre-pieds —	7.335
6 couvre-pieds de jour	5.626
12 taies d'oreillers, Malines, etc	1.216
24 couvre-tables avec dentelles	2.484
6 peignoirs	11.973
24 tabliers de garde	1.192
60 couvre-bassins	530
24 tabliers de fatigue	890
Trois corbeilles	1.200
Total	88.913

Nous n'avons pas à nous occuper ici des bijoux dits de la couronne, mais nous croyons cependant intéressant de donner des détails, grâce aux papiers de Mme la comtesse de Luçay, sur ce qui fut fait à l'occasion du mariage impérial. Un procès-verbal du 28 avril 1810 constate que Marie-Louise apporta de Vienne pour 392,529 fr. de diamants ou perles non montés, et pour seulement 28,640 fr. en parures montées, comprenant notamment une guirlande de fleurs en brillants et la décoration de l'ordre de Marie-Thérèse surmontée d'un nœud.

Voici, en revanche, l'état des pièces de perles achetées au mois d'août 1810 pour le trésor de la couronne :

Collier à trois rangs de perles.	115.500 fr.
— à un rang	69.000
Un peigne perles	58.082

1. Dont quatre bonnets de point de Bruxelles, point à l'aiguille, 2,640 f.

Digitized by Google

Paire de boucles d'oreilles....	33.196
Un rang perles pour coiffes...	39.285
Deux rangs id. .	96.800
Deux autres range id. .	48.800
Deux bracelets perles	49.110

Venait ensuite la grande parure en diamants, pris en partie au Trésor de la Couronne :

Diadème.....	991.627 fr.
Collier.....	1.120.298
Peigne.....	148.358
Boucle-d'oreilles.....	218.846
Deux bracelets	197.301
Ceinture (en roses).....	387.152
Couronne.....	262.142

Mme la comtesse de Luçay avait conservé tous les comptes des services des atours, nous ne prétendons pas les reproduire *in-extenso*, mais ces dépenses, dites particulières, sont cependant curieuses à étudier.

L'Empereur avait fait largement les choses et il entendait que Marie-Louise pût dépenser de façon à ne se rien refuser ; mais il tenait à une grande exactitude dans les comptes, et surtout à ce qu'on ne dépassât jamais le crédit, chapitre sur lequel Joséphine avait été, au contraire, fort peu soigneuse. Du reste, les dépenses du service des atours étaient des plus considérables. Quelques chiffres le prouveront. Pour l'année 1810, du 2 février au 31 décembre, les totaux donnent :

Bijoux.....	83.254 fr.
Sciences et Arts.....	33.663
Dons et secours	2.903
Toilettes.....	281.719

L'année 1811 fournit les chiffres suivants :

	Depenses particulières.....	108.759
	Sciences et Arts	48.127[1]
En 1812:	Dépenses particulières.....	98.462
	Sciences et Arts.....	67.628
	Toilettes.....	245.664 dans laquelle

1. Cette année, il fut acheté à Bruxelles pour 131.780 l. de dentelles ; mais cette dépense eut évidemment un but politique.

Digitized by Google

nous relevons ces détails qui indiquent un véritable gaspillage : chaussures, 7,208 l.; gants et parfums, 5,571 l.; linge, 73,666 l.

En 1813:	Dépenses particulières.....	175.621
	Sciences et Arts	115.733

Enfin, pour les six premiers mois de l'année 1814 :

Dépenses particulières	66.908
Sciences et Arts	25.485

Nous avons écrit tout à l'heure le mot « gaspillage ». N'est-il pas évident, quand on examine les états des objets de toilette réformés? Celui du 18 novembre 1812 comprenait trente chapeaux, cinq toques, trois capotes, vingt-trois paires de bottines, deux cent cinquante-sept paires de souliers et sept cent dix-huit paires de gants. L'état du 21 décembre 1811 avait mentionné déjà cent quarante-sept paires de souliers, trois cent quarante paires de gants, seize corsets, dix-huit robes de soie, etc.

Nous donnerons aussi quelques détails du compte de la dépense particulière ; en 1812 par exemple :

Chapeaux.....	4.820 l.
Corsets.....	1.188
Gants et parfums.....	5.257
Ouvrières.....	10.095
Blanchissage.....	5.773
Bouquetiers.....	3.016
Papeterie.....	2.678
Mercerie.....	2.274

Et que dira-t-on de ces détails extraits de la dépense de toilette que nous avons indiquée pour l'année 1812?

Chez Le Roy, il fut commandé une robe de satin blanc ; une en tulle rose à pois rayés ; une redingote de satin blanc ; un grand habit de velours rose ; un peignoir de satin blanc ; robe de velours rose ; autre de velours lamé d'or ; grand habit satin bleu ; grand habit tulle rose ; robe crêpe noir ; redingote cachemyr ; robe de velours frisé cerise ; robe crêpe blanc ; casaque satin rose ; grand habit de velours noir, soit, pour une somme totale de 10,913 l. Et en même temps, de nombreuses commandes étaient faites aux couturiers et couturières ordinaires de l'Impératrice : Lenormand, Scribe, Herbault, Nattier, Lolive de Beuvry.

Nous avons vu que le budget particulier de l'Impératrice

Digitized by Google

comprenait deux parties : la seconde était intitulée « Sciences et Arts » et formait chaque année un total respectable. Marie-Louise aimait la musique, les estampes, les livres et les reliures. En 1810, nous relèverons 3,268 l. pour la librairie et dans ce total 12 l. chez Dentu; en 1813, livres et reliures, 14,242 l., plus 442 l. pour abonnements de journaux. Les estampes tiennent bien leur place : en 1810, il y en a pour 3,350 l.; en 1811, pour 7,834 ; en 1813, pour 7,628; en 1814, pour 3,486. Nous relevons au budget de 1810 pour 1,126 l. chez l'arquebusier; en 1813, pour 464 l. d'objets de Spa[1]. Mais l'Impératrice achetait largement des jouets d'enfants : En 1810, il y en a pour 2,713 l.; en 1811, pour 8,511 l. L'année 1810 présente seule une dépense pour la musique : à Paër[2], marchand de musique, 1,214 l.; en 1811, l'accordeur Dubois vient cependant recevoir 498 l.

Ce qui paraîtrait plus intéressant, c'est de voir quelle part Marie-Louise faisait aux artistes.

Dès la première année de son arrivée en France, nous voyons figurer sur les états le peintre Prudhon pour 4,500 l.; Isabey pour 3,000, ayant notamment peint le portrait de l'Impératrice-reine et celui de la jeune Louise de Montebello, payés chacun neuf cents francs[1]. Redouté, le peintre de fleurs, reçut 3,444 l. L'année suivante, Prudhon figure avec un traitement annuel de 6,000 l. et reçut en outre 1,499 l.; Isabey 3,500, et peignit entre autres deux portraits du roi de Rome, dont un en pied payé 800 l. Le compte de l'année 1813 donne cette fois également un traitement de 6,000 l. à Isabey, qui exécuta en outre pour 10,459 l. de travaux extraordinaires; Gérard reçut 20,000 l.; les peintres : Mlle Thibaut, 2,400 ;

1. Le compte de 1811 est assez minutieux pour marquer jusqu'à deux bouteilles de vin de Seguin, cotées 30 l.

2. Paër fut cause, une fois, d'un piquant incident. Il donnait une leçon à l'Impératrice : la première femme de chambre, qui devait y assister, eut un ordre à transmettre; elle ouvrit une porte et le donna, le corps à demi passé par cette ouverture ; l'Empereur vint à entrer ; ne voyant pas d'abord la femme de service, il la crut absente, et Paër sorti, il lui demanda où elle était allée. La dame répondit qu'elle n'avait pas quitté la pièce. Napoléon ne le croyant pas lui adressa une longue semence, déclarant qu'il n'entendait qu'un homme restât seul, fût-ce deux secondes, avec l'Impératrice. « Madame, dit-il vivement, j'honore et je respecte l'Impératrice ; mais la souveraine d'un grand empire doit être placée hors de l'atteinte d'un soupçon. » Et on remarque qu'après 1810, le nom de Paër ne figure plus sur les états de dépenses.

Digitized by Google

Huot, 1,000 ; Redouté, 7,000 ; Knip, 3,220 ; le graveur Godefroy, 2,084 ; le sculpteur Posch, 876 l.

Pour 1814, outre Isabey et Prudhon, mentionnés pour un semestre de leur traitement, paraît Mlle Jacquotot pour 800 l.; Mlle Thibaut pour 1,040, et Knip pour 540.

Avant de quitter le service particulier de l'Impératrice, nous reproduirons le règlement de ses voyages, arrêté par le duc de Vicence :

Il y avait trois berlines à chiffres et un fourgon à capote. Chaque voiture devait contenir un nécessaire, une bassinoire, un bidet avec sa seringue, un vase, un étui avec trois verres, un oreiller, une couverture, un drap de peau, une paire de draps de toile, une paire en batiste. Plus trois petits paquets renfermant chacun une toilette complète, chemises, camisoles, mouchoirs, bonnets, bas, souliers, « pour éviter de déballer à chaque couche si on ne devait pas séjourner ». Chaque voiture devait en outre emporter un nombre de toillettes suffisantes pour 2 ou 3 jours. Dans ces circonstances suivaient trois premières femmes de chambre, trois secondes, trois filles de garde-robes, une femme de chambre de première, le garçon coiffeur ; les garçons des atours étaient avec le fourgon ; un fourgon emportait un lit complet. C'est ce qui constituait le « voyage dit d'étiquette. »

Au château, il y avait toujours quatre premières femmes de chambre de service à la fois. L'une d'elles se tenait à la porte ouvrant dans l'appartement intérieur et prévenait l'Impératrice des personnes qui demandaient à lui parler. Une autre était à la porte de la pièce intérieure où se tenait l'Impératrice. Les deux autres servaient au lever, au coucher, à la toilette, aux repas quand ils étaient pris dans l'intérieur. Elles assistaient à l'arrangement du lit fait par la fille de garde-robes, aidée par le valet-tapissier, et au nettoyage de l'appartement. Le soir, l'Impératrice se couchait, les deux premières de service éteignaient les lumières et le feu ; l'une d'elles couchait dans une pièce contigüe à la chambre de l'Impératrice.

La femme garde-d'atours disposait seule des clefs des armoires où étaient disposés les objets de garde-robes et de toilette de la semaine, et tenait un état descriptif toujours à jour, colant sur une colonne l'échantillon de chaque robe. On soumettait ce livre à Marie-Louise, qui indiquait par des épingles les objets qu'elle voulait. C'est d'elle que la fille de garde-robes recevait les objets et à elle qu'on les rendait après

Digitized by Google

examen de l'exactitude de la note de sortie et de rentrée. La garde d'atours ne devait jamais sortir du palais tant que l'Impératrice s'y trouvait, et même dans ce cas, prévenait la première femme de chambre du lieu où elle allait. Le même règlement était appliqué identiquement pour la femme de garde-robes chargée de la garde du linge [1].

Le trésorier-général de la couronne remettait chaque mois les fonds affectés par le budget aux dépenses de toilette et de cassette à l'Impératrice qui donnait elle-même un reçu. Elle en remettait une partie, à sa volonté, au secrétaire des dépenses, pour les chapitres dits de toilette et de cassette : elle en conservait une autre pour ses dépenses dites particulières, mais, dont habituellement le même fonctionnaire avait la comptabilité également.

Nous terminerons notre étude par cette note autographe de l'Impératrice, qui est assurément bien curieuse :

« Je n'ai jamais été grondée encore par l'Empereur ; je tâcherai de ne l'être jamais de ma vie ; comme il me serait fort désagréable de faire des dettes et comme je pourrai par là m'attirer son mécontentement, je mets par écrit plusieurs articles que l'Empereur m'a indiqués hier et que je voudrai voir exécuter relativement à ma toilette.

« Apporter au retour les comptes de trousseau et des mois dernier. L'Empereur veut que sur les 50,000 livres mensuelles je donne 10,000 livres en aumônes, je garde 5,000 livres pour cadeaux et imprévus, 10,000 l. pour le remplacement de la corbeille, et que je ne dépense que 20,000 l. en toilette. J'aime mieux mettre quatorze jours la même robe que d'en faire faire une de plus ; ne faire aucune robe sans me consulter. Prévenir les marchands que je rendrai sans payer les robes mal faites et qui ne seraient pas à mon goût. Je recommande de faire acheter chez divers marchands pour faire gagner tout le monde. »

E. DE BARTHÉLEMY.

1. Les femmes de garde-robes portaient toujours un tablier de soie noire. Les filles de garde-robes un tablier blanc.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

Le 3 janvier, ont eu lieu au milieu d'une grande affluence de parents et d'amis, les obsèques de M. Alfred Nancey, secrétaire de la Société académique de l'Aube et de la Société des Amis des Arts, membre du bureau des incendiés.

Au cimetière de la ville, M. Albert Babeau, président sortant de la Société Académique, a prononcé le discours suivant :

« Messieurs,

« C'est avec une vive émotion que je viens, au nom de la Société Académique de l'Aube, rendre un dernier hommage à la mémoire de M. Alfred Nancey. Je ne perds pas seulement en lui un de mes meilleurs collègues ; pendant onze ans secrétaire-adjoint et secrétaire de la Société, il avait été pour moi le collaborateur le plus assidu et l'ami le plus sûr. A peine était-il entré dans notre compagnie qu'il y avait été apprécié à sa juste valeur ; on pressentait qu'on ne ferait pas en vain appel à son dévouement et à ses lumières, et quelques mois après son élection, on l'invitait à siéger au bureau. Il devait y déployer ses qualités aimables et solides, que nous savions tous reconnaître et dont le souvenir nous fait ressentir plus profondément l'amertume de sa perte.

« Lorsque la Société l'avait nommé, en 1874, membre résidant dans la section des Arts, elle savait qu'après avoir commencé ses études au Collège de Troyes, sa ville natale, et les avoir terminées à Paris, il avait consacré la plus grande partie de sa jeunesse au culte des arts et des lettres. Son père, magistrat épris des beaux vers et de belle latinité, lui avait inspiré de bonne heure le goût de la poésie. Admirateur du beau sous toutes ses formes, Alfred Nancey se laissa séduire par l'attrait qu'exercent sur les esprits doués du sens artistique la musique et la peinture au pastel ; mais la littérature eut bientôt toutes ses faveurs. Il écrivit des proverbes ingénieux, des comédies élégantes, où se reflète l'influence d'Alfred de Musset et d'Octave Feuillet, mais où respirent, à côté de saillies d'un tour humouristique, une certaine grâce tempérée, une sorte d'émotion discrète, qui donnaient sa note personnelle, les qualités d'un esprit fin, délicat, honnête ; se révèlent également, et souvent à un plus haut degré, dans ses petits poèmes, pour la plupart ciselés avec un art qui ne cherchait pas à se mettre en relief, et que les connaisseurs n'en appréciaient que mieux. Ces qualités se laissaient voir surtout dans certaines pièces de vers, dont le caractère touchant fait naître une émotion contenue, vibrer dou-

Digitized by Google

cement le cœur et tempérer une larme par un sourire. Quelques-unes de ses poésies éveillent les meilleures émotions parce qu'elles étaient l'écho des sentiments qui respiraient dans son âme.

« Ce n'est pas ici le lieu de faire la nomenclature et l'analyse de ses œuvres dramatiques et poétiques. Il en a publié un assez grand nombre parmi lesquelles je citerai seulement ses Comédies, ses *Paraphrases de satires de Perse* et ses *imitations de poètes grecs contemporains.* Je ne puis parler davantage de ses travaux restés inédits, qu'une modestie parfois extrême l'a empêché de livrer à la publicité; mais je dois dire que la Société Académique garde un précieux souvenir de celles de ses poésies qui sont insérées dans ses Mémoires. Nous n'oublierons pas non plus la manière dont il savait les lire; avec quelle simplicité pénétrante, quelle justesse d'intonation et d'accent, quel naturel et en même temps quelle discrétion! Il semblait craindre de s'imposer, et sans paraître y tendre, il s'emparait de l'attention de l'auditeur et le tenait sous le charme de sa diction et de ses vers.

« Etre agréable aux autres, n'était-ce pas, s'il fallait caractériser son œuvre et sa personne, sa qualité maîtresse? Le désir de plaire ne se révèle-t-il pas surtout dans ses comédies et ses poèmes? et ne le retrouvait-on pas dans cette courtoisie et cette aménité sans fadeur, cette politesse discrète, qui faisaient de lui le plus aimable, et l'on peut ajouter, le plus bienveillant des collègues?

« Le désir de plaire n'excluait pas chez lui les qualités sérieuses. Donnant l'exemple de l'assiduité et de l'exactitude, Alfred Nancey savait se plier à la tâche souvent ingrate du secrétariat, et sa plume, habile aux œuvres délicates de la poésie, rédigeait sans hésitation les rapports et les procès-verbaux les plus substantiels. Secrétaire de la Société des Amis des Arts, on se rappelle avec quel zèle et quel dévouement il s'acquitta, pendant les expositions de 1875 et de 1883, d'une correspondance multipliée et de la direction souvent si difficile du placement des tableaux. Au bureau de charité de Saint-Pierre, dont il fit partie pendant plusieurs années, au bureau des incendiés, qui déplora comme nous sa perte, il apportait la même courtoisie, la même résolution d'être utile, la même sagesse dans les conseils. Les qualités qui le faisaient apprécier au dehors ne nuisaient en rien à celles qui sont l'honneur et le charme de la vie de famille. Sans ambition, insoucieux des agitations extérieures, se livrant au travail littéraire, les yeux fixés vers l'idéal dans l'art et dans la poésie, veillant aux études de ses enfants, allant se retremper avec eux, à l'époque des vacances, dans l'air sain et au grand spectacle de la mer et des montagnes, et dans sa ville natale, au milieu de sa famille et de ses amis, entouré des affections les plus douces que l'on puisse réunir, celles d'une femme et d'une mère également distinguées par le cœur et par l'intelligence, aimé et estimé de tous ceux qui le connaissaient, il jouissait en sage d'un bonheur qui devait être hélas! trop tôt et trop cruellement brisé pour lui et pour les siens!

Digitized by Google

« Et maintenant, que reste-t-il de ce bonheur? Les soins les plus admirables et les plus tendres n'ont pu conjurer la maladie lente, insidiuse, inexorable, qui l'a enlevé à l'affection des siens, avant même qu'il eut achevé sa cinquantième année. Quel adoucissement apporter à la douleur d'une pareille perte? Il nous revient à la mémoire un beau vers, qu'il avait mis dans la bouche d'un de ses personnages et où il s'écriait :

Mon âme a la fierté de se croire immortelle!

« Que cette foi dans l'immortalité qui était conforme à votre pensée soit notre meilleure consolation au moment où nous vous adressons, mon cher collègue et ami, un suprême adieu! Songeons aussi que la plus noble récompense de l'écrivain, c'est qu'il ne périt pas tout entier; ses œuvres restent, et dans les pages imprimées qui les renferment, subsiste une part toujours vivante de son esprit et de son cœur. »

***

A la fin de décembre, est mort à Charleville, un homme qui a joui d'une légitime estime dans les Ardennes, M. Jean Hubert, ancien professeur de philosophie au Lycée, correspondant de l'Académie de Reims, officier d'Académie et depuis cinquante ans, correspondant dévoué du *Courrier des Ardennes*. M. Hubert débuta dans la littérature en 1829 et fut un des adeptes de l'Ecole romantique. Secrétaire pendant quelque temps de Mme Sophie Gay, il quitta cette position pour venir comme professeur à Charleville où il a demeuré constamment depuis. Il était né à Auteuil, le 21 novembre 1807; en 1847 il fut nommé bibliothécaire de la ville, puis correspondant du ministère de l'instruction publique. Il a publié une *Géographie des Ardennes* qui a obtenu en 1837 une mention d'honneur; un *Mémoire sur l'instruction primaire* (1840); une *Géographie historique des Ardennes* (1851); *l'Histoire de Charleville* (1859); *le Siège de Reims par les Anglais* (1846); des *Mélanges d'histoires ardennaises* (1876). Il préparait une histoire de Mézières, pour laquelle il a accumulé une foule de documents, et bien d'autres travaux moins sérieux : contes, poésies, raductions qui n'ont pas été publiées.

***

Mentionnons la mort, en décembre, de M. Bonnedame, fondateur de l'imprimerie si estimée d'Epernay, que son fils continue avec un plein succès et en exécutant des éditions réellement remarquables. Il vient d'imprimer en format in-32, avec caractères diamants, des contes, un peu badins, mais pleins d'esprit, dus à M. Le Roy, mort depuis pas mal d'années à Châlons où il avait été chef de division de la préfecture; esprit lettré, il était plein d'humour, de malice et très mêlé au mouvement littéraire de son temps.

Digitized by Google

Le 3 janvier, est morte à 82 ans, la baronne Atthalin, née Le Landais, veuve du lieutenant-général Atthalin, pair de France, aide-de-camp du roi Louis-Philippe, grand-croix de la Légion d'honneur. La famille Atthalin était originaire de Samboin (Haute-Marne). Un de ses membres, Elisabeth, épousa en 1769 Jean Thévenot, seigneur de Maroise, procureur du roi au siège royal de Coiffy, fils de Etienne Thévenot, seigneur de Rougemont et d'Agnès de Barthélemy, et père de M. des Saules, l'un des membres les plus considérables du barreau de Paris et l'un des défenseurs des Jésuites en 1762. Mme Thévenot de Maroise était l'arrière-grand'tante du général.

***

Nous ne passerons pas sous silence la mort prématurée, le 12 décembre, d'un brillant officier champenois, le comte de Liniers, capitaine de dragons, second fils du général, marquis de Liniers, qui a longtemps commandé la division à Châlons et s'était retiré au château de Beaucamp près de Vitry. Il avait épousé Mlle de Morlaincourt, d'une famille également de Vitry.

***

M. Lundy, qui s'était fixé à Paris, après avoir fait sa fortune dans le commerce des laines à Reims, sa ville natale, vient de mourir en lui laissant 500,000 fr. pour une œuvre hospitalière et sa galerie de tableaux, collection très importante — on l'estime 200,000 fr. — composée entièrement de tableaux de maîtres contemporains, avec la plupart desquels il avait lié des relations intimes, comme Corot, Rousseau, Daubigny, Diaz, Bidault, Dupré, Richet, Watelin, dont les œuvres figurent dans sa collection, et avec lesquels il se consolait des souffrances d'une santé cruellement ébranlée. On trouvera désormais à Reims le lac d'Albano, de Corot, sa Mal'aria, un Rousseau exquis, etc. Mais ce qu'il y a de particulièrement intéressant dans cette collection, c'est qu'elle compose un tout presque complet emprunté à l'école française exclusivement. C'est un véritable évènement pour Reims, dont le Musée, par ce don, va devenir un des plus importants de la province. Le Conseil municipal de Reims a immédiatement décidé que le boulevard du Temple prendrait le nom de boulevard Lundy. En même temps, il a eu l'excellente pensée de donner au boulevard de la Gare, le nom de boulevard Louis-Rœderer, honorant ainsi la mémoire d'un homme de bien et de valeur qui a laissé à Reims d'impérissables souvenirs.

***

Le 23 décembre, est mort subitement, le marquis de Roys de Lédignon de S. Michel, député de l'Aube, lieutenant-colonel du

Digitized by Google

47e territorial, officier de la Légion d'honneur, ancien lieutenant aux zouaves de la garde impériale, âgé de 47 ans. Il appartenait à la gauche de la Chambre et siégeait depuis 1877. M. de Roys s'était fixé en Champagne en épousant Mlle de Montangon, dont la famille possède la terre de Crespy depuis le xve siècle. Nicolas de Montangon, seigneur de Crespy vivait en 1470. Sa descendance a formé deux branches de Crespy et de Rouvray; presque tous leurs membres ont servi. La famille a été maintenue en 1668 par Mgr de Caumartin, intendant de Champagne. — Armes : gironné d'or et d'azur. *(La Rédaction.)*

***

Le marquis de Roys. — Le 23 décembre 1886, Richard de Roys, marquis de Lédignan, est mort d'un anévrisme. A midi, il était plein de vie et de santé, à trois heures, il avait cessé d'exister.

Ce que fut Richard de Roys, je le veux dire brièvement. Sa race était fort ancienne; il le savait, et ne craignait pas de le rappeler. On parlait un soir devant lui, avec un certain mépris, des nouvelles couches sociales qui l'avaient élu conseiller général. « Pourquoi tant de mépris, cher baron, dit-il à son interlocu-« teur, si elles m'ont fait entrer dans la carrière politique, elles « comptaient dans leurs rangs M. votre père. » Le mot était dur. Il ne convient cependant pas de s'y arrêter plus que de raison. Aussi bien je n'ai pas pris la plume pour parler de la noblesse de Richard de Roys, mais pour fixer le caractère de l'homme.

Conseiller général de Seine-et-Marne d'abord, député de l'Aube ensuite, il s'occupa en somme fort peu de politique. L'armée et l'agriculture, ces deux grandes choses, qui ont jadis rendu la patrie française forte et respectée, furent à la Chambre, l'objet de sa constance et sa tenace sollicitude. Il avait choisi la meilleure part; on ne la lui enlèvera pas.

Ancien officier aux zouaves de la garde impériale, il portait dans la discussion une vivacité et une franchise d'allure toute militaire, qui plaisait même à ses adversaires.

Grand agriculteur, il avait entendu le terrible cri de détresse poussé par nos campagnes et il en avait fait retentir les échos du Palais-Bourbon. C'est à ce point de vue là surtout que la mort de Richard de Roys est un malheur presqu'irréparable. D'autres, sans doute, ont senti aussi cruellement que lui l'atteinte portée par la crise agricole à la fortune nationale, mais aucun n'est en mesure de faire aussi bien que lui entendre la vérité à nos gouvernants. Ce marquis de l'ancien régime, ce zouave de la garde impériale, mettant la France plus haut que ses préjugés, avait, dès la première heure, accepté la forme républicaine. On ne pouvait pas dire de lui, ce que j'ai entendu dire de tant d'autres, « que la question agricole était entre ses mains un instrument d'opposition à la République. » Il fallait compter avec lui; parmi les indépen-

Digitized by Google

dants, il était le plus indépendant. Sa parole vibrante allait dans quelques jours se faire entendre au Palais-Bourbon. Il a suffi de quelques heures, de quelques minutes, pour nous enlever ce défenseur convaincu de nos plus chers intérêts. La mort est impitoyable Les meilleurs ont un pire destin.

Ces lignes tracées à la hâte doivent cependant indiquer encore le profond mépris que les manieurs d'argent inspiraient à cet honnête homme. Quand il croyait en trouver un sous la robe rouge du magistrat, il était implacable. Dans ce siècle où le veau d'or est l'idole, adoré de tous, il refusa de s'incliner devant les sectateurs de cette étrange religion. Il me disait quelquefois que chaque homme devrait être obligé de porter avec son nom celui de sa femme et que cela empêcherait bien des vilenies. Il n'était pas de ceux qui pensent que le mariage est une opération commerciale, ayant pour but d'enrichir le rejeton d'une longue lignée d'ancêtres.

La femme qu'il choisit était digne de lui et de sa race. Peut-être ne profesait-elle pas la foi républicaine de son mari, mais jamais aucun nuage n'altéra cette union. En voyant la marquise de Roys, je pensais à cette autre marquise, Mlle de Noailles, la femme du général de Lafayette qui ne sut qu'aimer son mari et volontairement partager avec lui sa longue captivité en Allemagne; je n'entends pas établir un parallèle entre le colonel de Roys et le général de Lafayette, mais il me semble que l'estime qu'ils ont inspirée à leurs femmes devra être partagée par la postérité qui verra surtout en eux de loyaux serviteurs de la grande Patrie française.

Fernand LABOUR.

***

A enregistrer encore, la mort de la marquise de Roys, née de Mantangon, qui s'est tuée, le 4 janvier, dans un accès de fièvre chaude, quinze jours après avoir perdu son mari, député de l'Aube.

***

L'épiscopat français vient de faire une grande perte en S. Em. le cardinal Caverot, archevêque de Lyon, qui nous appartenait, car il était né le 26 mai 1806 à Joinville (Haute-Marne). Il est mort à Lyon le 23 janvier. Après s'être fait connaître comme prédicateur, l'abbé Caverot avait été appelé au siège de Saint-Dié, le 22 juillet 1849. Le Pape, qui l'avait apprécié au Concile, le transféra à Lyon le 20 avril 1876 et lui donna la pourpre le 12 mars suivant. Il était officier de la Légion d'honneur.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Mémoires de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, année 1885. Troyes, imprimerie Dufour-Bouquot et librairie Léopold Lacroix, rue Notre-Dame.

On a eu longtemps l'habitude de synthétiser, c'est-à-dire de réduire en une formule de convention l'esprit de toute une époque et même de tout un siècle ; ainsi on appelle le dix-septième siècle le *siècle de Louis XIV*, le dix-huitième siècle le *siècle de Voltaire ;* c'est là une sorte de tradition fondée sur une appréciation plus routinière que raisonnée ; en tout cas, ces appellations, si elles ne sont pas entièrement fallacieuses, elles sont du moins trop exclusives : il est probable que, malgré cela, cette habitude souvent absurde, mais qui s'impose par une routine invétérée, se maintiendra chez les générations du dix-neuvième et s'accentuera peut-être chez celles du vingtième ; par exemple, quelles épithètes accoleront-elles au siècle présent ? Lui donneront-elles l'appellation du siècle de Victor Hugo ou de quelqu'autre illustration nationale ? Je pense que pour résumer notre siècle en mettant en lumière son plus vaillant caractère, il faudrait l'appeler le *siècle de l'histoire.*

En effet, quand on songe aux nombreuses Sociétés savantes fondées dans tous les départements de la France et aux travaux historiques contenus dans leurs Mémoires, cette qualification est celle qui convient le moins mal au dix-neuvième siècle, parce qu'elle exprime le mieux les tendances de notre esprit, de nos goûts, de notre activité studieuse ; les études historiques, commencées avec les débuts de notre siècle, ne paraissent pas vouloir finir avec lui, en dépit des entraves qu'elles rencontrent dans les agitations incessantes de la politique contemporaine ; elles ont pris, au contraire, dans ces dernières années, une vraie recrudescence d'ardeur ; les recherches les plus approfondies, les fouilles les plus minutieuses se multiplient dans la capitale et les provinces ; elles croissent avec le nombre des travailleurs qu'enfante les concours des académies locales ; chaque année voit éclore quelque découverte nouvelle ; quelques notices ou brochures, savamment rédigées, mettent en lumière des points restés obscurs ou douteux de l'histoire, de la biographie, de l'archéologie et autres branches de science, grâce au sec ours d'une érudition laborieuse et patiente.

Les *Mémoires de la Société académique de l'Aube* viennent à l'appui de ces réflexions : d'infatigables chercheurs y consignent,

Digitized by Google

chaque année, les fruits de leurs veilles studieuses ; la plupart d'entre eux, tout en ne visant guère qu'à l'exactitude, rencontrent la couleur, la vie, la forme attrayante ; c'est qu'ils trempent leur plume aux meilleures sources, en ces vieux documents, en ces vieilles archives publiques ou privées, en ces anciens papiers rédigés par les auteurs eux-mêmes ou, du moins, par des témoins oculaires qui sentaient vivement ce qu'ils avaient vu et l'exprimaient plus vivement encore. Le volume de 1885 s'ouvre par un *Glossaire du patois de la forêt de Clairvaux* fort bien analysé par M. Alphonse Baudouin ; l'auteur connaît bon nombre de termes de ce vieux langage dont il a dressé la liste de mémoire avec les nuances et les significations, ainsi que les prononciations plus ou moins variées; il ajoute avec non moins de justesse que, pour bien connaître un patois, il faut l'avoir pratiqué ; jusqu'à présent, dit-il, la plupart de ceux qui ont publié des espèces de glosssaires sur les patois du département de l'Aube, paraissent s'être bornés à recueillir, à la volée, quelques expressions superficielles auprès des habitants de la campagne ; de là des inexactitudes plus ou moins nombreuses qu'il redresse avec des exemples justificatifs des variations les plus bizarres et les plus caractéristiques.

Nos grands hommes au collège de Troyes, par M. Gustave Carré, professeur agrégé d'histoire au lycée de Reims, sont d'une lecture très attrayante et cause de bien singulières surprises ; ils démontrent, entre autres choses, que le public se trompe souvent en s'imaginant que les hommes célèbres dans les lettres, les arts et les sciences ont été au collège des travailleurs infatigables ; mais qu'en remontant aux sources, on est tout étonné de voir les notes consciencieuses des maîtres donner les démentis les plus formels à nos présomptions en faveur des élèves. Pour n'en citer qu'un exemple, le fameux Danton, l'un des personnages les plus illustres de la Révolution française, comptait parmi les bons du collège troyen, tandis que, parmi les excellents, figuraient les nommés Bouquot, les Bouillevaux, les Mignoquet, les Royer, les Guillemot, dont la mémoire s'est perpétuée ni dans les lettres, ni dans les arts, ni dans les sciences. Quoi qu'il en soit, le collège de Troyes n'en fut pas moins une pépinière d'hommes qui sont devenus célèbres ou simplement remarquables à tous les degrés de la hiérarchie sociale.

La *Description des cryptocéphales de l'Aube*, par M. Dantessanty, aumônier du lycée de Troyes, prouve que ce docte prêtre réunit les qualités constitutives d'un intelligent et laborieux entomologiste ; les insectes, qui ont attiré son attention studieuse, appartiennent à la grande famille des phytophages, si riche en espèces brillantes, surtout dans les régions exotiques ; on les appelle vulgairement *gribouris* ; si leur nom vulgaire n'est pas gracieux, ils le sont eux-mêmes par la beauté et la variété de leurs couleurs ; les uns, d'un vert doré métallique, brillent comme des émeraudes

Digitized by Google

au sommet des graminées ou sur la blanche corolle des chrysanthèmes; les autres, d'un beau rouge pouctué de noir, ou d'un noir brillant taché de jaune, ou d'un jaune pâle marqué de noir, se distinguent par l'élégance de leur dessin. Le but de l'auteur de cette description est de faciliter le travail des amateurs qui débutent dans la science entomologique; avec sa méthode, sans prétention technique, on peut constater à l'aide d'une simple loupe les caractères du groupe charmant des cryptocéphales, sans décoller les insectes ni les mutiler.

Les *Réflexions au sujet de l'art chrétien*, par M. Pron, membre résidant, se proposent, en passant en revue les grands artistes du passé, de prouver que, sans dénigrer à tort et à travers les œuvres anciennes, il faut être de son temps; il cite, à l'appui de son avis, les tableaux modernes qui, représentant des sujets religieux, ont excité les appréciations les plus enthousiastes; il ajoute que, si dans les efforts tentés par l'Ecole actuelle, l'art semble parfois succomber sous les étreintes d'un réalisme regrettable, ce n'est que l'erreur de sa force, la surabondance de sa sève; il a toujours, dit-il, pour but le culte du beau par des voies nouvelles.

L'*Etude sur l'emplacement du Campus Mauriacus*, lieu de la défaite d'Attila, par M. Louis Le Clert, membre associé, analyse sommairement un mémoire récapitulatif de M. Girard, professeur au Lycée de Troyes; l'auteur, après avoir opéré certaines rectifications relatives à ce problème historique et topographique, se résume en constatant l'accord des textes plaçant la fameuse défaite dans les champs catalauniques en Champagne, et que la dénomination de Champagne marécageuse convenait parfaitement à la basse Champagne voisine des bords de la Seine; puis il conclut que tous les historiens ont voulu désigner ainsi un territoire, une plaine d'une vaste étendue, non un simple village ou une station militaire; en sorte que, selon le laborieux investigateur de l'emplacement du *Campus Mauriacus*, la solution du problème peut s'énoncer en ces termes : « Attila fut défait en Champagne, dans la région dite des Maures ou Marais, s'étendant des confins dela Bourgogne aux environs de Nogent-sur-Seine. »

Les *Découvertes numismatiques du département de l'Aube*, par M. Garnier, membre résidant, ne sont que la suite d'un savant travail archéologique inséré dans le volume des *Mémoires*, de l'année 1883. Elles rattachent la *Cachette de Longueville* et le *Denier de Trébonien Galle* ainsi qu'un *Coffre vestiaire* et une *Clef annulaire* trouvée à la Vacherie près Troyes, aux temps de la première apparition des Francs dans l'Aube. Tout modestes que soient ces trouvailles, elles prouvent que ces contrées ne manquaient pas d'habitants dès la période gallo-romaine et qu'elles eurent leur part des avantages que les premiers Césars avaient procurés à nos ancêtres par les bienfaits de la civilisation de Rome.

La *Famille Largentier*, par M. Chauvet, membre associé, rap-

Digitized by Google

pelle le souvenir d'un charitable prêtre natif d'Eaux-Puiseaux, village situé dans la forêt d'Othe. Elle remonte au commencement du quatorzième siècle dans la personne de Jehan Largentier, qui apppartenait à la noblesse marchande par son alliance avec les héritiers d'Anne Musnier, femme de Gérard, de Langres ; ce Gérard avait sauvé, au péril de sa vie, Henri le Libéral, comte de Champagne ; il avait reçu en récompense, à perpétuité, pour lui et ses descendants, tant en ligne masculine que féminine, des lettres de noblesse, l'exemption de tout impôt et le droit de ne plaider qu'à la cour du prince champenois. En retour, la famille donnait annuellement à la Collégiale Saint-Etienne de Troyes, au jour anniversaire de la mort de Henri le Libéral, cinq sols pour servir aux frais du luminaire. La famille Largentier occupa une position sociale relativement influente dans la cité troyenne ; mais elle tomba dans l'oubli dès le dix-septième siècle et resta pendant le siècle suivant dans une sorte d'obscurité jusqu'à l'époque actuelle où l'abbé Jean-Baptiste Largentier, fils de Jacques Largentier, souche des Largentier de Eaux-Puiseaux, après avoir débuté dans le ministère ecclésiastique dans le diocèse de Troyes, alla le continuer à Paris où il décéda curé de la paroisse Saint-Leu qu'il releva de ses ruines matérielles et morales.

Une *Traduction anglaise d'un ouvrage de Grosley*, par M. Albert Babeau, président de la Société académique de l'Aube, nous apprend qu'un savant anglais, Thomas Nugent, traduisit avec non moins d'exactitude que d'élégance des *Observations sur l'Italie*, que Grosley avait publiées en 1764 sous le voile de l'anonyme. Non content d'avoir visité, avec l'esprit d'un véritable philosophe, l'Italie, ce séjour renommé des Muses, il fut bientôt poussé, par son désir insatiable de s'instruire, à venir en Angleterre pour faire de nouvelles découvertes. Le traducteur, en s'exprimant ainsi, montre quelle estime on faisait à l'étranger de l'ingénieux et savant avocat de Troyes.

Chrétien de Troyes et son homonyme Chrétien Legouais de Sainte-More, par M. Sylvère Det, sous-bibliothécaire de la ville de Troyes, ne sont pas, comme l'avait présumé le spirituel Grosley, un seul et même individu, ainsi que l'atteste, d'après les travaux récents dus à des sommités scientifiques, l'infatigable et studieux sous-bibliothécaire qui semble s'attacher avec l'ardeur d'un patriote à exhumer des catacombes du passé les gloires de son pays natal. L'une de ces gloires n'est autre que l'homonyme de l'un des plus féconds auteurs des romans de la Table-Ronde, c'est-à-dire Chrétien Legouais de Sainte-More, l'auteur de l'Ovide moralisé, qui s'était placé sous le patronage de Jeanne de Champagne, la spirituelle protectrice des lettres.

Le *Premier emplacement de Clairvaux*, par M. Vacaudard, aumônier du lycée de Rouen, rectifie une erreur commise par M. Philippe Guignard, archiviste de l'Aube en 1846, aujourd'hui

Digitized by Google

bibliothécaire de la ville de Dijon ; cet érudit transportait d'un trait de plume le premier monastère de saint Bernard à deux kilomètres environ de l'enclos actuel de la maison centrale de détention, sur le flanc d'un côteau, non loin de la source connue sous le nom de fontaine de Saint-Bernard. Les raisons précieuses alléguées par le savant archiviste et acceptées sans réserve par M. Charles Lalore, non moins savant, conquirent bientôt droit de cité dans le domaine de l'histoire ; cependant quelques doutes, à la lecture de leurs doctes travaux, traversèrent l'esprit de M. Vacaudard qui, pour les résoudre, interrogea Clairvaux lui-même. Il résulta de ses minutieuses recherches qu'il n'y a pas eu trois emplacements différents de l'abbaye cistercienne de Clairvaux ; le premier monastère n'est autre que le *monasterium vetus* ou Petit-Saint-Bernard, situé dans la partie occidentale de l'enclos actuel de la maison centrale de détention.

Le volume des Mémoires, dont les précédents travaux constituent les pièces principales, est, comme on le voit, d'une importance considérable, et l'imprimerie Dufour-Bouquot l'a édité avec son luxe typographique et sa netteté de caractères habituels ; cette imprimerie, d'une réputation justement méritée, se distingue par ses lithographies d'une nuance et d'une finesse rares, ainsi que l'atteste la belle lithographie qui représente l'emplacement du *Campus Mauriacus*. E. G.

***

PROMENADES D'UN TOURISTE DANS L'ARRONDISSEMENT D'EPERNAY

M. Armand Bourgeois vient de publier *Les promenades d'un touriste dans l'arrondissement d'Epernay*. Cet ouvrage, précédé d'une préface par Mme Anaïs Ségalas, est moins le résultat d'une étude historique que le dépouillement de notes réunies de droite et de gauche. Les églises, les châteaux, les abbayes, les ruines ont une mention spéciale, une description particulière et l'auteur, en présentant au lecteur les Champenois illustres, les personnages historiques de la région, décrit sommairement les divers morceaux d'architecture, de peinture et de sculpture que la main des artistes a semés sur sa route ou entassés dans les grandes salles des vieux châteaux. Tout cela est présenté avec bonhommie, sans prétention et même avec un certain décousu, comme si l'auteur n'avait pas eu le temps de relire, de classer, de fondre ses notes. Il ne faut point chercher dans ces 170 pages une étude suivie sur chaque sujet : c'est un touriste qui raconte. Il passe, admire la nature, ce site enchanteur, ce clocher qui pointe dans les nues ; il entre dans l'église, revient sur ses pas. Ah ! il vous avait annoncé une histoire à propos de tel personnage, au sujet d'un château qu'il vous a montré de la main, là-bas, dans ces arbres verts et il vous la raconte. Puis il continue son chemin ; mais il aurait pu aller plus loin, ce touriste, à Anglure, à Esternay, à Be-

Digitized by Google

thon. Mais on ne peut demander à un touriste qu'il vous raconte tout ce qu'il a vu. Il ne dit que ce qu'il veut pour attirer votre attention et occuper vos loisirs, et alors il se retourne vers vous en disant: Ah! n'avais-je pas raison de vous montrer cela! — Que c'est beau! — Vous n'avez pas perdu votre temps! — Ai-je eu raison de vous conduire ici!

Notre touriste, malgré ses recherches, est tombé dans plusieurs erreurs que nous nous permettons de lui signaler. Mais nous ne prétendons lui signaler que celles que nous connaissons.

Anne de Maizières (page 65) aurait épousé Claude (II) de la Croix, tandis que dans un autre ouvrage du même auteur, publié en 1883 (Histoire du château de Brugny, page 8 et ailleurs) il dit qu'elle épousa Roch du Hautoy, fils de Nicolas du Hautoy qui avait épousé la veuve de Claude II de la Croix. Il est difficile de concilier ces deux passages.

L'auteur dit qu'il n'a pu réunir qu'un petit nombre de notes sur le château de Boursault: nous pouvons l'aider à combler une lacune. Boursault appartenait à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe aux ducs de Bar. M. Armand Bourgeois, dans son Histoire du Château de Brugny (pages 7 et 11) dit que Robert de Flandre, seigneur de Brugny, céda cette terre à Geoffroy de Naast. Or, ce Robert de Flandre eut une fille qui épousa Henri IV, duc de Bar. Ce dernier eut un fils nommé Robert, duc de Bar, marié à Marie de France par contrat du 24 juin 1364. Ce Robert, duc de Bar, eut plusieurs enfants parmi lesquels on cite Louis. Ce Louis de Bar, cardinal, reçut de son père, en 1409, pour en jouir sa vie durant, les seigneuries de Boursault, Vouciennes, Givry, Ferebrianges, Pougy, Coclois, etc. (Voyez Annales du Barrois, par Servais, II, 286, 439). Louis de Bar, nommé administrateur perpétuel du diocèse de Poitiers, en 1391, à l'âge de 14 ou 15 ans, par Clément VII, évêque de Langres et cardinal, avant 19 ans, le 22 décembre 1397 par l'anti-pape Benoit XIII; fut nommé évêque de Châlons en 1413, et permuta en 1419 avec Jean de Sarrebruck, évêque de Verdun. Il mourut en 1430 à Varennes, après avoir légué ses biens, à René d'Anjou, comte de Guise. Il fut enterré dans la cathédrale de Verdun où il avait cette épitaphe :

Hic situs est fulgens Ludovicus laude perenni
Quem Barri generis genuit gens generosa ducum.
Filia regis erat genitrix, de culmine summo
Francorum et cunctæ nobilitatis apex.
Hunc decus et mores quondam celebrare solebant,
Dum Portuensi Cardine dignus erat.
Egregius pariter præsentis pastor ovilis,
Ac Virdunensis Pontificalis honos.
Ambiguis certa proponens tuta timendis,
Sprevit opes orbis religione fovens.

Digitized by Google

At quia non moritur virtus quid Parca tulisti ?
Clara per æternos stat sibi fama dies,
Mille quater centum terdenos junxerat annos
Delius et julii tempora messis erant.
Nunc matris precibus æternæ dona quietis
Illi pro meritis det Deus omnipotens.

(Voyez : Archiepiscoporum et Episcoporum Galliæ chronologica historia. Chenu, 1621, folio 545).

Il nous a paru intéressant de mettre en lumière cette figure du cardinal Louis de Bar, seigneur de Boursault, évêque, cardinal, légat et même ambassadeur de Charles VI au concile de Pise en 1409. C'est donc une véritable illustration pour Boursault.

A l'article Baye (98), l'auteur écrit que l'an 1019 on rencontre Hugues dit Bardoul, deuxième du nom, mort en 1112. Il y a là une erreur ; Hugues Ier assista en 1028, avec son père Isambard à une assemblée de barons à Paris. Il eut pour fils Barthélemi, mort en 1081, et Hugues II, fils de Barthélemi, n'a pu vivre cent ans ! de 1019 à 1112, date plus ou moins approximative de sa mort. Le seigneur de Congy (page 89) est Thomas, sire de Voudenay (Vodenay, Côte-d'Or, canton d'Arnay-le-Duc) et non Thomas de Vendenay. Du reste, ce nom a été défiguré par tous les historiens qui dans ces temps modernes ont parlé de ce personnage. Ce Thomas de Vodenay était un gentilhomme bourguignon très estimé dans le conseil de Philippe-le-Hardi. (Voyez Archives de la Côte-d'Or, B. 1416, folio 56 — L'archiprêtre par A. Cherest, 260.)

Le propriétaire d'Andecy n'est point *M. le baron d'Aubilly*, mais M. André d'Audeville.

Le retable de Fromentières n'est pas si vermoulu que l'auteur veut bien le dire ; il est en mauvais état, c'est vrai, mais l'abbé Guyot, mort depuis peu, en connaissait la valeur et le conservait avec soin.

Le seigneur de Montmirail, aujourd'hui, n'est plus un la Rochefoucauld-Doudeauville, (145). Ce domaine est entré dans la branche des la Rochefoucauld-Liancourt par le mariage de François-Marie-Auguste-Emilien, duc de la Rochefoucauld-Liancourt, avec Zénaïde-Sabine Chapt de Rastignac, petite-fille de Françoise-Charlotte-Ernestine de la Rochefoucaul-Doudeauville, après la mort de la duchesse douairière Augustine-Bénigne-Françoise Le Tellier, décédée le 24 janvier 1849.

Les illustrations de ce petit volume rachètent quelques-unes de ces imperfections. L'ouvrage est enrichi de quatorze jolies vues qui parlent autant aux yeux qu'à l'esprit par ce que l'on voit et ce que l'on devine. Ces vues représentent l'église de Damery, l'église de Dormans, l'hôtel des Trois-Maillets, à Dormans, le château de Bour-

Digitized by Google

sault, le château de Brugny, le château de Montmort (vue générale et vue de l'entrée), le château d'Etoges, le château de Baye, l'église de Sézanne, le château de Montmirail, celui de Mareuil-en-Brie et celui de Villiers-aux-Bois.

La couverture du volume a un cachet fantaisiste, le papier est chiné, l'impression nette, voilà pour l'imprimeur.

Tel est l'ouvrage de M. Armand Bourgeois pour le texte, et de ses collaborateurs pour les eaux-fortes. Une seconde édition corrigée pourrait aussi être facilement augmentée puisque l'arrondissement d'Epernay ne finit pas à Sézanne ni à Montmirail.

A. MILLARD.

***

L'Almanach de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes pour 1887 (Reims, Matot-Braisne), renferme comme toujours d'intéressants articles. Nous signalerons cette année la fin de la statistique historique du canton de Renwez (Ardennes), par dom Noël, très complète et très bien faite; une note sur les dernières fouilles faites à Reims et aux environs; et une étude sur le cardinal de Dormans et sa famille, par M. Plouquet; le cœur de Turenne, actuellement conservé au château de Saint-Paulet (Aude); la nécrologie régionale et enfin diverses notes d'actualité, sur Reims.

***

Nous extrayons du tome 1er de l'*Histoire anecdotique de la guerre de 1870-1871*, par M. Dick de Lonlay, un passage relatif à deux champenois dont les noms doivent être conservés. M. Bureau appartenait à une famille notable du commerce de Reims, où l'un de ses frères occupe encore une place considérable comme propriétaire de la maison des *Galeries Rémoises*. L'autre était issu d'une vieille famille de Fismes. Ces deux faits glorieux se passèrent à Frœschwiller :

Le 1er bataillon de chasseurs, comme nous l'avons déjà vu, a été chargé, avec l'appui du 1er bataillon du 3e zouaves, d'expulser la grand'garde prussienne, qui se tient au moulin de Bruckmuhl, et l'artillerie de la division doit préparer l'action de ce bataillon par son tir.

Le commandant Bureau, du 1er bataillon de chasseurs, n'a que quatre compagnies à sa disposition, les 1re et 2e compagnies ayant été attachées à l'artillerie. En outre, la 4e compagnie, capitaine Chédeville, est laissée dans un chemin creux, pour défendre un espace de terrain trop éloigné de la troupe qui est sur sa gauche.

Tous partent au pas de course, mais, presque aussitôt, des masses profondes sortent de la forêt de Surbourg et l'accablent de leurs feux.

Les Prussiens, embusqués le long de la rive gauche du Sauer-

Digitized by Google

bach, dans les vignes du mamelon de Gunstett, ansi que les batteries allemandes, leur font subir, en peu de temps, des pertes considérables Le capitaine Ambroise, de la 6e compagnie, est la première victime; il reçoit une balle en pleine poitrine et expire au bout de quelques instants.

Pendant une minute, une seule, les deux bataillons hésitent. En un clin d'œil, le commandant Bureau rallie ses chasseurs.

« En colonne! » crie-t-il,, élevant son épée. Et, à peine le bataillon formé, il se met à sa tête et se précipite à l'attaque du moulin. Quand il passe près des artilleurs, ceux-ci se découvrent: « Vivent les braves! vivent les braves! »

Mais, au bout de quelques pas, la colonne s'arrête de nouveau; le commandant vient de tomber, les deux bras en avant, les reins brisés par un éclat d'obus. Le projectile qui l'a renversé a abattu les premiers rangs. Le capitaine Crainvillers, de la 5e compagnie, s'élance, prend le commandement, et la colonne se remet en marche. Elle descend la route du moulin; mais bientôt le capitaine a la jambe emportée; un second capitaine, qui le remplace, succombe à son tour; la colonne est coupée en tronçons...

Autour des chasseurs et des zouaves, les balles, la mitraille, les obus pleuvent comme grêle. Le lieutenant Bouland, des chasseurs, reçoit un éclat d'obus à la tête. En le soignant, l'aide-major Arnaud est blessé deux fois, coup sur coup. C'est un effroyable tonnerre! Tous disparaissent dans un nuage de fumée.

M. Dick de Lonlay raconte ensuite la charge du 4e cuirassiers, commandée par le colonel Billet:

Le feu prend une intensité dont rien ne saurait rendre la violence. Pendant cette charge, plus de mille obus et plus de cinq cents coups de mitraille s'abattent sur l'espace restreint occupé par la brigade de cuirassiers Girard.

Environ cinquante mille balles sont tirées par l'infanterie, qui se couvre d'un véritable rideau de feu et de flammes. Ces projectiles tombent si dru, qu'ils produisent sur les cuirassiers un bruit analogue à celui de la grêle sur une toiture de zinc...

Après d'héroïques efforts, le 1er cuirassiers bat en retraite, laissant une soixantaine d'hommes sur le terrain, ramenant cinq officiers blessés, et poursuivi par les obus qui devancent le galop des chevaux.

Le 4e cuirassiers, le colonel Billet, entre à son tour en action. Ses quatre escadrons doivent charger successivement, et à peu près dans la même direction que les précédents, sur l'infanterie prussienne qui arrive de Wœrth et gravit les coteaux.

Le régiment s'avance alors à proximité des maisons d'Elsshausen qui sont en flammes.

Les charges s'effectuent successivement par escadron.

Le 1er escadron qui commande le mouvement, part au galop,

Digitized by Google

mais est bientôt obligé de s'arrêter, en arrivant en face d'une houblonnière, dont la lisière est garnie de Prussiens qui font un feu d'enfer. De même pour le 2e escadron.

Des tirailleurs, à l'abri derrière des haies, couvrent les escadrons d'une grêle de balles, pendant l'aller et le retour; en même temps, des batteries, situées au sud-est d'Élsasshausen, envoient des obus et de la mitraille. Ces deux escadrons font des pertes sensibles.

Leur commandant, le chef d'escadron Broutta, a le bras emporté par un éclat d'obus.

Le général Girard ayant commandé de pousser les charges plus à fond, le colonel Billet, qui vient déjà de diriger les deux premières charges, prend avec le 4e escadron, une petite vallée, située un peu à gauche et descendant sur Wœrth. Il est suivi, à quelques centaines de mètres par le 5e escadron.

Ces deux escadrons ont plus d'un kilomètre à franchir; la fumée leur cache les bataillons; ils ne distinguent que les batteries. Nos cuirassiers se lancent à toute vitesse et sont dévorés par ce feu terrible au-devant duquel ils courent. Les balles, les obus et la mitraille marquent le passage de ces escadrons par le nombre des morts et des blessés qui jonchent le terrain.

Après avoir parcouru trois à quatre cents mètres, le 4e escadron tourne à droite et pénètre dans un verger, où il tombe au milieu d'une nuée de tirailleurs ennemis.

Une grêle de balles lui fait éprouver des pertes considérables. Une des premières victimes est le capitaine-commandant d'Eggs.

Un autre capitaine a quatre chevaux successivement tués sous lui. Au dernier, il n'a plus la force de se remettre en selle, étant à cheval depuis vingt-cinq heures. Son maréchal des logis chef, véritable hercule, l'enlève, le pose comme un enfant sur une autre monture, et en avant!

Le sous-lieutenant Billet, fils du colonel, charge quatre fois, avec la mâchoire fracassée par une balle...

Les feux se croisent dans tous les sens; il est impossible aux assaillants d'atteindre leurs adversaires. Le 4e escadron, réduit à quelques pelotons sans liens et sans chefs, fait demi-tour.

Au même moment, le colonel Billet est blessé et a son cheval tué sous lui. Ce brave officier tombe sous sa monture, sur la ligne même des fusils à aiguille du 58e de ligne prussien. Dans sa chute, sa cuirasse fait un bruit terrible.

Des soldats, l'ayant vu disparaître dans la fumée, le croient tué. Rentré de captivité, le colonel Billet fut, l'année suivante, assassiné à Limoges par un démagogue.

Digitized by Google

MÉLANGES

Les monuments de Troyes. — Cette année la ville de Troyes a été visitée par une délégation au Congrès des Architectes français, réuni à Paris. M. Fléchey-Cousin, ancien architecte de la ville de Troyes, a rendu compte de cette excursion dans le *Progrès National* : nous croyons intéressant d'en reproduire ici les principaux passages comme constituant le croquis de l'état monumental actuel de la ville de Troyes :

. . . . . .

Les établissements à visiter étaient nombreux ;

1° L'église de la Madeleine; 2° l'hôtel Marisis; 3° Saint-Jean; 4° l'Hôtel-de-Ville; 5° Saint-Remy; 6° la grille de l'hôpital; 7° la Cathédrale; 8° le Musée; 9° Saint-Urbain; 10° Saint-Pantaléon; 11° hôtel Vauluisant; 12° Saint-Nicolas; 13° Saint-Nizier.

1. Sainte-Madeleine. Cette église est la plus ancienne de la ville; sa construction est de plusieurs époques, sa nef principale, ses deux transepts et la première travée du chœur sont du XIIe et XIIIe siècle, le restant du chœur ainsi que les bas-côtés dans tout leur pourtour sont du XVe au XVIe siècle.

Cette première partie de l'édifice qui comprend la nef principale, ses bas-côtés et ses deux transepts si remarquables par l'élégance de son architecture et la beauté de ses nombreux chapiteaux Romans avaient par leur ancienneté éprouvé des dégradations qui ensuite avaient été réparées suivant le style de l'édifice.

. . . . . .

Jubé. — Le jubé construit en pierre à l'entrée du chœur et qui fait à juste titre l'admiration des artistes et visiteurs étrangers, n'a pas fait sur le Congrès une non moindre impression.

Placé entre les deux piliers du chœur, il est supporté par des armatures en fer qui tiennent en suspension ses trois berceaux de voûte en entier artistement ornés.

Une description de cette œuvre d'art ne peut être qu'un travail incomplet.

Pour bien en juger il faudrait avoir recours aux dessins lithographiés de MM. Arnault, peintre et Fichot, dessinateur.

Le jubé à l'époque de la première Révolution a éprouvé de grandes mutilations, notamment aux pinacles qui décorent la façade du côté de la nef.

Plusieurs parties de ces pinacles sont tronquées et ont été heu-

Digitized by Google

reusement retrouvées dans des décombres enfouis dans des caveaux et ensuite recueillis à l'époque de la restauration de l'église et de la reprise de ses fondations.

. . . . . .

Vitraux. — 7 belles verrières décorent les chapelles derrière le chœur et sur les côtés; elles sont l'œuvre des premiers peintres verriers du XVIe siècle, et remarquables par la pureté du dessin et le brillant du coloris.

La première verrière placée à l'extrémité du collatéral de gauche représente la Vie de saint Louis, roi de France; la deuxième en suivant, la Création; la troisième en face du chœur, Episode de la vie de saint Eloi; la quatrième, l'Arbre de Gessé; la cinquième en face du collatéral de droite, la Vie de Notre-Seigneur; la sixième en retour la Vie de la Sainte-Vierge; la septième en suivant, Episode de la vie de l'empereur Constantin.

Tableaux. — 1. Au bas des verrières de la chapelle derrière le chœur, de chaque côté du maître-autel, sont à remarquer dix superbes petits tableaux peints à l'huile sur bois, représentant plusieurs Episodes de la vie de sainte Madeleine, lesquels sont l'œuvre de Nicot, natif de Troyes et élève de Poussin.

2. Au-dessus du tambour de l'entrée principale, un grand tableau peint à l'huile sous cadre doré, sculpté, représentant le Christ en croix, donné par Mme Dupreuil qui le tenait du général Dupreuil son fils, comme l'ayant rapporté de sa campagne du Mexique.

Cette peinture à l'huile de l'Ecole espagnole est d'assez grande valeur et a été généralement estimée des connaisseurs et admirée par le Congrès.

3. A droite du tambour, saint Pierre pleurant.

4. Tableau représentant la Sainte Famille.

5. Au collatéral de gauche, la Sainte Famille recevant les hommages de saint Augustin et de sainte Ursule, princesse d'Angleterre.

6. Chapelle du collatéral de gauche, l'Annonciation par Keller, don fait à la Fabrique en 1840.

7. Tableau représentant la Sainte Vierge, sainte Elisabeth et l'Enfant-Jésus, attribué à François Mignard.

8. A droite du tambour, sur la rue Thiers, Jésus chez Marthe et Marie attribué à Ninet de l'Etain.

9. En suivant, chapelle Saint-Joseph, la Samaritaine.

10. Pilier de gauche du sanctuaire, l'Adoration du Berger.

11. A l'extrémité du collatéral de gauche, saint Simon Stock recevant le Saint-Scapulaire des mains de la Sainte-Vierge.

12. A la suite l'Assomption.

13. A la suite deux médaillons, saint Nicolas et sainte Germaine.

Digitized by Google

14. A droite et à gauche du transept de droite, deux petits tableaux, à droite saint François d'Assise, à gauche sainte Jérôme.

15. Au-dessus de la porte d'entrée de la tour, un tableau de grande dimension et représentant les docteurs de l'Eglise représentés par saint Augustin, saint Hilaire et saint Martin.

16. A la chapelle du fond au-dessus du rétable de l'autel, un grand tableau représentant le Bon-Pasteur.

17. Au pilier du sanctuaire à gauche, une descente de croix assez estimée et sans nom d'auteur.

Sculpture. — Aux deux piliers du transept à gauche, sainte Marthe, statue en pierre colorée, à droite saint Robert, fondateur de l'ordre de Citeaux, statue en bois colorée, l'un et l'autre d'un mérite supérieur.

Contre le mur de l'escalier du jubé, un groupe sculpté en bas-relief peint et doré, représentant une scène du crucifiement de Notre-Seigneur.

Au-dessus du jubé deux grandes statues en pierre représentant saint Jean et sainte Madeleine.

A un des piliers de la chapelle des fonds baptismaux, repose sur un culot en pierre une statue de saint Sébastien, martyr, percé de flèches, adossé à une colonne et portant au col le collier de l'ordre de Saint-Michel.

Autels. — Il importe de citer deux rétables d'autels, remarquables comme ayant été construits récemment avec le produit de dons faits à la paroisse.

A l'extrémité du collatéral de gauche, dans la chapelle de gauche dont la restauration est due à la munificence de M. l'abbé Gambey, curé actuel de la paroisse, est adossé un autel en pierre sculptée dans le même style que celui de l'Eglise du XIIe au XIIIe siècle, le dais surmonté d'un édicule à jour renfermant dans une niche saint Joseph présentant l'Enfant Jésus.

Cette construction est le résultat d'un don fait à la Fablique par M. Jacques Legrand.

Le tombeau de l'autel renferme un reliquaire très remarquable en bois doré.

A l'extrémité du collatéral longeant la cour de l'ancien cimetière, dans la chapelle du Sacré-Cœur est adossé un autel en pierre richement décoré, surmonté d'un rétable dans un style roman, et servant de support à une statue du Sacré-Cœur de Jésus.

La restauration de cette chapelle ainsi que la construction de l'autel, sont le résultat d'un don fait à la Fabrique par Mlles Daignez.

Pierres tombales. — Dans la nef et les bas-côtés qui contournent l'église, il existe un grand nombre de pierres tombales, en pierre et marbre, placées au niveau du dallage et qui rappellent le nom des principales familles de cette paroisse.

Digitized by Google

Malgré leur ancienneté, la gravure des personnages et les ornements qui les décorent sont encore visibles et assez bien conservés, il serait à désirer qu'elles puissent être appliquées contre les murs à l'intérieur de l'église, mais la place fait défaut. Les dépenses qui résulteraient du déplacement sont encore un nouvel obstacle; MM. les membres du Congrès ont su comprendre les difficultés qui s'opposent pour le moment à leur déplacement.

Saint-Jean. — Cette église remonte au IXe siècle, Louis-le-Bègue y a été couronné en 878, la tour carrée qui existe à l'angle droit de l'église et qui sert de clocher, fait foi de la date de la construction primitive. Reconstruite au XIVe siècle, elle fut achevée en 1395.

Le mariage d'Henri V, roi d'Angleterre, avec Catherine de France, fille d'Isabeau de Bavière et de Charles VI a été célébré sous ses voûtes.

Elle fut plusieurs fois la proie des flammes, ce qui explique la différence de style du XIIe et du XVe siècle, ainsi que la surélévation des voûtes du chœur construites au XVIe siècle.

Les voûtes à pandentifs du côté droit du chevet sont dignes de remarque par la finesse de leurs détails.

Verrières. — Ses verrières sont de différentes écoles. Au chevet : Episode de la vie de Jésus-Christ; au bas-côté sud : le martyre de sainte Agathe, le Jugement de Salomon; dans la nef : le Sacre de Louis-le-Bègue par le pape Jean VIII; aux fenêtres du chœur : la Tempérance, la Force, la Prudence, la Justice.

Œuvres d'art. — A l'extrémité du chœur, un rétable monumental en maçonnerie orné de colonnes en marbre noir; au-dessus du maître-autel adossé au rétable on admire un grand tableau, chef-d'œuvre de Mignard, artiste troyen, représentant le Baptême de Notre-Seigneur par saint Jean-Baptiste.

Au-dessus du grand rétable il existe une arrêtière aussi en maçonnerie décorée, un autre chef-d'œuvre de Mignard représentant le Père Eternel; de chaque côté du Tabernacle du maître-autel deux médaillons en cuivre doré, œuvre de Girardon; à l'autel de la Communion, derrière le chœur, on remarque un admirable bas-relief en marbre, œuvre de François Gentil, sculpteur troyen, lequel, représentant la Cène, est encastré d'un rétable richement sculpté et attribué à François Gentil.

Dans la chapelle de Notre-Dame-du-Suffrage, se trouve une autre œuvre remarquable, le groupe du Christ au tombeau, qui date du XVIe siècle; dans la même chapelle on admire encore un magnifique tableau attribué au Titien et représentant la Mise au tombeau.

Hôtel-de-Ville. — L'Hôtel-de-Ville commencé en 1624 et terminé en 1620, est situé entre deux rues principales.

Il se compose d'un corps de bâtiment principal donnant sur la

Digitized by Google

grande rue avec deux ailes en retour, d'un autre corps de bâtiment sur la rue Claude-Huez et de deux autres ailes en retour sur la cour.

Le bâtiment principal est élevé d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage. La façade sur la rue est décorée au rez-de-chaussée de pilastres d'ordre corynthien, et au premier, de pilastres et de colonnes accouplées de même ordre. Sur la cour la façade à rez-de-chaussée est décorée de pilastres d'ordre dorique, et au premier étage de pilastre d'ordre ionique. Les frises des corniches qui devaient être sculptées à chaque façade sont restées inachevées sur les deux rues.

Le rez-de-chaussée, de chaque côté du vestibule d'entrée, se trouve composé à droite en entrant, d'une grande pièce servant de corps-de-garde, à gauche une autre pièce occupée par le Tribunal de commerce.

Au premier étage une grande salle régnant sur toute l'étendue du bâtiment et servant anciennement de salle de réceptions, est maintenant réservée pour les réunions du Conseil municipal.

A l'intérieur les murs et boiseries étaient dans un état de dégradation qui ont nécessité une restauration complète.

Les corniches avec médaillons richement sculptés qui décorent la salle au pourtour et qui se trouvent en craie étant entièrement dégradés ont été rétablis à neuf en pierre de Tonnerre dans le même style de l'époque Louis XIII.

Les boiseries au pourtour de la salle, ainsi que les caissons des plafonds et voussures ont été restaurés à neuf dans le même style.

L'ancienne cheminée qui existait au fond de la salle a été supprimée pour faire place à un socle destiné à servir de support à un magnifique médaillon Louis XIV, chef-d'œuvre de Girardon.

A l'époque de la restauration de la salle, le besoin s'étant fait sentir d'utiliser la cheminée, on s'empressa de supprimer le socle supportant le buste de Girardon et de le remplacer par un chambranle en pierre du coteau en rapport avec les dimensions du médaillon et en harmonie par ses sculptures avec le style de l'époque.

Saint-Urbain. — L'église de Saint-Urbain, commencée en 1262, est élevée sur l'emplacement de l'échoppe de Jacques Pantaléon, depuis devenu Pape sous le nom d'Urbain IV.

Cette église, élevée sur un plan uniforme, est l'expression la plus brillante de l'époque ogivale.

Toutes les parties de cet édifice sont exécutées avec la plus grande pureté de lignes et d'ornement, le tout d'une légèreté qui a fait dire à Girardon, sculpteur troyen, qu'elle était bâtie de chenevottes.

Ce superbe édifice bâti au moyen de subsides du Pape Urbain IV, était sur le point d'être terminé, car il ne restait à achever que la

Digitized by Google

partie supérieure de la grande nef, à partir de la naissance des voûtes jusqu'au commencement des transepts, lorsque des difficultés survinrent et ensuite la mort du fondateur Urbain IV qui forcèrent de suspendre les travaux qui, depuis, sont restés inachevés.

Cette église a trois nefs, dont celle du milieu terminée au rond-point.

Les nefs collatérales ne tournent point au pourtour du chœur, selon le vœu exprimé par le Pape, l'église ne devant être qu'une collégiale desservie par des chanoines et n'ayant pas besoin de l'étendue qu'exigeaient les cérémonies de paroisses.

Verrières. — Les verrières sont en grillages rehaussées par les bordures peintes et ornementées, ainsi que par des médaillons allégoriques, le tout admiré par les visiteurs et les connaisseurs.

Achèvement de l'église. — L'achèvement s'imposait depuis longtemps; après le complet accord entre l'Etat et la ville, celle-ci entreprit aussitôt successivement le déblaiement, après l'acquisition des propriétés, dont une faible partie reste à acquérir, et l'Etat de son côté procéda aux travaux de restauration en commençant par le chevet y compris le chœur et les deux transepts qui maintenant se trouvent achevés et rendus au culte, en exceptant toutefois la partie supérieure du porche au sud qui reste à restaurer.

Cette restauration intelligemment conduite à fait l'admiration du Congrès ainsi que de tous les connaisseurs qui l'ont visitée.

Reste à achever pour compléter ces travaux l'exhaussement de la grande nef et des bas-côtés, ainsi qu'à terminer le portail principal.

Eglise Saint-Remy. — Cet édifice des XIVe et XVe siècles est remarquable par ses époques et les détails curieux qui la caractérisent, mais ces détails sont malheureusement perdus par l'encombrement des maisons qui règnent au pourtour et qui font perdre ce qu'il y a de plus intéressant.

Clocher. — Ce qui met surtout cet édifice en évidence c'est la tour en maçonnerie servant de base à un clocher en charpente à huit pans portant quatre clochetons à sa base et couvert en ardoises, ce qui le distingue surtout c'est sa grande élévation, ainsi que celle de la croix en fer surmontée d'un énorme coq doré.

L'état des maçonneries, des charpentes ainsi que de la couverture en ardoises de ce clocher, par son état de dégradation présentant des dangers pour la sûreté publique était condamné à être demoli.

Mais l'état de ce clocher ayant été reconnu par les personnes compétentes comme étant susceptible d'être restauré, on décida de la restauration, sauf à pourvoir aux dépenses, et grâce à une

Digitized by Google

souscription volontaire de la part des habitants de la paroisse, ainsi que d'autres dons particuliers on est parvenu à entreprendre les travaux de restauration qui, dirigés et conduits avec la plus grande intelligence et persévérance ont été amenés à heureuse fin et maintenant terminés avec toute la perfection désirable.

Sculptures. — Au-dessus du tabernacle du maître-autel est placé un superbe Christ de Girardon.

On voit encore dans une chapelle qui rappelle son nom, deux médaillons en bronze doré du même auteur, l'un représentant la tête de la Sainte-Vierge, l'autre celle de Notre-Seigneur.

Peintures. — Au pourtour des deux transepts sont adaptés contre les murs une série de magnifiques tableaux peints sur bois du XVIe siècle, qui anciennement tapissaient les murs à l'intérieur de la sacristie.

Verrières. — Les verrières que l'on voit au pourtour derrière le chœur sont modernes et sont l'œuvre de M. Vincent Larcher, peintre-verrier à Troyes, elles sont généralement estimées.

Hôtel-Dieu-le-Comte. — Ces bâtiments actuels dont la construction remonte à 1500 remplacent ceux élevés par les Comtes de Champagne.

Ces bâtiments datent de la fin du XVIIe siècle, et élevés d'un rez-de-chaussée, d'un premier et deuxième étage, se composent d'un bâtiment principal au fond d'un jardin et de deux autres en retour. Ces bâtiments construits en pierre sont d'une forme régulière et d'un aspect grandiose, l'aile droite, au premier étage, est consacrée à la chapelle qui, dernièrement, a été magnifiquement décorée.

Le restant de l'édifice est consacré aux dortoirs des malades, hommes et femmes, ainsi qu'au service d'administration,

En arrière des bâtiments règne sur leur étendue un vaste jardin élevé en terrasse à la hauteur du premier étage, planté d'arbres et servant de promenoir pour les malades.

Grille sur la rue de la Cité. — Une grille en fer d'un aspect monumental, placée dans le prolongement des deux ailes de bâtiments, ferme le jardin sur la rue de la Cité, la partie supérieure est couronnée du vaste écusson des armes de France encadrée du collier de l'ordre du Saint-Esprit dominant une croix fleuronnée; sur les côtés sont les écussons aux armes de Champagne et de Navarre ainsi que celui de la famille Devienne, fondateur de l'établissement.

Cathédrale. — La longueur de la Cathédrale est de 117 m., sa largeur de 52 m., sa hauteur sous clef de 33 m.

Elle est dédiée à saint Pierre et saint Paul, sous le nom seul de saint Pierre.

Construite originairement en bois, elle a été incendiée plusieurs fois, en 892 et en 1188, sous l'évêque Hervey.

Digitized by Google

La légèreté, l'élèvement, la prodigieuse élévation des colonnettes, et la lumière mystérieuse qui se répand des antiques verrières, font de cette partie de l'édifice, un chef-d'œuvre bien digne d'attirer l'attention des nombreux visiteurs et notamment de tous les membres du Congrès.

Verrières. — Les verrières qui encadrent les nombreuses fenêtres au pourtour de l'édifice, sont dus aux plus célèbres peintres de l'époque, celles de la nef et du chœur représentent l'histoire de l'ancien et du nouveau Testament

Au frontispice et aux deux transepts, on voit trois rosaces flamboyantes produisant un effet prodigieux.

Tours et portail principal. — Les tours et le portail principal ont été commencés en 1506 et continués jusqu'en 1740, ce qui explique la différence du style sur la hauteur.

Le portail principal est divisé en trois portiques remarquables par leur ornementation; au pourtour desquels règne une série de petites niches couronnées chacune de dais richement ornementés et qui abritaient autant de statuettes que le temps a détruites.

Dans la cinquième chapelle au fond des bas-côtés de gauche, il faut remarquer un rétable en marbre blanc sur lequel repose la statue de la Vierge et l'Enfant Jésus, dus au ciseau du grand statuaire Simart.

Cette chapelle renferme aussi les restes de l'Evêque Hervey et ceux du comte Henri Ier et Thibaut III, comte de Champagne.

Trésor. — Le local affecté au trésor de la cathédrale comprend : une salle basse et une salle supérieure; les objets les plus remarquables de la salle supérieure, sont :

— Un coffret d'ivoire chargé de bas-reliefs représentant un empereur de Constantinople du IXe siècle.

— Le psautier du comte Henri, manuscrit en lettres d'or sur vélin, ayant 900 ans d'antiquité.

— Deux aumonières du comte Henri et de Thibaut IV.

— Un évangéliaire du XIe siècle.

— La crosse, le calice, l'anneau de l'évêque Hervey, mort en 1223.

— La châsse de Saint-Loup enrichie d'émaux.

— La châsse de Saint-Bernard et Saint-Malachie, objet d'art d'une incomparable richesse du XIIe siècle.

— Des calices, des croix, des reliquaires, des ostensoirs, etc.

— Des émaux, très précieux, des camées, des diamants, des pierres gravées, des rubis et topases. Avant 1789, la valeur intrinsèque du trésor était évaluée à environ *deux millions*, au point de vue artistique ce chiffre pourrait être plus que doublé.

Bibliothèque et Musée. — Cet établissement qui est une dépendance de l'ancien abbaye de Saint-Loup, a son entrée sur la rue

Digitized by Google

Saint-Loup, est situé entre cour et jardin, il se compose d'un bâtiment principal au fond de la cour, d'une aile à gauche nouvellement construite.

Le bâtiment principal comprend au rez-de-chaussée une galerie à jour qui le précède, régnant sur son étendue et où l'on voit déposés une quantité considérable d'objets d'antiquités très remarqués, de deux autres pièces en arrière sur le jardin, séparées par un vestibule d'entrée où se trouve une grande baignoire en maçonnerie garnie de mosaïque, trouvée dans une vigne à Laudanum, ancienne citée gallo-romaine (Côte-d'Or).

La pièce de droite sert de cabinet d'histoire naturelle de toutes les catégories, et celle de gauche de cabinet d'oiseaux et d'animaux empaillés de toutes les espèces.

A l'extrémité de cette pièce, contre le mur du fond, se trouve adossée une ancienne cheminée très curieuse, de l'époque de la renaissance et est dépendante de l'ancien hôtel de Soynos, située à l'entrée du faubourg Croncels, a été démontée par les soins de M. Paillot père, allié à la famille de Louros, pour en faire don au Musée, dont elle fait maintenant un des principaux ornements.

Au premier étage, à l'arrivée de l'escalier, une grande pièce régnant sur l'étendue des bâtiments, qui contient maintenant au moins 90,000 volumes dont une grande partie vient de l'évêque Hennequin.

Attenant à cette salle, se trouve un cabinet contenant au moins 2,300 manuscrits des plus intéressants par leur origine et par leur ancienneté.

Dans ces deux pièces on voit adaptés aux chassis de fenêtres des verrières splendides de Linard Gonthier se rapportant à Henri IV et à Louis XIII et dont une des plus remarquables est celle représentant la bataille d'Ivry.

. . . . . .

Saint-Nicolas. — Cette église a été détruite par suite de l'incendie de 1524, puis reconstruite en 1526.

L'ensemble de cet édifice est satisfaisant par les détails remarquables de son architecture tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, au-dessus du vestibule d'entrée se trouve un Calvaire dont l'accès a lieu par un vaste escalier, en y arrivant les regards sont frappés à la vue du Christ à la colonne, par François Gentil. A gauche de l'église, en entrant, un petit édicule servant de sépulcre et abritant le tombeau du Christ établi à l'instar de celui de Jérusalem.

Statues. — En outre des statues dont il vient d'être parlé, cette église renferme un grand nombre de statues très remarquables qui ornent les piliers du pourtour de la nef et du chœur.

Chaire à prêcher. — La chaire à prêcher est également un objet d'art remarquable, surtout par ses bas-reliefs sculptés sur les panneaux d'appui.

Digitized by Google

Portail méridional. — Ce portail, œuvre du sculpteur Foulchot, est surtout digne de fixer l'attention, il est formé de deux ordres d'architecture, dorique et ionique, superposés, enrichissent sur sa hauteur de superbes décorations.

Portail nord. — Ce portail donnant à cet aspect sur une petite ruelle, offre la dernière expression de l'art gothique.

Portail occidental. — Cette partie de l'édifice reposait sur les anciens murs des remparts, à la hauteur desquels l'accès de l'église pouvait avoir lieu. A l'époque de leur démolition, c'est-à-dire de 1840 à 1850, la partie basse du portail ainsi que la porte d'entrée principale ont été rétablis dans le style de l'édifice en le remettant de niveau avec le sol du quai et des rues adjacentes.

L'église, qui était presqu'entièrement construite en craie, par suite des injures du temps et de sa vétusté, a éprouvé de grandes dégradations à l'intérieur.

Une importante réparation devenait imminente, elle a été heureusement entreprise et continuée depuis plusieurs années, grâce à la générosité des habitants de la paroisse, au zèle du vénérable curé et à l'intelligence des personnes appelées à diriger et exécuter les travaux de restauration.

Verrières. — Ses verrières sont en général l'œuvre de peintres habiles; malheureusement beaucoup sont incomplètes.

Dans la nef, on voit l'Adoration des Mages, les quatre Docteurs, la Vie de sainte Anne et la Résurrection.

Au bas-côté droit, les Miracles de Jésus-Christ, l'Histoire de Tobie, deux sujets en grisailles; au bas-côté gauche, la Légende de l'Hostie, les Huit Béatitudes, la Vie de saint Roch.

Aux vitraux polychromes, la Légende de saint Claude et la généalogie de la Saint-Vierge.

Eglise de Saint-Pantaléon. — Le vaisseau de cette église, tant l'intérieur qu'à l'extérieur, n'a rien de bien remarquable sinon la richesse des gargouilles en pierre dont la saillie, côté nord, sur la petite rue étroite sert maintenant d'arc-boutant à une maison située vis-à-vis et qui surplombe de plus d'un mètre par rapport à sa base, ce qui a excité l'hilarité des membres du Congrès.

Sous le rapport archéologique, cette église est une œuvre de transition, l'art ogival s'y combine avec celui de la renaissance. A l'intérieur, c'est un véritable musée de sculpture et de peinture.

La longueur de l'église est disproportionnée à sa largeur, le portail principal est d'un style différent.

Sculpture. — Huit rétables ornent les bas-côtés et sont tous à admirer par la beauté et la richesse de leurs détails.

Les statues du calvaire sont surtout dignes de remarque, celles du groupe de saint Crespin et saint Savinien, la statue de saint Jacques représentant les traits du sculpteur Gentil. Dans la cha-

Digitized by Google

pelle voisine, celles saint Joachim, de sainte Anne ne sont pas moins dignes de remarque.

Peinture. — Aux murs et piliers de la nef et du chœur sont adaptés six grands tableaux représentant les traits de la vie de saint Pantaléon, attribués à Cardey, peintre troyen.

Verrières. — La plupart de ces verrières passent pour avoir été exécutées par Maladre et Luthéreau au XVIe siècle.

Les sujets qu'elles représentent sont la Bataille de Constantine contre Maxence, la Légende de la croix, la Vie de la Sainte-Vierge, et d'autres sujets rappelant les noms des donateurs.

Eglise Saint-Nizier. — Cette église s'élève sur l'emplacement des plus anciens monuments religieux de la ville, à l'emplacement d'une ancienne chapelle du VIe siècle.

La date de l'église est du XVIe siècle; commencée en 1535, elle fut terminée en 1573.

Cette église, par sa grande dimension et ses belles proportions est imposante.

Les trois portails au couchant, au sud et au nord fixent l'attention par la délicatesse de leur travail, la finesse de leur sculpture et la différence du style. Le portail à l'ouest est formé de deux ordres d'architecture superposés, dorique et corinthien, celui au midi est du style fleuri, celui au nord est de la renaissance.

Verrières. — L'église est riche en verrières dont les dessins et les couleurs sont un signe de l'habileté des peintres-verriers du XVIe siècle. On les remarque notamment à l'abside. Les principaux sont : le Martyre de saint Sébastien, la Légende de sainte Hélène, de saint Gilles, de saint Jude; ailleurs, l'Histoire de Daniel, l'Assomption, la Vie de Jésus-Christ, etc.

Peinture. — On voit encore dans cette église beaucoup de tableaux de prix; ceux à citer sont le Mont Sinaï, qui, d'après Grosley, est de Garrache, la Mort de la Sainte-Vierge, la Présentation au temple, de Ninet, peintre troyen, un Père Eternel, de Cossard, une Annonciation, le Martyre de sainte Ursule et de ses compagnes.

Statues. — Il y a quelques bonnes statues près du portail à droite, le groupe de la Sépulture de Jésus-Christ; dans la chapelle des Fonts, un bas-relief.

Hôtel Marisy. — Cet hôtel fut construit en 1520; il est situé à l'angle de la rue des Quinze-Vingts et de la rue Claude-Huez.

A l'angle de ses deux rues se trouve une magnifique tourelle de forme exagonale, supportée par un encorbellement mouluré se raccordant avec la partie basse du mur qui est arrondie et la particularise. A remarquer sont : 1° les armes des Marisy et des Molé, sculpteurs, sur les parties basses de la tourelle; 2° les deux belles grilles en fer fixées au-devant des fenêtres donnant sur les deux rues, au rez-de-chaussée.

Digitized by Google

Cet hôtel vient de subir une notable restauration dans laquelle tout ce qui en fait le cachet a été respecté.

Hôtel Vauluisant. — Cet hôtel se trouve sur laplace de Saint-Pantaléon en face de l'église, situé au fond d'une cour ; il était une dépendance de l'ancienne abbaye de Vauluisant. Sa construction date de 1631 ; la partie la plus remarquable est celle à l'angle nord qui est flanquée de deux tourelles surmontées de pics de plomb très curieux, et qui est précédée d'un gracieux et élégant perron avec rampes découpées à jour qui lui donnent de l'importance.

Ce bâtiment est richement décoré dans le style renaissance. Dans l'intérieur, au rez-de-chaussée correspondant au perron, se trouve une cheminée remarquable avec colonnes corinthiennes, rétable au-dessus et plafond richement ornementé.

FLÉCHEY-COUSIN,
Ancien Architecte de la Ville de Troyes.

Le Secrétaire Gérant,

LÉON FRÉMONT.

Digitized by Google

REVUE

DE

CHAMPAGNE

ET

DE BRIE

HISTOIRE — BIOGRAPHIE
ARCHÉOLOGIE — DOCUMENTS INÉDITS — BIBLIOGRAPHIE
BEAUX-ARTS

Honorée d'une Souscription du Conseil Général de la Marne

PRIX DE L'ABONNEMENT 12 FR. PAR AN

ARCIS-SUR-AUBE
LEON FRÉMONT, IMPRIMEUR-EDITEUR
Place de la Halle
Et chez tous les Libraires des deux Provinces
1887

Février 1887. — Huitième Livraison. — Onzième année.

Digitized by Google

SOMMAIRE DE LA HUITIÈME LIVRAISON

DE LA ONZIÈME ANNÉE

B	Deux églises de Châlons-sur-Marne	81
Cte David de Riocour	Chastillon	84
Cte de Barthélemy	Louis-Antoine et Gaston de Noailles, évêques de Châlons	101
Millard	Histoire ecclésiastique et féodale de l'Archidiaconé de Margerie	110
X	Voyage littéraire de Dom Guyton en Champagne	127
De Villefosse	Histoire de l'Abbaye d'Orbais	133
Nécrologie	M. le comte de Choiseul-Praslin. — M. Eugène Renard. — M. Amédée Hachette. — M. le vicomte d'Avesnes. M. Masson de Morfontaine	147
Bibliographie	Collection de documents inédits relatifs à la ville de Troyes. — Fouilles à Esnoms et à Rivières-les-Fossés. — La Gazette de la Régence. — Poésies de Pierre Poupo, advocat au bailliage de Bar-sur-Seine	149
Chronique	L'église Notre-Dame de Châlons-sur-Marne. — Découvertes scientifiques. — Bibliothécaires de la ville de Reims. — Pierre tombale à Epernay. — Une défense d'éléphant fossile. — Mariages	153
Mélanges	Lettres intéressant la Champagne. — M. Le Masson de Suremont	158

AVIS

Nous ferons présenter les Quittances de la REVUE, par l'entremise de la Poste, à partir du 28 Février.

Les Epreuves doivent être retournées dans *un délai MAXIMUM de huit jours*. Passé ce délai, les Corrections sont faites d'office et il est passé outre.

Digitized by Google

DEUX ÉGLISES DE CHALONS-SUR MARNE

LA CATHÉDRALE ET NOTRE-DAME-EN-VAUX

Nous donnons vues des deux principales églises de Châlons-sur-Marne, également intéressantes, puisqu'elles reproduisent ces monuments sous un aspect qu'ils n'ont plus aujourd'hui. La Cathédrale avec les deux flèches en pierre et fer, érigées sous la Restauration avec un parfait mauvais goût, et qui sont actuellement démolies — elles tombaient déjà en morceaux il y a une vingtaine d'années. — Notre-Dame-en-Vaux,

Digitized by Google

avec ses quatre flèches, dont trois avaient été détruites pendant la Révolution — une seule avait été conservée à cause du poste de guetteur qui y était installé — et dont la seconde, au-dessus du grand portail, au nord, a été réédifiée par les soins si intelligents de M. l'abbé Champenois, en 1852.

Nous n'avons point à parler longuement de ces églises si savamment étudiées par notre collaborateur, M. Grignon, dans un ouvrage bien digne d'attention et d'éloges.

Commencée dans la première année du XIIIe siècle, la Cathédrale actuelle conserve des traces de tous les siècles qui ont suivi : elle mesure 96 mètres de longueur, 49 de largeur et 27 d'élévation dans le transept. Les deux tours qui flanquent l'abside appartiennent à la transition et ont toutes leurs ouvertures romanes. L'abside, composée de cinq chapelles saillantes, remonte au XIVe siècle et a été remaniée au XVIIIe. Les chapelles du bas-côté, récemment remplacées par un mur orné dans le style de l'église, avaient été bâties au XVIe siècle. Le grand portail est malheureusement du pur Louis XV. Nous citerons les très beaux vitraux du XVIe siècle, de riches pierres tombales des XIIIe et XIVe siècles, dont les plus belles sont actuellement relevées contre les murs. L'extérieur du monument est riche et élégant, avec une très belle fénestration et un système d'arcs-boutants d'un dessin très hardi. A noter encore le portail nord de la fin du XIIIe siècle ; celui du sud est moderne. Ne pas oublier non plus les reliquaires du Trésor.

Notre-Dame est un véritable type de la période dite de transition, et elle a été merveilleusement restaurée par l'abbé Champenois, d'après les conseils du savant Lassus. La gravure ci-jointe rend inutile une description détaillée de l'extérieur, sinon pour insister sur la richesse de l'abside. Le beau portail du midi, consacré à l'Assomption, a été complètement mutilé en 1793. L'intérieur est réellement superbe : trois nefs à sept arcades, soutenues alternativement par un faisceau de piliers forts et un plus faible; riches chapiteaux; six beaux vitraux du XVIe siècle — plus un dans l'abside du XIIIe siècle ; — riches dalles tombales de la même époque.

Cette église s'écroula en partie le 17 janvier 1157. Sa reconstruction fut immédiatement entreprise, mais comme les travaux durèrent longtemps, on y trouve mêlés les styles des XIIe et XIIIe siècles. Elle fut bénie en 1183, ce qui indique qu'il y en avait alors une portion assez considérable terminée pour qu'on pût y célébrer le service divin : la dédicace solen-

Digitized by Google

nelle n'eut lieu qu'en 1321 ; mais alors les travaux avaient été achevés bien auparavant, car, dans la charte de l'évêque, qui existe aux Archives de la ville, Pierre de Latilly a soin de dire que cette église « a été bâtie à grands frais, depuis *longtemps*, par un beau et remarquable travail, et qu'elle n'a été consacrée cependant encore par aucun pontife. »

B...

Digitized by Google

CHASTILLON*

La famille Chastillon, dont nous donnons la généalogie, n'a rien de commun avec la maison de Chastillon-sur-Marne; d'origine purement bourgeoise, il convient de chercher ses premières traces parmi ces vieilles familles qui contribuèrent au quinzième et au seizième siècle à la prospérité de Châlons-sur-Marne. La multiplicité de ses membres rend laborieux leur classement; les registres des diverses paroisses de Châlons et des archives particulières donnant sur eux d'incontestables renseignements ont néanmoins permis de les coordonner avec certitude. Tous reconnaissaient pour premier auteur :

I. Jean Chastillon, sieur de Sommesous. Il fut confirmé dans sa noblesse par Girard Thoignel, bailli de Châlons[1], par acte du 6 mars 1414, et est dit avoir été conjoint par mariage à Marguerite, franche et libre femme, dont descendirent :

1° Guillaume Chastillon, qui suit;

2° Pierre Chastillon, rapporté après son frère, II *bis*.

3° Jehannette Chastillon, mariée à Symon Flamain, dont Collette Flamain, femme de Collinet de Parz, demeurant à Châlons.

II. Guillaume Chastillon, épousa Isabeau le Cousin et eut trois enfants :

1° Nicolas Chastillon;

2° Isabeau Chastillon, mariée à Jean Foutanier, dit de Blassy;

3° Jean Chastillon.

II *bis*. Pierre Chastillon eut un procès avec Gillet Hureau, fermier de Gilles de Luxembourg, évêque de Châlons. Il

* Nous commençons aujourd'hui une série de généalogies d'anciennes familles champenoises, qui n'ont pas encore été dressées. Nous croyons faire une œuvre qui sera appréciée et utile pour l'histoire locale.

(*Note de la Rédaction.*)

1. De cette famille fut Claude Toignel d'Epense, le célèbre docteur catholique du XVIe siècle (1511-1571).

Digitized by Google

prouva sa noblesse et obtint le 17 juillet 1505 une sentence rappelant la confirmation de 1414. De Marguerite, sa femme, il eut :

1° Hugues Chastillon, qui suit ;

2° Symone Chastillon, mariée à Guillaume Pillet.

III. Hugues Chastillon demeurait à Châlons et mourut avant le 21 octobre 1568, date à laquelle sa succession fut partagée entre ses enfants. Il soutint un procès contre Gilles Benard, fermier des grands thonneux de l'Evêché, et obtint confirmation de sa noblesse le 9 janvier 1555. Il épousa 1° Jacquette Deniset, dont il eut un fils, Claude Chastillon, mort avant son père, qui de Madeleine Blanchard ne laissa que des filles, l'une d'elles a dû épouser Jacques Colin, de Sainte-Menehould, de la famille de Colin de l'Isle, et 2° Claude Jeannet, morte avant 1555, dont il eut huit enfants cités dans la sentence de 1555. Ces enfants furent :

1° Jean Chastillon qui suit ;

2° Hugues Chastillon, nommé au contrat de mariage de Nicolas, son frère, en 1572 ; il épousa, le 9 mars 1554, Marie-Pérette de Bar, fille de Nicolas et Pérette Collet, et eut :

A. Marie Chastillon, née le 31 juillet 1581, p. St-Germain ;

B. Marguerite Chastillon, née le 4 décembre 1583, p. St-Germain ;

C. Nicolle Chastillon, née le 11 novembre 1586, p. St-Germain ;

D. Anne Chastillon, née le 1er septembre 1591, p. St-Germain ;

E. Jeanne Chastillon, née le 15 juin 1594, p. St-Germain.

3° Pierre Chastillon, nommé au contrat de mariage de Nicolas, son frère, 1572. Il épousa, le 12 avril 1557, Marguerite Lallemant, veuve de Pierre Guyot et mère de Marie Guyot qui épousa, en 1572, ledit Nicolas Chastillon. Il en eut :

A. Nicolas Chastillon, né le 7 octobre 1567, p. St-Germain ;

B. Jeanne Chastillon, que l'on trouve marraine en décembre 1568 ;

C. Marguerite Chastillon, que l'on trouve marraine avec sa sœur, p. St-Germain, en décembre 1568 ;

D. Claude Chastillon, né le 31 août 1571, p. St-Germain ;

E. Marie Chastillon. Elle épousa, p. St-Eloy, le 26 janvier 1587, Claude Petit, natif de Verne, au diocèse de Laon, fils d'Edme Petit ; elle était alors veuve de Jean Jeannin.

Digitized by Google

4° Jacques Chastillon, nommé au contrat de mariage de Nicolas, son frère, en 1572 ;

5° Claude Chastillon, rapporté après son frère Jean IV (*bis*) ;

6° Marye Chastillon, mariée avant 1572 à Pierre Horguelin, dont une fille, Perrette Horguelin[1], née le 15 juillet 1580, p. Notre-Dame ;

7° Michel Chastillon, rapporté après ses frères Jean et Claude IV (*ter*) ;

8° Nicolas Chastillon, dont la descendance se perpétua jusqu'à nos jours, rapporté après ses frères, Jean, Claude et Michel. V. IV *quater*.

IV. Jean Chastillon, fut tuteur de son frère Nicolas, qu'il assista et autorisa en cette qualité, lors de son mariage en 1572. Il mourut à Châlons, p. St-Eloy, le 11 juin 1598 ; il est désigné dans cet acte mortuaire : le seigneur Jean Chastillon. Ses enfants furent :

1° Jean Chastillon, seigneur de Cernay en partie, demeurant à Barbonnal, au doyenné de Bazoches. Il obtint en 1599, 1601, 1602 et 1603 diverses sentences contre les habitants de Barbonnal et le receveur des tailles, sentences pour lesquelles il prouva sa descendance de Jean, de Pierre et de Hugues Chastillon ;

2° Jacques Chastillon, marié p. St-Eloy, le 15 novembre 1593, à Nicolle Lasnier[2], fille de feu Jacques Lasnier ; il mourut le 6 octobre 1602, et est nommé dans son acte mortuaire : Jacques Chastillon, fils de deffunct le seigneur Jean Chastillon. Il avait eu pour enfants :

A. Nicolle Chastillon, née le 12 juillet 1596, p. St-Germain ;

B. Marguerite, veuve avant 1649 de Jacques Thévenin, libraire à Châlons ;

C. Jacques, bachelier en médecine à Paris, en 1649 ;

D. Hélène Chastillon, née p. Notre-Dame, le 29 novembre 1600, mariée à N. Drouart, mort avant 1649[1].

3° Loys Chastillon, né en 1579, mort p. St-Nicolas, le 12

1. Ancienne famille de Châlons connue dès le xve siècle, seigneur de Breuvery : d'or au chevron d'azur, acc. en chef de 2 panaches de sinople et d'un croissant de gueules et en pointe d'une tête de Maure de sable, tortillée d'argent.

2. Lasnier, famille bourgeoise de Châlons.

Digitized by Google

avril 1654[1], âgé de 75 ans, inhumé en l'église abbatiale de Toussaints. Il avait épousé, en 1602, damoiselle Marguerite, fille d'honorable homme Antoine du Bois[2], d'où Hélène, mariée à P. Billecart[3];

4° Marye Chastillon, née le .. mai 1576. Elle épousa Jacob de Pinteville[4] et mourut veuve, âgée de 75 ans, le 6 septembre 1650, inhumée en l'église Saint-Germain;

5° Claude Chastillon, qui épousa Augustine Petit et eut plusieurs enfants, nés en 1599, 1600, 1601 et 1604.

IV *bis*. Claude Chastillon, seigneur de Contault, conseiller du Roi, ingénieur de ses armées et son topographe, naquit à Châlons en 1560 et y mourut le 27 avril 1616, âgé de 56 ans, ainsi que le constate sa pierre tombale en l'église Notre-Dame. Claude, que divers biographes ont nommé tantôt Jean, tantôt Nicolas, le confondent avec ses frères, est le personnage le plus connu de sa famille, par ses talents, les charges qu'il occupa et les services qu'il rendit. Avide de science, ayant le goût des beaux arts, d'une habileté extrême pour le dessin, il parcourut en artiste la France, la Suisse, la Savoie, une partie de l'Italie, étudiant la pratique de l'architecture sous un ingénieur qui fut son maître et qu'il suivit dans ses voyages. En 1585, il fut nommé ingénieur et topographe du Roi; dès lors, on le voit prenant activement part aux sièges des villes, aux batailles, aux charges de cavalerie, puis reproduisant les scènes de cette époque belliqueuse.

On lui doit plus de trois cents vues de châteaux, de villes, de batailles. Un nombre considérable de ces pièces porte la date 1612; la plupart ont été gravées à une date antérieure. Les premiers plans qu'il grava portent le millésime 1589, les derniers 1615. Boissière fit deux tirages de ces œuvres en 1648 et 1655 sous le titre : *Topographie françoise ou repré-*

1. Ces dates fournies par un francarcher entre ces trois frères et sœurs et leur nièce Hélène Drouart, du 18 octobre 1649.

2. Dubois, sr de Crance, famille châlonnaise anoblie par des charges. — D'azur au chevron d'or, acc. de 3 glands de même, feuillés et tigés de sinople.

3. Famille châlonnaise : d'azur à la fasce d'or, acc. de 3 grappes de raisins d'argent, en chef et en pointe d'une levrette de même.

4. Famille noble venue du Verdunois à Châlons au xvᵉ siècle. — D'argent avec sautoir de gueules, au lion d'or, orné et lampassé de gueules, brochant,

Digitized by Google

sentation de plusieurs villes, bourgs, châteaux, forteresses, vestiges d'antiquités, maisons modernes et autres du royaume de France sur les dessins de defunct Claude Chastillon, ingénieur du Roy. Paris, chez Jean, enlumineur de la Reine, avec privilège de quarante ans, 1648.— Aucun texte n'accompagne les gravures. Ce recueil, unique en son genre, est d'une rareté extrême ; la Bibliothèque nationale en possède deux exemplaires.

Le talent de Chastillon ne se borna point à ce genre de production : sous l'impulsion de Sully qui l'avait en estime et le cite dans ses Mémoires, il commença la transformation du vieux Paris. En 1589, il termina le Pont-Neuf commencé par Ducerceau. En 1604, il donna les plans de la place Royale que Sully avait projeté de créer sur l'emplacement de l'hôtel des Tournelles, et, en 1607, ceux de la place Dauphine et des maisons uniformes qui l'entourent. Il est de tradition qu'il aida aussi de ses conseils François Miron, prévost des marchands, qui faisait « parachever, en 1605, le magnifique bastiment de la maison de Ville de Paris ». Ce fut lui qui conçut le projet de la vaste place de France, que Henri IV voulait établir au Marais et à laquelle huit rues devaient aboutir. On lui doit également le plan des constructions primitives du collège de France dont Louis XIII posa la première pierre en 1610 ; mais, où il révéla surtout son talent, ce fut dans la construction de l'hôpital Saint-Louis : effrayés des désastres de la peste, Henri IV et Sully, songeant à préserver Paris des ravages de 1438 et de 1562, chargèrent Chastillon de tracer les plans d'un hôpital qui pût, en temps de contagion, recevoir les malades atteints d'épidémies ; sans précédents qui pussent le guider, Claude de Chastillon construisit cet hôpital, qui fut dédié à saint Louis, et dont les bâtiments répondaient si bien à sa destination.

En 1606, il fut chargé par Sully de reconnaître les abords de Sedan ; il en dressa le plan, tant en élévation qu'en superficie, et assista à la conférence qui eut lieu à l'arsenal, en présence du Roy, sur la possibilité de faire le siège de cette place. En 1608, il fit les cartes des frontières du royaume et rédigea un procès-verbal des entreprises des voisins étrangers sur les terres de France. Cette même année, il réédifia le vieux Pont de Rouen, restauration dont parle Henri IV dans deux lettres adressées à Sully.

Claude Chastillon avait épousé Jeanne Puppin qui mourut peu

Digitized by Google

de mois après lui, le 4 octobre 1616. Leur tombe, en l'église Notre-Dame, porte l'inscription suivante :

CY GIST . . . . . .
. . . . . CONSEILLER DU ROI ET
SON INGENIEUR EN SES CAMPS ET ARMÉES ET
LES PROVINCES DE CHAMPAGNE ET BRIE, TOUL, VERDUN
ET PAYS MESSIN, CHÉRI DES GRANDS, ADMIRÉ DES
DOCTES, HONORÉ DES SIENS, AYMÉ DE TOUS,
AFFABLE EN CONVERSATIONS, ENTIER EN FIDELITÉ
EXCELLENT EN TOUTES VERTUS, LEQUEL APRÈS AVOIR
HEUREUSEMENT ET COURAGEUSEMENT EMPLOYÉ SES
INVENTIONS MATHÉMATIQUES, AUX FAMEUX SIEGES
DE LA FÈRE, LAON, AMIENS, MONTMELIAN ET AULTRES
OCCASIONS IMPORTANTES, SOUS LES REGNES D'HENRI
LE GRAND ET LOUIS LE JUSTE, RENDIT SON AME A DIEU
ET SON CORPS SOUS CE TOMBEAU, LE 27 AVRIL 1616
AAGÉ DE 56 ANS.
ET DAMOISELLE JEANNE PEUPIN, SA FEMME QUI NE POUVANT
SOUTENIR L'ABSENCE DE SON CHERE ESPOUS, EST ALLÉ
LE REJOINDRE AU CIEL, LE 4e JOUR D'OCTOBRE EN SUIVANT
ET PIERRE DE CHASTILLON, LEUR FILS, ESCUYER, SEIGNEUR
DE LOUVIGNY, CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS
INTENDANT DES FORTIFICATIONS DE CHAMPAGNE ET
PICARDIE, QUY APRES AVOIR SERVI LE ROY 45 ANS AVEC
UNE FIDELITÉ ET UNE ASSIDUITÉ SANS ÉGALE, EST VENU
RENDRE SON AME A DIEU, DANS LES BRAS DE SA
FAMILLE LE 10e JOUR DE DECEMBRE 1668, AAGÉ
DE 69 ANS.

Claude Chastillon et Jeanne Puppin avaient eu quatre enfants, savoir :

1° Hugues Chastillon, né p. St-Alpin, le 27 aoust 1583 ;

2° Perrette Chastillon, née p. St-Alpin, le 19 novembre 1584 ;

3° Hugues Chastillon, seigneur de Contault. Topographe du Roi, 1633, et son ingénieur en Champagne, gouverneur municipal de la ville de Châlons en 1637 et 1638, il naquit à Châlons, p. St-Alpin, le 28 aoust 1585. Il épousa demoiselle Philippe Clozier, fille de Pierre Clozier[1] et de Philippe le Duc et sœur de Pierre Clozier qui fut tué à Châlons, dans l'émeute du 14 septembre 1657. Il eut :

1. Famille noble de Châlons, XVIe siècle. — D'argent au chevron de gueules, acc. de 2 croissants de même, en chef et en pointe une merlette de sable posée sur une branche d'olivier de sinople.

Digitized by Google

A. Pierre Chastillon, escuyer, conseiller du Roi, commissaire ordinaire des guerres à la résidence de Verdun, qu'on trouve parrain de sa sœur Jeanne, 1631, et de Jeanne Clozier, le 18 mai 1647, paroisse Notre-Dame, avec demoiselle Jeanne Gargam, marraine;

B. Philippe Chastillon, née p. Notre-Dame, le 22 octobre 1628; parrain, Pierre Clozier l'aisnel; marraine, Jehanne le Duc;

C. Jeanne Chastillon, née paroisse Notre-Dame, le 26 janvier 1631; parrain, Pierre Chastillon, son frère; marraine, Anne Marlot;

D. Marie Chastillon, née paroisse Notre-Dame, le 13 octobre 1653; parrain, Pierre Clozier, commissaire des guerres; marraine, Jeanne Chastillon, demeurant à Sainte-Menehould;

E. Marguerite Chastillon, née paroisse Notre-Dame, le 18 octobre 1635.

Ces trois filles de Hugues Chastillon et de Philippe Clozier furent Mesdames Bence, Dubois de Crancé et Jacquier, dont postérité.

4° Pierre Chastillon, escuyer, seigneur de Louvigny, conseiller du Roi, intendant des fortifications de Picardie et Champagne, qualifié contrôleur au grenier à sel, dans un acte de baptême du 17 octobre 1630, p. Saint-Germain. Il naquit p. Notre-Dame le 13 février 1599. Il mourut à Châlons, le 10 décembre 1668, et fut inhumé le 12, en l'église Notre-Dame, sous la pierre tombale de ses parents. Son épitaphe, rapportée ci-dessus, mentionne les services qu'il rendit au Roi pendant quarante-cinq ans. Il avait épousé demoiselle Françoise Jourdain[1] qui mourut le 30 mai 1684, âgée de 78 ans, et fut inhumée en l'église Notre-Dame. Pierre Chastillon et Françoise Jourdain avaient eu une fille unique :

A. Claude Chastillon, née p. Notre-Dame, le 17 mai 1622. Elle épousa Joachim Godet[2], chevalier, seigneur de Renneville, vicomte de Gueux, de Saint-Mard, etc., maréchal des camps et armées du Roi; elle était veuve le 8 juin 1672 et mourut le 4 novembre 1687; elle fut inhumée en l'église Notre-Dame. Elle avait eu pour filles : Françoise Godet, née paroisse Notre-Dame, le 8 janvier 1650, et Claude Godet qui

1. Famille noble de Châlons, connue dès 1400. — D'argent à l'arbre de sinople, acc. de 2 étoiles de gueules.

2. Famille noble du Berry, établie à Châlons au xve siècle. — D'azur au chevron, acc. de 3 pommes de pin d'or.

Digitized by Google

épousa Roger Brulard, seigneur de Sillery, marquis de Puisieulx, conseiller du Roi en tous ses conseils, brigadier des armées et colonel du régiment de Turenne, chevalier des ordres du Roi. La marquise de Puisieulx mourut à Huningue, dont son mari était gouverneur, le 24 mai 1681, laissant entre autres enfants : Gabrielle-Charlotte-Elisabeth Brulard de Sillery, née à Châlons, p. Notre-Dame, le 8 juin 1672, qui fut la marquise de Blanchefort, et Félix-François Brulard de Sillery, né à Châlons, p. Notre-Dame, le 26 mars 1679.

IV *ter*. Michel Chastillon, bourgeois de Châlons et gouverneur municipal de cette ville en 1589, était né vers 1545. Il avait épousé demoiselle Claude Hennequin[1], dont six enfants :

1° Michel Chastillon, dit le Jeune, qui épousa Louise de la Planche et eut :

A. Jeanne Chastillon, née p. Notre-Dame, le 22 mars 1597 ;

B. Nicolas Chastillon, né p. Notre-Dame, le 16 mars 1599 ;

C. Françoise Chastillon, née p. de la Trinité, le 14 avril 1607 ;

D. Pierre Chastillon, né p. de la Trinité, le 7 octobre 1608 ;

E. Jean Chastillon, né p. de la Trinité, le 3 février 1610 ;

F. Catherine Chastillon, née p. de la Trinité, le 1er juillet 1612 ;

G. Françoise Chastillon, née p. de la Trinité, le 14 avril 1614 ;

H. Claude Chastillon, né p. de la Trinité, le 22 aoust 1615 ;

I. Jacques Chastillon, né p. de la Trinité, le 31 janvier 1617.

2° Claude Chastillon, qui de Claude sa femme, eut un fils :

A. Pierre Chastillon, né p. Notre-Dame, le 18 octobre 1597.

3° Jean Chastillon, né p. Notre-Dame, le 21 juin 1581 ;

4° Jeanne Chastillon, femme d'Ambroise Dubois, notaire à Châlons, morte le 3 juin 1612 ;

5° ..... Chastillon, femme de Michel Joannès ;

6° Anne Chastillon, femme de Claude Rapinat, morte à Châlons, le 2 septembre 1638.

IV *quater*. Nicolas Chastillon fut lieutenant du Roi à

1. D'une branche chalonnaise de la famille Hennequin : vairé d'or et d'azur, au chef de gueules, chargé d'un lion d'argent passant.

Digitized by Google

Châlons, en 1599, 1600, 1614, 1615, 1617 et 1619, et gouverneur municipal de la ville en 1600. Il défendit Châlons contre la Ligue, montrant au Roi beaucoup de fidélité et de dévouement. Un certificat de René Potier, comte de Tresme, dit : « Nicolas Chastillon servit le Roi en qualité de nostre lieutetenant en la ville de Chaalons, durant les guerres et troubles civiles arrivées ez année 1614, 1615, 1616, 1617, pendant lesquelles il s'est comporté avec tels vigilence, soing et affection pour le service de Sa Majesté et la conservation de ladite ville contre les ennemis qui estoient continuellement aux portes et ez environs d'icelle pour essayer de la surprendre, qu'enfin, par la grace de Dieu elle fust garantie et rédimée de la servitude et oppression dont elle estoit menacée et ou ceste entreprise et conspiration l'eut faict tomber indubitablement si elle eust réussi ; lesquels services nous fimes dès lors connoitre à Sa Majesté qui en recust un grand contentement et satisfaction avec promesse de reconnoissance ». Le comte de Tresme avait quitté le gouvernement de Châlons, qu'il avait longtemps exercé, quand il délivra au petit fils de Nicolas de Chastillon ce certificat qui n'a point de date ; il était alors gouverneur du Maine et capitaine des gardes du corps du Roi. Les deux lettres suivantes écrites par lui à Chastillon prouvent l'estime qu'il avait pour ses services : « Paris, 22 novembre 1617, Monsieur, j'ay tesmoigné aù Roy les services que vous luy aves « randus an vostre charge de mon lieutenant et lieutenant de « la ville de Chaalons ; Sa Majesté la eu très agréable ; vous « le reconnoistrais et les vostres es occasions quy se presan- « tront esquelles je m'employray avec toutes affections, car je « tiens vostre amitié bien chère ; l'ocasion s'offrant et es vos- « tres vous vairais que je suis veritablement, Monsieur, vostre « plus affectionné serviteur, Tresmes ». — « Paris, ce 5 « décembre 1619, Monsieur, j'ai seu par la letre que Messieurs « de votre vile m'ont escrit, ce quy s'est passé à la sint Mar- « tin et combien vous an estes tous contans. Pour moy je ne « desire que vostre repos à tous et les occasions de vous servir « et vous particulièrement, car je fais grant estime de votre « amitié et de votre vairtu, je rechercheray les occasions de « vous servir et ceux qui vous appartienne, car je suis veri- « tablement, Monsieur, votre plus affectionné serviteur, « Tresmes ».

1. Bourgeoisie de Châlons — D'argent à la face de sinople, acc. en chef de 2 étoiles de gueules et un cœur de même en pointe.

Digitized by Google

Nicolas de Chastillon avait épousé par contrat passé à Châlons le 3 juillet 1572, Marie Guyot[1], fille de feu Pierre Guyot en son vivant greffier au Bailliage du Vermandois à Châlons, et de Marguerite Lallemant, alors remariée à Pierre Chastillon, frère de Nicolas. On voit le portrait de Nicolas de Chastillon à Châlons, peint en grisaille au dessus de l'escalier de l'hôtel-de-ville ; sous ce portrait est écrit : Nicolas de Chastillon, Ingénieur, XVIe siècle.

Nicolas de Chastillon mourut suivant M. l'Hoste (*Biographie châlonnaise*) en 1620 ; on trouve dans les registres de la paroisse Saint-Germain un acte mortuaire du 3 décembre 1635 concernant un Nicolas de Chastillon ; est-ce lui ou est-ce son fils dont il s'agit. Il avait eu pour enfants :

1° Pierre de Chastillon qui suit.

2° Nicolas de Chastillon, né p. St-Germain, le 8 juin 1579.

3° Nicolle Chastillon, née p. St-Germain, le 31 décembre 1581. Elle épousa, le 15 juillet 1602, Claude Havetel, et mourut le 16 septembre 1624.

4° Jacques Chastillon, né p. St-Germain, le 13 juillet 1584.

5° Claude Chastillon, née p. St-Germain, le 9 décembre 1586.

6° Anne Chastillon qui épousa Artus Talon, p. St-Germain, le 7 février 1605. Leurs enfants naquirent p. St-Nicaise de 1606 à 1625.

7° Perrette Chastillon, qui épousa André Lallemant. On les trouve parrain et marraine, p. Saint Germain, le 15 août 1613. Elle mourut le 27 décembre 1633.

V. Pierre de Chastillon, bourgeois de Châlons, y naquit p. St-Germain le 24 février 1574. Il fonda la chapelle et les bâtiments du couvent des Récollets occupés aujourd'hui par les dames de la Congrégation. Il avait épousé par contrat passé à Châlons le 29 juin 1596 dlle Louise Itam, fille de Pierre Itam, receveur des consignations, élu à Vitry, et de Catherine Dubois qui était morte le 14 juillet 1594. Pierre de Chastillon mourut à Châlons le 22 novembre 1635, et Louise Itam le 8 septembre 1627, âgée de 49 ans. On lit dans la chapelle des Dames de la Congrégation l'inscription funéraire suivante :

1. Bourgeoisie de Châlons. — De sable au sautoir d'or.

Digitized by Google

LOUISE YTAM
FEMME DE NOBLE HOMME
PIERRE CHASTILLON BOURGEOIS DE
CHAALONS, PREMIER SINDIC ORDO
NNÉ PAR SA SAINTETÉ POUR LES
RR. PP RECOLLETS DE CETTE VILLE
LEQUEL AU MOIS DE MAY 1619 FEIT
JETTER LES FONDATIONS DE CETTE EG
LISE ET COUVENT DES AULMONES
DES GENS DE BIEN TANT DE LA VILLE QUE
D'AILLEURS, PARACHEVER TOUS LES BAS
TIMENTS DANS LE MOIS DE AOUST 1627
LAQUELLE LOYSE AAGÉE DE 49 ANS
DÉCEDA LE JOUR DE LA NATIVITE DE
LA SACRÉE VIERGE A HUIT HEURES DU
SOIR DE LADITE ANNEE 1627. PRIEZ DIEU
POUR SON AME.
ET LEDICT PIERRE DE CHASTILLON
EST DECÉDÉ LE 22 NOVEMBRE
1636, AGÉ DE 63 ANS.
CREDO FIRMITER RESURRECTIONEM
EORUM FUTURAM AD GLORIAM
..... DOMM
ANGIN DAME DE
CHAMPAGNE, FEMME DE
MONSIEUR Me NICOLAS DE
CHASTILLON, ESCUYER.
SEIGr D'OGER, DOCTEUR EN
DROIT, CONSr DU ROY, TRE
SORIER DE FRACE ET GENÉ
.....
.....

Pierre de Chastillon et Louise Itam avaient eu neuf enfants, savoir :

1° Jeanne Chastillon, née p. St-Germain, le 4 décembre 1597.

2° Claude Chastillon, née p. St-Germain, le 28 février 1600. Elle mourut p. St-Germain, le 13 juin 1611, et fut inhumée en la chapelle Saint-Michel.

3° Pierre Chastillon qui suit.

4° Loyse Chastillon, née p. St-Germain, le 11 juillet 1605.

5° Nicolas Chastillon, rapporté après son frère Pierre, VI (*bis*).

6° Marie Chastillon, née p. St-Germain, le 9 novembre 1609.

Digitized by Google

7° André Chastillon, né p. St-Germain, le 15 août 1613.

8° Loys Chastillon, né p. St-Germain, le 14 mars 1612.

9° Catherine Chastillon, née p. St-Germain, le 22 octobre 1621.

VI. Pierre Chastillon, dit le Jeune, naquit à Châlons, p. St-Germain, le 9 août 1602. Il épousa d^lle Blanche Linage, fille de Pierre Linage et de Blanche de Bar, laquelle Blanche de Bar était fille de Claude de Bar et de Suzanne le Duc Blanche Linage mourut veuve le 10 janvier 1658 et fut inhumée le 12 en l'église Notre-Dame : leurs enfants naquirent p. Notre-Dame et furent :

1° Claude Chastillon, né le 11 avril 1628.

2° Nicolas Chastillon, né le 6 décembre 1629.

3° Suzanne Chastillon, né le 11 août 1633.

4° Louyse Chastillon, née le 29 juin 1636. Elle épousa Edme Horguelin seigneur de Breuvery, dont elle eut entr'autres enfants Edme Horguelin, seigneur de Nuisement, né p. Notre-Dame le 1er juin 1656, qui épousa p. Notre-Dame, le 29 novembre 1688, Marie le Gorlier, et mourut sans postérité.

5° Madeleine Chastillon, née le 20 octobre 1637.

VI (*bis*). Nicolas de Chastillon, seigneur de Drouilly 1636, du Mey et de la Croix 1643, seigneur d'Oger et tige de la branche qui porta le nom de ce lieu, naquit à Châlons, p. St-Germain, le 10 Aoust 1607.

Il quitta de bonne heure la maison paternelle, servit comme volontaire et fut dangereusement blessé au siège de Chambéry où M. de Canaples fut tué 1630. Il voyagea ensuite en Allemagne et en Italie. Rentré à Châlons, il fut nommé successivement président au bureau des finances de Champagne, conseiller du Roi, trésorier de France, grand voyer, juge ordinaire du domaine royal et lieutenant du Roi dans sa ville natale de 1665 à 1668. Ce fut en cette dernière année que la cathédrale de Châlons fut frappée de la foudre : Chastillon signa le procès-verbal de l'incendie qui en résulta avec les qualifications de baron d'Oger, seigneur de Drouilly et de gouverneur de Champagne et Brie.

Le certificat du comte de Tresme cité plus haut, après avoir parlé des services rendus par Nicolas de Chastillon, IV° degré, mentionne le mérite et le courage militaire de son petit-

Digitized by Google

fils ; il est dit qu'avant d'exercer la charge de trésorier, il avait porté les armes avec bravoure, notamment au siège de Chambery, et qu'investi ensuite de la charge de trésorier de France, il la remplit avec honneur pendant trente et un an dans la ville de Châlons. En 1660, le 7 septembre, le Roi reconnut ses mérites et le nomma chevalier de Saint-Michel, déléguant le duc de Tresme pour le recevoir en cette qualité.

On trouve dans un manuscrit sur la famille Jourdain, à la bibliothèque de Châlons, l'inscription suivante sur une pierre portant les armoiries des quatre familles citées, pierre qui était placée au bas du pont Rupé en 1667.

DU RÉGNE DE LOUIS XIII, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE
DE LA LIEUTENANCE DE NICOLAS DE CHASTILLON ESCUYER, SEIGNEUR
D'OGIER ET AUTRES LIEUX, CONSEILLER DU ROI EN SES CONSEILS
TRESORIER GENERAL DES FINANCES DE FRANCE, GRAND VOYER
EN HOMMES, Me JEAN DEU CONSEILLER DU ROY AU SIEGE
PRÉSIDIAL DE CHAALONS ET JEAN JOURDAIN, BOURGEOIS, GOUVERNEUR
NOBLE HOMME GILLET VIENNOT RECEVEUR. NOBLE HOMME NICOLAS DEU
CONSEILLER DU ROY LIEUTENANT PARTICULIER AUDIT SIEGE PRESIDIAL
ET SINDIC DE LA VILLE. CE PONT QUI A ESTÉ DETRUIT
EMPORTÉ PAR LA VIOLENCE DES EAUX EN 1658 A ESTÉ RETABLI
ET CONSTRUIT DE NEUF EN L'ANNEE 1667 DE L'ORDONNANCE DE MESSIEURS
LES TRESORIERS DE FRANCE.

Nicolas Chastillon avait épousé par contrat passé à Châlons le 23 novembre 1636 et religieusement en l'église de la Trinité le 7 février 1637 dlle Simonne Dommengin, fille de Nicolas Dommengin, seigneur de Champagne, conseiller du Roi, contrôleur général des rentes en Champagne et de dlle Simonne Gérardin, laquelle Simonne Gérardin mourut avant le mariage de sa fille, le 16 décembre 1634, paroisse de la Trinité, et fut inhumée en ladite église.

Nicolas Chastillon mourut paroisse Notre-Dame, le 6 mai 1670, et fut inhumé en la chapelle des Récollets, construite par son père, à droite du maître autel. Simonne Dommengin fut inhumée en la même chapelle. Leurs enfants nés p. Notre-Dame furent :

1° Marie de Chastillon, née le 20 décembre 1637 ; elle épousa le 2 décembre 1662, en l'église Notre-Dame, Claude le Gorlier[1], Seigneur de Verneuil, conseiller du Roi, et son procureur au Bureau des finances de Champagne, fils de feu

1. Famille noble de Châlons, XVIe siècle.

Digitized by Google

Jacques le Gorlier, écuyer, seigneur de Verneuil, et de dame Marie l'Espagnol; elle mourut à Châlons, p. Notre-Dame, le 23 février 1674, et fut inhumée en ladite église; elle avait eu pour fille Madame de Vienne, qui mourut sans postérité.

2° Blanche de Chastillon, née le 3 juillet 1639.

3° Magdeleine de Chastillon, née le 31 octobre 1641.

4° François de Chastillon, qui suit.

5° Nicolas de Chastillon, né le 11 décembre 1644.

6° Louise de Chastillon, née le 29 mars 1647.

7° Pierre de Chastillon, chevalier, seigneur du Ogey, Champagne, la Boutillière et autres lieux, conseiller du Roi, intendant des places de Champagne, Picardie, évêchés de Metz, Toul, Verdun, Flandres, Luxembourg, Artois et Hainaut, capitaine au régiment de Champagne, naquit à Châlons le 28 octobre 1648. Il fit ses études à Reims et fut pourvu le 4 mai 1669 de la charge d'intendant des fortifications. En 1670, il étudia à Paris les mathématiques et sollicita une compagnie; le 21 avril il fut admis à prêter serment et reçut sa charge. N'ayant encore que 21 ans et n'étant pas en âge de l'exercer, il la fit remplir, jusqu'à sa majorité, par Regnard de Fuschamberg, intendant du Rethelois et pays voisins. En 1672, nommé capitaine au régiment de Champagne et ingénieur, il servit à l'armée de Turenne de 1672 à 1675, à Charleville en 1676, à Charleroi en 1677, à Thionville en 1678, en Allemagne de 1679 à 1682, à Brest en 1683 et l'année suivante au siège de Luxembourg, où il fut tué le 16 mai en exécutant sous le feu ennemi, un logement sur l'entonnoir d'une mine. Ses soldats l'inhumèrent sur le bastion même oú il avait péri, inscrivant sur sa tombe ces simples mots :

CY GIST LE BRAVE DE CHASTILLON

VII. François de Chastillon, Seigneur et Baron d'Oger, conseiller du Roi, président des trésoriers de France au Bureau des finances de Châlons, né à Châlons le 3 avril 1643. Il épousa par contrat passé le 3 septembre 1677 à Châlons, et religieusement le 4 en l'église Notre-Dame, D^lle Marie de Beaufort, née p. Saint-Eloy le 27 octobre 1660, fille de feu Menault de Beaufort, écuyer, seigneur de Launoy, conseiller doyen au Présidial de Châlons, mort p. Saint-Eloy, le 28 janvier 1672 et de D^lle Jeanne de Corvisier, morte p. Saint-Eloy le 22 août 1674.

Digitized by Google

François de Chastillon mourut avant 1711 et Marie de Beaufort, sa veuve, mourut à Châlons le 29 juillet 1724 et fut inhumée le 30 en l'église Saint-Eloy ; leurs enfants furent :

1° Nicolas de Chastillon, né à Châlons, p. St-Eloy, le 18 juillet 1678. Il mourut le 26 mars 1684 et fut inhumé en l'église St-Eloy.

2° Menault-François-Jacques de Chastillon, qui suit.

3° Louis-François-Antoine de Chastillon, né le 6 janvier 1697. Marié le 19 avril 1728 en l'église Notre-Dame à Madeleine Pome Gaulard, fille de Louis Gaulard, seigneur de la Motte et Courtisols officier chez le Roi, et de Dame Madeleine Itam. Ils eurent :

A. Louis-Claude-François de Chastillon, né p. Notre-Dame le 23 août 1730, et baptisé le 8 avril 1731 en l'église Notre-Dame. Il était chanoine de Reims en 1789.

B. Paule-Louise-Françoise Pome de Chastillon, née p. Notre-Dame le 4 octobre 1734.

C. Pierre-François Memmie de Chastillon, né p. Notre-Dame le 28 février 1736.

D. Louis-François de Chastillon, né p. Notre-Dame le 7 janvier 1741, il épousa mademoiselle de Montendre[1] et mou- six mois après son mariage.

4° Nicolas-Antoine-François de Chastillon, seigneur d'Araux, né en 1698. Il fut directeur du Génie, ingénieur en chef et lieutenant du Roi à Mézières, organisateur et premier commandant de l'Ecole du Génie fondée en cette ville, chevalier de Saint-Louis et brigadier des armées du Roi le 25 juillet 1762. Il épousa d^lle^ Marie Aubry, femme d'une grande beauté et n'eut qu'un enfant mort en naissant.

VIII. Menault-François-Jacques de Chastillon, chevalier, seigneur et baron d'Oger, seigneur de Bussy-Lettrée, etc., naquit à Châlons, p. St-Eloi, le 5 juillet 1689. Il fut nommé commissaire de la Noblesse de Champagne. Il avait épousé par contrat passé à Châlons le 28 décembre 1710 et religieusement le 8 janvier 1711 en l'église paroissiale d'Athis, d^lle^ Anne-Françoise de Cappy, née à Metz le 14 juillet 1694, baptisée en l'église Saint-Gorgon, parrain Mgr d'Aubusson de la Feuillade, évêque de Metz et archevêque d'Embrun. Mar-

1. Famille noble de Châlons, xve siècle. — D'argent à la face de gueules, chargée d'une coquille d'or, acc. de 3 merlettes de sable.

Digitized by Google

raine Anne le Clerc de Lesseville, femme de M. de Sèvres, premier président au Parlement de Metz et intendant de la ville, fille de François de Cappy, chevalier, seigneur d'Athis, Oiry, etc., commissaire ordonnateur des guerres et de dame Françoise-Denise le Musnier de Nantouillet. Il mourut le 14 Octobre 1765 et Anne-Françoise de Cappy le 19 janvier 1744. Ils avaient eu trois enfants, savoir :

1° Menault-François de Chatillon, qui suit.

2° Marie-Anne-Françoise de Chastillon, née le 27 octobre 1711. Elle épousa à Châlons, par contrat du 13 janvier 1740, Charles-Emmanuel de Bontemps, chevalier, seigneur du Château, fief, et maison forte de Grozon, fils de François-Ferdinand de Bontemps, chevalier, seigneur de Grozon, et de Jeanne-Suzanne de Bontemps d'Autume; elle eut deux enfants : Jacques-François Menault de Bontemps de Saint-Cernin, mort à Mairy-sur-Marne en Juin 1743 et Françoise-Marie-Joseph de Bontemps qui épousa César-Marie de Cappy, et fut grand-mère de la comtesse de Sainte-Suzanne.

3° François de Chastillon, né p. St-Alpin le 17 février 1717.

IX. Menault François de Chastillon, baron d'Oger, seigneur de Tessy, la Cour et autres lieux, né en 1716, mort à Epernay le 23 août 1786, capitaine d'infanterie et chevalier de Saint-Louis. Il épousa en 1745 Marie-Elizabeth Canelle de Coucy dont il eut :

1° Menault Antoine-François-Marie de Chastillon, qui suit.

2° Anne-Françoise-Charlotte de Chastillon, mariée le 25 octobre 1767 à Jean-Baptiste-Nicolas François des Roberts, chevalier, seigneur de Sorcy, Bothemont, officier au régiment du Roi, dont un fils unique, le chevalier des Roberts, né le 28 octobre 1772, qui résidait à Reims.

3° François de Chastillon, né à Châlons, p. Notre-Dame, le 9 novembre 1759.

X. Menault-Antoine-François-Marie de Chastillon, baron d'Oger, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel du régiment de Navarre, naquit à Rethel le 22 décembre 1745. Il mourut en 1804. Il avait épousé en 1793 Marie-Charlotte-Alexandrine de Berle de Maffrecourt qui mourut le 15 mars 1812, ayant eu trois enfants, savoir :

1° François de Chastillon, qui suit.

2° Andrée-Marie-Nicolle de Chastillon, née le 9 novembre 1797, mariée 1° à François-Georges Folley, chevalier, colo-

Digitized by Google

nel d'infanterie, et 2° à Louis-Antoine-Joachim Rousseau, géographe principal au Ministère de la guerre ; elle eut une fille de son premier mariage, mariée à Altkirch à M. Jourdain, qui possède les archives de la famille.

3° Alexandrine de Chastillon, Religieuse de la Congrégation Notre-Dame à Châlons, morte au couvent de son ordre, anciens bâtiments des Recollets construits par Pierre de Chastillon, son cinquième aïeul.

XI. François de Chastillon, baron d'Oger, colonel d'infanterie, officier de la Légion d'honneur, né le 17 août 1794, mort en 1874, avait épousé d^lle^ Adeline Roch qui mourut le 2 février 1851, laissant deux filles :

1° Marie-Amélie de Chastillon, née le 27 décembre 1840.

2° Blanche-Marguerite de Chastillon, née le 14 septembre 1846.

Armes : D'azur à trois moulinets d'argent, emmanchés d'or.

Comte David de Riocour.

Digitized by Google

LOUIS-ANTOINE ET GASTON DE NOAILLES

ÉVÊQUES DE CHALONS

Nous n'avons pas la prétention, en ce moment, de nous occuper des deux prélats châlonnais au point de vue de la part qu'ils ont prise aux luttes religieuses du commencement du XVIIIe siècle. Nous voulons seulement les faire connaître en tant qu'évêques de Châlons et pénétrer un peu dans leur intimité, à l'aide des curieux documents inédits les concernant, qui existent à la Bibliothèque Nationale.

Notre grand dépôt possède une suite de dix-neuf volumes manuscrits de correspondance de Mgr Louis-Antoine, depuis archevêque de Paris et cardinal. Nous ne nous occuperons que des tomes 29,214, 29,215, contenant les lettres d'Antoine à son frère, et du tome 29,206, composé de celles de ce dernier au cardinal.

Ces deux prélats étaient fils du premier duc de Noailles et de Anne Boyer et frères du maréchal. Louis-Antoine naquit le 27 mai 1651, et Gaston près de vingt ans après, le 7 juillet 1669.

Louis-Antoine de Noailles fut appelé, dès 1676, à l'évêché de Cahors et l'échangea, l'année suivante, pour celui de Châlons. Sa conduite y fut exemplaire : Saint-Simon le constate en quelques lignes : « M. de Noailles porta à Châlons son innocence baptismale. Il y garda une résidence uniquement appliquée aux visites, au gouvernement de son diocèse et de toutes sortes de bonnes œuvres. » Le 19 août 1695, Antoine de Noailles fut transféré à Paris, par l'influence seule de Mme de Maintenon et sans que le P. de La Chaise ait été consulté, première cause de l'hostilité que lui témoignèrent sans cesse les jésuites. On sait les difficultés qu'il eut à conjurer, les traverses qu'il eut à subir et le rôle peut-être un peu trop ondoyant qu'il joua dans cette grande affaire de la Constitution.

Son frère lui succéda à Châlons. Très jeune encore — il n'avait pas trente ans. — Gaston s'était habitué à considérer Antoine comme un père ; il le consultait sur tout, recevait souvent de véritables semonces qu'il acceptait avec soumission et suivait toujours le conseil de son aîné. Les deux volumes

Digitized by Google

de billets du cardinal ne contiennent absolument que des avis, brièvement rédigés, mais précis, nets et dans lesquels le prélat ne recherchait aucune périphrase pour adoucir ses blâmes, quand il croyait devoir en formuler. L'évêque de Châlons adressait à son frère, au contraire, de longs mémoires, le mettant au courant de tout : écrits à mi-marge, la place était ménagée pour que le cardinal pût répondre paragraphe par paragraphe. Nous allons parcourir ces documents dont le plus grand nombre manque malheureusement et nous y verrons de près, comment un évêque, sérieux et attentif à ses devoirs, gouvernait à cette époque son diocèse.

I

Gaston de Noailles prit possession de son siège le 8 juin 1696, mais nous n'avons pas de lettres-mémoires adressées à son frère avant le mois de décembre 1698. La première a été écrite le jour de Noël. A ce moment la pauvreté était grande en Champagne à cause de la cherté des vivres. A Châlons seulement onze cents ménages indigents sans compter les pauvres honteux. L'évêque stimulait la générosité des habitants ; il annonce à son frère qu'il est satisfait de la composition du Bureau extraordinaire, qu'on venait de constituer, qu'on avait ramassé 38,500 livres, et que la semaine précédente on avait pu distribuer 730 miches de pain ; il le charge de remercier Mme Maintenon de l'offrande qu'elle lui avait fait parvenir ; puis il cherche à procurer du travail aux ouvriers en poussant l'établissement projeté de manufactures nouvelles à Châlons. Mais il est moins satisfait de son administration directe, trouvant chez les curés une résistance qui lui fait vivement regretter qu'un évêque ne puisse pas les déplacer, en leur assurant toutefois une pension convenable.

Il éprouvait aussi de grandes difficultés avec les juges-consuls, qui cherchaient toujours à empiéter sur sa prévôté ; avec l'Intendant qui ne lui montrait aucune obligeance : « Avec lui on ne peut compter prendre des mesures ; il va trop vite et a trop d'humeur » ; avec les officiers de certaines seigneuries du diocèse, notamment avec ceux du duc d'Orléans à Joinville. La lettre suivante, du 7 janvier 1699, accentue la note triste ; les blés manquent, même pour les semences de mars. Quoique les paysans n'eussent consommé que du seigle et de l'orge : il demande du blé de « Barbarie », en insistant sur plusieurs cas de gens morts de faim. L'évêque paraît très touché de l'annonce d'une nouvelle aumône de Mme de Main-

Digitized by Google

tenon, mais il se le reproche presque. « J'écrirai à Mme de Maintenon quand vous le jugerez à propos ; je crains, grâce à Dieu, un tel commerce : l'homme est faible, il s'accoutume aisément à s'appuyer sur la créature et à se flatter trop de la bonté que témoigne une personne de ce rang. » Précédemment il avait distribué entre tous les doyennés du diocèse une somme assez ronde, composée de 5,000 livres données par la marquise, 1,000 par un sieur Roinette et 2,000 prises sur une amende infligée à M. de Pléneuf, — le père de la belle marquise de Prie.

Si l'évêque montre une entière soumission à son frère [1], celui ci le soutenait énergiquement. « Les plaintes que vous avez transmises au président du Bureau des pauvres, écrit-il le 19 janvier, ont bien fait sur l'Intendant, qui en est mortifié et embarrassé : il m'a envoyé aussitôt, ayant la goutte, M. le Doyen pour me prier d'écrire à Paris, que nous étions en excellente intelligence. » Mais cela ne suffisait pas, l'organisation des ateliers de charité n'avançait pas ; le Maire de ville montrait la plus déplorable nonchalance : il faudrait une lettre de réprimande de la part du roi [2]. Un sieur Champlain s'était chargé de monter les nouvelles manufactures ; « mais la politique de nos citadins lui fait beaucoup de difficultés au sieur Champlain qu'ils voudraient forcer à garantir un certain nombre de métiers dans la ville : cela commence à être suspect à nos façonniers ; ils craignent de ne plus être maîtres de tyranniser leurs ouvriers comme autrefois. Cela me peine beaucoup. Je suis honteux de les voir si peu attentifs au bien public et si attentifs à leurs intérêts particuliers [3]. » On parlait alors de travaux d'embellissement à la promenade du Jard pour occuper les ouvriers. En attendant on ne faisait rien, l'évêque dépensait non-seulement son argent, mais celui qu'il empruntait et il se voyait si réduit qu'il annonce un prochain voyage à Paris pour recourir à Mme de Maintenon. L'Inten-

1. C'est ainsi que pour lui être agréable il venait de nommer archidiacre l'abbé de Thuisy, un jeune prêtre, au grand chagrin de l'abbé Hubert, un des membres les plus distingués du clergé de Châlons.

2. Lettres du 31 janvier 1699.

3. Ces questions n'empêchaient pas l'évêque de veiller aux détails de son administration religieuse : il organise une mission à Sarry avec MM. Deu de Vieux-Dampierre, Pérusse et Fondelin (29 janvier) ; il multiplie les retraites prêchées à Châlons par l'abbé Dorsanne (31 janvier) ; il réclame de son frère, l'obtention de lettres de cachet contre les curés de Roussy et de Soudé, etc.

Digitized by Google

dant n'était pas mieux : « il tourmente cette ville tant qu'il peut, » (6 février). La mairie suivait le même exemple : « les bourguemestres me forcent à user beaucoup d'huile avec eux ; ils viennent à moi quand ils en ont besoin et me laissent quand ils croyent pouvoir s'en passer. L'Intendant excède tout le monde en faisant tout exécuter à la dernière rigueur ; tout le monde sort contristé de chez lui et plusieurs viennent se consoler à l'évêché. » L'évêque ne poursuivait rien moins alors que la suppression de la Mairie royale, avec l'aide de son frère ; il se sent satisfait de lui voir approuver sa conduite, ce qui le décide à adresser à Mme de Maintenon, un mémoire de tout ce qu'il avait fait dans les affaires des pauvres depuis le mois de septembre précédent, (16 février). Il avait en effet su attirer à lui « les bourguemestres » qui comprenaient qu'à cause de sa famille, il avait une plus grande influence, et que l'Intendant avait d'ailleurs outrés en laissant sortir librement les blés hors de la ville. Mais M. Larcher résistait et ce fut un véritable coup de théâtre que le jour où arrivèrent les lettres de cachet contre le Maire, M. Gayet de Plagny, l'un des gouverneurs municipaux, M. Sebille, et un conseiller de ville, M. de Vaux. L'évêque s'en explique vivement avec son frère et se décide à parler sans réticence sur ce haut fonctionnaire qui « mortifie trop le monde et nuit aux affaires du roi. » Il le trouve brusque, emporté, sans religion, ou au moins, n'en donnant aucune marque extérieure et ne s'occupant nullement de la situation des nouveaux convertis [1] : néglige des affaires de la ville, opposé aux travaux publics si utiles pour venir en aide aux pauvres (7 mars).

Quelques jours après, Mgr de Châlons écrit de son château de Sarry où il était venu se retirer pour rendre compte à Dieu de ses trois années d'épiscopat (16 mars). Il supplie son frère de s'employer pour faire revenir les deux conseillers de ville exilés et s'ouvre à lui de ses embarras financiers, qui le décident à demander la concession de l'Abbaye de Montiérender. Ses dettes l'inquiétaient infiniment et cependant, il avait réduit autant que possible sa maison, où, l'on ne comptait plus, d'après sa lettre du 16 mars, que un cocher, un maître d'hôtel, un cuisinier, un valet de chambre, un portier, trois laquais, un postillon, un savoyard (*sic*), six chevaux de course, deux chevaux de selle « que je n'ai pas trouvé à vendre » : il

1. A Saint-Germain la ville, il laissait les Protestants vendre leurs biens et préparer tranquillement leur départ.

Digitized by Google

avait encore avec lui sa nourrice, l'abbé Habert pour aumônier, l'abbé Dorsanne pour secrétaire. Sa table était, assure-t-il, très frugale, et il demande très naïvement à son frère de lui indiquer ce qu'il pouvait encore retrancher.

Mais dans cette correspondance, c'est toujours l'Intendant qui est en jeu. Celui-ci empêche d'agir contre les nouveaux convertis — l'évêque sait que cette question est très sensible à Mme de Maintenon, — il est tiède pour l'organisation des maîtres et des maîtresses d'école [1]. L'archevêque de Paris soutenait vivement son frère dans cette campagne, mais le même mois il lui écrivait : « Il n'y a plus rien à dire sur cela ; le ministre son cousin le soutient. J'en parle cependant souvent et en parlerai encore. » Michel Larcher, marquis d'Olisy, de Boujacourt, de Nogent, baron de Baye, était en effet un personnage considérable ; maître des requêtes après avoir été conseiller au grand Conseil, puis conseiller d'Etat, il avait pour grand'mère une Phélipeaux, ce qui lui assurait à la cour un sérieux appui. L'issue de la lutte ne pouvait cependant faire doute et le 1er novembre Mgr de Noailles écrit à son frère : « M. Larcher sort d'ici et m'a appris qu'il était révoqué : il est surpris et affligé de ce coup. » On crut un moment que le ministère revenait sur cette décision, quand on vit M. Larcher reparaître pour recevoir le duc de Lorraine à Châlons : ceux qui s'étaient réjouis étaient également inquiets et embarrassés : les amis de l'Intendant au contraire reprenaient courage : « Le lieutenant général [2] en fit un feu de joye hier à sa porte et beaucoup de réjouissances [3]. » M. Larcher ne cachait point du reste son vif désir de conserver ses frontières, car il vint trouver l'évêque, lui déclarant que le cardinal était le seul auteur de sa disgrâce et le priant de faire passer à Mme de Maintenon un mémoire justificatif de sa conduite [4]. Cette conduite si humble émut le prélat qui s'empressa d'en rendre compte à son frère, en ajoutant qu'il croyait qu'on en avait trop dit contre M. Larcher. Le cardinal se contente de lui répondre : « Il ne sera seulement pas rétabli ou les choses changeraient bien. Le lieutenant général perdra ses fagots. » Le nouvel intendant, M. de Pommereu, arriva en effet au milieu du mois de décem-

1. Lettres datées encore de Sarry, le 30 avril et 17 mai.

2. Pierre Deu de Vieux-Dampierre, nommé en 1696 lieutenant général au bailliage et siège présidial.

3. Lettre du 13 novembre 1699.

4. Lettre du 29 novembre.

Digitized by Google

bre et descendit à l'Evêché. Mgr de Noaillles eut une très bonne impression à son sujet : pour sa femme, « elle parle beaucoup; l'esprit et la figure n'ont rien de bien agréables [1].

Peu de jours après, Châlons reçut la visite de la duchesse de Lorraine — sœur du duc d'Orléans; l'évêque raconte en ces termes cet évènement à son frère : « La duchesse de Lorraine partit hier (31 décembre) à sept heures du matin, elle arriva la veille à trois heures et demie ; si trois de ses carrosses ne se fussent rompus et que Mme d'Etoges ne l'ait pas engagé à prendre le dîner qu'elle lui avait préparé, elle fut arrivée à une heure. Les repas qu'on a donnés à M. l'Intendant ont si bien dégarny Chaalon de gibier, que je n'ai pu rien trouver. Je lui donnai cependant à souper et servit une seconde table pour sa suite, dont on parut content. La princesse trouva bon ce qu'on lui servit et elle mangea très bien. M. de Lorraine vint à dix heures du soir lui rendre une visite [2] : ils passèrent la nuit ensemble, il avait pris toutes les précautions possibles pour n'être pas connu et pour la surprendre. La salle et l'antichambre n'ont pas désemplys jusqu'à cinq heures. Presque toutes nos dames de Chaalon sont venues, je n'y en avais jamais tant vues, d'ici que je conclus qu'elles s'apprivoisent avec moi. « En même temps l'évêque presse son frère d'user de toute son influence pour sauvegarder l'indépendance de ses échevins de police, s'engageant à payer tout ce qu'on lui demanderait pour le rachat des charges que l'on voulait créer et le prévenant que le lieutenant général du présidial » serait capable d'offrir de son côté jusqu'à 100,000 livres pour l'emporter.

Déjà il se montre très refroidi pour le nouvel intendant : « Il fait beaucoup d'honnêteté à tout le monde ; il ne fait point paraître un grand esprit ni fort découplé, cela sent un peu le badau. Je n'omettrai rien pour bien vivre avec lui, mais je doute qu'il gagne la confiance et l'estime de nos Champenois. »

La diminution que l'on voulait infliger aux droits de l'évêché exaspérait violemment notre calme prélat : l'attitude du présidial lui semblait fort regrettable : « Il n'y a qu'à Paris qu'on dit que ma police est dangereuse ; il n'y a que les gens de mau-

1. 20 décembre. — Jean-Baptiste de Pommereu, marquis des Riceys, d'abord conseiller au Parlement, mort en 1732. — Marie-Michelle Bernard, fille d'un maître des comptes de Dijon : morte en 1747.

2. Leur mariage datait du 13 octobre 1698.

Digitized by Google

vaise vie qui peuvent la craindre; » et il renouvelle ses offres de grosses sommes d'argent : « je le trouverai tout prêt quand il faudra conclure [1]. » L'Intendant soutenait alors les adversaires de l'évêché, ce que le prélat trouve très malséant au moment où l'affaire était en suspens. Un arrêt du Conseil du 11 décembre 1700, lui donne tort cependant.

Du reste, Mgr de Noailles aimait à s'occuper un peu de tout, malgré les sages recommandations de son frère, même de questions matrimoniales. C'est ainsi qu'il voyait avec regret un projet d'union entre une riche héritière de Châlons, Marie-Charlotte des Forges [2], avec M. le baron de Leschelle [3] : elle était également recherchée par M. de la Neuville et par le marquis de Lanson, neveu de M. du Charmel, le célèbre janséniste : mais elle aimait M. de Leschelle ; seulement tous deux étaient de « nouveaux réunis, » c'est-à-dire de récents convertis, et l'évêque aurait préféré un futur solidement catholique [4]. Le cardinal pensait tout différemment : il déclare la jeune fille « bonne catholique depuis son enfance », très aimée de la maréchale de Noailles, « le cavalier fait bien son devoir », et il ajoutait que le prélat pourrait se nuire en contrecarrant une pareille union. Mme de Nettancourt vint à l'évêché parler « vivement de son fils qui est d'une passion fiévreuse pour Mlle de Germinon. On ne sait que penser lorsqu'on voit un homme devenu en moins de rien, par une entrevue, passionné presque jusqu'à la folie [5]. » Et le cardinal répond : « Ne vous étonnez pas tant et n'entreprenez pas de rompre tous les mariages qui commencent par là. Vous en auriez trop à rompre. » Mais notre évêque ne désarme pas : Mme de Nettancourt continuait aussi à le faire travailler, aussi ajoute-t-il avec une plaisante douleur : « Il est certain qu'on ne lit rien de plus passionné dans la chronique de l'ancienne chevalerie [6]. » Le mariage se fit cependant peu après, et Gaston de Noailles ne nous paraît point s'être aussi complètement abusé au sujet de l'orthodoxie des futurs époux, car M. de Leschelle quitta la

1. Lettre du 8 janvier 1700.

2. Fille de Jean, seig. de Germinon, Pringy, etc., et de Elisabeth Bothereau d'Aulniers : son frère mourut maréchal de camp en 1736.

3. Henri de Nettancourt, baron de Leschelle.

4. Lettre du 1er janvier 1700.

5. Lettre du 8 janvier.

6. Lettre du 18 janvier.

Digitized by Google

France pour devenir capitaine des gardes de l'Electeur de Brandebourg.

II

Une grande lacune interrompt cette intéressante correspondance. Elle recommence seulement au mois d'octobre 1707. Mgr de Noailles venait d'augmenter singulièrement les difficultés de sa situation à Châlons. Depuis plusieurs siècles on honorait solennellement dans l'église Notre-Dame une relique du saint nombril de Notre-Seigneur. Notre évêque, ayant avec raison des doutes sur l'authenticité de cette relique, ne crut pas pouvoir laisser subsister le culte dont on l'entourait et un beau jour, le 18 avril 1707, il alla officiellement la reconnaître, en constata la non authenticité et l'emporta chez lui. Il partit aussitôt pour Paris. Cet acte causa à Châlons une extrême irritation ; tous les ennemis du prélat, les principaux membres du Présidial en tête, prirent l'affaire en main et la portèrent devant le Parlement, qui se déclara, par un arrêt très promptement rendu, incompétent. Mgr de Noailles restitua le reliquaire vide aux marguillers de Notre-Dame et l'affaire en resta là ; mais les notables de Châlons ne désarmèrent pas et il paraît que M. de Vieux Dampierre — toujours le lieutenant général du Présidial — était leur chef. Mgr de Noailles arrivant le 2 octobre 1707, de son abbaye d'Hautvillers, où il se retirait dès qu'il avait des ennuis, écrit dès le lendemain à son frère : « En vingt-quatre heures j'ai reçu cinq ou six ambassades de M. le lieutenant général qui demande grâce. J'ai répondu que j'aurai toujours et en toute circonstance pour lui la charité que doit avoir un pasteur et un évêque, mais que je ne devais pas être dupe. Quand j'aurai vu des preuves certaines d'un véritable retour et qu'il aurait réparé le scandale qu'il a causé, que je verrai ce que j'aurais à faire ; que ma maison était une maison publique et qu'on ne fermerait pas mes portes, lorsqu'il aurait besoin de mon ministère. » Il paraît que le cardinal blâmait la conduite trop militante de son frère, car ce dernier, dans la même lettre, insiste sur l'erreur où il est à l'égard de l'attitude générale des Châlonnais pour lui et se plaint qu'il ne se sente pas mieux soutenu : « Vous n'aurez du repos qu'on vous servant de votre autorité pour punir de tels téméraires ; il ne suffit pas avec eux d'être sur la deffensive. »

Une lettre datée du 12 mars 1711 montre les efforts généreux que faisait l'évêque pour soulager les victimes des inondations survenues dans le Perthois et dans le Vallage ; en

Digitized by Google

même temps il se montre très content de la réponse qu'il venait de recevoir de Mme de Maintenon au sujet du compliment fait par lui pour la prise de Girone : « Elle me répond avec bonté qu'elle n'entend point parler de moi, que c'est le mieux qu'on puisse désirer en certain temps, qu'elle prend un véritable intérêt et que je serai averti de ce que je saurais. Cette réponse m'a touché, je vous l'avoue. »

A ce moment le cardinal subissait de dures épreuves à cause de l'attitude qu'il avait prise dans l'affaire de la Constitution. Son frère paraît l'avoir constamment soutenu et avoir contribué ainsi à développer assez puissamment le jansénisme dans son diocèse. Le supérieur du Séminaire, l'abbé Habert, publia à Châlons une *Théologie dogmatique*, à l'usage de cet établissement, laquelle fit grand bruit et fut dénoncée, par un anonyme, et au cardinal de Noailles et à son frère : ce dernier a adressé à ce propos une longue lettre à l'archevêque, le 22 avril 1711, en déclarant que cette théologie « montre peu de bonne foi, beaucoup d'artifices et peu d'amour de la vérité. » Deux jours après, de Sarry, il se hâte de mander à son frère le cas qu'il faisait de la *lettre des deux évêques au Roi* : « Vous voilà donc hérétique, fauteur et chef de sectaires, abusant de l'autorité de votre siège pour soutenir l'erreur et la révolte. » Et il ajoutait qu'il avait eu la veille une réunion de ses doyens et de ses promoteurs : « Les entretiens que j'ai eu avec eux ne m'ont guère consolés. »

(*A suivre.*) Cte E. DE BARTHÉLEMY.

Digitized by Google

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE ET FÉODALE

DE

L'ARCHIDIACONÉ DE MARGERIE

LE MEIXTIERCELIN

9° Léproserie de Vitry.

La léproserie de Vitry-(le-Brûlé) possédait au Meixtiercelin dès 1360 et certainement à une date antérieure une cense ou métairie et plusieurs pièces de terre. Nous avons cherché en vain par qui ces biens avaient été donnés à cet établissement ; ce fut peut-être par les comtes de Champagne.

En décembre 1368 les manants et habitants de Vitry louent à Colet Bernard, de Sompuis et à Houdan, sa femme, moyennant un cens annuel de cent sols pour le temps qu'ils vivront « une certaine maison à eux appartenant à cause de leur mai- « son de la maladière de St-Ladre du dit Vitry, la dite maison « appelée St-Ladre, ensemble toutes les terres arables, prés et « pâtures à icelle appartenant tous situés et assis entre la dite « ville de Sompuis et la ville de Humbeauville... »

Colet Bernard mourut vers la fin de l'année 1391 et les manants et les habitants de Vitry exigeaient des héritiers le payement de certaines sommes. Le 15 janvier 1391 (v. s) Symon de Bussy, sergent en la prévôté de Vitry se transporte : « en la ville de Dampierre en Champagne les Rameru « et illec la justice du lieu présente et pour ce appelée avec « moi en l'hostel et domicile de Jean Curé, de présent mari de « Emmeline, fille de feu Collet Bernard et Houdan, sa femme, « etc... » D'autres héritiers habitaient Faux-sur-Coole où le sergent dut également aller pour signifier son exploit.

Le 10 août 1395, les biens de St-Ladre étaient loués à

* Voir page 398, tome XXI de la *Revue de Champagne et de Brie.*

Digitized by Google

Michaut, laboureur, et Jacquette, sa femme, demeurant à Humbeauville, la somme de 60 sols tournois par an.

Le 9 avril 1493, Nicolas le Turc et Claudine, sa femme, de Humbeauville, louent à trois vies pour eux, leurs enfants et petits enfants, « un certain gagnage appelé communément le « Gagnage Saint-Ladre, situé et assis en la ville, ban et « finage du Meixtiercelin et Humbeauville, tant en masures, « jardins, chenevières, terres arables, prés que autres hérita- « ges à charge de faire construire, bâtir et édifier sur les ma- « sures et place du dit gagnage, une maison de trois trefs, « appendiz d'un côté et estables avec une grange aussi de trois « trefs et appendiz de tous côtés, le tout couvert d'estrain ou » chaume à la façon du pays... »

Cette cense était louée en 1595, à Nicolas Thomassin, de Vitry, pour 3 setiers de grains. La déclaration faite par le fermier, en 1623, le 28 décembre, énumère 13 pièces de terre. En 1750, d'après de Vaveray, l'hôpital de Vitry-le-François, qui jouissait des biens de la léproserie du vieux Vitry, possédait cent journels de terre sur Meixtiercelin loués 128 boisseaux de seigle.

Le 22 décembre 1809, d'après Etienne Pasquier, ancien fermier, il n'y avait plus que 18 danrées au terme Hurbain, 30 journels en maison-rouge, 12 journels au trou Haran, 12 journels au même lieu, 28 danrées au même lieu, 20 danrées en Poinciauche, 6 journels au chemin de Sompuis et 12 danrées au Rué.

Les bâtiments reconstruits en 1493 étaient peut-être situés dans cette contrée nommée plus haut maison-rouge. Il n'y avait plus de maison au commencement du XVIIe siècle. Quant aux terres, elles furent vendues vers 1820. (Voyez Archives de l'hôpital de Vitry B. 75.)

Nous ne savons quel était le genre d'établissement qui se trouvait sur le chemin de traverse de Meixtiercelin à Humbeauville. On a découvert en cet endroit un pavé, un trou à chaux, des décombres au milieu desquels se trouvaient des bagues en or et des diamants? qui ont été volés. Non loin de là, sur une hauteur, M. Morel, ancien percepteur à Somsois et bien connu par ses découvertes archéologiques, avait constaté la présence d'un cimetière gallo-romain, devenu cimetière chrétien vers le Xe ou XIe siècle.

10° Dîmes

Les grosses dîmes du Meixtiercelin étaient partagées dès

Digitized by Google

1152. Le seigneur du lieu en possédait un tiers, le chapitre Saint-Pierre de Troyes un tiers et l'abbaye de Toussaints de Châlons un tiers.

En 1319, Oger de Saint-Chéron, seigneur de Gigny et du Meixtiercelin, reconnut qu'il n'avait aucun droit sur la dîme dite de Saint-Etienne au Meixtiercelin et que cette dîme appartenait au chapitre de Troyes. (Achives de l'Aube G. 1244.) Les chanoines de Troyes n'avaient point de grange au Meixtiercelin pour placer le produit de leurs dîmes du Meixtiercelin et de Trouan, qu'ils possédaient également : aussi les adjugeaient-ils un prix dérisoire. Jean d'Allemant, chanoine de Saint-Pierre, qui avait dans sa prébende les dîmes du Meixtiercelin, fit construire, pour remédier à cet inconvénient, une grange, aux frais des chanoines, ses confrères, sur un champ qu'on sut depuis appartenir à l'hospice du Meixtiercelin, à l'hôtel-Dieu Saint-Nicolas. C'était vers 1330 environ. Le maître de l'hôpital Saint-Nicolas, les frères et les sœurs de cet établissement réclamèrent une indemnité. Ils estimaient que le préjudice qu'on leur causait valait bien 20 sols par an. Le chapitre Saint-Pierre, instruit des faits, reconnut la légitimité de leur demande et décida qu'à l'avenir, le chanoine qui jouirait des dîmes du Meixtiercelin, serait tenu de payer ou faire payer par son fermier, la somme de 20 sols à l'hospice Saint-Nicolas. C'est ce que nous apprend une charte donnée le lendemain de la fête des apôtres saint Pierre et saint Paul (30 juin 1348) et ratifiée par l'official de Troyes le 19 février 1375.

Cette rente de 20 sols fut dans la suite réduite à 4 sols ; car au XVIe siècle l'hospice St-Nicolas ne percevait plus que 4 sols de rente foncière et un sol de censive : « sur deux accins « attenant l'un à l'autre formant 8 danrées au Meixtiercelin, « où il y a une maison et autres bâtiments appelés le jardin de « la maison-Dieu St-Nicolas ou autrement la masure des « dîmes. » (Archives de l'Aube, fonds St-Nicolas 42. Layette, cote 8.)

Un document postérieur daté de 1399 nous fait connaître aussi les ayants droits aux dîmes du Meixtiercelin. Le Chapitre St-Pierre de Troyes faisait le bail général des dîmes, mais il devait donner :

1° Au curé, 18 setiers de blé.

2° A l'abbaye de Toussaints, 12 setiers, c'est à savoir 4 petits setiers de froment, 12 petits setiers de seigle qui valent 4 grands setiers à 6 boisseaux pour le setier et 6 grands setiers d'avoine ;

Digitized by Google

3° A Monseigneur de Songy (Jean de St-Cheron) seigneur du dit lieu 17 setiers et 5 quarterons; (les 5 valant une mine).

4° A l'Hôtel-Dieu St-Nicolas 2 setiers et une mine de seigle;

5° A l'église du dit Meix, le dimanche devant Noël tous les ans une voiture d'estrain (de paille) de seigle pour mettre en la dite église et à l'église de Humbeauville 3 torcieaux de pareil estrain et audit jour!

A quoi pouvait-servir cette paille qu'on mettait dans l'église, sinon pour essuyer ses pieds et en couvrir le sol pour empêcher le froid. L'église alors était-elle pavée? (Archives de l'Aube, G. 3046.)

Dans l'état des recettes et dépenses rendu au seigneur du Meixtiercelin en 1499, par Gauthier, de Somsois, il est dit à l'article dîmes : « Des grosses dîmes dudit Meix dont nos « seigneurs de Troyes ont le bail, laissé à certain temps et pour « l'an de ce compte à Jean Vigneron à la quantité de 20 muids « de grains par moitié seigle et avoine ; sur quoi le curé prend « un muid 1/2, Messeigneurs de St-Pierre (de Troyes) un tiers; « Toussaints un tiers et mon dit seigneur (Claude de Ragny) « un tiers, et la part de mon dit seigneur pour l'an de ce « compte est de 37 setiers de seigle et autant d'avoine. » (Archives de la Marne, fonds seigneurie de Gigny).

Le 11 Juin 1540, les dîmes étaient affermées à Jean Gauthier, marchand, et Pierre Gruat pour la somme de 40 sols tournois et 18 muids de grains ; sur quoi on devait payer au curé 18 setiers et à l'Hôtel-Dieu St-Nicolas de Troyes 5 muids. Le 10 mai 1559, l'adjudicataire des dîmes était noble homme Jean Gauthier, seigneur de la Provelle? sans doute le même que le précédent.

A cette époque d'après la transaction de 1498, Toussaints avait 5/9, St-Pierre de Troyes 3/9 et St-Pierre-au-Mont après l'échange fait en 1543, 1/9 venant du seigneur.

St-Pierre de Troyes faisait toujours le bail général; mais ce droit lui ayant été contesté, par arrêt du Conseil, chaque partie fut autorisée à faire le sien en particulier.

Ce fut encore du temps où St-Pierre faisait le bail général que le R. P. Deshayes religieux de Toussaints de Châlons, écrivait aux chanoines de Troyes qui à son avis se pressaient trop de louer les dîmes : « j'ai déjà eu l'honneur de vous remon- « trer plusieurs plusieurs fois qu'il ne nous était jamais utile « de vendre ce dimage de bonne heure et avant tout risques

Digitized by Google

« passés ; que la vue des risques faisait ordinairement peur « aux paysans et les contenait sur le prix, et que si quelque « imprudent s'avançait un peu ce n'était que dans la vue de « nous faire un procès en diminution au premier accident... » (Archives de l'Aube, G. 3046.)

L'arrêt du Conseil par lequel le chapitre St-Pierre de Troyes a été débouté de sa demande qui tendait à ce qu'il fût maintenu dans la prétendue possession de percevoir, louer et affermer par un seul bail indivisément les dîmes après avertissement aux co-décimateurs, est du 4 septembre 1743 (Archives de la Marne, Fonds Toussaints, liasse 46.)

Le 24 Juin 1695, le seigneur du Meixtiercelin Louis de Combles, reconnut que toutes les terres qu'il possédait au Meixtiercelin étaient assujetties à la dîme et qu'il n'avait ni titres ni privilège pour l'en dispenser.

En 1647-1648 ces dîmes étaient louées à Claude Parmentier et François Turot 5 muids, 5 setiers de seigle, autant d'avoine sur quoi St-Pierre de Troyes, dit le bail, ne prenait qu'un quart, ayant sans doute abandonné une portion pour les frais.

Le 2 Juillet 1666, à 2 heures après-midi, une grêle épouvantable ravagea une partie du Meixtiercelin, surtout les contrées dites Noitié, les Perthes, les Vallottes. Les décimateurs eurent à ce sujet plusieurs différends entre eux.

L'hiver de 1709 ayant fait périr les froments et les seigles, en leur place on sema du sarrazin, graine que le curé Joseph Martinot considéra comme novalles et dont il garda la dîme. Les décimateurs des gros grains réclamèrent et en 1710 il y eut sentence du parlement en vertu de laquelle le curé conserva la dîme des clos et closeaux mais dut rendre la dîme du blé-sarrazin pour le reste du territoire. (Archives de l'Aube, G. 1249.)

En 1725, le curé des Rivières empiéta sur le territoire du Meixtiercelin et enleva la dîme dans quelques champs. L'abbé Lemaître de Paradis, abbé de Toussaints et l'abbé de St-Pierre-au-Mont en écrivirent aux chanoines de Troyes : nous ignorons l'issue de leurs réclamations datées du 13 août 1725.

D'après le bail de 1750, le curé du Meixtiercelin prenait avant tout partage 24 setiers de grains. En 1759 les 5/9 des dîmes appartenant à Toussaints étaient louées à Pierre-Paul Gauthier, pour 9 ans, la somme de 750 livres en argent et 40 setiers d'avoine par 16 boisseaux mesure de Châlons, chaque année. En 1768 la totalité était affermée 30 paires de setiers

Digitized by Google

de chacun 16 boisseaux, moitié seigle et avoine. De plus, le preneur devait payer au curé 3 setiers de froment, autant d'orge, 5 setiers de seigle et autant d'avoine.

Les dîmes furent abolies, on le sait, par la Révolution (10 août 1789).

Les menues dîmes et les novalles appartenaient au curé, comme on l'a vu ci-dessus.

Le chapitre St-Pierre de Troyes outre 1/3 des dîmes avait encore le droit de prendre chaque année 8 livres sur la cure du Meixtiercelin. C'était sans doute en vertu de la donation faite en 1184 par Manassés de Pougy, évêque de Troyes. Le curé Nicolas Varlet qui voulut s'affranchir de cette redevance vit saisir tous ses revenus jusqu'au moment où il s'exécuta de bonne grâce, qui le croira? (Archives de l'Aube, G. 1249.)

11° Seigneurs.

Nous avons jusqu'à présent analysé et exposé les différents documents relatifs à l'histoire ecclésiastique du Meixtiercelin ; cette première partie de notre travail nous a fait connaître l'origine, les développements et la ruine de plusieurs établissements religieux dus incontestablement à la piété des anciens seigneurs. Nous allons maintenant faire l'histoire féodale du pays, tirer de l'oubli les noms de ces seigneurs et si on a vu précédemment que, à diverses reprises, ils savaient mauvais gré à leurs ancêtres d'avoir fait des libéralités aux moines, du moins ils reconnaissaient leurs torts, avaient grand respect pour les reliques des saints et se montraient généreux à leur tour.

Courtalon, dans sa topographie du diocèse de Troyes, dit que la seigneurie du Meixtiercelin est un marquisat qui a été possédé par les anciens seigneurs de St-Dizier qui la donnèrent à charge de la mouvance de leur château. Courtalon a copié de Vavray. Nous ignorons sur quelles preuves on pourrait appuyer sérieusement cette assertion, En 1131, Meixtiercelin était un fief noble, relevant du comte de Champagne et possédé par une famille de chevaliers portant le nom de Meixtiercelin. Les seigneurs de Dampierre qui étaient en même temps seigneurs de St-Dizier apparaissent, il est vrai, dans le cours du XIIIe siècle comme suzerains à Humbeauville et possesseurs de quelques droits féodaux au Meixtiercelin ; mais nous avons cherché en vain les preuves des assertions émises par de Vavray.

Digitized by Google

1° *Famille du Meixtiercelin* (1095 à 1275). — Dudon et Ilbert, frères, étaient chevaliers du Meixtiercelin vers 1100. Ils sont mentionnés avec Varnier et Rainier (I) comme ayant donné à l'abbaye de Toussaints des biens et différents droits au Meixtiercelin, soit 1/3 de la seigneurie : nous en avons parlé plus haut. (Cart. Toussaints. Lalore, IV, 245.)

Nous pensons que cette donation eut lieu comme nous l'avons dit, au moment de la première croisade, vers 1095. Ce Varnier nous est encore connu par des troubles qu'il suscita. lui et ses fils, de concert avec Herbert de Rosnay et Haywide, femme de Menhard, avant 1120 aux moines de St-Pierre-au-Mont, dans la possession de leurs moulins et de leurs autres biens. (Archives de la Marne, fonds de Toussaints, article Meixtiercelin.)

Rodolphe ou Raoul, fils de Dudon, chevalier, était chevalier du Meixtiercelin en 1131. D'après l'accord analysé plus haut, avec Toussaints, Rodolphe ne possédait plus que 2/3 de la seigneurie, de l'aleu du Meixtiercelin. Rodolphe avait épousé Béliarde et sa fille était mariée à Hugues de Plancy. (Cart. Toussaints. Lalore, IV, 245.)

Hugues du Meixtiercelin possédait à Courtisols (Marne, ca. de Marson) en 1148 un fief qui relevait de l'abbaye de St-Remy de Reims. (Biblioth. de Reims. Cart. St-Remy. B. 16.)

Hugues est sans doute celui qui est cité comme père de Rainier (II) qui en 1161, partant pour la croisade, vendit 1/4 du moulin la Perrière aux moines de St-Pierre-au-Mont. Dans cet acte il est parlé de sa femme, de ses proches, mais non de ses fils. (Arch. de la Marne, fonds de Toussaints, art. Meixtiercelin.) Rainier (II) était de retour de la croisade en 1171, année où il figure comme témoin avec Guy du Meix et Dudon (II) du Meix, sans doute ses frères, dans l'acte de vente fait par Odon, vicomte de Rosnay, frère de André, de 1/4 du moulin La Périère aux moines de St-Pierre-au-Mont. Ce vicomte de Rosnay qui possédait cette part de moulin par héritage avait sans doute hérité des droits de Herbert de Rosnay cité plus haut. Cette co-possession d'un moulin au Meixtiercelin semble indiquer une parenté quelconque entre la famille du Meixtiercelin et ce vicomte de Rosnay. (Archives de la Marne, fonds de Toussaints, *loco citato.*) Rainier (II) du Meix est cité comme homme lige du comte de Champagne dans la châtellenie de Rosnay vers 1172. Il devait 3 mois de garde. (Livre des vassaux. Longnon, 2144.)

Digitized by Google

Outre cette famille du Meixtiercelin, d'autres chevaliers possédaient aussi différents droits dans ce fief.

1° Gervais de Vienne (-le-Château) qui avait épousé la dame, Comtesse de Chappi (Chepy, Marne, cn de Marson) possédait un fief au Meixtiercelin. Ce Gervais, mort entre les années 1214-1222, avait laissé des enfants mineurs, puisque Etienne de Vienne, sans doute son frère, possédait pour les enfants de messire Gervais un fief à la *Meson-Thiecelin*, et devait six semaines de garde. (*Livre des Vassaux*. Longnon, 1811.) La veuve de Gervais, Comtesse de Chepy, vers 1250, était lige de 40 sols dans la prévôté de Ste-Menehould pour l'échange des hommes du Meixtiercelin. (*Rôle des fiefs*. Longnon. Thibault-le-Jeune, 266.) A la même époque, Jean de Chepy, fils du seigneur Gervais, était lige dans la prévôté de Sainte-Menehould. (Rôle des fiefs. Idem, 284.)

2° Messire Jean de St-Ouen et Guy son neveu, damoiseau, vendent, le 13 avril 1226, Bertrand, du Meixtiercelin, et un autre serf à l'abbaye de Boulancourt. L'acte de vente fut scellé par Olivier de Drosnay, seigneur de St-Ouen, le lundi après Pâques, (Cart. de Boulancourt, chez M. l'abbé Bouillevaux, à Montierender, n° 426.)

3° Symon de Humbeauville, en juillet 1228 vend également un serf, Herbert, de Meixtiercelin, à la même abbaye. Guillaume II de Dampierre ratifie la vente faite par son fidèle Symon de ce serf, de sa femme et de ses enfants *qui sont de mon fief*. (Cart. de Boulancourt. Idem, n° 254.)

Mais ces trois seigneurs n'avaient qu'une minime partie des droits seigneuriaux du Meixtiercelin. Au milieu du XIIIe siècle réapparaissent des seigneurs portant le nom du Meix.

Gauthier du Meix, qui appartenait sans doute à la vieille famille du Meixtiercelin, quoiqu'il ne soit appelé qu'écuyer, possédait un fief au Meixtiercelin dans les premières années du XIIIe siècle. Il était mort en 1252 et sa fille Ysabelle vendit en 1252 à Thibaut, comte de Champagne, différents droits, cens et rentes au Meixtiercelin.

Or le comte de Champagne avait promis jadis à Jean de Dampierre, seigneur de Dampierre et autres lieux, une rente de 100 livres ; il lui en assigna donc 45 à prendre sur les revenus qu'il venait d'acheter à Ysabelle du Meixtiercelin. Mais le reste de la rente n'était point encore assuré en 1260, puisque le 13 avril de cette année, Lore, veuve du seigneur de Dampierre, le réclamait au comte de Champagne. (D'Arbois de

Digitized by Google

Jubainville. Histoire des comtes de Champagne, V. Actes 3040, 3045, 3219.) C'est peut-être dans cette cession de revenus sur la terre et seigneurie du Meixtiercelin faite par le comte de Champagne au seigneur de Dampierre, qu'il faudrait voir l'origine de la suzeraineté des sires de Dampierre sur Meixtiercelin.

Après Gauthier du Meix vient Jean du Meix, mort entre les années 1272 et 1275. Il était peut-être le fils du précédent. En 1261, il suscita des dificultés aux moines de St-Pierre-au-Mont et prétendit avoir droit de prendre de la mouture dans le moulin et de pêcher dans les eaux appartenant aux moines. Il reconnut ses torts ainsi que Marguerite, sa femme. Nous l'avons vu, en 1271, au moment de l'enquête prescrite par l'évêque de Troyes, au sujet de la réunion de l'hôpital du Meixtiercelin à l'hospice St-Nicolas de Troyes, comparaître, grâce à son titre de chevalier, devant l'official de Troyes en personne, tandis que les autres habitants comparaissaient devant un simple clerc.

Cette famille de chevaliers ne possédait point en fief la partie la plus considérable de la justice du Meixtiercelin. En 1275, les enfants de messire Jean du Meix ne possédaient au Meixtiercelin « que la place tenue avant par Gauthier, la sixième « partie du four banal, la sixième partie des terrages et de la « justice ; cinq parties dans huit des terrages de St-Etienne « (contrée du Meixtiercelin) ; cinq parties dans huit des terra- « ges de Humbeauville, six quarterons d'avoine et enfin des « hostises » ou chaumières habitées moyennant redevance par des paysans. (Archives nationales. J, 202, 45.)

La seigneurie du Meixtiercelin avait donc été partagée et démembrée : Jean du Meix et ses enfants n'en possédaient plus qu'un sixième. Le reste appartenait partie à l'abbaye de Toussaints, partie à d'autres chevaliers. Mais la totalité de la terre du Meixtiercelin paraît réunie soit comme héritage, soit autrement, par Elissanz, dame du Meixtiercelin, vers 1275.

Quelle était cette dame Elissanz, héritière de la seigneurie du Meixtiercelin.

Un document analysé plus haut dit positivement que Jean du Meix avait des enfants ; que ces enfants possédaient la place tenue avant par Gauthier. Voilà donc une filiation établie. Nous savons de plus que Gauthier avait une fille nommée Ysabelle, laquelle vendit différents droits seigneuriaux au comte de Champagne. Gauthier avait probablement pour fils,

Digitized by Google

Jean du Meix, marié à Marguerite. Jean du Meix était mort en 1275; il ne l'était point encore en 1271 au mois de mai au moment où il consent à la réunion de l'hôpital du Meixtiercelin à l'hospice St-Nicolas de Troyes. Or, au mois de juillet suivant, *Elissanz, dame de Gigny*, ratifie également cette réunion avec les mêmes restrictions que Jean du Meix. Pourquoi deux actes distincts ?

Ou bien Jean du Meix mourut avant juillet 1271 et on voulut que sa fille, son héritière, ratifiât cette réunion ; — ou bien Elissende n'était point la fille de Jean du Meix, mais seulement sa sœur ou sa parente et, comme telle, dame en partie seulement du Meixtiercelin. Quoiqu'il en soit ses fils réunirent la totalité de la seigneurie du Meixtiercelin et il n'est plus question dans l'histoire des enfants de Jean du Meix. Elissende avait épousé Henry d'Arzillières, lequel était mort aussi avant 1268, comme on le verra plus loin.

2° *Famille d'Arzillières* (1275-1319). — Les sires d'Arzillières, possesseurs des terres et seigneuries d'Arzillières, Coole, Gigny aux-Bois et Bussy-aux-Bois sont connus dès le milieu du XIe siècle et portaient pour armes un écu chargé d'une face.

Notre intention n'étant pas de donner ici la généalogie des sires d'Arzillières, nous réservant d'en parler ailleurs, nous nous contenterons d'indiquer ici les actes qui concernent Meixtiercelin et que nous analyserons plus loin à l'article *Péage*.

De son mariage avec Henry d'Arzillières, Elissende avait eu plusieurs enfants, entr'autres : Gauthier, Jean qui était mort avant 1272 et Béatrix, mariée à Guillaume de Saint-Vrain; nous en parlerons plus loin.

Elissende du Meixtiercelin, en juillet 1271, ratifia la réunion de l'hôpital du Meixtiercelin à l'hospice de St-Nicolas de Troyes : « Gie Elissanz dame de Gigny fais savoir a que je « dom, octroi et quitte.... tout le droit que j'avoie.... an la « maison dou Mes Thiercelin.... sauf ce que je retien par « devers moi pour moi et pour mes hoirs la joustice, les cens, « les terrages et les autres rentes.... » (D'Arbois de Jubainville. Documents antérieurs à l'année 1285, dans les Mémoires de la Société académique de l'Aube, année 1837, 41, 42.)

En 1272, de concert avec Gauthier, son fils ainé et Beatrix, sa fille, elle donne à l'abbaye de Montcetz une rente de 100 sols à percevoir sur le péage du Meixtiercelin (Mémoire

Digitized by Google

pour Paul-Louis de Remigny, par de Vaveray, avocat, imprimé à Vitry, 1737.)

Gautier d'Arzillières, seigneur du Meixtiercelin et de Gigny, ratifia en 1275 par acte dressé dans l'église de Saint-Remy-en-Bouzemont la donation faite à Moncets par sa mère Elissende, son père et Jean son frère.

Par acte du mois de novembre 1282, Guillaume de Saint-Vrain reconnut que sa femme Béatrix avait légué à Montcez 40 sols sur le péage du Meixtiercelin.

Nous voyons ensuite la terre du Meixtiercelin possédée dès 1319 par Oger de Saint-Chéron qui avait épousé Jeanne, dame de Gigny et fille sans doute de Gautier d'Arzillières.

3° *Famille de St-Chéron* (1330-1460). — Les sires de St Chéron, qui portaient pour armes d'or ? à la croix ancrée de sable, ont pour premier auteur connu Liébaut de St-Chéron, qui vivait en 1150. Oger III de St-Chéron, fils ? de Guillaume de St-Chéron, seigneur de St-Chéron, Somsois, etc., épousa, avant 1319, Jeanne d'Arzillières, dame de Gigny et Meixtiercelin.

En 1319, Oger de St-Chéron abandonna au chapitre St-Pierre de Troyes la dîme du Meixtiercelin, appelé la dîme St-Etienne. (Archives de l'Aube. G. 1244, fol. 303.) Il disparaît en 1351 laissant de son mariage :

1° Oger IV, qui suit ;

2° Jeanne, mariée à Jean de Thourotte, seigneur du Châtelier, Chassericourt, Chavanges, Brandonvillers, Outines, Joncreuil, La Brau, etc. ;

3° Béatrix, dame de Humbeauvile, mariée à Renaud de Nantouillet.

Oger IV de St-Chéron, sire de Gigny, seigneur du Meixtiercelin, habitait ordinairement son château de Gigny, où il fonda une chapelle en 1372.

Dans la prisée du comté de Vertus, dressée en 1366, on lit : « La terre du Meixtiercelin que tient Messire Oger de Saint-« Chéron illec et plusieurs autres ; doit 3 mois de garde et est « le fief qui est chargé de garde de cinq muids sur le four « d'illec et la septième partie de la justice avec autres choses « ramenées pour la petite valeur à 2 mois et 2 jours, soit « 8 livres. » (Archives nationales. K. K. 1080.)

Il épousa Jeanne de Châlons, fille de Guillaume de Châlons, dont il eut :

Digitized by Google

Oger V de St-Chéron, qui périt le 3 septembre 1395 à Nicopolis dans l'expédition contre Bajazet ; et sans doute :

Jean de St-Chéron, qui suit ;

Jean de St-Chéron, seigneur de Songy, Gigny, Somsois, Meixtiercelin, épousa, en 1406, au mois de septembre, Jeanne de Vergy, fille de Guillaume de Vergy et de Isabeau de Ribeaupierre. Jean de St-Chéron était mort en 1424 laissant 2 filles :

Victrice de St-Chéron, dame de Longsols (Aube) ;

Béatrix de St-Chéron qui porta les terres et seigneuries de Gigny, Meixtiercelin, Somsois, etc., à son mari Jean de Vienne.

4° *Famille de Vienne.* — La famille bourguignonne de Vienne, dont les armes sont de gueules à l'aigle éployée d'or membrée d'azur, tire son origine de Hugues III, seigneur d'Antigny, marié à Béatrix de Vienne, fille de Guillaume, comte de Vienne et de Macon. Hugues IV, en 1256, prit le nom et les armes de Vienne. Cette famille, divisée en plusieurs branches, a formé celle de Rollans, dont Philippe, seigneur de Rollans, mort en 1413, laissant de son mariage avec Philiberte de Maubec, morte en 1421, entre autres Jean de Vienne, marié à Béatrix de St-Chéron. Nous ne connaissons aucun acte de Jean de Vienne concernant Meixtiercelin : ce seigneur mourut le 25 avril 1440, laissant 3 filles :

1° Jeannette ;

2° Guillemette, qui paraissent avoir hérité des biens paternels situés en Bourgogne ;

3° Jeanne de Vienne, dame de St-Chéron, qui porta les terres et seigneuries de Champagne, à son mari Eudes de Ragny.

Béatrix de St Chéron prit une seconde alliance, vers 1445, avec Guillaume de Rochefort, seigneur de Châtillon-en-Bazois (Nièvre), qui fournit aveu et dénombrement pour Gigny en 1448 et 1461. (E. de Barthélemy, diocèse de Châlons, II, 334)

4° *Famille de Ragny* (1460-1499). — Peincedé, dans son inventaire général de Bourgogne, parle ainsi de cette famille : « Dans les archives de la terre de Ragny-en-Auxois, du côté d'Epoisses, j'ai vu que les plus anciens titres de la maison de Ragny selon ces archives était (sic) un Robert (je crois), de Ragny, chevalier, vivant en l'an 1268 ; que cette maison finit vers l'an 1510 et passa la terre de Ragny à la maison de la

Digitized by Google

Madeleine. (Archives de la Côte-d'Or. Inventaire Peincedé, XVII, 187.)

Jean et Girard de Ragny ou Raigny (Yonne, ca. de Guillon, hameau de Savigny-en-terre-plaine) étaient gens d'armes en garnison à Montréal (Yonne, ca. de Guillon) en 1358 (Idem, XVII, 352.) Hugues, sire de Ragny, était à la montre faite à Châtillon-sur-Seine le 24 avril après Pâques 1376, comme chevalier-bâchelier avec 7 hommes d'armes de sa compagnie. (XVII, 352.)

Girard de Ragny devait la garde au château de Vergy en 1443. (XIV. 154.)

Pierre de Ragny ou Raigny épousa, le 16 avril 1412, Alix ou Alips de Beauvoir, fille de Guillaume de Beauvoir et de Alix de Bourbon (Montperroux) (P. Anselme, VII, 4. C.) En 1423, il fonde une chapelle dans son château de Raigny. (Invent. Peincedé, idem XVI, 44.)

Il était mort en 1430, puisque le 12 janvier 1430 dame Alix de Beauvoir est dite veuve de Pierre de Ragny, chevalier, et nommée tutrice de ses enfants. (Idem. XXV, 686.) De ce mariage étaient nés :

Eudes (Heudes, Odot) de Ragny ;

Claude (Glaude) de Ragny ;

Marie, Marguerite et Jeanne, qui sont dits, en 1428, héritiers de leur grand'mère, Jeanne de Germoles, ainsi que l'annonce : « un mandement du gouverneur de la chancellerie de Bour- « gogne, du 24 avril 1428 pour assigner au siège de Semur, « Pierre de Traves et Guiot de Jaucourt, exécuteurs testamen- « taires de Jeanne de Germoles, dame de Raigny, nouvelle- « ment trépassée, de laquelle sont demeurés hoirs Odot, « Glaude, Marguerite, Marie et Jeanne, frères et sœurs, « enfants mineurs de Pierre de Ragny, chevalier, fils de la « dite dame Jeanne, testatrice, desquels enfants Alips de « Beauvoir, leur mère, dame du dit Ragny à le bail. » (Archives de la Côte-d'Or. B. 1171. Invent. Peincedé. XXII, 594.)

La filiation de cette famille est donc bien prouvée depuis Eudes I de Raigny ou Ragny, orthographe que nous adopterons, qui épousa Jeanne de Germoles. Eudes I était mort avant 1422, puisqu'il y eut reprise de fief en 1423 par Jeanne de Germoles, tant en son nom que comme ayant le bail de Messire Pierre et Odot de Ragny, ses enfants, qu'elle a eus de feu Eudes de Ragny, chevalier (Inv. Peincedé, XXV, 685) et que le 20 août

Digitized by Google

1422, Jeanne de Germoles, veuve de feu Eudes de Ragny, dame de Ragny et Marigny (Nièvre), plaidait contre Jean de Salins. (Idem. XXV, 708.)

Eudes II de Ragny, fils de Pierre, chevalier, possédait, vers 1450, la forteresse de Ragny qui relevait de Semur. (Idem. XVIII). En 1459, il affranchit un serf à Ragny (XVI, 58) : en 1463, il donne une quittance pour une rente sur la saunerie de Salins à cause de *Jeanne, sa femme, fille et héritière en partie de Jean de Vienne, chevalier, seigneur de Roland.* (Archives de la Côte-d'Or. B. 362. Invent. Peincedé. XXIII, 619.)

On lit dans un certificat de 1455 que Odot (Eudes) de Ragny voulait s'exempter avec plusieurs autres chevaliers de venir en aide au duc de Bourgogne pour le voyage d'outre-mer contre le Turc. (Inventaire Peincedé, XXIV.)

En 1492, à la reprise des hostilités entre Louis XI et Charles-le-Téméraire, Eudes de Raigny défendait la place de Voutenay (Yonne, ca. de Vezelay). (Idem. II, 496.) Il vivait encore en 1482, année où nous le voyons donner commandement à son fils Claude de se transporter au Meixtiercelin pour examiner le droit qu'avaient les religieux de Toussaints de rebâtir un mur et faire un étang. (Archives de la Marne, fonds de Toussaints, liasse 46.)

Dans ce dernier document Eudes de Ragny est dit seigneur de Ragny, Songy, Meixtiercelin. Il possédait encore les terres et seigneuries de Gigny, Somsois, etc.

De son mariage avec Jeanne de Vienne, il laissait un fils Claude de Ragny, qui suit et une fille nommée également Claude, qui épousa Guillaume de Parthenay et dont nous parlerons plus loin.

Claude de Ragny, chevalier, seigneur de Ragny, Pizy, Trévilly (Yonne), Songy, Gigny-aux-Bois, Meixtiercelin, Somsois, Matougues (Marne) était au Meixtiercelin en 1482 d'après le document suivant : « Nous Claude de Raigny, « seigneur de Pisy et de Mathougues commis de par notre « redoubté seigneur Monseigneur notre père, Messire Heudes « de Raigny, seigneur du dit Raigny, Songy et du Meixtier- « celin pour enquester et savoir au vray du droit que Messei- « gneurs les religieux du couvent de Toussaint en l'Isle de « Châlons disent avoir en la ville du Meixtiercelin de refaire « un mur, construire un moulin et un petit étang au lieu dit « le moulin Crocheret à eux appartenant de toute ancienneté

Digitized by Google

« et comme il soit ainsi que nous Claude de Raigny dessus dit « et Loys de Somièvre, procureur de Monsieur notre père es « dites villes de Songy et du Meixtiercelin avecque nous « appelé..... Fait le jour de Saint-Etienne après Noël 14[illegible]2. »

Son père lui avait abandonné sans doute la terre et seigneurie de Somsois, car il paraît seul dans un long et curieux procès que lui intentérent les religieux de Clairvaux au sujet d'une rente de 10 livres qu'ils avaient droit de percevoir sur les dîmes de Somsois et que Claude de Ragny ne se pressait point de payer : ce procès dura de l'année 1481 à 1485. (Archives de l'Aube. Fonds de Clairvaux.) Voyez l'*Histoire de Somsois* où nous racontons tous les détails de ce procès page 75 et suiv.).

Ce fut Claude de Ragny qui, le 14 décembre 1491, de concert avec sa mère, Jeanne de Vienne, concéda aux habitants de Gigny un droit d'usage dans les bois de Gigny. (Archives de la mairie de Gigny-aux-Bois.)

Nous le voyons en 1495, 1504 et 1507, affranchir plusieurs serfs à Trévilly. (Inv. Peincedé. XVI, 60.)

Il intervint le 14 décembre 1498 dans un accord fait avec l'abbaye de Toussaints, au sujet du four banal et autres droits seigneuriaux. Il s'intitule : « Noble homme, escuyer Claude de Raigny, seigneur du dit Raigny et du Meixtiercelin, haut justicier du dit Meixtiercelin. » (Archives de la Marne. Fonds Toussaints, liasse 46.)

En 1499, il transigea avec son beau-frère, Guillaume de Parthenay et sa sœur, Claude de Ragny, auxquels il abandonna tous ses biens de Champagne pour conserver la totalité de la terre de Ragny et fief voisins en Bourgogne. Il n'est donc plus question de lui comme seigneur du Meixtiercelin, mais seulement comme seigneur de Ragny ; aussi y eut-il, le 27 avril 1501, reprise des terres et seigneurie de Ragny et Pizy relevant du donjon de Semur par Claude de Ragny, chevalier : même reprise en 1503. (Inv. Peincedé. IX, 132.) Nous ignorons la date de sa mort [1].

Un document nous a conservé ses armoiries. Une quittance de 1498, conservée aux Archives de la Côte-d'Or est revêtue

1. Il ne faut point confondre Raigny ou Ragny, hameau dépendant de Savigny-en-terre-plaine, ca. de Guillon, arr. d'Avallon (Yonne), avec Reigny, hameau près de Vermenton (Yonne), ni avec Reugny, près de Saint-Saulge (Nièvre). — Ragny et Reugny ont donné leur nom à deux familles bien distinctes. Lachenaye donne la généalogie des Reugny ; mais

Digitized by Google

de son sceau en partie effacé, mais qui porte incontestablement une bande bordée ou plutôt accostée de deux cotices. (Inventaire Peincedé. Idem, XXIII, 52.)

Nous ne savons si Claude de Ragny fut marié : mais le nom et la terre de Ragny passèrent à la famille de La Madeleine par le mariage de Gérard de La Madeleine, bailli d'Auxois, avec Claude de Damas, héritière de Janet de Damas, mariée à Huguette de Ragny.

Quant à la sœur de Claude de Ragny, nommée Claude comme lui, elle avait épousé Guillaume de Parthenay.

5° *Famille de Parthenay* (1499-1504). — On compte en France au moins sept familles qui ont porté le nom de Parthenay : les Parthenay l'Archevêque, Parthenay-Maillé, Parthenay de Parigné, etc.

En Bourgogne, au temps de Bouchu, il y avait une famille de Parthenay : Albert-Honoré de Parthenay, seigneur d'Ainval, de Pommeroy, fut maintenu dans sa noblesse ; il avait pour armes de gueules au chevron d'argent accompagné de 3 besans d'or 2 et 1. Mais ces Parthenay furent anoblis en 1513 et sont originaires de Picardie. Nous ne savons donc à quelle famille appartenait ce Guillaume de Parthenay. Un document conservé aux Archives de la Côte-d'Or est bien revêtu de son sceau. Mais, ainsi que nous nous en sommes assuré et ce qui nous a été confirmé par M. J. d'Arbaumont, ce sceau est presqu'entièrement détruit. Il porte aux 1 et 4 absolument effacé, aux 2 et 3 trois pals, avec la légende : Guille de Parthenay... de Poincy.

De Vaveray, dans son Election de Vitry-le-François, page 132, a donné les armes des différents seigneurs du Meixtiercelin. Les armes qu'il donne à Guillaume de Parthenay sont : contrepalé d'azur et d'or de 6 pièces, armoiries qui n'appartiennent à aucune des familles de Parthenay que nous connaissons. De Vaveray ne les a pas inventées. Il les a sans doute rencontrées décrites dans les Archives du château du Meixtiercelin qu'il a eues entre les mains : nous devons donc le croire. Voici du reste ce que nous avons trouvé sur ce personnage : Le 10 mai 1477, le roi Louis XI donne à Guillaume de Parthenay, son pannetier, homme d'armes sous la charge du sire de Chaumont,

ce généalogiste fait évidemment erreur quand il dit que Claude de Reugny qu'il fait fille de Marc de Reugny et de Ysabeau de Champrobert *a épousé Guillaume de Parthenay, écuyer, lequel vivait en* 1470. La femme de Guillaume de Parthenay n'appartient point à la famille de Reugny, mais bien à celle de Ragny.

Digitized by Google

la terre et seigneurie de Chenault [1], près Semur, autrefois confisqué par Philippe-le-Bon sur feu Jean Coutaing, exécuté à cause de ses démérites.

Le 2 novembre 1483 et le 4 mai 1485, le roi Charles VIII ordonne de faire jouir Guillaume de Parthenay, écuyer, maître d'hôtel du roi, de la tour de Chenault à lui donnée par le feu roi Louis XI.

En 1488, nous trouvons Guillaume de Parthenay, seigneur de Poincy et de Flee [2]. Le 17 octobre 1491. Guillaume de Parthenay, écuyer, seigneur de Poincy, capitaine de St-Aigue, commis par le gouverneur de Bourgogne pour des ouvrages à faire au château du dit St-Aigue, donne un certificat qui est précisément revêtu du cachet indéchiffrable dont nous avons parlé plus haut.

Le 29 avril 1501, Guillaume de Parthenay est qualifié seigneur des fiefs de Marmeaux, les tailles de Trévilly et Tréviselot, et du pré des Vignes [3], le tout relevant du donjon de Semur [4].

(*A suivre.*) A. MILLARD.

1. Chenault, hameau près de Précy-sous-Thil, Côte-d'Or.

2. Floe, près de Semur, Côte-d'Or.

3. Marmeaux, Trévilly, Tréviselot, Vignes, communes et hameaux près de Guillon, Yonne.

4 Tous ces documents sont conservés aux Archives de la Côte-d'Or. Inventaire Peincedé, tomes IX, 107, 132 ; XVI, 210 ; XVII, 362 ; XXIII, 143. (B. 11833.)

Digitized by Google

VOYAGE LITTÉRAIRE

DE DOM GUYTON EN CHAMPAGNE

Abbaye de Mores. — La communauté et le prieur étant convenus que leurs livres manuscrits et imprimés étaient dans la situation où je les ay trouvés plutôt à leur déshonneur qu'à aucune utilité, m'ont donné pour Clairvaux les livres cy après : un manuscrit sur velin comprenant la vie de S. Bernard, ses miracles, le discours du jour de sa déposition, le don de la croix par Amaury, roi de Jérusalem, etc. ;

Un autre contenant les lettres de S. Bernard ;

Un autre de quatre homélies entières de S. Bernard ;

Un autre, dont manquent les premiers feuillets, de *claustro materiali ;*

Un beau manuscrit sur velin, les premiers feuillets manquent, contenant les sermons de S. Bernard ;

Un autre, les sermons de Gillebert sur le cantique des cantiques ;

Un autre, le martyrologe avec la règle de notre père S. Benoit ;

Un autre en mauvais état : *usus ordinis veteres ;*

Un autre, imprimé sur papier à Dijon en 1491, *per mgtrum Petrum Merlinger alemannum :* les privilèges de l'ordre de Citeaux ;

Un manuscrit sur velin : sermons de S. Léon, pape ;

Autre bien écrit : lettre pastorale du pape S. Grégoire ;

Autre : dialogue du même ;

Autre bien écrit, bien relié avec plusieurs fermoirs : sermons des différents pères de l'Eglise : les premiers feuillets manquent ;

Autre contenant des homélies ;

Autre, bien écrit, bien relié : homélies de Béde le vénérable ;

Voir page 169, tome XXI, de la *Revue de Champagne et de Brie.*

Digitized by Google

Autre bien relié : *liber etymologiarum ;*

Autre, bien écrit, bien relié : *Prologus Ysidori Hispalensis episcopi.* Plus quelques volumes imprimés aux XVIe et XVIIe siècles.

Le martyrologe de l'abbaye de Mores en velin manuscrit dans lequel il est marqué qu'il a été fait *anno domini* M.CCCC, *et octo fuit factum et completum.*

Dans le mois d'avril 1747, nous avons rendu au prieur de Mores ledit martyrologe comme livre local dont l'abbaye peut avoir besoin pour leurs obits.

Les révérends pères minimes de Tonnerre conservent une petite bible latine sur velin en manuscrit, d'une écriture tout menue, où il y a plusieurs apostilles qu'ils disent être écrites de la main propre de S. Bernard, selon la tradition de leur couvent, laquelle sainte Bible vient, disent-ils, de notre maison de Clairvaux et leur a été donnée avec beaucoup d'autres livres par le supérieur de Tonnerre. J'ay tenu et feuilleté cette bible que j'aurais bien souhaité qui retournât à Clairvaux, d'où elle vient. Le père supérieur me fit voir et je lus avec eux dans un beau manuscrit sur velin le testament du roy Philippe II, roi de France, en 1180, avant son départ pour la Terre sainte.

Dans l'abbaye de Pontigny [1], on voit la châsse qui renferme le corps de S. Edme, archevêque de Cantorbéry, placée derrière et au-dessus du maître-autel, au-dessous de laquelle châsse il y a une petite chapelle. On montre dans la sacristie l'un des bras du même saint en chair et en os, noirâtre, mais flexible, la main couverte au-dessus et au-dessous de lames d'or donnée par notre roy S. Louis : le bras est de vermeil, orné de pierreries et anneaux : on montre sa mitre. De plus en reliques saintes *de brachio S. Irenei episcopi* : *de brachio S. Andree.* Il y a dans l'église un grand tableau représentant SS. Thomas, Edme, Guillaume, archevêque de Bourges, 1621. On montre aussi la chasuble et les autres ornements de S. Edme : il y a un office particulier. La chapelle de S Thomas, archevêque de Cantorbéry, est placée derrière le chœur de l'abbé, bien voûtée, ornée de peintures sur la muraille ; le saint est représenté à genoux sur un prie-Dieu en habits pontificaux, tête nue, mains jointes, sa grande croix sur le bras

1. Seconde fille de Citeaux, en Champagne, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Auxerre.

Digitized by Google

gauche, sa mitre sur la droite. Au pied de cet autel, est la tombe de dom Boucherat, trente-septième abbé de ce monastère, qui mourut le jour de saint Benoit 1643 : ses armoiries sont au-dessous, la mitre à droite, la crosse à gauche, tournées en dehors. Il y a dans cette maison académie d'études de philosophie et noviciat. On y bâtit un fort beau logis pour M. l'abbé et ses hôtes. La dévotion à saint Edme attire dans l'église grand nombre de gens du dehors des deux sexes, ce qui ne peut manquer de troubler les exercices et de déranger.

Dans l'abbaye de la Charité-les-Lézines [1], diocèse de Langres, à deux lieues de Tonnerre, réside l'abbé régulier dom Nicolas de Roqueleyve, âgé de 80 ans, lequel a bien bâti cette petite maison et l'a fournie copieusement de toutes choses dans toutes ses parties. Il a un religieux avec lui. Il y a une chambre pleine de livres bons et curieux.

Dans l'abbaye de Vauluisant, le nouveau prieur me fit présent de la planche en cuivre sur laquelle est gravé le portrait de notre cardinal Hiérome de la Souchères, quarante-troisième abbé de Clairvaux, qui fut son prédécesseur prieur, qu'il avait trouvée par hazard à Paris et qu'il acheta d'un graveur.

Dans l'abbaye du Paraclet, j'eus l'honneur de saluer et entretenir Mme de la Rochefoucauld [2], tante de M. le cardinal de la Rochefoucauld, archevêque de Bourges et abbé général de Cluny [3], tante aussi de MM. de Maurepas [4] et d'Estissac. Cette dame abbesse me dit que sa maison du Paraclet [5] est supérieure de celle de la Madeleine du Trénel de Paris et de trois autres : qu'elle dépend immédiatement du Saint-Siège ; qu'elle ne reçoit point la visite de l'évêque de Troyes, diocésain, sinon lors de son avénement au diocèse, il visite le saint Sacrement, mais ne passe pas outre, parcequ'on lui a signifié acte de protestation. Cette bonne dame abbesse m'invita à

1. Abbaye cistercienne, au territoire de Lézines, canton d'Ancy-le-Franc (Yonne), ancien diocèse de Langres.

2. Isabelle, fille de Frédéric de la Rochefoucauld, comte de Roye et de Roncy, et d'Isabelle de Durfort-Duras.

3. Frédéric Jérôme, archevêque de Bourges en 1729, abbé de Cluny en 1747, cardinal en 1747, ambassadeur, grand aumônier, mort le 25 avril 1757.

4. Une sœur de l'abbaye avait épousé Jérôme Phélypeaux, comte de Pontchartrain, secrétaire d'état, d'où un fils, le comte de Maurepas, marié en 1708, à sa cousine Jeanne Phélypeaux de la Vrillière.

5. Abbaye de bénédictines, commune de Quincey, canton de Romilly (Aube), fondée en 1122.

Digitized by Google

diner avec ses pères confesseurs qu'elle choisit ordinairement parmi les Pères dominicains : c'étaient le père Pimey et le père de Saint-Romans, en Dauphiné, tous deux gens d'esprit. Ils me conduisirent après dîner dans l'église où la dame sacristine eut l'obligeance d'ouvrir leur chœur d'où l'on voit, sur le côté gauche, trois figures égales de toute façon, debout, sur un piédestal taillé de la pierre à laquelle elles sont comme adossées. Le tout d'une seule pierre et les trois figures qui sont aussi égales en traits de visage. Pour mieux répondre à la pensée de l'ouvrier, celle du milieu porte une couronne impériale, la seconde, à sa droite, une couronne d'épines, et la troisième, à sa gauche, une couronne d'olivier. Sur des banderolles qui traverse le corps on lit : *Pater meus es tu.* — *Filius meus es tu.* — *Ego utriusque spiraculum.* Sur le piédestal est une inscription en lettres d'or où l'on explique que Pierre Abailard fit faire de cette seule pierre les trois figures qui représentent la sainte Trinité, après avoir consacré cette église au Saint-Esprit qu'il nomma Paraclet par rapport aux consolations qu'il avait goûtées pendant la retraite qu'il fit en ce lieu : qu'il avait épousé Héloïse qui en fut la première abbesse et que l'amour qui avait uni leur esprit dans leur vie et qui se conserva dans leur absence par des lettres des plus tendres et des plus spirituelles, a suivi leurs corps dans le tombeau. Cet écrit fait croire naturellement que le tombeau est au pied desdites figures : à cela la dame sacristine répond qu'il est derrière le chœur des religieuses où était cy-devant le maître-autel, lequel a été transporté au couchant où il est aujourd'hui (1747), pour l'avoir enlevé à l'entrée des séculiers à l'église pour un endroit moins incommode aux religieuses et à la régularité. Au reste, ce tombeau, poursuit la sacristine, est une simple pierre sans inscription qui couvre les deux corps, placés à fleur de terre.

L'abbaye de Scellières, filiation de Pontigny, est à quatre lieues du Paraclet [1]. M. Nicolas Desguerrois avance dans son histoire ecclésiastique de Troyes, imprimée en 1636 à Troyes, qu'étant audit Scellières, il lui fut montré un ancien calendrier manuscrit où il lut la fondation des principaux monastères de Citeaux. Voici ses mots pour celui-ci : *Anno ab incarnatione Domini* 1167, *fondata est abbatia ista N. domina de Sigilleriis idibus Januarii.* Puis en 1235, cette église de Scellières fut dédiée à Dieu par Nicolas, évêque de Troyes, le jour des

1. Abbaye cistercienne, fondée en 1167. Canton de Romilly (Aube).

Digitized by Google

apôtres saints Simon et Jude. Cette abbaye est située sur un tertre entouré d'eau et de prairies. Ruinée en 1567 par les huguenots, petit-à-petit réparée à la rendre habitable par le supérieur qui occupe avec son valet une partie du chapitre : une autre partie sert de cave et le milieu est chapitre ; vis-à-vis la chaire à pieds est la tombe du premier abbé, nommé Laurent, où on lit ces quatre vers :

Primus in hoc tumulo Laurentius intitulatur
Abbas sub tumulo vermibus esca datur ;
O bone rex juste, nos suppliciter petimus te.
Du regnum cœli, qui vixit mente fideli.

Il y a cinq lits au quartier des hôtes : une salle en bas à manger tapissée, d'où on entre dans la cuisine : il y a deux allées de cloître, un grand jardin avec verger et réservoir : au jardin on voit la rivière où il y a un abreuvoir à chevaux.

La nef de l'église est en allée plantée d'arbres : le chœur comprend six sièges de chaque côté et trois avec dossier : le devant est une balustrade au bas de laquelle sont des bancs : il y a derrière chaque chœur (*sic*) une chapelle. On voit en haut du presbytère les armoiries de MM. de Bouthillier, évêques de Troyes [1] abbés de Scellières.

Le prieur me dit que M. de Reuffiat, abbé commendataire, gascon, tirait de l'abbaye 2200 liv.; il donne pour les charges claustrales 400 liv. Les religieux ont de revenu 1800 liv. Le prieur dit qu'ils ne sont chargés d'aucune dette et qu'ils payent sur le champ tout ce qu'ils achètent.

Le curé voisin de Romilly vient chaque année, dans le temps de Pasques, en procession à Scellières, chanter un *libera* sur la tombe d'un bienfaiteur qui est dans le cloître, ce que le prieur dit qu'il veut empêcher dans la suite. Il y a deux cloches dans l'église.

Feu dom Claude de Gissey, cy-devant prieur, a laissé à sa mort beaucoup d'argent qui est, dit-on, perdu pour Scellières, parce que M. l'abbé de Pontigny, qui est inconscient, s'est emparé de l'argent et de plusieurs bons effets.

Je cherchais à Scellières un antiphonaire que l'on m'avait assuré y être gardé, à la tête duquel est le traité du chant composé par notre père saint Bernard. Le prieur me promit de

1. Denis-François de Bouthillier de Chavigny (1678-1697), et son neveu, du même nom (1697-1716).

Digitized by Google

le faire rechercher, tout en croyant qu'il n'est pas dans la maison qui a été pillée.

Pour les saintes reliques, il y a sur le maître-autel quatre anciennes châsses, assure-t-on, de saint Martin, sainte Ursule et de ses compagnes. L'abbaye de Scellières est un pays de canards : on les amodie de 40 à 60 liv. On dit que le supérieur commissaire qui est jeune et qui va être bientôt prieur de Pontigny, fait de longues et fréquentes absences dont le service divin souffre à Scellières.

Je quittay Scellières le 9 septembre pour aller dîner chez les Bénédictins de Saint-Ayeul à Provins, où ils sont cinq, entre autres, dom Laurent Guesny, messin, lequel me dit avoir le beau reliquaire en buste, bien gravé de saint Ayeul qui renferme son chef : il est en vermeil. Ses ossements sont dans une châsse d'argent. Vers la fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix, ils ont l'exercice de la justice dans la ville, pendant sept jours, au civil et au criminel. Les clefs des portes de la ville leur demeurent : ils jugent des mesures, balances et poids. C'est une petite maison, mais propre et riante.

Le couvent des Cordelières de Provins est supprimé depuis huit ans, par ordre de la cour, qui a défendu de recevoir des sujets et a dispersé les anciennes, à l'exception de la plus vieille qui n'a jamais voulu démarer et y est encore.

Au dessus et près de Provins est l'abbaye de Mont-Notre-Dame qui vient d'être réunie à notre abbaye de Villancourt, à Abbeville. On dit que la chapelle est belle et qu'il y a des effets dans cette abbaye de la valeur de 50,000 liv.

A l'abbaye de Jouy, j'ai vu beaucoup de changements depuis l'an deruier, par les visites qu'y a faites le supérieur majeur, M. l'abbé de Pontigny, tant par son autorité que sur les instances de Mgr l'archevêque de Sens, sinon que lui-même était sur les lieux par un ordre de la cour. Dans la bibliothèque, je notai un manuscrit sur velin : saint Benoit, en deux volumes bien écrits, sur le cantique des cantiques ; un autre des sermons de Gillebert, moine, où il y a en outre : *declamationes divi Bernardi super hoc Evangelium ; Ecce nos reliquimus omnia* : elle est précédée d'une note qui prouve qu'elle n'est pas l'ouvrage de saint Bernard, mais d'un de ses disciples, lequel l'a composé d'un traité du sermon de saint Bernard.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

HISTOIRE DE L'ABBAYE D'ORBAIS*

PAR

DOM DU BOUT

Pax Christi. Mon Révérend Pere,

« La loy de ne pas manger de viande pour les séculiers dans « nos monastéres est si étroite, que le chapitre ne peut pas « permettre à Monsieur vôtre abbé d'en user dans vos lieux « réguliers. Le définitoire me charge de le mander à Vôtre « Révérence, afin qu'elle s'en excuse auprés de Monsieur « l'abbé. On m'ordonne en même tems de vous dire que « vous tâchiez de lui accommoder et faire meubler le logis[1] « qu'occupoit autrefois son receveur, où on dit qu'il y a une « chambre commode, afin que là il puisse faire gras. C'est la « commission qu'on donne à celui qui est de cœur en Nôtre « Seigneur,

Le Chapître général la refuse.

« Mon Révérend Pere,

« Vôtre trés humble et trés affectionné confrere,

« F. Arnoul DE LOO,

« Moine Bénédictin.

« A Tours, ce 20 may 1702. »

CHAPITRE TREIZIÉME

TREIZIÉME TRIENNAL

Le chapitre général assemblé dans ledit monastére de Marmoutier proche de Tours aux mois de may et de juin de cette présente année mil sept cens-deux[2], ayant nommé et institué

Institution du R. P. Dom Laurent Vasse prieur d'Orbaiz.

* Voir page 302, tome XXI, de la *Revue de Champagne et de Brie.*

1. C'est le *Château* qui n'est plus habitable depuis plusieurs années par la faute de Messieurs les commendataires; c'est la retraitte des hiboux et chathûans, etc...

2. [27 juin 1702. — Bail à surcens entre les religieux d'Orbais et Philippe Mirgault. *Recherches sur l'histoire de l'industrie dans la vallée du Surmelin*, p. 57]

Digitized by Google

ledit Dom Nicolas du Bout prieur de l'abbaye Saint-Michel du Tréport dans le comté d'Eu[1], luy donna pour successeur le Révérend Pere Dom Laurent Vasse[2], soûprieur de Saint-Médard de Soissons ; il avoit été auparavant d'abord prieur [*lisez* administrateur] de Saint-Bâle[3], proche de Reims, pendant trois ans [1684], puis six ans prieur de l'abbaye de Nogent-sous-Coucy, et enfin six ans prieur de Saint-Vulmer de Samer proche de Boulogne [1696].

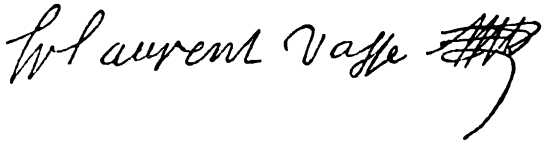

Signature apposée au bas d'un acte du 19 mars 1703

Lettres gratieuses accordées à Monsieur et à Madame de Louvigny, en considération de leurs bons offices.

Le même chapitre général accorda des lettres gratieuses à Monsieur Roland de Louvigny et à Madame Françoise Tallerand [*lisez* Tarlant], son épouse, demeurans à Igny-le-Jard[4], en considération de leur amitié, affection, attachement, et des secours qu'ils ont donnés à ce monastére pendant un tems considérable, dans ses plus pressans besoins, à l'instance et sollicitation desdits prieur et religieux d'Orbaiz, pour marque de leur reconnoissance.

Déclarations du Roy pour rentrer dans les biens aliénez depuis 1556, *en payant le huitiéme denier.*

Le deuxiéme jour de juillet mil sept cens-deux les commissaires du Roy et les députez du clergé de France, assemblés

1. [Ce fut l'envoi de Dom Nicolas du Bout à Saint-Michel du Tréport en 1702, qui lui fit brusquement interrompre à cette époque l'histoire de l'abbaye d'Orbais. Le chapitre général de 1705 le nomma prieur de Saint-Nicolas-aux-Bois, et il mourut l'année suivante au monastère de Saint-Remi de Reims à l'âge de 53 ans.]

2. [Dom Laurent Vasse, natif de La Boutillerie, auj. commune d'Amiens (Somme), fit profession à Saint-Remi de Reims, le 9 septembre 1665, à l'âge de 21 ans. Il fut prieur de l'abbaye de N. D. de Nogent-sous-Coucy (1687). Il mourut le 28 décembre 1704 au monastère de Saint-Pierre d'Orbais.]

3. [Monastère de Saint-Bâle, près de Verzy (Marne), fondé probablement dans la première moitié du VIe siècle. *Gallia*, IX, 195.]

4. [« Furent presents Roland de Louvigny, marchand, demeurant au Lohan-au-Bois, et Françoise Tarlant, sa femme... » Vente à Pierre Jeannel (13 décembre 1698). Etude de Me Charlot.]

Digitized by Google

extraordinairement pour accorder à Sa Majesté quelques secours considérables dans les besoins pressants de l'Etat, firent un contract pour l'aliénation à perpétuité des biens de l'Eglise autrefois vendus ou aliénez pour cause de subvention, ou tout autre sujet, depuis l'année mil cinq cens cinquante-six. — Lesdits sieurs députez du clergé consentirent que les taxes — qu'il plairoit à Sa Majesté d'imposer sur les possesseurs et détenteurs desdits biens aliénez ou vendus de l'Eglise depuis ladite année mil cinq cens cinquante-six, pour demeurer propriétaires paisibles et incommutables à perpétuité desdits biens aliénez de l'Eglise, — retourneroient au profit de Sa Majesté, lesquelles taxes ont été arrêtées au sixiéme denier du prix desdites aliénations, ou de la juste valeur desdits biens, au cas que le prix desdites aliénations ne puisse être justifié par les contracts, et les deux sols pour livre.

Permission de rentrer dans les biens aliénez des églises depuis 1556, en payant le huitiéme denier par le clergé.

Les laïques payeront le sixiéme denier.

Le Roy permettoit néantmoins ausdits ecclésiastiques et bénéficiers qui voudroient rentrer dans lesdits biens aliénez de payer par préférence lesdites taxes que Sa Majesté réduisoit et modéroit en faveur dudit clergé au huitiéme denier, au lieu du sixiéme, à la charge par eux d'en faire leurs déclarations expresses aux greffes des sieurs intendans et commissaires départis pour l'exécution des ordres de Sa Majesté dans les provinces où se trouvoient situez lesdits biens, et ce, dans le tems et espace de deux mois, du jour que la notification desdites taxes aura été faite au greffe de chacun des diocéses, et de payer actuellement, lors desdites déclarations, un tiers de ladite taxe dudit huitiéme denier, et les deux autres tiers en deux payemens égaux de trois en trois [mois] comme cy-dessus, faute de quoy faire dans ledit tems, *et icelui passé, ils en demeureront déchus sans aucun retour*. Ces derniers mots sont icy emploiez pour faire payer aux laïques ou clergé lesdites taxes promptement ; mais à la première occasion on permettra encore au clergé de rentrer dans les mêmes biens dont les laïques auront payé ledit sixiéme denier. On trouvera toujours assez de prétextes pour réhabiliter ledit clergé.

On a déclaré les biens aliénez dans le greffe d'où dépendoit l'abbaye, c'est-à-dire à Soissons, résidence du sr Samson intendant.

Pour l'exécution du susdit contract entre lesdits sieurs commissaires du Roy et les députez du clergé, Sa Majesté donna deux Déclarations : l'une du dix-huitiéme jour de juillet, et l'autre du vingt-deuxiéme du même mois mil sept cens-deux [1],

Déclarations du Roy pour les retraits des biens aliénez.

1. [Guy du Rousseaud de Lacombe, *Recueil de jurisprudence canonique et bénéficiale*, appendice, p. 196. — Cf. Isambert, *Recueil général des anciennes lois françaises*, t. XX, p. 413.]

Digitized by Google

dont l'adresse a été faite au Grand Conseil avec toute attribution de juridiction pour en connoître; lesquelles Déclarations furent enregistrées par arrest du vingt-troisiéme août suivant 1702[1].

[1704
PIERRE CUVIER DE MONTSOURY]

Pierre Cuvier de Montsoury, né à Versailles, étoit fils de Pierre Cuvier [ecuyer, sieur] de Montsoury, [conseiller du roy], maître particulier de la maîtrise [des eaux et forêts] de Saint-Germain-en-Laye, et de Louise Millet[2]. Le Roy le nomma à l'abbaye d'Orbais en 1704[3], et il en prit possession le 11 avril 1705, par Mr Daveaux, curé et doyen d'Orbais.

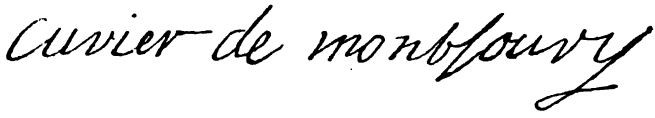

Signature apposée au bas d'un acte du 14 septembre 1705

Mr de Montsoury, se trouvant mal logé dans l'ancienne maison abbatiale, fit bâtir en 1709 celle qu'on voit aujourd'huy[4]: elle ne fut finie qu'en 1712. Il tomba malade le 12 mars 1751 et est mort le 17 du même mois; il a été inhumé dans la chapelle du Saint-Esprit, aujourd'hui la chapelle de la Vierge, derriére le chœur.

Monsieur de Montsoury a été pendant sa vie le pere des peuples, le sincere ami des religieux à qui il donna 1800 l.

1. [Ici s'arrête la rédaction de Dom Du Bout.—Les lignes qui vont suivre ont été ajoutées au manuscrit, après la mort de l'auteur, par D. Abel Cazé, dernier prieur.]

2. [« Pierre Cuvier de Montsoury, cy-devant capitaine de cavalerie et ayde de camp des armées du Roy, et Loüise Millet, sa femme, femme de chambre de Messeigneurs les enfans de France et de feüe Madame la Dauphine et à present de Madame la duchesse de Bourgogne. » *Armoiries* : « D'argent à une souris de sable passante sur une montagne de sinople. — A côté, d'azur à un epy de millet d'or. » Armorial général de d'Hozier, *Versailles*, p. 306. Cf. Cabinet des titres, *Pièces originales*, dossier Cuvier, f° 10; dossier bleu (Cuvier), n° 5815, f° 3.]

3. [M. de Montsoury, prêtre de Paris, fut nommé abbé d'Orbais par le roi, le 22 mars 1704. *Gallia. Journal de Dangeau*. Cf. Bibl. nat. mss. f. fr. 20896, f° 72.)

4. [Cette maison, qui était située dans un enclos attenant à l'église, au midi, n'existe plus aujourd'hui.]

Digitized by Google

pour l'embellissement de l'église, enfin un prodige de bon cœur, d'urbanité et de science.

[1751

CHARLES - ALEXANDRE DU BOURG]

Messire Charles-Alexandre Du Bourg, gentilhomme du diocèse de Troyes[1], succéda à Mr de Montsoury en 1751 et est mort à Paris le 17 janvier 1788.

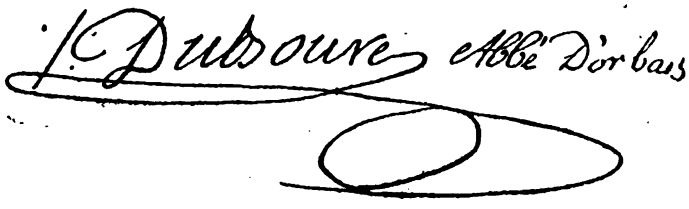

Signature apposée au bas d'un acte du 6 octobre 1752

[1788

JOSEPH - JEAN - FRANÇOIS DE LAGRANGE GOURDON DE FLOIRAC]

L'abbaye est en économat pour six ans.

Malgré le bail passé pour six ans, le Roy a nommé à l'abbaye d'Orbais, le 23 novembre 1788, Monsieur l'abbé de Floirac[2], chanoine et vicaire général de Paris, qui a pris possession, le

1. [« Extrait des registres des Latemes de la parroisse de Saint-Martin de Savieres, diocese de Troyes en Champagne, portant que Charles-Alexandre, fils de messire Alexandre du Bourg, ecuier, seigneur de Blives, paroisse de Savieres, et de dame Marie de Bercy, sa femme, né le 27 janvier 1716, fut batisé le 4 fevrier suivant... » L'abbé d'Orbais (dont les père et mère s'étaient mariés le 22 novembre 1712) fut diacre du diocèse de Paris en 1741, et plus tard vicaire général de l'évêché de Cahors. (Cabinet des titres, *Carrés de d'Hozier*, t. 122, fos 309 et suiv. *Dict.* de Moreri.) A sa mort, il institua comme légataire le sieur Pierre-Charles de Bercy, ancien officier, chevalier de Saint-Louis, son parent.]

2. [« Lorsque la Révolution amena la suppression du monastère d'Orbais, il comptait une série de 44 abbés tant réguliers que commendataires. Le dernier fut Joseph-Jean-François de Lagrange Gourdon de Floirac, né en 1754 à la Vercantière (Lot) d'une ancienne et noble famille, chanoine de l'Eglise de Paris, en 1783, vicaire général de Mgr Leclerc de Juigné, archevêque de cette ville, nommé en 1788 abbé d'Orbais, mort le 6 juillet 1804 aux eaux de Bourbonne, chanoine honoraire de Paris. » Fisquet, *La France pontificale*, Métropole de Reims (Soissons et Laon), 1867, in-8°, p. 155.]

Digitized by Google

26 janvier 1789, par D. Pierre-François-Abel Cazé[1], prieur de laditte abbaye.

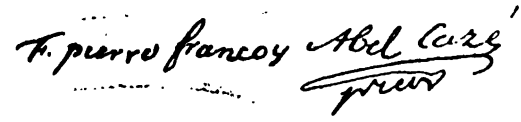

Signature apposée au bas d'un acte du 30 décembre 1773

L'abbaye d'Orbais supprimée par les décrets de l'Assemblée nationale, comme tous les chapitres et maisons religieuses de France, a cessé de faire l'office le trois avril 1791, jour où on a achevé de dépouiller l'église et de vendre tous les meubles du monastére. Cette histoire a été sauvée des ruines et du pillage par moi soussigné, prieur de laditte abbaye,

Fr. Pierre-François-Abel CAZÉ.

[Une main étrangère a ajouté] :

Le Frère Prieur Pierre-François-Abel Cazé, qui a terminé et souscrit ce manuscrit, a été particulièrement connu de beaucoup de personnes actuellement existantes à Orbais,

22 janvier 1840.

Ce manuscrit a été découvert à Orléans par M. Loriquet, principal du Collège d'Epernay, qui me l'a envoyé, sachant que je faisais des recherches sur l'abbaye d'Orbais.

Signé : LÉTOFFÉ, curé-doyen d'Orbais.

Aujourd'hui, premier octobre 1875, jour où je cesse d'être curé-doyen de la paroisse d'Orbais, je laisse à mon départ ce manuscrit à la fabrique de l'église à qui j'en fais don. Mon intention est que ce manuscrit ne soit jamais aliéné et qu'il soit conservé à la cure.

Orbais, 1er octobre 1875.

Signé : LÉTOFFÉ,
Ch. hon. c.-doyen d'Orbais.

1. [Dom Pierre-François-Abel Cazé fut d'abord maître des novices à Saint-Faron de Meaux (1770 et 1771), ensuite prieur d'Orbais (1772) et du Tréport (1775). En 1781 il résidait à Corbie. Le chapitre de 1783 lui conféra de nouveau la charge de prieur d'Orbais qu'il remplit jusqu'à la Révolution. Il fut aussi prieur du prieuré de Notre-Dame de Beaulieu, diocèse de Noyon (1784), et de celui de Saint-Germain du Breuil, près Orbais.]

Digitized by Google

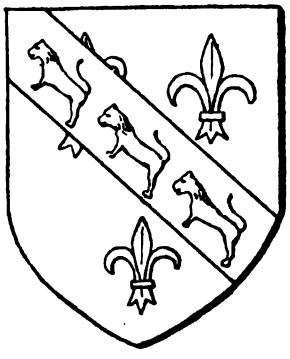

LOUIS DE BOURBON-VENDÔME
(1520-1525)

De France à une bande de gueules, chargée de trois lionceaux d'argent.

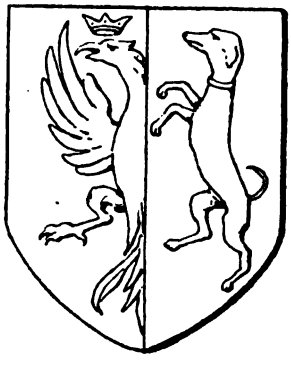

LAURENT ET ALEXANDRE DE CAMPEGGE
(1525 et 1541-1551)

D'or au demy-aigle de sable, parti d'or au levrier de sable.

ARMOIRIES D'ABBES COMMENDATAIRES D'ORBAIS

Digitized by Google

Digitized by Google

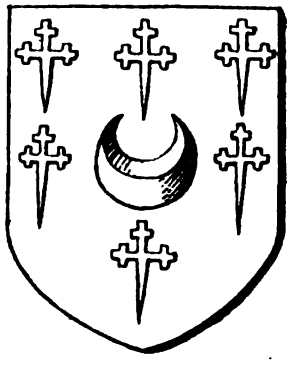

JACQUES DE BUEIL
(1607-1617)

D'azur, au croissant montant d'argent, accompagné de six croix recroisettées, au pied fiché d'or, rangées trois en chef et trois en pointe.

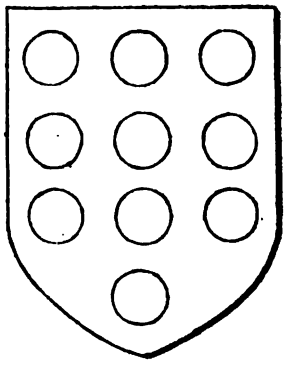

RENÉ DE RIEUX
(1626-1651)

D'azur, à 10 besants d'or, 3, 3, 3 et 1.

ARMOIRIES D'ABBÉS COMMENDATAIRES D'ORBAIS

Digitized by Google

Digitized by Google

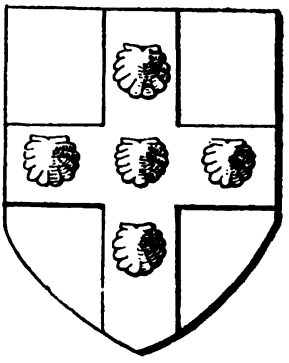

PIERRE DE SÉRICOURT D'ESCLAINVILLIERS
(1651-1678)

D'argent, à la croix de gueules, chargée de 5 coquilles d'or.

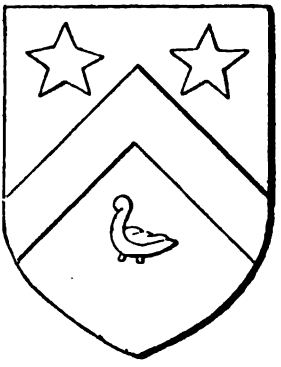

FRANÇOIS-LOUIS DE GUISLAIN
(1679-1681)

D'azur, à un chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles d'or et en pointe d'une merlette de même.

ARMOIRIES D'ABBÉS COMMENDATAIRES D'ORBAIS

Digitized by Google

Digitized by Google

JACQUES DE POUILLY DE LANÇON
(1681-1696)

D'argent, au lion d'azur, couronné, armé et lampassé de gueules.

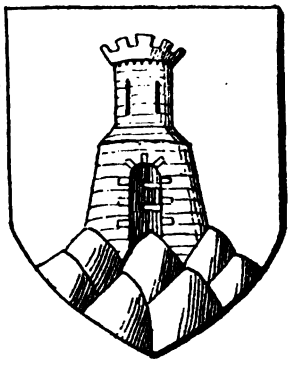

JEAN-LOUIS FORTIA DE MONTRÉAL
(1697-1704)

D'azur, à la tour d'or crénelée et maçonnée de sable, posée sur un rocher de sept coupeaux de sinople, mouvant du bas de l'écu.

ARMOIRIES D'ABBÉS COMMENDATAIRES D'ORBAIS

Digitized by Google

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

M. le comte de Choiseul-Praslin, oncle du duc est mort à Paris, le 5 février : il n'eut de son mariage avec Mlle Schikler, décédée depuis longtemps, qui n'a laissé de son union avec le comte de Mercy-Argenteau, qu'une fille, mariée l'année dernière à M. le comte de Pimodan.

La maison de Choiseul est l'une des plus illustres de la Champagne, originaire du Bassigny ; son premier auteur connu est Renier, sire de Choiseul, vivant en 1060 : elle a entr'autres titres ceux de marquis de Stainville (1722), duc de Choiseul (1758), pair en 1759, duc de Praslin (1762); quatre maréchaux de France : en 1619, 1670, 1693, 1783, plus de trente officiers généraux, des ministres, des ambassadeurs, etc. Elle a formé de nombreuses branches : les seules existantes sont celles de Praslin, représentée par le duc de Praslin et ses deux frères, le comte Horace, ancien député, sans enfants de Mlle de Beauvau et le comte Raynald, non marié, et ses sœurs la marquise de Montalembert, les comtesses A. de Gramont, de Robersart, de Chabannes, la marquise d'Adda, par le comte Ferry, veuf sans enfant de Mlle de Castries, la comtesse de Choiseul-Daillecourt et la comtesse de Nedonchel ; — celle de Daillecourt, représentée par le comte Gabriel, veuf sans enfants de Mlle de Talleyrand-Périgord, et ses sœurs, les comtesses d'Hinnisdal et de Reviers de Mauny ; le marquis de Choiseul, officier d'infanterie et sa sœur. — Celle de Choiseul-Gouffier, représentée par les comtes Jacques, Erard, Théobald de Choiseul-Gouffier, le vicomte de Choiseul, officier d'infanterie et sa sœur la comtesse de Rouzat, enfants du comte Erard, et ses sœurs, les vicomtesses de Janzé et de Poli.

Ajoutons que le duc de Marmier a été créé duc en 1818 comme substitué à la pairie de son ayeul le duc de Stainville.

***

M. Eug. Renard, président de la Société historique et archéologique de Langres est mort l'automne dernier, à Langres. Nous regrettons de n'avoir pu rendre un dernier hommage à cet homme vraiment d'élite qui a rendu à la Société les plus grands services. M. Henri Brocard a été élu à sa place.

***

Nous avons à signaler la mort de M. Amédée Hachette, inspecteur général des ponts et chaussées en retraite, ancien membre

Digitized by Google

du Conseil général de l'Aisne et ancien maire de Gland, où il demeurait, arrivée le 9 décembre 1886.

M. Amédée Hachette est né le 25 juin 1811. Son père avait concouru à la fondation de l'Ecole polytechnique, et avait été, dès 1794, l'adjoint de Monge pour la géométrie descriptive. Sous une telle direction, Amédée Hachette fit de rapides progrès dans les sciences, et, lors de la création des premières lignes de nos chemins de fer, il se trouva admirablement préparé pour collaborer à la grande œuvre de ce siècle.

Il était sorti de l'Ecole en 1830-31. Il entra comme ingénieur à la Compagnie de l'Est, et s'y fit rapidement remarquer par les rares qualités de son esprit et la sûreté de son jugement. Amédée Hachette était président de la Société historique et archéologique de Château-Thierry et chevalier de la Légion d'honneur.

***

A la fin de janvier, est mort en débarquant à New-York, le vicomte d'Avesnes, nommé chancelier du consulat de Charlestown. Il appartenait à une des plus anciennes familles de la Champagne, au diocèse de Reims, où elle possède encore la terre d'Hermonville, qui n'est jamais sortie de la famille depuis le XIIe siècle. — Armes : De sable à 3 faces d'or, chargées de six tourteaux de gueules.

***

M. Masson de Morfontaine, ancien maire de Bar-sur-Aube, ancien membre du Conseil général, ancien sénateur de l'Aube, est mort le 30 janvier, dans sa 91e année. Engagé volontaire en 1814, il fut blessé à Waterloo, fit la campagne d'Espagne et assista à la prise d'Alger. Il s'était marié, étant capitaine d'état-major, à la veuve de M. Damon-Blainville ; elle avait un fils qui mourut avant sa majorité. De son mariage, M. Masson de Morfontaine eut une fille qui épousa, en 1858, M. Alfred de Besancenet. Elle mourut jeune, laissant un fils, M. Pierre de Besancenet, actuellement lieutenant au 21e d'infanterie.

M. Masson de Morfontaine eut des opinions assez variables, mais c'était dans toute l'acception du mot un homme de bien ; il est mort en chrétien et il a édifié son entourage par la foi religieuse de ses derniers moments.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Collection de documents inédits relatifs a la ville de Troyes et a la Champagne méridionale, publiée par la Société académique de l'Aube, tome III, in-8°, Troyes, Lacroix, 1886.

Ce volume se compose de deux documents du plus grand intérêt : les Mémoires de Nicolas Dare, publiés d'après le manuscrit original par MM. de Barberey et le vicomte de Saint-Maurice, arrière-petit-fils. Les Dare étaient de vieille souche bourgeoise de Troyes, alliés aux meilleures familles de la ville. Nicolas Dare était marchand drapier et il donna un large développement à son commerce, ce qui lui permit de laisser une belle fortune à ses enfants. Il occupait à Troyes une place notable et nous le voyons léguer à l'église Saint-Jean une somme pour y placer une verrière où il devait être représenté « avec feue ma femme et mes armoiries. » Il siégea au Tribunal consulaire et se montra ardent défenseur de ses prérogatives. Cet honorable bourgeois a laissé des Mémoires fort intéressants pour l'histoire locale de 1583 à 1602. Leurs éditeurs y ont ajouté le livre-journal que Dare tint avec soin pour les évènements purement de famille. Comme le disent MM. de Barberey et de Saint-Maurice, ses compatriotes liront avec plaisir une relation aussi détaillée des faits accomplis dans leur ville; tenue des grands jours, élections municipales, brigues à leur occasion, prises d'armes, cérémonies, passages de princes, épidémies, accidents, etc. On y trouve aussi un récit circonstancié de la sanglante émeute de 1586.

Le second document est encore plus important et il serait bien désirable que, comme M. Roserot vient de le faire pour Troyes, toutes les villes publiassent les premiers volumes de leurs délibérations municipales. M. Roserot nous donne le volume des conclusions du Conseil de ville de Troyes commençant au mois de septembre 1429 — deux mois malheureusement après le passage de Jeanne d'Arc avec la Cour — et finissant avec le mois de septembre 1439. Il est unique pour cette première période du Conseil Troyen, car il faut attendre à l'année 1483 pour retrouver un second volume. L'éditeur a résumé dans une introduction très bien faite les faits les plus saillants du recueil et étudie très soigneusement l'organisation municipale de la ville, le fonctionnement et la composition du Conseil. C'est une étude très complète et très intéressante. Mais nous signalerons un fait particulièrement important mis en lumière par M. Roserot et qu'il constate avec raison nous avoir échappé dans nos recherches châlonnaises. Du moins n'a-t-il pas échappé qu'à nous. Nous voulons parler des

Digitized by Google

états tenus à Châlons en 1431. M. Boutiot les mentionne sans aucun détail et M. Poinsignon s'est borné à reproduire cette laconique indication. Or, le registre qui vient d'être publié constate que les villes de Troyes, Châlons, Reims, Laon y envoyèrent leurs députés, mentionnant les sommes dépensées pour le voyage des deux troyens « en compaignie de M. de Barbazan... en l'assemblée du Tiers Estat tenue et *faicte* par ledit seigneur en ladicte ville de Chaalons. » Ce même registre — corroboré d'ailleurs par deux conclusions du Conseil de Reims — nous apprend que cette réunion eut pour but principal les « confort et aide » réclamés par Barbazan, et vota un subside en ce sens, auquel la ville de Troyes paraît avoir été peu soucieuse de s'associer.

Ce registre est précieux en renseignements sur les agissements de Barbazan qui conduisait alors la campagne en Champagne contre les Anglo-Bourguignons avec succès. A cet égard, c'est un document tout particulièrement intéressant et très neuf pour l'histoire de la guerre de Cent ans en nos parages. E. B.

***

La dernière livraison du *Bulletin de la Société historique de Langres* renferme une notice de M. Flouest sur des fouilles très intéressantes, faites à Esnoms et à Rivières-les-Fosses (canton de Pranthoy), qui ont amené la découverte d'armes gallo-romaines fort curieuses. — Une étude de M. Marchal sur le dolmen dit la Pierre-Hardie à La Mothe; — une autre de M. M. Royer sur le tumulus de Combottes (commune de Cusey) où l'on a découvert des corps avec de très curieux bracelets en bronze et en anthracite.

***

Le comte de Barthélemy vient de publier à la librairie Charpentier un intéressant volume : *Gazette de la Régence*, recueil de lettres dont les originaux sont conservés à la Bibliothèque royale de La Haye. L'éditeur démontre qu'elles ont été écrites par Jean Buvat, employé à la bibliothèque du roi, originaire de Châlons ou des environs et qui était un des gazettiers en vogue à cette époque.

***

La collection du *Cabinet du Bibliophile* publiée à Paris, par Jouaust, s'est enrichie en 1886, d'un volume qui intéresse à plusieurs titres la Champagne. Il est intitulé : *Poésies diverses tirées de la Muse Chrestienne de Pierre Poupo, advocat au Bailliage de Bar-sur-Seine, avec une notice et des notes par Ernest Roy*. Pierre Poupo, d'une ancienne famille de Bar-sur-Seine, où il est né vers 1552, élève de Cujas, contemporain et ami de Denis Le Bey de Battilly, avocat à Metz et poète connu, de Harley de

Digitized by Google

Sancy, le négociateur de Henri III, de Théodore de Bèze et Simon Goulart, calvinistes célèbres, ayant embrassé la religion réformée, dut, vers sa trentième année, se retirer à Genève où il passa les dernières années de sa vie et où il mourut vers 1593. On ne sait comment expliquer le silence de ses contemporains sur son compte, car il n'est fait mention de lui ni dans les *Bibliothèques* de La Croix-du-Maine et de Du Verdier, ni par Sainte-Marthe, ni par de Thou. Le bagage poétique de P. Poupo comprenait des poésies religieuses dans le goût du temps et qu'inspiraient les ardentes luttes des partis, des traductions ou paraphrases en vers de *l'Ecclesiaste*, de la *Sagesse*, du *Cantique des Cantiques* et des petites pièces de circonstance, adressées à ses amis et à ses connaissances, sous les titres de *Sonnets*, *Epithalames*, *Tombeaux*, etc., et qu'il avait réunies en un volume in-12, composé de deux fascicules à pagination séparée, portant ces titres, le premier : *La Muse Chrestienne de Pierre Poupo, au Roy de France et de Navarre. A Paris, par Barthelemi Le Franc* M.D.XC ; et le second : *Livre III de la Muse Chrestienne de Pierre Poupo, à Madame la Princesse, à Paris, par Barthelemi Le Franc,* M.D.XCII. Cette indication de Paris est inexacte ; comme l'auteur habitait alors Genève, c'est bien en cette ville qu'il en fit la publication. Antérieurement et en 1585, il avait déjà donné un recueil des pièces composées avant sa retraite, et partant très incomplet, sous le même titre de *La Muse Chrestienne*. Ces deux éditions sont introuvables ; on n'en connaît qu'un exemplaire de l'une et de l'autre qui se trouvent à la Bibliothèque de l'Arsenal. C'est donc une bonne fortune pour notre province que la réimpression des meilleures de ces poésies due aux soins de M. le Président E. Roy : il a, par là, remis en lumière, on peut même dire ressuscité l'œuvre, certes fort estimable, d'un de nos compatriotes oublié, si complètement oublié que le regretté et savant Léon Feugère a pu le qualifier de *Poëte inconnu* en tête de l'article qu'il lui a consacré (*Caractères et portraits littéraires du XVIe siècle*, Didier, 1859. Tome II, p. 485-501).

Moins heureux que nous, Léon Feugère n'a eu connaissance de Poupo que par Colletet, qui en avait parlé avec éloge, dans son *Histoire des poëtes français*, restée manuscrite et qui est elle-même aujourd'hui perdue pour nous, détruite avec tant d'autres choses inestimables dans l'incendie de la Bibliothèque du Louvre en 1871. Le hasard lui ayant fait rencontrer les ouvrages de Poupo, Colletet en avait de suite noté ses impressions avec une vigueur peu commune : « Je ne les connais que depuis vingt-quatre heures, mais je confesse que j'y ai rencontré tant de belles choses, que l'auteur, tout hérétique qu'il était, ne passera jamais dans mon esprit pour un poëte médiocre de son siècle. Le parti des religionnaires, il faut l'avouer, a toujours eu de temps en temps d'excellents écrivains, non-seulement dans la langue latine, mais

Digitized by Google

encore dans notre langage vulgaire. Celui-ci a célébré hautement plusieurs savants hommes de son époque et spécialement ceux de son parti, comme Théodore de Bèze, Antoine Chandieu, Simon Goulart; ce qu'il fait avec une imagination si vive, et même avec un style si net et si doux, qu'en les louant de la sorte, il se rend lui-même infiniment louable. » (Cité par L. Feugère, p. 488.)

M. Feugère, cherchant à s'expliquer le silence fait sur le nom de Pierre Poupo, s'exprime ainsi : « On ne sera guère surpris qu'il ne soit pas cité au nombre des poëtes, s'il est vrai que ses œuvres, au temps de Colletet, fussent déjà fort difficiles à découvrir. Ce dernier n'en connaissait même qu'un seul exemplaire, que possédait « la Bibliothèque de son seigneur et Mecène, l'éminentissime Cardinal Jules de Mazarin »; et depuis la trace de cet unique exemplaire s'est perdue. Le recueil des vers français de Poupo a cependant été imprimé à Paris; mais ce fut en 1590, au milieu des troubles du royaume, au plus fort des agitations de la Ligue. Or, il paraît qu'il s'y déchaînait souvent contre les violences des ligueurs, dont il pensa être victime. On supposera donc que les haines qu'il n'avait pas craint d'affronter se déchaînèrent contre son volume qui, en peu de temps, devint si rare ou plutôt introuvable. »

Eh bien! cet exemplaire a été recherché et retrouvé grâce aux investigations de M. le président Roy; et non-seulement il en a livré à l'impression les pièces les meilleures; il les a de plus enrichies de notes explicatives et biographiques sur les personnages cités, dont la plupart se rattachent à nos familles champenoises, notes qui lui ont coûté de minutieuses et patientes recherches. De plus, il a voulu suivre Pierre Poupo dans toutes les phases de son existence, courte il est vrai, mais bien mouvementée, sur laquelle tous les biographes se sont tu, et il lui a consacré une notice pleine d'intérêt. Grâce à lui, nous connaissons enfin cet auteur, qui est véritablement une illustration de plus pour notre pays et pour la littérature déjà bien riche du XVIe siècle. Aussi, nous félicitons M. Roy de l'heureux résultat de ses efforts, heureux pour nous qui devons être fiers d'avoir à compter un poëte de mérite que nous ignorions, heureux pour lui qui a par là ajouté un lien de plus à ceux qui l'attachaient déjà à notre Champagne.

Digitized by Google

CHRONIQUE

L'Eglise Notre-Dame de Chalons-sur-Marne. — Nous trouvons dans le numéro de novembre-décembre du *Bulletin Monumental*, dirigé avec une remarquable intelligence par M. le comte de Marsy, une étude très importante de M. A. de Dion sur l'église de Notre-Dame-en-Vaux, au point de vue de la construction successive du monument, et d'aprés le travail de notre collaborateur, M. Grignon, auquel il rend pleine justice en en signalant la valeur.

M. de Dion s'attache surtout à démontrer un point de vue capital pour l'histoire de ce monument, à savoir que la légende d'après laquelle il aurait été construit, en 1158, à la place d'une église en bois, est absolument fausse et qu'il existait dès le commencement du XIIe siècle.

« Au premier abord, dit M. de Dion, la belle nef de Notre-Dame paraît avoir été construite d'un seul jet au milieu du XIIe siècle, et offrir un bon spécimen du style de la transition, alors que, selon l'expression de M. Fleury, on mariait le vieux plein-cintre à la jeune ogive. Mais des indices certains montrent que ce mélange résulte de la transformation d'une nef romane couverte de charpentes en nef gothique voûtée. Cette tranformation changea complètement l'aspect intérieur du monument, mais ne modifia pas le plan, sauf pour le chœur qui fut reconstruit en entier. Les tours de la façade, partie de celles du chœur, les murs et les piliers de la nef, le transept presque en entier, sont de cette construction et forment à peu près le tiers de cube total de la maçonnerie. » Par l'accord conclu en 1114, entre le Chapitre de Notre-Dame et le Chapitre de la Cathédrale, dont il dépendait, en vertu d'une bulle de l'an 1107, les chanoines de la Cathédrale, pour maintenir leurs droits de propriétés, se réservaient le droit de reconstruire à nouveau l'église en cas de destruction totale, mais mettaient à la charge des chanoines de Notre-Dame l'entretien des toitures, du mobilier et constructions partielles.

« La place de la nouvelle église, continue M. de Dion était tracée sur de grandes proportions. La nef allongée jusqu'à la rivière fut élargie de deux mètres. Comme sans doute, pour ne pas toucher au cloître adossé au flanc nord, on porta tout l'élargissement au sud, l'axe de l'église fut déplacé d'un mètre dans cette direction. L'ancien chœur ne se trouvait plus alors en face la nouvelle nef. Pour y rémédier, on résolut de l'élargir en supprimant le bas-côté qui le séparait de la tour sud. Mais il est à croire qu'on se contenta d'abord de poser les deux gros piliers de la croisée et que l'ancien

Digitized by Google

chœur subsista jusqu'au désastre de 1117. L'irrégularité de ce plan, maintenant si désagréable, était moins sensible lorsqu'un chœur d'une seule travée se terminait par une simple abside, sans déambulatoire, ni chapelles en couronne. »

Un transept fut construit entre la nef et le chœur : sauf les voûtes et les fenêtres supérieures ajoutées à la fin du XIIe siècle, cette partie de l'église n'a pas subi de changement.

L'église, ou du moins une partie notable de l'église, s'écroula en 1157, mais cet accident était prévu, puisque nous savons qu'on avait préalablement retiré les cloches, les vitraux et les stalles. M. de Dion pense que les tours, le transept et la nef demeurèrent debout et que l'accident frappa le chœur et peut-être une flèche centrale en charpente. Les historiens modernes ont voulu expliquer cet écroulement en parlant d'un ouragan, ou en prétendant que l'église ruinée était en bois. Cette version n'est plus soutenable après la démonstration de M. de Dion. On se mit aussitôt à réparer l'église et ce travail porta sur presque toutes ses parties. Le pignon de la nef fut démoli et remplacé par un autre à l'avant des tours avec trois fenêtres au-dessous d'une belle rose. Dans la nef on démolit les arcades transversales et on ajouta aux piliers intermédiaires une colonne saillante devant être surmontée, de même que les autres, d'un faisceau de trois colonnettes pour porter les voûtes. La nef se trouva ainsi dès lors partagée en six travées. Les arcades romanes furent rempacées par des archivoltes gothiques, ce qui nécessita la reconstruction des voûtes et la relèvation du niveau des tribunes — comme le prouvent les fenêtres dont on reconnaît encore la trace — Au transept on ajouta un étage de fenêtres; le chœur fut reconstruit entièrement avec un déambulatoire et trois chapelles absidales.

Cette étude est des plus remarquables et des plus importantes pour l'histoire de Notre-Dame-en-Vaux « qui reste, dit M. de Dion, en concluant, un des plus beaux exemples d'une église champenoise, du commencement du XIIe siècle, voûtée, modifiée et terminée avant la fin du même siècle. » Ajoutons qu'elle doit débarrasser la voie de légendes comme celle du temple des Druides et celle d'une église de bois à Châlons au milieu du XIIe siècle.

***

Découvertes scientifiques. — M. le docteur Lemoine a fait à l'Académie des sciences, le 17 janvier 1887, une communication que l'on peut ainsi résumer.

« Le nouveau genre de mammifère fossille dont L. Lemoine a entretenu l'Académie est remarquable par ses caractère lémuriens associé à un facies marsupial. Ses affinités ont pu être établies à l'aide d'une série de pièces osseuses se rapportant aux diverses parties du squelette. C'est ainsi qu'une portion considérable de la

Digitized by Google

boîte crânienne montre que le crâne devait être aplati, assez large. L'empreinte cérébrale, bien conservée, indique l'égalité relative et l'indépendance des trois parties constituantes de l'encéphale (cerveau antérieur, cerveau moyen, cerveau postérieur du cervelet), dispositions que l'on ne rencontre plus actuellement que chez les marsupiaux et les embryons des autres mammifères.

« Les incisives du *Plesiadapis*, par leur étrange conformation, rappelleraient plutôt les marsupiaux actuels, et ses molaires celles des lémuriens. Ces dernières affinités se trouveraient également indiquées par la conformation du cubitus, du radius, de l'astragale, des phalanges des doigts et enfin des vertèbres caudales. Le genre *Plesiadapis* se rencontre dans les deux faunes fossiles étudiées par M. Lemoine aux environs de Reims. Le *Plesiadapis* de la faune de Cernay, bien caractérisé par la forme trieuspidée de ces singulières incisives, constituerait le sous-genre trieuspidée renfermant deux espèces, le *Plesiadapis Remensis* et le *Plesiadapis Gervaisi*. Le *Plesiadapis* de la faune de sables à térédines avait des incisives subunicuspidées, par suite de l'atténuation de deux des pointes; d'où le sous-genre subunicuspidée ne renfermant jusqu'ici qu'une seule espèce, le *Plesiadapis Daubrei*. »

***

M. Loriquet, depuis si longtemps conservateur de la bibliothèque de Reims et auquel on doit sur l'histoire locale des travaux nombreux et importants, vient de prendre sa retraite. Il est remplacé par M. Courmeaux, ancien député de Reims, qui était bibliothécaire de la ville en 1848; le Conseil municipal a créé en même temps une place de conservateur-adjoint qu'il a confiée à notre savant collaborateur, M. Henri Jadart; tout le monde comme nous, applaudira à cet excellent choix.

***

Nous venons de relever dans l'église d'Epernay la pierre tombale suivante : — Cy gist hon^ble^ hôme Jehan Briache, march^d^ de moura, à Esparnay aagé de 61 ans qui décéda le 15e juin 1607. Et Marie Thiret sa fâme aagée de 72 ans qui décéda le 6 juin 1628. Priez Dieu pour eulx. — Dans le haut deux écussons : celui de gauche porte une flèche renversée en pal, accostée en chef de deux étoiles et en pointe de deux grappes de raisins; celui de droite, un chevron, accompagné en chef de deux fleurs sur une tige feuillée et en pointe une flèche renversée.

Dans la même église, une plaque moderne rappelle que Pierre Strozzi, maréchal de France, tué au siège de Thionville, le 20 juin 1558, y a été enterré.

***

Digitized by Google

Chalons. — Une défense d'éléphant fossile, mesurant 1 mètre 31 de long et 25 centimètres de circonférence moyenne, a été trouvée dans une carrière située faubourg Saint-Jacques, entre le chemin d'Attila et la route de Suippes.

Elle reposait dans le sable ou gravier à 11 mètres de profondeur, sur le lit de craie, c'est-à-dire qu'elle appartient au premier dépôt et à la plus ancienne alluvion de la Marne. L'extrémité de la défense manquait, on peut l'estimer à 20 centimètres, ce qui donnerait 1 mètre 50 pour la longueur totale de la défense.

M. Auguste Ramez, fabricant de briques, propriétaire de cette carrière, a bien voulu faire don au Musée de cette défense d'éléphant. C'est pour la contrée la plus précieuse découverte qui ait été faite jusqu'à présent, en ce qui concerne les temps préhistoriques.

***

On annonce le mariage du comte de Bonfils, fils du marquis et de Mlle de Bussières, avec Mlle de Feu de la Mothe (de l'Aube).

***

Nous mentionnerons le mariage de Mlle de Failly, fille du baron de Failly, au château de Sapogne (Ardennes), avec M. d'Anglemont de Tassigny, à Reims. La famille de Failly, établie actuellement en Normandie, en Picardie et en Champagne, est originaire de Lorraine, mais s'établit au XVIIe siècle en Champagne où elle occupait un rang notable dans la noblesse. Elle formait deux branches : l'une aux environs de Reims, y possédait de nombreuses seigneuries : Sausseuil, Bogny, Chenery, Vrizy, Vaux, etc.; l'autre en Perthois, avec la terre de Combles, Mesniltouchart, etc.

Armes : de gueules à la fasce d'argent, accompagnée de trois doloires de même. — La famille d'Anglemont de Tassigny est récemment établie à Reims par le mariage de son chef avec Mlle Delbeck, fille de M. Delbeck et de Mlle Barrachin, parents des Ruinart de Brimont et petite-fille du baron Ponsardin, maire de Reims sous l'Empire et frère de la célèbre Mme Cliquot.

***

Aussi à mentionner le mariage du comte Pierre de Lassus, officier de cavalerie, dont le père a été longtemps membre du Conseil général de l'Aube, avec Mlle Harlé d'Ophove, dont l'ayeul paternel, pair de France sous Louis-Philippe, est mort en 1846, à Longchamps près de Clairvaux. Elle est aussi petite-fille de M. de Parieu, ancien sénateur et ministre sous l'Empire.

***

Digitized by Google

Nous mentionnerons le mariage, à Versailles, le 1er février, de M. Gontran de Sainte-Marie, capitaine de dragons, avec Mlle Mathilde Kirgener de Planta.

Le nom de Kirgener de Planta, qui est encore aujourd'hui représenté dans l'armée, est un des plus beaux noms militaires dont s'honore notre région.

Mlle de Kirgener est l'arrière petite-fille du comte de Guéhéneuc, pair de France, qui eut pour filles la maréchale Lannes, duchesse de Montebello, et la générale Kirgener de Planta. On sait de quelle façon glorieuse le maréchal Lannes et le général Kirgener sont tombés sur le champ de bataille.

La famille dans laquelle entre Mlle de Kirgener et qui est originaire de Normandie est digne de ces grands souvenirs.

Le baron de Kirgener, aïeul de la jeune mariée, a été le dernier propriétaire du château d'Etoges, que M. de Guchenem avait acheté.

Digitized by Google

MÉLANGES

La vente de la collection d'autographes, de M. Ed. Meaume, le savant érudit nancéien, a eu lieu le 14 février ; elle est exceptionnellement riche en pièces lorraines. Nous y trouvons un certain nombre de lettres intéressant la Champagne et bonnes à noter avant leur dispersion.

Claude de Lorraine au Connétable de Montmorency, de Doullevant, le dernier février 1539 : « Quant au bruyt que vous dittes estre en Champaigne de ceste meschante secte lutherienne, je m'en feray encore informer, et de ce que j'y trouveray y donneray si bon ordre que Dieu, le roy et le monde se debvront contenter. » Antoinette de Bourbon, femme du précédent, écrit de Langres, le 3 octobre 1562, à M. de Brienne, lieutenant pour le roi à Chaumont, pour se plaindre de la difficulté de lever des deniers. — Autre, au duc de Luxembourg-Piney, son petit-gendre, de Joinville, le 19 juin 1578, pour annoncer l'envoi de 11,000 l. complément de la dot de sa petite-fille.

Renée de Lorraine, abbesse de Saint-Pierre de Reims, au Connétable de Montmorency, de Reims, le 16 juin 1550, pour le remercier de l'affection qu'il lui témoigne en lui baillant sa petite-fille pour être religieuse dans son abbaye. — Au duc de Luxembourg, son neveu, de Joinville, le 16 janvier 1583, à propos de la maladie de sa mère, Antoinette de Bourbon :

« Estant tombée Madame en une extrême malladie depuis trois jours par le moien d'un gros rume qui lui est survenu, eslevant son estomac sy fort qu'il luy a, oultre cela, causé une fiebvre continuelle, je n'ay pas voullu faillir, comme les medecins et ung chascun congnoist estre fort en dangier et sans aucune espérance de retour, de vous faire ce mot et vous advertir de cest accident fascheulx. » — (Antoinette de Bourbon, femme du premier duc de Guise, mourut le 20 janvier 1583, à l'âge de 89 ans.)

Charles de Lorraine, cardinal de Guise, à la reine, d'Aubigny-en-Thiérache, novembre 1571 :

Il mande qu'il est impossible actuellement de faire croire au monde que la guerre se faisait pour la maison de Guise. « Aussi, madame, il s'est bien encoires plus cleremant conneu au traité de la pais, car ilz ont traitté avecques le roy et non pas avecques la maison de Guyse, et quant ils seront du tout aussi obéissans à voz magestés come nous, le Roy commandera absolument par tout comme il luy appartient, et n'i ara qu'ung Roy, une foy, une loy. Je vis de mon costé en bonne espérance de veoir ce temps soubs

Digitized by Google

la conduitte de voz magestés, me souvenant bien des moyens que j'ay autresfoys oui dire à voz magestés qu'ilz y tiendroyent que je croy estre les vrays et la grâce à Dieu du tout en leur pouvoir, dont voz magestés acquerront les immortels, et quant est de mon costé, Madame, il ne sera rien empesché. Je pardonne à tous mes ennemis, si j'an ay. Si me veullent mal, je prie Dieu les amender et luy remets et au Roy toute vengence. Je me contiendré en repos en ma petite bergerie, servant à mon trouppeau, qui est bien assez pour mes imperfections et mon vieil age... »

Au roi, de Reims, 17 avril 1572 : « Sire, jay receu les lettres de V. M. et entendre par icelle la maladie de nostre Saint-Père le Pape. Il prie Dieu lui donner santé comme il est bien nécessaire à toute la chrétienté, mais il advenait autrement je ne faudré incontinant partir et m'acheminer droit à Marseille aux plus grandes journées que je puisse faire pour essayer y arrivant y faire servisse à l'église de Dieu et à toute la chrétienté et à tittre de tout ce qui sera en ma puissance. » Il affirme ensuite que son neveu Mayenne n'a pas offert ses services aux Vénitiens, « mais il est jeune, sans estat, pauvre, mais à bon cœur et le désir d'apprendre à servir le roy. »

Louis de Lorraine, cardinal de Guise. Reçu daté de Reims, le 20 février 1575, reconnaissant avoir reçu du s^r de Chagus la bolte contenant les papiers du feu cardinal de Lorraine, son frère, un grand saphyr et toutes les bagues qui étaient dans le coffre du défunt.

Henri de Lorraine, à M. d'Entraigue, gouverneur d'Orléans, le 14 décembre 1586 :

Très curieuse épître familière, signée *le Guizar*. Il se réjouit de le savoir en bonne santé. « Je suis venu vysiter ses Messieurs quy voulant troubler mon repos et de cette provinse sont réduits en tel terme qu'aveq la permission du maître je veux perdre la vie et l'onneur sy je ne les luy amène la corde au cou pour recevoyr punytion ou grace de leur meschante perfidie, exemple certe très utille pour le bien et repos des cattolliques. En fin je puis dire que Monsieur de Boullon m'a pris comme Monsieur de Montpensier fit la bonne ville d'Orléans. Ier je pris le chateau de Rocourt (Raucourt), à une liene et demie de sa place, et suis logé entre deux. Vous ririés de ma troupe, car je n'ay que mille hommes de pied et trois cens lances (ilz en ont 1500 et 400 chevaus), mais le respect du service du Roy, la crainte de faire mal aux catttolliques et l'amour qu'il me portet m'enpeschet d'estre batu... »

Cardinal Louis II de Lorraine au lieutenant des habitants de Reims, de Sommevoir, 15 juillet 1588 ; il doute du passage annoncé de Condé ; il a pris ses précautions pour que les Reitres n'approchent pas de Reims.

* * *

Digitized by Google

Charles-Jean-Louis-Alexandre Le Masson de Suremont naquit à Maizières-les-Joinville en 1815, d'une antique famille, originaire d'Ecosse, appartenant au Barrois par les femmes. Au XVIIIe siècle, l'illustration de la famille avait été Perrin des Almonts, lieutenant général d'artillerie; mais un de ses membres, élève du Collège de Plessis, avait laissé une philosophie manuscrite; un autre était devenu, en Macédoine, précepteur d'un prince Ghika et une femme était entrée en religion. Alexandre Le Masson fit ses premières études chez les Jésuites de Dôle; de là, il passa au Collège de Troyes, enfin, à l'Ecole polytechnique, où, fidèle aux traditions de sa famille, il entra dans l'artillerie. En 1840, il débutait en Afrique comme sous-lieutenant et fit campagne jusqu'en 1859. Démissionnaire, il suivit, en Italie, la campagne comme observateur et en écrivit, d'abord l'histoire, puis une suite composée de réflexions plus ou moins critiques sur les manœuvres militaires. Une brochure qu'il écrivit alors sous ce titre : *Le Canon de l'Empereur*, brochure qui fut attribuée à l'Empereur lui-même ou à un de ses aides-de-camps, attira sur lui l'attention du souverain. Dans cet écrit, l'ancien officier d'artillerie avait préconisé savamment le canon-obusier de douze, avec unité de calibre, une des inventions de Napoléon III; Napoléon III fit de l'écrivain militaire un sous-préfet de Béziers, puis de Valenciennes. Bientôt préfet de de Bourg-en-Bresse, Charles Le Masson occupa successivement les préfectures de Troyes, Moulins, La Rochelle et Pau. L'Empereur ne lui donnait que des postes de confiance; par la manière dont il entendait et traitait les maires, il faut dire que le préfet en méritait encore plus qu'il n'en obtint. Très laborieux, très intelligent, il ne se contentait pas de se lever matin et de travailler tout le jour; il avait surtout une méthode qui consiste à retenir les noms des personnes, à classer les affaires, à se transporter au besoin sur les lieux à litige, pour traiter par soi-même et régler sur place. En 1870, Charles Le Masson fut enveloppé dans la disgrâce de l'Empire et mis de côté par la République. Dès lors, il vécut dans la retraite et mourut à Hyères en 1884, à l'âge de cinquante-neuf ans. Soldat de race et magistrat accompli, s'il contraria sa famille légitimiste en se ralliant à l'Empire, il l'honora du moins, et à certains égards même l'illustra, par l'invariable probité de sa conduite et la haute intelligence de son dévouement.

Justin FÈVRE.

Le Secrétaire Gérant,

LÉON FRÉMONT.

Digitized by Google

REVUE

DE

CHAMPAGNE

ET

DE BRIE

HISTOIRE — BIOGRAPHIE
ARCHÉOLOGIE — DOCUMENTS INÉDITS — BIBLIOGRAPHIE
BEAUX-ARTS

Honorée d'une Souscription du Conseil Général de la Marne

PRIX DE L'ABONNEMENT : 12 FR. 50 PAR AN
La Livraison : 1 fr. 50

ARCIS-SUR-AUBE
LEON FRÉMONT, IMPRIMEUR-EDITEUR
Place de la Halle
Et chez tous les Libraires des deux Provinces
1887

Mars 1887. — Neuvième Livraison. — Onzième année.

Digitized by Google

SOMMAIRE DE LA NEUVIÈME LIVRAISON

DE LA ONZIÈME ANNÉE

G. Hérelle	Les Friponneries de Pierre Richelet	161
Ch. Savetiez	Dampierre-de-l'Aube et ses Seigneurs. Maison de Lannoy	176
L. Grignon	Voyage à Tunis et à Alger en 1666 et 1667	194
G. Hérelle	Répertoire général et analytique des principaux Fonds anciens des Archives de la Marne	208
Cte de Barthélemy	Louis-Antoine et Gaston de Noailles, évêques de Châlons	215
Nécrologie	Mme Royer-Collard. — M. de Thuisy — Mme d'Aubilly.	221
Bibliographie	La Campagne de l'Argonne. — Mémoires sur d'anciens sacramentaires. — Lettres à Babet, par Boursault. — La Justice criminelle et le Bourreau à Châlons. — Travaux allemands sur Hincmar	222
Chronique	Demande.— M. Albert Babeau.— Donation de Mme Garinet. — Les Forts des environs de Reims. — Une Charte de Jean, seigneur de Joinville	226
Mélanges	Sacre de Charles VII à Reims. — Les Origines de la Maison de Nettancourt	230

AVIS

Les Epreuves doivent être retournées dans *un délai MAXIMUM de huit jours*. Passé ce délai, les Corrections sont faites d'office et il est passé outre.

Digitized by Google

LES FRIPONNERIES

DE

PIERRE RICHELET[1]

Le 11 mars 1657, vers sept heures du soir, le nommé Pierre Richelet, régent de la première classe au collège de Vitry-le-François, passait dans la rue de Frignicourt en compagnie de deux cavaliers, les frères Delalain, ses cousins, lorsqu'Isaac Morin, domestique d'Isaac Garnier, maître chirurgien de l'hôpital, sortit de la maison de son maître. Aussitôt Richelet courut sur lui et cria : « Mordieu ! te voilà, coquin, fripon, « pendart ! je te ferai bailler les estrivières et cent coups de « bâton ! » Ce disant, il lui mettait le poing sous le menton, et jurait, et blasphémait : « Sang Dieu ! Par la mort Dieu ! je « t'étranglerai ! »

Les passants s'arrêtèrent, les voisins ouvrirent leurs fenêtres ; et le jeune Michel Hocquet, apprenti du chirurgien, se jeta hors de la boutique avec une épée à la main. Mais Guichard, cordonnier, plus promptement encore, s'était interposé entre les adversaires qui, après quelques horions, s'en furent chacun de leur côté.

On put alors entendre Marie Varnier, femme du chirurgien, dire à Hocquet qui rentrait avec son épée : « Oh ! que n'est-il « resté mort sur place, quand il aurait dû m'en coûter cent « écus ! »[2]

Pour comprendre les causes de cette bagarre, il faut remon-

1. M. Henri Bouchot, sous ce titre que nous lui empruntons, a déjà exposé sommairement la mésaventure amoureuse et judiciaire du célèbre champenois (*Cabinet historique*, IIe série, tome 4, pages 23-33). Le dossier du procès est aux archives départementales, fonds de la prévôté de Vitry-le-François, liasse de 1657. Mais, dans l'article signalé, on ne trouve aucun des textes curieux que nous allons reproduire ; de plus, nous avons utilisé divers documents conservés à Vitry-le-François et inconnus jusqu'ici. Notre petite publication peut donc avoir encore quelque intérêt de nouveauté, et elle rectifie certaines erreurs de détail qui ont échappé à M. Bouchot.

2. Divers interrogatoires du 24 avril, du 9 mai, du 16 juin 1657.

Digitized by Google

ter de trois années en arrière. C'est en 1654 que Pierre Richelet, natif de Cheminon, était arrivé comme régent au collège de Vitry [1] ; il avait alors vingt-cinq ans [2] ; il venait de Bourgogne, où il avait été précepteur du jeune fils de M. de Courtivron. Epris de poésie et de beau langage, il se sentait surtout du goût pour la satire, et n'aimait rien tant que « peindre sur son papier » les gens ridicules.

A Dijon, il avait trouvé moyen de se brouiller avec son protecteur en « rimaillant » contre toutes sortes de personnes, contre un président, contre un conseiller du parlement de cette ville, même contre les prêtres de l'Oratoire ; aussi avait-il été obligé de s'enfuir pour éviter la prison [3]. D'ailleurs cet accident ne l'avait dégoûté ni des Muses, ni de l'épigramme ; les inimitiés ne l'effrayaient pas ; il allait même jusqu'à prétendre que cela le divertissait, et il se croyait de force à se défendre avec sa plume. Au surplus, il avait été soldat, il rappelait volontiers ses campagnes, il avait des camarades dans la garnison et il affectait de se promener par la ville avec « des gens de guerre ; » une telle compagnie ne convenait guère à sa profession, mais elle convenait merveilleusement à son humeur querelleuse et fanfaronne.

Il ne fallait donc point compter sur Richelet pour ramener au collège la tenue et la discipline qui en étaient depuis longtemps bannies. Ce collège avait eu jusqu'alors des maîtres médiocres et des élèves turbulents, qui rivalisaient de sottises les uns avec les autres. Les choses allèrent si loin qu'au mois d'avril 1650, dans une requête au Parlement de Paris, les ha-

1. Archives municipales de Vitry, CC. 83, ch. 4, paiement de 303 livres à Pierre Richelet, pour quatre quartiers de ses gages de régent, année 1654-1655. C'est la première mention que nous ayons rencontrée dans les registres des comptes.

2. Selon les dictionnaires biographiques, Richelet serait né en 1631 ; mais, dans l'interrogatoire du 23 mai 1657, il déclare être âgé de 28 ans, ce qui recule la date de sa naissance en 1629.

3. Déposition de Jean Lefouasse, prêtre, curé de Saint-Vrain et régent du collège : « Deux ans sont ou environ, led. Richelet lui dit qu'il avoit fait « des vers contre les Pères de l'Oratoire, qu'on disoit estre Jansénistes, et « que pour ce subject cesd. Pères de Dijon vouloient le faire chasser de lad. « ville. » — Déposition de François Bocquet, prêtre, vicaire à Vitry-le-François. Richelet a entretenu le séminariste Sélix « touchant des vers qu'il « disoit avoir fait contre la femme d'un président et conseiller du Parlement « de Dijon, par lesquels vers il traitoit le mary de lad. femme de cornard ; « lesquels vers avoient obligé led. Richelet de quitter lad. ville, et qu'il y « avoit eu prise de corps alencontre de luy. »

Digitized by Google

bitants s'étaient plaints que la jeunesse « non seulement per-« doit le temps sans tirer aucun proffict à cause de l'incapacité « des régens, mais mesmes couroit risque de se corrompre par « l'exemple des mauvais déportements et friponneries ordi-« naires desdits régens. » Une seconde requête, en date du 16 mai 1650, nous apprend qu'à cette époque les régents étaient trois jeunes hommes sans caractère de prêtrise, Barrois et les deux Aubert, et qu'ils abusaient de leur condition « pour faire « friponneries avec leurs escoliers, prenans du tabac et buvans « le vin que ceux-ci tiroient secrettement des caves de leurs « pères et mères. » Aussi avait-on dû les congédier ; mais le chanoine Jean Hurbal, délégué aux fonctions curiales en l'église Notre-Dame, « ayant de la vanité assez pour se figurer « que toute la ville debvoit ployer soubs ses volontez, » avait entrepris de les faire rentrer au collège de sa propre autorité. Il est vrai que ce chanoine, ami des régents fripons, fut condamné par arrêt du 17 mai 1650 [1]. Mais que pouvait un arrêt du Parlement contre les habitudes désordonnées de la bonne ville de Vitry ?

L' « estude » de maître Richelet fut bientôt pleine de vers et de prose, qu'il montrait complaisamment à ses amis. Au mois d'août 1655, il composa une tragédie, qui fut représentée par ses élèves sur un théâtre dressé au collège ; et, après la tragédie, on dansa « un balle », qui plut beaucoup aux spectateurs. Ce fut même, paraît-il, ce qui leur plut davantage, et Pierre Delaistre dit tout haut que le « bal valoit bien la tragédie. » Le mot fut rapporté à l'auteur qui s'en trouva fort offensé et qui s'en vengea par une satire contre Delaistre [2].

D'autres satires suivirent bientôt celle-là. Richelet fit des vers sur « un Pedeant », qui n'était autre que le sieur Godeau, son collègue, régent de la classe de seconde ; il se brouilla avec un avocat pour une difficulté de philosophie, et écrivit une poésie de sa façon où il l'appelait « cornard et farfadet ; » il s'attaqua même à un officier du présidial, le menaçant que, « s'il respandoit de l'encre sur son papier, il le feroit plus noir « que la robe qu'il portoit. » Et, quand on lui représentait qu'il était mal et dangereux de s'en prendre ainsi à tout le

1. Archives municipales de Vitry, GG. 233, p. 1 et 12.

2. Ibid., compte de 1655, CC, 83 : « Item, la somme de 24 livres, payées « au sieur Richelet, régent du collège, pour avoir fait dresser un théâtre « pour représenter une tragédie ; par mandement du 9 août 1655. » Cf. les dépositions d'Anne de Marolles et de Daniel Burgeat, 4 mai 1657.

Digitized by Google

monde : « Il faut bien, répondait-il, que j'aie des sujets de « satire ! »[1]

Or Richelet avait sous sa férule Louis Garnier, fils du chirurgien Isaac Garnier. Garnier, pour engager le professeur à mieux instruire l'enfant dans la langue latine, l'invita souvent « à boire et à manger à sa table ». C'est là que Richelet fit connaissance de Louise Garnier, sœur du jeune Louis, âgée alors de seize ans ; elle écouta volontiers les douceurs que le poète rimait pour elle, et ce fut bientôt l'ordinaire histoire : les amoureux cherchèrent l'occasion de se parler en secret ; ils se virent plusieurs fois dans la chambre même de Louise, que Richelet appelait « Louison », et le régent, heureux d'être agréé, osa boire à la santé de sa belle dans les maisons où il allait souper. D'ailleurs, ses intentions étaient fort honnêtes : c'est au mariage qu'il songeait, et il pria le médecin Legoux de demander pour lui aux parents la main de la fille[2]. Cette démarche gâta tout.

Garnier, riche et bien posé, n'était pas embarrassé pour trouver à Louise un gendre mieux sortable que le régent. Il répondit « que ledit Richelet se trompoit de former un tel pro- « jet, et qu'il ne pourroit jamais réussir dans ce dessein », qu'il n'était point de qualité égale à celle de la famille où il voulait entrer, et qu'en outre il y avait entre eux une différence de religion qui rendait toute alliance impossible. Richelet eut beau protester qu'il n'empêcherait point sa femme d'aller au prêche, qu'il lui permettrait d'élever ses enfants dans les principes de la Réforme, qu'au besoin, il se ferait lui-même huguenot[3]. Rien n'y fit ; et, pour couper court à des relations qui devenaient compromettantes, Garnier retira son fils du collège et fit fermer au régent la porte de sa maison[4].

Inde iræ. Ce fut tout à la fois un dépit d'amour et un dépit d'amour-propre. « Je l'aime, répétait-il à Varnier, à Anne de « Marolles ; je l'aime, et rien ne pourra m'empêcher de l'aimer. « Et si on ne veut pas que je l'épouse, je jure de ne point me « marier qu'elle ne soit d'abord mariée ![5] » Et puis, le poète aussi se sentait atteint par le refus du chirurgien. Garnier, tout

1. Dépositions de Bocquet et d'Isaac Garnier.

2. Dépositions du médecin Legoux, d'Anne de Marolles, de Daniel Burgeat.

3. Mêmes dépositions.

4. Dépositions de Paul Varnier, de Legoux, de Pierre Gillet.

5. Dépositions de Varnier, de la demoiselle de Marolles.

Digitized by Google

en lui demandant à l'occasion quelque petite pièce de circonstance, ne lui avait-il pas dit « qu'il luy conseilloit de faire « plustost de la prose que des vers, et qu'il y réussiroit « mieux[1] ». Le poète, furieux, traita publiquement Garnier « de sot, de bougre et de cornard » ; il dit que sa femme « es- « toit une p..... », qui avait autrefois fait parler d'elle ; il répéta partout « qu'il feroit bien taire ledit Garnier, qu'il ne « mourroit jamais que de sa main, qu'il lui bailleroit un coup « de pistollet, qu'il avoit desjà esté deux fois à l'armée, et « qu'il y iroit pour la troisiesme fois porter des plumes ![2] » Et l'amoureux passionné rédigea pour la fille cette belle épître, qu'il lui fit parvenir clandestinement :

A Mademoiselle,
Mademoiselle L. G. d. B. R.

Mon cher coeur,

Je suis d'advis de ne plus rien céler, puisqu'on a découvert ce qu'il falloit un jour sçavoir. J'ay donné ordre à qui vous sçavez d'en parler à M. votre père ; il m'a promis de s'en aquitter dignement. Resolvez vous à montrer autant de courage que de constance et à confesser le plus pure et le plus juste foeu du monde, puisqu'il est fondé sur la vertu, et n'a d'autre but que celuy qu'elle nous a inspiré. Je ne vous ay aimée qu'à cause que vous estiez son plus parfait modèle, et vous aimeray tousiours pour les mêmes raisons. Adioutez à cela la conformité de nos humeurs, qui est le plus fort lien de nos foeux, lesquelz probablement doibvent avoir un aussy long temps que nos jours. Pour moy, ie vous jure que, quand ie serois frustré de toutes mes espérances et que je vous verois en la légitime possession de quelqu'autre, ie vous cherirais autant que ie fais ; et que, si ie ne vous ayme d'une façon, ie vous aymeray d'une autre, c'est à dire en soeur. Je vous prie de me réciproquer, et de m'aymer en frère ; ie ne demande que cela à ceux qui nous persécutent. Qu'ils me promettent cette grâce, s'ils ne veulent pas nous accorder l'autre. J'espère tant de vous, que, si nous ne venons à bout de l'un, l'autre nous sera facile. Je suis

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

RICHELET[3].

Les choses en étaient là, lorsqu'arriva la bataille du 11 mars. L'aventure devait faire du bruit à Vitry, et Richelet n'était pas

1. Interrogatoire de Richelet.

2. Dépositions de Morin, de Pierre Guyot, de Daniel Burgeat.

3. La lettre originale est au dossier, scellée d'un cachet de cire jaune, dont l'écu porte une épée, une fleur de lys et une palme, ce cachet posé sur un fil de soie bleue. Comme cette lettre est d'un grammairien, il nous a paru intéressant d'en conserver scrupuleusement l'orthographe.

Digitized by Google

homme à s'en chagriner. Il eut même l'audace de porter cette plainte au prévôt dès le lendemain matin :

A Monsieur,
Monsieur le Prevost de Vitry le François, ou Vostre Lieutenant.

Remontre humblement Pierre Richelet, régent de la 1re classe du Colege de Vitry le François, qu'encore qu'il n'aye fait tort ny déplaisir à Isac Garnier, Me Chirurgien audit Vitry, neanmoins ce jourd'huy douziesme du mois de mars mil six cent cinquante sept, passant pardevant la porte dudit Garnier, il auroit été agressé par un nommé Morin, serviteur dans la boutique dudit Garnier, et par un nommé Hoquet, qui est venu sur luy l'espée nue ; lequel Morin l'auroit frapé d'un violent coup de point et offensé en divers endroicts du visage et qui auroit fait grand bruit dans la Rue, où étant la femme dudit Garnier acourue elle auroit dit qu'elle eût voulu avoir donné une pistolle et qu'on n'eût assommé le supliant, qui connoit d'alieurs par plusieurs menaces que c'est une animosité contre luy. C'est pourquoy il a sujet d'avoir recours à vous.

Ce considéré, Monsieur, vous plaise informer du faict, circonstances et dépendances, et vous ferez justice.

RICHELET.
DECONVENANCE.

En conséquence, le 13 mars, Garnier fut assigné à comparaître sous peine de 5 livres d'amende. Et, pour comble de malheur, le même jour, à la sortie de la classe, vers les quatre heures de l'après-midi, une troupe de 15 ou 20 écoliers, qui avaient ouï parler de la rixe et qui prenaient fait et cause pour leur maître, se rua sur Morin au moment où il passait sur la grande place près du greffe. Le surlendemain, 15 mars, à huit heures du matin, pareille scène se renouvela avec plus de violence encore ; les écoliers, notamment le fils de Pierre Pâris, avocat au présidial, celui de Philippe Dominé, celui de M. de Vaveray, et même un certain Beschefer, propre neveu d'Isaac Garnier, assaillirent pour la seconde fois le pauvre Morin à coups de pierres, de mottes de terre et de bâtons, pendant que Richelet, debout devant l'église Notre-Dame, « regardoit lesd. « escoliers, et mesmes quelquefois se prenoit à rire, haussant « les pieds pour regarder plus aysément ». Morin s'enfuit de toute la vitesse de ses jambes, et les écoliers le poursuivirent en criant : « Nous l'aurons ! » Mais il trouva une porte ouverte au logis de M. Grosseteste, et échappa ainsi à la meute qui le traquait [1].

1. Déposition de Jacques de Jours, sergent, de Jean Bertrand, de René

Digitized by Google

Cette fois, Isaac Garnier n'y tint plus, et à son tour il adressa sa plainte au prévôt :

A Monsieur le Prevost de Victry le François
Ou Vostre Lieutenant.

Supplie Isaac Garnier, Me Chirurgien, demeurant audict Victry, tant en son nom que comme poursuivant les intérests civils de Marie Varnier sa femme, disant que Louys Garnier, leur fils, estoit cy-devant soubs la férule de Pierre Richelet, jeune homme à marier, régent au collège dudict Vitry, qui l'instruisoit en la langue latine, et en cette considération estoit mandé par le suppliant souventes fois à boire et manger à sa table, luy donnant toutes sortes d'assistance en ses nécessités, dont il s'est rendu ingrat et si mescognaissant qu'il auroit semé en diverses compagnies plusieurs mauvois discours, injurieux, scandaleux, et diminuans l'honneur du suppliant, et contre ladite Varnier sa femme, ayant dit qu'elle estoit une garce, une p....., et que ledit suppliant avoit des cornes longues comme le bras ; outre ce l'auroit menacé de le tuer et pistoller, et ce fait qu'il s'en iroit à la guerre où il y a esté et cy devant fait deux campaignes ; et continuant son mauvois dessein, cerchant toutes occasions de nuire au suppliant et à ses domestiques, sy que dimanche dernier, onze du présent mois de mars 1657, estant accompagné de deux particuliers de ce lieu, cavaliers et portant les armes pour le service de Sa Majesté, seroient allé audevant du logis du suppliant environ l'heure de sept du soir, où ayant treuvé le nommé Morin, compagnon chirurgien et domestique du suppliant, il l'auroit attacqué en parolles, injurié et icoluy appelé avec injure, en blasphémant le saint nom de Dieu, cocquin et pendart, et menacé de luy faire donner mil coups et eschiner, s'estant mis en debvoir de le frapper et le nommé Hocquet, apprentif et domestique du suppliant, ce qu'il eust exécuté à l'assistance desdits deux cavalliers ses cousins, n'eust esté l'empeschement du voisinage qui accourut au bruit et scandal qui se faisoit. Et le lendemain douze dudit mois de mars, environ l'heure de midi, ledit Richelet ayant appereçut ledit Morin qui pour lors estoit en la boutique d'un cordonnier plus prochain voisin du suppliant, il l'auroit derechef attacqué et provocqué en parolles aussy injurieuses, en sorte qu'ils en vindrent aux mains et se donnèrent quelques gourmades et coups de poings. Et le mardy

Cousin, de Jacques Paillessant, de Marguerite Beschefer, de Claude Prignet, etc. — Il y eut encore deux aggressions analogues au cours de l'instruction ; un jour, les écoliers jetèrent des pierres au sergent Paillessant, « à « cause qu'il avoit esté bailler une assignation à Me Pierre Richelet à la « requeste du sieur Garnier ; » et un autre jour, ils poursuivirent Michel Hocquet « pour le tuer et assassiner, ce qu'ils auroient faict sy led. Michel « n'eust pris la fuite et se fust sauvé au logis de Me François Curel, advo- « cat en Parlement ». (Déposition d'Alexandre Petit-Jean et 3e requête d'Isaac Garnier).

Digitized by Google

treize, environ l'heure de quatre après midy, les escholiers dudit Richelet et qu'il enseigne au collège en ladite qualité de régent, ayant veu et apperceu au coing du greffe de la grande place de ce dit lieu, le seroient venus attacquer à coups de pierre et caillouts volontiers à l'instigation et persuasion dudit Richelet. En suitte de quoy et par continuation les mesmes escholiers à l'heure de huict du matin de ce jourd'huy quinze mars, ayant derechef veu et apperceu ledit Morin qui alloit au logis de noble et prudent homme Me François Grosteste, conseiller et advocat du Roy au baillage et siège présidial dudit Victry pour luy faire et accommoder le poil, lesdits escholiers en présence et au veu et sceu dud. Richelet l'auroient derechef attacqué à coups de pierres et de caillouts proche l'Eglise Nostre-Dame, et nonobstant l'empeschement de quantité de personnes d'honneur et qualifiées l'auroient suivy et poursuivy jusques au logis dud. sieur Grosteste touiours à coups de pierres, dont il auroit esté atteint, frappé et blessé en divers endroits de son corps. Mais, d'autant que le suppliant a juste sujet de craindre et appréhender les faits, les menaces et voyes de fait dud. Richelet et de ses escholiers, le suppliant requiert luy estre sur ce pourveu.

Ce considéré, mond. sieur, il vous plaise, ouyi sur ce Monsieur le Procureur du Roy, ordonner qu'il sera informé de l'exposé cy-dessus, soubs les offres que le suppliant fait d'administrer tesmoins et fournir aux frais ; cependant assigner ledit Richelet tant à jour et heure ordinaire qu'extraordinaire, pour voir dire et ordonner que le suppliant et ses domestiques seront mis en la protection et sauvegarde du Roy et de Justice à l'encontre dud. Richelet, avec deffenses de leur meffaire ny mesdire en leur corps et biens, aux peines de l'ordonnance et de tous despens, dommages et intérestz. Et vous ferez justice.

Isaac Garnier.
Fournier.

Le prévôt donna ordre d'informer le 26 mars ; ce qui n'empêcha point le procès de traîner en longueur. Peut-être n'eût-on point été fâché d'étouffer ce scandale. En somme, personne n'en pouvait attendre grand'chose de bon ; et les amis de Garnier lui représentaient qu'il ne s'agissait que d'injures, que l'affaire lui coûterait beaucoup d'argent[1], et sans doute aussi que les noms de sa fille et de sa femme y seraient désagréablement mêlés. Mais Richelet se souciait bien de ce qui adviendrait ! Il avait maintenant un excellent sujet de satire, et ne voulut point manquer l'occasion de rimer. Voici la pièce qu'il composa, fit recopier par son élève Dominé, et jeta sournoisement dans la boutique du chirurgien à travers une vitre cassée[2].

1. Déposition de Daniel Burgeat.
2. Déposition de Michel Gellée.

Digitized by Google

Satyre contre l'escarguot sans coquille

Il faut enfin que je te tire
Les poignants traits d'une satyre
Et ie t'en dit la verité
Pour abattre ta vanité.
Je dit donc d'un air satyrique
L'esloge d'un barbe de bique,
Barbe de chien, barbe de chat,
Barbe de loup, barbe de rat,
Barbe d'escarguot sans coquille,
Barbe desrobé d'une fille,
Barbe d'un furieux éléphant,
Barbe de bouc, barbe de bran,
Barbe en mode d'une quenouille,
Barbe d'une vieille grenouille,
Barbe de quot et de chapon,
Vilaine barbe de poison,
Barbe où les morp.... se loges,
Barbe dont je fait les éloges,
Barbe d'un diable es demy
Barbe d'un vieux chapeau moisy,
Barbe d'une grosse citrouille,
Barbe puante d'une endouille,
Barbe, retiens donc le caquet
De ce gros coquin de valet.
Voyez comme sa gueule escume,
Voyez comme sa tête fume.
Je croy que t'as le diable au corps.
Que jamais n'en soit-il dehors,
Démon d'enfer, je t'en charge,
Et bien au long et bien au large.
Quoy ! ne plaindra tu pas ton sort,
Toy dont la gueule sent plus fort,
Avec une mine de plâtre,
Que ne fait quelque vieille emplattre.
Enfin que la tigne et les pous,
Les votours avec les loups
Te devore tous les entrailles
Et t'en fasse les funérailles,
Et que cent gros cloup d'apostume,
Noirs et gluants comme bitumes,
T'environne le fondement,
Si tu songe ten seulement
Ce faire quelque résistance
Constre le maistre de la science.

Digitized by Google

Mais à quoy t'en invectiver ?
Le diable te puisse emporter !

Signé JACOB
dit ISAC GARNIER
dit BELZEBUT [1].

Et le chirurgien riposta par une seconde plainte, plus longue et plus amère que la première :

A Monsieur le Prévost de Vitry-le-François, ou vostre Lieutenant [2].

Supplie Isaacq Garnier, Me Chirurgien, demeurant aud. Victry, disant que dès le quinze mars de la présente année 1657 il vous auroit présenté requeste tendante à ce qu'il soit par vous informé des injures atroces et diffamantes scandaleusement proférées par Pierre Richelet, l'un des régens du collège dud. Victry, contre l'honneur, bonne fame et réputation dud. suppliant, Marie Varnier sa femme, et Loyse Garnier leur fille, ensemble des violences et voies de faict commises par led. Richelet et ses escholiers par son ordre et en sa présence contre les domesticques dud. Garnier, et à ce qu'iceluy Garnier et ses domesticques soient mis en la protection et sauvegarde du Roy allencontre dud. Richelet et de ses escholiers; ce que pourtant n'auroit esté faict à cause de vostre absence en la ville de Paris, quoy que lad. requeste ayt esté décrettée ouy sur ce M. le Procureur du Roy dès led. jour quinze mars; mais, d'autant que led. Richelet depuis led. jour jusques à huy XXIIIIe apvril aud. an a non seulement tesmoigné persévérer en ses mauvaises volontées et desseins pernicieux, mais de plus récidivé à blasmer et diffamer partout la maison dud. suppliant, tant par parolles injurieuses, mordicantes, que voye de faict et libels diffamatoires, le suppliant requiert qu'il vous plaise ouyr et interroger les tesmoings assignez et qu'il entend produire sur les faicts posez par lad. requeste, et encore sur ceux cy après énoncez.

Premièrement, si led. Richelet a pas usé de violence et voye de faict par le ministère de ses escholiers contre les domesticques dud. Garnier, semé, glissé et jetté par la ville et faict jetter par ses escholiers, signamment par le nommé Chanleire son pensionnaire, Dominé, et autres ses escholiers, mesmement dans la bouticque dud. Garnier, des escripts en forme de vers et libels diffamatoires, et, outre ce, battu et outragé par plusieurs fois lesd. domesticques à toutes rencontres,

1. Originel paraphé par ordre de M. le prévost de V. le F., le 27 avril 1657.

2. Il nous paraît juste de rapporter en note certaines réponses faites par Richelet aux incriminations de Garnier, dans l'interrogatoire du 23 mai ; nous y joindrons quelques déclarations de témoins.

Digitized by Google

scandaleusement et en plein jour, au veu et sceu et en la présence dud. Richelet [1].

S'ils ont pas veu entre les mains dud. Richelet plusieurs escripts injurieux contre l'honneur dud. Garnier et de sa femme, iceux monstré, faict veoir et communicqué à diverses personnes, par gloire, ostentation et malice préméditée.

Si son occupation ordinaire, et dans le temps mesme qu'il estoit escholier, est pas de rimailler, composer des vers satyricques et injurieux contre toutes sortes de personnes, sans respect et considération de leur qualité, et s'ils n'en ont pas veu dans les papiers de son estude, qu'il disoit par jactance les avoir faict et composé contre un président et un conseiller du parlement de la ville de Dijon, à cause de quoy il fut obligé de fuir et quitter lad. ville, pour éviter la prison et les poursuittes que l'on faisoit contre luy pour ce subjet; ayant continué cet employ depuis mesme qu'il a régenté au collége de Victry [2].

Si led. Richelet a pas dit plusieurs fois que son plus grand plaisir estoit d'avoir des ennemis, et qu'il se divertissoit à les peindre sur son papier, et que par le moyen de sa pleume, si quelqu'un l'avoit fasché, il le feroit crever de despit, quand bien il seroit esloigné de cent lieues, et feroit jetter dans les lieux où il seroit ses escripts et vers satyricques [3].

S'il est pas vray que ceux auxquels il tenoit ces discours, luy ayant remonstré que, s'il praticquoit cela en cette ville de Victry, il se feroit

1. Richelet proteste qu'il n'a jamais excité ses écoliers à jeter des pierres aux domestiques de Garnier, qu'il n'a jamais dit qu'il était bien aise de ces violences, que tout au contraire il leur a reproché leurs friponneries devant plusieurs personnes. En ce qui concerne les libelles rimés, il nie avoir composé l'*Escargot sans coquille*, il nie reconnaître dans l'original l'écriture de son élève Dominé, mais il a appris que cette satire avait été jetée par lui chez Garnier, et il l'en a aigrement repris.

2. Pierre Guyot, prêtre, curé de Larzicourt, dépose « qu'il a vécu pendant l'espace de deux ans avec ledit Richelet, qu'il a connu estre d'une « humeur fort moschante, faisant gloire de mesdire de plusieurs personnes, « mesmes des prestres, sans exception de leur caractère, tant par discours « que par pièces de poésie ». François Curel, avocat en Parlement, déclare « que ledit Richelet, il y a plus de dix ans, est fort ordinaire à rimailler, « pour avoir fait particulièrement plusieurs pièces satiriques contre plusieurs « personnes, et notamment alencontre du sieur Godeaux, prestre et cy « devant régent du collège ». — Mais Richelet proteste qu'il n'a fait que répondre aux injures que lui baillait Godeaux, que ses épigrammes n'étaient pas bien malignes et ne s'attaquaient qu'à la sottise d'autrui, qu'il n'a rien écrit contre un président ou conseiller au Parlement de Dijon, qu'au contraire « il a fort bonne réputation dans lad. ville, qu'il y a pour amis des « bourgeois considérables, que, loin d'être obligé de s'enfuir de cette ville, « beaucoup de personnes lui écrivent d'y revenir ».

3. Richelet nie ; il a dit seulement que, si on écrivait contre lui, il saurait bien répondre.

Digitized by Google

plus de tort qu'aux personnes mesmes qu'il offenceroit de la sorte, à cause que, la ville estant petite, les habitans se cognoissoient fort bien, il respondit qu'il s'y en trouveroit touiours quelques uns qui adjousteroient foy à ses escripts.

Si en effect lesd. tesmoings n'ont pas veu des escripts injurieux tant en vers qu'en prose, faicts et composés par led. Richelet contre l'honneur de personnes relligieuses et régulières, ecclésiastiques, magistrats et advocats de cette ville et d'aillieurs.

S'ils ont pas cognoissance que la haine, passion, animosité et aversion que led. Richelet a contre led. Garnier et sa femme provient de ce que led. Richelet, s'estant dès trois à quatre ans introduict dans la maison dud. Garnier, soubs prétexte de faire répetter son fils aagé de 13 ans seulement, escholier dud. Richelet, il auroit pris occasion de la liberté qu'on luy donnoit pour cajoller et entretenir la fille dud. Garnier[1], d'un naturel fort doux et simple, aagée pour lors de 16 ans seulement, soubs prétexte de mariage, luy disant qu'il changeroit de relligion et prenderoit la prétendue réformée, dont led. Garnier faict profession, ou que du moins il la laisseroit vivre en sa liberté et relligion[2], dont led. Garnier ayant eu quelque légère cognoissance, pour

1. Richelet proteste qu'il ne venait chez Isaac Garnier qu'à sa prière, qu'il donnait gratuitement des leçons de latin à Louis Garnier et de français à Louise, qu'il n'a jamais vu la jeune fille qu'en présence de son père ou de son frère.

2. Les passions religieuses étaient fort exaltées à Vitry, et il est curieux de voir quelle importance prit dans cette affaire la question de savoir si Richelet était croyant ou incrédule, pratiquant ou libertin.

Jean Lafouasse, prêtre, régent au collège, dépose que Garnier lui a dit « que Richelet estoit un impie sans piété, indifférent pour la relligion ; « qu'il seroit aussitost huguenot que catholicque, qu'il n'y avoit que quel- « que intérest qui le feroit changer de religion, et que dans le fond du « cœur il n'avoit point de religion » ; Garnier ajoutait « qu'il avoit inten- « tion de se plaindre de ce que led. Richelet n'alloit point à la messe ». (Interrogatoire du 9 mai). — Déposition analogue faite par Pierre Varnier le 1er juin. — Garnier, dans son interrogatoire du 8 juin, avoue qu'il a dit aux sieurs Grosseteste et Bayot « que, s'ils cognoissoient les déportemens « dud. Richelet, ils ne le souffriroient jamais en leur collège, parce que « icelluy respondant avoit appris des personnes avec lesquelles avoit « demeuré led. Richelet estoit un libertin, faisant mes- « pris et tournant en raillerie les mystères de la relligion, qu'on ne le « voyoit peu ou point à la messe, mesmes les jours de festes plus célèbres « et les dimanches.... et qu'iceluy Richelet luy tesmoigna de son mouve- « ment qu'il n'avoit point de croyance dans la religion qu'il professoit » ; Garnier, tout calviniste qu'il était, donnait pour preuve de l'impiété de Richelet la promesse faite par celui-ci « de permettre que les enfans qui « pourroient naître de ce prétendu mariage fussent nourris et instruits dans « la relligion P. R. » ; il ajoute qu'il avait l'intention de se porter accusateur contre Richelet parce qu'il n'allait pas à la messe, et il convient d'en avoir parlé à MM. Grosseteste et Bayot ; mais le sieur Lafouasse, régent du

Digitized by Google

obvier aux mauvais desseins dud. Richelet et l'empescher de hanter et fréquenter sa maison, sans aucun bruict il auroit retiré son fils de la férule et instruction dud. Richelet, et iceluy envoyé en la ville de Paris des 20 mois pour y continuer ses estudes.

Si, nonobstant ce, led. Richelet n'a pas depuis led. temps continué ses poursuittes, ayant attiré et corompu les domesticques dud. Garnier pour faire tenir de ses lettres à sa fille.

Si led. Garnier en ayant eu advis auroit pas faict prier led. Richelet par des amis communs se départir de telles poursuittes, leurs ayant faict responce qu'il n'en feroit rien, et, puisque sa fille l'agréoit, il en viendroit à bout quelque jour, qu'il ne seroit jamais marié et ne se détermineroit à aucune vacation que cette fille ne soit mariée [1].

Si led. Richelet, à dessein d'empescher que cette fille ne soit recherchée par autres personnes, a pas publié et faict veoir des escripts contre l'honneur de cette fille, lesquels représentoient et dépeignoient les particularités de leurs amours, jusques là que ledit Richelet auroit dit avoir grand regret de n'avoir pas couché avec elle, quelquefois à d'autres personnes qu'il y avoit couché, et à d'autres qu'il n'avoit tenu qu'à luy [2].

Isaac GARNIER.

FOURNIER.

L'enquête fut longue [3]; il y eut près de quarante témoins

collège, a eu avertissement de cette conversation, dont il a fait part audit Richelet, et alors celui-ci est allé à la messe, ce qui a empêché Garnier de faire sa plainte en justice contre lui. — Marie Varnier, femme d'Isaac, dans son interrogatoire du 16 juin, déclare aussi que Richelet lui a dit qu'il n'allait point à la messe, et que, s'il y allait par hasard, « il y portoit les vers « de Saint-Amand, pour montrer qu'il n'ajoutoit point foy à lad. messe » ; et « comme un jour « lad. déposante, malade, adressoit ses vœux à Dieu et luy « demandoit pardon en son cœur », Richelet lui aurait dit : « Quoi ! vous priez « Dieu ? Croyez-vous qu'il vous entende ? Moi, je ne prie point ». Ce qui scandalisa extraordinairement cette dame, par crainte que de telles paroles ne la fissent mourir plus tôt. — Daniel Burgeat, bourgeois de Vitry, dépose le 4 mai que Garnier lui a dit : « que ledit Richelet avoit peu de religion, « mais au reste qu'il estoit homme qui vivoit moralement ».

1. Marie Varnier, mère de Louise, dans son interrogatoire du 16 juin, avoue que sa fille a désobéi aux ordres paternels. La faute de Richelet était donc au moins partagée. — Isaac Garnier soutient dans sa déposition que le régent a essayé de corrompre la fidélité de ses domestiques, qu'il a fait rendre plusieurs lettres à Louise par leur moyen « et aussi par quantité « d'autres personnes, mesmes par une certaine personne defférée en justice « pour certains mesfaits, contre laquelle il y a prise de corps décernée, « laquelle personne s'appelle Jeanne Chorez, qui s'est absentée au sujet « dud. décret ».

2. Richelet affirme énergiquement qu'il n'a jamais parlé de Louise Garnier en mauvaise part. D'ailleurs, les témoins qui font mention de propos de ce genre disent seulement que Richelet le « donnoit à entendre ».

3. Voici quelques détails de procédure relevés par nous dans les regis-

Digitized by Google

assignés. Le juge reçut leurs dépositions depuis le 24 avril jusqu'au 16 juin [1].

Enfin, dans les premiers jours de juillet 1657, Pierre Richelet fut condamné en prévôté à une peine que nous ne connaissons pas, mais qui vraisemblablement fut une simple amende. Il se hâta d'interjeter appel au bailliage. Mais, le 19 juillet, le bailliage débouta Richelet de son appel, confirma le jugement rendu en prévôté et mit à son compte les dépens [2].

La fâcheuse issue du procès n'empêcha point Richelet de demeurer encore près de quatre ans à Vitry [3]. Peut-être était-il devenu plus sage et avait-il provisoirement renoncé à la satire. Ce qui est certain, c'est qu'en 1659, à l'entrée de M. de Villaines, gouverneur, il composa, en l'honneur de ce personnage, un poème qui fut recité par les élèves du collège. On en fut si content que le Conseil de ville lui alloua 30 livres, et encore 30 autres livres pour régaler les écoliers [4].

tres. 28 avril, assignation aux régents du collège pour venir déposer. 30 avril, sentence du prévôt portant que les informations seront faites. 19 mai, assignation à Garnier, à sa femme et à son domestique pour comparaître ; 13 juin, Richelet contre Morin ; 30 juin, Garnier contre Richelet. (Registre des causes extraordinaires de la prévôté de Vitry-le-François).

1. Voici la liste de ces dispositions : — le 24 avril, Gaspard Guichard, cordonnier, Jean Bertrand, compagnon cordonnier, René Cousin, cordonnier, Jacob Collivaux ; — le 26 avril, Claude Prignet, Jacques de Jours, sergent, Pierre Cousin, Jean Varnier, notaire royal ; — le 27 avril, Me Gilles Legoux, Jacques Paillessant, sergent, Marguerite Beschefert, Madeleine Faudet, Michel Gellée ; — le 28 avril, Pierre Guyot, prêtre, François Legoux, docteur en médecine, Me Collet, prêtre chanoine ; — le 3 mai, Paul Varnier, apothicaire ; — le 4 mai, Daniel Burgeat, bourgeois, Anne de Marolles, sa femme ; Claude Marcault, principal du collège ; — le 9 mai, Jean Lafouasse, prêtre, régent du collège, Gaspard Guichard, Anne Lefebvre, Marie Jacquier ; — le 12 mai, Pierre Gillet, avocat en Parlement ; — le 19 mai, Alexandre Petitjean, procureur ; François Curel, avocat en Parlement ; — le 23 mai, Pierre Richelet ; — le 24 mai, Jacques Baudesson ; — le 30 mai, Humbert Perchat, tailleur, et Anne Pichart ; — le 1er juin, Pierre Varnier, bourgeois ; — le 8 juin, Isaac Garnier ; — le 14 juin, Isaac Morin ; — le 16 juin, Marie Varnier et Nicolle Césenier, En outre, le 18 juillet, le juge interrogea Me François Bocquet, prêtre, vicaire à Vitry.

2. Ce dernier jugement est mentionné au registre du bailliage.

3. Archives municipales, CC. 83 et 84, où l'on voit que les quartiers de ses gages de régent du collège lui sont payés régulièrement jusqu'au mois d'avril 1661 ; le comptable constate que vers ce moment il a quitté Vitry, et que, par acte du 3 juillet de la même année, le conseil de ville a ordonné de payer au sieur Regnault, principal, la portion de gages afférente au temps pendant lequel il a régenté la classe dudit Richelet.

4. Même registre de compte CC. 84.

Digitized by Google

Enfin Richelet quitta Vitry pour Paris, et ne tarda pas à se faire connaître. Son *Dictionnaire de Rimes* (1667), sa *Versification françoise* (1671) étaient trop commodes aux mauvais poètes ses confrères pour ne point lui valoir une sorte de célébrité. En 1680, il donna la première édition de son *Dictionnaire François*, qui, selon l'abbé Goujet, est « remplie d'obscénités et de traits satiriques ; » et cette édition eut l'honneur d'être brûlée presque entière par ordre du syndic de la librairie. C'était la gloire.

Quant à Louise Garnier, elle épousa, en 1661, Jean-Adolphe Frey, fils de Jean-Ulric Frey, conseiller de la ville de Basle, et de damoiselle Rosine Fasche. Nous avons vu aux archives de Vitry son contrat de mariage, en date du 8 septembre.

Et Louis Garnier, cause innocente de tout ce tumulte, après avoir étudié à Paris, se voua à l'enseignement évangélique et devint pasteur de l'église réformée d'Ay ; il y exerçait son ministère en 1682 [1].

Tout est bien qui finit bien !

G. Hérelle.

1. Archives municipales de Vitry, ordonnance du 20 novembre 1662, rendue par M. de Miromesnil, président au grand conseil du roi et commissaire départi pour l'exécution des ordres de sa Majesté dans la province de Champagne, au sujet d'un procès entre les héritiers de Marie Varnier et l'adjudicataire des octrois de Vitry.

Digitized by Google

DAMPIERRE DE L'AUBE ET SES SEIGNEURS

QUATRIÈME PARTIE

MAISON DE LANNOY*

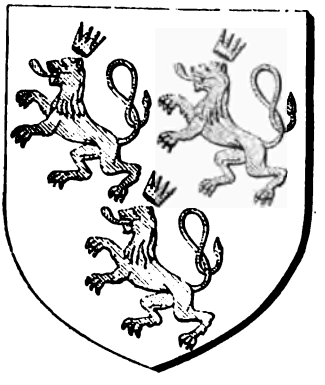

Armes de Lannoy : D'argent à 3 lions de sinople, armés et couronnés d'or, et lampassés de gueules, deux et un.
Armes de Lannoy-Dampierre : Les armes de Lannoy, avec la bordure engrelée, pour brisure.

I

Généalogie

La maison de Lannoy brillait aux premiers rangs de la noblesse de Flandre.

Nous allons en tracer à grands traits la généalogie :

I. *Jean I*, chevalier, épousa en 1314 *Mahaud*, dame de Lannoy et de Lys, héritière de la maison de Lannoy. On ignore s'il était de la maison d'Allery en Picardie, ou de celle de Franchimont au pays de Liège [1].

* Voir page 240, tome XXI, de la *Revue de Champagne et de Brie*.

1. Lannoy, chef-lieu de canton (Nord). — Lys, c. de Lannoy. — Allery, c. de Hallencourt (Somme).

Digitized by Google

II. *Hugues I*, son fils, marié à Marguerite de Maingoval[1], meurt en 1349. Il laisse deux enfants : Hugues II et Guilbert.

BRANCHE AÎNÉE

III. Hugues II, seigneur de Lannoy, de Lys et de Maingoval, forme la branche aînée. Il épouse Marie de Barlémont, dont il a :

IV. Jean II, marié à Jeanne de Croy, qui lui donne deux fils, Jean III et Antoine.

V. Jean III meurt en 1497, sans enfants mâles, laissant de Jeanne de Ligne-Barbançon, sa seconde femme : Bonne, dame de Lannoy, que nous verrons épouser son cousin Philippe de Lannoy (de la branche cadette) Elle meurt en 1543. — Antoine épouse Marie de Ville, dont il a : Jean IV ci-après, et Jeanne, femme de Philippe Villain, seigneur de Lille, puis de Philippe de Poitiers, seigneur d'Arcis-sur-Aube[2].

VI. Jean IV, qui continue la lignée, se marie deux fois : 1° à Catherine de Neuville qui lui donne Jean V ; 2° et à Philippote de Lalain dont il a Charles.

VII. Jean V, seigneur de Maingoval, laisse : de Marguerite de Praët, sa première femme, Antoine, mort sans postérité ; et de sa deuxième femme, Philippine de Plaines, veuve de Pierre de Bourbon-Carency : Nicolas, seigneur de Maingoval, qui meurt en 1540 après avoir épousé Anne de Lalain. — Charles, chevalier de la Toison d'or, vice-roi de Naples, prince de Sulmone, vainqueur de François Ier à Pavie, meurt en 1527 laissant notamment, de Hippolyte Castriotti sa seconde femme, Philippe, prince de Sulmone, marié à Isabelle Colonna, dont deux enfants, Charles et Horace, décédés sans postérité.

BRANCHE CADETTE

III bis. *Guilbert I*, seigneur de Santes et de Beaumont, forme la branche cadette de la maison de Lannoy, qui nous intéresse particulièrement. Il épouse Catherine, dame de Molembais, dont il a : 1° Hugues, maître des arbaletriers de France, chevalier de la Toison d'or, mort en 1456 sans postérité ; 2° Guilbert II ci-après ; 3° Baudouin, seigneur de

1. Maingoval, commune de Bersie, c. de Pont-à-Marcq (Nord).

2. Les armes de Philippe de Poitiers et celles de Jeanne de Lannoy sont aux vitraux de l'église d'Arcis-sur-Aube.

Digitized by Google

Molembais, mort en 1474 ; 4° et Jean, seigneur de la Motterie [1].

IV bis. *Guilbert II*, seigneur de Willerval et de Tronchiennes, est chevalier de la Toison d'or, conseiller et chambellan de Philippe-le-Bon, et son ambassadeur en Angleterre. Veuf sans enfants d'Eléonore de Quesnes, il épouse Marie de Ghistelles, fille de Jean de Ghistelles, seigneur d'Utzel, qui lui donne Philippe ci-après, et Jacques décédé sans lignée. Il prend une troisième alliance avec Isabelle de Flandre, dont il a Pierre, seigneur de Fresnoy, mort en 1494. Guilbert laisse aussi une fille, Marguerite, mariée à Pierre de Monchy. Il meurt en 1462 [2].

V bis. *Philippe I* est seigneur de Willerval, de Santes, de Tronchiennes et de Wahagnies [3]. Nous l'avons vu épouser *Marguerite de Châtillon* et devenir seigneur de Dampierre.

Nous allons donner dans les pages suivantes les quelques renseignements que nous avons pu recueillir sur Philippe et Marguerite et sur leurs descendants.

II

Marguerite de Chatillon et Philippe de Lannoy.

Marguerite de Châtillon, comme nous l'avons indiqué dans la troisième partie de cette Notice, avait épousé en 1469 Philippe de Lannoy, « chevalier, seigneur de Willerval, de Santes, de Tronchiennes et de Wahagnies, fils de Guilbert de Lannoy, seigneur de Willerval et de Tronchiennes, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, et de Jeanne de Ghistelles, sa seconde femme. » (*Duchesne.*)

Les années qui suivirent le mariage de Marguerite ne sont guères marquées que par la naissance de ses trois fils et par le décès de Waleran de Châtillon, son père.

Nous savons que Waleran de Châtillon était mort le 13 octobre 1472 et que le premier décembre suivant le roi avait donné à Charles d'Amboise, son favori, Dampierre et Sompuis tout récemment confisqués.

1. Santes, c. de Haubourdin (Nord). — Beaumont, c. de Vimy (Pas-de-Calais). — Molembais : Molenbeek (Belgique) ? — La Motterie.....

2. Willerval, c. de Vimy (Pas-de-Calais). — Tronchiennes, près Gand, et Ghistelles, près Ostende (Belgique). — Fresnoy, c. de Vimy (Pas-de-Calais).

3. Wahagnies, c. de Pont-à-Marcq (Nord).

Digitized by Google

Nous savons aussi que Barbe de Châtillon avait, en 1479, épousé Jean de Soissons, et que la succession de Waleran était restée indivise entre les deux sœurs.

Charles d'Amboise meurt à Tours « le 16 mars 1480, avant Pasques » (*P. Anselme*), et c'est vraisemblablement à cette époque que les enfants de Waleran recouvrent la possession de Dampierre et de Sompuis.

Dès les premiers jours de 1481 (vieux style), « Philippe de « Lannoy et Marguerite de Châtillon, sa femme, fille ainée et « principale héritière de feu Waleran de Châtillon, chevalier, « en son vivant seigneur de Dampierre, de Rollaincourt, de « Beauval, etc..... d'une part, et damoiselle Barbe de Châ- « tillon, fille puisnée et héritière en sa portion dudit seigneur « de Dampierre, d'autre part, » se partagent la succession paternelle. Les actes qui en font foi sont passés : l'un « sous « le scel de la ville de Lille en Flandre, » et l'autre « sous le « scel du bailly d'Amiens. » Ils établissent « que toutes les « villes, terres et seigneuries qui appartenoient audit feu « Waleran, situées tant en Picardie, France, Champagne « comme ailleurs, appartiendront audit Philippe de Lannoy et « à sa femme. La terre de Beauval avec ses appartenances et « dépendances sera pour le tout à damoiselle Barbe. « (*Archives du château de Dampierre. — M. l'abbé Billiard : Observations sur une Notice de M. Socard, relative au tombeau de Pierre de Lannoy ; Troyes*, 1864.)

En effet, quelques mois plus tard, le 24 juillet 1481, Philippe de Lannoy et Marguerite de Châtillon font foi et hommage à François de Bretagne, baron d'Avaugour, comte de Vertus, « à cause des terres et seigneuries de Dampierre et Sompuis, « situées audit comté de Vertus, lesquelles sont échues à « ladite dame par le décès de feu Waleran de Châtillon, en « son vivant seigneur desdits lieux. » (*Ibidem.*)

François II, duc de Bretagne, qui avait succédé à Marguerite d'Orléans, sa mère, vers 1466, au comté de Vertus, avait un fils naturel nommé comme lui François, auquel il avait donné la baronnie d'Avaugour en 1480 « et par lettres patentes « du penultième jour de septembre audit an, les comtés de « Vertus et de Goëlo, sous réserve toutefois de souveraineté, « hommage-lige, rachapt, justice, obéissance et ressort [1]. » (*Sainte-Marthe. — Culoteau de Velye : Histoire de Vertus.*)

1. Avaugour, sur Saint-Péver, c. de Plouagat (Côtes-du-Nord).

Digitized by Google

— C'est à ce nouveau comte de Vertus, à cause de son châtel de Rosnay, que Philippe et Marguerite venaient de rendre hommage.

En 1481, Dampierre eut évidemment à souffrir de la grande famine qui désolait la Champagne à la suite des pluies continuelles et des inondations de l'été précédent. (*Boutiot, III, p.* 153.)

En 1482, Catherine de Chauvigny, veuve de Charles d'Amboise, ayant voulu disputer à Philippe de Lannoy et à Marguerite de Châtillon la possession de la terre de Dampierre en faveur de ses enfants, un arrêt du 20 mars de Jacques de Rostey, licencié ès-lois, lieutenant général de Monseigneur le bailly de Troyes, met à néant cette prétention [1]. (*M. l'abbé Billiard.*)

Cet arrêt nous fait voir que la prévôté de Rosnay, à laquelle ressortissait Dampierre, n'avait pas encore été distraite du bailliage de Troyes pour être rendue à celui de Chaumont.

Le 2 mai 1435, Philippe et Marguerite donnent en avancement d'hoirie à Pierre, leur second fils, les baronnies de Dampierre et de Sompuis. Nous citerons, avec *M. l'abbé Billiard*, les parties essentielles de cet acte important :

« Waleran de Mez dit d'Anstaing, écuyer, conseiller de mon « très redouté seigneur monseigneur le duc de Bourgoingne, « conte de Flandres, et lieutenant de hault et noble monsei- « gneur le gouverneur du souverain bailliage de Lille, Douay, « d'Orchies et des appartenances et dépendances, garde du « scel dudit souverain bailliage, Salut, savoir faisons que : — « Au jour d'huy pardevant nous comparurent en leurs person- « nes haults et nobles seigneur et dame monseigneur *Philippe* « *de Lannoy*, chlr, seigneur de *Dampierre*, etc., et dame *Mar-* « *guerite de Châtillon*, sa compaigne et espouse, dame desd. « lieux. — Par lesquels, considérans que Philippe de Lannoy, « leur fils aisné, à cause de son ainetce, après leur trépas leur

1. Catherine de Chauvigny était fille d'André de Chauvigny et de Catherine (ou Jacqueline) de Beaujeu. — Nous avons vu, en la troisième partie, chap. VII, de cette notice, André de Chauvigny recevoir de *Jeanne Flote dame de Dampierre*, sa parente, la baronnie de Revel et d'autres terres et biens. — Six enfants étaient issus du mariage de Charles d'Amboise et de Catherine de Chauvigny : deux filles, Marie et Catherine, et quatre fils, François qui fut prieur de Saint-Lazare, Louis qui devint cardinal, Gui qui fut capitaine de deux cents gentilshommes de la maison du roi Louis XII, et Charles qui fut successivement grand-maître, maréchal et amiral de France, etc. (*P. Anselme et Moréri.*)

Digitized by Google

« succéderoit en la pluspart de leurs terres, fiefs et seignou-
« ries qu'ils avoient et ont par deçà, et ce par les coûtumes
« des lieux où elles sont scituées, se en leur vivant ils n'en
« auront autrement disposé..... fut dit et déclairié que
« pour..... l'amour naturelle qu'ils avoient à *Pierre de*
« *Lannoy* leur second fils, et autres vraies et justes causes ad
« ce les mouvans en leurs consciences, — Ils et chacun d'eulx,
« et mesme ladicte dame du gré, licence et autorité dudit sei-
« gneur son mary, avoient donné, et de fait par ces présentes
« donnerrent par fourme de partaige et en avancement d'horie
« et de succession audit *Pierre de Lannoy* les chastellenies,
« baronnies et seignouries de *Dampierre* et de *Sompuis*, leurs
« appartenances et appendances qu'ils avoient gisans au pays
« et conté de Champaigne, ensemble tout ce qu'ils avoient
« audit pays et conté, sans riens excepter, et à toutes charges,
« pour doresnavant joyr par ledit *Pierre de Lannoy*, ses hoirs,
« successeurs ou ayans cause, héritablement et à tousjours
« comme de leur propre chose et bon héritage..... Et ont
« renonchié et renonchent à tout ce qui aider et valoir leur
« pourroit pour aler au contre. — A quoy ferme entretenir
« nous les avons condempnés et condempnons par notre sen-
« tence et de leur consentement. — En tesmoing de ce.....
« — Ce fut fait le second jour de mai de l'an mil CCCC qua-
« trevingt et cinq. » (*Archives du château de Dampierre : Original sur parchemin*)

Philippe et Marguerite, en assignant pour héritage les terres de Dampierre et de Sompuis à leur second fils, se réservèrent évidemment la jouissance, sinon de tous les biens donnés, au moins de certains droits, comme semblent l'indiquer quelques documents dont nous parlerons au chapitre suivant.

« De leur alliance issirent (*dit Duchesne*) trois fils entr'autres, à sçavoir :

« Philippe II qui continua la lignée ;

« *Pierre*, seigneur de *Dampierre* et de Beaumont ;

« Et Guilbert, seigneur de Willerval. »

La manière dont s'exprime Duchesne fait entendre clairement que Philippe et Marguerite eurent d'autres enfants. Nous n'avons trouvé sur eux aucun renseignement.

« Philippe de Lannoy, II du nom, seigneur de Santes et baron de Rollaincourt, fut conseiller et chambellan de l'Empereur (Charles-Quint), chevalier de la Toison d'or, gouverneur et capitaine des ville, cité et château de Tournay et de Tour-

Digitized by Google

nésis ; et mourut le 14e jour d'octobre l'an 1535, ayant eu de Bonne de Lannoy, dame héritière de Lannoy et de Sebourcq, son espouse (elle était fille de Jean III de Lannoy, branche aînée), un fils appellé Hugues, et deux filles, à sçavoir : Jeanne, mariée à Henry de Withen, baron de Berzelles, et Marguerite, femme de Jean d'Ognies. » Bonne de Lannoy mourut en 1543. — « Hugues de Lannoy, chevalier, seigneur de Wahagnies et de Tronchiennes, mourut avant son père le 21e jour d'avril, veille de pasques, l'an 1527, laissant de Marie de Bossut, sa femme, une fille appelée Françoise de Lannoy, unique héritière de Lannoy, de Rollaincourt et autres terres lesquelles elle porta en mariage à Maximilien d'Egmont, comte de Buren, » chevalier de la Toison d'or. (*Duchesne.*) — Anne d'Egmont, leur fille, fut la première femme de Guillaume IX de Nassau, prince d'Orange, dont elle eut Philippe-Guillaume de Nassau (mort en 1618 sans postérité d'Eléonore de Bourbon-Condé), et Marie de Nassau, femme du prince de Hohenloe.

Guilbert de Lannoy, seigneur de Willerval, troisième fils de Philippe et de Marguerite, mourut en 1537, laissant de Jeanne de Neuville une fille appelée Bonne, mariée à François d'Ognies, seigneur de Beauraing.

III

Pierre I

Pierre I de Lannoy fut baron de Dampierre et de Sompuis, seigneur de Beaumont, de Vaucogne, de Lignon, de Blignicourt, de Chaudrey, de Montberot-ès-Piney et d'autres lieux [1].

Devenu baron de Dampierre et de Sompuis en vertu de la donation faite par ses père et mère, il épouse Marguerite de Saint-Seigne (ou de Saint-Seine) [2].

Nous pensons que Marguerite était fille de Claude de Saint-Seigne et de N..., de Cusance.

La famille de Saint-Seigne (ou de Saint-Seine) au duché de Bourgogne était ancienne et distinguée. Simon de Saint Seigne, écuyer, fils de Hugues, vivait en 1230. Alix, sa sœur, avait épousé en premières noces Hugues de Vergy, seigneur de Beaumont, et en secondes noces Miles, seigneur de Froloys et de Milly. — Raoul, chevalier, fils de Simon, avait laissé

1. Blignicourt, c. de Brienne (Aube). — Montbrot, ferme sur Piney (Aube).

2. Saint-Seine-sur-Vingeanne, c. de Fontaine-Française (Côte-d'Or).

Digitized by Google

Renaud, chevalier (1294-1312), marié à Marie de Saulx-Courtivron. — Jean I, fils de Renaud, chevalier, avait eu de Marguerite de Saint-Florentin, Jean II, aussi chevalier et capitaine d'Auxonne (1355), qui épousa Jeanne de Baissey. — Guichard, leur fils aîné, chevalier, seigneur de Rosières, maître d'hôtel du duc de Bourgogne et bailly de Chalon (1357-1409) avait épousé Marguerite de Lugney. — L'aîné de leurs enfants, Etienne, chevalier, seigneur de Beurrey-Baugey (1405-1429), avait eu de Simonne de Rupt plusieurs enfants, entr'autres Jean III, écuyer, coseigneur de Saint-Seigne, capitaine d'Arc, marié à Catherine de Saulx. — Jean III était mort avant 1474 laissant trois fils : Charles, Pierre et Claude. Ce dernier s'était allié, comme nous l'avons dit, N... de Cusance.

L'arbre généalogique de la famille de Saint-Seigne, il est vrai, ne donne à Claude que deux fils : Guichard et Philippe, écuyers, coseigneurs de Rosières ; mais nous verrons plus loin que Marguerite était sœur de Philippe de Saint-Seigne, seigneur de Senoncourt et de Rosières [1].

Les armes de Saint-Seigne étaient de gueules à trois jumelles d'or. (*Courtépée : Description du Duché de Bourgogne, II, p.* 244. — *Palliot : La vraye et parfaicte science des Armoiries, p.* 401, § *IV.*)

En l'année 1493, Philippe de Lannoy et Marguerite de Châtillon (soit qu'ils eussent conservé, au moins en partie, la jouissance de Dampierre et de ses appartenances et appendances, soit qu'ils voulussent affranchir de toutes dettes et charges les biens donnés à leur fils), « plaidoient au parlement contre Jean d'Amboise, évêque et duc de Langres, pair de France, comme tuteur et curateur des enfants mineurs de défunt Charles d'Amboise (son frère), seigneur de Chaumont, et de Catherine de Chauvigny, à raison de plusieurs grosses rentes acheptées par eux sur les terres et seigneuries de Dampierre et de Sompuis. — Lesquelles rentes iceux Philippe et Marguerite vouloient retirer en rendant les deniers, savoir est : — d'une part trois mille escus ou royaux d'or du poids de 64 au marc, ayant cours l'an 1435 ; auquel temps le traité de mariage de Jean de Courtenay, seigneur de Saint-Brisson, avec Isabeau de Châtillon leur tante, fut fait et passé ; — d'autre part cinq cents escus d'or, faisant la moitié de mille escus promis par Jacques de Châtillon, grand-pannetier de France, à Philippe

1. Senoncourt, c. d'Amance, et Rosières, c. de Vitrey (Haute-Saône).

Digitized by Google

de Fosseux, dit le Borgne, en espousant Marguerite de Châtillon sa sœur ; — et encore 94 livres 8 sols 10 deniers, avec deux parties d'un denier tournois de rente annuelle et perpétuelle faisant part de la somme de 200 livres tournois aussy de rente. — A quoy ils furent reçeus par arrest du vingt-uniesme jour de juillet l'an 1494. » (*Duchesne.*)

A cette époque la prévôté de Rosnay avait été rendue au bailliage de Chaumont. — Et nous voyons que « Pierre de Crespy, escuyer, lieutenant du bailly de Rosnay, et Colas Gombault, procureur du Seigneur de Dampierre, » faisaient partie des assemblées qui « à Chaumont, on vacqué et besongnié pendant les 17e, 18e, 19e, 20e, 21e, 22e et 23e jours du mois d'avril 1494, après pasques, pour la rédaction de la coutume de Chaumont, sous la présidence de « Pierre de Gié, licentié en loix, conseiller du roy nostre sire, et lieutenant général de noble seigneur messire Jehan de Baudricourt, chevalier de l'ordre du roy nostre sire, son lieutenant général et son gouverneur en Bourgogne, seigneur dudit Baudricourt, de la Fauche et de Bloize, bailly dudit Chaumont, en l'absence de mondit seigneur le bailly. » (*J. de Laistre* : *Coutume de Chaumont*, *Paris*, 1733.)

1495-1496. « La taille des homes et femmes de corps de l'évesché de Troyes faicte et imposée..... ès-terres et seigneuries dudit lieu..... pour l'an commençant le mardi d'emprès la Penthecouste 1495, et finissant audit jour 1496 » constate que « les hommes et femmes de la mairie de Premierfait [1], sont au nombre de 81, habitant [diverses paroisses et entr'autres] Dampierre. » (*Archives de l'Aube*, *G* 493. — *D'Arbois de Jubainville : Inventaire des Archives.*)

Le 22 décembre 1498, Philippe de Lannoy et Marguerite de Châtillon, et Jeanne de Saveuse, veuve de Waleran de Châtillon, plaidaient devant le parlement contre le seigneur de Saint-Amand. — « Inter dilectum nostrum *Philippum de Lannoy*, militem, et *Margaretam de Chastillon*, ejus uxorem, et *Johannam de Saveuse*, usufructuariam terræ et dominii de Rollencourt vulgariter nuncupatæ, actores et conquerentes in casu novitatis et saisinæ, ex una parte ; et Albertum de Sancto Amando, dominum dicti loci, defensorem et opponentem in dicto casu, ex altera ; ratione certæ peciæ terræ in justitia dicti dominii de Rollencourt sitæ..... XXII decembris an. MCCCCXCVIII. » (*Duchesne ; preuves XIII et XIV*, 48)

1. Premierfait, c. de Méry-sur-Seine (Aube).

Digitized by Google

Marguerite de Châtillon était morte en 1500 ; en effet, « du compte de Saint-Pol, fini l'an 1500, folio 110, appert Philippes [II] de Lannoy, seigneur de Santes, fils de Marguerite de Chastillon avoir relevé le fief de Rollencourt par le trespas d'elle. » (*Ibidem*, 50.)

Quant à Philippe de Lannoy, il dut mourir vers la fin de 1502 ou au commencement de 1503, ayant encore la jouissance de tout ou partie de Dampierre et de ses appendances ; car c'est le 8 octobre 1503 seulement que Pierre de Lannoy, seigneur de Dampierre, donne aveu et dénombrement à monsieur le comte de Vertus, seigneur de Rosnay [1]. — L'original de cet acte, placard en parchemin sur trois feuilles, commençait par ces mots : « *De très haut, puissant,* » et finissait par ceux-ci : « *huictième jour du mois d'octobre l'an mil cinq cent trois.* » Il fut fourni avec d'autres pièces par M. le comte Marie-Henri Picot de Dampierre à M. Vergnes, le 15 novembre 1790, pour la liquidation des dîmes inféodées. (*Notes de M. Jean-Baptiste Savetiez, décédé notaire honoraire à Dampierre.*)

Pierre I de Lannoy et Marguerite de Saint-Seigne étaient morts au commencement de l'année 1505.

Ils furent tous deux inhumés en l'église de Dampierre, ainsi qu'en témoigne une inscription gravée en creux sur la face antérieure du tombeau de Pierre II, leur fils.

Cette inscription est conçue en ces termes :

Cy gisent en notre seigneur Pierre de Lannoy et damoysele Marguerite de Saint-Saygne père et mère du défunt p^r q^i fut fait cette sep^lture. »

Au-dessous de cette épitaphe, que coupe verticalement en deux parties égales un médaillon renfermant les armes de Lannoy-Dampierre, figurent deux petits écussons dont l'un est celui de Lannoy et l'autre presque entièrement effacé est évidemment celui de Saint-Seigne [2].

Pierre I et Marguerite laissaient quatre enfants mineurs : Pierre II, Jean, Marguerite et Jeanne.

1. François I de Bretagne-Avaugour, ou François II, son fils.

2. La description que nous avons donnée, dans la première partie de cette notice, du tombeau de Pierre II de Lannoy, ne mentionne pas ces deux petits écussons ; nous réparons ici cet oubli.

Digitized by Google

IV

Minorité des Enfants.

Pierre II.

« Le 14 octobre 1505, Jean Oudin, Jean Coquerel (*sic*) et Symon Pesme, ès-noms de tuteurs et curateurs de Pierre, Jean, Marguerite et Jeanne, enfans mineurs de Pierre de Lannoy et de Marguerite de Saint-Seigne, » donnent « pardevant notaires aveu et denombrement » de la baronnie de Dampierre « à M. le comte de Vertus, » à cause de son château de Rosnay. (*Copie sur parchemin contenant onze rôles, signée : de Kaulet et de Jou..... — Dossier Vergnes. — Notes de M. Jean Baptiste Savetiez.*)

Le 10 août 1509, le seigneur de Saint-Léger-sous-Margerie fait aveu et dénombrement aux enfants mineurs de Pierre de Lannoy pour la portion de son fief (les deux tiers) qui relève de Dampierre. (*Cet acte est mentionné dans un « Précis » relatif à un combat de fief, présenté en* 1787, *pour M. le comte de Dampierre, appelant et demandeur contre M. Berbier du Metz, seigneur de Rosnay, intimé, et M. Vauthier, seigneur de Saint-Léger, défendeur.*)

Le 18 septembre suivant, « Jean Coquel (*sic*), lieutenant du bailli de Dampierre, maistre Guillaume Cuchon, procureur, et Simon Pesme, prévost dudit Dampierre, » appelés et présents à Chaumont-en-Bassigny, assistent en l'auditoire du bailliage à la publication de la coutume. Cette publication est faite par Me Thibaut Baillet, président, François de Morviller, conseiller en la cour de parlement, et Roger Barme, avocat en icelle. » (*J. Delaistre : Coutume de Chaumont.*)

« Le 8 novembre 1509, devant Gossement et Sompsois, notaires en la prévosté de Beaufort, Jean Dorez, prêtre, curé de Chavanges, fait foi et hommage pour le sixième des dixmes de Chavanges, appelé le fief Malay, aux enfans mineurs de messire Pierre de Lannoy et demoiselle Marguerite de Saint-Seigne, sa femme, et leur vivant seigneur et dame de Dampierre. » (*Original placard en parchemin signé desdits notaires. — Dossier Vergnes et notes J.-B. Savetiez.*)

Le 26 juillet 1511, en présence de notaires, à Châlons, notoriété constatant que : « maistre Louis Robin, en son vivant « prebstre, chanoine de l'église Saint-Estienne de Chaalons « et prieur du prioré de Dampierre-lez-Rameru, ou diocèse de

Digitized by Google

« Troyes, environ ung mois ou trois sepmaines puelt avoir, en « certain jour de sabmedi, alla de vie à trespas audit Chaalons « et le lendemain suyvant fut icellui Robin inhumé et enterré « en l'église dudit St-Estienne...» (*Arch. de l'Aube*, *G*, 4056. — *Francisque André* : *Inventaire sommaire desdits archives.*)

Pierre II de Lannoy, devenu majeur, est baron de Dampierre et de Sompuis, et seigneur de Vaucogne, de Lignon, de Blignicourt et autres lieux.

Il épouse, vers 1516, Barbe de Sainte-Maure, baronne de Grignon et de l'Orme en partie[1], fille d'Adrien de Sainte-Maure, comte de Nesle, et de Charlotte de Chalon, comtesse de Joigny.

La noblesse et l'ancienneté de la maison de Sainte-Maure sont bien connues. — Guillaume de Précigny, seigneur de Sainte-Maure[2], qui vivait au treizième siècle, avait laissé plusieurs fils, entr'autres Jobert, dont nous indiquons succinctement la descendance : — Guillaume ; — Pierre I, mort en 1328; — Pierre II, marié à Marguerite d'Amboise, dame de Nesle par sa mère Marie de Flandre ; — Jean I, marié à Jeanne des Roches ; — Jean II, marié à Jacquette de Puiseulx ; — Charles, marié le 26 septembre 1457 à Madeleine de Luxembourg, fille de Thibaut, seigneur de Fiennes ; — dont Adrien susnommmé.

Les armes de Sainte-Maure sont d'argent à la fasce de gueules.

Par sa mère Barbe de Sainte-Maure descendait de Hugues IV, duc de Bourgogne, et de Béatrix de Champagne, fille de Thibaud IV, roi de Navarre, et de *Marguerite de Bourbon-Dampierre*.

Barbe était veuve d'Antoine de Dinteville, seigneur de Dinteville, de Spoy et de Fougerolles, baron de Meurville[3], « mort à Milan de blessures qu'il avait reçues à Marignan (13 septembre 1515), après avor fait son testament. » (*P. Anselme.*) — Elle en avait plusieurs enfants en bas âge : Jean, Antoine, Joachim, Françoise et Isabelle[4].

1. Grignon, c. de Montbard (Côte-d'Or). — L'Orme, commune de Puligny, c. de Nolay (Côte-d'Or) ?

2. Sainte-Maure (Indre-et-Loire).

3. Dinteville, c. de Château-Villain (Haute-Marne). — Spoy et Meurville, c. de Vendeuvre (Aube). — Fougerolles, c. de Saint-Loup (Haute-Saône).

4. Antoine de Dinteville était fils d'Erard III de Dinteville, seigneur de Spoy et de Fougerolles, et de Guyonne de Vergy.

Digitized by Google

Jean de Lannoy, le second fils de Pierre I et de Marguerite de Saint-Seigne, était mort enfant.

Marguerite de Lannoy était mariée à Claude de Fouchier, seigneur de Savoyeux, Senoncourt et Rosières[1] au comté de Bourgogne.

Quant à Jeanne de Lannoy, elle avait épousé François de Haraucourt, seigneur de Frasnoy[2], de la branche de cette famille lorraine établie au comté de Bourgogne.

Année 1517. — Le registre des collations et autres actes faits par l'évêque de Troyes, Jacques Raguier, « anni mille-« simi quingentesimi decimi septimi incipiens die pasche, » contient les actes suivants :

I. « Anno predicto die vero vicesima secunda augusti, pre-« libatus dominus Trecen[sis] ep[iscop]us contulit mag[ist]ro « *Nicolao de la Rotiere* clerico Trecen[sis] dio[cesi]s eccl[es]iam « parrochialem de *Dampetra* dicte dioc[esi]s ad p[rese]ntatio-« nem prioris prioratus dicti loci. Coll[ati]onem vero et insti-« tutionem antedicti reverendi spectan[tem et pertinen[tem] « vacantem per obitum defuncti mag[ist]ri *Nicolai Mulat* dum « viveret et hora sui obitus ejusdem eccl[es]ie curatus. Et hoc « virtute p[rese]ntationis mag[ist]ri *Petri Yvonnet* p[res]b[yte]ri « prioris commendatarii dicti prioratus de persona dicti *de la* « *Rotiere* eidem reverendo litterarum facte. Actum Trecis. » — II. « Anno predicto die vero secunda mensis septembris « predictus dominus Trecen[sis] episcopus concessit magistro « *Jacobo Mulat* clerico Trecen[sis] diocesis curam, regimen et « administrationem animarum parrochianorum eccl[es]ie par-« ro[chia]lis de *Dampetra* dicte dioc[esi]s de qua fuit idem « *Mulat* provisus per sedem ap[osto]licam. Actum Trecis. » (*Bibliothèque de Troyes : Manuscrit* 362, *p.* 49, *r° et v°*.)

Des enfants d'Antoine et de Barbe : 1° Jean, l'aîné, qui avait pris le nom et les armes de la famille, fut tué au siège de Metz en 1554 ; — 2° Antoine épousa Gabrielle de Stainville ; — 3° Joachim fut abbé de Montieramey ; — 4° Françoise épousa le 13 avril 1529 Claude de Haraucourt ; — 5° Isabelle épousa le 7 novembre 1533 Jean de la Rivière. — *Jolibois* dit que Jean épousa en 1534 Gabrielle de Stainville. Fait-il erreur, ou bien Gabrielle était-elle veuve d'Antoine ? (*Voir P. Anselme et Jolibois*).

1. Savoyeux, c. de Dampierre-sur-Saolon (Haute-Saône).

Claude de Fouchier et Marguerite de Lannoy eurent deux enfants : Claude II et Adrienne. — Le 6 février 1543, Claude II constitua en dot à sœur, qui épousait Bertholomy de Clugny, la moitié de la seigneurie de Rosières, indivise avec Arnoul de Saint-Seigne. (*Pierre Paillet : Mémoires généalogiques, p.* 1142.)

2. Franoy, c. de Dampierre-sur-Saolon (Haute-Saône).

Digitized by Google

Pierre II de Lannoy, baron de Dampierre, institué légataire universel de Philippe de Saint-Seigne son oncle, voit son héritage disputé par François de Haraucourt et Jeanne; mais une transaction du 13 juillet 1518 met fin au litige. — « Nous « Jehan de Chauvirey, seigneur dudit Chauvirey, et Jehan de « Haraucourt, escuyer, seigneur de Vauconcourt en partie, « nous faisans et pourtans fors en cette partie pour et en nom « de *François de Haraucourt*, escuyer, seigneur de Frasnoy, « d'une part..... Et *Pierre de Lannoy*, aussi escuyer, sei- « gneur de *Dampierre* et de *Sompuis*, en mon propre nom, « d'autre part..... Avons faiz les accords qui s'ensuyvent : « assavoir que comme *François de Haraucourt*, à cause de « demoiselle *Jehanne de Lannoy*, sa femme, sœur de moi, « ledit *Pierre de Lannoy*..... disoit luy appartenir à cause « et comme héritière *ab intestat* de feu noble seigneur *Philippe* « *de Saint-Seigne*, en son vivant seigneur de Senoncourt et « Rosières, la tierce partie de ladite succession, et je ledit « *Pierre de Lannoy* disant au contraire que ladite demoiselle « *Jehanne*, ma sœur, ne pouvoit prétendre droit en ladite suc- « cession au moyen que par ledit testament dudit *Philippe de* « *Saint-Seigne*, mon oncle, je fusse et sois eslu son héritier « seul..... (suit la transaction)..... En tesmoing des- « quelles choses nous et chacun de nous avons priez, requis, « obtenu et fait mettre ès-dites présentes lettres le scel dudit « conté de Bourgogne, duquel on use en la cour de Gray, « ensemble et avec le scel de ladite cour le scel de mons^r l'offi- « cial de Langres..... Qui furent faites et passées audit « Savoyeux le treizième jour de juillet l'an mil cinq cent dix- « huit. » (*Archives du château de Dampierre. — M. l'abbé Billiard.*)

1519. — D'après une déclaration des marguilliers, l'église de Saint-Pierre de Dampierre possédait à cette époque environ sept journaux de terre qui ne pouvaient être aliénés sans le congé du baron. (*Notes de M. l'abbé Billiard.*)

Le premier février 1519, Jeanne de Lannoy étant à Chauvirey, comté de Bourgogne, donne procuration en présence de Perrenet Droz, escuyer, seigneur de Provenchères, de Jehan de Chauvirey et de Jehan de la Ferté. Jehanne y est dite sœur de Pierre et de Marguerite de Lannoy, « tous trois enfans feu « de bonne mémoire Pierre de Lannoy, du corps feu demoi- « selle Marguerite de Saint-Seigne, en loyal mariage procrées, « et à leur vivant seigneur et dame de Dampierre, Sompuis, « Blignicourt, Chauderey et Monberot-ès-Piney. » (*M. l'abbé*

Digitized by Google

Billiard.) — Cet acte ne parle que de trois enfants ; Jean était donc mort antérieurement.

Vers cette époque, ou dans le cours des années suivantes, le seigneur de Dampierre dut distraire, vendre et transporter quelques terres, fiefs et possessions de ses domaines. (On est du moins induit à le penser en lisant la procuration qui sera relatée au chapitre suivant.)

« Le sixième jour du mois de novembre l'an 1522, fut passé certain accord de transaction entre Pierre de Lannoy, escuyer, baron et chastelain de Dampierre et Sompuis, seigneur de Lignon, d'une part, et les habitans dudit Lignon, d'autre part. » (*Archives de Lignon : Extrait du titre des usages de cette commune en date du* 8 *septembre* 1534. — *Hérelle : Notice sur la famille de Lalain ; Vitry-le-François*, 1879.)[1]

Pierre II mourut le 8 février 1522 (vieux style) sans laisser d'enfants, et fut inhumé dans l'église de Dampierre. Son tombeau, dont la première partie de cette notice contient la description, porte gravée sur la moulure supérieure cette inscription en caractères gothiques :

« *Cy gist hault et puissant seigneur Pierre de Lannoy en son vivant baron de Dampierre et Sompuis et seigneur de Lygnon Blegnicourt : qui trépassa le huitiesme jo^r de febvrier. mil. V^c. XXII Priez Dieu pour son ame et pour ces amis trespassés.* »

Pierre de Lannoy avait légué la terre de Sompuis à Antoine de Dinteville, son beau-fils, qu'il affectionnait.

Sa succession fut recueillie par ses sœurs qui en firent le partage.

La baronnie de Dampierre, avec les terres de Brebant, de Vaucogne, la seigneurie de Lignon et autres biens, échut à Jeanne, femme de François de Haraucourt.

Barbe de Sainte-Maure survécut à son mari. En 1545 elle faisait donation à Jean de Dinteville, son fils ainé, « de ce qu'elle pouvoit prétendre dans les successions de ses père et mère. (*P. Anselme.*)

1. *Le manuscrit de M. de Vaveray*, à l'article *Lignon*, porte : « En 1522, Pierre de Lannoy, écuyer, seigneur baron de Dampierre et Sompuis, et vicomte de Lignon. »

Digitized by Google

V

Jeanne de Lannoy
et
François de Haraucourt.

François de Haraucourt, seigneur de Frasnoy et autres lieux, mari de Jeanne de Lannoy, était fils de Pierre de Haraucourt et de Claude de Ray.

Il appartenait à la branche, établie au comté de Bourgogne, de la famille de Haraucourt qui était une des quatre de l'ancienne chevalerie de Lorraine.

Les armes de Haraucourt étaient d'or à la croix de gueules; au franc quartier d'argent chargé d'un lion de sable, armé, lampassé de gueules et couronné d'or.

François et Jeanne avaient un fils, nommé Humbert, qui épousa Oudette de Senailly et fut seigneur de Frasnoy, Saulx et Vauconcourt [1].

Nous avons vu Jeanne recueillir en 1522, comme héritière pour partie de son frère, la baronnie de Dampierre et autres seigneuries.

A ce titre elle dut faire acte de foi et hommage et produire aveu et dénombrement à François III de Bretagne-Avaugour qui avait succédé en 1517 à François II son frère, au comté de Vertus [2].

Le 31 décembre 1525, devant Turc et Roussel, notaires au tabellionnage de Vitry, *François de Haraucourt, baron de Dampierre*, et *Jehanne de Lannoy*, sa femme, vendent à Guillaume de Sommièvre [3] la terre de Lignon; — « à laquelle terre, seigneurye et vicomté de Lignon sont attribués plusieurs beaux droits, et notamment celuy de franc alleu noble, de la justice haulte, moyenne et basse, greffe, tabellionnage, moulin bannal, gareine, estangs, corvée et plusieurs aultres droits et debvoirs seigneuriaux. » (*Extrait de l'Affirmation d'érec-*

1. Saulx, chef-lieu de canton ; — et Vauconcourt, c. de Fresne-Saint-Mammès (Haute-Saône).

2. Ou peut-être à Madeleine d'Astarac (ou d'Esterac), comtesse d'Autremont, veuve de François II, qui semble avoir joui de Rosnay après la mort de son mari : car en janvier 1547 elle reçoit à foi et hommage Jean de Crepy, seigneur de Balignicourt et de Verdemez. (*Abbé Georges : Notice sur Rosnay. — Annuaire de l'Aube*, 1883). — Balignicourt, c. de Chavanges (Aube), et Verdemez, ferme sur Braux, même canton.

3. Guillaume de Sommièvre était marié à Catherine d'Aillancourt.

Digitized by Google

tion en vicomté de la terre et seigneurie de Lignon en 1685.— *Hérelle : Notice de Lalain.— Archives municipales de Vitry-le-François, II,* 45.)

Les vendeurs avaient réservé tous droits féodaux sur le Fief des Jardins et sur le Fief des Demoiselles, assis à Lignon, et compris dans la vente.

Le 24 septembre 1526, la dame de Dampierre donne procuration à son mari pour vendre Dampierre et ses dépendances. — Nous empruntons encore à *M. l'abbé Billiard* l'extrait de cette pièce importante :

« Par lettres de procuration faictes et passées sous le scel « de la cour de Besançon et du tabellionnage de Port-sur- « Saône[1] le 24 septembre de l'an présent 1526, au lieu de « Frasnoy, en la fort-maison d'illec, diocèse de Besançon et « comté de Bourgogne..... Noble damoiselle *Jehanne de* « *Lannoy, dame de Dampierre*, femme de *François de Harau-* « *court*, écuyer,..... feit, nomma, constitua et establit ses « procureurs généraux et certains messaigers espéciaux, ledit « *François de Haraucourt*, noble chevalier Claude de Fou- « chiers, seigneur de Savoyeux (son beau-frère),..... pour « la représenter en tous actes..... — Et par espécial, ladite « *Jeanne* donna audit *de Haraucourt*, son mari, plein pouvoir « de vendre à noble seigneur messire *Loys Picot*, chevalier, « seigneur de Pommeuse[2] et premier président à la cour des « aides à Paris, *la Baronnie, Terre et Seigneurie de Dampierre* « *et Châtellenie d'icelle Seigneurie*, et aussi les terres et sei- « gneuries de Brebant, Vaucogne, Dompmartin, l'Estang « Badin[3], patronnaiges, maisons, mottes, mettairies, molins, « terres, prés, bois, rivières, tabellionnaiges, droit de scel, mai- « ries, greffes, prévostés, exploits de justice, fours, rentes, « revenus, fiefs, arrière-fiefs et tous autres droits, héritages et « possessions immeubles, tant nobles que roturiers,..... « tant en deniers, vins, grains, chairs, cires,..... échus à « icelle demoiselle Jehanne à cause et par le trépas et comme « héritière de deffunt noble seigneur *Pierre de Lannoy*, son « frère,..... et aussi de céder et transporter au profit dudit « maître Loys Picot les terres, fiefs, héritages et possessions « distraits, vendus et transportés par ledit deffunt *Pierre de*

1. Port-sur-Saône (Haute-Saône).

2. Pommeuse, c. de Coulommiers (Seine-et-Marne).

3. Dommartin-le-Coq, c. de Ramerupt (Aube). — L'étang Badin, sur L'Huitre, même canton.

Digitized by Google

« *Lannoy*, lesdits *de Haraucourt* et dame *Jehanne*, et aussi « par *Marguerite de Lannoy*, sœur de ladite Jehanne, et aussi « par *Humbert de Haraucourt*, écuyer, son fils, sur et à l'en- « contre des acheteurs et autres personnes qui occupent à « présent lesdits héritages en leur remboursant le sort prin- « cipal..... » (*Archives du château de Dampierre.*)

« De son côté, messire Loys Picot, chevalier, seigneur de Pommeuse, Pont-Carré, Lorsignol, Bettencourt[1]..... conseiller du roi et premier président de la justice des aides à Paris, donnait ses lettres de procuration passées à Paris « sous le scel de la prévosté » le 26 septembre 1526, à nobles personnes Jacques de Chatonrupt, seigneur de Rhéges et de Saint-Parres, et à maistre Denis Picot (fils du mandant), aumônier du roi François premier, chanoine de Saint-Etienne de Troyes et seigneur de Pars[2]. » (*M. l'abbé Billiard.*)

L'acte de vente fut passé le 20 octobre suivant à Nogent-sur-Aube[3] « ès termes de la prévosté de Troyes, scellé ensuite « des scel et contre-scel de ladite prévosté. » Le prix convenu était de « 10,400 livres tournois en argent et une haquenée « pour mademoiselle, sous valeur de 40 escus soleil. » L'acquéreur paya 4,000 livres comptant. (*Ibid.*)

La ratification de Jeanne de Lannoy ne se fit pas attendre. Elle était donnée dès le premier novembre ; et le cinq du même mois, Jacques de Chatonrup et Denis Picot, accompagnés de Loys Picot, lui aussi fils de messire Loys Picot, vinrent à Dampierre prendre possession réelle de la Baronnie au nom du nouveau Baron. (*Ibid.*)

La terre de Dampierre était restée près de cinq cents ans en la possession des descendants de Hilderent et de Witer.

(*A suivre.*)

CH. SAVETIEZ,
Notaire honoraire.

1. Pont-Carré, c. de Tournan (Seine-et-Marne). — Lorsignol et Bettencourt ?
2. Pars, c. de Chavanges (Aube).
3. Nogent-sur-Aube, c. de Ramerupt (Aube).

Digitized by Google

VOYAGE A TUNIS ET A ALGER

EN 1666 ET 1667

Par le R. P. BAZIRE, de l'Ordre des Mathurins de Châlons

Dans une brochure aujourd'hui rarissime imprimée à Châlons en 1668, chez Jean Bonchard, sous le titre : *Tableau de piété envers les captifs*, se trouve la relation de deux voyages effectués en Barbarie pour le rachat des captifs par les R. P. Pierre Michelin, ministre de Syvelle, Victor Lebeau ministre de Meaux et Guillaume Basire ministre de Châlons, religieux Trinitaires dits Mathurins.

Bien que l'épître au lecteur soit signée par ces trois religieux, l'impression de la brochure faite à Châlons, donne lieu de croire que le livre tout entier est l'œuvre du R. P. Bazire qui résidait en cette ville.

Ce religieux mourut en 1692 et fut inhumé dans l'église du couvent des Mathurins de Châlons ; sa pierre tombale qui se trouve aujourd'hui dans l'église Saint-Loup, présente une longue inscription dont notre brochure nous permettra de discuter l'exactitude.

Cette relation est en outre intéressante à divers titres. Elle nous renseigne d'une façon positive et détaillée sur la manière dont il était procédé à cette grande œuvre de charité : la rédemption des captifs, sur le prix que l'on exigeait pour leur rachat, sur la nature des relations qu'entretenait alors la France avec les pays barbaresques, et enfin sur le degré de capacité et d'expérience nautique de la marine marchande et les moyens de navigation en usage dans la Méditerranée à cette époque.

Personnellement, cette lecture nous a offert un attrait particulier pour cette raison qu'ayant effectué plusieurs fois les mêmes trajets, dans des conditions de sécurité meilleures il est vrai, nous avons pu contrôler en tout point le dire du narrateur et le suivre pour ainsi dire pas à pas. En résumé nous avons pensé que la reproduction de cette relation offrait assez d'intérêt pour être mise sous les yeux de nos lecteurs.

Digitized by Google

Nous prenons le récit au moment où les trois religieux susnommés, après s'être réunis à Paris en la maison générale de l'Ordre, se mettent en route pour Tunis le 3 mars 1666.

. . . . . .

Au sortir de nostre église pour nous mettre en chemin, le ciel, qui nous venoit d'enflammer le cœur, voulant peut-estre nous éprouver d'abord, versa sur nous un déluge d'eau qui continua longtemps. Néantmoins, sans aucun refroidissement n'y diminution de nostre chaleur céleste et interne, nous arrivasmes au port Saint-Paul sur les neuf heures du matin, où nous primes le bateau, ou coche par eau, appellé le Colbert, pour aller à Lyon, et y arriver, suivant qu'on nous faisoit espérer, l'onzième jour de nostre départ.

Nous arrivasmes à bon port à Auxerre le 7e jour d'avril où mimes pied à terre. Le lendemain nous montâmes au Coche pour Châlons où nous arrivasmes le 11. Le 12 nous nous embarquasmes sur le bateau ordinaire qui va à Lyon et allasmes coucher à Mâcon. Le 13 à Lyon en nostre couvent ou le R. P. Ignace Gory ministre et les autres religieux nous firent bon accueil. Là nous rendismes les devoirs à qui nous estions obligez.

La ville de Lyon est une des plus florissantes de France; ses églises sont très belles. La métropolitaine observe toujours ses anciennes coutumes; son grand autel est sans tableaux, on n'y chante jamais musique et il n'y a point d'orgues. Les vénérables chanoines s'appellent Comtes, et s'habillent de rouge les jours solennels. Les trois officiants à l'autel portent la mitre en teste.

L'horloge de cette église est merveilleux, car il ne sonne point d'heures, qu'auparavant un coq inanimé ne chante trois fois après avoir battu des ailes : un ange annonce l'Incarnation à la Sainte-Vierge, sur laquelle paroit le Saint-Esprit et le Père Eternel, donnant sa bénédiction par trois fois [1].

Le 16 nous nous embarquasmes sur le Rhône jusques à Avignon. Cette grosse rivière, aussi périlleuse que rapide nous rendit au port et grand pont d'Avignon le 18 ayant fait plus de 60 grandes lieues. Nous logeasmes audit Avignon en nostre maison, ou le R. P. Royer ministre, nous reçut avec tous ses religieux comme si nous eussions esté la personne mesme de

1. Cette horloge, qui est placée à l'intérieur de l'église, existe encore. Elle fut faite en 1508, par Nicolas Lippens de Bâle.

Digitized by Google

nostre Révérendissime père Général, de qui nous n'estions seulement que les trois humbles Vicaires et Commissaires pour la redemption des captifs.

Après y avoir fait nos pasques, nous en sortîmes le 28 à pied pour Marseille. et passâmes par la petite mais jolie ville de Salon, lieu de naissance de ce grand et illustre astrologue, Nostradamus, lequel y a sa sépulture dans l'église des P. Cordeliers, Nous arrivasmes audit Marseille en Provence, port de nostre embarquement distant d'Avignon de 30 lieues, le 1er mai, où nous fûmes receus en nostre couvent par le R. P. de Pallas ministre, et ses religieux, avec toutes les caresses possibles et tous les témoignages de respect deus à la qualité qui nous estoit donnée par nos lettres.

Nous n'eusmes pas plutôt remercié Dieu en l'église, de nostre heureuse arrivée, salué nos confrères et pris un peu de rafraichissement, que nous allasmes sur le port, afin de prendre langue et nous informer des dispositions que nous pourrions donner à nos affaires.

Il est à noter que, Sa Majesté, pendant ce temps-là fit embarquer à Marseille M. Dumoulin son agent et envoyé pour aller au royaume de Tunis, en Barbarie, racheter ses sujets, lesquels y estoient captifs en grand nombre, conformément au traité de paix que ces infidèles avoient esté obligez de faire avec sa dite Majesté cette même année.

Ledit sieur Dumoulin, sortit du port le 3e jour de juin, ayant en son vaisseau 25 turcs des galères du roy, qui avoient esté pris écumans la mer, afin de les échanger contre pareil nombre de captifs françois ; il portoit aussi une somme d'argent considérable que lui avoit fait délivrer S. M. outre celui qui avoit esté levé sur les communautés pour faire cette sainte négotiation.

Les articles de la paix avec ces Barbares de Tunis, contenoient que chaque esclave françois seroit rendu moyennant 175 piastres, ou escus de France et que tous actes d'hostilité cesseroient de part et d'autre.

D'un autre côté notre très pieux Roy voulant exercer la même charité envers ses pauvres sujets captifs à Alger qu'envers ceux de Tunis, il différoit à faire expédier nostre sauf conduit jusqu'à ce qu'il eust receu nouvelles de M. Trubert, commissaire général de la marine et son envoyé audit Alger pour y traiter de la paix ainsi qu'à Tunis, n'estant pas à propos de nous embarquer avant que de savoir le résultat du voyage dudit sieur Trubert.

Digitized by Google

Le 6e jour de juillet arriva au port de Marseille, une barque de Tunis, qui apportoit des lettres dudit sieur Dumoulin, par lesquelles il donnoit avis à Monsgr. le Duc de Vendôme, Gouverneur de Provence, de son arrivée à Tunis, où ces infidèles luy faisoient mille avanies, et ne vouloient presque rien garder du traité fait avec eux; qu'il avoit besoin de forces et d'argent pour exécuter sa commission; que pour des forces il estoit conseillé de lever l'ancre afin d'aller en Sardaigne ou en Corse chercher les galères françoises pour leur en demander et qu'il supplioit Son Altesse, de luy envoyer de l'argent incessamment.

Deux jours après, le huitième dudit mois de juillet arriva au port de Toulon le susdit sieur de Trubert, retournant d'Alger, où il avoit fait la paix aux conditions que ces Barbares rendroient tous les captifs françois au prix qu'ils avoient esté vendus dans le Batistan ou marché, et que pour le droit de leur sortie d'Alger l'on payeroit de plus 50 piastres pour un captif racheté 100 piastres, 60 piastres pour celuy qui seroit racheté 200 piastres, et ainsi en augmentant de 10 piastres aux 3e, 4e et autres cent par dessus les 50 piastres pour le premier cent. De plus que le Roy leur rendroit les turcs qu'il avoit sur ses galères pour estre échangez homme pour homme contre des françois captifs et autres conditions fort judicieusement accordées à ces infidèles par ledit sieur Trubert, sous le bon plaisir de sa Majesté.

Il fut donné avis au Roy de ces deux nouvelles à savoir de celle dudit sieur Dumoulin envoyé à Tunis, et de l'arrivée dudit sieur Trubert à Toulon ayant conclu la paix avec Alger, aux conditions susdites.

En mesme temps que nous estions audit Marseille, arriva le R. P. et confrère Dachier, député de la province de Picardie, allant comme nous, faire le rachat de captifs des Pays-Bas vu que ses deniers en provenoient. Et Sa Majesté ordonna que ledit R. P. Dachier iroit à Alger, et nous à Tunis, lequel ordre nous fut transmis par Mgr de Vendôme gouverneur de Provence.

Les choses estant ainsi arrestées, nostre dit confrère le R. P. Dachier s'embarqua sur la barque dite, *La Trinité* : le 9e jour d'aoust ayant pour assistant frère Jean Félix, pour aller faire la rédemption en Alger.

Et le 20 aoust, mondit Seigneur de Vendôme estant à Marseille nous ayant fait venir, nous mit en main le passe-port du

Digitized by Google

Roy avec ses ordres pour nous embarquer et faire le trajet de Tunis sans aucun délay.

Nostre Embarquement.

Le lendemain samedy 21 du mois d'aoust, après avoir pourveu aux seuretés de notre argent, et après avoir embarqué quelques provisions pour le voyage, sur les huit heures du matin, après la messe et nos prières à l'autel de Notre-Dame de Bon-remède, nous fumes conduits par les religieux de nostre couvent sur le port, au petit vaisseau du Roy, dit le Bluzin, pris en guerre il y avoit peu de jours par les galères sur l'Anglois et depuis appellé le St-Joseph, ayant pour capitaine le sieur Pierre Chabert, dans lequel nous embarquasmes nostre argent, après avoir tiré acte en bonne et deüe forme dudit sieur capitaine, par lequel il s'obligeoit, suivant les ordres du Roy, de nous porter, Dieu aydant, avec ledit argent et nos provisions, à Tunis, et de là nous rapporter avec nos captifs au port de Marseille. En mesme temps nous nous embarquasmes, disant adieu à nosdits confrères et nous recommandant à leurs prières.

O jour heureux et agréable après tant d'ennuys, aussi-tost le capitaine fait mettre à la voile pendant que nous prions le ciel de nous estre favorable.

Mais à peine sommes-nous sortis des isles, que nous reconnaissons que le bonheur de nostre voyage ne se trouvera qu'à souffrir souvent avec patience la fâcheuse humeur de l'élément qui nous porte, car nous commençons à sentir sa mauvaise haleine et le plus désagréable air qu'il ait accoutumé de faire respirer. Nous apprismes qu'il s'appeloit Lebeck [1]; sa violence fut grande que pensans aller par la carte de domy-jour, il nous contraignit de relascher à la Ciontat [2], où nous mouillasmes sur les cinq heures du soir, bien aises de remettre pied à terre et de nous rejetter entre les bras de nostre mère, descendans desjà de dessus cette beste, qui pour nous avoir veus quatre mois proches d'elle, ne nous sembloit pas plus apprivoisée ny de plus douce humeur, au contraire plus farou-

1. Sur la Méditerrannée l'ancienne navigation avait adopté des noms spéciaux pour désigner les vents. — Le vent d'Ouest était dit l'Ponant — Nord-Ouest, Maestro ou Maestral — Nord, Tramontane — Nord-Est, Greco — Est, Levante — Sud-Est, Siroc ou Sirocco — Sud, Ostro — Sud-Ouest, Libecio. — C'est ce dernier que le narrateur appelle Lebeck.

2. La Ciotat, petit port à 32 km. Est de Marseille.

Digitized by Google

che, jusqu'à incommoder, ainsy qu'elle a accoustumé de faire d'abord, plusieurs de nostre compagnie. Tellement que nous ne nous estions esloigné de Marseille ce premier jour que de quatre lieües par terre, encore que par mer nous en eussions bien couru trente, ayant presque perdu terre de veüe puis l'estans venus retrouver.

Le dimanche, nous redoublasmes nos prières et nos vœux à Dieu, à ce qu'il luy plust nous donner le vent plus favorable pendant nostre navigation et un élément plus gratieux que le jour précédent.

Environ les quatre heures de relevée, voyant que le vent estait *maestral* [1], tel qu'il nous le falloit, nous sarpasmes [2] et levasmes l'ancre pour nous mettre en mer; mais hélas! tout en quittant le port, très peu s'en fallut que nous n'y demeurassions ensevelis, faute de bien prendre le vent; nostre capitaine commandoit d'une façon et le nocher de l'autre, et nous vismes le moment que nous allions malheureusement échouer aux escueils; le pilote jettant son bonnet en haut comme perdant toute espérance d'échapper et criant aux matelots : Hé! faut-il périr icy? — Paroles qui donnoient bien à penser principalement à ceux qui ne savoient que peu ou point nager et qui estoient à une grande lieue de terre. — Dans ce moment la sainte Vierge que nous avions invoquée, nous fit remarquer son assistance particulière par un souffle de vent qui survint et qui donnant à plein dans les voiles, et les faisant porter, avec un coup de timon, nous mit hors de danger et vent arrière à la mer. Alors chacun reprend ses esprits et rend grâces à Dieu. Nous voguons à plaisir jusqu'à soleil-couchant et faisons au moins douze mille par heure.

Mais courte joye, car autant que nous avions eu de contentement le jour de nous voir un gros vent en pouppe, autant avions nous aussi de déplaisir cette nuict d'avoir le Bech impétueux à costé, avec une grosse mer dont les flots comme des montagnes, contraires et se combattans, se venoient briser au milieu de nostre navire avec un tel tremblement qu'il y avoit lieu de craindre qu'en se brisant tant de fois, ils ne rompissent aussi le vaisseau qui paroissoit vieux : et ce n'auroit pas esté le premier; mesme ces coups de mer écumante, s'élevant souvent par dessus le navire et mouillans tout le monde, appre-

1. Voir la note de la page précédente.

2. Ce mot nous est inconnu, il signifie probablement la même chose que déraper — tirer l'ancre.

Digitized by Google

noient quelques-uns du vaisseau à prier Dieu, qui, sans cela, n'estoient pas fort en dévotion.

Ce fascheux temps dura toute la nuict et le lundy jusques au soir. Alors nous apercevons une notable diminution de ces vagues importunes, collatérales, et le « maestral » un peu adoucy; ce qui nous fit isser nos voiles et les porter plus hautes cette seconde nuict, pendant laquelle les esprits et les corps se reposèrent un peu.

Le mardy au matin nous trouvâmes que nous avions dépassé Corse et découvrisme l'isle Saint-Pierre et celles que, communément on appelle, le Taureau, la Vache, et le Veau [1], que nous passâmes aussi ce jour là avec un temps assez agréable, lequel continua jusqu'au mercredy feste St-Louis à cinq heures du soir que nous aperceumes les costes de Barbarie. Nous espérons cette nuit donner fond au cap de Carthage, pour le jeudy dès le matin entrer au port de la Goulette, à neuf milles de Tunis, où tous les gros bastiments jettent l'ancre, ne pouvans passer outre pour aller audit Tunis, qu'avec des esquifs, petits bâteaux appelez en ce pays là, Sandales; mais la mer devint si bonace et si calme ce soir, comme nous estions entre Bizerte et le Port Farine [2], qui sont de petites places à la coste de Barbarie, et en mesme temps les courans si rapides, que la peur commença à saisir le capitaine et le pilote, par conséquent tout le monde, qui se persuadoit que nous allions nous perdre parmy l'obscurité, n'y ayant point de lune jusques à deux ou trois heures après minuit, et que nous allions estre jettez par ces courans impétueux comme des torrens, ou à la coste, ou contre Canis qui est un haut escueil et rocher, ou aux Imbres, qui sont des sèches planes et des isles à fleur d'eau, lesquelles ne se peuvent voir que de jour et desquelles nous n'étions pas fort éloignez.

D'ailleurs le ciel estoit en feu du côté de Tunis, où le tonnerre grondoit épouvantablement, et une grosse nuée fort effroyable, avec des esclairs l'un sur l'autre, venoit par proue au devant de nous, pendant quoy il ne faisoit aucun souffle de vent; ainsi le timon ne servoit de rien non plus que les voiles.

Quel remède? L'on descend promptement le bateau [3] en la

1. Iles à la pointe Sud de la Sardaigne.

2. Corruption de nom véritable qui est : Porto-Fanina, port situé à l'embouchure de la Medjerdah, dans le golfe de Tunis.

3. Pour le Canot.

Digitized by Google

mer, pour, à force de rames en haut et en bas, sortir de ces mal-heureux courans, qui nous entrainans comme de rapides fleuves en la mer, nous faisoient imperceptiblement couler, et nous exposoient à un infortuné naufrage. On rame à l'envy, pour nous retirer du costé de levant; mais nous reculons autant pour le moins que nous avançons; ce travail nous retarde bien un peu le temps du naufrage, mais hélas! il ne nous oste pas le péril. Point d'autre meilleure résolution ny remède en cette conjoncture funeste, que de se préparer à la mort et de recourir à celuy qui a l'empire souverain et suprême sur cet élément hypocrite et trompeur qui nous conduit insemsiblement à nostre perte pendant un temps calme et tranquille.

Chacun se mit en prières et à genoux, travaillant les rames à la main et continua ce saint exercice jusques au lever de la lune toujours dans les frayeurs et dans les appréhensions continuelles d'entendre le fracas mortel de nostre navire contre quelques-unes des seiches et des écueils qui nous environnoient, et d'estre engloutis dans ces abysmes. Ah! ce fut là que les esprits demeurèrent tellement éperdus et espouvantez, que la crainte eust glacé le sang dans les veines, si chacun ne se fust échauffé tout de bon au travail des rames pour sauver sa vie.

Enfin voilà que la lune paroit et commence à éclairer les pauvres affligez. En mesme temps, un petit doux zéphire commence aussi à faire frissonner et frémir cette mer qui faisoit tant la bonnasse, quoy qu'en effet trés maligne par ses rapides courans en ces endroits pressez et contraints. — A mesure que ce bel astre de la nuict s'élève, ce vent favorable aussi s'augmente et souffle si admirablement, qu'il convertit nostre tristesse en une indicible alaigresse, nous faisant retourner prouë vers Tunis et nous y portant doucement pendant que nous rendons grâces à Dieu, et faisons dévotement retentir nos cantiques de joye et remerciemens à la divine lune et estoile de mer la sainte Vierge, qui a si heureusement éclairé tous les hommes de sa lumière céleste, par l'intercession de laquelle nous avons toujours espéré que l'orage qui nous menaçoit se dissiperoit, comme de fait il se dissipa à la coste et au rivage.

Notre arrivée à Tunis.

Nous arrivasmes et mouillasmes à la Goulette, distant de neuf milles ds Tunis (comme nous avons remarqué cy-dessus) environ les deux heures après midy. Aussi-tost, O infortunez

Digitized by Google

que nous sommes! nous passons d'un grand péril dans un déplaisir bien sensible. A peine eusmes nous salué les forteresses de ces Barbares par quatre coups de perriers et par autant de canons qui estoit toute notre artillerie, que nous fusmes ressaluez avec des nouvelles fort surprenantes par deux ou trois matelots provençaux qui estoient à l'ancre proche de nous.

Ces nouvelles portoient que le sieur Dumoulin, envoyé de France à Tunis, lequel nous cherchions, ainsi que nous avons dit cy-devant, avoit receu audit Tunis quelqu'injure de la part du Consul pour la nation Angloise, de quoy le Day, ou Roy de Tunis ne luy avoit voulu faire aucune justice; qu'il s'estoit embarqué à la Goulette le 19 du mois à dix heures du soir, avec cinq ou six cens esclaves par luy rachetez, pour s'en retourner en France, et avoit envoyé quelqu'un de son bord dans un vaisseau anglois ancré sous les forteresses de ladite Goulette, pour témoigner au capitaine ses ressentimens de l'offense que son Consul luy avoit faite audit Tunis, et lui protester que le Roy de France son maistre, en tireroit justice en temps et lieu; que ce Capitaine, plus en hayne de la France, laquelle avoit guerre contre son pays, que du sieur Dumoulin, estant allé se plaindre audit Day et luy faire entendre que ledit sieur Dumoulin avoit, sans aucun sujet, fait insulte à son vaisseau, mal traité sa personne, battu et tué plusieurs de ses gens et matelots et pillé ses marchandises, le tout au grand préjudice de la révérence deue aux citadelles du Grand Seigneur, sous la protection desquelles il avoit mouillé de bonne foy; ledit sieur Dumoulin commettant en cela un acte d'hostilité et déclarant ainsi la guerre au Royaume de Tunis après en avoir tiré les captifs français; en un mot se mocquant et du païs et du Grand-Seigneur; qu'aussi-tost, adjoustoient ces matelots, ledit Day avoit envoyé en leurs barques et vaisseaux des gardes et Janissaires, de qui ils estoient fort mal traitez; et fait arrester captifs et mettre à la chaine tant à Tunis qu'au port Farine (distant de huit lieuës), les capitaines de vaisseaux et les patrons de barques de France, entre autres, les sieurs Martin de Marseille, Desèves de Toulon et Icart de la Seyne, et, nonobstant la paix prétendue, ordonné aux rays et capitaines des sept vaisseaux corsaires, qui devoient partir du port sous peu de jours, de donner la chasse à tous les françois qu'ils découvriroient en mer, et les prenant, de les amener captifs audit Tunis; qu'ainsi il y avoit à craindre que nous fussions bien mal receus, et que nous vissions ce que nous avions à faire.

Digitized by Google

Dieu sçait si ces nouvelles nous alarmèrent et en quelle inquiétude elles nous jettèrent. On tint conseil, les uns furent d'avis qu'il falloit relever les ancres et fuyr pour éviter la captivité de nos personnes et la perte de nostre argent; les autres objectèrent que le vent estoit contraire; les autres que la garnison des châteaux nous apercevant sortir, nous foudroyerait à coups de canon; les autres que nostre fuite confirmeroit ces barbares dans la pensée qu'ils avoient que ledit sieur Dumoulin par sa prétendue insulte au vaisseau anglois, leur avoit déclaré la guerre, et ainsi que ces nouveaux captifs aussi bien que les anciens qui y restoient, en seroient plus mal traitez.

Mais enfin l'avis qui passa, fut, que nous demeurassions fermes; qu'estant venus avec les ordres du Roy et de nos supérieurs, qu'il n'y avoit par conséquent rien à craindre; que nous remontrerions au Day et à tout le Divan, qu'il n'y avoit pas d'apparence que ledit sieur Dumoulin eust rompu la paix comme l'on disoit, et déclaré la guerre sans les ordres du Roy de France, lesquels S. M. ne luy avoit pas donnez, puisqu'elle nous avoit envoyé avec son vaisseau et de l'argent racheter de bonne foy des captifs françois; et autres raisons qui, Dieu aydant, nous mettroient à couvert.

A peine nos esprits furent-ils un peu rasseurez, que voicy le capitaine de port qui vient et accourt bien esveillé en nostre bord dans une sandale à six rames, et demande : *Donde el vesello?* D'où vient le vaisseau! — Nostre capitaine nous ayant répondu en mesme langue, d'où, de la part de qui, et pour quel sujet nous venions, et dit : *Ben venido* — Soyez les bien venus. — Incontinent il demande, s'il n'y a pas de quoy faire la collation. Chacun bien aise de ce qu'il ne sembloit penser qu'à manger, se met à luy servir avec empressement ce qu'il y a de meilleur au vaisseau ; il mange sans vouloir boire de vin. « Noquiero bever de esso, disait-il, mais il boit seulement un peu d'eau, qui n'estoit guère bonne mais qui l'estoit encore trop pour luy.

Ensuite il demande du tabac et se met à fumer avec nostre capitaine sur la pouppe, regardant çà et là, pendant que ses matelots ou nombre de six, beuvant sur la prouë à nos despens, se réduisirent en un estat que l'honnêteté ne permet pas de dire, mais que l'on peut s'imaginer de cette sorte de gens. Ce fumeur nous soufflant (sauf respect) le tabac au nez, il nous répète les nouvelles du départ du sieur Dumoulin, lequel nous excusons, et nous aussi, le mieux qu'il nous est possible.

Digitized by Google

Enfin voulant s'en retourner, il dit à nostre capitaine de luy faire descendre les voiles de nostre vaisseau dans son esquif ou sandale, pour estre enfermées dans une forteresse, promettant qu'elles seront rendues quand nous nous en voudrions retourner. Nostre capitaine sçachant très bien que l'on ne devoit pas ainsi oster les voiles à un vaisseau du Roy, cela ne se faisant qu'aux navires marchands, peur qu'ils s'en aillent de nuit ou avec des esclaves fugitifs, ou sans payer les droits, commence aussi bien que nous à entrer en soupçon que l'on ne nous voudroit arrester captifs avec les autres françois marchands demeurez après la sortie dudit sieur Dumoulin, et se met à dire en un mot qu'il ne les donneroit pas. Voyant que ce brutal vouloit raisonner, il entre en une chaleur, que demandant son espée et se promenant sur le tillac, il luy déclare qu'il souffrira plus tost les prisons, les fers et les chaines, mesmes toutes les canonades des bastions et mille sortes de morts. que de permettre qu'un tel affront soit fait au vaisseau du Grand et Invincible Roy de France, son maistre, que d'estre dépouillé de ses voiles.

— Tout beau Monsieur, dismes nous à nostre capitaine, calez s'il vous plaist la voile, témérité n'est pas générosité ; ce n'est pas ainsi que l'on apprivoise des sauvages, qui voudroient estre flattez.

Aussi-tost, comme il sçavoit fort bien jouer son personnage, il demande du vin et boit à la santé de ce barbare, bien étonné de l'entendre parler ainsi, et ne respondant autre chose, en une langue qui nous est inconnue sinon : « Mira, mira como tiene fantasia este francese. » — Voyez, voyez comme ce français est fantasque.

Après avoir ainsi bu à sa santé, il se met à luy dire avec un agréable sourir : « Senor, espera per la mañana de tomar las velas, que tengo dever al Señor Day en compania de los padres. » — Monsieur, attendez à demain à prendre les voiles, parce que j'irai avec les Pères voir le seigneur Day. — Ce turc gouste cette proposition, et accorde la demande de nostre capitaine, disant que le Day décideroit donc le différent, et que s'il ordonnoit qu'il enlevast les dites voiles, il les enlèveroit le lendemain, sinon qu'il les laisseroit.

Cette résolution nous sembla si avantageuse qu'à l'instant nous fismes présent à ce barbare d'un flacon de vin-aigre rosat, dont on fait grande estime en ce païs là, comme pour luy tesmoigner nostre reconnaissance et enfin de nous le

Digitized by Google

rendre plus favorable. Il montra franchement, qu'il estoit toujours prest à prendre.

Nous jugeasmes à propos, nostre capitaine et nous, de coucher en nostre navire pour le garder et d'envoyer à Tunis deux des plus intelligens de nostre compagnie pour faire sçavoir au Day la fin pour laquelle nous estions venus, et aussi pour le supplier de défendre que l'on ostast nos voiles. Nous envoyâmes l'écrivain du vaisseau et un marchand marseillais appelé M. Lebas, homme très docte, qui sçavait fort bien parler turc et connaissoit cette sorte de gens.

Le lendemain matin, sur les huict heures, nos députez nous apportèrent, qu'après plusieurs remontrances, le Day avoit respondu que nous estions les biens venus, qu'il permettoit que nous rachetassions des captifs, mais que pour les voiles de nostre navire il les falloit donner.

Au mesme moment, voici l'Aga-capitaine, ou gardien du port et citadelles du jour précédent, qui vient à force de rames avec trois bateaux et une trentaine au moins de sauvages et de nègres, plus hideux encore que ceux qu'il avoit amené la première fois, lequel bien échauffé et tout hors d'haleine, montant à nostre bord; crie à nostre capitaine : *Que noves?* — Quelles nouvelles? n'est-il pas ordonné que je prendrai les voiles?

Nostre capitaine pour le moins autant échauffé que luy, respond qu'il ait patience pendant que nous irons nous mesmes en personne représenter nos raisons au seigneur Day. — Aussi-tost estant monté sur le tillac, il crie à ses ministres d'en fer : *Piliad, piliad las velas, esta obligada mi cabeça* — pillez et prenez les voiles, il y va de ma teste, *Tienne fantasia este perro de Christian.* — Ce chien de chrétien a des fantaisies.

Presque plus tost fait que dit. Ils courent et montent au haut des mats, coupent, attirent et jettent tout en bas, et avions nous assez peur qu'ils ne nous enveloppassent aussi dans les voiles pour nous emporter nous mesmes. Il fallut bon gré, malgré, souffrir ce désordre et après tout, abandonner à cette canaille une bonne partie du peu de vin qui restoit de nostre petite provision; mesme nous fûmes contraints de payer encore à beaux deniers comptans la peine de ces voleurs et pilleurs de voiles.

Ces malins esprits estant sortis après avoir emporté les âmes de nostre vaisseau, sans lesquelles il estait impossible

Digitized by Google

de nous échapper de leur enfer, nous sommes obligez, bien tristes et tout consternez, de sortir aussi, quittans nostre argent pour aller mettre pied à terre en leur maudite ville de Tunis, et y faire hommage à leur maistre. Nous y arrivâmes sur les deux heures après midy et fûmes présentez à ce Day par le sieur Ambroisin, consul pour la nation françoise, lequel avoit pour interprête un renégat espagnol nommé Moustafa. Il nous receut ainsi qu'il avoit receu nos envoyez le jour de devant, et après avoir escouté nostre compliment sur le sujet de nostre voyage, il répéta la mesme chose, disant au truchement : que ces *Papas* rachètent des esclaves à leur ordinaire je leur ferai rendre les voiles de leur vaisseau. Et d'autant que en cet autre monde il n'y a pas d'hostelleries, il trouva bon que nous logeassions en la maison dudit consul qui nous fit la faveur de nous l'offrir de bonne grâce et laquelle nous acceptâmes aussi volontiers, à condition de payer ce que de raison.

Nous n'y sommes pas plustost arrivez, que l'on nous sollicite de racheter aussi bien les nouveaux captifs depuis la sortie du susdit sieur Dumoulin, que les anciens, lesquels il n'avoit pu racheter, ou faute d'argent, ou parce qu'ils estoient absent pendant son séjour audit Tunis.

Nous y employons tous nos soins conjoinctement avec le sieur Consul et remontrons à ce Day, que ces pauvres marchands, prisonniers et mis aux fers, ne sont pas cause de la prétendue faute commise par le sieur Dumoulin, pour laquelle le Roy de France, le plus juste des monarques, ne manqueroit de faire faire satisfaction, si Sa Majesté en estoit advertie. Nous supplions aussi Sa Seigneurie de considérer que les ordres par elle donnez à ses corsaires de prendre en mer les françois, causeront un grand mal et porteront grand préjudice à la bonne paix faite depuis si peu de temps avec la France : qu'il seroit à propos de donner avis à notre grand Roy, des plaintes faites contre ledit sieur Dumoulin, avant que de donner tels ordres, dont la suite seroit si pernicieuse.

Nous obtinsmes heureusement de ce barbare, que tous les marchands et matelots françois arrestez et mis à la chaine à cause de l'action supposée dudit Sr Dumoulin, seroient élargis, et que pleine et entière liberté leur soient donnée, après toutefois avoir par eux payé les prétendus dommages faits audit vaisseau anglois. Il fut ensuite ordonné que procès-verbal seroit dressé par le Consul françois de ladite action. pour estre porté au Roy de France, et que faute de faire donner satisfac-

Digitized by Google

tion dans trois mois par S. M. très Chrétienne, pour le prétendu manque d'honneur commis par son envoyé aux forteresses du grand Seigneur, la paix seroit tenue pour rompue par sa dite Majesté et la guerre déclarée. Cependant défenses très expresses aux Agas, Rays et capitaines des vaisseaux qui iroient en course de commettre aucune hostilité envers les françois avant ledit temps expiré, à peine de leurs testes.

Voila un assez favorable Edit pour la délivrance effective de ces nouveaux captifs, mais très avantageux pour la préservative de ceux qui auroient esté sans doute pris en grand nombre sur mer par ces pirates dont ils ne seroient point défiez à cause de la paix; aussi ces gros épreviers tressailloient desjà de joye de la permission qui leur en estoit donnée.

Nous fournismes (sans reproche) 925 piastres à ces pauvres marchands captifs pour les ayder à satisfaire à l'anglois prétendu offensé. Après cela nous nous occupasmes à la redemption des autres esclaves laissez à racheter par ledit Sr Dumoulin. Mais, parce que leurs patrons sçavoient que cet agent de France s'en estoit retourné, et que le bruit couroit que, partant du port de la Goulette, il avoit rompu la paix et déclaré la guerre, ils avoient renvoyé la plus-part de leurs captifs travailler à la campagne et refusoient de nous vendre ceux qui estoient à la ville, ou bien nous les vouloient trop cher vendre. C'est pourquoy nous fusmes obligez (à nostre plus grand regret) de penser à nous en revenir, après en avoir seulement rachetez vingt-cinq.

Nostre consolation estait d'avoir obéy aux volontés de nostre très pieux Roy et de nos supérieurs, et de voir que nostre voyage n'estoit pas infructueux, puisque Dieu l'avoit fait réussir par l'affranchissement et le rachat non-seulement de ce petit nombre d'esclaves, mais aussi de ces marchands et matelots desquels nous avons parlé cy-dessus; et ce qui est encore fort considérable, par la révocation des ordres donnez d'en prendre d'autres; mesmes que l'on peut assurer que sans ce voyage ces infidèles eussent rompu la paix.

(*A suivre.*) L. Grignon.

Digitized by Google

RÉPERTOIRE

GÉNÉRAL ET ANALYTIQUE

DES PRINCIPAUX FONDS ANCIENS

Conservés aux Archives Départementales de la Marne

RÉPERTOIRE ANALYTIQUE (*Suite*)

BLAISE-SOUS-ARZILLIÈRES (Marne)

Vitry. Justice seigneuriale ; minutes du greffe, inventaires après décès, etc. 1688-1788.

Paroisses. Fabrique de l'église.

De Torcy. Seigneurie de Blaise-sous-Arzillières.

N.-D. de Vitry. L. 46, ferme à Blaise (?). 1482-1725.

Saint-Etienne. Tome IV, l. 20, justice, ferme. 1305-1772. — L. 21, dîmes. 1140-1764.

Moncetz. L. 16, baux de dîmes. 1558-1726.

BLAISE-SOUS-HAUTEVILLE (Marne)

Vitry. Justice seigneuriale ; minutes et registres. 1576-1733. — Registres du greffe. 1680-1738.

Seigneuries. Papiers de la seigneurie. — Papier terrier.

Evêché. L. 7, Blaise (?), chapelle.

Haute-Fontaine. L. 12, Blaise-sous-Hauteville. XVIIIe s.

BLAIZE (Ardennes)

Chap. Métrop. Blaise. Voir Thélines.

Saint-Thierry. L. 39, dîmes. Voir Sainte-Marie-sous-Bourg.

BLANZY-LÈS-FISMES (Aisne)

Archevêché. L. 65, dîmes de Blanzy, Merval, Serval. — Terrier de Blanzy.

BLÉCOURT (Haute-Marne)

Evêché. L. 8, cure Notre-Dame.

* Voir page 32, tome XXII, de la *Revue de Champagne et de Brie*.

Digitized by Google

BLESMES (Marne)

Seigneuries. Papiers de la Seigneurie. Voir Saint-Lumier.

Paroisses. Fabrique de l'église.

Saint-Etienne. Tome II, l. 3, acquêts. 1749. = Tome IV, l. 22, fermes. 1598-1770. — L. 23, Blesme et Scrupt, dîme, cure, église. 1150-1768.

Trois-Fontaines. L. 24, dîmes. 1243-1270.

N.-D. de Vitry. L. 51, terres et cens. 1214-1591. — L. 94, baux.

Moncetz. L. 15, Blesme et Scrupt, dîmes. 1620-1722.

Monthiers. L. 6. ferme de Beaumont. Depuis le XIIe s.

Cheminon. L. 36, dîmes de Blesmes. Depuis 1234. — L. 18, ferme de Beaumont, autrefois appelée Culmont. 1185-XVIIe s. — Carton 19, Blesmes et Beaumont. 1111-1239.

Ulmoy. L. 6, dîme de Blesme. 1205.

BLIGNY (Marne)

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse. 1692-1728.

Chap. Métrop. Bligny, ou autrement Blaingny et Bleigny, 5 liasses. Pour le détail, voir Varin.

Archevêché. L. 96, patronage de Blaigny. Depuis 1574.

BLOMBAY (Ardennes)

Chap. métrop. Blombay, 11 liasses. Pour le détail, voir Varin.

BOISSY-LE-REPOS (Marne)

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse. XVIe-XVIIIe s.

Andecy. L. 5, dîmes. 1512-1704.

Le Reclus. L. 33. Voir Soisy-aux-Bois.

BOUCONVILLE

Saint-Remy. L. 313, dîme du ban de Saint-Oricle. 1573-1770.

BOUET

Igny. F° 36, Bouet et La Vallée. 1253-XVIIe s.

BOUFFIGNEREUX (Aisne)

Saint-Remy. L. 212, cense de Hattois, paroisse de Bouffignereux. 1501-1782.

BOUILLY ET ONRÉZY (Marne)

Longueau. L. 19 *bis*, terres et prés. 1279-1778.

Digitized by Google

Chap. métrop. Onrézy, 13 liasses. Pour le détail, voir Varin.

Anc. Congrég. L. 4, dossier pour les biens d'Onrézy. 1553-1697.

BOULAINVAUX

Cheminon. Carton 19, Boulainvaux. 1218-1236.

BOULENSON

Saint-Denis. F° 128, cure. 1278-1557.

BOULT-SUR-SUIPPE (Marne)

Justices de Reims. Justice de Boult.

Paroisses. Fabrique, 1 liasse, 1 registre, 1599-1791.

Chap. métrop. Boult, 4 liasses. Pour le détail, voir Varin.

Saint-Remy. L. 50, Ferrière, dépendance de Boult-sur-Suippes. Voir Bazancourt.

BOURGERON (Ardennes)

Saint-Remy. L. 99. Voir Gerson. — L. 236, cense. 1561-1579.

BOURGOGNE (Marne)

Paroisses. Fabrique, 1 liasse. 1693-1793.

Chap. métrop. Bourgogne, 22 liasses. Pour le détail, voir Varin.

Anc. Congrég. L. 1, layette des titres de Bourgogne et lieux circonvoisins.

Saint-Denis. F° 131, cueillerets, 1276.

BOUVANCOURT ET LUTHERNAY (Marne)

Paroisses. Fabrique, 1 liasse. 1659-1743.

Chap. métrop. Bouvancourt, 1 liasse, cure.

Saint-Thierry. L. 14, fief de Saint-Obœuf. 1384-1765. — L. 30, Luthernay, seigneurie, ferme, dime. 1160-1765.

BOUY (Marne)

Avenay. F° 101, seigneurie et rivière de Boy. Depuis 1140. — F° 113, cens et surcens de Boy, cuillerets.

La Neuville. L. 32, Bouy et Aulnay. 1200-1546.

BOY (Aisne)

Saint-Thierry. L. 73, Bouy-lès-Merlet, fief, terre, seigneurie. 1518-1740.

Saint-Denis. F° 124, Boy (?), cure. 1116-1714.

Digitized by Google

BOUZY (Marne)

Justices de Reims. Justice de Bouzy.

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse.

Seigneuries. Seigneurie de Bouzy. Voir Tours-sur-Marne.

Louvois. L. 8, terres.

Anc. Congrég. L. 1, titres d'une vigne. 1511.

BRAINE (Aisne)

Igny. F° 38, Braine. XII° siècle.

BRANDEVILLE (Meuse)

Université. L. 12, patronage. 1696-1765.

BRANDONVILLERS (Marne)

Saint-Jacques. F° 10, baux, prés. 1631-1651.

BRANSCOURT (Marne)

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse.

Anc. Congrég. L. 1, titres des bois de Branscourt et Sapicourt.

BRAUCOURT (Haute-Marne)

Haute-Fontaine. L. 13, Braucourt. Voir Champaubert.

Moncetz. L. 14, baux des grosses et menues dîmes. 1607-1719.

Saint-Pierre. P. 15, Braucourt, 1 liasse. 1175-1522. — Voir aussi Eclaron, L. 2 et 3.

BRAUX-SAINTE-COHIÈRE (Marne)

De Torcy. Braux, 1 liasse.

Séminaire. F° 131, ferme de Braux-Sainte-Cohière.

BRAUX-SAINT-REMY (Marne)

De Torcy. Braux-Saint-Remy, 1 liasse.

Paroisses. Cure, 3 pièces.

Evêché. L. 9, Braux.

Saint-Remy. L. 59, censes des Mars et de Braux. 1128-1782. — L. 395, prévôté.

Saint-Pierre. P. 17, Braux, 1 liasse. 1164-1786.

Monthiers. L. 9, Braux-Saint-Remy. 1236-1242.

Chatrices. L. 47, procès pour bois appartenant au prieur de Braux. — L. 90, Braux-Saint-Remy. — L. 118, dîmes.

N. B. — Il y a aussi un fonds du prieuré de Braux-Saint-Remy. 1533-1787.

Digitized by Google

BRÉCY

Saint-Denis. F° 131, cure. 1124-1740.

BRÉHÉVILLE (Meuse)

Université. L. 13, patronage. 1693-1774.

BREUIL-SUR-VESLE (Marne)

Justices de Reims. Justice de Breuil.

Paroisses. Fabrique, 1 liasse.

Archevêché. L. 72, dîmes. Voir Unchair. — Terrier de Breuil.

Igny. F° 39, Breuil. 1174-1653. — F° 133 ou Dossier III, l. 39, Ville-aux-Bois. 1266. — F° 135, Voisin.

Saint-Denis. F° 134, Breuil-sur-Vesle. 1180-1317. — F° 365, Ormont, abbaye de filles. 1234-1412. — F° 159, Vassieux. 1199-1548.

BRICOT (Marne)

Saint-Julien de Sézanne. L. 2, un dossier de titres des biens de Bricot. XVIe-XVIIIe s.

N. B. — Il y a un fonds de l'abbaye de N.-D. de Bricot, 4 cartons. 1546-1789.

BRIEULLES-SUR-BAR (Ardennes)

Saint-Denis. F° 137, Breuil-sur-Bar.

BRILLON (Meuse)

Trois-Fontaines. L. 25, Brillon. 1241-1250.

BRIMONT ET BRIMONTEL (Marne)

Justices de Reims. Justice de Brimont.

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse.

Université. L. 14, patronage de Brimontel. 1692-1782.

Archevêché. L. 26, portions de dîmes. Depuis 1545. — Terrier de Brimont.

Chap. métrop. Brimont et Brimontel, 2 liasses.

Saint-Thierry. L. 63, Brimont et Brimontel, cense, vignes. 1641-1780.

BRIQUENAY (Ardennes)

Saint-Denis. F° 137, cure. 1235-1662.

BROUILLET (Marne)

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse.

Archevêché. Terrier de Brouillet.

Digitized by Google

Saint-Remy. L. 61, seigneurie. 1501. — L. 84. Voir Crugny. — L. 312, cense et moulin donnés en 1525 par R. de Lenoncourt pour son obit. 1517-1762.

BROUSSY-LE-GRAND (Marne)

Andecy. L. 6, dîmes. 1239-1776.

BROUSSY-LE-PETIT (Marne)

Seigneuries. Papiers de la seigneurie de Broussy-le-Petit et du Fresne. — Terriers de Broussy-le-Petit et du Fresne.

Andecy. L. 7, dîmes. 1183-1781.

BROYES (Marne)

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse.

Andecy. L. 8, Broyes. 1225-1227.

N.-D. de Vertus. L. 7, cens, rentes. 1607-1613.

Le Reclus. L. 4, Broyes. 1237-XVIIIe s. — L. 5, baux, arpentages, déclarations.

N. B. — Il y a un fonds spécial du chapitre de la collégiale de Broyes, 1 liasse.

BRUGNY (Marne)

La Charmoie. L. 20, Brugny, Chavot, Courcourt, Vaudancourt, Moussy et les Chaufours ; donations, acquisitions, justice, dîmes, baux, cens. 1182-1689. — L. 21, id., id., cens, rentes, arpentages, aliénations, baux. 1351-1780.

BRUSSON (Marne)

Vitry. Minutes du greffe seigneurial, registres. 1676-1740.

De Torcy. Seigneurie de Brusson, 1 liasse, XVe-XVIIe s.

Saint-Etienne. Tome IV, l. 16, Brusson et Ponthion, dîmes. 1350-1771.

N.-D. de Vitry. L. 69. Voir Ponthion. — L. 94, baux.

LE BUISSON-SUR-SAULX (Marne)

Paroisses. Fabrique, 1 liasse.

Saint-Etienne. Tome IV, l. 17, le Buisson et Ponthion, dîmes, 1494-1779.

N.-D. de Vitry. L. 49, ferme du Buisson.

Cheminon. L. 8, moulin du Buisson, etc. 1237-XVIII s. — L. 15, ferme de Morillonvoye. Depuis 1169. — L. 41, moulin du Buisson. 1220-1255.

BUZANCY (Ardennes)

Saint-Denis. F° 140, cure. 1106-1124.

Digitized by Google

BUSSY-LE-CHATEAU (Marne)

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse.

Evêché. L. 10, Bussy.

Saint-Amand. L. 16, Bussy-le-Château, Pringy, Charmontois. 1153-1281.

Trinitaires. P. 175. ferme. Depuis le XVIe s.

Chap. métrop. Bussy-la-Chappe, 1 liasse.

BUSSY-LETTRÉE (Marne)

Saint-Etienne. Tome IV, l. 24, cense. 1462-1785. — L. 25, dîme, cure, église. 1218-1773.

Andecy. L. 9, dîmes. 1135-1785.

BUSSY-LE-REPOS (Marne)

Vitry. Justice seigneuriale, minutes. 1770-1790.

Paroisses. Fabrique de l'église.

Toussaints. L. 21, église, dîmes. 1331.

La Neuville. L. 39, Bussy-le-Repos. 1331-1707.

(*A suivre.*) G. HÉRELLE.

Digitized by Google

LOUIS-ANTOINE ET GASTON DE NOAILLES

ÉVÊQUES DE CHALONS*

Nous n'avons point à parler ici des luttes soutenues par le cardinal : nous pouvons seulement constater l'union intime des deux frères au milieu de ces épreuves. Châlons contenait de nombreux jansénistes, ce qui rendait la crise religieuse plus grave et le clergé embrassait assez volontiers les préférences du clergé parisien. Pendant cette période Gaston de Noailles réside souvent à Hautvilliers où il était à peu près exilé; à dater de cette époque il n'écrit plus au cardinal que par lettres en chiffres. Le 12 février 1714, il céda aux instances des Châlonnais qui le reçurent très chaleureusement, paraît-il. « Mais, ajouta-t-il, les nouveaux convertis sont plus insolents que jamais, la Constitution leur prouvant la variation de la foi dans l'église romaine. » Le 28, il mande que Pontchartrain lui a adressé « une lettre bénigne » avec l'autorisation d'aller quand il voudrait à Hautvillers. « C'est un adoucissement à la rigueur exercée contre nous. » En effet il n'y était plus absolument continé. Mais la confiance ne renaissait pas pour cela dans son esprit et notre évêque, prévoyant au contraire des mesures plus graves, entretient son frère, le 25 mars, des réformes qu'il se proposait d'opérer dans sa maison en prévision d'une saisie du temporel de l'évêché.

Cette menace ne l'effrayait pas cependant comme résultat; il croyait en sortir « plus riche, si nous voulions profiter de toute la bonne volonté du public. Je trouve dans ce pays cy des dispositions que j'avais toujours cru fort au-dessous de l'indolence de ses habitants. La plupart des ecclésiastiques se proposèrent déjà dans ce cas de m'offrir la moitié de leurs revenus et les laïcs sont aussi fort bien disposés. Les Jésuites avaient pris soin de répandre le bruit que mon temporel serait saisi, ce qui n'a produit que l'effet que je vous marque. »

Peu après l'évêque se retira de nouveau à Hautvillers, et il en écrivait, le 4 octobre, à son frère : « Tout le monde approuve votre fermeté et votre conduite; je me suis acquis

* Voir tome XXII, page 101, de la *Revue de Champagne et de Brie*.

Digitized by Google

le cœur de tous les Châlonnais, qui croyent que leur évêque y avait beaucoup de part. Les Jésuites sont très mal vus. » Il raconte qu'il a reçu les visites des évêques de Laon et de Soissons et que ce dernier lui a proposé de rédiger un bréviaire qui serait commun à toute la province ecclésiastique. « Nous sommes ici dans l'abondance, dit-il en terminant, on me menace de huit cents pièces de vin; le P. Pérignon croit qu'en en prenant une provision pour deux ans, j'en vendrai pour 40,000 livres. Je tenterai au moins de faire un bon usage du bien que le Seigneur m'envoie. » Deux jours après, Mgr de Noailles écrivait de Châlons : « Arrivé ici, j'en ai quasi méconnu les habitants, tant j'ai trouvé leurs dispositions changées. Vous les avez connus autrefois éloignés de leur évêque et les Jésuites avaient grand crédit sur les principaux; présentement leur soulèvement contre les Jésuites est aussi grand et aussi général qu'à Paris. Ceux même qui sont de leur congrégation demandent hautement qu'ils soient éloignés des fonctions du ministère et disaient que je devrai les interdire et même les excommunier. »

Le prélat, du reste, s'accentuait de plus en plus au point de vue janséniste; on en jugera par ce passage d'une autre lettre : « L'évêque de Troyes commence à témoigner quelque courage. Il a attiré dans son diocèse un jeune ecclésiastique de Reims présenté par les Jésuites, qui l'empêchèrent de soutenir devant l'assemblée provinciale une thèse dédiée à l'Archevêque, et il lui a donné la conduite du Petit-Séminaire. Il n'en faut pas plus dans le temps présent pour que lui et son diocèse deviennent jansénistes. »

Nouvelle interruption dans cette correspondance, mais nous retrouvons notre évêque en 1714, tout aussi animé; ses lettres d'ailleurs ne s'occupent plus exclusivement que de la question des luttes religieuses et leur auteur s'y montre ardent à pousser son frère à l'action. « Je suis indigné, écrit-il le 12 août, des menaces qu'on ose vous faire. Dieu ne laissera pas impunis les auteurs d'un pareil dessein, ceux qui les publient et ceux qui concoururent à les faire exécuter. Leur temps est court et l'éternité le suivra. Qu'il serait heureux pour vous de changer toutes vos qualités en celle de *Vinctus Christi Jesu.* Vos chaînes et vos liens ne me feraient pas rougir; je les baiserai avec une tendresse religieuse et je remercierai Dieu de tout mon cœur avec une parfaite reconnaissance s'il me rendait digne d'y avoir quelque part. » Et le 16 août, il ajoute : « On porte en ce temps à l'excès l'autorité du pape et du roi.

Digitized by Google

Nous avons en tête des gens qui ont surpris la religion de l'un et de l'autre, qui sont ennemis déclarés de toute justice, qui veulent obtenir par l'excès de leurs violences ce qu'ils ne peuvent obtenir par la force de leurs raisons. Dans cette situation j'aime mieux être accablé et périr sous leurs coups que de leur céder, et tout ce qu'ils agréeront me sera toujours suspect à moins qu'un miracle de la grâce n'ait converti leurs cœurs. Je n'y vois nulle apparence [1]. »

Mgr de Noailles voyait avec regret les idées jansénistes prendre peu de racines dans les campagnes; son frère lui ayant demandé son opinion sur le succès que pourrait avoir l'appel dans son diocèse, il lui répond le 19 novembre 1718 : « Si j'étais aussi sûr du plat pays que des corps ecclésiastiques et des curés de la ville, je n'aurais point de peine à vous répondre. Le doyenné de Bussy a adhéré unanimement aux deux appels; il y a dans les doyennés de Coolle, Vitry, Possesse, quelques mouvements à craindre. Un peu du côté de Joinville à cause des capucins. La saison est trop avancée pour un synode. J'ai envie d'envoyer mes mandements, de recevoir les adhésions qu'on m'apporte de bonne volonté et de mettre à la belle saison d'aller dans les doyennés où il y a des gens effrayés de l'appel. De tous les ecclésiastiques du diocèse, je ne crois pas qu'il y en ait quarante dans ce cas là. »

Mgr de Noailles était très lié avec le marquis de Puisieux qui passait une partie de l'année dans son château de Sillery, près de Reims, et qui, malgré son grand âge, était recherché pour son esprit et ses hautes qualités. C'est de Sillery qu'est datée la dernière lettre de notre évêque, le 2 juillet 1719 ; il y était venu « saluer le nouveau maître de la maison : j'y ai été bien reçu, mais M. de Puisieux y laisse un grand vide [2]. » Il y annonce à son frère que Multeau, imprimeur rémois,

1. Une lettre du 13 novembre 1718, prouve que l'évêque ne désarma pas. Il raconte un incident survenu à Vitry : le chapelain de l'hôpitale, « esprit mélancolique, extraordinaire et entêté, a pris la peine de monter en chaire après le sermon d'un Recollet et pendant l'Octave des morts pour déclarer qu'il recevait la bulle de N. S. P. Clément XI, loin d'en appeller, et qu'il se séparait de la communion de M. Jean le Boucher, curé de Vitry et de ses vicaires qui en avaient appellé. La partie du peuple conduite par les moines a été soulevée par ce beau discours et menée en triomphe. » L'évêque ajoute qu'il va le mander devant lui pour révoquer sa commission et voir s'il ne mérite pas une « plus grande peine ».

2. Le marquis était mort le 28 mars ; il était frère de l'évêque de Soissons avec lequel notre évêque était particulièrement lié.

Digitized by Google

avait remis au courrier de Reims deux ballots de la lettre de Mgr de Reims, pour l'hôtel de Mailly à Paris, et qu'ils avaient été saisis à la grande poste.

Mgr de Noailles mourut le 15 septembre 1720 à Châlons et fut enterré dans la cathédrale.

III

Quelques passages de ces lettres, ne se rattachent pas aux questions concernant le diocèse de Châlons, mais nous ont paru curieux à réunir ici.

Le 30 avril 1699, Mgr de Noailles écrit : « Ne dirait-on rien dans nos assemblées de la forme dont on a procédé dans l'affaire de M. de Cambrai? Des évêques assemblés ne doivent-ils pas protester contre la manière insolite dont un archevêque a porté sa cause à Rome? Et le jugement qui n'a pas été rendu par des commissaires sur les lieux? Cela n'est-il pas contraire aux libertés de l'Eglise gallicanne? Et ne les soutiendrons-nous que quand nous serons fâchés contre la cour de Rome? De quelle manière fait-il parler de M. de Cambrai? »

Le 9 octobre il écrit au retour d'un voyage : « Télémaque m'a tenu assez mauvaise compagnie en chemin. J'en suis à la tempête qu'il essuya dans le vaisseau d'Adoan. J'y trouve de beaux principes de gouvernement et des maximes solides répandues dans le corps de l'ouvrage. Mais le style cause de l'indignation. Il est poëtique à l'excès. Je n'y vois rien d'admirable; les descriptions sont trop détaillées et le livre me paraît très dangereux et peu propre à inspirer à un jeune homme une éducation chrétienne. » Et le cardinal lui répond : « Télémaque n'est pas digne d'un prêtre et ne convient pas à l'éducation d'un prince qu'on voulait élever chrétiennement. »

La relation de l'assemblée provinciale du clergé à Reims en 1699, mérite d'être reproduite; le prélat commence cette longue lettre aux Petites-Loges, petit village entre Reims et Châlons, pendant que ses chevaux se reposaient et l'acheva à Châlons le 25 mai. « L'archevêque qui a été parfait pour moi, doit vous envoyer le procès-verbal de notre assemblée; vous verrez mieux par cette pièce ce que nous avons fait que vous ne le sauriez par cette lettre. Vous trouverez le fond du procès-verbal bon, les monuments de la tradition qui y sont employés bien choisis. Nous le trouvâmes en arrivant presque tout dressé. Personne de ceux qui composaient l'assemblée n'a été content de la manière de procéder.

Digitized by Google

« Nous arrivâmes vendredi au soir à un quart d'heure les uns des autres; après une légère conversation avec notre métropolitain et la lecture de l'éloquente et inintelligible procuration de M. de Noyon, on nous renvoya bien poliment chacun dans l'appartement qui nous était destiné et on s'enferma jusqu'au souper, après lequel on arrêta que M. l'Archevêque dirait la messe le dimanche et que nous y communierions comme vous l'avez pratiqué. Le samedi matin nous ne fîmes encore rien pour l'affaire qui nous assemblait; sur les trois heures après midi nous commençâmes à conférer jusqu'à cinq heures et demie, la conférence ne fut autre chose que la lecture que nous fit l'archevêque du projet du procès-verbal qu'il avait dressé, en nous montrant dans les livres les passages qu'il en avait tirés. Vous pouvez juger quelles remarques on put faire, n'ayant pas d'autre communication de cette pièce.

« J'en fis quelques-unes néanmoins que la compagnie voulut bien approuver. Le dimanche matin après la messe nous nous assemblâmes dans le grand appartement. La séance dura deux heures; en lisant la bulle on confronta les vingt-trois propositions et on raisonna sur chacune en particulier en peu de mots et sans beaucoup approfondir, après quoi l'archevêque au lieu de proposer les matières et de prendre nos voix, lut encore le procès-verbal d'un bout à l'autre. On fit encore quelques nouvelles remarques, on ajoutait quelquefois des passages qu'on lisait. Jamais nous ne pûmes porter l'archevêque à mettre les acclamations et le *Te Deum* comme vous l'avez fait. Nous avons bien écrit et mal procédé.

« Cette manière d'agir est peu dans les règles; il y a beaucoup trop de précipitation et c'est faire peu honneur à ses confrères et mépriser leurs lumières et leurs conseils. S'il nous eût au moins donné des copies de son projet à notre arrivée, nous l'eussions lu à tête reposée et fait nos réflexions et nous eussions tenu dimanche notre séance avec plus de décence. On aurait pu appeler cela discuter la matière, cela sentirait l'assemblée ecclésiastique. Je ne puis que me louer des évêque qui s'y sont trouvés, et de MM. les abbés de Mornai, député de M. le cardinal de Janson, et de Pomponne.

« Je voulais parler à l'archevêque des nouvelles réunies et que nous prissions tous les mêmes mesures à leur égard. Il m'a été impossible de le faire entrer en matière sur ce sujet. M. Larcher se vante qu'il entre dans ses maximes.

« M. de Reims nous a demandé nos suffrages pour être député

Digitized by Google

de la province avec son neveu. Il faut qu'il n'agisse pas si cavalièrement à l'assemblée générale qu'à celle d'où nous venons.

« J'ai rencontré aux Petites-Loges le gardien des Cordeliers de Châlons qui m'a appris que le chapitre l'avait déposé honteusement à la sollicitation du P. Le Chauve. J'en suis fâché, car c'est un bon religieux. Ils ont rétabli le P. Pinson dans la charge de sacristain, ce qui lui donne lieu de confesser quoique interdit. Vous m'obligeriez de faire retirer d'ici les R. P. Le Chauve, Pinson et Robin, tous cordeliers qui ne font que du mal dans la maison. Je leur signifierai, en attendant un interdit, afin qu'on ne continue plus d'y aller à confesse et faire cesser l'abus qui se fait des sacrements dans cette maison. »

En 1719, nouvelle assemblée provinciale à Reims. Mgr de Noailles en rend compte le 9 mai, mais sans oser par lettre donner tous les détails qu'il voudrait; on a élu députés l'archevêque et l'abbé de Buzanval, les évêques de Noyon et d'Amiens manquaient. « Le Métropolitain a eu des manières charmantes pour tout le monde et pour moi en particulier; la chère était grande, les manières pleines d'attention et d'égards, il n'a pas été question de jeu. Il a blâmé comme tout le reste de l'assemblée la lettre et les procédés des deux évêques. L'évêque Fabio (de Soissons) a été cunctator; les deux autres prélats ont trouvé la lettre trop forte. Le premier s'est répandu en plaintes sur votre compte, ce qui montre que vous n'êtes pas encore bien reconciliés. Il ont parlé en gens peinés plutôt qu'en gens aigris. Il est aisé de s'apercevoir que le légat est échauffé par ses amis. S'il m'est permis de vous dire mon sentiment, je crois que dans la situation des choses, vous ne devez rien épargner pour réunir ensemble les évêques et vous mettre à leur tête pour soutenir l'épiscopat contre ses ennemis. »

Cte E. DE BARTHÉLEMY.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

On annonce, de Tours, le 14 février, la mort de Mme Marie-Françoise-Eulalie Royer-Collard, veuve de M. Genty de Bussy, ancien intendant militaire, conseiller d'Etat, député, directeur de l'administration au ministère de la guerre, intendant civil de la régence d'Alger, etc.

Mme de Bussy était la propre nièce de l'illustre Royer-Collard, ancien ministre de l'instruction publique et président de la Chambre des députés sous la Restauration.

***

Le marquis de Thuisy vient de perdre son fils aîné, sous-lieutenant d'infanterie de marine, tué à l'assaut d'un fort en Annam, au commencement de février. La famille Goujon, de vieille souche rémoise, a été substituée par mariage, au milieu du XVIe siècle, à la maison de Thuisy, qui possédait la charge de sénéchal héréditaire de l'archevêché de Reims. En 1680, les terres de Saint-Soupplet, Thuisy, Prosne, etc., furent érigées en marquisat de Thuisy. Le marquis actuel, fils d'une Béthune, a épousé Mlle de Tocqueville, nièce de l'éminent économiste; il a encore un fils. — Armes : d'azur au chevron, accompagné de 3 losanges d'or.

***

Mme la baronne douairière d'Aubilly est morte à Paris, le 8 février, à l'âge de 81 ans. Née de Lamouriez, d'une famille noble du Languedoc, elle avait épousé M. Leleu, baron d'Aubilly, membre du Conseil général de la Marne et laissa deux enfants : un fils qui a succédé à son père et la marquise du Cauzé de Nazelles. La famille Leleu est originaire de Reims : l'un de ses chefs, secrétaire du roi, acquit au commencement du XVIIIe siècle, la baronnie d'Aubilly, que possèdent encore ses descendants. Armes : de gueule au chevron, accompagné de trois têtes de loups, d'or.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

La Campagne de l'Argonne (1792), par Arthur Chuquet, un vol. in-8°. Paris, Cerf, 1887.

M. Chuquet vient de publier un des livres les plus curieux et les plus intéressants pour notre région, en étudiant à fond la campagne de l'Argonne qui se termina brusquement par la bataille de Valmy. C'est un travail consciencieux, minutieusement fait et pour lequel l'auteur a consulté, outre un grand nombre de documents manuscrits, tous les ouvrages imprimés qui ont paru en Allemagne, en Angleterre et bien entendu en France.

M. Chuquet commence son récit à la prise de possession du commandement en chef de l'armée du Nord par Dumouriez, au mois d'août 1792[1], quand il vint s'établir à Sedan, puis dans l'Argonne avec l'intention, pendant qu'on hésitait à Paris, de prendre l'offensive. L'année se passa à opérer dans cette région, qui a mérité le surnom des Thermopyles de la France. Dumouriez y montra une activité extraordinaire, mais sans pouvoir empêcher l'ennemi d'envahir notre territoire, malgré le courage témoigné par nos soldats à Grandpré, à Clermont, aux Islettes. Les forces coalisées nous forcèrent cependant à battre en retraite et la situation fut aggravée par les paniques qui se produisirent sans cause à Montcheutin, et à Dommartin-sous-Hans (septembre). Si Brunswick avait alors résolument marché en avant, il nous eut facilement mis en déroute, mais il hésita et il permit ainsi aux forces de Beurnonville et de Kellermann de rejoindre celles de Dumouriez. Le 20 septembre, eut lieu la bataille de Valmy dans de bonnes conditions pour nous. L'effet de cette victoire fut considérable et M. Chuquet a grandement raison de lui rendre pleine justice et de combattre ceux qui ont voulu rabaisser l'importance militaire de l'affaire de Valmy. Il a raison aussi de ne pas tenir compte de la légende qui exalte la valeur des volontaires qui ont pris une

1. M. Chuquet raconte brièvement l'origine de Dumouriez ; il est fâcheux qu'il n'ait pas eu connaissance du travail récemment publié par M. Monval sur le *Laquais de Molière* : il aurait vu que celui qu'il présente comme issu d'une famille parlementaire de la Provence, était fils d'un commissaire des guerres, fils lui-même, d'après les documents produits par M. Monval, de François Dumouriez du Perier, appartenant bien à la susdite famille provençale, mais entré comme acteur jouant les valets à la Comédie-Française en 1686, et mort en 1723, ayant été assez piètre comédien, directeur général du service des pompes à incendie de Paris, qu'il avait inventé et constitué.

Digitized by Google

part glorieuse à la défense du moulin de Valmy; ces volontaires méritent pleinement ces éloges. Mais c'étaient des soldats rompus au métier militaire, servant depuis plus d'un an, par conséquent nullement de combattants improvisés ou novices.

Pendant qu'on se battait à Valmy, les Austro-Hessois attaquaient vainement les Islettes défendues par la division Dillon. M. Chuquet consacre ensuite un chapitre à l'armée des princes qui arriva trop tard sur le champ de bataille.

La seconde partie du volume est consacrée à la retraite du duc de Brunswick : M. Chuquet s'occupe du camp de Châlons, de la dislocation du Conseil exécutif de Paris, qui ne parvint pas, heureusement, à ébranler notre armée, des négociations de Manstein, du camp de la Lune près Sainte-Menéhould, de celui établi sous les murs de cette ville, de l'évacuation du territoire, de la dispersion des émigrés après les combats de Buzancy et de Sy, des sièges de Lille et de Thionville. Un chapitre final résume le livre et les conclusions de l'auteur, auquel nous adressons sans réserve nos plus vives félicitations. E. B.

***

Mémoires sur d'anciens sacramentaires, par M. Léopold Delisle, un vol. in-4° avec atlas. Imprimerie Nationale, 1887.

M. Delisle vient de publier à part ce savant travail, inséré dans lss Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. On sait que l'on appelait sacramentaire le livre dans lequel étaient copiées les oraisons des messes. Le savant académicien a réuni des études sur cent vingt-sept sacramentaires, du VIIe au XIIe siècle. Nous n'entrerons pas dans l'examen de ce recueil du plus haut intérêt, mais nous tenons à mentionner ici qu'il contient des notices sur les sacramentaires de S. Remy de Reims, 798-800 (manuscrit perdu), de S. Amand et de Sens (milieu du IXe siècle), de Noyon et de S. Thierry (*idem*), conservé à la Bibliothèque de Reims, autre de Sens (Xe siècle), au Vatican, autre de S. Thierey (XIe siècle), à la Bibliothèque de Reims, de Troyes (XIe siècle), à la Bibliothèque Nationale. Dans l'appendice, M. Delisle reproduit les litanies du second sacramentaire de S. Thierry.

B.

***

Lettres a Babet, par Boursault, avec une notice et des notes, par E. Colombey, un vol. in-18, Paris, Quantin, 1887.

Boursault était champenois, — né à Mussy-L'Evêque : — à ce titre nous ne pouvons passer sous silence l'élégante édition de ses jolies lettres à Babet, que vient de nous donner M. Colombey, un des érudits qui connaissent le mieux le XVIIe siècle. Nous n'avons pas à rappeler la vie de Boursault, dont nous avons eu déjà à

Digitized by Google

parler ici, mais nous n'en devons pas moins signaler la notice de M. Colombey comme des plus curieuses et des plus piquantes.

Boursault a laissé de nombreuses comédies, dont quelques-unes ne sont pas sans valeur. Mais la partie épistolaire est encore la plus considérable de son œuvre et la plus intéressante. Généralement ses qualités naturelles, la bonne grâce, la belle humeur et la verve gauloise s'y coudoient en parfaite harmonie. Le ton s'élève cependant, mais sans en bannir l'enjouement, lorsqu'il s'adresse à des personnages comme les ducs de Bourbon, de Saint-Aignan, de Noailles et d'Aumont; mais ce n'est pas de cette portion de la correspondance dont s'occupe M. Colombey. Il en a extrait seulement les lettres à Babet et les réponses de Babet. « C'est un petit chef-d'œuvre d'entrain et d'humour — et nous ne contredirons certes pas l'éditeur, — un vrai duel à l'esprit entre deux amoureux, dont l'un à trente ans et l'autre dix-neuf. Et c'est la fillette qui le plus souvent lance le mot le plus vif ». Babet appartenait à une bonne famille bourgeoise de Paris; son frère était receveur des rentes; elle avait un oncle secrétaire du roi, mais on n'a jamais pu découvrir son nom. On sait qu'après une scène violente contre un prétendant que voulait lui imposer son père, elle fut mise au couvent et y mourut peu après. Tout ce petit livre est à lire : il est imprimé avec une rare élégance.

E. B.

***

La justice criminelle et le bourreau a Chalons et dans quelques villes voisines, par L. Grignon, in-8°, Châlons, Thouille, 1887.

Encore un excellent travail à l'actif de notre érudit et laborieux collaborateur, travail entièrement neuf avec des documents exclusivement inédits sur un sujet bien curieux que les historiens châlonnais — nous tout le premier — avaient à peine effleuré. Le sujet d'ailleurs est beaucoup plus étendu que le titre modeste de ce volume pourrait le faire supposer : M. Grignon en consacre la moitié à énumérer, étudier, et délimiter les nombreuses juridictions exercées autrefois à Châlons. La liste en est longue : bans de Toussaint, de Saint-Pierre, du Chapitre, de l'Evêque, justices du Vidame, de la Commanderie, Hôtel-de-Ville, Officialité, Election, Grenier à sel, Bureau des finances, Traites foraines, Justice Royale, Prévôté de la maréchaussée, Consulat, Intendance M. Grignon s'en occupe spécialement au point de vue de l'exercice de la justice criminelle.

Un second chapitre consacré aux peines est des plus curieux et contient les détails les plus neufs, les plus circonstanciés depuis le commencement du xve siècle.

Le dernier chapitre concerne exclusivement le bourreau, qui dépendait à Châlons, du Vidamé et eut jusqu'en 1768 le droit dit de *havage*, consistant en une cuillerée de grain prélevée dans

Digitized by Google

chaque sac mis en vente les jours de marché. A dater de 1641, il fut nommé par le roi.

M. Grignon termine en donnant des listes de bourreaux de Châlons, Chaumont, Châtillon, Epernay, Langres, Reims, Saint-Amand, Troyes, Vitry, Sézanne, en y ajoutant une copieuse et intéressante annotation. E. B.

***

Travaux allemands sur Hincmar. — Il a paru dans ces dernières années, de l'autre côté du Rhin, deux études importantes sur le célèbre archevêque de Reims; l'une due au docteur Schroen, l'autre de M. Max Sdralek, toutes deux à Fribourg en Brisgau. Dans son intéressant livre, M. Schroen raconte avec d'amples détails la vie de Hincmar, pour lequel il montre une réelle sympathie; il y élucide d'assez nombreux points demeurés très obscurs jusqu'ici. Il serait bien désirable qu'une traduction fût faite de cet ouvrage. M. Sdralek a écrit une dissertation sur l'avis canonique de Hincmar dans la question du divorce de Lothaire. Sa critique, très travaillée, ouvre des aperçus remarquables sur l'esprit d'Hincmar; son travail est réellement remarquable et met justement en relief la conduite courageuse du prélat en faveur de la malheureuse reine si cruellement persécutée.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Demande. — Une personne possède le portrait d'un personnage, au-dessous duquel on lit :

« ..... Pierre.....

Chanoine et chantre et dignitaire de l'église..... de St-Père de St-Urbain-les-Troyes, âgé de 34 ans en 1760. »

Serait-il possible à quelque érudit habitant Troyes et familiarisé avec les Archives de l'Aube, de restituer les mots qui manquent à cette inscription ?

Adresser la réponse à la *Revue de Champagne et Brie.*

***

M. Albert Babeau, l'érudit historien Troyen, collaborateur de la *Revue*, vient d'être nommé membre correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

***

A propos de la généreuse donation que Mme Garinet — veuve du collectionneur bien connu à Châlons — vient de faire à la maison des pauvres de Châlons, nous rappellerons qu'elle a eu un précédent au dernier siècle, ce qui ne lui enlève rien de son mérite. La *Biographie Châlonnaise* de M. Amédée Lhote mentionne parmi les bienfaiteurs de la ville une des notabilités de notre cité au XVIIIe siècle, Adrien de Parvillez[1], qui fut lieutenant du roi en 1730 et 1736, président-trésorier de France au bureau des finances de Champagne, et plusieurs fois gouverneur municipal de la ville en 1712, 1722, 1736 et 1740 : il avait eu l'honneur de figurer au nombre des députés de Châlons, délégués à Reims en 1722, pour assister au sacre de Louis XV.

Les archives des hôpitaux nous font connaître que M. de Parvillez légua une certaine somme à l'hôpital Saint-Maur pour faire donner tous les matins, aux vieillards du vin rouge « de la montagne de Vertus, pour en être distribué, dit le testateur, aux « pauvres gens âgés, de l'un et de l'autre sexe, à raison d'un « demi septier à chacun des trois jours de la semaine seulement, « *convaincu par l'usage que cela fait du bien aux vieillards.* »

Le setier équivalait à peu près à un quart de litre.

***

1. Adrien de Parvillez, né à Châlons, le 17 août 1671, y est décédé, le 16 janvier 1754.

Digitized by Google

Société académique de l'Aube (*Séance du 18 février 1887*). Présidence de M. Edouard Vignes, vice-président. — La séance est ouverte à trois heures.

M. le président dépouille la correspondance.

Envoi par M. Papillon d'un travail de M. le colonel Rotche, intitulé : « Manière de résoudre les triangles sans le secours des logarithmes. » Renvoyé à M. de Mauroy.

M. Roserot, nommé archiviste à Chaumont, adresse une lettre dans laquelle il laisse prévoir sa démission de membre résidant et donne dès maintenant sa démission d'archiviste de la Société académique.

Il sera remplacé dans cette fonction à la prochaine séance.

M. le ministre de l'instruction publique demande à la Société de désigner des délégués pour la 11e réunion publique des Sociétés des beaux-arts qui aura lieu dans la semaine de Pâques, MM. Royer, Gréau, Truelle et Albert Babeau sont délégués à cet effet.

Une autre lettre du même ministre sollicite des études sur l'état intellectuel et moral de la France en 1789.

M. d'Arbois de Jubainville offre un travail intitulé : « Le Fundus et la Villa en Gaule ». Renvoyé à M. l'abbé Lalore.

M. Gaston Baltet offre une brochure sur « l'Eglise d'Ervy », par M. le docteur Jacquier.

M. Arnoult, directeur de l'enregistrement à Troyes, fait hommage de deux brochures sur le château de Chambord.

Analyse des travaux des Sociétés savantes par M. le Président. — « Revue de Champagne et de Brie », travail intitulé : « Les monuments de Troyes », par M. Fléchey, architecte.

« Bulletin de l'Académie du Var : L'esprit et la matière », par M. le docteur Olivier.

« Bulletin agricole de l'Aube », article intéressant intitulé : « Quelques aliments concentrés pour le Bétail », par M. Marcel Dupont, professeur d'agriculture.

Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs : pièce de vers pleine de sentiment intitulée : « La pendule arrêtée », par Mlle Alice de Chambrier.

« Bulletin de la Société de géographie », Lettre de M. Bonvalot, dans laquelle il constate l'heureuse influence exercée par la Russie sur la civilisation dans les pays qu'il parcourt.

Mémoires de la Société d'agriculture de Grance : Rapport très élogieux sur les expériences de culture poursuivies par M. Marcel Dupont, auquel est décernée une médaille d'or à l'effigie d'Olivier de Serres.

« Journal des Savants » : Travail de M. Franck, professeur au Collège de France, sur « Victor Cousin et son œuvre » ; l'auteur y montre combien il est difficile à l'éclectisme de concilier des choses

Digitized by Google

inconciliables; article de M. Vallon sur « l'Histoire des Romains », de Duruy.

Lectures et communications des membres de la Société. — M. Briard annonce que M. Quinquarlet vient de faire don au Musée d'un bâton de préchantre, en cuivre argenté, provenant de l'église de Villenauxe. Le même membre lit un travail de M. Hariot sur Jean-Jacques Rousseau, considéré comme botaniste.

Sur la proposition de M. Drouot, la Société académique émet, à l'unanimité, le vœu de voir conserver les magnifiques platanes du mail des Charmilles, qui font le plus bel ornement de notre ville et l'admiration des étrangers; l'intérêt d'une ville tout entière lui paraît devoir passer avant celui de quelques particuliers.

M. Albert Babeau dépose un travail qui lui a été adressé sur le « Prieuré de Belroy », et un nouveau volume des « Vacances d'un Médecin », par M. le docteur Guibout; cette nouvelle série contient le récit pittoresque et plein de charme d'un voyage en Espagne et en Portugal.

M. l'abbé Lalore communique deux documents historiques découverts par lui dans le « Livre noir de Saint-Etienne »; le premier est relatif aux foires de Champagne en 1289; le second aux octrois de la ville de Troyes, à la même époque. Il résulte de ce curieux document que les foires de Champagne, au moyen-âge, étaient comme un grand marché européen auquel les principales villes envoyaient leurs délégués, et que le périmètre de l'octroi était très étendu.

M. de Mauroy annonce qu'un marchand de Vienne lui a proposé un échange de Météorites avantageux pour le Musée de Troyes. Il constate que les Météorites de Saint-Mesmin, appréciées à sept mille francs le gramme, ont une valeur de vingt-et-un francs. C'est un vrai trésor que possède notre Musée. La Société autorise l'échange proposé par M. de Mauroy.

Elections et votes. — Le fauteuil de M. Nancey, dans la section des arts, est déclaré vacant.

L'élection aura lieu à la séance de mars.

M. le docteur Forest est élu membre résidant dans la section des sciences, en remplacement de M. le docteur Bacquias, démissionnaire.

M. l'abbé d'Antessanty, secrétaire-adjoint, est élu secrétaire, en remplacement de M. Alfred Nancey, décédé.

La Société nommera à la prochaine séance le secrétaire-adjoint et l'archiviste.

MM. Valton et Léon Dorez sont nommés membres correspondants.

Les travaux de MM. Hariot et l'abbé Lalore, lus dans la séance, sont renvoyés au Comité de publication.

Addition au compte-rendu de la dernière séance. — Le compte-

Digitized by Google

rendu précédent avait oublié de signaler un travail offert par M. Leclainche, attaché à l'Ecole vétérinaire d'Alfort, et intitulé : « De l'élevage et de l'accroissement des veaux de boucherie dans le département de l'Aube », offert par l'auteur à la Société académique.

La séance est levée à six heures et demie.

***

On vient de baptiser les forts environnants Reims suivant les ordres du ministre de la guerre. Forts ou batteries à Saint-Thierry, *Berbier du Metz;* à Chenay, *Rouzier;* à Loivre, *Saint-Pol;* à Brimont, *Drouet;* au Cran, *Baste;* à Fresnes, *Souham;* à Witry, *Lowendall;* à la Vigie de Berru, *Dode;* à Berru, *Burcy;* à Nogent-L'Abbesse, *Kellermann;* à la Pompelle (Sillery), *Herbillon;* à Montbré, *Ségur;* à Reims, la caserne Neufchâtel garde son nom; la caserne Colbert, *Seignelay*; la caserne Fléchembault, *Coehorn;* la caserne Colbert et le quartier Mars gardent leur dénomination.

***

Nous retrouvons dans le tome 45 de la Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, un document fort intéressant publié et annoté par M. Bruel. C'est le texte d'une charte de paraige entre Jean, seigneur de Joinville, sénéchal de Champagne et Otton, abbé de Saint-Mansuy de Toul pour des biens sis à Germay, Sailly, Lézéville, aux environs de Joinville. Les deux parties conviennent de mettre tout en commun, sauf les fiefs de Joinville, de la part du seigneur; et le patronage des églises et les dîmes, de la part de l'abbé; ils s'accordent pour construire une ville neuve au finage de Germay, commune en tout. La charte en français est du mois de décembre 1264.

Digitized by Google

MÉLANGES

Sacre de Charles VII a Reims et fin de la mission de Jeanne d'Arc. — Notre-Dame de Reims est avant tout la cathédrale des sacres; elle a toujours revendiqué l'honneur de voir ses pontifes verser l'onction sainte sur le front des rois; c'est un privilège que plusieurs auteurs font remonter au grand saint Remi, à qui le pape Hormisdas l'aurait conféré; à Reims, d'ailleurs, se conservait religieusement la sainte Ampoule, cette huile miraculeuse qui servit au baptême, au sacre peut-être du premier roi des Francs, et qui devait marquer le front de ses successeurs. Gerbert, autrefois archevêque de Reims, pape sous le nom de Sylvestre II, déclara le privilège de sacrer les rois connu à Rome et reçu en France. Plusieurs rois de la dynastie carlovingienne ont été sacrés hors de Notre-Dame de Reims, ou par des souverains pontifes eux-mêmes. L'archevêque Gervais, en 1059, au moment de sacrer Philippe Ier, en présence du roi Henri, son père, des légats du pape, des archevêques de Sens et de Tours et d'un grand nombre d'autres prélats, gardait le bâton pastoral autrefois envoyé par Hormisdas à saint Remi; il déclara solennellement qu'à lui et à ses successeurs, d'après les bulles d'Hormisdas et de Victor II, appartenait le droit exclusif d'oindre et de couronner les rois de France. Louis-le-Gros, à cause des troubles, fut sacré à Orléans par le métropolitain de Sens; les députés de l'Eglise de Reims protestèrent; le privilège qu'ils alléguaient fut attaqué par Yves de Chartres; mais le droit triompha, et Louis VI fit sacrer à Reims d'abord son fils aîné Philippe; puis, à la mort de celui-ci, en 1139, son second fils qui régna sous le nom de Louis VII. Ce dernier sacre fut célébré par le pape Innocent II, au moment où il tenait un Concile de treize archevêques et deux cent soixante-trois évêques. Louis VII fut couronné cinq fois : à Reims, du vivant de Louis VI; à Bordeaux, comme duc d'Aquitaine; à Orléans, par l'archevêque de Sens, quand il épousa Constance en 1151; à Paris, par le même archevêque de Sens, quand il épousa Alix de Champagne; avant son départ pour la terre sainte, par le ministère de l'archevêque Samson; c'était hors de la province de Reims; on en fit un crime à Samson; saint Bernard ferma la bouche aux adversaires de ce vénérable prélat rémois, en écrivant au pape Eugène III ces paroles : « en cela, il ne croit pas avoir excédé la teneur de ses privilèges. »

Sous le règne de ce même Louis VII, le droit de Notre-Dame fut solennellement ratifié; dans le formulaire du sacre dressé par ce roi pour le sacre de son fils Philippe-Auguste, on voit pour la première fois les pairs de France désignés comme devant assister

Digitized by Google

à cette cérémonie; la métropole de Reims y est légalement, définitivement investie du privilège exclusif de sacrer les rois; et à part quelques exceptions où Reims était au pouvoir des ennemis ou infesté de contagion et incapable de recevoir Sa Majesté, c'est à Notre-Dame que les rois vinrent recevoir l'onction qui les rendait inviolables aux yeux de leur peuple. Un sacre, en effet, n'était pas une vaine cérémonie, une marche triomphale, une manifestation de la grandeur royale, aux yeux des peuples; ceux-ci promettaient au prince choisi de Dieu obéissance et fidélité; les rois, de leur côté, s'engageaient, sous la foi du serment, à diriger leurs peuples selon les lois de la justice et de la religion. L'onction reçue par le monarque, après ces serments réciproques, rendait sa personne sacrée; elle l'investissait d'un pouvoir en quelque sorte divin que les passions turbulentes n'osaient attaquer; le roi sacré était élevé à une sorte de sacerdoce; il était, dans l'ordre temporel, le vicaire de Dieu, comme l'évêque et le prêtre marqués de l'huile sainte sont, dans l'ordre spirituel, les ministres de Jésus-Christ.

Depuis l'an 1212 où fut posée la première pierre de Notre-Dame, six siècles se sont écoulés; pendant cette période, vingt-cinq rois ont été sacrés; vingt-quatre sont venus s'agenouiller sur les dalles de Notre-Dame, demandant à Dieu de bénir leur règne, et renouvelant le serment de se dévouer pour leurs sujets. Henri IV est le seul roi, de 1215 à 1860, qui ait été sacré hors de Reims.

A peine Notre-Dame de Reims était-elle élevée que Philippe-Auguste mourut en 1223, laissant le trône à un prince brave et loyal, surnommé tantôt Cœur de Lion, tantôt Lion-Pacifique, remarquable autant par sa bonté, sa douceur, que par son courage, son intrépidité dans les batailles. Le sacre de ce prince fut célébré le jour de l'Assomption à Reims, bien que la cathédrale ne fût pas achevée, et que les chanoines n'y fissent pas encore habituellement leur office. Guillaume de Joinville, archevêque de Reims, présidait à la cérémonie. Le *cérémonial des sacres* ayant été réglé sous Louis VIII, les sacres qui suivirent ressemblèrent à peu près au sacre de ce roi. Sans parler de l'arrivée triomphale du prince à Reims, des clés qu'on lui présentait à l'entrée de la ville, du splendide festin, de la revue de la milice, de la brillante cavalcade, de la visite au tombeau de Saint-Remi, toutes particularités qui appartiennent sans doute à l'histoire des sacres, mais qui ne font point partie de l'acte religieux accompli dans Notre-Dame.

En 1223, le transsept de l'Eglise était seul terminé; c'est donc à l'entrée du transsept qu'on appareilla un échafaud un peu élevé, sur lequel devait se placer le roi avec les pairs de France.

La nuit qui précéda le sacre, le roi vint à l'Eglise pour faire l'oraison; c'était la veille d'armes de l'ancienne chevalerie. Le prélat consécrateur, Guillaume de Joinville, à la fin de Prime, vint, au seuil de la basilique, chercher processionnellement le monarque et la reine, son épouse; l'archevêque était accompagné

Digitized by Google

de plusieurs archevêques et d'un nombreux clergé, des chanoines de la mère Eglise et des personnes des autres Eglises conventuelles. Dans la suite, l'évêque, duc de Laon et l'évêque, comte de Beauvais, allaient chercher le roi; précédés du Chapitre et de la musique de la cathédrale, vêtus de leurs habits pontificaux, portant des reliques suspendues à leur cou, ils se rendaient à la porte des appartements royaux. Le grand chantre y frappait de son bâton. « Que demandez-vous? » répondait le grand chambellan sans ouvrir. — « Nous demandons le roi. » — « Le roi dort. » Alors le chantre recommence à frapper; mêmes questions, mêmes réponses. Le chantre frappe une troisième fois et l'évêque dit : « nous demandons le prince que Dieu nous a donné pour roi. » Les portes s'ouvraient; les prélats s'avançaient vers le monarque couché sur un lit de parade. L'évêque lui présentait l'eau bénite, récitait une oraison; le roi se levait; on le conduisait processionnellement, entre les deux évêques, à la porte de la cathédrale. Au-dedans du temple, étaient les privilégiés admis à jouir du magnifique spectacle d'un sacre royal; une multitude de fidèles accourus de toutes parts se pressait vainement aux portes de la basilique; la cathédrale était trop petite pour contenir cette foule immense; plus tard, quand Notre-Dame fut achevée, aux deux côtés du grand autel, dans les bras de la croisée ou transsept, ou élevés, aux frais du roi, de vastes tribunes; mais la multitude devait encore être écartée; l'enceinte sacrée était toujours insuffisante pour contenir les flots serrés de ce peuple avide d'acclamer son roi, et cependant il n'était pas une parcelle de terrain inoccupée; la complaisance de l'archevêque et des chanoines était telle, que, pour ces grandes cérémonies, ils autorisaient des actes que, de sang-froid, on caractériserait du nom de mutilations; pour élargir en quelque sorte l'intérieur de Notre-Dame, les galeries qui courent à l'extérieur du bas des fenêtres étaient occupées par un grand nombre de spectateurs, et le premier panneau de chaque verrière était enlevé pour donner satisfaction à la curiosité.

La procession s'arrêta à la porte de Notre-Dame; là, l'archevêque Guillaume de Joinville, récitant une oraison, demanda au ciel, en faveur du nouveau monarque et de sa royale compagne, les grâces dont ils avaient besoin pour gouverner leur peuple selon le cœur de Dieu; puis, le cortège composé de douze pairs du royaume, six ecclésiastiques et six laïques, des seigneurs de la cour revêtus de l'hermine féodale, des évêques, des abbés, mitre en tête, des soixante-quatorze chanoines de la métropole en chapes d'or, entra dans la basilique en répétant cette prière si connue : *Domine, salvum fac regem, et exaudi nos in die, quâ invocaverimus te.* Le chœur était orné avec magnificence; deux trônes avaient été dressés pour le roi et pour la reine; autour de l'autel, des sièges étaient préparés, d'un côté pour les archevêques et évêques, de l'autre pour les pairs laïques du royaume; leur rang était fixé dans l'ordre suivant : l'évêque de Laon, l'évêque de

Digitized by Google

Langres, l'évêque de Beauvais, l'évêque de Châlons-sur-Marne, l'évêque de Noyon. Les six pairs laïques étaient : les ducs de Normandie, de Bourgogne, d'Aquitaine, les comtes de Flandres, de Champagne et de Toulouse. On voit que la province champenoise avait une large part aux sacres des rois de France.

L'abbé de Saint-Remi, en chape d'étoffe d'or, monté sur une superbe haquenée, accompagné de quatre religieux revêtus d'aubes et des quatre chevaliers donnés comme otages de la sainte relique, suivi des autres religieux du monastère et d'un nombreux clergé avait apporté processionnellement, avec croix et cierges, la sainte Ampoule qui, descendue du ciel, servit au baptême de Clovis. L'abbé de Saint-Remi et le grand prieur avaient seuls le droit de porter la sainte Ampoule de l'Eglise Saint-Remi à l'Eglise métropolitaine; ils étaient escortés des quatre barons de la sainte Ampoule. C'étaient les seigneurs de Terrier, de Bellestre, de Neuvizy, de Souastre, au diocèse de Reims, tous quatre relevant de l'abbaye de Saint-Remi. L'abbé marchait sous un dais que portaient ces chevaliers de la sainte Ampoule. Les religieux de Saint-Remi et le clergé qui avait accompagné la sainte relique se retirèrent dans la chapelle de saint Nicolas de l'Hôtel-Dieu. Le grand prieur, le trésorier, les seigneurs otages de la sainte Ampoule, les chevaliers barons, les officiers du bailliage de Saint-Remi entrèrent dans l'Eglise. La sainte relique était reçue par l'archevêque, près de la porte, et déposée par lui sur l'autel; tous les assistants se levaient à son passage et s'inclinaient avec respect. Le reliquaire de la sainte Ampoule était une petite fiole de verre cristal, d'un pouce et demi de hauteur; son col bouché avec du taffetas rouge avait sept lignes de circonférence; le fond en avait treize; elle se trouvait enchâssée dans une espèce de rose de vermeil longue de quarante-cinq lignes et ornée de pierreries; la bordure était artistement taillée; le dessus était à jour et recouvert d'un cristal, à travers lequel on voyait la fiole placée dans le dos d'une colombe d'or, laquelle avait trente-huit lignes de hauteur.

Les seigneurs otages se plaçaient dans les quatre premières stalles hautes du côté de l'Evangile; leurs écuyers, dans les quatre stalles basses, du même côté. Le prieur restait en chappe et étole sur les degrés de l'autel, du côté de l'Epitre: le trésorier près de lui en étole croisée; les chevaliers barons de la sainte Ampoule s'asseyaient sur des banquettes auprès d'un pilier voisin. Pendant ce placement, l'archevêque se revêtait de ses plus nobles ornements pontificaux pour la messe et, ainsi vêtu, il venait à l'autel en procession avec les diacres et les sous-diacres, suivant la coutume. Guillaume de Joinville, arrivé sur l'unique degré de l'autel, demanda d'une voix distincte à Louis s'il voulait promettre devant Dieu de respecter les droits des évêques et des Eglises. « Je le promets », répondit le prince, en étendant la main sur les saints

Digitized by Google

Evangiles. Cette réponse fut accueillie par le cantique de l'action de grâces. Le chant du *Te Deum* terminé, les archevêques et évêques s'approchèrent du roi assis sur son trône; ils prièrent le monarque de se lever pour promettre à son peuple la paix, la justice et la clémence. Louis se leva, et d'une voix solennelle : « au nom du Christ, je promets trois choses au peuple chrétien qui m'est soumis. Je ferai de constants efforts pour qu'il vive au sein d'une paix véritable et profonde. J'interdirai les rapines et les iniquités. Je donnerai des ordres efficaces pour que la miséricorde et la justice soient observées dans les jugements. »

Tout le peuple répondit : *amen!*

Alors Louis VIII, Blanche de Castille et tout le clergé se prosternèrent sur les dalles du sanctuaire, tandis que le pontife et les assistants redisaient les litanies des saints. Puis, tous se levèrent, et l'archevêque adressa au monarque les questions suivantes : « — Louis, voulez-vous observer la foi catholique qui vous a été transmise par la sainte tradition, et joindre les bonnes œuvres à la foi? Je le veux, répondit le prince. — Voulez-vous être le gardien, le défenseur des Eglises et des ministres de Dieu ? — Je le veux. — Voulez-vous gouverner et défendre, selon la justice de vos pères, le royaume que Dieu vous a donné? — Je le veux, et autant que Dieu m'en donnera la grâce, je m'efforcerai d'être la joie et la consolation de tous. »

Le peuple accueillit avec enthousiasme cette promesse solennelle; il fit retentir les voûtes de la basilique des cris répétés *fiat! fiat!*

Ces préliminaires terminés, ces promesses solennelles ratifiées, le métropolitain procéda au sacre proprement dit et au couronnement de Louis VIII. On posa sur l'autel la couronne royale, l'épée de Charlemagne dans le fourreau, les éperons d'or, la verge de justice surmontée d'une main d'ivoire, les bottines et les sandales de soie, brodées de lis d'or, la tunique de même étoffe et de même broderie, et la chape sans chaperon. Tous ces objets précieux avaient été apportés pour la cérémonie par l'abbé de Saint-Denis exclusivement chargé de veiller à leur conservation. Le roi vint à l'autel, se dépouilla de ses vêtements; il ne conserva qu'une tunique de soie, décolletée sur la poitrine et entre les épaules, pour faciliter la consécration; les ouvertures furent rejointes par des agraphes d'argent. Le grand chambellan chaussa au roi les bottines que lia l'abbé de Saint-Denis. Le duc de Bourgogne, pair de France, lui mit les éperons d'or. L'archevêque seul présenta au roi l'épée de Charlemagne, hors du fourreau, et le fils de Philippe-Auguste la déposa sur l'autel en forme d'hommage; il la reprit de la main de l'archevêque et la rendit au sénéchal de France qui devait la porter devant le monarque jusqu'à la fin de la messe; et, après la messe, quand il retournerait au palais. Tandis que l'on demandait à Dieu la rosée du ciel et la graisse de la terre, une

Digitized by Google

abondance intarissable de blé, de vin, d'huile et toutes sortes de fruits, afin que, sous ce règne les peuples puissent jouir d'une santé constante, le saint chrême fut apporté sur une patine par l'évêque de Soissons. L'archevêque Guillaume de Joinville fit ouvrir la sainte Ampoule, extraya, avec une aiguille d'or, un peu de l'huile miraculeusement envoyée des cieux, en mêla avec grande diligence au chrême qui était préparé pour oindre le monarque. Le grand-prieur de Saint-Rèmi replaça la sainte relique sur l'autel.

Guillaume de Joinville, archevêque de Reims, se mit à genoux sur le même coussin avec le roi, pendant qu'on chantait les litanies; vers la fin, l'archevêque se leva et s'assit sur son fauteuil. Louis vint s'agenouiller devant lui, et le prélat fit au roi des onctions au sommet de la tête, à la poitrine, entre les épaules, aux deux épaules, aux jointures des bras. Le chœur chantait: *inunxerunt regem Salomonem.* L'archevêque demanda au ciel que le nouveau monarque réprime les orgueilleux, qu'il soit charitable envers les pauvres, qu'il devienne le pacificateur des nations. Ensuite, le roi fut revêtu par le grand-chambellan de la tunique et de la chape, laquelle se relevait sur le bras gauche, comme la chasuble d'un prêtre. Guillaume de Joinville fit une huitième onction sur la paume des deux mains du roi qui les joignit sur sa poitrine. Le prélat bénit les gants qu'il remit au prince; il lui donna l'anneau, comme symbole de la puissance et de l'union intime qui devait désormais régner entre lui et son peuple. L'archevêque lui plaça le sceptre dans la main droite, la verge de justice dans la gauche. En ce moment, les pairs de France furent appelés; ils se rangèrent autour du prince; Guillaume de Joinville seul plaça sur la tête du roi la couronne de Charlemagne; puis, tous les pairs, laïques ou ecclésiastiques, y mirent la main et la soutinrent deça delà; puis ils conduisirent le roi ainsi orné à un trône préparé à l'entrée du chœur. Plus tard en 1417, quand le jubé fut construit, le trône royal y était dressé, au jour des sacres. Le cri de : Vive le roi! retentit sous les voûtes de Notre-Dame. L'archevêque, mitre en tête, et, après lui, les pairs du royaume, baisèrent le roi assis sur son trône. Guillaume de Joinville, de retour à l'autel, procéda au sacre et au couronnement de Blanche de Castille.

A gauche du chœur était une tribune moins élevée que celle du roi; c'est là que se plaça la reine, vêtue de soie. Guillaume de Joinville fit à Blanche de Castille deux onctions, selon le cérémonial alors en usage, une à la tête et une à la poitrine, avec de l'huile bénite. La sainte Ampoule était réservée au monarque. L'archevêque remit à la reine un sceptre moins grand que celui du roi, une verge de justice semblable à celle qu'avait reçue son royal époux; puis il lui posa un diadème sur la tête; les pairs soutinrent la couronne, et tous, prélats et pairs, menèrent la reine à son trône. Les chantres entonnèrent de nouveau le

Digitized by Google

Te Deum; et l'officiant commença solennellement la messe. Pendant l'Evangile, le roi se leva et ôta sa couronne. Un des évêques porta le texte sacré à baiser à Louis VIII et à Blanche de Castille. Tous deux vinrent solennellement faire leur offrande; c'était un pain, du vin, un morceau d'argent, onze deniers d'or. Dans la suite, ces pièces d'or, frappées pour la circonstance, furent portées au nombre de treize. Ces pièces, la bourse, l'offrande, les pains d'or et d'argent appartenaient à la fabrique. Au moment de l'*Agnus Dei*, l'archevêque bénit le roi, la reine, le peuple; on leur porta le baiser de pain de l'officiant; puis tous les archevêques et évêques, l'un après l'autre, vinrent donner ce même baiser au roi qui se tenait assis sur son trône. Après la communion du prêtre, le roi et la reine descendirent de leur tribune et vinrent humblement à l'autel recevoir de la main de l'archevêque le corps et le sang de Jésus-Christ. C'est un privilège qui s'est conservé, de communier les rois de France sous les deux espèces au jour de leur sacre. La messe chantée, l'archevêque ôta aux époux royaux leurs couronnes et les autres insignes, leur mit sur la tête d'autres petites couronnes, et l'on retourna processionnellement au palais, l'épée nue devant le monarque. Lorsque le roi fut sorti de l'Eglise, après la cérémonie, le grand-prieur de Saint-Denis reporta la sainte Ampoule dans le même ordre qu'il avait suivi pour l'apporter; il la replaça dans le tombeau de Saint-Remi; les seigneurs otages prirent acte de ce qui les concernait, laissèrent leurs guidons en mémoire du sacre; le dais resta de même à l'Eglise, et la haquenée fut conduite dans les écuries de l'abbaye.

Ce cérémonial, par l'importance et l'éclat de ses rites, donnait un sentiment moral pour base à la fidélité des peuples et resserrait les liens entre le monarque et ses sujets. Le roi, déjà investi du pouvoir par sa naissance, le recevait de la grâce de Dieu, plus fort, plus révéré, plus inviolable. Trois ans après cette brillante solennité du sacre, en novembre 1226, Louis VIII succombait à une fièvre pestilentielle; son fils aîné Louis IX n'avait que onze ans; sa mère Blanche de Castille, régente, pour prévenir la rébellion, résolut de le faire sacrer sans délai. Le jeune prince, en effet, reçut l'onction royale, le 29 novembre 1226. Deux siècles plus tard, au sacre de Charles VII, ne purent être observées toutes les prescriptions du cérémonial; néanmoins la cérémonie fut aussi solennelle que le permettait le peu de temps réservé aux préparatifs. La cathédrale était, d'ailleurs, arrivée à l'apogée de sa splendeur. Le jubé de la nef, la clôture de pierre venaient d'être terminés par Colard de Givry; on voyait s'élancer dans les airs les deux clochers si harmonieusement placés au-dessus du portail; les travaux, repris avec activité en 1427, touchaient à leur terme; une énorme fleur de lis allait couronner les deux tours, en attendant les flèches qui devaient les compléter. La nuit tout entière fut diligemment employée à préparer la grande solennité. Les

Digitized by Google

habitants de Reims, à qui incombaient les dépenses d'une telle pompe, redoutaient l'entrée des gens d'armes du roi; ceux-ci n'avaient point encore pénétré dans leurs murs; la présence des soldats était toujours un fléau pour les villes; les Rémois contribuèrent avec zèle, pour ce motif, au prompt accomplissement du sacre royal. Le gouvernement anglais avait conçu le projet de transférer ailleurs la sainte Ampoule, afin que cette relique ne pût servir au sacre de Charles VII; toutefois le duc régent ou Pierre Cauchon, son commissaire général en Champagne, recula devant les périls physiques et les difficultés morales d'une telle soustraction. Les conseillers du prince avaient préparé d'avance une riche couronne pour être employée en cette solennelle circonstance; ce joyau était demeuré en arrière parmi les bagages; afin d'éviter les retards de la cérémonie et l'arrivée des troupes, on se contenta d'une couronne beaucoup plus simple trouvée dans le trésor de la cathédrale.

Les chevaliers, barons de la sainte Ampoule, n'étaient point présents; les pairs de France manquaient pour remplir leurs fonctions. Le matin, quatre otages furent députés par le roi pour escorter la miraculeuse relique, savoir: les seigneurs de Boussac et de Rais, maréchaux de France; le sire de Graville, grand-maître des arbalétriers; et le sire de Culan, amiral; ces quatre seigneurs, à cheval, tous armés et portant chacun leur bannière, se rendirent à l'abbaye de Saint-Remy; là, ils firent serment de conduire et reconduire sûrement la sainte Ampoule; alors, l'abbé, nommé Jean Canard, revêtu de ses riches habits pontificaux, monta sur un cheval, qui lui fut alloué, conformément à son privilège, et payé par le roi; il suspendit à son cou le précieux reliquaire et prit place sous un dais magnifique. Le cortège s'avança jusqu'à l'Eglise de Saint-Denis de Reims où l'archevêque-chancelier, suivi de ses chanoines, vint chercher la fiole miraculeuse pour la déposer sur le maître-autel de sa cathédrale. Les quatre otages ne mirent pied à terre qu'à l'entrée du chœur. Charles VII, revêtu d'habillements entaillés sur la poitrine et aux épaules pour recevoir les onctions, se tenait au lieu assigné; il prêta d'abord les serments obligatoires : — de conserver la paix de l'Eglise et ses privilèges; — de préserver le peuple des exactions fiscales et ingravances ; — de gouverner avec justice et miséricorde. Le roi fut armé chevalier par le duc d'Alençon. Berry, roi d'armes de France, évoqua ensuite, par leur noms, devant le grand autel, chacun des douze pairs, en les requérant de faire leur service au roi leur seigneur. Le duc de Bourgogne et d'autres ne répondirent point à l'appel; divers personnages les supplièrent. Parmi les pairs ecclésiastiques, Renauld de Chartres, archevêque, duc de Reims, Guillaume de Champeaux, évêque de Laon, Jean de Sarrebruck, évêque, comte de Châlons-sur-Marne, étaient présents. Les six pairs laïques furent représentés, en habits royaux, par le duc d'Alençon, les comtes

Digitized by Google

de Clermont, de Vendôme, les sires de la Trimouille, de Laval et de Maillé. Charles d'Albret tint l'épée, au lieu du connétable de Richemond. Le métropolitain, récitant toutes les prières contenues au pontifical, procéda au sacre. Les pairs confirmèrent de leurs mains la couronne sur la tête du monarque. En ce moment, le cri de Noël retentit unanimement dans la nombreuse assistance et les voûtes de la cathédrale s'ébranlèrent au bruit d'une éclatante fanfare.

Rien ne manquait à la pompe du spectacle, ni l'enthousiasme aux spectateurs; ceux-ci remplissaient les nefs et refluaient jusqu'à l'extérieur sur les marches des portails. Jeanne d'Arc, debout près de l'autel, en habit de guerre, tenant en main son étendard symbolique, ce drapeau, la terreur des Anglais et la gloire des François, attirait surtout les regards; son maintien d'une noble simplicité, excitait l'universelle sympathie, en même temps que sa bannière de toile blanche frangée en soie fixait l'attention publique ; sur un champ blanc semé de fleurs de lis, on voyait figuré le Sauveur des hommes assis sur son tribunal, dans les nuées du ciel, et tenant un globe dans ses mains toutes puissantes; à droite et à gauche, deux anges étaient représentés en adoration; l'un d'eux portait une fleur de lis sur laquelle Dieu semblait répandre ses bénédictions; à côté, on lisait les mots : *Jesu Maria*. Lorsque les rites liturgiques furent accomplis, Jeanne d'Arc s'agenouilla aux pieds de son prince et lui dit avec larmes : « gentil roy, ores est exécuté le plaisir de Dieu, qui vouloit que vinssiez à Reims, recevoir votre digne sacre, en montrant que vous estes vray roy et celui auquel le royaume doit appartenir. » Charles VII, sacré roi, fit à son tour chevalier dans l'Eglise même, Robert de Sarrebruck, neveu de l'évêque de Châlons-sur-Marne; par lettres datées du même jour, le roi en l'honneur des dames de Laval, érigea la baronnie de Laval en comté. Gilles de Rais fut promu à la dignité de maréchal, et le sire Georges de la Trimouille, baron de Sully, fut investi du titre de comte. Charles VII donna pour la cathédrale les tapis de satin vert qui avaient servi au sacre; il offrit, en outre, une collection de vêtements sacerdotaux en velours rouge figuré; il fit présent à l'église de Saint-Remi d'un ornement de damas blanc à fleurons d'or. Après ces libéralités pieuses, il se rendit, selon l'usage, à Corbeny, pour y toucher les écrouelles; là, se trouvait un prieuré qui dépendait de l'abbaye de Saint-Remi et était placé sous l'invocation de saint Marculf, prince de sang royal. La langue vulgaire avait changé le nom de Marculf en Marcou; il n'en fallut pas davantage pour que les fidèles implorassent particulièrement l'intercession de ce saint, afin d'en obtenir la guérison des écrouelles. Une maladrerie spéciale, annexée au prieuré, recevait, tous les ans, de nombreux pèlerins. Une tradition ancienne attribuait aux rois de France, nouvellement sacrés, le pouvoir de guérir, par l'apposition de leurs mains, les marques au cou, de même que saint Clair était invoqué pour les aveugles. De Cor-

Digitized by Google

beny, l'armée royale se dirigea par Vailly, petite ville du domaine archiépiscopal, dans la vallée de l'Aisne; un grand nombre d'autres places de la province rémoise imitèrent l'exemple de ce chef-lieu de canton qui reconnut immédiatement l'autorité de Charles VII. Château-Thierry, Coulommiers, Provins, toutes les villes et les forteresses de la Brie comme celles de la Champagne, envoyèrent leurs soumissions et chassèrent leurs garnisons anglo-bourguignonnes. Les cloches sonnaient partout à l'approche des troupes françaises; on célébrait des *Te Deum* dans les églises. Jeanne d'Arc était accueillie avec un enthousiasme extraordinaire. Les grands la comblaient de dons magnifiques. Les gens des campagnes accouraient sur son passage; et, dans l'étonnement de leur admiration, la vénéraient comme une sainte. On racontait les détails les plus merveilleux sur sa naissance, ses premières années, son apparition, ses faits de guerre. Les prédicateurs l'annonçaient en chaire comme l'envoyée du ciel; les écrivains chantaient ses louanges à l'envie; tous excitaient les soldats à chasser les Anglais en marchant au vieux cri des croisades.

Jeanne d'Arc sentait que sa mission était accomplie; elle supplia Charles VII de lui permettre de se retirer pour aller s'ensevelir dans sa première obscurité; elle voulait retourner avec son père et sa mère pour garder leurs troupeaux; ses parents étaient logés à Reims en l'hôtel de la Maison-Rouge; la ville paya vingt-quatre livres parisis pour leur dépense et leur donna un cheval pour s'en retourner. Le roi ne voulut pas consentir au départ de son héroïque libératrice. On sait qu'après la cérémonie du sacre, Jeanne d'Arc se trouva privée de l'appui miraculeux qu'elle avait reçu du ciel. Elle ne supporta qu'avec impatience l'inertie dans laquelle les favoris de Charles VII avaient replongé ce prince; après un coup de main, heureusement tenté aux portes de Paris, ne pouvant triompher de l'indolence du roi, elle se rendit sous les murs de Compiègne, menacé d'un siège par les Anglais et les Bourguignons. C'est là que dans une sortie, honteusement abandonnée par ceux qu'elle était venue sauver, elle tombe aux mains des Bourguignons qui la livrent aux Anglais et, suivant une expression de l'époque, « sa passion commença où finit sa mission. »

Un Bouquiniste.

***

Les origines de la maison de Nettancourt. — Les titres des abbayes de Montier en Argonne, de Jean d'Heurs, de la Chalade et de Lisle-en-Barrois, permettent d'établir ainsi qu'il suit la généalogie de la maison de Nettancourt à son origine.

Elle était représentée au XIIe siècle par quatre frères et une sœur, qualifiée dans une charte de donation à l'abbaye de Jean d'Heurs, de l'alleu de Huppemont, au territoire de Nettancourt avec le droit de pâture à Vernaucourt, Garnier, Warin, Isembard, Pierre et

Digitized by Google

Helwide de Nettancourt, neveux et nièce de Odon de Jarreiait dictus Lipoivre, donateur avec eux.

I. Garnier épousa Hode et en eut, outre une fille, Dreux, seigneur de Nettancourt, croisé en 1190, vivant encore en 1218; Philippe, vivant en 1218 avec sa femme Helwis, ayant une fille.

II. Warin, sans postérité connue.

III. Isembard, marié à Béatrix.

IV. Helwide, dont le mari est inconnu, mais qui avait une fille, Téodorie, vivante en 1179.

V. Pierre de Nettancourt, seigneur de Vernancourt, vassal des comtes de Champagne, cité par M. Longnon, en 1172. Il fut père de :

Pierre, dit Croccarz, seigneur de Nettancourt et Vernancourt, 1179, 1223. Il eut :

1. Gilles, qui suit.
2. Adeline.
3. Mathilde.

Gilles dit Mauchemins, seigneur de Nettancourt, Vernancourt, Sommeilles, cité parmi les vassaux de Champagne en 1253, marié à Hedwige ou Hanwide, d'où :

1. Huart, qui suit.
2. Pierre.
3. Odette.

Huart dit Mauchemins, seigneur de Nettancourt, père de :

1. Jean, qui continua la lignée rapportée dans toutes les généalogies.
2. Jacques.
3. Cécile, femme de Richier de Narcey (1309).
4. Alix, 1307, 1313.

Le Secrétaire Gérant,

LÉON FRÉMONT.

Digitized by Google

LIBRAIRIE DE LÉON TECHENER, 52, RUE DE L'ARBRE-SEC, PARIS

VIENT DE PARAITRE

BIBLIOTHÈQUE CHAMPENOISE

OU

CATALOGUE RAISONNÉ

D'UNE

COLLECTION DE LIVRES, DOCUMENTS, AUTOGRAPHES

RELATIFS A L'ANCIENNE PROVINCE DE CHAMPAGNE

En vente aux prix marqués

Un Volume in-8 de 600 pages. Prix..... 10 fr.

Nota. — Le prix du Catalogue sera remboursé à toute personne qui fera un achat de 50 fr.

Ce Catalogue, fruit de longues et consciencieuses recherches, contient un nombre considérable de Livres et de Manuscrits ainsi répartis :

PREMIÈRE PARTIE

HISTOIRE GÉNÉRALE DE LA PROVINCE — HISTOIRE PARTICULIÈRE DES VILLES

CHAMPAGNE proprement dite au Bailliage de Troyes.

LE BASSIGNY (Chaumont, Langres, Bourbonne-les-Bains, Saint-Dizier).

LE SENONOIS (Sens, Joigny, Tonnerre, Chably).

LE VALLAGE (Bar-sur-Aube, Joinville, Arcis-sur-Aube, Vassy, Clairvaux).

LE CHALONNAIS (Châlons-sur-Marne, Vertus, Vitry-le-François).

LE RÉMOIS (Reims, Epernay, Sainte-Ménehould).

LE RETHELOIS (Rethel, Mezières, Rocroy, Sedan).

LE PERTHOIS.

BRIE CHAMPENOISE (Meaux, Provins, Hermé, Château-Thierry, Coulommiers, Montereau-Faut-Yonne, Avrolles, Le Coudray-sur-Seine, Melun, Sezanne, Montmirail, localités diverses de la Brie).

DEUXIÈME PARTIE

Ouvrages composés par des Auteurs champenois ou concernant des Champenois célèbres, classés par ordre alphabétique des noms de personnes.

Digitized by Google

VIENT DE PARAITRE

LA JUSTICE CRIMINELLE

ET LE

Bourreau à Châlons et dans quelques Villes voisines

PAR L. GRIGNON

Cet Ouvrage contient en outre d'intéressants renseignements sur le Bourreau de Troyes, de Vitry, Chaumont, Langres, Reims, Epernay et Châtillon-sur-Marne.

Un Vol. in-8 imprimé avec luxe. THOUILLE, libraire-éditeur à Châlons. Prix : 1 fr. 75. 20 exemplaires numérotés tirés sur papier Simili-Japon : 2 fr.

HISTOIRE DE SOMSOIS

(MARNE)

Par M. l'Abbé A. Millard

Beau volume in-8° de près de 300 pages. — Prix : 6 francs.

LÉGENDES, CURIOSITÉS ET TRADITIONS

DE LA

BOURGOGNE ET DE LA CHAMPAGNE

Recueillies par ALEXANDRE ASSIER

Officier d'Académie

2 Volumes in-32. — Prix : Un FRANC l'Exemplaire

EN VENTE AU BUREAU DE LA REVUE

LES SIRES ET LES BARONS DE CHACENAY

Par M. l'Abbé LALORE

Ancien Professeur de Théologie au Grand Séminaire de Troyes

(PRIX : 15 francs)

Ouvrage imprimé sur papier de Hollande, enrichi de Gravures et de Chromos.

Digitized by Google

REVUE

DE

CHAMPAGNE

ET

DE BRIE

HISTOIRE — BIOGRAPHIE
ARCHÉOLOGIE — DOCUMENTS INÉDITS — BIBLIOGRAPHIE
BEAUX-ARTS

Honorée d'une Souscription du Conseil Général de la Marne

PRIX DE L'ABONNEMENT : 12 FR. 50 PAR AN
La Livraison : 1 fr. 50

ARCIS-SUR-AUBE
LEON FRÉMONT, IMPRIMEUR-EDITEUR
Place de la Halle
Et chez tous les Libraires des deux Provinces
1887

Avril 1887. — Dixième Livraison. — Onzième année.

Digitized by Google

SOMMAIRE DE LA DIXIÈME LIVRAISON

DE LA ONZIÈME ANNÉE

Marcel d'Yves	Les Origines de Mouzon	241
A. Millard	Histoire ecclésiastique et féodale de l'Archidiaconé de Margerie : le Meixtiercelin	245
L. Grignon	Voyage à Tunis et à Alger	261
X***	Voyage littéraire de Dom Guyton en Champagne	281
Cte de Riocourt	Archives des Actes de l'Etat-civil de Châlons-sur-Marne	297
Nécrologie	M. le baron Graillet de Beine. — M. l'abbé Carton	307
Bibliographie	Jeanne d'Arc à Reims. — Les Sculpteurs troyens. — Les Arts et les Artistes avant le XVe siècle. — Etude de la Fronde dans la Champagne. — Une notice bibliographique sur Beautemps-Beaupré	309
Chronique	Société académique de l'Aube. — Les Monuments historiques. — Académie de Reims. — L'Alphabet secret de Gerbert. — Don d'un château à la ville de Bourbonne. — Don du comte Werlé. — Un Monument allégorique du vin de Champagne. — L'église Vanault-les-Dames. — Une charte du 5 septembre 1422. — Une bulle du pape Clément IV. — La famille Lespaignol, de Reims	311

AVIS

Les Epreuves doivent être retournées dans *un délai MAXIMUM de huit jours*. Passé ce délai, les Corrections sont faites d'office et il est passé outre.

Digitized by Google

LES ORIGINES DE MOUZON

CHAPITRE PREMIER

Situation topographique de Mouzon. — Son origine probable et étymologie de son nom.

La ville de Mouzon [1], dont nous entreprenons l'histoire, capitale autrefois d'un petit pays appelé le Mosomois (in pago, in comitatu mosomagensi), est à 17 K. S.-E. de Sedan, à 22°45' de longitude et 49°52' de latitude. Placée sur les frontières de la Champagne, aux confins du Rethélois, elle occupe au bord de la Meuse une position ravissante. Dans cet endroit en effet, les terres arables se substituent sur les collines aux sombres masses des bois ; la vallée s'élargit et permet à l'œil de suivre dans ses sinuosités le cours du fleuve bien loin à travers les prairies qui le bordent, et d'apercevoir gracieusement échelonnés sur ses rives les villages d'Autrecourt, de Villers, d'Amblimont et de Remilly.

Quant à la ville elle-même, pareille à une petite Lutèce, elle forme au milieu de l'eau une île, entourée qu'elle est d'un côté par le canal de navigation, de l'autre par le fleuve. Mais cet espace exigu n'a point suffi, et de nombreuses habitations sont venues s'étager sur les premières rampes d'une montagne dite le Terme, qui séparait naguère la France du domaine étranger, tandis qu'un faubourg assez important occupe du côté opposé le fond de la vallée.

Si nous parcourons l'histoire des Ardennes, Mouzon est, sans contredit, une des localités les plus anciennes de ce département. Dom Ganneron, le chartreux du Mont-Dieu [2], dont les annales, probablement perdues à jamais pour nous,

1. Aujourd'hui Mouzon fait partie de l'arrondissement de Sedan et n'est qu'un simple chef-lieu de canton duquel dépendent quatorze communes : Amblimont, Autrecourt, Pourront, Beaumont, Brévilly, Bouzy, Euilly-Lombut, Lestanne, Mairy, Mouzon, Tétaigne, Vaux, Villemontry, Villers-devant-Mouzon, Yoncq.

2. Annales du Mont-Dieu.

Digitized by Google

auraient aujourd'hui tant de prix, attribue la fondation de Mouzon à Basan VIII, roi des Sicambres[1]; celui-ci aurait, paraît-il, construit sur les bords de la Meuse, bon nombre de forteresses destinées à contenir dans le devoir les peuples qu'il avait soumis. La fondation de Mouzon, à ce compte, daterait au moins de l'an 245 avant l'ère chrétienne.

Sans faire remonter l'origine de Mouzon à une époque aussi reculée et presque fabuleuse, nous pensons que cette ville devait exister antérieurement à la domination romaine, et nous admettons avec Dom Lelong, son antique érection en oppidum avec palissades et fossés pour la mettre à l'abri d'un coup de main et défendre le passage du fleuve.

Il faut bien remarquer ici que nous donnons cette assertion pour le prix qu'elle vaut, c'est-à-dire pour une simple hypothèse, puisque l'histoire reste à peu près muette sur ce point. Nous dirons seulement que ce silence est facile à comprendre, quand on songe que Mouzon se trouvait au milieu d'un pays où les bourgades, en petit nombre, n'avaient point de voies qui les reliaient les unes aux autres ; où tout était forêt, « sur les plateaux, au fond des gorges, dans les bassins, tout était buissons, genêts, taillis, broussailles impénétrables, hautes et sombres futaies[2]. »

Quoi qu'il en soit, ce qu'on peut affirmer avec certitude, c'est l'existence de Mouzon dès le début de l'occupation romaine.

Les Romains, une fois maîtres des Gaules, ne songèrent qu'à mettre leur conquête à l'abri des coups des Barbares et, dans ce but, établirent sur les frontières et les rivières des postes d'observation ; dans les Ardennes en particulier, la Meuse et la Chiers furent couvertes d'établissements de ce genre ; selon M. Masson, des Sarmates, troupes analogues aux Lètes[3] en avaient la garde.

1. Selon la tradition, ce Basan donna son nom à une colline au sommet de laquelle on éleva un temple en son honneur.

Ce lieu ayant été concédé par l'abbé de Mouzon, Richard, aux Chartreux, Guigues, leur supérieur général, changea le nom de Mont-Basan en celui de Mont-Dieu.

2. Jeantin, Chronique de l'Ardenne.

3. Les Sarmates, comme les Lètes, étaient des Barbares qui, après avoir été battus et faits prisonniers, étaient établis par les généraux romains sur les frontières de l'Empire. Là, cantonnés dans des colonies militaires, ils étaient obligés de défendre le territoire romain contre les incursions de l'ennemi. — C'était un système semblable à celui des confins militaires de l'Autriche. — Elysée Reclus, tome III, page 283.

Digitized by Google

Peu à peu, ces simples postes d'observation prirent du développement par suite de l'importance des lieux qu'ils occupaient, soit au sommet des collines, pour dominer le pays, soit au bord des fleuves pour en défendre le passage; ils devinrent des forteresses capables de résister efficacement aux efforts des ennemis.

Mouzon, comme passage sur la Meuse, situé d'ailleurs sur la voie militaire de Reims à Trèves, était un point trop important pour supposer qu'on eût négligé de s'en emparer et de le fortifier. Aussi faut-il faire remonter sa fondation au moins comme place forte, au temps où César se rendit maître du pays.

Quel peuple le conquérant des Gaules trouva-t-il établi sur le territoire de Mouzon à cette époque?

Un coup d'œil jeté sur la situation du lieu à l'extrême frontière des Rémois (Remi) et des Trévirois (Treviri) suffit pour reconnaître qu'il a dû dépendre des premiers, la Meuse sur laquelle se trouve Mouzon et la Chiers qui arrose Carignan ayant toujours servi de limites à ces deux peuples divisés par une hostilité constante qui paraît avoir survécu à ces époques obscures et lointaines.

Selon Dom Ganneron et autres, le pays entre la Meuse et l'Aisne était alors occupé par les Essuens [1], peuple dont l'origine n'a pu être encore éclaircie, mais qui faisaient partie du Rémois, et se soumirent avec celui-ci à Jules César, vers l'an 47 avant Jésus-Christ.

Cette différence d'opinion n'a donc, on le voit, aucune importance, puisqu'elle se résout dans la même affirmation : c'est que les Mouzonnais faisaient partie du Rémois.

La domination romaine à Mouzon fit sortir cette ville des ténèbres épaisses dans lesquelles elle était plongée, et lui donna une certaine impulsion.

1. Qu'étaient les Essuens; quel pays habitaient-ils? les opinions sont bien diverses sur ce sujet.

C. Bouel les place en Thiérache, pays dont l'étymologie serait d'après lui : *terra Essuorum*, terre des Essuens.

Abraham Orthelius dit nettement dans son thesau-géographe : « *Essui ignorantur.* »

Le géographe Samson situe la ville des Essuens dans le pays de Seez en Normandie. Beaucoup d'auteurs se rallient à ce dernier avis, en particulier Vaugelas, dans sa traduction des commentaires de César; Dom Marlot, dans son histoire de Reims; et dom Lelong, dans son histoire de Laon.

Digitized by Google

Grâce aux routes, à ces grands chemins de l'Empire, véritables artères qui, comme le dit Bergier, partaient du cœur de Rome, pour répandre la vie et la civilisation jusqu'aux frontières les plus reculées, la forteresse de Mouzon vit peu à peu les habitations se grouper autour de ses murs et former bientôt le noyau d'une ville importante.

Alors Mouzon commence seulement à vivre d'une vie vraiment historique ; son nom se trouve dans les ouvrages de l'époque : dans l'Itinéraire d'Antonin ; dans les Tables de Peutinger ; dans la vie de Saint Maximin, archevêque de Trèves, par saint Loup ; dans une lettre de saint Remy à Foulque (Fulco ou Falco), évêque de Tongres.

Le testament de saint Remy en fait également mention.

Dans tous ces ouvrages, Mouzon est cité sous les noms les plus divers ; c'est tantôt : ***Mosomagus***, ***Mosomagensis ager***, ***castrum Mosomagense***, ***Musamagum***, ***Musmagum***, ***Mosomacum***; d'autrefois : ***Mosa***, ***Mose ad Mosam***, ***Mosmum***, ***Mosemium***, ***Mosomium***, ***Mosonum***, ***Mousonum***, d'où est dérivé son nom français Mouzon.

Il faut bien remarquer ici que, malgré la grande diversité de ces noms, la même idée y domine partout, c'est toujours la Meuse, c'est toujours la position du pays sur le fleuve.

Faut-il parler de son étymologie, nous trouvons encore la même diversité. Les uns, avec dom Bouquet, font venir ***Mosomagus*** du mot celtique ***Mag*** ou du mot latin ***Mansio***, qui tous deux veulent dire Manoir, c'est-à-dire habitation sur la Meuse ; d'autres, avec l'auteur du Mémoire sur les Antiquités de Sedan et villes frontières, font dériver son nom ***Mosomum*** de la contraction de deux mots : ***Mosæ Meatus***, passage sur la Meuse, parce qu'en effet, Mouzon étant situé sur la grande voie romaine de Reims à Trèves, c'est là que s'effectuait le passage du fleuve.

(*A suivre.*) Marcel d'Yves.

Digitized by Google

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE ET FÉODALE

DE

L'ARCHIDIACONÉ DE MARGERIE*

LE MEIXTIERCELIN

D'après les pièces analysées plus haut, nous voyons ce Guillaume de Parthenay qualifié pannetier du roi Louis XI, maître d'hôtel du roi, seigneur de Chenault, Poinchy (Poinchy, près de Chablis, Yonne), gouverneur du château de St-Aigue? Il n'était donc point de petite noblesse et ses services étaient appréciés par les rois de France. Nous l'avons vu, en 1499, échanger plusieurs terres en Bourgogne avec son beau-frère Claude de Ragny, pour la totalité des terres de Champagne, venant des St-Chéron.

Guillaume de Parthenay fit ses foi et hommage pour le Meixtiercelin à Dijon, entre les mains du sieur Pontchartrain, chancelier de France, le 29 avril 1501. (Mémoire pour Paul de Remigny, par Vaveray.)

D'après les comptes de Jean Gauthier, son receveur pour les terres de Champagne, voici ce que rapportait, en 1499, à Guillaume de Parthenay la seigneurie du Meixtiercelin :

1° 73 sols 8 deniers pour la justice, exercée alors par Jean Moulin dit Chalette ;

2° 18 livres tournois 5 sols et 3 livres de cire pour le four banal qu'il possédait seul ;

3° Les grosses amendes, droits de mortemain, formariage, néant ;

4° La taille du Meixtiercelin (Voir plus loin un compte de 1517).

5° 8 sols 4 deniers pour la perrière de Humbeauville ;

* Voir page 110, tome XXII de la *Revue de Champagne et de Brie*.

Digitized by Google

6° 40 sols tournois dus par Claude de Mertrus, habitant au Meixtiercelin, pour une place à lui louée ;

7° Le péage du Meixtiercelin (Voir cet article plus loin) ;

8° « Mon dit seigneur a baillié à rente perpétuelle aux « habitants du dit Meixtiercelin les usages par devers le « moulin de Crocheret, à condition de payer chaque année, au « jour de fête de St-Remy, 11 sols tournois par chaque « ménage, qui se paient par la main des marguilliers de l'église « du lieu.... »

9° 37 setiers de seigle et autant d'avoine pour le droit des dîmes (Voir l'article dîmes) ;

10° Les terrages de Traignel (?) à mon dit seigneur. (Archives de la Marne, seigneurie de Gigny.)

Guillaume de Parthenay était mort en 1504, laissant une fille, Louise de Parthenay, mariée à Guillaume de Remigny et à qui elle porta les terres et seigneuries de Gigny-aux-Bois, Meixtiercelin, Somsois, etc.

Famille de Remigny (1504-1530 ?). — La famille de Remigny, ancienne famille du Nivernais, dont les armes sont d'azur à la fasce d'or, accompagnée en chef de trois étoiles de même, possédait la terre et seigneurie de Joux-le-Châtel, relevant de Noyers (Yonne).

Guillaume de Remigny fit hommage au roi, le 20 janvier 1598, en la chambre des comptes. (Vaveray. Election, 334.) La seigneurie du Meixtiercelin se composait alors (en 1517) ainsi qu'il suit :

1° La justice, haute, moyenne et basse, exercée par Bonard Adeny pour 3 ans, qui en rend chaque année 4 livres tournois et 4 livres de cire ;

2° Le four banal laissé à 20 livres tournois ;

3° Les grosses amendes laissées à 8 sols ;

4° Mortemain, formariage : néant ;

5° Les foires du Meixtiercelin laissées pour 3 ans à Colas qui en rend 20 sols ;

6° La taille du dit Meixtiercelin qui est due par chacun an « sur plusieurs hommes et femmes, lesquels sont taillables « une fois l'an, au jour de fête de St-Remy chef d'octobre et « tous de main-morte et formariage et de poursuite et ne sont « point compris les enfants de la dite condition s'ils ne sont « mariés ou mis hors du bourg : chacun doit donner 3 sols « 4 deniers. » Vient ensuite l'énumération des taillables, soit :

Digitized by Google

au Meixtiercelin, 26 personnes ; 3 à St-Chéron ; 2 à Henruel ; 1 à Gigny ; 1 à Giffaumont, qui refuse de payer ; à Somsois, la femme Pierre Bailly qui refuse de payer, disant que son mari est gentilhomme ; 3 à St-Etienne, dont un refuse de payer ; 1 à St-Nabord ; à Soudé-Ste-Croix, 2 qui sont déclarés mendiants ; à Villeseneux, 1 qui refuse de payer ; à Domprot, 1 qui refuse de payer ; à Vouzy, 1 ; au Mesnil, 1 qui dit être franc et à Clairvaux, 1.

7° La Perrière de Humbeauville ;

8° Le Péage ;

9° Il est dû à la St-Remy par les manants et habitants du Meixtiercelin pour les usages séant dessus le moulin Claude de Mertrus tenant à la fin de Domprot 11 sols par ménage ;

10° 14 personnes doivent des rentes pour maisons et héritages ;

11° Le moulin de l'abbaye rend 4 setiers de froment, 13 de seigle, 8 d'orge et 4 livres de cire ;

12° Le moulin de Cocheret rend 2 setiers de froment, 8 de seigle, 4 d'orge et 2 livres de cire ;

13° Le gagnage de l'Hôtel rend 15 setiers par moitié seigle et avoine ;

14° Les terrages du Meixtiercelin rapportent 6 setiers seigle et avoine ;

15° Les grosses dîmes (1/3) rapportent un setier 5 boisseaux et un picotin de seigle, 13 setiers, un boisseau et un picotin d'avoine ;

16° Le gagnage de l'Isle rend 15 setiers par moitié seigle et avoine (Archives de la Marne, seigneurie de Gigny).

De son mariage avec Louise de Parthenay, Guillaume de Remigny eut Jean de Remigny qui fut seigneur de Gigny ; Nicolle de Remigny, mariée à Claude de l'Isle, et eut la terre du Meixtiercelin, et Edmonne de Remigny, dame de Somsois, mariée à François du Brouillard, comte de Coursan. Après la mort de Guillaume de Remigny, Louise de Parthenay sa veuve, prit une seconde alliance, le 2 avril 1525, avec Jacques du Gretz de Mont-Saint-Père dont elle n'eut point d'enfants. Nous parlerons plus loin de cette famille. Jacques du Gretz fit hommage au roi pour le Meixtiercelin le 29 avril 1525. Louise de Parthenay mourut vers 1534 et, à sa mort, la terre du Meixtiercelin passa à Claude de l'Isle.

Famille de l'Isle (1530-1550). — Claude de l'Isle ou du

Digitized by Google

List, du Liste, chevalier de l'ordre, fut seigneur du Meixtiercelin par son mariage avec Nicolle de Remigny. Vaveray, dans son *Election*, nous fait connaître ses armes qui sont : de sable à la croix d'or cantonnée au troisième d'un lion d'argent contourné et au quatrième d'une merlette de même. Il fit hommage le 5 août 1531, et aveu et dénombrement au roi le 16 février 1538 pour le Meixtiercelin (Vaveray).

Nous n'avons point encore parlé du château du Meixtiercelin, c'est ici le moment d'en dire un mot. Nous ignorons où était situé, au XIIe siècle, le château des anciens seigneurs du Meixtiercelin. Il était peut-être situé sur la voie romaine, à la sortie du village, du côté de St-Ouen. On lit, en effet, dans l'opuscule intitulé *Le Meixtiercelin et son église* : « A la sortie « du village, au midi, une place de terre appelée *le Champ de « la Tour*, borde la voie romaine dans une certaine longueur. « Là peut encore se découvrir, à l'examen du terrain, l'empla- « cement d'une tour dont l'existence devait être liée à celle du « chemin. Sur le même point, l'inégalité du sol et quelques « fragments de tuiles et de briques semblent indiquer qu'il « existait là, à une époque fort reculée, un groupe de cons- « tructions... »

C'était peut-être à cet endroit que se trouvaient : « les bâtiments et le verger » du chevalier Rodolphe du Meixtiercelin, dont il est question dans la charte 1131-1140 analysée plus haut. L'héritière du Meixtiercelin, Hélissant, ayant épousé Henry de Gigny, abandonna le château paternel qui bientôt tomba en ruine. Il n'y eut donc plus de château au Meixtiercelin depuis 1280 environ jusqu'à 1490. Vers cette époque, Claude de Mertrus, seigneur de St-Ouen, fils de Jean I de Mertrus et de Jeanne de Champigny, loua au seigneur du Meixtiercelin une place pour laquelle nous l'avons vu payer 40 sols tournois de rente. En 1504, l'abbaye de Toussaints abandonna au seigneur du Meixtiercelin son moulin et ses terres. Nous pensons donc que ce fut vers cette époque que Claude de Mertrus bâtit le château du Meixtiercelin à l'emplacement actuel près de la rivière. Claude de Mertrus devait aussi au seigneur d'Arzillières 60 sols de rente perpétuelle à cause « d'une place ou soulait avoir un étang ainsi qu'il se « comporte ensemble le droit de chaussée et se disait le temps « passé la chaussée aux deux moulins où le dit Claude de « Mertrus a fait prés et saulsayes tenant à la rivière et aux « usages... » Il n'est point question ici, croyons-nous, de la place où il bâtit le château, mais d'un pré, situé baucoup plus

Digitized by Google

haut vers Humbeauville. Quoi qu'il en soit, à cette date (1504), Claude de Mertrus habitait déjà au Meixtiercelin ; on peut lire dans notre histoire des De Mertrus le procès intenté, en 1507, à Claude de Mertrus, accusé par les habitants du Meixtiercelin de vivre roturièrement comme de vendre vin à détail ès hostellerie pour ce qu'il estait demeurant sur grand passage. Jean de Mertrus, fils de Claude, marié à Jeanne de Poitiers, habitait également au Meixtiercelin, dans le château. En 1540, Claude de l'Isle prétendit que la maison seigneuriale de Jean de Mertrus relevait de la justice du Meixtiercelin ; Jean de Mertrus soutenait au contraire qu'elle relevait de la justice de Humbeauville dont il était seigneur. Ce procès dont nous avons parlé dans l'*Histoire de la famille de Mertrus* fut terminé le 3 août 1540 par un arrêt de François, duc de Guise, lieutenant général de Champagne, qui déclara que la justice de la maison de Jean de Mertrus appartenait à Claude de l'Isle ; mais que Jean de Mertrus avait la justice du clos et accin attenant à sa maison selon son titre de 1507. Nous voyons là une preuve que l'ancien château du Meixtiercelin n'était point où il est actuellement ; car si Claude de Mertrus avait acheté l'emplacement de l'ancien château, la justice de cet emplacement aurait sans nul doute appartenu à Claude de Mertrus.

Il est bien question ici du château du Meixtiercelin et non de ceux de Domprot et de Humbeauville ou de l'Oiselet, car le 6 novembre 1540 suivant, Jeanne de Poitiers, veuve de Jean de Mertrus déclare posséder : « La maison où elle demeure, « assise au Meixtiercelin, fermée de fossés et de murailles et « valant 6 sols de revenu... » De plus, il est certain que les de Mertrus ont été enterrés dans l'église du Meixtiercelin où existe leur caveau sous le mur récent qui sépare la sacristie de l'autel latéral. S'ils avaient habité l'Oiselet ou Humbeauville, ils auraient été enterrés dans l'église de ce dernier village.

Claude de l'Isle ou du List vivait encore en 1543, année où, de concert avec Nicolle de Remigny, sa femme, il donna à Jacques II du Gretz plein pouvoir pour faire avec l'abbaye St-Pierre-au-Mont l'échange dont nous avons parlé plus haut. Il mourut peu après, sans enfants, et sa veuve prit une seconde alliance avec Jacques II du Gretz, dont il vient d'être question plus haut, et qui était fils de Jacques I et de sa première femme Jeanne de Brie, comme il sera dit plus loin.

Famille du Gretz (1560-1605). — Les du Gretz ont pour armes : d'or au chevron d'azur accompagné de 3 besans de

Digitized by Google

même. Le 7 avril 1554 à la montre du ban et arrière-ban du bailliage de Chaumont, figure Jacques du Gretz, capitaine de 300 hommes du régiment de Champagne, à cause de Nicolle de Remigny, sa femme, *pour ce qu'elle tenait au Meixtiercelin estimé* 50 *livres*.

Ce fut à cette époque, vers 1550, que Claude de Mertrus, fils de Jean et de Jeanne de Poitiers, vendit à Jacques du Gretz son château du Meixtiercelin et se retira à St-Ouen dans le château qu'il venait de faire construire.

Jacques II du Gretz fit aveu et dénombrement pour le Meixtiercelin, le 15 novembre 1553. Il vivait encore en 1569, année où il racheta à l'abbaye de Moncetz un droit de 7 livres de rente sur le péage du Meixtiercelin (Voyez l'article Péage).

Il mourut peu après et sa veuve Nicolle de Remigny paraît avoir pris une troisième alliance avec Claude II de Mertrus, seigneur de St-Ouen. A sa mort, la seigneurie du Meixtiercelin passa à Edme I du Gretz, fils de Jacques II du Gretz.

Edme I du Gretz, seigneur du Meixtiercelin, était né du premier mariage de Jacques II du Gretz avec Jacqueline ou Oudette de Mertrus, fille de Jean de Mertrus et de Jeanne de Poitiers. Il épousa, en 1569, le 29 décembre, Marie de Brion, fille de Bernard de Brion, seigneur de Brantigny, prévôt de Troyes, et de Agnès le Saulnier. Ce Bernard de Brion était protestant, ce qui semblerait indiquer que Edme du Gretz ne se piquait point non plus d'orthodoxie. Il fit aveu et dénombrement pour le Meixtiercelin, le 13 avril 1582. Comme nous parlons plus au long de cette famille du Gretz dans notre *Histoire de Somsois*, terre que les du Gretz ont possédée au XVIIIe siècle, nous nous contenterons de dire ici que Edme I du Gretz eut pour fils, entre autre, Edme II du Gretz qui fut aussi seigneur du Meixtiercelin.

Edme II du Gretz, seigneur du Meixtiercelin et de Humbeauville, fournit aveu et dénombrement pour Meixtiercelin, le 9 décembre 1605. Il fut fait prisonnier par les ligueurs à Brandonvillers entre les années 1589 et 1594, emprisonné à Saint-Dizier pendant deux ans. Pour subvenir aux frais de sa captivité, il dut emprunter une somme de sept à huit cents écus et finalement vendre la seigneurie du Meixtiercelin. Il se retira dans la seigneurie de Humbeauville ; nous en parlerons dans l'histoire de ce village.

Quant à la seigneurie du Meixtiercelin, elle fut achetée en 1606 par Claude de la Croix, baron de Plancy.

Digitized by Google

Famille de La Croix (1606-1609). — La famille de La Croix de Castries, d'une ancienne famille du Languedoc vint s'établir en Champagne vers 1505. Geoffroy de La Croix acheta en 1505 la terre de Plancy à Jeanne de Neuchatel. (*Recherches sur le canton de Méry-sur-Seine. Mémoires de la Société académique de l'Aube*, tome XXVII, année 1863, p. 473.)

Claude de La Croix paya pour l'acquisition de la terre et seigneurie du Meixtiercelin les droits de quints et requints à Nicolas Pothier de Blancménil auquel le roi en avait fait don. (Quittance de 750 livres du 6 mars 1606; autre des 2/3 soit 1200 livres, 11 juillet 1610.) Il fournit aveu et dénombrement le 10 mars 1607 et, le 24 janvier 1609, il vendit la terre du Meixtiercelin à Ezéchiel de la Vefve, seigneur de Norrois, gouverneur du château d'Arzillières pour le comte de Hans. (Vaveray, Election de Vitry.)

Les La Croix portent d'azur à la croix d'or chargée d'un croissant de gueules.

Famille de la Vefve (1609-1695). — La famille de la Vefve, qui a pour armes : d'argent à la tête de buffle de gueules bouclée de sable, chacune des cornes surmontée d'une étoile de gueules, d'une noblesse maternelle, remonte à Pierre de la Vefve, lieutenant pour le roi de la ville de Saint-Dizier. Son arrière-petit-fils, Ezéchiel de la Vefve, seigneur de Norrois, homme d'armes de la compagnie de Luxembourg-Brienne, acheta donc la seigneurie du Meixtiercelin, le 24 janvier 1609. Il avait épousé Louise Linage qui, veuve en 1631, acheta une partie de la seigneurie de Somsois. Ezéchiel avait fait aveu au roi le 11 mars 1610 et laissa pour enfants : Jacques, qui fut seigneur de Somsois, et Louis de la Vefve, seigneur du Meixtiercelin.

Louis de la Vefve, seigneur du Meixtiercelin en 1631, avait épousé, en 1627, Antoinette de Taillerand, fille de Geoffroy de Taillerand, baron de Grignaux, seigneur de Corbeil et de Madeleine de Boves. Il était capitaine d'un régiment et avait pour enseigne Jacques du Berbier du Metz dont le fils acheta le comté de Rosnay.

Louis de la Vefve laissa pour enfants :

1° Louis Henry, qui fut seigneur du Meixtiercelin;

2° Charles, seigneur de Somsois;

3° Anne, prieur de L'Oiselet;

4° Anne Antoine, chevalier de Malte.

Il nous faut dire ici quelques mots d'Anne de la Vefve prieur

Digitized by Google

de l'Oiselet et de ce prieuré qu'il ne faut point confondre avec l'Oiselet, ancien fief et écart de la commune de Humbeauville.

Le prieuré de l'Oiselet était situé à Chapelaine-Vassimont, et dépendait de l'abbaye d'Orbais. Ce fut en 1147 que le doyen de l'église cathédrale et les chanoines de la Trinité de Châlons abandonnèrent à l'abbaye d'Orbais des rentes, revenus et autres biens situés dans un village nommé Guinehun ou Oiselet ; « un villa quæ vocatur Guinehun quæ etiam alio nomine vocatur Oiselet. »

La déclaration de 1557 énumère cinq cents journels de terre, une chapelle, une maison, grange, étables, moulin, prés et terres d'une seule pièce.

C'était ce bénéfice que possédait dès 1669 Anne de la Vefve : « On ne sait par quel moyen ce bénéfice est tombé en mains étrangères. »

Ainsi parle Dom du Bout dans l'*Histoire de l'abbaye d'Orbais* (Revue de Champagne et de Brie, XIV, 420) à qui nous empruntons ces détails et les suivants.

En 1673, Dom du Bout cite encore comme prieur *N* du Mitiercelin* : ignorant sans doute que c'était le même que le précédent.

En cédant ce bénéfice à Orbais, les doyen et chanoines de la Trinité, avaient retenu le paiement annuel d'un muid de seigle et une *épaule de sanglier*. En 1701, cette redevance fut réclamée à Orbais par les chanoines de Châlons qui menaçaient de faire saisir le temporel de l'abbaye.

Dom Pierre Mongé, prieur d'Orbais, fut obligé d'insister auprès d'Anne de la Vefve pour qu'il acquittât ses charges. « Il fut obligé d'agir contre ledit sieur de *Mitiercelin* qui s'en « plaignit sans raison par une lettre impertinente. — Le sieur « Mitiercelin s'étant plaint que les religieux d'Orbais le persé- « cutaient pour le payement de ladite prestation, on luy fit « voir le contraire. » Dans la lettre à laquelle il est fait allusion plus haut Anne de la Vefve traite le R. P. Mongé de persécuteur, d'homme de peu de conscience, le cite au jugement de Dieu, etc.

Ce fut à cette époque, en 1702, que pour se mettre à l'abri de toutes poursuites, Anne de la Vefve, résigna son bénéfice à M. de Dampierre. Ce fut à ce dernier que le R. P. Mongé écrivit pour répondre à la lettre d'injures d'Anne de la Vefve : « C'est bien nous, dit le P. Mongé, qui avons été persécutés « pour ses dettes. J'en ay payé une fois quinze cens livres en

Digitized by Google

« une année (pour plusieurs années de rebdevances de la sus-
« dite prestation que le sieur *Mitiercelin* avoit négligé de
« payer) voyant tout notre revenu saisy. S'il étoit un peu rai-
« sonnable, pourroit-il trouver étrange qu'on ait recours contre
« lui pour retirer ces avances, puisqu'il jouit du bien que les
« chanoines de Châlons ont donné à son prieuré. »

C'est tout ce que nous savons de cet étrange prieur.

Antoinette de Taillerand mourut le 28 décembre 1676 à l'âge de 72 ans.

Louis Henry de la Vefve, seigneur du Meixtiercelin mourut fort jeune. De sa femme, Madeleine Aubelin, fille de Jean Aubelin, seigneur de Saint-Utin, et de Madeleine de Mertrus, qu'il épousa, le 12 février 1650, il laissa :

1° Louis François de la Vefve qui suit ;

2° Claude Antoinette, mariée à Jacques du Berbier du Metz qui fut seigneur de Saint-Utin ;

3° Louise, mariée à Antoine de Beauveau, seigneur de Brandonvillers ;

4° Marie Anne, qui épousa Louis de Combles, seigneur de Noncourt.

Louis François de la Vefve, seigneur du Meixtiercelin, mourut sans doute fort jeune, quelques années après son père et avant l'année 1696. Il ne fut point marié et la seigneurie du Meixtiercelin passa à son beau-frère Louis de Combles.

Famille de Combles (1695-1730). — La famille de Combles de Noncourt a pour armes : Ecartelé, au 1er d'or plein ; au 2e de gueules à une étoile d'or ; au 3e d'azur plein ; au 4e d'argent plein. A la croix de sinople, bordée de sable, brochant sur l'écartelé. Elle possédait les seigneuries de Noncourt, près de Vassy, et de Plichancourt, près de Vitry-le-François. Louis de Combles, fils de Mathieu de Combles et de Marie Aleaume, épousa Marie-Anne de la Vefve, le 3 février 1693, et nous le trouvons seigneur du Meixtiercelin en 1696. C'était un mauvais drôle et il n'y avait sorte de vexations qu'il ne fit éprouver aux habitants du Meixtiercelin. Les plaintes se firent nombreuses et la justice finit par prescrire une enquête. Elle eut lieu à Humbeauville les 14 et 15 octobre 1696. Plus de 60 personnes du Meixtiercelin furent entendues et toutes furent unanimes à déclarer que le seigneur :

1° Avait roué de coups de bâton Pierre Lescrivain, père du maître d'école ; ce malheureux mourut de ses blessures ;

Digitized by Google

2° Avait également frappé sur le cimetière Edme Prudhomme ;

3° Avait tiré avec son fils sur Antoine Turot qui avait vendangé sans sa permission, mais n'avait tué que son chien ;

4° Avait, en compagnie de son frère, le chevalier de Noncourt, et peut-être de son beau-frère, le sieur du Meixtiercelin, lequel ne valait pas mieux qu'eux, roué de coups deux passants qui allaient en pélerinage à Ste-Tanche ;

5° Avait lié et garrotté des pauvres logés en la grange de l'Hôtel-Dieu et les avait menés à son frère qui levait des recrues ;

6° Avait pris le bénitier de l'église et avait jeté l'eau bénite sur la tête des femmes qui ne se levaient pas assez tôt sur son passage ;

7° Avait changé le grain des particuliers au moulin et avait rendu de la farine dont le pain était si mauvais que ni les chiens ni les chevaux ne voulaient en manger ;

8° Avait lié à un arbre et mis à nu François Finet, garçon, sa chemise tombant par dessus son haut-de-chausses, lequel fut délié par Nicolle de Beurville, sœur et servante du curé, attirée par ses cris.

L'instruction dit en outre qu'il n'y a presque point d'habitants qui n'ait à se plaindre de lui ; presque tous ont reçu des coups de pied, de poing, de crosse de fusil, des soufflets, comme Etienne Dutrot qu'il a un jour foulé aux pieds dans son clos ; il ne voulait point que les jeunes gens communiassent à l'église en même temps que sa femme ; de plus, il agrandissait ses fossés en prenant les usages des habitants, et on l'accusait encore d'avoir vendu une ruelle qui appartenait à la communauté. Sa femme, paraît-il, ne valait guère mieux. Le sieur de Noncourt ayant envoyé ses domestiques fourrager dans un jardin, la femme du propriétaire n'ayant rien osé dire fut battue par son mari. La dame de Noncourt, l'ayant su, vint sur-le-champ à la maison et dit en entrant que puisque son mari l'avait battue, elle venait à son tour le battre et, en effet, il rentra et elle lui donna plusieurs coups de bâton (28e déposition).

Nous avons vu également que le sieur du Meixtiercelin, Louis-François de la Vefve, frère de la dame de Noncourt, était également accusé de quelques méfaits.

Nous ignorons ce que devint cette enquête. Le document lui-même qui nous a conservé 23 dépositions seulement

Digitized by Google

(17 à 40) est lui-même incomplet. (Ce document appartient à M. Royer, de Baligicourt, qui nous l'a gracieusement communiqué).

Louis de Combles prétendait aussi avoir droit de terrage sur tout le finage du Meixtiercelin. Lui et son épouse furent déboutés par arrêt de leurs prétentions, sauf à lui à se pourvoir, par titres particuliers, contre ceux qui jouissaient de ces héritages. De Vaveray, qui signale ce fait, déclare avoir retrouvé plusieurs de ces titres « confondus avec des papiers « que l'on croyait inutiles et qui se sont tous trouvés de la « la dernière conséquence ». (Election 336.)

Le sieur de Noncourt n'eut qu'une fille Anne-Gabrielle de Combles, qui épousa Paul-Louis de Remigny, seigneur de Gigny-aux-Bois, et par là seigneur du Meixtiercelin.

Famille de Remigny — 2e fois — (1734-1780). — Paul-Louis de Remigny était le descendant à la sixième génération de Guillaume de Remigny qui était devenu seigneur de Meixtiercelin par son mariage avec Louise de Parthenay. Il était fils de Jean-Baptiste de Remigny, seigneur de Joux, comte de Billy, seigneur de Gigny, St-Utin, les Vallenceaux, la Malmaison, Maison-aux-Bois, mort le 13 juillet 1707, et de Madeleine Berbier du Metz ; son frère aîné était seigneur de Gigny, et lui devint seigneur du Meixtiercelin par son mariage avec Gabrielle de Combles qu'il épousa en 1725.

Paul-Louis de Remigny fit son aveu et dénombrement au bureau des finances de Champagne en 1734. En 1736, il fit confectionner le terrier de la seigneurie de Meixtiercelin, par devant François Chapperon et François Tisserand, notaires à Vitry. En 1736 et 1737, il était en instance contre les habitants du Meixtiercelin pour restaurer le droit de péage, dont nous parlerons un peu plus loin. Il eut recours pour sa plaidoirie à l'avocat Jean-Nicolas de Vaveray, plus tard président de l'élection de Vitry. Ce droit de péage fut toutefois supprimé.

En 1738, Paul-Louis de Remigny fit reconstruire tout ou partie du château du Meixtiercelin. Ce fait nous est connu par une inscription latine gravée sur une plaque de plomb, découverte jadis dans les murs du château et conservée au château de Somsois. On y lit : « L'an du Seigneur 1738, sous le règne « de Louis XV, Paul-Louis de Remigny, de Joux, et Louise-« Anne-Gabrielle de Combles, son épouse, firent la dédicace « de cette maison. Elle fut terminée par Clément Battelier, de « Vitry. «

Digitized by Google

De son mariage avec Anne-Gabrielle de Combles, Paul-Louis de Remigny eut un fils dont nous ignorons le nom et qui épousa, le 20 janvier 1754, Mlle Rosnay de Villers. (*Correspondance de M. Morel, Revue de Champagne*, 1882, 464.) Ce fils mourut sans doute peu après son mariage, sans enfants, et le seigneur du Meixtiercelin semble avoir adopté une de ses petites nièces, Paule-Louise de Remigny, fille du marquis de Joux.

Jean-Baptiste de Remigny, seigneur de Gigny, père de Paul-Louis, avait un frère, nommé Paul-Louis, qui fut marquis de Joux, marié en 1685, le 7 juillet, avec Angélique Savary. De ce mariage était né Paul-Louis-Jean-Baptiste, marquis de Joux, qui épousa, le 28 avril 1709, Louise-Françoise Thuillier, dont naquit Jean-Baptiste, marquis de Joux, seigneur d'Unflan, Billy, Patrio, Nanteuil, Le Mont, Sisely, Semelins, St-Franchy, Dunflung, etc. Il épousa en premières noces Elisabeth de Rollinde dont naquit Paule-Louise, adoptée par le seigneur de Meixtiercelin. En secondes noces, il épousa, le 18 juillet 1752, Suzanne-Thérèse Séguier, dont il eut le marquis de Remigny, reçu aux Etats en 1781. (H. Beaune et d'Arbaumont. *La Noblesse aux Etats de Bourgogne.*)

Le 23 août 1760, la fille adoptive du seigneur du Meixtiercelin, Paule-Louise-Jeanne-Baptiste-Elisabeth-Geneviève, épousa dans l'église du Meixtiercelin, en présence de peu de témoins, Claude-Marie de Feuillens qui, à la mort de Paul-Louis de Remigny, recueillit sa succession.

Famille de Feillens (1770-1777). — La famille de Feillens ou Feillans, originaire de la Bresse, remonte, dit Lachenaye, jusqu'à Ulrich de Feillens qui vivait en 1330. Claude Anselme de Feillens épousa, en 1690, Catherine Badon, fille d'un président de la chambre des comptes de Dijon. De ce mariage naquit Michel de Feillens, comte de Monternos, qui épousa Marie de Sève, et mourut en 1766.

Son fils, Claude-Marie, colonel d'infanterie, chevalier de St-Louis, syndic de la noblesse de Bresse, épousa donc Paule-Louise de Remigny. Il mourut à l'âge de 54 ans, le 5 décembre 1772, ne laissant qu'une fille survivante, Louise-Geneviève de Feillens, née en1765.

Madame de Feillens et sa fille passèrent au Meixtiercelin toute la période révolutionnaire. Vers 1800, elles vendirent toute la propriété et le château à M. de la Fosse et se retirèrent à Paris où elles avaient un hôtel.

Digitized by Google

Les armes de la famille de Feillens sont : d'argent à un lion de sable rampant, armé, couronné, lampassé et vilainé de gueules, pour support : deux lions de sable, tenant l'étendard de Savoie, cri : Valeur.

Familles de la Fosse, Becquey, Mogin, Battelier. — M. et Madame de la Fosse conservèrent à peine cinq ans le domaine du Meixtiercelin. Ils le vendirent, en 1806, à Louis Becquey.

Louis Becquey, né le 24 septembre 1760, de Augustin-Alexis Becquey, lieutenant criminel à Vitry, et de Marie de Torcy, fut successivement directeur général des ponts-et-chaussées et des mines, député de la Haute-Marne, ministre d'Etat. Il avait épousé Mlle Le Blanc de Closmusey et mourut sans enfants, le 2 mai 1849. Il était le frère de Augustin-Joseph Becquey, mort le 27 juin 1827, vicaire-général du diocèse de Châlons, et de François Becquey, vice-président du Corps législatif, inspecteur de l'Université, dont les descendants habitent Vertus et Orbais.

Louis Becquey avait vendu le domaine du Meixtiercelin, en 1827, aux MM. Baudry et Thiellement, hommes d'affaires, qui vendirent les terres au détail. Le château fut adjugé à un notaire de Vitry, nommé Maugin ou Mogin, qui bâtit l'espèce de tour qui subsiste encore et fait partie du corps de logis. C'est ce M. Mogin qui a revendu, vers 1831 ou 1832, le château du Meixtiercelin à Claude-Antoine Battelier, père des possesseurs actuels.

12° Droit de Péage

Les seigneurs du Meixtiercelin étaient en possession d'un droit de péage *sur le pont du ruisseau* du Meixtiercelin. Il est certain que ce droit frappait toutes les marchandises traversant le territoire. En 1272, Hélissant, veuve de Henry de Gigny, de concert avec son fils, Gauthier d'Arzillières, seigneur du Meixtiercelin, et Béatrix, sa fille, donna à l'abbaye de Moncetz, qu'on nommait alors Bignicour, une rente de 100 sols tournois à percevoir annuellement sur ce péage à perpétuité pour le repos de leur âme, celle de Henry et de Jean, leur fils et frère.

Gauthier d'Arzillières reconnut cette libéralité en 1275 ; il s'exprime ainsi : « Je Gauthier d'Arzillières, sires de Gigny, « comme je fuisse tenus envers l'église de Monciault de « l'ordre de Prémontré de l'évêché de Chaalons en cent livres

Digitized by Google

« de Tournois pour la raison dou testament ma dame Hélis-
« sant ma mère et autres menues dettes jusques à la somme
« de sept vingt livres de Tournois et quinze (155) ; les cent
« livres devant nommées dedans cette somme, je leur ai assené
« chacun an à prendre trente que livres en la bourse le sei-
« gneur de la ville... et sachent tous que cent sols de tournois
« que je dois chacun an à l'église de Montciault pour la raison
« dou testament de mon seigneur mon père et Jehan mon
« frère à preuve au péage dou Meixtiercelin sont contez en la
« somme devant dite.... »

En novembre 1282, Béatrix d'Arzillières augmenta cette rente et la porta à 140 sols. Elle laissa l'exécution de sa libéralité à Guillaume de St-Vrain, son mari. L'acte fut passé devant l'official de Châlons ; il fut visé de nouveau, en 1357, le dimanche qu'on chante *Lætare*. L'acte porte que cette rente doit être prise sur le péage ou revenu de la dite dame, péage ou revenu que la dite dame avait par propre héritage au Meix Thiecelin.

Jean, sire de Dampierre et de St-Dizier, dont ce droit de péage relevait en fief, le fit saisir par ses officiers de justice, parce qu'il pensait que les seigneurs du Meixtiercelin l'avaient complètement abandonné, mais il reconnut que seul le revenu était aliéné et non la propriété ; il en donna main levée en 1285, le lundi avant l'Ascension, en ces termes : « Je en otte ma main. »

Ce même Jean de Dampierre, par une charte du mois de mars 1291, confirma à l'abbaye de Montcetz, la possession de ces sept livres de rente à prendre sur le péage du Meixtiercelin : « Je Jehans sires devant dit comme sires souverains et « de cui on tient le dit paiage... bail octroi et confirme le dit « don. »

Dans son aveu du 2 février 1461, Guillaume de Rochefort, seigneur du Meixtiercelin, dit que le péage ne vaut pas à présent le quart de la dite aumône de sept livres, pour ce est de nulle valeur.

Dans le compte des seigneuries possédées par Guillaume de Remigny, en 1517, on lit : « Mon dit seigneur a au dit Meix-
« tiercelin un péage qui se commence à lever la vigile des
« Brandons et finit la vigile de Quasimodo sur lequel les reli-
« gieux de Moncetz l'abbaye ont droit de toucher annuelle-
« ment 7 livres tournois dont mon dit seigneur a le bail,
« lequel pour l'an de ce compte Pernot vigneron a tenu en

Digitized by Google

« rendant 40 sols et tel est le dit peage que s'il ne revient « plus de 7 livres il demeure aux dits religieux et en doivent « pour chaque char chargé de marchandises de prix 6 sols, « pour charge de hardes 3 sols, pour charge de pierres un « denier. » (Archives de la Marne, seigneurie de Gigny.)

Jacques du Gretz, dans un aveu du 19 janvier 1525, déclare que le péage ne vaut rien à cause des guerres.

En 1569, au moment de l'aliénation d'une partie des biens ecclésiastiques, l'abbaye de Moncetz mit en vente ce droit de 140 sols tournois ou 7 livres de rente. Il fut acheté par Jacques II du Gretz, seigneur du Meixtiercelin, pour la somme de 60 livres une fois payée.

En 1610, Ezéchiel de la Vefve, dans son aveu et dénombrement dit que : « le droit de péage qui se prend sur les mar- « chandises de prix, vin, bestial et charges qui passent par le « finage du Meixtiercelin de toute ancienneté est à présent « amodié 4 livres. »

Les seigneurs du Meixtiercelin furent sans doute peu inquiets de maintenir un droit qui était presque de nulle valeur. Mais Paul-Louis de Remigny le fit appliquer de nouveau. Les habitants réclamèrent et lui suscitèrent procès. Le seigneur s'adressa à de Vaveray, avocat à Vitry. Celui-ci, après avoir visité les archives du château du Meixtiercelin, découvrit les chartes et les titres que nous avons analysés plus haut. Le droit du seigneur était incontestable. Il fit donc imprimer à Vitry, en 1737, chez Etienne Vitalis, sur le coin de la place, un mémoire intitulé : « Mémoire pour Paul Louis de Remigny, par de Vaverai, avocat. » Mais malgré le mémoire, le droit de péage fut supprimé par arrêt du Conseil.

Le 28 novembre 1754, nous trouvons un mémoire des habitants du Meixtiercelin, où il est exposé que le seigneur jouissait antérieurement d'un péage sur le pont du ruisseau de la paroisse du Meixtiercelin; que le dit seigneur l'ayant laissé tomber en ruine, il n'a pu obtenir le droit de confirmation qu'il a demandé et qu'il lui a été fait défense de le percevoir, par arrêt de la commission. Les habitants s'adressèrent à l'intendant de Champagne pour demander la permission de rétablir le pont à leurs dépens. (Archives de la Marne, C. 635.) Nous supposons que l'intendant n'y vit nul inconvénient et que le pont fut rétabli et le péage aboli.

D'après ce qui précède, on voit que les seigneurs du Meixtiercelin possédaient un droit de péage, un droit de passage

Digitized by Google

sur toute l'étendue du territoire du Meixtiercelin, non seulement alors sur le pont du ruisseau, mais sur la voie romaine. Ce droit n'était appliqué que depuis le premier dimanche de carême jusqu'au dimanche de Quasimodo ; toutes sortes de marchandises étaient frappées d'un droit variant depuis un denier jusqu'à 6 sols. Ce droit fut donc aboli vers 1740 par la faute du seigneur qui avait laissé tomber le pont en ruine et le droit de péage en désuétude.

A. Millard.

Digitized by Google

VOYAGE A TUNIS ET A ALGER*

EN 1666 ET 1667

Par le R. P. BAZIRE, de l'Ordre des Mathurins de Châlons

Notre depart de Tunis

Le samedi donc 4 septembre, nos captifs estant embarquez, nos lettres et certificats expédiez, nostre truchement payé, nos voiles rendues et renverguées, nostre vaisseau lesté et esparmé, nous allasmes prendre nostre congé du Day, lequel nous l'octroyant, nous chargea de ses dépesches pour nostre grand Monarque, enveloppées dans un rouleau de satin rouge, dont sortoit une petite feuille de parchemin en forme de cœur, ayant pour inscription d'un costé en caractère turcs, et de l'autre en françois : *A Sa Majesté royale et très Chrestienne.* Et aussi-tost rendant nos devoirs avec nos remercimens à M. le Consul, qui nous mit aussi en main plusieurs paquets de lettres, nous nous vismes embarquer à la Goulette, d'où nous sortîmes mettans à la voile sur les trois heures de relevée, après nous estre recommandez à Dieu et à la sainte Vierge, nostre étoile marinière.

Comme nous fusmes trente ou quarante milles à la mer, nous la trouvasmes si mutine que nous fismes prudemment de retourner proüe au cap de Carthage, à six milles d'où nous estions partis.

Là nous nous mismes à couvert pour attendre plus beau temps et y passâmes la nuit, mais dans l'ennuy et dans des apréhensions bien grandes, nonobstant nostre bonne garde, des corsaires de Tripoly ou d'Alger, et principalement de quatre grosses frégates Angloises, dont l'une estoit à l'ancre à la Goulette preste à partir, qui nous avoit menacez de ne nous donner aucun quartier si elle pouvoit nous rencontrer et avoir vent sur nous à la mer, (n'osant pas attenter sur nous à la veuë des forteresses) et les trois autres estoient à la sortie du

* Voir page 194, tome XXII de la *Revue de Champagne*.

Digitized by Google

port Farine, sur notre passage. Nous estions sortis exprès à leur insçeu de ladite Goulette pour les éviter, mais à la vérité nous n'estions pas sans danger à l'abry de ce cap, estant à leur veuë. De revenir mouiller sous lesdites forteresses, c'auroit été rentrer en enfer après en estre sortis.

Le dimanche matin, environ les neuf heures, l'obscurité du brouillard estant dissipée, nous apercevons une voile éloignée seulement de trois milles, laquelle vient droit sur nous sans pavillon, contre la coutume de la mer, qui est d'arborer toujours la bannière approchant du port, ou à la veuë d'un bastiment.

Nous commençons à entrer en doute que ce ne soit quelque ennemy; et pour le reconnoistre, nous donnons nous mesmes le signal. Peu de temps après nous voyons que c'est une grande barque. La peur se diminue beaucoup, sçachant que les barques n'attaquent pas ordinairement les vaisseaux; mais il y avoit à craindre qu'elle ne fut mieux armée que nous, puisqu'elle estoit si hardie, ou si téméraire que de ne point exposer son drapeau.

Cependant on reconnoit qu'elle approche toujours plus près; chacun crie aux armes. Nostre capitaine range tout le monde en bataille, fait amorcer les canons, perriers, mousquets, fusils, pistolets et disposer toutes choses. A la portée du mousquet, estant prest à tirer, il crie au timonier de cette barque: *Pouge*, aussi-tost elle se détourne passant soutevent (on dessous le vent) rendant le respect qu'elle nous devoit.

Aussi elle eschappa la décharge funeste que nous allions faire sur elle, par la faute de son gouverneur, ignorant au point de ne pas sçavoir les coutumes de la mer.

A deux heures après midy, le temps nous paraissant un peu meilleur que le samedy, nous relaschons à la mer, une seconde fois; mais estans à la hauteur du cap de Bizerte, distant d'environ 40 ou 50 milles de celuy de Carthage, nous y trouvons la mer encore plus eschauffée, plus escumante et plus contraire que le jour précédent. C'est pourquoy force nous est de revenir jetter l'ancre au mesme endroit d'où nous estions sortis et d'y dormir encore cette nuit avec surcroit d'inquiétude et de chagrin.

Enfin le lundy 6 du mois, au point du jour, un petit vent « Ponent-maestre » soufflant quoy que peu favorable, nous sarpons et retirons l'ancre, taschans de naviguer par la carte de *grec-tramontane*. Avançans peu à peu dans la mer nous

Digitized by Google

découvrons les trois vaisseaux anglois du port Farine qui se mettent à la voile, ce qui nous donne une telle épouvante, que nous quittons nostre carte, pour aller par celle de *grec*, et mieux prendre le vent et la fuite, à dessein, la nuit estant arrivée, de reprendre nostre route si nous pouvions pour Provence, celle-là nous portant vers Malte.

Le vent se fortifia si bien, graces à Dieu, que nous perdismes nos ennemis de veuë et avançâmes beaucoup cette journée-là, bien joyeux d'estre eschappez de ce péril, et de nous voir hors de barbarie. Mais d'autant que nous n'avions point cheminé par la carte qu'il falloit, peur de la rencontre infortunée de ceux qui avoient menacé de nous perdre, lesquelz estoient plus forts que nous, ce soir avec le mesme vent « Ponent-maestre, » nous retournasmes prouë afin de reprendre ladite carte que nous avions quittée. Nous ne manquasmes pas de vent cette nuit, mais il estoit contraire, ainsi nous courions la mer sans beaucoup avancer.

Le mardy matin 7, veille de la Nativité Nostre-Dame, le vent devint un peu plus favorable, et dura jusques à environ les trois heures après midy, que nous estions éloignez de terre de plus de 200 milles.

Alors le ciel s'obscurcissant un peu, l'on commence à apercevoir quelques éclairs, à ouyr quelque bruit sourd du tonnerre ; la pluye commence aussi à dégoutter, et le vent à se fortifier ; ce qui nous avertit suffisamment de nous disposer à souffrir quelque peu de mauvais temps, lequel cependant en apparence ne seroit pas de longue durée.

Au moment que nous pensions en estre quittes, voila subitement une si furieuse et si horrible tempeste, que l'on eust dit que tous les vents sortis de leurs cachots, ne conspiroient particulièrement qu'à nostre naufrage ; que toutes nuées se fondoient en torrens de pluye, que tout le ciel alloit tomber en la mer, et que la mer au contraire se vouloit élever jusques au ciel ; le beau jour estoit changé en de si profondes ténèbres, que si l'on voyoit quelque lumière, elle ne provenoit que d'une infinité d'éclairs du foudre et du tonnerre épouvantable lequel faisoit bouillir et enfler d'une telle façon cet élément irrité qui nous portoit, que nous élançant fréquemment en l'air, nous y demeurions quelque fois plus longtemps que sur les vagues écumeuses qui surmontoient en hauteur et en grosseur les plus sourcilleuses montagnes. — Nostre vaisseau estoit un théâtre tragique de consternation et d'effroy. Le capitaine, le pilote, le

Digitized by Google

maistre, le contre-maistre et tous les matelots ne sçavoient plus ou ils en estoient. On ne sçavoit ny quoy commander ny à quoy obéir. Comme on ne s'entendoit nullement, on ne pouvoit aucunement se répondre ; si l'on se voyoit les uns les autres, ce n'estoit que par intervalle des éclairs terribles qui ne faisoient qu'éblouir. L'on croyoit que les voiles estoient déchirées et toutes en pièces, que le cordage estoit tombé, les antennes et les mats rompus. Trois ou quatre hommes n'avoient pas assez de force pour tenir et manier le timon, lequel ne servoit plus de rien, estant empesché de gouverner le vaisseau par les coups fréquens et impétueux qu'il recevoit des vagues et des flots. Chacun estoit tombé sur le tillac tout éperdu, pasle et transi, les yeux ternis, le visage enfoncé, les sens égarez et confus, la langue attachée au palais, sans pouvoir dire autre chose sinon : Jesus-Maria, Jesus-Maria, n'attendant plus rien que de se voir englouty dans les abysmes qui paraissoint de de temps en temps s'entrouvir jusques aux enfers.

Mais ô merveille manifeste ! Au moment que nous écrions tous ensemble : Jesus-Maria, voyans que nostre navire commençoit à s'enfoncer dans les golfes, y estant desjà entièrement penché d'un costé, la mer par dessus bord et que nous estions au dernier période de nostre vie : Au mesme instant, l'orage cesse tout à fait, l'Océan s'apaise et le vaisseau se redresse comme pendant le calme.

O Vierge sainte et vrayment Nostre Dame de Bon remède ! Louanges et bénédictions immortelles vous soient rendues à jamais, d'avoir sans doute en cette rencontre si puissamment intercédé pour nous auprès de vostre cher fils, à qui la mer et les vents obéissent, que nous avons esté miraculeusement et divinement préservez de naufrage le jour auquel nous célébrions solennellement avec l'Eglise la feste de vostre heureuse naissance.

Si auparavant un tel miracle la terreur nous avoit abattus et privez de nos sens, certes le ravissement et l'admiration nous tint encore longtemps après prosternez, sans que nostre cœur palpitant nous peust permettre de jetter dehors autres paroles que, Dieu soit loué et la Sainte Vierge.

Enfin chacun s'estant relevé et ayant repris ses esprits et ses forces, les uns renouent le cordage, les autres raccommodent les voiles, les autres relèvent les antennes, les autres travail-

Digitized by Google

lent aux pompes à épuiser la grande quantité d'eau, afin de remettre tout en estat de continuer nostre navigation [1].

Ayant repris et poursuivy notre chemin, le samedy onzième du mois, environ les deux heures après midy, nous touchasmes en Sardaigne, à dix ou douze milles du Hâvre de la belle ville de Callari [2], tant à cause que le vent nous avoit forcez d'y aller, que pour prendre de l'eau, celle qui nous restoit estant toute corrompue et n'en ayant plus que fort peu.

Les gardes des forteresses qui sont le long des côtes de cette grande île nous permirent de mettre librement pied à terre pour puiser de l'eau et mesme nous vendirent des œufs, des figues et un peu de viande fraîche dont nous avions grand besoin. Sur le soir nous nous retirasmes en nostre bord.

Environ les trois heures après mi-nuit, le dimanche 12 du mois, survint par bonheur un vent Siroc-levant, tel qu'il nous le falloit, lequel nous faisant sortir de là nous apporta fort agréablement, en moins de 24 heures jusques au deça de l'isle Saint-Pierre ; et deux jours après le 16 du mois sur le soir, nonobstant quelques bourrasques, nous entrasmes, grâces à Dieu au port de Toulon, n'ayant pu arriver à celuy de Marseille à cause d'un vent contraire ; mesmes ce nous fut un grand avantage de trouver cette retraite, car le temps devenoit toujours plus orageux et la navigation plus difficile en cette coste, le vent estant Ponent au Bech.

Le lendemain 17, de grand matin MM. les intendants de la Santé de Toulon nous donnèrent des gardes pour nous conduire tous trois au lieu de la quarantaine de Marseille, afin d'y disposer nos affaires en attendant que nostre vaisseau auroit le temps favorable pour nous venir trouver.

Il faut remarquer qu'en certains Hâvres de France, comme à Marseille et à Toulon, il y a de grands enclos où l'on renferme les personnes et les marchandises qui viennent du Levant ou de Barbarie et autres lieux d'outremer, suspects de contagion et que si leurs cartes ou lettres sont bruttes et font mention qu'au temps de leur départ il y eust de la peste au païs d'où ils sont partis, on les enferme 80 jours dans lesdits enclos, au bout

1. Cette relation de la tempête a quelque ressemblance avec celle que Rabelais donne en son quart-livre. L'art de la navigation marchande n'avait pas encore fait de grands progrès et dans les moments difficiles il semble que le véritable conducteur du navire était la Providence.

2. Pour Gagliari, capitale de la Sardaigne.

Digitized by Google

duquel temps on leur donne liberté de sortir, après avoir esté bien parfumez. Que si cette maladie y avoit cessé seulement depuis peu, ils ne sont retenus que quarante jours. Que s'il y avoit parfaite santé depuis longtemps, cette quarantaine est réduite à une huitaine, dixaine, quinzaine ou vingtaine de jours suivant la prudence de MM. les intendants, qui sont des marchands bourgeois éleus par le public à telles charges, lesquelles leur donnent autorité de condamner, mesme à la mort, souverainement et en dernier resort, les fugitifs de ces lieux de santé et de quarantaine. Ils sont tellement ponctuels à leurs devoirs, que le soir que nous arrivasmes audit Marseille, ne se pouvans pas facilement assembler pour nous recevoir dans les petites maisons du Lazareth ou lieu de santé, ils nous firent enfermer avec nos chevaux dans un corps de garde jusqu'au lendemain matin, sans autres licts que quelques petits bancs, nous exhortans, pour couronnement de nostre voyage, d'avoir la mesme patience en ce lieu que celle que nous avions deu avoir partout ailleurs, et monstrans en cela qu'ils préfèrent la santé générale et publique à la particulière.

Le lendemain à soleil levant, nous fusmes conduits audit lieu de la quarantaine, ou aussitost l'on nous parfuma avec nos gardes et nos chevaux, dans une petite maison sans cheminée, mais non pas sans fumée, dont il falloit y estant enfermez à jeun, faire malgré nous un desjeuné de santé, cette sorte de viande légère à l'estomac se servant ordinairement en ces lieux là ès banquets d'entrée et de sortie que l'on fait aux voyageurs pour leur argent[1]. — Le paquet destiné au Roy estant en mesme temps aussi parfumé, nous le fismes porter à M. Depilles Gouverneur de Marseille, lequel l'envoya par un de ses gardes exprès à Monsg. de Vendome qu'estoit à Aix, pour le faire tenir à Sa Majesté ; ainsi des autres lettres.

Le 19, notre vaisseau ou estoient nos captifs, arriva de Toulon à ladite quarantaine de Marseille ayant trouvé la mer favorable. Cette solitude estoit si propre pour méditer à loisir sur tout ce qui s'estoit passé jusques là en nostre voyage, qu'elle nous auroit esté un agréable séjour, sans le déplaisir et le regret extrême que nous avions de nous voir privez de la compagnie de nostre cher confrère le R. P. Dachier, député de Picardie qui estoit allé pour faire la Redemption en Alger. Nous

1. C'est une raillerie sur la fumigation aromatique à laquelle étaient soumis les voyageurs et leurs bagages, à leur entrée et à leur sortie du Lazaret.

Digitized by Google

estions en d'étranges inquiétudes de ce que nous n'en apprenions aucunes nouvelles, veu que nous avions proposé luy et nous de faire nostre possible, moyennant aide de Dieu, pour nous rejoindre en mesme temps à Marseille, et nous en retournez en France avec nos captifs. Aussi avions nous toujours pendant nostre voyage prié le ciel de faire prospérer ce dessein.

Mais peu de jours après, nous fusmes comblez d'une joye et d'une consolation qui ne se peut exprimer, lorsque l'on nous apporta la lettre de nostre dit confrère, par laquelle il nous avisoit qu'il estoit arrivé à bon port à Toulon le 13 de septembre, et que son voyage avoit esté si heureux qu'il ramenoit bon nombre de chrétiens rachetez de captivité ; que le mauvais temps l'ayant jetté audit Toulon aussi bien que nous, suivant qu'il avoit appris, et qu'il y feroit sa quarantaine avec sa chère troupe et qu'a sa sortie de là il se rendroit en la grande église de cette ville pour offrir ses remerciemens à la divine Majesté par une procession solennelle avec les captifs, selon la coutume qui s'observe en telles rencontres : ainsi que nous ne l'attendissions point pour sitost à Marseille.

MM. les Intendants de santé, considerans que la lettre de nostre départ de Tunis estoit nette, et qu'elle certifioit d'une santé parfaite audit Tunis depuis longtemps, afin d'augmenter encore s'il se pouvoit la joye que nous avions de l'heureux retour de nostre confrère d'Alger, nous ordonnèrent entrée dans Marseille le 25.

Ceux de Toulon arrivèrent à Marseille en nostre couvent de la Cadière le onze octobre seulement et il fut disposé une magnifique procession qui fut faite le 13 avec les deux compagnies de captifs de Tunis et d'Alger qui furent mises ensembles.

Sa procession sortit de nostrr église au carillon des cloches et au son des instruments ; les religieux revestus de leurs chapes et assistez du corps des Pénitents blancs ; les captifs avec leurs chaînes sur l'épaule pour marque de leur liberté, conduits par des enfans d'une rare beauté et en habits d'anges, la croix en teste avec la bannière de l'ordre ; et en cette pompe elle alla faire son entrée en l'église Majour [1] et cathédrale, dans laquelle Mgr. Estienne de Puget pour lors evesque de Marseille, accompagné de tout le corps du Chapitre, eut la pitié de recevoir ces

1. Eglise cathédrale appelée : la Major. Elle était d'architecture romano-bysantine et située près du port non loin du fort St-Jean. De nos jours on a construit une cathédrale plus vaste, mais qui, comme style, est loin de valoir l'antique Major.

Digitized by Google

ouailles nouvellement arrachées de la gueule des loups-ravissans de barbarie et de leur donner sa bénédiction après leurs louanges rendues à Dieu par un Te Deum chanté solemnellement.

Ensuite la procession avec le mesme ordre qu'elle était venue s'en retourna en nostre église.

Notre brochure contient ensuite un autre chapitre intitulé « Nostre départ de Marseille et nostre retour à Paris. »

Nous ne le reproduirons pas ; le détail de l'accueil fait aux frères de la redemption et aux captifs étant à peu près le même dans toutes les villes — C'est-à-dire une procession, un Te Deum chanté dans l'église principale du lieu et des aumônes recueillies.

C'est ainsi qu'ils traversèrent dans leur trajet la ville d'Aix, Lambesc, Cavaillon, Avignon, Boulaine, Valence, Vienne, Lyon, Mâcon, Tournus, Chalon et Auxerre ; la relation de l'arrivée à Paris offre seule quelqu'intérêt, nous en reproduisons certains passages.

« Nostre révérendissime Père général nous ayant prescrit de nous rendre, lorsque nous arriverions à Paris, ce qui eut lieu le 13 de novembre, en l'église de Saint-Martin des Champs, aussi-tost qu'on luy eust porté la nouvelle que nous y estions, il nous envoya recevoir processionnellement par tous les religieux de son couvent, vulgairement, dit des Mathurins. Le R. P. Doyneau procureur général et promoteur de l'ordre en sa qualité d'officiant portoit un crucifix et avoit six choristes solennellement revestus, comme luy, de chapes d'église ; les autres religieux deux à deux, habillez de leurs chapes conventuelles ordinaires, portoient chacun un cierge blanc allumé. Cette compagnie rangée estoit escortée des sieurs Exemps de la ville, qui marchoient en divers ordres leur baston à la main, suivis de plusieurs de leurs archers ou cosaques ou hoquetons, armez à l'ordinaire, lesquels faisoient faire place devant, en queue et à costé ; et quatre trompettes du Roy avec autant de bedeaux, accompagnoient la croix, portée par un religieux.

A l'arrivée de cette procession devant le portail de ladite église de Saint-Martin (O merveille !) se rencontra un peloton de jeunes enfans parez en anges, beaux comme l'Aurore, et brillans ainsi que de petits soleils. Ils estoient revestus de robbes et roquets de satin blanc, chamarrez et brochez d'or et d'argent, avec un scapulaire aussi de satin blanc, relevé d'une croix sur l'estomac, rouge et bleuë, richement brodée couronnée

Digitized by Google

de lauriers et de pierreries, avec les coéliers et les brasselets des plus fines perles, mignonnement chaussez et le reste à proportion; tenans en leurs mains avec des palmes et des lauriers, les uns de grosses chaînes dorées, les autres des rubans de couleur, lesquels entrèrent dans l'église avec la procession, suivans immédiatement la croix.

Nos captifs estoient rangez deux à deux le long de la nef de ladite église, portans un scapulaire blanc à la croix rouge et bleue pour livrée de l'ordre qui les avoit rachetez ; quelques uns ayans la chaîne sur l'épaule pour enseigne de leur liberté. En teste de la troupe, marchoit en guidon de taffetas blanc ayant d'un costé un écusson aux armes de l'ordre, qui sont ladite croix rouge et bleuë en champ d'argent, à l'orle huit fleurs de lys d'or en champ d'azur, le tout timbré d'une couronne de France, à cause que l'ordre est françois d'origine et qu'il a l'honneur d'estre le dépositaire de la couronne du grand Saint-Louis, Roy de France ; Et de l'autre part estoit réprésenté un ange et deux captifs à ses cotéz, avec cette devise en lettres d'or : *In cruce libertas*. C'est-à-dire, la liberté est en la croix.

Le lendemain 14e de novembre, la procession avec les mesmes anges et captifs, alla en pareil ordre en l'église Saint-Eustache ou la messe ayant été célébrée par le R. P. Bordereau, ministre du couvent de Troyes et provincial de la province de Champagne la procession retourna en nostre église, au sortir de laquelle les captifs furent traitez en la place des religieux au réfectoire, où nostre Reverendissime Père général vint pour y servir luy mesme les epistre plus anciens, ainsi les religieux et quelques personnes séculières à leur imitation servirent les autres, comme ils avoient fait le jour précèdent et firent encore le lendemain.

Ce jour là nostre Père général donna aux affranchis avec quelques marques de sa liberalité, les attestations de leur rachapt et sa bénédiction ; puis le R. P. procureur de la rédemption leur distribua de l'argent à tous suffisamment pour se conduire en leur païs.

Relation de la Rédemption de Captifs faite à Alger en 1667.

Nostre Révérendissime Père Général, conformément à la volonté du Roy qui luy avoit esté déclarée par Monsg. de Colbert, nous envoya ses ordres ès couvens de nostre résidence avec le passe-port de S. M. sur la fin de janvier 1667, pour partir incessamment et aller à Alger employer le reste de nos

Digitized by Google

deniers au rachapt des captifs qui nous estoient particulièrement recommandez. A quoy obéissans avec exactitude nous partismes le premier jour de février, nonobstant un fâcheux dégel après vingt six jours de forte gelée, et arrivasmes en nostre maison de Marseille le 25 dudit mois.

Quelques jours après nous nous transportâmes à Aix, afin de témoigner nos très humbles soubmissions à Mgr. de Vendosme et recevoir les ordres de son Altesse, luy faisant voir nostre passe-port. Il nous dit que nous pourrions partir quand nous voudrions et que les affaires du Roy avec Alger le permettaient, mesme que nostre voyage, ainsi que celui de Tunis, contribueroit beaucoup à confirmer la paix nouvellement faite avec cette ville et royaume.

Nous cherchâmes en mesme temps au port de Marseille, quelque vaisseau ou barque pour nous porter ; mais d'autant que nous ne pûmes convenir du prix avec les propriétaires, il falloit en aller chercher à Cassis, à la Ciouta, à Sanaris, à la Seine, enfin jusqu'à Toulon, où nous traitâmes avec le patron Nicolas Tassy, pour nous porter sur sa barque d'environ mille quintaux appellée : Jésus-Maria-Joseph [1]. Il se rendit avec sa dite barque toute équipée à Marseille le 4 avril, pour nous y recevoir ainsi que nous estions convenus.

Le lendemain 5, nos petites provisions estant faites et embarquées, comme nous estions prets aussi à nous embarquer et qu'en effet nous allions au port, nous recevons par un envoyé exprès, défense de nous embarquer ny de partir jusqu'à nouvel ordre. Ce ne fut que le 24 qu'on nous permit de partir.

Nostre Embarquement

Nous nous embarquâmes donc et sortismes du port de Marseille le 26 avril, et eusmes assez bon temps, grâces à Dieu, jusques au 1er de may que la bonace [2] nous prit entre Maillorque et Minorque, et dura un peu de temps, pendant lequel il ne laissa pas de nous ennuyer beaucoup, parce que nous craignions entre ces deux isles Baléares (distantes l'une de l'autre d'environ 12 ou 15 lieues) un certain pirate anglois, lequel depuis peu de jours ayant surpris dans un port inconnu desdites isles, le vaisseau qui nous avoit portez à Tunis (les

1. Par l'indication de la voilure dont il est parlé au cours du récit, c'était une balancelle ou Tartane de 80 à 100 tonneaux.

2. Manque de vent, accalmie.

Digitized by Google

Galères de France l'avoient pris en guerre) l'avoit emmené, après avoir tué dedans M. de Montaulieu, capitaine de Galère et plusieurs de ses mariniers. Bien que nous eussions pris, dès Marseille, la carte pour passer à costé de Minorque, le vent Siroc[1] ne laissa pas de nous porter de nuit entre les deux isles.

Comme après la bonace et tranquillité de mer suit ordinairement la tempeste, le soir dudit jour, premier, le vent s'élevant un peu froid et contraire, nous en eusmes peur, et nous approchâsmes de la côte de Maillorque pour prendre fond quelque part à l'abry, mais aussitôt un vent de terre du ponent nous obligea de reprendre nostre route pour Alger, encore distant d'environ trois cens milles[2]. De là nos voiles portèrent si peu, que nous ne fismes qu'environ cent milles jusqu'au 3 de may sur le midy, qu'un vent grec commença à souffler agréablement. Mais le soir à six heures, la joie que nous en avions fut bien convertie en tristesse, car nostre sentinelle apperceut un navire qui venoit droit à nous par prouë, lequel nous donnoit grand sujet de craindre qu'il ne fûst anglois, ou pirate d'ailleurs que d'Alger, ceux d'Alger n'estant pas si fort à appréhender en cette occasion, d'autant que nous y allions porter de l'argent.

Toute nostre consolation alors, fut que ledit vaisseau estoit à plus de vingt milles éloigné de nous, que nous estions (Suprevent) au dessus du vent grec, fort bon, et qu'estant proche de la nuit, il y avoit sujet d'espérer que si nous quittions la carte de demi-jour et prenions celle de Siroc, nous pourrions échapper ce prétendu corsaire et écumeur, lequel venoit à la boaligne et de costé par la carte de Bech au midy, car nostre force ne consistoit qu'à la fuite et n'aurions pu résister, dix que nous estions, mal armez, contre un vaisseau qui peut estre estoit armé en guerre et fort en voleurs.

Nous sortismes donc de nostre route, suivant le conseil pris, et mismes la prouë vers le Siroc, priant Dieu de nous continuer le bon vent et de nous préserver de ce vaisseau s'il estoit corsaire ou ennemy. Ce qu'il y avait plus à craindre pour nous, c'est que le vent ne se tournast favorable audit vaisseau et ne devint trop violent, car les barques ne cheminent pas si bien

1. Voir ce que nous avons annoté plus haut au sujet des noms des vents alors employés dans la navigation de la Méditerranée.

2. C'est une erreur de distance très excusable à cette époque, entre les îles Baléares on est exactement à mi-chemin de Marseille à Alger, c'est-à-dire à 200 milles environ de cette dernière ville.

Digitized by Google

que les vaisseaux en grosse mer, laquelle ne se fait grosse et n'est agitée qu'à force de vent. En ce cas dans une heure nous aurions pu estre pris.

La nuit estant venue, et le vent continuant favorable, nous eussions esté délivrés de toute crainte sans la lune, qui estant en son premier quartier, luisoit assez pour nous faire découvrir de fort loin.

Mais sur les deux heures après mi-nuit, nous entrâmes bien de fièvre en chaud-mal, car la peur du corsaire nous quittant, celle du naufrage nous saisit. Il commença à tonner et à éclairer, à pleuvoir et venter épouvantablement. On descendit la grande voile latine, dont on se sert toujours pendant le beau temps, jamais pendant l'orage ; d'où vient qu'elle est appelée : de Fortune [1] aussi bien que Latine, parce que l'on court risque, lorsqu'elle est tendue, de périr quand le vent est un peu fort, si on ne la sçait bien faire porter. Mais cette voile estant descendue, il fut impossible d'accommoder la quarrée pour la mettre en sa place, à cause de l'obscurité trop grande et de l'agitation continuelle de la barque, qui ne pouvoit estre soutenue ni bien gouvernée par le Trinquet [2] seul. On se donne soigneusement de garde sur mer de faire paroître la clarté du feu dans les batimens, lorsque l'on apprehende les pirates ; aussi ne pouvoit-on allumer, les lanternes estant éteintes et renversées, mesme la boussole ; le pont, couvert d'eau des furieux coups de mer qui sautoient dedans et par dessus toute la barque de prouë à pouppe, et à grand peine se pouvoit-on tenir. Ce qui pour nous augmentoit encore l'appréhension de nostre perte, c'est que le patron, ayant consulté la carte marine avant que la tourmente s'élevast, avoit trouvé que nous devions estre proches de terre, et nostre crainte de naufrage et d'y aller échouer devoit estre d'autant plus grande, qu'il estoit impossible de nous en éloigner faute de voile et que le vent et la mer nous y poussoient avec impétuosité. Dieu sçait avec qu'elle ferveur nous redoublions pour lors nos vœux et nos prières et comme nous réclamions Jésus-Maria Joseph, patrons de notre barque, et toute la cour Céleste.

1. La voile de fortune n'est pas la voile latine, c'est une voile que l'on confectionne et que l'on place comme on peut, lorsque par la tempête ou autre accident le navire est privé de ses voiles régulières.

2. La trinquette était une voile placée à l'avant, on l'appelle aujourd'hui : le Foc. Rabelais le chap. 18 de son quart-livre nomme aussi cette voile le Trinquet.

Digitized by Google

Ce mauvais temps dura jusqu'au point du jour. Alors on éleva la voile quarrée, on aperceut terre, un rayon de soleil ensuite nous fit voir Alger derrière nous vers le Ponent, bien joyeux nous y tournames prouë et avec un vent Grec y abordâmes, grâces à Dieu, à midy.

Notre arrivée à Alger

C'estoit une chose épouvantable de voir tout le port bordé et couvert, dirai-je d'bommes, ou de monstres de toutes façons, qui sembloient ne nous regarder venir que pour nous dévorer ; et n'estoit que nous avions desjà veu à Tunis leurs affreuses mines, nous aurions pour le moins esté effrayez autant que pendant nos tempestes et nos orages.

Après avoir mouillé et fait le salut, le commis de la douane et le truchement françois, nommé Ramadan, renégat, vinrent aussi tost visiter par tout en nostre barque, en oster les voiles, et nous faire payer 55 piastres pour la moitié du droit d'ancrage, l'autre moitié se payant à la sortie du port. Ils firent en mesme temps descendre nos caisses d'argent dans un esquif pour les porter en la casa del rey, qu'est la maison de ville, afin de le compter pour prendre le droict d'entrée. Nous les suivismes, et mettans pied à terre eusmes à la rencontre M. Dubourdieu, consul de France, qui nous fit l'honneur, outre son bon accueil, de nous accompagner. Aga-Aly, un des anciens Messoulagas, ou Conseillers du Divan, assisté de quelques autres, nous donna audience et nous fit répondre par le susdit truchement et interprête françois, que nous estions les biens venus et que nous pouvions librement racheter des captifs suivant le traité de paix fait depuis peu avec la France. La douane se paya de trois pour cent pour le droict d'entrée de nostre argent.

Sortans de là avec des Mores qui portoient nos caisses, de quoy ils furent bien payez, ledit sieur consul nous fit la grâce de nous donner logement en la maison du Bastion de France, tant pour nous que pour nos captifs à mesure que nous les rachéterions. Incontinent nous apprimes que le vaisseau qui nous avoit donné la chasse et l'épouvante en venant estoit de Salé et parti d'Alger équipé de 300 barbares et de 25 pièces de canon ; ainsi nostre terreur n'avoit pas esté mal fondée, car si ce pirate nous eut abordé, c'estoit fait de nous, nostre argent eust esté avec la barque et nos personnes jetées en la mer ou emmenées à Salé pour y finir peut estre la vie dans une misérable captivité.

Digitized by Google

Au bout de huit jours, nous avions desjà mis en liberté 25 esclaves, lorsque le Divan ou Consul de ville de 1500 Messoulagas, nous envoya dire que nous ne sortirions point d'Alger pour les ramener en France, qu'auparavant le Roy n'eust renvoyé 70 turcs dudit Alger lesquels il tenoit sur ses galères à Marseille.

O avanie turquesque ! O fourberie et mauvaise foy ! Qui l'auroit attendue après le pouvoir qui nous avoit esté donné d'abord à nostre arrivée de racheter des captifs ? Cependant il nous fallut en bénir Dieu, et faisant de nécessité vertu, prendre patience en cette maudite ville, avec nos pauvres captifs affranchis et néanmoins pas plus libres que nous, ni nous qu'eux. Nous les faisions subsister à nos frais, et leur nombre s'augmentoit de jour en jour, la compassion nous obligeant de racheter de fois à autres les plus affligez. Cette seconde captivité et détention injuste nous fit soupirer et gémir dans nostre petite maison depuis le 12 de may jusqu'au 11 de septembre ensuivant, qui fut l'heureux jour de nostre délivrance, après que nostre très pieux Roy eut renvoyé lesdits turcs par la diligence et soins de M. Trubert son très digne agent en Alger pour y traiter la paix. Il nous fut impossible de sortir de cette fondrière de misères jusques à ce temps là, n'y de gagner aucune chose sur les infidèles barbares, quelque voye et quelque moyen que nous ayons tenté.

Nostre départ d'Alger.

Nous mismes donc à la voile ledit jour 11 de septembre à 6 heures du matin, ayant embarqué 55 captifs, et satisfait auparavant rigoureusement pour toutes choses ; et avec une navigation aussi brève et heureuse, Dieu mercy, que nostre détention avoit esté longue et fâcheuse audit Alger, nous nous trouvâmes le 16, à trois heures du matin, dans une assez grande obscurité de brouillars, au pied du cap de Nostre-Dame de la garde près Toulon, où ayant reconnu terre par un abord si fortuné, aussi-tost épris d'étonnement et émeus de dévotion, nous commençâmes tous à en chanter des cantiques d'alaigresse et de remerciemens au ciel et à la Sainte Vierge saluant sa chapelle par un coup de perrier.

Delà nous remontâmes le long de la côte vers Marseille, où nous arrivames à bon port le samedy 17 à deux heures sonnantes du matin, avec une joye incroyable et une consolation qui ne se peut exprimer.

Le jour estant venu, il s'assembla une merveilleuse foule de peuple sur le port pour nous considérer dans nostre barque, où

Digitized by Google

estoit arboré en pouppe le Guidon de nostre Ordre pour enseigne de nostre rédemption, donnant de si grandes marques de joye et d'admiration de nostre retour, qu'il sembloit que nous retournassions d'un autre monde ; et les parens des captifs marseillois que nous avions ramenez avec nous, lesquels on tenoit pour morts depuis longtemps, tiroient les larmes des yeux par leurs applaudissemens et bénédictions qu'ils faisoient retentir pour le souverain bienfait de leur affranchissement et délivrance.

Nous fismes qarantaine audit Marseille et ensuite procession en l'église Majour avec les mesmes pompes et cérémonies qu'à nostre premier voyage cy dessus de Tunis.

Et le premier octobre les captifs ayant communié de la main de l'illustrissime Evesque dudit Marseille, en la messe qu'il nous fit l'honneur de venir célébrer en nostre église, nous nous mismes en chemin avec eux pour nous rendre à Paris, après avoir pourveu suffisamment à leurs nécessitez d'habits et d'autres choses.

Nous fusmes receus avec beaucoup de solennité par nos confrères de nos maisons d'Arles et de Tarascon, passant par les deux villes.

Toutes les autres villes jusqu'à Chalon-sur-Saône inclusivement nous firent voir que nostre second passage les enflammoit de plus en plus à la pitié envers les pauvres captifs.

Delà, nous estant proposé de passer par la Champagne, nous vinmes à Beaune et à Dijon.

Troyes capitale de la Champagne ne put pas faire paraître son excellente pitié avec plus d'éclat n'y de splendeur, qu'en faisant tirer plusieurs coups de canon à l'entrée et à la sortie de ces vaillans athlètes de Jesus-Christ remis en liberté. Le T. R P. Leduc, ministre de nostre couvent et visiteur provincial de France et ses religieux nos confrères, ne pouvaient pas aussi mieux témoigner la ferveur du saint zèle qui les animait, que les venans recevoir hors la ville en la chapelle des révérendes religieuses de Ste-Marie avec une magnifique procession ; d'ou ils les conduisirent en l'église de St-Pantaléon, superbement ornée, en laquelle, après un charmant motet de musique chanté à deux chœurs, M. Le Ruy, docteur et théologal, fit une prédication digne d'un auditoire royal, et telle que la cérémonie réquérait. Passant de là à l'église St-Nisier, on y pria pour le Roi ; puis la procession se finit en notre église pour la bénédiction du T. S. Sacrement.

Digitized by Google

Nous omettions de remarquer que nos confrères de Bar-sur-Seine et tout le peuple de cette petite ville, comme aussi celui des Riceys, à l'exemple de Messieurs les curés et ecclésiastiques, reconnurent le mieux qu'il leur fut possible notre divin Rédempteur en nos rachetez. Nos confrères de Vitry-le-Bruslé, et Messieurs de Vitry-le-François ne furent pas moins charitables.

Mais Chaalons en Champagne, certes sembla vouloir sinon surpasser, au moins égaler en piété sa capitale ; car suivant la permission donnée aux religieux de notre couvent par Mong. évêque comte de Chaalons, Pair de France (bienfaiteur des captifs) : et du consentement de MM. les vénérables doyens et chanoines du chapitre, nous fumes menés processionnellement en très bel ordre, assistés de tous MM. de la confrairie portans deux à deux leurs flambeaux allumés, de notre église en celle de St-Etienne la cathédrale, ou ensuite de la prédication faite par un de nous, au défaut d'un illustre prédicateur absent, le dit sieur doyen, M. Debar, docteur en théologie, et conseiller du Roi, accompagné de tout ce célèbre chapitre, nous reçut dans le chœur avec des signes d'une joie singulière de la liberté rendue à cette troupe chrétienne, et en action de grâce, fit chanter le Te Deum et autres prières par le corps de musiciens, concertans comme à l'envi avec l'orgue qui jouait alternativement à chaque verset avec une harmonie admirable. Les oraisons convenables étant dites par M. le doyen, la procession se rendit en l'église de Notre-Dame, avec l'agrément aussi de MM. qui nous y reçurent au son des grosses cloches et de l'orgue et voulurent bien eux mêmes, par une dévotion particulière, entonner des hymnes de louanges et de remerciements à la Ste-Vierge pour l'heureuse délivrance de ces captifs. Delà nous revinmes en nostre église, ou après vespres M. Dubois, vicaire général de Monseig. (qui était absent) donna la bénédiction de T. S. S.

M. le doyen, pour dernière preuve d'une excellente charité envers nos captifs, leur envoya le soir, tant de sa part que de tout le corps du chapitre, des présents fort considérables.

A Meaux, la procession qui se fit de nostre église en la cathédrale et aussi en la chapelle des dames chanoinesse fut fort belle.

Enfin nostre réception à Paris fut un second triomphe aussi magnifique et pompeux que celui qui est décrit à la fin du précédent chapitre et mit dignement fin à ce second voyage,

Digitized by Google

dont les captifs furent congédiez comme il avoit esté fait pour les premiers.

Le R. P. Bazire donne la liste des captifs rachetés dans laquelle nous relevons les noms ci-après :

Martin Aubertin, âgé de 26 ans, natif de Chaalons en Champagne, captif 3 ans.

François Franquet, âgé de 35 ans ; natif de Vitry-le-François, captif 3 ans.

Henri Culot, âgé de 35 ans ; natif de Fismes, diocèse de Reims, captif 3 ans.

La brochure que nous attribuons au R. P. Bazire contient encore plusieurs chapitres, dont un notamment est relatif au martyre d'un religieux espagnol nommé frère Pierre de la Conception. Nous ne voulons pas le reproduire textuellement à cause de beaucoup de longueurs, mais nous en donnons une brève et fidèle analyse.

Lors de leur arrivée à Alger le P. Bazire et ses compagnons, trouvèrent trois religieux espagnols de l'Ordre de la Conception venus dans le but de procéder aussi à l'œuvre de la délivrance des captifs, conformément à une fondation faite en 1596 par le seigneur Laurens de Figuera, évêque de Ségontine.

L'un de ces trois religieux entra le 17 juin 1667, qui était un vendredi jour férié des musulmans, dans la grande mosquée d'Alger à l'heure de la prière, tenant un crucifix à la main et une image de la Ste-Vierge. Pendant la presse jusqu'au lieu où se tenait le marabout ou prêtre musulman, il se plaça près de lui, fit le signe de la croix et prenant la parole dans la langue espagnole qui est comprise à Alger les exhorta à abandonner l'impiété de la religion de Mahomet et à se convertir à la vraie foi.

A peine eut-il prononcé ces paroles qu'il fut saisi et entraîné hors de la mosquée, accablé de coups et d'outrages, il reçut même deux coups de couteau et fut traîné au Divan.

A midi, le Divan s'assembla, le religieux fut interrogé et on lui demanda pourquoi il avait été si osé que de mettre le pied en leur mosquée et d'y prêcher contre leur loi.

Il répondit que s'il avait agi de la sorte il n'avait d'autre but que d'essayer de les convertir à la foi.

Tous furent d'avis de le faire mourir sur le champ. Cependant l'un d'eux s'éleva contre cette précipitation et dit qu'il était

Digitized by Google

à propos de le mettre en prison pour être interrogé de rechef et de faire son procès régulièrement, que ce bon procédé empêcherait les espagnols de venger sa mort sur les turcs qu'ils avaient en leurs galères. Cet avis fut suivi ; on le chargea de chaînes et on le mit en prison.

A quatre heures le prisonnier comparut de nouveau. On lui demanda s'il persistait dans sa première réponse et s'il n'avait été conseillé par personne. Il répondit qu'il maintenait sa première déclaration et qu'il croyait n'avoir été poussé à entrer dans la mosquée que par inspiration divine.

Le lendemain samedi 18 juin, un renégat fut introduit dans sa prison pour le pressentir et lui dire que s'il voulait échapper à une horrible mort, il n'avait qu'un moyen, celui de se faire musulman. Le religieux fut inflexible.

Enfin le dimanche 19 juin vers neuf heures du matin le Divan se réunit en séance où assistèrent le Mufti et vingt Marabouts. Ils envoyèrent chercher M. Dubourdieu, consul de France et lui ordonnèrent de faire savoir en Espagne, pour empêcher toutes représailles qu'ils ne faisaient mourir ce *papa* que pour être entré en leur mosquée et y avoir prêché contre leur loi, ce que jamais homme n'avait osé faire.

Le prisonnier fut amené une dernière fois. On lui remontra que son crime était si énorme qu'il ne pouvait le racheter qu'en embrassant le religion musulmane, à défaut de quoi il serait condamné au supplice du feu. Le religieux espagnol repoussa cette proposition avec indignation et dit qu'il préférerait mourir que de renoncer à sa foi en Jésus-Christ.

Alors il fut livré aux bourreaux, accablé de mauvais traitements, dépouillé de ses vêtements et conduit hors la porte Bab-el-Oued où il fut brûlé vif.

Après le supplice ses cendres et ses os non consumés furent jetés à la mer.

« Or n'estoit pas juste, dit notre auteur dont nous tenons à citer le texte pour ce dernier §, que les précieus reliques de celuy qui avoit tout enduré pour retirer les barbares de leur infidélité demeurassent ensevelis au fond de la mer. M. Dubourdieu, consul de France, son intime et familier amy, fit en sorte d'obtenir permission, à force d'argent, de les faire repescher pour les embaumer et en envoyer à la première commodité en son couvent de Madrid ; et d'autant que cette méchante canaille et les bourreaux avoient menacé, faisans brusler ce

Digitized by Google

grand serviteur de Dieu, de nous faire brusler nous mesmes avec les deux autres confrères espagnols, comme estans tous cinq ses compagnons, selon le rapport qui nous fut fait par des captifs lesquels avoient esté présent à ce spectacle. — Le sieur consul eut parole du Divan qu'il ne nous seroit fait aucun tort ny en nos personnes ny en nostre argent. D'ou l'on reconnoit combien nostre ordre est obligé à mondit sieur Dubourdieu, d'avoir si bien agi en cette rencontre inopinée, tant à son pieux mouvement qu'à nostre supplication, car s'il estoit important de conserver nostre vie, il ne falloit pas que nous parussions en personne pour faire nos poursuites, ainsi avions nous besoin d'un tel médiateur auprès de ces infidèles. »

Les renseignements qui précèdent nous mettent à même de vérifier l'exactitude de l'inscription gravée sur la pierre tombale du R. P. Bazire. Elle dit ceci :

1. — Hic jact reverendissimus admodum pater ac dominus Guillelmus Bazire.
2. — Omnium hominum laboriossissimus. — Bis ad redemptionem in Africam missus ;
3. — Hic qui per sex menses detentus, multa incommoda et opprobria patienter, sustinuit ab infidelibus qui confratrem suum propter fidem igne crudeliter necarunt.....
4. — Occubuit anno reparatæ salutis M. DC. LXVII. XXIV maii. Ætatis LVIII.

Il y a bien identité de personne ; c'est bien du R. P. Guillaume Bazire qu'il est question. Il fut à deux fois différentes envoyé en mission en Afrique pour le rachat des captifs.

Le 3e § présente moins d'exactitude, il y a là une exagération voulue. Il résulte des termes mêmes de la relation que par suite d'un contre-temps ou plutôt d'une exigence inattendue de la part du Dey, le P. Bazire et ses compagnons furent obligés de séjourner à Alger du 7 mai au 11 septembre 1667, c'est-à-dire pendant quatre mois (et non pendant six) mais ils ne furent jamais ni détenus ni captifs, ce que le texte de l'épitaphe donne cependant à entendre. De plus ils n'eurent à subir aucune vexation ni mauvais traitements pendant ce temps. Le narrateur n'en parle pas ; il dit au contraire que le Consul de France eut la promesse qu'il ne serait fait aux religieux français aucun tort en leurs personnes ni en leur argent. Cet engagement fut respecté.

D'après le texte qui précède le religieux qui fut mis à mort

Digitized by Google

semblerait être un des compagnons du P. Bazire, c'est-à-dire un des trois religieux Trinitaires Français. Il n'en est rien ; le supplicié était un religieux espagnol de l'Ordre de la Conception qui se trouvait fortuitement à Alger avec deux de ses confrères, en même temps que la mission française. Ajoutons même que par sa démarche inconsidérée, qu'il paya de sa vie, ce frère espagnol risqua d'entraîner ses deux compagnons à la mort, qu'il faillit faire échouer l'œuvre de rédemption entreprise et de rendre plus difficiles dans l'avenir les opérations de ce genre. Ces conséquences étaient à craindre sans les bons offices et l'entremise du Consul de France.

L. Grignon.

Digitized by Google

VOYAGE LITTÉRAIRE*

DE DOM GUYTON EN CHAMPAGNE

Le prieur de Belleau [1], filiation de Clairvaux, est à deux lieues de La Ferté-Gaucher. Je vis en passant cette petite maison basse, qui a cependant un étage, bien logeable, mais négligée au dedans, bien que l'autel soit nouveau, comme le chœur qui n'est qu'en bancs fermés par une balustrade à hauteur d'appui : le derrière de l'autel sert de sacristie : il y a des ornements en bon état : l'église est grande et large, mais la moitié est en grange et écurie : il y a un clocher. On vient en procession à l'Assomption. Cette année, la foule a forcé l'appartement du prieur, rompu les portes fermées à clef, brisé les vitres. Il y a un grand jardin, beaucoup d'arbres fruitiers, mais négligés. La rivière du Grand-Morin est voisine ; le prieur y a droit de pêche. Le prieur Dom Edme Denise, de Troyes, en tire 900 liv., mais pas plus. Il est confesseur de nos religieuses de Fervacquet à Saint-Quentin où il réside depuis 20 ans.

Le fermier du prieuré me conduisit dans la petite ville de Rebais qui est à quatre lieues et où il y a des Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur [2]. J'y fus entendre la sainte messe le lendemain, après laquelle je ne pus réussir à voir le prieur ni aucun des religieux, malgré mes coups de cloche redoublés à la porte du cloître que je trouvai ouvert, dont je profitai pour parcourir la maison qui me parut bien bâtie, beaux jardins. On me dit qu'il y avait 25 religieux, qui ont pour abbé l'abbé de Fleury [3], aujourd'hui évêque de Chartres, lequel tire de cette abbaye 17,000 liv. et les religieux 25,000.

L'année dernière, il y eut à Rebais un grand incendie : trente maisons brûlées. On y porta deux fois le très saint

* Voir page 127, tome XXII de la *Revue de Champagne et de Brie*.

1. Arrondissement de Coulommiers (Seine-et-Marne).

2. Abbaye bénédictine, diocèse de Meaux, fondée vers 610 par saint Ouen, archevêque de Rouen. — Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Coulommiers.

3. Pierre-Augustin de Rosset de Rocozel de Fleury, évêque de 1746 à 1781.

Digitized by Google

Sacrement, ce qui est contraire à l'intention des ordonnances de l'Eglise. L'hôtel-Dieu de Rebais est propre ; la chapelle sert de salle aux femmes, une autre pour les hommes, en tout 10 lits.

A Jouarre [1], j'entendis la messe chantée en musique par les dames religieuses bénédictines, dans leur chœur fermé, avec beaucoup de modestie et d'harmonie : abbesse, Madame de Montmorin de S. Hérem, sœur de Monseigneur notre évêque de Langres ; vingt-cinq religieuses. L'église est bien bâtie et ornée de sculptures : le sanctuaire et l'autel magnifiques. Près de ce monastère est l'église paroissiale dont le maître-autel est entre quatre colonnes de cuivre qui se joignent au-dessus et au milieu dudit maître-autel d'où est suspendu le saint ciboire.

A une lieue avant d'arriver en la ville de Meaux, je payai un sol sur le pont de bois appelé pont Tripot. L'église de l'hôtel-Dieu est grande, bien propre : il n'y a point de lits. La bibliothèque des Pères Cordeliers est passable. L'église cathédrale est belle, haute, large, avec rond-point et les chapelles au-delà. Le portail est beau. Belle sacristie. On m'y fit voir deux belles châsses en forme d'églises de vermeil. Celle de saint Fiacre, qui renferme ses reliques, est au-dessus du maître-autel : on a placé le corps de M. de Bissy, évêque de Meaux [2], cardinal, sous le presbytère, dans un caveau qu'il fit faire. Il n'y a pas d'inscription. Pour feu Mgr le grand Bossuet [3], il est inhumé dans le sanctuaire, derrière la table du maître-autel. Voici son inscription :

Hic quiescit resurrectionem expectans
Jacobus Benignus Bossuet
Episcopus Meldunis
Comes consistorianus
Serenissimi delphini preceptor
Deinde serenissimæ ducissæ Bergundiæ
Eleemosynarius
Universitatis Parisiensis
Privilegiorum apostolicorum conservator
Et collegii regii Navarræ
Superior
Obiit anno domini M. D. CC. IV.

1. Diocèse de Meaux. Abbaye de bénédictines, fondée au VIIe siècle, par Adon, frère de saint Ouen.

2. Henri de Thiard, cardinal de Bissy, évêque de 1704 à 1737.

3. Evêque de Meaux de 1681 à 1704.

Digitized by Google

Die XII aprilis
Annos natus LXXVI menses VI, dies XVI
Virtutibus, verbo ac doctrina
Clarus : in episcopatu annos XXXIV
E quibus Meldis sedit XXII

Un bon ecclésiastique de Meaux vient de me dire que ledit feu M. Bossuet a été enterré au-dessous du trône épiscopal, dans le sanctuaire du côté de l'épitre, mais que le cardinal de Bissy, son successeur, lorsqu'il fit faire le caveau où son corps repose, par respect, il en fit transporter la tombe derrière le maître-autel.

De Meaux à la Ferté-Milon [1], il y a sept lieues, mauvais chemin, montueux, rocheux. Nous y avons depuis Louis XIII un prieuré conventuel de saint Lazare. Le prieuré est établi en 1618 par le don que ledit pieux roi fit à l'ordre de Citeaux de deux maladreries pour en faire une maison de saint Bernard régulière et réformée : il y avait alors 12 religieux et le prieur. Il n'y a aujourd'hui qu'un prieur et un religieux : ils sont ainsi réduits depuis la suppression faite à eux de l'une des deux maladreries, laquelle leur rapportait 600 l. Ce prieuré est joly, bien basti en pierre de taille : l'église est grande, bien voûtée : dans le chœur, les stalles sont parsemées de fleurs de lys ; c'est un don que les chartreux de Bourg-Fontaine [2], leurs voisins d'une lieue, leur ont fait. Ils y ont plusieurs chapelles, 4 cloches. Le prieur dom Simon Chevalier et le religieux dom Ph. James font régulièrement l'office et se lèvent à deux heures après minuit, et nous ont de plus assuré qu'un des deux, dans l'absence de l'autre, se lève à la même heure. Leur sacristie est assez grande, éclairée, meublée, calices, burettes, plat d'argent : une lampe en façon d'argent, mais point de lumière devant le Saint-Sacrement Bibliothèque assez nombreuse et bonne, mais les livres se gâtent par l'humidité. Elle leur vient de feu M. Bouvent, receveur du collège de Reims, frère du second prieur, dont ils ont le portrait dans leur salle de réception. Le petit cloître est propre. L'allée de lecture des complies est remarquable par le siège du supérieur, six autres de chaque côté faits en niches de pierre pratiqués dans la muraille. Vis-à-vis, dans le milieu, est le siège de lecture et la place du livre pratiquée de même : de côté et d'autre, des bancs

1. Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Château-Thierry (Aisne).
2. Chartreuse dans la forêt de Villers-Cotteret (Aisne).

Digitized by Google

de pierre, apparemment pour les novices. Le chapitre, et vis-à-vis un peu au-dessous, une tablette de bois suspendue par une chaîne de fer, sur laquelle est un marteau de fer pour appeler au travail. Le jardin est grand avec des allées couvertes, des canaux, du poisson. Cuisine, boulangerie. Les religieux ont droit d'élection, laquelle, après la mort de dom Claude Quinquet, prieur titulaire, docteur de Paris, proviseur du collège des Bernardins à Paris, qui y a fait du bien et y avait reçu trois religieux profès, fut contestée par M. de Cîteaux, lequel perdit ses prétentions au grand Conseil qui maintint les religieux en leur droit d'élection. Cette maison est du diocèse de Soissons.

Bourg-Fontaine est une belle chartreuse : l'entrée est comme d'une forteresse, tours, créneaux, pont-levis, galerie autour des murailles : belle église, beau chœur neuf : sacristie haute et belle, richement meublée : beau couvroir (?) dans lequel sont de belles chapelles à l'étage du haut de la sacristie : il y a dix-huit religieux : grand enclos. Ils sont fondés par Philippe de Valois en 1328, qui annuellement leur donna leur chauffage, et n'ont pas de bois, quoiqu'ils soient au milieu du bois.

Du prieuré de Saint-Lazare à l'abbaye de Longpont [1], il y a trois lieues. C'est une ancienne, vaste et belle abbaye : la lampe y claire devant le Saint-Sacrement. L'église a dans œuvre 325 pieds de long, en largeur, compris les collatéraux, 84 : entièrement voûtée : la voûte principale a 84 pieds de hauteur : celle des collatéraux en a 40 : l'épaisseur du mur, au rez-de-chaussée, est de 6 pieds : la croisée, d'un pignon à l'autre, a 158 pieds, en large 40. Le beau tombeau du bienheureux Jean de Montmirail : au-dessous, il est représenté en habit guerrier : au-dessus en ancien habit de saint Bernard (en pierre), le chaperon attaché à la coule, les mains croisées, les manches abattues qui descendent au-dessous des genoux : la couronne large de trois doigts médiocres. Au-dessus de la figure, un beau coffre doré, lequel pend de la voûte dudit mausolée par chaînes de fer. Ils ont la planche en cuivre de son portrait et l'estampe dans l'église avec des prières. Son chef entier, séparé de ses reliques enfermées dans ce mausolée, est enchâssé richement, déposé dans le trésor qui est derrière le maître-autel : on le voit à nud. Je l'ay vu, tenu et baisé.

1. Abbaye cistercienne du diocèse de Soissons, fondée en 1181.—Canton de Villers-Cotteret (Aisne).

Digitized by Google

Dans le trésor, ils conservent un petit coffre carré long qui renferme comme il est écrit dessus : *Caput sancti Dionisii areopagitæ ; felici capite quod in isto vase locatur ; doctrinam vitæ cujus grex iste sequatur ; areopagitæ longus pone nobilitatur.* Ils ont du bois de la vraie croix ; bras de notre père saint Benoit ; du bras de saint Léon, pape. Le sacristain, en outre, montre deux longs couteaux, enfermés dans un étui rond de bois, qui ont deux pieds de long depuis la poignée couverte aussi de bois : sur la longueur de ces couteaux, il y a des caractères d'écriture que le R. P. Mabillon n'a pu, dit on, lire, et que M. Le Beuf[1], chanoine d'Auxerre, a copié par chaque lettre que l'on dit signifier chacune un mot. Ce sont, dit-on, les couteaux de l'écuyer tranchant du roi saint Louis qui assista à la dédicace de l'église de Longpont.

Dom Joseph Cottin, prieur dudit Longpont, accompagnant à Rome l'abbé de Rancé, y demanda la canonisation du bienheureux Jean de Montmirail[2]. Il n'y resta pas apparemment assez longtemps pour consommer cette affaire. On voit dans le cloître de la collation, vis-à-vis le siège du supérieur, la tombe dudit dom Cottin avec cette inscription : *D. O. M. R. P. Carolus Josephus Cottin, sacræ theologiæ baccalaureus, qui per septem et quadraginte annos æque profuit huic monasterio ac præfuit, forma gregis factus, ætatis* 74 *annum agens, professionis monasticæ* 55, *sacerdotii* 50, *suaviter obdormivit in dno die sacræ Pentecostes* 28 *maii anni* 1715. *Requiescat in pace.* On remarque encore du côté de l'épître le tombeau d'un évêque en pénitent sur la muraille, couché et revêtu des habits pontificaux : au-dessus de la figure, écrit en gothique : *Hic jacet Josephus eps Suessionensis quiprimo ad duxit conventum hujus domus de Clarevalle, tempore beati Bernardi abbatis qui obiit anno dni* 1152, 24° *octobris. (Renovatum anno dni* 1700.)

Autre tableau au-dessous qui porte pour armoiries de Longpont, un pont à trois arches, deux fleurs de lys au-dessus dans un écusson, entre deux palmes surmontées de mître et crosse en dehors : autour : *Ut palma florebit et tamquam lignum quod plantatum est secus decursus aquarum.* Au-dessous la table des abbés, 30 réguliers. Du côté de l'Evangile, beau mausolée d'Enguerrand II de Coucy, couché, à ses pieds

1. Jean Lebeuf, membre de l'Académie des Inscriptions (1687-1760), auteur de nombreux travaux historiques, parmi lesquels les principaux sont l'Histoire d'Auxerre et celle du diocèse de Paris.

2. Religieux cistercien, mort le 29 septembre 1217.

Digitized by Google

un lion. Autre beau mausolée de l'époux de Marie de Montmirail, fille du bienheureux Jean, couché au niveau de la terre : au-dessus, une pierre de même longueur, sur laquelle est une longue croix avec crucifix.

Autour du mausolée du bienheureux Jean, on lit : *In Longo Ponte voluit se subdere sponte, obsequio christi, lapidi qui subjacet isti cujus ibi cineres montis mirabilis... olim jure Dei gratia nomen ei, id est Joannes, gratia sit Christo, qui nos decoravit in isto, amen. Ave gratia plena.*

Au rond-point de l'église, derrière la crédence du sanctuaire, est un beau mausolée représentant la figure couchée de Grégoire de Plaisance, revêtu de la coule, y ayant le chaperon attaché, les mains et manches croisées jusqu'aux genoux : au-dessus est écrit : Cy gist frère Grégoire, qui fut chevalier et vidame de Plaisance et laissa par miracle ses enfants, ses amis et ses biens pour Dieu servir humblement et persevera en ce lieu, moine, en l'âpreté de l'ordre xxv ans, en grant ferveur et grant religion et rendi à Dieu son esprit saintement et joyeusement. — Au-dessus, sur la muraille, il est représenté dans le même habit, joignant les mains sur un drap que tiennent deux anges qui semblent l'élever au ciel : on lit : Obeyssant à J. C. il a tout quitté pour le suivre, et libre de corps et d'esprit, loin d'icy, il vient icy vivre : aimant son Dieu jusqu'au bout, il délaissa tout pour le tout.

— Cy gist monseigneur Enjouran sire de Coucy, la Fère, Montmirel, Tresmes, Condé en Brie et vicomte de Meaux, qui trespassa lan de grâce 1311, le 20e jour de mars. Priez Dieu pour son âme[1]. —

Le rétable du maître-autel est beau, carré, haut, droit : l'autel est long de 12 pieds : derrière, assez loin, il y a un autel : deux grands chandeliers au pied de l'autel ; une colonne de cuivre, terminée par une Sainte-Vierge tenant l'Enfant-Jésus, servant pour le pupitre de l'Evangile : sur le degré du presbytère, il y a deux chandeliers pareils : un autre au milieu portant le pupitre de l'Epitre.

Le chœur est composé de 23 sièges, non compris les six de chaque côté au dossier. L'entrée du chœur par le bas est de l'ouverture de l'arcade de la voûte : au delà, sont deux cha-

1. Dernier de sa branche aînée ; n'ayant eu d'enfants ni de Marguerite de Gueldres, ni de Jeanne de Flandre, ses biens passèrent à Enguerrand et à Jean de Guines, fils de sa sœur.

Digitized by Google

pelles, fermées comme le reste, de la largeur de l'église, par une balustrade haute de fer : la distance du sanctuaire au chœur est aussi fermée par des balustrades de fer par côtés, où on voit les armoiries de feu le cardinal d'Estrée [1], abbé de Longpont.

Au bas du bienheureux Jean, il y a, sur une arcade, dans le sanctuaire, du côté de l'Evangile, un évêque peint sur la muraille, couché : on lit au-dessus : *Arnulphus eps. suessionnanis* [2].

Au pied du maître-autel, plus bas que l'endroit où le célébrant dit l'*Introït*, est une grande tombe en pierre à fleur de terre, couverte de cuivre : on y lit : *Anno dni M. CC. nonagesimo octob. VIII Kal. obiit vir prudens, pius et liberalis Milo de Bazoche quondam suess. eps. et fuit corpus ejus sepultum in ecclesia suess. (ubi nunc jacet Gerardus* [3] *hic nepos ejus) et anno M. CC. incarn. ejusdem nonagesimo VI, III° non. octobris hic fuit corpus translatum, prout dum viveret ordinavit : dextro brachio suess. remanente. Orate pro eo.* Il est figuré en habits pontificaux.

La sacristie est belle, voûtée, carrée, boisée : beaucoup de belle argenterie. Ils ont entr'autres reliques, un bras de saint André, apôtre ; du bois de la vraie croix ; des tables en beaux filigrammes qui sont des autels portatifs : linge propre, beaux ornements.

Il y a une paroisse ancienne, où le religieux curé fait les fonctions curiales : puis la basse-cour qui est grande et peuplée.

Cette abbaye est fort belle dans son église qui est une cathédrale magnifique. Le dortoir, les cloîtres, le logis des hôtes, l'infirmerie, le vestibule d'entrée, les salles et dortoirs, le réfectoire qui a des pilliers, au milieu une chaire de pierre. Chaque chambre d'hôte n'a qu'un lit. Les cellules sont grandes, commodes, avec alcôves, deux fenêtres, elles donnent sur un grand jardin, deux étangs et une longue campagne.

Les cloîtres sont beaux par leurs proportions : au cloître des complies, près de l'escalier qui monte à l'église : beau mausolée en marbre : il y a dessus une longue croix : au haut, on

1. César d'Estrées (1628-1714), évêque de Laon en 1655, membre de l'Académie française, ambassadeur.

2. Saint Arnoul de Pamèle, mort le 15 décembre 1081.

3. Gérard de Montcornet, son successeur.

Digitized by Google

lit : *Hic jacent Radulphus junior ejusque soror Elienor*[1], *Viromandiæ ac Valesiæ comites, Radulphi senioris hujus domus fundatoris liberi qui obierunt, Radulphus, quidem XV Kal. julii M. C. L. XXVI : Elienor autem XI Kal. julii M. CC. XIII., fratri juncta soror comiti, comitissa Radulpho, nobilis Elienor hic tumulata jacet qui cum claruerint altis natalibus alti, vicerunt morum nobilitate genus, sed quid honor, quid opes, quid gloria sanguinis alti ? ecce brevis pariter claudit utrumque lapis in speculum ; lector tibi sit pro temetipso, sors tua te moveat pendere vota precum.*

Dans le cloître qui conduit au chapitre, près dudit escalier de l'église, est un autre tombeau sur simple arcade dans la muraille : au-dessus on lit : D. O. M. hic jacet Petrus cantor parisiensis, doctor celeberrimus qui in epm Tornacensem electus vocationem humiliter declinavit, et suis auditoribus scientiæ ac morum norma existens assumpto in hoc monasterio cisterciensi habitu vitam beato fine complevit XIIII° Kal. junii anno dni M. C. LXXX° corpus que ejus emortuum, mirificum ac suavissimum odorem exhalavit. — Plus bas, on lit : Celui-cy méprisant la gloire temporelle vint mourir en ce lieu pour trouver l'éternelle. — Devant le chapitre : Liosmos et Jean son frère gentilhommes martyrs dans la guerre des Albigeois.

Il y avait, il y a environ vingt ans, dans le chapitre et les cloîtres, beaucoup d'autres belles tombes de personnages braves en vertus et en mérites, mais le prieur les a déplacées pour les faire servir aux nouveaux bâtiments des hôtes, qui a au dehors un air de Louvre, et par là s'est fait mocquer de luy et a beaucoup nui à Longpont.

Auprès du tombeau de saint Pierre le chantre, on lit dans un cartouche peint sur la muraille : fratres gaudete, perfecti estote, idem sentite, pacem habete, et deus pacis et dilectionis erit vobiscum.

A l'autre bout du même cloître des complies, on lit aussi en cartouche : Charissimi, si diligamus invicem, Deus in nobis manet et caritas ejus in nobis perfecta est : I. Joan. IIII°.

Sur l'entrée du parloir : si quis loquitur, quasi sermones Dei : I. Pet. L. II.

1. Isabelle, sœur du dernier comte, Raoul, mourut en 1183 : son mari, Philippe d'Alsace, ayant voulu gardé le Vermandois, Philippe-Auguste se le fit céder par Eléonore, autre sœur de Raoul, qui en conserva la jouissance.

Digitized by Google

Longpont a 15,000 l. de revenus, chargés de 1,100 liv. de décimes.

La bibliothèque est belle et bonne, placée au levant, au-dessus des chambres des religieux, sous la voûte du dortoir. Ils ont des manuscrits anciens, parmi lesquels j'en ai trouvé un marqué appartenir et venir de Clairvaux. C'est un poullier de l'ordre de Citeaux, lequel concerne particulièrement la maison de Clairvaux : on a compris que la justice me l'adjugeait et je l'ai rapporté. Il est en velin.

Il y a un bon portrait de saint Bernard que j'ai tiré d'une chambre de domestique, faisant entendre qu'il fallait le placer en lieu de distinction.

Le prieur D. François Conrat, profès de Cheminon, est un grand régulier et grand homme de bien.

Leur maison fut incendiée en 1724, le 1er septembre : elle perdit par le feu le dortoir des convers, la salle des hôtes, la cuisine, la classe, un petit cloître. On y regarde comme miracle que l'église ait été sauvée.

La communauté de Longpont est composée du prieur et de 12 religieux : il n'y a pas de convers. Ils se lèvent à une heure après minuit. Je n'y ai point vu errer les religieux d'ici et là dans le monastère. Ils ont un travail des mains ensemble, le prieur, toujours à la tête, est le plus courageux. Ils ont trois beaux escaliers avec balustres de fer.

(Dom Guyton se rendit de là à Soissons, à l'abbaye de Braine, de là il arriva pour coucher le 1er septembre à l'abbaye d'Igny[1].)

Je souhaitais trouver la vie en manuscrit de notre huitième abbé de Clairvaux, qui était religieux profès d'Igny, composée par un profès de cette abbaye.

Le prieur n'a pas encore appliqué sur le lieu où est enterré dans le cloître, près de la porte de l'église, le B. Guerric, abbé de cette maison, l'épitaphe qui lui fut laissée en 1744, à ce dessein, dans la charte de visite[2]. Il promet de ne pas tarder à l'exécuter. Les religieux conservent dans leur église, au pied

1. Canton de Châtillon (Marne). Fondée en 1126, par Renaud, archevêque de Reims. Cette partie du récit a été publiée dans les Mémoires de la Société historique de Compiègne, 1887.

2. Né à Tournay, mort avant 1255. Sa tombe existe encore : l'abbaye reconstruite au XVIIIe siècle, subsiste entièrement et a été rétablie récemment en tant que monastère de Chartreux.

Digitized by Google

de l'escalier du dortoir, la pyramide de pierre en quarré qui sert de monument au meurtre et homicide sacrilège que commit en cet endroit un religieux d'Igny, en la personne de D. Gérard, abbé de Clairvaux, qui pour lors y faisait la visite régulière.

Ils ont l'ancien chapitre en entier et bien conditionné : on y descend du cloître cinq marches de pierre : il y a deux piliers de chaque côté. Trois fenêtres au levant et une au midi : il sert de magasin de bois et aux menuisiers. Nous y découvrîmes de fort belles tombes, nullement endommagées, entières, sur l'une je lus : Clarus et urbanus abbas fuerat Julianus jam senior cessit : monachrus moriendo recessit pro titulis morum quia norma fuit monachorum : abbatum more Tumuli donatus honore. (Sans crosse ni aucune autre marque.)

Autre : Hic tumulus testis quod cuncta caro moriatur, nam quod vos estis fuit hic qui subtumulatur, si vitæ meritis in vita præveniatur. — Dans la ligne du milieu de la tombe : Vestiat Ancherum sol. luna diesque dierum. Le reste illisible. Ils ont un portrait du R. D. Bouchu, 47e abbé de Clairvaux, successeur de saint Bernard.

Leurs manuscrits sont dans une cellule du dortoir fort négligés, la plupart gâtés par l'humidité et balayures. Voici ceux qui m'ont paru de remarque : sur velin. Le premier, écriture en vers : — Un traité de morale bien écrit, bien relié (n° 83). — Mémoires de saint Bernard, beau, entier, super Cantica canticorum (93) ; — Plures vitæ SS. Fulgentii, Gregorii, lingonensis epi, Mauri, abbatis (109) ; — Vita S. Athanasii (110) ; — Claudianus respondens heretico (107) ; — Robertus Berliguniensis in apocalyp. Postea vitæ Stæ Paulæ, actus S. Franconii a B. Hieromino (102) ; — Gaufridus Magalensis epi (173) ; — Bernardus de diligendo deo et de precepto et dispensatione ; — Decem libri historiæ Clementis papæ (118) ; —S. Bernardus, de laudibus virginis matris, de gradibus humilitatis, de libero arbitrio, de laude novæ militiæ, apologia ad B. Guillelmum (161) ; — n° 69, in fine : Vuillermi Signiacensis de tribus dicendi generibus. — Miracula Cæsaris ordinis cist. (in papyro, n° 69). — Miracula Cæsaris ordinis cister. (in papyro, satis egregie depicta (67) ; — Incipit ecclesiasticæ liber historiæ quem Hugo de S. Maria monachus S. Benedicti Floriacensis a diversis defloravit historiologis anno ab incarnatione dni M. C. X. gratia domine Adelæ, Carnotensium, Meldenusium atque Blesensium comitissæ ; dans le même volume : in nomine

Digitized by Google

domini incipit liber episcopalis B. Hieronimi, presbiteri ad Damasum epm urbis Romæ et rescriptiones Damasi (123). — Libri Machabæorum, historia evangelica (135); Liber Paterii in vetus et novum Testamentum; liber S. Prosperi pro prædicatoribus contra librum Cossiani pbri, qui prænotatur de protectione dei (145); — Epistolæ seu registrum Gregorii papæ urbis Romæ, numero D. C. C. X, II. : beau, entier (146). — Historia Frauduardi de ecclesia Remensi (149); — Damaso Hieronimus et Hieronimo Damasus (41) : et nomina summorum pontificum a dno Petro ad Eugenium III (34); — Gregorius in Ezechielem : in fine voluminis : hæc sunt XV, signa dierum XV ante diem judicii quæ invenit Jeronimus in annualibus Hæbreorum : prima dies eriget se mare XL cubitos super cacumina montium et erit quasi murus, et omnes aquæ similiter; secunda die descendent usque ad ima ut vix conspici possint; tertia die redibunt in æqualitatem sicut fuerunt ab exordio; quarta die congregabuntur omnes pisces et omnes belluæ marinæ et debellabunt et dabunt voces et gemitus præ dolore, quarum voces nemo novit nisi deus : quinta die ardebunt simul aquæ ab ortu suo usque ad occasum et sic desistent esse; sexta die omnes herbæ et arbores sanguineum dabunt rurorem; septima die, omnia ædificia destruentur; octava die, omnes lapides divident se in tres partes et una quæque pars collidet contra alteram, donec in pulverem redigantur; nona die æqualitas terræ; decima die omnes homines velut amentes fugient et nemo poterit alium interrogare nec respondere quicquam : undecima die erit terræ motus qualis nec fuit ab initio sæculi, ut vix homo subsistere possit; duodecima die germinabunt ossa usque ad ora sepulcri; decima tertia die omnes morientur ut resurgant cum mortuis; decima quarta die, sol, luna et stellæ cadent super terram; decima quinta die, omnes homines ad judicium resurgent, ut recipiat unusquisque prout gessit, sive bonum, sive malum. Item brevis comprehensio præmissorum; ascendens aqua subsidet, repetetque priora; quidquid habet mare bella dabit, vocesque doloris, igne peribit aqua, dabit arbor et herba ruborem, ædificata ruent lapidum, collisio fiet ne subsistat homo, tellus æquata movetur, amentes fugient homines, sibi verba negabunt, ova sepulchrorum contingent ossa sepulta, deficient homines tenebrata luce resurgent.

Manuscrit 32. Vitæ S. Odonis clunic., Medardi, Reguli, Lamberti, Leonis, Clementis, Eligii; Manuscrit 31. beau, entier, bien relié, bien écrit : Homeliæ S. Gregorii papæ XI : —

Digitized by Google

historia romana data a Samsone, archiepiscopo Remense anno M. C. LXI. XI Kal. oct., qui et alia plurina manuscripta in pergameno de sancta scriptura dedit conventui de Igniaco ; — 21. Historia Josephi ; — 11. Translatio S. Benedicti et sororis ejus S. Scolasticæ, plurium paparum, S. Mathæi, apostoli, S. Dyonisii et sociorum ejus ; — 14. Vitæ patrum deserti : Vita S. Joannis elemosynarii ; — 76. Lucius papa dilectis filiis Petro, cisterc., Petro, Clarevallensi, pro vita edenda S. Petri, ejusdem ordinis, archiepiscopi Tarentasiensis ; — 3. Grand manuscrit en parchemin, cronicon id est temporum breviarium ; — in libro de viris illustribus : Eusebius elegantis et rhetorie ingenii, inumerabilis et qui ad plausum populi pertinerent, confecit libros, magisque historiam ab his qui declamare volunt studiossime legitur ; in quibus vel præcipui sunt adversum judæos et gentes novatianos, et ad Galatos libri decem ; et in evangelia homeliæ breves, sel plurimæ ; floruit tempore Constantii imperatoris sub quo est mortuus, Antiochæ sepultus ; sequitur homelia Eusebii... epi in solemnitate paschali de græco in latinum translata ; homelia prima : exalta cœlum et in lætitia esto terra, iste dies nobis amplius ex sepulcro radiavit quam de sole refulsit, etc.

Beau cartulaire du lieu d'Igny [1], où le bien de Voisine [2], qui appartient à Clairvaux depuis longtemps, est en entier : il a besoin d'être relié : c'est un manuscrit en parchemin, in-4°. Je n'ai rien trouvé en ce qui regarde la vie du bienheureux Pierre Monoculus, profès d'Igny et 8e abbé de Clairvaux.

De l'abbaye d'Igny à celle de Hautvillers [3], bénédictine de Saint-Vanne, il y a cinq lieues. Le prieur dom Romain, cy-devant procureur général de sa congrégation et prieur de Montiérender, est gracieux, prévenant : il est à la tête de 24 religieux, 3 convers. Etude de théologie. L'église jolie, propre : châsse de sainte Hélène, au-dessus du maître-autel, longue en vermeil, qui fait une grande dévotion. Le père sacristain m'en a donné une brochure de sa vie, ses miracles et prières : belle sacristie, riches ornements et argenterie. Très belle bibliothèque en laquelle on entre par un grillage de fer, de la hauteur

1. C'est évidemment le beau cartulaire rédigé au XIIIe siècle et actuellement conservé à la Bibliothèque nationale.

2. Canton de Langres (Haute-Marne).

3. Près d'Epernay, sur un coteau de vignobles dominant toute la vallée de la Marne. Fondée en 662. Il en reste des débris assez considérables. M. l'abbé Maréchal a publié son histoire en trois volumes, 1878.

Digitized by Google

du corridor qui y conduit. Il y a un manuscrit sur velin, en lettres d'or, des quatre Evangiles : les quatre évangelistes y sont peints en figures grotesques. — Un autre manuscrit in-f°, beau, sur velin : ce sont les vies de saints ; on y voit : disputationes SS. Pauli et Petri. Grande longue table faite en pupitre. Beau dortoir, chambres spacieuses, commodes, réfectoire, etc. L'abbaye est bien située sur une hauteur qui donne une très belle vue, particulièrement d'une grande et large plate-forme sur les vignobles, la campagne et la rivière. Ils ont la régie de l'abbé commendataire, auquel ils font chaque année 24,000 l. C'est M. le chevalier d'Orléans, grand prieur de France, dont ils ont placé les armoiries à la voûte, au-dessus du maître-autel. Ils ont deux grands et beaux celliers, quatre pressoirs sur une même ligne, une cave dans le roc en dehors, fermée par une bonne porte en bois et ensuite par deux en fer. L'année est abondante en vins qui ont de la qualité : les religieux comptent en vendre pour 24,000 l.

Le lendemain, j'arrivay en la ville de Reims, distante de quatre bonnes lieues. J'entendis une partie des vêpres à l'église métropolitaine. Le chœur et le sanctuaire neufs, sont fort profonds, fermés autour par de très beaux grillages de fer. Les sièges des chanoines sont à hauteur d'appui sans dossiers. Ils ont un petit orgue au milieu de leur chœur. Ils sont 64 chanoines à 1,500 l. chacun de revenu, logés ès maison du chapitre. La musique est belle. Le célébrant, pour la messe, en commence et fait la confession dans une petite chapelle pratiquée dans la sacristie : il a, proche de l'autel, au côté de l'Epitre, un fauteuil tourné au peuple, sur lequel il s'assied ès temps permis : les ministres, sur le côté, à l'ordinaire des autres églises. Dans leur trésor, placé dans l'église, derrière l'Evangile, devant lequel il y a une petite balustrade, ils ont une fort grande croix qui renferme du bois de la vraie croix, laquelle vient d'un archevêque de Reims, de la maison de Guise[1] ; le chef de saint Nicaise, martyrisé, au milieu de la nef de la métropole ; un texte des Evangiles en langue esclavonne, couvert d'un bel ouvrage en filigranne, sur lequel manuscrit le roi prête serment lors de son sacre. Cette église métropolitaine est un bâtiment en dedans, au dehors et en son portail des mieux travaillés. Ils ont une bibliothèque, un cloître, des

1. De 1533 à 1588, le siège de Reims a été occupé par trois princes de la maison de Lorraine-Guise.

Digitized by Google

salles de droit. La sacristie est double, garnie d'argenterie et de fort riches ornements.

Les pères cordeliers ont un chœur spacieux, un autel de marbre en dôme sur six piliers de marbre, posés avec industrie, en sorte qu'on les voit chacun distinctement de tous côtés. Leur bibliothèque passable, négligée : ils y retirent des meubles et la tonsure de leurs brebis. La chambre du père gardien et du père provincial sont des plus propres.

L'abbaye de Saint-Remy[1] est une maison considérable. L'église ancienne, des mieux ornées par le chœur dont le parquet est tout de pierres rapportées qui forment différents personnages auteurs de livres sacrés du vieux et nouveau Testament avec leurs noms. Au-dessus de ce parquet, dans le milieu, est une couronne de cuivre qui a 5 pieds de diamètre, qui sert quelquefois de lustre. Plus haut, au pied de l'autel, est un grand candélabre sous lequel est enterrée l'épouse de Louis IV, laquelle en a fait présent à cette église : on ne sait de quelle matière il est composé. Feu Mgr le Régent en a fait couper un morceau pour l'éprouver et n'a pu connaître ce que c'est. Plus haut est l'autel et derrière est le tombeau fort élevé de saint Remy. Il est long, de marbre, orné dans sa longueur, tout autour, des figures de ducs et pairs et comtes et pairs ecclésiastiques et séculiers ; et de saint Remy assis, ayant le roi Clovis à ses pieds à genoux, joignant les mains, attentif aux leçons du saint prélat. Au dedans est la châsse de vermeil faite en 1632, qui renferme le corps de saint Remy : elle représente en vermeil tout ce que ledit tombeau montre en marbre et sculpture. On y voit la phiole de la Sainte-Ampoule, la crosse basse du saint. Très belle sacristie, où est un autel qui a pour tableau une descente de croix faite par un Italien, dont on a offert 1,000 l. Derrière est une chapelle qui a un chœur dont l'autel a été consacré par saint Thomas de Contorbéry. Beau dortoir, cloîtres, chapitre et salles. Très belle bibliothèque où est un texte sacré des Evangiles : au bas du premier feuillet, on lit : *Hincmarus archiepiscopus Remensis*[2]. On montre les fables d'Esope en ancien manuscrit. Ils font relier tous leurs volumes à la moderne, pour 3 l. le volume, en veau.

1. Abbaye bénédictine.
2 Archevêque de 845 à 882.

Digitized by Google

L'abbaye de Saint-Nicaise[1] a une belle et délicieuse église qui n'est pas finie. Le maître-autel simple, avec rideaux sur colonne de cuivre ; bel escalier pour le dortoir. Belle et longue bibliothèque. Celui des religieux qui en a soin m'a dit que dans leur abbaye de Saint-Remy (*sic*) on conserve un cartulaire des titres et des biens de notre maison de Clairvaux, par précaution de nos Pères, en cas d'incendie de Clairvaux, où il a remarqué des titres fort courts. A l'occasion de quoy il m'a dit que dans leur abbaye de Saint-Ricquier[2]-en-Picardie on conserve un titre du roi saint Louis qui comprend deux lignes. En voicy le sujet à son rapport. Les religieux de Saint-Ricquier perçoivent, de temps immémorial, sur leurs vassaux, un droit de mutation, même de père en fils. Ce droit devenoit onéreux aux vassaux qui vouloient en secouer le joug, pourquoy ils firent leurs remontrances et leurs plaintes, auxquelles ledit roy répondit par écrit : Les vassaux de Saint-Ricquier se plaignent que le droit tiré sur eux est injuste, mais le croyons juste. Signé : Louis.

Les descendants de ces vassaux, voulurent remuer de nos jours cette affaire et se faire décharger. Le conseiller alors rapporteur, muni dudit titre, dit en la chambre de MM. les Juges, adressant la parole à M. le Premier Président du Parlement de Paris : Voicy un titre respectable de saint Louis, vous en entendez la teneure et je vous invite de le baiser, M. le Premier le reçut, le baisa avec vénération et tous ces Messieurs de même, et le jugement de saint Louis fut celui de toute la Chambre.

Les Pères bénédictins de Saint-Pierre de Chaalons[3] ont commencé pour leur dortoir un grand et beau bâtiment dont eux-mêmes trouvent l'entreprise trop hardie et trop dispendieuse ; il est sursis depuis bien des années, mais ce qui est fait leur donne un bel escalier, beau dortoir, et une belle bibliothèque sur une allée du cloître qui n'a présentement que cette seule allée. Cette bibliothèque est en plus grande partie composée des livres que feu l'abbé Le Roy, commendataire de

1. Abbaye bénédictine. Elle a été entièrement démolie avec l'église, pendant la Révolution. L'Académie de Reims va publier l'histoire de ce monastère et son cartulaire.

2. Au diocèse d'Amiens, fondée au VIIe siècle par saint Ricquier.

3. Saint-Pierre-au-Mont, abbaye bénédictine, fondée en 1028 par l'évêque Rogor. Ses bâtiments, datant du XVIIIe siècle, servent de caserne d'artillerie.

Digitized by Google

notre abbaye de Hautefontaine, leur a vendu pour 15,000 l., dit-on.

A Vitry-le-François, distant de sept lieues, il y a une belle grande place qui met en vue la belle église paroissiale, laquelle a un fort beau portail[1] : elle est bien bâtie partout, mais elle n'est pas finie. Les Pères de la doctrine chrétienne tiennent des pensionnaires et enseignent la jeunesse. Les Pères Minimes[2] ont une assez bonne bibliothèque, au derrière de la porte de laquelle je lus la défense que leur a faite le Père Provincial de porter au dehors quelque livre que ce soit, sous peine d'excommunication majeure *ipso facto*.

Chez les frères de la charité, il y a pour les malades 17 lits, apothicairerie. Cet hôpital fut fondé en 1691, année de la mort du fondateur. Ces frères passent dans Vitry pour traiter mal les malades. On dit qu'au grand hôpital qui paraît beau, les malades y sont bien.

Il y a cinq lieues de belle chaussée au village de Perthe, duquel à l'abbaye de Haute-Fontaine[3], il y a demi-lieue. Faut passer la rivière de Marne au bas de la maison.

Le 8 octobre, c'était la dédicace de l'église de Haute-Fontaine. On lit sur la pierre au-dessus de l'entrée du grand portail qui a une porte divisée en deux, au-dessus de laquelle est une Sainte-Vierge : *Joannes Monslucius patria aquitanus*[4], *e multis legationibus, quibus Francisci et Henrici Galliarum regum jussu, ad omnes totius fere orbis principes perfunctus, erat rediens dum hanc sacram ædem, cui paucis ante annis præfectus fuerat a Cæsarianis militibus exustam offendisset, in ampliorem et augustiorem formam restitui curavit.* Plus bas, un peu au-dessous, est gravé : *Cum feceritis quæcumque vos decet facere, dicite : servi inutiles sumus*, 1552.

(*A suivre.*)

1. Cette église, dans le pur style rococo, commencée en 1625, le portail et les tours furent achevés en 1670.

2. Couvent fondé en 1620.

3. Abbaye cistercienne, fondée vers 1136, par le comte Thibaut de Champagne.

4. Jean de Montluc, évêque de Valence en 1559, ambassadeur en Angleterre, en Suisse, en Italie, en Allemagne, en Pologne. Nommé abbé de Haute-Fontaine en 1547.

Digitized by Google

LES ARCHIVES DES ACTES DE L'ÉTAT-CIVIL*

DE

CHALONS-SUR-MARNE

Paroisse de la Trinité (*Suite*)

170. Le 20 fevrier 1668, b. Claude, fils de Loys de Bouzey, Escuyer, S. de Chamrozay et de damoiselle Catherine le Blanc.

171. Le 31 mars 1668, b. Jehan, f. de Jehan Angenoust, notaire royal.

172. Le 27 mars 1669, b. Catherine, f. de Nicolas Baussancourt et de Catherine Duboys. M. Marie Duboys, femme de Jehan Angenoust.

173. Le 1er may 1669, b. Jehan, f. de Jehan Angenoust.

174. Le 23 avril 1670, b. Jehan-Adolphe, f. de Jehan Angenoust et de Marie Dubois.

175. Le 24 apvril 1671, b. Marguerite, f. de Gabriel Le Gentil et de Perrette de Pinteville.

176. Le 26 aoust 1671, b. Perrette-Françoise, f. de Nicolas Le Lorain et de Marie Jacquesson.

177. Le 28 septembre 1671, b. Marie, f. de Jehan Angenoust, notaire.

178. Le 24 janvier 1673, marié Pierre Le Gorlier, f. de Pierre Le Gorlier et de Marie Linage et Catherine Jacquesson, f. de feu Jean Jacquesson et de Perrette Gratian.

179. Le 17 décembre 1672, b. Elzéar, f. de Nicolas Le Lorain et de Marie Jacquesson. M. Marguerite Le Lorain, femme de Charles Cuissotte.

180. Le 27 juillet 1673, b. Claude, fils de Jehan Angenoust et de Marie Dubois.

181. Le 4 janvier 1674, b. Jacques, f. d'h. h. Jean Jourdain et de Marie Dubois. P. Jacques Le Lorain.

182. Le 31 may 1674, b. Christophe-George, f. de Christophe Hennequin, Ec., Président au Grenier à sel et de Perrette-Angélique Fasnier.

* Voir page 278, tome XXI, de la *Revue de Champagne et de Brie*.

Digitized by Google

183. Le 17 février 1675, b. Marie-Jeanne, f. de Nicolas Hennequin, Ecuyer, Seigneur de Cramant et de demoiselle Judith des Brivoy.

184. Le 25 juillet 1675, b. Félix-François, f. de Christophe Hennequin, Escuyer, et de dame Angélique Fanier.

185. Le 3 novembre 1675, b. Jean, f. de Jean Boucher, Seigneur. Baron de Sommevesle et de demoiselle Marie Jourdain.

186. Le 17 juin 1676, b. Anne Hyacinthe, f. de h. h. Jean Jourdain, Capitaine, Cinquantenier et Bourgeois de cette ville et de Marie Dubois.

187. Le 20 février 1677, b. Catherine-Angélique, f. de Christophe Hennequin et de demoiselle Angélique Fasnier. M. Catherine Hennequin, veuve de feu M. Jean Clauzier, Seigneur de Juvigny.

188. Le 30 juin 1677, b. Jean-Baptiste, f. de n. h. Jean Oudenouen, Bourgeois de cette ville et de demoiselle Anne Jourdain.

189. Le 21 juillet 1677, b. Anne, f. de Jean Boyau, Procureur au bureau des finances et de demoiselle Marie Horguelin.

190. Le 23 septembre 1677, b. Pierre, f. de h. h. Jean Jourdain et de Marie Dubois.

191. Le 26 janvier 1678, b. Jacques-François, f. de Jacques Le Gorlier, Ecuyer, Seigneur de la Grandcour et de Verneuil et de dame Anne d'Origny. P.-François Rosnay, Conseiller du Roy, Procureur des tailles, M. Catherine d'Origny, sa tante, femme du sieur Rosnay.

192. Le 24 may 1678, b. Marie f. de Claude Angenoust et de Marie Grossart.

193. Le 20 décembre 1678, marié Sanson de Bigault, Escuyer, Seigneur de Préfontaine, f. de Jean de Bigault, Seigneur de Préfontaine et de feu damoiselle Anne de Condé et damoiselle Claude, fille de honorable homme Nicolas de Poix et de damoiselle Marguerite Jacquier.

194. Le 7 apvril 1679, supplée les cérémonies du baptême à Nicolas, fils de M. Christophe Hennequin et de damoiselle Perrette-Angélique Fagnier.

195. Le 28 juillet 1679, b. Jean-Baptiste, f. de Jean d'Oudenouen, et de damoiselle Anne Jourdain. P. h. h. Jean Boucher, Seigneur, Baron de Sommevesle. M. Marie Jourdain sa femme.

196. Le 4 septembre 1679, b. Anne, f. de Claude Angenoust, Greffier et de Marie Grossart.

197. Le 24 septembre 1679, b. Marguerite, f. de Jean Jourdain et de damoiselle Marie Dubois.

198. Aujourd'huy 7 mars 1680, a esté ratifié le mariage celebré en Bavière, entre Monseigneur le Dauphin et Madame la Princesse

Digitized by Google

de Bavière, en la Chapelle de l'Eveché, et la cérémonie a été faite par Mgr le Cardinal de Bouillon, grand Aumonier de France, et Mgr Messire Félix Vialart, Eveque, Comte de Chaalons, Pair de France, a commis le sieur Curé de la Trinité pour y estre présent.

199. Le 17 juillet 1680, b. Marie-Anne, f. de Nicolas de Bar et de Marie Fabus.

200. Le 30 novembre 1680, b. Marie-Joseph, f. de Guillaume de Pinteville et de Françoise Babaut.

201. Le 13 avril 1681, b. Nicolas-Louys, f. de M. Charles Giffey, Advocat en Parlement et de damoiselle Claude Raullet.

202. Le 15 avril 1681, décéda damoiselle Claude Raullet, femme de M. Giffey.

203. Le 17 juillet 1681, b. Nicolas, f. de M. Nicolas de Bar et de Marie Fabus.

204. Le 21 octobre 1681, b. Marie-Claire, f. de M. Jean Jourdain, Advocat en Parlement et de Marie Dubois.

205. Le 20 novembre 1681, b. Marie-Joseph, f. de Guillaume de Pinteville et de Françoise Babaut.

206. Le 13 novembre 1683, b. Jean-Baptiste, f. de M. Nicolas de Bar et de damoiselle Marie Fabus.

207. Le 2 juillet 1684, marié Louis de Braux, Ecuyer, Seigneur de Clamange, f. de Jacques de Braux, Ecuyer, Seigneur de Vitry-la-Ville en partie et de damoiselle Perrette de Bar, et damoiselle Marie du Moulinet, fille de feu Laurent de Moulinet, Ecuyer, Seigneur de Loisy et de damoiselle Suzanne de Bar. La bénédiction fut donnée par Pierre de Bar, Chanoine de la Cathédrale, oncle de la damoiselle du Moulinet, après la dispense de consanguité et en présence de Noble homme Nicolas de Bar, oncle aussi de la damoiselle du Moulinet.

208. Le 12 octobre 1684, b. Jean-Baptiste, f. de Nicolas de Bar, Procureur et de damoiselle Marie Fabus.

209. Le 10 juin 1685, b. Nicolas, f. d'Antoine de Sacquespée, Garde des Gabelles au Département de Chalons et de Marguerite Connet.

210. Le 16 novembre 1685, b. Marie-Anne, f. de Nicolas de Bar et de Marie Fabus.

211. Le 26 aoust 1686, b. Antoine-Ierosme-Louis, né le 25 dudit mois, fils de Jean-Baptiste de Pinteville, Ecuyer, Seigneur de Vaugency et autres lieux, Conseiller du Roy, Lieutenant general au Bailliage de Chaalons et de dame Marguerite Morel. P.-Antoine-Hierosme Morel, Prevost de Bar. M. damoiselle Cécile de Pinteville de Vaugency.

212. Le 12 novembre 1686, marié Claude d'Haranger, Ecuyer, Seigneur de Saint-Cyr, et damoiselle Geneviève Jannequin, veuve de feu Jean Mauclerc, Ecuyer, Seigneur du Plessy.

Digitized by Google

213. Le 26 may 1687, décéda damoiselle Jeanne Baugler. Inhumée en cette Eglise de la Trinité.

214. Le 26 novembre 1687, marié François Curel, Conseiller au Bailliage de Vitry et damoiselle Marie Payen.

215. Le 11 septembre 1688, suppléé les cérémonies du baptême à Daniel-Aymé-Jean, fils de Jean-Baptiste de Pinteville, Ecuyer, Seigneur de Vaugency, Conseiller du Roy, Commissaire examinateur au Bailliage et Siège présidial de Chaalons et de dame Marguerite Morel, née le 18 janvier dernier. P. Messire Daniel Morel, Conseiller du Roy en tous ses Conseils, Maître de la Chambre aux Deniers. M. damoiselle Edmée de Pinteville.

216. Le 28 mars 1689, b. Marie-Louise, f. de Nicolas de Bar et de Marie Fabus. P. Louis Loisson, Seigneur de Guinaumont.

217. Le 22 avril 1689, décéda Madame Marie Caillet, femme de M. Le Certain. Inhumée en cette Eglise de la Trinité.

218. Le 4 mars 1690, b. Hubert-Jean-Baptiste, né le 1er février, de M. Hubert-Nicolas, Baron de Rizaucourt, Chevalier, Seigneur de Guerpont et de Madame de Boulé sa femme. P. Jean-Baptiste de Pinteville-Vaugency. M. Madame Roussel, veuve de M. Robert.

219. Le 13 mars 1690, marié Jean Thorel, Ecuyer, Seigneur de Bocancé, diocèse de Bayeux, et damoiselle Magdeleine Haudot, de la Paroisse de Vitry.

220. Le 20 avril 1690, b. Marie-Marguerite, f. de Nicolas de Bar et de Marie Fabus.

221. Le 24 juillet 1690, décéda M. Jacques Le Certain. Inhumée en cette Eglise.

222. Le 3 janvier 1691, marié Daniel Perot de Vitry et damoiselle Marguerite Rosnay.

223. Le 16 may 1692, décéda M. Gaspart Collet, Bourgeois de cette ville. Inhumé en cette Eglise de la Trinité.

224. Le 16 aout 1692, décéda M. Jean Jourdain. Inhumé en cette Eglise.

225. Le 30 novembre 1692, décéda damoiselle Louise Joibert, veuve de f. M. Charles Deu. Inhumée en l'Eglise des PP. Augustins.

226. Le 29 septembre 1671 décéda hon. homme Jean Gallois, Seigneur en partie de Coolus, Trésorier des armées de S. M.

227. Le 10 janvier 1679, est mort le sieur Jean-François Rosnay. Inhumé en cette Eglise de la Trinité.

228. Le 27 janvier 1681, décéda Jeanne Le Duc, veuve en premières noces de Gilles Hennequin, Escuyer, Seigneur de Cramant, et en deuxièmes noces de Jacques Wasselin, Escuyer, Capitaine au Régiment de Dauphin. Inhumé en cette Eglise.

229. Le 30 septembre 1685, décéda M. Louis Bilcart, Avocat. Inhumé en l'Eglise Notre-Dame.

Digitized by Google

230. Le 7 mars 1688, décéda damoiselle Claude Le Gay, veuve de M. Louis Bilcart, Avocat. Inhumée à Notre-Dame.

LA TRINITÉ. — IIIe REGISTRE (1693-1717).

231. Le 6 février 1693, décéda Pierre de Pinteville. Inhumé en cette Eglise de la Trinité.

232. Le 1er mars 1693, b. Magdeleine, f. d'Auguste Strapart, Avocat en Parlement et de Marguerite Lefebvre.

233. Le 24 septembre 1694, décéda hon. h. Maistre Louis de Bar, Bourgeois de cette ville. Inhumé en l'Eglise Saint-Alpin.

234. Le 22 avril 1695, b. Magdeleine-Blanche, f. de Maistre Nicolas de Bar, Procureur au Présidial de cette ville et de Marie Fabus. Ladite Magdeleine-Blanche mourut le 25 avril suivant et fut inhumée en cette Eglise.

235. Le 29 aoust 1695 décéda hon. h. Estienne Horguelin, Advocat. Inhumé en l'Eglise des PP. Jacobins.

236. Le 23 mars 1696, b. Jacques Christophe, né le 7 dudit mois, f. de M. Jean de Mongeot, Escuyer, Seigneur de Cheniers, La Boutillère, La Mothe-Carbonaie et Ad. et de dame Remiette Ravinot. P. Jacques Christophe de Montgeot, Escuyer, Seigneur de La Boutillière. M. Dame Marie Marlotte, grand'mère de l'enfant.

237. Le 9 avril 1697, b. Bonaventure, f. d'Augustin Strapart et de Marguerite Lefevre.

238. Le 1er janvier 1698, b. Jean François, f. de Nicolas de Bar et de Marie Fabus. P. Jean Le Vautrel. M. Françoise-Catherine Langault.

239. Le 8 décembre 1696, décéda Marie Dubois, veuve de Jean Angenoust, Notaire Royal. Inhumé en cette Eglise.

240. Le 6 février 1700, décéda Claude Lallemant. Inhumé en cette Eglise.

241. Le 28 juillet 1700, décéda Pierre Leclerc, Greffier. Inhumé en cette Eglise.

242. Le 13 novembre 1700, b. Marie-Louise, f. de Messire Jean-Baptiste de Bar de Sommevesle, Chevalier, Seigneur de Renneville et de dame Catherine Philoque. P. Eustache Philoque, Controleur au Grenier à sel, M. Madame Catherine Thuillau.

243. Le 1er juin 1701, décéda Claude Adam, Advocat en Parlement, décédé en l'Eglise Saint-Germain.

244. Le 30 aoust 1701, décéda damoiselle Françoise Babault, femme de Maistre Guillaume de Pinteville. Inhumée en cette Eglise de la Trinité.

245. Le 7 janvier 1702, marié Jean-Baptiste Lorain, Seigneur de Beuville, Conseiller du Roy au Présidial, f. de Nicolas Lorain, Conseiller du Roy et de damoiselle Marie Jacquesson, et

Digitized by Google

damoiselle Appolline, f. de Pierre Laguille et de damoiselle Agnès Denoux.

246. Le 10 avril 1702, décéda Madame Louise de Chastillon, veuve de M. Esme Horguelin, Secretaire du Roy. Inhumée aux PP. Prescheurs.

247. Le 7 aoust 1703, décéda damoiselle Marguerite Le Febvre, veuve de deffunt Maistre François Rosnay, Bourgeois de cette ville. Inhumée en cette Eglise de la Trinité.

248. Le 30 octobre 1703, décéda Pierre Soucat, Curé de Cernon. Inhumé en cette Eglise.

249. Le 16 janvier 1704, b. Jean-Memmie, f. de Hierosme de Pinteville, Procureur du Roy et de Anne Faguier.

250. Le 13 juin 1704, décéda Maistre Pierre Deu, Seigneur de Monicetz, Officier chez le Roi. Inhumé en cette Eglise.

251. Le 14 juillet 1704, b. Catherine, femme de Jacques de Sainte-Livière et de Magdeleine de Saint-Vrain.

252. Le 17 janvier 1705, décéda Magdeleine Horguelin, femme de M. Pierre Pestre. Inhumée en l'Eglise Saint-Sulpice.

253. Le 20 janvier 1705, décéda damoiselle Nicole Adam, veuve de M. Christophe Boucher, bourgeois de cette ville. Inhumée en cette Eglise.

254. Le 21 mars 1705, b. Marie, f. de Hierosme de Pinteville, Procureur du Roy et de damoiselle Anne Fagnier.

255. Le 31 octobre 1705, décéda Marie-Anne de Pinteville de La Motte. Inhumée en cette Eglise.

256. Le 25 may 1706, décéda Marguerite de Pinteville, veuve de Michel Vaultier. Inhumée en cette Eglise.

257. Le 25 aoust 1706, b. Louis-Nicolas, f. de M. Hierosme de Pinteville, Procureur du Roy et de damoiselle Anne Fagnier.

258. Le 12 septembre 1706, décéda Marie de Pinteville, jeune enfant. Inhumée en cette Eglise.

259. Le 24 septembre 1706, décéda François Deu, Seigneur en partie de Ville-en-Tardenois, Capitaine de Grenadiers au Régiment du Perche. Inhumé en cette Eglise.

260. Le 31 aous 1707, marié Augustin Strapart, Bourgeois d'Epernay et Marie-Jeanne, f. de feu Nicolas Gaulart, Bourgeois de Chaalons et de Marie Pretre.

261. Le 4 novembre 1707, b. Charles, f. de Hierosme de Pinteville, Procureur du Roy au bureau des traites foraines et de Anne Fagnier.

262. Le 2 janvier 1710, b. Jean-Baptiste Pierre, f. de Jean-Baptiste Le Lorain de Beuville et de Apolline Laguille.

263. Le 20 apvril 1710, décéda damoiselle Catherine de Pinteville. Inhumée aux PP. Prescheurs.

Digitized by Google

264. Le 12 may 1710, décéda François Rosnay. Inhumé au Cimetière.

265. Le 3 janvier 1712, b. Françoise Geneviève, f. de Maistre Hierosme de Pinteville et de Anne Fagnier.

266. Le 7 may 1712, décéda dame Catherine Mallet, veuve de Claude Havetel, Seigneur de Vaucienne, vivant Trésorier de France au bureau des finances de Champagne. Transporté en l'Eglise de Vaucienne pour y être inhumé.

267. Le 5 juillet 1712, décéda Christophe Hennequin, Président au Grenier à sel. Inhumé en cette Eglise de la Trinité.

268. Le 6 may 1713, décéda Catherine Le Lorain, fille. Inhumée en cette Eglise.

269. Le 30 décembre 1713, décéda Jacques Estienne, Cardinal de Guillerville, Capitaine au Régiment d'Enghien. Inhumé en cette Eglise.

270. Le 27 janvier 1714, b. Pierre-Jean-Hierosme, f. de Hierosme de Pinteville et de damoiselle Anne Fagnier.

271. Le 18 septembre 1714, marié Alexis, f. de Nicolas de Bar, Procureur et de Marie Fabus et damoiselle Anne Boyau, fille de Jean Boyau, Procureur et de damoiselle Marie Horguelin.

272. Le 22 avril 1715, décéda damoiselle Marie Chastillon, veuve de M. Claude Adam, Avocat en Parlement. Inhumée en cette Eglise.

273. Le 29 aoust 1715, b. Marie-Anne, f. de feu Messire Louis-Emile d'Ernecourt, Baron de La Neuveville-aux-Bois et autres lieux et de dame Marie-Jeanne Yvonet.

274. Le 24 aoust 1716, décéda Françoise Jourdain, veuve de Pierre Deu. Inhumée en cette Eglise de la Trinité.

275. Le 1er septembre 1716, b. Marie-Magdeleine Pome, fille de Hierosme de Pinteville et de damoiselle Anne Fagnier.

276. Le 19 mai 1717, décéda M. Charles-François de Montbayen, Escuyer, Seigneur des Ecuries. Inhumé en cette Eglise de la Trinité.

LA TRINITÉ. — IVe REGISTRE (1718-1739)

277. Le 30 may 1718, marié Jean d'Origny, f. de Ieremie d'Origny, Lieutenant de Roy à Chaalons et de feu damoiselle Jeanne Lestache, et Louise-Suzanne, f de Louis-Estienne Pelé, Avocat en Parlement et de damoiselle Suzanne Moreau de Fontelle.

278. Le 27 février 1719, d. Jacques, f. de Jean-Baptiste d'Origny et Louise-Suzanne Pelé.

279. Le 15 mars 1719, décéda damoiselle Anne-Pome Gargam, 28 ans 10 mois, épouse de M. Hennequin, Escuyer, Seigneur de la Vieldampierre. Inhumée en cette Eglise de la Trinité.

280. Le 31 aoust 1719, décédé Elizabeth Raulet, veuve de M. Antoine

Digitized by Google

Mautqué, Escuyer, Seigneur des Tournelles. Inhumée en cette Eglise.

281. Le 27 décembre 1719, b. Louis, f. de M. Ierome de Pinteville, Receveur de l'Hôtel-Dieu et de Anne Fagnier.

282. Le 26 février 1720, décéda Antoine-Memie Fagnier, Garçon, 25 ans, sieur de Breuvery. Inhumé en l'Eglise Notre-Dame.

283. Le 9 avril 1720, né et baptisé Pierre-Denis, fils de Jean-Baptiste d'Origny et de Louise-Suzanne Pelé.

284. Le 15 septembre 1721, b. Anne-Marie-Louise, f. de Jean-Baptiste d'Origny et de Louise-Suzanne Pelé.

285. Le 12 février 1722, b. Marguerite-Antoinette, f. de Alexis de Bar, Bourgeois et de damoiselle Marie Vionot. P. Nicolas de Bar son aïeul.

286. Le 6 mars 1725, marié François Le Bel, Conseiller du Roy, fils de feu M. Jean Le Bel, Conseiller du Roy au Bailliage de Vitry et de Elizabeth-Benoist de La Ferrière et Louise-Jeanne Giffey de Gergeault, fille de M. Charles Giffey de Gergeault et de damoiselle Marie Godet de Saint-Hilairemont.

287. Le 25 janvier 1726, b. Anne-Madeleine, f. de François Le Bel, Escuyer, Lieutenant en la Connetablerie de France et de Jeanne-Louise Giffey de Gergeault.

288. Le 30 septembre 1728, marié Messire François de Pinteville de la Motte, Conseiller du Roy, President, Trésorier de France, veuf de feu dame Marguerite-Jeanne de Pinteville-Vaugency, de la paroisse Sainte-Marguerite et damoiselle Marie-Josèphe, fille de M. Guillaume de Pinteville, Greffier en chef au bureau des Trésoriers et de feu dame Françoise Babault.

289. Le 28 avril 1728, décéda Joseph Jourdain, Bourgeois et ancien Consul de cette ville, 68 ans. Inhumé en cette Eglise de la Trinité.

290. Le 6 février 1731, marié Pierre-François de La Tour, Escuyer, employé dans les affaires du Roy et marié Anne, f. de feu Nicolas de Longeville, Escuyer, et de feu damoiselle Marie Pelletier.

291. Le 30 juin 1735, marié Pierre de Fortia, Seigneur de Faugères, f. aîné de Messire Pierre de Fortia, Escuyer, Seigneur de Queyrille et de dame Marie de Beaupuy, et damoiselle Catherine-Blanche Jourdain, f. de feu M. François-Xavier Jourdain de Marson et de dame Catherine Jourdain.

292. Le 3 juillet 1736, marié Charles de Pinteville, f. de Ierome de Pinteville, Conseiller, Procureur du Roy et de damoiselle Anne Fagnier et damoiselle Marguerite-Anne, fille de feu M. Augustin Strapart, Avocat en Parlement et de damoiselle Marguerite Lefevre.

293. Le 9 janvier 1737, décéda M. Guillaume de Pinteville, Seigneur

Digitized by Google

de Breuvery, Greffier en chef au bureau des finances de Champagne, 83 ans. Inhumé en cette Eglise de la Trinité.

294. Le 9 mars 1737, décéda Nicolle Le Vautrel, fille, 75 ans. Inhumée en cette Eglise.

295. Le 20 janvier 1738, née Sabine, fille de M. Charles de Pinteville et de damoiselle Anne-Marguerite Strapart.

296. Le 10 janvier 1739, décéda M. Ierome de Pinteville, Conseiller du Roi, Procureur, 75 ans. Inhumé en cette Eglise de la Trinité.

297. Le 13 juillet 1739, marié Michel Grojean, marchand et damoiselle Marie-Anne-Madeleine Pome, 22 ans, f. M. Ierome de Pinteville et de feu Anne Fagnier.

LA TRINITÉ. — Ve REGISTRE (1740-1759).

298. Le 21 février 1740, né Louis-Charles, f. de Charles de Pinteville, Receveur de l'Hôtel-Dieu et de Anne-Marguerite Stapart.

299. Le 29 février 1740, décéda Catherine de Reims, femme de Messire Louis Clozier de Puis, Chevalier, Conseiller du Roi, Lieutenant-général d'Epée au Bailliage et Siège Présidial de cette ville, 56 ans. Inhumée en cette Eglise de la Trinité, en présence de M. Antoine Clozier, Lieutenant au Régiment de Piémont, son fils.

300. Le 9 janvier 1741, née Marie-Jeanne, f. de Charles de Pinteville et de damoiselle Anne-Marguerite Strapart.

301. Le 14 janvier 1741, déceda Anne-Marguerite Strapart, femme de M. Charles de Pinteville. Inhumée en cette Eglise.

302. Le 8 janvier 1744, née Geneviève-Pome, f. de M. Charles de Pinteville, Receveur de l'Hôtel-Dieu et de Marie-Geneviève Lemoyne de Villarsy.

303. Le 2 février 1745, décéda dame Marie-Louise-Françoise de Corvizier, 49 ans, épouse de M. Memmie de Bar de Bussy. Inhumé en l'Eglise Notre-Dame en présence de M. Jean-Baptiste-Antoine de Bar de Saint-Martin, son cousin germain.

304. Le 17 mars 1745, né Hyacinthe, f. de M. Charles de Pinteville et de damoiselle Marie-Geneviève Lemoyne de Villarsy.

305. Le 30 octobre 1745, décéda Louis-Hyacinte de Pinteville, 26 ans. Inhumée en présence de MM. Louis-Nicolas de Pinteville, Avocat au Parlement et Charles de Pinteville ses frères.

306. Le 2 avril 1746, né Charles-François, f. du sieur Pierre-Jerome de Pinteville et de damoiselle Marie-Elizabeth Bouchard. P. Charles de Pinteville son oncle.

307. Le 17 octobre 1746, né Antoine-Memmie, f. de Charles de Pinteville et de damoiselle Marie Lemoyne de Villarsy.

Digitized by Google

308. Le 2 décembre 1747, marié haut et puissant Seigneur Messire Charles-François Desprez, chevalier, Seigneur et Patron de Bebec, Fretemeule, Seigneur de Brécy, Bocherville, Saint-George et autres lieux, Chevalier, Commandeur de l'Ordre de Saint-Lazare, Président en la Cour des Aydes de Normandie, fils de feu Messire Desprez, Chevalier, Seigneur desdites terres et de feu Noble Dame Anne-Louise de Brécy, de la paroisse Saint-Nicolas de Rouen et Noble Dame Anne-Françoise Guillaume, Dame, Baronne de Saint-Eulien, veuve de Messire Joseph de la Cour, Chevalier, de la Paroisse de Saint-Eulien d'autre part.

309. Le 26 may 1749, décéda subitement Messire Louis Clozier de Puits, Chevalier, Lieutenant-général d'Epée au Bailliage de cette ville. Inhumé en cette Eglise de la Trinité en présence de Messire Louis-François Clozier, prêtre, Chanoine de l'Eglise Cathédrale de Chaalons et de Messire Antoine Clozier, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine au Régiment de Piémont, ses fils.

310. Le 12 novembre 1750, né et b. Henry-Joseph, f. de Messire François Dugallois, Escuyer, Seigneur des Granges et Fourrier des gendarmes du Roy et de dame Marie-Anne de Dompmartin.

311. Le 6 may 1753, décéda dame Jeanne Gargam, veuve de Messire Philippe-Maurice Saguez, Seigneur de Breuvery, 1er Président au bureau des finances, 73 ans. Inhumée en cette Eglise de la Trinité en présence de Pierre-Maurice Saguez, Chanoine et de Messire Pierre-Louis Saguez, Escuyer, Seigneur de Breuvery, ses fils.

312. Le 22 may 1759, né Pierre-François, f. de Pierre-Iérome Le Gorlier, Escuyer, Premier Président au Présidial de cette ville et de dame Françoise de Saint-Genis. P. Pierre-François Le Gorlier son oncle. M. dame Catherine Catherine Barbier, épouse de M. Louis de Saint-Genis, aïeule.

(*A suivre.*) Cte D. DE R.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

Le 24 mars, est mort à Paris, M. le baron Graillet de Beine, âgé de 70 ans; de son mariage avec Mlle de Pinieux, il ne laisse qu'une fille mariée à M. le vicomte Le Rebours, qui habite le château de Coolus, près de Châlons-sur-Marne. La famille Graillet est originaire de Reims, où elle a été anoblie au milieu du XVIIIe siècle, et possédait la seigneurie de Beine, aujourd'hui chef-lieu de canton de cet arrondissement. Baronnie créée en 1810 avec majorat. — Armes : d'azur au lion d'or, tenant une épée d'argent, garnie d'or.

* * *

Nous apprenons que M. l'abbé Carton, curé de Saint-Pierre du Petit-Montrouge, est mort à la fin du mois dernier, à l'âge de 72 ans, succombant aux suites d'une courte maladie.

M. l'abbé Carton était né à Châlons-sur-Marne, où il a encore des parents. Il avait fait ses études au séminaire de notre ville et de bonne heure il fut appelé à Paris.

Pendant vingt ans, l'abbé Carton, dont la charité était inépuisable, ne cessa de consacrer la majeure partie de son temps au soulagement des pauvres de sa paroisse. Parmi ses œuvres de bienfaisance, on doit citer la création d'un asile-hôpital, où 200 viellards étaient recueillis par les sœurs expulsées de l'hôpital Cochin. Cette fondation lui avait valu le prix Montyon.

Cet homme de bien laisse des regrets unanimes parmi la population du Petit-Montrouge où il était aimé et respecté à l'égal d'un saint Vincent de Paul.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

JEANNE D'ARC A REIMS. — *Ses relations avec Reims, ses lettres aux Rémois*, avec documents et gravures, par Henri Jadart, 1 vol. in-8°. Reims, Michaud, 1887.

Voilà un des travaux les plus intéressants qui aient été publiés depuis longtemps sur la Champagne. Comme le remarque M. Jadart, tandis que les souvenirs de Jeanne d'Arc se trouvent rappelés à chaque étape de sa vie, on n'avait encore rien recueilli de complet par rapport à Reims, qui a cependant été le théâtre du triomphe de sa glorieuse mission. Il a voulu faire cesser « cette apparente ingratitude », et en même temps qu'il rassemble dans un volume élégamment imprimé et artistiquement illustré tous les souvenirs relatifs au passage de la Pucelle à Reims, il provoque une souscription pour qu'on puisse ériger une statue à l'illustre héroïne — une Champenoise, qu'on ne l'oublie pas — qui a restauré la monarchie française. Dans un premier chapitre, M. Jadart constate que l'église de Domrémy était dédiée à saint Remy, ce qui amène à penser que Jeanne, dès son enfance, fut initiée à la légende du sacre, mais il rectifie l'erreur qui a fait attribuer à l'abbaye de Saint-Remy la possession de ce village; on l'a confondu avec Domrémy-en-Ornois dans la Haute-Marne. Puis il prend Jeanne à Gien et l'amène à Troyes, à Sept-Saulx, où le roi et la Pucelle reçoivent les députés de Châlons; il expose les hésitations des bourgeois de Reims, et suit enfin Jeanne, de Sept-Saulx à Reims, par Courmelois, Sillery, Taissy et Cormontreuil. Un chapitre des plus curieux est consacré à l'entrée à Reims et au sacre; un autre au séjour de Jeanne dans cette ville à cause des négociations inutilement entamées avec le duc de Bourgogne, alors à Laon. M. Jadart nous donne les lettres de Jeanne aux Rémois, dont les originaux sont conservés par M. le comte de Maleyssie. Un dernier chapitre relate les témoignages de reconnaissance des Rémois envers la Pucelle jusques dans les temps contemporains. Un long appendice renferme une foule de pièces intéressantes reproduites *in extenso*. Mentionnons enfin seize gravures, grandes et petites, formant la plus curieuse galerie des actes de Jeanne. Une seule critique. Nous regrettons que le savant auteur n'ait pas établi l'origine précise de Pierre Cauchon, le persécuteur de Jeanne, en démontrant, comme nous l'avons nettement établi dans notre notice sur la maison des Cauchon, qu'il n'appartenait nullement à cette vieille famille rémoise. E. DE B.

***

Digitized by Google

JOINVILLE ANCIEN ET MODERNE, album in-f° oblong. Joinville, E. Lepoix, 1887.

Il serait à désirer que dans chaque ville il se trouva un artiste comme M. Edouard Lepoix pour reproduire les vues monumentales avec autant d'exactitude, et à un prix aussi modeste. Joinville méritait cet honneur d'ailleurs par les souvenirs que son nom évoque et les débris intéressants du passé qui y subsistent encore. Cet album comprend douze photographies reproduisant le pont sur la Marne, la statue du sire de Joinville, la place du château en 1747, le grand jardin, le canal du moulin, le château, l'église Notre-Dame les émaux de l'hospice (portraits de Claude de Lorraine et d'Antoinette de Bourbon), et des vues générales. Nous n'avons que des félicitations à adresser à l'éditeur de ce recueil. E. B.

***

Voir dans la *Revue de l'Art français ancien et moderne*, numéro de mars, un très important travail de M. Natalis Rondot sur les sculpteurs troyens aux XIVe et XVe siècles. Il a réuni pour ces deux siècles les noms de 89 artistes : 22 pour le XIVe, 67 pour le XVe; tous qualifiés tailleurs d'images, imageurs, imagiers ou imagers. C'est un catalogue d'autant plus curieux que M. Rondot y ajoute de nombreux extraits de comptes décrivant les œuvres exécutées par ces artistes.

***

Dans le remarquable ouvrage publié sur les *Arts et les artistes en Flandre, Artois et Hainaut avant le XVe siècle*, par M. l'abbé Dehaynin, nous relèverons trois mentions concernant notre région. Dans le mobilier de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, à la date de 1404, « un grand pavillon en toile de Reims ouvrée d'or, de Chippe, bordée par-dessus de sa mit vermeille. »

Vers 1328, « Sachent tuit que je Nycholaus de Reims, tapeicier à Paris, a reçu de Guillaume de Salini, chaplain de Machaut, comtesse d'Artois pour deux paires de dectrais à gésir pour elle 100 sols parisis. »

En 1368, Thierry de Reims fournit des tapisseries au comte d'Artois.

***

L'*Annuaire de la Marne* de 1887 contient une étude sur la Fronde dans la campagne de Reims, par M. Ed. de Barthélemy, tableau historique du plus vif intérêt; des notes inédites sur les origines de la famille Toiguel d'Epense à Châlons, par M. Grignon; la première partie est consacrée à un important travail, la collection des pierres tombales de Châlons, par MM. An. et Ed. de Bar-

Digitized by Google

thélemy. Cette première partie s'arrête à l'année 1599 et contient 215 tombes. Elle est complétée par une annotation très complète.

***

M. l'abbé Buache, professeur au Collège Saint-Etienne de Châlons, vient de publier une notice bibliographique sur Beautemps-Beaupré, le célèbre voyageur-géographe, le campagnon de d'Entrecarteaux à la recherche de La Pérouse, qui naquit en 1766 à La Neuville-au-Pont, près de Sainte-Ménehould, et mourut à Paris, membre de l'Académie des sciences, en 1854. Il fournit en même temps des notes sur la Buache, également originaire du même village, géographe distingué, qui ne contribuèrent pas peu à décider de la carrière de Beautemps-Beaupré [1].

1. In-8°, Châlons, Thouille, 1887.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Société académique de l'Aube (*Séance du 18 mars 1887*). Présidence de M. Albert Babeau.

Correspondance. — M. Natalis Rondot offre à la Société le premier fascicule d'une suite de notices qu'il se propose de publier sur les artistes et les maîtres de métier qui ont travaillé à Troyes du XIVe au XVIIIe siècle.

M. le ministre annonce que la réunion des Sociétés des beaux-arts est remise au lundi de la Pentecôte.

M. Paul Dubois fait savoir qu'il a été chargé, par M. le duc d'Aumale, d'offrir au Musée le modèle en plâtre qui lui a servi pour exécuter la statue équestre du connétable de Montmorency, reproduite en bronze à Chantilly dans des proportions colossales.

M. Audiffred annonce qu'il a acheté, pour le Musée de Troyes, un portrait en pied d'Anne d'Autriche attribué à Mignard. Des remerciements seront adressés à ces généreux donateurs au nom de la Société.

M. Truelle Saint-Evron envoie une nouvelle série de lettres de Grosley et de ses correspondants. La Société décide qu'elles seront offertes à la Bibliothèque de la ville, qui possède déjà plusieurs de ces précieux autographes.

M. le docteur Forest ayant écrit à M. le président qu'il accepte sa nomination, et s'engage à remplir les obligations prescrites par le règlement, est proclamé membre résidant dans la section des Sciences.

M. Bonvalot écrit de Marghilane une lettre dans laquelle il parle de sa captivité chez les Afghans; il n'a eu à subir de leur part aucun mauvais traitement. Il est retourné de là à Termis, où il a fait des fouilles intéressantes; il a remonté ensuite la vallée de Sourkane, puis, par les montagnes, et arrivé à Goujar, et de là à Samarkande. Il espère, dans trois ou quatre mois, être rentré en France, en passant par l'Inde.

M. Thévenot envoie un numéro du *Vosgien*, qui contient un article sur les Ephémérides communales.

Analyse des travaux des Sociétés savantes, par M. le Président. — Catalogue du Musée départemental de Moulins. Renvoyé à M. Le Clert.

« Mémoires de la Société de l'Oise » : travail sur saint Thomas Becket.

« Mémoires de la Société philosophique américaine » : Recher-

Digitized by Google

ches curieuses sur l'étymologie du mot *aimer*, dans les différentes langues.

« Annales du Musée impérial et royal d'histoire naturelle de Vienne » : Travail sur la « Flore de l'Herzégovine ».

« Revue de Champagne et de Brie » : Poésies tirées de la « Muse chrétienne », de Pierre Poupo.

« Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier » : Matériaux pour la nouvelle Flore de l'Allier.

« Mémoires des Ingénieurs civils » : Travail sur le prix de revient des transports par les chemins de fer, mémoire sur le projet du chemin de fer métropolitain.

Lectures et communications des Membres. — M. Baltet annonce que la Société des Agriculteurs, au Congrès de cette année, a décerné le prix Godard (médaille d'or et 800 fr.) à M. de Mauroy, pour le rendement remarquable de ses terres en céréales. Une médaille d'argent et 200 fr. ont été attribués à M. Oudin, cultivateur à La Braux.

M. le Secrétaire fait part à la Société de la nomination de M. Albert Babeau comme membre correspondant de l'Institut. Des félicitations unanimes sont offertes à M. Babeau pour cette distinction si flatteuse et si bien méritée.

M. Det dépose des *Recherches généalogiques sur diverses familles*, par M. Léon Dorez, membre correspondant.

M. de Mauroy rend compte de l'ouvrage du colonel Rotche, dont il a été parlé à la dernière séance. La solution indiquée par l'auteur repose sur une formule empyrique qui donne des résulats satisfaisants. Le travail analysé par M. de Mauroy est renvoyé à la Commission de publication.

M. Ch. Baltet communique une *Etude sur la coulure de la vigne*, destinée à être lue à la réunion des Sociétés savantes. D'après lui, les causes principales de la coulure de la vigne sont le froid, la pluie et l'excès de végétation. La Société approuve ce travail.

M. Jourdheuille annonce que le département de l'Aube est envahi par une chenille d'Amérique, arrivée avec les farines américaines. Cet insecte, constaté à la manutention, paraît avoir deux générations par an. Il se nomme *Ephestia Kueniella*.

M. le président fait savoir que M. C. Baltet vient d'être nommé membre du Comité d'admission pour les fruits et arbres fruitiers à l'Exposition universelle de 1889.

M. l'abbé d'Antessanty signale la capture, dans les environs de Chassericourt, d'un oiseau de mer de grande taille, le Goëland argenté (*Larus argentatus*) non indiqué dans la *Faune de l'Aube*, de M. Jules Ray.

M. Albert Babeau lit un intéressant travail sur *Grosley, étudiant*, et son séjour à Paris, tiré de ses lettres autographes données à la

Digitized by Google

Bibliothèque de la ville par M. Truelle Saint-Evron. On y trouve de curieux détails sur la vie des étudiants à cette époque.

Elections et votes. — La Société décide que la prochaine séance qui devait avoir lieu le vendredi de la semaine de Pâques, est remise au vendredi suivant.

Le fauteuil de M. Journé dans la section des sciences, est déclaré vacant. L'élection aura lieu à la prochaine séance.

M. de Mauroy est nommé secrétaire-adjoint. M. Le Clert est nommé archiviste et conservateur du Musée archéologique.

M. de la Boullaye, inspecteur-adjoint des Forêts, nommé membre résidant, dans la section des Arts, en remplacement de M. Nancey, décédé.

M. le président annonce que le Conseil municipal s'est chargé de la translation des restes et du monument de M. Paillot de Montabert au cimetière de la ville.

Les travaux de MM. Charles Baltet et Albert Babeau sont renvoyés à la Commission de publication.

M. Huguenin, professeur d'allemand au Collège de Vitry-le-François, est proposé comme membre correspondant.

La séance est levée à 5 heures.

***

Voici la liste des monuments historiques classés par le Gouvernement, d'après le plus récent arrêté ministériel, pour notre région :

Aube. — Arcis : Eglise.
Avant-lès-Marcilly : Menhir la Pierre-au-Coq.
Bar-sur-Aube : les Eglises Saint-Maclou et Saint-Pierre.
Bercenay-le-Hayer : Dolmen la Pierre-Couverte.
Bérulle : Eglise.
Chaource : Eglise.
Chappes : Eglise.
Ervy : Vitraux de l'Eglise.
Fouchères : Eglise.
Lhuître : Eglise.
Montiéramey : Eglise.
Mussy-sur-Seine : Eglise.
Nogent-sur-Seine : Chapelle du XVIe siècle et clocher de l'Eglise Saint-Laurent.
Ricey-Bas : Eglise.
Rosnay : Eglise.
Rumilly-les-Vaudes : Eglise.
Saint-André : Eglise.
La Saulsotte : Menhir de Resson, la Pierre-Aiguë.
Troyes : Cathédrale Saint-Pierre, Chapelle Saint-Gilles, Eglises de la Madeleine, Saint-Jean, Saint-Nizier, Saint-Pantaléon, Saint-

Digitized by Google

Urbain, Saint-Nicolas, Vitraux de l'Eglise Saint-Martin-ès-Vignes, Grille de l'Hôtel-Dieu, Hôtels de Marizy, de Mauroy, de Vauluisant, Maison de l'Election.

Villemaur : Jubé de l'Eglise.

Villenauxe : Eglise.

ARDENNES. — Mouzon : Bas-relief antique de l'Eglise, à l'Eglise.

Rethel : Eglise Saint-Nicolas.

Saint-Vaubourg : Eglise.

Thugny : Château.

Verpel : Eglise.

Vouziers : Portail de l'Eglise.

MARNE. — La Cheppe : Camp romain.

Reims : Mosaïque du Musée, Porte de Mars, Tombeau de Jovin à l'archevêché, Cathédrale Notre-Dame, Eglise Saint-Remy et Cloître de l'Hôtel-Dieu, Chapelle de l'Archevêché, Maison de la rue du Tambour (les Ménétriers), Maison de bois, place du Marché, Hôtel-de-Ville.

Avenay : Eglise.

Avize : Menhir.

Bouilly : Eglise.

Le Breuil : Statue de la Vierge dans l'Eglise.

Cauroy : Eglise.

Châlons : Cathédrale Saint-Etienne, Eglises Notre-Dame, Saint-Alpin, Saint-Jean.

Cheminon : Eglise.

Congy : Menhir de l'étang de Chanevry.

Colligny : Rétable.

Dormans : Eglise.

Epernay : Vitraux de l'Eglise.

Fèrebrianges : Menhir la Pierre-Fitte.

Fontaine-Denis : Dolmen de Nuisy-les-Pierres de Sainte-Geneviève.

Fromentières : Rétable.

Lépine : Eglise.

Maisons-sous-Vitry : Rétable.

Mareuil-en-Brie : Rétable.

Margerie : Eglise.

Maurupt : Eglise.

Montmort : Château.

Orbais : Eglise.

Potangis : Dolmen la Pierre-au-Diable.

Rieux : Eglise.

Saint-Amand : Eglise.

Sommepy : Eglise.

Trois-Fontaines : ancienne Eglise abbatiale.

Vertus : Eglise.

HAUTE-MARNE. — Fontaines : Restes de l'aqueduc du Châtelet.

Digitized by Google

Langres : Arc romain, ancienne Eglise Saint-Didier, Cathédrale et le Cloître, Maison Renaissance, rue Cardinal Morlot.
Blécourt : Eglise.
Bourbonne : Eglise.
Ceffonds : Eglise.
Chaumont : Chapelle du Collège, Eglise Saint-Jean-Baptiste.
Isômes : Eglise.
Moelain : Eglise Saint-Aubin.
Montiérender : Eglise.
Vassy : Eglise.
Vignory : Eglise.
Villars-Saint-Marcellin : Crypte de l'Eglise.

***

Académie de Reims. — La séance offrait un intérêt tout particulier. L'Académie recevait la visite de M. le comte de Marsy, président de la Société française d'Archéologie. Cette Société, fondée, il y a bientôt 54 ans, par le célèbre M. de Caumont, tient chaque année un Congrès solennel dans quelque ville de France. Voilà 26 ans déjà qu'elle n'est venue à Reims. Mais cette année elle vient en quelque sorte à nos portes, à Soissons et à Laon, dans une contrée où le passé historique se relie si intimement à celui de notre Champagne.

Or, M. de Marsy venait communiquer à nos académiciens le programme très détaillé de ce Congrès, qui se terminera très probablement par une visite à notre ville, et en même temps inviter les archéologues et les érudits, assez nombreux dans la docte Compagnie, à prendre une part active aux travaux de la Société.

Ce programme comprend :

L'état des études archéologiques du département de l'Aisne ;

Les découvertes préhistoriques dans la Picardie, le Vermandois et la Champagne ;

Les *oppidum* gaulois ;

Les monuments de l'indépendance gauloise ;

Les monuments romains de la région ;

Les constructions rurales, les abbayes, les châteaux féodaux du moyen-âge ;

Les châteaux et les constructions civiles de la Renaissance ;

Les traces de l'influence orientale, surtout dans les ornements, bijoux, armes, etc., etc.

Il remercie l'Académie de Reims du concours qu'elle a déjà donné à la Société Française d'archéologie, et au nom de cette Société, il offre une médaille à M. Jadart, le zélé secrétaire-général, qui continue l'école de ces Bénédictins dont il a retracé l'histoire.

M. le Dr Lemoine qui préside la séance, passe en revue quel-

Digitized by Google

ques-uns des travaux archéologiques de différents membres de l'Académie. C'est une très intéressante causerie, à laquelle prennent part MM. de Marsy, Demaison, Jadart, Alphonse Gosset et Duchâteau, et qui vient enfin à tomber sur Jeanne d'Arc, qui ne compte pas à Compiègne, pays de M. de Marsy, de moins nombreux admirateurs qu'à Reims, et qui même y a déjà sa statue. Si les Rémois sont fiers de montrer *l'Hôtel de l'Ane rayé*, les Compiégnois ont à faire voir *l'Hôtel du Bœuf* et *l'Hôtel de la Pucelle*, les deux demeures de Jeanne d'Arc dans leur ville, jusqu'au moment de sa captivité.

La séance est levée à 9 h. 1/4.

* * *

L'Alphabet secret de Gerbert. — M. Julien Havet, bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale, a communiqué à l'Académie des Inscriptions un essai de déchiffrement des passages chiffrés qui se trouvent dans quelques parties des lettres de Gerbert. On sait que Gerbert fut, sous le nom de Sylvestre II, le premier pape français (999-1003).

Avant son élévation au pontificat, il avait été abbé de Bobbio en Italie, secrétaire de deux archevêques de Reims, Adalbéron et Arnulfe, et archevêque lui-même, de Reims d'abord, de Ravenne ensuite. Pendant son séjour à Reims, il fut mêlé activement aux évènements politiques qui agitèrent la France et l'Allemagne, au moment de la chute de la dynastie des Carlovingiens et de l'avènement de Hugues Capet.

Il prêta sa plume à un grand nombre de personnages divers, tels que le roi Hugues Capet, l'archevêque Adalbéron, etc., et dans le recueil de ses lettres, les plus importantes sont celles qu'il écrivit sous d'autres noms que le sien.

L'intérêt historique de ce recueil est aisé à deviner; il serait plus grand encore si l'on n'y rencontrait pas un grand nombre de passages difficiles à comprendre, soit que l'auteur les ait rédigés à dessein en termes obscurs, soit que le sens des allusions qu'ils contiennent, clair pour les contemporains, nous échappe aujourd'hui.

Parmi ces causes d'obscurité, on avait signalé aussi la présence d'un certain nombre de passages écrits au moyen d'un alphabet secret, composé de caractères de forme bizarre. Cet alphabet était resté jusqu'ici indéchiffrable. M. Julien Havet a été assez heureux pour en retrouver la clé. C'est une écriture dérivée de l'ancienne tachygraphie ou sténographie des Romains, connue sous le nom de « Notes tironiennes ». Gerbert l'a également employée, dans quelques-unes de ses bulles pontificales, pour donner plus de solennité à sa signature.

Il est probable qu'il n'avait composé cet alphabet que pour son usage personnel et qu'il était seul à le connaître. Il ne s'en servait

Digitized by Google

pas dans les lettres qu'il envoyait à ses correspondants. Les manuscrits qui nous ont transmis le texte de ces lettres ont probablement été copiées sur les minutes où Gerbet avait écrit pour lui-même quelques passages en caractères secrets, sans choisir particulièrement ceux qu'il importait de ne pas divulguer.

Cette communication a été écoutée avec le plus vif intérêt par l'Académie, qui a rendu justice à la sagacité et à la persévérance déployées par M. Havet dans cette délicate recherche.

***

M. Chevandier de Valdrôme, ancien ministre de l'intérieur sous l'Empire, mort récemment, a laissé par testament, à la ville de Bourbonne-les-Bains, le château qu'il habitait la plus grande partie de l'année.

Ce château est situé au centre de la ville même, qu'il domine de trois côtés, et dont il est isolé sur son quatrième côté, par des murs et de grands arbres.

Les constructions modernes s'élèvent sur l'emplacement d'un ancien château-fort, bâti en 612, avec tours, donjon, souterrains, fossés. Il ne reste plus rien aujourd'hui de tout cet appareil guerrier.

A la nue-propriété du domaine le donateur a joint le mobilier du salon, de la salle à manger, du grand et petit vestibule, comprenant l'argenterie et des collections variées.

***

M. le comte Werlé vient d'offrir à l'Académie champenoise, comme prix pour le concours de dom Pérignon, un bronze représentant la *Frileuse*.

***

On va poser dans la cour centrale de l'Hôtel-de-Ville de Reims, un monument allégorique du vin de Champagne. L'œuvre est due à M. de Saint-Marseaux. Du milieu d'un bassin émerge une bouteille de Champagne, de laquelle s'échappe la mousse, et, l'orteil effleurant le flocon pétillant, s'élance la déesse de ce vin, agitant les grelots de la folie.

***

Vanault-les-Dames (Marne) possède une église assez intéressante du XVIe siècle, mais l'abside était encombrée par un rétable du style pseudo-grec qui ne l'embellissait certes pas. Un des derniers curés l'avait fait disparaître et rendu libre les cinq fenêtres du chœur. Une généreuse donatrice — Mme Garinet, née dans ce village — a généreusement fourni les fonds nécessaires pour orner ces fenêtres de vitraux, dans lesquels sont représentées les principales scènes

Digitized by Google

de la vie de Notre-Seigneur. Ces verrières ont été exécutées d'après les cartons de Mlle Lienard (de Châlons). Nous y voyons la Nativité, d'après une verrière de la Cathédrale de Munich; la Cène, d'après Rubens; le Crucifiement, d'après Prudhon; la Résurrectiou, d'après A. Carrache; l'Ascension.

***

Nous trouvons dans le dernier catalogue de M. Saffroy l'indication de la pièce suivante, bonne à noter :

« Epernay. Justice du duc d'Orléans. Charte du 5 sept. 1422.

« Pierre Aubelin, lieutenant du duc d'Orléans, au Bailliage d'Epernay, fait savoir que, du dimanche avant la Magdelaine 1421, au même jour 1422, sous la prévôté de J. Chuppin, les personnes ci-après ont été condamnées et exécutées capitalement pour leurs démérites : J. d'Esprain de Sézanne, J Ogerot de Chouilly, E. Pigné de la garnison de Brugny, Watelet, Bossan, Puet de la garnison de Nanteuil, ont été noyés dans la Marne; T. Massue de Pourcel, J. Balore dit Adroit, Bois d'Ay, pendus au gibet d'Epernay, G. le Charpentier, Colin Planchier, de la garnison de Vertus, Husson Dogier d'Ay, bannis de la terre de Monseigneur et l'oreille coupée. »

***

Le dernier numéro du *Bulletin du Comité des Travaux historiques du ministère de l'Instruction publique*, renferme des documents intéressants pour la Champagne. — M. Morel a communiqué une bulle de pape Clément IV, de Viterbe, le 1er octobre 1261, à lui appartenant. Les religieuses de Sainte-Marie de Troyes, excitées sans doute par quelques clercs jaloux des privilèges des chanoines de Saint-Urbain de cette ville, avaient ordonné la démolition de certaines constructions élevées dans cette église aux frais du pays : elles avaient fait renverser un autel récemment établi et enlever plusiers portes de l'église transportées dans leur monastère. Le Pape exprima en termes très vifs son mécontentement et par sa bulle excommunie les clercs et les laïques coupables s'ils ne se soumettent pas dans un délai fixé par lui après l'admonestation qui dut être lue en chaire.

***

M. Pélicier, archiviste de la Marne, communique le procès-verbal d'une assemblée tenue le 17 février 1463 en l'Hôtel-de-Ville de Châlons, extraite du tome III des conclusions de ville, pour examiner la proposition de réforme financière apportée par Guillaume Toreau, secrétaire du roi, au nom de Louis IX. Il s'agissait d'abolir dans les villes et bourgs d'Entre-Seine et Yonne la taille destinée au paiement des gens de guerre, et en retour, de porter les aides de 12 à 15, 18 et 20 deniers pour livre. Le déficit au besoin devait être comblé par une crue de tailles à lever sur le plat pays. L'assemblée, après avoir remercié le roi de « sa grande bénignité et

Digitized by Google

douceur », repoussa cette réforme qui lui parut devoir décider bon nombre de marchands et d'artisans hors des villes : elle demanda au contraire la suppression des aides et leur remplacement par une crue sur la taille.

***

Nous relevons trois fautes d'impression dans notre dernier numéro, pour les notes sur la famille de Nettancourt :

Page 239, ligne 43, qualifi*és* au lieu de qualifi*ée*.

Page 240, ligne 1, Jarré*iat* au lieu de Jarré*iait*.

Page 140, lignes 8 et 9 : *fils* au lieu de *fille;* Theodo*ric* au lieu de Teodo*ric*.

***

Il vient de passer dans une vente de M. Voysin un livre de famille assez intéressant, c'est celui de la famille Lespagnol, de Reims. Ce manuscrit forme un petit cahier en papier petit in-quarto de 64 pages, écriture du XVIIe siècle, terminé par quelques pages au XVIIIe. Voici son titre exact :

« Livre de souvenirs, contenant des documents historiques ou intimes sur la famille Lespaignol, de Reims, en Champagne. Manuscrit du XVIIe siècle, terminé par quelques pages d'une autre écriture, rédigées au XVIIIe siècle. Pet. in-4° de 64 pag.. couv. en pap.

« Ce manuscrit, divisé en deux parties, relate des évènements commençant en 1562, et se continuant jusqu'en 1770, mais la partie la plus importante est consacrée au XVIIe siècle.

« La famille Lespaignol occupait des fonctions publiques à Reims, mais indépendamment de l'intérêt qui s'attache à cette famille, on trouve dans ces souvenirs quelques faits se rapportant plus particulièrement à la ville de Reims ou à la Champagne. A la date du 23 janvier 1628, nous lisons dans ce manuscrit des détails fort intéressants sur le service funèbre fait à Nicolas Lespaignol, décédé lieutenant des habitants de la ville de Reims.

« A ce convoi assistèrent toutes les autorités de la ville et diverses corporations, l'ordre en est fort exactement indiqué par Lancelot Lespaignol, frère du défunt.

« Le premier rédacteur de ces Souvenirs de famille se nommait Lancelot Lespaignol, né à Reims, le 26 novembre 1570, et qui devint élu en l'élection de Reims, et échevin de cette ville. La partie rédigée par lui va de 1562 à 1642. Le second rédacteur, François Lespaignol (fils de Lancelot), naquit à Reims, le 27 mars 1600, et mourut le 26 juillet 1672. Sa part de rédaction s'étend de l'année 1630 (date de son mariage) à l'année 1670. C'est François Lespaignol dont le manuscrit porte la signature, qui l'a écrit entièrement de sa main. Après sa mort (1672) quelques autres membres de cette famille continuèrent d'écrire, à des intervalles

Digitized by Google

fort irréguliers, les quelques pages qui suivent la principale rédaction du manuscrit et le complètent jusqu'en 1770. »

Lancelot Lespagnol était fils de Jean, né le 13 février 1532 et mort en 1570, et de Jeanne Loreigne. Il avait plusieurs frères et sœurs, entr'autres Jacqueline, née en 1567, mariée à un Coquebert; Nicolas, lieutenant des habitants de Reims. — Lancelot naquit en 1570 et mourut le 20 février 1613; il épousa, le 10 août 1591, Thomasse Pilloyet, fille de Julien et d'Antoinette Moyeu; il eut pour parrain Lancelot de La Salle et pour marraine Jeanne Josseteau sa femme. Une note constate que le duc de Guise, MM. d'Amblize et de Saint-Pol, « lieutenant-général pour la meschante Ligue de cette ville, estoient au banquet de nos espousailles. » Une autre note ajoute : « Le lendemain, Henri IV ayant reprinsé Esparnay sur M. de Villers, frère de Saint-Pol, vint à Cernay et il y eut quelques escarmouches entre ses gens et ceux de Saint-Pol, Amblize et Guise. »

Une des filles de Lancelot Lespagnol épousa en 1613 Henri Josseteau, fils d'Eustache et de Charlotte Bachelier, d'où une fille nommée Thomasse; un de ses neveux se maria avec Jacques de Paris, seigneur de Branscourt. — Son fils aîné, François, mort en 1672, épousa Marie Coquebert, fils de Thomas et de Marie Châlons; il fut capitaine de la milice rémoise et eut : Lancelot, tué en 1657 en Italie, lieutenant au régiment d'Auvergne; Henri; Pierre, sieur de Le Metz, mort en 1679.

Jérôme Lespagnol, élu à Reims, mort en 1749, épousa sa cousine Claude et n'eut qu'une fille, Simonne, mariée à Charles Rogier, seigneur de Ludes, capitaine au régiment d'Auvergne, d'où : également une fille unique, Simonne, morte en 1772, laissant d'Antoine Coquebert de Montfort, conseiller au Parlement de Metz; Charlotte, mariée en 1770 à Joseph Canelle de Villarsy, major d'infanterie; — Antoinette, à François Branche de Flavigny; — Remiette, à Philibert Lespagnol, d'où postérité mâle; — Marie à Jean Gobinet de La Croix, capitaine du génie; — Antoine, officier au régiment de Poitou.

Le Secrétaire-Gérant,

LÉON FRÉMONT.

Digitized by Google

L'ANNUAIRE DES CHATEAUX

L'Administration du *Tout-Paris*, l'excellent Annuaire de la Société Parisienne, prend l'initiative d'une publication qui intéressera au plus haut point les hautes classes de la société des départements.

L'Annuaire des Châteaux et des Départements, tel est le titre de cet ouvrage, publiera de 40,000 à 50,000 adresses des membres de l'Aristocratie, des Notabilités de la Politique, de la Magistrature, du Clergé, de l'Armée, des Sciences et des Lettres habitant la Province, ainsi que les noms de tous les propriétaires des Châteaux de France, avec l'indication des bureaux de poste et de télégraphe qui les desservent, des gares les plus rapprochées et de leur distance, etc.

L'Annuaire des Châteaux et des Départements, sera complété par une partie anecdotique, descriptive et illustrée, des principaux châteaux, manoirs, castels, villas, etc.

Cet intéressant ouvrage paraîtra en septembre prochain ; toutes les personnes ayant des renseignements à envoyer pour y être insérés sont priées de les adresser à M. LA FARE, 55, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris, aussitôt que possible.

Le prix du volume, de 1,000 à 1,200 pages, relié, sera de 25 fr.; mais en souscription 20 fr. payables seulement à la réception de l'ouvrage.

Digitized by Google

VIENT DE PARAITRE

LA JUSTICE CRIMINELLE

ET LE

Bourreau à Châlons et dans quelques Villes voisines

PAR L. GRIGNON

Cet Ouvrage contient en outre d'intéressants renseignements sur le Bourreau de Troyes, de Vitry, Chaumont, Langres, Reims, Epernay et Châtillon-sur-Marne.

Un Vol. in-8 imprimé avec luxe. THOUILLE, libraire-éditeur à Châlons. Prix 1 fr. 75. 20 exemplaires numérotés tirés sur papier simili-Japon : 2 fr.

HISTOIRE DE SOMSOIS

(MARNE)

Par M. l'Abbé A. Millard

Beau volume in-8° de près de 300 pages. — Prix : **6** francs.

LÉGENDES, CURIOSITÉS ET TRADITIONS

DE LA

BOURGOGNE ET DE LA CHAMPAGNE

Recueillies par ALEXANDRE ASSIER

Officier d'Académie

2 Volumes in-32. — Prix : **Un** FRANC l'Exemplaire

EN VENTE AU BUREAU DE LA REVUE

LES SIRES ET LES BARONS DE CHACENAY

Par M. l'Abbé LALORE

Ancien Professeur de Théologie au Grand Séminaire de Troyes

(PRIX : **15** francs)

Ouvrage imprimé sur papier de Hollande, enrichi de Gravures et de Chromos.

Digitized by Google

REVUE

DE

CHAMPAGNE

ET

DE BRIE

HISTOIRE — BIOGRAPHIE
ARCHÉOLOGIE — DOCUMENTS INÉDITS — BIBLIOGRAPHIE
BEAUX-ARTS

Honorée d'une Souscription du Conseil Général de la Marne

PRIX DE L'ABONNEMENT : 12 FR. 50 PAR AN
La Livraison : 1 fr. 50

ARCIS-SUR-AUBE
LEON FRÉMONT, IMPRIMEUR-EDITEUR
Place de la Halle
Et chez tous les Libraires des deux Provinces
1887

Mai 1887. — Onzième Livraison. — Onzième année.

Digitized by Google

SOMMAIRE DE LA ONZIEME LIVRAISON

DE LA ONZIÈME ANNÉE

H. Jadart	Correspondance de Richard de La Haye	321
De Gourjault	Mémoires du Maréchal de Saint-Paul	335
E. de B	La Capitation de la Noblesse pour l'année 1784 en Champagne	353
Cte de R	Les Archives des Actes de l'Etat-civil de Châlons-sur-Marne	363
Nécrologie	M. Sénemaud. — Mme Le Merle. — M. Balourdet	373
Bibliographie	Souvenirs militaires du baron Hulot. — Vues panoramiques des vignobles de la Champagne. — Pierre Guillaume de Chavaudon	374
Chronique	M. l'abbé Lalore. — M. le comte Werlé. — La Bibliothèque champenoise. — La Champagne et la Brie au Salon.— La Société française d'Archéologie.— Inventaire artistique de la Bibliothèque de Reims.— Souscription pour la construction d'un Musée à Reims.— Sépulture gauloise de Saint-Jean-sur-Tourbe	382
Mélanges	Un Mobilier bourgeois au XVIIe siècle à Châlons. — Notes diverses de Dom Guyton	396

AVIS

Les Epreuves doivent être retournées dans *un délai* ***MAXIMUM*** *de huit jours*. Passé ce délai, les Corrections sont faites d'office et il est passé outre.

Digitized by Google

Correspondance de Richard de La Haye

RELIGIEUX ÉCOSSAIS, CURÉ DE SAINT-PIERREMONT

AVEC D. MABILLON ET D. THIERRY RUINART

(1697 - 1708)

La correspondance des Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur offre des ressources infinies pour la connaissance de leur époque, aussi bien que pour l'étude des questions les plus variées et les moins connues [1]. Ces religieux, qui surent être en même temps de si grands savants et de si honnêtes gens, se prêtaient au commerce le plus étendu, tantôt avec les érudits des capitales, tantôt avec les obscurs travailleurs des abbayes ou des villages de la province. Leur amour des lettres, leur esprit sociable, leur constante aménité, la charmante et spirituelle familiarité de leurs relations, toutes ces qualités si éloquemment énumérées par Montalembert [2], attiraient à eux et leur imposaient, en retour, l'incessante activité dont profitait le monde savant dans l'Europe entière. D. Mabillon, en particulier, ne négligea personne parmi la foule des clients séduits par sa modestie, qui sollicitaient ses lumières, ses conseils ou sa protection. Jamais la publication projetée dans la Collection des documents inédits, au Ministère de l'Instruction publique, ne pourra embrasser la réunion intégrale de ses innombrables lettres [3], et la curiosité découvrira toujours quelques pages inédites au milieu de cette immense correspondance. Celles que nous produisons ici ne peuvent manquer

1. Une nouvelle preuve vient d'en être donnée par l'édition du *Journal de voyage de D. Jacques Boyer*, publié par M. Fr. Boyer, dans les *Mémoires de l'Académie de Clermont*, 1884, t. XXVI, p. 64 à 602.

2. *Œuvres complètes*, Paris, Lecoffre, 1861, t. VII, p. 519.

3. Le Comité des Travaux historiques a admis en principe, pour toute la correspondance bénédictine, la préparation de deux volumes, et en a chargé M. Stein, archiviste aux Archives nationales, qui poursuivra utilement ainsi l'œuvre ébauchée par M. Dantier. *Bulletin du Comité*, 1886, p. 3 (section d'histoire et de philologie).

Digitized by Google

d'intéresser, car elles concernent à la fois plusieurs localités de l'Ecosse et du département des Ardennes : elles émanent, en effet, d'un personnage qui se nommait Frère Richard-Augustin De la Haye, écossais de naissance, devenu prieur-curé de Saint-Pierremont, la paroisse natale de Mabillon. Il se trouva naturellement en relations avec l'illustre érudit, et il lui offrit de bonne grâce une part précieuse de collaboration en ce qui concernait l'antique Albanie. Plus tard, il renseigna non moins volontiers D. Ruinart, quand il le consulta sur les principales circonstances de l'origine et de l'enfance du maître regretté dont il écrivait la biographie. A tous ces titres, les lettres de Richard De La Haye méritent d'être publiées et approfondies.

Malheureusement, la vie de ce correspondant des Bénédictins nous est fort peu connue; nous ignorons la date de sa venue en France ou celle des séjours qu'il y fit avant d'arriver à Reims. Il était de famille noble et l'un de ces émigrants, qui suivirent d'Ecosse et d'Angleterre la fortune de Jacques II, pour trouver un refuge dans les grands monastères parisiens [1]. Sa première étape dut être au sein de la capitale, car il s'intitula toute sa vie « prêtre, chanoine régulier de la congrégation de France, profès de l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris. » De là, vers 1690, il fut envoyé dans la maison que cet ordre possédait à Reims [2], et il accepta successivement deux des cures rurales que ses confrères desservaient dans le diocèse. Il exerça ainsi le ministère paroissial à Bergnicourt de 1693 à 1695, et à Saint-Pierremont de 1695 à 1714 [3].

Il avait été appelé à ce dernier poste par le vigilant et réformateur archevêque, Maurice Le Tellier, dont il s'attira les éloges d'abord et la censure ensuite [4]. Son style hardi et

1. Il portait pour armes : *d'argent à 3 écussons de gueules posés 2 et 1, au cœur enflammé en abîme...* Dans sa première lettre à D. Mabillon, il raconte qu'il travaillait, étant dans son pays, au *Monasticon* d'Ecosse, mais que le duc d'Orange ne lui permit pas de continuer.

2. L'abbaye de Saint-Denis, dont les bâtiments sont en partie occupés aujourd'hui par le séminaire diocésain.

3. *Bergnicourt*, canton d'Asfeld ; *Saint-Pierremont*, canton de Buzancy (Ardennes).

4. *Saint-Pierremont :* « En janv. 1695, j'ai fait donner cette cure à D. Richard Augustin de la Haye, prêtre, chanoine régulier de la congrégation de sainte Geneviève. C'est un Ecossois, a été curé de Bernicourt, le P. Sahun m'en a répondu. Je le connois d'ailleurs pour un très bon sujet. — En juillet 1703, est un médiocre sujet ; s'il ne se corrige, je l'ôterai. Il est hautain et s'applique à toute autre chose qu'à ses fonctions de curé. — Le

Digitized by Google

décousu, ses préoccupations constantes de nouvelles recherches, son allure assez investigatrice, nous indiquent un homme ardent et inquiet, peu habitué sans doute aux calmes occupations de la vie rurale. Cependant tout l'intéresse dans son village et aux environs : il connaît les seigneurs du voisinage, la fortune des uns, les scandales des autres. Mais au-dessus des affaires locales, il a un souci perpétuel des affaires d'Ecosse, de son histoire et de ses monuments. Il manifeste souvent le projet « de retourner quelques mois au pays », pour consulter les archives des anciennes abbayes dont il paraît parfaitement posséder les traditions. En résumé, il fait preuve d'un esprit sagace et curieux, qui se plaît à fournir de notes autant qu'à corriger les travaux de Mabillon, du vivant comme après la mort du grand bénédictin. En outre, il connaît sa famille, soulage et assiste ses parents, s'intéresse à toutes ses entreprises et finalement pleure à chaudes larmes sa mort, comme celle de son meilleur ami. Quelques années plus tard, il disparaît lui-même de Saint-Pierremont, après avoir déposé son dernier registre à Reims le 2 février 1714, et nous n'avons pu retrouver ses traces au-delà, ni nous assurer du lieu et de l'époque de sa mort[1]. Les nouvelles dignités qu'il se plut à

11 nov. 1706, il s'est corrigé, et s'applique à ses fonctions. — Le 11 oct. 1707, néglige fort ses églises. » *Notes de Maurice Le Tellier, archevêque de Reims*, BB. Nat. F. Fr. 6025, 6026.

1. Le premier acte signé de lui à Saint-Pierremont porte la date du 8 février 1695 ; le dernier, celle du 1er janvier 1714, et l'on trouve ensuite cette mention sur le registre : « La grosse a été déposée à Reims le second février mil sept cent quatorze, par moi soussigné, prêtre, chanoine régulier de la congrégation de France, profès à l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris, nommé à l'abbaye de Sainte-Croix d'Edimbourg et au prieuré de Saint-Privé de Bourges ». Document puisé aux Archives communales de Saint-Pierremont et obligeamment transmis par M. l'abbé Lourdet. — Voici le résultat d'autres recherches faites au greffe du tribunal de Vouziers par M. Paul Lallemant sur le même personnage : il n'existe sur les registres de Saint-Pierremont aucun acte mentionnant la sépulture du prieur Richard-Augustin de la Haye. Dans le cours de l'année 1714, il s'absenta de sa paroisse à diverses reprises, et il fut substitué dans ses fonctions par plusieurs ecclésiastiques, d'abord par Henry Valentin, prêtre, chapelain de M. le comte de Chamarande, résidant à Buzancy ; ensuite par Antoine Gouret, prêtre, vicaire de la paroisse du Chesne, et enfin par un troisième coadjuteur de la même région, Jean-Baptiste Spertte, prieur de Vaux-Dieulet. Le dernier acte signé au registre par R. De la Haye est l'acte de sépulture de Nicolas Gentil Marchal, sans date. L'avant-dernier, daté du vingtième jour de juin, l'an de grâce 1714, est l'acte de sépulture de Catherine Déart, fille de Guillaume Déart, manouvrier, et de Jeanne Ledent. Ce fut Jean-Chysostôme Dubois, prêtre, chanoine régulier, qui succéda au prieur de la

Digitized by Google

énumérer sur son registre, par suite d'une nomination simultanée à Edimbourg et à Bourges, ont pu l'entraîner vers une existence plus brillante, mais ce que nous retenons le plus volontiers de lui, ce sont les cinq lettres qu'il envoya de sa modeste cure champenoise au monastère de Saint-Germain-des-Prés.

La première de ces missives a déjà été étudiée partiellement par M. L. Courajod dans son étude iconographique sur le *Monasticon Gallicanum* [1], mais en laissant de côté les indications qu'elle contient sur les abbayes écossaises de Kelsoo et de Paisley. Nous reproduisons, au sujet de ces célèbres monastères qui ont tous deux une origine française, les annotations que M. Henri Stein a bien voulu puiser aux sources. La seconde lettre, adressée également à Mabillon, annonce l'envoi d'un titre original du XIIe siècle sur l'église de Sainte-Croix d'Edimbourg, dont Richard de La Haye voulait voir figurer la gravure dans la réédition de la *Diplomatique*. Il désirait ainsi apporter sa part à la réfutation des critiques superficielles du P. Germon. Il profitait pour cet envoi du voyage à Paris d'un habitant de Buzancy, M. Harpet, que l'obligeant bénédictin devait appuyer auprès des conseillers d'Etat. L'érudition ne fit jamais oublier à ce curé de campagne l'intérêt positif, car, pour le besoin du moment, il transformait Mabillon en solliciteur.

Les trois autres lettres eurent D. Ruinart pour confident, et elles sont toutes relatives à la famille, à la vie et aux ouvrages de l'humble moine dont tous les savants déploraient alors la perte [2]. Elles nous apprennent sur lui de nombreuses et touchantes particularités qui ne perdent rien de leur attrait sous la rudesse, parfois très libre, du langage du Frère de La Haye. On y voit combien Dom Jean chérissait les siens, le soin qu'il prit notamment de composer et d'envoyer de Paris l'épitaphe de son frère, ancien soldat, puis marchand et laboureur, décédé en 1700 à Saint-Pierremont. Le premier maître

Haye comme curé de Saint-Pierremont ; le premier acte qu'il signa sur le registre est celui du baptême du fils de Jean Fagot, régent des écoles de Saint-Pierremont, et de Marie-Anne Hubert, le quinze août 1714.

1. In-fo, Paris, 1869, p. 7.

2. Les lettres 2, 3 et 4 sont entièrement inédites ; la 5e a été imprimée dans notre notice sur Mabillon (in-8o, Reims, 1879, p. 176), à l'exception du paragraphe concernant l'oncle du bénédictin, le curé Jean Mabillon, qui eut une si triste fin. Nous avions omis ce récit qui aurait pu scandaliser au cours d'un ouvrage populaire, mais qui est à sa place dans une revue d'érudition.

Digitized by Google

du futur membre de l'Académie des Inscriptions avait été l'instituteur de son village, Jesson Rousselin, « habile homme pour les écoles », dit le curé. Une très curieuse remarque à faire, c'est de constater l'âge avancé où arrivèrent les ascendants du célèbre érudit, qui termina lui-même bien plus tôt sa carrière, sans doute parce qu'il affaiblit par le travail de l'esprit cette vigoureuse trempe que les siens avaient entretenue si vivace au contact de la nature : son grand-père, son père, sa belle-mère moururent centenaires, tandis qu'il s'éteignit dans sa 76e année, après avoir souffert d'infirmités et de douleurs contractées dans la maturité de l'âge. Son frère mourut, plus jeune encore, atteint de la petite vérole ou du pourpre, comme on l'appelait alors.

Un dernier détail domestique, jusqu'ici laissé dans l'ombre, mais que l'on peut évoquer à l'honneur de Mabillon, dont il rehausse encore le sacrifice et la vertu, c'est la triste mort de l'un de ses oncles, simple curé de campagne. Cet oncle avait pourvu à sa première instruction et facilita, par la donation de ses biens, son entrée au collège ; cependant il devint infidèle à sa vocation sacerdotale, et, au dire de Richard de La Haye, pécha gravement contre les mœurs sur la fin de ses jours. Son neveu, bien que très jeune encore, ressentit vivement l'émotion de ce triste évènement, mais du scandale d'autrui, il tira une leçon de sainteté personnelle, leçon qui ne s'affaiblit jamais dans son âme. Il vit même là une obligation impérieuse à ses yeux d'embrasser la vie monastique, c'est-à-dire de suivre une voie plus étroite de perfection, afin de racheter les fautes dont il était innocent, et de s'éviter à lui-même de pareilles embûches. Il renonça donc, au sortir de l'enfance, à toute illusion mondaine, et il adopta plus tard la règle bénédictine avec une ferveur qui dura jusqu'à son dernier soupir.

Ainsi, la correspondance de Richard de La Haye nous fait connaître la conscience de Mabillon jusque dans ses plus intimes replis, dans les détails du scrupule qui décida de sa vocation religieuse et le rendit apte du même coup à sa vocation littéraire. En lui, le moine et l'érudit furent indissolublement unis, ils marchèrent de concert vers un idéal de pureté et de lumière qui les sanctifia l'un et l'autre, parce qu'ils le mirent en Dieu, le terme de leurs communs efforts. Notre époque aime à saisir les hommes sur le vif, aux prises avec les difficultés qui agrandissent leur rôle et donnent à leur caractère sa véritable signification. Ne nous plaignons donc pas si le curé de Saint-Pierremont a peint l'enfance du grand homme, telle

Digitized by Google

qu'elle fut, dans la naïve candeur de sa piété, comme dans l'humble résignation de son sacrifice.

H. JADART.

Reims, le 14 décembre 1886.

DOCUMENTS INÉDITS

1.

Fr. de La Haye à D. Mabillon.

Mon Très Révérend Père,

J'ai appris du Dom Procureur du Mont-Dieu[1] que vous estiez sur le point de donner au public l'histoire des Bénédictins. Il ne m'a point expliqué si vous renfermiés dans votre dessein toutes les maisons de l'Ordre ou si vous vous borniés simplement à celles de France. Si votre dessein s'étande jusqu'aux maisons étrangères, j'ay des mémoires qui pourront vous estre utiles pour celles d'Ecosse. Si vous vous renfermés dans la France, et que vous vouliés en passant mentioner les établissements qui se sont faites en Ecosse par l'entremise des relligieux françois ou de leur agréément, nous en avons deux illustres.

L'un à Kelsoo[2] qui est une célèbre abbaye sur le bord de la rivière de Tuede[3], où le roy David premier establit des Bénédictins en 1128, qu'il avoit tiré de l'abbaye de Tyron[4] au pays chartrain. La chronique de Macros parle d'un différent arrivé entre Jean, abbé de ce lieu, et Gautier[5], abbé de Tyron l'an 1176, au

1. *Le Mont-Dieu*, ancienne chartreuse du diocèse de Reims, canton de Raucourt (Ardennes).

2. Kelsoo, au comté de Roxburgh (Ecosse).

3. La *Tweed*, rivière moitié écossaise, moitié anglaise, qui finit à Tweedmouth.

4. On lit en effet dans le *Cartulaire de la Sainte-Trinité de Tiron*, publié par Lucien Merlet, tome I (1883), p. CXIX : L'abbaye de Notre-Dame de Kelso, fondée d'abord à Selkirk, au diocèse de Saint-Andrew, fut transférée à Kelso en 1128, et détruite en 1559. Elle est mentionnée dans une bulle d'Innocent II, une bulle d'Eugène III et deux bulles d'Alexandre III. C'est une des 5 abbayes de Grande-Bretagne dépendant de Tiron.

5. Dans le même *Cartulaire*, il est question de ce Gautier dans une pièce de 1178 (tome II, p. 102).

Digitized by Google

sujet de la préséance. L'autre establissement est à Passelet[1]. Les relligieux y furent envoyé du monastère de Wenloc[2] en Angleterre; Humbaldus prieur de Wenloc y donna son consentement. La fondation fut faite par Walterus filius Alani, dapifer regis Scotiæ, un des prédécesseurs du roy Jacques d'aujourd'huy. Stephanus abbé de Cluny, la ratifie, reçoit le fundateur in fratrem, et à la participation des prières de tout l'ordre, il y a à la fin de sa lettre ces mots, « et si absque habitu nostro vitam finierit, quod absit, fiat pro eo quantum pro uno fratrum nostrorum in tricennariis, et missis, et psalmis, et omnibus aliis beneficiis ».

Savaricus, prieur de la Charitté sur Loire[3], d'où la maison de Wenloc dépendoit, confirme les immunitées, exemptions et privilèges que Humbaldus avoit octroyé aux relligieux qu'on avoit tiré de sa maison, et l'accord fait avec le fondateur à ce sujet; j'ay le chartier de cette maison, et si les chartres de la fondation ou autres peuvent entrer dans votre dessein, je vous en envoirés une copie. Je m'ettés proposé, estant dans le pays, de former un Monasticum à l'imitation de celuy de Dugdale. J'avois amassé quelques matériaux dans cette veüe, mais le prince d'Orange ne m'a pas donné le temps de continuer cette étude. Toutefois j'ay des mémoires suffisants pour composer un ouvrage aussi gros que celui que Mr Allemant a publié sous le titre « d'Histoire monastique d'Irlande ». Mon idée seroit de donner d'abord connoissance de chaque plan, de son nom, sa situation, ses privilèges, des hommes illustres qui y sont enterrés, et de ce qui s'y est passé de remarquable, ensuitte de marquer les fondations les plus considérables, et de donner un catalogue des abbés ou prieurs qui ont gouvernés ces maisons, les années de leur élection, déposition ou mort; toutefois, avant que de rien entreprendre, je souhaiterés avoir votre direction, et ainsi si Mr de Reims me vouloit permettre de retourner quelques mois au pays en mettant icy un vicaire, je pourrois avoir presque tous les chartres originaux ou des copies fidèles. Je scay positivement où sont gardé les uns et les autres; mais ce voyage ne se peut aisément faire qu'après la paix faite. Je vous baise cependant les mains, et suis avec un profond respect, mon très Révérend Père,

1. *Paisley*, importante ville d'Ecosse à 12 kil. de Glascow. Son abbaye, fondée en 1160, disparut en 1588.

2. *Wenlock*, dans le comté de Shropshire. Son monastère fut fondé vers 680. Le prieur qui la gouvernait en 1160 s'appelle non Humbald, mais Humbert, d'après *Dugdale*, qui en parle assez longuement (tome v, p. 71-81) et donne une vue des ruines en 1825.

3. *Savary* ou *Savaric* fut prieur de La Charité (Nièvre) de 1179 à 1198. Ce prieuré avait de nombreuses dépendances en Angleterre; son cartulaire va être publié par M. de Lespinasse, auquel nous devons ce renseignement.

Digitized by Google

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. de la Haye

A Saint-Pieremont, le 12 aoust 1697.

(*Au dos.*) Au Très Révérend Père,

Le Très Révérend Père Dom Jean Mabillon, relligieux de Saint Benoît en l'abbaye de Saint-Germain-des-Prez, à Paris.

(*Bibl. nat.*, Mss. Français, 19654, f° 30.)

2.

Fr. de La Haye à D. Mabillon.

Mon très Révérend et très honoré Père,

Je profite du voyage de Mr Harpet pour vous envoyer un titre de donation faite à l'église de Sainte-Croix d'Edinbourgh avant l'an 1160, comme il est évident par les tesmoins et les personnes y énoncées, s'il peut estre d'aucun usage à vos desseins, c'est-à-dire s'ils (*sic*) peut entrer dans votre 2de édition de vos Diplomatiques, ou dans la réponse que vous faites au P. Germon; prenés la peine de le faire graver à mes dépens ou faites en graver deux planches, je les pairay; l'une vous restera et l'autre sera pour moy aussi bien que l'original que vous pourrés me renvoyer par quelque occasion que je vous indiqueray. S'il ne vous est d'aucun usage, vous pouvés vous donner la peine de me le renvoyer par le porteur; vous aurés peine à le lire à raison des noms propres des villes et familles, qui vous sont inconnues; je vous en envoirés une copie au net, si vous le souhaités, par la poste, où les nom seront tout au long. Je joins aussi à la chartre une feuille où j'ay observé le jugement de quelques hommes sçavants sur quelques titres, il ne s'en survira (*sic*) pas de là qu'il ne s'en trouve point de vray. J'avés autrefois fait des remarques sur cette matière, mais, quelque soin que j'ay pris, je n'ay pu trouver le cahier.

Mr Harpet qui aura l'honneur de vous présenter celle-ci est de Buzancy[1]; ils vous expliquera en peu de mots le sujet de son voyage; vous pouvés lui rendre des services considérables en vous donnant la peine de le recommender auprès de Mr de Rouillé ou de Mr d'Hermenonville[2]; vous ne trouverés pas mauvais que je vous sollicite fortement de l'appuier dans sa demande; il est fort honeste homme, et vous n'en aurés aucun déplaisir. Madame Mabi-

1. *Buzancy*, localité voisine de Saint-Pierremont, chef-lieu de canton, Ardennes.

2. MM. Rouillé du Coudray et d'Armenonville, conseillers d'Etat, étaient en relations suivies avec Mabillon, comme le prouve sa correspondance, *Bibl. Nat*, Mss. Fr., 19,651, f° 311.

Digitized by Google

lion votre sœur[1] vous asseure de ses devoirs, et sa mère, sa belle-mère, est au lit; cependant c'est plustost la foiblesse qui l'y détient que la maladie. Soufrés que j'asseure dom Thiery de mes très humbles respects, et que je me dise avec respect, Mon très Révérend et très honoré Père,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

FR. DE LA HAYE.

A Saint-Pieremont, le 20 may 1704.

(*Au dos, comme à la précédente.*)

(*Bibl. Nat.*, Mss. Français, 19,652, f° 36.)

3.

Fr. de La Haye à D. Ruinart.

Mon Révérend Père,

Nous avons esté informé de la mort du Rd. P. Mabilon par les Gazettes avant que vos lettres nous ayent esté rendus; je l'ay pleuré chaudement, parce que je l'aimais et je l'honorois sincèrement. Je l'ay recommandé icy aux prières de nos paroissiens et ay fait un service solemnel pour le repos de son âme; et conformément à ce que vous aviez escrit à Madame Mabilion sa sœur, j'ay ramassé plusieurs mémoires touchant sa jeunesse, je les reduirez en abrégé, autant que je le pourré; toutefois j'appréhende qu'il me soit difficile de contenir tout ce que on en puis apprendre dans une lettre. Mandez moy, s'il vous plait, qu'en cas qu'il faille une feuille, vous soyez disposé à la recevoir par la poste, avec la dispense que Urbain huit a accordé à son père pour épouser sa mère. J'ay l'original en parchemin entre les mains depuis plus de dix ans, que je vous adresserai, si vous le souhaitez, avec les autres mémoires.

D'un autre costé, je vous prie de me garder une copie de toutes les pièces qu'on pourroit faire à Paris au sujet de sa mort, vous pouvez les adresser à Mr votre frère de qui je les prendray à Reims pendant le Caresme[2].

J'ay perdu en la personne du Rd. Père Mabilion un bon amy. Puis-je vous demander la mesme liberté que j'ay pris quelque fois avec luy, qui est de vous escrire quelques fois; supposez que vous soyez dans la résolution de continuer ses annales, je pourois vous fournir quelques matériaux que j'ay offert autrefois à notre illustre maître.

1. Marie Bourbon, veuve de Jean Mabillon, frère du bénédictin, mort en 1700 sans postérité.

2. Nicolas Ruinart, marchand bourgeois de Reims, époux de Barbe Misson, mort en 1714.

Digitized by Google

Madame Mabilion vous est très redevable de votre charitée, elle m'a chargée de vous asseurer de ses obéissances et vous remercier de vos peines. En attendant l'honneur de votre réponse, je me direz avec un profond respect,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. DE LA HAYE.

A Saint-Pieremont, le 4 février 1708.

Le P. Mabillon a parlé à deux mois d'abord, depuis il a gardé le silence jusqu'à l'aage de deux ans[1].

(Suscription) Le Révérend Père, le Révérend Père dom Thierry Ruinart, religieux bénédictin en l'abbaye de Saint-Germain
A Paris.
(Par la poste de Sedan.)

(*Bibl. Nat.*, Mss. Français, 19,665, f° 231, avec cachet en cire brune, écusson ovale timbré : le fond lisse (d'argent), à 3 petits écussons de gueules, avec un cœur enflammé en abîme.)

4.

Fr. de La Haye à D. Ruinart.

Mon très Révérend Père,

J'aurez soin de rendre à Madame Bressant, mère de la veuve Mabilion, les 15 écus que M. Quatrehomme vous a donnés pour son usage; personne de la famille n'en sçaura rien, afin qu'il n'en arrive point d'inconvéniens. Vous me fairez plaisir de m'écrire au sujet des affaires de cette pauvre femme, nos lettres ne leur coûteront point de port et je m'estimeres bien dédommagé de cette petite dépense, par le plaisir de lire ce qui vient de vous[2].

Je vous envoirez des mémoires très exactes des parents du Rd. Père Mabilion, et de ce qui s'est passé icy avant qu'il ait esté engagé dans votre corps, ce qui regarde son oncle, qui ne s'ocupoit point tousjours à dire son bréviaire, et la dispense du Pape Urbain accordée à son père pour épouser sa mère. Estienne Mabilion est mort fort agé, il se trouve le premier dans un de mes registres; il passoit cent ans, je ne sçaurez vous dire au juste de combien pour le présent[3]. Je vous le marqueray plus exactement

1. Cette remarque sur la précocité de Mabillon sera encore signalée plus loin par R. de La Haye. Elle est restée comme une légende dans le pays, et nous l'avons entendu raconter dès nos premières recherches à Saint-Pierremont.

2. Il s'agit ici de la mère de la veuve de Jean Mabillon, frère du bénédictin.

3. Etienne Mabillon est le père du bénédictin, qui mourut centenaire en 1692.

Digitized by Google

par la première que je vous adresseray. Sa belle-mère est morte l'année dernière, aagée de 116 à 17 ans. La famille est honorable, ses prédécesseurs estoient greffiers du lieu, et ont partagé la succession des Roys avec M. de Fontenois, présent seigneur du lieu, et ses compersoniers, qui vient de Madame de Longpré de Condé près de Vouzy sur la rivière d'Aine[1]; je vous marqueray plus exactement toutes choses une autre fois.

Présentement je veux vous faire observer que le P. Mabilion s'est trompé dans la mort de Saint Denis qu'il tire de Baldric, abbé de Brenabe en Ecosse; dans une seconde édition, mettez Brenabe en Angleterre[2]; de mesme, dans le IIIe tome des Analectes, p. 494, il s'est abusé : l'épître de Jean, archevesque de Lion, ne pourroit point regarder G., évesque de Glasgou en Ecosse, car Joutin, qui fut choisi évesque de Glasgou d'abbé de Mailses en Ecosse en 1174, fut consacré par Eskiles, archevesque de London, légat du Saint-Siège « et totius Daciæ primas », à Clairvaux en 1175, par ordre du Pape Alexandre. Cette cronologie ne revient point à celle du Rd. P. Mabilion[3]. Nous aurons lieu de vous parler plus amplement de pareilles remarques, quand vous vous serez un peu remis de vos fatigues. Cependant je vous prie de me considérer comme le plus humble et le plus obéissant de vos serviteurs,

Fr. de la Haye.

A Saint-Pierremont, le 17 avril 1708.

Vous pouvez m'adresser vos lettres directement à Sedan, de cette manière : Pour le prieur de Saint-Pierremont, près de Sedan; elles ne resteront pas très longtemps en chemin, la votre, qui est du 28 mars, ne m'ayant esté rendu que hier 16 avril. A l'égard de l'argent vous pouvez le donner à Paris à M. Collar, secrétaire du roy, qui demeure dans l'isle de Saint-Louis, assez près de la paroisse, dans une maison qui estoit cy devant occupée par Madame la marquise de Sy, mère de M. le duc d'Acy[4]. Je luy manderay de le recevoir et de me faire toucher icy le pandant; je donneray la somme portée dans votre lettre à Madame Bressant.

(*Adresse.*) *Au Révérend Père, le Révérend Père Dom Thierry*

1. *Condé-lez-Vouziers* (Ardennes), village sur l'Aisne, aux portes de Vouziers.

2. Nous n'avons pu retrouver le passage des œuvres de Mabillon que R. de La Haye a ici en vue, mais son observation ne peut manquer de justesse puisqu'il connaissait à fond la topographie de son pays. *Antiquités de Saint-Denis*, Œuvres posthumes, t. II, p. 336.

3. Cette critique paraît fondée, mais si Mabillon s'est abusé, comme le dit son correspondant, il faut reconnaître qu'il n'avait point proposé ce nom sans réserves. *Veterum Analectorum tomus* III, Paris, Billaine, p. 494, note.

4. Sy, village, château et marquisat, canton du Chesne (Ardennes).

Digitized by Google

Ruinart, relligieux bénédictin en l'abbaye de Saint-Germain-des-Prez, *A Paris.*

(Poste de Sedan.)

(*Bibl. Nat.*, Mss. Français, 19,665, f° 233).

5.

Fr. de La Haye à D. Ruinart.

Mon Révérend Père,

Le defunct Père Mabillion est né à Saint-Pieremont, « ad fanum Sancti Petri de Petri monte ». Ce village dépend de nos Pères de Saint-Denis de Reims pour la moitié, de MM. de Fontenois, Chartogne, Neuville, Beauvais, pour l'autre moitié. Au commencement du 13e siècle, l'abbé de Saint-Denis et le seigneur d'Autry, archidiacre de Chaalons, en estoient seuls seigneurs [1]. La moitié de la seigneurie possédée par ce dernier a passé depuis ce temps à plusieurs familles distinguées. M. de La Tour trouva le secret de la faire passer dans la sienne par son argent, et après sa mort elle a esté divisée entre ses enfants : Madame de Longpré sa fille en eut une part; M. de Failly une autre, M. de Beauvais une autre; ces deux derniers épousèrent des filles de M. de La Tour, qui se nomoit Guiliaume de Derny; son fils eut le reste qui se fit annoblir, et prit le nom d'Antoine de Derny escuier. Le P. Mabilion est parent à ces Messieurs cy dessus només par sa mère, qui provenoit d'une fille de Guillaume Le Roy, d'ou descendent nos seigneurs présentement, et par la mesme raison de Madame de Chartogne, fille de Madame de Longpré, qui a deux parts dans la moitié de la seigneurie, et est auiourdhuy une riche veufve, son mary, M. Louis de Chartogne, capitaine des carabiniers et chevalier de l'ordre militaire de St-Louis, lieutenant des Maréchaux de France, etc., estant décédé au commencement du Caresme du pourpre [2].

Le père du P. Mabilion se nomoit Estienne, il a esté inhumé suivant mes registres en 1692 le 24 may, à l'aage de 104 à 106 ans, dans le cimetière de Saint-Pieremont; je vous envoye les dispenses à luy donné pour épouser Jeanne Guérin; le grand père du P. Mabilion se nomoit Claude Mabilion, qui est mort à Sy aagé de 116 ans, il avoit épousé Etiennette Le Febvre, d'une famille distinguée du village de Saint-Pieremont. J'ay ouï dire à des gens aagez, qui ont esté icy à l'école avec le P. Mabilion, qu'il avoit parlé au bout de deux mois, faisant voir à sa mère un pigeon, et qu'il lui avoit dit : Voy maman un beau pijon. Il fut deux ans

1. Charte de l'an 1283, publiée dans le *Bulletin du Comité des Travaux historiques*, section d'histoire, 1885, p. 66.

2. Sur ces généalogies, consulter l'*Etude sur la famille de Chartogne*, par P. Pellot, *Revue de Champagne et de Brie*, 1885, tirage à part in-8°.

Digitized by Google

après sans parler. Dans les écolles, il surpassoit ses compagnons et aprenoit les leçons avec beaucoup de facilitée ; son maître à Saint-Pieremont estoit Gesson Rousselin, habile homme pour les Ecolles ; estant un peu plus avancé en aage, il fut envoyé chez son oncle Jean Mabilion, qui estoit curé de Neufville et Mongon[1], et est mort à Condé-sur-Marne[2], où il estoit curé ; j'ay un contract de ce bon oncle, où il se qualifie Messire Jean Mabilion, curé Day y demeurant, il donne à Jean Mabilion notre relligieux, filz d'Estienne Mabilion son frère, et à Jean Mortier, fils de Didier Mortier et d'Anne Mabilion sa sœur, ses biens immeubles, sis au finage de Saint-Pieremont, à partager entre lesdits enfants également, à luy escheu par le décès de feüe Etienette Le Febvre, vivant mère desdit Estienne et Anne, suivant les lots de partage que Claude Mabilion leur père leur en avoit fait, à charge de donner à Claude Mabilion leur père la pension, si aucune estoit deüe, voulant que lesdits Jean et Anne jouissent dès à présent durant leur bas aage comme de leur naissant pour les avancer dans leurs études, et la donation est faite à Saint-Pieremont le 3e aoust 1641. En conséquence de cecy, le Père Mabilion fut envoyé à Reims, il y fit au grand collège la 4me en 1646 sous M. Le Frique, et en 1647 la 3me sous le mesme, en 1648 il fit la seconde sous M. Taillet, et en 1649 sa rhétorique sous le mesme ; en 1650 il entra en philosophie sous M. Taillet. Il avoit l'esprit le plus vif de ses écolles, il estoit fort pieux, sobre, obéissant à ses maîtres et leur rendoit des services sans rétribution par humilité ; il estoit sans malice, gaillard, respectueux à tout le monde et avoit tousjours des bons mots latins en sa bouche ; il étoit bon orateur et éloquent ; il composoit fort bien des vers en 2me et Rhétorique[3]. Son grand père Claude Mabilion avoit cinque enfants. Voilà de quoy j'ay appris de M. Noyville, curé de Sauville près de Louvergny dans notre voisinage, qui a fait ses classes avec luy[4].

Pendant qu'il estoit aux écoles à Saint-Pieremont, il estoit fort assidu à l'église, il y servoit d'ordinaire la messe, et dans la maison de son père il prenoit plaisir à y faire l'office, il y disoit la messe avec d'autres petits enfants, se couvroit de serviettes au lieu de chasubles, il faisoit des bannières et la procession avec son clergé et ne pouvoit se résoudre à quitter son office pour solliciter les bêtes au retour de la charüe ; on voit encore chez sa sœur un coffre où il célébroit la messe et on voit dans le lambris des trous

1. *Neuville-Day*, canton de Tourteron, et *Montjon*, canton du Chesne (Ardennes).

2. *Condé-sur-Marne*, paroisse de l'ancien diocèse de Reims, canton de Châlons-sur-Marne.

3. Cfr. avec les lettres analogues publiées en appendice, *D. Jean Mabillon*, in-8°, Reims, 1879, p. 179.

4. *Sauville* et *Louvergny*, canton du Chesne (Ardennes).

Digitized by Google

où il attachoit les cierges J'ay un petit livre où il y a des vers ; je ne scay s'ils sont de luy ou de son oncle le curé, ils viennent de l'un ou de l'autre.

L'oncle estoit un homme très déréglé dans sa conduite, beaucoup adonné au sexe ; il entretenoit chez lui une damoiselle du pays et en usoit comme s'il avoit esté son mary, ce qui lui attira quelques coups de bâtons de la part des frères qui estoient des gentilshommes qualifiés et officiers dans les armées. Ils le firent attacher par les doits du pied dans sa chambre, et le bastonnèrent tout nud si rudement qu'il en mourut peu de jours après des mauvais traitemens qu'on luy fit. La damoiselle fut pareillement étrillée rudement. Le P. Mabilion en fut touché et voua dès lors qu'il ne seroit jamais prestre séculier ; ce fut cette action qui le détermina à se jetter dans la suitte parmy vous en 1653. Voilà ce que j'ay appris de notre illustre relligieux.

Le P. Mabilion avoit 4 frères et une sœur, il n'y en a eu qu'un qui soit parvenu à un âge de maturité, nomé Jean Mabilion, qui a servi longtemps dans le régiment de Longmarre (?)[1], se maria il y a 28 ans à la Sainte Elisabeth à Marie Bourbon, qui a l'honneur d'estre connu de vous, et est mort à Saint-Pieremont le 2me juin 1700 du pourpre. J'ay fait élever sur sa fosse une croix de pierre, et attacher un épitaphe en marbre que son frère nous a envoyé de Paris ; l'épitaphe est en françois, et le P. Mabillon en est l'auteur ; comme il ne contient rien de particulier[2], je n'ai pas cru vous le devoir envoyer. Si j'apprends dans la suitte d'autres particularités qui méritent de vous être envoyées, je me fairez un devoir de vous en informer. Cependant je suis avec un profond respect, mon Révérend Père,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. de La Haye.

A Saint-Pieremont, le 24 juin 1708.

Si vous souhaitez de sçavoir le nom de la damoiselle, je vous l'envoiray la première foys que j'aurez l'honneur de vous escrire.

(Au dos.) Au Révérend Père, le Révérend Père Dom Thierry Ruinart, religieux bénédictin en l'abbaye de Saint-Germain-des-Prez, A Paris.

(*Bibl. Nat.*, Mss. Français, 19,639, f° 168, 2 ff., cachet en cire brune, empreinte d'armoiries.)

FIN

1. *Longuemarre* ou *Longueville*, nous ne saurions le préciser. Ce régiment ne peut être exactement indiqué ici, l'écriture de R. de La Haye étant très douteuse à cet endroit, et les noms des anciens régiments étant, d'autre part, aussi variables que les noms de leurs colonels.

2. Il n'en subsiste aucuns débris dans le cimetière de cette commune. — Sur l'église de Saint-Pierremont et la maison de Mabillon, voir la notice du *Bulletin Monumental*, 1885, t. LI, p. 487.

Digitized by Google

MÉMOIRES DU MARÉCHAL DE SAINT-PAUL*

Pendant le sejour de ces trouppes à Rethel le sieur de Castignau jugeant du peu de valeur du chasteau diligenta de le faire fortiffier y apportant une grande diligence et promptitude moyennant quoy il le rendit en peu de jours en autre estat quil nestoit lors quil y estoit entré et ne voulant aussy laisser les mutins impuniz ains les chastia avec une *modestye* les traittant plus doucement que le cas ne sembloit mériter. Les autres intimidéz de se veoir forte garnison, commencerent à rentrer en leur premier debvoir et à porter haine a ceulx qui par leurs suscitations et menéz estoient cause que pour les donter et donner frein a leurs changemens ilz supportoient si forte garnison bien que ce ne fut à leur foulle et, oppression a cause que la police et lordre estoit par la vigilance des gouverneur et cappitaines si bien gardée et observée lesquelz nentendoient nulles plainctes des habitans, mais iceulx jugeants que ce leur estoit une notte dinfamie de se veoir forte garnison ilz la voyoient a regret quelque mine quilz en fissent ayant tousjours ce discord entre le soldat et habitant quils ne sont jamais gueres daccords emsemble.

Le duc de Mayenne estoit demouré à Meaulx pendant que le seigneur de Sainct-Paul pourvoioit à la seureté de ces places ausquelles ayant estably lordre que dict est devança ledict duc quil trouva a Fer d'où il le mena a Rheims ou après avoir recognu ce qui estoit néccessaire pour la conservation de la Champaigne la trouvant fort desnue dinfanterye y feit demeurer le regiment de Poitrincourt. Puis les affaires le rappellant ailleurs quicta la Champaigne pour tirer vers Paris.

Ces forces neurent gueres faict de sejour au pays que le seigneur de Sainct-Paul recognoissant que plusieurs bicocques et chasteaux pleins de volleurs brancquetoient tout le Rethellois y apportant infinis saccagemens et ruyne au pauvre peuple lesquelz estoient contraincts quicter le pais et leurs maisons a cause de telz volleurs, resolut aymant le soulaigement du pays de pourveoir a tous ces désordres déliberant de les

* Voir page 425, tome XXI de la *Revue de Champagne et de Brie*.

Digitized by Google

attacquer et contraindre desormais a prendre autre habitude que dans son gouvernement. Pourquoy faire ayant tiré deux piéces de Reims feit investir Labbaye de Chaumont forte abbaye size sur une montaigne laquelle veu lassiette du lieu fort de son naturel pouvoit arrester ledict seigneur de Sainct-Paul quelque temps, estant icelle remplye de bon nombre de gens de guerre qui pouvoient se bien deffendre.

Mais intimidéz des volleries quilz avoient commis, désespérans de secours, se voyant brusquement assaillis commencèrent à prester loreille aux offres de composition qu'on leur feit, acceptant de remettre la place es mains dudict seigneur, a la charge de sortir avec armes et bagaige. A quoy satisfaisant les assiegez lorsquilz se virent sortis de la place ung nombre infiny de paysans qui par les continuelles courses diceulx se trouvoient ruynez, les uns recognoissans leurs chevaulx quilz emmenoient, les autres aucuns meubles qui leur appartenoient taschèrent a les ravoir. Mais les possesseurs dényant entierement leurs demandes ne leur voulurent rien cedder. Ce que veu par les demandeurs se resolurent de tailler en piéces les capitulans; lesquelz se trouverent tout dun coup chargez de ces ruynez et désesperez paisans quy en peu dheur en firent belle boucherie quilz eussent continué du reste si le seigneur de Sainct-Paul ne si fut transporté avec une grande promptitude pour pourveoir a ce desordre et sauver ce qui restoit dentreux.

Mais les paysans addonnez au carnaige furieusement sans le recognoistre poursuivoient leur poincte faisant audict seigneur courir fortune pour y avoir estropié quelques ungs des leurs ne recognoissant ny sa puissance ny son auctorité qui fut cause qu'à force ouverte on les empescha dachever le reste. Touttesfois peu evitèrent la furie de ces désesperéz lesquelz se purgeant rusticquement de ce faict donnoient quelque couleur a ceste deffaicte et néantmoins pour eviter la punition dont ledit seigneur les menassoit sabsentèrent et se retirerent. Cela apporta beaucoup de fascherie audict seigneur de Sainct-Paul, touttesfois il recevoit quelque consolation lorsquil se remettoitdevant les yeulx quil avoit apporté ce qu'il avoit peu pour leur garder sa foy et maintenir cé quil leur avoit promis, jugeant après qun peuple désespéré ne recongnoit personne. Quant a labbaye elle fut remis es mains des Relligieulx pour la conserver en paix et neutralité sans permectre ny donner retraitte a aucuns ny favorizer autre party que celuy qui les y avoit réintégré.

Chaumont estant vuide de garnison le seigneur de Sainct-

Digitized by Google

Paul trouva bon de faire acheminer ses trouppes droict à Guignicourt, fort chasteau, lequel incommodoit par sa garnison le Rethellois estant assis entre Rethel et Maiziéres, mais ceulx de dedans menquant de resolution a leffect ayant veu le canon prest a jouer se soubmirent a rendre la place es mains dudict seigneur, laquelle estant en ses mains feit investir Ivernaumont chasteau assis au mesme païs lequel le seigneur du lieu avoit faict fortiffier; mais ceulx du dedans voyant tout bransler après avoir veu le canon quictèrent la place avec permission demmener armes et bagaige, et fut ce chasteau pour estre de conséquence et sur passaige desmoly et rendu inabitable par le moyen dû feu qui lembraza par accident.

D'Ivernaumont les trouppes tirerent devant Don, lequel estonnés du peu de résistance des autres se rendirent ne voulans avoir plus dhonneur que leurs confrères. Après quoy les chasteaux dOsmont et de la Cassine se voyant sommez, voulant imiter la volunté du duc de Nevers leur seigneur (soit affin davoir temps de se fortiffier ou bien quilz neussent lors volunté de faire la guerre) ne voulurent permectre que les trouppes sapprochassent deulx mais dun plein abbord capitulèrent et promirent de ne faire la guerre à lun ny a lautre party mesmes de ne retirer aucuns gens de guerre de quelque qualité quilz puissent estre, favorizans aucun party, promettant outrecela de ne permectre duzer daucun travail humain a la fortiffication de la place ny permectre bastir aucune chose que lon puisse nommer forteresse. Ce que juré par ceulx de dedans le seigneur de Sainct-Paul feit advancer ses trouppes devant le chasteau de Chy (Sy) appartenant au sieur de la Viefville fortiffié dune bonne trouppe dhommes lesquelz voulans monstrer que la générosité estoit empraincte dans leurs asmes parurent braves, car lorsquilz se veirent investis feirent pluvoir sur les assaillant une gresle espaisse dharquebuzades ne se monstrans-chiches de telz pruneaux ny de ce que pouvoit servir a leur deffence, taschans par tous moyens à eulx possibles doffencer les assiegeans lesquelz aussy napportoient moins de diligence et subtilitez a incommoder les assaillis.

Et de faict avec ung grand travail ayant mis le canon en batterye commencèrent à la faire tonner contre les deffences et murailles de la bassecourt en laquelle les assiegez travailloient incessament pour avoir moyen de la deffendre comme ilz feirent lorsquilz soustindrent leffort qui y fut donné repoussant ceulx

Digitized by Google

qui trop audacieuzement savancoient. Touttesfois se voyant avoir perdu toute espérance de la debattre lhabandonnerent aux Catholicques mettant le feu a ce qui leur pouvoit servir de logis et qui les nuisoit a se deffendre ; mais nonobstant toutes ces résistances les assaillans sy logèrent au mieulx quil leur fut possible, ce qui donna mauvaize opinion au sieur de la Viefville de lévénement de ce siege nayant nul espoir de secours qui fut cause qu'après avoir faict recognoistre quelque endroict ou il ny avoit poinct de garde la nuict quil se retira en lieu plus seur laissant dans son chasteau gens pour en opiniastrer la deffence, mais nestant de grande importance au bien de ceste cause ledict seigneur leur feit tenir quelque terme daccord, ce questant gousté par eulx ils obtindrent que le chasteau demeureroit paisible a son maistre a la charge de ny faire aucune fortiffication ny retirer aucunes gens de guerre ennemy du party catholicq ny que par cy après lon ny feroit plus la guerre, mais quil sy maintiendroit sans apporter faveur ny aux ungs ny aux autres et en furent les articles ratiffiez dune part et dautre, composition aggréable au seigneur de Sainct-Paul à cause des munitions que ce chasteau eust mangé en cas que lon eust poursuivy le siége plus oultre lequel dura douze jours entiers.

Pendant le seiour de ces trouppes en Rethellois ceulx de Rheims se sentant fort incommodez par les continuelles courses de ceulx dEspernay taschèrent dy apporter remède; mais ne jugeant aucun moyen dy remedier que de la prendre, eurent recours a supplier le seigneur de Sainct-Paul dy former ung siége et pour cest effct despechèrent gens vers luy pour len supplyer, lesquelz persuadans audict seigneur deffectuer ce dessein noublioient a exagérer en leurs discours combien elle estoit aysée à prendre, mais luy donnant lieu a la raison trouvoit ceste entreprinse de grand poix, considérant la force de la garnison qui la gardoit et le peu de moyen quil avoit de les forcer et moins encores de leur apporter de lespouvente par le tonnerre du canon pour en estre trop peu garny ne les pouvant battre que de deux ou trois pièces, ce quil leur estoit remonstré. Mais eulx voulans passer au pardessus de ces difficultez ne peurent estre distraictz de ceste oppinion limportunant de condescendre et dadherer a ceste persuasion a la charge d'estre assisté de pieces, balles, poudre et munitions et de quelque nombre dinfanterye qui luy fut promis, ce qui fut cause qu'aussy tost quil fut levé de devant Chy, il print délibération de sy acheminer ; mais sur son chemin ayant advis comme a Juvigny

Digitized by Google

quelque cavallerye de Challons y estoit logé, confirmé encores par autre seur advertissement que cestoit la compagnie de cavallerye commandée et conduicte par le cappitaine Contet, il resolut de marcher toute nuict affin de ne laisser escouler loccasion de les deffaire les voulant surprendre au logis ce qui causa que lexecution de son desseing reussit selon quil sestoit proposé les surprenant le matin fort escartez ne pensant a aucunes allarmes et neantmoins faisant résistance et rendant combat taschèrent a repousser les catholicques ; mais eulx enfoncéz et assailli sans craincte furent contrainctz quicter ladvantaige aux assaillans après avoir cherché tous moyens de se rallier et monter à cheval taschant Contet a executer ce quil pensoit estre de son debvoir pour conserver les siens, mais ayant en teste le seigneur de Sainct-Paul qui luy rendit ce desseing vain d'aultant quil laccosta et tint de si près que seul à seul et teste à teste il le print son prisonnier estant a son grand regret a sa veue le surplus de la compagnie mis en pieces ne sen sauvant que fort peu de la charge.

La deffaite de Contet et sa trouppe reussy suivant que dict est feit resoudre le seigneur de Sainct-Paul de se loger pres dEspernay en ung villaige nommé Chouilly ou estant la cavallerye d'Espernay vint recognoistre son logis et y faire parade, sur lesquelz le sieur de la Personne sortant a cheval les meit en fuitte et feit prendre au galop le chemin dEspernay les poursuivant de si près quil les mena battant jusques dedans leur ville dans la porte de laquelle il eut peu entrer pesle mesle si une harquebuzade tiré par quelque fantassin pour leur favorizer la retraitte ne luy eut donné dans la prunelle de lœuil qui le terassa mort, ce qu'entendu par le seigneur de Sainct-Paul et que mesme les ennemis emmenoient le corps, il print la charge contraingnant par icelle lesdits ennemis de faire retraitte et luy quicter ledict corps duquel ilz estoient en possession bien que leur infanterye feit pluvoir une gresle espoisse de leurs harquebuzades et mousquetades entremeslez de coups de leurs pièces.

Ce que paracheve sestant ledict seigneur retiré et faict conduire ledict corps à Chouilly print advis de ce qui estoit à faire touchant le siège et trouvant que la resolution de tous ses cappitaines tournoient a laisser la place pour nestre forts dinfanterye et pour manquer des munitions néccessaires a faire batterye outre infinis autres deffaults il resolut ne ne lattacquer jusques a ce que fortiffié de nouvelles forces il la peult surprendre foible de garnison se rendant suivant ceste

Digitized by Google

résolution deux jours après à Rheims ou il feit tout ce quil luy fut possible pour faire nouvelles levées d'infanterye donnant pouvoir aux sieurs de Marigny, de la Neufville, de Hedouville et de Sainct Lumiers de lever chacun ung regiment pour estre employé ou les affaires le requereroient et s'en servir à la premiére commodité.

Voila lestat des affaires auquel estoit lors la Champaigne du costé des Catholicques, mais du party du roy de Navarre le mareschal dOmont y estoit envoyé pour attendre quelques suisses et reistres lesquelz le feu roy Henry de Vallois (tué par ung jacobin dun coup de cousteau au petit ventre le 1er aoust 1589) avoit faict lever et en attendant quilz savançassent ledict mareschal dOmont ne voulant rester oisix et faire perte de temps a linstante prière des villes de leur party assiegea Chastillon-s.-Marnes dans lequel commandoit le sieur de Lambrecy qui la deffendit et apporta à la conservation de la place ce quil peult ; mais voyant le siege opiniastré par ledit mareschal, après avoir enduré quelques coups de canon, il la rendit a condition demmener armes et bagaige a Reims ou il se rendit y venant trouver le seigneur de Sainct-Paul. Comme aussy peu de jours après ledict mareschal dOmont le suivit se venant planter et loger en ung villaige nommé Taissy distant de Reims dune lieue, logeant le reste de ses trouppes fort serrez aux environs de luy, lesquelles manquoient de repos pour estre tous les jours fort incommodez des continuelles allarmes et escarmouches qui se dressoient, en lune desquelles ledict mareschal dOmont feit tirer trois coups de pièces dedans Rheims et continuoit icelles escarmouches tout le jour ne cessant que par la nuict que lon laissoit escouler en grande silence de part et dautre a cause que le seigneur de Sainct-Paul desirant dexecuter une entreprinse quil avoit faict voulloit les laisser en repos et leur faire paroistre quil estoit foible faisant demonstration de nestre bastant dentreprendre sur luy ; mais son desseing estoit que le sieur de Taissy sçachant les lieux et secrets de sa maison en laquelle ledict mareschal estoit logé que il se resolvoit cognoissant laccez du maraiz de lenlever la nuict malgré lexacte garde qu'eussent peu faire ses gens et en despit de toute lallarme quilz eussent peu prendre le rendre dans Rheims, lesquelz-a leur veue eussent esté contrainctz de le veoir emmener sans sy pouvoir opposer pour ne cognoistre le passaige du maraiz dans lequel silz se fussent plongez se mettoient au hazard de nen sortir qu'avec ayde.

Mais ce desseing ne reussit dautant que le jour auquel on

Digitized by Google

avoit résolu lexécution ledict seigneur mareschal deslogea pour prendre la route de Fixmes passant assez proche de Reims ou on donna commencement a une belle et grande escarmouche, en laquelle les reistres se voullant agguerier venoient brusquement descorcher de leur gros a tirer le coup de pistolet, touttesfois eulx nayant la dexterité du François retournoient souvent malmenez et blessez par les plus eschauffez qui se trouvoient en lescarmouche lesquelz fondez par lespoir destre soustenuz sur le sieur de Lambrecy qui avec 50 lances faisoit forme et mine decharger ceulx qui viendroient a luy donnoient a cognoistre a lennemy que lon avoit envie que ce jour se passasse avec plus de furie et de sang quilz ne presumoient au desloger, car voyant les trouppes catholicques en ordre de bataille leur signiffioit que le jour ne se passeroit en paix, la disposition desquelles estoit quavant que les 50 lances du sieur de Lambrecy vinssent a estre chargéz quil convenoit aux ennemis venant à la charge de boire ung salve darquebuzades que leur debvoit tirer bon nombre de fatassins lorsquilz les verroient fondre sur Lambrecy, lesquelz ayant commandement de tirer aux chevaulx eussent par ce salve fort esclaircy les assaillans et par ce moyen ouvert le chemin de la charge restant fort aisez a emporter ayant encores cest avantaige quil falloit venir a luy en désordre et si il avoit derriere luy deux autres gros de cavallerye qui les soustenoit, ce que recognoissant les ennemis tascherent seulement à tirer chemin jugeant que laigreur de lescarmouche nestoit a autres fins que pour les attirera ce combat desadvantageux et disoient se retirant que si on leur voulloit donner bataille que le siège de Fixmes quilz alloient former seroit bien plus propre pour ce faire; parolles qui comfirmerent loppinion que le seigneur Sainct-Paul en avoit, lequel conjecturant dailleurs que leur desseing estoit de lattacquer commanda le sieur de Savigny avec trois compagnies dinfanterye pour saller jetter dedans comme il feit sy acheminant encores quil fut attendu par les chemins et que les ennemis eussent mis bonne garde aux passages et neantmoins sans perte dhommes il si jetta heureuzement, ce qui ne luy eut avec tant dheur succeddé sil neust cognu les chemins et destrois du pays qui luy permirent de faire ce bon office aux habitans de Fixmes lesquelz luy ont ceste obligation de croire que ce secours en destourna le siége...

Larmée du mareschal Domont ne fut si tost eslongnée de Champaigne que la recolte des vins prest a faire se présenta, ce qui feit prendre subject a ceulx de Reims dimportuner ledict

Digitized by Google

seigneur de Sainct-Paul de les assister de ses forces lasseurant que sil ne les assistoit que sans doute ceulx de Chaallons et Despernay sempareroient de leurs despouilles et par ce moyen sen accommoderoient pour soudoyer des gens de guerre et que luy ayant ces mesmes moyens en main pouvoit gratiffier bon nombre des siens des despouilles de ses ennemis, ce que persuadé audict seigneur, nestant ces considérations eslongnez de raison fut exécuté et de faict se logea à Chouilly et ses autres trouppes ainsy quil jugeoit estre néccessaire es environs Despernay y faisant quelque sejour pendant lequel la recolte des vins se feit fort paisiblement et fut achevé, au mesmes temps les affaires le convièrent de tirer ailleurs.

Sur ladvis quil eut que les sieurs de Hedouville et de Sainct-Lumier ayant dressé chacun leur régiment avoient assiegé le sieur de Thé. dans Victry le Bruslé et pour cest effect tiré trois pièces de Victry Francois que le sieur de Mutigny avoit accompagné avec sa cavallerye lesquelz pour se trouver chargez par les conte de Grandpré, Turteron, Vendy et de Thermes estoient a vauderoutte et leurs pièces perdues, a quoy il voulloit pourveoir en diligence prevoyant quil failloit coupper pied à la victoire des ennemis et sopposer a leur gloire, pourquoy faire estant outre cela faict certain de la témérité qui les accompagnoit le cherchant pour le combattre se résolut de les devancer et leur en faire passer leur envye ce pourquoy chacune des trouppes ayant son ordre et rendez vous se trouvèrent touttes prêstes à marcher à deux heures après midy ayant passé la Marne ou iceluy seigneur de Sainct-Paul leur avoit ordonné, lequel disposant de lordre quil voulloit estré tenu au combat teint les mesmes brisés qu'on luy asseura les ennemis tenir pour venir a luy et sur ceste résolution passa la nuict marchant tousjours ayant jetté devant soy bon nombre de coureurs pour prendre langue et le tenir adverty de ce qui se passeroit ; mais nayant peu riens avoir a la rencontre ny prendre nouvelles des ennemis, voyant que la nuict estoit passé et que la pluspart du jour sescouloit sans que lon fut certain de les trouver, il trouva bon de faire loger ses trouppes pour repaistre et rafreschir leurs chevaulx lesquelz à cause de ceste grande traitte se trouvoient si lasses que bon nombre ne pouvoient advancer une jambe devant lautre ce qui fust cause quil commanda au sieur de Vaucleroys de faire les quartiers pour loger les trouppes dedans Sainct Amant affin que chacun print quelque reffection. Ce quexécutant ledict de Vaucleroys trouva le tout ja remply de soldats lesquels harassez sestoient

Digitized by Google

jectés dans le villaige cherchant du pain et autres victuailles pour rasazier leur faim et avoine pour substanter leurs chevaulx, si bien que le grand nombre de soldats qui ravageoient ce village apportoient une confuzion aux mareschaulx des logis et apetissoient estrangement les cornettes et enseignes, lesquelz dailleurs amoindris par ceulx lasches de jambes et couraige (qui faisoient une longue fille après les premiers et par dautres andormis et esgarrez comme ordinairement ces chemins nocturnes apportent de ces incommoditez) ne se trouvoient les deux tiers de ce quilz estoient au partir et encores en fort mauvais estat de rendre combat a cause de leur lassitude et neantmoins survenant nouvelles des ennemis. Le seigneur de Sainct-Paul se résolut de passer par dessus toutes ces incommoditez mandant audict sieur de Vaucleroys quil eut a ramener tous les soldatz qui se trouveroient dans le quartier et que chacun diceux sans plus long sejour se rendit soubz son drapeau daultant que les ennemis commençoient à paroistre lesquelz il désiroit combattre.

Bien que toutes ces difficultez deussent apporter ung refroidissement de volunté aux soldatz si est-ce que se conformant au désir de leur général, bon nombre obeirent au commandement de leur chef, se diligentant ung chacun de sarmer pendant que ledict seigneur leur donna lordre rengeant a la droicte sa compagnie de gens darmes et celle de chevaulx legers du sieur de Quizaucourt et celles des sieurs de Geoffroiville, Lambrecy et Graillet à la gauche, a la teste desquelz estoient les harquebuziers a cheval en ung seul bastaillon conduictz par le cappitaine des gardes dudict seigneur et par le cappitaine Juillet, puis il disposa ses enffans perdus en trois trouppes composez de 200 hommes commandez par les sieurs de la Riviére, de Taizy et Dege separément. Quant au reste de linfanterye elle estoit en ung seul bataillon faisant un gros et masse dhommes a la teste desquelz le seigneur de Marigny et bon nombre de cappitaines marchoient.

Voila lordre que le seigneurr de Sainct-Paul donna a ses trouppes asseurez par sa résolution et présence, lesquelz attendoient leurs ennemis en bonne dévotion. Mais eulx ne voulant non plus estre pris au despourveu que les catholicques, a la seulle descouvert de leurs ennemis establirent ung ordre parmy eulx recherchant de tenir la meilleur forme de bataille quilz pensoient leur pouvoir servir et saydans de la commodité du pais assez descouvert composérent ung corps de toute leur infanterye laquelle ilz

Digitized by Google

couvrirent de charrois enserrant dedans leurs trois pièces quilz avoient au paravant gaignez. Quant a leur cavallerie elle estoit mis en ung seul gros a la teste desquelz estoient les sieurs conte de Grandpré, Turteron, Vendy et de Thé, fort joyeux de venir aux mains avec les catholicques. Pour demonstration de quoy ilz commencerent par une harangue a encourager leurs soldats les exortant par icelle de penser quilz sestoient acquis une réputation grande davoir obtenu une premiere victoire, laquelle il failloit priser moins que rien si ilz la laissoient eschapper de leurs mains et pour ce quil les prioit de les imiter et suivre en ceste seconde charge comme ilz sestoient tousjours asseurez quilz feroient pour avoir encores le cœur enflé et eslevé de leur nouvelle victoire et quilz debvoient croire que leurs ennemis ne les chargeroient avec tant de véhémence comme il eut faict si il neut esté abatardy à cause de leur premiere perte, laquelle ilz redouteroient daccroistre dune seconde qui seroit cause qu'avec une lentitude ilz yroient a la charge, laquelle soustenue et dompté par eulx ilz sçavoient bien debvoir tourner en route daultant quilz ne sestoient advancéz et trouvez devant eulx que pour accroistre et augmenter leur réputation.

Ce discours eschauffoit et faisoit préparer au combat leur cavallerye, comme aussy le baron de Thermes qui commandoit leur bataillon dinfanterye si estoit préparé commençant par une harangue a semondre les siens de bien faire, les encourageant en la bataille et en la victoire pour a quoy parvenir, ayant tiré 3 trouppes denfans perdu marchoit droit contre ses ennemis qui venoient a luy les faisant saluer dune volee de canon, laquelle redoublée dans les harquebuziers a cheval catholicques les feit quelque peu bransler et haster de prendre la charge, se voyant outre cela saluez dun salve dharquebuzades, qui terassant aucuns des leurs, apporta tant despouvente parmy les autres que malgré leurs cappitaines ilz feirent leur descharge de fort loing avec peu ou poinct deffect, se retirans sans recognoistre dans le bataillon de leur infanterye au lieu de prendre la queue pour recharger et retourner à la charge comme ilz en avoient lordre. Ce qui fut cause que pour nestre ce bataillon armé de picques et pour estre la pluspart nouveaux soldatz quilz furent par eulx renversez, rompus et mis en route sans avoir faict aucun effect. Quoy voyant le seigneur de Sainct-Paul alla aussy tost à la charge avec telle furie que renversant ce quil eut a la rencontre il escarta les plus asseurez, lesquelz rallians en gros furent

Digitized by Google

de rechef chargez et emportez par ledict seigneur favorisé par le combat que les sieurs de Geoffroiville, Lambrecy et Graillet feirent au flanc de cest escadron, lesquelz ne pouvant par ce moyen résister se trouvèrent rompus encores que de part et dautre lon fut fort meslé et embarassé a cause de la furie qui accompagna ceste charge qui convya plusieurs dun et dautre costé a choisir lieu de retraitte. Touttesfois beaucoup ayant le cœur mieulx assis que ces fuiards, ne voulurent jamais quicter la party, ains se rallians retournerent au combat oppiniastrant et faisant ung grand et furieux effort, levenement duquel estoit douteux, balanssant la victoire ores dun costé puis de lautre avec plus desperance touttesfois pour les ennemis que pour les catholicques a cause de la faveur quils tiroient de leur gros dinfanterye, lequel convioit leur cavallerye a se rallier et à la faveur de leurs pièces daller à la charge, ou au contraire les catholicques en recevant toutes pertes et incommoditez tant dhommes que de chevaux, estoient fort mattez et se maintenoient ainsy les affaires en balance encores que les ennemis eussent à leur ralliement 80 chevaulx de combat ensemble et le seigneur de Sainct-Paul seulement 25 ou 30 avec lesquelz il se deffendoit et tenoit le dessus dune couline au fond de laquelle il est à présumer que les ennemis croyoient quil faisoit son ralliement a cause quil ne leur voulloit permectre de recognoistre le bas, ne labandonnant pour chose qui advint et qui plus les confirmoit en ceste opinion cestoit que lorsquilz bransloient pour venir a luy il partoit aussy tost de la main et avec ce qui luy restoit les enfonçoit et faisoit retirer a leur gros, ce quilz croyoient quil neut faict si il ne se fut senty soustenu de ce quilz pensoient estre caché dans le vallon qui fut cause de permectre ung peu de loisir aux hommes et chevaulx de prendre alleine et au seigneur de Sainct-Paul de tascher a renforcer ses trouppes dissipez lesquelz nayant peu estre ralliez par lauthorité de leurs cappitaines le fut par le moyen de la créance quil eut parmi eulx pour le moins de quelquez partie qui ne manquèrent de se rallier a luy, mais en si petit nombre quilz nestoient esgaulx aux ennemis, lesquelz touttesfois il resolut charger a cause de ladvis quil eut de la mort du sieur du Thé et blessure du conte de Grandpré, chefs principaulx diceulx. De quoy faire il fut retenu pour veoir paroistre ung gros de cavallerye de quatre vingtz a cent chevaulx, lesquelz savançoient au trot pour participper a lhonneur et yssue de la journée, ce qui le meit en grand allarme, comme aussy les ennemis ne leurent moindre.

Digitized by Google

Touttesfois faisant bonne mine a mauvais jeu estimoient par demonstration que cestoit du secours qui leur venoit, mais voyant quilz estoient recognuz pour estre catholicques et prests a joindre le seigneur de Sainct-Paul, ilz tournerent en route. A la poursuitte desquelz le cappitaine Conte qui commandoit ce secours fut envoyé suivy de bon nombre descartez quil rallia, avec quoy il voulut poursuivre les fuiards. Mais le gros dinfanterye ennemy si opposant donnoit moyen aux moins asseurez de se garentir des mains des catholicques donnant des ruses au general dicelles dignes de penser a sen parer et conserver la victoire. Touttesfois luy desirant lentiere deffaicte diceux feit attenter de les enfoncer donnant furieuzement dedans. Mais les ennemis les repoussant et soustenant les contraignirent se retirer. Quoy voyant beaucoup de soldatz catholicques, jugeans que la nuict estoit prochaine, se meirent a la poursuitte de la cavallerye fuiante, aucuns desquelz furent atteins, tuez et prisonniers, entre autres le sieur de Turteron fut ramené et plusieurs autres qui avoient quicte le party lorsquilz avoient veu plus de quatre cens honnorer le champ sans y comprendre les blessez.

Quant a l'infanterye, elle se retira en bon ordre et ne peult' estre force quelque effort que feit ledit seigneur, lequel faulte de la sienne fut contrainct laisser loger a sa veue, ou aussy tost ilz se barriquerent et donnerent ordre de nestre pris en dormant qui convya le general catholicq de se loger et attendre les poursuivans pour iceux joinctz tascher demporter le matin venu lentiere victoire.

Ceste charge ayant apporté leffect que dict est, feit adviser au seigneur de Sainct-Paul de remectre son infanterye en cuer et par mesme moyen les repprendre du peu de resistance quilz avoient faict, leur disant quilz en estoient blasmables. Mais eulx sexcusans sur le chocq quilz avoient soustenu des harquebuziers a cheval rompus, luy donnerent espoir de mieulx, vouans le sacrifice de leur vye au supplement de ce deffault, ce qui feit resoudre iceluy seigneur de se loger à Ablancourt distant dune mousquetade du logis de lennemy et de despecher leur cappitaine Conte a Sainct Dizier pour amener quelque pièce affin de forcer la volunté diceux a condescendre aux conditions a eulx offerts.

Et pour ceste cause, ledict Le Conte prenant quelque cent chevaulx promit dexecuter diligemment ce qui luy estoit commandé. Pendant quoy les ennemis estans dans la maison de Colommers et dans le villaige se maintenoient en gens de

Digitized by Google

guerre. Ores quilz pretassent loreille a une composition, lesquelz neantmoins advertis du secours qui leur venoit passerent la Marne qui arouze le pied du villaige et se jecterent dans Plemgey au delogement desquelz les catholicques ne se monstrerent endormis. Mais taschant a sopposer au secours qu'on leur asseura venir, le general partit d'Ablancourt prenant avec soy toutte sa cavallerye, pour les devancer et combattre, commendant aux sieurs de Vaucleroys, Marigny et dautres quilz nabandonnassent l'infanterye, mais quilz se gouvernasse ainsy que feroient les ennemis, et que si ilz marchoient quilz marchassent aussy les cottoyant tousjours et surtout quilz le tinssent dheure a autre adverty de tout ce qui se passeroit. Ce qui fut cause que les ennemis nayant peu faire long chemin se trouverent investis dans Plemgey et contrainctz de se renfermer dans leglise et dans la maison du seigneur se barricadant bravement les ung contre les autres, faisant par ce moyen escouler le lundy en escarmouche soubz lespoir de secours duquel ilz penserent desesperer a cause quil venoit si a tard et de despit continuoient leur parlement.

Mais y ayant trop de difficulté a en accorder la capitulation a cause que leur demande estoit trop audacieuze et hautaine, le vainqueur voulant imposer loy au vaincu et non la recevoir de luy, ny voulut condescendre, ains continuerent a sincommoder comme auparavant, passant ceste journee sans grand advantaige des ungs ny des autres jusques a ce que tombant la nuict le seigneur de Sainct-Paul les voulut laisser songer a eulx et attendre le lendemain pour les y forcer, et par ce moyen donner loisir a luy et a ses trouppes de respirer du travail et humer lair dune nuict de repos, ny ayant que peu de temps quilz estoient pied a terre venant de battre la campaigne en intention de trouver lennemy et le combattre de rechef; mais nayant trouvé chose qui luy peult resister feit loger ses trouppes a Droully en esperance que les enfermez, desesperant de leurs secours parleroient autre langaige, le matin venu, ce qui eust peu ariver si avant que les chevaulx fussent desbridez nouvelles certaines ne luy fussent venu de lacheminement de lennemy au secours des assiegez lesquelles naggreerent aux assiegeans pour la lassitude en laquelle ilz se trouvoient et leur chevaulx pour y avoir pres de trois jours quilz estoient dessus. Et neanlmoins estant besoing de severtuer, chacun se rendit a cheval, et se resolut iceluy seigneur de les devancer et combattre. Pour quoy faire, prenant des guides se feit conduire au lieu ou on lavoit asseure

Digitized by Google

quilz estoient. Mais y estant arrivé, ny trouva que le tracq, raison pourquoy se doubtant de ce qui estoit, il diligenta de retourner affin de les prevenir et estre au quartier avant eulx. Mais sa diligence ne peult estre tant exacte quilz ne se fussent ja emparez de son champ de bataille, a la faveur duquel, sans peril ilz pensoient secourir et rafreschir leur infanterye leur donnans entré dans le villaige ou ilz furent fort bien receuz par les catholicques, specialement lors quayant tous deux ung mesme ordre ilz estoient introduictz et massacrez dans leur corps de garde. Les chefs desquelz les recognoissant a leurs escharpes blanches les privoient de vye. Traict aultant peu usité qu'autre qui ayt esté de longtemps et neantmoins tant préjudiciable aux ennemis que près de deux cens y furent tuez.

Et en eust este la deffaicte beaucoup plus grande si aucuns plus legers que les autres ne sen fussent sauvez. Lesquelz par le rapport quilz en firent a leur general coupperent pied a leffusion de leur sang accrue touttesfois des deux costez lors que pour revanche ilz donnerent le feu aux maisons taschant par les armes et le feu a dissipper et rompre les gros des catholicques barriquez quy (bruslez de lardeur du feu) supportoient ung extreme travail a repousser loraige des assaillans lesquelz furieuzement les chargeoient et assailloient. Mais leur obstinée deffence donna moyen au seigneur de Sainct-Paul retournant dentendre de loing le rumeur et les harquebuzades et de veoir une lumiere de feu des maisons ardantes qui le convya de diligenter a gaigner son champ de bataille affin de pouvoir par ce moyen apporter quelque secours aux siens en cas quilz fussent mal menez. Mais avant que y pouvoir ariver y ayant a franchir ung grand chemin creux qui servoit de tranchez, il fut contrainct de rompre son ordre pour y entrer, cherchant chacun le lieu le plus propre et commode pour y monter. Ce qui feit prendre aux ennemis, qui sen estoient emparez, l'occasion aux cheveulx se prevaluant dicelle par le moyen d'une rude charge quilz leur donnerent, laquelle neantmoins bien qu'en desordre fut brusquement soustenu. Et est à croire que si ilz fussent esté veuz par les catholicques, lesquelz ne les pouvoient veoir a cause de la nuict, que sans doubte le combat eust esté beaucoup plus signalé.

Mais eulx aydez de l'obscurité dicelle nestant apperceuz ne donnerent loisir audict seigneur de rauger ses trouppes espars, avec lesquelles touttesfois repoussant les plus eschauffez, il perça a jour leurs escadrons par deux foys. Non sans que de de part et dautre bon nombre prinssent la mesure de leur tom-

Digitized by Google

beau, estant les ennemis prests dhabandonner le champ et de tourner en route sans leur masse d'infanterye qui ne leur servit de moins que de salut, daultant qu'a la lueur du feu ilz se rallioyent et mettoient en ung gros ou au contraire les catholicques ayant ung sinistre opinion de leur infanterye quilz tenoient deffaicte a cause du peu de clameur qui se faisoit au villaige et du peu de nouvelles quilz en avoient ne pensoient plus qu'a prendre chemin de retraitte droict a Victry. Touttesfois beaucoup a yant plus de lhonneur en recommandation, parurent tant genereux que perseverant au ralliement, ilz chargeoient ceulx quilz avoient a la rencontre encores que leurs chevaulx fussent reduictz a ne pouvoir plus marcher que doublement picquez. Mais eulx opiniastrans le combat se rendoient pres du general catholicq a sa voix. Avec lesquelz aussy tost sans recognoistre, il faisoit nouvelle charge en lune desquelles se trouva seul et delaissé pour avoir passé plus avant que nul autre estant demeurez ceulx qui laccompagnoient tellement embarassez dans les ennemis que beaucoup y furent estropiez, comme en semblable les ennemis recognuz par les catholicques a la lueur du feu de quelque maison ne couroit moindre fortune que de la mort. Cestoit ainsy que dune part et daultre beaucoup pensant estre avec leurs amis, ilz estoient chargez et tuez, ce qui apporta telle diminution aux trouppes que les ennemis se voyant en petit nombre prindrent le chemin de Chaallons après avoir desgaigé leur infanterye laquelle avoit auparavant tenté tous ses efforts pour essayer les moyens denfoncer les barricades catholicques. Ou ayant este bien receuz et battuz, ilz furent contrainctz les laisser joyssans du nid et de la place. Après avoir rendu un si grand combat que on vint, manquant de poudre, a combattre a coup de picq et de pierres, specialement en la barricade du sieur de la Rivière.

Ce qui ce continua tant longuement que les ennemis voyans ne pouvoir obstenir le dessus furent contrainctz dachever leur retraitte craingnant qu'a laube du jour ilz ne se veissent nouvellement chargez par le seigneur de Sainct-Paul. Lequel delaissé comme dict est ne voulut quicter le champ, mais seul se resolut de le conserver. Apres avoir eu deux gentilhommes a la rencontre, l'un desquelz il blessa a mort et meit lautre en fuitte, se maintenant soubz ung petit noyer tant quil recognut que les siens nestoient expulsez du villaige. Avec lesquelz il se retira y passant la nuict. Laquelle escoulee, a laube du jour delibera de mener rafreschir ses trouppes es environs de Victry ou ilz feirent sejour de trois jours. Pendant quoy voyant que les

Digitized by Google

ennemis estoient disparuz et quil ne les pouvoit de rechef combattre, il print une coulevrine a Victry avec laquelle voulant nettoyer le Parthois il print Eillemore maison forte qui noza resister a ses forces, ains, se rendit par composition, comme aussy feit la maison de Nettancourt et le chasteau de Blasy, mesmes celuy de Vaure. Sestant iceulx rendu ores quilz fussent bons a la seule veue du canon, lesquelz furent gardez par les garnisons catholicques qui y furent establis pour brider le Parthois.

En ceste même saison, le duc de Lorraine voyant les forces de Champaigne proche de son duché de Barrois, pria le seigneur de Sainct-Paul de lassister au siege de Beaulieu, place qui luy nuysoit fort en Barrois. A quoy estant resolu, iceluy seigneur de Sainct-Paul renvoya la pièce à Victry et si achemina avec ses trouppes, trouvant ja le siege tout forme, lequel bien attacque, bien deffendu, apres avoir mange bon nombre de canonades desesperant destre secouru, se rendit par composition. Apres quoy ledict seigneur de Sainct-Paul desirant surprendre quelques trouppes qui sestoient evaltonnez en son gouvernement, partit et tira chemin ayant advis que bon nombre dennemis sestoient logez dans la Neufville aux ponts pres Saincte Manehoud, lesquelz il acceuillit avec une acceleration si grande que trouvant les ennemis sans garde il les deffeit et tailla en pieces excepté aucuns qui en porterent nouvelles a Saincte Manehoud.

Pendant ces choses, le duc de Lorraine seurement adverty que la levee de huict mil hommes de pied lansquenetz et quatre mil chevaulx reistres que le Roy de Navarre avoit praticque en Allemaigne estoient pres de se rendre en la place monstre pour y recevoir armes et argent, advertit le seigneur de Sainct-Paul de ce, le conjurant de lassister en la deffaicte quil avoit entreprins den faire. Ce que trop aise a luy persuader, promit au duc de lassister et le joindre de bref où pour ce faire, ayant faict venir ses cappitaines, leur exposa le besoing que Son Altesse avoit de luy et deulx et qu'ayant moyen de faire beaucoup pour ceste cause, quil les adjurroit de laccompagner en ce voyaige, ce que tous librement luy promirent moyennant quilz eussent trois jours pour sesquipper de ce qui estoit besoing pour ce voyaige. A quoy ayant preste loreille pour trouver leurs demandes plus que raisonnables, leur en accorda huict, au boult desquelz il leur donna le rendez vous a Victry. Mais luy desirant dentendre les moyens dheu-

Digitized by Google

reusement parvenir a cest deffaicte sachemina a Nancy trouver le duc du Pais en attendant ses trouppes.

A larrivée duquel luy ayant este faict par Son Altesse une belle reception, on assembla le conseil pour adviser les moyens quil failloit tenir. Mais opiniant sur ceste entreprinse, plusieurs du conseil par vives raisons dissuadoient Son Altesse de lentreprendre, ce quentendu par ledict sieur Duc en demanda ladvis au seigneur de Sainct-Paul. Lequel rejettant toutes ces difficultez percista de les attacquer pour cause quil y alloit de la reputation en cas quilz sen desistassent, disant que pour ne les attacquer on ne debvoit permectre ung tel amas qui seroit une vraye demons tration qu'on redoubleroit leur puissance et qui les conviroit dattenter. Ce que ne disant mot, ilz neussent osé penser, et que pour luy il ne jugeoit aucune occasion qui les deussent faire desister de ceste resolution. Apres quoy le duc de Loraine se conformant a ce que dessus dict quil sestoit resolu, bien que ce ne fut leur advis, dy aller et les devancer pour les deffaire avant quilz fussent ensemble. Ce pourquoy il prioit chacun de se tenir prest pour laccompagner, disant outre au seigneur de Sainct-Paul quil le prioit de prendre son avant garde quil composeroit de quatre cens chevaulz et deux mil hommes de pied sans se quil avoit pour lesperance qu'il avoit de sa conduicte. Mais ledict seigneur en faisant quelque reffuz vouloit la laisser au marquis du Pont. Touttesfois estant importune de ce faire, il ne la reffuza sacheminant avec icelle aussy tost que ses trouppes leurent joinct droict au meilieu de la place monstre suivy de cincq a six lieues du corps de larmee conduicte par le duc en personne. Laquelle estoit composee de huict cens a mil chevaulx et de cincq mil hommes de pied, a larrivée duquel en la place monstre, il aborda ung villaige ou sestoient logez quelque dix huict cens lansquenetz. Lesquelz decouvrans ceste cavallerye envoierent scavoir silz estoient amis ou ennemis. Mais estans asseurez que ce nestoit de leurs amis, se voyant sommez de se rendre en firent reffuz, raison pourquoy ilz se trouverent chargez et enfoncez dans le villaige avec tant de vehemence quilz furent contrainctz par la force de se laisser emporter d'une foible resistance laissant douze cens des leurs pour tesmoings de leur opiniastreté en estant fort peu pris a mercy a cause que par la mort des premiers on voulloit deterrer les autres de rendre combat. Ce quexecute sans donner repos aux hommes, craincte que d'autres neschappassent.

Le mesme jour il fut encores visiter ung autre regiment loge dans ung villaige assez proche du premier, lesquelz

Digitized by Google

nayant meilleur marché que les autres, pour ne rendre grand combat laisserent plus de mil des leurs estenduz par la rue. Apres quoy en ayant assez faict pour ung jour, il resolut de permectre a luy et aux siens le repos pendant que la nuict par ses bruns sourcilz tiendroient la terre couverte pour a la premiere descouvert des rayons de Phebus aller visiter les autres qui fut cause que les hommes et chevaulx repeurent assez bien et que le lendemaain matin, laube du jour chassant les tenebres de cest hemisphere, ledict seigneur se tint a cheval rangeant chacun en bataille hors du villaige, leur donnant la disposition quil voulloit tenir au combat, dou aussy tost il partit sacheminant jusques a ung rendez vous, ou pres de deux mil hommes de pied et deux mil reistres estoient logez, vers lesquelz le seigneur de Sainct Paul despechant son trompette allemand pour les sommer de se rendre avec promesse de leur sauver la vie, fut par eulx faict fort mauvaise responce faisant dix mil outraige au trompette, le menassant de le faire mourir estans prests a luy donner les estrivieres. Touttesfois, apres avoir considere la faulte quilz faisoient, ilz le renvoierent vers son maistre. A larrivee duquel ayant entendu le mauvais traictement qui luy avoit esté faict, il resolut bien quil fut plus foible de les charger, comme aussy les reistres et lansquenetz delibererent sy opposer estans en resolution de se deffendre, pour sestre entrepromis shabandonner les ungs les autres, qui causoit quilz se preparoient au combat. Ce que voyant ledict seigneur commanda a tous ses soldatz quilz se meissent allans a la charge tous a crier bataille comme tous unanimement le firent savancans pour les accoster de pres. Mais eulx voyans les trouppes catholicques marcher en ceste resolution et les approcher de pres, commencerent a sespouventer tant a cause de leur voix que de leurs armes, speciallement les reistres. Lesquelz les jugeant de trop bonne volunté ne les voulurent attendre plus pres que de cinq cens pas. Ains tournant bride se mirent en route sen noyans aucuns dans le fleuve du Rhin, laissant leurs gens de pied a la misericorde des victorieux. Lesquelz pour les trois quartz passerent au fil de lespée et le demeurant prins a mercy.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

LA CAPITATION DE LA NOBLESSE

POUR L'ANNÉE 1784

EN CHAMPAGNE

Nous avons publié dans les tomes V et VI de la *Revue* la liste de la capitation de la noblesse pour les élections de Châlons et de Langres. Nous croyons intéressant de reproduire un catalogue pour tout le reste de la généralité, en prenant l'année 1784, comme assez proche de la Révolution, pour fournir un état complet des nobles habitant notre province [1].

Il nous suffira d'ajouter que la capitation était un impôt personnel établi suivant la fortune de chacun, créé en 1695, suspendu en 1698, rétabli en 1701. Le clergé se racheta en 1715 au moyen d'une somme une fois payée. Nul n'en était exempt, à moins d'indigence constatée. Des gentilshommes, nommés par le Roi, se partageaient la généralité par département, et fixaient annuellement la répartition.

B.

Châtillon-sur-Marne

Grigny	Fleury.
Bouquigny	Chevalier de Brulart (en 1787) Dlle de Longomet.
Vincelles	Bertel.
Châtillon	Bancel de Confoulan.
Cuchery	Guérin.
Reuil	De Caumont.
Fleury-la-Rivière	Ve Robert de Haudoin.
	Le Dieu de Ville.
Dormans	Dlle de Brion.

1. Ces documents se trouvent aux Archives de la Marne, fonds de l'Intendance.

Digitized by Google

Élection de Chaumont

Eurville	Ve de Roche.
Frampas	Ve de Beaufort d'Epothémont.
Hauteville	De la Michaudière.
Balignicourt	De Coucy.
	De Comble.
	De Bournonville.
Mathault	Ve de la Vaux.
Arnoncourt	De Gosme.
	Simony.
Brachey	Dallegrin.
Brouthières	Simony.
Daillancourt	Comte d'Ambonville.
Dommartin-le-Franc	Remond.
	Cousin de Chatillon.
Donjeux	Marquis de Lespéroux.
Eclaron	Ve Le Chaltreux.
Gudmont	Ve Martinet.
Jouiville	Leclerc de Freydeau.
	Faypoult.
	Ve de Saint-Vincent.
	De Bluget.
	Roussel, capitaine.
	Thomas, capitaine.
Le Buisson	Le Blanc.
Lescheres	De Ségur.
Montiérender	Ve Brigeat de Lambert.
	De la Porte, Maréchal de camp.
Pancey	De Gosme.
Sommeville	Mme de Choiseul.
Sommevoire	De la Place.
Suzannecourt	Dlle de Cirefontaine.
Villers-aux-Bois	De Rajet.
Voilecomte	Dlle de Rupt.
	De Beauvière, Ve Le Seur.
Vassy	Maréchal de Favreuse.
	Dlle de Chevrières.
	Piot de Tourvin de Seltot.
	Mme de Tubermont.
	Ve Du Buisson.
	Chanlaire, secrétaire du Roi.
	De Place.
Ailleville	De Luxe, capitaine.
Bar-sur-Aube	Ve de Vaudières.
	Verpillat de Blumeré.
	Ve Geoffroy et son fils.
	De Contenot.

Digitized by Google

	Ve de Nogent.
Braux	De Massey, capitaine.
Droyes	Le Beuf.
Crespy	Ve de Montangon.
Cousfin	De Nogent.
Essoyes	Bourdoire.
Fresnay	De La Rue.
	Ve de Mousseron-d'Ambrois.
Vaudremont	De S. Belin.
Thors	Ve de Peignère.
Ville-en-Terre	Comtesse veuve de Coningham.
	Ve de Renusson.
	De Rambourgneuf, capitaine.
Fontaine	Dlles de Louvières et de Compiègne.
Le Doute	Vicomte du Hamel.
Dampierre	Marquis de Dampierre.
Colombey-les-Fosses	D'Antissanty.
Fuligny	De Compiègne.
	Le Chev. d'Allonville, Maréchal de camp.
Autreville	Poisson de Matroin [1].
Berthilleville	Marquis des Salles.
Chateauvillain	Ve Hannaire de Viesville.
	Hannaire de Riocour.
Chaumont	De Montangon.
	Dlle de Grandlimez.
	Dlle Le Grand de Neuville.
	de Briocourt.
	Mayeur, gendarme du Roi.
	Depont.
	Le Président de Gondrecourt.
	Le capitaine de Gondrecourt.
	Ve de Poiresson de Colombey.
	La Dame de Montaville.
	Dlle Le Gras.
	Perrin de Neuilly.
	De Chateauvieux.
	La Dame Berthelier.
	La Dame de Bompart.
	Ve de Courdomer.
	Dlle de Breuil.
	De Creze.

1. En marge est cette note : « Il vient de gagner un procès qui lui a « adjugé toute la succession de M. de Pompadour, ce qui lui donna une si « grande fortune que le commissaire ne sait à quoi proposer son imposi- « tion ».

Digitized by Google

	Graillet de Surmont.
	Husson de Sampigny.
	Dlle Roze de Fontenay.
	De Brosse.
	De Montangon de Crespy.
	Le Bloy, mousquetaire.
	Ve Berthelier.
	Mme de Chapt, née de Neuilly.
	Fils du Président de Gondrecourt.
	De Menonville.
Domrémy	Dlle de Villedonné.
Escots	Marquis de Bologne.
Lesseville	Ve Dupuy.
Mareilles	De La Rüe.
Maranville	Ve du Boulet de Sancey et son fils.
Sarcicourt	Ve Denizot.
Thiessy	De Maillart.
Vaucouleurs	Dame d'Arbomont.
	Dame de Fontaine.
Malry	De Goussaincourt.
Regnol	De la Rue.
Orges	Husson de Sampigny.
Louvières	Ve de Compiègne.
Villers-sur-Marne	d'Etelain.

Élection d'Épernay

Avenay	M. de Corvisart.
	Mlle de Corvisart.
	Veuve de Comminges.
	Corvisart d'Arigny.
	Ve de Morfontaine et sa fille.
	Ve de Failly de Condé.
Athis	De Cappy, capitaine de cavalerie.
Ay	Le Blanc de Blossière.
	De Montfort, capitaine.
Brugny	Marquis d'Estourmel.
Cuys	Hennequin de Villermont.
Disy	Ve de Bye (veuve d'un brigadier des armées du Roi).
Dormans	Dlles de Brion.
Epernay	Geoffroy de Vandières.
	Parchappe.
	De La Faye.
	Tyran de Flavigny.
	Ve d'Escannevelle.
	Ve de Sainte-Claire.
	Ve de Grimbert.

Digitized by Google

	Dlle Brulart de Saint-Martin.
	Ve d'Hossus d'Habecourt.
Flavigny	Picard.
Le Marais	Le Goix.
Mareuil-sur-Ay	De Marassé.
	Dommanger.
Montmort	Marquis de Montmort.
Les Conardins	De Failly.
Mareuil-en-Brie	Comte de Coigny.
Moslins	de Laumois.
Oiry	De Cappy.
Plivot	Chevalier de Caumont.
Tauxières	Bertin.
Tours	De Bermondes.
Vouciennes	De La Fayette (petit fils de M. de Saint-Claire).
Grauve	De Mezieres et sa sœur Dlle de Maisoncelles[1].

Élection de Fismes

Courlandon	De Fougères.
Courville	Ve de Vaux-le-Roy.
Fismes	Ve de Normand de Tourville.
	Ve de Houdan.
	De La Perrousse.
	Ve de France.
	De Gondallier d'Eguisy.
	Dlle de Champagne.
Hirval	Du Hamel de Breuil.
Hourges	Mareschal.

Élection de Reims

Brieul-sur-Marne	De Jourlandon.
	Le Vassaux de Hadouville.
Avançon	d'Avançon.
Bertricourt	Dlle de Mareuil.
Beuvre	De Barras.
Bezannes	De Bezannes.
Bouvancourt	De Longvoisin.
Cauroy-le-Hermonville	De La Chapelle.
Courmas	Trois demoiselles d'Argis.
Courtagnon	De Courtagnon.
Fraillicourt	De Chanvallon.

1. La capitation de 1766 donnait en plus ces noms : de Minecourt, à Ay; Ve de Brugny à Bisseuil ; de Cramant à Cramant.

Digitized by Google

Herbigny	De Maubeuge.
Jouy	De Vienne.
Justine	Mlle de Saillant.
	De Maubeuge.
Juzancourt	De Villiers.
Cauroy	Gondaille d'Aigny.
Hermonville	D'Avesnes.
Louveries	De Louveries.
Mainbresson	D'Aiguisy.
Manre	De Roussy.
Neuvisy	D'Auger.
Poilcourt	de Maubeuge.
Puisieux	Henaut, secrétaire du Roi.
Méry	De Montfort.
Les Petites Armoises	De Montfrabœuf.
Reims	Dlles de Bruyères de Coulommes.
	Des Laires.
	Du Plaissier, petite-fille de la veuve.
	Maillefer de Résigny.
	De La Salle, maréchal de camp.
	Chev. de Recourt.
	Ve d'Origny d'Agny.
	De Crouy.
	De Tourville.
	De Verrières.
	Ve de Montginost.
	Canelle.
	Cambray.
	De Vandières, fils de Conseiller à Metz.
	Canelle de Varigny.
	De Thorel.
	Condé, Ve de Failly.
	Lespagnol de Chanteloup.
	Comtesse de Brugny.
	De la Mothe-Longpré, capitaine.
	Ve Cloquet, trésorier des finances.
	D'Aubigny, id.
	Canelle de Villaray.
	De Montgeot d'Hermonville.
	D'Houdan.
	Frémyn de Sapicourt.
	Cliquot de Toussicourt, fils du directeur de la Monnaie.
	Danré d'Armancy, père.
	Leveque de Champeaux, lieutenant-colonel.
	Coquebert de Graucourt.
	Coquebert de Montfort.

Digitized by Google

	Rogier de Monclin.
	De Feret, capitaine.
	D'Origny de Courcelles.
	Dlle de Feret.
	D'Arancey, capitaine.
	Coquebert de Taissy.
	Bidet de Maisonneuve.
	Marquis de Saint-Clair.
	De Caumont, capitaine.
	Frémyn de L'Etang.
	Baron de Thilménil.
	De Brulard, capitaine.
	D'Origny de Monteux.
	Ve Lorain.
	De la Condamine de Lescure et ses fils.
	Ve Coquebert.
	Ve Lecomte.
	Ve baronne de Neuflize (Godet).
	Dlle Aubert, fille de secrétaire du roi.
	De la Tournelle.
	Dlle Canelle.
Sery	Marquis de Bena.
Savigny	Perrier.
Vaux-les-Aubigny	Ve de Vaux.
Fresne	De Boham de Malval.
Bruyère	Ve de Mouy.
	Du Hamel.
Rosnay	De Sahuguet de Termes.
Mont-S.-Martin	D'Equancourt.
Chavange	De Roucy.
Clairefontaine	Dame de Remicourt.
	De Beaufort.
Rouvroy-le-Pothées	De Breuil.
Tery	De Romance.
Sapicourt	De Termes fils.
Betheniville	D'Escannevelle.
Reims	Fremyn de Fontenelle et son fils.
	Dlle Canelle du Han.
	Souyn, maréchal de camp.
	De Montrozier.
	Mme d'Aubigny des Marets.
	De Mouy, capitaine.
	Langlois de Falaise.

Élection de Rethel

Autruche	de Lescarmoutier.
Attincourt	Ve d'Alniezeux.

Digitized by Google

Ballay	Ve de Lillebonne.
	Ve de Roucy.
Baleine	Dlle de Rincourt.
Chartongne	De Bertoncourt.
Biesme	De Feremont.
»	De Saulx.
Chatillon-s-Bar	Mme de Montginot.
Roucy	De Chavange.
Clairefontaine	Ve de Briscourt.
	De Beaufort.
Clavy	De Beaumont.
Condé-s.-Aisne	Trois frères de Villelongue.
Ecordal	De Coucy.
Etrepigny	De Moussy.
Germont	De Beffroy.
Guignicourt	De Sericourt.
	Marquis de Wignacourt.
Hagnicourt	De S. Quentin.
»	Lécuyer.
Launois	De Perthuis.
Faux	De Savigny.
St-Marie-à-Vaux	De Villiers de Bailla.
Louvergny	D'Aguisy.
Giraumont	Baron de Feret.
Barby	Des Roberts de Maisoncelle.
Bogny	De Mondreville.
Severicourt	Du Bois.
La Rozière	Comte de la Rozière, officier général.
Jeandun	Du Han.
Inaumont	Ve Giré.
	Baron de Romans.
La Croix-au-Bois	Vicomtesse Ve de Busancy.
La Folie	De Finfe.
Le Chesne	Lespallier, capitaine.
	De Mecquennem, capitaine.
Leffincourt	D'Ogny de Bussy.
Marchemenil	De Raignier.
Mazerny	Ve de Crèvecœur.
La Lobbe	Ve Pochet.
Mezières	De Fesmeron.
Montgon	De Montgon.
Montigny	De Montigny.
La Neuville	De Meligny, capitaine.
Quatre-Champs	De Termes.
Puisieux	Ve Montginost de la Saule.
Thévy	Baron de Thévy.
Rethel	D'Artaize.
	Regnauld.

Digitized by Google

	Des Roberts.
	Mme de Sourche.
	Comtesse de Lordat.
Saint-Loup	Du Bois.
Saint-Morel	Ve de Villelongue.
Savigny	De Moussay.
	De Mecquenem.
Sausseuil	Brodart.
	Ve de Hodange.
Selles	De Vignolles.
	Béguin de Sausseuil.
Semuy	Ve de Muizon.
Sericourt	Ve de Montginost.
Sugny	Ve de Sugny.
Sy	Marquis de Sy.
Semide	Parcier de Souverey.
Vaux-les-Attigny	Ve de Courtin.
Vandy	De Vandy.
	De Boham.
Voncq	De Mézières, lieutenant général.
Vrisy	Ve de Pavant.
Le Vivier	Ve Le Gentil.
Maison-Rouge	Colard.
Poix	Dardart, vicomtesse Ve Duremont.
Gruyère	Baronne Ve de Sueve.
Le Chesnoy	Collard de Boutancourt.

Sainte-Menéhould

Aincreville	D'Aincreville
Apremont	De Salse
	Ve de Salse.
Baubrey	Ogier.
Autry	De Broyes.
Boncourt	Les enfants du Sr de Boncourt.
Cernay	De Pouilly.
Dommartin-la-Planchette	Les enfants du Sr de Dommartin.
Epense	Comte d'Epense.
Florent	De Failly.
Gizaucourt	Comte de Gizaucourt.
Hans	Comte de Dampierre.
Haricourt	Baron d'Anef.
Les Landres	Baron des Landres.
Maffrécourt	De Berle.
Neuville-au-Bois	De Montreuil.
Sainte-Menehould	De La Gérinière.
	Hocart.
	Ve de Vaux.

Digitized by Google

Sivry	Les enfants de M. de Chamisso.
Termes	Les enfants de M. de Bollandre.
Villers	M. de Chamisso.
Les Islettes	Trois veuves du Houx.
	De Foucaud.
	Desguyot.
	Du Houx.
	De Bonnay.
Olisy	De Neuville.
Beaurgard	De Mézières.
La Grange	Baulny.
Rumigny	De Sailly.
Vaux-les-M.	De Ponsort.

Élection de Sézanne

Bricot	De Chanteloup.
Faux-Fresnay	Chambauld.
	De La Place.
Barbonne	Cordelier de Chevrières.
Bergères	Ve de Milleville.
Baudement	Ve de Nogent.
Chandion	De Chandion.
Montgenost	De Vaubercey.
Montgivrot	De Bernay.
Morins	Champagne de Meuléon.
	Dames de Chandion.
	Ve Guérard.
Verdey	Cordelier.
Pleurs	Marquis de Pleurs.
Saint-Remy	Du Val d'Ogne.
Thaas	Du Val.
Sézanne	Ve de Bruché.
	Dareste de Bosmont, officier.

Élection de Troyes

Vaudes	De Bercey.
Courcelles	Ve Piot.
Droupt-Saint-Basle	Chev. de Chevaudon.
Lirey	Piot de Courcelles.
Montchevreuil	Mauroy.
Montreuil	Ve de Vaux.
Onjon	Ve de Richebourg.
Règes	Frisson de La Motte.
	Chev. d'Aunay.
Pallis	Dlle Desmont.
Tourvilliers	Clerez.

Digitized by Google

La Planche	De Salabert.
Auzon	De Christon.
Chapelle-Saint-Luc	Guinet.
Troyes	Du Bourg.
	De Beurville.
	Comte de Villebertin.
	Ve Dovinet.
	Quiqueran de Beaujeu.
	De Reims, capitaine.
	Paillot de Tennelières.
	Mme de La Fosse.
	Dlle de La Motte.
	Mme de Valles de Spoix.
	Angenoust de Villers-le-Chétif.
	Camusat de Riancey et Mlle.
	Ve Gouault.
	Paillot.
	Mme de Lantage.
	Noël de Buchères.
	Noël de Courgerain.
	Angenoust de Cervaz.
	Ve Mirisot de Sancey.
	Chev. de Pautrat.
	Chev. de Dreuil.
	Du Boissier.
	Dlle Puget.
	Denizot, capitaine.
	Dlles Paillot.
	De La Motte.
	Paillot Ve d'Huy.
	Du Bourg, Ve Bernier.
	Les enfants de Calonne.
	De Reims fils.
	Dlle Denizot.
	Guinet, Ve Tetel.
	De Vigier.
	Morel de Villiers.
	Baillet, Ve Legras.
	De Thomassin.

Vertus

Chaltrait	De Troly.
Vertus	Masson de La Motte.
	Masson de Bergère.
	Cabaret de la Neuville.
	De Colligny, capitaine.
	Ve Geoffroy.

Digitized by Google

	De Maupassant.
	Dlle Deya.
Villers-au-Bois	Aubelin.
Colligny	Guérin.
Coizart	Bataille.
Fromentière	Durupt.
Le Plessis	Du Plessis et sa sœur.
	Dlle de Blois.
Loisy	Destef et sa sœur.
Oger	De Chatillon.
Soulières	Ve Le Porlier.
	Drouet.
La Croulière	Le Gras de Charmoille, fils de secrétaire du Roi.
La Motte-Vertus	De Varigny.
Le Mesnil	Le Dieu de Ville.
Voulzy	Ve de Voulzy de Bierles et sa fille.

Élection de Vitry

Ablancourt	Picard.
Arrigny	Bourlon, fils de secrétaire du Roi.
	Bourlon, petit-fils de secrétaire du Roi.
	Dlle Bourlon.
Blacy	De Saint-Vincent.
Bussemont	De Wignacourt.
	Comte de Morimont.
Le Buisson	De Beurges.
Minecourt	De Hédouville.
Nuisement	Ve Christon.
	M. de Nuisement, son fils.
S.-Lumier	De Wignacourt.
S.-Remy	Comtesse Ve du Hamel et son fils.
S.-Eulien	Ve de Lantage.
Somsois	Dugré.
Villers-en-Lieu	Ve de Villers et ses enfants.
Villers-sur-Marne	De Joybert.
S.-Dizier	Bignon de Fresne, capitaine.
	Ve de Chenois.
	De Florigny.
	Ve Poirier d'Amfreville.
	Ve Olivier.
	Ve Martinet.
	De Villers-en-Lieu.
	Defresne, écuyer du Roi.
	Petit de Bronvilliers.
	Contenot.
Vitry	Dlle Nappier.

Digitized by Google

	Le Blanc Beugnot du Plessis.
	Ve Jacobé de Soulange.
	Ve de Montandre.
	De Balidart.
	Jacobé de Vienne.
	De Chiéza.
	Odot (Haudos), secrétaire du Roi.
	Ve de Bange.
	Dlle de Joybert.
	Ve Roussel du Pin.
	Dlle de Domprost.
	Dlle de Frédy.
	Dlle de Clozet.
	Dlle de La Rochepalliere.
	D'Arancey.
	Contenot frères.
	Dlles de Bournonville.
	De Nuisement, capitaine.
	Grosseléte de Plichancourt.
	Vc Brunet.
	Chevalier du Mont, capitaine.
	Thomassin, marquis de Bienville.
Clos Mortïer	Contenot.
Brauvilliers	Le Petit.
Haussignemont	De La Roche d'Oisy.
Larzicourt	Du Mont
Farémont	De La Roche d'Oisy.
Aulnay	De Lesseville.
	De Bruneteau.
Possesse	Vc de la Balme.

Nous terminerons en donnant l'état de la capitation pour la ville de Châlons en 1766, à cause du grand nombre de noms qui ne figurent plus dans celui de 1784.

De Renneville.
Marquis de Nazelles.
Dlle de Lépine.
Du Bœuf de Varennes et sa sœur.
Du Bœuf de Saint-Martin.
Les enfants du Sr de Saint-Mard.
Dlle de La Grandcour.
Dlle Le Tartier.
Ve de Vaux.
Ve Du Bois de Crancé de Livry, comme fille de secrétaire du Roi.
Les enfants du Sr de Montgeot, capitaine.
Hocart, capitaine.

Digitized by Google

Dlle Hocart.
Dlle Billet, fille du Procureur du Roi.
Ve Beaugier.
Ve Maupas (auditeur des comptes).
Dlle Beaugier.
Mme Ve de Bignipont.
Les enfants du Sr d'Omey.
Le Sr d'Oger.
M. de Vieux-Dampierre.
Ve de Chastillon (de Beaufort).
De Mardeuil.
Ve Fagnier (Président-Trésorier).
Deu de Perthes.
Fagnier, officier.
Fagnier de Marsenet.
De Pinteville.
De Pinteville-Cernon.
Chev. de La Touche.
De Ligny.
Ve de Parvillez.
De Villers.
Lallemant de Lestrée.
D'Argent, officier.
Les enfants du Sr Deya, officier au bureau des Finances.
Dlle du Pré, fille du Sr d'Aulnay-sur-Marne.
Ve Carlin d'Arcy (garde du Roi).
Dlle Jeanne Jourdain.
Ve Chaalons.
Dlle Clozier.
Clozier, capitaine au régiment Piémont.
Comtesse de Dampierre.
Ve Gueryot et ces deux fils.
Gueryot de la Filonnière.
Gueryot.
Des Forges, officier.
Ve de Bellerieux.
Dlle d'Oudan.
Ve Noblet.
Godet de Crouy, Sr de Récy.
Président Morel.
Morel fils.
Ve de Coussy (Major).
Chev. de Saint-Léger.
Ve de Bar (greffier des Finances).
Ve Bertin (avocat du Roi).
Baudouin, secrétaire du Roi.
Capy d'Ecury.

Digitized by Google

Ve Leclerc (lieut.-gén. au baillage) et sa fille.
Corvisart.
De Breuvery.
Ve Choisin.
Ve Leclerc de Morains.
Ve Millin.
Dlles d'Héricourt.
Deu de Montigny et son frère.
Ve de Morvilliers.
D'Argent, gendre du Sr Deu.
Dlle de Germay.
De Roziers, officier.
De Verneuil, —
De Minecourt, officier.
Ve du Puis d'Aulnisun.
Dlle Hocart, du Cloître.

E. DE B.

Digitized by Google

LES ARCHIVES DES ACTES DE L'ÉTAT-CIVIL*

DE

CHALONS-SUR-MARNE

Paroisse de la Trinité (*Suite*)

LA TRINITÉ. — VIe REGISTRE (1760-1775).

313. Le 5 février 1760, b. Pome-Agathe, f. de Pierre-Jean-Jerome-Chrysostome de Pinteville, bourgeois de cette ville et de Marie-Elizabeth Bouchard.

314. Le 5 juin 1760, née et ondoyée une fille de Messire Pierre-Jérome Le Gorlier, Escuyer, Conseiller du Roy, 1er Président au Parlement de cette ville et de dame Françoise de Saint-Genis. Baptisée le 19 aoust, nommée Jeanne-Madeleine-Adélaïde.

315. Le 24 juin 1761, marié en l'Eglise Saint-Etienne de Reims M. Philippe-Louis Gargam, de la paroisse Saint-Alpin et damoiselle Jeanne Blondeau de cette paroisse.

316. Le 26 aout 1761, inhumé en cette Eglise, Pierre-François Le Gorlier, 2 ans et 3 mois, fils de Pierre-Jérome Le Gorlier.

317. Le 22 novembre 1761, née et ondoyée une fille de Messire Pierre-Jerome Le Gorlier et de dame Françoise de Saint-Genis, baptisée le 9 février 1763, nommée Françoise-Paule-Victoire.

318. Le 7 janvier 1763, décéda dame Marie Bougard, agée de 62 ans, veuve de M. François de Capy, Escuyer, Chevalier, de Saint-Louis, Capitaine-Commandant au Regiment du Roy Cavalerie, Seigneur du marquisat de Bussy, d'Athis, des Petits et Grands Ecurys et autres lieux de cette paroisse. Le lendemain conduite en cette Eglise de la Trinité d'où après la messe haute elle a été transportée en la Chapelle du Château d'Ecurys pour y être inhumée en présence de Messire Gilles-Jean-François-Denis de Capy, Seigneur d'Athis, Capitaine au Régiment Royal Champagne et de César-Marie de Capy, Escuyer, Seigneur des Grands et Petits Ecurys et autres lieux, Officier audit Régiment, ses fils.

* Voir page 297, tome XXII de la *Revue de Champagne et de Brie.*

Digitized by Google

319. Le 22 octobre 1763, décéda M. Charles de Pinteville. Inhumé en présence de MM. Louis-Charles et Antoine-Memmie de Pinteville ses fils.

320. Le 8 novembre 1763, marié Messire Joseph Le Petit, Seigneur de Brauvillers, Capitaine au Régiment de Touraine, f. de feu Messire Hyacinthe Le Petit et de feu dame Louise-Françoise de Bresson, de la paroisse de Brauvillers de ce diocèse et de damoiselle Perrette-Françoise, f. de feu Messire Pierre-Antoine Collin, vivant, Ecuyer, Seigneur de l'Isle et de feu dame Marguerite Gueuvin.

321. Le 27 novembre 1763, décéda damoiselle Antoinette-Louise-Marie Collin de Morambert, 41 ans, f. de feu M. Pierre-Claude Collin de Morambert et de f. dame Marie-Catherine Racine.

322. Le 9 mai 1765, marié Jacques de La Paix, 29 ans, f. de M. François de La Paix, Seigneur du fief de Girardin et de dame Claude Biez et damoiselle Geneviève-Pome, f. de feu Charles de Pinteville et de feu dame Marie-Geneviève Lemoyne.

323. Le 27 juillet 1765, b. Baudoin-Pierre, f. de M. Philippe-Louis Gargam, Seigneur de Montcetz et de damè Jeanne-Constance Bossaert.

324. Le 19 octobre 1765, b. Alexandrine-Marie-Charlotte, f. de Messire Claude de Berle, Seigneur de Maffrecourt et de dame Marie-Toinette Troquet de Blemy, née le 27 septembre.

325. Le 13 mars 1766, marié Pierre-Joseph Vige de Sailly, f. de M. Joseph de Vige de Sailly, Procureur du Roy et de f. dame Marie-Jeanne Godard et damoiselle Anne-Sibine, f. de f. M. Charles de Pinteville et de f. dame Marguerite Strapart.

326. Le 22 mars 1766, après les fiançailles faites hier en cette Eglise j'ai interrogé Messire César-Marie de Cappy, Escuyer, Seigneur des Grandes et Petites Ecurys, de la paroisse de Champigneul, de la Boutillière, Bussy, la Baronie de Lestrée et autres lieux, ancien Cornette au Régiment de Royal Cavalerie, 32 ans, f. de feu Messire François de Cappy, Chevalier, Seigneur d'Athis, du Marquisat de Bussy-le-Château, La Cheppe, Cuperly et a. l., Capitaine Commandant au Régiment du Roy, Cavalerie, Chevalier de Saint-Louis et de feu dame Marie de Bougard, de la paroisse de Champigneul, et damoiselle Marguerite-Françoise-Joseph Bontemps, f. de feu Messire Charles-Emanuel Bontemps, Escuyer, Seigneur du château, fief et maison-forte de Grozon et de dame Marie-Anne-Françoise de Chastillon d'Auger, de la paroisse d'Arbois et de fait de celle de la Trinité.

327. Le 11 décembre 1766, décéda Messire Charles Godet de Croüy, Chevalier, Seigneur de Recy, ancien Lieutenant-Colonel d'infanterie, Chevalier de Saint-Louis, commissaire pour les nobles,

Digitized by Google

maire de cette ville, transporté à Recy, pour être inhumé en l'Eglise dudit lieu.

328. Le 14 février 1767, b. Louis, f. de Louis-Charles de Pinteville, Receveur des hôpitaux et de dame Thérèse Collet de la Marquetterie.

329. Le 9 mars 1767, décéda damoiselle Hélène-Madeleine Le Tartier, 80 ans, fille de Messire Nicolas Le Tartier, Escuyer, Trésorier de France et de dame Madeleine Le Goix.

330. Le 7 juin 1767, b. Jean-Baptiste-Pierre, f. de Messire Joseph Le Petit, Seigneur de Brauvillers et de dame Perrette-Françoise Collin de l'Isle.

331. Le 22 janvier 1769, b. Louise, f. de Messire Pierre-Louis Gargam de Montcetz et de dame Anne-Jeanne-Constance Bossaert.

332. Le 5 février 1769, né Louis, f. de M. Louis-Charles de Pinteville et de damoiselle Thérèse Collet de la Marquetterie.

333. Le 18 février 1769, née Suzanne-Geneviève, f. de Jacques de la Paix, notaire Royal et de damoiselle Geneviève-Pome de Pinteville.

334. Le 21 janvier 1770, né Memmie-Thérèse, fils de Messire Philippe-Louis Gargam de Montcetz et de dame Anne-Jeanne-Constance Bossaert.

335. Le 19 mars 1770, née Françoise-Louise, f. de Messire Joseph Le Petit, Seigneur de Brauvillers et de dame Anne-Jeanne-Constance Bossaert.

336. Le 24 avril 1770, née Blanche, f. de M. Louis-Charles de Pinteville et de dame Thérèse Collet de la Marquetterie.

337. Le 11 octobre 1770, née Angélique-Marie-Louise, f. de Antoine-Jean Clozier, Chevalier de Saint-Louis, Lieutenant-Colonel d'Infanterie et de Marie-Anne de Gauville.

338. Le 18 juin 1771, né Jean-Baptiste-François, f. de Messire Philippe-Louis Gargam de Montcetz, Greffier au bureau des finances et de Anne-Jeanne-Constance Bossaert.

339. Le 27 juillet 1771, né Jean-Baptiste, f. de Louis-Charles de Pinteville et de damoiselle Thérèse Collet.

340. Le 14 février 1772, né Charles-Louis, f. de Messire Antoine-Jean Clozier et de dame Marie-Anne de Gauville.

341. Le 14 aout 1773, décéda damoiselle Blanche Maupas, 73 ans, fille de f. François Maupas, notaire et de Catherine d'Alichamp. Inhumée en l'Eglise Saint-Sulpice.

342. Le 17 mars 1774, né François, f. de Messire Antoine-Jean Clozier, ancien Lieutenant-Colonel au Régiment de Piémont et de dame Marie-Anne-Louise de Gauville.

343. Le 7 juin 1777, né Charles, f. de M. Louis-Charles de Pinteville et de damoiselle Thérèse Collet.

Digitized by Google

LA TRINITÉ. — VIIe REGISTRE (1776-1784).

344. Le 30 mai 1776, décéda damoiselle Elizabeth Hocart, 74 ans. Inhumée en présence de Messire Claude Hocart, prêtre, son frère.

345. Le 2 janvier 1777, décéda haut et puissant Seigneur Messire François Goujon de Thuisy, 66 ans, Chevalier, Marquis de Thuisy, sénéchal héréditaire de Reims, Comte de Saint-Souplet, Baron de Vergeur, Chalerange, Passy en Valois, Seigneur du grand Saint-Hilaire. Son corps présenté en cette Eglise de la Trinité a été transporté à Saint-Souplet pour être inhumé.

346. Le 5 février 1778, décéda Louis de Pinteville, 9 ans, f. de M. Louis-Charles de Pinteville, Avocat et de dame Thérèse Collet.

347. Le 2 mai 1778, née Marie, f. de M. Louis-Charles de Pinteville et de dame Thérèse Collet.

348. Le 10 avril 1779, née Ursule, f. de M. Louis-Charles de Pinteville et de dame Thérèse Collet.

349. Le 31 janvier 1780, décéda damoiselle Marie-Jeanne Braux, 78 ans.

350. Le 21 janvier 1781, né Antoine, f. de M. Louis-Charles de Pinteville et de Thérèse Collet.

351. Le 7 mars 1782, née Félicité, f. de Louis-Charles de Pinteville et de Thérèse Collet.

352. Le 15 aout 1784, décéda, âgée de 97 ans moins 4 mois, damoiselle Marie-Anne de Bar.

LA TRINITÉ. — VIIIe REGISTRE (1785-1792).

353. Le 14 mai 1785, décéda damoiselle Perrette Gargam, fille majeure.

354. Le 9 mai 1787, déceda subitement, âgé de 73 ans, Messire Antoine-Jean Clozier, ancien Lieutenant-Colonel du Régiment de Piémont, Infanterie, Chevalier de Saint-Louis, Conseiller du Roy, Lieutenant-général au Bailliage.

355. Le 21 aout 1788, née et baptisée Marie-Zoé, f. de haut et puissant Seigneur Jean-François, Comte de Lestrade, Lieutenant-Colonel des Chasseurs du Hainaut, Chevalier de Saint-Louis et de très haute et très puissante dame Anne d'Hamelin de Rochemorin, Comtesse de Lestrade, demeurant ordinairement en leur château de Boulhiens, paroisse de Montagnac, diocèse de Périgueux.

356. Le 27 janvier 1789, décéda, âgée de 89 ans environ, damoiselle Anne-Blanche de Pinteville, fille majeure.

FIN DE LA PAROISSE DE LA TRINITÉ

Digitized by Google

Paroisse de la Cathédrale

(Archives des Actes de l'Etat civil de Châlons-sur-Marne)

REGISTRE UNIQUE

1. Le mardy 4 octobre 1763, inhumé en l'Eglise Cathédrale dans la Chapelle Saint-Jean-Baptiste le corps de Mgr l'illustrissime et révérendissime Claude-Antoine de Choiseul-Beaupré, Evêque, Comte de Chalons, Pair de France, décédé le 2 octobre en son Château de Sarry, à 7 heures du matin, âgé de 65 ans et 11 mois.
2. Le 10 mars 1771, inhumé en l'Eglise Cathédrale le corps de Monsieur Memie Françoys de Montbayen, prêtre, Chanoine de cette Eglise, 79 ans, décédé le 8.
3. Le 15 juin 1782, inhumé au Cimetière Monsieur Guillaume d'Ailly, Comte Palatin, prêtre du diocèse d'Arles, Chapelain honoraire de l'ancienne congrégation de l'Eglise Cathédrale de Chaalons, 82 ans et 12 jours, décédé la veille.
4. Le 16 septembre 1783, inhumé au cimetière Monsieur Louis-François Le Goix, grand archidiacre de la Cathédrale, décédé le 15, 79 ans.
5. Le 20 novembre 1789, inhumé au cimetière M. Louis-François Clozier, prêtre, Chanoine, archidiacre honoraire de cette Eglise, licencié en Théologie de la maison de Navare, décédé le 18, 77 ans.
6. Le 12 juillet 1790, inhumé au cimetière M. Pierre-Maurice Saguez de Breuvery, prêtre, docteur en théologie de la Faculté de Paris, Chanoine et doyen de l'Eglise Cathédrale, vicaire général, décédé le 18, 82 ans.

(*A suivre.*) Cte D. DE R.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

Le département des Ardennes vient de faire une nouvelle perte dans le domaine de l'érudition en la personne de son archiviste départemental. Après avoir étudié et professé l'histoire avec succès dans les provinces de l'Ouest, M. Sénemaud avait été placé à la tête des Archives des Ardennes vers 1862. A peine arrivé à Mézières, il fonda la *Revue des Ardennes*, qui fournit six volumes très intéressants et aujourd'hui très rares. Il collabora aussi à diverses revues locales, mais il travailla surtout au classement et à l'inventaire de l'important dépôt qui lui était confié. Après les désastres du bombardement de Mézières, il installa les Archives dans un bâtiment spécial, et il poursuivit l'impression des premières séries. Il publia également l'inventaire des Archives communales de la ville de Mézières. Arrêté dans ses travaux par un fâcheux état de santé, il succomba le 20 avril 1887, à un une congestion pulmonaire, et termina prématurément son utile carrière au milieu des regrets de tous ceux qui l'ont connu.

***

Nous mentionnerons avec regret le récent décès de Mme Le Merle, belle-mère du général Boissonnet, de Sézanne, à l'âge de 83 ans. Mme Le Merle était fille de M. Collet de la Touche, d'une vieille famille de Sézanne, dont les membres siégeaient au bailliage de cette ville.

***

Est mort aussi à la fin d'avril, à Châlons, M. Balourdet, inspecteur d'Académie en retraite, à l'âge de 87 ans, après la carrière la plus honorablement remplie et passée entièrement dans le département de la Marne.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Souvenirs militaires du baron Hulot (Jacques-Louis), général d'artillerie, 1773-1843. — Paris, 37, rue de Grenelle-Saint-Germain, 1886, in-8°, XLVI — 536 pp. port.

C'est sous ce titre que le *Spectateur militaire* a publié l'intéressant manuscrit du baron Hulot.

Dans une préface due, comme les annotations du texte, à la plume d'un officier de mérite, sont esquissées à larges traits, vigoureusement accentués, les brillantes biographies des trois généraux barons Hulot, figurant dans les annuaires militaires du premier Empire et de la Restauration. De plus, ce nom glorieux, inscrit sur l'Arc de Triomphe, côté nord, colonne Vichery, a été porté par plusieurs officiers supérieurs éminents que cette honorable famille a fournis à la France[1].

Le but de cette publication, aussi instructive qu'attrayante, est tout d'abord de faire justice de l'odieux procédé de l'auteur de la Comédie humaine.

« A nos yeux, lisons-nous dans la préface page XL, Balzac a indignement exploité ce nom triplement illustre de nos annales militaires contemporaines, pour se créer un certificat de romancier historique à bon marché. Il a recueilli dans les journaux de son temps deux ou trois faits divers se rapportant à ce nom populaire à l'époque et spécialement la provocation du général Hulot d'Osery au ministre de la guerre, maréchal Soult, ou à son fils, le marquis de Dalmatie, provocation dont il a fait un titre de chapitre à sensation dans la *Cousine Bette ;* il a charpenté son intrigue sur la base de la vieille camaraderie du général Hulot de Mazerny avec ce même maréchal Soult, et il a complété le relief historique de son ouvrage, en prêtant à son héros un fait d'armes célèbre de la campagne de 1809, tiré des états de services du général Legrand. »

Non seulement le but si louable et si filial de sauvegarder l'honneur du nom et de la famille a été parfaitement atteint par le baron Hulot de Collart, unique neveu et héritier de l'auteur, mais

1. Les recueils biographiques citent particulièrement Jean Gaspard Hulot de Collart, né à Charleville en 1780, frère de celui qui nous occupe. Sorti de l'école polytechnique en 1800, il devint lieutenant-colonel d'artillerie, et quitta le service en 1830. « C'est à l'obligeante amitié de son fils, dit le *Spectateur militaire*, que nous devons la communication des manuscrits du général Hulot, son oncle. »

Digitized by Google

il nous vaut un ouvrage sérieux, destiné à prendre un rang distingué dans les bibliothèques militaires et les collections consacrées aux gloires de la France.

Le baron Hulot (Jacques-Louis) naquit à Charleville le 22 avril 1773, d'une vieille famille qui a produit un comte palatin du palais de Latran au XVIe siècle. Son père était directeur (échevin) des villes d'Arches et de Charleville. Comme bien d'autres, le futur général d'artillerie, après avoir fait en partie ses études supérieures, débuta dans les bataillons de réquisition et assista à la bataille de Valmy le 20 septembre 1792. Admis ensuite à l'école d'artillerie de Châlons-sur-Marne, il en sortit sous-lieutenant la même année 1794.

Il faut lire le premier chapitre des *Souvenirs militaires* et les judicieuses observations qu'il contient sur la direction donnée alors à l'enseignement. « Nous devenions hommes, ou plutôt nous croyions l'être, et quels hommes ? Des Grecs et des Romains ! Par une maladroite distribution de nos études, à peine connaissions-nous la France !... »

Une carrière active dans une arme spéciale, débutant par le siège de Maëstricht, 1794, et que termine en quelque sorte la conservation de la place de Lille à la France, 1815, est assurément des plus belles et des mieux remplies. Aussi chaque grade est-il la récompense d'une action d'éclat ou d'un éminent service.

Ne pouvant suivre le brillant officier dans tous les actes de son existence laborieuse, laissons-le lui-même nous résumer en peu de mots les faits les plus saillants « que j'aime, disait-il, le plus à me rappeler[1]. »

« En novembre 1807, lors de notre première expédition du Portugal, nous marchions sur Lisbonne, à travers des montagnes, des vallées et des torrents impraticables pour l'artillerie française dans cette saison. Malgré nos efforts *surnaturels* (expression employée par le général Thiébault, en me nommant personnellement), mes seuls artilleurs et moi cheminions avec notre batterie, isolés de notre division, quand, entre Idanha-Nova et Castel-Branco, nous arrivâmes devant une bourgade qu'une multitude de soldats espagnols, alors nos alliés, livraient à tous les excès, à toutes les horreurs d'une invasion de barbares. Oublier nos fatigues et nos peines, poursuivre et désarmer ces indignes auxiliaires, dix fois plus nombreux que nous, secourir et sauver leurs inoffensives victimes, ce fut de notre part un mouvement spontané qui nous valut une double et bien douce jouissance, la reconnaissance des familles délivrées et les applaudissements de notre armée. Le lendemain, à Castel-Branco, en présence des deux armées rangées en

1. Ces passages ont été supprimés par le général, quelques jours à peine avant sa mort, dans le dernier manuscrit.

Digitized by Google

bataille, le général en chef, avant de faire fusiller cinq de ces bandits, prononça en français et en espagnol, une allocution où nous recueillîmes avec émotion ces paroles encourageantes : — Malheur à l'armée envahissante et au pays envahi, quand cette armée compte de pareils scélérats dans son sein ! Mais, avec des soldats comme ces braves artilleurs (en nous montrant), la victoire est assurée, et les maux de la guerre allégés[1].

« Après le dernier fait d'armes de la même expédition (septembre 1808), à la suite de la bataille de Vimeïro, livrée aux Anglais que renforçaient les Espagnols et les Portugais, une convention fut signée à Ceintra. Les vaisseaux de la Grande-Bretagne durent transporter l'armée française, avec ses armes et bagages, dans les ports de Quiberon et de la Rochelle. Les tempêtes nous assaillirent bientôt en mer, elles ne cessèrent de nous contrarier et de nous battre pendant quarante jours : plusieurs navires périrent corps et biens, entre autres celui qui portait un bataillon du 86e régiment et son brave commandant Rewbel. Celui à bord duquel je me trouvais avec mon personnel et mon matériel, fut tellement avarié dès les premiers jours que, malgré nos salves de détresse, nous voguâmes isolément au gré des vagues et des vents. Cependant, nuit et jour, attachés aux pompes comme des Danaïdes, nous étions enfin parvenus dans le golfe de Gascogne, mais les vents toujours orageux et contraires poussaient notre débile vaisseau sur la côte d'Espagne, côte alors plus inhospitalière pour nous que la mer courroucée. Néanmoins, le capitaine de commerce anglais, aveuglément ou opiniâtrément barbare, refusait de nous diriger sur Bayonne, seul port français qu'il fût possible d'atteindre. Dix fois il faillit nous jeter sur les falaises d'Espagne, en s'obstinant en vain à gagner La Rochelle. Une prompte et forte résolution pouvait seule nous sauver et éviter une tache infamante aux noms Anglais et Espagnols. Je pris cette résolution, paralysai l'action aveugle ou inhumaine de notre conducteur, et dirigeai notre navire sur Bayonne où nous eûmes la satisfaction d'entrer et d'être passés en revue par l'Empereur disposé à m'accorder toutes les récompenses que j'aurais pu lui demander[2].

« A Anvers, place considérable où je commandais en chef l'artillerie (1813-1814), en présence des armées ennemies, j'eus l'occasion et le bonheur d'arrêter et de faire contre-mander une mesure dont l'exécution déjà commencée, aurait, si elle avait été complète, livré sans défense aux Anglais la célèbre forteresse de Berg-op-Zoom, et privé les annales françaises d'un des plus glorieux faits

1. Voir les détails, chap. XIII. — *Entrée en Portugal. — Marche sur Lisbonne*, p. 205.

2. Voir les détails, chap. XV. — *Embarquement, départ du Portugal. — Notre déparquement particulier à Bayonne*; p. 243.

Digitized by Google

d'armes qui, pour la seconde fois, les a enrichies sur le même théâtre [1].

« Dans la même place (Anvers), et dans le même commandement, au milieu des circonstances les plus difficiles, au fort de la crise des temps et du dénouement des événements, j'ai su, comme je le devais, mériter et concilier aussi énergiquement qu'utilement mon consciencieux attachement au serment, mon dévouement et mon obéissance à mon pays [2].

« A Lille, en 1815, pourvu du pareil commandement, dans des conjonctures non moins graves et plus difficiles encore, mes longs et persévérants efforts d'âme et de corps (efforts aujourd'hui oubliés ou méconnus et même travestis ainsi que les circonstances), ont puissamment contribué à empêcher l'étranger de pénétrer dans cet important boulevard, clef de la France septentrionale, et peut-être à le lui conserver, ainsi que l'extrême cordon de nos places de guerre, depuis la Manche jusqu'à la Meuse. Alors cette forte ceinture, qu'il lui suffisait de retourner, était un attrayant et important objet de convoitise pour la coalition européenne, avide de vengeance et à même de la satisfaire et de se prémunir. Alors cette coalition rêvait de couvrir à nos dépens la nouvelle place d'armes du système stratégique de sa création, le royaume vassal de la Belgique. Ces souvenirs surtout, ajoutent beaucoup au prix de l'épée d'honneur qui, à cette époque, m'a été remise au nom de la ville de Lille, par une main auguste. Toutefois, j'aurais désiré qu'en m'honorant de ce témoignage aussi flatteur qu'inattendu, le conseil municipal de cette ville eût exprimé plus explicitement mes services et mon patriotique mobile [3] »

Ces lignes rayées par modestie trouvent naturellement ici leur place. Le général Hulot, doué d'un noble caractère, d'un esprit sérieux et observateur, d'une instruction solide, profonde et sans pédanterie, aimait son arme, et cherche toujours à la faire valoir, à la défendre. Il écrivit ses *souvenirs* pour occuper les loisirs de sa retraite, les destinant, non pas au public, mais seulement à sa famille et à ses amis. Son style sobre, simple, facile, en rend la lecture aussi attrayante qu'instructive. Les pages sont émaillées d'annotations, de citations empruntées à sa correspondance qui jettent un jour heureux sur le récit toujours émouvant des grands événements auxquels il prit part, et apportent soit des éclaircissements, soit des rectifications inattendues et précieuses pour l'histoire.

Ce ne sont pas uniquement des faits de guerre, des plans de batailles. Si, dans ce kaléidoscope se déroulent successivement les

1. Chap. XXVII, — *Anvers*. — *Major ; Colonel* ; p. 393.
2. Même chap. — Dernières pages.
3. Chap. XXVII, — ..... Lille ; p. 435.

Digitized by Google

campagnes du Rhin, d'Ulm, d'Austerlitz; l'Italie, la Dalmatie, l'Espagne, le Portugal y passent sous les yeux du lecteur, avec des détails géographiques, des traits de mœurs, des aperçus, qui charment et instruisent. Ecoutez l'impression que produit sur le général, la vue de Venise, où il arriva, au commencement de 1806, après la bataille d'Austerlitz.

« ... Cette côte plate ne me présentait point comme les falaises de la Manche, une monotone et immense plaine liquide. La reine de l'Adriatique s'élevait devant moi à une lieue et demie du rivage, et apparaissait à mes yeux étonnés, comme une forte escadre mouillée au milieu des eaux, lesquelles réflétaient les flèches de la ville, comme autant de mâts de navires. A droite et à gauche, les églises bâties sur des îlots semblaient être des vaisseaux isolés.

« Il me tardait d'entrer dans cette cité amphibie, sortie comme par enchantement du sein de la mer. Cet étonnant monument de l'industrie humaine, il y a peu de siècles encore, centre de l'ancien monde, n'était primitivement qu'une station de pêcheurs et par la suite, le refuge des citadins de la plaine qui cherchaient dans ces lagunes un asile contre les incursions des barbares. Impatient, je sautai sur une légère gondole, et bientôt, pénétrant dans le canal Royal, principale rue de la ville, j'éprouvai une série de sensations et de jouissances que je n'avais pas connues jusqu'alors. Ces hauts et superbes palais, ces magnifiques édifices et ce pont du Rialto, tous bâtis sur pilotis, attestent encore la fécondité du commerce et du travail de ce petit peuple. Que les contempteurs du génie de l'homme, que les détracteurs de notre supériorité sur toutes les créatures, comparent cette industrie avec celle des castors et des abeilles! D'où viennent ces énormes monceaux de bois et de pierres? Quelle masse d'efforts, quelle constance et quel art il a fallu pour les enlever, les extraire, les apporter, les tailler, les fixer et les élever sur les ondes avec cette solidité et cette symétrie! Depuis, dans mes voyages au nord, j'ai fait les mêmes réflexions à la vue des polders et des villes de la Hollande, arrachées à la mer pour constituer l'entrepôt des richesses du nouveau monde ». P. 137.

Une remarque toutefois surgit à la pensée en parcourant ces pages entraînantes, dans lesquelles se révèle l'homme de cœur, fils aimant et dévoué, le patriote au caractère antique basé sur l'honneur, la bravoure et la loyauté, le savant, le soldat modèle. Comment se fait-il qu'un officier supérieur de la valeur incontestée et incontestable du baron Hulot n'ait pas été plutôt appelé au grade d'officier général, à une époque où l'avancement était rapide pour les hommes que savait juger et apprécier l'Empereur? La réponse pourrait peut-être se trouver aux pages 386 et 387, chapitre XXVI — *Ma dernière sortie d'Espagne.* Il y a là une aventure gaiement racontée qui nous apprend que le commandant

Digitized by Google

d'artillerie eut la mauvaise chance de se trouver en opposition momentanée, pour le bien du service, avec un chef puissant, un maréchal de France, que sa discrétion naturelle l'empêcha toujours de nommer, mais que certaines particularités permettent de supposer être le maréchal Victor, lequel, plus tard, devenu ministre de la guerre, n'aurait pas oublié l'incident !...

Au milieu de notre littérature légère et futile, lorsqu'un ouvrage de l'importance de celui-ci est édité, il est bon de l'accueillir avec empressement, comme une source d'instruction utile et agréable, comme un enseignement à suivre d'un noble et vrai patriotisme.

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEÏJEIRO,
Correspondant de la Société nationale des antiquaires de France, etc.

***

LA BATAILLE DE SEDAN, histoire complète, politique et véritable, par Emile Corra. Un vol. in-18, Paris, Ollendorff, 1887.

Nous ne nous occuperons pas de ce livre au point de vue de la polémique politique : composé avec les papiers et sous l'inspiration posthume du général de Wimpffen, — né à Laon, comme on sait — on n'y rencontre pas une absolue impartialité, mais nous le signalons comme une relation réellement très complète des évènements militaires dont la Champagne et les Ardennes ont été malheureusement le théâtre en août et en septembre 1870. L'auteur commence son récit à la bataille de Reischofen : on comprend dès lors l'intérêt de ce volume pour les lecteurs de la *Revue*, ayant à suivre la marche de nos troupes à travers la Marne et les Ardennes jusqu'au désastre de Sedan. Il suffit de l'indiquer, croyons-nous, sans que nous ayons à insister davantage. B.

***

VUES PANORAMIQUES DES VIGNOBLES DE LA CHAMPAGNE. Quatre albums oblongs, Epernay, Bonnedame, 1887.

Une heureuse idée, très heureusement et très habilement réalisée par le crayon de M. Ferdinand Cornu. L'éditeur s'est proposé de donner la vue exacte de nos riches vignobles, supposé que celui qui déroule ces feuilles soit un touriste cheminant à deux kilomètres environ de nos coteaux. C'est un pittoresque voyage qu'on fait sans quitter son fauteuil et où tout est rendu avec une parfaite exactitude. Nous faisons de la sorte le tour de la montagne d'Avize, celui de la montagne de Reims depuis Avenay jusqu'à Villedommange ; puis nous suivons la vallée de la Marne sur ses deux côtés. Nous sommes persuadé que pas un champenois, un vrai champenois, ne voudra se priver de ces albums avec lesquels on garde dans sa poche la vue de son pays. E. B.

***

Digitized by Google

Pierre Guillaume de Chavaudon, lieutenant général du bailliage et siège présidial de Troyes (1647-16).

M. Albert Babeau vient de consacrer dans le numéro de mai-juin de la *Revue Historique*, à ce personnage champenois, un article tellement intéressant, que nous ne résistons pas à l'analyser longuement pour le plaisir de nos lecteurs. Nous ne pouvons — à peine de le reproduire *in extenso* — laisser à ce travail le charme avec lequel l'auteur a su l'écrire.

Pierre Guillaume était fils et petit-fils de lieutenants en l'élection : son père passait, en 1640, pour l'un des plus riches habitants de Troyes, car à la taxe militaire de cette année, il figure pour la somme la plus élevée. Il eut un frère tué officier de marine, un autre conseiller au bailliage, un dernier aumônier du roi, abbé de Mores et conseiller au Parlement de Paris. Il acheta en 1670 l'office de conseiller au Grenier à sel : sept ans plus tard, il acquérait celui de lieutenant général au bailliage au prix de 67,500 l. A cette date, son père était mort, il possédait la terre de Chavaudon et il épousa la même année une héritière, Angélique Jossier : le jeune ménage entrait dans la vie avec une fortune de 225,000 l. C'était alors plus que de l'aisance, aussi la corbeille fut-elle magnifique : diamants, dentelles, robes élégantes, nécessaire d'argent. Et pendant les premières années M. et Mme de Chavaudon résidèrent souvent à Paris : en quatre ans ils achetèrent pour plus de 38,000 l. d'objets d'ameublement de toilette et de bijoux, un carrosse à quatre glaces, garni de velours violet et aurore, et quatre chevaux.

Le jeune ménage habitait, à Troyes, un vaste appartement que Mme Guillaume, toute adonnée aux bonnes œuvres, lui abandonna presqu'entièrement et fut richement meublé. Riches tapisseries, argenterie somptueuse, entr'autres huit flambeaux d'argent, huit de vermeil, quatre douzaines d'assiettes, garniture complète de cheminée, y compris les chenêts, pelle et pincettes. — Le salon était à l'avenant et la chambre à coucher avec un lit à colonnes torses, fauteuils façon bois de Chine, guéridons d'ébène, portraits au pastel des deux époux. Les autres pièces, très nombreuses, n'étaient pas moins bien garnies, et toutes tendues de tapisseries.

Au bout de quatre années de mariage, Mme de Chavaudon mourut : en 1686, son mari épousa Marie Perricard, fille d'un riche bourgeois de Troyes.

M. de Chavaudon exerçait sérieusement sa charge : en réalité, il occupait la première place de la ville, où le bailli, descendant ruiné des marquis de Chapelaine, ne pouvait lutter avec lui. Chavaudon eut l'habileté d'empêcher, par des finesses de procédure, l'installation de son succcesseur au bailliage, Jean de Mesgrigny, gendre de Vauban, puis de Henri de Turgy. Il avait racheté la charge de lieutenant général de police créée en 1695. Enfin, en 1711, il acheta la charge de lieutenant pour le roi au gouvernement de

Digitized by Google

Champagne. En somme, il résumait le pouvoir à Troyes et il s'en montra constamment très jaloux. Mais il excita des jalousies et, en 1712, il dut appeler au Parlement des prétentions du maire royal Paillot, qui voulut présider les assemblées municipales sans conteste. Il l'emporta cependant, mais ce fut son dernier triomphe. En 1717, un caprice ministériel supprima les lieutenants pour le roi; en 1724, l'office de lieutenant général de Palais fut réunie au bailliage. Chavaudon avait alors soixante-dix-sept ans. Il ne lutta plus et ne s'occupa que de transmettre sa charge à l'un de ses fils[1].

Les occupations de M. de Chavaudon — et il se consacra avec passion à ses fonctions — ne l'empêchèrent pas de veiller à ses intérêts. Il agrandit considérablement sa petite terre de Chavaudon, sise sur la paroisse de Marcilly-le-Hayer, et il y ajouta celle de Sainte-Maure, achetée pour 50,000 l., et y construisit un château. Tous ses comptes étaient tenus par lui et avec une excessive régularité. Sa fortune était devenue très considérable : il avait hérité de ses trois frères et de plusieurs parents éloignés. Après avoir largement doté ses enfants, il possédait outre ses terres et sa charge, des actions de la Compagnie des Indes et des contrats de constitution de rentes s'élevant à 63,000 l. Sa fille épousa Charles Le Boullanger, conseiller en Parlement de Paris, et eut 130,000 l. de dot. Ses fils furent, l'un conseiller au Parlement de Paris et y devint président en 1719; l'autre fut conseiller à la Cour des Comptes. Tous deux firent de riches mariages et menèrent grand train à Paris.

M. de Chavaudon resta à Troyes dans son hôtel richement meublé et monté sur un large pied : carrosse, deux chevaux, six domestiques. Il y mourut en 1727 « en chrétien sincère », ayant donné l'exemple parfois d'un magistrat qui servit pendant plus de 60 ans son roi et sa ville natale avec autant de dévouement que d'intelligence. »

1. M. Babeau fait connaître en détail le règlement de police que Chavaudon fit promulguer en 1693 : c'est une œuvre très curieuse et très complète. Du reste, la ville de Troyes n'eut qu'à se louer de l'administration de son lieutenant général, qui réforma de nombreux abus et fit d'heureuses innovations, surtout en matière municipale.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Notre savant collaborateur, M. l'abbé Lalore, vient d'être nommé chanoine titulaire du Chapitre de Troyes. Il remplace le vénérable abbé d'Estrayez de Cabassoles, qui avait appartenu précédemment au clergé châlonnais et a publié une notice historique sur la Cathédrale de Châlons.

***

M. le comte Werlé vient de recevoir, du Saint-Père, la croix de commandeur de l'ordre de Pie IX, et, de la reine d'Espagne, celle de l'ordre de Charles III.

***

Le Saint-Père vient de nommer camérier secret de cape et d'épée le vicomte Ed. Werlé en lui donnant la croix de chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire.

***

Nous recevons la lettre suivante que nous sommes heureux de publier comme un juste hommage à une famille champenoise, qui d'ailleurs tient une place si notable dans la bibliophilie :

Louze, ce 20 avril 1887.

« Monsieur,

« J'ai vu avec plaisir sur la couverture du dernier numéro de la *Revue de Champagne*, l'annonce de la *Bibliothèque Champenoise* de M. Léon Téchener. Si vous voulez bien le permettre, Monsieur, nous ferons passer cette annonce, de la couverture, dans le corps de cet intéressant recueil. A mon humble avis, il ne serait pas convenable que le catalogue raisonné d'une si importante collection fût réduit purement et simplement, à la condition trop modeste d'affaire commerciale. Ce catalogue offre les résultats d'un long et utile travail; il se présente presque comme un bulletin de victoire; il est d'ailleurs fort bien assorti dans toutes ses dispositions; et nous met sous la main des richesses dont il serait malheureux, plus que cela, maladroit, de négliger le précieux assemblage.

« A n'envisager le volume que sous le rapport matériel, cette *Bibliothèque Champenoise*, forte de XVIII-580 pages, imprimée sur un beau velin, en caractères différents pour les titres, les sous-titre, noms d'auteurs, notice sur les ouvrages, est d'abord un modèle de catalogue. M. Téchener n'a pas la prétention d'avoir

Digitized by Google

réuni tous les ouvrages relatifs à notre province; il nous donne seulement ce que son père et lui ont trouvé dans le long cours de deux vies riches en bonnes fortunes bibliographiques. Ce qu'ils ont fait n'est plus à faire, ni pour les recherches, ni pour la classification. Ce qui peut s'ajouter en complément, j'imagine que quelque bibliophile de Troyes ou de Reims, ne nous le laissera pas trop longtemps attendre. Quant à la suite, c'est-à-dire, à la bibliographie contemporaine, j'espère que nous n'aurons pas à attendre cet ouvrage, de nos arrière-neveux. Dieu suscite à propos des ouvriers pour toutes les bonnes œuvres. Qu'il soit bien entendu que la Bibliothèque Téchener constitue le tome I de la *Bibliothèque générale de la Champagne*, le proto-type auquel il faut se référer pour les travaux ultérieurs de bibliographie.

« Autant je suis heureux des résultats acquis, autant j'ai été touché du dévouement patriotique et pieux qui a soutenu et encouragé, dans leur difficile labeur, les deux Téchener. A l'époque, déjà éloignée, où Joseph Téchener conçut la première idée de ses recherches, la chasse aux livres n'était pas encore inventée; il fallait beaucoup de charité, presque de l'héroïsme, — je ne parle pas des connaissances nécessaires, — pour offrir, à tous les déclassés, un abri. Le cataclysme révolutionnaire avait traité les livres à peu près comme le déluge avait traité les roches arrachées aux couches superficielles des terrains quaternaires. Plus de bibliothèques, des entassements; plus de collections complètes, mais des volumes dispersés; et dispersés comment dire avec quels étranges caprices et par quelles inconcevables malversations? De 1837 à 1887, les deux Téchener conçurent, parmi beaucoup d'autres projets, le dessein, audacieux alors, d'une Bibliothèque Champenoise. Le père ne fit que commencer; mais il avait, avant de mourir, inspiré à son fils, l'amour de la Champagne. M. Léon Téchener fut l'architecte du gros œuvre et le bibliophile ardent qui se dévoua à la construction de l'édifice. Maintenant, c'est fait; nous avons, sous les yeux, les fruits de leur travail cinquantenaire; *Grandiaque effossis mirabitur ossa Sepulcris.*

« L'ancienne province de Champagne comprenait, en dernier lieu, huit principales sections territoriales : la Champagne proprement dite, le Rémois, le Rethélois, le Perthois, le Vallage, le Bassigny, le Sénonais et la Brie champenoise. Le territoire de cette province forme aujourd'hui tout ou partie de sept départements. A certain point de vue, on eût pu souhaiter que la collection Téchener fût acquise soit par quelque grand dépôt de la capitale, soit par quelque Société savante, soit par quelque riche amateur. De manière que cette précieuse collection, une fois établie à demeure perpétuelle, pût être retrouvée par les hommes d'études, suivant les indications du catalogue, à peu près comme on consulte les divers fonds des grandes Bibliothèques publiques. A d'autres égards, il paraît préférable que la vente en demi-gros ait le pas

Digitized by Google

sur la vente en bloc. Les hommes appliqués aux études locales ne sont point rares aujourd'hui; tous à peu près possèdent, à leur usage, un trésor d'une certaine richesse. Des Sociétés archéologiques et académiques relient entre eux ces hommes d'études et commencent à former ou s'appliquent à compléter partout leurs bibliothèques. Enfin les bibliothèques de villes et les archives départementales, sans compter les bibliothèques de Paris, ont presque toutes, pour leur entretien, une certaine somme. Il paraît donc préférable que tous ces dépôts commencés s'augmentent respectivement chacun de ce que lui offre la collection Téchener et que les travailleurs continuent de se rassembler dans les salles d'études où ils ont l'habitude de se rencontrer; avec la certitude cette fois d'y trouver, à leur curiosité, une nouvelle satisfaction; à leurs recherches, un nouveau champ; et à leurs compositions, des renseignements qui entrent dans la trame de l'histoire.

« Je ne crois pas autrement nécessaire d'insister. D'amicales relations avec la famille Téchener m'ont permis de faire offrir cette *Bibliothèque Champenoise* à plusieurs amateurs; nous savons avec quel plaisir, ils ont accueilli cet envoi. Des relations érudites avec plusieurs savants nous ont permis également d'apprendre avec quelle joie empressée et avide, ils se précipitaient sur ces richesses mises en circulation par la longue patience des Téchener. Spectacle touchant à la fois et réjouissant, de voir des hommes venus de tous les coins de l'horizon et de tous les partis, suivre les inspirations du patriotisme local et vénérer les reliques de leur pays. Il est, en effet, patriotique et pieux de renouer la chaîne des âges, de ressusciter toutes les vieilles gloires et d'inonder le passé de lumières. Autrefois ce passé ne paraissait plus qu'une lande déserte; les siècles éteints étaient réputés: temps de ténèbres et de barbarie. Une sorte de nuit s'était faite dans les cerveaux français et par une éclipse ou une aberration du bon sens national, on en était descendu à se persuader à peu près que nos aïeux marchaient à quatre pattes. Une étude plus approfondie nous a rendu l'intelligence et l'amour des temps anciens. Nous en connaissons mieux les personnages, nous en apprécions plus équitablement les institutions. Un temps approche où les érudits auront percé à jour tout le détail de ces siècles et rendu la vie à ce qui était mort. Mais à qui devons-nous cette résurrection, sinon à ces vieux livres, si longtemps oubliés ou dédaignés; sinon à ces laborieux chercheurs qui, précurseurs de leurs contemporains, ont pressenti les sympathies des temps futurs et réuni les matériaux nécessaires à l'élan rénovateur de leurs travaux.

« J'aime donc à me persuader, Monsieur, que tous ces fragments, toutes ces reliques de la Champagne seront recueillis, comme des diamants, pour sertir les riches écrins de nos collections. Dans tous les cas, si j'ai l'honneur de vous écrire, c'est pour exprimer ce vœu et pour aider, autant que besoin serait, à la réalisation de cette espérance.

Digitized by Google

« Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« Justin Fèvre,

« Vicaire général, Protonotaire apostolique. »

***

La Champagne et la Brie au Salon de 1887. — I. Peintres — La Champagne continue à tenir au Salon un rang très honorable. Chaque année, le nombre et la valeur moyenne de ses artistes vont croissant; les sculpteurs surtout figurent aujourd'hui dans une notable proportion sur une liste déjà longue, et leurs envois témoignent particulièrement d'un sérieux acquis et d'une habileté bien appréciable. Il faut attribuer, croyons-nous, ce développement rapide aux Ecoles municipales de dessin, de création récente, qui, destinées dès l'origine à rendre d'importants services à l'industrie, n'en contribueront pas moins à déterminer dans l'avenir de précieuses vocations artistiques.

Cela dit, nous abordons les différents envois de l'Aube à la section de peinture. Voici M. Aviat, de Brienne-le-Château, représenté par deux excellents portraits; M. Armand Beauvais, de Bar-sur-Aube, avec deux paysages berrichons : une bergère ramenant ses moutons à la tombée du jour, une troupe d'oies se jetant à la nage pour traverser un ruisseau. Les deux toiles sont agréablement peintes et dans un assez juste sentiment de la nature.

M. Monginot, de Brienne, nous montrait l'an dernier un jeune chat ayant mis par hasard *les pieds dans le plat*; il revient à ses sujets favoris en nous remettant sous les yeux le même Raton qui, dans ses joyeux ébats avec le singe Bertrand, son camarade, au milieu de l'atelier, s'est englué maladroitement dans la boîte à couleurs, qui reposait sur un chevalet. Ce comique accident nous intéresse beaucoup moins, toutefois, quant aux qualités de facture, que l'heureux braconnage d'un jeune fureteur, cueillant dans son filet les lapins à l'entrée de leurs terriers.

M. Adrien Moreau, de Troyes, l'élégant et habile traducteur des grâces frivoles du temps passé, qui sait être aussi, — quand il le veut, — l'interprète ému et poétique de la vie des champs, expose une scène d'une jolie fraîcheur, un peu mignarde, *Une mascarade au XVIIe siècle*.

Sachons gré à M. Gustave Pinel, des Riceys, d'avoir été renouveler son inspiration aux sources vivifiantes des pays d'Orient. Il nous rapporte cette année, de Tunisie, une délicieuse étude d'*Intérieur à Djara*, qui rappelle les admirables croquis algériens du regretté Guillaumet; et une composition plus importante, *La prière*, qui porte pour épigraphe des vers du poète Maurice Montégut :

Digitized by Google

Le pèlerin va seul, créature perdue
Dans le déroulement de l'énorme étendue...

Silhouette isolée dans la montagne sablonneuse, l'Arabe voyageur s'est arrêté vers la fin de sa course, en vue de la mer, et, le visage tourné du côté du soleil couchant, les mains rapprochées et tendues au ciel, pieusement s'incline...

Citons encore Mlle Chadenet-Huot, de Saint-Julien (*Dans le Parc des courses*); M. Desponts, de Chaource (*Les deux mendiants*); puis quatre Troyens : Mlles Léautez (*Bords de la Seine à Courcelles*) et Robillot (portrait); MM. Gotorbe (*Portrait de ma mère*) et Steck (*La Femme à l'âne*).

— Nous retrouvons, dans la Marne, les deux paysagistes rémois, MM. Barau et Guéry.

Le premier, dont l'envoi de 1884, *Sur la Suippe*, mérita les honneurs enviés du Luxembourg, semble avoir à peu près reproduit le même site dans son *Ruisseau des Rouazes*. La coloration de cette journée d'hiver est cependant plus grise, plus terne, et, pour tout dire en un mot, nous plaît moins. La petite étude de laveuse, au bord d'un ruisselet, *Au soleil*, est charmante.

Du second, nous voudrions sincèrement n'avoir à mentionner que ses pastels. La vue de Genève illuminée la nuit par ses lumières et ses fanaux multicolores est une fâcheuse méprise qui fait songer involontairement aux stéréoscopies foraines; d'autre part, la vallée savoyarde avec le Mont-Blanc, platement et durement traitée, évoque très imparfaitement le souvenir des Desbrosses et des Chintreuil.

Il faut signaler le début au Salon de M. Louis Bouché, de Mareuil. Sa petite étude, *A Criquebœuf*, est d'un excellent présage pour l'avenir. M. Prinet, de Vitry-le-François, a peint avec talent, dans une note sobre et discrète, *la Communion* dans une église; de lui également, un bon portrait d'homme. De M. Maurice Aubryet, de Pierry : *Le Soir au Tréport*; de M. Gruchy, d'Epernay : *Le matin, boulevard Barbès*; de M. Guillot, de Reims : un portrait de femme. Une marine, de M. Gros; et le portrait très réussi de son père, le colonel Willette, par le fantaisiste peintre et dessinateur que l'on sait : tel est l'actif des Châlonnais.

— La Haute-Marne nous fournit des portraits, avec Mlle Boulian, de Bourmont, et MM. Duvent, de Langres, et Gaillard, de Chaumont. Amateur passionné de chasse, M. de Clermont-Gallerande (de Chatoillenot), en habit rouge, entouré de piqueurs sonnant de bruyantes fanfares, savoure les délices de la curée au milieu d'une plaine, — tandis que M. Morlot (d'Isômes) s'absorbe en une rêveuse solitude, sur la rive d'un étang verdi par les mousses, au fond des bois.

— Les Ardennes apportent aussi leur tribut artistique à l'Exposition. Un commun sentiment de mélancolie a guidé, cette fois, les

Digitized by Google

Carlopolitains (*lisez* les enfants de Charleville) dans le choix de leurs sujets. *L'Orphelin*, c'est le titre de la composition de M. Noël. *Inconsolable* s'intitule à son tour la toile envoyée par M. Prévost : une jeune modiste, vêtue de noir, assise à sa table de travail, contemple avec une profonde émotion la photographie de l'époux ou du fiancé défunt.

Notons également : *La Forge de l'Ecole militaire*, par M. Titeux, d'Aiglemont ; *Retour des champs*, par M. Damas, de Rimogne ; et *La Seine à Port-Marly*, par M. Mollet, de Vouziers.

— M. Émile Bayard, de La Ferté-sous-Jouarre, reparaît en tête des envois de la Seine-et-Marne (Brie champenoise). Fidèle à ses qualités natives de fin illustrateur et de gai compagnon, il ne semble pas avoir d'autre souci que d'ajouter une page nouvelle à celles déjà popularisées par la gravure et la chromolithographie : *Une affaire d'honneur*, *Qui trop embrasse...* (1884) ; *Bande joyeuse* (1885) ; *Le Passeur* (1887) : un robuste gars qui traverse un rû, tenant une jolie fille sous chaque bras. Allons ! monsieur Bayard, un peu plus d'ambition et de haute confiance en vos pinceaux ne vous messiérait certes pas.

Un bon paysage, de M. Louis Bouché, de Luzancy ; un *Crépuscule à Venise*, de M. Rosier, de Meaux ; enfin, deux figures : *Innocence* et *Repos*, de M. Berthault, de Coulommiers, closent cette série.

— Dans le département de l'Aisne (enclave champenoise), le premier rang appartient sans conteste à M. Lhermitte, pour les vrais paysans qu'il nous fait voir dans son beau tableau de la *Fenaison*. Et le bon peintre qu'il est se double d'un dessinateur hors ligne, dont les admirables crayons éclipsent peut-être encore, à nos yeux, ses meilleures toiles.

M. Frédéric Henriet, qui a écrit de charmantes choses sur la campagne et sur les peintres rustiques, expose précisément une rue du pittoresque village de Mont-Saint-Père, berceau de M. Lhermitte.

Originaire également de Château-Thierry, M. Bligny nous offre les traits d'*Un caporal-tambour du 102e de ligne*, et M. Henri Pille, d'Essommes, ceux de son ami, le paysagiste Vayson, dans son atelier.

— Il nous reste, pour terminer ce rapide coup d'œil jeté à la peinture, à dire quelques mots des artistes de l'Yonne (région sénonaise). Ils appartiennent pour la plupart à la ville de Sens.

Nous mentionnerons les moutons, de M. Brissot de Warville, le *Repos*, de M. Guérard, *Dans le Cellier*, de M. Guérin. L'*Enterrement d'un enfant, — souvenir de Mégare*, interprété par M. Pompon, nous a remémoré (pourtant avec une moindre impression, car rien n'égale en intensité la puissance évocatrice de la musique ou du verbe écrit ; et le talent du peintre, quel qu'il soit, à notre

Digitized by Google

avis ne saurait prévaloir) — nous a remémoré, disions-nous, l'adorable scène des funérailles d'une fillette grecque, à la fin d'*Aziyadé*, ce poème exquis du divin Loti, comme d'aucuns se plaisent à le nommer. Au sortir de la ville, par le chemin rocailleux qui descend de la colline, la mère va, portant elle-même dans ses bras le cercueil de son enfant. Deux hommes la précèdent : le pope, hâtif, marmottant dans un livre de banales prières, et le fossoyeur, rude montagnard armé pour la circonstance de la pelle et de la pioche, au lieu du coutelas et du long fusil.

Mlle Prévôt, de Villeneuve-sur-Yonne, a deux portraits ; et M. Prévôt-Valeri, son compatriote, une scène de genre, *le Savetier du village*, et un épisode emprunté aux coutumes locales, la visite des enfants aux tombes familiales, le jour de la première communion.

(*A suivre*) A. T.

***

La Société Française d'archéologie que préside le comte de Marsy, notre collaborateur, tiendra cette année une session partagée : du 23 au 27 juin à Soissons, du 29 au 30 à Laon. Nous croyons devoir donner le programme des questions qui y seront traitées. Nous ajouterons que ce programme n'est nullement limitatif :

1. Etat des études archéologiques dans le département de l'Aisne. — Donner une vue d'ensemble des principaux travaux accomplis, soit par les Sociétés savantes, soit par les particuliers.

2. Découvertes préhistoriques dans la Picardie, le Vermandois et la Champagne. — Signaler les éléments nouveaux qu'elles peuvent apporter pour l'établissement des systèmes de classement le plus généralement adoptés.

3. Indiquer les monuments élevés par les peuples qui habitaient le Laonnais, le Soissonnais et le Vermandois à l'époque de l'indépendance gauloise. — Déterminer la situation des oppidum gaulois; occupaient-ils les mêmes emplacements que les cités romaines qui leur ont succédé ?

4. Signaler les monuments romains mis au jour depuis trente ans et présenter le tracé des voies romaines dans la région. Indiquer les corrections à faire aux travaux d'Amédée Piette, de Fleury et de M. l'abbé Pêcheur. — Faire connaître les découvertes d'inscriptions, de mosaïques et d'objets romains, argenterie, bronze, céramique, verrerie, monnaies, etc., effectuées pendant la même période.

5. Etudier les procédés de fabrication des bijoux, des armes et des divers objets mobiliers de l'époque franque trouvés dans le nord de la France et en Belgique. — Distinguer ceux qui peuvent appartenir à l'art oriental et indiquer s'ils ont été importés ou fabriqués dans le pays.

Digitized by Google

6. Signaler les principaux monuments d'architecture religieuse de la région aux différentes époques, et indiquer leurs caractères particuliers, en insistant sur la nature des matériaux et l'influence du climat. — Indiquer ceux de ces monuments dont la date est déterminée par des documents contemporains et qui, par suite, peuvent servir de types. — Existe-t-il dans le département de l'Aisne des édifices religieux antérieurs au XIe siècle?

7. Etudier les constructions religieuses et civiles des Templiers en France et dans les pays d'Occident. — Examiner les rapprochements qu'elles peuvent offrir avec les monuments de l'Orient.

8. Etudier les constructions rurales des abbayes dans la Picardie et la Champagne au moyen-âge.

9. Etudier et décrire les principaux châteaux féodaux de la région, ainsi que les constructions civiles du moyen-âge et de la Renaissance. — En présenter les plans et les dessins et faire connaître les comptes de construction, ainsi que les anciens inventaires de leur mobilier.

10. Etudier les habitations connues sous les noms de creuttes, croutelles et boves.— Indiquer la date de leur emploi et signaler les monuments analogues qui peuvent exister dans d'autres provinces.

11. Etudier la décoration et le mobilier des édifices religieux et civils. — Signaler les verrières, peintures murales, sculptures, pierres tombales, objets d'orfévrerie et de céramique, étoffes, tapisseries, etc., conservés dans la région, ainsi que ceux dont la présence y a été constatée. — En donner la description avec dessins à l'appui et fournir des renseignements sur leurs auteurs et sur les personnages ou les établissements qui les ont fait exécuter.

12. Décrire les carrelages à couverte vernissée du moyen-âge et de la Renaissance dans la Picardie, la Champagne et l'Ile-de-France. — Faire connaître les centres de fabrication, les noms des artistes et des ouvriers qui les ont dessinés et exécutés.

13. Signaler les antiquités qui sont d'origine ou de style étrusque, égyptien ou asiatique, trouvées dans le nord de la France. — Distinguer parmi ces objets ceux qui ont été importés des pays d'origine et ceux qui ont été fabriqués en Gaule pour les fidèles des religions orientales. — Examiner si l'on peut déduire de leur découverte des inductions sur les anciennes relations des habitants de la région avec les peuples de l'Orient, aux époques gauloise et romaine.

14. Géographie archéologique. Etablissement pour les périodes historiques d'un ensemble de signes conventionnels internationaux, analogues à celui adopté pour l'époque préhistorique.

Le volume contenant les travaux du Congrès sera donné à tout membre adhérent et souscrivant la somme de 10 fr. Adresser les adhésions à M. Collet, trésorier du Congrès, à Soissons.

Digitized by Google

Statue et portrait de saint Louis dans la cathédrale de Reims. — Les deux transepts de la Cathédrale de Reims sont flanqués de six contreforts : quatre sur la face, deux à chaque extrémité, en retour, sur l'abside et sur le collatéral de l'édifice, et deux autres, placés de chaque côté, entre la verrière de la grande nef et l'angle du transept lui-même.

Dans ces contreforts sont des statues de rois, toutes très belles, d'un grand caractère, couronnées, tenant un sceptre à la main; plusieurs même sont tellement caractérisées qu'il est facile de leur donner un nom, sans crainte de se tromper et que l'on pourrait même les prendre pour des portraits. Six des contreforts du transept nord sont réservés aux rois *mérovingiens*.

Du côté de l'Archevêché, ce sont des rois *carolingiens*, faciles à reconnaître par leurs attributs et par la physionomie que l'artiste a su leur donner.

A l'angle du transept, donnant sur le Palais, mais en retour sur le collatéral, on reconnaît *Pépin le Bref*, debout sur le lion qu'il va terrasser. Comme la statue est plus petite que les autres, le sculpteur l'a élevée en la figurant sur le lion.

A côté, mais regardant le Palais, se trouve *Charlemagne*. La statue est plus grande que les suivantes de 40 à 50 centimètres. Elle a grand air, une figure longue et parlante, ce qui rappelle la description que faisait de ce roi, son secrétaire Eginhard : « Il était « haut de taille, large de corps... il avait le haut de la tête rond, « le visage riant, les yeux grands et brillants, le nez long... » Ce qui caractérise surtout cette statue, qui est peut-être un portrait, c'est que couronnée comme toutes les autres, elle porte en plus, la *couronne impériale* dite de Charlemagne, qui a toujours figuré dans la cérémonie sacre des Rois de France à Reims.

La statue suivante est sans barbe, la tête du personnage est quelque peu penchée; elle a un air de bonté et de douceur qui prouve que l'artiste a voulu représenter *Louis le Débonnaire*, fils de Charlemagne. Il avait droit à une place d'honneur dans la Cathédrale, puisqu'il donna les murailles de la ville de Reims pour reconstruire une nouvelle Cathédrale, mettant la cité sous la garde de Dieu : d'où cette devise *Dieu en soit garde*.

Dans le contrefort suivant, se voit *Louis VI*, dit le *Gros*. La statue est plus courte que les autres, mais bien plus large; la tête surtout est énorme. Elle porte sa propre désignation.

Louis VII trouve sa place, naturellement, auprès de son père. L'église de Reims, d'ailleurs, ne pouvait oublier ce monarque, qui fut, avec Louis VI, le défenseur le plus ardent des droits de cette église relatifs au privilège exclusif de sacrer les rois de France.

La dernière place laissée libre, dans le contrefort regardant l'abside, appartenait au seul roi existant au moment de la construction de l'édifice. *Philippe-Auguste* est à son rang, auprès de

Digitized by Google

son père. Sacré en 1179, mourant en 1223, il devait nécessairement avoir une place, selon l'usage reçu, dans la Cathédrale commencée sous son règne.

Il nous reste à examiner les deux statues placées dans les contreforts qui remplissent l'angle formé par la jonction du transept avec la nef.

Les deux rois de France qui viennent après Philippe-Auguste sont *Louis VIII* et *Louis IX*. Ces monarques sont les deux premiers qui ont été sacrés dans la Cathédrale actuelle : le premier en 1223, le deuxième en 1226. L'architecte ne pouvait pas réserver à d'autres monarques, qui n'existaient pas, ces deux contreforts que l'on construisait ou que l'on allait élever. Chose remarquable, le texte du cérémonial rédigé pour le sacre de Louis VIII nous apprend « qu'à l'entrée du transept, on appareilla un eschaffeau un poy haut », sur lequel devaient se placer le roi et les pairs de France. Il en fut de même pour Louis IX. Tous les deux sont donc placés dans les deux contreforts qui dominent l'emplacement où ils trônaient au moment de leur couronnement. Aujourd'hui, ces deux contreforts semblent bien cachés ; mais, avant la construction de la grande nef, ils étaient, au contraire, très en vue, comme deux places d'honneur visibles à tous les regards.

Examinons maintenant si la statue de Louis IX reproduit les traits du saint roi.

Tout donne à le croire. « Au Moyen Age, on sculptait d'après un type hiératique déterminé, dit M. l'abbé Bulteau, dans sa monographie de Chartres..., « les sculpteurs ou imagiers de cette « époque devaient avoir pour guide dans leurs travaux un code « qui leur indiquait non-seulement les sujets, les personnages..., « mais encore leur pose, leurs vêtements, leurs attributs. »

Les statues de Pépin, de Charlemagne, etc., mentionnées plus haut, prouvent la vérité de cette assertion. Il n'est pas acceptable que le sculpteur de Notre-Dame ait fait exception pour saint Louis.

Nous allons plus loin, et nous disons que le sculpteur n'a pas seulement représenté Louis IX, avec les attributs connus alors, mais qu'il a dû reproduire son portrait. « Sous Louis IX, dit M. Le « Breton, cité par M. l'abbé Davin, les artistes abordaient franche- « ment le portrait dans les œuvres dont s'honorent les Cathédrales « de Reims, d'Amiens, de Chartres, de Paris, de Rouen. »

Si la figure, la statue de saint Louis, dont nous nous occupons en ce moment, n'est pas un portrait, c'est bien étonnant qu'elle ait autant de ressemblance avec les descriptions que nous en font Joinville, Geoffroy de Beaulieu, Guillaume de Chartres, et d'autres écrivains de l'époque.

Tous parlent de sa maigreur. Guillaume de Nangis, en signalant les austérités du roi, explique le caractère ascétique donné par les sculpteurs à la physionomie de Louis IX. Ainsi, à la Cathédrale,

Digitized by Google

la figure du roi est sans barbe, très amaigrie, les yeux très caves, le nez un peu retroussé.

Ce qui a dû faciliter l'exécution du portrait de Louis IX, c'est le séjour qu'il fit à Reims, vers 1250. Il demeura au Palais archiépiscopal pendant plusieurs mois, pendant les dissentiments élevés entre l'archevêque Thomas de Beaumets et les échevins de la ville.

Si nous avons réellement le portrait de saint Louis, c'est une fortune; c'est un monument des plus précieux au point de vue de l'art et de l'iconographie. Surtout quand on songe à toutes les erreurs, à toutes les confusions regrettables auxquelles ont donné lieu les statues des rois de France, et celle de Louis IX en particulier, comme l'ont constaté M. le baron de Guilhermy, M. Le Breton, M. l'abbé Davin.

On connaît très peu de portraits authentiques de saint Louis. Il était donc important de faire connaître celui que possède la Cathédrale de Reims; très important aussi de le reproduire, en le modelant, pour pouvoir le propager.

Le gouvernement l'avait compris. Aussi M. de Lasteyrie devait-il venir à Reims, pour examiner la statue, dont il avait reçu des photographies tirées par M. Trompette. M. Rubrick-Robert avait donné un avis favorable, connaissant celui de M. Ph. Burty, inspecteur des beaux-arts, de passage à Reims avec M. Henri Cernuschi.

La cause était gagnée. Mais les lenteurs administratives sont difficiles à vaincre. Tout espoir cependant n'était pas perdu, les échafauds étaient encore debout au pied de la statue. Mais voilà qu'ils disparaissent, lentement il est vrai, mais trop vite encore pour nous. Encore quelques jours, et il sera à jamais impossible d'aborder la statue pour en tirer une épreuve.

Une demande nouvelle est faite à M. Darcy, le nouvel architecte de la Cathédrale. Il répond : « Faites de suite mouler la statue. » M. Bertozi s'est mis à l'œuvre. On possède maintenant la reproduction de la statue de saint Louis. Qu'un artiste intelligent en fasse une réduction, que l'on propage ce type authentique.

(Courrier de la Champagne) Ch. Cerf.

***

Bibliothèque de Reims. — *Inventaire artistique.* — Les bibliothèques publiques sont principalement des établissements d'instruction ouverts pour l'étude et la lecture, mais elles sont aussi, à certains égards, des musées et des expositions permanentes, dont la seule inspection doit profiter à l'intelligence des visiteurs. C'est dans ce but que les vitrines servent à étaler les reliures, les dessins et les miniatures, que l'espace vide des lambris est utilisé pour fixer des estampes, des plans et des cartes, et qu'enfin des bustes

Digitized by Google

sont installés au-dessus des meubles remplis de portefeuilles et des rayons garnis de livres. La sévérité du local en est égayée, la science historique devient souriante et pleine d'attraits. Ceux qui ont récemment parcouru la Galerie Mazarine, à la Bibliothèque Nationale, ont aprécié l'idéal dans ce genre de décoration instructive. Imitons en petit ce musée si profitable aux jeunes artistes qui voudraient le fréquenter.

Les conservateurs successifs de la Bibliothèque de Reims n'ont pas négligé ce point de vue de leurs attributions; quelques remaniements ont suffi pour mettre en lumière un ensemble assez important d'œuvres d'art, dont nous devons donner aux amateurs rémois l'indication sommaire.

La salle publique de lecture présente, sur tous ses murs, une série de plans de Reims : celui de la ville gallo romaine, par Brunette; celui de la ville du moyen-âge, par Collin, et celui de la brillante cité du XVIIIe siècle, par Legendre. Un plan de l'ancienne banlieue, copié par M. Lebourg sur un précieux document des Archives, le plan de la ville moderne et la carte de l'arrondissement, complètent les renseignements qui s'offrent à tous les yeux. En face, se déroule un immense plan de Paris, chef-d'œuvre de gravure, exécuté, à la demande de Turgot, à la fin du dernier siècle. Le fond de la salle est garni de cinq estampes encadrées, dont trois sont dues au burin des Audran et des Duchange : le *Christ et la Madeleine*, le *Christ et Lazare*, le *Magnificat de Jouvenet;* et les deux autres offrent des sujets finement imités de l'antique au début de notre siècle.

Le cabinet du conservateur, qui devrait contenir les portraits de tous les anciens bibliothécaires, possède seulement celui de M. Siret, peint par Rêve, qui semble attendre ses successeurs. Un joli crayon de Maquart, un beau portrait de Napoléon, deux marines, de Mlle Callou; le vieux Reims, de Moreau; une ravissante épreuve du *Bourguemestre*, de Van Ostade, complètent l'ameublement de cette pièce.

La première salle des livres offre au premier regard deux portraits de Rémois, bienfaiteurs de la Bibliothèque, MM. Saubinet et Duquénelle, amateurs de goûts différents, mais doués l'un et l'autre de cette vieille vertu du patriotisme local, qui suffit à inspirer leurs legs généreux et prévoyants. Puisse leur exemple susciter, en faveur de notre Bibliothèque, des imitateurs nombreux, dont on se plairait à faire revivre les goûts éclairés et délicats!

On voit ensuite, dans les embrasures des fenêtres, une série de figures historiques, reproduites par tous les genres de gravure : la manière noire, le burin, l'eau-forte. Citons d'abord *Buridan*, par Regnesson, et surtout *Pierre Lallemant*, *Maurice Letellier* et *Louis XIV*, par Nanteuil, cet inimitable artiste dont sa patrie n'est pas assez fière. Les contemporains verront avec plaisir *Gerson* et *Lévesque de Pouilly*, par Ad. Varin. Mais surtout les amateurs des

Digitized by Google

finesses de l'art iront contempler la suite des Ficquet et des Savart, qui offre, au nombre de vingt-deux, les portraits des immortels grands hommes de notre XVIIe et notre XVIIIe siècle. Ces délicieuses miniatures s'admirent et ne se décrivent pas, surtout lorsqu'elles représentent les maîtres de la pensée humaine, les Pascal, les Bossuet, les Corneille.

La même salle contient deux hautes vitrines remplies, celle de gauche de livres relatifs aux beaux-arts, dont quelques-uns richement reliés sont étalés sur les plats, et celle de droite d'une collection et d'œuvres choisies des derniers siècles, également reliés avec un art infini. Sans même ouvrir un seul de ces attrayants volumes, le curieux peut apprendre beaucoup en parcourant les titres de ces merveilles de l'impression et de la reliure.

La seconde salle, qui fut si longtemps la salle de lecture, renferme aussi quelques plâtres et quelques estampes : le profil du savant minime *Jacquier*, né à Vitry-le-François, et celui de *Detouche*, peintre rémois ; le portrait du *Titien*, d'après la peinture originale qui appartenait à Chaix-d'Est-Ange ; ceux de Rémois de tous les âges, *saint Remi*, *Guillaume de Champagne*, *Mabillon*, *Linguet*, l'abbé *Godinot* et *Pr. Tarbé*.

La troisième salle des livres est moins fournie de tableaux, tant les rangs des volumes y sont pressés. On y trouve cependant les portraits de l'abbé *Pluche*, de *Brûlart de Sillery*, de l'évêque *Henri de Maupas*, de *Bertin* et surtout deux admirables estampes originales : la *Sainte Geneviève* de Balechose et le *Mariage mystique* de Fr. de Poilly. La figure en pied du chancelier Gerson, maquette de la statue placée à la Sorbonne, a été offerte par le statuaire, M. Joseph Felon, au Musée de Reims ; le buste très expressif de l'avocat Linguet, par Pigalle, est aussi un don de ses descendants à sa ville natale. Un buste de Napoléon, par Bosio, a été placé en regard dans l'embrasure d'une fenêtre.

Mais si les décorations sont rares sur les murs de cette salle, les splendides compositions de la calligraphie et des miniatures abondent dans les vitrines. La première renferme d'un côté les plus beaux spécimens des livres de chœur de Saint-Nicaise et de Saint-Remi, et de l'autre les pages étincelantes des manuscrits liturgiques, tous ouverts à l'endroit où est peint le Christ en croix. La seconde vitrine est garnie d'autographes précieux, de dessins et de vignettes qui se confondent à la partie inférieure, tandis que s'étage au-dessus la série des plaquettes d'une grande rareté et d'une exquise conservation. Signaler en détail les titres de ces trésors, ce serait les décrire pour les érudits, tandis que nous voulons seulement ici convier les curieux à venir jouir de leur vue. Dans une vitrine contiguë sont exposées des curiosités d'un autre genre, des armes et des objets de toute nature rapportés d'Australie par M. Courmeaux fils.

Les portraits de Louis XIV, de Louis XV, de Louis XVI et de

Digitized by Google

Louis XVIII, en magnifique épreuve, garnissent l'embrasure des portes qui ouvrent sur la dernière salle de livres voisine du cabinet des manuscrits. On y rencontre le portrait de Nicolas Dumont, député de 1789, et le buste du maréchal Drouet, accompagné du mémorial de ses campagnes, offert à la Ville par sa famille. Une vaste vitrine déposée au milieu de la salle attend que de nouvelles richesses y soient installées et inventoriées méthodiquement, comme vont l'être prochainement celles de toutes les autres vitrines.

Nous ne terminerons pas cette chronique sans mentionner un échange conclu entre la Bibliothèque de Reims et la Bibliothèque Nationale : en retour d'un ouvrage incunable dont la reliure offrait l'empreinte des armoiries de Paris, M. Léopold Delisle a remis à notre dépôt le même ouvrage en reliure plus récente et en outre douze traités originaux de Jean Gerson, ainsi que l'un des rares exemplaires du Bréviaire de Colbert, livre doublement précieux pour ses compatriotes. Signalons aussi l'achat de tous les travaux sur l'histoire de Reims qui ont paru dans l'année, œuvres intéressantes dues aux recherches de M. Louis Paris, et d'autres érudits, la plupart Rémois. Enfin, nous pouvons noter l'achèvement de la reliure des plus importantes collections, telles que la *Revue des Deux-Mondes*, la *Gazette des Beaux-Arts*, les *Grands Ecrivains de France*, l'*Histoire des Peintres*, par Ch. Blanc, et d'autres belles suites que la ville de Reims tient à honneur de continuer et de propager.

H. JADART.

***

Le maire de Reims, en présence des nombreux dons de tableaux et d'objets d'art faits à la ville de Reims, surtout à cause de la magnifique générosité de M. Lundy, dont nous avons parlé, adresse à ses administrés un appel qui sera certainement entendu. Il demande une somme de 400,000 fr., remboursable sans intérêt en 18 ans, pour construire un musée digne de cette grande ville. MM. Irrois, A. de Barry, Gosset, A. Dauphinot, F. Walbaume, etc., sont chargés de recueillir les souscriptions qui ne tarderont pas, espérons-nous, à permettre de réaliser cette excellente idée. Le musée serait élevé au Boulingrin.

***

Le 3 mai, M. Topin, de Somme-Tourbe, a fait une très intéressante découverte sur le territoire de Saint-Jean-sur-Tourbe.

Il a trouvé une tombe gauloise dans laquelle il y avait cinq squelettes dont deux l'un sur l'autre. Tous deux étaient parés de bracelets de bronze. Dans la même tombe on a aussi trouvé une petite statuette haute de six centimètres. Nous avons appris que ces objets avaient été acquis par un de nos collaborateurs qui nous en donnera la description exacte.

Digitized by Google

MÉLANGES

Un mobilier bourgeois au XVIIe siècle a Chalons. — Les actes notariés offrent une précieuse mine d'informations, mine encore peu exploitée, à quiconque veut reconstituer la vie et les mœurs de nos maîtres : le curieux de recherches généalogiques, le jurisconsulte et le philologue en quête d'anciens usages ou de mots tombés en désuétude y trouvent une ample moisson. L'inventaire ci-dessous, sans offrir beaucoup d'intérêt, n'est cependant pas toute entièrement à dédaigner : on y voit ce que pouvait être l'intérieur d'un honnête bourgeois dans les premières années du XVIIe siècle, et l'on y relève certains mots de la vieille langue encore usités à l'époque. Cet inventaire, tiré de l'étude de Me Remy, a été découvert et transcrit par M. Amédée Lhote, employé à la Bibliothèque communale de Châlons. P. Grignon.

Fut présent Maistre Jehan Alfeston demeurant à Chaalons lequel recongnut avoir vendu et vend par ces présentes à Pierre Alfeston, escuier, seigneur de Joieux et des Auvergères, bailly de Chaalons, adce présent et acceptant : Ung chaslict, bois de chesne, prisé huict livres tournois ; — ung coffre de mesme bois avec la serrure et clef prisé huict livres tournois ; — deux chaiaires à dossier, bois de nouier, l'une couverte de cuire noire et l'autre de bleu et rouge ; — une table, bois de chesne, prisé ensemble neuf livres ; — six escabelles, bois de nouier, prisé trois livres quatre solz ; — ung grand ban de mesme bois prisé douze solz tournois ; — une stelle à aller au sermon, couverte de tapisserie, prisée dix solz tournois, — une petite couchette bois de chesne, prisée quarante solz ; — une maict de mesme bois prisée trois livres ; — une planche à puits avec ses aunoires prisés sept livres tournois ; — une petite chaiaire à dossier couverte de tapisserie, prisé huict solz tournois ; — ung dressoir, bois de nouier, prisé quatorze livres ; — une demy selle, bois de chesne, prisée quatre solz ; — une sallière, bois de chesne, prisée quatre solz tournois ; — ung salloir fermant à clef, prisé vingt solz ; — ung autour de lict garny de trois courtines et courtimons couleur de jaulne avec la mante de mesme couleur, prisé vingt livres tournois ; — ung matelas prisé dix livres ; — ung aultre petit matelas aussy prisé cinq livres tournois ; — ung autour de cheminée de bleu et rouge prisé dix solz tournois ; — trois tableaux, l'un de la naissance de Nostre Seigneur, l'autre des trois Maries peint en destrampe et l'autre peint en huille, de la mort d'un joueur de harpe prisez ensemble douze livres tournois ; — ung bahut couvert de cuir bandé de fer blanc avec son pied bois de chesne, prisé sept livres ; — quatre grandz paires de draps de toille de chanvre à lict prisés dix livres ; — quatre

Digitized by Google

paires de petits draps aussy de toille prisez sept lives; — trois douzaines de serviettes prisez huict livres tournois; — huict grandz nappes de toille prisez sept livres tournois; — six petittes nappes aussy prisez cinq livres tournois; — une douzaine d'essuies à mains prisez trente solz tournois; — huict chemises à homme prisez sept livres tournois; — huict chemises à femme aussy prisez sept livres tournois; — ung manteau de drap noir à demy double; — ung manteau de camelot noir prisez, celui de drap six livres tournois, et l'autre pareille somme de six livres; — une robbe de chambre, couleur de violet, où y a passemens double de frize noir, prisée huict livres tournois; — une robbe de drap noir à usage de femme prisée sept livres tournois; — une cotte de serge noir prisée quatre livres tournois; — un mirouer prisé dix solz tournois; — ung lodier [1] prisé trois livres; — deux cramail de fer prisez ensemble vingt solz tournois; — deux paires de petits chesnets prisés aussy ensemble quinze solz tournois; — ung vainet [2] de fer prisé trois solz tournois; — une paire de pincette prisée deux solz tournois; — un grand rotier [3] prisé cinq solz tournois; — ung aultre petit prisé quatre solz tournois; — deux broches de fer prisez ensemble douze solz; — deux lichefrittes prisez douze solz tournois; — une chambrière de fer prisée cinq solz tournois; — une paire d'ansette [4] prisez deux solz six deniers; — ung gros coutteau à deshacher prisé deux solz; — une grande chaudière d'airain prisé vingt cinq solz; — une aultre petite prisée dix solz tournois; — quatre chandeliers prisez ensemble vingt cinq solz tournois; — deux reschault de cuivre prisez seize solz tournois; une bassinoire prisée vingt cinq solz tournois; — vingt cinq livres d'estain en plusieurs vaisselles prisez la livre huict solz tournois; une ouillé [5] de cuivre prisé quatre solz; — deux ouillets d'argent prisés trois livres dix solz tournois; — deux formes de bois à faire lissive et ung cuveau prisez ensemble trente solz tournois; — deux poinsons vuidange prisez dix solz tournois; — deux cacques aussy vuidange prisez sept solz tournois; — deux tréteaux de bois à mettre table, prisés sept solz; plusieurs cordes à faire essuier drappeaux prisés cinq solz tournois; ung boisseau à mesurer bled avec le bilot prisés douze solz tournois; deux planches à porter pain et patisserie au four prisez trois solz; ung damier avec ses dames prisez six solz; — une petitte chaisire persée prisée deux solz six deniers; — trois aurilliers de plumes prisés ensemble trente solz tournois. Lesquels meubles ont esté transportez au logis dudict

1. Lodier, couvre-pied fait de laine ou de coton (Roquefort glossaire de la langue romane).

2. Vainet : petit tamis.

3. Rotier : gril, ustensile propre à faire griller ou rôtir

4. Ansette : manche, poignée (Roquefort).

5. Oullé : du latin *olla* : cruche, vase à deux anses, (Roquefort).

Digitized by Google

acceptant, qui s'en est tenu pour contant, dont ledict Alfeston s'est désisté moiennant la somme de deux cens trente quatre livres cinq solz tournois, que ledict Alfeston en a confessé avoir eu et receu dudict acceptant ; si comme et dont promet ledict Alfeston à tenir et entretenir comme ci dessus, sur peine, etc., et oblige biens, etc., respectivement.

Faict et passé en l'hostel dudict Alfeston le deuxiesme jour de jung après midy mil six cens dix sept et ont signé le bref avec nous notaires soussignés

ROGET, — LAFRICQUE.

Et le quatorziesme jour de jung audict an mil six cens dix sept après midy est comparu en personne ledit Alfeston qui a pris et retenu de loier dudit sieur Alfeston à ce présent et acceptant les meubles cy dessus spécifiez et tout le contenu y déclairé cy devant, lesquelz ont esté transportez et remis au logis d'icelluy Alfeston, pour les tenir l'espace d'un an, commençant ce jourd'huy et finissant moiennant la somme de dix livres dix solz tournois que ledict Alfeston sera tenu et a promis en rendre et paier en fin dudit an audict sieur Alfeston, et luy rendre lesdicts meubles, linges, estain, cuivre et aultres cy dessus, hors usures raisonnables ; promectant les dites parties à tenir et entretenir le présent bail ; sur peine et oblige biens, etc. aussy respectivement.

Faict et passé en l'hostel dudict preneur les dits jour et an dessus dicts, et ont signé le bref avec nous soussignés notaires

ROGET, — LAFRICQUE.

***

NOTES DIVERSES DE DOM GUYTON. — A la suite de la relation de son voyage, que la *Revue* achève en ce moment de publier. Dom Guyton consigne sans ordre quelques notes, que nous croyons bonnes à recueillir.

« Dans l'abbaye de Citeaux est un martyrologe, manuscrit sur velin que D. Louis Benoist, bon bibliothécaire, nous présenta, lequel commence : In vigilia nativitatis Domini ». On lit en marge : « Domnus Bernardus de Fontanis qui dedit ecclesiæ partem suam quam habuit in dominio castri de Fontanis, quam vendidimus, et pro eâ hujusmodi XL libras turonenses, pro quo debet annuatim fieri anniversarium cum officio defunctorum, primâ die vacante infra octavam Assumptionis beatæ Mariæ, vel octava beati Bernardi abbatis : collecta : Præsta domine quæsumus ut pluraliter tam pro ipso quam pro parentibus suis. »

« Il y a dans l'église un tableau attaché à un pilier près de la chapelle de S. Bernard, dans la nef, qui porte en lettres gothiques :

Chronicon parvum metricum
Anno milleno nonageno simul uno
Fontanum castrum Bernardo contulit ortum
Postea duntaxat septem labentibus annis

Digitized by Google

Hoc in cœnobio cœpit cistercius ordo[1]
Sed dum quindenos ordo successit in annos
Intus suscepit vestem socios triginta trahendo
Effectus post hæc Clarævallis prior abbas
Sublimem sequitur sublimis vita, repletque
Lumine doctrinæ signisque micantibus orbem
Oblatos septem contempsit pontificatus
Ne fugitivus honor mansuris rebus obesset
Frustra conarer metro conscribere velle
Cœtera quæ nequeunt magni comprehendere libri
Intercedat opem nobis apud omnipotentem : finis.

« Dans la même bibliothèque est un autre manuscrit qui porte au commencement : « Monachus professus B. Mariæ de Alcobatia in regno Lusitaniæ, natus in villa quæ dicitur Thomar, scripsit de mandato R. D. Joannis de Cyreio, abbatis Cistercii, librum seu tractatum de origine et dignitate religionis cisterciensis. »

« Dans le chœur des religieux dans l'église de Citeaux près la place de l'abbé, est un tableau d'écriture portant en latin qu'en 1463, le 12 septembre, le Chapitre général, déclarant reconnaître une certaine décadence de l'Ordre, crut pouvoir l'attribuer à la négligence du culte dû à la Sainte-Vierge et décida en conséquence que dans tous les monastère cisterciens, à l'appel d'une certaine sonnerie, les religieux seraient tenus de venir à l'église chanter le *Salve Regina*.

« Dans l'abbaye, tous les religieux y ont la satisfaction de voir les anciens lieux réguliers subsister : la sacristie nouvelle est magnifique en elle-même dans les ornements, linge, vases sacrés. Les monuments anciens y sont bien conservés. Un trésor précieux en saintes reliques, reliquaires; bibliothèque riche, précieuse et toujours fort propre. Grande et belle salle des morts.

« A Grancey-le-Château, on ne voit plus l'ancien château où Gérard, frère de S. Bernard, brave militaire, fut détenu prisonnier et où il protesta qu'il était désormais religieux, moine de Clairvaux. Mais M. Rouxel de Médavy, maréchal de France, y en a fait bâtir un beau à la moderne, et y a fait ériger sur la plate-forme de son jardin sa statue équestre. Il y a une église fort propre, qui est collégiale, bien desservie.

« Tiré du papier-terrier de l'abbaye de Longuay, fait en 1748, par Simon Bridat, archiviste à Gyé-sur-Aujeon : Du temps de l'abbé quatrième de Longuay, Hugues, en 1201, le Pape confirma l'Ordre du Val-du-Choux : « In episcopatu lingonense sunt quidam fratres monachi deo amabiles ut valde religiosi, qui de valle Caulium nominatur : hi cisterciencis ordinis instituta, victu est vestitu et divinis officiis et in omnibus aliis districte et diligenter observant, etc.

1. En marge : Anno 1098 fondatur Cistercium. (Note du mm.).

Digitized by Google

« Portrait singulier de S. Bernard en une chambre du logis des hôtes de la Chartreuse de Lugny, au diocèse de Langres : C'est une grande estampe, au bas de laquelle est écrit : J. Holzer, pinxit, J.-A. Pfeffef excudit.

« A Vitry, paroisse près de l'abbaye d'Auberive, on voit la maison de M. Chosse, chanoine de Langres, son jardin et ses belles grottes avec belles figures de la Croix, S. Pierre, la Samaritaine, etc.

« Le mercredy, 17 février 1756, avant les 8 heures du matin, plusieurs religieux de Clairvaux sentirent les suites du tremblement de terre que plusieurs villes du royaume ou de l'étranger ont éprouvé, le 1er novembre 1755. D François de Chevigney de la Cicaudée, prêtre profès, âgé de 79 ans, assure, étant sur son siège près du feu, récitant son bréviaire, il fut soudainement balancé et agité l'espace d'une minute. D. Moïïque, prêtre profès de l'abbaye de Belleperche, logé chez lui, sentit aussi quelque secousse. Un autre religieux tenant une tasse ayant de l'eau, elle sauta de la tasse par terre par la même secousse, quoique dans une autre chambre plus éloignée : D. Pierre Jauss, prêtre profès de Clairvaux, ancien prieur de l'abbaye d'Aulps, malade au lit, s'y sentit soudainement agité. D. Laurain, profès prêtre de la Valroy, assure avoir senti le même ébranlement. Au dortoir des religieux, L.-Claude Champreux, diacre, écrivant dans sa cellule, se sentit soulevé et ébranlé ; d'autres au loin en avaient ressenti le même effet.

« Au château de Vaudremont, à deux lieues de Clairvaux[1], on éprouva mêmes exemples. Le R. P. Martial, gardien des Pères Récollets, de Châteauvillain et M. Bedel, bailli du lieu, venant à Clairvaux au même moment, sentirent une forte secousse que leurs chevaux leur causèrent soudain sur le milieu du chemin.

« Cette secousse a été ressentie à la Fère où la cloche de l'Hôtel-de-Ville a sonné plusieurs coups d'elle-même, à Metz, à Sedan, à Fismes, à Laon, etc. »

1. A propos de ce monastère, nous rappellerons un document publié depuis longtemps et qui n'est pas assez connu : C'est le récit suivant, inséré par M. Michelant dans le tome III des *Annales archéologiques*, que dirigea avec tant de succès, un champenois de haut mérite, Didron : « S'ensuict le voïage que la royne de Sicile, Monseigneur le comte de Guyse et Madame sa femme la comtesse ont faict, de Joinville à Clairvaux, en juillet 1547. » On y trouve la description détaillée de l'abbaye.

Le Secrétaire-Gérant,

LÉON FRÉMONT.

Digitized by Google

L'ANNUAIRE DES CHATEAUX

L'Administration du *Tout-Paris*, l'excellent Annuaire de la Société Parisienne, prend l'initiative d'une publication qui intéressera au plus haut point les hautes classes de la société des départements.

L'Annuaire des Châteaux et des Départements, tel est le titre de cet ouvrage, publiera de 40,000 à 50,000 adresses des membres de l'Aristocratie, des Notabilités de la Politique, de la Magistrature, du Clergé, de l'Armée, des Sciences et des Lettres habitant la Province, ainsi que les noms de tous les propriétaires des Châteaux de France, avec l'indication des bureaux de poste et de télégraphe qui les desservent, des gares les plus rapprochées et de leur distance, etc.

L'Annuaire des Châteaux et des Départements, sera complété par une partie anecdotique, descriptive et illustrée, des principaux châteaux, manoirs, castels, villas, etc.

Cet intéressant ouvrage paraîtra en septembre prochain ; toutes les personnes ayant des renseignements à envoyer pour y être insérés sont priées de les adresser à M. LA FARE, 55, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris, aussitôt que possible.

Le prix du volume, de 1,000 à 1,200 pages, relié, sera de 25 fr.; mais en souscription 20 fr. payables seulement à la réception de l'ouvrage.

Digitized by Google

VIENT DE PARAITRE

LA JUSTICE CRIMINELLE

ET LE

Bourreau à Châlons et dans quelques Villes voisines

PAR L. GRIGNON

Cet Ouvrage contient en outre d'intéressants renseignements sur le Bourreau de Troyes, de Vitry, Chaumont, Langres, Reims, Epernay et Châtillon-sur-Marne.

Un Vol. in-8 imprimé avec luxe. THOUILLE, libraire-éditeur à Châlons. Prix : 1 fr. 75. 20 exemplaires numérotés tirés sur papier simili-Japon : 2 fr.

HISTOIRE DE SOMSOIS

(MARNE)

Par M. l'Abbé A. Millard

Beau volume in-8° de près de 300 pages. — Prix : 6 francs.

LÉGENDES, CURIOSITÉS ET TRADITIONS

DE LA

BOURGOGNE ET DE LA CHAMPAGNE

Recueillies par ALEXANDRE ASSIER

Officier d'Académie

2 Volumes in-32. — Prix : Un FRANC l'Exemplaire

EN VENTE AU BUREAU DE LA REVUE

LES SIRES ET LES BARONS DE CHACENAY

Par M. l'Abbé LALORE

Ancien Professeur de Théologie au Grand Séminaire de Troyes

(PRIX : 15 francs)

Ouvrage imprimé sur papier de Hollande, enrichi de Gravures et de Chromos.

Digitized by Google

REVUE

DE

CHAMPAGNE

ET

DE BRIE

HISTOIRE — BIOGRAPHIE
ARCHÉOLOGIE — DOCUMENTS INÉDITS — BIBLIOGRAPHIE
BEAUX-ARTS

Honorée d'une Souscription du Conseil Général de la Marne

PRIX DE L'ABONNEMENT : 12 FR. 50 PAR AN
La Livraison : 1 fr. 50

ARCIS-SUR-AUBE
LEON FRÉMONT, IMPRIMEUR-EDITEUR
Place de la Halle
Et chez tous les Libraires des deux Provinces
1887

Juin 1887. — Douzième Livraison. — Onzième année.

Digitized by Google

SOMMAIRE DE LA DOUZIÈME LIVRAISON

DE LA ONZIÈME ANNÉE

Abbé Grassot	Les Seigneurs de Choiseul	401
L. Royer	Journal de Sémillard	422
G. Hérelle	Répertoire général et analytique	440
Nécrologie	M. Edouard Desrousseaux. — Mme de Klopstein	456
Bibliographie	Annuaire de l'Aube. — Sompuis. — L'abbaye d'Igny. — Bibliothèque Verdunoise	457
Chronique	Dons de M. et Mme Auban-Moët; du comte Paul Chandon de Briailles et de la comtesse de Chamisso. — M. Et. de Villefosse, officier d'Académie.— Le Musée de Reims. — La statue d'Urbain II. — La Champagne et la Brie au Salon. — L'église d'Orbais. — Fougères tertiaires nouvellement observées. — Le Cimetière gaulois de Connantray.—Une lettre de Linguet. — Mort de Mme Ingres, veuve du célèbre peintre. — L'abbaye d'Orval. — La statue de Philippe Lebon	460

AVIS

Les Epreuves doivent être retournées dans *un délai MAXIMUM de huit jours.* Passé ce délai, les Corrections sont faites d'office et il est passé outre.

Digitized by Google

LES SEIGNEURS DE CHOISEUL

INTRODUCTION

I° Notion sommaire des Maisons seigneuriales de Choiseul. — II° Leurs armoiries. — III° Fiefs dont relevait la baronnie et seigneurie de Choiseul et ceux qui relevaient d'elle. — IV° Plan de ce travail.

I° *Notions sommaires des maisons seigneuriales de Choiseul*

Le fief de Choiseul[1] a été successivement la propriété de plusieurs maisons considérables. Il a été possédé, pendant plus de quatre siècles, par la maison du nom de Choiseul, qui lui a donné une notoriété dont bénéficie encore le pays qui en était le siège.

En échappant à la domination de cette illustre famille, par extinction d'hoirs mâles dans la ligne directe qui la possédait, la terre de Choiseul est devenue le patrimoine de la maison d'Anglure en la personne du fils d'Etienne d'Anglure, qui avait épousé Jeanne, dame de Choiseul, fille et unique héritière du dernier seigneur du nom de Choiseul. Mais cette terre n'est restée que peu de temps en la possession de la maison d'Anglure[2].

Le fief de Choiseul devint ensuite la propriété de la maison de Baudricourt, en la personne du célèbre Jean de Baudricourt. Ce seigneur, n'ayant pas d'enfants, légua ses domaines, partie à sa sœur et partie a son épouse, lesquelles transmirent la terre et seigneurie de Choiseul à leurs héritiers respectifs, c'est-à-dire aux maisons d'Amboise et de Castelnau, qui en jouirent, d'une manière indivise, pendant plusieurs générations.

La maison de Waltier, par suite d'achat successif des

1. Le *fief* était un domaine noble relevant d'un autre seigneur dominant, ou une terre et seigneurie qu'on tenait à charge de foi et hommage et d'autres redevances.

2. Anglure est le nom d'un village de la Marne, arrondissement d'Epernay.

Digitized by Google

diverses portions, devint propriétaire de la presque totalité dudit fief qui lui fut bientôt enlevé.

Charles III, duc de Lorraine, étant devenu acquéreur de la terre et seigneurie de Choiseul, la légua à son deuxième fils, François de Vaudémont, qui l'échangea avec Jean d'Haussonville contre des terres que ce dernier possédait en Alsace.

La maison de Nettancourt-Vaubecourt, héritière de Jean d'Haussonville, a possédé la baronnie, terre et seigneurie de Choiseul et ses dépendances, de 1608 à 1791, époque où la Révolution, exempte de scrupules en matière de religion et de justice, jugea à propos de s'en emparer.

IIe *Les armoiries de ces maisons seigneuriales*

1° Les armoiries de la maison de Choiseul. Elles ont subi des modifications même dans la tige-mère[1]. Selon quelques auteurs, la maison de Choiseul porte : d'azur à la croix pleine d'or cantonnée de vingt billettes de même, cinq en chacun des quatre contours. Cette assertion est erronée dans sa généralité. Sa fausseté est démontrée par des preuves matérielles incontestables, 1° par le sceau qui existe aux Archives de la Haute-Marne, où il est attaché à un parchemin contenant une donation de Raynard II à l'abbaye du Val-des-Ecoliers, or ce sceau ne porte que 18 billettes, 5-5 en chef et 4-4 en pointe ; 2° par la vieille quarte en fer qui existe à la mairie de Choiseul et qui servait jadis de type pour l'ancienne mesure des céréales, dites : *la mesure de Choiseul ;* cette quarte porte l'écu de Choiseul à 18 billettes. Le poinçon en fer qui accompagne cette quarte et qui servait à graver l'écu de la maison de Choiseul sur les quartes en bois reconnues conformes au type en fer, ne porte aussi que 18 billettes. De ces faits matériels et officiels, nous concluons avec certitude que les armes de la maison de Choiseul, après quelques variations et à part quelques rares exceptions, doivent être définies par cette formule : d'azur à

1. D'après des renseignements reçus d'un correspondant très autorisé, il conste que les armes primitives de la Maison de Choiseul, portaient : *d'azur billeté d'or ;* mais que Roger, sire de Choiseul, à l'occasion de la première croisade, à laquelle il prit part, chargea son écu d'une croix d'or cantonnée de billettes sans nombre déterminé ; que, dans la suite, ces billettes furent fixées au nombre de 18. Cette réduction eut lieu insensiblement, car parmi les sceaux que M. le vicomte de Poli a eu la bonté de nous envoyer, il s'en trouve un qui porte seulement 12 billettes, dont 3 en chacun des quatre cantons. Il nous a indiqué un autre écu chargé de 16 billettes, et un autre portant 20 billettes.

Digitized by Google

la croix pleine d'or, cantonnée de 18 billettes de même dont 10 en chef et 8 en pointe, 5-5 et 4-4 [1].

Quant au temps postérieur à 1475, époque de l'extinction de la branche-souche, il faut distinguer entre les branches qui ont successivement conquis le droit d'aînesse et celles qui ont conservé leur rang respectif. Les premières sont les branches de Clefmont, de Lanques et de Beaupré. Celles de Clefmont et de Lanques, en parvenant successivement au rang de branche aînée, ont conservé, sur leurs écus, le nombre de 18 billettes. Mais lorsque la branche de Beaupré est parvenue à ce rang, son chef a chargé de 20 billettes l'ancien blason de Choiseul [2]. Ce chiffre est dès lors devenu le signe distinctif de l'aîné de la famille [3].

Les branches du second et du troisième ordre ont presque toutes, sinon toutes, modifié à leur convenance, le blason de la maison mère. Nous avons indiqué toutes ces modifications ou brisures dans une note générale qui a sa place ailleurs. Mais celles de ces branches encore existantes, dites de Praslin, de Choiseul-Gouffier et de Choiseul-Daillecourt, portent comme la maison mère : d'azur à la croix d'or cantonnée de 18 billettes de même.

2° Les armes de la maison d'Anglure sont : d'or semé de grelots d'argent soutenu de croissants de gueules.

3° Celles de la maison de Baudricourt sont : d'argent à la croix de gueules.

4° Celles de la maison d'Amboise-Bussy sont : pallé d'or et de sinople de six pièces.

5° Celles de la maison de Castelnau sont : fascé de gueules et d'or de six pièces, au chef d'argent, chargé de cinq mouchetures d'hermine.

6° Celles de la maison de Lorraine sont : d'or à la bande de gueules chargée de trois alérions d'argent.

1. C'est par une de ces exceptions qu'on trouve, dans la collection de Clairambault, aux Archives nationales : *Titres scellés*, vol. 32, planche 2, 365, et sous la date du 27 décembre 1366, un sceau de Guy de Choiseul, chargé de 20 billettes.

2. Nous avons reçu de Lunéville un sceau des Choiseul-Stainville, qui ne porte que 18 billettes ; mais ce sceau est sans doute antérieur à l'époque à laquelle cette branche est arrivée au premier rang, ou il serait le sceau d'un cadet de ladite branche. L'armorial de Rietstap donne 20 billettes à l'écu des Choiseul-Stainville.

3. Nous le savons par la déclaration de plusieurs membres de la maison de Choiseul.

Digitized by Google

7° Celles de Nettancourt-Vaubecourt-Haussonville sont : écartelé au 1 et au 4 d'or à la croix de gueules frettée d'argent. au 2 et au 3 de gueules au chevron en pointe.

III° *Fiefs dont relevait la seigneurie de Choiseul et ceux qui relevaient d'elle*

1° Les fiefs dont elle relevait. — Le fief de Choiseul, quant à la motte ou donjon, c'est-à-dire à la forteresse, mouvait ou relevait de l'évêque de Langres, ce qui est attesté par divers actes de foi et hommage comme on le voit dans plusieurs passages de l'Histoire des évêques de Langres et dans d'autres pièces, spécialement dans un acte de vente d'une partie de la terre de Choiseul, le 25 novembre 1579, où on lit ces mots : *La Motte de Choiseul en plein fief mouvant du seigneur évêque de Langres.*

Relativement au château, à la terre et seigneurie, la baronnie de Choiseul a eu plusieurs suzerains. Ce fut, en premier lieu, le comte du Bassigny [1]. Ce fut 2° le comte de Champagne, d'abord pour divers domaines situés dans le comté de Champagne [2], puis pour la châtellenie elle-même de Choiseul, après la conquête du Bassigny par le comte de Champagne, Thibaut IV, vers 1235 ; puis le roi de France, après la réunion, en 1286, du comté de Champagne à la couronne de France, ce qui est spécialement attesté par l'acte de vente sus-mentionné où il est dit : le dit chatel, village et dépendances mouvant en plein fief du roi, à cause de son château de Montigny-le-Roi. Ce fut 3° le comte de Bourgogne, pour les terres et seigneuries de Meuvy, de Vaux-sous-Clefmont, de Bassoncourt et de Merrey [3]. Ce fut 4° le comte de Bar-le-Duc, pour un certain nombre de seigneuries situées dans les limites de ce comté, cet. [4].

1. Car il est probable que la baronnie ou châtellenie de Choiseul a coexisté avec le comté du Bassigny dont elle a été un démembrement.

2. En 1210, Raynard II, seigneur de Choiseul, reconnut tenir de la comtesse Blanche, mère et tutrice de Thibaut IV, vingt livres de rentes sur les foires de Bar-sur-Aube, plus ce que ce seigneur possédait à Veuxhaules, à Boudreville et à Chauffourt. (Histoire des ducs et comtes de Champagne, par M. D'Arbois de Jubainville, t. V, p. 61, n° 755.)

3. Extrait par le président Bouhier des anciens titres honoraires de la Maison de Choiseul.... dans le dépôt des Archives de la Chambre des comptes de Bourgogne et Bresse à Dijon. Tour d'en haut, et la charte d'affranchissement de Meuvy et Bassoncourt par Jean III, sire de Choiseul.

4. C'était particulièrement Colombey-les-Choiseul, Blevaincourt, Vrécourt, Lavernoy, Lécourt, etc.

Digitized by Google

L'hommage que le sire de Choiseul devait à ses suzerains, c'était l'hommage complet, c'est-à-dire l'hommage-lige, comme il est attesté spécialement par les actes de foi et hommage.

2° Les fiefs qui relevèrent de la baronnie de Choiseul [1]. — Le seigneur de Choiseul avait aussi ses vassaux qui lui rendaient les hommages et devoirs féodaux. Leur nombre a varié selon les temps.

IV° *Plan de ce travail*

Notre étude est divisée en trois parties :

La première contient un abrégé de la généalogie et de l'histoire de la maison de Choiseul, de 1060 à 1475.

La seconde, sous le titre de *Les seigneurs intermédiaires*, contient un résumé de l'histoire des familles qui ont possédé la terre de Choiseul, de 1475 à 1608.

La troisième, intitulée *Les seigneurs du nom de Nettancourt*, contient l'historique de ces seigneurs, de 1608 à 1792.

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE PREMIER

Les seigneurs du nom de Choiseul

Les généalogistes ne sont pas d'accord sur l'origine de l'ancienne et illustre maison de Choiseul. Les uns lui assignent pour ancêtres les comtes de Langres ; d'autres prétendent qu'elle tire son origine des anciens comtes du Bassigny. Il y a des raisons probables de part et d'autre. Le moyen d'arriver à la vérité et à la certitude serait de constater que les comtes de Langres, au xe siècle, étaient en même temps comtes du Bassigny, ce qui est tout à fait vraisemblable [2].

Quoi qu'il en soit, la maison de Choiseul a figuré au pre-

1. C'étaient les lieux d'Andilly, de Bannes, Bonnecourt, Bourbonne. Beaucharmoy, Chézeaux, Coiffy, Dammartin, la Ferté-sur-Amance, Lavernoy, Lécourt-Maulain, Malroy, Parnot, Pouilly, Ravennefontaine, Varennes, Vicq, etc., etc.

2. Le château du comté (du Bassigny) en était réellement le chef-lieu et la ville de Langres devenait le siège de ce comté lorsque le comte de Langres était en même temps comte du Bassigny, comme on croit que le furent Milon Ier, qui vivait en 853, et Milon II, son fils, qui vivait en 887. (Recherches sur les principales communes de l'arrondissement de Langres, p. 90.)

Digitized by Google

mier rang des maisons nobles de France par son antiquité, par ses alliances, par l'étendue de ses domaines, par ses hommes célèbres dans l'église, dans la diplomatie et dans la carrière militaire, par son esprit religieux, source de ses innombrables libéralités envers les communautés religieuses [1].

I. RAYNIER

L'héritage des anciens comtes du Bassigny a été recueilli au XIe siècle, au plus tard par les maisons de Clefmont, de Choiseul, d'Aigremont et de Nogent-le-Roi, qui dès lors se sont trouvées en possession de la presque totalité de cette contrée. La maison de Choiseul se manifeste en 1060 et en 1084 [2]. Le premier seigneur connu, de cette maison, est Raynier, le principal fondateur du prieuré de Varennes-sur-Amance.

Raynier, baron, seigneur de Choiseul et de beaucoup d'autres lieux, possédait aussi des domaines dans le Cambrésis [3] et dans le Tonnerrois [4].

Le plus important des actes de ce seigneur, qui soit venu à notre connaissance, est la fondation, en 1060, du prieuré de Varennes, avec le concours de Reynier de Nogent-le-Roi, son beau-frère, qui était aussi seigneur de Varennes en partie. Cette fondation a été ratifiée, en 1084, par Raynard de Bar-sur-Seine, évêque de Langres, qui, à la demande de Raynier de Choiseul, a donné l'église de Varennes avec ses dépendances, ses dîmes, etc., à l'abbaye de Molême [5] pour fonder le dit prieuré [6]. Ces mêmes seigneurs ont ajouté, en 1101, à la première donation, celles de terres considérables sur les territoires de Vicq et de Coiffy [7].

1. Cet éloge serait complètement justifié si nous pouvions publier ici la généalogie intégrale de cette Maison. Nous espérons le faire bientôt ; mais actuellement, nous ne donnons qu'un abrégé très sommaire de cette généalogie.

2. Comme il sera dit ci-dessous.

3. C'est ce qui est attesté par Jean le Carpentier dans son Histoire de Cambrai et du Cambraisis.

4. Comme on le verra dans l'article suivant.

5. La fondation de ce prieuré, en 1060, est attestée par le président Bouhier qui affirme que le titre de cette donation est le premier titre de la maison de Choiseul, aux Archives de l'évêché de Langres, et par le Père Anselme qui dit aussi que la donation dont il s'agit a eu lieu en 1060. (Histoire des grands officiers de la couronne de France, in-4°, t. II, p. 234.) Nous possédons la charte de ratification de 1084.

6. C'est ce que constate cette charte.

7. Cette charte se trouve dans la *Revue de Champagne et de Brie*, n° de

Digitized by Google

Raynier de Choiseul avait épousé Ermengarde[1] dont il eut :

1° Roger, qui suit ;

2° Adeline, qui épousa Ulrich ou Olrich d'Aigremont, fils de Foulque, seigneur du dit Aigremont. Ce sont ces deux époux qui ont fondé, en 1115, l'abbaye de Morimond[2].

Raynier est mort au plus tôt en 1102.

II. ROGER

Roger, baron, seigneur de Choiseul et autres lieux du Bassigny, seigneur aussi dans le Cambrésis et dans le Tonnerrois, a succédé à son père l'an, ou après l'an 1102.

Ce seigneur a pris part à la première croisade dont il revint en 1098 ou 1099, après la prise de Jérusalem par les croisés.

Quelque temps après son retour, c'est-à-dire en 1103, il se rendit à l'abbaye de Molême où il ratifia la donation que son père et sa mère avait faite à cette abbaye du fief d'Epineuil, dans le Tonnerrois[3].

Roger de Choiseul avait épousé sa cousine, Adeline d'Aigremont, dont il eut :

1° Raynard, qui suit ;

2° Foulque ou Conon, dont on ignore la destinée ;

3° Reinier, qui bien probablement a eu en partage la terre de Bourbonne-les-Bains dont il a été le seigneur sous le nom de Rénier II.

4° Guillenc ou Villence, qui a été successivement prieur de Varennes, abbé de Molême, puis moine à Varennes.

Comme son père et comme ses successeurs, Roger de Choiseul s'est signalé par ses libéralités envers les maisons religieuses.

Il est mort au plus tard au commencement de 1138.

III. RAYNARD Ier

Raynard Ier, seigneur de Choiseul et autres lieux, dès l'an 1138, a suivi, en 1147, le roi Louis VII, à la deuxième croisade.

novembre 1884, p. 363, et dans les *Chasteau et citadelle de Coëffy-le-Chastel*, par A. Lacordaire, p. 51-53.

1. Qui est présumée fille de Richard de Vergy.

2. Histoire de l'abbaye de Morimond, par l'abbé Dubois, 3e édition, p. 15.

3. Le texte de cette pièce est à la fin du premier volume de l'Histoire des ducs de Bourgogne, par M. Ernest Petit.

Digitized by Google

Dix ans après, à l'exemple de beaucoup d'autres seigneurs, il a donné, par l'intermédiaire de l'évêque de Langres, l'église de Choiseul avec ses dépendances, ses dîmes, etc., à l'abbaye de Molême, au profit du prieuré de Varennes. Puis il a cédé le terrain situé au sud de l'église pour être le siége du nouveau prieuré. Telle a été l'origine du prieuré de Choiseul qui a été bâti quelques années après et a été habité d'abord par des religieux du prieuré de Varennes [1].

Raynard eut de son épouse Helvide de Vaudémont :

1° Foulque, qui suit ;

2° Ulrich, qui a été chanoine de Langres.

IV. FOULQUE

Foulque, seigneur de Choiseul et autres lieux, a succédé à son père en 1158 ou 1159. Après s'être signalé d'abord par des bienfaits envers les communautés religieuses du Bassigny, ce seigneur se laissa aller à faire commettre et à commettre lui-même des violences et des injustices qui attirèrent sur sa tête, deux fois, les foudres de l'excommunication ; la première fois, en 1181, à cause de ses rapines au détriment de l'abbaye de Morimond ; la seconde fois, en punition des actes de violence commis à l'égard du prieuré de Varennes, en 1194 [2]. Mais à ces méfaits, fruits amers d'un tempérament violent, succédait bientôt le repentir et il avait hâte de secouer la lourde et honteuse chaîne des censures ecclésiastiques, en demandant la grâce de la réconciliation et en réparant les torts commis.

Foulque de Choiseul avait épousé Alaïs de la maison de Brienne, dont il eut plusieurs enfants, entre autres :

1° Raynard, qui suit ;

2° Barthélemy, qui eut en partage la terre de Vrécourt (Vosges).

V. RAYNARD II

Raynard II, seigneur de Choiseul et autres lieux, succéda à son père en ou après 1194. Il s'est signalé par des événements mémorables : 1° par sa participation à la troisième croisade, en 1190 [3], sous la conduite du roi Philippe-Auguste ;

1. Le texte de la charte de donation de la dite église est en notre possession.

2. Item des chartes concernant ces deux communications.

3. C'est ce qui est prouvé par une charte du comte de Bar-le-Duc ; cette pièce est en notre possession.

Digitized by Google

2° par son goût pour la littérature et la poésie ; 3° par la part qu'il a prise, à son détriment, aux tentatives injustes d'Erard de Brienne qui voulait usurper le comté de Champagne sur le jeune Thibaut IV. Cet engagement attira au sire de Choiseul, ainsi qu'à ses associés, le déshonneur d'être battus en plusieurs rencontres et surtout le châtiment de l'excommunication dont ils furent obligés de demander humblement l'exonération [1]. Du reste, ce seigneur a compensé ses torts politiques par sa bienveillance et ses libéralités envers les établissements monastiques.

Il avait épousé Clémence de Pouilly ou de Traves dont il n'eut qu'un fils : Raynard, qui suit, et il est mort en 1218 ou au commencement de 1219.

VI. RAYNARD-III

Raynard III, seigneur de Choiseul et autres lieux, prit part à la sixième croisade qui commença en 1217, sous la conduite d'André II, roi de Hongrie. Il était sous les murs de Damiette, au mois de mai 1218 [2]. Ce seigneur a conquis l'estime et a mérité l'amitié des personnages du premier rang, tels que le comte de Champagne, les duc et comte de Bourgogne, qui d'ailleurs étaient ses suzerains. Il s'est élevé jusqu'à contracter une alliance de parenté avec la famille royale, par son mariage avec Alix de Dreux, arrière-petite-fille du roi Louis VI. Ce fut au temps de sa domination, en 1223, que le comté du Bassigny prit fin par la conquête que le comte de Champagne, Thibaut IV, fit alors de la plus grande partie du Bassigny, qu'il réunit au comté de Champagne.

Raynard III de Choiseul eut, de son épouse Alix de Dreux, cinq enfants dont :

1° Jean, qui suit ;

2° Raynard, qui embrassa l'état ecclésiastique ;

3° Robert, qui eut en partage la terre et seigneurie de Traves [3].

VII. JEAN Ier

Jean Ier, chevalier, seigneur de Choiseul et de beaucoup d'autres lieux, succéda à son père, en 1238 ou 1239. Par la

1. Voir l'Histoire des ducs et des comtes de Champagne par M. D'Arbois de Jubainville, t. IV, première partie, p. 126 à 183.

2. C'est ce qui est attesté par une charte en notre possession.

3. Haute-Saône, arrondissement de Vesoul, canton de Scey-sur-Saône.

Digitized by Google

mort du seigneur d'Aigremont dont il avait épousé la fille unique, il devint héritier de toutes les terres et seigneuries de cette maison, pour lesquelles il rendit ses foi et hommage, en 1246, à l'évêque de Langres qui en était suzerain [1].

Jean Ier guerroya avec les comtes de Champagne au sujet de la garde du prieuré de Varennes, que l'abbé de Molême lui avait retirée, en 1250, pour défaut d'accomplissement des obligations de cette charge et dont il avait investi le comte de Champagne. La paix fut rétablie, en 1254, par l'entremise du duc de Bourgogne et de l'évêque de Langres [2].

Jean de Choiseul se trouva engagé dans une nouvelle guerre, à la suite du comte de Bourgogne et du comte de Bar-le-Duc, ses suzerains, contre son premier suzerain, le comte de Champagne, Thibaut V, à l'occasion du monastère de Luxeuil, dont les religieux avaient retiré la garde au comte de Bourgogne, infidèle aussi aux devoirs imposés par cette charge, et l'avaient confiée au nouveau comte de Champagne. Cette guerre fut arrêtée par l'intervention du roi saint Louis, presque à son début, en 1258 [3].

Le seigneur de Choiseul s'engagea, en 1270. dans la huitième croisade, qui était la seconde comandée par le roi saint Louis. A son retour, en 1271, il fit une nouvelle dotation à la chapelle Saint-Nicolas de son château de Choiseul. C'est au temps de sa domination que la seigneurie de Choiseul a atteint son apogée de richesse et de puissance.

Jean de Choiseul eut de son épouse, Berthemette d'Aigremont, quatre enfants, dont deux fils :

1° Jean, qui suit ;

2° Renier, qui eut deux fils dont on ignore le sort.

Jean Ier est mort en 1282.

VIII. JEAN II

Jean II, chevalier, seigneur de Choiseul et de beaucoup d'autres lieux, s'est d'abord signalé, dès avant la mort de son père, par son alliance avec le duc de Lorraine, qui l'engagea dans deux guerres malheureuses ; la première contre l'évêque

1. Bibl. nationale, mss. latins. Cartulaire de l'évêché de Langres, p. 66, 65 ou 71.

2. D'Arbois de Jubainville, *ubi suprà*, t. V, p. 471, n° 3,083, et Archives de la Côte-d'Or, 40e liasse de l'abbaye de Molème.

3. D'Arbois de Jubainville, *ubi suprà*, t. IV, Ire partie, p. 389-391.

Digitized by Google

et la seconde contre les bourgeois de Metz. Il fut fait prisonnier dans chacune de ces guerres, malgré et à cause même de son courage et de sa bravoure [1].

Ce fut sous sa domination, en 1286, que le comté du Bassigny passa, avec le comté de Champagne dont il était devenu partie intégrante, sous la suzeraineté immédiate du roi de France. Dès lors, les sires de Choiseul, de Clefmont, etc., sont devenus les vassaux immédiats de la couronne de France [2]. Jean II de Choiseul s'était acquis l'estime et l'amitié du duc de Bourgogne, Robert II, qui lui conféra le titre de connétable de Bourgogne et le gratifia d'une rente perpétuelle de 30 muids de vin de Pommard, à la condition de la tenir en fief [3].

Ce seigneur, voulant exécuter le testament de son épouse, a fondé, à Bourbonne, l'hôpital de Saint-Antoine-le-Viennois, en faveur des pauvres atteints de la maladie appelée le feu de Saint-Antoine [4].

Jean avait épousé Alix de la Fauche, dont il eut sept enfants entr'autres :

1° Jean, qui suit ;

2° Renier, qui devint le chef de la maison de Choiseul-Aigremont ;

3° Renard, qui fut seigneur en partie de Bourbonne et de Vrécourt (Vosges).

Jean II a été appelé le héros de son siècle ; il est mort en 1308.

IX. JEAN III

Jean III, chevalier, seigneur de Choiseul et autres lieux, prit, dès avant son entrée en possession de sa seigneurie, à l'occasion du mariage d'une fille du comte de Bar-le-Duc, et du comte de Bar-sur-Aube, des engagements de caution qui

1. Extrait de l'Histoire de Lorraine, par M. Digot.

2. Histoire de France, par le P. Daniel, in-4°, t. III, p, 379.

3. Extrait par le président Bouhier des anciens titres honorsires de la maison de Choiseul, du dépôt des Archives de la Chambre des comptes de Bourgogne.

4. Voir le texte de cette fondation dans les *Seigneuries et Féautez de Bourbonne*, par M. A. Lacordaire. Cette maladie était une sorte d'érysipèle ou de charbon pestilentiel très commun. Dès la fin du XIe siècle, il s'était formé sous le nom de saint Antoine-le-Viennois, et sous la règle de saint Augustin, une congrégation de religieux pour soigner les personnes atteintes de ce mal.

Digitized by Google

font supposer qu'il jouissait de l'amitié de ces grandes maisons [1].

L'an 1313, ce seigneur se trouva mêlé avec beaucoup de membres de la noblesse à une intrigue contre le roi Philippe-le-Bel qui, par un édit de 1303, avait interdit les guerres privées entre les seigneurs. La mort du roi et du chef du complot mit fin à cette intrigue [2].

Jean III fonda, en 1318, la chapelle seigneuriale de saint Gengoul, martyr, à proximité au sud du château de Choiseul, et il la dota de nouveau, en 1320 [3].

L'an 1333, ce seigneur octroya à ses serfs de Meuvy et de Bassoncourt une charte d'affranchissement, qui est réputée un chef-d'œuvre dans ce genre ; c'est un code universel qui règle équitablement les relations entre le seigneur et les habitants de ces lieux et se termine par des donations de bois, etc.[4]. Ce même seigneur gratifia aussi, en 1335, les habitants de Colombey-les-Choiseul d'une charte d'affranchissement contenant à peu près les mêmes dispositions [5].

Jean III de Choiseul, qui est mort en 1336, avait eu de son épouse, Alix de Grancey, cinq enfants dont un fils :

1° Gauthier, qui suit.

X. GAUTHIER

Gauthier, chevalier, seigneur de Choiseul et autres lieux, inaugura la prise de possession de sa seigneurie par un accord avec l'abbaye de Morimond, sur divers articles qui étaient en litige [6].

Ce seigneur a fondé, en 1341, la troisième chapelle seigneuriale, sous le vocable de Saint-Michel, archange, à l'intérieur ou à proximité de son château de Choiseul [7].

1. Bibl. du roi, Recueil de du Fourny, 11e layette, Barsigneules, f° 7646. Et le président Bouhier, aux Additions à la généalogie de la maison de Choiseul.

2. Histoire de France, par le P. Daniel, in 4°, t. III, p. 515, et de Caumartin, *ubi supra*.

3. M. l'abbé Delaval, Généalogie de la maison de Choiseul, à l'article Jean III.

4. Voir cette charte annotée aux appendices, n° 1er.

5. Voir cette nouvelle charte, *ibidem*, n° 2.

6. Extrait du cartulaire de Morimond, à la bibliothèque de la ville de Bourbonne.

7. M. l'abbé Delaval *ubi suprà*, à l'article de *Gauthier*.

Digitized by Google

Gauthier de Choiseul est mort, en 1348, après avoir fait le partage de ses biens à ses enfants [1]. Il eut de son épouse, Alix de Nanteuil, cinq enfants, dont trois fils : Jean, Henri et Guy, qui furent successivement seigneurs de Choiseul.

XI. JEAN IV

Jean IV, seigneur de Choiseul et autres lieux, n'est guère connu que par un nouvel accord avec l'abbaye de Morimond, au sujet des foires de Choiseul [2], et par la mention qui est faite de lui dans un acte du Parlement de Paris et par le président Bouhier [3].

Ce seigneur est mort, en ou après 1358, sans alliance, ou du moins sans postérité.

XI. HENRI

Henri, chevalier, seigneur de Choiseul et autres lieux, n'est connu que par la mention de divers auteurs et spécialement par celle de Guy, son frère puîné et son successeur.

Ce seigneur est mort, en ou avant 1361, sans alliance ou sans postérité, comme son frère aîné.

La mort prématurée de ces deux jeunes seigneurs est extraordinaire. Ils ont dû mourir dans les batailles si funestes de cette époque. Ils sont aussi les derniers de cette maison qui aient fait, comme seigneurs de Choiseul, des donations à l'abbaye de Morimond.

XI. GUY

Guy, chevalier, seigneur de Choiseul et autres lieux, débuta par la renonciation au titre d'avoué ou de protecteur de l'abbaye de Morimond, pour acquitter des dettes non personnelles, mais dont il se trouvait chargé [4].

1. Archives nationales, KK. 1,119, Choiseul, folio 600, en 1350.

2. Outre le marché de chaque vendredi, les seigneurs ont établi successivement des foires à Choiseul ; la plus anciennement connue, celle de la Chandeleur n'est plus mentionnée après l'an 1215 ; celles de Saint-Gengoul et de Saint-Remy qui duraient, chacune trois jours, ne sont plus mentionnées, en 1748, qu'à titre de souvenir ; enfin, celles de Saint-George et de Saint-Martin d'hiver, établie par Jean IV, n'existaient plus dès l'an 1515. Ces foires sont tombées à cause des droits qu'il fallait payer pour les bêtes qu'on y amenait ou pour les denrées qu'on y importait. (Note extraite du chapitre III de notre Histoire manuscrite de Choiseul.)

3. Aux Additions à la généalogie de la maison de Choiseul.

4. Titres de l'abbaye de Morimond, Archives de la Haute-Marne, t Histoire de Morimond, 3e édition, p. 328.

Digitized by Google

En 1377, ce seigneur obtint du roi Charles V le privilège de conserver le titre et les droits de suzerain sur la terre d'Is-en-Bassigny, qu'il avait donnée à son cousin, Godemart du Fay, mais sous la suzeraineté immédiate du roi [1].

Après avoir fait, en 1383, sous les ordres du duc de Bourgogne, la campagne de Flandre [2] contre les Gantois, Guy de Choiseul se rendit caution, au mois de juin 1393, avec d'autres seigneurs, pour Marguerite de Joinville, comtesse de Vaudémont et de Genève, au sujet du traité de cette dame avec le pape Clément VIII, frère et héritier du comte de Vaudémont, pour son douaire [3].

En 1394, ce même seigneur adressa à l'archevêque de Narbonne une supplique à l'effet d'obtenir à ses chapelains l'exemption du paiement de la dîme à la chambre apostolique dont ce prélat était alors camérier [4].

L'an 1433, Guy de Choiseul fit au duc de Bourgogne l'aveu et dénombrement des terres de Meuvy, de Vaux-sous-Clefmont, de Bassoncourt et de Merrey, lesquelles relevaient de ce duc, parce qu'elles formaient une enclave de la Bourgogne dans la Champagne [5].

Guy de Choiseul, qui est mort après l'an 1413, avait eu, de son épouse, Jeanne de Jaigny, quatre enfants :

1° Gauthier, mort avant son père ;

2° Aymé ou Amé, qui suit ;

3° Girard, qui est devenu le chef de la maison de Choiseul-Clefmont ;

4° Alix, qui a été mariée deux fois.

XII. AMÉ

Amé, chevalier, seigneur de Choiseul et autres lieux, s'est engagé, du vivant de son père, à la suite et sous les ordres du duc de Bourgogne, dans les guerres de ce temps. Il se trouva, en 1407, dans la campagne de ce duc, qui avait pour but d'enlever la ville de Calais aux Anglais. Il fut pris dans une sortie

1. Documents extraits des Archives de la Haute-Marne, par M. Arthur Daguin, qui nous les a gracieusement communiqués.

2. D. Plancher, Histoire de la Bourgogne, t. III, p. 72.

3. Dom Villevieille, Trésor généalogique, t. XXIX, an 1392, et Inventaire des archives du château de Joinville, t. III, p. 107.

4. M. l'abbé Delaval, *ubi suprà*, à l'article de *Guy*.

5. Archives de la Côte-d'Or.

Digitized by Google

des Anglais contre les assiégeants et fut mis dans la prison militaire de cette ville. Le duc de Bourgogne négocia, l'année suivante, sa mise en liberté qui eut lieu vers le mois d'octobre 1408, et lui fit don de 2,000 livres pour l'aider à acquitter sa rançon [1].

Le 13 juin 1412, Amé de Choiseul termina, en sa qualité de bailli de Chaumont, un différend qui était survenu entre son frère Girard de Choiseul-Clefmont et Philibert, seigneur de Bauffremont, au sujet de la cure de Thol [2], probablement au sujet du droit de patronage de cette cure.

L'an 1417, Amé, chevalier banneret, étant alors en possession de la seigneurie de Choiseul, a fait une nouvelle campagne en Flandre d'où, à la fin de cette année, la compagnie, dans laquelle il servait, fut ramenée à Paris, parce que le duc de Bourgogne voulait se rendre maître du gouvernement [3].

Amé de Choiseul, tant pour se procurer les moyens d'achever le paiement de sa rançon que pour témoigner sa bienveillance à ses sujets de Choiseul et de Merrey, leur octroya une charte d'affranchissement : à ceux de Choiseul, en 1418, et à ceux de Merrey en 1419 [4].

Ce seigneur, qui est mort, vers 1424, eut de son épouse, Claude de Grancey, une fille :

Jeanne, qui suit.

XIII. JEANNE

Jeanne, fille unique et seule héritière de la terre et seigneurie de Choiseul et autres lieux, succéda à son père vers l'an 1425. Elle avait épousé en premières noces Etienne d'Anglure, qui était tout à fait dévoué au parti anglais, il avait même le titre de chambellan du roi d'Angleterre, Henri VI, qui se qualifiait aussi roi de France.

En 1449, Jeanne, dame de Choiseul, eut à soutenir, comme

1. Le P. Daniel, Histoire de France, in-4°, t. IV, p. 225; et Chambre des comptes de Bourgogne. Extrait de Dom Villevieille, Trésor généalogique, t. XXIX, an 1497, ou plutôt 1409.

2. Extrait de la Décade du P. Vignier, dans les manuscrits de M. l'abbé Mathieu, t. II, p. 525.

3. Chambre des comptes de Dijon ; Registres des montres, et le Père Daniel, *ubi suprà*, t. IV, p. 321.

4. Voir aux appendices, n° 3, la charte de Merrey. Nous n'avons pu trouver le début de celle de Choiseul, mais le corps de cette charte se trouve inséré dans le dénombrement de la terre de Choiseul, en 1508, et dans d'autres suivants.

Digitized by Google

héritière de son père Amé, un long et dispendieux procès avec son petit-cousin Guillaume de Choiseul-Clefmont, pour des affaires d'intérêt de famille [1].

Elle eut de son premier époux, Etienne d'Anglure, deux fils qui furent successivement seigneurs de Choiseul et par conséquent enlevèrent cette terre à l'illustre maison de ce nom.

Jeanne, dame de Choiseul, est morte au plus tôt en 1474 et, avec elle, s'est arrêtée la tige directe de la maison de Choiseul.

Mais avant de tomber en quenouille, cette tige forte et féconde avait produit de vigoureuses branches qui, à leur tour, en produisirent d'autres et de ces dernières sortirent de nombreux rameaux directs et indirects.

Les branches sorties immédiatement de la tige ou du tronc sont : 1° celle de Choiseul-Traves qui a eu pour auteur Robert de Choiseul, second fils de Raynard III, et qui a subsisté jusque vers 1825 ; 2° celle de Choiseul-Aigremont, qui a été la plus féconde de toutes, qui a eu pour chef Renier de Choiseul, deuxième fils de Jean II, et qui, à son tour, a produit les cinq branches secondaires d'Eclance, de Chevigny (dite ensuite de Praslin), de Beaupré, de Gouffier et d'Ambonville ; 3° celle de Choiseul-Clefmont qui a commencé en la personne de Girard de Choiseul, fils de Guy et frère puîné d'Amé. De ces trois branches primaires, il n'y a que celle de Choiseul-Aigremont qui subsiste encore dans ses branches secondaires de Chevigny et de Beaupré [2].

CHAPITRE II

I° L'ancien et le nouveau château. — II° L'ensemble de ses édifices. III° Ses habitants et leur rôle. — IV° Sa prise et sa démolition.

I° *L'ancien et le nouveau château*

Les châteaux-forts ont dû leur origine à la nécessité de la défense contre les agressions réciproques des divers partis politiques, dans les guerres civiles de la première et de la deuxième dynastie ; contre les invasions des Normands ; enfin contre les attaques si fréquentes et respectives des seigneurs

1. Extrait des Archives particulières de M. le marquis de Nettancourt-Vaubecourt, que nous devons à sa bienveillante communication.

2. Nous avons l'espoir de publier bientôt la généalogie historique complète de la maison de Choiseul.

Digitized by Google

au Moyen-Age. Le seigneur de Choiseul a donc été obligé, comme les autres, de se bâtir une demeure fortifiée par la nature et par l'art, pour se mettre à l'abri des attaques imprévues et pour être en état de soutenir un siège. C'est pour ces motifs que les châteaux-forts étaient ordinairement situés sur les montagnes.

Le plus ancien château de Choiseul était situé à un kilomètre au-dessus du village de Meuvy, au nord du bois dit La Roche, comme nous l'apprend la charte d'affranchissement de Meuvy et Bassoncourt, octroyée, en 1333, par Jean III de Choiseul. Mais nous ignorons le temps de la construction de ce château, ainsi que la cause et l'époque de sa ruine.

Quant au nouveau château, placé au sommet de la côte qui domine au nord le village de Choiseul, nous ne savons pas la date de sa construction, nous savons seulement que, à la date susdite de 1333, il pouvait avoir environ deux siècles d'existence.

II° *L'ensemble de ses édifices*

L'enceinte de ce château et de ses dépendances couvrait une superficie d'environ huit arpents [1]. La première enceinte était fermée par un mur circulaire. Une seconde enceinte était délimitée par un large et profond fossé dont les traces sont encore très visibles et qui était aussi circulaire. Entre ces deux lignes de défense se trouvait un espace aplani, occupé en partie par un chemin de ronde, qui commençait à la première porte d'entrée, située à la partie septentrionale de l'enceinte et en face du bois de Pennecières [2], d'où on montait circulairement par le côté de droite ou de gauche pour arriver à la façade méridionale. De là on arrivait au château en passant sur un pont-levis jeté sur le fossé. Mais le château communiquait aussi directement avec le village de Choiseul par deux portes dont l'une servait pour les communications ordinaires et quotidiennes avec le village et l'autre, dite poterne [3], n'était usitée que, en cas de siège, pour les sorties de la petite garnison. Entre le fossé et les divers édifices du château, il existait une

1. L'arpent contenait 675 toises de 9 pieds de carré au pied du roi, ce qui, en mesure nouvelle fait une superficie d'un hectare 62 ares.

2. Aveu et dénombrement de 1508, à l'avant-dernière page. Cet aveu est transcrit au chapitre II de la deuxième partie du présent ouvrage.

3. Voir le Tumulte du Bassigny, par Jehan, métropolitain.

Digitized by Google

ligne en terre-plein pour la circulation, le service de la place et la défense du fossé.

Cette place forte se composait de plusieurs édifices. C'était : 1° la demeure seigneuriale ou le château proprement dit, dont la façade principale était exposée au midi, au-dessus du village de Choiseul. Il était environné de tours adhérentes (au château) et isolées. L'étendue de ses faces et la hauteur de ses murs nous sont inconnues : elles devaient être assez considérables, car nous savons, d'un côté, qu'une chute de murs, vers l'an 1515, de 20 pieds de hauteur et de largeur n'était considérée que comme une brèche et, d'un autre côté, qu'il y avait des greniers, ce qui suppose au moins deux étages au dessus du rez-de-chaussée. L'avenue, à la façade du midi, était pavée et suspendue sur une voûte. L'épaisseur des murs était au moins de quatre pieds et demi [1]. C'était : 2° le donjon ou la forteresse même qui consistait en une tour munie de tous les moyens de défense et située au centre des autres édifices qu'il surpassait en hauteur et en épaisseur. C'était : 3° les communs, c'est-à-dire les édifices servant au logement des employés ou officiers de la maison seigneuriale, des serviteurs, des hommes de guerre, puis les granges, les greniers, caves, écuries, etc. C'était : 4° une chapelle située dans l'enceinte intérieure, sous le vocable de St-Nicolas, laquelle a subsisté jusque en 1796. C'était : 5° un moulin dont un pignon était écroulé en 1515 [2] ; ce devait être un moulin à bras ou à cheval, car un moulin à vent n'aurait pas posé sur une construction ayant des pignons. C'était : 6° une prison qui était encore utilisée, en 1515, époque où des prisonniers s'en étaient échappés. C'était : 7° un puits qui était très nécessaire et qui, pour descendre au dessous du niveau de la vallée, devait avoir plus d'un kilomètre de profondeur. Il existait aussi trois pertuis [4] dans trois tours isolées dont l'une portait le nom de *Jehan Massieu* [5]. Enfin, dans les espaces libres de la forteresse, il existait des cours et une basse-cour. Telles étaient les principales parties

1. Voir au chapitre : Dépenses du compte de 1516.
2. Ibidem.
3. Ibidem.
4. Ibidem.
5. Ibidem. Le pertuis, en général, est un trou par où se perd l'eau d'un bassin d'un réservoir ; ce qui fait supposer qu'il y avait, dans l'intérieur de ces tours, des réservoirs pour abreuver les animaux vivant dans l'enceinte du château, pour lessiver le linge, etc.

Digitized by Google

dont se composait le château des sires de Choiseul, à Choiseul[1].

III° *Ses habitants et leur rôle*

Telle était l'habitation seigneuriale du seigneur de Choiseul avec les membres de sa famille et les serviteurs attachés au service privé de sa maison, et celle des divers employés de la seigneurie. Mais dans les temps de paix et de sécurité, le seigneur habitait, avec sa famille, une maison bourgeoise située au village, près de l'église. Nous n'avons pas à désigner les serviteurs de la famille, ils se trouvent dans toutes les grandes maisons. A peine est-il besoin de mentionner l'office du chapelain, dont le titulaire desservait la chapelle St-Nicolas, l'emploi de capitaine des chasses et celui de garde de chasse et de pêche. Mais il nous paraît utile de désigner les employés seigneuriaux, c'est-à-dire les officiers attachés au service du seigneur, considéré comme souverain. Or, en cette qualité, le sire de Choiseul, avait des officiers de guerre, de justice, d'administration civile et des employés pour l'exploitation de ses domaines. La désignation de ces titres indique suffisamment les fonctions qui y étaient attachées. Nous nous contenterons donc de faire une légère description de ces diverses fonctions.

1° Le droit de guerroyer étant le premier privilège du souverain, le baron, seigneur de Choiseul, en usait comme les autres seigneurs. Il avait, à la tête de la garnison de son château, un lieutenant qui, au cri de guerre du seigneur, réunissait les hommes de Choiseul, de Bassoncourt, de Meuvy, de Léniseul, Merrey, etc., pour les exercer et les disposer au combat, en attendant l'arrivée des vassaux avec leurs gens d'armes. Dans ces circonstances, c'est-à-dire « en temps de misère, de péril et de guerre », les hommes desdits lieux devaient faire « les guet et garde au château et y conduire des provisions de vivres et des munitions de guerre ».

2° La seconde prérogative du souverain, c'est le devoir de rendre une exacte justice à ses sujets. Le seigneur de Choiseul y était fidèle. Il avait, à titre de souverain, le droit de haute, moyenne et basse justice. Pour l'exercice de ce pouvoir, il avait un tribunal de première instance dans les lieux susdits, comme dans ses autres fiefs. Celui de Choiseul

1. Les détails ci-dessus sur les diverses parties du château sont extraits en grande partie du compte de 1516, qui se trouve à la deuxième partie de cet ouvrage.

Digitized by Google

(chef-lieu de la châtellenie) se composait d'un bailli, de son lieutenant, d'un procureur fiscal, d'un greffier, d'un garde de justice et de deux sergents. Dans les autres fiefs, le personnel était moins nombreux et moins imposant. Mais, pour assurer toute sécurité aux justiciables, le seigneur avait institué un tribunal d'appel, qui tenait ses assises, une fois chaque année, à la salle de justice de Choiseul. Le bailli présidait et il était assisté du procureur fiscal, du greffier et des juges des autres tribunaux de la châtellenie. C'est à ce tribunal que venaient apporter leur appel ceux des justiciables qui croyaient ou prétendaient que leur cause avait été mal jugée en première instance. De plus et pour assurer aux sujets des seigneuries une plus grande garantie de bonne justice, il y avait appel des sentences de ce dernier tribunal, au jugement du seigneur lui-même, puis aux tribunaux de ses suzerains et enfin aux tribunaux du roi. Quant aux délits dans les bois et dans les eaux, ils étaient de la compétence particulière du gruyer de chaque seigneurie, qui jugeait en ces matières avec les gardes-forestiers. Le droit de haute justice du seigneur de Choiseul était symbolisée par la potence ou le signe patibulaire érigé à la bifurcation des chemins de Lécourt et de Maulain, au sud de Choiseul.

3° Le seigneur de Choiseul avait aussi ses employés pour l'administration civile. A cette fin, il avait, dans chacun de ses fiefs, un maïour, un ou deux sergents et un tabellion qui tous faisaient serment, devant lui, de bien garder ses droits, ses intérêts et ceux de ses sujets. Les actes rédigés par le tabellion devaient être scellés du sceau du seigneur. Il permettait à ses sujets d'élire, dans leur localité respective, un mécellier ou garde-champêtre dont il exigeait aussi le serment professionnel. Ces employés exerçaient les fonctions d'administrateurs, de policiers, d'huissiers, de percepteurs et de notaires. Ce personnel était complété par l'institution d'un gruyer et de gardes-forestiers qui étaient aussi assermentés.

4° Enfin, le seigneur avait d'autres employés pour l'exploitation de ses domaines, pour la perception des rentaires et des autres revenus en nature et en argent. Pour ce faire, il avait un régisseur ou amodiateur dans ses principaux fiefs. Cet employé était le collecteur des divers revenus de chaque fief, sauf pour les rentaires des céréales qui étaient conduits au château de Choiseul. Mais l'amodiateur du chef-lieu de la baronnie était le collecteur général des revenus seigneuriaux. C'est à lui que remettaient leurs recettes particulières, les

Digitized by Google

autres collecteurs, comme amodiateur, il avait le bénéfice des corvées dues au seigneur, c'est-à-dire des journées de charrois, de charrues, des journées de fenaison et de moisson.

Quant aux recettes de certains fonds de terres isolés, tels que jardins, vignes et chènevières, loués à quelques habitants, ainsi que celles des bois, moulins, étangs et celles des revenus féodaux en nature et en argent, tels que gelines, dîmes, etc., elles se faisaient par le moyen des leveurs de dîmes, par le prévôt, le maïeur et les sergents qui avaient pouvoir de poursuite sur les hommes, sur les bêtes et sur les biens pour faire rentrer les dîmes, pour faire payer les amendes imposées pour les corvées non faites et autres débites. Ils percevaient aussi les impôts en argent avec les mêmes pouvoirs et rendaient compte de tout au régisseur qui, à son tour, rendait son compte annuel au seigneur [1].

Ce nombreux personnel d'officiers et employés était l'instrument vivant et dévoué dont se servait le seigneur pour l'exercice de ses droits, de ses prérogatives et le recouvrement de ses diverses sortes de revenus. Ce personnel faisait la force, la richesse et l'honneur de la baronnie qu'il rendait respectable et redoutable. Il était en même temps un élément de vie, de force et de revenu pour la population locale dont il composait la partie la plus notable et la plus respectée.

Ce superbe château a disparu, il nous reste à dire l'occasion qui a amené sa ruine.

IV° *Sa prise et sa démolition*

Depuis que la terre et seigneurie de Choiseul était sortie des mains des seigneurs de ce nom, le château n'était plus habité régulièrement. Par suite de cet abandon, les guet et garde étaient tombés en désuétude. Dès lors il pouvait être pris par surprise ; c'est ce qui arriva.

Au début de l'année 1573, une troupe d'aventuriers, composée de troupiers allemands hérétiques et de pillards français de l'est, s'était réunie dans le pays qui compose actuellement le département de la Meuse. Après avoir exercé ses brigandages, sur son passage, elle se dirigeait sur Saint-Dizier, mais

1. Les détails sur le château et la maison seigneuriale sont empruntés, partie à la charte d'affranchissement de Meuvy et Bassoncourt, partie à l'aveu et denombrement de 1665 et partie à l'Histoire de Morimond, troisième édition, p 9.

Digitized by Google

craignant d'être enveloppée et prise, elle s'enfuit et se dirigea vers le Bassigny, où elle s'empara du château de Choiseul, qui alors était sans défenseurs. Assiégés bientôt après par un corps de troupes réuni à la hâte de miliciens de Chaumont et de Langres, ces aventuriers furent obligés de se rendre et ils expièrent, par la mort, leur coupable témérité et leurs brigandages, ainsi que ceux de leurs complices qui s'étaient emparés de la maison-forte de Maulain.

Le roi Charles IX, instruit de ces faits et consulté sur ce qu'il y avait à faire, ordonna la démolition du château, qui fut ensuite démoli et ruiné. C'est ainsi que, tour à tour, les plus beaux monuments et les plus éclatantes œuvres des hommes disparaissent sous l'action du temps et des passions humaines : *Sic transit gloria mundi !* [1].

(*A suivre.*) GRASSOT.

1. Voir la plaquette intitulée : ***Le Tumulte du Bassigny***, par Jean Lebon, il contient le détail de la prise et reprise de ce château et de sa démolition. Il en existe deux éditions, l'une petit in-8° de 32 pages, Paris, Du Pré, 1573; l'autre, Lyon, Rigaud, 1573.

Digitized by Google

JOURNAL DE SÉMILLARD

(1762 - 1776)

La Bibliothèque de Troyes possède (n° 2,317 du Catalogue des Manuscrits) une collection de sept volumes in-fol. intitulée : *Mémoires historiques sur la ville de Troyes*, par Michel Sémillard. Deux volumes faisant partie de cette même collection se trouvent aux Archives départementales. Un troisième est entre nos mains : c'est celui qui va paraître en partie dans la *Revue ;* il s'étend de l'année 1762 à l'année 1776 et est composé d'un journal manuscrit mélangé de pièces imprimées, dont quelques-unes manquent à la Bibliothèque. On voit par là quel intérêt peut avoir ce volume et quel jour il doit jeter sur l'histoire de Troyes, durant cette période de quatorze ans. Un mot maintenant sur l'auteur.

Michel Sémillard naquit à Troyes, le 7 novembre 1729 ; sa vie nous est fort peu connue. Il fut avocat, mais ses contemporains ne nous ont rien appris sur son talent et sur son éloquence ; il fut janséniste et, dans les *Nouvelles ecclésiastiques* dont il était rédacteur en chef, il s'attaqua à la bulle *unigénitus ;* il recueillit aussi des pièces sur les démêlés qu'eut Poncet de la Rivière, évêque de Troyes, avec le jansénisme. Mais le plus grand titre de gloire de Sémillard, ce sont ses Mémoires historiques, qu'il a empruntés en grande partie aux Mémoires historiques de Remi Breyer, chanoine de l'église de Troyes. Tel est à peu près tout ce que nous savons de sa vie que n'agitèrent jamais les luttes du barreau ; il mourut à Troyes le 23 février 1796. L. R.

ANNÉE 1762

(Bibilothèque de Troyes. — Histoire locale. — N° 4,482.)

Seconde lettre de M. Grosley, à messieurs les Maire et Echevins de la ville de Troyes.

Messieurs,

Dans la lettre que j'eus dert l'honneur de vous écrire. J'ai commis

Digitized by Google

une *impéritie* à laquelle je crois devoir attribuer la *suspension* de votre réponse. Je vais la réparer en vous instruisant que je suis logé rue Saint-Germain l'Auxerrois vers la façade du Louvre, chez made. Huon Perruquier-Baigneur.

Je suis, avec un aussi sincère que respectueux attachement, messieurs.

Votre très humble et très obéissant serviteur. GROSLEY.

Paris, 3 février 1762.

(Bibliothèque de Troyes. — Histoire locale. — N° 581.)

Mémoire pour Messire Joseph-Joachim-Thomas de Cohorn, marquis de la Pallun, gouverneur de Bourbon et des ville et principauté d'Orange, au nom et comme maître des droits et actions de Marie-Louise Hennequin son épouse, opposant, appellant et demandeur.

Et pour Messire Denis-François de Mauroy, chevalier, seigneur de Pugny en Poitou, lieutenant-général des armées du roi et gouverneur de Tarascon en Provence, intervenant, appellant et demandeur.

Contre les sieurs Curé et Marguilliers de l'Eglise paroissiale de St-Jean au marché de la ville de Troyes, intimés, demandeurs et défendeurs. Monsieur SEGUIER, avocat-général.
Me RAT, avocat.
DEBESSÉ, procureur.

De l'imp. de Knapen, Pont Saint-Michel, 1761.

(Bibliothèque de Troyes. — Histoire locale. — N° 583.)

Additions de Mémoire et Réflexions.

Pour le marquis de la Pallun et le comte de Mauroy.

Sur le mémoire imprimé de la part des Curé et Marguilliers de la paroisse de St-Jean de Troyes. DEBESSÉ, procureur.

A Paris chez P.-G. Simon, imprimeur du Parlement, rue de la Harpe, à l'Hercule, 1762.

(Bibliothèque de Troyes. — Histoire locale. — N° 582.)

Arrest de la Cour de Parlement.

(Sur l'affaire du marquis de Pallun et du comte de Mauroy.)

Scellé le 6 février 1762 : Signé, GAUDIN.

A Troyes de l'imprimerie de la veuve Jacques Le Fevre, imprimeur-libraire, grande rue, proche St-Urbain.

(Bibliothèque de Troyes. — Histoire locale. — N° 1.679 *ter*.)

De par le roi. Sentence rendue au siège de police de la ville de Troyes, portant suppression de six volumes imprimés, ayant pour titre « Ephémérides Troyennes » pour les années 1757, 1758, 1759,

Digitized by Google

1760, 1761 et 1762. Du vingt-deux mars mil sept cent soixante-deux. Signé : JACQUIN, greffier.

A Troyes, de l'imprimerie de Jean Garnier.

1763

ÉVÉNEMENS DE L'ANNÉE 1763

(Election d'un Provincial aux Cordeliers.)

Le Roy ayant cassé l'élection du Provincial faite à Beauvais et ayant ordonné que dans une nouvelle assemblée de vocaux de la province, qui seroit convoquée en la manière ordinaire en la ville de Troyes et en présence du sieur évêque de Troyes que sa Majesté commettroit pour y présider, il seroit procédé à l'élection d'un autre Provincial. Le père Pijon fut élu provincial que le roy rendoit éligible pour cet office ce qui n'étoit point auparavant, selon le premier arrêt du Conseil d'Etat du Roy signifié en l'assemblée de Beauvais.

Les vocaux de la province s'assemblèrent au couvent de Troyes au jour indiqué pour l'élection. M. l'évêque y présida et par un discour énergique il les engagea à donner des marques de soumission aux ordres du Roy, il ne se fit qu'un seul scrutin et le père Pijon fut élu provincial d'une voix unanime le 10 janvier 1763.

(Maladies des bêtes à corne.)

Sur la fin du mois de may 1763, la plupart des bêtes à corne fut attaqué d'un mal contagieux et épidémique, dont la commencement s'étoit déjà fait sentir dans le pays de Luxembourg et aux environs, elle se manifestoit par un bouton au dessus et au dessous de la langue près de la racine dont l'humeur produisoit des poils jaunâtres, rongeoit la langue et la faisoit tomber, il fut défendu à tous bouchers par une ordonnance de l'intendant de tuer aucuns bestiaux attaqués où soupçonnés de maladie, d'en vendre et débiter la viande et à toutes les personnes de faire usage ou débit de lait provenant des dittes vaches, on fit des bénédictions, exorcismes et prières sur les chevaux et les bêtes à corne, ainsi que cela s'étoit déjà pratiqué en 1714 et en 1744 à l'occasion de cette funeste maladie qui en faisoit périr un grand nombre.

Toutes les bêtes étoient autour des églises, on leur jetta de l'eau bénite, cela faisoit un spectable fort triste.

(Pluyes et inondations.)

Il y a eût pendant le mois de juin et celui de juillet des pluyes continuelles qui firent craindre la perte totale des fruits de la terre sur lesquels la grêle avoit déjà fait des ravages affreux, la récolte prochaine paraissoit abondante étant au-dela de ce que l'on avoit jamais vû, les prairies étoient aussy en très bon état. La pluspart

Digitized by Google

des bleds furent germés et l'on eût beaucoup de difficulté à faucher et rentrer les foins, de sorte que ces pluyes achevèrent de répandre par tout la consternation, à l'occasion desquelles il y eût un mandement donné le 15 du dit mois de juillet pour ordonner des prières publiques dans toutes les églises paroissiales de cette ville et de la Campagne, avec un salut pendant quinze jours pour en demander la cessation, et le dimanche 31, la chasse de Sainte-Hélène fût descendüe et exposé à la dévotion des fidèles pour le même sujet.

Les pluyes recommencèrent le 6 décembre suivant et ne discontinuèrent point de tomber pendant ce mois et celui de janvier 1764. Les eaux s'accrurent et se répandirent de telle sorte, que le 4 février jour de Saint-Aventin, un samedy elles passèrent sur le pavé du faubourg Saint-Jacques, sortant rapidement par les grandes portes de plusieurs maisons du côté du midy qui furent remplies d'eau, les jardins de ce côté là ainsi que les terres et les prez aux environs de Foissy et du Pont-Hubert en furent couverts à la hauteur de deux pieds, et si ces eaux, par une rupture qui se fit en une chaussée près de Gournai, n'eussent pas pris leur cours pour se précipiter avec impétuosité dans la rivière qui passe au bas des remparts du côté de Notre-Dame en l'isle, le faubourg Saint-Jacques auroit été inondé malgré les fumiers et autres défenses qu'on avoit mis au devant des maisons pour s'en préserver, un grand nombre d'habitans du même faubourg, ceux de Labouras, de Gournai, ceux de Baire, des Tauxelles et autres furent obligés de se réfugier dans leurs greniers.

(Gresle.)

Le mercredy 13 juillet, il tomba sur les cinq heures et demie du soir, une gresle qui fût poussée pendant plus d'un grand quart d'heure avec rapidité, elle étoit si grosse et si abondante qu'un chacun en fût saisi de frayeur. La première qui parût fût mêlée de pluye et ne fût d'abord pas plus grosse que de petites noix, puis il sembla tout d'un coup que c'était des quartiers de grosses pierres cornües qui brisoient et fracassoient tout. Le dégât des jardins et des dehors de la ville du côté de Croncels et de la Vacherie fût trés considérable, mais la campagne essuya le plus fort de l'orage, on y comptoit plus de cinquante villages du diocèse entr'autres St-André, St-Germain. Daudes, Montaulain, St-Parre, Villechetif, Pel-et-Der, Villiers, Villecoque, Brantigny, Villehardouin, les deux Precys, Sacey, etc... dont tous les bleds généralement et autres grains et légumes, ainsy que les vignes dont l'abondance flattoit également le laboureur et le vigneron furent totalement couchées et hachées par cette horrible gresle qui causa plus de dommage que celle qui tomba en 1728, le plus fort de l'orage n'étant tombé en ce tems là que sur la ville.

Nous voyons dans les nouvelles publiques de ce tems là des détails de désastres arrivés en différentes provinces du Royaume,

Digitized by Google

occasionnés par les orages, nous raporterons ce qu'elles nous disent de Piney, de Luxemboug à quatre lieües de cette ville, où cette gresle tomba si violemment et en si grande abondance que les campagnes jusqu'à huit lieües aux environs furent entierrement ruinées, grains, fruits arbres, tout y fût détruit. Plusieurs maisons furent extrêmement endommagées par une pluye abondante qui succèda à la gresle et qui mit le comble au désastre, un pareil orage a produit le même jour d'aussi tristes effets à St-Florentin et dans treize paroisses des environs, enfin, le 12, 13 et 14, soixante communautez de l'élection de Bar-sur-Aube éprouvèrent le même sort, du nombre des quelles sont le bourg de Vendeuvre, Amance, Baussencourt, Esclance, Fligny, Trannes, le bourg d'Estoyes (incendié presque totalement le 14 mars dernier), Champigny, Lantille, Longeville, Pellemontier, Maroles, Neully, etc... Plusieurs habitants de ces communautez furent alors errans, et mandians et quelques-uns abandonnèrent leurs demeures pour aller chercher leur subsistance ailleurs.

(Mort de M. Devaveray, curé de Saint-Jean.)

Le dimanche 17 avril 1763, a été enterré à St-Jean dans la cave qui est sous le Maître-Autel, Maître-Joseph Devaveray, bachelier es loix curé de l'église paroissiale de St-Jean au marché de Troyes, archiprêtre, conseiller en la chambre ecclésiastique de ce diocèse et administrateur des hopitaux reünis de cette ville, il est mort subitement dans le faubourg de Croncels, chez la veuve Mocqueris à qui il rendoit une visite. Il a conduit sa paroisse avec beaucoup de sagesse et de prudence pendant des tems bien orageux, il n'y a jamais eu de refus de sacremens, et a tenu tête en bien des circonstances à M. Poncet qui le sollicitoit à faire des actes de schisme, il avoit vrayement l'esprit de gouvernement, et prêchait très bien et très solidement, il estimoit sincèrement les apellans, il a été très regretté.

(Mort de M. Galois, ancien curé de Saint-Fale.)

Le mardy 19 avril 1763, on a enterré à St-Pantaleon, M. Edme Gallois, ancien curé de St-Fale.

A Troyes, le 3 juillet 1763.

Mr l'Evêque de Troyes, toujours empressé de concourir à tout ce qui peut être utile à son diocèse, ne doute pas, monsieur, que vous n'entriés dans ses vues et que vous ne favorisiés de tout votre pouvoir, le nouveau commerce qui va s'établir dans votre paroisse. Je suis chargé de vous faire part de tout l'intérêt qu'il y prend : il suffit d'être citoyen pour désirer le bien de la patrie; vous avez de plus la qualité de pasteur, c'est un nouveau motif qui ne manquera pas d'exciter votre zèle. Vous exhorterez sans doute vos paroissiens à embrasser avec ardeur le genre de travail qu'on va leur présenter. Ils y trouveront une ressource contre la misère, ou

Digitized by Google

un moyen d'augmenter leur aisance; et en procurant leur propre avantge, ils fourniront en même temps de nouvelles forces à l'Etat.

Mais pour faciliter ces nouveaux établissemens, il seroit nécessaire de savoir,

1° Quelle production est plus abondante dans votre paroisse, le chanvre ou le lin;

2° S'il n'y a point de marais incultes, qui par la qualité du terrein, soient susceptibles d'êtres employés en linières;

3° Quelle est la filature la plus usitée parmi vos paroissiens;

4° Quel est le nombre des tisserands et leur nom.

J'espère que vous voudrés bien entrer dans le plus grand détail sur ces différens articles et envoyer au Secrétariat vos remarques, en vous servant de tout autre voie que celle de la poste. Messieurs les Députés du bureau de Troyes, préposés pour cette opération, profiteront avec reconnaissance des avis que vous leur donnerés. Je vous prie aussi de les aider de tous vos soins dès qu'ils ne tendront point à nuire à votre état, ou à compromettre votre ministère.

Je suis, monsieur, avec les sentimens d'estime et de considération qui vous sont dus.

Votre très humble et très obéissant serviteur.

L'abbé de LEYSSIN, vic. gén.

AVIS

Tous les Tisserands de la campagne qui voudront apprendre à fabriquer de la toile de coton, des basins-unis et rayés comme il s'en fabrique à Troyes, peuvent se transporter à Origny-le-Sec proche Les Granges, chez François-Bernard Delaunay, contremaître de la manufacture, qui leur enseignera gratis l'ourdissage, la pente et la rentraiture et en général tout ce qui concerne ces sortes d'ouvrages.

(Bibliothèque de Troyes. — Histoire locale. — N° 847, 25°.)

Arrest du Conseil d'Etat du Roi, qui ordonne que tous les habitans et autres particuliers qui possèdent des maisons et héritages, de quelque qualité et condition qu'il soient, privilégiés et non privilégiés, exempts et non exempts, seront tenus de contribuer au payement des réparations des puits et des ponts, proportionément à leurs maisons et héritages à portée desdits puits et ponts, en exécution des rôles qui seront déclarés exécutoires en la forme ordinaire par les Maire et Echevins de la ville de Troyes.

Du 29 mars 1763.

A Troyes, chez Michel Gobelet, imprimeur-libraire, Grande rue.

Mémoire sur Délibéré, pour le sieur Louis Larmet, prêtre, ci-

Digitized by Google

devant, desservant la paroisse de la Madeleine de la ville de Troyes, et maintenant sacristain de cette église, accusé, appellant et demandeur.

Contre M. le Procureur général, prenant le fait et cause de son substitut au Bailliage de Troyes, accusateur, intimé et défendeur :

De l'imprimerie de Knapen, au bas du Pont St-Michel, 1764.

1764

(Maladie des poules.)

Il y a eû parmi les volailles et surtout parmi les poules au commencement de cette année, une mortalité qui en détruisait chaque jour une quantité considérable, on en a ouvert quelques-unes, on n'y trouva rien d'extraordinaire dans les parties intérieures de leurs corps que beaucoup de sérositez auxquelles on attribua la cause de cette mortalité, que l'on disoit ocassionnée par la mauvaise qualité du bled, dont on avoit nourri ces animaux quelque tems auparavant, il y eût aussy parmi les chiens une maladie semblable, mais elle ne fit pas tant de progrès. Les nouvelles publiques de ce tems là nous aprennent que ce mal épidémique parmi la volaille s'étoit aussy fait sentir dans différentes provinces de l'Italie.

(Le R. P. Rousselet Génovéfain, chancelier de Sainte-Geneviève et de l'université.)

Claude Rousselet, né à Troyes, chanoine régulier de la congrégation de France, licentié en droit canonique et civil, professeur en théologie dans l'abbaye de Ste-Geneviève et de l'université de Paris, a été reçu en cette dernière qualité, dans une assemblée extraordinaire de l'université tenüe aux Mathurins, le 3 août 1764, v. journal de Verdun, septembre 1764, p. 238.

(Dénonciation de la théologie de Collet.)

Le 21 septembre 1764, plus de cent ecclésiastiques du diocèse de Troyes firent présenter par M. Daguesseau, chanoine et archidiacre de la cathédrale, une dénonciation de la théologie du sieur Collet Lazariste. L'originale de cette dénonciation est déposé, chez M Fauveau, notaire. C'est M. Louis Athanase Le Rouge qui l'a portée chez les curez de campagne pour la signer. C'est M..... qui en est l'auteur.

Voyez les Nouv. ecclés., 20 décembre 1774; pag. 200 col. 2 et 21 may 1766, pag. 85.

(Mort de Mme d'Argenteüil.)

Le jeudy 16 février 1764, on a enterré dans l'église de l'Abbaye-Royale de cette ville très-haute, très-puissante dame, Mme Louise-Anne-Victoire de Rogres de Lusignan, Douairière de trés-haut et

Digitized by Google

très-puissant seigneur, Monseigneur Jean-Loüis Le Bascle, marquis d'Argenteüil, comte d'Epineuil, etc. . conseiller du Roy dans tous ses Conseils d'Etat privé, premier lieutenant-général pour le Roy des provinces de Champagne et Brie et Gouverneur de Troyes.

(Mort de M. Gallien, chantre en dignité de Saint-Pierre.)

Le samedy 10 mars 1764, on a enterré à St-Pierre, Messire Edme-François Gallien, prêtre, licencié en droit canonique et civil de la faculté de Paris, chantre en dignité et ci-devant chanoine de l'église de Troyes.

(Mort de M. Michelot, chanoine de Saint-Pierre.)

Le vendredi 6 juillet 1764, on a enterré à St-Pierre, Messire Jacques-Nicolas Michelot, prêtre, licentié en droit et chanoine de l'église de Troyes, il avoit été curé de Merry-sur-Seine. C'étoit un respectable prêtre.

1765

De par le Roi, Sentence rendue au siège de la Mairie et Echevinage de la ville de Troyes, le jeudi 17 juin 1765.

Contre Pierre Prieur, charpentier, qui le condamne à l'amende, pour être contrevenu aux règlements qui défendent de poser aucunes vannes aux moulins et usines, sans en avoir obtenu la permission de Messieurs les Maire et Echevins, et les avoir appelés à la position d'icelles.

A tous ceux qui, ces présentes lettres verront; les maire et échevins de la ville de Troyes : salut, sçavoir faisons, qu'en la cause du procureur-syndic, faisant les fonctions de procureur du roi en cet Hôtel de Ville, demandeur en fait de police, aux fins du procès-verbal, sous la date du 17 mai dernier, et de l'assignation donnée en conséquence à sa requête le 8 juin présent mois, ledit procès-verbal et ladite assignation controllés à Troyes par Bourgoin.

Contre Pierre Prieur, maître-charpentier, demeurant à Troyes paroisse de St-Nizier de cette ville, défendeur, comparant en personne.

Oui le Procureur-syndic en sa demande, et Pierre Prieur, maître-charpentier, en sa défense; vu ce qui résulte du procès-verbal susdaté, avons ledit défendeur condamné en trois livres d'amende, pour la contravention par lui commise aux règlements ci-devant faits et signifiés aux maîtres-gardes de sa communauté; lui faisons défense de récidiver, sous telles peines qu'il appartiendra. Ordonnons que la présente sentence sera imprimée, lue, publiée, affichée et signifiée aux maîtres-gardes des communautés des charpentiers, menuisiers, maçons et serruriers, aux frais et dépens du défendeur, dont exécutoire sera délivré au procureur-syndic, sur les quittances de ceux qui y auront travaillé; et faisant droit sur les

Digitized by Google

conclusions judiciairement prises à notre présente audience par le procureur-syndic, ordonnons que les précédens règlemens seront exécutés selon leur forme et teneur; en conséquence, faisons défenses à tous propriétaires et conducteurs des moulins et usines assis dans l'étendue de la Banlieue de cette ville, de faire poser aucunes vannes, tant grandes que petites, auxdits moulins et usines, sans en avoir préalablement obtenu de nous la permission, et en avoir reçu l'alignement et élévation, à l'effet de quoi ils seront tenus de nous appeller avant l'enlèvement des anciennes vannes, pour en faire par nous prendre en notre présence, par notre voyer, les largeur, alignement et élévation, et en faire marquer les repères et de nous appeller pareillement pour en être présens à la position des nouvelles, et être du tout par nous dressé procès-verbal, ce qui sera exécuté nonobstant oppositions ou appellations quelconques, et sans préjudice d'icelles, attendu qu'il s'agit d'un fait de police et du bien public. Mandons au premier huissier de l'Hôtel de cette ville, ou autres huissiers ou sergens sur ce requis, que ces présentes ils mettent à exécution, de ce faire leurs donnons pouvoir et commission.

Fait et jugé le lundi dix-septième jour du mois de juin mil sept cent soixante-cinq, à l'heure de deux de relevée, celle d'après suffisamment attendue, au siège ordinaire de l'échevinage de Troyes, par Messieurs Edme-Gaspard Calabre, avocat en parlement, premier échevin, tenant le siège pour l'absence de monsieur Camusat, maire, Louis-Nicolas Berthelin, Pierre-Jean Fromageot et Nicolas-Jean Truelle, échevins.

Délivré par moi, greffier soussigné la présente expédition à Monsieur le Procureur-syndic, faisant les fonctions de Procureur du Roi, ce requérant le 20 jun 1765.

Controllé et scellé. BLANCHART, greffier.

A Troyes, chez Michel-Gobelet, imprimeur-libraire, Grande rue.

(Bibliothèque de Troyes. — Histoire locale. — N° 2 406.)

Signification de cinq avocats au mépris de la délibération du collège assemblé, (relativement à l'exécution de l'édit du 11 août 1764 et de celui du 17 mai 1765) ; et protestation des avocats de Troyes, en date du 18 juillet 1765.

Signification des sieurs Belly, père, fils et consors, aux grand Garde et Gardes de la communauté des marchands de Troyes.

Sur les abus du régime actuel.

L'an mil sept cent soixante-cinq, le dix-septième juillet, après-midi, à la requête des sieurs Belly père et fils, négocians, demeurans à Troyes, membres de la communauté des marchands merciers, grossiers, jouailliers, drapiers de la dite ville.

J'ai Jean-Jacques Chapron, premier huissier-audiencier au grenier à sel de Villacerf, y immatriculé exploitant par tout le

Digitized by Google

royaume, demeurant à Troyes rue Champeaux, paroisse de Sainte-Madeleine, soussigné, signifié, déclaré, notifié, et dûment fait à savoir à la communauté des négocians et marchands de la ville de Troyes, au domicile du sieur Berthelin-Wathier, l'un deux et grand Garde en charge de ladite communauté, en parlant à un de ses commis, ainsi qu'il m'a dit être, lequel n'a voulu dire ses nom et surnom, de ce interpellé, que lesd ts sieurs Belly père fils et adhérans sont opposans, comme par ces présentes ils s'opposent formellement à la délibération faite à l'assemblée desdits négocians et marchands, le vingt-six juillet présent mois et an; et à l'exécution de la délibération, et pour ladite communauté ne puisse ignorer quelles sont les causes de ladite opposition, lesdits sieurs Belly père et fils, déclarent :

Que le Conseil ayant par son arrêt du mois d'août mil sept cent quarante-trois, fixé le nombre des personnes proposées au régime de la communauté au nombre de dix-sept, savoir : douze notables, quatre gardes et un grand garde, quelques personnes depuis cette époque se sont emparées de ce régime, et ont cherché à le perpétuer dans la même famille, et ces familles à n'y placer que leurs protégés, sans égard au vœu des différentes classes. Que par l'enchainement des évènemens et le sistème de ces mêmes familles, le régime de la ville se trouve aujourd'hui dans les mêmes mains que celui de la communauté, et que les coups que l'on porte à l'ancien régime municipal sont devenus communs au régime négociant.

Mais s'il ne faut pas confondre les divers corps de la ville, avec le régime municipal, il ne faut pas aussi confondre la communauté des négocians et marchands avec son régime.

Que les personnes qui se sont emparées de ces deux régimes, soit par des alliances, soit par la protection qu'elles accordent à divers gens qui prétendent au partage de ces régimes, soit par les besoins que les dernières classes de marchands ont d'elles, ou pour le crédit extérieur, ont enchaîné la liberté des suffrages et les ont mendiées, soit par elles-mêmes, soit par gens qui leur sont dévoués.

Que pour la nomination des députés, pour concourir à la nomination des notables pour la ville, il étoit à propos d'assembler les différentes classes, afin de procéder à cette nomination par scrutin, pour rétablir la liberté des suffrages; parce que l'intention du conseil n'a jamais été que le choix de dix-sept personnes pour le régime particulier, influat sur les affaires publiques. Qu'il y a abus dans la continuation du grand Garde actuel pour la seconde année, au mépris de l'article deuxième des statuts de la communauté.

Qu'il y a abus dans l'exécution de l'arrêt du Conseil, qui ordonne que les notables seront choisis dans toutes les classes qui composent la communauté, afin que chaque notable de marchands

Digitized by Google

puisse conférer avec les membres de sa classe et porter au Conseil des dix-sept, leurs vœux et leurs intérêts.

Qu'il y a abus, enfin en ce que l'on ne communique point les rôles, tant de taxes de la communauté, que de l'industrie, afin que chaque membre puisse juger de la justice de la répartition.

Qu'outre ce que dessus, lesdits sieurs Belly père, fils et adhérans, s'opposent à la députation de M. Fromageot, aux frais et dépens de la communauté, ainsi qu'à toute autre députation antérieure ou avenir, relatives au même objet, n'entendant point souffrir d'une surcharge qui ne peut que ventir à l'intérêt du régime municipal auquel ils n'adhérent point du tout.

A ce que du contenu en la présente signification et opposition, ladite communauté n'en ignore, et sous les réserves et protestations que ce qui pourroit être fait ne leur puisse nuire ni préjudicier, et de se pourvoir incessamment par les voies de droit, et ai laissé à ladite communauté au domicile et mains que dessus, copies de la présente signification et opposition les an et jour susdits.

BELLY, père : BELLY, fils
CHAPERON.

Domine, salvum fac regem.

M.

Vous êtes priés de la part des marchands bouchers de la ville, fauxbourgs et Banlieue de Troyes, d'assister au « Te Deum » à quatre heures, qui sera suivi des vêpres du soir avec exposition du Très-saint-Sacrement, dans l'église paroissiale de Saint-Denis, vendredi 15 février 1765, jour de l'anniversaire de la naissance du Roi, en actions de grâces de la préservation de la vie de Louis XV, le 5 janvier 1757, et pour demander à Dieu qu'il lui plaise conserver le roi et toute la famille royale, et les combler de grâces et de bénédictions.

Lesdites prières fondées annuellement et à perpétuité dans ladite église de Saint-Denis, par acte d'assemblée de la communauté desdits marchands bouchers, en date du 22 janvier 1758, enregistré au bailliage de Troyes le 14 février suivant, et homologué en la cour du Parlement, par arrêt du 12 décembre 1765.

ÉVÈNEMENS DE L'ANNÉE 1765.

(Carte géographique de Troyes. — Article découpé dans un journal.)

Mémoires géographiques sur quelques antiquités de la Gaule, par M. Pasumot, ingénieur-géographe du roi, de la société des sciences et belles-lettres d'Auxerre; avec des cartes géographiques. A Paris, chez Louis-Etienne Ganeau, libraire, rue Saint-Séverin, aux armes des Dombes, 1765.

Ces Mémoires auxquels nous reviendrons, sont au nombre de six.

Digitized by Google

Le 1er est divisé en deux parties. Dans la première, l'auteur traite de l'origine et de l'étymologie des mots Celte et Gaule. La seconde partie contient des recherches sur les différentes constructions des chemins Romains, et en particulier, de ceux de l'Auxerrois et du Senonois.

Dans le second mémoire, on examine quel a pu être l'emplacement d'une habitation ancienne, nommée Chora, située entre Avallon et Auxerre. Le troisième mémoire renferme des détails circonstanciés sur la voie romaine qui passe entre Auserre et Avallon. L'objet du quatrième mémoire est de rechercher le véritable emplacement d'une station ancienne nommée Bandeitum, dont il est fait mention dans la carte de Peutinger. Dans le cinquième, M. Pasumot entreprend de faire voir qu'un savant auteur s'est trompé au sujet d'une voie romaine, qu'il conduit d'Autun à Langres, tandis que cette voie va d'Autun à Besançon, en passant près de Dôle. Enfin, le sixième et dernier mémoire est une dissertation sur le siège de Gergovia, en Auvergne, par César.

M. Pasumot est auteur de plusieurs petites pièces qui ont paru successivement dans les ouvrages périodiques. Il a donné, en 1760, la petite carte géographique des environs de Troyes, insérée à la tête des Ephémérides de cette année. C'est une carte d'un détail prodigieux. On sçait que le partage des eaux de la Seine à Troyes est un chef-d'œuvre des Comtes de Champagne, qui, sans altérer la navigation et le flottage de la rivière, ont voulu amener cette même eau dans la ville, pour la commodité des manufactures, après avoir détourné la rivière de Vienne dont les eaux ne valaient rien. La Seine, qui, pour un encaissement, coule sur la Vienne, entre dans la ville de Troyes, et s'y ramifie en un nombre prodigieux de canaux. Le détail de la carte de M. Pasumot représente tout ce travail du partage des eaux au-dessus de la ville, et en dedans.

(Mort de M. Dyverneau, chanoine de Saint-Pierre.)

Le lundy 26 août 1765 on a enterré à Saint-Pierre, Messire Jean-François-Dyverneau, prêtre et chanoine de l'église de Troyes; il étoit sécrétaire de M. Poncet de la Rivière et l'a secondé dans tous les actes de schisme qu'il a fait.

(Tableau de la mère Agnès de Port-Royal. — Article découpé dans un journal.)

M. Baudemant, inspecteur des ponts-et-chaussées de Champagne, possède une certaine quantité de tableaux, dont il seroit charmé de donner la connoissance aux amateurs de la peinture.

Sa collection contient, entr'autres un portrait original de Mme Agnès Arnauld de Port Royal, dont on ignore l'auteur; cependant un élève de M. Charles Vanloo, le dit Jean-Baptiste Vanloo et un de nos sçavans, le croit du fameux Champagne, qu'il prétend avoir beaucoup travaillé pour la maison de Port-Royal.

Digitized by Google

Il se trouve encore un tableau de fruits, qui est un chef-d'œuvre de W. V. Aelst, daté de 1646; enfin, le possesseur de ces ouvrages offre encore aux amateurs, un soleil levant, et un arc de triomphe, tous du célèbre Claude Le Lorrain

(Mort de R. P. Grandjean Jacobin.)

Le 10 décembre 1765 entre trois et quatre heures du soir est décédé le R. P. Jean-Renaud Grandjean, religieux de l'ordre des chanoines prêcheurs, dits Jacobins de cette ville, et ancien desservant de plusieurs paroisses de ce diocèse, et a été enterré le lendemain à quatre heures du soir dans l'église des Jacobins, il a beaucoup souffert de la part de ses confrères à cause des services qu'il rendit au baillage de cette ville, lors du feu du schisme que fit M. Poncet, il disoit la messe dans la chapelle du Palais et M. Poncet s'y oposoit.

Nota. — Ses confrères lui ont fait faire des billets de mort, parce qu'ils vouloient prendre la qualité de chanoine, ils avoient pris dans ce temps là le bâton cantoral, le chapitre de St-Pierre s'y oposa, le bâton disparut tout de tout.

(Mort de M. Bertrand, chanoine de Saint-Urbain.)

Le jeudy 12 décembre 1765 on enterra à St-Urbain, M. Nicolas Bertrand, prêtre et chanoine de St Urbain, il a rendu de grands services aux Carmélites de la ville, lors de la persécution qu'on leur fit au sujet de la bulle *Unigenitus*, il leur disoit la sainte messe, il avoit un talent particulier pour déchifrer les vieilles écritures, son écriture étoit de toute beauté, il étoit de Rumilli-les-Vaudes.

(Éphémérides Troyennes. — Article découpé dans un imprimé.)

Ephémérides Troyennes pour l'année 1765.

Tacita advocatione cives juvemus.
Senec. de Tranq. animi. Cap. III.

A Troyes, chez Gobelet, imprimeur-libraire; et à Paris, chez Duchesne, rue St-Jacques, au Temple du goût.

Elles contiennent, 1° de nouvelles augmentations à la plupart des articles réunis sous le titre général de *curiosités et singularités*.

2° La vie de Hasting, chef des Incursions des Normands, dans l'Aquitaine, par la Loire, depuis l'année 841, jusqu'en 882. Hasting etoit né, suivant Glaber, au diocèse de Troyes. Cette vie, formée de l'assemblage de faits épars dans les Annales et dans les Chroniques des neuvième, dixième et onzième siècles, est suivie de quelques notes sur ceux de ces faits qui avoient besoin d'éclaircisments.

3° Des recherches sur l'origine de la collation d'une partie des cures du diocèse de Troyes, qui appartiennent aujourd'hui à divers

Digitized by Google

Monastères, tant du diocèse, que des diocèses étrangers. Les dixmes, qui sont une suite de ce droit, sont ensuite considérées, relativemsnt au parti que l'on en pourroit tirer pour faire fleurir l'agriculture.

(Pièce imprimée.)

Par permission de monsieur le lieutenant-général de police.

Messieurs et dames,

Le sieur Ange, artificier italien, avant son départ aura l'honneur de vous donner dimanche 27 octobre 1765, un grand feu d'artifice tout en décoration, qui représentera le grand Temple de Diane, suivis d'un soleil en changement de feu, ou l'on verra une quantité de couleurs de feu; suivra un caprice très-curieux de nouvelle invention qui formera des bassins d'eau, et des aigrettes qui formeront une pluie de feu très-singulière. Ce feu commencera par un miroir chinois, accompagné d'une pièce qui sera composée de cinq pièces qui joueront tout ensemble, le tout se terminera par une pièce appelée le bonnet du grand sultan avec le croissant et une grande batterie, le Temple sera tout en feu et en grande illumination.

AUX DAMES DE CETTE VILLE.

Sexe charmant et fait pour enchainer les cœurs;
Vous que le ciel orna de ses attraits vainqueurs,
Qui forcent des plus fières la vaine résistance;
Le sieur Ange, en ce jour vous adresse ses veux,
Attentif chaque jour à préparer des jeux
Dignes de vos regards et de votre présence,
Il viens d'imaginer un artifice pompeux,
Et rempli de magnificence.
Ses mains pour l'embellir ont employé leur soins;
Mais sans la foule de témoins,
Les plus éclatantes des fêtes,
Ne sont pas à moitié complettes;
La sienne attend de vous son plus bel ornement.
Une multitude infinie,
Bientôt marchera sur vos pas:
Les messieurs auxquels il veux plaire,
Ces juges équitables et sévères,
Dont toujours il fit si grand cas,
En faveur de vos doux appas,
Dérideront leurs fronts austères,
Venez votre présence au moins sçaura leur plaire
Si la fête ne leur plait pas.

Ledit artificier vend et enseigne à faire toutes sortes de feux d'artifice, soit feu de table, pour la campagne, et de toutes espèces, sans que personnes ne soit incommodé par la fumée.

Il demeure chez Mme la veuve Le Febvre, grand'Rue au coin de la rue de la Vierge.

Digitized by Google

On prendra aux premières places 24 sols et aux secondes 12 sols. On commencera à six heures précises. C'est au jeu de Paume de Braque, rue du Bois.

(Mort de M. le Dauphin.)

Le vendredy 13 décembre 1765 on a commencé à la cathédrale une neuvaine pour le rétablissement de la santé de M. le Dauphin.

La veille depuis sept heures du soir, jusqu'à sept heures et demie, le public a été averti de cette cérémonie par le son des deux plus grosses cloches. Les prières de cette neuvaine ont commencé par le trait *Domine non secundum*, que l'on a chanté à genoux en plein chant, on a dit ensuite le pseaume *Miserere mei Deus*, tout droit et sans chant, lequel pseaume fini on a chanté l'Antienne des saints patrons, *veniet Deus meus*, qui est propre au tems de l'Avent, après quoy, M. le chantre a dit les versets *fiat misericordia tua* etc... et *Dominus Deus illuminabit illos* avec les deux oraisons qui suivent ces deux versets et les répons dans le Processionnal, cela fait on a chanté la messe de la sainte Vierge, sçavoir celle qui est propre à la fête de la conception.

M. le chantre y a porté le bâton, deux chanoines capitulanos et deux de Notre-Dame y ont tenu chœur. Tous ensemble ont entonné l'introïte de la messe avec les versets qui suivent, le premier *Kyrie* des fêtes annuelles, ces deux mots du *Gloria in excelsis Deo et in terra Pax* ils ont aussi entonné le mot seul *Patrem* du *Credo*, l'offertoire, le *Sanctus* et *Benedictus*, l'*Agnus Dei* et le communion, ce qui s'est pratiqué pendant toute la neuvaine. Les jours où il y avoit un anniversaire à chanter, on a dit en place une messe basse des Trépassés pendant Prime, après Primes on a chanté tierce, et ensuite on a fait la station ordinaire devant le jubé, après laquelle on a chanté la messe de l'office du jour. La messe finie on a chanté sexte après quoy on a commencé les prières marquées ci-dessus. Le dimanche 15 dudit mois, on a dit la grand messe après matines, la bénédiction de l'eau bénite faite auparavant, il n'y a point eû de procession suivant la coutume. La messe de Notre-Dame ne s'est dite qu'à neuf heures et Primes à neuf heures et demie, on a dit Tierce et Sexte tout de suite. Les jours de jeûne, sçavoir le mercredy de la semaine suivante, on a dit Primes, Tierce et Sexte avant la messe du jeûne, et le vendredy la messe du jeûne s'est dite pendant Primes comme les messes basses des anniversaires, les châsses de St-Savinien, Ste-Mathie et Sainte-Hélène ont été descendues dés le premier jour de la neuvaine et ont été placées au chœur où elles sont restées, jusqu'au dimanche 22 décembre, jour auquel on les a transférées après les Matines du chœur dans le Thrésor, parce que ce jour là on a commencé à faire des prières des 40 heures avec exposition du saint Sacrement, ce qui a été annoncé le samedy à sept heures du soir par un carillon qui a duré une demie heure, et le lendemain depuis cinq heures

Digitized by Google

jusqu'à cinq heures et demie. On a dit la messe du dimanche à l'heure ordinaire *sub ritu duplici*, il y a eu double diacre et double sous-diacre et deux chanoines de Notre-Dame ont tenu chœur aussi bien qu'aux vêpres dudit jour. Après les vêpres et complies on a chanté à genoux le répons *Domine non secundum*, le *Miserere* s'est dit ensuite comme ci-dessus, aprés quoi on a chanté *o salutaris hostia* etc. qui a été suivi de la bénédiction du Saint-Sacrement. Les nouvelles de la mort de M. le Dauphin arrivées le jour même du dimanche après midy [il est mort le 20 du dit mois] ont empêché de continuer les prières commencées, dès lors le lundy après Matines du chœur on a remonté toutes les châsses.

(Mort de M. le Dauphin (*Suite.*)

Aussitôt qu'on apprit la mort de M. le Dauphin, toutes les cloches de la ville annoncèrent la perte que venoit de faite le royaume. Toutes les églises ont retentit des services qu'on a faits pour ce prince, il n'est point de corps ni de communautez qni n'ayent signalé en ce triste moment leur amour, leur zèle et leur reconnaissance. On ne se borna pas à des prières. La générosité des Troyens alla plus loin par les aumônes abondantes qu'on versa dans le sein des pauvres.

M. le Dauphin est mort le 20 janvier 1765.

(Bibliothèque de Troyes. — Histoire locale. — N° 4.161.)

Oraison funèbre de très-haut, très-puissant, et très-excellent prince Mgr Louis Dauphin;

Prononcée par monsieur l'abbé de Ventoux,..... le 17 février 1766.

A Troyes, chez Michel Gobelet, imprimeur-libraire, grande Rue, M. DCC. LXVI.

(Tombeau de Mgr le Dauphin à Sens. Découverte. — Extrait d'un journal.)

Extrait d'une lettre écrite de Sens, en date du second janvier dernier.

Il est très vrai qu'en faisant la fouille pour le caveau de M. le Dauphin, on a trouvé deux archevêques de Sens, qui étoient chacun dans un cercueil de pierre, Gauthier III, Cornu et Gilles I, Cornu son neveu. Le premier avait marié saint Louis dans l'église de Sens en 1234 et était mort en 1242; le second en 1252. Nous les avons trouvés revêtus de leurs habits pontificaux, l'étoffe n'étant pas entièrement consommée. Lorsque on les a remués pour les mettre dans le caveau de nos archevêques, ils sont tombés en grande partie en poussière. Nous avons trouvé une crosse et un calice dans chacun des deux tombeaux. C'est un fait qui paroit assez singulier qu'un rejetton de saint Louis vienne au bout de 531 ans déplacer

Digitized by Google

celui qui a marié un de ses ancêtres. Le caveau de M. Dauphin est, comme il l'a demandé entre l'Aigle et le sanctuaire. Le corps a été présenté par M. le grand Aumônier samedy au soir, en présence de M. le duc d'Orléans, M. le duc de Trêmes, M. de Fronsac et les Menins. La cérémonie des obsèques a été faite par M. le cardinal de Luynes. Le chapitre de Sens fait célébrer tous les jours une messe pour le repos de l'âme de prince à un autel orné en noir; et on a élevé un petit catafalque sur sa tombe qui y restera au moins 40 jours; toute la ville a pris le grand deuil. Nos magistrats ont même fait défense ce matin sous peine de cachot de courir en masque pendant tout le tems du carnaval. Nous ne pourrions jamais marquer assez de respict pour la mémoire du Prince aussi cher à l'Etat et à la la Religion.

J'ai l'honneur d'être, etc...

(Feu aux Capucins.)

Le 16 novembre 1766, un samedy, le feu prit chez les Capucins sur les neuf heures du soir.

(Service pour Mr le Dauphin.)

Le 29 novembre 1766 on a célébré à Saint-Pierre un service solennel pour le repos de l'âme de Mr le Dauphin, il a été précédé de celuy qu'ont fait faire les Gardes du corps à l'église de Sainte-Madeleine. Dans celuy de la cathédrale on a tâché d'égaler et même de surpasser la pompe et la magnificence avec lesquelles s'est fait celuy de la ditte paroisse, dont le catafalque et le luminaire ont attiré particulièrement l'attention des personnes curieuses.

L'évêque de Troyes a donné au sujet de ce service un mandement où se trouvent, dit-on, des choses assez remarquables. Suivant ledit mandement on doit faire dans toutes les églises du diocèse, autant quel est possible, même service solennel.

(Election d'un provincial et thèses chez les cordeliers.)

Le 21 avril 1764 se fit chez les Cordeliers de cette ville l'élection d'un provincial, on y soutient six thèses.

Voyez la feüille des nouv. ecclés. du 18 septembre 1766, page 155.

(Service pour M. le Dauphin)

Le 3 février 1766, les bouchers de cette ville ont fait célébrer dans l'église de St-Denis un service pour Mgr le Dauphin.

Le 3 mars 1766, les Marguilliers de l'église de Ste-Madeleine ont fait célébrer dans leur église un service pour Mgr le Dauphin M. Beaufumé, prédicateur du Carême en ladite église, a prononcé l'oraison funèbre de ce prince.

Digitized by Google

(Mort de M. de Montmeau, chanoine de St-Etienne)

Le dimanche 6 juillet 1766, on a enterré à St-Etienne. M. Gilbert de Montmeau, prêtre et chanoine de ladite église, c'étoit un grand constitutionnaire d'une profonde ignorance.

(Mort de M. Michelin chan. de St-Urbain.)

Le 13 décembre 1766, on a enterré à Saint-Urbain, M. Loüis-Pierre Michelin, prêtre et chanoine de ladite église et ancien curé de Thennelières.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

RÉPERTOIRE

GÉNÉRAL ET ANALYTIQUE

DES PRINCIPAUX FONDS ANCIENS

Conservés aux Archives Départementales de la Marne

RÉPERTOIRE ANALYTIQUE (*Suite*

C

CAUREL-LÈZ-LAVANNES (Marne)

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse.

Chap. métrop. Caurel, 2 liasses. — Courtmartin, 1 liasse.

Saint-Denis. F° 154, Caurel, 1265.

CAUROY-LÈZ-HERMONVILLE (Marne)

Justices de Reims. Justice de Cauroy.

Paroisses. Fabrique ds l'église. 1 liasse.

Archevêché. L. 143, fief du Godart et du Mont Spin. Depuis 1566.

Anc. Congrég. L. 2, Cauroy, biens.

Saint-Denis. F° 154, Cauroy près Hermonville

Saint-Nicaise. L. 5, n° 24. Voir Hermonville.

CAUROY-LÈZ-MACHAULT (Ardennes)

Saint-Denis. F° 154, Cauroy près Machaut.

LA CELLE-SOUS-MONTMIRAIL (Aisne)

Andecy. L. 27, dîmes. Depuis 1220.

CERNAY-EN-DORMOIS (Marne)

Saint-Remy. L. 314, dîmes. 1642-1765.

CERNAY-LÈZ-REIMS (Marne)

Justices de Reims. Justice de Cernay-lès-Reims.

Vidamé. F° 70, seigneurie de Cernay-lès-Reims, autrement appelée le fief des Chevaliers. 1442-1647. — F° 72, fief, sei-

* Voir page 208, tome XXII, de la *Revue de Champagne et de Brie.*

Digitized by Google

gneurie et mairie d'Aigny, sise à Cernay-lès-Reims; haute, moyenne et basse justice. 1504-1676.

Paroisses. Fabrique de l'église de Cernay.

Université. L. 45, Cernay, terres jointes à la grande cense du collège.

Anc. congrég. L. 2, titres de biens à Cernay-lès-Reims. 1216-1710.

Saint-Nicaise. L. 2, n° 8, Agny-la-Court. Depuis le XVIIe s. — L. 3, n° 16, Cernay (?). XVIe-XVIIIe s. — L. 27, Agny-la-Cour et Fives, cartulaire. — L. 28, arpentages des seigneuries d'Agny-la-Court et Virlouzet.

Chap. Métrop. Cernay, 2 liasses.

CERNON (Marne)

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 pièce.

Evêché. L. 11, chapelle.

Saint-Etienne. Tome IV, l. 37, redevances en grains. 1338-1783.

CHAGNY (Ardennes)

Saint-Remy. L. 397-399, prévôté.

CHAINTRIX (Marne)

La Charmoie. L. 25, Blossière, hameau de Chaintrix. 1200-1767.

Saint-Pierre. P. 141, prieuré de Chaintrix. 1718-1786. — P. 265, prieuré de Chaintrix. 1343-1569.

Trinitaires. P. 209, ferme de Chaintry. Depuis 1670.

LA CHALADE

Cheminon. L. 41, cens sur La Chalade, etc. Depuis 1225.

Moiremont. Tiroir A, l. 4, association avec l'abbaye de La Chalade.

CHALLERANGES (Ardennes)

Saint-Denis. F° 155, cure de Charleranges. 1555.

CHALONS-SUR-MARNE (Marne)

Récapitulation des fonds provenant de Châlons. — B. Présidial ; bailliage de Vermandois ; bailliage royal ; bailliage épiscopal ; prévôté épiscopale ; prévôté des marchands ; échevinage ; maréchaussée. — C. Intendance de Champagne ; subdélégation ; élection ; bureau des finances ; assemblée provinciale ; bureau intermédiaire. — D. Collège. — E. Vidamé ; corporations. — G. Evêché ; officialité diocésaine ; séminaire diocésain ; chapitres de Saint-Etienne, de N.-D. en Vaux, de la Sainte-

Digitized by Google

Trinité; chapelains de la congrégation Saint-Etienne. — H. Abbayes de Saint-Pierre-au-Mont, de Saint-Memmie, de Toussaints; prieurés de Saint-Joseph, de Saint-Martin et Vinetz; couvents des Augustins, des Cordeliers, des Jacobins, des Trinitaires, des Recollets, des Religieuses de la Congrégation; des Dames régentes, des Ursulines; hôpitaux. — Pour la description de ces fonds, voir au *Répertoire général.*

Paroisses. Pour les fonds des paroisses et chapelles de Châlons, voir au *Répertoire général.*

Seigneuries. Papiers de Gâtineau de Louvercy, émigré, de Baugier, émigré, de Collas, d'Hermant, de Morel.

Vidamé. F° 1, titres divers. 1395-1627. — F° 6, fois, hommages, dénombrements. 1383-1697. — F° 14, registres; cartulaires où sont transcrits des dénombrements anciens, etc. 1300-XVIIe s.

De Torcy. Une liasse de titres originaux et de copies concernant Châlons.

Evêché. L. 99, revenus et charges de l'église cathédrale. — L. 100, chapelle du Saint-Lait. — L. 101, chapelles de l'archidiaconé d'Astenay, réunies à la trésorerie de la cathédrale. — L. 102, église Saint-Loup, revenus de la fabrique. — 1 liasse non cotée, concernant le bureau des décimes et taxes extraordinaires du diocèse. — 8 liasses non cotées, concernant les cens, baux, aliénations de biens en général. — 9 liasses non cotées, concernant les droits seigneuriaux, aveux et dénombrements, seigneurie de la ville de Châlons. — 2 liasses non cotées concernant le droit de pêche sur la rivière de Marne, les moulins et fouleries, les réparations au Perthuis. — 1 liasse non cotée, concernant la ville de Châlons, terres, prés, maisons.

Séminaire. F° 5 et s., fondation, acquisitions. Depuis 1572. — F° 20, emprunt et remboursement de deniers pour la construction des bâtiments, etc. — F° 26, ancien subside sur les vins. — F° 81, inventaire sommaire des titres de propriété des biens provenant de Pierre de Saint-Remy, archidiacre en l'église cathédrale de Châlons. — F° 119, donation faite par Philippe Garnier.

Saint-Etienne. Tome I de l'Inventaire, intitulé Spirituel. L. 1, bulles. 1107-1666. — L. 2, élection et installation des évêques. 1285-1782. — L 3-4, transactions sur des matières générales avec les évêques. 1231-1587. — L. 5, mandements des évêques du consentement du chapitre. 1684-1776. — L. 6,

Digitized by Google

juridiction le siège vacant. 1419-1782 — L. 7, registres des collations. 1503-1721. — L. 8, statuts, cérémonies, usages, rubriques, processions. 1175-1780. — L. 9, archidiaconés en l'église de Châlons. 1217-1605. — L. 10, doyenné, spirituel. 1444-1750. — L. 11, doyenné, temporel. 1484-1769. — L. 12, chantrerie. 1303-1771. — L. 13, trésorerie. 1136-1694. — L. 14, juridiction spirituelle du chapitre sur les membres de sa dépendance. 1329-1770. — L. 15, officialité. 1234-1708.— L. 16, juridiction spirituelle sur les chanoines de la Sainte-Trinité. 1206-1764. — L. 17, juridiction spirituelle sur les chanoines de N.-D. en Vaux. 1114-1785. — L. 18, juridiction spirituelle sur cinq paroisses. 1245-1727. — L. 19, chapelains de la Congrégation. 1415-1777. — L. 20, chapelle des Saints-Anges. 1346. — L. 21, chapelle des Saints-Apôtres. 1464-1779. — L. 22, chapelle Saint-Barthélemy. 1529-1691. — L. 23, chapelle Sainte-Catherine. 1527-1678. — L. 24, chapelle Saint-Jacques. 1634-1654. — L. 25, chapelle Saint-Jean-Baptiste. 1553-1745. — L. 26, chapelle Saint-Laurent. 1365-1728. — L. 27, chapelle N.-D. du Saint-Lait. 1323-1687. — L. 28, chapelle N.-D. au Nouvel-Œuvre. 1377-1710. — L. 29, chapelle Sainte-Marie en la Crypte. 1469-1652. — L. 30, chapelle de la Madelaine. 1547-1672. — L. 31, chapelle Saint-Nicolas. 1240-1584. — L. 32, chapelle Saint-Vincent. 1374-1774. — L. 33, chapelle Sainte-Catherine. 1346-1780. — L. 34, chapelle à l'autel de la Vierge, Sainte-Marguerite. 1333-1701. — L. 35, chapelle à l'autel Saint-Claude, Sainte-Marguerite. 1721. — L. 36, chapelles à N.-D. réunies à la manse des chanoines. 1393-1748. — L. 37, vicaires perpétuels. 1376-1749. — L. 38, vicaires perpétuels. 1394-1749. — L. 46, semi-prébendes. 1223-1784. — L. 47, enfants de chœur. 1424-1771. — L. 49, chapelle Saint-Eustache, unie à la prébende des enfants de chœur. 1371-1783. — L. 50, chapelle Sainte-Geneviève, unie à la prébende des enfants de chœur. 1550-1767. — L. 51, chapelle du Saint-Lait, unie à la prébende des enfants de chœur. 1421-1762. — L. 52, chapelle N.-D. au Nouvel-Œuvre, unie à la prébende des enfants de chœur. 1325-1763. — L. 53, fabrique, reliques, réparations de l'église. 1205-1789. — L. 54, fabrique, union de trois prébendes. 1748-1759. — L. 56, collation des bénéfices. 1175-1775. — L. 57, registres des collations. 1458-1550. — L. 58-59, testaments, fondations, donations. 1317-1762.

Tome II de l'Inventaire, intitulé Ville, Temporel. L. 1,

Digitized by Google

patentes, privilèges, etc. 1302-1610. — L. 2, garde gardienne et committimus. 1479-1765. — L. 4, déclarations de biens amortis. 1472-1750. — L. 5-6, seigneurie et juridiction temporelle au cloître, à N.-D., au ban aux Clercs. 1145-1783. — L. 7, francs-sergents et officiers du chapitre. 1210-1780. — L. 8, scellés et inventaires sur les effets des membres de l'église. 1505-1778. — L. 9, notaires pour les scellés et inventaires. 1613-1746. — L. 10, seigneurie en partie de la ville, privilèges, exemptions, rivières. 1367-1778. — L. 11-12, procès avec la ville pour le rang et la préséance. 1604-1765. — L. 13, procès avec la ville et contre les communautés des maîtres tailleurs du ban de l'évêché. 1737-1741. — L. 14, maisons canoniales. 1260-1778. — L. 15-18, maisons dans la Grande-Rue, 1486-1768; dans la rue des Juifs, 1378-1773; dans la cour aux Béguines. 1438-1777. — L. 19, droits de minage sur les grains. 1215-1742. — L. 20, droits de forage sur les vins. 1219-1779. — L. 21, boucherie sur le ban du chapitre. 1379-1741. — L. 22, rente de froment sur les minages et moulins de l'évêché. 1224-1769. — L. 23, diverses rentes sur l'évêché. 1212-1782. — L. 24, rente de froment sur les minages du vidamé. 1227-1768. — L. 25, rente de froment sur les moulins du commandeur de la Neuville. 1372-1771. — L. 26. rente sur l'hôtel de ville de Paris et le clergé de France. 1574-1768. — L. 27, rentes sur particuliers. 1687-1710. — L. 28, faubourgs, cense de la porte Saint-Jacques. 1438-1772. — L. 29. pré des Vieilles-Cordelles, près le Jard. 1261-1768. — L. 30, dîmes de la cité, reportages, dîmes de Mont-Herry. 1180-1770. — L. 31, dîmette de la Porte-Marne et faubourg Saint-Sulpice. 1471-1775. — L. 32, hôtel-Dieu de Saint-Etienne. 1131-1779. — L. 33, hôpital Saint-Lazare, réuni à l'hôtel-Dieu. 1260-1577. — L. 34, aumône. — L. 35, collège, prébende préceptoriale. 1557-1767. — L. 36, collège, comptes. 1580-1716. — L. 37, clergé, matières diverses; pouillé de 1400, autre de 1500, autre de 1516; exemptions de régale (1288-1642); tenue des états (1651-1652); concile provincial de Reims (1582-1583). — L. 38, matières générales, ban et arrière-ban, dîmes, etc. 1548-1774. — L. 39, servitudes. 1699-1779.

Tome III de l'Inventaire, intitulé Censives sur les maisons de la ville. Il y a 34 liasses concernant : les censives au faubourg Saint-Sulpice, 1244-1777; à la Porte-Marne, 1275-1773; près le pont de Nau, 1252-1774; rue de Grève et Grande-Rue, 1159-1769; rue de Grève, 1292-1777; rue des Prêtres, 1264-

Digitized by Google

1774 ; rue des Cordeliers, 1259-1774 ; rue de la Boucherie et des Juifs, 1377-1777 ; place du marché, 1239-1777 ; rue du Château, du Marché, de Chanteraine, des Bains à la Chèvre, de la Pouparde, des Oyes, 1275-1777 ; rue Chambraut et rue aux Vaches, 1377-1779 ; rue de Brebis et proche Saint-Alpin, 1373-1774 ; rue de l'Oliquant et de la Bassinerie, 1355-1777 ; rue du Pont-Putte-Savatte, 1370-1773 ; rue de la Croix des Teinturiers, 1288-1777 ; rue Sainte-Croix, 1304-1777 ; rues Saint-Jean, Saint-Nicaise et de Flamigny, 1394-1774 ; rue Saint-Loup, ban des Clercs, 1550-1776 ; rue Saint-Loup, 1301-1777 ; rue des Boudées, paroisse Saint-Loup, 1380-1774 ; rue du Chatelet, plate-forme de l'abbaye et porte Murée, 1564-1778 ; rue du Picheron, 1545-1777 ; rue des Buires et ruelles Croisées, 1337-1774 ; rue de Roguon ou de l'Etappe, 1377-1774 ; rues Saint-Jacques et de la Charpenterie, 1503-1777 ; rues au Chétif, de la Moquetterie et aux environs de N.-D. en Vaux, 1451-1784 ; rues Saint-Germain, de la Petite-Etappe, Saint-Antoine ou Ribault et de la Licette, 1452-1777 ; cens aux faubourgs Saint-Jacques et Saint-Memmie et au Jard, 1525-1777 ; censives dues par les chapelains de l'ancienne congrégation, 1760.

Tome IV, l. 49 et 50, Saint-Sulpice. V. Compertrix.

Trinité. Fos 1-67, titres de biens et cens sis à Châlons : aux faubourgs, 1233-1722 ; rue Planetelle ou de la Poterne, 1469-1723 ; rue Cayn, 1385-1718 ; en la Motte, 1239-1561 ; en la Grande-Rue, 1219-1718 ; rue des Prêtres, 1223-1718 ; en la Grande-Rue, 1228-1722 ; maison de la cure, 1369-1720 ; cens, 1245-1758 ; rue des Bains à la Chèvre, 1244-1722 ; rue de la Petite-Juiverie, 1348-1718 ; en la Grande-Rue, 1240-1722 ; près le ban de l'Isle et en l'Isle, 1252-1718 ; en la Vigne-l'Evêque, 1236-1512 ; en la commune, 1357-1407 ; rue de Vaux, 1226-1718 ; rue des Boudées, 1375-1726 ; rue Saint-Loup et Picheron, 1244-1722 ; au clos Saint-Pierre, 1245-1600 ; rue Rancienne, 1243-1722 ; rue de Rognon, 1427-1440 ; au marché au blé, 1196-1718 ; rue de l'Ange-Velu ou Ruelle-aux-Vaches, 1244-1715 ; rue aux Oies, 1339-1718 ; aux Vieilles-Cordelles, 1476-1565 ; rue de Brebis, 1251-1269 ; rue aux Chevaux, 1252-1719 ; rue de la Petite-Charpenterie, 1362-1719 ; rue des Murs, 1253-1674 ; rue de Neufbourg, 1243-1724 ; rue Merdeuze, 1571-1718 ; hors la Poterne, 1317-1614 ; près le pont des Cordeliers, 1276-1717 ; au Cloître, 1295-1719 ; près la cour aux Béguines, 1212-1587 ; près le four de Grève, 1474-1725 ; en la Vigne-l'Evêque, 1553 ; rue de Vaux, 1553 ;

Digitized by Google

rue de Rognon, 1554 ; rue Putte-Savatte, 1394-1523 ; rue du Puits-Fourché, 1441-1549 ; rue de la Veslerie, près les Cordeliers, 1335-1553.

Saint-Pierre. P. 3 et s., titres généraux, trois liasses. — L. 1 (p. 3), privilèges spirituels et temporels, 1049-1478. — L. 2 (p. 6), privilèges accordés par les rois et par les princes, 1166-1643. — L. 3 (p. 10), registres des cens, droits seigneuriaux, états des revenus, 1306-1788.

P. 19 et s., Châlons, dix liasses. — L. 1 (p. 19), Châlons. 1173-1739. — L. 2 (p. 22), Châlons. 1028-1645. — L. 3 (p. 27), Châlons. XIIe s.-1635. — L. 4 (p. 31), Châlons. 1186-1585. — L. 5 (p. 38), moulin et foulon. XIIe s.-1723. — L. 6 (p. 41), Châlons. XIIe s.-1724. — L. 7 (p. 45), baux, abornements, déclarations. 1312-1523. — L. 8 (p. 47), collations. XVIe s.-1683. — L. 9 (p. 50), quittances. 1240-1731. — L. 10 (p. 51), procédures. 1699-1751.

P. 53, chapelle Saint-Eloi dans l'église Saint-Pierre. 1326-1734. — P. 57, cure du Châtelet. 1322-1747. — P. 71, fondations d'obits. 1097-1676. — P. 260, chambrerie, collations, provisions, déclarations.

P. 261, infirmerie, sept liasses. — L. 1 (p. 261), baux du forage des vins au ban Saint-Pierre. 1518-1755. — L. 2 (p. 262), sentences sur le même objet. 1399-1636. — L. 3 (p. 262), copies de sentences, commissions. 1312-1635. — L. 4 (p. 262), provisions, procurations. 1463-1675. — L. 5 (p. 262), registres, rôles. 1518-1697. — L. 6-7 (p. 262), procédures.

P. 263, censives du ban Saint-Pierre. 1202-1730. — P. 263, cens sur la rue des Prêtres. 1272-1609. — P. 264, cens de la rue Saint-Pierre. 1243-1688. — P. 265, divers cens. 1232-1717. — P. 267, cens sur les terres du ban. 1174-1592. — P. 267, cens sur les terres hors du ban. 1228-1425. — P. 268, biens amortis en divers lieux. 1404-1689. — P. 268, lods et ventes.

Toussaints. L. 1, fondation, introduction des chanoines réguliers, confirmation. Depuis 1060, d'après l'inventaire; mais le titre de fondation est en déficit. — L. 2, bulles pontificales, privilèges, immunités. — L. 3, amortissements, confirmations, baux, procédures, réparations à l'église et aux bâtiments. 1269-1643. — L. 4, censives du ban de l'Isle. Depuis 1405. — L. 5, censives hors du ban de l'Isle, moulin de Porte-Marne. — L. 6, revenus et censives qui ne se percevaient plus en 1772. Depuis 1146. — L. 7, redevances dues au vestiaire.

Digitized by Google

Depuis 1472. — L. 8, procès contre l'ordre de Malte pour droits prétendus sur les maisons du commandeur au faubourg de Marne. 1291-XVIIIe s. — L. 9, rente à cause de la démolition de la maison abbatiale. 1763. — L. 10, moulins. — L. 11, baux emphythéotiques. — L. 12, maison et grange du Pont-Rupé, ferme hors les murs, titres de maisons au ban de Toussaints.—L. 13, rente sur le minage de Châlons. 1190.—L. 14, anciens titres de l'hôpital Saint-Nicolas, réuni en 1606 à l'hôtel-Dieu. — L. 15, moulins de l'abbaye sur la Nau. — L. 53 *bis*, cure Saint-Nicolas. Depuis 1187. — L. 54, cure Saint-Sulpice. Depuis 1065. — L. 63, fondations. Depuis 1252. — L. 64. registre de baux. 1645-1739. — L. 65, biens distraits au profit des chanoines par arrêt de 1770; rente sur les tailles de l'élection de Châlons et sur la communauté des apothicaires, etc. — L. 66, prieuré de Saint-Michel. — Carton 17, baux modernes. — Carton 18, bulles des papes concernant Toussaints et Vertus. — Carton 19, déclarations d'héritages. Depuis 1406. Comptes. Depuis 1561. — Carton 20, pièces diverses, introduction de la réforme (1644), moulins de Châlons (1179-1220), chapelle Saint-Michel, etc. Plusieurs pièces de ce carton paraissent avoir été extraites des liasses numérotées.

Saint-Memmie. L. 2, Châlons. 1180-XVIIe s. — L. 48, redevances dues par l'hôtel-Dieu de Châlons. 1238-XVIIIe s. — Voir aussi Saint-Memmie.

Trinitaires. P. 1, fondation et dotation de la maison de l'ordre de la Sainte-Trinité. 1209-1620. — P. 15, biens au faubourg Saint-Sulpice, ruine de la maison au passage de Charles-Quint, procédures, mémoires, quittances. — P. 17, plans de l'église, du clocher, bénédiction de la première pierre, cloches, argenterie. — P. 19, argenterie. — P. 20, chapelle de la Vierge. — P. 21, indulgences, processions, etc. — P. 24, fête de N.-D. du Bon-Remède. Depuis le XVIe s. — P. 25, fêtes diverses. — P. 26, procession le jour de l'Assomption. — P. 61, translation de la maison du faubourg Saint-Sulpice dans la rue Saint-Jacques. 1686. — P. 99, maisons et jardins rue des Boudées ou rue Saint-Loup. Depuis 1496. — P. 105, maison cédée par l'hôpital. Depuis 1588. — P. 111, requêtes et ordonnances du bureau des finances, de la prévôté, de l'échevinage de Châlons pour l'alignement des murs du parvis de l'église. Depuis 1686. — P. 117, amortissements, nouveaux acquêts, francs-fiefs, etc. Depuis 1471. — P. 151, nomination, collation, élection des bénéfices et ministreries de l'ordre et administration des hôpitaux. 1559-1584. — P. 244, ferme du

Digitized by Google

Débat, derrière Saint-Michel. 1242-1661. — P. 285, ferme de la porte Saint-Jacques. Depuis 1451.—P. 323, Châlons, redevance sur un moulin. 1242-1758. — P. 347, rente de 200 livres sur les deniers communs de la ville. Depuis 1697. — P. 357, rente de dix livres sur des maisons. Depuis le XVIe s. — P. 365, jardins et bâtiments de la porte Sainte-Croix. — P. 379, maison Four aux Chaillaux. Depuis 1256. — P. 387, maison près des Récollets. Depuis 1271. — P. 409, maison de la Grande-Rue à l'enseigne de l'Epée-Royale. Depuis 1571. Autres maisons. — P. 437, maisons et granges des bourgs Saint-Sulpice. Depuis 1266. — P. 451, granges. — P. 461, maisons ès grands bourgs Saint-Sulpice. — P. 499, censives à Châlons. — P. 580, Châlons.

Augustins. P. 23, donation de Mme Suzanne. 1583. — P. 99 et 167, bien de la porte Saint-Jean à Châlons. 1623-1650. — P. 205, maison de Saint-Loup à Châlons. 1610-1623. — P. 225 et s., fondations de Mme de Saint-Jacques (1609), de M. de Champagne (1628), de M. de Hauteville, de Mlle Dominé (1580), de M. Colesson (1598), de Mlle Haale (1598), de Nicolas Haale (1605), de Mlle de Saint-Remy (1610), de Claude Thiébault (1610), de Mlle Fasnier (1627), de Collette Le Duc, Havetel, Margueritte Noël, d^lle Liétard, Louise Rambourgt, etc. — P. 403, constitution de rente contre Pierre Lepage. — P. 411 et suiv., donations de d^lle d'Aulnay, de d^lle Parigaut, d'Artus Talon. — P. 463, pension de M. de Chastillon, etc.

N.-D. de Vertus. L. 8, fief de la Bouteillerie à Châlons-sur-Marne; droits sur le marché. 1454-1603.

Cheminon. Carton 19, Châlons. 1243-1278. — Carton 22, accords avec l'abbaye de Saint-Pierre-au-Mont. 1255-1257.

Haute-Fontaine. L. 14, Châlons, maison de la Vigne-l'Evêque, hôtel de la Haute-Mère-Dieu. 1245-1655.

Moutiers. L. 11, Châlons-sur-Marne. 1164-1563.

Trois-Fontaines. L. 27, cens et maisons. 1194-1599.

N.-D. de Vitry. L. 22, transaction avec les Bénédictins de Châlons pour les dîmes de Vitry. 1292-1746.

Igny. F° 40, Châlons. XIIe-XVIIe s.

Avenay. F° 193, maisons à Châlons et rentes. 1193-1472.

La Charmoie. L. 25 *bis*, Châlons. 1248-1784.

Le Reclus. L. 7, maisons à Châlons. 1186-1774.

Digitized by Google

Saint-Remy. L. 349, surcens sur plusieurs maisons à Châlons. 1307-1773.

La Neuville. L. 7, Châlons-sur-Marne. 1134-1256. — L. 8-13, Châlons-sur-Marne. 1259-1754.

Saint-Amand. L. 3, Châlons. 1231-1621.

Moiremont. Tiroir C, l. 3 et s., comptes concernant Châlons et autres lieux. Depuis 1415.

CHALONS-SUR-VESLE (Marne)

Justices de Reims. Justice de Châlons-sur-Vesle.

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 pièce.

Archevêché. Terrier de Châlons-sur-Vesle.

Saint-Thierry. L. 23, dîmes. 1224-1760. — L 71, Châlons-sur-Vesle. 1624-1750.

CHALTRAIT (Marne)

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse.

Saint-Sauveur de Vertus. L. 6, Chaltrait, 1222-1732.

N. B. L'abbaye de la Charmoie était sise au territoire de Chaltrait. Voir ce nom.

CHAMBRECY (Marne)

Justices de Reims. Justice de Chambrecy.

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse. 1659-An II.

Vidamé. F° 40, Chambrecy. 1414-1695.

Chap. métrop. Chambrecy, 1 liasse, dîmes, novales.

Saint-Denis. F° 156, Chambrecy. 1367-1660.

Longueau. L. 20, dîmes. 1201-1783.

CHAMERY (Marne)

Justices de Reims. Justices de Chamery, Cosson et Montaneuf.

Seigneuries. Papiers de la seigneurie. Voir Ecueil.

Archevêché. L. 84. Voir Sermiers. — Terrier de Chamery.

Chap. métrop. Chamery, 1 liasse, surcens.

Saint-Remy. L. 62, dîme de l'Aisle-Saint-Remy. 1634-1740.

Saint-Denis. F° 156, Chamery. 1630-1669.

Saint-Nicaise. L. 3, n° 15, Chamery. XVIe s.

CHAMOUILLÉ (Haute-Marne)

Evêché. L. 12, fabriques de Chamouillé et Curel.

CHAMPAUBERT-AUX-BOIS (Marne)

Vitry. Minutes et registres du bailliage. 1744-1790.

Digitized by Google

Haute-Fontaine. L. 4. Voir Haute-Fontaine. — L. 13, Champaubert-aux-Bois et Braucourt. XVIe-XVIIIe s. — L. 15, Champaubert, dîmes, domaine de Bassompierre, etc. 1207-XVIIIe s. — L. 16, Champaubert et Bonnevais, dîmes, bois, granges. 1171-XVIIIe s. Il y a aussi dans cette liasse un petit cartulaire de Bonnevais. — L. 17. Champaubert et Bonnevais, étangs. XVIIIe s.

CHAMPAUBERT-LA-BATAILLE (Marne)

Andecy. L. 11, Champaubert. 1263-1559.

CHAMPFLEURY (Marne)

Justices de Reims. Justice de Champfleury.

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse.

Chap. métrop. Champfleury et Chaude-Tête, 1 liasse, dîmes.

Saint-Remy. L. 63, seigneurie, justice. 1176-1767. — L. 306, vignes. 1519-1574. — L. 350, cense. 1337-1776. — L. 379, dîme, cure, église. 1123-1778. — L. 388. Voir Reims.

Saint-Denis. F° 357, Champfleury. 1498.

CHAMPFLEURY (Aube)

Saint-Nicolas. P. 286, biens à la Bonne-Voisine. 1491-1723.

Toussaints. L. 20, ferme de la Bonne-Voisine. Voir Viâpres.

CHAMPIGNEUL et CHAMPAGNE (Marne)

Paroisses. Fabrique de l'église de Champigneul, 1 liasse, 1652-1792.

Vidamé. F° 79, fief de la Boutilière, au terroir de Champagne. 1354-1633.

Saint-Pierre. Champigneul et Champagne, 2 liasses. — L. 1 (p. 255), baux de dîmes. 1581-1762. — L. 2, (p. 255), procès. 1619-1701.

Saint-Etienne. Tome I, l. 39, héritages et cens à Champigneulles. 1479-1759. — L. 48, prébende des enfants de chœur à Champigneulles. 1577-1770. — L. 53, Champagne, village détruit. — L. 55, censes. 1547-1752.

Tome II, l. 31, Champigneulles, seigneurie, justice, rivière, greffe, etc. 1500-1732. — L. 32, usages et marais. 1499-1760. — L. 33, censes, terres, prés. 1333-1776. — L. 34, censives. 1572-1594. — L. 35, gros cens. 1565-1774. — L. 36, menus cens. 1564-1730.

Digitized by Google

Tome IV, l. 26, seigneurie et justice de Champagne. 1197-1726. — L. 27, dîmes. 1701-1763. — L. 28, fief. 1330-1777. — L. 29, terres vacantes données à cens perpétuel. 1540-1650. — L. 30, rôles des menus cens. 1620-1702.

Tome VI, l. 63, cense de Vaurouillers près Champigneul. 1674-1685.

Toussaints. L. 22, Champigneul, dîmes. Depuis le XIIe s.

Andecy. L. 10, Champagne, Champigneul, Ecury-le-Petit. 1185-1780.

CHAMPIGNY (Marne)

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 pièce.

Chap. métrop. Champigny, 1 liasse, dîmes.

Igny. F° 45, Champigny. 1402.

Saint-Denis. F° 157, cure. 1067-1724. — Il y a aux archives des titres de propriété sur ce terroir.

CHAMPLAT et BOUJACOURT (Marne)

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse. 1696-An II.

Seigneuries. Papiers de la seigneurie de Boujacourt. V. Olisy. — Terrier de la seigneurie de Boujacourt.

Vidamé. F° 26, Champlat et Chantraine. 1415-1663. — F° 33, seigneurie de Boujacourt, Neuville, Olisy, Nogent, Le Chemin, La Queue, La Manais, La Sault Saint-Jacques. 1425-1700.

Archevêché. L. 52, patronage. V. Chaumuzy. — Terriers de Champlat et de Boujacourt.

Chap. Métrop. Champlat, 1 liasse, dîmes, novales.

CHAMPVOISY (Marne)

Fonds du prieuré de La Chapelle-Hurlay, dépendance de Champvoisy.

CHANCENAY (Haute-Marne)

Trinité. F° 95, dîmes. 1212-1535.

CHANGY (Marne)

Vitry. Justice seigneuriale, minutes. 1745-1790. — Productions au bailliage, 2 liasses non cotées.

Paroisses. Fabrique de l'église.

De Torcy. Deux grosses liasses de titres concernant principalement la seigneurie de Changy, Merlaut, Outrepont. XIVe XVIIIe s.

Evêché. L. 13, chapelle de La Mer.

N.-D. de Vitry. L. 53, four banal. 1237-1539

Digitized by Google

Cheminon. Carton 19, Changy, Merlaut, Outrepont. 1261.

Saint-Memmie. L. 3, Changy, Merlaut, Outrepont 1238-XVIe s. — Cartulaire de Saint-Memmie, chap. 7, pièces relatives à Changy et au fief de La Mer.

Saint-Amand. L. 15. V. Vouciennes.

Ulmoy. L. 9, moulins de Changy. 1224-1266.

CHANTECOQ (Marne)

Moncetz. L. 9, baux de dîmes. 1579-1739.

Cheminon. Carton 19, Chantecoq, 1212.

CHAPELAINE (Marne)

Vitry Justice seigneuriale, minutes du greffe. 1736-An II. Archives de la baronnie de Chapelaine. Aveux et dénombrements ; partages et transactions ; péage ; fondation de la chapelle du château. 1599-1761.

LA CHAPELLE et FELCOURT Marne)

Saint-Pierre. P. 89, La Chapelle, Gizaucourt, Felcourt, Juzancourt. XIIe s.-1785.

Monthiers. L. 17, Fallecourt. 1293-1330.

Saint-Remy. L. 214, Jusancourt, cense. 1145-1768.

Chatrices. L. 89, terre au terroir de La Chapelle.

Université. L. 73, moulin de la Chapelle-sur-Auve.

LA CHAPELLE-LASSON (Marne)

Saint-Nicolas. P. 298, biens. 1722-1778.

LA CHAPELLE-SOUS-ORBAIS (Marne)

Paroisses. Fabrique, 1 liasse. 1689-1791.

Evêché. L. 40, revenus.

CHARBOGNE (Ardennes)

Université. L. 59, ferme acquise par les Jésuites en 1742.

Anc. Congrég. L. 2, une layette de titres des biens sis à Charbogne. 1220-1718.

Saint-Denis. F° 180, Charbogne. 1222-1661.

CHARDENY (Ardennes)

Saint-Denis. F° 181, Chardeny, succursale de Grivy. 1230-1618.

CHARLEVILLE (Ardennes)

Archevêché. L. 97, patronages de Charleville, Montey-Saint-Pierre et Montey-Notre-Dame. Depuis 1633.

CHARLEVILLE (Marne)

Saint-Memmie. L. 4, Charleville en Brie. XVIe s.

Digitized by Google

Andecy. F° 20, Charleville. 1614-1714.

Saint-Julien de Sézanne. L. 2, un dossier de titres des biens sis à Charleville. XVI°-XVIII° s.

CHARMET

Igny. F° 46, Charmet. 1191-1669.

LA CHARMOYE (Marne)
(Dépendance de Chaltrait)

La Charmoye, abbaye. — L. 1, titres généraux, fondations, donations. Depuis 1170. — L. 2, bulles. Depuis 1173. — L. 4, bois. Depuis 1197. — L. 5, arpentages et bornages. 1644-1769. — L. 6, baux de censes. 1383-1771. — L. 7, titres anciens. Depuis 1192. — L. 8, baux. XV°-XVIII° s. — L. 30, justice et prévôté. 1780-1786. — L. 31. papiers modernes. — L. 32, bulles. — L. 33, papiers modernes.

N.-D. de Vertus. L. 10, conflit avec l'abbaye de la Charmoie pour la juridiction spirituelle. 1225-1240.

CHARMONT et CHARMONTEL (Marne)

Vitry. Mairie royale; minutes, registres. 1730-1790.

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse.

Saint-Etienne. Tome IV, l. 45, titres divers. 1387-1768.

Monthiers. L. 48, forêt de Tremblay, près Charmont.

Trois-Fontaines. L. 28, Charmont. Depuis 1277.

Huiron. L. 17 et P. 449, prieuré de Charmont. XVI°-XVIII° s.

Séminaire. F° 160, gagnage de Donjeux, anciens titres. Depuis 1427.

CHARMONTOIS-L'ABBÉ (Marne)

Trinité. F° 108, dîmes, trécens. 1285-1588.

La Neuville. F° 30. Voir Charmontois-le-Roi.

Saint-Amand. L. 16. Voir Bussy-le-Château.

CHARMONTOIS-LE-ROI (Marne)

De Torcy. Charmontois-le-Roi, 1 liasse.

La Neuville. L. 30, Charmont-le-Roy et Charmont-l'Abbaye. 1150-1756.

CHARPENTRY (Meuse)

Sainte-Balsamie. L. 7, Charpentry, Cheppy, Varennes-en-Argonne, Vaulcois. 1220-XVII° s.

CHARTRES

Saint-Etienne. Tome IV, l. 38, moulins. 1225-1630.

Digitized by Google

CHATEAU-PORCIEN (Ardennes)

Saint-Nicaise. L. 3, n° 17, Château-Porcien. 1275.

CHATEAUVILLAIN (Haute-Marne)

Macheret. L. 5, Bons-Hommes de Châteauvillain, prieuré aliéné en 1629. 1653-1703. — L. 6, 45 titres non inventoriés. XIV°-XVIII° s.

CHATELET

Saint-Denis. F° 182, Châtelet, cure et hôpital des lépreux. 1100-1661.

CHATELRAOULD et **SAINT-LOUVENT** (Marne)

Vitry. Châtelraould, justice seigneuriale; affaires civiles, gruerie, 1702-1705 ; mairie royale ; minutes, plumitif, registre. 1645-1790. — Saint-Louvent, mairie royale, minutes et registres ; justice, minutes et registres. 1741-1790.

Paroisses. Fabrique de l'église.

Evêché. L. 5, chapelle de Beauchamp.

Saint-Etienne. Tome IV, l. 39, titres divers. 1180-1776. — L. 40, dîmes, cure, église. 1549-1776.

N.-D. de Vitry. L. 52, ferme et cens. 1302-1725.

Toussaints. L. 13, Châtel-Raould, moulin Bayard. — Carton 20, moulin Bayard. 1236.

(*A suivre.*) G. HÉRELLE.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

Une douloureuse nouvelle à enregistrer. M. Edouard Desrousseaux, maire de Vandières, conseiller général de la Marne pour le canton de Châtillon, a succombé, le 12 juin, aux suites d'une péritonite. Il se trouvait à Paris.

Cette mort impressionnera d'autant plus que les nombreux amis de M. Desrousseaux, comme elle nous a ému nous-même, qu'elle frappe un homme robuste et dans la force de l'âge.

Justice a été rendue sur la tombe du regretté conseiller général, aux éminentes et agréables qualités qui distinguaient M. Edouard Desrousseaux. Mais il nous appartient de rappeler rapidement quelle fut la vie publique du défunt.

Entré dès 1871 au Conseil général de la Marne, M. Desrousseaux fut successivement trois fois réélu. On sait quelle place honorable il tint dans notre Assemblée départementale, où son esprit à la fois conciliant et ferme était fort apprécié de ses collègues de droite et de gauche. Nul conseiller n'apporta — avec autant de modestie et de discrétion — plus d'attention et de souci aux intérêts généraux du département et aux intérêts particuliers de son canton.

L'année terrible trouva M. Desrousseaux parmi ceux qui avaient contracté un engagement volontaire. Il quitta sa jeune femme et ses enfants, pour prendre part à la défense nationale. On le trouve à Bapaume, à Pont-Noyelle, à Saint-Quentin, à la tête d'une des compagnies du bataillon de mobiles de l'arrondissement de Reims. Il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur en même temps que son excellent ami le baron d'Aubilly, qui a été cruellement atteint par ce nouveau coup porté à ses affections.

Ces traditions d'honneur, de courage, de dévouement, M. Desrousseaux les a transmises à ses jeunes fils, qui suivront l'exemple paternel. L'un d'eux était admis, il y a quelques mois, dans les dix premiers, à l'Ecole militaire de Saint-Cyr. Le second se prépare à passer pareil examen.

***

Mort, le 29 mai, de Mme la baronne de Klopstein, née de Montangon, en son château de Luxémont, près de Vitry. Elle a été emportée en quatre jours, par une maladie contractée en allant soigner des pauvres.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

ANNUAIRE DE L'AUBE POUR 1887, publié sous les auspices de la Société Académique, Troyes, Dufour-Bouquot, éditeur, rue Notre-Dame, et Léopold Lacroix, libraire.

Depuis que ce *Vade-mecum* des administrateurs et des administrés du département de l'Aube est édité par M. Dufour-Bouquot, bien des améliorations ont été réalisées dans ses principales parties constitutives; d'abord, il est imprimé avec un grand soin typographique; ensuite, des planches lithographiées, sorties des presses de son intelligent éditeur, accompagnent plusieurs notices d'histoire et d'archéologie locales.

C'est à ces dernières que notre *Revue* attache un intérêt spécial; voilà pourquoi, laissant de côté les renseignements administratifs et statistiques, elle se borne à signaler les documents historiques et littéraires; ces documents débutent par un travail d'érudition de M. Albert Babeau sur les *Transports publics de Troyes à Paris depuis le moyen-âge jusqu'à la Révolution*. Le savant auteur s'applique surtout à relever les faits particuliers à la région où se trouve la capitale de la Champagne; il signale en même temps les rapports de ces faits avec ceux du reste de la France; il divise en trois périodes les progrès lents, mais incessants, des voies de communication. La première, consistant dans ce qu'il appelle les messagers particuliers, communaux, seigneuriaux et royaux, finit avec l'établissement des coches, sous le règne de Charles IX; la seconde, considérée comme la transition entre le système féodal et l'unité monarchique, se traduit par des privilèges pour les transports publics et par une sorte de lutte entre le pouvoir local et le pouvoir royal; la troisième, datant du siècle de Louis XIV, est marquée par le triomphe définitif de l'Etat.

Le *Clown Mignard*, par A.-S. Det, sous-bibliothécaire de la ville de Troyes, donne la solution d'un problème de biographie locale relatif à la famille du célèbre rival de Charles Lebrun, dont les œuvres constituent la principale partie de l'histoire des arts en France sous l'administration du champenois Jean-Baptiste Colbert. Le docte et laborieux bibliothécaire se pose les deux questions suivantes : le clown Mignard était-il le neveu du peintre Mignard? Etait-il le neveu de la comtesse de Feuquières, fille du célèbre peintre du siècle de Louis XIV? Les documents produits par M. Sylvère Det répondent que le célèbre équilibriste, dont toute l'Europe admirait les tours de force, n'était ni l'un ni l'autre, mais un rejeton de la branche collatérale de l'illustre souche roturière des Mignard.

Digitized by Google

La notice sur *Nicolas Caussin, confesseur de Louis XIII*, par M. l'abbé Etienne Georges, de Troyes, membre de plusieurs Sociétés savantes, ramène presqu'un siècle en arrière; il transporte sous le règne de Louis XIII et sous la puissante domination de Richelieu. Cette notice révèle qu'un jésuite troyen eut le courage de tenir tête aux agissements tyranniques d'un cardinal qui avait fait plier tous les pouvoirs sous son joug d'homme d'Etat. Il faut dire que la fine bonhomie et la naïve franchise du champenois Nicolas Caussin, loin de triompher du génie politique de Richelieu, attirèrent les foudres vengeresses de ce cardinal, aussi le Révérend Père, cloué sur son lit de douleur et en proie à d'indicibles souffrances, se contentait-il de répéter que ses tortures physiques n'étaient qu'un bain de délices en comparaison des angoisses morales qu'il avait endurées par suite de sa droiture et de sa confiance; c'est ce que démontre sa biographie puisée aux sources les plus authentiques.

Les deux sceaux de l'évêque Jean Léguisé, étude sigillographique, par M. Louis Le Clert, membre résidant de la Société Académique de l'Aube, se présentent accompagnés de fort intéressantes notions explicatives; on sait que le prélat était fils de Huet-Léguisé, marchand teinturier à Troyes; mais certains généalogistes le font descendre de l'illustre maison de Dormans; c'est une erreur, ou du moins une allégation non fondée sur des données positives; d'ailleurs il n'est pas nécessaire de fouiller dans les vieilles paperasses de la noblesse pour faire honneur à l'évêque Jean Lesguisé; le rôle patriotique qu'il a joué à Troyes, lors du passage de Jeanne d'Arc en Champagne, n'est-il pas plus que suffisant pour l'entourer d'une auréole d'immortelle gloire?

Chanoines et Huguenots à Troyes en 1562, par M. Sylvère Det, sous-bibliothécaire de Troyes, rappellent que, dans la dernière moitié du XVIe siècle, le diocèse de Troyes offrait un étrange spectacle qui ne s'explique que par les troubles de cette époque; son siège épiscopal était disputé par deux prélats : Antoine Caraccioli et Claude de Bauffremont. Le premier, qui était prince de Melphe, avait abandonné la religion catholique pour professer les idées de la réforme; le second, quoique légitimement investi de la juridiction spirituelle, était loin d'avoir une situation aussi influente que celle de l'apostat mitré; mais il se tenait au courant des évènements diocésains, comme le prouvent deux lettres recueillies par le chanoine Desguerrois et publiées par l'infatigable investigateur local.

Quelques aspects du vieux Troyes, par M. Albert Babeau, correspondant de l'Institut, donnent une reproduction fidèle du pont du Joly-Saut et de la porte du Grand-Clamart avec d'intéressants détails historiques; la première lithographie est due au crayon de M. Royer, peintre, et la seconde a été dessinée par M. Fontaine, architecte. On ne saurait trop encourager ces repro-

Digitized by Google

ductions artistiquess parce qu'elles perpétuent plusieurs des traits caractéristiques de la physionomie du vieux Troyes dont il ne reste plus guère que les Eglises, pour ne parler que de l'aspect monumental de cette antique cité. *Un ancien Tricasse.*

***

Deux brochures historiques champenoises viennent de paraître : *Une Notice sur Sompuis* (Marne), chez Martin, à Châlons, et *une Page de l'Histoire de l'abbaye d'Igny*, chez Mance, à Reims.

***

Le troisième volume de la Petite Bibliothèque Verdunoise, publié par M. l'abbé Frizon, bibliothécaire de la ville, vient de paraître. Il contient la seconde partie de l'histoire Verdunoise au temps de Nicolas Psaulme, évêque de la ville, par Mathieu Husson, l'Escossois (1562-1567), document de la plus grande valeur pour notre région, avec une très curieuse vue ancienne; et l'advis de Monseigneur touchant le règlement et ordre des hospitaulx de Verdun, ensemble l'institution de l'aulmosne publique (1558), avec la reproduction d'une des vignettes du pontificat de Nicolas Psaulme. Nous ajouterons que le volume est imprimé avec une perfection qui fait honneur aux presses de M. Laurent, de Verdun.

Digitized by Google

CHRONIQUE

M. et Mme Auban-Moët, d'Epernay, viennent de donner à cette ville une somme de quatorze cent mille francs, pour la construction d'un hôpital. On ne saurait rendre assez hommage à une si magnifique générosité, qui prend encore, dans le temps où nous vivons, une plus grande importance, en montrant aux classes populaires que leurs vrais amis se trouvent parmi ceux qui savent les soulager par leurs actes, et non pas chez ceux qui cherchent à les griser par de vaines paroles, dans le but de se créer un piédestal à l'aide d'une malsaine et malfaisante popularité.

Le don de M. Auban-Moët est fait avec obligation d'avoir des sœurs pour le service de l'hôpital et une chapelle. Au cas où ces prescriptions ne seraient plus exécutées, la ville aurait à rembourser un million à la famille.

***

Après le don magnifique de M. Auban pour la fondation d'un hôpital à Epernay, voilà son cousin, le comte Paul Chandon de Briailles, qui donne 50,000 fr. pour assurer le traitement de l'aumônier de l'hospice actuel et son logement dans cet établissement. Le Conseil municipal a accueilli cette largesse avec l'empressement qu'elle méritait.

***

La Marne est décidément un département bien partagé au point de vue de la charité. Nous avons encore à enregistrer le legs fait par la comtesse de Chamisso, née de Chamisso, dont nous avons mentionné, l'an dernier, le décès en son château de la Malmaison, au-dessus d'Ay, de 100,000 fr. à la commune de Champillon, pour la construction d'un établissement hospitalier, sous la direction de sœurs.

***

Nous enregistrons avec une vive satisfaction la nomination de notre excellent collaborateur, M. Etienne Héron de Villefosse, au grade d'officier d'Académie. Les lecteurs de la *Revue de Champagne et de Brie* n'ont pas oublié ses consciencieuses recherches sur l'*Abbaye d'Orbais*, recherches si précieuses pour l'histoire de notre pays. Ajoutons que M. Et. de Villefosse est, depuis plusieurs années, associé correspondant national de la Société des Antiquaires de France, trésorier de la Société de Législation compa-

Digitized by Google

rée et l'un des rédacteurs du *Bulletin critique*. Toutes nos félicitations pour cette distinction si méritée à des titres divers.

***

Nous avons annoncé l'emprunt de 400,000 fr., sans intérêts, remboursable en 18 ans, demandé par la municipalité rémoise, pour la construction d'un Musée. En quelques jours, près de 300,000 fr. sont souscrits. Les trois plus forts donateurs sont MM. le comte Werlé, Holden et Mme Pommery, chacun pour 20,000 fr.

***

Par décret du 4 juin, est nommé chevalier de la Légion d'honneur :

« M. Fichot, membre de plusieurs Sociétés savantes, correspond depuis 40 ans avec le Comité des travaux historiques et scientifiques, auteur et collaborateur d'importantes publications archéologiques. Titres exceptionnels. »

Cette récompense est bien due à notre compatriote, artiste consciencieux et savant qui a consacré son talent à l'étude et à la reproduction des chefs-d'œuvres et des monuments de notre région.

***

Les morceaux composant la statue de saint Urbain II, viennent d'arriver à Châtillon-sur-Marne, et tout se prépare pour l'inauguration, qui doit avoir lieu le 21 juillet. Son Eminence le cardinal de Reims donnera une grande solennité à cette fête, qui sera bien véritablement la fête religieuse de la Champagne. Une quinzaine de prélats doivent y assister, notamment Mgr l'archevêque de Paris. C'est Mgr Freppel qui prononcera le discours.

***

La Champagne et la Brie au Salon de 1887. — II. Sculpteurs. — M. Alfred Boucher, de Nogent-sur-Seine, se distingue au milieu des envois de l'Aube, par la reproduction en bronze de son beau groupe de l'an dernier, *Au But*. Les trois coureurs, cristallisés par le fondeur dans la fougue de l'élan initial, semblent avoir acquis à cette transformation, en prenant plus d'assiette et de solidité, une grâce nouvelle. Son autre groupe, en plâtre, *Vaincre ou mourir*, est bien conçu; les figures sont exécutées dans un bon mouvement.

A rapprocher, dans le même sentiment de belliqueux nationalisme et de patriotique allégorie, l'envoi de M. Briden, de la Chapelle-Saint-Luc, *Pour la Patrie* : jeune femme nue sculptant un grand buste symbolique couronné de lauriers.

Mlle Thomas, de Troyes, expose, également en plâtre, un Cerf

Digitized by Google

poursuivi par un lévrier; et *Au Chenil*, groupe décoratif en fonte de fer.

Mentionnons, parmi la multitude de bustes, d'inégale valeur, qui forment aux allées du jardin une véritable bordure, ceux en bronze, marbre, ou plâtre, dus à MM. Briden, déjà nommé; Bacquet, de Villemaur; Franceschi, de Bar-sur-Aube; Suchetet, de Vendeuvre.

— La Marne a de fort nombreux représentants dans cette section; nous n'en comptons pas moins de seize, et la seule cité de Reims en revendique déjà six pour sa part. M. René de Saint-Marceaux, l'enfant chéri de sa ville natale, est l'auteur très discuté de *Mousse de Champagne*, motif central pour la décoration d'un bassin, commandé par la municipalité rémoise. Du sein des fraîches eaux où nos raffinés compatriotes aiment à laisser reposer, avant de les goûter, leurs crûs précieux, — la bouteille de Champagne émerge à demi enguirlandée et dissimulée à peine par des enroulements de pampres. Comme jadis Aphrodite sortant de l'écume des flots, jaillit au milieu de la mousse pétillante qui s'épanche en mille perles du goulot du vase une toute jeune femme nue, mince, souple et rieuse, ayant réellement l'air de s'échapper comme un capricieux lutin, de la prison de verre où la renfermait quelque pouvoir enchanté, et brandissant fièrement, agitant mutinement au dessus de sa tête les grelots de la folie. Mais de même que le rapprochement entre Vénus et le vin de Champagne est un peu factice et difficile à établir de prime abord, de même ici nous rencontrons, au lieu de l'antique, une conception bien moderne. Cette gamine délurée, au sourire provocant, qui se dresse sur ses pointes, les cheveux épars sur ses épaules, en bacchante éduquée au foyer de l'Eden ou de l'Opéra, se ressent trop évidemment des étranges conditions du programme dicté par les bons édiles. Malgré le talent de l'artiste, dont l'originalité cependant n'est peut-être pas à la hauteur des triomphes mondains qu'on lui a faits, le sujet imposé était de mauvais goût, et l'œuvre qui en est résultée en porte fatalement l'empreinte bizarre et vulgaire.

M. Chavalliaud, le jeune pensionnaire de la ville, lauréat de l'Ecole des Beaux-Arts, a exécuté le buste en marbre de Mme veuve Pommery; M. Félix Wendling, celui de Mlle Invernizzi, en plâtre; MM. Bertozzi, Chenot et Mortier, d'autres portraits en plâtre et en terre cuite.

M. Ernest Dagonet, de Châlons, a exposé un buste en ivoire et un intéressant groupe en plâtre, représentant un *Valet de chiens au XVe siècle*.

Les frères Germain, de Fismes, reparaissent chaque année au Salon avec des œuvres nouvelles, attestant dans leur double talent de sensibles progrès, une évolution heureuse. M. Gustave Germain nous apporte aujourd'hui une jolie statue de marbre,

Digitized by Google

L'Amour s'endort; M. J.-B. Germain, un buste et une statuette également en marbre, *Jeune Cigale.*

Voici encore toute une série de plâtres, qui méritent d'être signalés.

De M. Massoulle, d'Epernay, un buste excellent du sergent Bobillot, pour la Société amicale des anciens sous-officiers du génie.

De M. Michel-Malherbe, d'Ay, *la Sulamite*, grande statue qui dénote de sérieuses connaissances et une réelle habileté de facture : la sensualité a été seule bien rendue, dans l'expression de la figure et l'attitude générale ; mais à part cela, nous ne trouvons pas de caractéristique bien spéciale, hormis la nudité; et nous regrettons que ce poème d'un orientalisme si intense, *le Cantique des Cantiques*, et cette autre sorte d'épopée, d'un souffle si ardent et si passionné, *la Bible de l'humanité*, de Michelet, qui ont inspiré d'ailleurs si heureusement le jeune artiste, ne lui aient pas fourni quelques autres éléments de couleur locale, pour compléter la physionomie de son œuvre.

De M. Collet, d'Esternay, *l'Esquisse*, statue : un jeune sculpteur, tenant dans ses mains une figurine de cire et un poinçon, recule le bras pour mieux juger de l'effet de son travail.

De M. Jacquin, de Fère-Champenoise, une suite de six médaillons; de M. Vasseur-Lombard, de Vienne-le-Château, un autre médaillon, *Primavera.*

Enfin, de M. Chapelain, de la Neuville-au-Pont, le portrait de M. Huet, buste en marbre.

M. Paul Alexandre, de Suippes, graveur sur pierres fines, a gravé en camée, sur un onyx, une aimable *Fantaisie.*

C'est ici le lieu de rattacher au département de la Marne une artiste de valeur, Mme la duchesse d'Uzès, née de Mortemart, et petite-fille d'un poète bien connu, le comte Louis de Chevigné. Depuis deux ou trois années, dissimulée sous le pseudonyme mondain de *Manuela*, elle a exposé, au Palais de l'Industrie, des œuvres remarquées, et se présente aujourd'hui avec une *Galatée*, statue en marbre, et un *saint Hubert apercevant la Vision*, modèle en plâtre du projet destiné à l'église du Sacré-Cœur de Montmartre. Grande chasseresse devant l'Eternel, Mme Manuela se complaît volontiers à traiter des sujets cynégétiques. L'an dernier, elle avait envoyé une *Diane surprise;* cette fois, le statuaire semble avoir réservé toutes les finesses du ciseau pour les chiens de meute qui débouchent du fourré, à la suite de leur maître, en quête de la proie. Le saint Hubert est mollement interprété, manque d'expression : au lieu de la hache qu'il porte passée dans la ceinture, n'était-il pas plus naturel de lui mettre un coutelas, ou un épieu dans la main, en supposant que la stupeur et le ravissement du miracle n'aient pas fait choir à ses pieds l'arme qu'il tenait? De plus, pourquoi cette idée singulière

Digitized by Google

de symboliser par un banal et ridicule trophée, au sommet de l'encadrement architectural, le cerf merveilleux, absent de la composition?

— Les Ardennes, pour compter moins de représentants au Salon, nous fournissent pourtant tout d'abord le nom déjà célèbre de M. Croisy, de Fagnon, l'auteur connu et apprécié de la statue de Chanzy et du monument de l'armée de la Loire. On admire de lui, à cette exposition, deux beaux marbres, les portraits de l'amiral Jauréguiberry et du général Boulanger.

M. Deloye, de Sedan, a une *Diane*, statuette en marbre, et le portrait de Berthelier, en terre cuite; à la section de gravure en médailles, il expose en outre une série de médailles et de médaillons en bronze.

MM. Colle, de Charleville, et Minot, de Mézières, ont aussi des bustes en marbre et en plâtre.

— La Haute-Marne est particulièrement pauvre en sculpteurs. Elle ne peut citer que M. Péchiné, de Langres, avec son bronze colossal de Philippe Lebon, l'inventeur du gaz d'éclairage; M. Rougeron, de Récourt, avec un médaillon de terre cuite; et M. Jacquemin, de Joinville, avec un buste en plâtre.

— N'oublions pas, en finissant, les envois de M. Peynot, de Villeneuve-sur-Yonne (Yonne): un buste en marbre, et le bronze de *Pro patriâ*, cette figure couchée d'adolescent mort, tenant serrée convulsivement dans sa main droite la poignée d'une épée brisée. Le plâtre, très remarqué parmi les envois de Rome de 1883, fut exposé au Salon de 1884, et valut à son auteur une deuxième médaille. Enfin, le marbre obtint l'an dernier, concurremment avec *la Proie*, groupe colossal inachevé en marbre, qui témoignait d'une prodigieuse vigueur créatrice, les honneurs de la première médaille. M. Peynot est donc une des jeunes gloires de notre vieille province champenoise, et ses compatriotes de l'Yonne peuvent à bon droit fonder sur lui leurs plus brillantes espérances.

(*A suivre.*) A. T.

***

Nous ne pouvons qu'engager nos hôtes à visiter l'église d'Orbais, splendidement restaurée depuis peu. Les voûtes centrales sont refaites et les immenses pilliers qui soutiennent l'édifice ont été repris en sous-œuvre et remis à neuf: travail colossal qui a duré tout l'hiver, occupé beaucoup d'ouvriers et absorbé des sommes énormes.

Nous recommandons surtout aux amateurs d'art la chapelle du fond, véritable bijou d'architecture. Les sculptures, très nombreuses, grattées délicatement et débarrassées de l'affreux badigeon qui les déshonorait, revivent dans leur éclat et étalent aux yeux ravis leurs fines nervures, fouillées et ciselées comme de la dentelle. Les parties détruites et usées par les longues suites de

Digitized by Google

siècles ont été refaites par un habile artiste de Paris, le même qui a sculpté l'autel de pierre, si bien en rapport avec le style général de l'édifice.

Quant à la verrerie du XIIe siècle qui brille au-dessus de l'autel, c'est, au dire de tous les architectes, une merveille du genre qui n'a que deux rivales au monde.

Tous nos compliments à M. Piot, notre intelligent et actif doyen, qui a pris à sa charge une si grande partie des frais de restauration de l'église et consacre à cette œuvre, avec un dévouement infatigable, son temps et son argent.

***

Nous lisons dans le compte-rendu de l'Académie des Sciences, à la date du 4 avril dernier, la communication suivante, faite par M. le marquis de Saporta, sur quelques types de fougères tertiaires nouvellement observés.

« Fougères de Sézanne (Marne). La découverte en est due à M. le baron de Baye. Les travertins de Sézanne, formés sous l'influence d'eaux pures et jaillissantes, dans les mêmes conditions que ceux, beaucoup plus modernes, de Meximieux, mais à une époque où régnait encore une température élevée, accusent les conditions de milieu préférées par les fougères. Rien de surprenant, par cela même, à ce que l'on rencontre à Sézanne, une proportion de ces plantes plus considérable que dans aucun autre dépôt du même âge. J'en ai décrit douze espèces dans ma monographie[1], parmi lesquelles cinq se rapportent aux genres Adiantum, Blechnum, Asplenium et sept à la section des Cyathéacées, spécialement aux genres Alsophiles, Cyathea ou Homitelia. M. de Baye vient d'ajouter à cette liste deux formes des plus remarquables, représentées non par des folioles éparses, mais par de notables portions de toute frondre.

La première est un *Adiantum* dont les folioles sessiles et inégales, conformes en faux. L'empreinte moulée laisse apercevoir le repli des lobules fructifiées. Cet *Adiantum* prendra le nom d'*A. Sezannense*.

La seconde empreinte a été d'une détermination plus difficile : elle comprend les principaux segments encore en annexion d'une fronde dont les frondules sont distribuées en lobes et lobules... Je me suis convaincu que l'espèce devait prendre place parmi les *Davallias*. Je propose le nom de *D. bayeana* pour désigner la nouvelle espèce de Sézanne. »

***

1. Flore fossile des travertins anciens de Sézanne (Marne), (Mém. de la Soc. géolog., 3e série, t. VIII, n° I).

Digitized by Google

Nous voyons, dans l'*Officiel* du 2 courant, que M. Léon Morel, receveur particulier à Mirecourt, correspondant du ministère, qui avait été délégué par la Société des Sciences et Arts de Bar-le-Duc pour assister aux réunions du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, a lu une étude sur les torques trouvés par lui dans la Champagne. On sait que le torque était l'ornement national des Gaulois qui le portaient au cou. Au dernier temps de l'indépendance, les femmes en étaient ornées, plus souvent que les hommes, lorsqu'elles descendaient dans la tombe; c'est au moins, ce que les fouilles exécutées dans le département de la Marne, ont démontré. Pour sa part, M. Morel en a recueilli, pendant l'espace de 25 ans, 82 en bronze et 3 en fer. Il n'en a pas encore été trouvé en or en Champagne.

Jusqu'ici on ne connaissait, dans les collections privées ou publiques, que 3 torques portant comme motifs de décorations, la représentation de la figure humaine. M. Morel en fait connaître 3 autres, tirés de ses collections; l'un portant 4 têtes humaines, trouvé à Courtisols (Marne), l'autre portant 6 têtes semblables, trouvé dans le département de l'Aube, et le troisième décoré de 2 têtes de chevaux affrontées, provient de Vieille-Toulouse.

M. Morel signale aussi 2 épées, dont l'une trouvée à Marson (Marne), porte un écusson de bronze, sur lequel figurent 3 têtes humaines coupées et imberbes, placées, deux en haut et une en bas. Ces masques humains sans barbe prouvent que les Rèmes se rasaient, mais la meilleure preuve, c'est que l'auteur a recueilli sur leur territoire 4 rasoirs en fer, dont l'un ressemble, comme cambrure et comme forme, à nos rasoirs actuels.

Mais que dire de cet écu posé sur une épée gauloise? Expliquera qui pourra, ce curieux monument de la science héraldique primitive, remontant à une vingtaine de siècles. L'autre épée, trouvée à Salon (Aube), porte une poignée en bronze, représentant non-seulement la tête ornée d'une longue chevelure, mais encore le tronc, les bras élevés et les jambes écartées.

De plus, M. Morel signale des crochets de ceintures, de la même époque, trouvés en 1862, à Somsois et à Villers-le-Sec, au nombre de 4, représentant des têtes d'animaux aux yeux saillants. Il rappelle également le magnifique crochet de ceinturon, orné de chevaux affrontés, à têtes de chimères, trouvés dans la célèbre sépulture de Sommebionne, qui renfermait le premier Gaulois signalé comme ayant été inhumé sur son char.

Tous ces curieux objets ont été soumis aux membres du Congrès, qui ont pu se rendre compte du progrès et de la marche de notre industrie nationale, à cette époque si reculée.

***

Connantray-Vaurefroy (Marne). — M. E. Amet, directeur de

Digitized by Google

la caisse d'épargne de Sézanne, ayant acheté les objets trouvés dans le cimetière gaulois de Cannantray, est en ce moment en train de faire des fouilles dans le tumulus; bon nombre d'objets ont été mis à jour. Colliers, bracelets, urne funèbre, fibules, débris d'armures, et aussi quelques objets en silex et fer. Nous espérons que M. Amet continuera les fouilles commencées, et que de nouveaux succès couronneront les nombreux travaux qu'il entreprend dans l'intérêt de la science.

***

Dans une récente vente d'autographes chez M. E. Charavay, il a passé une lettre de Linguet, le célèbre avocat rémois, adressée le 21 octobre 1789, à Perrégaux, où on lit cette curieuse boutade : après d'assez longues considérations politiques : « Quelle chienne de fin de siècle! »

***

On annonçait ces jours derniers la mort de Mme Ingres, la veuve du célèbre peintre. Celle-ci n'était que la seconde femme de Jean-Dominique Ingres.

La première, celle qui partagea au début les misères comme les grandeurs de sa vie d'artiste, s'appelait Madeleine Chappelle.

C'est à Rome qu'Ingres l'épousa, en 1813, dans des circonstances vraiment touchantes; comme les rois, il l'épousa par procuration et sans l'avoir connue. Il venait de terminer le temps de son pensionnat à la Villa Médicis.

Il était résolu à fixer provisoirement son séjour à Rome. Des amis communs l'engagèrent à se marier. Le grand homme était alors un triste parti, car il gagnait durement sa vie à portraicturer les riches étrangers qui passaient par Rome et notamment les Anglais. Ces petits portraits au crayon que lui procurait, moyennant une commission, un valet de place, cicérone des touristes en Italie, lui étaient payés à raison de 40 fr. pour un portrait en buste et de 50 fr. pour un portrait en pied.

Grâce à son économie le jeune artiste pouvait vivre; mais comment offrir à une jeune femme la moitié de cette glorieuse indigence?

La colonie française à Rome l'y décida cependant. L'un de ses amis connaissait une jeune fille ayant trois ans de moins que lui et qui résidait en France : elle offrait toutes les qualités d'honnêteté, de bonté, de simplicité de mœurs, pouvant correspondre au caractère du maître. On lui écrivit et, après de mûres réflexions, elle consentit à devenir la femme de ce génie inconnu.

Ce qu'il y a de singulier, dit le *Figaro*, dans son supplément du 18 mai, c'est qu'on ne sait pas encore au juste de quelle province elle était : « Les uns, parmi ses biographes, la disent Champenoise, les autres Bourguignonne. »

Digitized by Google

Une lettre que nous adressa un de nos lecteurs, quelques jours après la mort d'Ingres, en 1867, nous permet de dissiper le doute des biographes.

Madeleine Chappelle était née à Châlons-sur-Marne, son père était maître menuisier et demeurait rue du Gantelet.

C'est en 1813 qu'elle épousa M. Ingres.

« Toujours Mme Ingres fut pour son mari une compagne aimante et dévouée, un ange gardien, disait la lettre dont nous parlons plus haut. Elle adoucit souvent les souffrances, les amertumes de sa vie d'artiste méconnu, et lui en épargna beaucoup...

« Mme Ingres resta simple et bonne quand la gloire et la fortune vinrent enfin remplacer la vie précaire qui avait été leur partage pendant tant d'années. »

Elle mourut en 1849, à l'âge de 66 ans. M. Ingres vint alors à Châlons où vivait encore sa belle-sœur Mme Borel. Celle ci habitait un petit et modeste appartement dépendant de la maison de M. Changy, notaire, qui s'empressa de donner l'hospitalité à l'illustre peintre.

« A peine arrivé, M. Ingres se fit conduire à la maison dans laquelle sa femme était née et avait été élevée et, là, il pleura longtemps sa compagne bien-aimée; puis il visita la ville, les promenades, les églises, et, au bout de trois ou quatre jours, retourna à Paris. L'année suivante, il revint visiter sa belle-sœur, à laquelle il écrivait de temps en temps des lettres très affectueuses. »

Le grand statuaire David a fait de Mme Ingres, en 1836 un médaillon dont l'exergue porte : « MARIA-MAGDALENA INGRES, NATA CHAPELLE. » Du reste, Ingres a reproduit souvent dans ses œuvres les traits de sa première femme; elle figure notamment dans son tableau de saint Symphorien sous les traits de la mère du saint.

C'est en 1852 que Ingres épousa en secondes noces Mlle Delphine Ramel, qui vient de mourir. (*Journal de la Marne.*)

***

Si Jumièges, à cause du splendide paysage qui l'environne et des souvenirs qui s'y rattachent, séduit celui qui en visite les ruines, il est une autre abbaye, située au milieu d'un paysage plus sévère, l'abbaye d'Orval, que l'on ne peut visiter sans en rapporter une profonde impression. En remontant vers l'origine de cette abbaye célèbre, on ne rencontre plus, comme pour celle de Jumièges, un poétique souvenir semblable à celui d'Agnès Sorel. De la première époque, il n'est resté que de vagues souvenirs conservés par la tradition : Des religieux Bénédictins, sortis de la Calabre, cherchaient un lieu solitaire où, séparés de tout commerce avec le monde, ils pussent travailler. Ils s'arrêtèrent sur les confins de la forêt d'Ardenne, et là, ils trouvèrent une vallée déserte entourée de trois montagnes, au milieu d'un bois épais,

Digitized by Google

arrosé de fontaines. Ce fut là qu'ils s'arrêtèrent et qu'ils se fixèrent. C'est ainsi que fut fondée l'abbaye d'Orval, habitée pendant des siècles par des Bénédictins dont la vie roulait dans un cercle perpétuel de travail et de prière. Les fondateurs, docilement courbés sous le joug austère de Saint-Benoît, luttèrent contre les friches des solitudes, les vapeurs empestées des marais, et créèrent, la hache et la pioche à la main, des champs fertiles et l'admirable monastère que la Révolution détruisit. Des détachements de l'armée de la Moselle, sous les ordres des généraux Loison et Beauregard, incendièrent l'abbaye et en firent une immense fournaise; ils firent d'Orval cette ruine désolée, cette chose informe qui, aujourd'hui, attire les regards du touriste.

Les deux célèbres abbayes disparurent de la même façon, à la même époque; j'en ai parcouru les tristes vestiges dont la vue m'a inspiré cette simple notice, écrite au courant de mes souvenirs, sans prétention aucune.

Les ruines de l'abbaye d'Orval, situées près de la frontière française, à quelques kilomètres de Margut et de Montmédy, sont toujours très visitées par les touristes qui aiment les jolis sites du Luxembourg belge.

De Margut à Orval, la promenade fût-elle faite à pied, est agréable et sans obstacles. Sans guide et en suivant *la Marche*, ce cours-d'eau poissonneux, on arrive tout droit à Villers-devant-Orval, aux anciennes forges qui font face à la forêt de Merlanvaux et enfin aux ruines de l'ancienne abbaye des Bénédictins.

Orval, au temps de sa splendeur et quelques années avant la Révolution française, possédait d'immenses revenus en tous genres, et la fortune de la congrégation pouvait être évaluée à un milliard environ.

Sur le livre des pieds terriers de la maison d'Orval, composé par ordonnance de dom Albert de Meuldres, abbé en l'an 1745, et qui porte cette épigraphe : *Qui terre a, guerre a, qui n'a, pis a*, nous trouvons les noms de plus de 300 villes, villages, hameaux, censes et fermes, tributaires d'Orval.

Afin de bien faire connaître qu'elle fut l'importance d'Orval, il me semble utile de reproduire une description contenue dans l'ouvrage du président Jeantin, de Montmédy, auteur d'une monographie sur Orval et d'un guide destiné aux personnes qui visitent les ruines.

« Au siècle dernier, dans le fond des vallons, sur un immense quadrilatère de 22,500 mètres carrés; qu'on se figure un Louvre, achevé sur trois faces, et qui devait se composer de quatre corps de bâtiments de style et de dimensions uniformes, reliés à chaque angle par une tour ou pavillon. Au centre de la façade principale est un portail splendide, et au-dessus s'élève, resplendissant de lumière, de dorure et de majesté, le splendide vaisseau dédié à Saint-Bernard, avec sa tour et sa coupole supportées par les

Digitized by Google

statues colossales des quatre évangélistes, et à l'arrière, le clocher dont la flèche, bravant la foudre, s'élance jusque dans les nues.

« Tout à l'entour sont des fabriques de toutes formes; ici au sud, l'ancien couvent des Bénédictins; là à l'est, quelques vestiges de la chapelle des premiers ermites, la scierie mécanique, les deux brasseries, les deux distilleries, la tannerie, la lavanderie, les cuisines, la maréchalerie, les écuries, les magasins de toutes fins et destinations; de l'autre côté à l'ouest, la tour du braconnier, et le premier couvent des Bernardins, l'ancienne église de Notre-Dame d'Orval et la chapelle de Montaigu; puis la draperie, la serrurerie, les ateliers des beaux-arts et ceux de tous les métiers. Le tout est encadré par le triple amphithéâtre des cinq terrasses de droite, des cinq terrasses de gauche, du bâtiment de la serre, et des bois qui se relèvent dans le lointain jusqu'au pied de la tour de Brunehaut. »

Voilà ce qu'était encore Orval en 1793.

En quittant Villers, une superbe route, qui se déroule entre la forêt et le ruisseau, conduit aux forges et de là à l'immense pièce d'eau qui précède les ruines et qui domine l'ancien château du comte de Loosne.

On passe volontiers quelques heures au milieu des ruines, où l'on heurte à chaque pas les colonnes cachées dans l'herbe, des fragments de murs rougis par le feu, des chapiteaux et des parties de rosaces sculptées, abattues par la mitraille.

Ainsi de ces deux abbayes si riches, si belles, autrefois si puissantes, il ne reste plus que quelques ruines, et il n'en restera bientôt plus que le souvenir! T. Hubert.

* * *

Dans les derniers jours de juin a été inaugurée, à Chaumont (Haute-Marne), la statue de Philippe Lebon, l'inventeur du gaz d'éclairage, dont la *Revue* a raconté la vie dans un de ses premiers volumes.

Le Secrétaire-Gérant,

Léon Frémont.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES XXIe ET XXIIe VOLUMES

ACADÉMIE champenoise ..... XXI, 449; XXII, 317
ANOBLISSEMENTS enregistrés dans les registres du bureau des finances de Châlons ..... XXI, 460
ARCHIVES départementales de la Marne ..... XXII, 32, 208, 441
ARRÊT du parlement contre un fils prétendu de Charles IX ..... XXI, 135
AUBAN-MOET (M. et Mme), don à la ville d'Epernay. XXII, 460
AUBE, Société académique ..... XXII, 311
AUBERTIN, famille ..... XXI, 460
BABEAU (Albert), élu correspondant de l'Institut ..... XXII, 226
BAGNEUX, sépultures antiques ..... XXI, 355
BARBIER (Simon), chirurgien et poète rémois ..... XXI, 453
BAZIRE (le R. P.) ..... XXII, 194, 281
BEAUGIER, famille ..... XXI, 382
BEAUTEMPS-BEAUPRÉ ..... XXII, 310
BELLARMIN, tableau du cardinal ..... XXI, 354
BERRYER, origines de ..... XXI, 385
BERTIN (Pierre) ..... XXI, 159
BILLET, le colonel ..... XXII, 67
BOURBONNE-LES-BAINS, legs de M. Chevandier de Valdrôme ..... XXII, 317
BRIACHES (Jehan), 1607, sa pierre tombale ..... XXII, 155
BRINVILLIERS, la marquise de ..... XXI, 219
BUREAU, le commandant ..... XXII, 66
BUVAT (Jean), de Châlons-sur-Marne ..... XXII, 150
CHALONS-SUR-MARNE, Ordo de la cathédrale ..... XXI, 5
— Séjour de Henri II ..... XXI, 138
— Portail de l'église Saint-Loup ..... XXI, 217
— Vitraux modernes à Notre-Dame ..... XXI, 218
— Actes de l'état-civil de ..... XXI, 278
XXII, 297, 268
— Hist. de N.-D.-en-Vaux ..... XXI, 333
XXII, 83
— Chapelle du collège ..... XXI, 449
— Hôtel de l'intendance ..... XXI, 461
— Cathédrale ..... XXII, 81, 152
— Mobilier bourgeois au XVIIe siècle ..... XXII, 397
CHAMISSO (Comtesse de), don à la commune de Champillon ..... XXII, 460
CHAMPAGNE. Manœuvres militaires à Valmy et Vitry-la-Ville ..... XXI, 217
— La taille en 1463 ..... XXII, 318
— Capitation de 1784 ..... XXII, 353

Digitized by Google

CHAMPILLON, fondation par la comtesse de Chamisso ..... XXII, 460
CHANDON DE BRIAILLES (comte P.), don à l'hospice d'Epernay ..... XXII, 460
CHANZY, sa statue à Nouart ..... XXI, 133
CHAPELLE-GODEFROID, le château de ..... XXI, 32
CHASSES en Champagne ..... XXI, 354
GHASTILLON, par le comte D. DE RIOCOUR ..... XXII, 84
CHASTILLON, famille ..... XXI, 449, XXII, 84
CHATEAU-PORCIEN, prieuré de Saint-Thiébault .... XXII, 5
CHEVANDIER DE VALDROME, legs en faveur de Bourbonne-les-Bains ..... XXII, 317
CHOISEUIL, seigneurs de ..... XXII, 401
CHOISEUIL-PRASLIN, famille ..... XXII, 147
COLLÈGE de Châlons, démolition de la chapelle ..... XXI, 449
CONGRÈS de la Société française d'archéologie à Soissons ..... XXII, 388
CONNANTRAY - VAUREFROY. Trouvaille d'objets gaulois ..... XXII, 466
CORRESPONDANCE de Richard de la Haye, religieux écossais, curé de St-Pierremont, avec D. Mabillon et D. Th. Ruinart ..... XXII, 321
COURMEAUX (M.), conservateur de la bibliothèque de Reims ..... XXII, 155
CROY (François, bâtard de) ..... XXII, 23
DAMPIERRE de l'Aube et ses seigneurs, par Ch. SAVETIEZ ..... XXI, 240; XXII, 176
DANTON émigré ..... XXI, 365
DESCRIPTION de la ville et forteresse de La Mothe, 1634, 1745, 1884 ..... XXI, 26
DEUX ÉGLISES de Châlons-sur-Marne, par B. ..... XXII, 81
DINTEVILLE, lettres de M. de ..... XXI, 290
DOM GUYTON. Notes diverses ..... XXII, 398
DOMREMY ..... XXI, 384
DROITS réclamés par le duc de Nevers sur des villages ardennais, pour cause de sauvement, 1615 ..... XXI, 136
EPERNAY, don de M. et de Mme Auban-Moët et de M. P. Chandon de Brailles ..... XXII, 460
— Exécutions de criminels en 1422 ..... XXII, 318
FICHOT (M.), nommé chevalier de la Légion d'honneur ..... XXII, 461
FORTS des environs de Reims, leurs noms ..... XXII, 229
FOSSILES des environs de Reims ..... XXII, 154
— à Châlons ..... XXII, 156
GARINET (Mme), vitraux donnés à l'église de Vanault-les-Dames ..... XXII, 317
GERBERT, son alphabet secret ..... XXII, 316
GODET (François), seigneur d'Omey ..... XXI, 458
GUYTON (Dom), son voyage en Champagne ..... XXI, 13, 168
HAULZY, le fief d' ..... XXI, 145, 273
HÉRON DE VILLEFOSSE (Etienne), nommé officier d'Académie ..... XXII, 460
HISTOIRE de l'abbaye d'Orbais, par dom DU BOUT,

Digitized by Google

éditée par M. Et. Héron de Villefosse..... XXI, 81. 202, 302
XXII, 133.
HISTOIRE ecclésiastique et féodale de l'archidiaconé de Margerie, par A. Millard..... XXI, 308; XXII, 110, 245
IGNY, abbaye des Trappistes..... XXI, 217
— sacré de l'abbé Augustin..... XXI, 354
JADART (Henri), conservateur-adjoint de la bibliothèque de Reims..... XXII, 155
JEANNE-D'ARC, sa statue à Toul..... XXI, 217
— Messe de..... XXI, 351
— Bibliographie..... XXI, 451
— Sa mission..... XXII, 230
JOINVILLE (Jean, seigneur de), 1264..... XXII, 229
JOURNAL de Sémillard, par L. Roserot..... XXII, 424
L'ABBAYE de Saint-Sauveur-lez-Vertus, par L. Grignon..... XXI, 225
LA CAPITATION de la noblesse pour l'année 1784, en Champagne, par E. de B..... XXII, 353
LA CASSINE, plantations au jardin du duc de Nevers à..... XXI, 137
LA CHAMPAGNE et la Brie au Salon de 1887..... XXII, 305, 461
LALORE (l'abbé), nommé chanoine de Troyes..... XXII, 328
LA MOTHE, ville et forteresse de..... XXI, 26
LANGRES, les origines vraies de l'église de, par l'abbé Roussel..... XXI, 140
LANNOY, famille de..... XXII, 176
LA PLUS MALHEUREUSE FEMME du monde, comédie, par A. Barbat de Bignicourt..... XXI, 181
LA VIE de château en Champagne au XVIIIe siècle, par E. de B..... XXI, 32
LE MASSON DE SUREMONT (Ch.-J.-L.-Alex.), né à Maizières-les-Joinville en 1815, mort à Hyères en 1884.....
LE MEIXTIERCELIN..... XXI, 398; XXII, 244
LE PRIEURÉ de Saint-Thiébault de Château-Porcien, par le comte A. de Gourjault..... XXII, 5
LES ARCHIVES des Actes de l'état-civil de Châlons-sur-Marne, par le comte de Riocour... XXI, 278; XXII, 297, 368
LES FRIPONNERIES de Pierre Richelet, par G. Hébelle..... XXII, 161
LES LOISIRS d'un ministre prisonnier, analyse d'un ms. de M. de Loménie, comte de Brienne, par le comte de Marsy..... XXI, 106
LES ORIGINES de Berryer et de Victor Hugo, par Pol de Courcy..... XXI, 385
— de Mouzon, par Marcel d'Yves..... XXII, 241
LESPAGNOL, livre de famille..... XXII, 319
LES SEIGNEURS de Choiseul, par l'abbé Grassot... XXII, 401
LE TRÉSOR de Regnaud de Chartres, archevêque de Reims, par O. de Gourjault..... XXI, 432
LETTRES de M. de Dinteville, 1589-1597, par le comte de Barthélemy..... XXI, 290

Digitized by Google

LETTRES de membres de sa maison de Lorraine relatives à la Champagne (Coll. Meaume) ..... XXII, 158
LORRAINE, comte de Brienne (Henri de) ..... XXI, 106
LONGNON (Aug.), chevalier de la Légion d'honneur ..... XXI, 131
LOUIS-ANTOINE et GASTON DE NOAILLES, évêques de Châlons, par le comte DE BARTHÉLEMY. XXII, 101, 215
LUÇAY (Jeanne-Charlotte Le Gendre de) ..... XXI, 413; XXII, 40
MALMY ..... XXI, 145, 273, 451
MARGERIE, archidiaconé de..... XXI, 398; XXII, 110; XXII, 245
MELZICOURT ET MALMY, le Fief d'Haulzy (Marne), par A. DE BARTHÉLEMY ..... XXI, 145, 273, 451
MÉMOIRES du maréchal de Saint-Paul, par le comte DE GOURJAULT ..... XXI, 293, 465; XXII, 335
MÉMOIRES d'un élève de l'Ecole spéciale impériale militaire de Saint-Cyr, éditée par V. FROUSSARD..... XXI, 46
MÉRODE (Philippe), comte de Middelbourg..... XXII, 23
MOBILIER bourgeois, au XVIIe siècle, à Châlons..... XXII, 396
MONTLAURENT, église de ..... XXI, 353
MONUMENTS historiques classés de la Champagne... XXII, 213
MOREL (le président), Règlement de sa maison..... XXI, 361
MOUZON, origines de.. ..... XXII, 241
NETTANCOURT, famille de..... XXII, 239, 319
NICAISE (Aug.), rectification au sujet de son mémoire sur le port de torques..... XXI, 132
NOAILLES (Louis-Ant.), évêque de Châlons ..... XXII, 101, 215
— (Gaston de), évêque de Châlons ..... XXII, 101, 215
NOUART, statue de Chanzy à..... XXI, 133
ORBAIS, abbaye..... XXI, 81, 202, 302; XXII, 133
— église..... XXII, 464
ORVAL, abbaye..... XXII, 468
PIERRE BERTIN, sténographe, littérateur et inventeur, par E. CHOULLIER..... XXI, 159
POISSON, famille..... XXI, 335
POUPO (Pierre), avocat au bailliage de Bar-sur-Seine..... XXII, 150
RACHEL (Mlle) à Troyes ..... XXI, 356
REGNAUD de Chartres, archevêque de Reims ..... XXI, 432
REIMS. Concours de l'Académie en 1886 ..... XXI, 130
— Noms des rues ..... XXI, 133
— Séjour de Henri II..... XXI, 138
— Ouragan du 11 avril 1886 ..... XXI, 218
— Concours hippique..... XXI, 218
— Recueil de pièces sur la publication de la bulle *Unigenitus* à Reims ..... XXI, 221
— Exposition de tableaux..... XXI, 353
— Les archevêques de, au XVIIe et XVIIIe siècles... XXI, 370
— Regnaud de Chartres, archevêque..... XXI, 432
— Sacre de Charles VII..... XXII, 230
— Académie de ..... XXII, 315
— Monument allégorique du vin de Champagne. XXII, 317
— Tapisseries..... XXII, 309

Digitized by Google

— Mosaïque antique..... XXI, 481
— Bibliothèque..... XXII, 155
— Statue et portrait de saint Louis à la cathédrale..... XXII, 390
— Bibliothèque publique..... XXII, 392
— Construction d'un musée..... XXII, 395, 460
RÉPERTOIRE général et analytique des principaux fonds anciens des archives départementales de la Marne. par G. Hérelle..... XXII, 32, 208, 441
RICHARD DE LA HAYE, curé de Saint-Pierremont.. XXII, 321
RICHELET (Pierre)..... XXII, 1
SAINT-MARSEAUX (M. de), monument allégorique du vin de Champagne..... XXII, 317
SAINT-PAUL, mémoires du maréchal de..... XXI, 293, 425
XXII, 335
SAINT-THIÉBAULT, prieuré de..... XXII, 5
SEDAN, un duel en 1629 à..... XXII, 23
SEMILLARD (Michel), journal de..... XXI, 424
SÉZANNE, fougères de..... XXII, 465
SIMPLE HISTOIRE, par Mlle X..... XXI, 319, 435
SOCIÉTÉ Académique de l'Aube..... XXII, 227
SOMME-TOURBE, découverte d'antiquités gauloises.. XXII, 395
STATUE et portrait de saint Louis dans la cathédrale de Reims..... XXII, 390
TORQUES, épées et objets de l'époque gauloise trouvés dans la Marne et signalés par M. L. Morel..... XXII, 466
TROYES. Acquisitions du Musée de..... XXI, 133
— Rachel à..... XXI, 356
— Les monuments de..... XXII, 69
— Abbaye Sainte-Marie..... XXII, 318
— Artistes troyens..... XXII, 309
UN DUEL à Sedan en 1627, par J. Villette..... XXII, 21
UNE CHALONNAISE oubliée : La comtesse de Luçay, par Ed. de Barthélemy..... XXI, 433, XXII, 40
UN ORDO de la cathédrale de Châlons, par E. de B.. XXI, 5
URBAIN II, sa statue à Châtillon-sur-Marne..... XXII, 461
VANAULT-LES-DAMES, vitraux modernes..... XXII, 317
VAUCELLE (Auguste de), poète..... XXI, 437
VERTUS, l'abbaye Saint-Sauveur-lez..... XXI, 225
VICTOR HUGO, origines de..... XXI, 385
VIN de Champagne..... XXI, 360
— Monument allégorique à Reims..... XXII, 317
VOYAGE littéraire de dom Guyton en Champagne, publié par E. de B..... XXI, 13, 160; XXII, 127, 280
STROZZY (le maréchal Pierre), plaque commémorative à Epernay..... XXII, 155
VOYAGE à Tunis et à Alger, en 1666 et 1667, par le R. P. Bazire, de l'ordre des Mathurins de Châlons, par L. Grignon..... XXII, 194, 281
WERLÉ (le comte), nommé commandeur de Pie IX et de Charles III..... XXII, 382
WERLÉ (le vicomte Ed.), nommé camérier du pape et chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand..... XXII, 382

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Annuaire de l'Aube pour 1886 ..... XXI, 124
La question de l'enseignement en 1787, d'après les cahiers, par l'abbé ALLAIN ..... XXI, 125
La chaire française au moyen âge, spécialement au XIIIe siècle, par A. LECOY DE LA MARCHE ..... XXI, 127
Jeanne d'Arc à Domremy, par S. LUCE ..... XXI, 129
Les comtes de Dampierre-en-Astenois, par Louis BROUILLON ..... XXI, 214
Vie de M. C.-A. Ludinart, par l'abbé Th. PIERRET ..... XXI, 215
Mémoire sur le vin de Champagne, par M. Louis PERRIER ..... XXI, 334
Recherches historiques sur la fondation de l'église de Chartres, par M. l'abbé HÉNAULT ..... XXI, 333
Mémoires de la Société archéologique de Château-Thierry XXI, 335
Revue champenoise ..... XXI, 335
Almanachs de 1887 ..... XXI, 336
Histoire générale de Languedoc ..... XXI, 442
Les étangs de Baudonvilliers, par F. LESCUYER ..... XXI, 443
La vie rurale dans l'ancienne France, par Alb. BABEAU. XXI, 464
Les artisans et les domestiques d'autrefois, par le même ..... XXI, 444
Les bourgeois d'autrefois, par le même ..... XXI, 445
Les monuments de la ville de Reims, par E. LEBLAN ..... XXI, 445
L'Almanach de Champagne et l'Arcisien ..... XXI, 448
Les dessous de Troyes, par C. BREGNARD ..... XXI, 448
Provins pendant l'invasion, par L. ROGERON ..... XXI, 448
Mémoires de la Société Académique de l'Aube ..... XXII, 59
Promenades d'un touriste dans l'arrondissement d'Epernay, par Arm. Bourgeois ..... XXII, 63
Almanach de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes ... XXII, 66
Collection de documents inédits relatifs à la ville de Troyes et à la Champagne méridionale ..... XXII, 149
Bulletin de la Société historique de Langres ..... XXII, 150
Gazette de la Régence, par le comte de BARTHÉLEMY ... XXII, 150
Cabinet du bibliophile, publié par JOUAUST ..... XXII, 150
La campagne de l'Argonne, par A. CHUQUET ..... XXII, 222
Mémoire sur des anciens sacramentaires, par L. DELISLE. XXII, 223
Lettres à Babet par Boursault, éditées par E. COLOMBEY. XXII, 223
La justice criminelle et le bourreau de Châlons, par L. GRIGNON ..... XXII, 224
Travaux allemands sur Hincmar ..... XXII, 225
Jeanne d'Arc à Reims, par H. JADART ..... XXII, 308
Joinville ancien et moderne, par E. LEPOIX ..... XXII, 309
Souvenirs militaires du baron Hulot ..... XXII, 374
La bataille de Sedan ..... XXII, 379
Vues panoramiques des vignobles de la Champagne, par M. F. CORNU ..... XXII, 379
Pierre-Guillaume de Chavaudon, par A. BABEAU ..... XXII, 380
Bibliographie champenoise, de M. L. TÉCHENER ..... XXII, 383
Annuaire de l'Aube pour 1887 ..... XXII, 456

Digitized by Google

MARIAGES

M. Constant de Saint-Sauveur et Mlle Boissonnet..... XXI, 359
M. Alb. Le Dieu de la Ville et Mlle d'Herbigny ..... XXI, 452
M. le comte de Bonfils et Mlle de Feu de La Mothe... XXII, 156
M. d'Anglemont de Tassigny et Mlle de Failly ..... XXII, 156
M. le comte P. de Lassus et Mlle Harlé d'Ophove. XXI, 452; XXII, 156
M. Gontran de Sainte-Marie et Mlle Kirgener de Planta ..... XXII, 157

NÉCROLOGIE

Atthalin, née Landois (la baronne)..... .... XXII, 56
Aubilly (la baronne) ..... XXII, 221
Avesnes (le comte d')..... XXII, 148
Besancenet, née de Salle de Beauchamps (Mme)..... XXI, 440
Balourdet (Mme) ..... XXII, 373
Bonnedame..... XXII, 55
Bigault d'Avocourt (le général de)..... XXI, 440
Coquebert de Montbré (Mme) ..... XXI, 123
Canelle de Provisy (Louis)..... XXI, 212
Chamisso, la comtesse de ..... XXI, 331
Caverot (le cardinal)..... .. XXII, 58
Choiseul-Praslin (le duc de)..... XXII, 147
Carton (l'abbé)..... XXII, 307
Chapelle (Madeleine, veuve Ingres)..... XXII, 407
Deu de Perthes (Henri)..... XXI, 210
Didelot, le baron ..... XXI, 212
Decès, le docteur ..... XXI, 213
Deganne (Albert..... XXI, 330
Desrousseaux (Edouard) ..... XXII, 455
Ferrand..... ..... XXI, 212
Ferrageau de Saint-Amand..... XXI, 212
Fléchy (M.) .... XXI, 332
Genty de Bussy (Mme) ..... XXII, 221
Gargam..... XXI, 330
Graillet de Beine (le baron)..... XXII, 307
Hurault, l'abbé Benjamin ..... XXI, 212
Hachette (Amédée) ..... XXII, 147
Hubert (Jean)..... XXII, 55
Jacobé de Franchecourt (Mme)..... XXI, 331
Joinville (Mme A. de)..... XXI, 440
Klopstein (le baron de)..... XXII, 455
Leblond, sénateur de la Marne ..... XXI, 123
Le Blanc du Plessis (Mme) ..... XXI, 211
Loisson de Guinaumont (l'abbé)..... XXI, 330
Liniers (le comte de). ..... XXII, 56
Lundy..... XXII, 56
Le Merle (Mme)..... XXII, 373
Martin (Théodore) ..... XXI, 332

Digitized by Google

Masson de Morfontaine..... XXII, 148
Nancey (Alfred).. ..... XXII, 53
Roys, née de Montangon (la marquise de)..... XXII, 58
Renard (Eugène)..... XXII, 147
Roys de Lédignan de Saint-Michel (le marquis de).... XXII, 56
Simony, le comte de ..... XXI, 211
Simony, nce de Cholet (Mme de)..... XXI, 440
Senemaud (M.)..... XXII, 373
Talon (Arthur) ..... XXI, 331
Thuisy (le comte de)..... XXII, 221

Digitized by Google

L'ANNUAIRE DES CHATEAUX

L'Administration du *Tout-Paris*, l'excellent Annuaire de la Société Parisienne, prend l'initiative d'une publication qui intéressera au plus haut point les hautes classes de la société des départements.

L'Annuaire des Châteaux et des Départements, tel est le titre de cet ouvrage, publiera de 40,000 à 50,000 adresses des membres de l'Aristocratie, des Notabilités de la Politique, de la Magistrature, du Clergé, de l'Armée, des Sciences et des Lettres habitant la Province, ainsi que les noms de tous les propriétaires des Châteaux de France, avec l'indication des bureaux de poste et de télégraphe qui les desservent, des gares les plus rapprochées et de leur distance, etc.

L'Annuaire des Châteaux et des Départements, sera complété par une partie anecdotique, descriptive et illustrée, des principaux châteaux, manoirs, castels, villas, etc.

Cet intéressant ouvrage paraîtra en septembre prochain ; toutes les personnes ayant des renseignements à envoyer pour y être insérés sont priées de les adresser à M. LA FARE, 55, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris, aussitôt que possible.

Le prix du volume, de 1,000 à 1,200 pages, relié, sera de 25 fr.; mais en souscription 20 fr. payables seulement à la réception de l'ouvrage.

Digitized by Google

VIENT DE PARAITRE

LA JUSTICE CRIMINELLE

ET LE

Bourreau à Châlons et dans quelques Villes voisines

PAR L. GRIGNON

Cet Ouvrage contient en outre d'intéressants renseignements sur le Bourreau de Troyes, de Vitry, Chaumont, Langres, Reims, Epernay et Châtillon-sur-Marne.

Un Vol. in-8 imprimé avec luxe. THOUILLE, libraire-éditeur à Châlons. Prix : 1 fr. 75. 20 exemplaires numérotés tirés sur papier simili-Japon : 2 fr.

HISTOIRE DE SOMSOIS

(MARNE)

Par M. l'Abbé A. Millard

Beau volume in-8° de près de 300 pages. — Prix : **6** francs.

LÉGENDES, CURIOSITÉS ET TRADITIONS

DE LA

BOURGOGNE ET DE LA CHAMPAGNE

Recueillies par ALEXANDRE ASSIER

Officier d'Académie

2 Volumes in-32. — Prix : **Un** FRANC l'Exemplaire

EN VENTE AU BUREAU DE LA REVUE

LES SIRES ET LES BARONS DE CHACENAY

Par M. l'Abbé LALORE

Ancien Professeur de Théologie au Grand Séminaire de Troyes

(PRIX : **15** francs)

Ouvrage imprimé sur papier de Hollande, enrichi de Gravures et de Chromos.

Digitized by Google

Digitized by Google

Arcis-sur-Aube. — Imprimerie Léon FRÉMONT, Libraire-Éditeur
Place de la Halle

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google